

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

<b>10x</b>		<b>14x</b>		<b>18x</b>		<b>22x</b>		<b>26x</b>		<b>30x</b>	
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
<b>12x</b>		<b>16x</b>		<b>20x</b>		<b>24x</b>		<b>28x</b>		<b>32x</b>	

---

APPENDICE N<sup>o</sup>. 3,

DU

QUINZIÈME VOLUME.

---

APPENDICE  
DU  
QUINZIÈME VOLUME  
DES  
JOURNAUX  
DE  
L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE  
DE LA  
PROVINCE DU CANADA.

---

Depuis le 26 Février jusqu'au 10 Juin 1857, inclusivement,

DANS LA

VINGTIÈME ANNÉE DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

---

Etant la 3<sup>me</sup> Session du 5<sup>me</sup> Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1857.



## RAPPORT.

---

Le comité spécial chargé de s'enquérir de l'état, de l'administration et de l'avenir de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer, a l'honneur de faire rapport :

Qu'en raison de l'époque avancée de la session où le comité fut nommé, il a trouvé impossible de compléter son investigation, et il a en conséquence résolu de rapporter les informations reçues, et suggère respectueusement que ce même comité soit nommé de nouveau à l'ouverture de la prochaine session, pour continuer les travaux commencés.

GEO. BROWN,  
Président.

6 juin 1857.



---

## ORDRE DE RENVOI.

---

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

LUNDI, 4 mai 1857.

*Résolu*.—Qu'il soit nommé un comité spécial de neuf membres pour s'enquérir et faire rapport sur l'état, l'administration et l'avenir de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et papiers.

*Ordonné*.—Que M. BROWN,

M. SIMARD,

M. PAPIN,

M. MASSON,

M. CHRISTIE,

M. WILSON.

M. BELLINGHAM,

L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD, et

M. LE SOL.-GEN. SMITH.

composent le dit comité.

Attesté,

WM. B. LINDSAY, Jr.,  
*Assist. greffi. assemblée législative.*

## DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ.

## CHAMBRE DU COMITÉ,

MERCREDI, 6 mai 1857.

## MEMBRES PRESENTS :

M. PAPIN,  
M. CHRISTIE,  
M. SIMARD,  
M. MASSON,  
M. WILSON, et  
M. BELLINGHAM.

Lu l'ordre de renvoi.

Sur motion de M. *Papin*, GEORGE BROWN, écuyer, est élu président.

En conséquence de l'absence de M. *Brown*, M. WILSON est appelé au fauteuil.

Sur motion de M. *Christie*, secondé par M. *Papin*,—

*Ordonné*,—Que le président fasse motion en chambre pour un message à l'honorable conseil législatif, aux fins de permettre à l'honorable *John Ross* de comparaître pour rendre témoignage devant le comité.

*Ordonné*,—Que les témoins suivants soient assignés à comparaître devant le comité, savoir :

Le Capitaine *Galway*, I. R., Montréal ; A. M. *Ross*, écuyer ; M. *Grant* ; M. *Crawford*, membre de la chambre ; M. *Galt*, membre de la chambre ; M. D. L. *Macpherson* ; Sir A. N. *MacNab*, Baronnet, membre de la chambre ; le Dr. *Clarke*, membre de la chambre ; M. *Davis*, Montréal ; M. *Holton*, membre de la chambre ; C. S. *Gzowski*, écuyer ; *Benjamin Holmes*, et M. *Sidney Smith*, membre de cette chambre.

*Ordonné*,—Que Messrs. *Galt*, *Holton*, *Gzowski*, *Holmes*, *Davis*, et *Crawford*, vu leur présence en ville, soient requis de comparaître de suite.

Ajourné à demain, à 10 heures, A. M.

---

## MINUTES DES TÉMOIGNAGES.

---

*Jeudi, 7 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, ECUIER, au fauteuil ;  
 M. PAPIN,  
 M. SIMARD,  
 M. BELLINGHAM,  
 M. MASSON,  
 M. WILSON,  
 M. CHRISTIE,  
 L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD, et  
 M. LE SOL.-GEN. SMITH.

Messrs. *Galt et Holton*, membres de la chambre, comparaissent, conformément à la réquisition du comité.

*A. T. Galt*, écuyer, membre de la chambre, est interrogé :

*Ques. 1.* [Par M. Bellingham.] A-t-on fait l'étude du tracé entre Stratford et Sarnia ?—*Rép.* Il en a été fait un.

*Ques. 2.* Les plans de cette étude ont-ils été déposés conformément à l'acte des clauses de chemin de fer ?—*Rép.* C'est ce que je ne sais pas.

*Ques. 3.* Avez-vous une idée de la quantité de terrain que les entrepreneurs Gzowski et Cie., ont achetée à Sarnia, et savez-vous quel prix ils ont payé pour ?—*Rép.* La question touche aux affaires privées de Gzowski et Cie., et en conséquence je refuse d'y répondre.

Le témoin se retire et le comité délibère.

Le témoin est rappelé.

*Ques. 4.* Avez-vous une idée de la quantité de terrain que Gzowski et Cie. ont achetée à Sarnia, pour les besoins du chemin de fer Grand Tronc, ou du prix qu'ils ont payé pour ?—*Rép.* Aux termes de leur contrat avec la compagnie du Grand Tronc, Gzowski et Cie. sont obligés, suivant le cahier des charges et les conditions qui y sont stipulées, de fournir l'emplacement de la gare de Sarnia ; Gzowski et Cie., y ont acheté une étendue considérable de terrain, et sont prêts à en fournir à la compagnie autant qu'il lui en faut quand elle l'exigera. L'ingénieur de la compagnie n'a pas encore établi la quantité dont la compagnie aura besoin.

*Ques.* [Par le président.] Vous n'avez point dit la quantité de terrain qu'on achetée Gzowski et Cie., ni le prix qu'il l'ont payé. Pouvez-vous donner quelques renseignements au comité sur ces points?—*Rép.* L'on voit par ma dernière réponse que l'ingénieur de la compagnie n'a pas encore désigné la quantité de terrain dont elle aura besoin à Sarnia. Quelque soit cette quantité, les entrepreneurs sont obligés de la fournir aux termes de leur contrat. Quant aux prix que Gzowski et Cie. peuvent avoir payé pour aucun terrain, je demande au comité si la compagnie du Grand Tronc peut y avoir quelque intérêt, vu que le prix est inclus dans le prix général qu'elle a à payer en vertu du contrat, et je laisse au comité à juger si la question n'affecte pas uniquement les transactions privées de Gzowski et Cie., et si comme telle, je ne dois pas refuser d'y répondre.

Le témoin se retire.

*Ordonné,* Que J. M. Grant, écr., assistant-secrétaire de la compagnie du Grand Tronc, à Montréal, soit requis de comparaître devant le comité, demain.

Le comité s'ajourne à demain, à 10 heures, A. M.

*Vendredi, 8 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, ECUIER, au fauteuil :  
 M. WILSON,  
 M. BELLINGHAM,  
 M. PAPIN,  
 M. MASSON,  
 M. CHRISTIE,  
 M. LE SOL.-GEN. ROSS, et  
 L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

L'hon. John Ross, M. Galt, et M. Holton comparaissent.

Reprise de l'interrogatoire de M. *Galt.*

*Ques.* 5. [Par le président.] Vous n'avez pas encore répondu à la question, ni dit quelle quantité de terrain Gzowski et Cie. ont achetée à Port Sarnia pour les besoins du Grand Tronc, ni à quel prix?—*Rép.* J'ai déjà dit que l'ingénieur de la compagnie n'a pas encore désigné la quantité de terrain dont elle aura besoin, et j'ajoute qu'on n'a pas encore décidé non plus où serait située la gare ; il m'est donc impossible de répondre à la question autrement que je l'ai déjà fait. Quant au prix qu'ont payé Gzowski et Cie. pour le terrain qu'ils ont acheté pour les fins de leur contrat, la question ne regarde nullement la compagnie du Grand Tronc, ainsi qu'on peut le voir par les termes du contrat, mais qu'elle concerne uniquement les arrangements et les affaires privées des entrepreneurs. Je suis prêt à fournir tous les renseignements que je puis avoir en ma possession touchant les transactions de la maison à laquelle j'appartiens sur la compagnie du Grand Tronc, mais je laisse respectueusement au comité à décider si l'on peut me forcer de répondre à ces questions qui ne portent que sur les transactions privées de notre maison avec des tierces parties, surtout quand une telle enquête ne peut, sous aucuns rapports, affecter l'état, l'administration ou l'avenir de la compagnie du Grand Tronc.

M. Bellingham soumet au comité que M. Galt n'ayant point répondu à la question, il doit lui être enjoint d'y répondre.

Sur quoi le comité se divise comme suit :

*Pour*,—3.

*Contre*,—5.

*Ques. 6.* [Par M. Wilson.] Avez-vous, ou vous et vos associés, acheté de l'artillerie, ou de toute autre partie, à la Pointe Edward, près de Sarnia, aucun terrain sur le terrain, ou sur aucune partie du terrain dont la compagnie du Grand Tronc avait besoin ; et si c'est le cas, quelle en est la quantité et le prix ? —*Rép.* Je ne crois pas que Gzowski et Cie. aient acheté, d'autres parties que de l'artillerie, aucun terrain, à la Pointe Edward, près de Sarnia, sur le terrain, ou sur aucune partie du terrain dont la compagnie du Grand Tronc avait besoin. Quant à ce qui concerne le terrain acquis de l'artillerie, je crois que l'attente était que la gare pourrait être sur partie de ce terrain, mais je ne saurais dire que ce fut là la raison qui fit vendre à l'artillerie, et j'ai toujours cru que la valeur en avait été établie par les officiers du département ; il est certain que ce n'est pas dans cette attente que la vente a été faite aux associés de la maison Gzowski et Cie., et l'on ne trouve point non plus de stipulation à ce sujet dans le contrat de la compagnie du chemin de fer. Les entrepreneurs n'ont point acheté de terrain ni au nom, ni pour les fins de la compagnie du Grand Tronc, à Sarnia, mais ils l'ont tout acquis en leur propre nom, dans le but, lorsqu'ils en seraient requis, d'en fournir à la compagnie la quantité dont elle pourrait avoir besoin. Il y a eu plusieurs achats de faits à des prix différents, et il est impossible, tant que la gare ne sera pas fixée, de dire quel prix on a payé, vu que la quantité que devra comprendre l'emplacement de la gare en est très considérable.

*Ques. 7.* [Par le président.] Quelle quantité de terrain avez vous ainsi achetée de l'artillerie. et à quel prix?—*Rép.* J'ai déjà dit qu'au meilleur de ma croyance on n'avait acheté aucun terrain pour les besoins du Grand Tronc, à Sarnia, mais que tout ce qui en a été acheté l'a été pour les fins des entrepreneurs, dont l'une était de fournir le terrain qu'il faut pour la gare. Je prétends, et j'en laisse respectueusement la décision au comité, que comme tous ces achats ont été faits pour les besoins de Gzowski et Cie, et que ce sont eux qui les ont payés à même leurs deniers, je ne dois pas être forcé de répondre à la question plus au long que je l'ai fait dans ma réponse précédente.

M. Simard, un des membres du comité, entre dans la chambre, et sur sa demande, lecture lui est faite du témoignage.

M. Bellingham soumet au comité que M. Galt, n'ayant point répondu à la question, il doit lui être enjoint d'y répondre.

Sur quoi le comité décide comme suit :

*La réponse n'est pas suffisante.*

M. Bellingham,  
M. Wilson,  
M. Christie,  
M. Le président,—4.

*La réponse est suffisante.*

L'hon. M. le proc.-gén. Macdonald,  
M. le sol.-gén. Smith,  
M. Masson,  
M. Papin,  
M. Simard,—5.

*Ques. 8.* [Par le président.] Avec qui, de la part du département de l'artillerie, votre maison a-t-elle négocié l'acquisition du terrain en question ? et lequel des associés de votre maison a conduit la négociation?—*Rép.* Les négociations de l'achat du dit terrain, à Sarnia, ayant été faites comme je l'ai dit, n'en faveur de Gzowski et Cie, et non pour la compagnie du Grand Tronc, j'en

appelle respectueusement au comité de dire si cette question devrait m'être posée.

M. Bellingham sournet au comité qu'il doit être enjoint à M. Galt de répondre à la question.

*La réponse n'est pas suffisante.*

M. Bellingham,  
M. Masson,  
M. Christie,  
M. Wilson,  
M. le sol.-gén. Smith,  
M. le proc.-gén. Macdonald,  
Le président,—7.

*La réponse est suffisante.*

M. Papin,  
M. Simard,—2.

Sur quoi M. Galt est requis de répondre à la question.

*Rép.* Tout en protestant contre la décision du comité, je prends la liberté de répliquer que je ne puis répondre à la question, parce que je ne suis point au fait des circonstances.

*Ques.* 9. [Par M. Bellingham.] Le terrain ainsi acheté se trouve-t-il sur le bord de la rivière St. Clair? et est-ce l'intention de la compagnie du Grand Tronc d'y ériger ses quais et ses autres travaux?—*Rép.* Je ne suis point personnellement au fait de la position d'aucun des terrains de Sarnia, mais je crois qu'il sont situés en partie sur la rivière St. Clair. Je suis tout-à-fait incapable de dire quelles sont les intentions de la compagnie du Grand Tronc au sujet de ses travaux à Sarnia.

*Ques.* 10. [Par M. Bellingham.] Votre maison n'a-t-elle pas affirmé le droit de pêche attaché au dit terrain, pour une somme annuelle plus grande que celle que vous avez payée à l'artillerie pour tout le terrain?

M. le sol.-gén. Smith objecte à cette question, et elle est retirée.

*Ques.* 11. [Par M. Bellingham.] Lorsque vous êtes allé en Angleterre, vers le mois de juillet dernier, ne vous êtes vous pas adressé à Lord Panmure ou à aucun autre membre du gouvernement impérial, pour acquérir la possession des 40 acres de terre, réservés à Sarnia par le département ou le bureau des officiers respectifs de l'artillerie après la vente des 250 acres qui avait été faite à Gzowski et Cie., sous le prétexte que cette réserve était requise pour les besoins du Grand Tronc?—*Rép.* Non.

*Ques.* 12. [Par M. Bellingham.] Avez-vous aucune connaissance que quelque autre personne attachée à la maison Gzowski et Cie, ait fait cette demande à Lord Panmure?—*Rép.* Non.

*Ques.* 13. [Par M. Bellingham.] Quelle réponse le bureau des officiers respectifs fit-il à Gzowski et Cie., lorsque ceux-ci se sont adressés la première fois à lui pour obtenir la possession des 560 acres de terre, connus comme réserve militaire, à Sarnia?—*Rép.* En faisant la même objection que j'ai déjà faite à toute question qui se rapporte aux négociations privées de Gzowski et Cie., je prends la liberté de répondre que je ne sais rien de la réponse qui a été reçue, n'ayant eu, moi-même, aucune part à cette négociation.

*Ques.* 14. [Par M. Bellingham.] Avez-vous eu communication de la lettre d'Alex. M. Ross, I. C., du 22 juillet 1853, adressée à Sir C. P. Roney?—*Rép.* Oui.

*Ques. 15.* Quelle somme avez-vous réclamée de la compagnie du Grand Tronc pour l'indemnité des terrains depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, et pouvez-vous fournir au comité un état des achats qui ont été faits de chaque lot séparément compris dans la dite voie, avec le prix qui a été payé pour chaque lot? pouvez-vous fournir un détail de la charge des £22,500 pour l'indemnité des terrains depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, et des £6,250 pour les frais d'étude et du tracé de la ligne, tels qu'énoncés dans cette lettre d'Alexander M. Ross?

Le témoin demande la permission de préparer sa réponse pour la soumettre à la prochaine assemblée du comité.

La demande est accordée.

Sur motion du président il est

*Ordonné,* Que les délibérations de ce comité soient imprimées d'un jour à l'autre pour l'usage des membres du comité.

Le comité s'ajourne ensuite à lundi prochain, à 10 heures A. M.

---

*Lundi, 11 mai 1857.*

MEMBRES PRESENTS :

M. BELLINGHAM,  
M. PAPIN,  
M. le SOL.-GEN. SMITH,  
L'HON. M. le PROC.-GEN. MACDONALD,

MM. Galt et Holton comparaissent.

A onze heures, A. M., faute de quorum, le comité s'ajourne à demain, à dix heures A. M.

---

*Mardi, 12 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, écuyer, au fauteuil ;  
M. le SOL.-GEN. SMITH,  
M. BELLINGHAM,  
M. MASSON,  
M. PAPIN,  
M. SIMARD,  
L'HON. M. le PROC.-GEN. MACDONALD, et  
M. CHRISTIE.

Lecture des délibérations de la dernière assemblée.

L'hon. M. Ross, M. Galt, M. Holton et M. Holmes comparaissent.

Reprise de l'interrogatoire de M. Galt :

Le témoin dépose sa réponse à la question No. 15 de vendredi dernier.

*Ques. 15.* Quelle somme avez-vous réclamée de la compagnie du Grand Tronc pour l'indemnité des terrains depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, et pouvez-vous fournir au comité un état des achats qui ont été faits de chaque lot séparément compris dans la dite voie, avec le prix qui a été payé pour chaque lot? Pouvez-vous fournir un détail de la charge des £22,500 pour l'indemnité des terrains depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, et des £6,250 pour les frais d'étude et du tracé de la ligne, tels qu'énoncés dans cette lettre d'Alexander M. Ross?—*Rép.* Strictement parlant, Gzowski et Cie. n'ont fait aucune réclamation pour l'indemnité des terrains depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, et il est impossible de fournir aucun détail, car ce paiement a été fait à compte du contrat, et la compagnie l'a chargé, et les entrepreneurs l'ont admis ainsi, ne faisant en cela que réduire d'autant la somme qui devait leur être payée plus tard à la reprise et lors de l'achèvement des travaux. La même remarque s'applique à l'item des £6,250 pour le tracé; mais pour satisfaire le comité sur les raisons qui ont fait faire cette avance à compte du contrat, je prends la liberté de dire que dans le cahier des charges qui mentionne le prix de chaque item, on avait estimé à £250 par mille les frais de génie, depuis le commencement jusqu'à la fin des travaux. A ce taux, pour les 68 milles de St. Mary's à Sarnia, la somme appropriée était de £17,000 sterling, mais comme il fallait pourvoir à la réserve d'une somme proportionnelle pour payer ce qui restait à faire en fait de génie, lorsque les travaux seraient repris, l'ingénieur de la compagnie, de concert avec les entrepreneurs, fit sur la somme de £17,000 une avance de £6,250 pour couvrir les frais du tracé et les autres dépenses de génie qu'on avait encourues à venir au temps de l'interruption des travaux, les entrepreneurs ne recevant en ceci, comme dans le cas de l'indemnité des terrains, qu'un acompte sur le contrat et non une somme en sus ou exclusive du contrat. Si le comité me le permet, j'exposerai clairement les circonstances qui ont donné lieu au rapport de M. A. M. Ross, et qui ont amené le paiement des £22,500 et des £6,250—après que j'aurai répondu à l'autre partie de la question—qui est “si je puis fournir un état des achats qui ont été faits de chaque lot séparément compris dans la dite voie.” Je produis maintenant cet état en détail, avec indication du township, de la concession et de la partie du lot, et avec le nom du propriétaire. Ces terrains ont été achetés pour les besoins des entrepreneurs, et le comité a déjà décidé qu'on ne pouvait m'obliger à dévoiler les particularités de nos engagements. J'en viens maintenant à exposer les circonstances qui ont amené la suspension des travaux à l'ouest de Stratford, et qui ont donné lieu aux paiements à l'égard desquels le comité désire avoir des renseignements. La maison de Gzowski et Cie., avait dans le principe entrepris la ligne de Toronto à Guelph. Lorsque la compagnie de Toronto à Guelph obtint le pouvoir d'aller jusqu'à Sarnia, ce contrat fut étendu jusque là; et subséquemment, par la fusion de cette compagnie avec la compagnie du Grand Tronc, Gzowski et Cie. se sont trouvés dans la position d'entrepreneurs sous cette dernière compagnie. Avant la fusion, les entrepreneurs avaient déjà poussé considérablement les travaux entre Toronto et Guelph, et la compagnie avait fait faire le tracé de la ligne, les plans avaient été déposés, et on avait pris des arrangements pour acheter le terrain de la voie. Par le nouveau contrat les entrepreneurs s'étant trouvés obligés à la construction et à l'équipement de la ligne, aussi bien qu'au tracé, au paiement des frais de génie, de l'indemnité des terrains, etc.,—ils ont dû prendre sur eux toutes les obligations de la compagnie de Toronto à Guelph, relativement à ces points, et ils les ont payées. Après que la ligne eût été tracée jusqu'à Guelph, et les plans déposés, les entrepreneurs reçurent l'ordre de la construire d'après les arrangements faits, sans leur concours, par la compagnie de Toronto à Guelph; et l'indemnité des terrains a été excessivement forte, d'autant plus, indirectement si l'on veut, que la première compagnie avait entrepris à différents endroits de construire des passages, pour l'usage des fermiers, au dessous de la voie, ainsi que d'autres ouvrages dispendieux, que l'on aurait pu éviter si l'on eut adopté un meilleur

système pour acheter les terrains. L'achat des terrains au-delà de Guelph fut entrepris par les entrepreneurs eux-mêmes, en vertu du nouveau contrat ; et voyant les maux qui avaient résulté du système qui avait été suivi auparavant, leurs agents, dans bien des cas, ont acheté des terres entières sur lesquelles ensuite on a pris le terrain qu'il fallait pour le chemin. Dans l'automne et l'hiver de 1853, on s'était assuré de toute la voie depuis Guelph jusqu'à Sarnia, soit par achat absolu ou par promesse de vente. Dans un petit nombre de cas on a eu recours aux dispositions de l'acte des clauses consolidées de chemin de fer ; mais dans ces cas il n'a pas été pris plus de terrain qu'il n'en fallait pour le chemin même ; et ce terrain a été pris et est encore au nom de la compagnie du Grand Tronc et sa propriété. Chaque fois que la chose a pu se faire, le terrain a été acheté par vente privée, au nom des entrepreneurs, pour être transporté à la compagnie lors de l'achèvement des travaux, comme il a déjà fait. Les entrepreneurs n'ont pas acheté un seul terrain dans la vue d'en faire une spéculation ; et, à l'exception du cas de Sarnia, où l'emplacement de la gare n'a pas encore été fixé, ils ne possèdent pas un seul pied de terre le long du chemin, ni directement, ni indirectement, soit comme associés, soit comme individus. Ils ont revendu aux prix coûtant tout le surplus dont ils n'ont pas eu besoin pour satisfaire à leur engagement avec la compagnie du Grand Tronc. Bien que le comité n'ait point demandé de renseignements sur ce point, et que je ne me croie point obligé non plus d'en fournir, cependant, comme il existe beaucoup de méprise à ce sujet, je crois devoir constater ce fait, que, strictement, les entrepreneurs se sont bornés dans leurs achats de terrains à ce qu'il leur en fallait pour remplir leur contrat ; et à l'exception du cas de Sarnia, où la compagnie du Grand Tronc n'a pu encore fixer l'emplacement de sa gare, Gzowski et Cie. ne possèdent sur la ligne aucun terrain que ce soit. Il n'y avait rien dans leur contrat pour les empêcher de faire de ces spéculations sur les terrains, mais ils ne crurent point de leur intérêt de placer leur argent dans des opérations qui ne pouvaient leur rapporter des profits que dans bien des années. Le comité peut voir d'après ceci que, lors de la fusion avec la compagnie du Grand Tronc, on avait acheté le terrain de la voie et tracé la ligne jusqu'à Guelph, en vertu du marché fait par la compagnie de Toronto à Guelph, avant que les entrepreneurs eussent aucun intérêt dans la chose ; qu'on avait commencé les travaux de cette section, et qu'il en avait été fait une partie assez considérable, mais qui n'était point payée ; et qu'après la fusion, les entrepreneurs ont pris sur eux d'acheter le terrain nécessaire pour la section de Guelph à Sarnia, et qu'ils l'ont fait. Je vais en venir maintenant aux faits qui sont survenus après la fusion.

Du moment que le nouveau contrat eut pris effet en vertu de la fusion qui fut définitivement arrêtée à Londres, en mars 1853, Gzowski et Cie., sentant qu'à moins de faire les plus grands efforts, ils auraient à souffrir considérablement de payer l'intérêt sur tout le capital qu'entraîneraient leur travaux, organisèrent immédiatement plusieurs partis d'ingénieurs qu'ils mirent en campagne entre Guelph et Sarnia, et à force d'énergie et d'argent, ils réussirent à tirer non moins de trois lignes entre ces deux points, et après avoir décidé sur la plus avantageuse, ils firent faire des profils en travers de toute la ligne, de 100 pieds en 100 pieds de distance, depuis Toronto jusqu'à Sarnia, préparèrent des types des ouvrages d'art, et en un mot leur avant-projet fut complété et la ligne entière tracée pour le mois de juillet 1853. Comme je l'ai déjà dit, les entrepreneurs avaient pris des arrangements pour tout le terrain nécessaire, et avant la fin de 1853, (la fusion ayant été parfaite en juillet 1853,) ils avaient donné toute la ligne à des sous-entrepreneurs, fait entreprendre les traverses, les clôtures, etc., et étaient en train de pousser activement leurs travaux vers leur prompt achèvement. Dans le même temps, leurs travaux si coûteux entre Toronto et Guelph se poursuivaient avec la plus grande activité, et telle était la quantité de mains qu'ils avaient à l'œuvre, que la valeur des travaux faits dans le mois de septembre 1853, s'est montée à rien moins qu'à la somme de £51,032 11s. 3d. sterling.

Ce fut en octobre 1853, que les entrepreneurs apprirent pour la première fois, qu'en conséquence d'un changement survenu dans le marché monétaire de Londres, la compagnie éprouvait de la difficulté à obtenir des fonds, et c'est alors que l'ingénieur de la compagnie les notifia de réduire leur personnel, et conséquemment de diminuer leurs demandes sur la compagnie, et on nous dit qu'on ne voulait point dépenser plus de £10,000 par mois sur la section de Toronto à Sarnia. C'est par la lettre qui suit que les entrepreneurs eurent officiellement avis de cette décision de la compagnie :—

MONTREAL, 18 novembre 1853.

Messrs. G. S. Gzowski et Cie., &c., Toronto.

Messieurs.—Je prends la liberté de vous faire part, sur le revers de cette feuille, de certains extraits des délibérations du bureau de la compagnie, à une assemblée générale tenue le 16 novembre 1853.

Je suis, messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé)

JOHN M. GRANT,

Assistant secrétaire.

La compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada : Extrait des délibérations du bureau, à une assemblée générale tenue le 16 novembre 1853.

A l'égard du certificat de MM. Gzowski et Cie., pour le mois passé, il est résolu, " Que l'estimation, " moins les déductions ordinaires, soit portée à leur crédit, et qu'il leur soit fait les avances que le comité " des finances pourra déterminer."

L'état actuel du marché monétaire en Angleterre, et les dépenses courantes de la compagnie, étant venus sur le tapis, après discussion, il est résolu : " Que les entrepreneurs des diverses sections du " chemin de fer Grand Tronc soient requis de limiter leurs dépenses le plus qu'il leur sera possible, durant " la dépression actuelle du marché monétaire en Angleterre."

Les entrepreneurs, agissant d'après ces instructions, prirent immédiatement des mesures pour restreindre leurs opérations aux travaux déjà commencés entre Toronto et Guelph. Ce retardement mettait les entrepreneurs dans le plus grand embarras, et il leur devait leur causer des pertes considérables,—indépendamment du retardement,—mais ils virent bien que la chose était involontaire de la part de la compagnie, et ils firent de leur mieux pour faire face à la nécessité. D'après cet arrangement, les entrepreneurs qui, par leur contrat, avaient le droit de pousser leurs travaux aussi vite qu'ils le jugeaient à propos, et d'en recevoir le prix comptant, se virent réduits à ne recevoir que £10,000 par mois, pendant l'hiver de 1853.

Sentant la haute importance qu'il y avait pour nous mêmes de constater l'exacte situation et les vues de la compagnie pour l'avenir, j'allai en Angleterre en mars 1854, de la part de notre maison, pour me mettre en communication directe avec le bureau de Londres de la compagnie du Grand Tronc.

Dans le temps, et de fait depuis la formation de la compagnie, les intéressés dans la compagnie du Great Western avaient uniformément montré une hostilité bien marquée contre la compagnie du Grand Tronc, et peu de temps après mon arrivée à Londres, on fit un effort pour réconcilier les intérêts opposés des deux compagnies. Sans ennuyer le comité de détails, je me permettrai de dire qu'on en vint finalement à s'entendre; la compagnie du Great Western consentit à suspendre ses opérations sur l'embranchement de London à Sarnia, à condition que la compagnie du Grand Tronc suspendit les siennes de Straiford à Sarnia. La suspension devait durer jusqu'au premier janvier 1856. Le comité voudra bien remarquer que la compagnie du Grand Tronc ne pouvait faire un pareil arrangement sans mon consentement comme entrepreneur de la partie occidentale de la ligne. Je me suis opposé à cet arrangement du mieux que j'ai pu, parce que je le croyais contraire aux vrais intérêts du Grand Tronc; mais la nécessité qu'il y avait d'apaiser l'opposition sur le marché monétaire de Londres, a dû l'emporter sur toutes les autres considérations, et l'arrangement fut arrêté. Cet arrangement, ainsi que je l'ai dit, ne pouvait avoir d'effet sans mon concours, et

je prie bien le comité de remarquer à quelles conditions j'y ai consenti, en dépit de mon opposition à la mesure. Les voici, ces conditions :

LONDRES, 3 mai 1854.

Wm. Chapman, écr.,

Compagnie du Grand Tronc.

MONSIEUR,—Comprenant que les directeurs de la compagnie du Grand Tronc se proposent d'arrêter une partie des travaux à l'ouest de Stratford jusqu'au premier janvier 1856,—je vous prie d'avoir la bonté de m'informer, pour le compte de Gzowski et Cie., si c'est le cas, afin que je puisse prendre mes mesures conformément aux instructions du bureau. A propos de cet ajournement, j'aurais plusieurs conditions à soumettre au bureau; mais je présume qu'elles ne souleveront aucune objection.

Ce serait d'abord de prolonger le délai qui est accordé pour l'achèvement des travaux qu'on veut suspendre, et il faudra que la compagnie soit tenue de recevoir la section de Toronto à Stratford, aussitôt qu'elle sera achevée suivant le contrat.

Les entrepreneurs devront être payés des travaux de Toronto à Stratford, en proportion de ce que ces travaux sont à l'ouvrage entier de Toronto à Sarnia, la proportion devant être établie par l'ingénieur en chef. La section de Guelph, étant de beaucoup plus coûteuse dans sa construction, nécessite cet arrangement plutôt qu'un autre qui serait basé sur les distances.

La compagnie devra faire bon aux entrepreneurs des dépenses qu'ils ont faites entre Stratford et Sarnia, au dire de l'ingénieur en chef. La somme retenue des entrepreneurs pour le fonds de garantie et des salaires devra être réduite au *pro-rata* de l'étendue des travaux à être exécutés immédiatement.

La compagnie donnera aux entrepreneurs une assurance générale, qu'en consentant à la suspension de ces travaux d'au-delà de Stratford, jusqu'à la période fixée, on ne prétend pas que les entrepreneurs en souffrent aucun préjudice ou dommage.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre dévoué serviteur,

(Signé,)

A. T. GALT.

Cette lettre fut écrite après mon entrevue avec le bureau de Londres, et on y répondit le même jour comme ceci :

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA,

2 LEADENHALL STREET, LONDRES, 3 mai 1854.

A. T. GALT, écr., etc., etc., etc.

MONSIEUR,—J'ai instruction d'accuser réception de votre lettre de ce jour, et de vous dire en réponse que le bureau des directeurs de Londres a résolu :

“Qu'il est opportun de suspendre tous les travaux de la ligne du Grand Tronc, à l'ouest de Stratford, compris dans le contrat de MM. Gzowski et Cie., jusqu'au 1er janvier 1856.”

J'ai de plus instruction d'ajouter que le bureau ne voit point d'objection à se rendre aux propositions que vous faites dans votre lettre, en ce qu'elles ont rapport à la résolution ci-dessus mentionnée,—pourvu qu'elles rencontrent aussi l'approbation du bureau canadien.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.,

(Signé,)

W. CHAPMAN,

Secrétaire.

Le bureau canadien, le 21 juin 1854, approuva le procédé du bureau de Londres. Toute l'affaire fut ensuite renvoyée à l'ingénieur en chef, avec instruction de faire rapport, après considération d'une proposition de la part de Gzowski et Cie. d'adopter un autre mode, mais qu'on finit par retirer.

Telles sont les circonstances sous lesquelles a été fait le rapport de M. A. M. Ross, dont il est fait mention plus haut. Maintenant, pour mieux expliquer ce rapport, je vais fournir au comité certains détails qui se rattachent au contrat et au mode de faire les estimations partielles d'après le contrat. On verra par le contrat, que je désire voir faire partie de mon témoignage tel qu'il se trouve dans les journaux de la chambre, que Gzowski et Cie. étaient tenus de compléter et d'équiper une ligne de chemin de fer de Toronto à Sarnia, conformément à certain devis, pour une somme en bloc de £1,376,000 sterling. Le contrat ne faisait point de subdivision de cette somme, et ne portait point que ce serait tant pour chaque section, ni tant par mille. D'après la distance constatée, cela faisait un

peu plus que £8,000 du mille, et cette somme comprenait tous les frais d'établissement, depuis le premier pas à faire sur le terrain jusqu'à la livraison du chemin comme chemin fini, avec certaines stations, voies de garage et équipements, dont la quantité et l'étendue étaient données au contrat. Les entrepreneurs avaient à supporter tous les risques, n'importe de quelle espèce, qui pourraient résulter des travaux,—les dommages de toute sorte qu'ils pourraient occasionner, —et ils étaient en outre tenus de payer l'intérêt sur le capital jusqu'à l'achèvement des travaux, ainsi que de pourvoir à un fonds de salaires de £13,000 sterling, pour les fins de la compagnie.

Le contrat étant ainsi fait, il fallut immédiatement mettre l'ingénieur en état de constater et de certifier la quantité proportionnelle d'ouvrage fait, et pour cela il était nécessaire de finir le tracé de la ligne, d'établir la somme d'excavation, sa nature, soit dans la terre ou dans le roc, la quantité et l'espèce de maçonnerie, le nombre de tonnes de rails, chevilles, coussinets, traverses, et la valeur de l'équipement, des stations, et le reste ; et de répartir le prix total du contrat sur ces différents items, de manière qu'à fur et à mesure de leur exécution respective, les entrepreneurs pourraient être payés en proportion de l'ouvrage pris dans son ensemble. C'est ce que l'ingénieur, qui se trouvait en possession de toutes les données nécessaires, fit de consentement avec les entrepreneurs, aussitôt que le tracé de la ligne eut été achevé. Comme je l'ai dit, cette répartition n'a été faite que pour servir aux *estimations partielles*, et elle ne changeait ni ne modifiait le contrat sous aucun rapport. Elle a été faite en juillet 1853, avant que qui que ce soit eut la moindre idée qu'une suspension d'une partie des travaux devait avoir lieu. Dans cette répartition on nous allouait la somme de £345 par mille pour payer le terrain de la voie, de Toronto à Sarnia. Elle n'obligeait point la compagnie à payer davantage, si le terrain venait à coûter plus, et elle n'obligeait point non plus les entrepreneurs à rendre compte de toute balance qui pourrait rester, s'ils obtenaient le terrain pour une moindre somme. Ce n'était simplement que la proportion relative que, d'après les données en possession des parties, elles étaient portées à croire la plus conforme aux termes du contrat, et il est certain que si les travaux n'eussent jamais été suspendus, elle n'aurait jamais soulevé la moindre difficulté. C'est de la même manière que les travaux de génie ont aussi été évalués, pour toute la ligne, au point de vue des estimations partielles, à £250 sterling par mille, et si la ligne entière eut été complétée sans interruption, il ne se serait point élevé de difficulté sur ce point non plus.

Le comité voudra bien remarquer que par ma lettre du 3 mai 1854, que j'ai déjà produite, j'ai mis pour condition expresse que "les entrepreneurs seraient payés des travaux de Toronto à Stratford en proportion de ce que ces travaux " sont à l'ouvrage entier de Toronto à Sarnia, la proportion devant être établie par " l'ingénieur en chef ; la section de Guelph, étant de beaucoup plus coûteuse " dans sa construction, nécessitait cet arrangement, plutôt qu'un autre qui aurait " été basé sur les distances,"—cette stipulation ayant aussi bien rapport à ce que coûterait de plus l'indemnité des terrains, qu'à l'ouvrage même. Je disais encore dans la même lettre, que "la compagnie devrait faire bon aux entrepreneurs des dépenses qu'ils avaient faites entre Stratford et Sarnia, au dire de l'ingénieur en chef." Le comité voudra bien observer que c'est à Londres que j'ai mis ces conditions à mon consentement à la suspension, sur une question qui s'était soulevée là, et qu'en conséquence je ne pouvais avoir sur le moment aucune idée de ce que l'ingénieur en chef, M. A. M. Ross, pourrait faire, lui qui était en Canada. Je ne voyais rien que de juste et de raisonnable dans ces stipulations, et c'est ainsi que les ont aussi regardées les directeurs de Londres et du Canada.

Lorsque, comme je l'ai déjà dit, l'affaire fut envoyée à M. A. M. Ross par le bureau canadien, les points qu'il eut à déterminer étaient donc, d'abord, la quan-

tité d'ouvrage qu'il y avait à faire entre Toronto et Stratford, relativement au tout. Ceci a été fait au moyen des quantités d'ouvrage constatées, telles qu'indiquées par les plans et les profils, aussi bien que par les ouvrages à construire, et il établit son estimation dans la proportion de £907,110, à £468,890 sterling. Subséquemment, ordre ayant été donné de prolonger la ligne jusqu'à St. Mary's, la proportion devint de £961,252 à £414,748 sterling ; les données étant absolument les mêmes que celles dont on s'était servi et qu'on avait arrêtées avant qu'on eut aucunement songé à suspendre les travaux, et que l'on avait formulées par rapport aux estimations partielles. Je soumetts maintenant au comité les profils de la ligne entière, telle que tracée de Toronto à Sarnia ; ces profils le mettront en état de juger tant de l'équité de la condition que j'ai imposée, que de la raison pourquoi la part d'ouvrage est de tant plus considérable sur la ligne à l'est de Stratford, que sur la section ouest jusqu'à Sarnia, la première ayant à surmonter toutes les difficultés du faite qui sépare les lacs Ontario et Huron, tandis que la dernière passe sur le terrain presque parfaitement de niveau de la grande plaine occidentale qui s'étend de London à St. Mary's aux lacs Huron et St. Clair. Il n'y eut donc jusque là aucune difficulté à régler ces différents points, par rapport à la quantité d'ouvrage qui restait à faire et à la part afférente du prix du contrat qui devait être réservée pour en payer le coût, et il restait ainsi £468,890 à appliquer aux travaux, à l'ouest de Stratford, y compris l'équipement nécessaire. Mais comme on avait commencé certains ouvrages et qu'on s'était procuré le terrain du chemin, sur la partie de la ligne interrompue à l'ouest de Stratford, M. A. M. Ross fut requis d'établir la somme dont la compagnie devait raisonnablement faire bon aux entrepreneurs pour ces ouvrages. Il ne se présenta aucune difficulté en ceci, quant à l'ouvrage fait, et comme le dit le rapport de M. A. M. Ross, la somme fut payée d'après les estimations partielles. Il n'y eut non plus aucune difficulté au sujet des réclamations des sous-entrepreneurs, provenant de la suspension, réclamations que la compagnie pria Gzowski et Cie. d'arranger pour elle, et qui furent en effet arrangées pour la somme très modérée de £5,000, qui est la seule perte réelle dont ait souffert la compagnie en conséquence de la suspension.—Gzowski et Cie., n'ayant jamais réclamé ni reçu un seul sou en compensation de la perte des profits qu'ils auraient pu faire, mais ayant reçu chaque paiement à compte du contrat, et en diminution de la somme qui devait leur être payée plus tard. On eut donc bientôt disposé de ces points, et à l'égard, 1o. de l'achat des terrains de Stratford à Sarnia, Gzowski et Cie. représentèrent qu'ils les avait tous acquis jusqu'à Sarnia, ou qu'ils avaient pris des arrangements avec les propriétaires pour les acquérir ; que de Toronto à Stratford, ils coûtaient excessivement plus que la somme allouée par mille, et que ce serait leur faire une injustice manifeste que de les obliger à fournir le terrain sur cette section d'après une cédule basée sur la ligne entière, vu que la section ouest dont on suspendait les travaux, était celle sur laquelle ils devaient s'indemniser du coût excessif de la section est ; que les entrepreneurs avaient fait un marché pour tout le terrain jusqu'à Sarnia et qu'ils étaient prêts à le fournir et livrer, et qu'en conséquence ils devaient en être payés, suivant la cédule, tout comme du nombre de verges de terre qu'ils avaient déblayées sur les travaux suspendus. L'ingénieur en chef, et ensuite le bureau, admirèrent la justice de cette manière de voir, et ce fut en conformité de cela que les entrepreneurs reçurent une estimation partielle pour la section ouest, se montant à la somme déjà mentionnée de £22,500, étant exactement la proportion qui, d'après la cédule, devait être portée contre le contrat. La question se réduit donc à ceci : que les entrepreneurs ont reçu, à compte de la section de Stratford à Sarnia, £22,500, qu'on a bien et dûment portés à leur débit dans leurs comptes avec la compagnie, et que la somme qu'il leur reste à toucher pour l'ouvrage qui reste à faire est diminuée d'autant. On a fait la même chose à l'égard de l'item de £6,250 pour les frais de génie, excepté qu'au lieu de payer aux entrepreneurs toute la somme qui leur était allouée, £17,000, l'ingénieur en chef a retenu £10,750 entre les mains de la compagnie pour faire face

aux frais de génie qu'entraînerait l'exécution des travaux. Le comité remarquera ainsi que loin de s'être fait, de la suspension des travaux, une raison de se faire payer plus que ne leur donnait le contrat, Gzowski et Cie. n'ont que justement été payés en proportion du tout pour ce qu'ils avaient exécuté d'ouvrage ; et que pour la section qui n'est pas encore terminée, on a actuellement en main pour chaque item d'ouvrage une réserve précisément de la somme qui a été payée pour l'ouvrage exécuté, la différence provenant entièrement de la nature énormément dispendieuse de la ligne depuis Toronto jusqu'à Stratford. De plus, comme on le verra, la compagnie, sur le rapport de M. A. M. Ross, pria les entrepreneurs de fournir la partie d'équipement qui devait être réservée pour la section interrompue, se montant à £58,080 sterling, qui de cette manière est venue grossir le coût apparent de la ligne est, bien que les entrepreneurs n'en retirèrent pas le moindre avantage. La compagnie a donc eu, pour le compte de la ligne ouest, la livraison de l'équipement qui s'élève à £58,080 sterling ; elle a aussi payé pour le terrain du chemin que les entrepreneurs sont prêts à livrer, s'élevant à £22,500 sterling, et elle a payé £6,250 aux entrepreneurs à compte des £17,000 sterling, destinés aux frais de génie. Je dirai de plus, que le plan qu'on a adopté pour faire l'estimation du coût de la section est de Stratford à Toronto, par les quantités comparatives, au lieu d'être favorable aux entrepreneurs, a été tout le contraire, comme tout homme pratique sait que les dépenses imprévues qui accompagnent l'exécution des grandes constructions et le percement de profondes tranchées, aussi bien que leur coût réel, sont de beaucoup plus considérables que lorsqu'il s'agit, comme sur la ligne ouest, d'un travail dans de la terre ordinaire, avec de petits aqueducs d'écoulement sans conséquence, au lieu de viaducs aussi gigantesques que ceux des rivières Crédit, Humber, Eramosa, Guelph et Grande. Le comité peut voir par ce qui précède qu'il n'a été fait aucuns changements au contrat, pour l'avantage des entrepreneurs, et qu'il leur revient encore sur le contrat, pour l'ouvrage qui reste à faire, justement la somme qui leur aurait été payée si ont les eut laissés poursuivre les travaux. Je désire qu'on comprenne bien que les entrepreneurs n'ont jamais reçu un sou pour les travaux de la partie ouest, autrement que sur leur contrat, et qu'ils n'ont rien reçu, non plus, pour la section est, au-delà du prix de leur contrat. Il est vrai qu'ils ont touché d'autres sommes que pour les travaux qu'ils avaient entrepris, mais dans tous ces cas, ça été pour des ouvrages supplémentaires, non compris dans le contrat, qu'ils n'étaient nullement obligés de faire, et que la compagnie aurait eu à payer et à faire faire par d'autres, si Gzowski & Cie. ne les eussent entrepris. La nature de ces ouvrages est suffisamment décrite dans les rapports de MM. A. M. Ross et Walter Shanly, et le comité doit me dispenser de l'en occuper davantage. Ayant, cependant, le désir de mettre autant que possible le comité en possession de tout ce qui a rapport aux transactions de Gzowski & Cie. avec la compagnie, je demanderai la permission de mentionner d'autres faits qui, se rattachant au contrat, font voir que nous avons constamment désiré qu'il nous fut permis de pousser les travaux jusqu'à Sarnia, et indiquent la nature de la seule réclamation qui en ait résulté. Comme je l'ai déjà dit, les travaux avaient été arrêtés de notre consentement jusqu'au 1er janvier 1856, mais me trouvant à Londres pour les affaires de notre maison, à la fin de 1855, j'eus de fréquentes communications avec le bureau de Londres sur le sujet, et pour me rendre à son désir, le 18 septembre, je réduisis la base de l'arrangement dans les termes suivants :

LONDRES, 18 septembre 1855

WILLIAM CHAPMAN, ECR.,

Secrétaire de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc,  
Londres.

MONSIEUR, — Conformément au désir du bureau, nous prenons la liberté de dire, au sujet des travaux qui restent encore à faire sur notre entreprise au-delà de Stratford, que nous acheverons ceux que nous avons déjà commencés entre Stratford et St. Mary's suivant notre contrat actuel, que nous entendons les

nouveaux travaux de St. Mary's à London, au même taux moyen par mille que de Toronto à Sarnia, savoir : pour huit mille louis sterling, d'après le même devis, à condition que le terrain de la voie et les bâtiments de la gare dans la ville de London ne coûtent pas plus que sept mille cinq cents louis courant, et que dans le cas d'un excédant, il soit payé par la compagnie.

En paiement des travaux de St. Mary's à London, nous accepterons les bons de la cité de Toronto jusqu'à concurrence de cent mille louis courant au pair, et la balance en argent, mais vu que nous ne pourrions peut-être pas disposer immédiatement des bons de la cité, nous exigerons que les paiements d'argent nous soient faits les premiers sur nos estimations.

Comme ces bons sont actuellement de sommes trop considérables pour les négocier, il faudra que la compagnie les fasse convertir en bons de sommes plus disponibles.

Quant aux travaux qui restent encore à faire sur notre contrat, depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, nous accepterons l'ouvrage de St. Mary's à London comme représentant une somme quelconque pour l'entier paiement du dit contrat, et nous consentirons à renoncer à toute réclamation contre la compagnie pour les dommages qui pourraient résulter pour nous de la suspension des travaux depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, pourvu que dans le cas où plus tard la compagnie voudrait compléter sa ligne jusqu'à Sarnia ou construire d'autres travaux le long de notre ligne actuelle, nous ayions la préférence de les entreprendre à des prix raisonnables.

Nous nous attendrons aussi à être déchargés du paiement de l'intérêt sur les travaux de London, en considération de la perte probable que nous aurons à supporter sur la négociation des bons de Toronto.

Les travaux jusqu'à London devront être complétés pour le 1er janvier 1857 ; sinon, l'intérêt nous sera chargé à compter de là.

Nous sommes, Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

A. T. GALT,

Pour lui-même et ses associés.

Subséquentement à cela, le 18 décembre 1855, le bureau de Londres, n'ayant encore rien décidé sur ce qu'il avait à faire, me pria de mettre par écrit les vues que nous entretenions tout particulièrement par rapport à la ligne directe jusqu'à Sarnia, ce que je fis comme suit :

LONDRES, 18 décembre 1855.

Sir C. P. RONEY,

Secrétaire,

Chemin de fer Grand Tronc.

MONSIEUR,—Conformément au désir du bureau, j'ai l'honneur de vous dire qu'à l'époque où nous avons reçu instruction de suspendre tous travaux à l'ouest de Stratford, nous avons déjà pris des arrangements pour les faire exécuter.

Si le bureau veut maintenant que nous les reprenions, il est de mon devoir de vous dire qu'en conséquence de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux, il nous est impossible d'exécuter ces travaux avec les mêmes avantages ; et j'aimerais dans ce cas que le bureau en renverrait le sujet à la décision de l'ingénieur en-chef de la compagnie, M. A. M. Ross, pour qu'il eût à nous allouer, en sus du prix de notre contrat, ce que sous les circonstances il pourra lui paraître équitable.

J'ai, etc., etc.

(Signé,)

A. T. GALT,

Pour lui-même et ses associés.

À une assemblée subséquente du bureau de Londres, je consentis à ce que la suspension des travaux fut prolongée du 1er janvier au 1er mai 1856, ainsi que le fait voir le document qui suit :

Extrait des minutes du Bureau des Directeurs de Londres, à une assemblée tenue le jeudi, 20 déc. 1855 : —M. Galt se présente devant le bureau au sujet de l'extension du chemin à l'ouest de Stratford, et propose que comme le bureau ne trouve pas à propos d'en venir immédiatement à une décision finale, il consent à prolonger la suspension des travaux non terminés jusqu'au 1er mai prochain, sans rien réclamer pour les indemniser de ce nouveau délai, et il est

Résolu, "Que le délai soit accepté à ces conditions."

A mon retour en Canada le bureau canadien prit le sujet en considération, et voici la réponse qui fut faite à une lettre de M. Holmes :

BENJAMIN HOLMES, ECR.

MONTREAL, 22 janvier 1856.

Vice-Président,

Compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

MONSIEUR,—Nous accusons réception de votre faveur d'hier, avec la lettre de Sir C. P. Roney et une résolution du bureau de Londres adoptée le 20 décembre dernier, exprimant le désir de voir prolonger la suspension de nos travaux non terminés, du 1er janvier au 1er mai prochain.

Pour toute réponse nous n'avons qu'à répéter ce qu'a dit verbalement notre associé, M. Galt, que, tout en exprimant notre désir de répondre aux instructions de la compagnie, soit en construisant la ligne jusqu'à Sarnia, ou jusqu'à London seulement, nous consentons volontiers à suspendre nos travaux jusqu'au 1er mai, vu que la compagnie ne paraît pas pouvoir en venir plus tôt à une décision ; et que nous ne demanderons jamais non plus de compensation pour cette extension de délai du 1er janvier au 1er mai.

Nous prenons cependant la liberté d'attirer votre attention sur un point dont ne fait point mention la lettre de Sir C. P. Roney, non plus que la résolution qui a rapport à cette extension de délai. M. Galt a dit au bureau de Londres, que comme il était tout probable que les travaux que nous avons en main actuellement seraient terminés avant le 1er de mai, nous nous attendions à être payés du fonds de garantie provenant des travaux ainsi complétés, du moment que la section de Toronto à Stratford serait livrée. Sans consentir à cette condition d'une manière absolue, on a répondu qu'on renverrait la question au bureau canadien, et pour éviter tout malentendu à l'avenir, nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur le sujet, car il est intimement lié à notre consentement au délai.

Nous avons, etc., etc.

(Signé,)

C. S. GZOWSKI et Cie.

Le 16 avril 1856, le bureau canadien étant alors en session, Gzowski et Cie., lui adressèrent la lettre suivante :

TORONTO, 16 avril 1856.

L'hon. JOHN ROSS,

Président de la compagnie du Grand Tronc.

MONSIEUR,—Nous avons l'honneur de vous prier d'attirer l'attention du bureau des directeurs sur le fait que la suspension de nos travaux à l'ouest de Stratford et St. Mary's a été, conformément à l'entente entre M. Galt, notre associé, et le bureau de Londres, le 18 décembre dernier, prolongée du 1er janvier au 1er mai, et que voilà ce nouveau délai sur le point d'expirer.

L'importance de compléter la section occidentale de notre ligne est si grande en vue de la connexion qu'elle doit établir avec l'immense navigation qui communique avec l'ouest, que nous n'avons aucun doute que le sujet ait déjà reçu l'attention du bureau, mais il peut se faire qu'on n'ait pas pris en considération la perte vraiment sérieuse dont nous aurons indubitablement à souffrir, ainsi que la compagnie par contre-coup, si, pour une cause ou pour une autre, on ne nous met pas en état de continuer nos travaux en question au 1er mai, et c'est dans cette vue que nous nous croyons obligés d'exiger qu'on nous donne des instructions avant que le délai de la suspension expire.

En consultant la correspondance qui s'est faite à Londres, on verra suffisamment que nous avons toujours été prêts à recevoir les instructions du bureau à ce sujet, et nous serions flattés aujourd'hui d'appréhender ce que le bureau a pu se décider finalement sur la question telle qu'elle y est définie.

Nous avons l'honneur d'être,

etc., etc., etc.,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI et Cie.

Cette lettre n'eut point de réponse définitive.

Extrait des minutes de l'assemblée du bureau du Canada, tenue à Toronto le 30 avril 1856.

“ Les minutes du bureau des directeurs de Londres des 25 mars et 9 avril, et les lettres du secrétaire en date des 1er et 11 avril, sont lues, ainsi que les lettres suivantes, au sujet de la suspension des travaux de la section Sarnia du chemin, savoir :

Lettre de M. A. T. Galt à M. Chapman, datée de Londres, le 5 mai 1854.

Lettre de M. A. T. Galt à Sir C. P. Roney, datée du 18 décembre 1855.

C. S. Gzowski et Cie., à M. Holmes, 22 janvier 1856.

Lecture est aussi faite des minutes du bureau de Londres sur le sujet, et la question étant prise en pleine considération par le bureau, et le président ayant expliqué la nécessité qu'il y a de donner avis à MM. Gzowski et Cie. de continuer les travaux suspendus,—les directeurs du gouvernement se retirent pour se consulter, et étant de retour ils disent que n'ayant point été donné de garantie sur les travaux suspendus, ils considèrent que le bureau n'est pas, vu la minute du bureau de Londres, dans la position d'exiger ou de donner avis à MM. Gzowski et Cie. de reprendre les travaux abandonnés, et l'hon. M. Cayley exprime le désir que ceci soit entré comme son opinion. Sur réception de cette communication de l'inspecteur général, et après avoir délibéré sur la position dans laquelle se trouve aujourd'hui la compagnie, et eu égard aussi aux termes énoncés dans la lettre du secrétaire, datée de Londres, le 1er avril, qui donne les vues des directeurs de Londres, relativement à l'avis à donner pour la continuation des travaux :

Il est résolu:—

“Qu'il n'est pas à propos de requérir MM. Gzowski et Cie. de reprendre les travaux maintenant suspendus, en autant que l'inspecteur général ne voit aucune chance de recours.”

La question en resta donc là ; sachant que la compagnie n'avait point de moyens à sa disposition, les entrepreneurs eurent de toute nécessité à attendre qu'on eut pris des arrangements pour les mettre en état de procéder.

Dans le cours de négociations antérieures avec la compagnie du *Great Western*, on avait discuté à plusieurs reprises l'opportunité de construire la ligne de St. Mary's à London, soit en sus ou en substitution de la ligne directe de Sarnia, et Gzowski et Cie. en réponse à une soumission qu'ils avaient faite pour cette ligne directe, avaient reçu instruction de faire les démarches nécessaires pour s'assurer du terrain de la voie, etc ; mais, comme on n'avait point encore de pouvoir légal pour construire cette ligne, on ne put faire rien de plus que les études préliminaires, etc., en attendant l'octroi, qui a été accordé en 1856, de la charte de la compagnie du chemin de Jonction de London à St. Mary's. Je serai heureux de fournir au comité toutes les informations qu'il pourra désirer sur ce sujet, mais mon but, en y faisant allusion ici, est de montrer le rapport qui existe entre cette ligne projetée et la ligne de Sarnia, tel que je l'ai mentionné dans ma lettre du 18 septembre 1855, déjà devant le comité, et que Gzowski et Cie. ont compris comme devant définir à l'avenir leurs relations avec la compagnie, de la manière suivante :

Que la ligne de Toronto à St. Mary's serait complétée conformément au contrat.

Que la ligne de London à St. Mary's serait faite au prix moyen de la ligne entière de Toronto à Sarnia, savoir : pour £8,000 sterling du mille.

Que les entrepreneurs renonceraient à toute réclamation pour les profits qu'ils pouvaient s'attendre de faire sur les travaux de St. Mary's à Sarnia.

Que la compagnie donnerait plus tard à Gzowski et Cie., à des prix raisonnables, une quantité d'ouvrage à exécuter équivalente à celle pour laquelle on abandonnait toute indemnité pour profits, moins les travaux de London à St. Mary's.

Que si la compagnie se trouvait jamais en état de poursuivre ses travaux jusqu'à Sarnia, Gzowski et Cie. en auraient l'offre à des prix raisonnables.

Telle était le 18 septembre 1855, l'entente qu'avaient Gzowski et Cie. de leurs relations avec la compagnie du Grand Tronc ; mais comme on le verra par la lettre du 18 décembre, dont on a déjà fait la lecture, le bureau de Londres

hésita subséquemment sur ce qu'il devait faire, et voulut savoir dans quelle position Gzowski et Cie. se croyaient être par rapport à la section de Sarnia seulement. C'est ce qui lui fut expliqué clairement par ma lettre en question : Gzowski et Cie. demandant que la compagnie les indemnîsât du surcroît de dépenses auquel ils pouvaient être sujets en raison de l'abandon de leurs premiers arrangements, et la question en étant une toute simple, vu que nous avions les premiers sous-contrats pour montrer ce que ça nous aurait coûté alors, et qu'il n'était pas difficile de constater ce que les mêmes travaux pourraient coûter aujourd'hui, je lui exprimai notre volonté d'en passer par la décision des ingénieurs de la compagnie.

Ainsi en 1855 la compagnie connaissait les vues de Gzowski et Cie. au sujet de tous ces travaux, et rien ne faisait voir qu'il pût se présenter aucune difficulté.

Après la passation de l'acte de secours de 1856 et l'octroi de la charte du chemin de London à St. Mary's, Gzowski et Cie. s'attendirent qu'on agirait sur l'entente du 18 septembre 1855, et ils prirent leurs mesures en conséquence, y compris le contrat pour l'embranchement de London; mais il devint bientôt évident que faute de fonds on ne pouvait pousser les travaux immédiatement, et on peut penser que Gzowski et Cie. ne furent pas peu surpris de recevoir du président la lettre qui suit :

MM. Gzowski et Cie.,

Toronto.

TORONTO, 15 octobre 1856.

Messieurs,—J'apprends à mon retour d'Angleterre que durant mon absence du Canada, on a complété l'organisation de la compagnie de l'embranchement de chemin de fer de St. Mary's à London, et que le bureau a même passé un contrat avec votre maison pour la construction de la ligne, aux mêmes termes et sur les mêmes dévis que pour la ligne du Grand Tronc, contrat qui, à la face des procédés, paraît avoir été accordé en conformité d'un arrangement antérieur que vous aviez pris avec la compagnie du Grand Tronc avant le 1er mai dernier, mais que la compagnie regardait déjà comme non avenu.

Je vous prie donc de m'expliquer les raisons qui vous ont portés à en agir ainsi, et je vous informe en même temps que le bureau de Londres de la compagnie du Grand Tronc n'entend pas qu'on embrasse la fusion de l'embranchement en question par un contrat avec vous, mais qu'il lui soit laissé la liberté de prendre les mesures qu'il jugera à propos pour l'exécution de l'ouvrage. Vous aurez en conséquence la bonté de me dire si vous considérez que votre contrat pour l'embranchement est en force, ou si vous êtes prêts à l'abandonner de suite.

En attendant votre réponse,

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé.)

JOHN ROSS.

D'après les propres termes de cette lettre il devint évident que le bureau de Londres avait entièrement mis de côté ou perdu de vue l'entente du 18 septembre 1855, et qu'il était disposé à passer par dessus les engagements qui avaient fait consentir Gzowski et Cie. à se désister de leurs réclamations. Nous répondîmes en conséquence à cette lettre, en disant que nous nous en tenions à la lettre du 18 septembre 1855,—mais nous ajoutâmes que, si on ne la ratifiait pas de suite, nous retirerions toutes nos concessions et que nous nous en tiendrions à notre contrat. Pendant que nous nous posions ainsi d'une manière ferme devant la compagnie, je crus devoir encore écrire privément à M. Glyn, pour lui dire que j'étais bien mortifié de l'imputation qu'on me faisait d'avoir obtenu par des moyens peu honorables le contrat du chemin de London à St. Mary's, et pour lui rappeler tout ce qui s'était passé à ce sujet à Londres, en 1855, lui intimant en même temps, tant en mon nom qu'en celui de mes associés, que si lui et M. Baring, après mûre considération de l'affaire, décidaient que nous n'avions pas en honneur droit au contrat, nous l'abandonnerions de suite. En attendant une réponse à cette lettre, Gzowski et Cie. considérant que le bureau s'était déclaré hostile à eux, se décidèrent à prendre des mesures pour liquider toutes leurs affaires avec la compagnie, ce qui n'était pas sans à propos, car M. Holton et

moi nous désirions depuis longtemps nous faire décharger de tout intérêt dans les travaux du Grand Tronc. C'est dans ce but que, le 10 décembre 1856, Gzowski et Cie. adressèrent au bureau la lettre qui suit :

Toronto, 10 décembre 1856.

L'hon. JOHN ROSS, président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

Monsieur,—Nous prenons la liberté d'attirer l'attention du bureau des directeurs sur plusieurs points résultant de notre contrat avec la compagnie, pour la construction de la division, de Toronto à Sarnia, du chemin de fer Grand Tronc, sur lesquels il est temps, nous croyons, qu'on en vienne à une action définitive quelconque.

Commençons d'abord par la réclamation qu'a la compagnie contre nous pour l'intérêt sur le capital que représentent les paiements à nous faits en vertu du contrat.

D'après les termes de notre contrat on peut nous charger l'intérêt au taux de six pour cent sur tous les paiements qui nous ont été faits, à compter de la date de ces paiements jusqu'à l'achèvement du chemin, à moins que la compagnie n'en accepte des sections avant l'achèvement de toute la ligne, auquel cas, l'intérêt sur le coût de telles sections cesse de la date de leur livraison.

Notre contrat était pour du comptant, payable d'après les certificats mensuels de l'ingénieur de la compagnie, et nous étions libres, et de fait, nos intérêts bien consultés, en vue de notre responsabilité pour l'intérêt du capital dépensé, nous avions tous les motifs de hâter autant que possible l'achèvement des travaux sur toute la ligne. Si donc la compagnie eut été dans la position de remplir ses engagements à notre égard, il n'aurait pu s'élever de difficultés quant au montant d'intérêt que nous aurions eu à payer. C'eût été simplement une affaire de compte ; mais vous savez très bien, monsieur, ainsi que le bureau que vous présidez, que la compagnie n'a pas toujours été dans cette position, et que nous avons été obligés de mesurer nos dépenses sur les circonstances financières toujours flottantes de la compagnie, ce qui nous a amenés finalement à prolonger le délai pour l'achèvement des travaux, sans compter que le coût en devra être maintenant bien plus considérable.

Nous croyons donc en justice avoir droit à au moins une diminution d'intérêt pour une période équivalente au retard occasionné par les circonstances dont nous avons parlé, circonstances dont nous ne sommes point responsables, et dont en conséquence nous ne devons point subir les malheurs. C'est durant l'automne de 1853 que nous avons été notifiés pour la première fois de limiter nos demandes sur la compagnie, et, comme conséquence nécessaire, de restreindre nos opérations, et ce fut alors qu'on nous fournit copie de deux résolutions adoptées par le bureau, à son assemblée du 16 novembre, la première nous informant qu'au lieu de nous être payée au comptant notre estimation était portée à notre crédit, et qu'on nous ferait sur cette somme l'avance que le comité des finances pourrait déterminer, la seconde nous priant de restreindre notre dépense dans les limites les plus étroites possibles, tant que durerait la dépression d'alors du marché monétaire en Angleterre, et le comité des finances nous donnait à entendre que nous ne devions pas compter sur plus de £10,000 par mois durant l'hiver et le printemps alors suivants, tandis que nous aurions pu, avec le plus grand avantage pour nous-mêmes, poursuivre nos travaux sur une échelle qui aurait entraîné une dépense au moins trois fois plus considérable. De plus, dans le mois de janvier 1855, la compagnie, en conséquence de l'embaras de ses finances, alors assez grand pour forcer le bureau à adopter une résolution par laquelle il déclarait qu'il n'avait point de fonds pour rencontrer notre estimation du mois précédent, nous requit de ralentir les efforts que nous faisons pour achever l'ouvrage, et nous fûmes pendant cinq mois obligés d'accepter les billets de la compagnie à six mois pour 60 pour cent du montant de nos estimations.

Il doit être évident que ces restrictions répétées sur nos opérations ont du avoir l'effet de retarder de plusieurs mois l'achèvement du chemin, sans compter qu'elles ont dû occasionner une perte directe d'intérêt sur le coût d'une grande quantité de fer et autres matériaux que nous nous étions procurés plus tôt qu'il n'eût été nécessaire, si nous n'avions pas supposé qu'on nous laisserait poursuivre nos travaux sans interruption. Il peut être assez difficile de constater d'une manière précise la mesure du délai qu'ont pu produire les causes dont nous parlons. C'est pourquoi nous croyons que c'est une affaire qui doit s'arranger entre le bureau et nous sur des bases générales d'équité, plutôt que de la comprendre dans la soumission que nous proposerons bientôt sur d'autres questions, provenant de nos relations avec la compagnie, qui pourraient entraîner, dans la preuve que nous aurions à produire à l'appui de nos prétentions, une malheureuse et désagréable investigation de la position financière de la compagnie à diverses époques.

Pour obvier à cela, et pour effectuer plus promptement et à l'amiable un règlement de nos comptes avec la compagnie, nous devons dire que nous sommes prêts à accepter, par arrangement, une diminution de six mois d'intérêt sur le montant brut qui nous a été payé en vertu de notre contrat, bien que nous soyons persuadés que nous pourrions établir une réclamation qui couvrirait de beaucoup plus cette déduction, et nous voulons qu'il soit bien compris que nous nous réservons le droit de le faire, aussi bien que celui d'insister sur toute autre réclamation par suite du retardement de nos travaux, s'il arrivait que le bureau se prononçât contre notre proposition.

Il y a deux points qui résultent de la suspension des travaux de la partie ouest de notre ligne sur lesquels nous invitons votre bureau de concourir avec nous pour les renvoyer à la décision de trois personnes compétentes et désintéressées,—à être nommées, une par le bureau, une par nous, et l'autre par les deux premières.

Le premier de ces points est la somme qui doit nous être allouée en sus du prix de notre contrat originaire, dans le cas où la compagnie se déciderait, dans un temps raisonnable (30 jours par exemple), à compter du prononcé de la sentence, de faire continuer la construction de la ligne jusqu'à Sarnia, en considération de ce qu'elle doit coûter de plus maintenant, comparée au prix auquel une grande partie en avait été donnée par sous-contrat au temps qu'on nous fit arrêter nos opérations, et aussi en considération du temps et des dépenses que deux années de plus à dévouer à l'accomplissement de notre contrat doivent nous faire perdre et encourir.

Le second, c'est, dans le cas où la compagnie dans le délai fixé ne se déciderait pas à procéder, d'établir le montant auquel nous avons droit pour nous dédommager de la perte des profits que nous aurions pu faire sur la construction de la section du chemin depuis les environs de St. Mary's jusqu'à Sarnia, que la compagnie abandonnerait ou remettrait indéfiniment.

Nous avons l'honneur d'être,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI ET CIE.

En ce moment nous nous attendions donc à avoir un arbitrage qui aurait pu arranger finalement tous nos différends, dont les sujets étaient :—

La remise d'une partie de l'intérêt du capital.

La constatation du montant à nous être alloué pour le surcroît des frais de construction de la ligne depuis St. Mary's jusqu'à Sarnia, si on y procédait, ainsi que nous l'avions réclaté par notre lettre du 18 déc. 1855, réclamation qui a été évaluée plus tard à £45,781 5s. par les ingénieurs de la compagnie.

Et la constatation du montant des dommages, s'il y en avait, à nous être alloués, dans le cas de l'abandon définitif des travaux jusqu'à Sarnia.

Je m'abstiendrai de donner les raisons que nous avons pour faire ces réclamations, vu qu'elles sont suffisamment indiquées dans nos lettres, et je ne retiendrai pas plus longtemps le comité sur ce sujet ; mais si on le désire, je lui fournirai volontiers, toutes autres informations dont il aura besoin.

Au lieu de consentir à un arbitrage, comme nous nous y attendions, le bureau n'en fit rien, et les lettres furent renvoyées à l'ingénieur avec instruction d'en faire rapport.

Voyant qu'il n'y avait pas moyen de régler l'affaire en Canada, et désirant mettre le bureau de Londres parfaitement au fait de la question, mes associés se décidèrent à nous envoyer, M. Gzowski et moi, en Angleterre, pour tâcher d'en venir à un arrangement. Nous partîmes en conséquence vers la fin de décembre dernier, et à notre arrivée j'appris de M. Glyn que ni M. Baring ni lui n'étaient disposés à agir dans l'affaire ainsi que je le lui avais suggéré, mais que le bureau de Londres consentait bien volontiers à renvoyer le tout, y compris le contrat de London à St. Mary's, à un arbitrage. J'y consentis de suite moi-même, et je demandai à faire hâter l'affaire, car je voulais pour plusieurs raisons en finir avec la compagnie. En conséquence, le lendemain, 7 janvier, je reçus de Sir C. P. Roney une minute du bureau de Londres qui consentait à l'arbitrage, mais qui voulait que le tiers arbitre fut un avocat. Cette condition n'était nullement en accord avec le contrat, et je n'avais nullement envie d'y accéder, sentant d'ailleurs que c'était nous exposer à tout perdre en consentant à un arbitrage à Londres. Mais tel était mon désir de voir l'affaire s'arranger, que je me laissai aller à écrire la lettre qui suit :

LONDRES, 10 janvier 1857.

Sir C. P. RONEY,

Secrétaire Cie. du chemin de fer Grand Tronc, Londres.

CHEZ MONSIEUR,—J'ai eu la faveur de votre lettre du 7 courant, contenant copie d'une résolution passée à la dernière assemblée du bureau des directeurs de Londres, qui m'apprend que le bureau consent

à renvoyer les matières en dispute entre la compagnie et notre maison "à deux arbitres qui nommeront le troisième qui devra être un avocat."

Il ne nous semble pas nécessaire, à nous, que ce soit un homme de loi qui soit appelé à présider dans un tel arbitrage, et en vérité nous craignons qu'une pareille nomination ne serve qu'à susciter des discussions sans fin sur la technicité de mots qui ne sauraient affecter au fond les mérites de l'affaire. Nos droits sont plutôt basés sur des considérations d'équité et d'expérience pratique, que sur la rigueur de la loi, mais encore si le bureau tient à ce qu'il en soit ainsi, nous ne nous y objecterons pas. Cependant il faudra de toute nécessité que l'arbitrage se fasse en Canada, où sont toutes nos preuves légales et nos témoins. Dans ce cas, M. Gzowski pourra s'en retourner immédiatement et prêter son attention à l'affaire, et nous espérons qu'on enverra toutes les instructions qu'il faudra pour nous mettre en état de faire l'arbitrage sans délai.

Si cependant le bureau désire que l'arbitrage se fasse ici, et s'il veut mettre à notre disposition tous les contrats, la correspondance et les minutes, tant de ce bureau que de celui du Canada relatifs à nos affaires, en les admettant comme preuve, et s'il consent en même temps de permettre aux officiers de la compagnie, qui se trouvent en ce moment à Londres, de rendre témoignage de ce qu'ils connaissent de l'affaire, nous conviendrons avec le bureau de laisser toute l'affaire à la décision de George Bidder, éc., vice-président de l'Institut des Ingénieurs Civils, avec pouvoir à lui de se consulter en loi ainsi qu'il le croira nécessaire.

Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement M. Bidder, mais la haute position qu'il occupe nous sera une garantie suffisante que devant lui nos affaires recevront l'attention qui leur est due en justice et en équité, et je suis certain que c'est ainsi que le bureau désire aussi que nos différends soient réglés.

Si le bureau consent à ce que l'affaire soit renvoyée à l'arbitrage de M. Bidder, de la manière que nous le proposons, j'oserai vous demander la faveur d'en être informé aussitôt que possible.

J'ai l'honneur d'être, cher monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

A. T. GALT,

Pour lui-même et ses associés,

Voici la réponse qu'on me fit :

21, OLD BROAD STREET,

LONDRES, 14 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai dûment mis devant le bureau de Londres à son assemblée de ce jour, la lettre que vous m'avez adressée sous la date du 10 courant, et on m'a prié de vous dire en réponse que les directeurs consentent à votre proposition de nommer M. G. P. Bidder seul arbitre pour régler toutes les affaires à arranger entre cette compagnie et votre maison, à condition qu'il soit permis à M. Wagstaff d'assister aux séances que tiendra M. Bidder pour conduire l'affaire de la part de la compagnie.

Dans la croyance que vous allez accepter cette condition, j'ai donné instruction à M. Wagstaff de se mettre de suite en communication avec M. Bidder, afin que, s'il consent à agir, l'arbitrage puisse se commencer immédiatement.

J'ai le plaisir d'ajouter que les directeurs m'ont enjoint de mettre à votre disposition tous les documents, déposés dans ce bureau, dont vous pourrez avoir besoin pour les faire servir à votre cause, déclarant qu'ils les admettront comme en preuve; et les officiers de la compagnie qui sont actuellement à Londres recevront instruction de rendre témoignage de ce qu'ils connaissent relativement aux matières qui font le sujet de l'arbitrage.

Je suis, mon cher monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé,)

C. P. RONEY.

A. T. Galt, éc.,

British Hotel,

Cockspur Street.

Une lettre conjointe fut ensuite adressée à l'arbitre, dans les termes suivants :

LONDRES, 15 janvier 1857.

Geo. P. Bidder, éc.,

Londres.

MONSIEUR.—S'étant élevé certaines difficultés entre la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada et MM. C. S. Gzowski et compagnie, au sujet de certaines réclamations de ces derniers, basées sur leur contrat avec la compagnie, pour l'exécution de certains travaux en Canada, il a été convenu mutuellement de renvoyer les points de contestation à votre décision, à laquelle les deux parties s'engagent de donner force de loi entre elles.

Les points que vous êtes appelés à décider sont:

*Premièrement.*—I.a réclamation des entrepreneurs pour une remise d'intérêt sur l'argent qui leur a été payé aux termes de leur contrat, et le montant, s'il en est, qui doit leur être alloué.

*Secondement.*—Dans le cas où la compagnie se déciderait à ne pas faire exécuter une certaine partie des travaux projetés, savoir de St. Mary's à Sarnia, le montant des dommages, s'il en est, qui doivent être accordés aux entrepreneurs.

*Troisièmement.*— Dans le cas où la compagnie se déciderait à faire reprendre certains travaux du contrat qu'elle a fait suspendre, savoir, de St. Mary's à Sarnia, le montant, s'il y a lieu, en sus du prix du contrat, qui doit être alloué aux entrepreneurs pour surcroît du coût des travaux après telle suspension.

*Quatrièmement.*—Si les entrepreneurs ont droit au contrat pour la construction de la ligne de St. Mary's à London, et si oui, à quels termes.

Ces points de contestation vous sont soumis dans la vue que vous décidiez ces dites réclamations d'après leurs mérites, en justice et en équité, vis-à-vis des deux parties. Cependant s'il vous paraissait nécessaire de vous aviser sur quelque point de droit qui pourrait s'élever, il est entendu que vous aurez plein pouvoir de le faire, et d'en décider vous-même au meilleur de votre jugement.

Les directeurs de la compagnie du Grand Tronc veulent que M. Wagstaff ait la permission de comparaître devant vous pour la compagnie, et les entrepreneurs seront représentés par M. Galt et M. Gzowski:

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,  
Vos très humbles et obéissants serviteurs,

(Signé,) C. P. RONEY.  
Secrétaire de la compagnie du Grand Tronc.  
(Signé,) C. S. GZOWSKI & CIE.

32 GREAT GEORGE STREET,  
WESTMINSTER, 17 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—M. Bidder consent à commencer l'arbitrage mardi, à dix heures et demi.

Il m'a semblé qu'il serait désirable qu'il y eut un document un peu plus formel qu'une simple lettre à M. Bidder, et j'ai en conséquence dressé un acte de consentement, que je vous adresse pour que vous le preniez en considération.

L'hon. M. Ross m'a suggéré de voir M. Glyn avant d'entrer en arbitrage, et je me suis rendu ce matin à la ville pour cela, et en même temps dans le dessein de prendre son avis sur l'acte de consentement ci-inclus, mais malheureusement il n'était pas en ville aujourd'hui; ce qui fait que je n'ai pu recevoir aucune instruction quant à l'opportunité de signer ou non un acte de consentement. Je tâcherai de le voir lundi.

Tout à vous,  
(Signé,) WILLIAM WAGSTAFF.

A. T. Galt, écr.

32, GREAT GEORGE STREET,  
WESTMINSTER, 19 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—Je regrette beaucoup que des circonstances que je ne puis empêcher m'obligent de vous demander à remettre notre assemblée de demain à quelque autre jour de cette semaine. J'ai suggéré jeudi, et je me suis transporté chez M. Bidder pour m'assurer si ce jour lui conviendrait; mais trouvant que ce jour ne pourrait faire, j'ai fixé notre assemblée à vendredi, à dix heures et demi, sauf votre approbation.

Tout à vous,  
(Signé,) WILLIAM WAGSTAFF.

A. T. Galt, écr.

32, GREAT GEORGE STREET,  
WESTMINSTER, 19 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—Je me suis arrangé avec M. Bidder pour remettre notre assemblée de demain à un autre jour, et en conséquence, je ne suppose pas qu'il vous attende, et il est probable qu'il ne sera pas en ville demain.

Je puis vous assurer qu'il n'y aura pas de retardement de ma part, mais je crois qu'il est mieux de remettre notre assemblée à vendredi.

Tout à vous,  
(Signé,) WILLIAM WAGSTAFF.

A. T. Galt, écr.

32 GREAT GEORGE STREET,  
WESTMINSTER, 20 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai vu M. Glyn, mais je vois qu'il ne veut pas signer l'acte de consentement

que j'ai préparé et que je crois nécessaire pour rendre obligatoire de part et d'autre la sentence que pourra rendre M. Bidder, sans l'avoir d'abord soumis à l'examen du bureau.

Je comprends qu'il doit y avoir une assemblée du bureau demain, à laquelle M. Glyn se trouvera pour lui soumettre l'affaire.

Tout à vous,

(Signé,)

WILLIAM WAGSTAFF.

A. T. Galt, écr.,  
British Hotel.

Après avoir ainsi consenti deux fois à l'ajournement de notre arbitrage, je reçus finalement la lettre suivante de M. Wagstaff, le solliciteur de la compagnie :

32 GREAT GEORGE STREET,

WESTMINSTER, 22 janvier 1857.

MON CHER MONSIEUR,—Je regrette d'avoir à vous dire que les directeurs de Londres se refusent à passer l'acte de consentement que je vous ai communiqué, parcequ'il comporte une responsabilité personnelle qu'ils ne se sentent pas la liberté d'endosser, et après avoir demandé comment il fallait procéder à l'arbitrage en l'absence d'un acte de consentement qui serait obligatoire de part et d'autre, il me reste à vous intimer que, considérant les difficultés que pourrait occasionner aux parties une sentence qui ne serait pas obligatoire en loi, dans le cas qu'elle ne serait pas strictement conforme aux droits légaux des parties, je ne pense pas qu'il soit à propos de pousser plus loin l'arbitrage de M. Bidder tant qu'on n'aura pas reçu avis du bureau qu'il en a ratifié la proposition.

J'ai de plus instruction de vous intimer qu'on espère que vous ne vous offenserez pas sérieusement de cette conduite, et que vous êtes tout-à-fait libres, au lieu d'attendre le résultat de communications avec le Canada, de retirer de suite votre consentement à l'arbitrage de M. Bidder, et de faire régler les contestations en Canada plutôt qu'ici, par un arbitrage que vous y ferez faire en vertu des dispositions du contrat.

Je vous fais cette suggestion en égard à vos engagements parlementaires qui vont requérir votre présence en Canada pendant les quelques mois qui vont suivre.

Je demeure, etc.,

(Signé,)

W. WAGSTAFF.

J'ai notifié M. Bidder que nous ne serions pas prêts à procéder demain.

A. T. Galt, écr.,  
British Hotel.

Voici la réponse que je fis :

LONDRES, 22 janvier 1857.

W. WAGSTAFF, écr.,  
32 Great George street,

Westminster.

MONSIEUR,—Nous venons de recevoir (7 P. M.) votre lettre de ce jour à notre associé M. Galt, au sujet de l'arbitrage convenu entre notre maison et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

Pour le moment nous n'avons d'autre réponse à faire que de vous exprimer ouvertement notre désapprobation des conclusions auxquelles vous dites que le bureau en est venu ; et nous prétendons qu'il ne peut plus maintenant en honneur renoncer à l'arbitrage déjà convenu et auquel on a fait consentir M. Bidder.

Nous prenons donc la liberté d'informer en vous la compagnie du Grand Tronc que nous nous rendrons chez M. Bidder à l'heure indiquée, demain à dix heures et demie, et que nous serons là et alors prêts à procéder à l'arbitrage tel que convenu, et nous vous en notifions afin que vous ayez à vous y trouver pour représenter la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Nous prenons de plus la liberté de vous annoncer que nous serons prêts à faire tout ce qui pourra être exigé de nous pour obliger notre maison à en passer par la décision à laquelle M. Bidder pourra en venir sur chacun des points qui lui sont soumis conformément à la lettre conjointe qui a été signée le 15 du courant, et nous aimons à vous dire que nous n'avons point exigé et que nous n'exigerons nullement des messieurs du bureau de Londres la moindre responsabilité personnelle à cet effet, persuadés que nous sommes que le bureau canadien s'acquittera honorablement de toutes obligations qui pourront résulter pour lui de l'engagement que le bureau de Londres a pris par sa résolution au sujet de cet arbitrage, telle qu'elle nous a été communiquée.

(Signé,)

C. S. GZOWSKI & CIE.

Je ne pus cependant réussir à obtenir l'arbitrage désiré, mais après une semaine de négociations on m'adressa la lettre suivante comme ultimatum du bureau :

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GRAND TRONC DU CANADA,  
21 OLD BROAD STREET, 4 février 1857.

MESSIEURS,—Le bureau anglais de la compagnie du Grand Tronc du Canada m'enjoint de vous soumettre la proposition qui suit pour le règlement des réclamations dont vous avez donné avis aux directeurs et que vous voudriez renvoyer à un arbitrage, ainsi que de toutes matières en contestation, savoir :

1. Que le contrat avec la compagnie du chemin de fer Grande Jonction, pour la ligne de St. Mary's à London, soit adopté par la compagnie du Grand Tronc.
2. Que votre réclamation pour perte de profits par rapport à la non-construction de la portion de chemin de St. Mary's à Sarnia soit abandonnée.
3. Que la question, quant à votre obligation de compléter cette portion de la ligne, et du surcroît du prix du contrat, s'il y a lieu, reste en suspens jusqu'à l'achèvement de la ligne de St. Mary's à London.
4. Que la somme de £25,000 en débetures de la classe C vous soit payée et que vous l'acceptiez en pleine satisfaction et paiement de toutes réclamations que vous pouvez avoir contre la compagnie du Grand Tronc, telles qu'émisses dans votre lettre du 10 décembre. Etant entendu que ce paiement n'affectera en rien le règlement à faire entre vous et la compagnie pour les travaux exécutés ou pour l'intérêt que vous devez en vertu de votre contrat.

Vous n'avez qu'à accepter cette proposition par écrit et l'affaire sera considérée comme conclue, et si l'une ou l'autre partie l'exige, on fera préparer et arrêter par M. Lloyd et M. Wagstaff un acte d'accord plus formel qui sera basé sur cette proposition.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

C. P. RONEY.

A MM. Gzowski & Cie.

LONDRES, 4 février 1857.

MONSIEUR,—Dans la vue d'un arrangement à l'amiable de toutes les matières en dispute entre la compagnie du Grand Tronc et nous, nous acceptons la proposition ci-dessus.

Nous sommes, monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI et Cie.

Sir C. P. Ronèy,  
etc., etc., etc.

Je consens à cet arrangement ; et telle est maintenant la position précise où se trouve la maison Gzowski et Cie. vis-à-vis la compagnie du Grand Tronc.

Le comité remarquera donc qu'à l'exception des £25,000 de débetures C, qui lui ont été donnés en vertu de la proposition ci-dessus, Gzowski et Cie. n'ont jamais reçu un sou en sus du prix de leur contrat. J'ai reçu ces débetures en extinction d'une réclamation beaucoup plus considérable pour remise d'intérêt à nous due en conséquence des délais que nous a occasionnés la compagnie à diverses périodes de grande dépression financière. Et quant aux travaux de Sarnia, si on les poursuit maintenant, l'arrangement est que la question de surcroît de prix, s'il y a lieu, sera décidé dans le temps. Dans la supposition qu'on pousserait ces travaux maintenant, Gzowski et Cie. devront se considérer obligés d'accepter l'estimation des ingénieurs qu'on sait déjà être de £45,781 5s., et en conséquence, tout le surcroît de dépense, résultant de la suspension, serait de l'addition de cette somme à la balance non dépensée du contrat actuel, et avec ce montant la ligne se trouverait achevée complètement.

Le prix entier du contrat était de.....	£1,376,000	0	0
Les travaux exécutés, indépendamment des voies de garage, stations et matériel roulant supplémentaires, représentent.	1,019,332	0	0
Balance.....	356,668	0	0

Mais, comme il a déjà été dit, les entrepreneurs ont fourni et été payés pour .....			
Le terrain de la voie.....	£22,500	0	0
A compte des frais de génie.....	6,250	0	0
			<u>28,750 0 0</u>
			£227,918 0 0
Ajoutez pour surcroît du coût, tel qu'estimé par les ingénieurs...	45,781	5	0
			<u>£373,699 5 0</u>
Représente donc toutes les obligations de la compagnie envers Gzowski et Cie. en vertu du contrat, et pour cette somme les entrepreneurs sont obligés et prêts à exécuter ce qui reste de travaux à faire jusqu'à Sarnia. Le coût totale de la ligne, depuis Toronto jusqu'à Sarnia, d'après le contrat, si les entrepreneurs reçoivent instruction de procéder, serait donc de.....	£1,376,000	0	0
Plus pour surcroît de coût comme ci-dessus.....	45,781	5	0
			<u>1,421,781 5 0</u>
Pour voies de garage, stations, etc.....	£160,805	0	0
Moins montant donné pour matériel roulant supplémentaire, mais compris dans le con- trat, quand le tout sera complet.....	58,080	0	0
			<u>102,725 0 0</u>
			£1,524,506 5 0
Sur cette somme Gzowski et Cie. ont, ou auront, quand le che- min sera complété, à rembourser à la compagnie pour le fonds des salaires....	£13,000	0	0
Et pour intérêt il a été payé et il est réclamé une somme (dont partie est en dispute et actuellement en arbitrage devant l'hon. J. H. Cameron et M. Eccles,) de.....	100,569	6	8
Et une autre somme pour intérêt devra aussi être payée si l'on poursuit les travaux jus- qu'à Sarnia, probablement de.....	30,000	0	0
			<u>143,569 6 8</u>
			£1,380,936 18 4

Ainsi, lorsque la ligne sera complétée, avec tout le matériel d'exploitation auquel il est pourvu par le contrat, mais avec une augmentation de voies de garage de 2 p. c. à 10 p. c. ou de 3 à 10 milles, ensemble avec des stations supplémentaires et des fondations pour une double voie aux points les plus importants, depuis Toronto jusqu'à St. Mary's, et toutes les dépenses de génie et autres qu'auront payées les entrepreneurs, la compagnie aura payé en tout à Gzowski et Cie. £1,380,936 18s. 4d., ou environ £8,000 sterling du mille sur une étendue de 170 milles de chemin incontestablement de première classe, traversant à l'ouest de Toronto les 100 milles de pays les plus difficiles et les plus dispendieux de toute la province. Et je puis dire au comité que tous ces travaux ont été exécutés avec la plus grande bonne foi du monde, sans que la compagnie ait eu à se plaindre une seule fois, et sans que les entrepreneurs aient fait une seule réclamation pour les difficultés imprévues, quelques désavantageuses pour eux, qui ont pu se rencontrer, et sans qu'il ait été payé un sou en sus du prix du contrat, sauf l'unique réclamation pour surcroît de frais d'exécution de l'ouvrage qui aurait dû se faire en 1853 et 1854, laquelle réclamation les entrepreneurs ont laissée à la décision des officiers mêmes de la compagnie. Je dois faire apologie au comité de m'être étendu si au long dans ma réponse, mais c'est que j'ai aimé à mettre

devant le comité, dans toute leur plénitude et leur simplicité, les rapports de notre maison avec la compagnie du Grand Tronc, et je me ferai un bonheur de fournir tous autres renseignements que l'on pourra désirer pour en éclaircir tout point quelconque que je pourrais n'avoir pas suffisamment expliqué.

*Ques. 16.* Entre les mains de qui sont déposés les titres des terrains achetés pour la voie entre Stratford et Sarnia?—*Rép.* Je crois qu'ils sont en la possession de Gzowski et Cie.

*Ques. 17.* Au nom de qui sont ces titres?—*Rép.* De Gzowski et Cie.

*Ques. 18.* Vous dites en réponse à la 15<sup>e</sup> question que Gzowski et Cie. devaient avoir l'offre de tous autres travaux à des prix raisonnables; entendez-vous dire que le contrat en devait être arrêté entre cette maison et les directeurs, sans avis public ni concurrence?—*Rép.* Oui.

*Ques. 19.* [Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.] Vous avez, je crois, une connaissance intime de la première conception du projet de construire le chemin de fer Grand Tronc; voulez-vous dire d'où date cette connaissance?—*Rép.* La première connaissance que j'ai eue du projet du chemin de fer Grand Tronc m'est venue dans une entrevue avec M. Hincks, à Londres, dans le printemps de 1852, où ce monsieur me fit l'honneur de me consulter au sujet de la négociation qu'il était alors à conduire avec le gouvernement impérial relativement à la ligne d'Halifax à Québec. M. Hincks me dit alors qu'il n'avait pas d'espoir de réussir dans cette négociation; il me fit part d'une lettre qu'il avait adressée à Sir John Pakington sous la date du 1<sup>er</sup> juin, ou à peu près, 1852. Il me dit que dans le cas où il ne réussirait pas, il tâcherait de faire d'autres arrangements pour assurer l'exécution de la ligne principale à travers le Canada même. Je ne sais si c'est de M. Hincks ou de quelqu'autre personne que je l'entendis dire, mais j'appris que MM. Peto et Cie. avaient entrepris le chemin de Québec à Richmond, et j'exprimai alors à M. Hincks mes doutes qu'un arrangement de cette nature fut populaire en Canada. Je me rendis ensuite à Paris et quelques jours après je reçus une lettre de M. Hincks, m'informant du résultat de sa correspondance avec le bureau colonial, et qu'il avait fait des arrangements avec MM. Peto et Cie. pour qu'ils vinssent faire un examen de la ligne du Grand Tronc dans la vue d'en entreprendre la construction. Je répondis à cette lettre en exprimant de nouveau mes doutes que cet arrangement fut bon, et M. Hincks revint en Canada avant que j'eusse l'occasion de le revoir.

*Ques. 20.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Lorsqu'en août 1852, les deux actes d'incorporation du chemin, depuis Montréal jusqu'à Kingston, et depuis Kingston jusqu'à Toronto, furent mis en vigueur par proclamation, avait-on fait des démarches pour organiser ces compagnies, ou l'une ou l'autre d'elles, et quelles étaient ces démarches?—*Rép.* Je n'ai aucune connaissance personnelle des démarches qu'on a faites pour l'organisation de la ligne de Toronto à Kingston, mais dans le cas de la ligne de Montréal à Kingston, le capital autorisé, après avis dûment donné, avait été souscrit, et la compagnie organisée par la nomination des directeurs.

*Ques. 21.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) L'organisation n'était-elle pas en opposition aux vues du gouvernement provincial, et que fit le gouvernement à propos de cette organisation?—*Rép.* Il n'y a pas de doute que l'organisation fût en opposition aux vues du gouvernement provincial, et le gouvernement se décida d'octroyer une nouvelle charte séparée pour la ligne de Montréal à Toronto, malgré la charte déjà proclamée en août 1852.

*Ques. 22.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) S'est-on opposé aux vues du gouvernement, et quelles sont les parties qui s'y sont ainsi opposées?—

*Rép.* Les vues du gouvernement reçurent de l'opposition de la part de la compagnie, telle qu'organisée, du chemin de fer de Montréal à Kingston, dont M. Holton était président, et moi-même vice-président, ainsi qu'on peut le voir par ce qui s'est passé devant le comité des chemins de fer en 1852.

*Ques. 23.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Cette compagnie croyait-elle réellement et de bonne foi pouvoir construire la ligne de Montréal à Kingston?—*Rép.* Oui.

*Ques. 24.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Comment espérait-elle prélever les fonds nécessaires pour cela?—*Rép.* Elle se fondait sur les dispositions de l'acte de garantie provinciale pour prélever la moitié de ce que devait coûter toute la ligne; elle s'attendait de recevoir de l'aide, soit par la vente des actions ou par un emprunt des diverses municipalités par où devait passer la ligne, et elle entrevoyait aussi la possibilité de disposer d'une partie du capital en faisant les arrangements pour la construction des travaux, mais l'opposition que lui montra de suite le gouvernement empêcha bientôt la compagnie de faire aucune démarches bien actives, et elle se borna à se procurer de diverses maisons d'entrepreneurs des soumissions générales pour l'exécution des travaux.

*Ques. 25.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quand on vit que l'opposition faite aux vues du gouvernement ne réussissait point, et que la charte du Grand Tronc devenait loi, les parties intéressées dans la compagnie du chemin de Montréal à Kingston entamèrent-elles quelques négociations avec M. Hincks ou avec la compagnie du Grand Tronc, et si c'est le cas, voulez-vous expliquer la nature et les résultats de ces négociations?—*Rép.* Avant que la charte du Grand Tronc devint loi, les divisions du comité des chemins de fer ainsi que de la chambre sur le bill, indiquaient assez clairement que les vues du gouvernement prévaudraient, à moins que les prétentions de la compagnie de Montréal à Kingston ne reçussent quelque plus puissant support; et pour obtenir ce support, moi, qui étais alors président de la compagnie du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, je proposai au bureau des directeurs de cette compagnie de réunir leur ligne à celle de la compagnie de Montréal à Kingston; les directeurs reçurent ma proposition d'un œil favorable, et selon leur désir j'en informai M. Hincks. Cela se passait avant la troisième lecture du bill du Grand Tronc, et je reçus une dépêche télégraphique de M. Hincks me demandant de descendre immédiatement à Québec avec l'assurance que tous procédés sur le bill seraient suspendus jusqu'à mon arrivée. Je me rendis en conséquence à Québec, et j'y vis M. Hincks qui m'exprima en termes bien forts le désir qu'il avait que le projet de fusion des deux lignes en question ne se réalisât pas, au préjudice de ses propres vues, et il me rappella une correspondance qui avait eu lieu auparavant entre M. Holton et lui au sujet du pont Victoria, et il voulut me faire entendre que nous avions par là renoncé à notre opposition à condition que le pont Victoria serait construit; il me dit que cet ouvrage était trop dispendieux pour qu'une seule compagnie put l'entreprendre et que nous serions parfaitement incapables de le faire nous-mêmes, si nous réussissions dans notre projet de réunir les lignes du St. Laurent et de l'Atlantique et de Montréal à Kingston; il dit qu'il reconnaissait pour la ligne du St. Laurent et de l'Atlantique l'importance d'avoir un intérêt à l'ouest de Montréal, et finit par remarquer que si M. Jackson avait été dans le pays il lui aurait recommandé de proposer une fusion avec la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique. Tel est le sens général des longues discussions que j'eus avec M. Hincks sur le sujet, et qui ont eu pour résultat sa promesse d'employer toute son influence pour assurer la réunion du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique au projet du Grand Tronc, et par suite la construction du pont Victoria telle que stipulée dans la lettre de M. Holton à M. Hincks, qui fut publiée dans les journaux d'alors.

*Ques. 26.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Ces arrangements furent-ils pris avec M. Hincks seul, ou quelques membres de la maison Peto et Cie. y

prireut-ils part?—*Rép.* Ils furent pris avec M. Hincks seul ; M. Jackson, qui était le seul membre de la maison qui fut venu au Canada jusqu'alors, était retourné en Angleterre depuis plusieurs semaines.

*Ques. 27.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Y eut-il quelque accord ou entente, privé ou autrement, dans l'avantage individuel d'aucune des parties intéressées dans le chemin de Montréal à Kingston, ou du St. Laurent et l'Atlantique?—*Rép.* Il n'y eut point de tel accord ou entente ; les seuls points qui furent entendus dans les arrangements avec le Grand Tronc furent que M. Holton et moi serions nommés directeurs dans le bureau de cette compagnie, sans pouvoir prendre avantage de la condition de l'acte du Grand Tronc qui prescrivait que les actions de cette compagnie seraient divisées entre les parties nommées dans l'acte. Par rapport à M. Holton et à moi, M. Hinks exprima quelque crainte que nous prissions avantage de cette circonstance de manière à nuire encore plus sérieusement à ses plans, en souscrivant pour un trop grand nombre d'actions, et il mit la condition que dans aucun cas nous ne pourrions prendre pour plus de £50,000 de parts, pouvoir que, je puis le dire ici, nous n'avons jamais exercé. Le seul autre point, de la nature personnelle en question, dont il se soit agi dans la conversation que j'eus avec M. Hincks, venait des embarras qu'un membre de son gouvernement suscitait dans le temps à la compagnie du chemin de Toronto à Guelph, pour l'empêcher de prendre en considération une soumission qu'avait faite à cette compagnie la maison actuelle de Gzowski et Cie. pour la construction du chemin de Toronto à Guelph. Je fit sentir à M. Hincks que je ne concevais pas qu'un membre quelconque du gouvernement pût en justice et en honneur employer ainsi son influence dans des transactions de cette nature, et que si la chose était faite en considération de ce que nous avions, M. Holton et moi, pris une attitude un peu hostile vis-à-vis du gouvernement, je croyais qu'elle devait cesser immédiatement. M. Hincks dit qu'il ignorait entièrement que quelqu'un eut fait une pareille démarche, et convint de son inconvenance, promettant bien que jamais rien de tel n'arriverait de nouveau.

*Ques. 28.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quel était ce membre du gouvernement auquel vous faites allusion dans votre dernière réponse ; quelle était la nature de son opposition, et comment est-elle venue à votre connaissance?—*Rép.* L'hon. Malcolm Cameron ; je crois qu'il était alors président du conseil. Il avait té égraphié le vice-président de la compagnie de Toronto à Guelph pour lui dire qu'il désirait que le contrat du chemin ne fut point donné à Gzowski et Cie., et je crois qu'il avait ajouté à sa signature les officielles P. C. Il y a si longtemps de cela maintenant que je ne saurais dire comment la chose est venue à ma connaissance ; mais c'est soit du monsieur à qui la dépêche était adressée, ou de quelqu'autre membre du bureau.

*Ques. 29.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) S'attendait-on dans le temps à une fusion du chemin de Toronto à Guelph avec le Grand Tronc, et eûtes-vous alors quelques communications avec M. Hincks ou avec la compagnie du Grand Tronc sur le sujet?—*Rép.* Pas du tout ; et je n'eus non plus aucune communication avec M. Hincks ni avec qui que ce soit, sur le sujet.

*Ques. 30.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelles mesures avez-vous prises relativement à la compagnie du Grand Tronc, après la conclusion des arrangements par lesquels vous deveniez un des directeurs?—*Rép.* L'opposition au bill du Grand Tronc fut retirée, et il fut consenti à la révocation de la charte du chemin de Montréal à Kingston ; je proposai ensuite au bureau du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique de m'autoriser à passer en Angleterre pour essayer d'y opérer une fusion de ce chemin avec le Grand Tronc ou de le vendre à cette compagnie ; j'écrivis aussi aux directeurs du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, (section américaine du chemin de Montréal à Portland,) leur suggérant

qu'ils devaient aussi m'autoriser à négocier un transport de leur ligne en faveur de la compagnie du Grand Tronc; les deux compagnies me confèrent ce pouvoir et je me rendis en Angleterre pour conduire les négociations.

*Ques. 31.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Aviez-vous dans votre mission celle d'opérer la fusion du chemin de Toronto à Guelph?—*Rép.* Non; ma mission à l'égard de cette compagnie était de tâcher de prélever des fonds par la vente de certaines débetures alors entre les mains de la compagnie du Canada à Londres, et d'autres effets, s'il était possible, pour assurer l'achèvement du chemin.

*Ques. 32.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quand êtes-vous arrivé en Angleterre, et avec qui vous y êtes-vous mis en communication au sujet du chemin du Grand Tronc?—*Rép.* J'arrivai en Angleterre au commencement de janvier 1853, et je me mis immédiatement en communication, au sujet du Grand Tronc, avec l'hon. M. Ross, le président de cette compagnie, qui me mit aussi en communication avec M. Jackson, de la maison Peto et Cie.

*Ques. 33.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Avec qui vous êtes-vous mis en communication au sujet du chemin de Toronto à Guelph?—*Rép.* Avec M. Francks, président de la compagnie du Canada, en la possession de qui se trouvaient les débetures dont j'ai parlé.

*Ques. 34.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelles furent vos premières démarches à l'égard du Grand Tronc et du projet de fusion du chemin de Portland?—*Rép.* Je saisis la première occasion de faire part à M. Ross des vues que j'entretenais sur l'importance dont serait le pont Victoria pour la longue ligne de chemin de fer qu'on projetait depuis l'ouest, et je lui fis voir l'importance qu'il y avait de s'assurer d'un accès facile à l'Atlantique en hiver, lui représentant que Portland était le point de la côte de l'Atlantique le plus rapproché de Montréal, et en conséquence le point par lequel devrait passer naturellement tout le trafic de l'ouest après avoir atteint Montréal, et pour ces considérations je lui proposai d'opérer une fusion de la ligne de Montréal à Portland avec la ligne de Montréal à Toronto, et de faire construire le pont Victoria par la compagnie unie.

*Ques. 35.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Eûtes-vous alors quelques communications avec M. Ross au sujet du chemin de Toronto à Guelph?—*Rép.* Non, pas dans ce temps-là.

Etant 2 h., P. M., le comité s'ajourne à demain matin, à 10 h., A. M.

*Mercredi, 13 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS.

M. BELLINGHAM, au fauteuil:  
 M. CHRISTIE,  
 M. SIMARD,  
 M. PAPIN,  
 M. MASSON,  
 M. LE SOL-GEN. SMITH, et  
 L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

L'hon. M. Ross, M. Holmes, M. Davis, M. Galt et M. Holton comparaissent.

Reprise de l'interrogatoire de M. Galt.

*Ques. 36.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Qu'est-ce qui vous a porté d'abord à proposer l'union du chemin de fer de Toronto à Guelph?—*Rep.* Peu de temps après mon arrivée à Londres, j'acquis la certitude que les parties représentant en Angleterre la compagnie du chemin de fer *Great Western*, et les amis du Grand Tronc, ne s'accordaient pas ensemble; je crus donc l'occasion favorable pour moi, comme député de la compagnie du chemin de Toronto à Guelph, de m'assurer en faveur de cette dernière compagnie les bons offices des amis du Grand Tronc, persuadé qu'ils trouveraient avantageuse une ligne qui conduirait directement de Toronto à la partie occidentale du pays, dont la population serait aussi intéressée qu'eux dans la transmission à Montréal et aux bords de la mer, par le Grand Tronc, du trafic venant de l'ouest. Quant à la compagnie du chemin de fer *Great Western*, elle était beaucoup plus intéressée à diriger le trafic vers New-York et Boston en le faisant passer par Niagara et le New-York Central Railway; et comme cette compagnie avait obtenu, au moyen d'une charte pour le chemin de fer de Toronto à Hamilton, le contrôle de la ligne entre Toronto et le chemin de fer *Great Western* à Hamilton, il était évident que son hostilité contre le Grand Tronc, si elle n'était mitigée, serait plus tard la cause que cette grande entreprise dépendrait entièrement de la compagnie du chemin de fer *Great Western* quant à sa mise en communication avec l'ouest. Pour ces raisons et autres semblables, je proposai à l'hon. M. Ross et à M. Jackson, que le chemin de Toronto à Guelph fit partie d'un réseau de chemin de fer qui pût relier Portland sur l'océan, à Sarnia dans l'ouest.

*Ques. 37.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Vous avez donné vos raisons en faveur d'une union de la ligne de Montréal à Portland; quelle discussion a eu lieu à ce sujet? avec qui avez-vous négocié? et cette discussion s'est-elle terminée par l'adoption de vos vues?—*Rép.* J'ai négocié avec l'hon. M. Ross, président du Grand Tronc, avec M. Jackson, et Sir Morton Peto. De longues discussions eurent lieu au sujet de la position, de la valeur, de la nature des travaux, et de la perspective du trafic sur les lignes de Montréal à Portland; et alors je représentai à ces messieurs que les lignes en question, nonobstant les difficultés que présentait le pays par où elles passaient, avaient été construites dans un temps où les travaux pouvaient être construits à bon marché, et que conséquemment, persuadé que j'étais que le trafic sur ces lignes serait au moins égal à celui des autres sections du Grand Tronc, il ne serait que juste que les propriétaires de ces lignes reçussent le bénéfice de cette construction à meilleur marché, et que, si quelque union avait lieu du tout, le coût de la ligne du Grand Tronc depuis Montréal jusqu'à Toronto devrait servir de base au calcul de l'indemnité. Si mes vues eussent été adoptées, je crois que l'arrangement eût été très avantageux aux compagnies que je représentais; mais je n'ai pas réussi à faire adopter mes vues par les messieurs que je viens de nommer; ils prétendaient que les travaux sur la ligne du Grand Tronc devaient être en vertu des contrats, d'une qualité supérieure à celle des travaux de la ligne de Montréal à Portland, et que conséquemment, je ne pouvais pas exiger que mes vues fussent adoptées. Ces discussions durèrent un temps considérable, en différentes occasions, et finalement il fut convenu que la base de la fusion, si toutefois elle avait lieu, serait l'acceptation des chemins en question et des dettes dont ils étaient grevés, par la compagnie du Grand Tronc, au prix qu'ils avaient coûté. A l'égard du chemin américain d'Island Pond à Portland, je désire qu'on me comprenne bien, lorsque je dis qu'on se proposait de l'unir aux lignes en question: ce chemin se trouvant dans un pays étranger, s'opposait à l'espèce d'arrangement qu'on aurait pu prendre à l'égard d'une com-

pagnie provinciale. Je dois ajouter qu'aussitôt qu'on a pu espérer qu'un arrangement pouvait s'effectuer pour unir les lignes en question, il devint nécessaire d'obtenir la sanction de cette union par la législature provinciale, et je crois que le bill pour ratifier cette union fut introduit par le gouvernement canadien en conséquence de communications reçues d'Angleterre.

*Ques. 38.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Est-ce que quelques uns des directeurs canadiens de la compagnie Grand Tronc prirent part à ces discussions ? si oui, nommez-les ?—*Rép.* Je crois que le capitaine Rhodes, M. Forsyth et l'hon. Geo. Pemberton étaient parties à ces arrangements ; ils en furent certainement informés à quelqu'une des assemblées des directeurs du Grand Tronc qui se réunirent en plusieurs occasions à Londres pour s'aviser avec M. Ross sur les mesures à adopter.

*Ques. 39.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Pourquoi avez-vous négocié avec MM. Peto et Jackson ?—*Rép.* Parce qu'en vertu des termes des arrangements pris en Canada avec la sanction de la compagnie et du gouvernement, ces messieurs représentaient de fait les intérêts réels du Grand Tronc, et étaient les parties que chacun considérait responsables de l'exécution de l'entreprise.

*Ques. 40.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Leur position comme entrepreneurs et comme capitalistes en Angleterre, n'était-elle pas considérée telle qu'on dût avoir toute confiance en eux pour le succès de l'entreprise ?—*Rép.* Je la considérais ainsi moi-même d'après les informations que j'avais pu obtenir de mes amis à Londres.

*Ques. 41.* Quand fut d'abord proposée la fusion du chemin de Québec à Richmond, avec celui du Grand Tronc ?—*Rép.* Au meilleur de ma connaissance ce doit avoir été environ six semaines après mon arrivée en Angleterre, mais c'était certainement après qu'on en fut venu à un arrangement par rapport aux conditions d'après lesquelles les lignes du Grand Tronc et de Montréal à Portland devaient être unies.

*Ques. 42.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelles étaient les parties les plus intéressées dans l'union projetée ?—*Rép.* MM. Jackson, Peto & Cie. étaient sans doute les plus intéressés dans le chemin de Québec à Richmond, et aussi dans le Grand Tronc Est, attendu qu'ils étaient censés être dans la même position par rapport à ce chemin que par rapport au Grand Tronc Ouest.

*Ques. 43.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelles étaient les conditions que voulaient les parties intéressées dans ces deux chemins (celui de Québec à Richmond et celui du Grand Tronc Est,) et ces conditions furent-elles acceptées ?—*Rép.* Les conditions que voulaient certaines personnes de Liverpool intéressées dans le chemin de Québec à Richmond étaient qu'il fut entrepris moyennant la garantie d'un intérêt minimum fixe de six pour cent ; mais ces conditions ne furent point acceptées, et la même base d'indemnité fut finalement adoptée comme dans le cas du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique.

*Ques. 44.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Étiez-vous satisfait des arrangements au sujet de la fusion des lignes à l'est de Richmond ?—*Rép.* Je n'étais pas satisfait de ces arrangements, parce que je ne considérais pas, comme les autres messieurs, que le trafic serait considérable sur les lignes à l'est de Richmond, et que je croyais que ce serait placer les actionnaires du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique dans une plus mauvaise position que celle dans laquelle ils se seraient trouvés si les lignes à l'est de Richmond n'eussent pas entré dans le plan général.

*Ques. 45.* (Par l'hon. proc.-gén. Macdonald.) Cette fusion changea-t-elle vos vues par rapport au chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique? Si oui, dites en quoi? *Rép.* Oui, considérablement, et vu qu'il avait été réglé auparavant que les arrérages d'intérêt dûs aux propriétaires de ce chemin seraient capitalisés par le paiement qu'en ferait la compagnie unie, je proposai que ces arrérages fussent fixés à la somme de £75,000 au lieu du véritable montant qu'on aurait constaté être dû à ces propriétaires. L'effet de cet arrangement était de leur donner un bonus en sus de l'intérêt auquel ils avaient droit en vertu de l'arrangement antérieur. Je ne savais pas alors à combien pourrait se monter cet intérêt, mais il n'en avait point été payé depuis longtemps aux propriétaires de ce chemin. Cette proposition fut acceptée.

*Ques. 46.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Est-ce que vos vues furent changées par rapport au bail du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, et à la ligne de Guelph?—*Rép.* Non, aucunement, parce que les propriétaires de la ligne de l'Atlantique et du St. Laurent devaient recevoir un intérêt fixe de six pour cent par le bail; conséquemment, quelque effet que pussent avoir les lignes à l'est de Richmond sur toute la ligne, la compagnie du chemin de Toronto à Guelph ne pouvait en souffrir; c'est pourquoi je ne jugeai pas à propos de proposer de meilleures conditions par rapport à la ligne de Toronto à Guelph, attendu que je croyais que la compagnie retirerait le plus grand avantage de la fusion, en ce qu'elle pouvait espérer obtenir par là l'argent nécessaire pour construire sa ligne. Cette dernière compagnie n'était pas du tout dans la position de celle du St. Laurent et de l'Atlantique.

*Ques. 47.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Est-ce que la compagnie du Grand Tronc n'aurait pas pu prendre des arrangements pour l'acquisition de ces lignes à de meilleures conditions? Si non, dites quelles sont vos raisons pour croire le contraire.—*Rép.* Je ne le crois pas, parce que bien qu'il soit vrai que dans le cas des compagnies du St. Laurent et de l'Atlantique et de l'Atlantique et du St. Laurent les actions de ces compagnies se vendaient à un fort escompte, le chemin était à la veille d'être terminé, et on avait la plus grande confiance dans son trafic futur; en outre, il n'aurait pas été possible, suivant moi, d'acheter les actions de ces compagnies sur le marché, sans en faire hausser de suite le prix considérablement, de même qu'il était difficile pour la compagnie du Grand Tronc, comme telle, d'acheter les actions de n'importe quelle compagnie; conséquemment, l'achat ou la possession de ces actions n'auraient pu lui donner sur les lignes dont je viens de parler ce contrôle que je considère comme essentiel pour l'établissement d'un système uniforme de trafic de l'ouest à l'océan. A l'égard du chemin de Toronto à Guelph, les actions de la compagnie de ce chemin étaient loin d'être totalement souscrites, et elles se vendaient au pair, prix auquel elles ont été acceptées lorsque la fusion a été effectuée.

*Ques. 48.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Je dois donc comprendre que vous êtes d'opinion que la fusion de consentement mutuel était le seul moyen praticable?—*Rép.* C'est mon opinion.

*Ques. 49.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quand avez-vous cessé d'être directeur du chemin de fer Grand Tronc? Dites la date?—*Rép.* Je ne puis dire la date, mais ce fut, je crois, à la fin de mars ou au commencement d'avril, et certainement pas plus tard que le 13 avril 1853.

*Ques. 50.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans le cas du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, quel montant de capital avait-il été prélevé, et comment l'avait-il été?—*Rép.* Le montant total du capital prélevé était de £739,035 12s. 4d. sterling, et il l'avait été de la manière suivante:

Bons provinciaux en vertu de l'acte de garantie.....	£400,000	0	0
Bons de la cité de Montréal.....	102,739	14	6
Séminaire de St. Sulpice.....	20,547	18	11
Compagnie des terres de l'Amérique Britannique. ....	20,547	18	11
Capital social.....	195,200	0	0
	<hr/>		
	£739,035	12	4

*Ques. 51.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelle partie de ce capital a été affectée par la fusion?—*Rép.* Le capital social seul fut affecté par la fusion.

*Ques. 52.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Si les parts du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique eussent été achetées aux prix qu'elles commandaient alors sur le marché, combien le Grand Tronc aurait-il économisé?—*Rép.* En supposant que les parts eussent pu être achetées au prix courant du marché d'alors, qui était généralement de 40 à 50 pour cent d'escompte, le montant économisé aurait été de £75,000 à £97,000; mais, comme je l'ai déjà dit, je crois qu'il aurait été absolument impossible d'obtenir les parts à ces conditions.

*Ques. 53.* (Par l'hon. M. le procureur-gén. Macdonald.) Comment la fusion du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique a-t-elle été définitivement effectuée avec le Grand Tronc?—*Rép.* La fusion devait consister dans l'émission d'un montant d'actions du Grand Tronc égal au montant émis des actions du St. Laurent et de l'Atlantique.

*Ques. 54.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Devons-nous donc comprendre qu'aucune somme d'argent ne fut payée ou n'était payable aux actionnaires du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, et que la fusion ne fut effectuée que par un échange d'actions à des conditions égales?—*Rép.* Certainement, c'était là la nature de l'arrangement.

*Ques. 55.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelle était la valeur des actions du Grand Tronc à l'époque de leur émission?—*Rép.* Les actions du Grand Tronc, sur lesquelles il avait été payé 10 pour cent, commandaient une légère prime lorsqu'elles furent émises d'abord; mais en raison de diverses circonstances malheureuses, elles tombèrent bientôt au-dessous du pair, et elles ont toujours continué depuis lors dans cet état.

*Ques. 56.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelle était la valeur des actions du Grand Tronc au commencement de cette année, et quelle est leur valeur actuelle?—*Rép.* Elles étaient à environ 50 pour cent d'escompte au commencement de 1857, et elles sont maintenant à 40.

*Ques. 57.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Les actions du Grand Tronc ont-elles une plus grande valeur maintenant que n'en avaient celles du St. Laurent et de l'Atlantique lors de la fusion?—*Rép.* Elle est à peu près la même.

*Ques. 58.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans le cas du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent quel montant de capital avait-il été prélevé, et comment l'avait-il été?—*Rép.* Le montant du capital était d'environ £370,000 stg. en actions, et de £613,972 3s 10d stg. en bons.

*Ques. 59.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Le chemin de l'Atlantique et du St. Laurent aurait-il pu être uni au Grand Tronc? Les actions auraient-elles pu être achetées, et à quel prix? Combien aurait-on économisé en achetant

les actions, et quelle est la valeur actuelle, à Portland, de ses actions et de ses bons?—*Rép.* Le chemin de l'Atlantique et du St. Laurent n'aurait pas pu être réuni à celui du Grand Tronc, parce qu'il était possédé par une compagnie étrangère incorporée dans un pays étranger. Les actions, comme je l'ai déjà dit en réponse à une question précédente, n'auraient pas pu être achetées par la compagnie du Grand Tronc comme telle; mais elles auraient probablement pu être achetées alors par des individus, à un montant restreint, à environ 30 ou 40 pour cent d'escompte; pourtant je fais la même observation qu'auparavant, c'est-à-dire que l'achat d'un montant considérable en aurait haussé le prix. Si elles eussent été achetées aux taux que je viens de dire, on aurait économisé £110,000 à £148,000. La valeur vénale des actions de cette compagnie à Portland, garanties par le bail du Grand Tronc, est de 35 à 40 pour cent d'escompte, et ses bons sont, je crois, à environ 18 et 20 pour cent d'escompte.

*Ques. 60.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Veuillez bien appliquer les deux dernières questions au chemin de Québec à Richmond, et y répondre?—*Rép.* Dans le cas du chemin de Québec à Richmond, le capital prélevé était d'environ £635,000 stg. dont à peu près £285,000 étaient en actions, £100,000 en bons, et £250,000 en bons de la province, qui devaient être émis en vertu de l'acte de garantie. Les actions du chemin de Québec à Richmond étaient presque toutes possédées en Angleterre, et étaient cotées à la Bourse, lors de la fusion des deux compagnies, à une légère prime; par conséquent on n'aurait pu faire aucune économie en achetant ces actions sur le marché. Je crois qu'elles sont maintenant confondues avec les actions du Grand Tronc, et par conséquent je ne puis dire quelle peut être leur valeur vénale.

*Ques. 61.* (Par M. Bellingham.) N'aurait-on pas pu acheter les parts de l'Atlantique et du St. Laurent et du St. Laurent et de l'Atlantique à 40 pour cent d'escompte, en quantité suffisante pour donner le contrôle de l'administration à la compagnie du Grand Tronc, et éviter par là l'achat du chemin?—*Rép.* Je ne suis pas en position de dire si cela aurait pu être fait ou non.

*Ques. 62* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Veuillez bien appliquer les questions 58 et 59 au chemin de Toronto à Guelph, et y répondre?—*Rép.* Dans le cas du chemin de Toronto à Guelph, le capital émis était d'environ £139,925 stg. L'on se proposait, avant que l'on pensât à la fusion de la compagnie, d'émettre des bons pour une somme de £275,000 stg., je crois, et ces bons étaient déjà faits et entre les mains de la compagnie du Haut-Canada à Londres, à l'époque de la fusion, mais ils ne furent jamais lancés dans le public; ils furent cancelés, et par conséquent ils ne faisaient pas partie du capital prélevé à l'époque de la fusion. Je crois avoir déjà dit qu'il n'avait été fait que peu de chose à propos du capital du chemin de Toronto à Guelph, et que les actions étaient au pair, quel que fût le montant versé; par conséquent il n'aurait pu être fait aucune économie dans ce cas, et leur valeur actuelle ne peut non plus être établie, parce qu'elles furent confondues alors avec celles de la compagnie du Grand Tronc.

*Ques. 63.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Le comité doit-il comprendre que vous dites que la valeur actuelle des actions et des autres effets émis en faveur des différentes compagnies fusionnées, est à peu près la même que l'était celle de la balance de leurs propres effets lors de la fusion?—*Rép.* La valeur actuelle des actions et des effets émis en faveur des compagnies du St. Laurent et de l'Atlantique et de l'Atlantique et du St. Laurent, est à très peu de différence près, la même que la valeur primitive des actions et des effets de ces compagnies. Dans le cas du chemin de Québec à Richmond, la valeur des parts est tombée du pair, ou à peu près, à 40 et 50 pour cent d'escompte, et celle des bons est aussi considérablement tombée; quant à la compagnie de Toronto à

Guelph, les sommes payées sur les parts étaient minimes, et elles ont subi la même dépréciation que celles de la compagnie de Québec à Richmond.

*Ques. 64.* (Par M. Bellingham.) Si la fusion n'avait pas eu lieu, et si la compagnie du Grand Tronc eût été restreinte dans ses limites primitives, quelle serait maintenant la valeur relative des actions des compagnies fusionnées, et de la compagnie du Grand Tronc ?

Le témoin demande qu'il lui soit permis d'emporter cette question, et de faire sa réponse au comité demain.

Le comité accède à cette demande.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 10 heures A. M.

*Jeu*di, 14 mai 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, écr. au fauteuil ;  
 M. BELLINGHAM,  
 M. le sol.-gén. SMITH,  
 M. PAPIN,  
 M. CHRISTIE,  
 L'hon. M. le proc.-gén. MACDONALD,  
 M. WILSON, et  
 M. MASSON.

M. Galt, M. Holton et M. Holmes comparaissent.

Reprise de l'interrogatoire de M. Galt.

*Ques. 64.* Si la fusion n'avait pas eu lieu, et si la compagnie du Grand Tronc eût été restreinte dans ses limites primitives, quelle serait maintenant la valeur relative des actions des compagnies fusionnées, et de la compagnie du Grand Tronc ?—*Rép.* Quelle serait la valeur relative des actions des compagnies fusionnées et de la compagnie du Grand Tronc, si la fusion n'eût pas eu lieu, ne peut évidemment être qu'une matière d'opinion, surtout lorsqu'il n'y a aucuns faits pour me guider, excepté ceux qui découlent de l'administration de la compagnie du Grand Tronc. En prenant les états du trafic pour base de cette opinion, il est clair que dans le cas des sections de Québec à Richmond et à St. Thomas, les actions émises pour leur construction auraient bien peu de valeur, et la même remarque s'applique aussi à un haut degré à la ligne de Montréal à Island Pond. D'Island Pond à Portland, les revenus du trafic excèdent les dépenses de beaucoup. Je ne suis guère en état de juger du résultat qu'auraient eu ces chemins surtout celui de Montréal à Portland, si le projet primitif des administrateurs de ces chemins eût été suivi,—projet qui était de chercher à attirer le trafic au moyen de vaisseaux qui eussent relié Montréal aux grands lacs de l'ouest. Cette ligne de

conduite ne fut pas suivie par les administrateurs du Grand Tronc, et je crois que le résultat en a été très grave par rapport au trafic, qui n'a été presque absolument qu'un trafic local. Si les chemins fussent restés distincts et séparés, nécessairement chacun d'eux n'eût consulté que ses intérêts et eût pris ses arrangements indépendamment des intérêts ultérieurs et étrangers ; tandis que dans le cas du Grand Tronc, ses administrateurs ayant en vue la construction d'une ligne allant à l'ouest de Montréal jusqu'à Sarnia, ils pouvaient croire plus avantageux de chercher à attirer le trafic sur les lignes est par la construction des lignes ouest plutôt que par le moyen de la navigation. Je crois que cette conduite a été erronée, et, comme je l'ai déjà dit, qu'elle a en grande partie été cause des rapports peu satisfaisants de la ligne de Montréal à Portland.

Ici M. Galt dit au comité qu'à sa réponse à la question 33, dans laquelle il a dit qu'il avait négocié avec M. Franks, au sujet de la compagnie de Toronto à Guelph, il désire ajouter que dans toutes les négociations se rattachant à la compagnie de Toronto à Guelph, Alexander Gillespie, écr., de la maison Gillespie, Moffatt et Cie., de Londres, lui était adjoint en sa qualité de procureur, et que toutes démarches adoptées par M. Galt le furent avec le concours et l'assentiment de ce monsieur.

*Ques. 65.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Le prospectus imprimé dans le pamphlet de M. Cayley est-il le prospectus originaire publié à Londres par la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Oui.

*Ques. 66.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Avez-vous aidé à le préparer? dans ce cas, qui agissait avec vous, et qui en est responsable, ainsi que des faits et propositions qu'il contient?—*Rép.* J'ai aidé à le préparer. L'hon. M. Ross, le capt. Rhodes, M. Forsyth et l'hon. M. Pemberton, qui étaient alors directeurs de la compagnie primitive du Grand Tronc, ainsi que MM. Glynn et Baring, et Messrs. Peto et Cie., ont tous pris part à la rédaction du prospectus. M. A. M. Ross, l'ingénieur, y a aussi été employé. Il a été publié sous la responsabilité des messieurs dont les noms y sont apposés, ces messieurs étant alors à Londres; nécessairement ceux qui étaient en Canada n'eurent aucune connaissance de ce qu'il contenait précisément.

*Ques. 67.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quelles données possédez-vous pour faire les estimations qui paraissent dans le prospectus des affaires et des profits supposés du chemin de fer?—*Rép.* Les données généralement exposées dans l'appendice du prospectus; elles avaient été obtenues en général, pour la ligne de Montréal à Toronto, par M. A. M. Ross et M. Jackson lorsqu'ils étaient venus en Canada; pour la ligne de Toronto à Guelph, d'après les recensements des différents townships que la ligne devait traverser, et d'autres données que je possédais; pour la ligne de Montréal à Portland, de données fournies par la compagnie de l'Atlantique et du St-Laurent; et pour la ligne du St-Laurent et de l'Atlantique, de données fournies par cette compagnie. Quand à la ligne de Richmond à Québec, les calculs faits par la compagnie de Québec à Richmond lorsque son capital fut prélevé, servirent de base pour cette section; et pour la ligne à l'est de Québec, M. Jackson et M. A. M. Ross fournirent les informations dont on fit usage.

*Ques. 68.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Avait-on quelque espoir de recevoir une aide du gouvernement anglais pour prolonger le chemin de fer jusqu'à Halifax?—*Rép.* Oui.

*Ques. 69.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Se poursuivait-il alors quelque négociation à ce sujet avec le bureau colonial?—*Rép.* Je compris alors que l'hon. M. Ross était en négociation à ce sujet avec le bureau colonial.

*Ques. 70.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Avez-vous avec M. Ross, pris part à la négociation, et quel en a été le résultat?—*Rép.* Je n'ai pas pris part à la négociation. Mais j'appris qu'elle avait échoué après la publication du prospectus. Avant la publication du prospectus, l'on me donnait à entendre qu'il y avait de très grandes espérances de réussite.

*Ques. 71.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Pourquoi n'avez-vous pas retardé la publication du prospectus jusqu'à ce que les négociations fussent conclues?—*Rép.* L'état du marché monétaire en a été la cause principale; on le croyait dans un état un peu critique pour essayer de prélever une somme aussi considérable que celle qui était requise, d'autant plus que l'on savait que le gouvernement Russe était sur le point de faire à la bourse la demande d'un emprunt de £8,000,000 pour des fins de chemin de fer.

*Ques. 72.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Le prospectus est-il maintenant tel qu'il a été préparé d'abord; et sinon, en quoi en diffère-t-il, et a-t-il été changé, et par qui?—*Rép.* Le prospectus n'avait pas été dressé en premier lieu tel qu'il a été publié, la principale différence étant que l'on avait voulu d'abord émettre tout le capital à la fois; cette disposition fut changée en une émission de la moitié aux conditions mentionnées dans le prospectus; il fut ainsi changé à la requisition de MM. Glynn et Baring, et je compris que leur raison était qu'ils doutaient de la possibilité d'obtenir des souscripteurs pour tout le montant; ce changement eut lieu dans les huit ou dix jours qui précédèrent sa publication.

*Ques. 73.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) MM. Peto et Cie. désiraient-ils ce changement, et leur était-il plus favorable que ne l'aurait été l'émission de tout le capital, comme on le projetait d'abord?—*Rép.* Je compris d'après ce qu'ils me dirent alors qu'ils y étaient décidément opposés et il vint une certaine époque où il parut probable que toute l'entreprise allait être abandonnée à cause de ce changement. Je ne l'ai jamais regardé comme leur étant favorable sous aucun rapport.

*Ques. 74.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Etes-vous d'avis que la non-émission du capital a contribué de quelque manière à l'embarras pécuniaire de la compagnie?—*Rép.* Le résultat a prouvé que la non-émission du capital a été la cause des plus grands embarras de la compagnie; s'il eût été émis, je crois que beaucoup des difficultés ultérieures eussent été évitées.

*Ques. 75.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans votre opinion, cette non-émission a-t-elle été décidée pour le profit de quelque personne ou personnes liées à la compagnie?—*Rép.* Je ne le crois pas. La seule cause que j'en aie jamais entendu donner était le doute de pouvoir prélever le capital, et je crois qu'il n'existait aucune autre raison que celle-là.

*Ques. 76.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Regardez le prospectus, et dites-nous comment a été composé le capital de £9,500,000?—*Rép.* On verra que £1,416,400 avaient déjà été prélevés, et que l'on projetait de prélever, d'après le prospectus, £7,246,000, dans la proportion d'un quart en bons provinciaux, obtenus en vertu de l'acte de garantie, un quart en bons de la compagnie elle-même, et la moitié en actions; £837,600 étaient réservés comme il y est dit.

*Ques. 77.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) De combien avait-on disposé, ou quel montant avait été émis des effets de la province, lors de la fusion?—*Rép.* Il avait été émis £400,000 en faveur de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, et il était dû £250,000 à la compagnie de Québec à Richmond.

*Ques. 78.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Quel était alors le montant total de la garantie provinciale applicable au Grand Tronc?—*Rép.* Elle s'élevait à £3,000 par mille, tant à l'est qu'à l'ouest, et était évaluée à £1,494,000 sterling.

*Ques. 79.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans les cas des chemins du St. Laurent et de l'Atlantique, et de Québec à Richmond, la garantie provinciale a-t-elle été un moyen de prélever d'autre capital?—*Rép.* Elle ne l'a pas été dans le cas du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique. Je ne sais pas si elle a servi à cela pour le chemin de Québec à Richmond.

*Ques. 80.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans votre opinion, le capital du Grand Tronc a-t-il été prélevé parce que les bons provinciaux en faisaient partie?—*Rép.* Sans aucun doute; les bons provinciaux étant une prime considérable, encourageaient les personnes à souscrire au capital du Grand Tronc; mais je crois que la principale cause du succès de l'entreprise était le caractère éminent des personnes qui avaient signé le prospectus.

*Ques. 81.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) A-t-on affecté quelque partie du capital, lors de la fusion, au paiement des dettes et à l'achèvement du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique? Si on l'a fait, dites la nature et le montant du capital ainsi affecté, et s'il a été suffisant? et si non, pour quelle raison? et répondez à la même question à propos du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent?—*Rép.* Je crois qu'il avait été affecté £300,000 sterling à l'achèvement du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique. J'ai appris depuis par les rapports publiés par la compagnie, que cette somme a été de beaucoup excédée, mais il m'est impossible d'en donner le détail ou la cause. Quant à la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, il n'y fut pas affecté de capital, parce que le chemin était possédé à bail, et que la compagnie étant étrangère, les moyens de prélever un capital supplémentaire existaient en vertu de sa propre organisation, et je crois que la chose a été faite pour un montant considérable.

*Ques. 82.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) A-t-on fait quelque chose pour le paiement de l'intérêt sur ces deux chemins, et sur le chemin de Québec à Richmond en attendant l'achèvement de la ligne? Si non, savez-vous pourquoi on ne l'a pas fait?—*Rép.* Il n'a rien été fait pour le paiement de l'intérêt sur la ligne de Montréal à Portland. Dans le cas du chemin de Québec à Richmond, le contrat de ce chemin contenait une disposition pour le paiement de l'intérêt: par les entrepreneurs. L'achèvement de la ligne de Montréal à Portland approchait rapidement, et l'on espérait que les revenus de son trafic permettraient de faire face à l'intérêt.

*Ques. 83.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Cette attente a-t-elle été réalisée? Quel a été le montant payé pour intérêt? Et quel a été le revenu net du trafic?—*Rép.* Je regrette de dire que l'attente n'a pas été réalisée. Il m'est impossible de répondre à la dernière partie de la question, sauf quant au revenu net du trafic, qui paraît, d'après l'état publié par la compagnie, s'être élevé à £131,217 19s. 6d., dont £100,000 paraissent, d'après ce même rapport, avoir été obtenus de la ligne possédée à bail.

*Ques. 84.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Votre maison ou la maison de Peto et Cie. ont-elles été concernées dans les dépenses faites sur la ligne de Montréal à Portland depuis la fusion?—*Rép.* Non.

*Ques. 85.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) A quels travaux ou engagements se rattachant à la compagnie du Grand Tronc votre maison était-elle restreinte?—*Rép.* Exclusivement aux travaux à l'ouest de Toronto; nous n'avons jamais entrepris ni exécuté aucun autre ouvrage pour la compagnie.

*Ques. 86.* (Par l'hon. ... le proc.-gén. Macdonald.) Pouvez-vous dire à quels travaux Peto et Cie. étaient restreints?—*Rép.* Ils étaient entrepreneurs du chemin de Québec à Richmond, de la ligne des Trois-Pistoles, du pont Victoria, de la ligne de Montréal à Toronto, et de celle de Belleville à Peterborough. Je ne sache pas qu'ils fussent entrepreneurs d'autres travaux que ceux-là.

*Ques. 87.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Pouvez-vous dire à combien se montaient les différents contrats qui devaient être exécutés par votre maison, et par Peto et Cie.?—*Rép.* Le prix des travaux que devaient exécuter Gzowski et Cie. s'élevait à £1,376,000 sterling. Les entreprises de Peto et Cie., mentionnées plus haut, s'élevaient à un peu moins de £7,000,000 sterling.

*Ques. 88.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Savez-vous comment le prix contractuel de ces différents travaux a été établi? Dites surtout comment il l'a été dans votre cas?—*Rép.* Dans le cas de Gzowski et Cie., la base du prix contractuel a été le contrat qui existait déjà avec la compagnie de Toronto à Guelph, et j'aurais désiré que ce contrat eût été maintenu et exécuté par la compagnie unie, mais il fut décidé par M. Glynn que les contrats pour tout les travaux seraient arrangés de manière qu'une somme spécifique pût couvrir l'exécution de l'ouvrage dans ses différentes branches, l'équipement du chemin, et le paiement de l'intérêt sur le capital employé. Le contrat primitif avec la compagnie de Toronto à Guelph ne comprenait pas ces points, et je fus prié de le changer en une somme ronde pour couvrir tous les points mentionnés; je le fis le mieux que je pus d'après les informations que je possédais, et le résultat a été que le prix actuel fut accepté avec la compagnie. Le nouveau contrat fut fait avec la compagnie de Toronto à Guelph avant la fusion, et était sujet à l'approbation des directeurs de cette compagnie, laquelle fut donné plus tard. Le contrat primitif comportait un prix pour chaque espèce d'ouvrages en particulier, mais il ne comprenait pas les indemnités de terrains, les frais de génie, l'équipement, et plusieurs autres items, non plus que les dépenses contingentes d'aucune sorte, que les dispositions du nouveau contrat couvrent maintenant. Le contrat lui-même est, je crois, dans les journaux de la chambre. Quant au prix contractuel des travaux de Peto et Cie., je puis dire que, pour la section de Montréal à Toronto, le contrat primitif a été arrangé par le comité des chemins de fer en 1852. En recourant aux procédés du comité, on verra en quoi devait consister ce contrat; il ne comprenait pas l'intérêt sur le capital, il limitait les frais de l'indemnité des terrains à une somme fixe, et il établissait un prix maximum que les entrepreneurs pourraient charger pour le fer, comme dans le cas de Gzowski et Cie. L'on désirait régler tous ces points par un nouveau contrat, ce qui fut fait en fixant la somme de £3,000,000 comme prix des travaux; le moyen par lequel on arriva à former cette somme de £3,000,000 est comme suit:—Le prix arrêté par le comité des chemins de fer était de £7,625 sterling par mille, et la distance étant calculée à 350 milles, ce prix s'élevait à £2,630,625 sterling. On supposa que les frais de l'indemnité des terrains excéderaient d'au moins £30,000 la somme primitivement fixée, qui était limitée à £70,000; le prix maximum du fer était fixé à £6 10s. par tonneau, et il était déjà monté à £8 10s., ce qui faisait une augmentation de £69,000 sur cet item seulement; une augmentation sur le coût des ponts en fer devait aussi être chargée contre la compagnie, s'élevant, si je me le rappelle bien, à £25,000 ou £30,000, et l'intérêt sur le capital fut évalué à environ deux ans d'intérêt sur le tout. D'après tous ces rapports on peut voir que la somme totale aurait excédé de beaucoup les £3,000,000; mais l'hon. M. Ross voulait que le contrat fut limité à cette somme, comme étant celle que la charte du Grand Tronc permettait de prélever,—ce qui faisait une réduction, autant que je me rappelle, d'environ £138,000 sur ce que les entrepreneurs auraient pu demander.

*Ques. 89.* (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans votre opinion, les

changements faits aux contrats étaient-ils favorables ou défavorables aux entrepreneurs?—*Rép.* En autant que Gzowski et Cie. sont concernés, j'ai dit dans le temps que j'aurais préféré adhérer au contrat primitif, le croyant plus avantageux et comportant moins de risques. Dans le cas de Peto et Cie., tout ce que le nouveau contrat avait de moins favorable que le premier, était les déductions que j'ai rapportées.

*Ques.* 90. (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Est-il d'habitude d'inclure le paiement de l'intérêt et les frais de génie dans ces contrats? Quelles ont été les raisons qui ont porté à les y inclure, et à faire les changements opérés dans les premiers contrats?—*Rép.* Je crois qu'il est très rare d'inclure le paiement de l'intérêt dans les contrats, et je ne connais aucun autre cas dans lequel cela a été fait. La même remarque s'applique aux frais de génie; pourtant j'ai cru comprendre que pour ces derniers, la chose se faisait assez souvent en Europe. Les raisons qu'on en donnait étaient l'importance d'établir exactement le coût des travaux, et d'assurer aux souscripteurs l'intérêt sur leur capital jusqu'à ce que le chemin fût prêt à être exploité. A cette époque, en Angleterre, il existait beaucoup de mécontentement à cause de l'augmentation constante qui se produisait dans les comptes de capital des chemins de fer, et l'on désirait, si c'était possible, éviter cela dans le cas du Grand Tronc, dans la persuasion que le public aurait plus de confiance s'il était donné quelque garantie du coût entier des travaux.

*Ques.* 91. (Par l'hon. proc.-gén. Macdonald.) La nature des travaux ou de l'équipement, telle que fixée par le comité des chemins de fer, a-t-elle été changée?—*Rép.* Elle n'a pas été changée.

*Ques.* 92. (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) Dans votre opinion, les gares d'évitement et l'équipement du chemin de fer Grand Tronc étaient-ils suffisants?—*Rép.* Je crois que non.

*Ques.* 93. (Par l'hon. proc.-gén. Macdonald.) Étaient-ils considérés comme suffisants par l'ingénieur de la compagnie?—*Rép.* Je crois que non; je compris qu'il aurait voulu en avoir plus, mais qu'il fut limité par la décision du comité des chemins de fer.

*Ques.* 94. (Par l'hon. proc.-gén. Macdonald.) Connaissez-vous quelques raisons pour lesquelles le comité des chemins de fer les avait ainsi fixés?—*Rép.* Je crois que ce fut dans le désir de désarmer l'opposition que l'on faisait à la conduite du gouvernement relativement au Grand Tronc, en réduisant autant que possible le coût du chemin.

*Ques.* 95. (Par l'hon. proc.-gén. Macdonald.) Voulez-vous dire que l'on savait que les gares d'évitement et l'équipement étaient insuffisants lorsque les contrats furent faits?—*Rép.* Je les croyais insuffisants moi-même.

*Ques.* 96. (Par l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald.) A-t-il été fait quelque tentative pour remédier à cela et augmenter l'étendue des gares d'évitement et de l'équipement; cela aurait-il pu être fait dans le cas de votre contrat, ou dans celui de Peto et Cie.?—*Rép.* Il n'a été fait aucune tentative de cette sorte à ma connaissance. Cela n'aurait pu être fait dans le cas de la ligne de Montréal à Toronto sans une augmentation du capital prescrit par l'acte, £3,000,000. On aurait pu le faire dans le cas du contrat de Gzowski et Cie. en augmentant le prix du contrat, et après la fusion il n'y a aucun doute qu'on aurait pu le faire avec chacun des entrepreneurs.

*Ques.* 97. (Par M. Bellingham.) Savez-vous que les entrepreneurs du Grand Tronc ont posé comme une condition de leur acceptation du contrat, que

leur ingénieur Alex. M. Ross serait nommé ingénieur en chef de la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Je n'en ai pas eu connaissance, mais je l'ai entendu dire.

*Ques.* 98. (Par M. Bellingham.) Savez-vous qu'un an avant l'adjudication des contrats, Alex. M. Ross et M. Jackson, l'un des entrepreneurs, ont passé sur la route du chemin de fer projeté, en l'examinant soigneusement,—et qu'Alex. M. Ross a passé un an en Canada, recueillant des informations pour les entrepreneurs du Grand Tronc avant que les contrats fussent donnés?—*Rép.* Je crois que tel a été le cas.

*Ques.* 99. (Par M. Bellingham.) Savez-vous que M. Alex. M. Ross a été pendant plusieurs années intimement associé avec les entrepreneurs du Grand Tronc, et à leur service?—*Rép.* C'est ce que je ne sais pas.

A 1 heure P. M. le comité s'ajourne à demain, à 10 heures, A. M.

*Vendredi, 15 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. BROWN, PRESIDENT,  
M. WILSON,  
M. PAPIN,  
M. BELLINGHAM,  
M. SIMARD,  
M. CHRISTIE, et  
L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

M. Galt et M. Holton comparaissent.

Plusieurs questions sont remises à M. Galt par M. Bellingham, et il est convenu de recevoir ses réponses par la poste.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain, à 10 heures A. M.

*Lundi, 18 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRÉSENTS :

M BROWN, PRESIDENT,  
M. SIMARD,  
M. CHRISTIE,  
M. PAPIN,  
M. MASSON,  
M. BELLINGHAM,  
M. LE SOL.-GEN. SMITH, et  
L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

En conséquence de l'absence de l'hon. John Ross, le comité s'ajourne à demain, à 10 heures, A.M.

Mardi, 19 mai 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

M. BROWN, PRESIDENT,  
 M LE SOL.-GEN. SMITH,  
 M. PAPIN,  
 M. CHRISTIE,  
 M. BELLINGHAM,  
 M. SIMARD,  
 M. MASSON,  
 M. WILSON, et  
 L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

L'hon. John Ross ne comparaisant pas comme témoin, lors de la réunion du comité, à 11 heures moins un quart le comité s'ajourne à demain, à 10 heures A. M., et charge le greffier d'écrire à l'hon. John Ross, l'informant que le comité avait attendu sa présence pendant deux séances, et le priant de se rendre demain matin à l'heure susdite.

John Shuter Smith, écr., de Port Hope, est ensuite appelé, et plusieurs questions lui sont remises par le président pour qu'il y réponde durant le cours de la journée.

Il est ordonné de sommer John Webster, écr., de Guelph, de comparaître devant le comité demain matin.

Mercredi, 20 mai 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

M. BROWN, PRESIDENT,  
 M. SIMARD,  
 M. BELLINGHAM,  
 M. WILSON,  
 M. CHRISTIE,  
 M. PAPIN, et  
 M. MASSON.

L'hon. John Ross et M. Webster, de Guelph, comparaissent.

James Webster, écr., de Guelph, est examiné (par le président.)

Ques. 100. Demeurez-vous à Guelph, et avez-vous été autrefois membre du parlement pour le comté de Waterloo?—*Rép.* Oui.

Ques. 101. Avez-vous acheté ou aidé à acheter les terrains d'aucune partie de la section de Toronto à Sarnia du chemin de fer Grand Tronc?—*Rép.* J'ai acheté quelques terrains, mais pas pour le Grand Tronc.

*Ques.* 102. Quelle partie avez-vous achetée?—*Rép.* J'ai acheté une partie des terrains entre Stratford et Toronto.

*Ques.* 103. Avez-vous conduit les négociations seul, ou de concert avec d'autres?—*Rép.* Quelquefois seul et quelquefois avec d'autres.

*Ques.* 104. Avec qui agissiez-vous, quand vous agissiez avec d'autres?—*Rép.* Je refuse de répondre.

Le comité délibère, et le témoin reçoit ordre de répondre à la question.

Eh bien ! je m'étais associé M. John Cole Wilson, de Guelph, et M. Charles Davidson, de Guelph, comme assistants dans la transaction. J'achetai tous les terrains entre Stratford et Toronto, que la première compagnie de Toronto à Guelph n'avait pas achetés, et j'achetai aussi des terrains pour la compagnie primitive.

*Ques.* 105. En négociant avec les individus pour l'achat de leurs terrains, était-il bien entendu que vous les achetiez pour le chemin de fer de la compagnie du Grand Tronc, en vertu des dispositions de sa charte?—*Rép.* Je pense que c'était entendu.

*Ques.* 106. Au nom de qui faisiez-vous les conventions de contrat?—*Rép.* Je ne me le rappelle pas, mais les actes de vente étaient faits à C. S. Gzowski et Cie. Les actes de vente à la compagnie de Toronto à Guelph étaient faits directement à cette compagnie, et quelques unes des formes furent changées pour y substituer la compagnie du Grand Tronc. Aussi, dans les cas d'arbitrage les actes furent faits directement à la compagnie du Grand Tronc.

*Ques.* 107. Avez-vous acheté la quantité exacte requise pour le chemin de fer, et permise par les statuts, ou avez-vous souvent acheté des fermes entières sur lesquelles les lignes passaient?—*Rép.* J'ai quelquefois acheté des fermes entières.

*Ques.* 108. Avez vous acheté les terrains de stations sur la ligne?—*Rép.* J'ai acheté tous les terrains de stations à Weston, Malton, Brampton, Georgetown, Acton, Guelph, Berlin, Petersburg, Hamburg, Schants and Shakespeare.

L'hon M. le procureur-général Macdonald entre dans la chambre.

*Ques.* 109. Quelle quantité de terrain avez-vous achetée à Weston?—*Rép.* Je ne puis dire.

*Ques.* 110. Quelle quantité à Malton?—*Rép.* Eh bien ! j'ai oublié la quantité de terrain qu'il y a à ces stations.

*Ques.* 111. Quelle quantité à Brampton?—*Rép.* Je ne puis que faire la même réponse.

*Ques.* 112. Pouvez-vous dire quelle quantité vous avez achetée à quelqu'une des stations?—*Rép.* Non, je ne le puis ; je l'ai oublié.

*Ques.* 113. Avez-vous toujours acheté plus de terrain qu'il n'en a réellement été transporté à la compagnie pour l'emplacement des stations?—*Rép.* Non, pas toujours.

*Ques.* 114. A quels endroits avez-vous acheté la quantité réellement requise par la compagnie pour l'emplacement des stations et pas plus?—*Rép.* A Weston, Malton, Georgetown, Guelph, Berlin, Petersburg et Hamburg.

*Ques.* 115. Avez-vous ensuite acheté de Gzowski et Cie. tout le surplus de terrain ainsi acquis pour les besoins du chemin de fer Grand Tronc?—*Rép.* Je n'en ai pas acheté.

*Ques.* 116. Aviez-vous, ou avez-vous quelque intérêt dans ces terrains ?

Le témoin refuse de répondre à cette question et se retire.

Le comité délibère, le témoin est rappelé et il lui est ordonné de répondre à la question.

*Rép.* J'ai maintenant un intérêt dans ces terrains.

*Ques.* 117. De qui avez-vous acquis cet intérêt?—*Rép.* J'acquis mon intérêt de M. John Galt. Je suppose qu'il était l'acquéreur primitif.

*Ques.* 118. Parlez-vous de M. John Galt, de Goderich, frère de M. A. T. Galt, de la maison Gzowski et Cie?—*Rép.* Je parle de M. Galt de Goderich.

*Ques.* 119. M. Galt a-t-il acheté les terrains à l'ouest de Stratford de la même manière que vous avez acheté ceux à l'est de Stratford?—*Rép.* Je le suppose. Je n'en sais rien.

*Ques.* 120. Avez-vous quelque intérêt dans les terrains de surplus achetés en vertu de la charte à l'ouest de Stratford?—*Rép.* Aucun.

*Ques.* 121. Quelle quantité de terrain M. Galt et vous avez-vous achetée lors de l'acquisition dont vous parlez?—*Rép.* Environ 600 acres.

*Ques.* 122. Qu'avez-vous payé à Gzowski et Cie pour ces terrains?—*Rép.* J'ai payé le coût primitif.

*Ques.* 123. Avez-vous marqué des lots de village à plusieurs stations sur les terrains ainsi acquis?—*Rép.* Oui, à deux stations, Schants et Shakespeare.

L'interrogatoire de M. Webster se termine ici.

Le président adressa ensuite la dépêche télégraphique suivante à

BENJAMIN HOLMES, ECR.,

Montréal.

Pouvez-vous être ici vendredi matin?—Nous aurons besoin des registres des délibérations des bureaux de directeurs de toutes les compagnies fusionnées.

(Signé.)

GEO. BROWN,  
Président.

Le greffier rapporte avoir reçu de M. Galt les réponses aux questions à lui soumises (par M. Bellingham) vendredi dernier, comme suit :

*Ques.* 124. Sur quels moyens pouvait-on compter pour rembourser les £75,000, dont vous avez parlé dans votre réponse à la question 45, pour le chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, si la fusion des compagnies que vous faisiez valoir n'eût pas eu lieu?—*Rép.* Si la fusion n'eût pas eu lieu, la compagnie du

St. Laurent et de l'Atlantique aurait continué à administrer son chemin, et je ne suis pas en état de dire quelle ligne de conduite elle aurait pu suivre quant à la capitalisation des intérêts en faveur des propriétaires, comme l'a fait la compagnie du Grand Tronc.

*Ques.* 125. Si, à l'époque mentionnée dans votre réponse à la question 47, il eût été fait à la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique une proposition d'acheter ses actions à 40 p. c. d'escompte, ce qu'elles valaient alors, ou de construire une autre ligne plus durable jusqu'à Portland, n'eût-elle pas accepté cette offre, si elle ne l'eût pas accepté, dites pourquoi?—*Rép.* Dans ma réponse à la question 47, j'ai déjà dit les raisons qui me portaient à croire qu'un achat des actions n'eût pas réussi. Quelle ligne de conduite auraient adopté les propriétaires du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique en face d'une menace d'une autre ligne à Portland, est chose qu'il m'est impossible de dire, puisque les circonstances supposées par la question n'ont pas existé.

*Ques.* 126. Croyiez-vous, lorsque vous avez proposé la fusion, que le chemin du St. Laurent et de l'Atlantique était aussi bon que devait l'être le chemin projeté du Grand Tronc? si non, pourquoi dites-vous dans votre réponse à la question 35, que la base de la fusion devait être le prix de revient de la ligne du Grand Tronc de Montréal à Toronto?—*Rép.* Je savais parfaitement que sous le rapport des ponts en fer et sous quelques autres rapports, le chemin du St. Laurent et de l'Atlantique n'était pas égal au chemin projeté du Grand Tronc. En parlant du prix de revient de ce dernier comme base, j'avais en vue les déboursés additionnels qu'il fallait faire pour rendre les deux lignes d'une construction égale.

*Ques.* 127. Pouvez-vous dire ce que le chemin du St. Laurent et de l'Atlantique coûte aujourd'hui à la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Il m'est impossible de répondre d'après ma connaissance personnelle. Je suppose que les comptes publiés par la compagnie fournissent cette information.

*Ques.* 128. L'effet de la fusion n'a-t-il pas été de relever la valeur des actions du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique et de la porter au-dessus du pair?—*Rép.* Je crois que la fusion a eu cet effet.

*Ques.* 129. Possédiez-vous des actions du St. Laurent et de l'Atlantique à l'époque de la fusion des compagnies?—*Rép.* J'en possédais.

*Ques.* 130. N'avez-vous pas averti vos amis d'avance, lorsque la fusion devint certaine, et n'ont-ils pas spéculé sur les actions du St. Laurent et de l'Atlantique?—*Rép.* Je n'ai jamais averti mes amis par avance de mes dépêches officielles. Je ne crois pas qu'aucune des personnes avec lesquelles j'étais en correspondance ait spéculé sur les actions en question.

*Ques.* 131. Il n'est pas à votre connaissance personnelle que plusieurs personnes qui étaient dans le secret de la fusion ont considérablement spéculé sur les actions du St. Laurent et de l'Atlantique, faisant par là de grands profits qu'ils n'auraient pu faire si la fusion n'eût pas eu lieu?—*Rép.* Je n'ai aucune connaissance que de telles spéculations aient eu lieu. Il n'y avait aucun secret sur le progrès des négociations à Londres, puisque j'étais constamment en correspondance sur le sujet avec le bureau des directeurs de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, à Montréal.

*Ques.* 132. Avez-vous annoncé par dépêche télégraphique à quelques uns de vos amis les premières informations certaines que vous possédiez à propos de la fusion?—*Rép.* Les faits se rattachant à l'envoi de dépêches télégraphiques annonçant la publication du prospectus sont complètement exposés dans les

journaux de la chambre, dans l'enquête sur la conduite des membres de la dernière administration en 1854-5. J'ai dit alors que la seule dépêche télégraphique que j'avais envoyée était adressée à l'hon. F. Hincks, inspecteur général; au vice-président de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, à Montréal; au président de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, à Portland; à la compagnie de Toronto à Guelph, et à mes associés. La dépêche était la même pour tous; de fait, c'était un seul message adressé au bureau du télégraphe à Halifax avec instruction de l'envoyer aux diverses personnes nommées. Je n'ai jamais, directement ni indirectement envoyé de premières nouvelles dans un but de spéculation sur les actions.

*Ques. 133.* Avez-vous profité de la fusion? S'il en est ainsi, jusqu'à quel point?—*Rép.* J'ai profité de la fusion de la même manière que les autres actionnaires.

*Ques. 134.* La valeur des actions de la compagnie du Grand Tronc n'a-t-elle pas été réduite par la fusion; en d'autres termes, si le chemin de Montréal à Toronto eût été construit comme ligne indépendante, ne serait-il pas aujourd'hui plus profitable que réuni comme il l'est aux chemins que vous représentiez en 1853?—*Rép.* L'effet de la fusion des lignes de Montréal à Portland et de Toronto à Sarnia (qui sont celles que je représentais) peut avoir, pour des causes financières imprévues, fait tort au Grand Tronc de Montréal à Toronto; mais je ne vois aucune raison de croire qu'il continuera à en être ainsi. Les lignes que je représentais ne sont pas exposées à la concurrence de la navigation, et lorsqu'elles seront terminées à l'ouest, je crois qu'elles seront les meilleures sections de tout le réseau.

*Ques. 135.* Qui vous a d'abord suggéré de vous écarter des conditions du contrat pour la construction du chemin de Toronto à Sarnia?—*Rép.* Je ne sache pas que Gzowski & Cie. se soient écartés des conditions de leur contrat. Tous les détails se rattachant à la suspension d'une partie des travaux sont pleinement exposés dans ma réponse à la question 15.

*Ques. 136.* L'ingénieur ou le chef de la compagnie, ou l'ingénieur chargé du chemin, ou le président de la compagnie, vous avaient-ils intimé que la compagnie paierait pour les changements faits au contrat pour la construction du chemin de Toronto à Sarnia?—*Rép.* J'ai déjà dit qu'aucun changement n'avait été fait au contrat, et par conséquent je n'ai pas pu recevoir d'intimation à ce sujet.

*Ques. 137.* Si vous aviez restreint vos travaux aux limites du contrat, quelle somme Gzowski et Cie. devraient-ils maintenant à la compagnie du Grand Tronc sur le contrat de Toronto à Sarnia?—*Rép.* Gzowski & Cie. n'ayant jamais reçu de paiement à l'avance, ils ne pourraient devoir aucune somme à la compagnie du Grand Tronc. Si la compagnie n'avait pas exigé de travaux en sus de ceux spécifiés dans le contrat, il aurait été payé une moindre somme aux entrepreneurs.

Le comité s'ajourne alors à vendredi prochain, à 10 heures A. M.,

Vendredi, 22 mai 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, écr., au fauteuil ;

M. BELLINGHAM,

M. MASSON,

M. PAPIN et

M. SIMARD.

Le président lit la réponse suivante de M. Holmes à sa dépêche télégraphique :

“ Je ne puis avoir copie de tous les papiers inclus dans votre demande avant vendredi soir ; en conséquence je me propose de partir samedi matin.

(Signé,) “ BENJAMIN HOLMES.”

On envoie chercher *L. H. Holton*, écr., membre de la chambre, pour rendre témoignage devant le comité, et il comparait à 10½ heures ; il dit qu'il avait été présent depuis dix heures, mais qu'il n'y avait pas de quorum, et qu'il serait gênant pour lui de rester plus longtemps ce matin. Le comité exempte *M. Holton* de répondre aujourd'hui, et charge le greffier de l'assigner à comparaître mardi prochain, à 10 heures.

*John Skuter Smith*, écr., comparait, et dit qu'il lui a été impossible jusqu'à présent de répondre aux questions qui lui ont été posées, mais qu'il le fera sans délai.

L'hon. *J. Ross* ne comparaisant pas encore pour être interrogé, le comité charge le greffier de le sommer de nouveau de comparaître mardi prochain, à 10 heures A. M.

Ordonné, Que *R. G. Benedict*, *Gregory*, *Hodges*, *G. Tate* et *Thomas C. Clarke*, (de Port Hope,) écrivains, soient sommés de comparaître devant le comité mercredi prochain, à 10 h. A. M.

Le président envoie la dépêche suivante à

BENJAMIN HOLMES,

Montréal,

“ Il faut positivement que nous ayons les livres et papiers lundi matin.”

(Signé,) GEORGE BROWN.

Le comité s'ajourne alors à lundi prochain, à 10 heures A. M.

Mardi, 26 mai 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

M. MASSON,  
M. SIMARD,  
M. PAPIN,  
M. BELLINGHAM,  
M. CHRISTIE,  
M. le sol.-gén. SMITH.

L'hon. John Ross, M. B. Holmes et M. Holton comparaissent.

En réponse à la sommation émise vendredi dernier, la lettre suivante est reçue de *George Tate*, écr.

“ CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA,  
“ Bureau des entrepreneurs, Toronto, 23 mai 1857.

“ ALFRED PATRICK, écr.,  
“ Greffier en chef des comités,  
“ Assemblée Législative.

“ MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la sommation de com-  
“ paraître mercredi prochain, à 10 heures, pour rendre témoignage devant le comité  
“ spécial de l'assemblée législative qui a été chargé de s'enquérir et faire rap-  
“ port sur l'état, l'administration et l'avenir de la compagnie du chemin de  
“ fer Grand Tronc.”

“ M. Gregory, l'ingénieur nommé à Londres, Angleterre, pour examiner les  
“ travaux du chemin de fer Grand Tronc et faire rapport, m'a averti qu'il aurait  
“ besoin de ma présence la semaine prochaine pendant qu'il examinerait cette  
“ partie qui a été construite pour MM. Peto & Cie. sous ma direction.

“ Je serai heureux, cependant, de me rendre au comité aussitôt que M. Gre-  
“ gory aura terminé l'inspection des travaux placés sous mes soins.

“ Je crois devoir informer le comité que je ne suis aucunement en état de  
“ témoigner de l'état, de l'administration et de l'avenir de la compagnie du chemin  
“ de fer Grand Tronc—n'ayant été engagé qu'à la construction d'une partie de  
“ la ligne en qualité d'agent de MM. Peto, Brassey, Betts & Jackson.

“ Je suis, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ (Signé,) GEORGE TATE.”

Les réponses suivantes sont reçues de *J. Shuter Smith*, écr., de Port Hope, en réponse aux questions à lui remises par le président mardi dernier:

Ques. 138. Etes-vous un avocat du Haut-Canada résidant à Port Hope, et

étiez-vous maire de Port Hope pendant les années 1854 et 1855?—*Rép.* Je suis un avocat du Haut-Canada, résidant à Port Hope, et j'étais maire de Port Hope pendant les années 1854 et 1855.

*Ques.* 139. Etes-vous au fait des différentes démarches adoptées de temps à autre par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc pour obtenir ses terrains de station à Port Hope?—*Rép.* Je suis généralement au fait des démarches des officiers du chemin de fer Grand Tronc, ou de leurs entrepreneurs, relativement aux terrains de station à Port Hope.

*Ques.* 140. Voulez-vous avoir la bonté de dire tout ce que vous savez à ce sujet?—*Rép.* Je crois que c'était en juin 1855; M. Tate, l'ingénieur des entrepreneurs, s'adressa aux principaux propriétaires des terrains requis pour les besoins du chemin de fer de Port Hope, pour l'achat des terrains de la voie; ne pouvant obtenir aucune offre de lui, les propriétaires m'autorisèrent à lui en faire une, ce que je fis. A cette offre il ne fut fait aucune réponse, il ne fut non plus donné aucune information si elle serait acceptée ou rejetée, mais au bout d'un mois ou deux on rapporta, et la chose était généralement crue, que la compagnie ou les entrepreneurs avaient décidé de ne pas faire passer le chemin à travers Port Hope du tout, mais de le construire à environ trois milles en arrière. En conséquence la ligne fut dirigé dans cette direction, et je crois même qu'elle fut tracée. Dans tous les cas, au commencement de l'hiver suivant, ils commencèrent à tirer de Port Hope une grande quantité de pierre et de matériaux, qu'ils firent transporter sur la ligne en arrière de la ville, et ce ne fut qu'après que les habitants de la ville eurent fait de fortes remontrances auprès des directeurs de la compagnie qu'ils furent obligés d'abandonner cette ligne et de construire le chemin sur la ligne prescrite par l'acte d'incorporation, "à travers Port Hope." Il fut ensuite convenu de renvoyer la question d'expropriation et d'indemnité des terrains à Thomas G. Ridout, écr. qui régla définitivement l'affaire.

A 11 heures le comité s'ajourne à demain, à 10 heures A. M., en conséquence de l'absence du président pour cause de maladie.

*Mercredi 27 mesi 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, Ecr., au fauteuil ;  
 M. WILSON,  
 M. CHRISTIE,  
 M. PAPIN,  
 M. MASSON,  
 M. BELLINGHAM.

L'hon. John Ross et MM. Holmes et Galt comparaissent.

Benjamin Holmes, écr., est appelé et interrogé (par le président.)

*Ques.* 141. Quel emploi occupez-vous dans la compagnie du Grand Tronc? et quand avez-vous commencé à remplir les devoirs de cet emploi?—*Rép.* J'occupe l'emploi de directeur, et je suis vice-président de la compagnie, et mon entrée en fonctions date de juillet 1853.

*Ques.* 142. Etes-vous directeur du bureau canadien, et depuis combien de temps l'êtes-vous?—*Rép.* Je le suis depuis juillet 1853.

*Ques.* 143. Avez-vous assisté à toutes les assemblées du bureau depuis cette époque?—*Rép.* Je crois avoir assisté à toutes les assemblées du bureau depuis cette époque.

*Ques.* 144. Pouvez-vous fournir une liste des diverses assemblées du bureau, des membres présents à chaque assemblée, des personnes qui ont appartenu de temps à autre à la direction, et des sommes qui ont été payées à chacune d'elles pour leurs services?—*Rép.* Je sou mets une liste de toutes les assemblées et des membres présents, depuis la fusion; la rémunération payée à chacun est de £200 sterling par année. Lors de la retraite du capitaine Rhodes, M. LeMesurier a été élu à sa place, et plus tard M. John Rose a été choisi lorsque M. LeMesurier s'est retiré; M. Beaty a été élu à la place de l'hon. F. Hincks, et M. Ridout a été choisi lors de la résignation de M. Ponton.

*Liste des assemblées mentionnées dans la dernière réponse.*

A la première assemblée du bureau des directeurs de la compagnie fusionnée du chemin de fer Grand Tronc, tenue à Québec, lundi, 11 juillet 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. Francis Hincks, E. P. Taché, R. E. Caron, James Morris, Peter McGill, William Rhodes, Benjamin Holmes et George Crawford, écuyers. Les hons. M. Ross et M. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Québec le 12 juillet 1853:—Présents—L'hon. M. Ross, président, au fauteuil; les hons. M. Caron, J. Morris, Col. Taché; B. Holmes, V. P., G. Crawford et W. Rhodes, écuyers. L'hon. M. Ross est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 17 août 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président, au fauteuil; les hons. James Morris, F. Hincks, M. Cameron, Peter McGill, Col. Taché; Capt. Rhodes, E. F. Whittemore, B. Holmes et W. H. Ponton, écuyers. Les hons. M. Ross et M. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais. M. William Jackson et M. E. L. Betts étaient présents sur l'invitation du bureau.

A une assemblée du bureau des directeurs, tenue à Québec, le 17 août 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président, au fauteuil; les hons. James Morris, F. Hincks, M. Cameron, Col. Taché, Peter McGill; Capt. Rhodes, E. F. Whittemore, B. Holmes et W. H. Ponton, écuyers. Les hons. M. Ross et M. Hincks, sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 21 septembre 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président, au fauteuil; les hons. F. Hincks, Col. Taché, M. Cameron; Capt. Rhodes.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs, tenue à Québec, le 27 septembre 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, L. T. Drummond, M. Cameron, James Morris, Col. Taché; George Crawford, et E. F. Whittemore, écuyers. M. le président et l'hon. Francis Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais. M. E. L. Betts et M. Jackson étaient présents sur l'invitation du bureau.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 28 septembre 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, L. T. Drummond, M. Cameron, James Morris, Col. Taché; Benjamin Holmes, George Crawford, E. F. Whittemore et W. H. Ponton, écuyers. M. le président et l'hon. Francis Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais. M. E. L. Betts et M. Jackson, M. P., étaient présents sur l'invitation du bureau.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 19 octobre 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, Peter McGill, James Morris, E. P. Taché, L. T. Drummond; G. Crawford, W. H. Ponton, B. Holmes, écuyers. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 16 novembre 1853:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, M. Cameron, L. T. Drummond, Peter McGill, Col. Taché; B. Holmes, W. H. Ponton, G. Crawford, écuyers. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 21 décembre 1853:—Présents

—L'hon. John Ross, président; les hons. M. Cameron, F. Hincks, E. P. Taché, L. T. Drummond; B. Holmes, W. H. Ponton, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Montréal, le 18 janvier 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. M. Cameron, L. T. Drummond, James Morris, E. P. Taché; George Crawford, B. Holmes, W. H. Ponton et E. F. Whittemore, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 15 mars 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les honorables M. Cameron, L. T. Drummond, E. P. Taché; Benjamin Holmes, vice-président, W. H. Ponton et G. Crawford, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 17 mai 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. P. McGill, E. P. Taché, James Morris, M. Cameron, L. T. Drummond; G. Crawford, B. Holmes et E. F. Whittemore, écuycrs. M. le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, le 21 juin 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, L. T. Drummond, M. Cameron, James Morris, E. P. Taché, P. McGill, George Crawford, B. Holmes, W. H. Ponton et E. F. Whittemore, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, le 11 août 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. L. T. Drummond, F. Hincks, P. McGill, E. P. Taché; B. Holmes et H. LeMesurier, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée des directeurs tenue à Québec, le 20 septembre 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. H. H. Killaly, Col. Taché, L. T. Drummond; H. LeMesurier, G. Crawford, B. Holmes, W. H. Ponton et E. F. Whittemore, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 18 octobre 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, Col. Taché, H. H. Killaly, L. T. Drummond; B. Holmes, G. Crawford, W. H. Ponton, E. F. Whittemore, et H. LeMesurier, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, le 15 novembre 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, L. T. Drummond, E. P. Taché, W. Cayley, Sir Allan MacNab; G. Crawford, B. Holmes, H. LeMesurier, écuycrs. Sir Allan MacNab et M. Cayley assistent à l'assemblée du bureau comme directeurs du gouvernement à la place de M. Killaly et de M. Morris, qui ont résigné. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, le 18 décembre 1854:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. Col. Taché, L. T. Drummond, Sir Allan MacNab, W. Cayley, F. Hincks; George Crawford, H. LeMesurier, W. H. Ponton, B. Holmes, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, le 17 janvier 1855:—Présents—Les hons. John Ross, président, F. Hincks, Wm. Cayley, E. P. Taché, L. T. Drummond; H. LeMesurier, G. Crawford, B. Holmes, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée tenue à Québec le 21 février 1855:—Présents—Les hons. John Ross, président, F. Hincks, L. T. Drummond, W. Cayley, E. P. Taché, Sir Allan MacNab; G. Crawford, B. Holmes, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 21 mars 1855:—Présents—Les hons. John Ross, président, F. Hincks, W. Cayley, E. P. Taché, L. T. Drummond, Sir Allan MacNab; E. F. Whittemore, W. H. Ponton, G. Crawford, B. Holmes, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 18 avril 1855:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. F. Hincks, W. Cayley, E. P. Taché, L. T. Drummond, Sir Allan MacNab; G. Crawford, B. Holmes, W. H. Ponton, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 16 mai 1855:—Présents—L'hon. John Ross, président; les hons. Wm. Cayley, E. P. Taché, L. T. Drummond, F. Hincks, Sir Allan MacNab; B. Holmes, G. Crawford, W. H. Ponton, écuycrs. M. le président et l'hon. F. Hincks sont chargés des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mardi, le 4 septembre 1855 :—Présents—B. Holmes, écr., vice-président ; les hon. L. T. Drummond, F. Lemieux, Wm. Cayley, P. McGill ; G. Crawford, E. F. Whittemore, écuïers. Le vice-président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Québec, mercredi, le 5 septembre 1855 :—Présents—Les hon. Wm. Cayley, F. Lemieux, P. McGill, L. T. Drummond ; E. F. Whittemore, G. Crawford, H. LeMesurier, Benj. Holmes, écuïers.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 20 octobre 1855 ;—Présents—B. Holmes, écr., vice-président ; les hon. Wm. Cayley, F. Lemieux ; G. Crawford, H. LeMesurier, W. H. Ponton, E. F. Whittemore, écuïers.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mercredi, le 21 novembre 1855 ;—Présents—B. Holmes, écr., vice-président ; les hon. E. P. Taché, L. T. Drummond, Wm. Cayley, Sir Allan McNab ; H. LeMesurier, E. F. Whittemore, G. Crawford, W. H. Ponton, écuïers. Le vice-président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mercredi, le 19 décembre 1855 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. L. T. Drummond, Wm. Cayley, Sir Allan McNab, Col. Taché ; B. Holmes, H. LeMesurier, G. Crawford, E. F. Whittemore, Wm. H. Ponton, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mercredi, le 16 janvier 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. L. T. Drummond, Wm. Cayley, Sir A. McNab, Col. Taché ; W. H. Ponton, B. Holmes, E. F. Whittemore, et G. Crawford, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, jeudi, le 26 février 1856 ;—L'hon. John Ross, président ; les hon. L. T. Drummond, W. Cayley, E. P. Taché ; Benj. Holmes, W. H. Ponton, G. Crawford, J. Beaty, et E. F. Whittemore, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mercredi, le 12 mars 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. E. P. Taché, W. Cayley, L. T. Drummond et Sir A. McNab ; E. F. Whittemore, J. Beaty, G. Crawford et B. Holmes, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mercredi, le 9 avril 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. Wm. Cayley, E. P. Taché, L. T. Drummond, Sir A. McNab ; James Beaty, G. Crawford, E. F. Whittemore, W. H. Ponton et B. Holmes, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 30 avril 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. Peter McGill, W. Cayley, Col. Taché, L. T. Drummond ; E. F. Whittemore, G. Crawford, J. Beaty et B. Holmes, v. p., écuïers. Le président est chargé des procurations des actionnaires anglais.

A une assemblée spéciale du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 6 mai 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; B. Holmes, v. p., E. F. Whittemore, J. Beaty ; les hon. E. P. Taché, W. Cayley et L. T. Drummond.

A une assemblée spéciale ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 8 mai 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. W. Cayley et E. P. Taché ; Benj. Holmes, J. Beaty, G. Crawford et E. F. Whittemore, écuïers. L'hon. Wm. Napier était présent sur l'invitation du bureau.

A une assemblée spéciale ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 9 mai 1856 ;—Présents—Les hon. Col. Taché, John Ross et Wm. Cayley ; Benj. Holmes, James Beaty, G. Crawford et E. F. Whittemore, écuïers.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 16 mai 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. Wm. Cayley, L. T. Drummond et Col. Taché ; G. Crawford, W. H. Ponton, E. F. Whittemore, J. Beaty et B. Holmes, v. p., écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 19 mai 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. E. P. Taché, Wm. Cayley, L. T. Drummond, P. McGill ; G. Crawford, J. Beaty, W. H. Ponton, E. F. Whittemore, et B. Holmes, écuïers.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 11 juin 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hon. W. Cayley, Sir A. McNab, Col. Taché, L. T. Drummond, P. McGill ; G. Crawford, E. F. Whittemore, J. Beaty, et B. Holmes, écuïers. Le président est chargé des procurations des directeurs anglais.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, jeudi, le 12 juin 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. P. McGill, Col. Taché, Wm. Cayley, Sir A. McNab, James Beaty, E. P. Whittemore, et B. Holmes, écuiera.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, vendredi, le 13 juin 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, Col. Taché, L. T. Drummond, Peter McGill ; E. F. Whittemore, J. Beaty, and B. Holmes, écuiera.

A une assemblée spéciale du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 27 juin 1856 ; Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. E. P. Taché, Wm. Cayley, P. McGill ; G. Crawford, J. Beaty, et E. F. Whittemore, écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 9 juillet 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, Col. Taché, P. McGill, L. T. Drummond, Sir A. McNab ; E. F. Whittemore, John Ross, G. Crawford, W. H. Ponton, J. Beaty, et B. Holmes, écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 10 juillet 1856, les directeurs présents à la dernière assemblée se réunissent.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 8 novembre 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, L. T. Drummond, Sir A. McNab, Col. Taché ; G. Crawford, E. F. Whittemore, et B. Holmes, écuiera.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, lundi, le 10 novembre 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. P. McGill, Col. Taché, Wm. Cayley ; G. Crawford, E. P. Whittemore, B. Holmes, W. H. Ponton, James Beaty, et John Rose, écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 10 novembre 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, F. Lemieux, R. Spence, P. McGill, Col. Taché ; James Beaty, G. Crawford, B. Holmes, J. Rose, E. F. Whittemore, et T. G. Ridout, écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 10 décembre 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, R. Spence, Col. Taché, F. Lemieux ; J. Beaty, G. Crawford, T. G. Ridout, E. F. Whittemore, et B. Holmes, v. p., écuiera.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 11 décembre 1856 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, R. Spence, Col. Taché, F. Lemieux ; J. Beaty, G. Crawford, T. G. Ridout, E. F. Whittemore, et B. Holmes, v. p., écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, qui se sont réunis le 14 janvier, et ajournée en conséquence de l'absence de l'hon. Wm. Cayley et de l'hon. Col. Taché, le 15, et continuée le 18 janvier 1857 ;—Présents—B. Holmes, écuyer, vice-président ; les hons. Wm. Cayley, F. Lemieux, Col. Taché, R. Spence, P. McGill ; E. F. Whittemore, John Rose, C. R., James Beaty, et T. G. Ridout, écuiera.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, mardi, le 17 février 1857 ;—Présents—Benjamin Holmes, écr., vice-président ; les hons. Wm. Cayley, Col. Taché, F. Lemieux, R. Spence ; E. F. Whittemore, T. G. Ridout, J. Beaty, et John Rose, écuiera.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 18 février 1857, les directeurs qui étaient présents le jour précédent, à l'exception de M. John Rose, retourné à Montréal, se sont réunis.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, jeudi, le 12 mars 1857 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, Col. Taché, R. Spence, F. Lemieux, P. McGill ; E. F. Whittemore, T. G. Ridout, James Beaty, John Rose, et B. Holmes, écuiera.

A une assemblée ajournée du bureau des directeurs tenue à Toronto, le 13 mars 1857, les directeurs se sont réunis.

A une assemblée du bureau des directeurs tenue à Toronto, jeudi, le 16 avril 1857 ;—Présents—L'hon. John Ross, président ; les hons. Wm. Cayley, Col. Taché, R. Spence, F. Lemieux ; E. F. Whittemore, James Beaty, T. G. Ridout, et B. Holmes, écuiera. Le président et l'hon. Col. Taché sont chargés des procurations des directeurs anglais. Edmund Hornby, écr., était aussi présent à la séance.

Ici l'hon. M. le proc.-gén. Macdonald, et le soll.-gén. Smith entrent dans la chambre du comité.

**Ques. 145. (Par M. Bellingham.)** Combien de voies conféraient les procurations dont étaient chargés M. Ross et M. Hincks, et de qui les tenaient-ils ?—*Rép.* Ils représentaient les membres du bureau de Londres, au nombre de six : M. Glynn, M. Blake, M. Hodson, M. Callunt, et M. l'échevin Thompson ; ce dernier mourut, et M. Chapman fut élu à sa place. Lors de la retraite de M. Hincks, le

bureau de Londres fut représenté par M. Ross seul, jusqu'à cette année, et à présent le Col. Taché représente une partie de ce bureau.

*Ques.* 146. (Par le président.) Le comité doit-il comprendre que pendant un certain temps M. Ross a joui, dans le bureau de direction, de son propre vote, des votes de six directeurs anglais, et du vote prépondérant comme président?—*Rép.* S'il y eut eu des discussions qui eussent exigé des divisions, M. Ross aurait certainement joui de cet avantage; mais je ne me rappelle aucune occasion où les voix aient été demandées, ou qu'aucune division ait eu lieu dans le bureau; seulement en quelques circonstances quelques membres firent enregistrer leur dissentiment.

*Ques.* 147. Qui agissait comme secrétaire du bureau et qui enregistrait les procédés?—*Rép.* Sir Cusack Roney pendant environ dix-huit mois, et ensuite John M. Grant. écr.

*Ques.* 148. M. H. H. Killaly, assistant-commissaire des travaux publics, a-t-il en aucun temps siégé au bureau comme directeur?—*Rép.* M. Killaly a été nommé *pro tem.* pour former un quorum des directeurs du gouvernement, et il a siégé au bureau deux ou trois fois.

*Ques.* 149. (Par M. Bellingham.) Les comptes d'ouvrage fait étaient-ils toujours soumis à l'approbation du bureau avant d'être payés?—*Rép.* Il n'était soumis aucuns comptes ou états d'ouvrage fait à l'approbation du bureau; les certificats de l'ingénieur en chef en faveur des entrepreneurs, attestant le montant dû pour travaux exécutés, étaient soumis au bureau, et pendant quelque temps ils furent payés en Canada par lettres de change; ensuite les certificats en faveur des entrepreneurs anglais furent transmis à Londres pour y être liquidés, tandis que ceux des entrepreneurs canadiens étaient payés en Canada.

*Ques.* 150. Quelle différence faites-vous entre les certificats de l'ingénieur et les comptes et états?—*Rép.* Je considère que les comptes et états devaient contenir une description complète des travaux, au moyen de quoi les directeurs auraient pu juger du progrès et de la quantité des travaux,—ce que la production d'un simple certificat ne fournissait pas.

*Ques.* 151. (Par le président.) En quelle qualité M. A. M. Ross, ingénieur en chef de la compagnie, est-il d'abord venu en Canada?—*Rép.* Je ne puis parler avec connaissance personnelle de son engagement, mais je crois qu'il est d'abord venu en Canada comme l'ami ou l'employé des entrepreneurs anglais, et j'ai compris que MM. Peto & Cie. avaient mis comme une des conditions de leur acceptation du contrat du chemin de fer Grand Tronc, que M. A. M. Ross en serait l'ingénieur. Avant l'époque de la fusion, il était employé comme ingénieur de la compagnie du Grand Tronc, et en juillet 1853, lorsqu'eut lieu la première assemblée du bureau après la fusion, la nomination de M. Ross comme ingénieur fut confirmée.

*Ques.* 152. (Par M. Bellingham.) Avez-vous quelque doute que M. Ross ait été ainsi nommé par les entrepreneurs.—*Rép.* Je l'ai toujours pensé.

*Ques.* 153. Quels moyens avait le bureau de constater l'exactitude des certificats de l'ingénieur.—*Rép.* Il n'en avait aucun, excepté celui de le questionner.

*Ques.* 154. Quelle branche de la compagnie du Grand Tronc payait les certificats de l'ingénieur en chef?—*Rép.* Le département des finances, tant que les paiements ont été faits en Canada.

*Ques.* 155. Les paiements ont-ils jamais été faits sans être soumis au bureau ?  
—*Rép.* Non. L'ingénieur en chef envoyait ses certificats tous les mois ; ils étaient lus devant le bureau et passés pour liquidation.

*Ques.* 156. Est-il à votre connaissance que le commissaire en chef des travaux publics ait fait quelque effort pour constater l'exactitude des certificats de M. A. M. Ross ?—*Rép.* Non.

*Ques.* 157. Un examen de cette nature aurait-il pu avoir lieu au bureau sans que vous en ayez eu connaissance ?—*Rép.* Pas dans le bureau.

*Ques.* 158. (Par le président.) Est-il à votre connaissance que lorsqu'il est arrivé en Canada, M. A. M. Ross s'attendait à être associé dans la construction du chemin ?—*Rép.* Non, je n'ai connaissance d'aucune convention de cette nature.

*Ques.* 159. Étiez-vous présent à la première assemblée du bureau, lorsque M. A. M. Ross a été nommé ingénieur en chef ?—*Rép.* J'étais présent ; c'était en juillet 1853, sa nomination fut confirmée.

*Ques.* 160. S'est-il alors élevé une discussion à propos de la nomination de M. Ross, et a-t-on dit alors distinctement au bureau que MM. Peto & Cie. ne voulaient avoir rien à faire avec le contrat, si M. Ross n'était pas nommé ingénieur en chef ?—*Rép.* Il n'y eut aucune conversation de cette nature à l'assemblée du bureau en 1853.

*Ques.* 161. Qui a tracé la ligne du chemin ?—*Rép.* L'ingénieur en chef.

*Ques.* 162. Qui a fixé les endroits auxquels il devait être établies stations ?  
—*Rép.* Cela fut aussi fixé par l'ingénieur en chef ; dans tous les cas, je n'ai jamais entendu dire le contraire.

*Ques.* 163. Qui a fixé l'étendue de terrain nécessaire à chaque station, et la manière dont les ouvrages seraient faits ?—*Rép.* Il est stipulé dans le contrat que l'étendue des terrains nécessaires à chaque station serait déterminée par l'ingénieur en chef, et leur étendue, de même que leur emplacement, ont été déterminés par lui.

*Ques.* 164. Cela était-il stipulé dans le contrat primitif fait en Canada, ou dans le second contrat fait à Londres ?—*Rép.* Je parle du second contrat fait à Londres. Je ne suis pas au fait des dispositions du premier.

*Ques.* 165. S'est-on essentiellement écarté de temps à autre de la ligne du chemin et de la nature des travaux ; et en vertu de quelle autorité l'a-t-on fait ?—*Rép.* Je ne me rappelle de la discussion dans le bureau que d'un seul changement de quelque importance. C'était à Port Hope. L'ingénieur en chef exerçait un contrôle absolu, autant que je sache. Dans le choix de la station et de la ligne du chemin à Port Hope, il fut fait quelques changements importants qui furent discutés dans le bureau, et le résultat de la discussion fut qu'on ordonna de ramener la ligne à l'endroit qu'elle occupe actuellement.

*Ques.* 166. Pouvez-vous fournir au comité la correspondance et les minutes des délibérations du bureau à propos du changement fait à Port Hope, le détail des terrains achetés, les sommes payées, à qui payées, et l'action définitive prise dans l'affaire ; aussi, toute minute ou correspondance à propos de tout autre chan-

gement des plans primitifs ?—*Rép.* Je sou mets copie de la correspondance et des minutes du bureau, à propos du changement fait à Port Hope, et aussi copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et les compagnies des chemins de fer Grand Tronc, d'Ottawa à Prescott, et de Cobourg à Peterboro', au sujet de l'aide qui devait être donnée en vertu des dispositions de l'acte de secours de 1856.

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto, le 19 décembre 1855.

Lu une lettre de MM. Ridout & Smith, de Port Hope.

Et il est résolu :—

“ Que le président soit autorisé à s'assurer du prix qu'on demande pour le terrain requis.”

*Voir Appendice A.*

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto, le 16 janvier 1856.

Le bureau ayant mûrement considéré le rapport de l'ingénieur, relativement à la section de Port Hope, dans lequel il dit qu'en conséquence du niveau inférieur du terrain, l'ouvrage ne pouvait être fait avant septembre 1857, et que l'abaissement du chemin depuis le niveau supérieur serait tel qu'il nécessiterait l'emploi constant d'une machine fixe, pour monter la rampe; aussi, diverses communications de personnes résidant à Port Hope, représentant le tort qu'on ferait à la ville en faisant passer le chemin à trois milles au nord de la ville, et la suggestion de M. Ridout, l'arbitre, au nom des propriétaires de lots à Port Hope, d'adopter la ligne primitive en lui faisant traverser les terrains bas sur des arcades, ce qui, au dire de ce monsieur, satisferait beaucoup les habitants de Port Hope, il fut

*Résolu*,—“ Qu'instruction soit donnée à l'ingénieur de la compagnie de revenir à la ligne primitive tel que suggéré, et d'y procéder avec toute la diligence convenable.”

*Aussi résolu*,—“ Que M. Thomas G. Ridout soit nommé arbitre dans cette affaire de la part de la compagnie, pour le règlement des indemnités des terrains.”

Les lettres suivantes sont celles dont il est question plus haut.

[Copie.]

CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA,

Bureau des entrepreneurs, Toronto 21 décembre 1855.

A l'hon. John Ross.

CHER MONSIEUR,—Apprenant que les MM. Smith, de Port Hope, vous ont écrit à propos du changement projeté dans le parcours du chemin de fer Grand Tronc dans les townships d'Hope et d'Hamilton, et qu'ils vous informent qu'il n'a été fait aucun effort pour en venir à un arrangement pour l'acquisition des terrains nécessaires au passage de la voie sur leurs propriétés, dans la ville de Port Hope, d'après le tracé primitif approuvé par les autorités du gouvernement, je suis chargé par A. M. Ross, écrivain, ingénieur en chef, de vous envoyer les copies ci-incluses de la correspondance échangée entre les MM. Smith et moi à ce sujet.

Je prends la liberté de faire remarquer que la différence de la nature des travaux sur les deux lignes est telle qu'elle équivaldra à une différence de douze mois dans l'ouverture du chemin. La ligne primitivement tracée à travers la ville de Port Hope ne peut être terminée avant le premier septembre 1857. Par la déviation projetée de la ligne à trois milles au nord de Port Hope, elle pourrait être terminée au 1er sept. 1856, si l'acte amendé était passé à temps pour commencer les travaux vers le 1er mars prochain.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,

Votre respectueux,

(Signé,)

GEORGE TATE.

*Appendice A.*

[Copie.]

Je suis autorisé à offrir à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc les lots suivants à Port Hope pour les besoins du dit chemin de fer, savoir: les lots numérotés 106, 105, 104, 103, 102, 101, 100, 99, 98, 97, 96, 95, 94, 93, 92, 91, 90, 89, 170, 171, 172, 220, 250, 258, 380, 381, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, en plein; aussi, cette partie des lots suivants comprise dans les limites du dit chemin de fer telles que dé-

signées sur les plans fournis aux propriétaires des lots par la dite compagnie, et corrigées au crayon par M. Tate, savoir: 88, 173, 174, 175, 219, 220, 221, 359, 358, 357, 356, 355, 354, 353, 351, 437 et 360. Aussi le droit de passer son chemin de fer sur un pont jeté sur le ruisseau qui traverse cette partie des lots 251 et 252 comprise dans les limites de la dite ligne projetée.

A condition que la compagnie construise des ponts et passages à niveau convenables sur et au-dessus de toutes les rucs et rucs projetées croisées par la dite ligne, dans les limites de la ville, et qu'elle construise le dit chemin de fer sur le terrain ou en suivant la ligne tracée sur les dits plans tel que corrigés au crayon par M. Tate, et conformément au profil accompagnant les dits plans; aussi le terrain de la voie telle que tracée sur les dits plans à travers les lots No. 8 et 10 dans la concession de front irrégulière d'Hope, pour la somme de vingt-deux mille six cent soixante-trois louis deux chelins et six deniers courant. Cette proposition restera ouverte à l'acceptation de la compagnie jusqu'à demain soir, et pas plus longtemps. Il est aussi expressément entendu que les terrains de la voie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay et Beaverton, qui traverse la ligne du chemin de fer Grand Tronc, sont réservés dans la position indiquée sur les plans de la dite compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay et Beaverton.

(Signé,) J. S. SMITH.

Port Hope, juillet 1855.

(Copie.)

PORT HOPE, 13 JUILLET 1855.

John S. Smith, écuier.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre prix pour les terrains de la voie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, à travers les propriétés de différents membres de votre famille en cette ville et dans ce township, et en réponse je vous dirai que cette proposition est d'une telle importance que j'aimerais avoir une quinzaine de jours pour la prendre en considération. Je crois aussi nécessaire de renvoyer la chose à Québec, en l'accompagnant de tracés expliquant votre proposition. Comme vous savez, cela prendra aussi quelque temps. Une prompté réponse m'obligera, car je me propose de partir de Port Hope ce soir pour Toronto.

Je suis, mon cher monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé,) GEORGE TATE.

(Copie de la réponse.)

PORT HOPE, 13 JUILLET 1855.

MON CHER MONSIEUR,—En réponse à votre note, j'ai l'honneur de vous dire que, sans avoir consulté toutes les parties intéressées, il me serait impossible de prolonger le temps limité dans ma proposition de ce jour.

Le fait que la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay nous force à accepter un arbitrage par rapport à une partie considérable de ces terrains même, a été la cause du peu de temps qui vous a été donné pour vous décider. Si nous pouvons parvenir à retarder les procédés de manière à vous permettre de référer l'affaire à Québec, ce sera avec grand plaisir que moi et les autres intéressés (que j'ai pu voir ce soir) nous nous rendrons à votre désir sous ce rapport. Nous ne désirons nullement vous forcer à donner une décision immédiate dans une affaire aussi importante, et à moins d'être forcés par notre compagnie d'adopter une conduite contraire, nous n'hésiterons pas à vous accorder le temps que vous demandez. Mais avant de vous donner une réponse définitive, il me faudra consulter les autres intéressés. Je tâcherai de les voir tous demain, et je vous informerai du résultat par télégraphe.

Je suis, mon cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé,) J. S. SMITH.

(Copie d'une dépêche télégraphique.)

TORONTO, 14 juillet 1855.

Par télégraphe de Port Hope.

A GEORGE TATE, chemin de fer Grand Tronc.

Le temps mentionné dans notre proposition ne peut être prolongé.

(Signé,) J. S. SMITH.

TORONTO, 14 janvier 1855.

L'hon. John Ross,

Président, Compagnie du Grand Tronc.

MONSIEUR,—Relativement à votre lettre du 21 ultimo, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai visité Port Hope dernièrement, dans le but d'aplanir les difficultés qui existent depuis quelque temps entre la compagnie du Grand Tronc et les propriétaires de terrains à cet endroit, difficultés qui n'ont pas seulement retardé les travaux, mais qui ont porté les entrepreneurs de la ligne à chercher une autre route à trois milles en arrière de la ville,—conduite qui serait des plus préjudiciables aux intérêts, [non [seulement de ces' propriétaires fonciers, mais des habitants en général.

A mon arrivée à Port Hope, je vis que tout le monde était très intéressé et désirait beaucoup que la ligne du Grand Tronc passât à travers la ville, ainsi que cela devait se faire d'abord, et que l'on était prêt à faire tous les sacrifices raisonnables pour mettre ce projet à exécution; et dans ce but l'on m'a donné l'autorisation ci-incluse, signée, paraphée et exécutée par tous les propriétaires de terrains dans la ville et le township d'Hope, situés sur la ligne primitive, depuis le lot No. 1 jusqu'au No. 11 inclusivement,—une distance d'environ trois milles,—par laquelle je suis autorisé, comme leur seul arbitre, à régler les conditions et les prix d'indemnité pour toute partie ou parties de terrains qui pourront être occupés ou pris pour l'usage de votre compagnie, et je la soumetts respectueusement à votre considération.

Pour ma part, comme votre ligne prend environ 23 chaînes de mon lot No. 8, qui forme partie de la ville de Port Hope, je crois qu'il est juste de vous informer que j'ai l'intention, et je m'y engage par les présentes, d'accorder à vos entrepreneurs, Messrs. Peto, Betts, Brassey et Jackson, ou à votre compagnie, suivant que vous le désirerez, un transport et titre gratuits de tout terrain requis par eux pour cette ligne, et s'il fallait établir une station sur mon dit lot, je m'engage de plus à donner un titre gratuit de quatre acres de terrain pour cette fin, en tel endroit qu'il vous plaira choisir et désigner.

Dans le cas où les propositions ci-dessus recevaient une considération favorable de votre part, il me semble qu'il serait très urgent d'arrêter les travaux sur la ligne en arrière. J'ai de plus à vous informer que je suis autorisé à donner aux entrepreneurs possession immédiate de toute la ligne en question, de manière qu'ils puissent commencer les travaux sans délai, car l'arbitrage m'occuperait nécessairement pendant deux ou trois semaines, ce qui autrement causerait une perte de temps considérable, même à cette saison de l'année.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé)

THOMAS G. RIDOUT.

N. B.—Je pense que si vous adoptez maintenant votre ligne primitive, en traversant la rivière et les terrains bas sur des arcades, les habitants de Port Hope en seront très satisfaits, pourvu qu'ils aient libre accès au lac et au havre à travers ces arcades.

T. G. R.

Les soussignés, propriétaires ou intéressés dans la propriété des terrains traversés par la ligne du chemin de fer Grand Tronc, et requis pour la voie du dit chemin, conviennent et consentent séparément par le présent de laisser la question de compensation ou d'indemnité pour iceux à la décision arbitrale de Thomas G. Ridout, de la cité de Toronto, écuyer, caissier de la banque du Haut-Canada, et de faire les transports nécessaires de nos différentes parties de ces terrains en recevant le montant qui nous sera respectivement adjugé. En foi de quoi nous avons apposé nos sceux et sceaux, ce 29me jour de décembre 1855.

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto, le 10 novembre 1855.

Soumis la lettre (voir appendice B) de l'hon. inspecteur général, datée le 10 novembre 1855, au sujet de l'aide que doit donner la compagnie du Grand Tronc aux lignes auxiliaires, le bill de secours de la dernière session étant accepté par cette compagnie; et disant que le gouvernement a fait un prêt temporaire de £13,000 à la compagnie du chemin de fer de Prescott à Ottawa, sur des garanties examinées et approuvées par M. Samuel Keefer et M. Henry Smith, solliciteur-général, et que le gouvernement avait en vue de faire un nouveau prêt n'excedant pas £10,000, sur des garanties de même nature approuvées, à la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro', et désirant savoir si ces démarches étaient conformes aux vues des directeurs:—après quoi il est Résolu,—" Que le bureau est satisfait des garanties approuvées

par MM. Keefer et Smith, et qu'aussitôt que la compagnie sera en fonds, le gouvernement sera remboursé du montant de ces prêts; et l'assistant secrétaire est autorisé à adresser une lettre à cet effet à l'hon. inspecteur-général." (Voir appendice C.)

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto le 11 décembre 1856.

*Soumis* la correspondance (voir appendice D) échangée entre le président et M. Bell, président du chemin d'Ottawa, au sujet d'une nouvelle avance de £7,000 que devait faire le gouvernement à cette compagnie, si la compagnie du Grand Tronc, en vue de l'aide à donner à la compagnie de Prescott en vertu des dispositions de l'acte de secours de la dernière session, approuve les garanties offertes par M. Bell.—Et il est *Résolu*,—" Que la compagnie du Grand Tronc consent à endosser le billet de la compagnie de Prescott à Ottawa, au montant de £7,000, et à ce que le gouvernement avance cette somme sur garanties données par la compagnie du chemin de fer de Prescott pour couvrir cette somme, garanties qui devront être approuvées par cette compagnie, et qui devront être autres que celles déjà données et approuvées par M. le solliciteur général Smith et M. S. Keefer pour le prêt antérieur de £18,000."

*Soumis* la demande (voir appendice E) du président de la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, au sujet d'une avance de fonds au montant de £30,000 comprise dans l'acte de secours de la dernière session, et il est *Résolu*,—" Qu'aussitôt que cette compagnie sera en état d'aider la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, au montant projeté dans l'acte de secours de la dernière session, la compagnie du Grand Tronc sera prête à [donner cette aide, à condition que ce montant sera considéré comme première hypothèque sur le chemin."

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto le 18 février 1857.

Lu une nouvelle demande d'aide (voir appendice F), tel que projeté dans l'acte de secours de 1856, de la part de la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, et il est—

*Résolu*,—" Que si le gouvernement accède à la demande contenue dans la résolution ci-dessus, l'aide demandée soit accordée, et il est ordonné que cette décision de cette compagnie soit transmise au gouvernement dans la lettre qui doit être adressée au secrétaire provincial."

EXTRAITS des minutes d'une assemblée des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, tenue à Toronto le 12 mars 1857.

Lu une lettre de M. Benson, (voir appendice G,) secrétaire de la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, renouvelant sa demande d'aide projetée et comprise dans les conditions de l'acte de secours de la dernière session, et le président ayant dit que, dans son opinion, les garanties offertes par la compagnie de Port Hope sont satisfaisantes, ces garanties consistant en £30,000 en bons de première hypothèque sur le chemin, somme que M. Zimmerman, qui possède une première hypothèque au montant de £100,000, est prêt à donner au nom de la compagnie, il est—

*Résolu*,—" Qu'aussitôt que cette compagnie sera en état d'avancer les fonds demandés par la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay, elle sera prête à le faire sur les garanties offertes."

Lu une lettre de l'hon. inspecteur général (voir appendice H) transmettant le rapport final de M. le solliciteur général Smith, approuvant les garanties offertes par la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro', pour l'emprunt de £10,000, aussi projeté dans l'acte de secours de la dernière session, et il est—

*Résolu*,—" Que le rapport du solliciteur général soit approuvé et confirmé, et que cette ratification soit transmise à l'hon. inspecteur général.

#### Appendice B.

(Copie.)

B. I. G., TORONTO,  
10 novembre 1856.

MONSIEUR,—Relativement à cette section du bill de secours du chemin de fer Grand Tronc qui sanctionne l'octroi d'aides aux lignes auxiliaires, et à ma lettre et à votre réponse s'y rapportant, dans laquelle vous dites " qu'il semble y avoir peu de raison de douter que la compagnie du Grand Tronc se prévaudra des dispositions de l'acte," j'ai maintenant l'honneur de vous informer que par anticipation à cette action de la part de la compagnie, le gouvernement a fait un prêt temporaire de £18,000 à la compagnie du chemin de fer de Prescott à Ottawa, sur des garanties examinées et approuvées par M. Samuel Keefer, ingénieur en chef de la compagnie du grand Tronc, et par M. Henry Smith, solliciteur général.

M. Bell, de Belleville, a aussi été prié de leur aider, mais il lui a été impossible de le faire.

Pour plus amples détails à ce sujet, je vous renvoie à la lettre du secrétaire provincial au vice-président de la compagnie, sous la date du 23 juillet 1856.

J'ai aussi à vous informer que la ligne de Cobourg à Peterborough a demandé de l'aide, et que communication de sa demande a aussi été donnée à l'assistant secrétaire.

Le gouvernement a ordonné l'examen des garanties dans la vue de donner une aide temporaire à cette ligne à un montant n'excédant pas £10,000.

Espérant que ces démarches sont conformes aux vues des directeurs de la compagnie du Grand Tronc,

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,  
 (Signé,)

W. CAYLEY,  
 Inspecteur général.

A l'hon. John Ross,  
 Président comp. Grand Tronc.

---

*Appendice C.*

(Copie.)

19 novembre 1856.

MONSIEUR,—A la dernière assemblée des directeurs de cette compagnie, qui a eu lieu à Toronto le 10 courant, j'ai été chargé de vous communiquer une résolution qui y fut adoptée en réponse à votre lettre du même jour, à propos du prêt qu'avait fait le gouvernement à la compagnie d'Ottawa à Prescott, et j'ai maintenant l'honneur de vous transmettre, au verso de cette feuille, copie de la dite résolution, par laquelle vous verrez que les directeurs sont satisfaits des garanties acceptées par le gouvernement, et qu'aussitôt que la compagnie sera en fonds ces prêts seront remboursés au gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre très obéissant serviteur,  
 (Signé,)

JOHN M. GRANT.

L'hon. Wm. Cayley,  
 Inspecteur général, Toronto.

---

*Appendice D.*

[Copie.]

TORONTO, 3 décembre 1856.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai reçu de l'hon. inspecteur général une communication à propos de l'avance de fonds projetée en aide au chemin de fer d'Ottawa à Prescott. Dans sa lettre M. Cayley dit :—

“ B. C. Ex., 2 décembre.

“ CHER MONSIEUR,—En réponse à votre note j'ai l'honneur de vous dire que si la compagnie du Grand Tronc veut s'engager par une obligation (comme celle donnée pour les £13,000 déjà avancés) à rembourser au gouvernement la nouvelle somme de £7,000 que demande votre compagnie, avec intérêt, dans un temps spécifié, je suis prêt à recommander au receveur général de faire cette nouvelle avance à l'époque que vous désignez.

“ J'ai l'honneur, etc.,

“ Votre obéissant serviteur,  
 (Signé,)

“ WM. CAYLEY.”

“ Robert Bell, écr.”

Comme vous avez déjà donné des preuves de votre désir sincère de me mettre à même de profiter de l'aide du gouvernement, j'espère que je puis compter sur vous pour me donner, en anticipation de toute action par le bureau du Grand Tronc, une nouvelle assurance que vous êtes prêt à agir de concert avec le gouvernement pour terminer cette transaction. Un nouveau délai considérable me serait très fatal, et comme votre consentement formel à la négociation en votre qualité de chef de la compagnie du Grand Tronc, si j'en juge d'après la teneur de la lettre de M. Cayley, tiendra lieu de toute garantie que demandera l'exécutif en attendant, j'espère que je puis compter sur votre aide.

Puis-je, en conséquence, oser demander une prompte réponse par écrit à ce billet.

Votre tout dévoué,

(Signé,)

ROBERT BELL.

L'hon. John Ross,  
 Président comp. Grand Tronc, Toronto.

---

TORONTO, 10 décembre 1856.

MON CHER MONSIEUR,—Afin que je puisse être en état de négocier de suite avec l'hon. inspecteur général pour l'avance de £7,000, auriez-vous la complaisance de me faire parvenir un mémoire des procédés du bureau à sa réunion d'aujourd'hui.

Une communication de votre part à ce sujet me parviendra le plus sûrement en la laissant cette après midi à votre étude de Toronto street.

Votre tout dévoué,

(Signé,)

ROBERT BELL.

L'hon. John Ross,

Président comp. Grand Tronc, Toronto.

*Appendice E.*

*Au président et aux directeurs du chemin de fer Grand Tronc du Canada.*

Le mémoire du président et des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay et Beaverton,—

**EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :**

Que le chemin de fer à la construction duquel vos mémorialistes sont engagés, est maintenant presque terminé; le nivellement, la maçonnerie, les ponts et les clôtures, sur toute la ligne de Port Hope à Lindsay, sont achevés; les rails en fer sont posés sur plus des deux tiers de sa longueur, et l'ensablement est presque fini; et les rails à poser sur le reste de la ligne sont achetés et presque tous livrés à Port Hope.

Qu'en conséquence de l'incapacité de vos mémorialistes à réaliser leurs espérances de négocier à Londres les bons de leur compagnie, émis au montant de £125,000 sterling, et garantis par une première hypothèque sur tous les biens mobiliers et immobiliers de la compagnie, vos mémorialistes se trouvent maintenant dans l'impuissance de payer leurs entrepreneurs, MM. Zimmerman et Balch, suivant les conditions du contrat; et ils sont exposés par là au risque de voir arrêter les travaux dans un état parfaitement improductif, et à voir les espérances encourageantes qu'ils formaient raisonnablement complètement détruites, ou au moins remises indéfiniment.

Que vos mémorialistes représentant une des lignes de chemins de fer auxiliaires énumérées dans l'acte passé durant la dernière session du parlement provincial, intitulé : " Acte pour accorder une nouvelle aide au chemin de fer Grand Tronc du Canada," sont portés à s'adresser à votre bureau pour obtenir cette partie de l'aide que le dit acte avait pour but d'affecter à leur chemin de fer.

Vos mémorialistes proposent de donner en hypothèque à votre compagnie un égal montant des dits bons hypothécaires, comme garantie pour la somme que votre compagnie pourra avancer à titre d'aide au chemin de fer de Port Hope, en vertu des dispositions du dit acte.

Par un arrangement conclu entre vos mémorialistes et les dits entrepreneurs, ces derniers ont consenti à terminer le chemin de Port Hope, pourvu que le montant mentionné dans le dit acte comme étant la proportion de l'aide à être affectée au dit chemin de fer, leur soit payé; et vos mémorialistes ne désirent employer le dit montant à aucune autre fin.

Vos mémorialistes prient donc respectueusement votre bureau de prendre en considération l'importance de leur chemin comme ligne auxiliaire de celui du Grand Tronc, et les avantages qui devront résulter pour ce dernier de l'achèvement du chemin de Port Hope, et d'adopter des mesures qui permettront aux entrepreneurs, MM. Zimmerman et Balch, de recevoir la proportion d'aide projetée dans le dit acte comme la part à être affectée au chemin de fer de Port Hope, sur les £100,000 qui y sont mentionnés, et d'assurer par là à votre chemin le prompt achèvement d'un important chaînon du réseau de chemins de fer auxiliaires dont la confection est si essentielle au développement complet d'un trafic dont doit dépendre essentiellement le succès auquel est appelé le Grand Tronc.

Par ordre du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Lindsay et Beaverton.

(Signé,)

JAMES SMITH,

Président.

Port Hope, 1er décembre 1856.

*Appendice F.*

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE PORT HOPE A LINDSAY ET BEAVERTON.

PORT HOPE, 16 février 1857.

MESSEURS,—Relativement à la résolution adoptée à l'assemblée de votre bureau tenue le 11 décembre dernier, au sujet du mémoire présenté par cette compagnie, demandant l'aide projetée dans le bill de secours de la dernière session, j'ai l'honneur de vous informer que cette compagnie n'est pas en état de se prévaloir de l'aide en question aux conditions posées dans cette résolution.

Comme l'implique le mémoire, une hypothèque a été donnée par cette compagnie, il y a déjà plusieurs mois, couvrant tous ses biens mobiliers et immobiliers, pour garantir les bons, au montant de £125,000. Ces bons ont été émis et sont maintenant entre les mains des entrepreneurs qui ont consenti à en accepter une partie considérable (environ £90,000) au pair. Il est donc devenu impossible de créer une nouvelle garantie qui aurait la préséance sur l'hypothèque existante.

Le montant du capital payé de notre compagnie excède £250,000 courant. Ce capital est tout d'une seule espèce, et il n'existe aucune réclamation ou aucun effet qui puisse avoir la préséance sur les premiers bons hypothécaires.

Sous ces circonstances nous espérons que votre bureau considérera la garantie offerte comme suffisante, et qu'il prendra des mesures pour mettre cette compagnie à même de profiter de la somme demandée aussitôt que possible.

La saison d'opérations actives pour l'achèvement de la quantité d'ouvrage comparativement limitée qui reste à faire sur notre ligne approche rapidement, et une très grande quantité de trafic s'est déjà accumulé en divers endroits, dans l'espérance que le chemin serait ouvert au commencement de l'été.

Il ne saurait être nécessaire de s'étendre sur les avantages de notre ligne comme chemin auxiliaire du Grand Tronc. Plus la nature et l'histoire de la section du pays traversée par notre ligne seront connues, plus il deviendra évident que nulle partie du Haut-Canada d'une égale étendue n'est mieux douée de tous les éléments d'un trafic local profitable. Nulle partie de la province ne lui est supérieure pour la production des céréales et des bestiaux, et ses immenses quantités de bois supérieures, et ses richesses minérales qui se trouvent au nord de la ligne, et qui devront pendant de nombreuses années être exclusivement tributaires de notre chemin, indiquent des ressources de trafic qui ne laissent aucun doute sur l'immense importance de notre chemin comme branche du Grand Tronc. A moins que l'on ne dise qu'il est impossible de choisir aucune étendue de pays nouvellement établie aussi riche en ressources naturelles et en population, et aussi favorisée géographiquement par des eaux navigables qui y aboutissent et qui offrent d'abondants pouvoirs hydrauliques, qui puisse maintenir un chemin seulement par son trafic local, il ne peut y avoir aucun doute du succès ultérieur du chemin de Port Hope.

Pour faire voir ce que l'on peut espérer de ce chemin lorsque son exploitation sera développée, nous dirons que les péages du fret dont les demandes de transport sont maintenant déposées dans ce bureau s'élevaient à plus de trente mille dollars si nous pouvions assurer aux propriétaires que le chemin sera ouvert au trafic le 1er juin prochain.

En face d'une telle perspective, et considérant les autres avantages pour le Grand Tronc qui ne peuvent manquer de se présenter à l'esprit sur mûre considération, nous espérons que le bureau des directeurs du Grand Tronc verra que ce n'est pas moins son intérêt de faciliter, par les moyens sûrs et certains que l'on propose, la prompte ouverture de cette branche importante, que ce n'est l'ardent désir et le but des directeurs du chemin de fer de Port Hope.

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) THOMAS BENSON,  
Secrétaire Cie. C. F. P. H. à L. et B.

(Copie de la réponse.)

MONTREAL, 3 mars 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 16 ultimo, adressée au président et aux directeurs de cette compagnie, et de vous informer en réponse qu'elle a été dûment soumise au bureau à sa dernière séance, mais qu'une action définitive a été remise jusqu'à ce que le bureau se soit entendu avec le gouvernement à propos des dispositions en général de l'acte de secours de la dernière session.

J'ai l'espoir, monsieur, qu'à la prochaine assemblée des directeurs, qui aura lieu le 11 courant, il vous sera transmis une réponse définitive à la votre du 16 ultimo.

J'ai l'honneur d'être,  
Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN M. GRANT.

T. Benson, écr.,  
Secrétaire Cie. C. F. Port Hope à Lindsay,  
Port Hope.

*Appendice G.*

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PORT HOPE A LINDSAY ET BEAVERTON.

PORT HOPE, 11 mars 1857.

MONSIEUR,—Je vous prie de me permettre d'attirer respectueusement l'attention du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, sur une lettre adressée au bureau en date du 16 février dernier, au sujet de la demande d'aide faite par cette compagnie en vertu de l'acte de secours de la dernière session.

Les circonstances qui rendaient le renouvellement de notre demande si nécessaire alors n'ont rien perdu de leur force ; et j'espère qu'entre autres affaires importantes qui occupent maintenant l'attention du bureau du Grand Tronc, notre demande ne manquera pas de recevoir la considération à laquelle lui donne droit son importance directe pour les deux entreprises.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé.)

THOMAS BENSON,

Secrétaire Cie. C. F., P. H. à L. et B.

A l'hon. John Ross,

Président compagnie du Grand Tronc du Canada,

Toronto.

Mémoire.

Résolution passée par le bureau, le 13 mars 1857, qu'aussitôt que la compagnie sera en fonds elle avancera les £30,000 ; elle sera prête à le faire sur les garanties offertes, savoir : £30,000 en bons hypothécaires privilégiés possédés par M. Zimmerman au montant de £100,000.

M. Zimmerman tué le même jour, ainsi que M. Benson, et pas de réponse envoyées.

(Signé.)

J. M. G.

*Appendice H.*

(Copie.)

L'inspecteur général a l'honneur de soumettre le premier rapport de M. le sol. gén. Smith, approuvant les garanties offertes par la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterboro', pour l'emprunt de £10,000, étant partie de l'aide à donner aux lignes auxiliaires suivant les intentions du bill de secours au Grand Tronc de 1856.

L'inspecteur général a été chargé par le gouvernement de conclure l'arrangement en recevant de la compagnie du Grand Tronc son concours et son approbation du rapport de M. Smith.

B. I. G., 12 mars 1857.

(Copie.)

BUREAU DU PROCUREUR GENERAL DU HAUT-CANADA.

TORONTO, 4 mars 1857.

Le solliciteur général du Haut-Canada a l'honneur de faire le rapport suivant sur les garanties que doit donner la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, pour l'emprunt projeté de £10,000 :

En conséquence d'une résolution du Conseil adoptée sur le précédent rapport du solliciteur général, il fut adressé une lettre au président de la compagnie, le priant d'informer le solliciteur général si la compagnie pouvait substituer d'autres garanties à la place ou en sus de celles déjà données, parce qu'une certaine partie des terres de la compagnie étaient déjà grevées d'hypothèques en faveur de MM. Proudfoot et Ridout, pour assurer le paiement des bons de première hypothèque.

M. Covert a maintenant proposé qu'en sus des garanties actuelles il répondrait personnellement pour tout déficit dans le montant pour lequel on exige de bonnes garanties, et qu'en sus de son obligation il transporterait au solliciteur-général, comme nouvelle garantie, une première hypothèque sur la gare et les terrains de station de la compagnie à Cobourg, possédés par lui.

Le montant de garantie qu'il reste à couvrir en conséquence de l'hypothèque de MM. Proudfoot et Ridout, est de £3,212, somme pour laquelle M. Covert a donné son obligation personnelle au solliciteur général, payable dans un an avec intérêt, et il lui a de plus transporté l'hypothèque qu'il possède sur la gare et les terrains de station à Cobourg.

La compagnie a signé un bon et une hypothèque pour la somme de £10,000 avec intérêt, sur les diff.

rants terrains de stations et autres mentionnés dans la cédule de M. Keefer, marquée B, et un acte de vente par voie d'hypothèque sur tout le matériel roulant et autre évalué par ce monsieur.

Preuant en considération que les titres des terrains mentionnés dans cette cédule (excepté ceux contenus dans le dernier rapport du solliciteur général) sont clairs, que les certificats des shérifs de Peterborough et Northumberland prouvent qu'ils n'ont entre les mains aucun writ contre les terrains, tènements, meubles et immeubles de la compagnie, et que le matériel roulant et autre de la compagnie donné en garantie est aussi clair et net de toute redevance, ainsi que l'ont certifié les différents greffiers des cours de comté; Comme la garantie personnelle de M. Covert pour la somme de £3,212 ne souffre aucun doute, et même cette somme est couverte par hypothèque de la compagnie envers lui, et qu'il a aussi transportée comme nouvelle garantie;—Et comme l'argent du contrat du bureau de poste sera retenu par le maître général des postes, le solliciteur général recommande respectueusement à la considération de l'honorable conseil exécutif, que, malgré qu'elles ne soient pas strictement conformes aux conditions de l'ordre en conseil du 3 février dernier, ces garanties sont cependant bonnes et suffisantes, et qu'un prêt de £10,000 peut être sûrement fait sur elles.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

(Signé,)

HENRY SMITH, Junior,  
Solliciteur-général.

**Ques. 167.** Pouvez-vous fournir au comité une liste des diverses stations sur la ligne du chemin, avec leurs distances les unes des autres?—*Rép.* Je vous donne une liste de nos tableaux des heures, qui indique les distances et les stations.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC
ARRANGEMENTS D'HIVER DES CONVOIS DE VOYAGEURS

LIGNE PRINCIPALE.

Main table for Grand Trunk Railway winter arrangements, listing stations, departure/arrival times, and distances for both directions.

Ces convois se relient à Toronto avec les convois du Great Western, pour Hamilton, Buffalo, Detroit, Chicago, et toutes les parties de l'ouest.

Salles de rafraichissement à Cobourg, Belleville, Kingston et Cornwall. Temps de diner à Kingston.

DU CANADA.

COMMENCANT LUNDI, 23 MARS, 1857.

LIGNE PRINCIPALE.

Main table for Canadian Railway winter arrangements, listing stations, departure/arrival times, and distances for both directions.

SECTION DE QUEBEC A RICHMOND.

Table for the Quebec to Richmond section, listing stations, departure/arrival times, and distances.

EMBRANCHEMENT DE ST. THOMAS.

Table for the St. Thomas branch, listing stations, departure/arrival times, and distances.

*Ques. 168.* Avez-vous une liste des bâtiments construits par les entrepreneurs aux différentes stations, indiquant les dimensions et les matériaux de chacun?—*Rép.* Un état des bâtiments se trouve dans le rapport publié aux pages 51 et 52. C'est la seule information que je puisse fournir sur le sujet.

MONTREAL, 20 DECEMBRE, 1856.

*Au secrétaire de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.*

Je certifie que la somme de vingt-huit mille neuf cent quatre vingt quatorze livres sterling est due aux entrepreneurs, MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, pour stations supplémentaires fournies sur la section de Montréal à Toronto du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

(Signé,)

ALEX. M. ROSS,

£28,994 sterling. Voir compte détaillé.

Ingénieur.

F.—CHEMIN DE FER GRAND TRONC.—(MONTREAL A TORONTO.)

Etat indiquant les bâtiments de stations entrepris et fournis.

NOM DE LA STATION.	Contrat.	Fourni.	Excédant.	Déficit.
Bonnets Bleus—maison de garde, trottoir et cottage . . . . .	750	230	.....	520
Pointe Claire—station et résidence . . . . .	750	500	.....	250
Ste. Anne—station et résidence . . . . .	750	500	.....	250
Vaudreuil—résidence et entrepôt liés ensemble, 2 réservoirs, chemins sablés, siphon, tuyau à la rivière, appareil de chauffage . . . . .		1,351	1,351	
Cèdres—maison de garde et trottoir . . . . .	750	130	.....	620
Côteau—résidence et entrepôt liés ensemble . . . . .	750	700	.....	50
Beaudette—maison de garde et trottoir . . . . .		140	140	
Lancaster—suivant contrat . . . . .				
Chemin de Grant—maison de garde et trottoir . . . . .	750	130	.....	620
Moulinette—maison de garde et trottoir . . . . .		147	147	
Dickenson's Landing—station, résidence et entrepôt liés ensemble . . . . .	750	700	.....	50
Aultsville—maison de garde et trottoir . . . . .		102	102	
Williamsburg—suivant le contrat . . . . .				
Matilda—suivant le contrat . . . . .				
Edwardsburgh—sta., résidence et entrepôt liés ensem. . . . .	750	700	.....	50
Jonction de Prescott—y compris salle de rafraîchissement, glissoires et escaliers des bagages . . . . .		900	900	
Prescott—suivant le contrat, excepté les bâtiments pour le chef de station . . . . .	900	.....	.....	300
Maitland . . . . .		721	721	
Brockville—suivant le contrat, excepté la résidence . . . . .	300	.....	.....	300
Lynn . . . . .	750	700	.....	50
Mallory Town—y compris entrepôt, réservoir, hangar à bois, terrain, etc. . . . .		1,599	1,599	
Lansdowne . . . . .	750	700	.....	50
Gananoque—suivant le contrat . . . . .				
Moulin de Kingston—y compris le terrain, clôture, réservoir, puits profond, pompe, etc. . . . .		1,027	1,027	
Kingston—suivant le contrat, salle de rafraîchissement . . . . .		3,245	3,245	
Engin pour pomper de l'eau, y compris le tuyau de la remise de locomotives, déblai et ter. de la voie . . . . .		850	850	
Baie Collins—y compris le terrain, les clôtures et les terrassements . . . . .		744	744	
Ernestown—suivant le contrat, cours d'eau, réservoir . . . . .		351	351	
Napanee—suivant le contrat, engin pour pomper l'eau, y compris remise de locomotives, tuyau, excavation, etc. . . . .		1,180	1,180	
Tyendinaga—y compris terrain, clôtures, réservoir et puits . . . . .		1,054	1,054	

Etat indiquant les bâtiments de stations entrepris et fournis.—(Continuation.)

NOM DE LA STATION.	Contrat.	Fourni.	Excéd.	Déficit.
Shannonville—suivant le contrat .....				
Belleville—suivant le contrat, excepté la résidence ..	300			300
Y compris tuyau de remise de locomotives, excavation .....		1,490	1,490	
Trenton—suivant le contrat .....				
Brighton—suivant le contrat .....				
Colborne—suivant le contrat .....				
Grafton .....	750	500		250
Cobourg—salle de rafraîchissement au lieu de résidence suivant le contrat .....				
Port Hope—peut être changé suivant le contrat .....				
Port Britain—signal fixe et résidence, réservoir et hangar à bois, terrain .....		1,378	1,378	
Newtonville—signal fixe, résidence, réservoir, terrain .....		1,057	1,057	
Newcastle .....	750	500		250
Bowmanville—peut être changé suivant le contrat ..				
Oshawa—signal fixe, résidence, réservoir, terrain .....		1,150	1,150	
Whitby—peut être changé suivant le contrat .....				
Crique de Duffin .....	750	500		250
Baie des Français—station, résidence, terrain, etc ..		1,216	1,216	
Port Union .....	750	500		250
Chemin de Markham .....	750	500		250
York Est—station, résidence, terrain, etc .....		624	624	
Station du Don—y compris la bâtisse de Buck pour bureaux, trottoirs, réservoirs, hangar à bois, et bâtiments pour les émigrants .....		2,000	2,000	
Le contrat pourvoit à 15 entrepôts de marchandises, 32 ont été construits indépendamment des stations, longueur additionnelle, 620 pieds .....		6,200	6,200	
Déblais, remblais et approches aux do .....		5,128	5,128	
			38,654	4,660
			4,660	
Montant chargé en surplus .....			28,994	

Ques. 169. Comment le comité pourra-t-il obtenir des informations plus complètes quant à la nature des divers bâtiments aux différentes stations?—*Rép.* En examinant M. S. Keefer, l'assistant ingénieur, M. J. W. Tate ou M. Walter Shanly, M. Wingate et M. Starke peuvent vous fournir ces informations pour le chemin de Québec à Richmond, celui de St. Thomas et aussi celui de Portland.

Ques. 170. Les bâtiments des différentes stations sont-ils tous faits en pierre ou en brique?—*Rép.* Non; une partie en est en pierre et en brique, et une partie en bois. Ceux de Québec à Richmond sont presque toutes en bois.

Ques. 171. Quelles étaient les stipulations du contrat à propos des bâtiments à construire sur les sections de Québec aux Trois-Pistoles, de Montréal à Toronto, et de Toronto à Sarnia?—*Rép.* Toutes les stations dont l'érection était stipulée dans les contrats, devaient être faites en pierre et en briques; des stations supplémentaires ont été faites en bois.

Ques. 172. Cette condition des trois contrats en question a-t-elle été remplie? Les bâtiments de toutes les stations primitivement établies sont-ils en pierre et en brique?—*Rép.* Je ne pense pas que les conditions des contrats primitifs aient été remplies sous tous les rapports, plus particulièrement à Montréal et à Toronto, où je sais qu'une grande partie des bâtiments dont l'érection était stipulée dans les con-

trats primitifs n'a pas été construite. Je veux parler de l'absence complète de gares à Montréal et à Toronto. Quant aux autres bâtimens dont l'érection était stipulée sur la ligne, je crois qu'ils sont en brique ou en pierre.

*Ques.* 173. Le comité doit-il comprendre que M. A. M. Ross, l'ingénieur en chef, regarde le chemin de St. Thomas à Stratford comme terminé?—*Rép.* Je vous renvoie au rapport de M. Ross, du 20 décembre 1856, que je regarde comme le rapport final de l'ingénieur en chef; il dit que le chemin est achevé, à part une certaine quantité de ballastage, et l'érection d'une gare à Toronto.

*Ques.* 174. M. A. M. Ross a-t-il donné les estimations finales des entrepreneurs comme pour contrats remplis?—*Rép.* L'ingénieur en chef a donné ses estimations finales en faveur des entrepreneurs, avec une réserve de £600 sterling contre chaque partie (MM. Peto et Cie., et MM. C. S. Gzowski et Cie.) pour la construction d'une gare à Toronto, et de £3000 sterling pour le ballastage du chemin entre Toronto et Kingston (contre Peto et Cie.)

*Ques.* 175. (Par M. Bellingham.) Quelques-uns des ponceaux entre Montréal et Toronto sont-ils en bois?—*Rép.* Je ne puis répondre avec certitude; ceci est un point dont M. Gregory fait l'inspection, mais je crois que les ponceaux sont en brique ou en pierre.

*Ques.* 176. (Par le président.) Les directeurs ont-ils accepté le chemin des entrepreneurs, et reconnaissent-ils à MM. Peto et Cie., et à MM. Gzowski et Cie., le droit d'être définitivement payés?—*Rép.* Les directeurs n'ont pas définitivement accepté le chemin de MM. Peto et Cie., mais il a été pris des trains de Gzowski et Cie. comme terminé, sujet néanmoins à l'inspection et au rapport d'un ingénieur inspecteur. La compagnie a une lettre de MM. Gzowski et Cie. par laquelle ils consentent à cette obligation, et je puis ajouter que MM. Peto et Cie. ont aussi consenti à un arrangement semblable.

*Ques.* 177. (Par M. Masson.) Savez-vous que l'hon. M. Harwood a réclamé contre l'état d'un de vos ponts?—*Rép.* Je n'en ai aucune connaissance, mais j'ai entendu dire qu'il y avait eu échange de correspondance entre lui et le département de l'ingénieur à ce sujet.

*Ques.* 178. (Par M. Bellingham.) Savez-vous que le pont, placé comme il est, nuit au commerce de la rivière Ottawa?—*Rép.* Je sais que des personnes attachées aux établissemens d'expédition se sont plaintes que le pont, tel que situé maintenant, rendait la navigation plus difficile. On les renvoya à l'ingénieur en chef et au gouvernement, pour les raisons qui avaient induit la compagnie à construire le pont à cet endroit particulier, et je crois que le gouvernement en détermina définitivement le site.

*Ques.* 179. Savez-vous qui a recommandé au gouvernement de placer le pont où il est?—*Rép.* Je ne le sais pas.

*Ques.* 180. Savez-vous que le pont, placé à cet endroit, a nui à la navigation de la rivière en amont?—*Rép.* Je ne puis donner aucune information à ce sujet.

*Ques.* 181. Savez-vous qui a payé les frais de la construction du quai qui se trouve immédiatement en aval du pont de Ste. Anne, pour permettre aux vaisseaux de surmonter le courant causé par la construction du pont?—*Rép.* Je ne sais rien de particulier sur cela. Je crois que la compagnie a payé une fois une estimation d'un peu plus de £5000 pour des quais en cet endroit.

*Ques. 182.* (Par le président.) Pouvez-vous fournir au comité un état de tous les terrains achetés, en vertu de la charte, pour les besoins du Grand Tronc, indiquant par qui et de qui chaque terrain a été acheté, au nom de qui l'acte a été passé, et l'étendue de chaque terrain cédé à la compagnie et maintenant possédé par elle?—*Rép.* Je ne puis fournir au comité un état de tous les terrains achetés pour les besoins du Grand Tronc en vertu de la charte, les entrepreneurs étant obligés par leurs contrats de fournir, à part la voie, des terrains suffisants pour les stations, dont l'étendue devait être déterminée par l'ingénieur de la compagnie. Les entrepreneurs ont acheté des terrains pour ces besoins au nom de la compagnie, avec l'entente que le surplus de ce qui serait regardé comme nécessaire des terrains ainsi achetés pour les besoins des stations, retournerait aux acheteurs primitifs—les entrepreneurs. Le prix de ces acquisitions, à l'exception de celles de la section de Québec à Richmond, n'est pas encore réglé sur aucune partie de la ligne à l'ouest de Montréal, mais je soumetts des tableaux de l'étendue des terrains dont l'ingénieur a fait rapport comme étant des terrains de stations sur les sections suivantes, savoir: La section de Toronto à Sarnia, MM. Gzowski et Cie., entrepreneurs; la section de Toronto à Kingston, MM. Peto et Cie., do; la section de Kingston à Montréal, do; la section de Québec à Richmond, do; la section de St. Thomas, do. Ces tableaux montrent une étendue de 622 acres de terre comme appartenant à la compagnie. Je soumetts aussi une lettre de MM. Cartier et Berthelot, entre les mains desquels se trouvent les actes de vente des terrains de la section de Québec à Richmond; cette lettre indique la quantité et le coût des terrains achetés dans le Bas-Canada, y compris la gare de la Pointe St. Charles, mais le temps ne me permet pas de fournir de plus amples détails sur ces achats.

## CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.

*Etat des terrains acquis pour les stations.*

## SECTION DE TORONTO A SARNIA.

Nom de la station.	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.			Remarques.
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.	
Stratford .....	2	1	37	7	....	32	9	2	29	
Shakespeare .....	2	2	23	4	2	8	7	....	31	
Harnburgh .....	2	2	38	4	3	24	7	2	22	
Baden .....	3	....	31	4	....	8	7	....	39	
Petersburgh .....	3	1	9	5	....	22	8	1	31	
Berlin .....	2	2	18	4	2	32	7	1	10	
Schantz .....	2	1	37	4	1	3	6	3	....	
Guelph .....	3	1	9	6	....	2	9	1	11	
Rockwood .....	2	2	2	5	3	2	8	1	4	
Acton .....	2	....	23	5	3	2	7	3	25	
Georgetown .....	2	....	11	8	2	6	10	2	17	
Brampton .....	1	2	24	4	3	19	6	2	3	
Malton .....	3	1	14	4	3	....	8	....	14	
Weston .....	1	3	9	2	2	38	4	2	7	
Toronto .....	4	0	88	7	....	32	11	1	30	Quai de la reine.
	40	2	3	80	1	30	120	3	33	

## SECTION DE TORONTO A KINGSTON.

Nom de la station.	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.			Remarque.
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.	
Don .....	4	2	24	5	3	14	10	1	38	
York, Est .....	2	2	35	1	....	38	3	3	33	
Scarborough .....	2	....	27	2	2	....	4	2	27	
Port Union .....	2	1	....	2	2	24	4	3	24	
Baie des Français .....	2	2	33	4	2	26	7	1	19	
Crêpe de Duffin .....	2	1	37	3	....	26	5	2	23	
Whitby .....	3	1	2	3	2	3	6	3	5	
Oshawa .....	2	3	20	4	....	....	6	3	20	
Bowmanville .....	2	2	6	1	3	10	4	1	16	
Newcastle .....	2	3	11	4	....	26	6	3	37	
Newtonville .....	2	3	2	3	2	11	6	1	13	
Port Britain .....	2	3	6	3	3	5	6	2	11	
Port Hope .....	2	1	24	2	1	6	4	3	20	
Cobourg .....	2	3	2	4	3	20	7	2	22	
Grafton .....	2	2	33	6	2	....	9	....	23	
Colborne .....	1	2	34	4	3	....	6	1	34	
Brighton .....	2	2	12	5	2	8	8	....	20	
Trenton .....	2	....	30	7	1	22	9	2	12	
Belleville .....	4	2	7	12	2	26	17	....	33	
Shannonville .....	1	3	32	3	2	....	5	1	32	
Tyendinaga .....	1	1	39	2	2	24	2	0	23	
Napanee .....	2	1	37	7	1	30	10	3	27	
Ernestown .....	1	2	33	3	2	32	5	1	25	
Baie de Collin .....	1	....	39	1	1	21	2	2	20	
Kingston .....	2	2	4	4	1	32	6	3	36	
Moulins de Kingston .....	2	....	11	1	1	25	3	1	36	
	66	1	10	108	1	29	174	2	39	

## SECTION DE KINGSTON A MONTREAL.

Nom de la station.	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.			Remarques.
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.	
Gananoque .....	2	2	24	6	0	27	8	3	21	
Lansdowne .....	3	....	29	4	1	19	7	2	8	
Mallorytown .....	2	....	12	4	....	....	6	....	12	
Lyn .....	1	2	37	1	2	37	3	1	34	
Brockville .....	2	1	32	6	3	29	9	1	21	
Maitland .....	1	2	37	....	2	11	2	1	8	
Prescott .....	3	....	27	6	1	16	9	2	3	
Edwardsburgh .....	1	....	32	....	2	32	1	3	24	
Matilda .....	2	....	18	2	1	24	4	2	2	
Morrisburg .....	2	2	16	3	....	13	5	2	29	
Dickenson's Landing .....	2	1	30	2	2	30	5	....	20	
Cornwall .....	3	....	39	4	3	18	8	....	17	
Lancaster .....	3	1	1	2	1	25	5	2	26	
Côteau Landing .....	2	1	21	2	3	25	5	1	6	
Vaudreuil .....	1	3	9	2	1	23	4	1	37	
Ste. Anne .....	2	2	19	....	2	12	3	....	31	
Ste. Claire .....	3	2	22	4	3	29	8	2	11	
Montréal .....	7	....	10	93	3	30	101	1	....	
	49	3	25	151	....	5	200	3	30	

## SECTION DE RICHMOND A QUEBEC.

Nom de la station.	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.			Remarques.
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.	
Richmond .....	6	2	18	8	2	12	15	....	30	
Danville .....	2	2	36	2	3	22	5	2	18	
Warwick .....	4	....	27	2	1	28	4	2	15	
Arthabaska .....	5	....	6	7	0	34	12	1	....	
Stanford .....	4	2	8	1	0	38	5	3	6	
Somerset .....	2	3	5	1	3	24	4	2	29	
Becancour .....	2	1	3	1	....	5	3	1	8	
Moulins de Méthot .....	2	1	5	1	3	9	4	....	14	
Rivière noire .....	3	....	5	....	3	32	3	3	37	
Chemin de Craig .....	2	1	31	....	3	16	3	1	7	
Chaudière .....	4	....	....	8	2	28	12	2	28	
Pointe Lévi .....	2	1	1	21	....	29	23	2	....	A mer basse.
	40	....	25	58	3	7	98	3	32	

## SECTION DE LA CHAUDIÈRE A ST. THOMAS.

Nom de la station.	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.			Remarques.
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.	
Jonction de Chaudière .....	5	1	8	1	2	6	6	3	14	
Chemin de Trente sous .....	1	....	1	1	....	19	2	....	20	
St. Charles .....	1	3	2	4	1	17	5	3	19	
Berthier .....	3	....	1	2	1	5	5	1	6	
St. Thomas .....	3	2	28	3	....	24	6	3	22	
	14	3	....	12	1	1	27	....	1	

## RECAPITULATION.

	Etendue du terrain de la voie.			Etendue de terrain à part la voie.			Etendue totale aux stations.		
	A.	R.	P.	A.	R.	P.	A.	R.	P.
Section de Toronto à Stratford .....	40	2	3	80	1	30	120	3	33
Section de Toronto à Kingston .....	66	1	0	108	1	29	174	2	39
Section de Kingston à Montréal .....	49	3	25	151	....	5	200	3	30
Section de Richmond à Québec .....	40	....	25	58	3	7	98	3	32
Section de la Chaudière à St. Thomas .....	14	3	....	12	1	1	27	....	1
	211	2	23	410	3	32	622	2	15

MONTREAL, 19 mai 1857.

Benjamin Holmes, écr.,

Vice-prés. Grand Tronc.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 17 courant, par laquelle vous nous demandez de vous fournir, avant votre départ pour Toronto demain matin, un état de tous les terrains achetés pour les besoins du Grand Tronc, indiquant par qui chaque lot a été vendu et acheté, au nom de qui le titre a été donné, l'étendue de chaque lot réellement acheté, et la quantité de terrain maintenant possédée par la compagnie, afin de vous permettre de produire cet état, lorsque vous serez examiné devant le comité d'enquête sur les affaires du Grand Tronc, nommé par la chambre et siégeant maintenant à Toronto,—

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il ne nous est pas possible, sous un aussi court délai, de vous procurer tous les détails que vous désirez; mais nous pouvons dire que, comme sollicitateurs de la compagnie, nous avons en notre possession les titres suivants, savoir:—

1o. Pour la voie et les besoins du chemin de fer pour cette branche du chemin connue comme le chemin de fer Grand Tronc, Canada Est, depuis la jonction de la Chaudière jusqu'à St. Thomas, cinq cent soixante-quinze titres de propriétaires sur cette partie du chemin.—575.

2o. Pour la voie et les besoins du chemin de fer, pour cette branche du chemin connue comme le chemin de fer de Québec à Richmond, trois cent vingt-neuf titres.—329.

3o. Pour la voie et les besoins du chemin de fer pour cette branche du chemin de Montréal à la ligne provinciale, deux cent quatre-vingt-onze titres.—291.

4o. A part ces titres mentionnés en dernier lieu, il y a encore quatre contrats d'achat pour la gare de la Pointe St. Charles, de 131 arpents et 71 perches, au prix de £33,996 10s. 10d. du Séminaire de Montréal, des Sœurs Grises, de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation.

5o. Il y a aussi des titres pour la ligne de prolongement de Québec, qui sont en la possession de MM. Lelièvre et Angers.

Les détails de l'état que vous demandez exigeraient l'examen d'environ douze cent cinquante titres, dont quelques uns sont très longs, et il serait impossible de préparer un état de cette nature en détail, en moins d'une semaine ou deux.

Nous demeurons respectueusement,

Vos, etc.

(Signé)

CARTIER & BERTHELOT,

Solliciteurs.

*Ques. 183.* Y avait-il quelque convention entre la compagnie et les entrepreneurs quant à l'achat des terrains en vertu de la charte, autres que celles qui sont mentionnées dans les différents contrats d'achat?—*Rép.* Pas que je sache.

*Ques. 184.* Quelques unes des conventions avec les entrepreneurs avaient-elles pour but de donner aux entrepreneurs les pouvoirs conférés à la compagnie par sa charte, de forcer la vente des terres en leur faveur, au de-là de ce qui était nécessaire pour les besoins réels du chemin de fer, dans un but de spéculation?—*Rép.* Certainement non.

*Ques. 185.* Les termes des différents contrats ne sont-ils pas que "les entrepreneurs achèteront et fourniront les terrains nécessaires pour le chemin de fer

et les stations," et que "la compagnie en tout temps fera valoir les pouvoirs, autorité et privilèges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs?"—*Rép.* Oui.

*Ques.* 186. Savez-vous que les entrepreneurs ont acheté à beaucoup de stations des étendues de terrain plus considérables que celles que leur demandait l'ingénieur en chef pour les besoins du chemin, et qu'ils ont divisé ces terrains en lots de village, autour des stations, faisant par là de grands profits?—*Rép.* Je ne sais rien de cela, quoique j'aie entendu dire que c'était le cas.

*Ques.* 187. Combien de stations devait-il y avoir, par le contrat primitif, entre Montréal et Toronto?—*Rép.* Trente-quatre.

*Ques.* 188. Combien de stations supplémentaires a-t-on déjà jugé nécessaires pour le trafic de cette section?—*Rép.* Dix stations supplémentaires ont déjà été établies, et il en a été demandé plusieurs autres.

*Ques.* 189. Combien de stations devait-il y avoir, par le contrat primitif, entre Toronto et Stratford? et combien de stations supplémentaires a-t-on déjà jugé nécessaires?—*Rép.* Il y en avait dix, y compris les gares de Toronto et de Stratford, et il y en a maintenant quinze.

*Ques.* 190. Les bâtiments érigés aux différentes stations par les entrepreneurs ont-ils été suffisants pour le trafic?—*Rép.* Non, ils ne l'ont pas été; les sous-ingénieurs ont plusieurs fois fait rapport qu'ils étaient insuffisants entre Montréal et Toronto. Je n'ai reçu aucune plainte pour l'ouest de Toronto.

*Ques.* 191. Pouvez-vous fournir un état des bâtiments supplémentaires qu'il a déjà été jugé nécessaire d'établir pour l'exploitation du chemin en sus de ceux stipulés dans les contrats?—*Rép.* Je n'ai aucun moyen de fournir cette information.

*Ques.* 192. Qui peut donner cette information?—*Rép.* S. P. Bidder, écr., et A. M. Ross, écr.

*Ques.* 193. Quelles stations entre Montréal et Toronto sont établies à des ports de lac ou de rivière? et auxquels de ces ports le chemin descend-il jusqu'au bord de l'eau, et y a-t-il des quais?—*Rép.* A l'exception de cinq ou six stations entre Montréal et Toronto, on peut avoir accès à la navigation à toutes les stations, tandis qu'excepté à Montréal et à Toronto la ligne n'offre aucune communication avec le lac ou les rivières.

*Ques.* 194. Cela n'a-t-il pas fait beaucoup de tort au chemin, et n'est-il pas absolument nécessaire, pour rendre son exploitation profitable, qu'il soit fait des quais à tous les principaux ports sur la ligne?—*Rép.* Je suis d'avis que pour l'exploitation du chemin, et afin de la rendre profitable, il est incontestablement nécessaire que le chemin se relie à la navigation à Lancaster, Prescott, Brockville, Kingston, Cobourg, Belleville et Port Hope. La ligne telle qu'elle est située n'offre pas à présent de facilités de quaiage suffisantes, mais on pourrait en obtenir à peu de frais à Oshawa, Whitby, et à un ou deux autres ports près de Toronto où elles manquent aussi.

*Ques.* 195. Croyez-vous que le contrat de MM. Peto et Cie. comprenait la construction de ces quais, et s'ils ne les font pas, la compagnie ne sera-t-elle pas obligée de les établir à même ses propres fonds?—*Rép.* Je crois qu'il était du devoir de l'ingénieur en chef particulièrement d'attirer l'attention des directeurs sur la nécessité qui existait, afin d'assurer au chemin le trafic des lacs, des ri-

vières et de la navigation, d'exiger des entrepreneurs de faire descendre la ligne jusqu'au bord de l'eau, à tous les endroits mentionnés dans ma réponse à la question précédente, ce qui, à ma connaissance, n'a jamais été fait ; et si les entrepreneurs ne sont pas requis de faire ces travaux, la compagnie devra s'en charger à des frais considérables, ou perdre le trafic que l'on avait en vue de s'assurer pour le chemin.

*Ques.* 196. Les entrepreneurs n'ont-ils pas beaucoup profité de cette omission de l'ingénieur en chef de demander la construction de ces quais?—*Rép.* Il est incontestable qu'il aurait fallu faire des déboursés beaucoup plus considérables pour faire descendre la ligne aux ports que j'ai mentionnés, que pour la ligne telle qu'elle est maintenant établie. Je crois que cette dépense doit être faite par la compagnie ou par les entrepreneurs avant que l'ouvrage soit achevé.

*Ques.* 197. N'a-t-on pas, en beaucoup de cas, fait passer la ligne à quelque distance des villages, villes ou cités où il avait été établi des stations, au préjudice du chemin et au grand mécontentement des habitans des places intéressées?—*Rép.* On s'est généralement plaint de la distance à laquelle passe la ligne des villes et villages, et il ne peut y avoir aucun doute, comme je l'ai déjà dit, que cette distance entraîne des frais, pour communiquer avec le chemin, qui nuisent à la compagnie. Dans cette réponse, je parle de la route entre Montréal et Toronto, car je ne sais pas si elle s'applique à la partie ouest.

*Ques.* 198. Quelles sont les stations auxquelles la ligne n'entre pas dans les villes ou villages?—*Rép.* Dans mon opinion la plupart des stations entre Montréal et Toronto sont trop éloignées du centre des affaires des villes et villages, quoiqu'elles puissent être dans les limites des villes et villages ; quelques unes sont établies à une distance incommode et fatale aux intérêts du chemin, comme à Kingston, Prescott, Belleville et Coteau du Lac, ainsi qu'à Whitby et Oshawa, qui sont éloignés du bord du lac.

Etant 2h. P.M., le comité s'ajourne à demain, à 10h. A.M.

*Vendredi, 29 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS.

GEORGE BROWN, Ecr, au fauteuil ;

M. BELLINGHAM,

M. SIMARD,

M. MASSON,

M. PAPIN,

M. WILSON,

M. CHRISTIE, et

M. LE SOL.-GEN. SMITH.

L'hon. *John Ross*, *M. Holmes*, *M. Galt*, *M. Holton* et *M. Clarke* (Port Hope) comparais ent.

Reprise de l'interrogatoire de *B. Holmes*, écr. (*Par le président.*)

*Ques.* 199. Le chemin entre-t-il dans la ville de Montréal, et y a-t-on construit une gare avec des dépendances d'une étendue suffisante pour répondre aux besoins de l'exploitation ? Si non, dites pourquoi ? et a-t-on pris des mesures pour établir dans cette ville une gare convenable?—*Rép.* Le chemin entre dans les

limites de la ville de Montréal, à la Pointe St. Charles. où il se reliera au pont Victoria. La distance de la gare à la partie commerciale de la ville est si grande et si incommode, qu'il a été jugé nécessaire d'entrer en communication avec les autorités municipales et autres, pour établir un terminus et pour faire passer une voie à travers la rue Craig ou sur la rue des Commissaires, sur le bord du fleuve, mais rien de définitif n'a encore été fait à ce sujet. On n'a pas fait de dépendances d'une commodité suffisante à Montréal, et l'on a déjà senti les inconvénients du défaut d'une gare convenable. L'emplacement d'une gare a été choisi, et l'on peut trouver dans le contrat la description des dépendances et commodités qui doivent y être établies ; mais cet édifice n'a pas encore été construit, quoiqu'on m'en ait montré le plan et le profil il y a plus de deux ans, et l'on m'a dit qu'il coûterait plus de £50,000 sterling. L'ingénieur en chef, comme on peut le voir à la page 47 du rapport déjà imprimé, prétend que les dépenses à faire à la Pointe St. Charles étaient limitées à £45,000 ; mais il n'existe aucune restriction de cette nature dans les contrats, et je suis d'avis que les entrepreneurs sont tenus de construire cet édifice à Montréal.

*Ques. 200.* Le chemin entre-t-il dans la ville de Toronto, et y a-t-on construit une gare et des dépendances suffisantes ? Si non, dites pourquoi. Et a-t-on pris des mesures pour établir dans cette ville une gare convenable ?—*Rép.* Le chemin allant de Montréal à l'ouest entre à Toronto au Don, sur lequel est construit un pont. De Stratford en venant à l'est il entre à Toronto au Vieux Fort, et il doit être fait entre ces deux points une liaison à laquelle on travaille maintenant, sur l'esplanade, en face de la ville. Les entrepreneurs anglais et canadiens sont tenus, en vertu de leurs contrats, de faire des remises de locomotives et des halles pour le service des marchandises, des bâtiments de stations, semblables à ceux dont l'érection était stipulée pour la gare de Montréal. Les bâtiments construits au quai de la Reine par MM. C. S. Gzowski et Cie, les entrepreneurs canadiens, sont conformes aux stipulations du contrat, excepté quant à une gare des voyageurs, qui n'a pas été faite. La construction des gares des voyageurs a été différée jusqu'à ce que la jonction des deux parties de la ligne sur l'esplanade soit accomplie ; et il est entendu maintenant que, par un arrangement pris entre les entrepreneurs et l'ingénieur en chef, il ne sera construit qu'une seule gare à frais communs qui coûtera £12,000 sterling, mais je crois que le double de cette somme suffira à peine pour la construction d'une gare convenable avec les bâtiments nécessaires tels que stipulés dans les contrats. Les autres commodités nécessaires qui, dans mon opinion, devraient être fournies par MM. Peto et Cie. en vertu du contrat, ne l'ont pas été, et je sais que l'on s'est souvent plaint, et très fortement, du manque absolu des commodités nécessaires à la station du Don, où les arrangements ne sont pas du tout conformes aux clauses du contrat.

*Ques. 201.* Le comité doit-il comprendre que vous dites que l'ingénieur en chef a fait rapport qu'une contribution de £6,000 chacun par MM. Peto et Cie et MM. Gzowski et Cie., suffira pour établir des bâtiments convenables pour les voyageurs et les marchandises, des ateliers de locomotives et autres, pour le service réuni des sections de Sarnia et de Montréal dans la cité de Toronto ?—*Rép.* Je veux dire que l'ingénieur en chef a fait rapport qu'il restait encore £6,000 sterling à être contribués par chacun des entrepreneurs, pour la construction d'une gare pour le service de l'exploitation Est et Ouest dans et hors la cité de Toronto. Je crois que ces sommes, £12,000 sterling en tout, sont insuffisantes pour établir ce qui est décrit comme bâtiments de gares dans les contrats ; et je suis d'avis que les deux compagnies d'entrepreneurs sont tenues, en vertu des contrats, de construire une gare semblable à celle dont les détails sont stipulés dans les contrats pour la ville de Montréal, et qu'une gare commune qui puisse répondre aux besoins de l'exploitation, et contenant les bâtiments et

dépendances nécessaires, coûterait £25,000 sterling. Les bâtimens des marchandises, des locomotives, et autres, que MM. Peto et Cie. sont tenus d'ériger à Toronto, ne sont pas compris dans ce qu'on appelle la gare, et, comme je l'ai déjà dit, ils n'ont pas été construits de la manière stipulée dans le contrat.

*Ques. 202.* La compagnie a-t-elle construit des bâtimens de gare à Portland sous la direction de M. A. M. Ross, aux frais de la compagnie ; quel a été le prix de revient de ces bâtimens, et y a-t-il quelque cause qui rende nécessaire des bâtimens plus considérables à Portland qu'à Toronto?—*Rép.* La compagnie a, sur la recommandation de M. A. M. Ross, et d'après des plans préparés sous sa direction, construit une gare à Portland qui a coûté environ £30,000 courant ; elle est en brique et en pierre et contient tous les bâtimens et dépendances nécessaires aux gares extrêmes, et dans mon opinion c'est un édifice tel qu'on avait l'intention d'en établir à Montréal et à Toronto par les contrats—quoiqu'il soit moins considérable que celui dont on m'a montré le plan pour la gare de Montréal ou de la Pointe St. Charles. Cependant je le croirais très convenable pour le service et les affaires générales de la compagnie à Toronto.

*Ques. 203.* La compagnie a-t-elle une gare et des dépendances suffisantes à Québec ? Ont-elles été établies par des entrepreneurs ? La compagnie a-t-elle eu à payer de fortes sommes en sus les contrats pour bâtimens de station à Québec, et dans ce cas, comment cette dépense est-elle devenue nécessaire?—*Rép.* La compagnie avait des bâtimens de gare à Québec que l'on regardait comme suffisants, mais comme ils étaient tous en bois, quoique considérables, ils furent complètement détruits par le feu l'automne dernier ; on se sert maintenant de hangars et bâtimens temporaires. Il a été dépensé de fortes sommes en sus des contrats à Québec, surtout à cause du prolongement de la ligne depuis le Foulon d'Hadlow jusqu'à celui de Tibbett ; les déboursés occasionnés par ce prolongement ont entraîné la compagnie à faire une dépense de £60,000 en sus du contrat.

*Ques. 204.* Les bâtimens que vous dites avoir été détruits par le feu à Québec étaient-ils assurés, et à quel montant?—*Rép.* Ils n'étaient pas assurés ; la compagnie est elle-même assureur de ses bâtimens, à l'exception de certaines constructions à la Pointe St. Charles, pour lesquelles il a été pris des polices d'assurance au montant de £50,000.

*Ques. 205.* A-t-on construit de nouveaux bâtimens à la place de ceux qui ont été détruits, et à quelle somme évalue-t-on les frais de leur remplacement?—*Rép.* Il a été construit des bâtimens temporaires à Québec, pour les besoins immédiats ; mais pour remplacer par des bâtimens permanents ceux qui ont été détruits, il faudrait £10,000 ou £15,000.

*Ques. 206.* Veuillez bien alors expliquer au comité comment les dépenses faites entre les foulons d'Hadlow et de Tibbett sont devenues nécessaires ; quels travaux ont été faites avec l'argent ; comment il se fait que ces travaux n'ont pas été faits par les entrepreneurs en vertu de leur contrat primitif, et par quelle autorité cette forte dépense a été encourue?—*Rép.* Je ne puis, sans recourir à des documents qui sont à Montréal, vous dire exactement quelles ont été les frais du prolongement de la ligne jusqu'au foulon de Tibbett, mais l'ingénieur en chef a informé les membres du comité des Finances, dont je faisais partie, que ce prolongement avait coûté et coûterait entre soixante et soixante et dix mille louis, en y comprenant l'indemnité des terrains, etc., et j'ai déjà dit qu'il y avait été dépensé £60,000. Ce prolongement a été entrepris sur des représentations faites, je crois, par des personnes de Québec qui offraient le terrain gratuitement à la compagnie. Cependant le président peut expliquer ce sujet beaucoup mieux que je ne le puis ou qu'aucun autre membre du bureau ne peut le faire. Il était entièrement entre ses mains. Naturellement, les entrepreneurs ne pouvaient avoir aucun droit de déterminer quel serait ce prolongement, ni aucune action sur les déboursés à faire, et, autant que je sache, ils ne l'ont pas

fait quoique les travaux faits sous la direction et les instructions de l'ingénieur en chef aient été faits par eux.

*Ques. 207.* Pouvez-vous donner au comité une liste du matériel roulant fourni par les entrepreneurs pour les différentes sections du chemin?—*Rép.* Je sou mets un état du matériel roulant fourni par les entrepreneurs anglais et canadiens, marqué B. Les documents indiquent les quantités fournies par MM. Peto et Cie. et par MM. Gzowski et Cie. en vertu de leurs contrats respectifs.

Le matériel roulant maintenant possédé par la compagnie excède de beaucoup les spécifications mentionnées dans ce rapport.

## B.

### ETAT DU MATERIEL ROULANT.

*Fourni par MM. Peto, Brassey et Cie. en vertu de leurs contrats, suivant les devis.*

#### DIVISION DE MONTREAL A TORONTO.

83 Locomotives à voyageurs	100 Wagons à bois,
14 do à Marchandises,	100 Do à bestiaux,
30 Chars de première classe	50 Do à ballast,
15 Do seconde do	50 Chars à bras,
15 Do troisième do	10 Herse à neige,
150 Wagons à marchandises	10 Tables tournantes à locomotives,
150 Do à caisse.	de 50 pieds.

#### DIVISION DE TORONTO A SARNIA.

*Fourni par MM. C. S. Gzowski et Cie. en vertu de leurs contrats, suivant les devis.*

16 Locomotives à voyageurs,	50 Wagons à bestiaux,
7 Do marchandises	25 Do à ballast,
15 chars de première classe,	25 Chars à bras,
15 Do seconde et troisième	5 Herse à neige.
75 Wagons à marchandises,	5 Plaques tournantes à locomotives
75 Do à caisse,	de 45 pieds.
50 Wagons à bois.	

Vrai extrait des contrats.

JOHN M. GRANT.

*Assistant Secrétaire*

Mai 1857.

*Ques. 208.* Les locomotives, les chars et le reste du matériel roulant fourni par les entrepreneurs, étaient-ils de première classe?—*Rép.* N'ayant aucune connaissance mécanique ou pratique de ce que doit être une locomotive de première classe, je ne puis répondre qu'en exprimant une opinion fondée sur les rapports des employés de la compagnie. Les chars à passagers, à caisses et autres, construits pour la compagnie par MM. Peto et Cie. ont toujours été déclarés être d'une qualité irréprochable; les locomotives ont été représentées comme étant moins efficaces que les autres machines, ce qui est en partie dû à ce qu'elles sont pourvues de tubes en fer au lieu de tubes en cuivre ou en airain, et en partie à ce qu'elles ont fait un service tellement fort, pendant la construction du chemin, et avant d'être remises à la compagnie par les entrepreneurs, qu'il est impossible d'en tirer un service convenable; ceci est une des questions qui devront être décidées par l'ingénieur inspecteur. Les locomotives fournies par MM. C. S. Gzowski et Cie. sont, je crois, toutes de manufacture amé-

ricaine ou canadienne, et sont pourvues de tubes en cuivre ; les directeurs n'ont reçu aucune plainte à propos de leur force.

*Ques.* 209. Le comité doit-il comprendre que MM. Peto et Cie ont remis à la compagnie comme partie du matériel roulant qu'ils devaient fournir en vertu de leur contrat, les locomotives dont ils, (Peto et Cie) s'étaient servis dans la construction du chemin ?—*Rép.* Oui ; plusieurs des locomotives fournies d'après les stipulations de leur contrat avaient servi au ballastage et à d'autres fins pendant la construction du chemin.

*Ques.* 210. La quantité de matériel roulant fournie par les entrepreneurs a-t-elle été suffisante même pour le service limité qui s'offre maintenant sur le chemin ?—*Rép.* La quantité des différentes espèces de matériel roulant fournie par les entrepreneurs a été tout à fait insuffisante, même pour le service de l'hiver dernier, quoiqu'elle fût conforme aux termes du contrat. Le matériel roulant de la compagnie consiste maintenant en

61 Locomotives à voyageurs,	97 Locomotives à marchandises,
79 Chars à voyageurs de 1ère classe,	48 Chars à bagages,
40 Do 2de do	722 Wagons à caisse
4 Do composites,	944 Wagons à plateforme,
112 Wagons à bagages,	22 Chasse-cailloux,
28 Herses à neige,	150 Chars à bras,
	et 42 Chars à bestiaux,

dont un grand nombre a été acheté de fabricants américains et canadiens.

*Ques.* 211. Ces augmentations au matériel roulant sont-elles suffisantes pour les besoins du service actuel ?—*Rép.* Non ; il a été donné des ordres très considérables pour du nouveau matériel ; il faut encore de trente à quarante locomotives et quatre cents wagons à caisse, et il a déjà été pris des mesures pour se les procurer.

*Ques.* 212. Ne disait-on pas distinctement dans le prospectus du Grand Tronc que "les conditions de ces contrats (avec MM. Peto et Cie.) sont pour la "construction d'un chemin de fer à simple voie de première classe, et comprend "un matériel roulant suffisant pour rendre son achèvement parfait," et encore, que "pour le capital mentionné ils assureront la confection de tout le chemin de "fer, parfaitement équipé et complet sous tous les rapports ?"—*Rép.* Oui.

*Ques.* 213. Pouvez-vous fournir au comité une liste de tous les accidents et détentions des convois enregistrés dans les livres de la compagnie, et les causes qui les ont produits ?—*Rép.* Je soumetts pour l'information du comité un rapport des accidents qui ont eu lieu sur le chemin de fer Grand Tronc, depuis novembre 1853 jusqu'à mai 1857, marqué D, qui indique tous les accidents importants et enregistrés. La détention des convois, lorsqu'il n'en résultait pas de pertes, n'était pas enregistrée au bureau principal, quoique je pense que chaque détention est enregistrée au bureau du surintendant des locomotives.

Aperçu des accidents sur le chemin de fer Grand Tronc, y compris le chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, depuis novembre 1853, jusqu'à mai 1854.

Date.	Section.	Station.	Nom ou description de la personne tuée ou blessée.	Voyageur, employé ou autre.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.
De novembre 1853 à novembre 1854.—Milles en exploitation, 292.						
1853.						
Novr. 28.	I. P. à P.	Portland	Samuel Wells	Conducteur du fret	Jambe blessée et amputée.	Lancé accidentellement sous la roue d'une locomotive en raccorçant la voie.
1854.						
Jun 12.	M. à I. P.	Ligne front.	Un homme	Nom inconnu	Ecrasé et tué	Couché en travers de la voie pendant la nuit.
do 13.	do do	Richmond	do	do	do	Trouvé mort sur la voie pendant la nuit.
do 25.	do do	do	M. Galpeau	Garde-frein	do	Tombé du convoi pendant qu'il était en fonctions.
Sept 17.	do do	do	A. O'Neill	Journalier	do	Marchant sur la voie le soir.
De novembre 1854, à novembre 1855.—Milles en exploitation, 428.						
Déc. 2	I. P. à P.	Stanke	Mme Burns	Voyageur	Blessée, et morte ensuite	Le convoi des voyageurs ayant été retardé par la rupture de la herse, le convoi du fret suivant vint en collision avec lui.
do 28.	do do	do	9 autres	Voyageurs	Blessés	En attelant une locomotive.
1856.	Q. à R.	Somerset	W. Brassey	Employé.	Tué	
Mat 26.	do do	Pointe Lévi.	Un homme	Nom inconnu	do	Marchant sur la voie.
do 28.	do do	do	do	Journalier	do	Sauté d'un train de ballast.
Sept. 13.	do do	Arthabaska	J. Hughes	do	Blessé aux 2 jambes et amputation	Sous l'influence de la boisson.
De novembre 1855, à novembre 1856.—Milles en exploitation, 553.						
1856.						
Mars 5.	M. à Riv.	Pointe Claire	Labrie	Conducteur du fret	Jambe cassée et amputée	La herse à neige a déraillé en emportant un rail et lançant la locomotive à bas d'un remblai.
do 22.	do do	do	Sami. Mayhew	Contre-maître de la voie.	Jambe cassée et mort ensuite	
* Jun 23.	I. P. à P.	Yarmouth Jn.	C. Moody	Garde-frein	Bras do	En accouplant des chars.
Jul 15.	M. à I. P.	Richmond	Un homme	Journalier	Tué	Marchant sur la voie.
do 30.	K. à T.	Brampton	do	Chaufeur	do	Tombé du tender accidentellement.
Août 16.	I. P. à P.	Cumberland	2 filles	Noms inconnus	do	Passé en voiture sur la voie, le garçon ne pouvant retenir les chevaux.
do do	do do	do	Un petit garçon.	do	Blessé	
Sept. 14.	Q. à R.	Arthabaska	Un homme	do	Mort pendant l'opération d'amputat.	En montant sur un convoi en mouvement; étant en boisson.
Nov. 20.	M. à Riv.	Coteau Lan'g'	Thos. Wilson	do	Tué	Traversé la voie en voiture au moment où le convoi passait.
do 19.	I. P. à P.	Gilead	Cummings	Mécanicien	Légerement blessé	Locomotive déraillée.
do 26.	Kn à T.	Don	T. Wilcox	Aiguilleur	Tué	Accouplant des chars.

Aperçu des accidents sur le chemin de fer Grand Tronc, y compris le chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, depuis novembre 1853, jusqu'à mai 1857.

Date.	Section.	Station.	Nom ou description de la personne tuée ou blessée.	Voyageur, employé ou autre.	Nature de l'accident.	Cause de l'accident.
De novembre 1856 jusqu'à cette date.—Milles en exploitation, 849.						
1856.	M. à K.	Williamsburg.	Latour	Garde-frein	Tué.....	Aidait à remettre un char sur la gare d'évitement d'un train de fret déraillé à une courbe au grand pont de Back Cove, près de Portland, où la locomotive et le char du conducteur ont été lancés à l'eau.
do	do do	do	4 autres.....	Employés	Légerem. blessé.	
do 20.	K. à T.	Belleville	Mme Howes.....	Voyageur	do	Train de fret déchargeant des marchandises à une station à l'heure du convoi des voyageurs, contrairement aux règlements. Il s'en suivit une légère collision.
do 29.	M. à K.	Lancaster	Denis Chautel.....	Garde-frein	Tué.....	Accouplant des chars.
1857.	M. à K.	Brighton	J. Elheran.....	Voyageur	Blessure inférieure.	Char à voyageur déraillé.
Janv. 15.	do do	Guelph	D. McConnell.....	Non inconnu.	Tué.....	Traversant la voie à un passage de niveau.
Fébv. 1.	T. à S.	Schants	Une femme.....	do	do	Dans un sleigh, lorsque les chevaux sont partis et ont traversé la voie comme le convoi passait.
do 1.	do do	do	3 autres.....	do	Blessées.....	Tombé de la locomotive accidentellement.
do 3.	Q. à R.	Becancour	Un homme.....	Chauffeur	Tué.....	En changeant un char de place.
do 20.	K. à T.	Don	H. Charlton.....	Réparat. de chars.	Légerem. blessé.	Entre deux chars.
Mars 28.	M. à Kn.	Kingston	Thibodo.....	Chef de station.	Tué.....	Trouvé sur la voie.
Avril 3.	do do	Matilda	Un homme.....	Non inconnu	Grièvement blessé et mort depuis.....	Train déraillé, et locomotive renversée.
Mai 1.	K. à T.	Oshawwa	Hogan.....	Chauffeur	do do	do do
do	do do	do	Un homme.....	Forgeron	do do	do do
do 5.	do do	Cobourg	E. Daniels.....	Garde-frein	Tué.....	Accouplant des chars.

10 juin 1856.

\* Un accident a eu lieu en conséquence de l'explosion d'une chaudière d'un bateau traversier de la compagnie, qui faisait le service entre Montréal et Longueuil, par laquelle 49 personnes furent tuées, et 36 plus ou moins blessées.

*Ques. 214.* Est-il résulté beaucoup d'accidents ou de détentions de convois du fait que les locomotives étaient d'une construction défectueuse, ou d'un entretien difficile?—*Rép.* Je ne sais pas s'il y a eu des accidents résultant de ce que les locomotives étaient d'une construction défectueuse, mais il est arrivé très souvent que des détentions ont eu lieu à cause de l'insuffisance de force des locomotives.

*Ques. 215.* Qui est le surintendant du département des locomotives; quel est son salaire, et comment a-t-il été nommé?—*Rép.* M. Trevithick est le surintendant du département des locomotives; son salaire est de £1500 sterling par année. Il est venu en Canada à l'instance de l'ingénieur en chef, qui fit rapport de sa nomination au Bureau avec le salaire susdit.

*Ques. 216.* Voulez-vous dire que M. A. M. Ross a créé cet emploi, nommé son titulaire, et fixé le salaire sans consulter le bureau des directeurs? Comment le département était-il surveillé avant la nomination de M. Trevithick?—*Rép.* M. A. M. Ross n'a pas créé cet emploi; M. McKenzie, qui est encore au service de la compagnie, occupait l'emploi de surintendant avant l'arrivée de M. Trevithick, avec un salaire de £400 sterling par année. Cependant M. Trevithick est venu en Canada à l'instance de M. A. M. Ross, sans que celui-ci eût auparavant consulté le bureau des directeurs à ce sujet, et il ne leur fit part des arrangements qu'il avait pris qu'après l'arrivée de M. Trevithick à Montréal.

*Ques. 217.* Pouvez-vous fournir au comité une liste des officiers et employés de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc?—*Rép.* En réponse à cette question, je sou mets un tableau marqué E, préparé pour l'information des directeurs le 31 décembre dernier; il donne les noms des principaux officiers de la compagnie, et les salaires qu'ils reçoivent respectivement, ainsi que le nombre des officiers subalternes et des employés de la compagnie, les salaires de chaque classe, et les sections du chemin sur lesquelles ils sont employés, avec d'autres informations.

LISTE des officiers et hommes employés par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.—Décembre 1856.

DEPARTEMENT DU GERANT GENERAL.

S. P. BIDDER, gérant général.....	£1500 sterling.
H. BAILEY, assistant do .....	400 courant.
M. PENNINGTON, marchandises .....	600 sterling.
J. HARDMAN, auditeur.....	600 do
G. W. PARKIS, surintendant du télégraphe.....	300 courant.

## SECTION DE MONTREAL A TORONTO.—333 MILLES.

Surintendant—S. T. WEBSTER, Montréal à Kingston—Pointe St. Charles.. £350.  
Do. J. S. MARTIN, Kingston à Toronto—Toronto..... 350.

STATIONS.	NOM.	OCCUPATION.	Salaire	REMARQUES.
Pointe St. Charles..	G. A. Holmes..	Chef de station	£350	2 contre-maitres porte-faix, à \$1.50 par jour.
Do.	Boutier .....	Prép. au fret..		11 porte-faix, à 4s. 6d. p. jour, avec tonnellier.
Do.	Wilkinson .....	Commis.....	120	Cantonnier, aiguilleur et
Do.	Ingraham .....	Com. des бага.	130	Agent de police.
Pointe Claire .....	J. Kiron.....	Chef de station	80	1 porte-faix, \$1 par jour.
Ste. Anne .....	J. Lomkes.....	do. ....	100	1 do. do. do.
Vaudreuil .....	G. Dilton .....	do. ....	100	1 do. do. do.
Côteau .....	W. J. Pay .....	do. ....	120	1 do. do. do.
Lancaster .....	H. Worsley....	do. ....	120	1 porte-faix et 1 aiguilleur, \$1 p. jour chacun.
Cornwall .....	H. Kendall .....	do. ....	120	Remise de Loco. 1 ajust. et 1 rép. de chars.
Dickenson's Landing	W. Martin.....	do. ....	120	1 porte-faix, à \$1 par jour.
Williamsburg .....	A. G. Purkis..	do. ....	120	1 porte-faix, à \$1.12½, et 1 aiguilleur à \$1.
Matilda .....	J. Fell .....	do. ....	120	1 porte-faix, à \$1 par jour.
Edwardsburg .....	H. Kirkham....	do. ....	50	
Jonction de Prescott.	A. Maddock....	do. ....		1 porte-faix, \$1.25 par jour.
Prescott .....	N. W. Hardinge	do. ....	150	2 porte-faix et 1 cantonnier.
Maitland .....	J. Dunbull .....	do. ....	60	
Brockville .....	W. Mackeechnie	do. ....	150	3 porte-faix, aiguilleur et constable.
Do.	D. Wilkinson ..	Commis .....	100	Remise de Loco. 1 contre-m., 5 ajust. et répar.
Lyn .....	E. Leslie .....	Chef de station	120	1 porte-faix, à \$1 par jour.
Mallorytown .....	E. Stephenson..	do. ....	100	1 do do do.
Lansdowne .....	J. Walsh .....	do. ....	100	1 do do do.
Gananoque .....	J. Fielding....	do. ....	120	1 do à 90 cts. par jour, aiguilleur, à \$1.
Kingston Mills .....	Crawford .....	do. ....	100	1 do à \$1 par jour.
Kingston .....	O. Thibodo .....	do. ....	200	2 aiguilleurs, à \$1 par jour.
Do.	J. Earl .....	Commis.....	*60	4 porte-faix, 90 cts. par jour, 1 contre-maitre
Do.	S. Martin .....	do. ....	60	Remise de Loco. 4 ajusteurs et réparateurs.
Collin's Bay .....	J. Shatton .....	Chef de station	100	1 porte-faix, à \$1 par jour.
Ernestown .....	J. Acheson .....	do. ....	120	1 do à 90 cts., 1 aiguilleur, à \$1 par jour.
Napanee .....	T. S. Delton....	do. ....	120	1 do do do do.
Tyendinaga .....	J. O. Mills .....	do. ....	100	1 do à \$1 par jour.
Shannonville .....	J. Addie .....	do. ....	120	1 do à 90 cents par jour.
Belleville .....	W. MacBean....	do. ....	175	1 aiguilleur, \$1. 1 porte-faix, 90 cts. p. jour.
Do.	A. G. Davies....	Asst. Sur. Tél.		Remise de Loco. 1 contre-maitre.
Do.	T. Green .....	Commis du fret	*60	4 ajusteurs et réparateurs.
Trenton .....	J. Bell .....	Chef de station	120	1 porte-faix, à \$1 par jour.
Brighton .....	W. Glasscott ..	do. ....	120	1 do do.
Colborne .....	D. Howell .....	do. ....	100	1 do à 90 cts., 1 aiguilleur, à \$1 p. jour
Grafton .....	J. Tremaine .....	do. ....	100	1 do do do do.
Cobourg .....	J. D. Hays .....	do. ....	150	1 contre-m. porte-f., \$1.25. 3 porte-f. \$1 p. j.
Do.	J. Russell .....	Commis.....	*60	Remise de Loco. 1 contre-m., 4 ajust. et rép.
Port Hope .....	J. Birmingham.	Chef de station	120	2 porte-faix, à \$1 par jour.
Do.	J. Purkis .....	Commis.....	*60	
Port Britain .....	J. Lilley .....	Chef de station	100	1 aiguilleur, à \$1 par jour.
Newtonville .....	W. P. Tresilian.	do. ....	100	1 do. do. do.
Newcastle .....	John Wilson....	do. ....	100	1 do. do. do.
Bowmanville .....	C. A. Hopkins ..	do. ....	100	2 do. do. do.
Oshawa .....	John Hall .....	do. ....	100	2 do. do. do.
Whitby .....	J. Garvey .....	do. ....	120	2 do. do. do.
Duffin's Creek .....	W. Oliver .....	do. ....	100	1 do. do. do.
Baie des Français ..	John Martin....	do. ....	100	1 do. do. do.
Port Union .....	H. MacNair .....	do. ....	120	Aussi opérateur, 1 porte-faix, \$1 par jour.
Scarboro' .....	J. A. Switzer ..	do. ....	100	1 porte-faix, à \$1 par jour.
East York .....	J. MacNevin ..	do. ....	100	1 do do.
Toronto (Don) .....	J. Davis .....	do. ....	150	2 contre-maitres, porte-faix, à \$1 par jour.
Do.	J. Jones .....	Commis du fret	250	12 porte-faix, à \$1 par jour.
Do.	J. Stephenson..	Com. et opérat.	120	Remise de Loco. 1 contre-maitre, 3 ajusteurs
Do.	J. Knowles .....	1er commis ...	150	6 réparateurs de chars, 6 nettoyeurs.

\* Ces commis reçoivent aussi £40 par année comme opérateurs du télégraphe.

## CONDUCTEURS, GARDE-FREINS, Etc.

Il y a 6 conducteurs,	\$50 par mois.
" " 2 "	\$45 "
" " 8 "	\$40 "
" " 8 prép. aux bagages,	\$35 "
" " 28 garde-freins,	\$30 "

## SECTION DE TORONTO A STRATFORD—88 milles.

Surintendant—C. R. CHRISTIE, Toronto, (Quai), £350.

STATION.	NOM.	OCCUPATION.	SALAIRE.	REMARQUES.
Toronto (Quai) ...	C. R. Christie...	Ch. de G. et S.	£350	2 contre-maitres, \$1.50 et \$1.25.
Do. ...	H. D. Ward...	1er commis...	140	16 hommes, à \$1 par jour.
Do. ...	H. B. Hope...	do. ...	100	Comme porte-faix, aiguilleurs, etc.
Do. ...	H. Wilson...	do. ...	50	
Do. ...	S. Meagher...	Com. des billets	100	
Preston .....	A. G. Duff...	Chef de station	100	2 hommes à \$1 par jour.
Malton .....	H. Marcum...	do. ....	100	2 do. do. do.
Brampton .....	N. J. Mitchell...	do. ....	150	2 do. do. do.
Georgetown .....	P. H. Carter...	do. ....	120	2 do. do. do.
Acton (Ouest) .....	C. Knight .....	do. ....	100	2 do. do. do.
Rockwood .....	Mackenzie .....	do. ....	100	1 do. do. do.
Guelph .....	C. Hutchinson...	do. ....	130	5 do. do. do.
Do. ...	J. C. Wilson...	1er commis...	130	Remise de locomotives.
Schantz .....	W. Hall.....	Chef de station	90	
Berlin .....	A. D. Moodie..	do. ....	150	3 hommes à 1\$ par jour.
Petersburgh .....	W. Platt .....	do. ....	100	
Baden .....	W. Gunwell .....	do. ....	100	1 do. do. do.
Hamburg .....	J. Smith .....	do. ....	120	2 do. do. do.
Shakespeare .....	W. Dunwodie..	do. ....	100	
Stratford.....	J. Farrow.....	do. ....	150	5 do. do. do.
		Commis de nuit	100	Remise de locomotives.

## CONDUCTEURS, GARDE-FREINS, etc.

Il y a 2 conducteurs .....	\$50 par mois.
do 2 do .....	45 do
do 8 garde-freins .....	32 do
do 2 prép. aux bagages.....	35 do

## QUEBEC A RICHMOND ET LA STATION DE ST. THOMAS—137 MILLES.

Surintendant—W. Atkins, Pointe Lévi..... £250.

STATION.	NOM.	OCCUPATION.	SALAIRE.	REMARQUES.
Danville .....	P. Hogan .....	Ch. de station	£120	1 porte-faix, 4s. 6d. par jour.
Warwick.....	J. Danter.....	do .....	100	1 do, 4s. 3d. do.
Arthabaska.....	G. Rawforp....	do .....	75	1 do, 2s. 3d. do.
Stanford .....	C. H. Lay .....	do .....	120	1 do, 4s. 6d. do.
Somerset.....	T. N. Law .....	do .....	120	1 do, 2s. 3d. do.
Bécancour.....	J. Bally.....	do .....	100	1 do, 4s. 6d. do.
Moulin de Méthot				1 do, 4s. 6d. do.
Rivière Noire....	J. Hadden.....	do .....	100	1 do, 4s. 6d. do.
Chemin de Craig	F. Roberts.....	do .....	100	1 do, 4s. 6d. do.
Chaudière .....				1 do, 4s. 6d. do.
St. Charles .....				1 do, 4s. 6d. do.
St. François .....				1 do, 4s. 6d. do.
St. Henri.....				1 do, 4s. 6d. do.
St. Thomas.....	J.D. Boucherville	do .....	125	Conducteur, et porte-faix, 4s. 6d. par jour, 2
Pointe Lévi.....	C. Lymans .....	do .....	155	contre-maitres à \$1 par jour, 7 porte-
		1er commis..	100	faix à 4s. 6d.
		do .....	100	

Remise de locomotives pour cette section—Foulon d'Hadlow.

## CONDUCTEURS, GARDE-FREINS, etc.

Il y a 1 conducteur .....	\$50 par mois.
do 3 do .....	40 do
do 2 prép. aux bagages.....	35 do
do 4 garde-freins.....	30 do

## SECTION DE MONTREAL A PORTLAND—292 MILLES.

Surintendant—D. Stark 3, Montréal à Island Pond, Longueuil.....£400 Stg.  
 “ S. F. Corser, Island Pond à Portland, Portland..... 350 Ct.

STATION.	NOM.	OCCUPATION.	SALAIRE.	REMARQUES.
Longueuil	F. St. Mars	Chef de gare..	£175 Ct.	15 hommes à une moyenne de \$1 par jour, comme nettoyeurs de chars, porte-faix, cantonniers, etc.
Do.	D. Landel	Com. du fret..	175	
Do.	J. Moore	Commis.....	90	
Do.	J. Payette	do.....	130	
Do.	J. Richardson	Contre-maitre.	135	1 porte-faix à 90 cts. par jour.
St. Hilaire	J. Valiquette	Chef de station	125	
St. Hyacinthe	G. MacCoy	do.....	150	\$1.15 par jour, porte-faix et aiguilleur.
	Doherty	Com. des billets		
Britannia Mills		Chef de station	90	1 aiguilleur, 90 cts. par jour. 1 porte-faix, \$1 ; 1 aiguilleur, 90 cts. 1 aiguilleur, 80 cts. par jour. 1 do do do
Upton	Larivière	do.....	90	
Acton	Bauregard	do.....	125	
Durham	— Leighton	do.....	90	
Old Durham				5 porte-faix, 90 cts.; 1 aiguilleur, 95 cts. <i>Remise de Loco.</i>
Richmond	C. Brush	Chef de station	150	
Do.	J. Murphy	Commis.....	\$1.10 p. d.	1 porte-faix, 75 cts par jour. 1 aiguilleur, \$1 par jour.
Windsor	J. Reynolds	Chef de station	£90	
Brompton	J. Dean	do.....	100	2 aiguilleurs, \$1 ; 1 portefaix, 90 cts. <i>Remise de Loco.</i>
Sherbrooke	N. Zebay	do.....	150	
Do.	— Rule	Contre-maitre.	90	1 aiguilleur, 90 cts. par jour. 1 do do do
Lennoxville	G. Elliot	Chef de station	125	
Waterville	W. Hall	do.....	90	1 do do do 1 do do do
Compton	F. French	do.....	120	
Coaticook	J. Thompson	do.....	125	1 aiguilleur, 90 cts.; 1 porte-faix, 80 cts. p. j. 1 aiguilleur, 90 cts. par jour.
Ligne frontière	J. MacBrien	do.....	90	
Norton	D. Bourke	do.....		1 porte-faix, \$1 par jour. 2 aiguilleurs, \$1 ; 1 porte-faix, 90 cts. p. j. <i>Remise de Loco.</i>
Island Pond	E. Hennessey	do.....	150	
Do.	— Garland	Com. du fret..		1 aiguilleur, £78 par année.
North Stratford	— Waterhouse	Chef de station	90	
Stratford Hollow	H. Wright	do.....	78	1 porte-faix, 1 aiguilleur, £78 par année, chaque.
Northumberland	G. Cummings	do.....	90	
Stark	C. Cole	do.....	25	1 aiguilleur, £78 par année. <i>Remise de Loco</i> , 2 aiguilleurs, 1 porte-faix, £78 par année chaque.
West Milan	S. Mathers	do.....	78	
Berlin Falls	A. A. Knight	do.....	90	1 aiguilleur, £78 par année. <i>Remise de Loco</i> , 2 aiguilleurs, 1 porte-faix, £78 par année chaque.
Gorham	S. A. Adams	do.....	100	
Shelburne	J. J. Hubbard	do.....	63	1 aiguilleur, £78 par année.
West Bethel	— Allen	do.....	78	
Bethel	C. Crosby	do.....	78	1 contre-maitre, £78 ; 2 prép. aux bagages, [£85 chaque. <i>Remise de Loco.</i>
Locke's Mill	C. Crocker	do.....	78	
Bryant's Pond	R. Dunham	do.....	78	1 aiguilleur, £78 par année.
North Paris	E. Berry	do.....	78	
South Paris	A. Hersey	do.....	75	1 aiguilleur, £78 par année.
Do.	— Morton	Com. du fret..	99	
Oxford	W. Staples	Chef de station	78	2 do do do
Mechanics' Falls	— Cushman	do.....	87 10s.	
Empire Road	J. Shunt	do.....	78	2 prép. aux bagages, £85 chaq par année.
Hoté Road	— Forster	do.....	50	
Danville (Jonc)	W. Clarke	do.....	112 10s.	1 porte-faix, £60 par année.
Cobb's Bridge	W. Cobb	do.....	60	
New Gloucester	N. Ridout	do.....	78	1 aiguilleur, £40 par année. 1 aiguilleur, £68 par année.
Pawnal	J. Moore	do.....	78	
North Yarmouth	W. Dunn	do.....	60	18 porte-faix et aiguilleurs.
Yarmouth, Jonc.	J. Raynes	do.....	60	
Yarmouth	Z. Humphrey	do.....	87 10s.	13 commis dans le bureau des marchandises. 2 cantonniers, et 6 ouvriers.
Portland	Wm. Davis	Com. du fret..	137 10s.	
Do.	D. Corser	Garde-magasin	100	
Do.	S. Wells	Chef de station	75	
Do.	L. H. Shaw	do des convois	135	
Do.	C. Davis	Assistant chef.	120	
Do.	J. Sinclair	Prép. aux bag.	120	
Do.	J. S. Millar	Chef du fret..	300	
Cumberland	D. Gray	do.....	25	
Falmouth	H. M. Stone	do.....	37 10s.	

## CONDUCTEURS, GARDE-FREINS, Etc.

Il y a 2 conducteurs..... \$60 par mois.

" 6 "	.....	50	"
" 8 "	.....	45	"
" 9 "	.....	40	"
" 6 préposés aux bagages.		35	"
" 2 " do		80	"
" 38 garde-freins.....		30	"

## DEPARTEMENT DU GENIE.

Nom.	Occupation.	Salaires.
A. M. Ross...	Ingénieur en chef...	£3000 stg.
Samuel Keefer.	do assistant ...	1000 "
W. Shanley....	do do ...	1000 "
J. Tate.....	do résidant ...	
	Toronto à Belleville.	400 cour.
D. Starke.....	Ingénieur résidant,	
	Montréal à Island	
	Pond, aussi Surint.	400 stg.
R. Wingate....	Ingénieur résidant,	
	Québec à St. Thos.	300 cour.
J. Barnard ...	Ingénieur résidant I.	
	Pond à Gorham..	310 "
Charles Edwards	Ingénieur résidant	
	Gorham à Portland.	225 "
Arthur Ross...	Comptable .....	
W.S. Sweltenham	Dessinateur .....	

## DEPARTEMENT DU COMPTABLE.

Nom.	Occupation.	Salaires.
		£
W. H. A. Davies	Comptable en chef..	500 stg.
H. Smith.....	Assistant do ...	350 courant
H. Hemming...	Commis.....	250 "
A. Brown....	do .....	100 "
J. Doran.....	Caissier .....	225 "

## DEPARTEMENT DU PAIE-MAITRE.

Nom.	Occupation.	Salaires.
D. Davidson ...	Paie-maitre en chef.	250
V. Wall.....	Assistant do ....	150
J. Haskell ....	do do .....	250

## DEPARTEMENT DE L'AUDITEUR.

Nom.	Occupation.	Salaires.
		£
W. H. Smith ..	Inspecteur.....	200
Henry Holland	Premier commis... ..	200
John Holland ..	Commis du fret ...	175
C. Judge.....	do .....	175
H. Ritchie....	Imprimeur de billets.	160
G. Sanderson ..	Commis des voyag..	120
C. Wrightson..	do .....	80
V. Pennington .	do .....	80
P. Langford....	do .....	60
A. Lang.....	do .....	50
J. Stuart.....	do .....	50
James Doyle ..	Commis du fret ...	100
C. M. Lang ....	do .....	70
H. MacCulloch.	do .....	50
William Greaves	Assistant imprimeur.	30
E. Earle .....	Garçon .....	30

## CONTRATS POUR L'ENTRETIEN DE LA VOIE

Entrepreneur.	Section.	Montant par mille par année.
James Reekie..	St. Thomas à Québec, .....	£80 courant
	Québec à Longueuil	95 "
Abbott et Freer	Richmond à Gorham	90 "
C. W. Barrett.	Gorham à Portland.	98 "
— Bacon.....	Montréal à Williamsburg.....	93 "
W. Ellis.....	Williamsburg à Kingston .....	33m. à £98
	Kingston .....	49m. à £105
W. Evans.....	Kingston à Grafton.	105 courant
— Beachell....	Grafton à Toronto.	105 "
W. Kingsford..	Toronto à Stratford	105 "

## DEPARTEMENT DU SECRETAIRE.

Nom.	Occupation.	Salaires.
John M. Grant.	Assistant secrétaire.	£500 stg.
W. MacBean...	Département des actions et transports	220 courant
Arthur Clarke .	Commis .....	175 "
J. A. Cockburn.	do .....	100 "
T. Mason.....	Messageur .....	100 "

## DEPARTEMENT DES MARCHANDISES.

Nom.	Occupation.	Salaires.
		£
J. Foudrinier ..	Premier commis ...	225
H. Bailey, Junr.	Assistant do .....	50
J. Daveney....	Commis des billets..	120

## DEPARTEMENT DES APPROVISIONNEMENTS.

Nom.	Occupation.	Salaire.
W. T. Bell .....	Garde-magasin temp.	400 ct.
G. Leifchild .....	Assistant do ..	150
J. Macfarlane .....	Commis facteur .....	120
M. Darwent .....	Teneur de livres .....	120
J. Irvine .....	Commis du bois .....	120
G. Cottrell .....	do .....	120
A. Easty .....	do .....	120
T. Trimster .....	Garde-magasin, Longueuil .....	135
D. Lonches .....	Agent du combustible, Brockville ..	150
J. Macfarlane .....	Concierge .....	105
L. Gareau .....	do .....	105
W. Harty .....	Journalier .....	\$1.00p.d.
E. Lawson .....	Agent du combustible, Richmond ..	150
W. Barlow .....	do do Québec.	144

## DEPARTEMENT DU TELEGRAPHE.

Nom.	Occupation.	Salaire.
C. Smith .....	Opérateur, Portland.	100
W. Lane .....	Messenger .....	30
A. Blake .....	Opérateur, Yarmouth	60
B. Holt .....	do Bryant's Pond	60
E. B. Dean .....	do Bethel .....	60
J. Cassidy .....	do Richmond,	60
G. Christie .....	Asst. Surintendant.	150
G. B. Scott .....	Opérateur, Danville.	60
G. Christie .....	Inspecteur .....	9s. l'été, 6s. 8d. l'hiver.
G. B. Scott .....	Opérateur, Montréal.	125
R. Ryan .....	Messenger .....	24
G. Migham .....	Op'r, Pt. St. Charles.	100
A. MacBean .....	Messenger .....	90
P. Townsend .....	Opérateur, Cornwall.	18
J. MacLaren .....	do Brockville ..	60
J. MacConniff .....	do Gananoque ..	75
J. Bensington .....	do Ernestown ..	60
A. G. Davis .....	do Shannonville.	75
J. Russell .....	Assist. surintendant .	200
A. MacDonald .....	Opératr, Newtonville	75
R. Yule .....	do Bowmanville.	75
O. White .....	do Whitby .....	75
O'Leary .....	do Don Station.	75
H. Fisk .....	do Brampton .....	75
P. Ryan .....	do Georgetown.	75
J. McLaren .....	do Guelph .....	75
J. Theaber .....	do Berlin .....	75
M. Fenney .....	do Stratford .....	75
	do Prescott .....	75

## QUAI.

Ordinairement trois commis du fret et un commis des voyageurs, avec six porte-faix et surveillants, deux bateaux à vapeur avec équipages.

## DEPARTEMENT DES LOCOMOTIVES.

NOM.	OCCUPATION.	SALAIRE.
F. H. Trevithick	Sur. des locomotives.	£1500 stg.
W. S. Mackenzie	Assistant do ..	400 "
R. Haselden .....	do do ..	225 ct.
J. Goff .....	Construct. de chars.	300 "
J. Hughes .....	Dessinateur .....	312 "
R. Mackenzie .....	Commissaire .....	200 "
J. Dougall .....	Contre-maître Pointe St. Charles .....	\$2.30 par jour.
E. Hood .....	do Cornwall ..	\$60 par mois.
R. Madigan .....	do Brockville..	80 "
C. Flovell .....	do Kingston ..	60 "
J. Kennedy .....	do Belleville ..	60 "
P. Temple .....	do Cobourg ..	60 "
J. Jones .....	do Toronto (Don) .....	60 "
T. Martin .....	do Toronto (Q. de la Reine.) ..	100 "
A. Hood .....	do Longueuil ..	75 "
J. Griffith .....	do Sherbrooke.	75 "
D. Lister .....	do foulon Hadlow .....	85 "
J. Hamilton .....	do Portland ..	75 "

## LE PERSONNEL DES LOCOMOTIVES.

## CONSISTE MAINTENANT EN

- 1 directeur.
- 2 assistants.
- 1 constructeur de chars.
- 15 contre-maîtres.
- 88 mécaniciens.
- 85 chauffeurs.
- 60 ajusteurs.
- 12 chaudronniers.
- 20 artisans.
- 80 forgerons.
- 28 marteleurs.
- 10 mouleurs et modeleurs.
- 54 menuisiers et réparateurs de chars.
- 50 nettoyeurs de chars.
- 10 grasseurs do.
- 10 peintreurs do.
- 30 journaliers.
- 54 pompiers.
- 23 surveillants.
- 3 garde-magasins.
- 3 messagers.
- 19 commis.
- 1 comptable.

Le nombre total de stations est de 135, dont 86 de télégraphie, comprenant toutes stations autres que celles à signaux fixes.

Nombre total d'hommes employés, 2641.

## LE MATERIEL ROULANT

## CONSISTE EN

61 locomotives.....	(Voyageurs)
97 do .....	(Fret.)
79 chars.....	(1re classe.)
40 do .....	(2e classe.)
4 do .....	(Composites.)
48 wagons.....	(Bagage.)
722 do .....	(Caisses.)
944 do .....	(Plateforme.)
112 wagons à ballast.	
80 chasse-cailloux.	
28 herse à neige.	
150 chars à bras.	
42 chars à bestiaux.	

## REMISES DE LOCOMOTIVES

## CONSTRUITES POUR RECEVOIR DES LOCOMOTIVES

## comme suit :

Montréal .....	24
Cornwall .....	3
Brockville .....	6
Kingston .....	6
Belleville .....	6
Cobourg .....	3
Toronto, Est .....	3
Toronto, Ouest .....	12
Guelph .....	3
Stratford .....	6
Longueuil.....	12

**Ques. 218.** Toutes ces personnes ont-elles été nommées, et leurs salaires ont-ils été fixés par le bureau des directeurs canadiens?—*Rép.* Non, la plupart des principaux officiers et employés de la compagnie sont venus d'Angleterre en vertu d'engagements pris là; leurs salaires furent aussi fixés avant qu'ils commençassent l'exécution de leurs devoirs comme employés de la compagnie en Canada. Je puis faire remarquer, cependant, qu'en vertu de la charte le bureau canadien seulement est investi de toute autorité légale; en conséquence, lors de la première assemblée du bureau du Canada après la fusion, laquelle eut lieu à Québec le 11 juillet 1853, il fallut nommer les officiers suivants ou confirmer leur nomination, ce qui fut fait par une résolution:—

L'hon. John Ross—Président.

Benj. Holmes—Nommé vice-président par le bureau canadien, avec un salaire de £1000 stg. par année.

C. P. Roney—Secrétaire de la compagnie, avec un salaire de £1,500 stg. par année.

William Chapman, écr., de Londres—Secrétaire du bureau de Londres, avec un salaire de £1,500 stg. par année.

A. M. Ross, écr.,—Ingénieur en-chef, avec un salaire de £3,000 stg. par année.

Samuel Keefer—Comme assistant-ingénieur, nommé en Angleterre, et son nom paraît dans le prospectus, avec un salaire de £1,000 stg. par année.

S. P. Bidder, écr.,—Comme surintendant en chef ou gérant-général, avec un salaire de £1,500 stg. par année.

Le comptable en chef, W. H. A. Davis, fut nommé plus tard par le bureau canadien; son salaire est maintenant de £500 stg.

**Ques. 219.** N'est-il pas vrai que les principaux officiers et employés de la compagnie ont été nommés et que leurs salaires ont été fixés par les entrepreneurs anglais?—*Rép.* Les principaux officiers et employés sont venus en ce pays comme je l'ai déjà dit, avec des salaires fixés en Angleterre. Je n'ai aucune connaissance personnelle de la manière dont leur nomination a été faite, non plus que de ceux qui les ont réellement nommés, mais on croit généralement que leurs engagements ont été faits par les entrepreneurs (MM. Peto & Cie.) ou à leur instance. M. Bidder a été nommé, d'après ce qu'il m'a dit, sur la recommandation de M. Glynn.

**Ques. 220.** Comment sont maintenant remplies les vacances et les nouveaux emplois dans le personnel de la compagnie?—*Rép.* Depuis les derniers six mois les officiers de la compagnie, chefs de départements, ont reçu ordre de ne faire aucune nomination sans avoir préalablement consulté le bureau ou le comité des finances; avant cette époque les nominations étaient généralement faites sans consulter les directeurs.

**Ques. 221.** Qui, avant cette date, faisait ces nominations sans consulter les directeurs?—*Rép.* L'ingénieur en chef et M. Bidder; ce dernier avait, comme gérant général, un contrôle absolu sur les chefs de stations et leurs subordonnés.

*Ques. 222.* L'influence des entrepreneurs dans la nomination des officiers n'a-t-elle pas été préjudiciable aux intérêts de la compagnie?—*Rép.* Comme les intérêts des entrepreneurs et ceux de la compagnie doivent nécessairement être considérablement opposés, je ne puis m'empêcher de croire que toute influence exercée par les entrepreneurs sur les employés de la compagnie doit être préjudiciable aux intérêts de celle-ci, car il n'est que raisonnable de supposer que des personnes qui sont ainsi nommées nourrissent—lorsque les intérêts des deux parties viennent en contact—un sentiment de préférence pour leurs patrons ou amis.

*Ques. 223.* Qui est le solliciteur de la compagnie du Grand Tronc dans le Bas-Canada, et combien a-t-il reçu pour ses services rendus à la compagnie?—*Rép.* L'hon. G. E. Cartier a été nommé en juillet 1853, et est encore solliciteur de la compagnie pour le Bas-Canada; la somme payée pour ses services professionnels depuis la date de sa nomination jusqu'à la fin de l'année 1856, a été de £2,190 11s 4d courant.

*Ques. 224.* Parlez-vous de l'hon. G. E. Cartier, procureur général pour le Bas-Canada, membre du conseil exécutif, et l'un des directeurs du Grand Tronc?—*Rép.* Je parle du procureur général actuel, mais il n'est pas directeur de la compagnie du Grand Tronc.

*Ques. 225.* M. Cartier n'est-il pas aussi solliciteur des entrepreneurs anglais?—*Rép.* Oui.

*Ques. 226.* Qui est solliciteur de la compagnie du Grand Tronc pour le Haut-Canada, et combien a-t-il reçu pour ses services rendus à la compagnie?—*Rép.* John Bell, écr., de Belleville; je ne me rappelle pas s'il a été ou non payé quelque chose à ce monsieur pour services professionnels. Je ne pense pas qu'il ait encore présenté son compte contre la compagnie.

*Ques. 227.* M. Thomas Galt, de Toronto, n'a-t-il pas aussi agi comme conseil de la compagnie dans le Haut-Canada?—*Rép.* Son opinion a été demandée dans quelques affaires où la compagnie était intéressée, à propos de la section du chemin de Sarnia, mais il n'est pas regardé comme solliciteur de la compagnie.

*Ques. 228.* M. Bell n'est-il pas, à Belleville, avocat-associé de M. John Ross, président du Grand Tronc, et M. Galt n'est-il pas avocat associé de M. Ross à Toronto?—*Rép.* L'hon. John Ross, le président de la compagnie, était, je crois, associé avec M. Bell, mais je ne puis dire si cette société existe maintenant ou non. Je crois que non; mais je crois que le président, l'hon. John Ross, et Thomas Galt, écr., de Toronto, sont associés comme solliciteurs et avocats.

*Ques. 229.* MM. Bell et Galt ne sont-ils pas solliciteurs des entrepreneurs dans le Haut-Canada?—*Rép.* M. Bell, le solliciteur de la compagnie pour le Haut-Canada, est aussi le solliciteur des entrepreneurs; je ne puis dire si M. Galt l'est pour MM. Peto & Cie., mais je crois qu'il est solliciteur de MM. Gzowski & Cie.

*Ques. 230.* Quelle position occupe M. Robert Stephenson, l'ingénieur anglais, vis-à-vis de la compagnie; aux frais de qui a-t-il visité le Canada; quelles sommes lui ont été payées à même les fonds de la compagnie, et pour quels services ces sommes lui ont-elles été payées?—*Rép.* M. Robert Stephenson, l'ingénieur anglais, a fourni, je crois, les dessins primitifs du pont Victoria, et il visita le Canada en 1853 dans des vues se rattachant à cette construction; il lui a été fait trois paiements, sur les certificats de l'ingénieur en chef, au montant, si je me le rappelle bien, de plus de £9,000, pour ses services.

*Ques. 231.* Est-il vrai que le bureau des directeurs anglais soit convenu avec M. Stephenson qu'il recevrait £50,000 stg. pour ses services à la compagnie ? Veuillez dire au comité tout ce que vous savez à propos de la nomination de M. Stephenson, quelles ont été les conventions de rémunération faites avec lui dans toute action ou correspondance qui a pu avoir lieu à ce sujet ?—*Rép.* Jusque vers le commencement de 1856, je n'avais entendu parler d'aucune réclamation de M. Stephenson pour services professionnels par rapport au pont Victoria ; cependant je savais qu'il avait été certifié une somme de £6,000 stg. en faveur de ce monsieur et je crois qu'un nouveau certificat de M. A. M. Ross fut envoyé en Angleterre, en faveur de M. Stephenson, pour services se rattachant au pont Victoria. Vers l'époque dont j'ai parlé, Sir C. P. Roney, qui résidait alors à Londres, écrivit en Canada pour savoir s'il y existait quelque document au moyen duquel M. Stephenson pouvait réclamer une somme de £50,000 stg., somme que ce monsieur prétendait lui avoir été promise pour ses services professionnels. On ne put trouver dans le bureau aucun document ou aucune minute de cette nature dans les archives, et personne n'en avait entendu parler. L'assistant-secrétaire, M. Grant, écrivit alors à M. A. M. Ross, l'ingénieur en chef, qui, je crois, était à Toronto, lors d'une réunion du conseil d'administration, lui demandant s'il avait ou s'il pouvait fournir quelque information sur ce sujet. Sa réponse me fut montrée, et elle était en substance que la somme de £50,000 devait être payée à M. Stephenson pour ses services professionnels à propos du pont Victoria, et que le président, l'hon. John Ross, était présent à une réunion où un arrangement de cette nature avait été fait. D'après une courte conversation que j'eus avec le président vers l'époque où cette question de M. Roney nous avait été faite, j'en conclus en moi-même que c'était une affaire entre les entrepreneurs, MM. Peto & Cie. et M. Stephenson, et plus tard je fus à peu près confirmé dans cette opinion en voyant que le bureau de Londres avait retardé la liquidation du dernier certificat émis en faveur de ce monsieur par l'ingénieur en chef. Pendant que j'étais à Londres en août et septembre derniers, je m'enquis de cette affaire, et je vis que cette réclamation de £50,000 n'était pas mieux connue là-bas qu'elle ne l'était ici ; autant que je me rappelle, il ne fut question de ce sujet à aucune des réunions du bureau auxquelles j'assistai en Angleterre. Quelques personnes à qui j'en parlai me donnèrent à entendre que M. A. M. Ross devait avoir une partie des £50,000 réclamés par M. Stephenson. Je crois qu'il a été dernièrement échangé quelque correspondance à ce sujet entre M. Stephenson et le bureau des directeurs de Londres, mais les détails non plus que le résultat n'en ont pas encore été communiqués au bureau du Canada.

*Ques. 232.* Dans la liste des employés que vous avez soumise en réponse à la question 217, les noms de huit personnes paraissent comme entrepreneurs de l'entretien de la voie. Pouvez-vous dire quelles sont les sommes payables annuellement à ces personnes, les conditions de leurs divers contrats, les noms de ceux qui ont conclu ces contrats au nom de la compagnie, et si l'ouvrage a été offert à la compétition publique, ou s'il a été donné par conventions privées ?—*Rép.* Les personnes nommées dans l'état soumis en réponse à la question 217 sont tenues, en vertu de leurs contrats, d'entretenir la voie en bon état pour les sommes par mille, par année, apposées en regard de leurs noms respectivement ; elles réparent la chaussée lorsqu'elle se défonce, enlèvent et remplacent les traverses et les rails endommagés, maintiennent en ordre les clôtures, les ponceaux et les pierrees, paient tous dommages causés par le mauvais état des clôtures, ensablent et réparent la voie à mesure qu'elle se détériore, enlèvent la neige du chemin en hiver, et tout cela sous la direction des ingénieurs résidant aux diverses stations. Cet ouvrage coûte à la compagnie environ £65,000 par année. Les contrats ont été passés et conclus au nom de la compagnie par l'ingénieur en chef. L'ouvrage n'a pas été offert à la compétition publique, mais, comme je l'ai dit, a été donné par M. A. M. Ross.

*Ques. 233.* Le "W. Kingsford" dont le nom paraît comme l'un des entrepreneurs de ces travaux, est-il l'un des rédacteurs du journal le *Leader*? Savez-vous si M. Daniel Morrison, aussi rédacteur du *Leader*, est ou non intéressé avec lui dans le contrat, et que le contrat a été accordé à ces personnes au prix de £105 par mille malgré qu'une personne capable et responsable offrait de faire l'ouvrage à £90 par mille?—*Rép.* M. W. Kingsford, qui est l'un des entrepreneurs était, à ce que j'ai compris, attaché comme sous-rédacteur au journal le *Leader*; je ne puis dire s'il l'est encore ou non. M. Kingsford m'a informé que M. D. Morrison était et est son associé dans le contrat; le contrat a été donné à M. Kingsford à £105 par mille. Je ne sais pas si une autre personne a offert ou non de faire l'ouvrage à £90 par mille. Je n'ai jamais entendu dire que des soumissions aient été demandées, quoique, en parlant de ce sujet avec M. A. M. Ross et avec le président, je fis fortement valoir la convenance de demander des soumissions et d'offrir les contrats à la compétition publique.

*Ques. 234.* Quelles sections du chemin de fer Grand Tronc, tel qu'il est maintenant composé, furent comprises dans l'arrangement primitif conclu entre le gouvernement et M. Jackson à Québec, dans l'automne de 1852?—*Rép.* Les sections de Québec à Trois-Pistoles et de Montréal à Toronto seulement.

*Ques. 235.* La section de Richmond à Québec avait-elle été entreprise par MM. Peto et Cie, avant et indépendamment de l'arrangement du gouvernement avec M. Jackson?—*Rép.* MM. Peto et Cie étaient entrepreneurs de la section de Québec à Richmond près d'un an avant la fusion, et par conséquent il doit en avoir été ainsi.

*Ques. 236.* Le bill du Pont Victoria a-t-il été passé le printemps suivant, en 1853?—*Rép.* En février ou mars 1853.

*Ques. 237.* La charte de la section de Belleville à Peterboro' a-t-elle aussi été accordée dans le printemps de 1853?—*Rép.* Oui

*Ques. 238.* Les sections de Québec à Trois-Pistoles et de Montréal à Toronto étaient-elles les seules parties de la fusion actuelle qui eussent droit à l'aide provinciale en vertu de l'arrangement primitif du Grand Tronc entre M. Hincks et M. Jackson?—*Rép.* Oui, c'étaient les seules sections.

*Ques. 239.* La compagnie du chemin de Toronto à Sarnia a-t-elle reçu sa charte comme compagnie indépendante, sans aucune anticipation de faire partie de la ligne du Grand Tronc, et sans aucune aide provinciale?—*Rép.* Oui.

*Ques. 240.* La compagnie avait-elle été organisée avant l'époque de la fusion comme compagnie indépendante, et le contrat de son chemin avait-il été accordé à MM. Gzowski et Cie. et entrepris par eux?—*Rép.* La compagnie avait été organisée, et je crois que MM. Gzowski et Cie. avaient les contrats.

*Ques. 241.* La compagnie du chemin de Belleville à Peterboro' avait-elle une charte indépendante sans l'aide de la province?—*Rép.* Oui.

*Ques. 242.* La compagnie du Pont Victoria avait-elle une charte indépendante, sans l'aide de la province?—*Rép.* La compagnie du Grand Tronc fut autorisée à le construire, mais sans l'aide de la province, en vertu d'un acte spécial, au printemps de 1853.

*Ques. 243.* La compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique était-elle une compagnie indépendante, et son chemin, qui fait maintenant partie du Grand Tronc, était-il construit depuis plusieurs années, et déjà en exploitation, à l'époque

de la fusion?—*Rép.* Oui, c'était une compagnie indépendante, mais les travaux n'étaient pas terminés.

*Ques.* 244. La section de l'Atlantique et du St. Laurent, qui fait maintenant partie de Grand Tronc, était-elle entièrement sur le territoire des Etats-Unis, se joignant à la frontière de la province au chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, et était-elle construite et en exploitation à l'époque de la fusion?—*Rép.* Le chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent est entièrement sur le territoire des Etats-Unis; il va de Portland à Island Pond, dans l'état de Vermont; il a été achevé au commencement de 1853. D'Island Pond à la ligne frontière la distance est d'environ 15 milles; ces 15 milles ont été construit par la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique et font partie de ce chemin; il a été achevé en juillet 1853. L'exploitation de ces sections était commencée lors de la fusion. La compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique était autorisée en vertu d'un acte de la législature de l'état de Vermont, à construire sa ligne de chemin depuis la frontière jusqu'à Island Pond, dans cet Etat.

*Ques.* 245. N'est-il pas vrai qu'à l'époque de la fusion la seule responsabilité du gouvernement à l'endroit des travaux maintenant compris dans le Grand Tronc était, *premièrement*, d'avancer £3,000 sterling par mille au chemin de Québec à Trois-Pistoles, de 153 milles; *secondement*, £2,500 sterling par mille au chemin de Québec à Richmond, de 96 milles; et *troisièmement*, £3,000 sterling par mille au chemin de Montréal à Toronto, de 333 milles,—et que toutes ces avances devaient être garanties par une hypothèque privilégiée sur ces travaux?—*Rép.* L'aide donnée par le gouvernement au chemin de Québec à Richmond, dont la longueur était calculée à 100 milles, était de £250,000. L'aide au chemin de Québec à Trois-Pistoles était limitée à £3,000 sterling par mille; la même garantie était accordée au chemin de Montréal à Toronto. L'aide accordée par le gouvernement pour la construction du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, avant la fusion, était de £467,500, dont £400,000 avaient été payés; le tout était garanti par une première hypothèque sur les travaux,—et je crois qu'à cela se bornait toute la responsabilité du gouvernement avant la fusion. Cependant je ne me rappelle pas si un acte antérieur de la législature, qui statuait que les chemins de fer en Canada recevraient une garantie de 50 pour cent des frais de leur construction, avait été rappelé ou non.

*Ques.* 246. Voulez-vous avoir la complaisance d'expliquer au comité comment il se fait que les compagnies des chemins de Québec à Trois-Pistoles, de Québec à Richmond, de l'Atlantique et du St. Laurent, du St. Laurent et de l'Atlantique, le Pont Victoria, les chemins de Montréal à Toronto, de Peterboro' à Belleville, et de Toronto à Sarnia, furent toutes comprises dans le projet et fusionnées? La chose a-t-elle été faite en Canada par l'action directe du parlement, ou par des individus à Londres?—*Rép.* Les conventions de la fusion des compagnies ci-dessus furent d'abord faites à Londres, sous condition d'approbation en Canada, et cette fusion eut lieu en vertu des votes des actionnaires de ces compagnies respectivement, à des assemblées convoquées dans ce but par avis publics.

*Ques.* 247. Par qui et à quelle date ces arrangements préliminaires ont-ils été faits à Londres?—*Rép.* Les arrangements préliminaires ont été faits à Londres entre janvier et avril 1853, par des personnes dont les noms ont été mentionnés au comité, je crois, par M. Galt; personnellement je ne sais absolument rien de ce qui s'est fait là bas.

*Ques.* 248. A quelle époque le prospectus de la compagnie du Grand Tronc a-t-il été lancé dans le public, annonçant le fait de la fusion des différentes compagnies énumérées ci-dessus?—*Rép.* Le prospectus publié à Londres est daté du 13 avril 1853. On a annoncé la ratification des différentes fusions auxquelles

ce prospectus pourvoyait en Canada, dans les mois de mai et juin, immédiatement après que les différentes assemblées eussent été convoquées pour la décision de la question.

*Ques. 249.* Voulez-vous dire que la fusion fut faite, le prospectus publié, et le capital souscrit d'abord, et que l'opinion des actionnaires fut ensuite demandée sur l'opportunité de tous ces procédés?—*Rép.* Non, ce n'est pas ce que je veux dire. Je veux dire que le prospectus pourvoyait aux conditions de la fusion, que la fusion définitive dépendait des votes des actionnaires des compagnies qui y étaient respectivement mentionnées, et que ces fusions ont été définitivement conclues par les votes des actionnaires de ces compagnies respectivement.

*Ques. 250.* A quelle époque et à quel endroit l'opportunité de la fusion a-t-elle été soumise au vote des actionnaires du chemin de Québec à Trois-Pistoles, comme vous le dites dans votre réponse à la question 246?—*Rép.* A Québec; je ne puis dire à quelle date.

*Ques. 251.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin de Québec à Richmond a-t-il été pris?—*Rép.* A Québec, je ne puis dire à quelle date.

*Ques. 252.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent a-t-il été pris?—*Rép.* A Portland; je crois que ce fut au commencement de juin, mais je ne me rappelle pas exactement la date précise.

*Ques. 253.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique a-t-il été pris?—*Rép.* A Montréal; je crois que c'est le 31 mai 1853.

*Ques. 254.* Quand et où le vote des actionnaires du Pont Victoria a-t-il été pris?—*Rép.* Il n'y avait pas d'actionnaires.

*Ques. 255.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin de Montréal à Toronto a-t-il été pris?—*Rép.* L'assemblée a eu lieu à Québec, en juin 1853.

*Ques. 256.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin de Belleville à Peterboro' a-t-il été pris?—*Rép.* Je ne sache pas qu'il y ait jamais eu d'assemblée.

*Ques. 257.* Quand et où le vote des actionnaires du chemin de Toronto à Sarnia a-t-il été pris?—*Rép.* Il y a eu une assemblée, convoquée spécialement, en juin 1853, à Toronto, je crois.

*Ques. 258.* N'est-il pas vrai que le prospectus de la compagnie fusionnée du Grand Tronc a été publié le 13 avril, le capital réparti et les paiements faits le 10 mai, et que toutes ces assemblées canadiennes n'ont eu lieu que quelques semaines après?—*Rép.* Je ne me rappelle pas la date de la répartition des actions à Londres, mais je vois par la copie des minutes du bureau de Londres que £721,280 avaient été reçus comme dépôts sur 72,128 actions du capital du Grand Tronc, le 11 mai; les assemblées ont eu lieu en Canada ont après cette date, comme je l'ai dit.

*Ques. 259.* Savez-vous si quelque directeur de quelqu'une des compagnies fusionnées, qui n'était pas alors à Londres, a été consulté sur l'opportunité de l'entreprise avant que le prospectus n'ait été publié?—*Rép.* Je ne le sais pas.

*Ques. 260.* A. T. Galt, écr., M. P. P., a-t-il pris une part active dans les procédés de fusion à Londres?—*Rép.* Je crois que oui.

*Ques.* 261. M. Galt, lors de ces procédés, était-il directeur du chemin de fer de Montréal à Toronto, entrepreneur du chemin de Toronto à Sarnia, président du chemin du St. Laurent et de l'Atlantique, commissaire de la compagnie des terres de l'Amérique, qui avait un nombre considérable d'actions du St. Laurent et de l'Atlantique, et agent salarié du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, travaux qui ont tous été compris dans le projet de fusion?—*Rép.* Je crois que M. Galt occupait alors ces emplois, mais je n'ai aucune connaissance qu'il fût agent salarié de la compagnie du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, quoique je sache qu'il était autorisé par cette compagnie à faire des arrangements pour l'affermage de ce chemin au Grand Tronc.

*Ques.* 262. Quelle était la valeur vénale des actions du chemin de Québec à Richmond immédiatement avant les procédés préliminaires de fusion?—*Rép.* Je n'en sais rien, mais je suppose qu'à la date du prospectus publié à Londres elles devaient être au pair.

*Ques.* 263. Quelle était la valeur vénale des actions de l'Atlantique et du St. Laurent avant les procédés préliminaires de fusion?—*Rép.* Elles étaient à environ 50 pour cent d'escompte.

*Ques.* 264. Depuis combien de temps le chemin était-il alors en exploitation, et payait-il ses frais?—*Rép.* Il n'a été parfaitement fini qu'au moment du bail, quoique certaines parties en fussent exploitées depuis longtemps, mais je ne puis dire quels en étaient les résultats relativement à ses profits ou dépenses.

*Ques.* 265. En face de ces faits, est-il vrai que, par la fusion, le chemin a été affermé pour 999 années, avec un dividende annuel de 6 pour cent, garanti sur tout le capital de la dite compagnie au pair?—*Rép.* Oui, c'est vrai.

*Ques.* 266. Les actionnaires de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent ont-ils reçu l'intérêt sur les années écoulées durant lesquelles ils n'avaient pas reçu de dividende sur leur capital?—*Rép.* Non, pas de la compagnie du Grand Tronc.

*Ques.* 267. Quelle était la valeur vénale des actions du St. Laurent et de l'Atlantique immédiatement avant les procédés préliminaires de fusion?—*Rép.* Elles étaient à 30 et 40 pour cent d'escompte.

*Ques.* 268. Avait-il été payé quelque dividende aux actionnaires à venir à la date de la fusion?—*Rép.* Non, il n'avait pas été payé ce qu'on appelle proprement des dividendes (c'est à-dire une division des profits du capital sur le trafic); mais l'intérêt sur les actions possédées par les actionnaires avait été payé, et je sou mets deux états marqués X, qui indiquent les arrérages d'intérêt sur les actions du St. Laurent et de l'Atlantique, pour lesquels la compagnie avait donné des billets, et qui ont ensuite été payés par la compagnie du Grand Tronc. Le premier état donne une liste de billets datés le 1er juillet 1850, s'élevant à £13,015 1s. 10d.; le second, une liste de billets datés le 1er janvier 1851, s'élevant à £4,584 8s. 1d., et aucun intérêt n'a été ensuite payé par la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique.

Débitures d'intérêt, série A, datées le 1er juillet 1850, payables 4 ans après leur date, émises par la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et payables par la compagnie du chemin de fer Gr. Tronc du Canada.

Nom.	Adresse.	Montant.			Nom.	Adresse.	Montant.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
Beaudry, J. L.	Montréal	13	10	0	Archbald, H.	Montréal	8	15	6
Boivin, L. P.	St. Hyacinthe	9	9	11	Bethune, S.	do	14	16	3
Beaudry, J. L.	Montréal	9	0	0	Cross, A.	do	9	7	8
Coffin, W. F.	do	29	17	10	Charles Gowan et Cie.	do	47	14	0
Gerrard, S.	do	45	0	0	Peck, T.	do	35	10	6
McDonnell, A.	do	52	0	11	Mead, G. H.	do	10	2	8
Monck, S. W.	do	17	11	10	Mead, J. H.	do	8	3	2
Evans, J. H.	do	7	6	10	Mead, J. H.	do	5	8	8
Honey, J.	do	10	9	11	Gibb B.	do	33	10	4
Pisber, D.	do	4	2	3	Morris, R.	do	8	17	2
Beaudry, J. B.	do	17	5	8	Roy, G.	do	4	18	6
Benson, H. C.	do	2	16	0	Galt, A. T.	Sherbrooke	112	10	0
do	do	14	10	2	Galt, Alexander T.	Montréal	87	19	8
Lyman, H.	do	21	16	7	Beaudry, J.	do	4	7	6
Lyman, B.	do	22	2	1	Moses, M.	do	9	6	0
Proctor, C. D.	do	12	15	7	Ross, J.	do	8	7	10
Hilton, J.	do	37	14	5	Ferguson, J.	do	7	13	8
Esdaile, MM. J. et R.	do	41	0	2	Ferguson, D.	do	7	13	8
Holmes, B.	do	15	2	10	Garepy, J.	do	7	12	10
Jackson, H.	do	15	5	2	Wilson, C.	do	5	7	7
Armour & Ramsay, MM.	do	76	3	5	Haldimand, L.	do	9	7	5
Cartier, E.	do				Gibson, T. A.	do	7	12	5
Lamothe, P. le syndic	do	2	7	3	Durand, M.	do	1	19	8
do	do	4	9	9	Fullan, G.	do	5	15	5
Logan, F.	do	3	0	0	Reinhardt, G.	ao	9	0	0
Dufresne, J.	do	6	16	1	Valois, N.	do	10	14	6
Bruneau, O. F.	do	35	10	3	Galameau et Roy,	do	7	1	6
Beek, G. C.	do	8	9	4	Bouthillier, T.	do	20	14	3
Guines, M. R. B.	St. Jean	285	7	8	Birks, J.	do	11	11	10
Drummond, Hon. L. T.	Montréal	58	1	0	Lyman, J. et Cie.	do	3	1	9
Foster, J.	do	13	8	3	Benoit, E.	do	3	19	2
Cherrier, C. S.	do	21	19	9	Merrill, H. et H. MM.	do	7	18	2
Ladd, C. P.	do	8	2	3	Leclerc, P. E.	do	8	17	9
Maitland, J. H.	do	10	18	8	Macfarlane, A.	do	6	16	11
Belle, J.	do	5	13	3	Hudon et Lessuier.	Terrebonne	3	7	8
George, J.	do	8	19	7	Beleveau, J.	Montréal	4	18	4
Connolly, W.	do	54	17	3	Morley, M.	do	8	19	10
Labadie, J. A.	do	8	15	10	Whitlaw, J.	do	4	8	9
Ferrier, J., Junior.	do	32	7	2	Shuter, J.	do	26	2	11
Arthur, A.	do	6	5	1	Fleet, W. H.	do	2	0	7
Berthoume, J.	do	4	10	0	Moffatt, J., Senior.	do	15	0	0
Roy, R.	do	5	13	2	Larocque, A.	do	90	12	10
Desmarteau, N. B.	do	11	14	6	Watson, W.	do	22	11	11
Dease, P. W.	do	26	15	1	Whitney, H. H. et Cie.	do	9	2	11
Rose, J.	do	33	13	9	Berthelot, Thérèse.	do	21	8	10
Stewart, D.	do	26	12	7	McPherson, R. D.	do	5	4	1
Greulier, J.	do	7	14	11	Appleton, T.	do	2	14	6
Francis, W., Junior.	do	8	2	1	Smith, Jas.	do	8	14	2
Riddle, J.	do	10	2	0	Lafrenin, E.	do	4	0	10
Pelletier, J. F.	do	21	9	9	Hall, George.	do	11	12	6
Quimet, A.	do	26	2	0	Jenkins, Thomas.	do	4	4	8
Lafontaine, L. H. Hon.	do	45	16	0	Pichette, Olivier.	do	11	13	3
Leclair, F.	do	17	16	0	St. Jean, Henri.	do	25	19	9
Stewart, A. B.	do	26	2	0	Mahon, G.	do	9	6	11
Bryson, Campbell.	do	8	18	11	Boston, John.	do	21	19	11
Quimet, B.	do	2	11	10	Dubois, E. H.	do	21	9	8
Brodie, J.	do	8	2	8	Delisle, Benjamin.	do	22	18	2
Lyman, W., et Cie.	do	27	8	2	Tiffin, Joseph.	do	33	14	6
Dodd, J.	do	31	5	10	Delisle, H. M.	do	46	1	3
Corse, N. B.	do	4	0	8	Budden et Vennor.	do	11	11	4
Leinesurier Routh & Co	do	32	13	1	Cartier, Geo. E.	do	19	16	2
Cowan et Cross, MM.	do	11	4	6	Prevost, A.	do	18	19	5
Sharpley, R.	do	4	13	11	Glennon John.	do	26	14	4

## Débentures d'intérêt, série A.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
		£ s. d.			£ s. d.
Nelson, W.	Montréal	10 16 8	Mussen, Thomas	Montréal	13 5 1
Benjamin, S.	do	4 11 5	Veit, Frederick	do	4 1 6
Benjamin, W.	do	7 16 9	McDonald, John	do	6 9 9
Desnoyers, T.	do	3 6 8	Morrin, A. A. Honble.	Québec	107 11 8
Herbert et Cie, J. W.	do	7 11 3	Viger, L. M. Honble.	Montréal	17 5 8
McKay, Francis	do	8 18 7	Lemoine, B. H.	do	6 9 5
Perrin, Ferdinand	do	9 0 0	Scott, J.	do	180 1 7
Ferres, J. M.	do	10 10 6	Dumon, A.	Belœil	9 0 0
Taylor, Hugh	do	57 15 1	Dufresne, L.	Montréal	35 19 4
Morris, William, Hon.	do	26 16 0	Ren, D.	do	11 2 9
Springle, J. H.	do	20 14 6	Little, T.	do	3 7 11
Sims & Coleman	do	24 19 7	Molson, T.	do	133 13 9
Hudon, Ephraim	do	6 6 3	Molson, William	do	304 19 3
Hudon, E. et V. M.M.	do	7 10 4	Johnston, J.	do	11 1 1
Quesnel, F. A. Honble.	do	21 19 8	Logan, J.	do	3 4 1
Dorion, A. A.	do	4 13 1	do	do	177 16 11
Major, Miss	do	1 17 6	Campbell, T. E.	St. Hilaire	258 11 8
Major, J. E.	do	4 18 10	Hall, B.	Montréal	27 10 2
Léphron, E. M.	do	12 17 9	Muir, W.	do	6 6 6
Easton Robert	do	11 6 11	Kirkup, R.	do	25 10 3
Sunderland, Daniel	do	4 7 5	Logan, W. E.	do	114 2 4
Adama, James D.	do	5 4 8	Holland, P.	do	26 3 1
Blythe, Thomas Bell	do	8 7 9	Moffat, George, Honble	do	120 1 9
Bell, Alexander	do	4 10 0	Gillespie, Moffat et Cie	do	180 2 4
Steller, Jacob	do	8 13 10	Levey, C. E.	do	100 3 2
Ellie, Pierre	do	8 16 5	Dow, W.	do	36 4 5
Hurteau, Léon	do	9 13 6	do	do	157 15 5
Lespérance, A. & F. M.M	do	10 4 11	Crawford, J.	do	8 15 9
Blache, Louis	do	9 0 0	Dow et Cie, M.M.	do	82 1 10
Heron, Geo.	do	12 5 9	Whiteford, W.	do	13 10 0
Black Wood et Cie	do	838 5 9	Taylor, T. M.	do	45 0 0
O'Brien, Thomas	do	4 14 0	do	do	7 17 0
Houle, Michael	do	4 3 4	Armour, Robert	do	49 16 8
Grant, John	do	3 16 5	Brooks, W.	Sherbrooke	73 8 9
Grant, Hall et Cie	do	6 0 0	Phillips, C.	Montréal	109 12 10
Compte, Louis	do	12 3 3	Smith, W. P. D.	do	17 13 5
do	do	20 16 1	Mackay, R.	do	41 0 2
Darraugh, Hugh	do	8 5 4	Evans, Major Général	do	96 16 0
Peacock, Henry	do	4 13 11	Tait, T.	Melbourne	49 4 6
Fournier, Francis	do	4 10 0	Hopper, W. H.	Montréal	69 17 0
Thompson, John	do	10 1 7	Drummond, J.	do	307 15 2
Geddes, Charles	do	4 4 0	Frothingham, J.	do	134 9 5
Dumas, Hubert	do	5 3 8	Hale, E., Honble.	Sherbrooke	37 1 8
Farreau, O.	do	6 3 2	Ritchie, W.	do	4 16 5
Elliott, Robert	do	6 12 10	Wurtele, C. E.	Windsor	5 0 6
Lacroix, J. D.	do	6 13 0	Stoyner, T. A.	Montréal	181 7 9
Brazeau, F. X.	do	10 6 4	Desbarats, Geo.	Québec	30 0 0
Bruneau, O. F.	do	10 8 10	do	do	15 5 3
Sénécal, D.	do	3 9 5	Hincks, Honble. F.	do	100 3 2
McGrail, Michael	do	7 14 10	Morton, R.	Montréal	8 10 3
Sené, Eusebe	do	3 9 3	Soly, P.	St. Hyacinthe	1 19 2
Lyman, Theodore	do	3 0 8	Esdaile, J. & R.	Montréal	59 5 5
Charles, S. et W.	do	14 10 4	do	do	64 1 10
Beaujeu, L. De, Houble	do	16 7 5	Laroque, A.	do	10 16 5
Russell, Colin, Mrs	do	17 12 5	Mercier, E.	do	4 4 5
Hubert, R. A. Richard	do	26 3 10	Beaudry, P.	do	47 5 8
Smith, Ichabod	do	21 7 11	McWaters, T.	do	1 10 0
Morris, William	do	8 18 7	Cleveland, C. B. Senior	Richmond	17 3 10
Papineau, D. E.	do	37 12 10	McWaters, syndic de	do	do
Garth, Charles	do	2 18 4	W. Muir	Montréal	1 17 9
Garth, George	do	2 18 4	Maitland, Tylee et Cie	do	21 5 4
Young, J.	do	93 2 10	Ricard, F.	do	5 14 6
Moodie, W.	do	5 16 9	Sheller, C. E.	do	14 2 8
Hutchinson, J.	do	10 4 10	Simpson, George, Sir	Lachine	96 0 0
Brault, A. M.M. et Cie.	do	2 11 3	Hodgkinson et Cie	Montréal	16 2 3
Fabre, E. R.	do	26 6 0	Snyder, D.	do	5 5 6

## Débetures d'intérêt, série A.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.			Nom.	Adresse.	Montant.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
Telmore, W. ....	Montréal. ....	2	2	11	Day, John J. ....	Montréal. ....	33	5	0
Banq. de prév. et d'ép. ....	do ....	25	5	7	Gravel, Alexis. ....	St. Ours. ....	3	16	6
Oraig, J. ....	do ....	4	18	1	Savage, Alfred. ....	Montréal. ....	10	18	7
Scyld, J. P. ....	do ....	4	6	10	Young, George. ....	do ....	3	16	4
Thompson, H. ....	do ....	7	0	3	Pomroy, Benjamin. ....	Compton. ....	142	0	11
Torrance, J. ....	do ....	87	18	7	Murray, William. ....	Montréal. ....	52	11	11
Torrance et Cie, MM. ....	do ....	87	18	7	Taylor, Seth. ....	Townships E. ....	16	14	3
Christie, W. ....	do ....	5	0	11	Lulham, George. ....	Montréal. ....	11	15	4
Paré, Hubert. ....	do ....	43	19	4	Godfrey, Dr. T. H. ....	do ....	4	5	11
Thompson, Wm. ....	do ....	3	7	7	Coffin, W. C. H. ....	do ....	13	5	6
Irwin, Robert. ....	do ....	4	9	4	Raza, Hypolite. ....	do ....	2	18	7
Shaw, Andrew. ....	do ....	6	14	1	Berthelot Joseph. ....	do ....	4	7	5
Lionais, H. ....	do ....	10	8	11	Perault, O. ....	do ....	6	17	10
Badgley, Francis. ....	do ....	9	13	3	DeMonteunch, Madame	do ....	18	9	0
Edmonstone, W. ....	do ....	67	17	9	Franklin, Edward. ....	do ....	1	15	2
Allan, Hugh. ....	do ....	59	14	10	Pinsonneault. ....	do ....	41	1	2
Brush, George. ....	do ....	22	0	0	Masson et Cie, MM. R. ....	do ....	87	18	7
Brenaud, T. E. ....	do ....	17	13	11	Perault, Auguste. ....	do ....	7	3	10
Green, T. J. ....	do ....	5	8	5	Nicholson, A. ....	do ....	2	11	1
Bovin, Leonard. ....	St. Hyacinthe	5	19	2	Laframboise. ....	St. Hyacinthe	5	0	11
Joseph, Jesse. ....	Montréal. ....	20	12	8	Fellers, George. ....	Montréal. ....	1	14	0
McGregor, John. ....	do ....	3	7	10	Chapel, Leandre. ....	do ....	6	8	11
Ratray, Thomas. ....	do ....	10	3	1	Benoit, F. ....	do ....	11	0	5
Beuker, Jean. ....	do ....	28	13	5	Mulholland, Henry. ....	do ....	3	13	4
Hall, J. N. ....	do ....	6	14	5	Tessier, Yves. ....	do ....	5	13	10
Mead, J. H. ....	do ....	8	12	0	Austin, C. ....	do ....	10	14	8
Becket, John C. ....	do ....	2	0	0	Weir et Dunn. ....	do ....	16	1	11
Stuart, Charles. ....	do ....	1	7	5	Lowe, John. ....	Toronto. ....	3	0	0
Irwin, James. ....	do ....	10	19	5	Rodden, William. ....	Montréal. ....	4	10	7
Torrance, James. ....	do ....	8	14	0	Chester, John. ....	do ....	5	14	7
McGill, Peter, Honble. ....	do ....	133	1	6	Cherrier, Caroline. ....	do ....	0	11	1
Williams, Miles. ....	do ....	42	3	11	St. Amour, Hypolithe. ....	do ....	4	11	2
Idler, Ernest. ....	do ....	22	10	0	Sicotte L. V. ....	St. Hyacinthe. ....	5	3	6
Taylor, William Major	do ....	13	0	5	Cheaney, Elias. ....	Townships E. ....	4	18	11
Lamarche, Edouard. ....	do ....	2	12	2	McNaughton, A. ....	Montréal. ....	3	5	0
Thompson, William. ....	do ....	21	19	9	Porteous, James. ....	do ....	8	15	11
Smith, John. ....	do ....	29	12	2	Whitcomb, Ruel. ....	Townships E. ....	6	19	6
Lamarche, G. D. ....	do ....	7	13	5	Smith, H. B. ....	Montréal. ....	7	11	4
Gagnon, J. T. Rév. ....	do ....	2	11	6	Cox, Edmund. ....	Kingsey. ....	1	4	11
Eolland, J. B. ....	do ....	3	0	6	Moreau, Pierre. ....	Montréal. ....	11	18	7
Pigeon, Charles. ....	do ....	4	5	5	Fisher, Arthur. ....	do ....	8	13	4
McCulloch, H. ....	do ....	8	8	8	Orr, W. R. ....	do ....	2	14	4
Trudeau, A. ....	do ....	2	15	9	Simard, Amable. ....	do ....	2	18	9
Allison, Messrs. ....	do ....	21	0	5	Cooper, James. ....	do ....	6	0	8
Cook, Edgar, par Jas. Court. ....	do ....	8	12	0	Snaith, William. ....	do ....	6	2	5
Buet, Emelin B. ....	do ....	4	8	0	Walker, William. ....	do ....	3	7	3
Robertson, Elizab. Mme	do ....	22	2	1	Greig, John. ....	do ....	8	17	3
Slight, Rev. B. ....	Sherbrooke. ....	3	14	11	McCulloch, M., M.D. ....	do ....	98	3	5
Sutherland, Wm. M.D.	Montréal. ....	4	12	4	Mailot, P. ....	Belœil. ....	1	16	5
Rankin, Joseph H. ....	do ....	2	0	2	St. Denis, Jenn B. ....	St. Hyacinthe	1	16	8
Kay et Cie, MM. T. ....	do ....	43	19	8	Goyette, Joseph. ....	do ....	1	10	4
Smith, Robert. ....	do ....	21	19	0	Wood & Son, John. ....	Montréal. ....	5	16	4
Dunlop, John. ....	do ....	2	0	1	Archambault, Ant. ou H. T. J. Jackson	St. Hyacinthe	2	1	8
Dunlop, William. ....	do ....	2	0	1	Plamandon, Michael. ....	do ....	3	8	11
Desantells, Jacques. ....	do ....	3	8	9	Orr, John. ....	Montréal. ....	5	1	5
Lacroix, J. C. H. ....	do ....	12	9	8	McIntosh, Neill. ....	do ....	2	2	0
Lacroix, P. J. ....	do ....	12	3	0	Marchand, Louis. ....	do ....	2	3	5
Lewis, James. ....	do ....	4	12	3	Jackson, Rev. C. ....	Hatley. ....	15	0	0
Brosseau, J. B. ....	do ....	20	0	0	Penny, E. G. ....	Montréal. ....	1	14	4
Jadion, Pierre. ....	do ....	19	17	2	Foster, Geo. H. ....	Richmond. ....	12	14	9
Alger, M. Enos. ....	Townships E. ....	3	11	5	McBean, John. ....	Berthier. ....	47	5	1
Beaubien, Pierre. ....	Montréal. ....	30	4	4	Prendergast, Walter. ....	Montréal. ....	1	11	1
McDonnell, Geo. ....	do ....	44	4	5	Lancer, J. B. ....	do ....	12	18	10
Et, Phillip. ....	Hatley. ....	9	0	0	Alves, Frs. Joseph. ....	do ....	6	11	7
Coorse, MM. R. et H. ....	Montréal. ....	0	61	1/2	Brooke, John. ....	do ....	31	10	0

## Débentures d'intérêt, série A.—(Fin.)

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
		£ s. d.			£ s. d.
Leblanc, Germain....	Montréal....	9 1 9	Lindsay, Wm.....	Montréal....	5 4 8
Wadleigh, John.....	Kingsey.....	3 3 8	Dowie, Kenneth.....	Liverpool....	24 15 8
Stevenson, Adam.....	Montréal....	6 4 8	Bell, Thomas.....	Montréal....	8 6 1
Fraser, John.....	St. Marc....	2 8 4	Harding, George....	Prescott....	7 19 2
Success. de feu C. Bow- man.....	Montréal....	12 16 2	Morrison, D. G.....	St. Hyacinthe	6 8 3
McLaren, John R.....	do.....	4 7 6	Wheeler, Geo. H.....	Montréal....	2 17 1
McDougall, L. D.....	do.....	15 5 10	Wright, E. et G. MM..	do.....	15 9 1
Campbell, Robert.....	do.....	11 18 5	Voligny, Louis.....	do.....	4 16 6
Roe, John.....	Mascouche....	2 18 10	Steel, Thomas.....	Shipton....	6 0 8
Roe, Patrick.....	do.....	1 10 0	Savage, Joseph.....	Montréal....	14 16 8
Boulanger, Joseph....	Montréal....	7 14 5	Roy, Alexander.....	do.....	8 2 8
Wadleigh, Luke.....	Kingsey.....	2 13 5	Marcotte, Rév. M.....	do.....	8 10 3
Chervier, Caroline....	Montréal....	1 10 0	Kierskowski, A.....	St. Charles..	6 0 0
Berezy, William.....	D'Aillebout..	5 4 0	Guy, Etienne.....	Montréal....	22 10 0
McPherson, D. L.....	Montréal....	32 13 0	Cowan, Andrew.....	do.....	10 16 2
Denison, Simon M....	Shipton....	1 18 8	Anderson, Robt.....	do.....	3 15 7
La Rivière, A. Clément	Montréal....	5 15 9	Andrews, Robert....	do.....	6 3 4
LeBlanc, Ovide.....	do.....	3 15 2	Reid, C. P.....	Compton....	5 19 10
Forsyth, J. B.....	do.....	66 19 2	Comp. Terres Am. Br.	Sherbrooke..	2199 1 0
Forsyth, William....	do.....	66 19 2	Hudon, H.....	Montréal....	4 7 9
LeBlanc, Ovide.....	do.....	3 18 4	Evêque de Montréal, catholique romain..	do.....	8 15 11
Ostell, John.....	do.....	22 7 11	Vinet, J. J. Rév.....	Sault Récollet	21 19 8
Cadoret, Francis....	St. Hyacinthe	2 11 0	Fréchette, Olivier....	Montréal....	17 17 11
Fréchet, Joseph.....	do.....	2 13 11	Ogden, Samuel.....	do.....	2 9 0
Grenier, Joseph.....	Montréal....	10 8 4	Ryan, Thomas.....	do.....	13 9 10
Buckley, Maurice....	St. Hyacinthe	1 3 5	Murphy, Alex.....	do.....	44 7 10
Bellair, Louis P.....	Montréal....	4 10 0	Weeks, George.....	do.....	11 9 1
Bellair, Madame....	do.....	4 10 0	Brown, David.....	do.....	2 12 4
Roland, Alexander....	do.....	4 9 9	Veuve François Toupin	do.....	12 0 4
Webster, A. C.....	do.....	17 8 6			
do.....	do.....	5 15 0			
do.....	do.....	3 15 2	Total payé jusqu'à cette date. .£	18015	1 10

Montréal, 19 mai 1857.

Débentures d'intérêt, série B, datées le 1er janvier 1851, payables 4 ans après leur date, émises par la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, et payables par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
		£ s. d.			£ s. d.
Pierre Beaudry.....	Montréal....	15 0 0	A. Kierskowski.....	St. Charles..	3 0 0
Robert Morton.....	do.....	3 0 0	Et. Guy.....	Montréal....	7 10 0
Robert Mackay.....	do.....	15 0 0	Rev. M. Marcotte....	do.....	1 10 0
Alfred Laroque.....	do.....	3 0 0	N. Dumas.....	Montréal....	3 0 0
Pierre Soly.....	St. Hyacinthe	1 10 0	John Thompson.....	do.....	3 0 0
H. R. Esdaile.....	Montréal....	16 10 0	H. Peacock.....	do.....	1 10 0
H. R. Esdaile.....	do.....	15 0 0	Ch. Geddes.....	do.....	1 10 0
Edward Meier.....	do.....	1 10 0	R. Elliott.....	do.....	3 0 0
Thomas Steel.....	Richmond....	7 10 0	G. Heron.....	do.....	3 0 0
R. F. Andrews.....	Montréal....	1 10 0	Thomas O'Brien....	do.....	1 10 0
D. G. Morrison.....	St. Hyacinthe	3 0 0	Michel Houllé.....	do.....	1 10 0
Robert Anderson.....	Montréal....	1 10 0	A. & J. Lespérance..	do.....	3 0 0
George Harding.....	Prescott....	3 0 0	Louis Blache.....	do.....	3 0 0
Andrew Cowan.....	Montréal....	3 0 0	Louis Comte.....	do.....	3 0 0
L. Voligny.....	do.....	3 0 0	Louis Comte.....	do.....	12 0 0
Joseph Savage.....	Montréal....	6 0 0	Grant, Hall et C <sup>ie</sup> ...	do.....	3 0 0
Alexander Roy.....	do.....	3 0 0	H. Darrangh.....	do.....	3 0 0
G. H. Wheeler.....	do.....	1 10 0	F. Fournier.....	do.....	1 10 0
Robert Anderson.....	do.....	4 10 0	J. D. Luceroix.....	do.....	5 8 4
E. & G. Wright.....	do.....	6 0 0	F. X. Bruzeau.....	do.....	3 2 5

## Débentures d'intérêt, série B.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
O. T. Bruneau, .....	Montréal.....	3 0 0	J. H. Springle, .....	Montréal.....	7 10 0
O. Favreau, .....	do .....	3 0 0	E. M. Leprohon, .....	do .....	3 0 0
D. Sénécal, .....	do .....	1 10 0	J. E. Major, .....	do .....	3 0 0
M. McGrail, .....	do .....	3 0 0	Hon. F. A. Quesnel, .....	do .....	7 10 0
Joseph Blireau, .....	do .....	1 10 0	A. A. Dorion, .....	do .....	1 10 0
Michael Morley, .....	do .....	3 0 0	E. Hudon, .....	do .....	3 0 0
Theodore Lyman, .....	do .....	1 10 0	E. & V. Hudon, .....	do .....	3 0 0
Hudson & Lesieur, .....	Terrebonne ..	1 10 0	Robert Easton, .....	do .....	6 0 0
Eusebe Séné, .....	Montréal.....	1 10 0	Miss Major, .....	do .....	3 0 0
John Whitlav, .....	do .....	1 10 0	Rouer Roy, .....	do .....	2 19 6
Joseph Shuter, .....	do .....	15 0 0	Alexander Bell, .....	do .....	1 10 0
A. Larocque, .....	do .....	31 10 0	J. D. Adams, .....	do .....	1 10 0
H. H. Whitney et Cie., .....	do .....	3 0 0	D. Sutherland, .....	do .....	1 10 0
Thérèse Berthelet, .....	do .....	7 10 0	Archibald Macfarlane, .....	do .....	3 0 0
Olivier Pichette, .....	do .....	4 10 0	Jacob St. Hellar, .....	do .....	3 0 0
J. St. Jean, .....	do .....	6 0 0	C. P. Ladd, .....	do .....	3 0 0
G. Michon, .....	do .....	3 0 0	Leon Hurteau, .....	do .....	3 0 0
W. H. Fleet, .....	do .....	1 10 0	Pierre Elie, .....	do .....	3 0 0
George Hall, .....	do .....	3 0 0	James Foster, .....	do .....	4 10 0
Et. L'Africaine, .....	do .....	1 10 0	C. S. Cherrier, .....	do .....	7 10 0
R. D. McPherson, .....	do .....	1 10 0	Thomas B. Blythe, .....	do .....	3 0 0
T. Appleton, .....	do .....	1 10 0	A. Arthur, .....	do .....	3 0 0
Thomas Jenkins, .....	do .....	1 10 0	J. Bertheaume, .....	do .....	1 10 0
James Smith, .....	do .....	3 0 0	P. W. Dense, .....	do .....	7 10 0
Isaac Moffatt, Seu'r, .....	do .....	7 10 0	James Ferrier, Jun., .....	do .....	7 10 0
E. A. Dubois, .....	do .....	7 10 0	N. B. Desmarteau, .....	do .....	6 0 0
John Borton, .....	do .....	7 10 0	A. B. Stewart, .....	do .....	7 10 0
B. Delisle, .....	do .....	7 10 0	C. Bryson, .....	do .....	3 0 0
Joseph Tiffin, .....	do .....	9 0 0	B. Ouimet, .....	do .....	1 10 0
A. M. Delisle, .....	do .....	15 19 9	F. Leclaire, .....	do .....	7 10 0
T. A. Gibson, .....	do .....	3 0 0	A. Ouimet, .....	do .....	7 8 7
G. Reinhardt, .....	do .....	3 0 0	Hon. L. H. Lafontaine, .....	do .....	15 0 0
George Fullam, .....	do .....	3 0 0	J. F. Pelletier, .....	do .....	6 0 0
John Brodie, .....	do .....	3 0 0	John Riddle, .....	do .....	3 0 0
M. Durand, .....	do .....	1 10 0	Jerome Grenier, .....	do .....	3 0 0
Charles Wilson, .....	do .....	4 10 0	William Francis, Jr., .....	do .....	3 0 0
F. Perrin, .....	do .....	3 0 0	John Rose, .....	do .....	7 10 0
F. McKay, .....	do .....	3 0 0	D. Stewart, .....	do .....	7 10 0
Galarneau et Roy, .....	do .....	3 0 0	N. B. Course, .....	do .....	1 10 0
H. & H. Merrill, .....	do .....	3 0 0	John Does, .....	do .....	7 10 0
N. Valois, .....	do .....	3 0 0	Lemesurier, Routh & Cie., .....	do .....	7 10 0
L. Haldimand, .....	do .....	3 0 0	Cowan et Cross, .....	do .....	3 0 0
J. Garepy, .....	do .....	3 0 0	Rice Sharpley, .....	do .....	3 0 0
A. Ferguson, .....	do .....	3 0 0	William Benjamin, .....	do .....	3 0 0
Jos. Ross, .....	do .....	3 0 0	S. Benjamin, .....	do .....	3 0 0
Budden et Vennor, .....	do .....	3 0 0	W. Nelson, .....	do .....	3 0 0
M. Moses, .....	do .....	3 0 0	Hon. J. Bourrett, .....	do .....	2 3 5
David Ferguson, .....	do .....	3 0 0	B. Gibb, .....	do .....	7 10 0
J. W. Herbert et Cie., .....	do .....	3 0 0	Robert Morris, .....	do .....	12 0 0
T. Desnoyers, .....	do .....	1 10 0	George Roy, .....	do .....	1 10 0
F. Vert, .....	do .....	1 10 0	A. T. Galt, .....	Sherbrooke ..	37 10 0
John McDonald, .....	do .....	1 10 0	Alexander Cross, .....	Montréal.....	3 0 0
A. Prévost, .....	do .....	7 10 0	H. Bethune, .....	do .....	4 10 0
G. E. Cartier, .....	do .....	7 10 0	J. H. Mead, .....	do .....	1 10 0
T. Bouthillier, .....	do .....	7 10 0	G. H. Mead, .....	do .....	4 10 0
John Glennon, .....	do .....	7 10 0	J. H. Mead, .....	do .....	3 0 0
P. E. Leclerc, .....	do .....	4 10 0	A. T. Galt, .....	Sherbrooke ..	30 0 0
Thomas Mussen, .....	do .....	4 10 0	Joseph Beaudry, .....	Montréal.....	1 10 0
Edward Benoît, .....	do .....	4 10 0	J. L. Beaudry, .....	do .....	4 10 0
Hon. W. Morris, .....	do .....	7 10 0	W. F. Coffin, .....	do .....	7 10 0
Hugh Taylor, .....	do .....	15 0 0	H. V. Archibald, .....	do .....	3 0 0
J. H. Maitland, .....	do .....	3 0 0	Thomas Peck, .....	do .....	7 10 0
Joseph Belle, .....	do .....	3 0 0	Carter et Cowan, .....	do .....	15 0 0
John George, .....	do .....	3 0 0	S. Gervard, .....	do .....	15 0 0
William Connolly, .....	do .....	15 0 0	Allen McDonnell, .....	do .....	15 0 0
J. A. Labadie, .....	do .....	3 0 0	J. L. Beaudry, .....	do .....	3 0 0
Sims et Coleman, .....	do .....	7 10 0	L. P. Boivin, .....	St. Hyacinthe	3 0 0

## Débentures d'intérêt, série B.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.			Nom.	Adresse.	Montant.		
		£	s.	d.			£	s.	d.
John H. Evans, .....	Montréal, .....	3	0	0	T. E. Campbell, .....	St. Hilaire ..	60	0	0
John Honey, .....	do .....	3	0	0	John Hutchison, .....	Montréal, .....	3	0	0
S. W. Monck, .....	do .....	6	0	0	Jes-e Joseph, .....	do .....	7	10	0
Daniel Fisher, .....	do .....	1	10	0	William Molson, .....	do .....	177	13	1
H. E. Benson, .....	do .....	6	0	0	Thomas Molson, .....	do .....	49	10	0
J. B. Beaudry, .....	do .....	6	0	0	Thomas Little, .....	do .....	1	10	0
C. D. Proctor, .....	do .....	4	10	0	David Rea, .....	do .....	3	0	0
Henry Jackson, .....	do .....	7	10	0	Thomas Ryan, .....	do .....	7	10	0
B. Holmes, .....	do .....	7	10	0	Gillespie, Moffatt & Cie	do .....	45	0	0
J. & R. Edaile, .....	do .....	15	0	0	John Wood et fils, .....	do .....	1	10	0
J. Hilton, .....	do .....	10	10	0	J. B. St. Denis, .....	St. Hyacinthe	1	10	0
B. Lyman, .....	do .....	7	10	0	Michel Plamondon, .....	do .....	1	10	0
H. Lyman, .....	do .....	7	10	0	Joseph Gavoette, .....	do .....	1	10	0
Armour et Ramsay, .....	do .....	22	10	0	Joseph Lauger, .....	Compton, .....	5	10	6
Blackwood et Cie, .....	do .....	438	0	0	James Doak, .....	do .....	2	0	4
P. La Mothe, .....	St. Hyacinthe	1	10	0	British Amer. Land Co.,	Sherbrooke ..	750	0	0
A. S. Archambault, .....	do .....	2	1	8	George Desbarats, .....	Québec, .....	7	10	0
E. Cartier, .....	do .....	5	0	0	George Desbarats, .....	do .....	80	0	0
F. H. Cadieu, .....	do .....	1	18	5	Thomas A. Stayner, .....	Montréal .....	63	0	0
Ant. Coté, .....	do .....	1	11	10	Hubert Paré, .....	do .....	15	0	0
Thomas Logan, .....	Montréal .....	1	4	5	Thomas McWaters, .....	do .....	1	10	0
Joseph Dufresne, .....	do .....	3	0	0	Auguste Perrault, .....	do .....	4	10	0
O. T. Bruneau, .....	do .....	7	10	0	Levi Hodgkinson .....	do .....	4	10	0
G. C. Beck, .....	do .....	3	0	0	Sir George Simpson, .....	Lachine, .....	33	0	0
B. B. McGuines, par					Hon. L. M. Viger, .....	Montréal .....	6	0	0
Baron Grant, .....	do .....	60	0	0	Hon. A. N. Morin, .....	do .....	30	0	0
Hon. L. T. Drummond, .....	do .....	15	0	0	B. H. Lemoine, .....	do .....	3	0	0
Ernest Idler, .....	do .....	7	10	0	J. Frothingham, .....	do .....	37	10	0
George Young, .....	do .....	1	10	0	Hon. Ed. Hale, .....	Sherbrooke, ..	33	0	0
William Snyder, .....	do .....	1	10	0	Thomas Tait, .....	Melbourne, ..	34	10	0
George Morton, .....	do .....	3	1	8	W. P. Smith, .....	Montréal, .....	7	10	0
Donald Ross, .....	do .....	6	0	0	General Evans, .....	do .....	33	0	0
E. B. Bent, .....	do .....	1	10	0	Robert Armour, .....	do .....	18	0	0
Est. Edgar Cooke, .....	do .....	3	0	0	William Morris, .....	do .....	3	0	0
Allison et Cie, .....	do .....	7	10	0	William Brooks, .....	do .....	15	0	0
Dr. McCulloch, .....	do .....	30	0	0	E. G. Stevens, .....	Township E.,	1	5	5
J. M. Taylor, .....	do .....	3	0	0	Charles Brooks, .....	Lennoxville, ..	6	13	1
J. M. Taylor, .....	do .....	15	0	0	R. Whitecomb, .....	Township E.,	1	10	0
Thomas Rattray, .....	do .....	3	0	0	E. R. Fabre, .....	Montréal .....	7	10	0
Charles Phillips, .....	do .....	37	10	0	James Johnston, .....	do .....	3	0	0
William Muir, Junior, .....	do .....	1	10	0	Prudent Malot, .....	Belœil, .....	1	10	0
Mrs. D. Robertson, .....	do .....	7	10	0	William Moodie, .....	Montréal .....	1	10	0
William Lindsay, .....	do .....	3	0	0	William Rodden, .....	do .....	13	13	7
John Craig, .....	do .....	3	0	0	Jean Bruneau, .....	do .....	7	10	0
Hugh Thomson, .....	do .....	3	0	0	Charles Schiller, .....	do .....	6	0	10
J. P. Scybold, .....	do .....	1	10	0	Samuel Ogden, .....	do .....	1	10	0
A. C. Webster, .....	do .....	1	10	0	John Smith, .....	do .....	7	10	0
A. C. Webster, .....	do .....	3	0	0	Dr. Godfrey, .....	do .....	1	10	0
A. C. Webster, .....	do .....	6	0	0	A. Brault et Cie .....	do .....	1	10	0
Elias Cheney, .....	do .....	1	10	0	Ishabod Smith, .....	Stanley .....	7	10	0
J. C. Beckett, .....	do .....	1	10	0	Mrs. E. Ure, .....	Montréal .....	4	10	0
W. H. Hopper, .....	do .....	18	0	0	Helen Jameson, .....	do .....	4	10	0
Robert Kirkup, .....	do .....	9	0	0	Thomas Ure, .....	do .....	4	10	0
William Dow, .....	do .....	45	0	0	Margaret Kerr, .....	do .....	4	10	0
D. Crawford, .....	do .....	3	0	0	H. Janet Smith, .....	do .....	4	10	0
Dow et Cie, .....	do .....	22	10	0	Andrew Shaw, .....	do .....	1	10	0
William Dow, .....	do .....	24	0	0	H. Leonais, .....	do .....	3	0	0
Robertson, Masson & Cie	do .....	30	0	0	J. H. Mead, .....	do .....	3	0	0
George McDonnell, .....	do .....	15	0	0	Joseph Hall, .....	do .....	3	0	0
S. et W. Charles, .....	do .....	4	10	0	H. F. J. Jackson, .....	do .....	31	10	0
John Brooke, .....	do .....	31	10	0	John Young, .....	do .....	33	0	0
James Logan, .....	do .....	60	0	0	Rev. C. P. Reid, .....	Compton, .....	3	0	0
Philip Holland, .....	do .....	7	10	0	Hugh Allan, (T. Nye),	Montréal .....	15	0	0
John Torrance et Cie .....	do .....	30	0	0	Alexander Ronald, .....	do .....	1	10	0
James Logan, .....	do .....	1	10	0	John McGregor, (N. P.)	do .....	2	17	0
J. Torrance, .....	do .....	30	0	0	Francois Ricard, .....	do .....	1	10	0

## Débentures d'intérêt, série B.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
Laurent Dufresne,....	Montréal....	18 10 0	George Fellers,.....	Montréal....	1 10 0
William Edmonstone, .	do ....	15 0 0	Charles Austin,.....	do ....	3 0 0
Weir & Dunn,.....	do ....	3 8 5	Alexis Giard,.....	St. Ours....	1 10 0
E. Maitland, Tyler & Cie	do ....	7 10 0	Pierre Moreau,.....	Montréal....	3 0 0
H. B. Smith,.....	do ....	3 0 0	John Grieg,.....	do ....	1 10 0
Mrs. John Scott,.....	do ....	9 0 0	A. Trudeau,.....	do ....	1 10 0
Mrs. John Thorburn, ..	do ....	4 10 0	Edouard Lamarche...	do ....	1 10 0
James Scott,.....	do ....	4 10 0	Dr. Bouthillier,.....	St. Hyacinthe	1 4 3
H. St. Armour et E.			Ives Tessier,.....	Montréal....	1 10 0
Bergue,.....	do ....	1 10 0	William Dunlop,.....	do ....	1 10 0
Mrs. Colin Russell,...	do ....	7 10 0	John Dunlop,.....	do ....	1 10 0
Pierre Joloin,.....	do ....	7 10 0	Robert Campbell,...	do ....	8 0 0
George Weeks,.....	do ....	3 0 0	William E. Logan,...	do ....	30 0 0
Seth Taylor,.....	Townships E.	4 10 0	Patrick Roe,.....	do ....	1 10 0
James Lewis,.....	Montréal....	1 10 0	Jos. Boulanger,.....	Montréal....	3 0 0
John Frazer,.....	St. Marc....	3 0 0	Hon. George Moffatt,.	do ....	30 0 0
Hypolite Raza,.....	Montréal....	1 10 0	Olivier Frchette,...	do ....	7 10 0
Jos. A. Berthelot,....	do ....	1 10 0	Hon. S. DeBeaujeu,...	do ....	4 10 0
A. M. Naughten,.....	do ....	1 10 0	Maj r Taylor,.....	do ....	4 10 0
Succ de feu C. Bowman	do ....	3 0 0	James Irwin,.....	do ....	3 0 0
Alfred Savage,.....	do ....	3 0 0	François Charon,....	Longueuil...	1 13 11
Thomson et Son,.....	do ....	1 7 1	John Lowe,.....	Toronto....	1 10 0
Hon. F. Hincks,.....	Québec....	75 0 0	William Christie,...	Montréal....	1 10 0
Hugh McCulloch,....	Montréal....	3 0 0	Luke Wadleigh,.....	Townships E.	1 10 0
William Whiteford,...	do ....	4 10 0	Pierre Beaubien, M. D.	Montréal....	15 0 0
R. A. R. Herbert,.....	do ....	9 0 0	Jos. H. Rankin,.....	Brampton....	1 10 0
Jacy Desurteil,.....	do ....	1 10 0	William Berczy,.....	D'aillebout..	1 10 0
O. Perrault,.....	do ....	3 0 0	D. L. McPherson,....	Montréal....	7 10 0
Madame De Monteuack	do ....	6 9 7	John Chester,.....	do ....	1 10 0
Mrs. Hugh Tyre,.....	do ....	9 0 0	Simon M. Denison,...	Shipton....	1 10 0
James Tyre,.....	do ....	4 10 0	William Thompson,...	Montréal....	1 10 0
Claude McCallum,....	Indes Occid..	4 10 0	Alfred Pinsonneault,.	do ....	15 0 0
Léonard Boivin.....	St. Hyacinthe	4 10 0	John J. Day,.....	do ....	7 10 0
P. J. Lacroix,.....	Montréal....	3 0 0	Louis Marchand,....	do ....	1 10 0
J. C. H. Lacroix,....	do ....	3 0 0	Abraham Clement dit		
E. O. Wurtele,.....	Windsor....	3 0 0	La Riviere,.....	do ....	3 0 0
Dr. Fisher,.....	Montréal....	3 0 0	M. Laframboise,....	St. Hyacinthe	3 0 0
G. K. Foster,.....	Richmond....	6 0 0	Rev. B. Slight,.....	Sherbrooke..	1 10 0
Thomas Kay,.....	Montréal....	15 0 0	Francois Le Blanc,...	Montréal....	1 10 0
Robert Smith,.....	do ....	7 10 0	Robert Irwin,.....	do ....	1 10 0
Francis Badgley,....	do ....	3 0 0	J. B. Forsyth,.....	do ....	15 0 0
George Lullum,.....	do ....	3 0 0	William Forsyth,....	do ....	15 0 0
John R. McLaren,....	do ....	1 10 0	F Benoit,.....	do ....	2 0 0
Arthur Nicholson,....	do ....	3 0 0	Ovide Le Blanc,.....	do ....	1 10 0
James Norton,.....	do ....	1 7 4	Germain LeBlanc,....	do ....	3 0 0
Benjamin Hall,.....	do ....	6 0 0	Adam Loomis,.....	Sherbrooke..	0 12 11
James Porteous,....	do ....	3 0 0	William Walker,....	do ....	3 0 0
E. B. Cleveland,....	Richmond....	4 10 0	J. B. Lancer,.....	Montréal....	3 0 0
R. & H. Corse,.....	Montréal....	12 0 0	François J. Alevet,...	do ....	3 0 0
J. B. Bronsseau,....	Belœil....	7 10 0	Philip Earle,.....	Hatley,.....	3 0 0
Alphonse Dumon,....	do ....	3 0 0	Amable Simond,....	Montréal....	1 10 2
Evêque de Montréal,...	Montréal....	3 0 0	Henry Mulholland,...	do ....	1 10 0
Rev. H. Hudson,....	do ....	1 10 0	L. V. Sicotte,.....	St. Hyacinthe	4 10 0
Benjamin Pomeroy,...	Compton....	30 0 0	Edward Goff Penny,...	Montréal....	1 10 0
D. E. Papineau,....	Petite Nation	7 10 0	Charles E. Levy,.....	Québec....	75 0 0
Miles Williams,....	Montréal....	15 0 0	George Garth,.....	Montréal....	1 10 0
W. C. H. Coffin,....	do ....	3 0 0	Charles Garth,.....	do ....	1 10 0
J. B. Rolland,.....	do ....	1 10 0	John Ostell,.....	do ....	7 10 0
Rév. S. F. Gagnon,...	do ....	1 10 0	François Cadoret,...	St. Hyacinthe	3 0 0
G. D. Lamarche,....	do ....	3 0 0	David Young,.....	Montréal....	1 6 10
James Torrance,....	do ....	3 0 0	Laird Paton,.....	do ....	1 6 10
William Murray,....	do ....	15 0 0	Rev. C. Jackson,....	Hatley,.....	7 10 0
Thomas Bell,.....	do ....	3 0 0	Ira Jamieson,.....	Montréal....	1 10 9
William Thompson,...	do ....	6 0 0	Léandre Chaput,....	do ....	1 10 0
Lorn D. MacDougall,.	do ....	13 13 11	Jos. Fichette,.....	St. Hyacinthe	1 10 0
Neil McIntosh,.....	do ....	1 10 0	Maurice Buckley,....	do ....	3 0 9

## Débentures d'intérêt, série B.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant.	Nom.	Adresse.	Montant.
		£ s. d.			£ s. d.
Caroline Chevrier,....	Montréal ....	1 10 0	Joseph Grenier, .....	Montréal ....	3 0 0
Kenneth Dowie, par P. McGill, procureur ..	Liverpool ....	30 0 0	Hon. P. McGill, .....	do ....	30 0 0
Louis Bellair,.....	Montréal ....	1 10 0	W. R. Orr, .....	do ....	1 10 0
Madame Bellair,.....	do ....	1 10 0	Veuve François Toupin	do ....	4 10 0
C. B. Cleveland, Junior	Longueuil ...	2 5 4	John Orr, par J. Elliott,		
Wm Sutherland, M. D.,	Montréal ....	1 10 0	tuteur, .....	Montréal ...	3 0 0
David Brown,.....	do ....	2 4 6	Rév. J. J. Vinet,.....	Sault Récollet	7 10 0
Adam Stevenson,.....	do ....	1 10 0	John Wadleigh,.....	Kinsey ....	3 0 0
Enos Alger, .....	Townships E.	1 10 0	John McBean, .....	Berthier.....	15 0 0
Total payé à cette date....					£ 4684 8 1

Montréal, 19 mai 1857.

**Ques. 269.** Comment se fait-il que ces billets d'intérêt aient été émis? Étaient-ils pour profits faits? Veuillez expliquer ces circonstances?—*Rép.* Ces billets ont été émis longtemps avant que j'aie eu aucune relation avec la compagnie, et je n'ai jamais regardé aux registres des délibérations pour savoir sous quelles circonstances ils avaient été émis; ils n'étaient certainement pas pour profits.

**Ques. 270.** La compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique était-elle en banqueroute immédiatement avant les dits arrangements préliminaires?—*Rép.* La compagnie était dans une position très embarrassée, mais elle n'était certainement pas en banqueroute, puisqu'elle faisait face à ses dépenses ordinaires.

**Ques. 271.** Nonobstant ces embarras et la dépréciation des actions sur le marché, est-il vrai que le chemin a été réuni au projet du Grand Tronc au pair de tout son capital, et qu'il a été de plus payé aux actionnaires un bonus sur leur capital versé pour toutes les années écoulées, lorsqu'ils ne recevaient pas de dividende?—*Rép.* Il est vrai que le chemin a été réuni au projet du Grand Tronc au pair de tout son capital. De plus, la compagnie du Grand Tronc a donné un bonus de £75,000 pour couvrir les arrérages d'intérêt.

**Ques. 272.** Ce bonus de £75,000 était-il en sus des deux sommes de £4,584 8s. 11d., et de £13,015 1s. 10d. courant d'arrérages d'intérêt dont vous avez déjà parlé?—*Rép.* Sans doute, puisque ces sommes formaient une partie des engagements de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique avant sa fusion avec la compagnie du Grand Tronc, et les billets représentant ces sommes étaient sortis des mains des actionnaires dans la plupart des cas, et étaient en la possession d'autres individus.

**Ques. 273.** Quelle période d'intérêt arriéré ces deux sommes de £75,000 sterling et de £17,599 courant couvraient-elles?—*Rép.* Elles devaient couvrir toute la période qui s'était écoulée depuis l'existence de la compagnie, de 1844 à 1853.

**Ques. 274.** Lors de la répartition des actions de la compagnie fusionnée du Gr. Tronc, les parts du St. Laurent et de l'Atlantique s'élevèrent-elles immédiatement au pair sur le marché de Londres, et les porteurs d'actions à cette époque avaient-ils droit de recevoir en argent un nouveau bonus de près de 40 pour cent pour cet intérêt arriéré?—*Rép.* Je ne sache pas qu'il y eût d'actions de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique sur le marché de Londres à cette époque.

---

Naturellement les actionnaires de Londres auraient eu droit aux mêmes avantages que ceux du Canada, et ceux-ci reçurent, en conséquence des arrangements faits par la fusion, un bonus de 37½ pour cent en argent.

*Ques. 275. (Par M. Bellingham.)* Savez-vous quelle quantité d'actions possédaient A. T. Galt, écrivain, M.P.P., et la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, avant que la fusion fût projetée, et quelle quantité ils possédaient immédiatement avant la fusion, et comment elles avaient été acquises?—*Rép.* Je crois que le nombre d'actions que possédait A. T. Galt, écuyer, alors président de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, était, lors de son départ en décembre 1852, au-dessous de cent. A l'époque de la fusion, le nom de ce monsieur paraissait comme possesseur de 2756 parts. La compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique possédait, en décembre 1852, une quantité considérable de ses propres actions, reprises en règlement de compte avec MM. Wood, Black et Cie., entrepreneurs, le montant au pair étant, si je me rappelle bien, au-delà de £68,000. M. Galt offrit d'acheter ces actions à 30 pour cent d'escompte conditionnellement. Les propositions de M. Galt furent acceptées par les directeurs. La condition était qu'il lui serait loisible en tout temps, pendant six mois, de payer les actions ou de les remettre. La mission de M. Galt ayant réussi, et l'arrangement de fusion étant complété, ce monsieur garda et paya les actions ainsi qu'il était convenu. Les actions ainsi vendues à M. Galt avaient été achetées par la compagnie à 50 pour cent d'escompte.

*Ques. 276.* Appliquez la dernière question à l'honorable Francis Hincks?—*Rép.* Lors de la fusion, ou quelques semaines auparavant, M. Hincks acheta sur le marché, au prix courant d'alors, environ £4,000 d'actions. Il acheta de deux ou trois individus différents.

*Ques. 277.* Pouvez-vous fournir une liste des actionnaires à l'époque de la fusion, indiquant à qui le bonus de £75,000 sterling a été payé?—*Rép.* Je sou mets une liste des actionnaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, à la date de la fusion, indiquant la distribution des £75,000 sterling payés en juillet 1856.

Liste des personnes auxquelles le bonus déclaré par les actionnaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a été payé, conformément à une résolution adoptée à une assemblée générale spéciale tenue en leur bureau, à Montréal, le 30 mai 1853.

Noms.	Résidence.	Actions.		Montant.	Bonus.		
		No.			£	s.	d.
Allard, Jean B.	Belœil	2		£ 50	18	17	2
Armour, Robert.	Montréal	24		600	226	6	0
Austin, C.	do	4		100	37	14	4
Alves, Frs. Jos.	do	4		100	37	14	4
Alger, Enos	Townships de l'Est	2		50	18	17	2
Armer, Wm.	do	4		100	37	14	4
Allan, Hugh	Montréal	20		500	188	11	8
Bell, Thomas	do	4		100	37	14	4
Bruneau, Jean	do	10		250	94	5	10
Boulanget, Jos.	do	4		100	37	14	4
Brousseau, Dr. J. B.	Belœil	10		250	94	5	10
Boston, John	Montréal	10		250	94	5	10
Beliveau, Louis J.	do	2		50	18	17	2
Blacke, Louis	do	4		100	37	14	4
Brodie, John	do	4		100	37	14	4
Beck, G. C.	do	4		100	37	14	4
Berthelet, Thérèse	do	10		250	94	5	10
Berczy, Wm.	D'Aillebout.	2		50	18	17	2
Beaudry, J. L.	Montréal	18		450	169	14	6
Brault et Cie A.	do	2		50	18	17	2
Beaudry, Joseph	do	2		50	18	17	2
Brown, Wm. M.	do	4		100	37	14	4
Bellair, Plessis	do	2		50	18	17	2
Bellair, L. R. P.	do	2		50	18	17	2
Beaudry, J. B.	do	8		200	75	8	8
Bethune, Strachan	do	6		150	56	11	6
Baird, Edmund	do	2		50	18	17	2
Blean, Lambert	do	2		50	18	17	2
Beaudry, Pierre	Varenes	20		500	188	11	8
Barsalou, Louis	Montréal	10		250	94	5	10
Comp. Terres Am. Br.	Sherbrooke	1000		25000	9429	3	4
Brooks, Charles	Lennoxville	10		250	94	5	10
Baker, Joel	Ascot	2		50	18	17	2
Ball, A. P.	do	2		50	18	17	2
Barrie, James	do	2		50	18	17	2
Ball, David	Lennoxville	2		50	18	17	2
Buckley, M.	St. Hyacinthe	4		100	37	14	4
Brooke, John	Montréal	42		1050	396	0	6
Biron, Edward	do	2		50	18	17	2
Cartier, George E.	do	10		250	94	5	10
Campbell, Robert	do	4		100	37	14	4
Charles, S. and W.	do	6		150	56	11	6
Corse, R. and H.	do	16		400	150	17	4
Chester, John	do	2		50	18	17	2
Campbell, Thomas E.	St. Hilaire	80		2000	754	6	8
Comte, Louis	Montréal	4		100	37	14	4
Coffin, W. C. H.	do	4		100	37	14	4
Connell, David	Hatley	2		50	18	17	2
Cox, Edmund	Kingsey	2		50	18	17	2
Chevrier, Caroline	Montréal	2		50	18	17	2
Charron, François	Longueuil	2		50	18	17	2
Cadorel, François	St. Hyacinthe	4		100	37	14	4
Charlebois, Mme M. S.	Montréal	2		50	18	17	2
Collard, Joseph	do	2		50	18	17	2
Campbell, Dr. G. W.	do	32		800	301	14	8
Collis, R. D.	do	20		500	188	11	8
Dubois, E. A.	do	10		250	94	5	10
Dumas, Norbert	do	4		100	37	14	4
Dumon, Alphonso	Belœil	4		100	37	14	4
Dunlop, John	Montréal	2		50	18	17	2
Dunlop, William	do	2		50	18	17	2
Desmarteau, N. B.	do	8		200	75	8	8

## Actionnaires de la comp. du che. de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

Noms.	Résidence.	Actions.		Montant.	Bonus.		
		No.			£	s.	d.
Day, John J.	Montréal	10		250	94	5	10
Desautel, Jacques	do	2		50	18	17	2
Durand, M.	do	2		50	18	17	2
Dufresne, Jos	do	4		100	37	14	4
DeBeaujeu, S. Hon.	do	6		150	56	11	6
Doak, James	Townships de l'Est	2		50	18	17	2
Dennison, Simon M.	Shipton	2		50	18	17	2
Doolittle, Rev. L.	Sherbrooke	8		200	75	8	3
Dufresne, Laurent	Montréal	18		450	169	14	6
Douglas, James H.	do	2		50	18	17	2
Dow, William	do	248		6150	2319	11	6
Dow, Andrew	do	10		250	94	5	10
Delisle, A. M.	do	14		350	132	0	2
David, M. E.	do	140		3500	1320	1	3
Davies, Rev. Dr.	do	2		50	18	17	2
Evans, Lt. General	do	54		1350	509	3	6
Edmonstone, William	do	20		500	188	11	3
Edgell, Hiram E.	Lennoxville	6		150	56	11	6
Earl, Philip	Hatley	4		100	37	14	4
Esdaille, J. and R.	Montréal	189		4725	1782	2	3
Frothingham, John	do	10		250	94	5	10
Fabre, E. R.	do	10		250	94	5	10
Fisher, Dr. Arthur	do	4		100	37	14	4
Fervier, James, Junior	do	10		250	94	5	10
Foster, James	do	6		150	56	11	6
Fortier, Felix	do	2		50	18	17	2
Franklin, Edward	do	2		50	18	17	2
Ferguson, Archibald	do	4		100	37	14	4
Ferguson, David	do	4		100	37	14	4
Foster, George K.	Richmond	8		200	75	8	3
French and Son, William	St. Hyacinthe	2		50	18	17	2
Fitchett, James	do	2		50	18	17	2
Fairbairne, John	Montréal	10		250	94	5	10
Gibb, Ben	do	10		250	94	5	10
Gillespie, Moffatt et Cie	do	21		525	198	0	3
Greig, John	do	2		50	18	17	2
Giard, Alexis	do	2		50	18	17	2
Gibson, T. A.	do	4		100	37	14	4
Green, T. J.	do	2		50	18	17	2
Gibson, John	Toronto	2		50	18	17	2
Garth, Charles	Montréal	4		100	37	14	4
Gremer, Jos.	do	4		100	37	14	4
Godfrey, Dr.	do	2		50	18	17	2
Gondie, James	do	2		50	18	17	2
Galt, A. T.	Sherbrooke	52		1300	490	6	4
Galt, A. T.	Cpt. de Londres, Sherbrooke	2756		68900	25936	15	3
Geddes, Charles	Montréal	40		1000	377	3	4
Hubert, R. A. R.	do	12		300	113	3	0
Hudon and Lesieur	do	2		50	18	17	2
Hutchison, John	do	4		100	37	14	4
Hudon, Rev. H.	V. G.	2		50	18	17	2
Hall, Benjamin	Montréal	8		200	75	8	3
Hale, Edward	Sherbrooke	46		1150	433	14	10
Harvey, Lemuel P.	Compton	6		150	56	11	6
Harding, George	Prescott	4		100	37	14	4
Harrison, Richard	Angleterre	20		500	188	11	3
Holmes, Benjamin	Montréal	70		1750	680	0	10
Hamilton, Bros.	Hawkesbury	20		500	188	11	3
Hinks, Francis	Québec	184		4600	1734	19	4
Heward, Augustus	Montréal	9		225	84	17	3
Hopper, Wm. H.	do	6		150	56	11	6
Joseph, Jesse	do	10		250	94	5	10
Idler, Ernest	do	10		250	94	5	10
Johnston, James	do	4		100	37	14	4
Iodoiu, Pierre	do	10		250	94	5	10
Irwin, Robert	do	2		50	18	17	2

## Actionnaires de la comp. du che. de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

Noms.	Résidence.	Actions.		Montant.	Bonas.	
		No.			£	s. d.
Jenkins, Thomas.....	Montréal.....	2	50	18	17	2
Jackson, Rév. C.....	Hatley.....	10	250	94	5	10
Jackson, H. F. J.....	Longueuil.....	61	1525	575	3	7
Kay, Thomas.....	Montréal.....	72	1800	678	18	0
Lemoine, B. H.....	do.....	4	100	37	14	4
Lacroix, Paul J.....	do.....	4	100	37	14	4
Lacroix, J. C. H.....	do.....	4	100	37	14	4
Leblanc, Ovide.....	do.....	2	50	18	17	2
Lafontaine, M.....	St. Hyacinthe.....	4	100	37	14	4
Lemesurier, Routh et Cie.	Montréal.....	10	250	94	5	10
Le Blanc, F.....	do.....	2	50	18	17	2
Lovell, John.....	do.....	2	50	18	17	2
Lulham, George.....	do.....	4	100	37	14	4
Lefevre, Mark.....	do.....	2	50	18	17	2
La Fontaine Léandre.....	do.....	2	50	18	17	2
Levey, Charles E.....	Québec.....	100	2500	942	18	4
Longee, Joseph.....	Compton.....	8	200	75	8	8
Loomis, Francis.....	Sherbrooke.....	2	50	18	17	2
Lowe, John.....	Toronto.....	2	50	18	17	2
Banque d'ép. de la cité et district.	Montréal.....	50	1250	471	9	2
Laroque, Alfred.....	do.....	112	2800	1056	1	4
Longee, Joseph.....	Compton.....	2	50	18	17	2
Levey, Joseph.....	Montréal.....	6	150	56	11	6
Morin, Hon. A. N.....	Québec.....	40	1000	377	3	4
Malot, P.....	Belœil.....	2	50	18	17	2
McGill, Hon. Peter.....	Montréal.....	40	1000	377	3	4
McCulloch, Dr.....	do.....	40	1000	377	3	4
Mercier, Edward.....	do.....	2	50	18	17	2
Marchand, Louis.....	do.....	2	50	18	17	2
Maitland, J. H.....	do.....	4	100	37	14	4
Michon, G.....	do.....	4	100	37	14	4
McCulloch, H.....	do.....	4	100	37	14	4
Munro, Dr. Henry.....	Lachenaie.....	2	50	18	17	2
Murray, Wm.....	Montréal.....	20	500	188	11	8
Millar, M. A.....	Détroit.....	2	50	18	17	2
Meilleur, J. B.....	Montréal.....	4	100	37	14	4
Moffatt, Isaac Senr.....	do.....	10	250	94	5	10
Montréal, Evêque de.....	do.....	4	100	37	14	4
McBean, John.....	Berthier.....	20	500	188	11	8
McPherson, D. L.....	Montréal.....	10	250	94	5	10
McDonnell, George.....	do.....	20	500	188	11	8
Morris, Wm.....	Sherbrooke.....	4	100	37	14	4
Morse, John.....	Compton.....	2	50	18	17	2
Montenach de, Mme.....	Montréal.....	46	1150	433	14	10
Maitland, Tylee et Cie.....	do.....	10	250	94	5	10
McWaters, Thomas.....	do.....	2	50	18	17	2
Molson, Thomas.....	do.....	66	1650	622	6	6
Molson, Wm.....	do.....	362	9050	3413	7	2
McLean, John.....	do.....	10	250	94	5	10
Masson, J. W. A. R.....	do.....	20	500	188	11	8
McCalmont, Robert.....	Londres.....	328	8200	3092	15	4
Mess Brothers.....	Montréal.....	4	100	37	14	4
Mead, Jos. H.....	do.....	66	1650	622	6	6
Masson, Edouard.....	do.....	20	500	188	11	8
McDougall, D. L.....	do.....	60	1500	566	15	0
Molson, George E.....	do.....	4	100	37	14	4
Nertou, James.....	do.....	2	50	18	17	2
Nelson, Dr. Wolfred.....	do.....	4	100	37	14	4
Nicolson, Arthur.....	do.....	4	100	37	14	4
Ouden, Samuel.....	do.....	2	50	18	17	2
Ouimet, André.....	do.....	10	250	94	5	10
Ouimet, Benju.....	Townships de l'Est.....	2	50	18	17	2
Ostéil, John.....	Montréal.....	10	250	94	5	10
Paré, Hubert.....	do.....	20	500	188	11	8
Pelletier, J. F.....	do.....	8	200	75	8	8
Phillips, Charles.....	do.....	50	1250	471	9	2

## Actionnaires de la comp. du che. de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

Noms.	Résidence.	Actions.		Montant.	Bonus.		
		No.			£	s.	d.
Papineau, D. B. E.	Montréal	2		50	18	17	2
Perreice, Edward	do	2		50	18	17	2
Plinquet, Rev. P.	Ste. Scholastique	2		50	18	17	2
Parrault, Olivier	Montréal	4		100	37	14	4
Porteous, James	do	4		100	37	14	4
Faton, Laird	do	2		50	18	17	2
Prendergast, Walter	do	4		100	37	14	4
Papineau, D. B.	Petite Nation	8		200	75	8	8
Pangman, John	Lachenate	2		50	18	17	2
Patton, James, Scur	Montréal	2		50	18	17	2
Ryan, Thomas	do	4		100	37	14	4
Routh, H. L.	do	200		5000	1885	16	8
Rose, John	do	40		1000	377	3	4
Ritchie, W. C.	Sherbrooke	2		50	18	17	2
Roy, Rouem	Montréal	4		100	37	14	4
Robertson, Andrew	do	2		50	18	17	2
Rattray, Thomas	do	4		100	37	14	4
Russell, Mmc E. L.	do	2		50	18	17	2
Reinhardt, G.	do	4		100	37	14	4
Ricard, Francis	do	2		50	18	17	2
Roy, George	do	2		50	18	17	2
Renaud, Louis	do	8		200	75	8	8
Renaud, J. B.	Québec	2		50	18	17	2
Richardson, Sulvin	Compton	2		50	18	17	2
Reid Rev. C. P.	do	4		100	37	14	4
Ryan Brothers	Montréal	20		500	188	11	8
Routh, H. L.	do	92		2300	867	9	8
Ryan, Thomas (en fidéicommis)	do	108		2700	1018	7	0
Savage, Joseph	do	8		200	75	8	8
Savage, Alfred	do	4		100	37	14	4
Shuter, Joseph	do	20		500	188	11	8
Stayner, Thomas A.	do	84		2100	792	1	0
St. Jean, Mme.	do	4		100	37	14	4
Smith, John, Scur	do	10		250	94	5	10
Sarjeson, Joseph	do	2		50	18	17	2
Stevenson, Adam	do	2		50	18	17	2
Sutherland, Daniel	do	2		50	18	17	2
Stevens, G. G.	Townships de l'Est	2		50	18	17	2
Spafford, Sydney	do	2		50	18	17	2
Smith, Robert	Angleterre	10		250	94	5	10
Stuart, Margaret	Montréal	2		50	18	17	2
Slight, Rév. B.	Sherbrooke	2		50	18	17	2
Scott, Henry S.	Québec	2		50	18	17	2
Starke, George	Montréal	4		100	37	14	4
Shaw, Andrew	do	88		950	358	6	2
Schiller, Charles E.	do	20		500	188	11	8
Torrance, John et Cie.	do	40		1000	377	3	4
Torrance, John	do	40		1000	377	3	4
Taylor, Hugh	do	20		500	188	11	8
Tessier, Ives	do	2		50	18	17	2
Trudeau, Francois	do	4		100	37	14	4
Trudeau, A.	do	2		50	18	17	2
Toupin, Mme Veuve	do	6		150	56	11	6
Thomson et fils	do	2		50	18	17	2
Towle, Charles	Lennoxville	2		50	18	17	2
Torrance, James	Montréal	4		100	37	14	4
Thomson, Johnson	do	66		1650	622	6	6
Terroux, Mme.	do	2		50	18	17	2
Taylor, T. M.	do	36		900	339	9	0
Terroux, Janvier, H.	do	12		300	118	3	0
Viger, L. M.	do	8		200	75	8	8
Vinet, Rév. J. J.	Sault-au-Récollet	10		250	94	5	10
Watson, Wm.	Montréal	16		400	150	17	4
Williams, Miles	do	20		500	188	11	8
Wilson, Edward	do	2		50	18	17	2
Workman, Dr. B.	do	2		50	18	17	2

## Actionnaires de la com. du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique—(Fin.)

Noms.	Résidence.	Actions.	Montant.		Bonus.		
			No.		£	s.	d.
Wurtele, Charles C.	Windsor.	4	100		37	14	4
Wadleigh, Luke.	Compton	2	50		18	17	2
Whitcomb, Paul.	Townships de l'Est.	2	50		18	17	2
Wadleigh, John.	Kingsey.	4	100		37	14	4
Walton, Jos. S.	Sherbrooke	8	200		75	8	8
Workman, Wm.	Montréal	244	6100		2300	14	4
Wei and Dunn.	do	20	500		188	11	8
Wilson, Charles.	do	129	3225		1216	7	3
Webster, A. C.	do	345	8625		3253	1	3
Young, George.	do	2	50		18	17	2
Young, David.	do	2	50		18	17	2
Young, John.	do	142	3550		1338	18	10
	No.	9404	£235100		£88671	17	8

Payé à A. T. Galt, écuyer, en vertu d'une résolution des actionnaires, étant la balance non employée des £75,000 sterling ..... 2578 2 4

91250 0 0

£75,000 sterling à 1½ pour cent donnent ..... £91250 0 0

**Ques. 278.** Comment se fait-il que M. Galt ait reçu la balance de £2,578 2s. 4d. indiquée par un document annexé à votre dernière réponse?—*Rép.* Par une résolution adoptée à une assemblée générale des actionnaires, tenue à Montréal, il fut décidé que la balance des £75,000 sterling, après le paiement d'un bonus de 37½ pour cent sur le capital, serait présentée à M. Galt comme une rémunération pour les services rendus par ce monsieur à la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, en effectuant une fusion avec la compagnie du Grand Tronc. Le montant du bonus payé aux actionnaires a été de £88671 17s. 8d., courant; les £2,578 2s. 4d., sont l'exacte différence au pair sur le montant reçu de cette dernière compagnie.

**Ques. 279.** M. Galt a-t-il officiellement représenté la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique dans les négociations de fusion à Londres, et quel était le but de la compagnie en cherchant à se défaire de son chemin? M. Galt a-t-il aussi été autorisé par la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent à vendre son chemin?—*Rép.* Dans l'automne de 1852, alors que j'étais l'un des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, A. T. Galt, éc., qui en était alors le président, signifiâ son intention de se rendre en Angleterre; —à cette époque la compagnie était très obérée, et il était évidemment de l'intérêt de ses actionnaires de négocier une vente ou une fusion avec la compagnie du Grand Tronc,—et M. Galt fut autorisé à exécuter ce projet si c'était possible. La compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent chargea aussi M. Galt de pleins pouvoirs de conclure avec la compagnie du Grand Tronc, des arrangements par lesquels ce chemin serait affermé à perpétuité.

Le comité s'ajourne à demain, à 9 heures A. M.

*Samedi, 30 mai 1857.*

Le comité s'assemble.

PRESENTS :

GEO. BROWN, écuyer, au fauteuil ;  
M. BELLINGHAM,  
M. MASSON,  
M. SIMARD.

L'honorable John Ross, A. T. Galt et B. Holmes, écuiers, comparaissent dès 9 heures.

Le comité s'ajourne à mardi prochain, à 10 heures A. M.

*Mardi, 2 juin 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEO. BROWN, écuyer, Président ;  
M. PAPIN,  
M. BELLINGHAM,  
M. MASSON,  
M. WILSON, et  
M. SIMARD.

L'hon. John Ross, B. Holmes, A. T. Galt, et L. H. Holton, écuiers, comparaissent.

Reprise de l'interrogatoire de M. *Holmes*.

*Ques.* 280. [Par le président.] Quel était le montant du capital en actions du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent (la portion américaine de la section de Montréal à Portland) ?—*Rép.* Le capital en actions de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, au temps de la fusion, était de £513,491 sterling, dont une partie cependant était possédée par la compagnie, laquelle fut ensuite remise au Grand Tronc pour couvrir les dépenses faites sur le chemin.

*Ques.* 281. Vous avez dit que la valeur vénale des actions de l'Atlantique et du St. Laurent, avant les arrangements préliminaires de la fusion, était de cinquante pour cent au-dessous du pair ; pouvez-vous dire le prix qu'elles ont atteint après qu'on eut réussi à introduire le projet du Grand Tronc à la bourse de Londres ?—*Rép.* Je ne puis répondre positivement à cette question, mais elles ont dû approcher du pair, puisque les actions du Grand Tronc étaient au pair.

*Ques.* 282. Est-il à votre connaissance qu'avant de partir pour l'Angleterre pour effectuer la fusion, M. Galt s'était assuré le droit d'acheter, dans un délai d'un certain nombre de mois, pour un demi million de piastres de ces actions, à un certain prix ?—*Rép.* Je ne sais rien des arrangements de M. Galt avec la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent ; je sais seulement qu'il était en négociations avec la compagnie à ce sujet, avant son départ pour l'Angleterre.

*Ques. 283.* Savez-vous que M. Galt a, à part de cela, demandé à la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, cinquante mille piastres pour lui avoir procuré un bail si favorable de sa propriété, qu'il lui a été déjà payé quinze mille piastres de cette somme, et qu'il demande maintenant à être payé du reste. —*Rép.* Je ne sais pas que M. Galt ait jamais réclamé une telle somme de la compagnie de l'Atlantique. Je sais seulement qu'il lui fut voté des actions valant environ \$15,000 au pair par cette compagnie; et je ne sais rien non plus d'aucune réclamation qu'il fasse maintenant pour avoir la balance des \$50,000.

*Ques. 284.* Pouvez-vous procurer au comité une copie du bail passé entre la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent et celle du Grand Tronc, sous les conditions de la fusion? —*Rép.* Oui; je sou mets une copie du bail, avec les amendements et les documents qui s'y rapportent.

*BAIL en faveur des syndics de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, 5 août 1853.*

*Attendu* que la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, corporation établie par la législature de l'Etat du Maine, et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, corporation établie par la législature de la province du Canada, ont négocié à l'effet de bailler le chemin de fer de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, en vertu de l'autorité accordée par un acte de la législature du Maine, passé le vingt-neuvième jour de mars, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois, intitulé: "Acte pour autoriser un bail du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent," et que les dites compagnies ont préliminairement convenu, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent de consentir, et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, d'accepter un bail du dit chemin de fer et ses dépendances, en substance aux termes, clauses, conventions et conditions ci-après récitées et énumérées au présent instrument, mais que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc n'a pas actuellement l'autorité compétente de passer et accepter le dit bail, faute d'y être autorisée par autorité législative, l'hon. John Ross, de Belleville, dans la province du Canada, BENJAMIN HOLMES, écuyer, de Montréal, dans la dite province, et WILLIAM JACKSON, écuyer, de Birkenhead, Angleterre, actionnaires dans la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dans la vue de servir les objets des dites compagnies, et de promouvoir l'exécution ultérieure et définitive de leur marché préliminaire comme susdit, ont pris sur eux, comme il est dit ci-après, de passer et accepter un bail du dit chemin de fer et ses dépendances, dans le but de le posséder pour et au nom de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, en attendant et jusqu'à ce qu'elle ait obtenu de l'autorité législative le pouvoir pour elle-même de souscrire, passer et accepter un bail comme susdit, et dans l'intention, aussitôt que telle autorisation aura été obtenue, eux les dits Ross, Holmes et Jackson, de transporter et céder tous leurs droits, titres et intérêts dans le dit chemin de fer et ses dépendances, à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc:

*Et attendu* que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a, par un acte de la législature du Maine susdit, été autorisée à passer et consentir, en aucun temps dans les deux ans de la passation du dit acte, un bail comme susdit du chemin de fer de la dite compagnie, ou un contrat de la nature d'un bail, tel qu'il puisse mettre les preneurs d'icelui en état de maintenir et d'exploiter, au moyen du dit chemin et d'autres chemins en prolongement d'icelui, une ligne non interrompue de chemins de fer depuis l'Océan Atlantique, à Portland, jusqu'à la cité de Montréal, dans la province du Canada, et de là jusqu'à la partie occidentale de la dite province:

*Et attendu* que les actionnaires de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent ont par leur vote, à une assemblée légale tenue le dixième jour de juin, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois, autorisé les directeurs de la dite compagnie à passer un tel bail, ou contrat de la nature d'un bail, d'après les vues et de la description énoncées dans le dit acte:

*Maintenant, la présente endenture*, faite le cinquième jour d'août, en l'an susdit, entre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, d'une part, et l'hon. John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson, écuyers, susdits, d'autre part, *atteste*, qu'en considération de ce que dessus, et des loyers, conventions et marchés ci-après réservés et contenus, par et de la part d'eux, les dits Ross, Holmes et Jackson, à être payés, faits et exécutés, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, par les présentes cède et baille à eux, les dits Ross, Holmes et Jackson, le chemin de fer de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, tel que maintenant concédé, tracé et construit, prenant à la cité de Portland, dans l'Etat du Maine, de là s'étendant jusque la frontière de l'Etat de New Hampshire, et de là continuant à travers l'Etat de New Hampshire jusque et dans l'Etat du Vermont, aussi loin que la jonction commune, à Island Pond, dans le comté d'Essex, dans le dit Etat du Vermont, ensemble avec les biens mobiliers, immobiliers et mixtes, en quelques lieux qu'ils se trouvent, appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et destinés à l'entretien et à l'exploitation du dit chemin; y compris toutes les stations, magasins et autres bâtiments, ponts, jetées, quais, droits de grève et d'eau, et privilèges de havre, tenants et appartenants à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et en sa possession, et tous les droits de passage et autres commodités, et les avantages de les acquérir, ainsi que le lit du chemin, les travaux de terrassement et d'art, l'équipement, les appareils, les accessoires, les rails et autres matériaux et approvisionnements que la dite compagnie possède, réclame, tient, occupe et dont elle jouit pour les fins de son incorporation, en vertu de sa charte, suivant la cédule des dits biens et propriétés

qui sera ci-après appelée et marquée "cédula des biens," aussi tous les péages, taux, passages, loyers et revenus que la dite compagnie peut maintenant ou pourra à l'avenir avoir droit de recevoir et accepter, et le droit plein et entier qu'elle a de les demander, percevoir et prendre, et tous les droits de quelque nature que ce soit, crédits, choses d'action, causes d'action, appels et droits d'appel qui appartiendront à la dite compagnie et qu'elle possédera au commencement du terme ci-après défini et fixé et durant icelui.

Pour par les dits Ross, Holmes et Jackson, et les survivants et dernier mourant d'entre eux, jour et faire des dits chemin, propriétés, biens, droits et privilèges, et de tout ce que par les présentes cédé, avec dépendances, en fidéicommiss, jusqu'au transport d'iceux, ainsi qu'il y est ci-après pourvu, et aux présentes assigné à leurs ayans cause, pour et durant le terme plein et entier de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf années, à compter du premier jour de juillet de l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois.

Sujet, le dit bail, aux dispositions de tous les actes spéciaux des législatures respectives des États du Maine, New Hampshire et Vermont, créant, limitant, définissant ou restreignant les droits, privilèges, pouvoirs et devoirs de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et à toutes les dispositions des lois générales des dits États, affectant la dite compagnie, maintenant en force et qui pourront être décrétées à l'avenir.

Sujet aussi aux conditions de tous mortgages, octrois, baux et transports de quelque nature que ce soit, jusqu'à présent consentis par la dite compagnie de et sur tous ses dits chemin, propriétés, biens, privilèges et droits, ou d'aucune partie d'iceux, et à toutes hypothèques et obligations maintenant existantes légalement sur iceux.

Se réservant, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, un loyer annuel, que lui paieront les preneurs et leurs ayans cause, de cent huit mille neuf cents piastres, étant au taux de six piastres par cent piastres par année sur le montant total de dix-huit mille cent cinquante actions du fonds capital de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, d'après leur valeur au pair, étant toutes les actions maintenant légalement émises, ou pouvant l'être en vertu des contrats subsistants, sur le dit fonds capital, excepté certaines actions collatérales qui seront ci-après mentionnées; devant être payée, la dite somme, en deux paiements égaux et semi mensuels, au dit Portland, le trentième jour de décembre et le trentième jour de juin de chaque année, pour et pendant le terme du présent bail.

Ce bail est en outre fait et accepté aux termes, clauses et conventions qui suivent, savoir :—

*Premièrement.* Les dits preneurs devront entretenir et exploiter, et par les présentes ils s'engagent solidairement et un d'eux seul pour le tout, pour eux-mêmes et les survivants et dernier mourant d'entre eux, à entretenir exploiter les dits chemin, propriété, biens, droits et privilèges par les présentes cédés, et à s'en servir et faire usage, pour promouvoir les objets que la charte de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a en vue, dans les différents états dans lesquels le dit chemin se trouve situé et construit, et en conformité de toutes les lois générales et spéciales des dits états, y ayant rapport, et de manière à promouvoir autant que possible les commodités et les avantages du public, en vertu de la dite charte et des dites lois, durant le terme du présent bail.

*Deuxièmement.* Les dits preneurs promettent de plus, en tout temps pendant le terme du présent bail, de maintenir et tenir les dits chemin, bâtiments, travaux de terrassement et d'art, équipement et autres propriétés par les présentes cédés et énumérés dans la dite cédula des biens, et tous autres qui peuvent leur être substitués en vertu du présent bail, en bon état de réparation, et de faire de temps à autre au dit chemin et ses dépendances telles modifications, améliorations et augmentations ainsi que telles additions à ses bâtiments, équipement, appareils et autres meubles de quelque nature que ce soit, y appartenant, qui pourront être nécessaires, et de les renouveler quand il le faudra, pour le transport le plus sûr, le plus commode et le plus régulier, en autant qu'il sera possible, des voyageurs, des marchandises et des malles, sur toutes et aucune des parties de la ligne, et de toutes les différentes stations du dit chemin, de manière à accomplir le plus efficacement les objets publics que la charte de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a en vue, ainsi que les lois des divers états susdits, y ayant rapport, et à promouvoir et encourager, le plus avantageusement, tous les intérêts réversibles possibles de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

*Troisièmement.* Les dits preneurs sont par les présentes autorisés à vendre, ou autrement aliéner, changer, modifier et réparer aucun des bâtiments, rails, équipement, appareils ou autres biens-meubles, par les présentes cédés et énumérés dans la cédula de biens susdite, ou qui pourront en aucun temps servir ou être employés sur ou pour le dit chemin de fer ou lui appartenir, de manière, cependant, que dans tous les cas, et les dits preneurs s'y engageant par les présentes, il sera substitué au lieu et place de ce qui sera vendu ou autrement aliéné, changé, modifié ou réparé, d'autres biens de même nature et également bons ou meilleurs pour les mêmes objets—et les dits preneurs sont de plus par les présentes autorisés à faire faire ou construire tous nouveaux bâtiments, voies, rails, appareils, équipement, ou autres effets mobiliers, nécessaires et avantageux pour l'usage et les fins du dit chemin, et à faire au dit chemin toutes les améliorations, modifications, réparations et augmentations qui pourront être nécessaires pour le rendre d'une plus grande efficacité et d'un plus grand usage, ou le remettre à neuf, mais de manière à ne pas le changer de la place qu'il occupe maintenant, ni à le rendre moins propre à l'usage du public.

*Quatrièmement.* Les dits preneurs s'engagent de plus comme susdit, à payer le loyer par les présentes réservé, au temps et de la manière qu'il y est pourvu, sans qu'il soit besoin de le demander, et à payer bien et dûment toutes les taxes qui pourront être légalement imposées dans n'importe quelle juridiction, et pour n'importe quelles fins, sur tous ou aucuns des biens, droits, propriétés et franchises politiques et de communauté de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

*Cinquièmement.* Les dits preneurs conviennent de plus, comme susdit, d'assumer, prendre, payer et acquitter en plein toutes les dettes, responsabilités et obligations de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, en sus et en outre de la dette constituée (*funded debt*) ci-après mentionnée, telles qu'énumérées dans la cédula ci-après appelée et marquée "cédula des dettes," et toutes les dettes, responsabilités et obligations, s'il s'en trouve, qui pourront à l'avenir, pendant le terme du présent bail, surgir contre la dite compagnie et être dues par elle, par induction de la loi, et de garantir, indemniser et sauvegarder, pleinement et à toujours, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Lau-

rent et les actionnaires d'icelle, de toute responsabilité tant pour le principal que pour l'intérêt de tous bons hypothécaires émis jusqu'ici par la dite compagnie, ainsi que de tous bons, mortgages, obligations ou garanties jusqu'ici données par la dite compagnie à la cité de Portland, pour assurer à la dite cité le prêt de son crédit à la dite compagnie.

*Sixièmement.* Les dits preneurs s'engagent de plus, comme susdit, à garantir, indemniser et sauvegarder pour toujours la dite compagnie de toute responsabilité tant pour le paiement du principal que des intérêts des certificats de prêt jusqu'ici émis par la dite cité en faveur de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, pour aider à la construction du dit chemin, ainsi que de tous frais et dépens résultant d'aucune poursuite ou procédure légale instituée par aucun des possesseurs des dits certificats, et à prendre sur eux et à remplir tous les devoirs et toutes les obligations imposés à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent par les divers actes de la législature du Maine, autorisant la dite cité à émettre les dits certificats, et à bien et dûment pourvoir à toutes telles contributions et aux paiements que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent est tenue par la loi de faire aux divers fonds d'amortissement créés et établis par des actes de la législature du Maine pour le remboursement des prêts, ou d'aucune partie des prêts ainsi faits par la dite cité de Portland.

*Septièmement.* Les dits preneurs s'engagent de plus, comme susdit, depuis et après la passation de la présente entente, à se charger de défendre à tous procès, actions, plaintes et poursuites qui pourront alors être pendants, ou qui pourront être intentés à l'avenir contre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ou contre aucun de ses officiers, serviteurs ou agents pour toute chose par eux faite sous l'autorité et au nom de la dite compagnie, et à indemniser et sauvegarder la dite compagnie, ainsi que ses actionnaires, de tous frais et dépens encourus dans telle défense, et de tous jugemens rendus dans tels procès, actions et poursuites, et à indemniser et sauvegarder la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ainsi que ses actionnaires, de toutes réclamations, actions, dommages et responsabilités résultant de tout acte ou omission des preneurs, ou d'aucun d'eux, dans l'exercice, réel ou supposé, de leurs pouvoirs et de leurs droits, en vertu de la présente entente, et pour tous actes, omissions ou négligences de toute sorte, en aucune manière faits ou tolérés par les dits preneurs, ou par aucun de leurs serviteurs ou agents.

*Huitièmement.* Les dits preneurs conviennent de plus, comme susdit, à ou avant l'expiration de chaque année pendant le terme du présent bail, de payer à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, la somme de cinq cent piastres pour toutes les dépenses que la dite compagnie pourra encourir, dans chaque telle année, pour payer les officiers dont elle pourra avoir besoin pour maintenir l'organisation de la compagnie, pour les frais casuels attachés à la tenue de ses assemblées de corporation, et pour tout ce qu'elle pourra avoir nécessairement à faire pour maintenir et conserver ses pouvoirs de corporation.

*Nouvièmement.* Les dits preneurs s'engagent de plus, comme susdit, à ne jamais sous-louer ou transporter le présent bail, ni aucune partie de son terme, à d'autres qu'à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ainsi qu'il est ci-après pourvu, et à faire observer et accomplir en tout temps, tout ce qu'on pourra légalement et raisonnablement exiger qu'ils fassent, observent et accomplissent, pour servir, protéger et maintenir les franchises, droits et intérêts de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et à ne point faire, ni souffrir volontairement qu'on fasse aucune chose qui tendrait à faire forfaire la franchise de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ou qui en aucune manière tendrait à en déprécier la valeur.

*Dixièmement.* Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, corporation établie par la législature de la province du Canada, dans l'intention d'effectuer, pour la jonction des chemins respectifs des dites compagnies, une communication entre la cité de Portland et la cité de Montréal, ont, par un certain instrument, ou articles fondamentaux d'un marché mutuel, passé entre elles, le dix-septième jour d'avril, en l'an de grâce mil huit cent quarante-six, établi certains réglemens mutuels, prescrivant, entre autres choses, le mode et les conditions de transaction des affaires conjointes des dits chemins de fer, et la manière dont seraient administrés les dites compagnies par rapport aux dits chemins, et que la dite compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a depuis lors été fusionnée dans la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc et qu'elle en forme maintenant partie :

*Maintenant* les dits preneurs s'engagent de plus, comme susdit, à observer fidèlement en tout temps et à faire tout ce qui reste d'exécutoire, de subsistant et d'inexécuté des marchés et réglemens ainsi passés et adoptés par la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et de compatible avec les rapports des parties au présent bail, et dans le cas d'une remise ou de la forfeiture du présent bail, à faire en sorte que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc prenne néanmoins sur elle, et accomplisse et continue d'accomplir et observer tous les marchés et réglemens ainsi passés et adoptés par la dite compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent qui resteront alors exécutoires, subsistants et inexécutés.

*Onzièmement.* Si les dits preneurs viennent en aucun temps à manquer au paiement du loyer par les présentes réservé, quand il deviendra payable, et souffrent qu'il soit retardé de plus de soixante jours, après qu'il sera devenu dû, ils seront pour telle négligence sujets, sans qu'il soit besoin de demande ou d'avis de la part de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, à la forfeiture du présent bail, ainsi que ci-après stipulé.

Si les dits preneurs viennent en aucun temps à manquer au paiement de l'intérêt qui deviendra dû et payable sur aucun des certificats de prêt émis par la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ou négligent ou omettent de payer le principal d'aucun des dits certificats, pendant plus de six mois après leur échéance, ils seront, pour toute telle négligence ou omission, ou manque, sujets, sans qu'il soit besoin de demande ou d'avis de la part de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ou d'aucune personne ou corporation y intéressée, à la forfeiture du présent bail, ainsi que ci-après stipulé.

Si les dits preneurs viennent en aucun temps à manquer au paiement de l'intérêt qui deviendra dû et payable sur aucun des bons hypothécaires jusqu'ici émis par la dite compagnie du chemin de fer de

l'Atlantique et du St. Laurent, ou négligent ou omettent de payer le principal des bons hypothécaires, pendant plus de six mois après leur échéance, les dits preneurs seront, pour telle négligence, omission, ou manque, sujets, sans qu'il soit besoin de demande ou d'avis de la part de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ou d'aucun possesseur des dits bons hypothécaires, à la forfaiture du présent bail, ainsi que ci après stipulé.

Mais ces stipulations et conventions de forfaiture, en autant qu'elles ont rapport aux certificats de prêt susdits, émis par la cité de Portland, et aux bons hypothécaires susdits, devront s'interpréter et se prendre comme étant sujettes à la condition que si les dits preneurs pouvoient bien et dûment aux fonds nécessaires pour payer le principal et l'intérêt qui deviendront dûs et payables en aucun temps sur les certificats de prêt et les bons hypothécaires susdits, et déposent ces fonds entre les mains de quelque dépositaire convenable, aux époques et aux lieux que tel principal ou intérêt sera payable, selon la teneur des certificats et des bons susdits, pour être payés à la demande des porteurs d'iceux, et qu'ils donnent avis public d'un temps raisonnable de tel dépôt, alors les dits preneurs ne seront point responsables ni tenus de souffrir aucune forfaiture en raison de tout retard, de la part des porteurs de tels certificats et bons, à demander et recevoir le paiement du principal ou de l'intérêt dû sur icelui, mais ils seront et resteront néanmoins responsables, dans tous les cas, de la fidélité du dépositaire entre les mains duquel ces fonds auront été déposés, ainsi que de la sûreté du bon et fidèle emploi des dits fonds.

Si les dits preneurs viennent à manquer au paiement et à l'acquiescement des dettes, responsabilités et obligations de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, qui sont en sus et en outre de la dette constituée ci-après mentionnée, et qui sont énumérées dans la cédule des dettes ci-après désignée, et s'ils souffrent que les dits dettes, responsabilités et obligations restent arriérées et non payées pour un montant égal à vingt-cinq mille piastres, pendant plus de quatre-vingt dix jours après l'échéance de ce montant sur le tout, et après qu'avis de tels arriérages aura été donné sous l'autorité des directeurs de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent aux dits preneurs, ou à aucun d'eux, ou à tout officier de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ou bureau principal de la dite compagnie en Canada, les dits preneurs, pour ce manque et pour avoir ainsi souffert ces arriérages pendant le temps susdit, seront sujets à la forfaiture du présent bail ainsi qu'il est ci-après stipulé.

*Douzièmement.* Dans le cas où les dits preneurs, ou les survivants ou le dernier mourant d'eux, ou leurs ayans-cause ci-après désignés, viendraient à manquer, négliger ou omettre de faire les paiements spécifiés dans le onzième article des présentes, ainsi qu'ils y sont tenus, et à laisser arriérer leurs paiements comme il y est dit, ils seront sujets à la forfaiture du présent bail, ainsi qu'il y est déclaré, et la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent aura le droit de reprendre possession de tous les dits chemin de fer, propriétés et biens par les présentes cédés, et de toutes les améliorations et substitutions qui leur auront été faites, ou d'une partie du tout au nom du tout, immédiatement ou en aucun temps plus tard, sans autre avis ou demande que comme ci-dessus prescrit, et de s'en servir et de les exploiter, et d'en retirer le revenu et les profits, et de déposséder et chasser les dits preneurs et tous leurs employés et agents, et elle pourra lors de telle reprise de possession ou en aucun temps plus tard, donner avis par écrit aux dits preneurs ou à aucun d'eux, ou à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qu'elle prend ou garde la possession des dits chemin, propriétés, biens et améliorations pour effectuer la résolution du présent bail et en mettre la forfaiture à effet, en conséquence de l'exécution des conditions qui auront donné lieu à telle reprise de possession; lequel avis par écrit sera suffisant s'il est laissé par ordre des directeurs de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent à aucun des dits preneurs et à tout officier de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, ou bureau principal de la dite compagnie en Canada, ou dans le cas où l'on ne pourrait laisser l'avis comme susdit, il suffira de le publier pendant deux semaines dans quelque journal public de la cité de Montréal. Si les dits preneurs, dans les dix-huit mois qui suivront la délivrance du dit avis ou sa dernière publication comme susdit, ne réparent le manque ou violation de convention qui aura ainsi donné lieu à telle reprise de possession, et ne payent l'intérêt pour le temps qu'aura duré leur négligence sur la somme ou les sommes non payées et arriérées, tous les biens, droits et intérêts des dits preneurs seront absolument résolus et forfaits, et la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent jouira de toutes les dites propriétés de chemin de fer, et de toutes les améliorations et substitutions qu'on y aura faites, et de tous leurs revenus, comme de sa propriété primitive et pour son propre usage, sans être tenue de tenir compte aux dits preneurs d'aucune des dites propriétés, biens, améliorations, substitutions ou revenus, ou de rembourser aux dits preneurs aucune somme par eux avancée, payée ou employée auparavant en accomplissement en tout ou en partie, d'aucune des conventions et stipulations exprimées aux présentes. Mais si les dits preneurs et les survivants et dernier mourant d'entre eux, et leurs ayans-cause ci-après désignés, viennent en aucun temps après telle reprise de possession pour violation de convention, et avant l'expiration des dix-huit mois susdits à compter de la délivrance ou publication du dit avis, à réparer le manque ou violation de convention qui aura ainsi donné lieu à telle reprise de possession, en payant l'intérêt comme susdit, alors les dits preneurs et les survivants et dernier mourant d'entre eux, et leurs ayans-cause susdits, seront rétablis dans la possession, l'usage et la jouissance des dits biens et améliorations et propriétés substituées, aussi pleinement et amplement, à toutes fins et intentions, que si tel manque ou violation de convention n'eût jamais eu lieu, et la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent leur en remettra et abandonnera, ce à quoi elle s'oblige par les présentes, la possession comme susdit, et elle leur rendra compte, à eux, leurs survivants ou au dernier mourant d'eux, ou à leurs ayans-cause susdits, de tous les profits et revenus nets qu'elle aura faits durant sa possession susdite, et elle les leur payera.

*Treizièmement.* De son côté la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent convient par les présentes qu'il sera et pourra être loisible aux dits preneurs et aux survivants et dernier mourant d'eux, et à leurs ayans-cause susdits, en payant le loyer par les présentes réservé et en fournissant et faisant tous les autres paiements requis et prévus dans le onzième article des présentes, de paisiblement et tranquillement avoir, tenir et occuper, et de s'en servir et en jouir, tout et chaque partie de ce que dessus cédé, circonstances et dépendances, pour et durant le dit terme de neuf cent quatre-vingt dix-neuf ans par les présentes accordé, sans molestation que ce soit par et de la part de la dite compagnie du chemin

de fer de l'Atlantique et du St. Laurent ou ses ayans-cause, ou de la part d'aucune autre personne agissant ou croyant agir légalement ou équitablement pour et au nom et par l'ordre de la dite compagnie.

*Quatorzièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent convient de plus, que durant le terme par les présentes accordé, elle entretiendra et maintiendra l'organisation légale de la dite compagnie, et qu'elle fera tout ce qui de son côté sera nécessaire pour maintenir et garder inviolable sa charte et ses franchises; et que de temps à autre, elle élira et nommera tous les officiers, agents et employés qu'elle est en loi obligée d'élire et de nommer pour maintenir son organisation, sa charte et ses franchises, et qu'elle les investira de tous les pouvoirs et leur imposera tous les devoirs qui pourront être nécessaires pour assurer et maintenir l'efficacité de corporation de la dite compagnie suivant la loi.

*Quinzièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage de plus, aussitôt après la passation du présent bail et jusqu'à sa résolution, à ne point, autrement qu'à la requisition et du consentement des dits preneurs, émettre de nouvelles actions du fonds capital de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, au-delà du nombre d'actions actuellement émises légalement ou qu'elle a droit d'après ses contrats subsistants d'émettre, ainsi qu'il est ci-après mentionné, et, à partir de la passation du présent bail et jusqu'à sa résolution, à ne point, autrement que du consentement des dits preneurs, créer aucune autre dette contre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, ni à émettre ou délivrer aucun instrument antérieurement fait créant quelque dette pour laquelle la dite compagnie n'aura pas reçu de valeur au temps de la passation du présent bail, et elle promet de ne faire volontairement aucun acte ou action dont le résultat serait d'amener sur elle quelque obligation ou redevance que ce soit; mais elle pourra néanmoins faire et délivrer tout instrument faisant preuve de dette pour aucune dette maintenant encourue, ou en liquidation de contrats existants.

*Seizièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent convient de plus que les dits preneurs auront droit à tout le bénéfice et à tout l'avantage que la loi garantit à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, provenant ou à provenir de l'établissement et du fonctionnement des divers fonds d'amortissement créés, ainsi que ci-dessus mentionné, pour le rachat et le remboursement des certificats de prêt jusqu'ici émis par la cité de Portland comme susdit, et qu'ils auront droit de se servir et de jouir de tous les moyens qu'a et pourra avoir la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent pour assurer la garde et régie convenable des dits fonds, et de se servir du nom de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent chaque fois qu'il sera nécessaire pour mettre les dits moyens à exécution.

*Dix-septièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage de plus à observer et suivre toutes les conventions et règles établies et adoptées dans et par les articles fondamentaux ci-dessus mentionnés, passés entre la dite compagnie et la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, en date du 17 avril 1846, actuellement exécutoires, subsistants et inexecutés.

*Dix-huitièmement.* Encore en considération de ce que ci-dessus, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, transporte par les présentes aux dits preneurs tous les contrats, bons, billets, comptes, choses d'actions, réclamations, actions et causes d'actions, jugements, appels et droits d'appel que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent a et possède actuellement, ou auxquels elle a droit, et elle constitue par les présentes les dits preneurs et les survivants et dernier mourant d'eux ses procureurs irrevocables, jusqu'à la résolution du présent bail, avec pouvoir de nommer la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc à leur place, et avec pouvoir au nom de la dite cédante, mais pour l'usage et aux frais des dits acceptants, de demander, réclamer, poursuivre, faire exécuter, recouvrer et remplir tous les contrats et autres choses par les présentes transportées, et pareillement au nom de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, mais aux frais et pour l'usage des dits acceptants, de poursuivre toutes causes d'actions qui pourront à l'avenir, pendant le terme du présent bail, échecir à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, contre toute personne ou corporation, autre que les dits preneurs ou toute personne ou corporation agissant pour et sous leur autorité ou de ceux par eux autorisés.

*Dix-neuvièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent promet de plus par les présentes, en tout temps à l'avenir, d'accorder aux dits preneurs, pour les examiner, tout accès aux livres, comptes, titres, records, files et pièces justificatives de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, qui pourra être nécessaire pour faciliter les opérations et garantir les intérêts des dits preneurs en vertu de la présente endenture.

*Vingtièmement.* La dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent déclare par les présentes qu'elle consent à ce que les preneurs ci-dessus nommés, et les survivants et le dernier mourant d'eux, quand et aussitôt que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc en aura acquis le pouvoir nécessaire, transportent le présent bail à la dite compagnie, avec tous les droits, titres et intérêts qu'y auront les dits preneurs, et avec tous les privilèges et pouvoirs qu'ils en tiendront; et les dits preneurs, leurs survivants et dernier mourant d'eux, s'engagent conjointement et séparément par les présentes, lorsque la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc aura acquis tel pouvoir, à lui passer en bonne et due forme de loi, sous un an après, et à lui remettre un bon et valable transport du présent bail, et de tous leurs droits, titres et intérêts à icelui, et de tous leurs pouvoirs et privilèges, pour par la dite compagnie en jouir et disposer pour tout le temps qui alors restera encore du dit terme par les présentes accordé, et à céder, abandonner et remettre à la dite compagnie leur possession des dits chemin de fer, biens et propriétés par les présentes cédés, et toutes choses que ce soit qu'ils auront acquises et qu'ils posséderont en vertu du présent bail, appartenant aux dits chemin de fer, biens et propriétés et employés à leur service.

Tel transport étant passé et délivré, et accepté par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc la dite compagnie prendra par là sur elle les obligations des dits preneurs en vertu du présent instrument, et sera tenue et obligée de garder et de remplir toutes les conventions et stipulations des dits preneurs, exprimées dans les présentes, et de se conformer à toutes les conditions et de subir tous les engagements qui par le présent instrument sont imposés aux preneurs ci-dessus nommés, aussi pleinement, et aux mêmes fins et intentions que si la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc out été le preneur primitif en vertu de la présente endenture, et y eut été partie, et elle sera pareillement tenue de faire bon et de répa-

rer toutes violations d'aucune des stipulations des présentes, par les dits preneurs, ou aucun d'eux, avant d'accepter tel transport.

Et la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage de plus, si tel transport est fait et accepté, comme susdit, dans l'espace de deux ans à compter du vingt-neuvième jour de mars ci-dessus mentionné, à consentir et délivrer, sur la demande qui lui en sera faite par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc les instruments ou l'instrument qui seront nécessaires pour ratifier le dit transport, et pour confirmer et assurer à la dite compagnie tous les titres, droits et intérêts, pouvoirs et privilèges, par la présente endenture accordés aux dits preneurs et à leurs ayans cause ci-désignés.

*Vingt-unième.* Si, sur la demande qui leur sera faite par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, d'un transport du présent bail, comme susdit, les dits preneurs, ou aucun d'eux, ou les survivants ou dernier mourant d'eux, refusent ou négligent, pendant plus de soixante jours après telle demande, de faire et délivrer tel transport, ils encourront sur tel refus ou négligence la forfeiture de tous leurs droits, titres, intérêts et biens, qu'ils possèdent en vertu du présent bail, et alors la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent pourra, sans être tenue de le demander ou d'en donner avis, rentrer en possession de ce que ci-dessus cédé, et pourra en déposséder et chasser les dits preneurs, leurs agents et employés, et elle en fera et disposera comme de sa propriété primitive, aussi pleinement, et aux mêmes fins et intentions, que dans le cas de forfeiture pour aucune des causes ci-dessus prévues. Mais cependant, dans ce cas, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent ne pourra rentrer en la dite possession que dans le but d'assurer à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc tous les avantages et intérêts que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc pourra avoir en ce que dessus cédé, et elle fera et délivrera à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc tous les titres légaux et autres qui pourront la mettre en possession de ce que dessus cédé, ainsi que se pourra faire convenablement et en loi, en la manière ci-après prévue, ou en aucune autre manière convenable, pour effectuer les objets et les fins des dites deux compagnies, tels qu'exprimés et énoncés dans le présent instrument.

*Vingt-deuxième.* Si telle forfeiture, comme susdit, a lieu en raison du refus ou de la négligence par les dits preneurs de faire le transport susdit, ou si la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, au lieu du transport ci-dessus prévu, préfère consentir et accepter une nouvelle endenture de bail par laquelle ce que dessus sera directement et comme en premier lieu cédé à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, et qu'elle donne avis de son choix à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent dans les deux ans qui suivront le vingt-neuvième jour de mars susdit, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent devra passer et consentir une nouvelle endenture de bail, basée en substance sur les mêmes termes, conventions, réserves, conditions et stipulations que ceux exprimés aux présentes, *mutatis mutandis*, entre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent d'une part, et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, d'autre part, pour abandonner et bailler à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc tous les chemins de fer, propriétés, droits et biens par les présentes cédés, pour par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc en jouir et disposer pendant tout le terme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, à compter du premier jour de juillet susdit, et sur la passation et l'échange de telle nouvelle endenture, ainsi passée d'après le choix de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, comme susdit, tous les biens, droits et titres des dits preneurs, parties à la présente indenture, seront *ipso facto* résolus et cesseront d'exister, et toute leur possession en vertu de la dite indenture et toutes les propriétés, améliorations, fonds, revenus, profits et avantages par eux acquis et tenus en vertu d'icelle, seront *ipso facto* cédés, abandonnés et transportés à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, pour son propre usage et avantage.

Mais rien de fait en vertu des dispositions susdites, relativement au transport du présent bail, ou à la passation d'une nouvelle endenture de bail, n'aura l'effet d'empêcher aucune action ou cause d'action que la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent pourra avoir contre les dits preneurs, ou aucun d'eux, pour toute chose par eux, ou par aucun d'eux, auparavant faite, omise ou tolérée.

*Vingt-troisième.* Et attendu que la dite cité de Portland, en vertu des dispositions de deux des divers actes ci-dessus mentionnés, autorisant le prêt du crédit de la dite cité pour venir en aide à la construction du chemin de la dite compagnie, lesquels deux actes passés respectivement le premier jour d'août 1848, et le vingt-septième jour de juillet 1850, est porteur de quinze mille actions dans le fonds capital de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, émises et transportées à la dite cité comme sûreté collatérale pour les responsabilités créées par les dits actes, lesquelles actions collatérales ne sont point comprises dans le nombre de dix-huit mille cent cinquante actions ci-dessus énumérées, les dits preneurs conviennent de plus, comme susdit, si, en aucun temps, aucunes des actions ainsi tenues comme sûreté collatérale viennent à être vendues et transportées par l'ordre des commissaires, ainsi que la chose est autorisée par les dits actes, de payer, à partir de telle vente, à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, tel loyer annuel additionnel qui sera égal à six piastres par cent piastres, par année sur le montant total de toutes telles actions qui auront été vendues et transportées comme susdit, sur leur valeur au pair, lequel devra être payé en paiements égaux semi-annuels, au dit Portland, le treute-mième jour de décembre et le trentième jour de juin de chaque année, pour et pendant le terme du présent bail; et toutes les dispositions de la présente endenture, ci-dessus exprimées, relativement au loyer ci-dessus réservé et pour en assurer le paiement, seront applicables au paiement du loyer additionnel par les présentes conditionnellement réservé et fait payable.

*Vingt-quatrième.* Si la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dans les dix-huit mois de la date de la présente endenture, n'obtient pas de l'autorité législative l'autorisation d'accepter un transport du présent bail ou de devenir partie à une nouvelle endenture de bail, comme ci-dessus prévu, les dits preneurs et les survivants et dernier mourant d'eux, auront droit, en aucun temps par après, de renoncer au présent bail en faveur de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et de laisser et abandonner à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent toute leur possession du chemin de fer et des propriétés par les présentes cédés, avec les améliorations et substitutions qu'ils y auront faites; laquelle renonciation se fera par écrit légal et offert à aucun membre du bureau des directeurs de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

Sur telle délivrance ou offre d'une renonciation par écrit ou de tel abandon ou remise de possession, comme susdit, les dits preneurs et chacun d'eux seront entièrement déchargés de toute autre responsabilité, engagement et obligation en vertu de la présente ententure, et la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique promet par les présentes, après telle délivrance ou offre d'une renonciation par écrit et d'une remise de possession, comme susdit, de ne jamais faire aucune réclamation ni intenter aucune action contre les dits preneurs ou aucun d'eux, en raison d'aucune chose contenue dans la présente ententure, se réservant néanmoins toutes actions et causes d'actions pour violation de convention par eux, ou par aucun d'eux, auparavant commise ou tolérée.

Avenant la renonciation au présent bail, comme susdit, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage par les présentes à rembourser, de la manière qu'il y est ci-après pourvu, toutes les dépenses qui auront été faites par les dits preneurs pour telles améliorations et augmentations faites à la dite propriété qui seront propres au fonctionnement et à l'usage du dit chemin de fer et qui auront été faites dans les dix-huit mois mentionnés au présent article, ainsi que par une résolution les directeurs de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent pourront approuver lors de la reprise des dites améliorations et augmentations; lequel remboursement se fera en argent, ou par émission et délivrance de bons de la dite compagnie au montant nécessaire, comme il est ci-après prévu.

*Vint-cinquièmement.* Avenant la renonciation au présent bail, comme il y est pourvu à l'article précédent des présentes, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage de plus à rembourser aux dits preneurs et aux survivants et dernier mourant d'eux, toutes les sommes que les dits preneurs auront déboursées jusque-là en paiement, satisfaction et acquittement d'aucune des dettes, responsabilités et obligations de la dite compagnie, autres que la dette constituée de la dite compagnie et l'intérêt sur icelle, et les paiements faits par les dits preneurs au fonds d'amortissement susdit, laquelle dette constituée est ci-après limitée et fixée à la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille piastres, et elle paiera cela de la manière ci-après établie, avec intérêt sur toutes les sommes ainsi déboursées par les dits preneurs à compter de la date du paiement de chacune d'elles, jusqu'à l'expiration de la période de dix-huit mois mentionnée dans l'article précédent des présentes, et pas plus longtemps.

Avenant telle renonciation, comme susdit, les dits preneurs s'engagent, eux et les survivants et dernier mourant d'eux, à rendre compte à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et à les lui rembourser et remettre, de toutes les sommes d'argent par eux reçues de la dite compagnie en vertu de la présente ententure, et de tous les profits par eux réalisés en vertu d'aucun des contrats ou autres choses transportées aux dits preneurs par le dix-huitième article des présentes; et ils retransporteront et remettront à la dite compagnie tous ceux des contrats et autres choses par les présentes transportées, comme susdit, qui n'auront pas été auparavant convertis en argent ou autrement liquidés et réglés.

La balance, s'il y en a, qui sera due par la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent aux dits preneurs, lors du règlement de comptes entre les parties auquel il est pourvu par le présent article des présentes et le précédent, sera payée par la dite compagnie en argent, ou, au choix de la dite compagnie, en bons de la dite compagnie, à être faits et délivrés aux dits preneurs et aux survivants et dernier mourant d'eux, en plein acquittement de telle balance; lesquels bons seront pour des sommes convenables au cours sterling, à quatre piastres et quatre-vingt-quatre centimes au louis, payables en vingt-cinq ans, à Londres, en Angleterre, au porteur d'iceux, avec intérêt payable semi-annuellement à Londres susdit, au taux de six piastres pour cent piastres par année.

*Vingt-sixièmement.* Dans le but de prélever les fonds nécessaires pour acquitter les dettes, responsabilités et obligations de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, mentionnés dans le cinquième article des présentes, autres que les prêts du crédit de la cité de Portland qui se montent à la somme de deux millions de piastres, et les bons hypothécaires de la compagnie qui se montent à la somme d'un million de piastres, mentionnés dans le dit article, et dans le but d'établir et de limiter toute la dette constituée de la dite compagnie à la somme de trois millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille piastres, la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent s'engage de plus à émettre sans délai de nouveaux bons au montant de quatre cent quatre-vingt-cinq mille piastres; lesquels bons seront faits au cours sterling, à quatre piastres et quatre-vingt-quatre centimes au louis, en sommes de cinq cents louis chaque, aussi près que possible, payables en vingt-cinq ans, à Londres, en Angleterre, au porteur d'iceux, avec intérêt payable semi-annuellement, à Londres susdit, au taux de six piastres par cent piastres, par année, et ils ne seront point vendus ni transportés pour moins que leur valeur au pair, sans donner d'abord aux dits preneurs le privilège de les acheter au pair, et les dits preneurs s'obligent par les présentes comme susdit, telle offre leur étant faite, de les acheter au pair. Et le produit de ces bons sera appliqué par la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent à payer et acquitter jusqu'à concurrence de ce montant les susdites dettes, responsabilités et obligations.

Avenant la vente et le transport des dits bons de la compagnie comme susdit, et que le présent bail ne soit point remis ainsi qu'il est dit à l'article vingt-quatre des présentes, les dits preneurs s'engagent par les présentes, comme susdit, à indemniser et garantir la dite compagnie de tous troubles, présents et à venir, en raison de toute responsabilité pour le principal et l'intérêt des dits bons, et toutes les dispositions contenues dans les onzième et douzième articles des présentes, relativement à la forfaiture du présent bail pour défaut d'aucun des paiements y mentionnés, seront applicables au paiement du principal et de l'intérêt qui pourront être dus sur les bons auxquels le présent article pourvoit.

Rien de contenu dans le présent instrument ne sera censé ni ne devra s'interpréter comme compromettant ou en aucune manière affectant aucuns des droits ou intérêts antérieurement existants de la cité de Portland, en et sur le chemin et les propriétés par les présentes cédés.

Les deux différentes cédules dont il est parlé plus haut, et qui sont marquées respectivement "cédule des biens" et "cédule des dettes," sont dressées en duplicata, portant la même date que les présentes, et sont identifiées par la signature des parties aux présentes, et chacune des dites parties pourra les consulter et s'en servir de la même manière que si elles étaient annexées aux présentes et en formaient partie.

*En foi de quoi,* l'hon. John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson, Gensiers, susdits, ont séparément apposé leur seings et sceaux à la présente ententure en duplicata, et la dite compagnie du chemin

de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, par Josiah S. Little, son président, dûment autorisé à cette fin par un vote des directeurs, dont copie certifiée est annexée aux présentes, l'a aussi signée et y a fait apposer le sceau de la dite compagnie, ce cinquième jour d'août, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-trois.

JOSIAH S. LITTLE, [L. s.]  
*Président, comp. du ch. de fer At. et St. L.*  
 BENJ. HOLMES, [L. s.]  
 WM. JACKSON, [L. s.]  
 JOHN ROSS, [L. s.]

Signé, scellé et délivré en présence des témoins sous-signés,  
 P. BARNES, de Portland susdit.  
 A. ROBERTSON, de Montréal susdit, avocat.

Contresigné par

CHAS. E. BARRETT, *Trésorier, comp. du ch. de fer, At. et St. L.*  
 B. CUSHMAN, *Commis.*

Les sous-signés, maire et échevins de la cité de Portland, conformément à la troisième section de l'acte de la législature du Maine, passé le 29<sup>e</sup> jour de mars 1853, intitulé: "Acte pour autoriser un bail du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent," expriment par le présent leur assentiment au bail qui précède, et ont séparément apposé leurs signatures au présent instrument, ce cinquième jour d'août 1853.

JAMES B. CAHOON, maire.  
 RUFUS E. WOOD,  
 GEO. PEARSON,  
 G. O. W. WOODMAN,  
 O. L. SANBORN,  
 JACOB McLELLAN,  
 JONAS H. FERLEY,  
 S. L. CARLETON.

*Transport de Bail.*

Le présent transport, cession et abandon, fait et passé le neuvième jour de février 1855, par et entre l'hon. John Ross, ci-devant de Belleville, et maintenant de la cité de Québec, dans la province du Canada, Benjamin Holmes, écuyer, de Montréal, dans la dite province, et William Jackson, écuyer, de Birkenhead, Angleterre, représenté par son procureur, l'hon. John Ross susdit, d'une part, et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, représentée par l'hon. Francis Hincks, de Québec, dans la dite province, dûment autorisé à l'effet des présentes, d'autre part,

Atteste—Qu'attendu qu'en vertu d'un certain bail passé le 5<sup>e</sup> jour d'août, en l'an de grâce 1853, la "compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent," corporation établie par la législature de l'Etat du Maine, a cédé et baillé, pour le terme de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf ans, à commencer du 1<sup>er</sup> jour de juillet 1853, sujet au paiement d'un loyer, et aux termes et conditions contenues dans le dit bail, à eux, les sus-nommés l'hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, le chemin de fer de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, tel qu'ailleurs concédé, tracé et construit, prenant à la cité de Portland, dans l'Etat du Maine, de là s'étendant à la frontière de l'Etat du New Hampshire, et de là continuant à travers l'Etat du New Hampshire, jusque et dans l'Etat du Vermont, jusqu'à la jonction commune à Island Pond, dans le comté d'Essex, dans le dit Etat du Vermont, ensemble avec tous les biens mobiliers, immobiliers et mixtes, partout où ils pourraient se trouver, appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, dépendants du dit chemin de fer et destinés à son entretien et à son exploitation, y compris toutes les stations, magasins et autres bâtiments, ponts, jetées, quais, droits de grève et privilèges de havre, appartenant à la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent et en sa possession et jouissance, et tous les droits d'expropriation et autres privilèges, le terrain de la voie, les travaux de terrassement et les travaux d'art, l'équipement, les appareils, les accessoires, les rails et autres matériaux et approvisionnements que la dite compagnie possédait, réclamait, occupait et dont elle jouissait, pour les fins de son incorporation en vertu de sa charte, suivant la cédule des dits biens, nommée au dit bail et marquée "cédule des biens;" aussi tous les péages, taux, passages, loyers et revenus que la dite compagnie avait alors ou pourrait avoir plus tard droit de recevoir et prendre, et tous ses droits de les demander, percevoir et recevoir, et toutes les réclamations de toute espèce, crédits, choses d'action, causes d'action, appels et droits d'appel qui appartenaient à la dite compagnie et qu'elle possédait au commencement et durant le terme du dit bail défini et limité, ensemble avec tous les droits et privilèges acquis et à acquérir dans l'exercice des pouvoirs de corporation de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent;

Et attendu qu'il a été arrêté et convenu, entre autres choses, par le dit bail, que les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, parties de première part aux présentes, et les survivants et dernier mourant d'eux, quand et aussitôt que la dite "compagnie du chemin de fer Grand Tronc," partie de seconde part aux présentes, aurait eu de la législature du Canada le pouvoir nécessaire pour accepter un transport du dit bail, pourraient le transporter à la dite compagnie, partie de deuxième part aux présentes, avec tous les droits, titres et intérêts des dits preneurs, parties de première part aux présentes, et avec tous leurs privilèges et pouvoirs en vertu du dit bail;

Et attendu qu'en vertu du dit bail, les dites parties de première part aux présentes, sont convenues que, quand pareil pouvoir serait ainsi acquis par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, partie de deuxième part aux présentes, eux, les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, et les survivants et dernier mourant d'eux, dans l'an de telle acquisition, passeraient en bonne et due forme de loi et délivreraient un bon et valable transport de tous leurs droits, titres et intérêts dans le dit bail, et de tous leurs pouvoirs et privilèges en vertu d'icelui, à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, pour par la dite compagnie en jouir et se servir durant tout le temps restant encore alors du terme du dit bail transporté, et qu'ils céderaient, abandonneraient et remettraient à la dite compagnie toute la possession des dits biens et propriétés de chemin de fer ainsi transportés, et toutes

choses quelconques par les dits preneurs, parties de première part aux présentes, acquises et possédées en vertu du dit bail, dépendant des dits biens et propriétés du chemin de fer, et servant à ses besoins ;

Et attendu qu'en vertu du dit bail il a été de plus convenu et arrêté que sur la passation et délivrance de tel transport à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, et sur son acceptation par elle, la dite compagnie prendrait par là sur elles toutes les obligations des dits John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, en vertu de la dite endenture ou instrument de bail, et serait tenue et obligée de garder et remplir les conventions et engagements des dits preneurs, exprimées au dit bail, et de se conformer à toutes les conditions et de supporter toutes les responsabilités qui par la dite endenture de bail étaient imposées aux dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, comme preneurs susdits, aussi pleinement, à toutes fins et intentions, que si la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada eût été premier preneur en vertu du dit bail et y eût été partie ;

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, par et en vertu d'un certain acte de la législature de la province du Canada, passé dans la 18<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, chap. 33, intitulé : "Acte pour amender les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," a été dûment autorisée à accepter et prendre le dit bail et les intérêts et droits de propriété des dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, aux termes et conditions mentionnés au dit bail, avec telles modifications et changements que les directeurs de la dite compagnie pourraient adopter, et à les indemniser, les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, de toutes conventions et conditions y contenues, de la part des dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, et à posséder la dite partie de chemin de fer et dépendances, sujet au loyer, et aux termes et conditions spécifiées dans le dit bail, avec telles modifications comme susdit ;

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada est prête et consent à prendre et à accepter le transport du dit bail et de tout ce qui y est contenu, sujet aux diverses clauses, conditions, conventions, stipulations et dispositions y contenues ;

Maintenant à ces causes ces présentes attestent, que, pour les considérations susdites et en considération de la somme de dix chelins maintenant bien et dûment payée par la dite partie de deuxième part aux présentes aux parties de première part, dont quittance par les présentes, et conformément aux conditions et exigences contenues et exprimées dans le dit bail, les dites parties de première part aux présentes, savoir : les dits hon. J. Ross, et W. Jackson, représentés et agissant comme susdit, et B. Holmes, ont cédé, transporté et remis, et par les présentes cèdent, transportent et remettent à la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, représentée, agissant et acceptant comme susdit, tous les droits, parts, réclamations, titres, intérêts et demandes généralement quelconques qu'eux, les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes ont, ou peuvent en aucune manière ou forme que ce soit, avoir, réclamer et demander en et sur le dit bail ci-dessus mentionné, et sur le terme non expiré d'icelui, ensemble avec le dit bail et toutes les propriétés généralement quelconques par icelui baillées et cédées, et tous les pouvoirs et privilèges qu'ils peuvent avoir en vertu d'icelui, comme aussi la possession des dites propriétés de chemin de fer par icelui cédées, et toutes choses quelconques par eux acquises et possédées en vertu du dit bail, dépendant des dits biens et propriétés de chemin de fer, et servant à leur usage, le tout sans exception ni réserve, et aussi pleinement et efficacement que si le dit bail eût été directement passé entre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, sujet à toutes et chacune des clauses, conditions, obligations, conventions, stipulations et dispositions diverses et respectives, contenues, mentionnées et énoncées dans le dit bail, soit en faveur ou contre les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, ou aucun d'eux, soit en faveur ou contre la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent.

Pour par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada jouir et disposer de tout ce que dessus cédé et transporté, pour et durant le terme non encore expiré du dit bail ainsi transporté.

Et les dites parties déclarent par les présentes qu'en vue du présent transport et cession, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a, depuis le commencement du terme du dit bail, été en possession du chemin de fer et de toutes les propriétés de chemin de fer, mobilières et immobilières, et de toutes les autres choses cédées et baillées par et en vertu de la dite endenture de bail, et que la dite compagnie a exploité, entretenu et maintenu le dit chemin de fer à ses propres frais et dépens, et pour son propre profit, bénéfice et avantage, et que tous les bâtiments, agrandissements, augmentations et améliorations faites sur et au dit chemin de fer et aux stations, et le complètement de son équipement, ont été faits, exécutés et payés par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, et qu'en conséquence le tout et chaque partie en appartient à la dite compagnie, et que les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes n'ont aucune réclamation que ce soit contre la dite compagnie pour les profits que la dite compagnie peut avoir faits par l'exploitation du dit chemin de fer, ni contre les dits bâtiments, agrandissements, augmentations et améliorations faits au dit chemin de fer, à ses stations et à son équipement.

Et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada reconnaît par les présentes avoir reçu des dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes le double original du dit bail, dont quittance.

Et attendu que la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada a, depuis le commencement du dit bail, dépensé diverses sommes d'argent pour les améliorations qu'elle a faites au dit chemin et pour en compléter l'équipement, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada aura à faire avec la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent telles stipulations et arrangements dont elles pourront convenir entre elles, pour obtenir la capitalisation de ces dépenses par l'émission d'actions ou autrement, si en vertu du dit bail elle a ce droit d'obtenir l'émission de telles actions ;

A ces causes la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc décharge par les présentes les dits hon. John Ross, William Jackson et Benjamin Holmes, de toute responsabilité que ce soit qu'ils auraient pu encourir en raison et en conséquence d'avoir été parties au dit bail, et elle promet, s'engage et convient de les garder et préserver, tous et chacun d'eux, de toutes réclamations et demandes qui pourraient à l'avenir être faites sur et contre eux, ou aucun d'eux, comme telles parties au dit bail.

Et les dites parties aux présentes déclarent de plus que tous les loyers, dettes, intérêts et autres sommes d'argent qui, en vertu du dit bail, devaient être payées par les dits hon. John Ross, Benj. Holmes et William Jackson, ont été payées et acquittées par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, depuis le commencement du terme du dit bail, jusqu'à ce jour, et qu'en conséquence eux, les dits hon. John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson, n'ont aucune réclamation que ce soit contre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada pour le remboursement d'aucune somme d'argent.

Et en considération de tout ce que dessus et des présentes, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada prend sur elle par les présentes tous les engagements généralement quelconques mentionnés dans le dit bail, comme étant à payer soit par les hon. John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson, ou par la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, le tout aussi pleinement et efficacement que si la dite compagnie était partie au dit bail comme principal obligé.

En foi de quoi, les sus-nommés John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson, par son procureur, ont séparément apposé leurs seings et sceaux aux présentes, et la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada les a aussi fait signer par le dit Francis Hincks, et fait apposer son sceau de corporation, à Portland, dans l'état du Maine, ce neuvième jour de février, en l'an de grâce mil huit cent cinquante-cinq.

JOHN ROSS, [L. s.]  
 BENJ. HOLMES, [L. s.]  
 WM. JACKSON, [L. s.]

Par Jno. Ross, son procureur.  
 F. HINCKS, [L. s.]

*Pour la comp. du ch. de fer G. T. du Canada.*

Signé, scellé et délivré  
 en présence de

GEO. ET. CARTER,  
 G. F. SHEPLEY.

*Supplément au Bail.*

ARTICLES ET STIPULATIONS SUPPLEMENTAIRES au bail du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, fait et passé le 5e jour d'août 1853, par la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent en faveur de John Ross, Benjamin Holmes et William Jackson.

*Premièrement.* Attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, conformément aux dispositions du dit bail, en est devenue cessionnaire, et a pris possession du chemin de fer et des biens par icelui transportés, et attendu que la dite compagnie de l'Atlantique a, depuis le dit transport, à la requisition de la dite compagnie du Grand Tronc, émis et délivré à la dite compagnie du Grand Tronc six mille huit cent cinquante-neuf parts dans le fonds capital de la dite compagnie de l'Atlantique, étant autant d'actions de plus que le nombre de dix-huit mille cent cinquante qui avaient été émises et autorisées lors de la passation du dit bail, —lesquelles nouvelles actions ont été ainsi émises et délivrées pour des frais de construction, et pour améliorer et perfectionner le dit chemin de fer, et pour l'équiper, et dans le but de capitaliser les dites dépenses, —et a consenti d'émettre et de délivrer à la dite compagnie du Grand Tronc, (l'autorisation de la législature, s'il est nécessaire, devant être obtenue pour augmenter le dit capital,) telles nouvelles actions qui pourront être nécessaires pour payer et acquitter, de leur produit, les bons jusqu'ici émis par la dite compagnie de l'Atlantique, et les certificats de dettes de la cité de Portland, faits et émis en aide de la construction du dit chemin, et qu'elle a de plus consenti à ce que, dans le cas où, lors de l'échéance des dits bons et certificats de dette, il serait impossible ou inexpédient, en raison de la condition du marché monétaire dans le temps, de payer et acquitter les dits bons et certificats, à même le produit des actions ou autrement, la dite compagnie de l'Atlantique alors émettra, à la demande de la dite compagnie du Grand Tronc, de nouveaux bons, en renouvellement et en extension des dits bons et certificats ainsi échéant, et qu'elle continuera à en faire autant ensuite, chaque fois qu'il sera nécessaire pour la même raison, par l'émission de nouvelles séries de bons en renouvellement et en extension des premiers; —

Maintenant, en considération de ce que dessus, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada s'engage par les présentes à payer, sur le montant de la valeur au pair de toutes telles nouvelles actions émises ou devant être émises comme susdit, un loyer annuel additionnel, en vertu du dit bail, au taux de trois piastres pour cent piastres, semi-annuellement, aux mêmes conditions que pour le paiement du loyer réservé par le dit bail, ainsi qu'il y est pourvu, de sorte que le loyer réservé et courant en vertu du dit bail, sera en tout temps l'intérêt annuel, au taux susdit, sur le montant de la valeur au pair de toutes les actions du capital de la dite compagnie de l'Atlantique, qui auront été légalement émises et qui seront non acquittées.

La dite compagnie du Grand Tronc s'engage aussi, de plus, à pourvoir bien et dûment au paiement de l'intérêt qui en aucun temps deviendra dû et échû sur tous et aucun des nouveaux bons et séries subséquentes de bons de la dite compagnie de l'Atlantique qui pourront être émis en renouvellement et en extension des bons actuels de la dite compagnie, et des certificats de dette de la cité de Portland comme susdit, —et à pourvoir bien et dûment au paiement du principal de tous les différents bons et séries de bons qui auront été émis en renouvellement et en extension comme susdit, au fur et à mesure qu'ils deviendront successivement dûs et échûs.

*Deuxièmement.* Et attendu que par un acte de la législature du Maine, passé le vingt-troisième jour de septembre, mil huit cent cinquante-trois, il est donné pouvoir de convertir les actions du capital de la dite compagnie de l'Atlantique en valeurs exprimées en cours sterling d'Angleterre, et de pourvoir au paiement des dividendes sur icelles, à Londres, Angleterre, et que des règles et formes nécessaires à ces fins ont été adoptées par les actionnaires et les directeurs de la dite compagnie de l'Atlantique, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada s'engage de plus par les présentes, sur avis, confor-

mément aux dites règles, dûment donné par la dite compagnie de l'Atlantique du nombre d'actions qui pourront avoir été converties et émises en cours sterling, à l'expiration de chaque semestre que le loyer réservé par le dit bail deviendra dû, à prévoir et à payer à son bureau de Londres, trois louis sterling sur chaque telle action sterling de cent louis, et à les payer semi-annuellement, le quinzième jour de mars et le quinzième jour de septembre de chaque année tant que durera le dit bail; lesquels paiements ainsi faits à Londres seront en déduction et en acquit d'autant sur le loyer semi-annuel, en vertu du dit bail, qui autrement aurait dû être payé à Portland le trentième jour de juin et le trente-et-unième jour de décembre respectivement, précédant les dates ci-dessus mentionnées.

Et il est entendu et convenu entre les dites parties que toutes les dispositions, conventions et stipulations contenues dans le dit bail ainsi qu'aux présents articles supplémentaires, relativement au paiement du loyer réservé en vertu d'iceux, seront censées sujettes à la disposition précédente pour le paiement d'une partie du dit loyer, à Londres, en mars et septembre, annuellement, au lieu de Portland, en juin et décembre ainsi qu'en premier lieu stipulé.

*Troisièmement.* Et de plus en considération de ce que dessus la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada convient et consent expressément par les présentes à ce que toute omission de sa part, pendant plus de soixante jours, de payer le loyer qui en aucun temps deviendra dû sur toutes nouvelles actions émises et à être émises en vertu des dispositions des présents articles supplémentaires, ou toute omission de payer les bons et séries subséquentes de bons à être émis en renouvellement et en extension des bons actuels de la dite compagnie de l'Atlantique et des certificats de dette de la cité de Portland, ou de payer l'intérêt de temps à autre échéant sur iceux, ou toute omission pendant plus de soixante jours de prévoir et de payer, à Londres, toute partie du loyer en vertu du dit bail, ainsi qu'il est pourvu et convenu par les présents articles supplémentaires qu'il devra être payé au dit lieu, sera une cause de forfaiture du dit bail, aussi pleinement et efficacement, et de la même manière et aux mêmes conditions que pour les causes de forfaiture mentionnées et exprimées dans le 12<sup>me</sup> article du bail primitif, aussi pleinement et absolument que si les causes de forfaiture définies et énoncées dans les présents articles supplémentaires avaient été exprimées et stipulées dans le dit bail original, avec le même recours et le même droit de se faire relever de telle forfaiture qu'il est stipulé au dit bail original.

En foi de quoi, les dites compagnies ont mutuellement signé le présent instrument en double, respectivement—par Benjamin Holmes, écuyer, vice-président de la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dûment autorisé à cet effet de sa part, et par St. John Smith, écuyer, président de la dite compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, dûment autorisé à cet effet de sa part, et ont fait apposer respectivement les sceaux des dites compagnies aux présentes, ce 6<sup>e</sup> jour de décembre, en l'an de grâce 1855—les résolutions des bureaux respectifs des directeurs des dites compagnies, en autorisant la passation, comme susdit, étant ci-annexées.

La compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, par

St. JOHN SMITH, président, [L. S.]

La compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, par

BENJ. HOLMES, vice-président, [L. S.]

Signé, scellé et échangé  
en présence de

P. BARNES, de Portland susdit,  
T. DOUCET, de Montréal, notaire.

Contresigné par

CHAS. E. BARRETT, Trés. comp. ch. de fer Atl. et St. L.

Les soussignés, maire et échevins de la cité de Portland, conformément à la 3<sup>e</sup> section de l'acte de la législature du Maine, passé le 29<sup>e</sup> jour de mars 1853, intitulé, "acte pour autoriser un bail du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent," expriment par les présentes leur assentiment aux articles et conventions ci-dessus, en supplément au bail fait et passé le cinquième jour d'août, mil huit cent cinquante-trois, et ont séparément apposé leurs signatures au présent instrument, ce sixième jour de décembre, mil huit cent cinquante-cinq.

NEAL DOW, Maire.  
S. L. CARLETON,  
HENRY A. JONES,  
JOSEPH LIBBY,  
SAM'L J. ANDERSON,  
WM. W. THOMAS,  
JOSEPH RING.

*Ques. 285.* Combien d'argent la compagnie du Grand Tronc a-t-elle payé sur ce bail, et combien doit-elle dessus à présent?—*Rép.* A venir au 31 décembre dernier il avait été payé pour intérêt sur les actions et les bons £267,870 11s. Id. Il a été payé depuis, autant que je puis me rappeler, quelque chose comme £30,000 en différentes sommes.

*Ques. 286.* Est-il vrai que l'argent que la compagnie du Grand Tronc a payé sur ce bail à venir au 31 décembre 1856, a mangé toutes les recettes de tous les travaux fusionnés du Grand Tronc, en sus des frais d'exploitation, depuis son ouverture jusqu'à cette date, et cent trente-six mille louis de plus?—*Rép.* Les

recettes de tout le chemin, déduction faite des frais d'exploitation, depuis l'ouverture de la première section, paraissent avoir été, à venir au 31 décembre dernier, de £131,217 19s. 6d., somme qui, déduite du montant d'intérêt qu'on a déjà dit avoir été payé à la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, donne la réponse à la présente question, soit £136,652 11s. 7d.

*Ques.* 287. Est-il vrai encore que le chemin était incomplet et en mauvais ordre lorsqu'il a été reçu, et qu'il a fallu y faire de grandes dépenses pour le mettre en bon état ; si oui, ayez la bonté de donner le détail de ces dépenses ?—*Rép.* Il est vrai que le chemin n'était pas en bon ordre lorsqu'il fut livré, et qu'il a fallu y faire depuis de grandes réparations. Je ne saurais en donner le détail sans voir les comptes qui sont à Montréal, mais la dépense totale qui a été faite sur cette section du Grand Tronc est de £687,533 19s. 6d. courant, ainsi qu'il est indiqué à la page 26 des états qui ont été publiés ; cette somme, comme de raison, comprend l'intérêt dont il est fait mention à une question précédente £267,890 11s. 1d.

*Ques.* 288. Pouvez-vous fournir au comité copie de la correspondance échangée entre la compagnie du Grand Tronc et la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, relativement aux dites dépenses, ainsi que des minutes du bureau du Grand Tronc à ce sujet, et de l'arrangement final fait entre les compagnies ?—*Rép.* Je ne puis produire la correspondance sans avoir recours à tous les livres et aux pièces de record. L'ingénieur en chef mit le chemin en bon état, ce qui a entraîné une grande dépense, et sur la demande des directeurs de la compagnie du Grand Tronc le montant de bons et d'actions mentionné à la page 26 des états publiés a été remis pour en payer en partie les frais. Je ne me souviens pas si aucune correspondance a eu lieu sur le sujet entre les deux bureaux. Il a été ainsi reçu en bons et en actions, une somme de £292,475 courant. Je sou mets un état des comptes entre les deux compagnies, tels qu'ils se trouvent dans les livres. On y voit en faveur du Grand Tronc une balance de £50,320 0s. 2d. qui correspond avec la balance générale qu'on trouve à la page 23 des états publiés. (" M. Holmes met devant le comité un état des comptes de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc à venir au 31 décembre 1856.")

*Ques.* 289. Pouvez-vous dire quelles ont été les recettes brutes de la section Atlantique et St. Laurent du Grand Tronc depuis la fusion, ainsi que les frais d'exploitation durant la même période ?—*Rép.*

Les recettes brutes se montent à.....	£393,023	9	3
Les dépenses do .....	298,933	10	1
		<hr/>	
	£94,098	19	2

Il faudrait ajouter à cette somme,—montant des recettes antérieures au 1er janvier 1854, tel qu'indiqué à la page 30½ des états publiés.....	£	13,917	10	7
Et .....		6,015	6	5
		<hr/>		

Pour rails,—donnant un excédant total de.....	£114,031	16	2
sur la dépense.			

*Ques.* 290. [Par M. Bellingham.] Pouvez-vous donner au comité les noms des directeurs de la vraie compagnie du Grand Tronc avant la fusion ?—*Rép.* Avant la fusion je n'avais rien du tout à faire avec le vrai Grand Tronc ; les noms des directeurs, cependant, étaient selon l'acte du parlement ;

Les hons. Peter McGill et Geo. Pemberton ; H. LeMesurier, Jas. B. Forsyth, H. W. Jackson, T. G. Ridout, W. H. Ponton et William Mathie, écuiers, et le Capt. Rhodes. Les messieurs suivants étaient aussi directeurs, nommés par le gouvernement : les hons. Francis Hincks, M. Cameron, John Ross et James Morris ; Thos. Ryan, George Crawford, A. T. Galt et L. H. Holton, écuiers.

L'hon. M. le procureur-général *Macdonald* entre dans la chambre.

*Ques.* 291. [Par le président.] On vous a demandé aux questions 159 et 160 si vous étiez présent à la première assemblée du bureau des directeurs du Grand Tronc, et s'il y avait été dit que MM. Peto et Cie. ne voulaient rien avoir à faire avec le contrat du Grand Tronc à moins que M. A. M. Ross ne fut nommé ingénieur en chef. Ces questions se rapportaient au Grand Tronc primitif et non à la compagnie fusionnée. Vos réponses avaient-elle rapport au premier ou à la dernière?—*Rép.* Comme de raison, comme je n'étais point directeur avant la fusion, mes réponses avaient rapport à la dernière.

*Ques.* 292. Savez-vous si, à la première assemblée de la compagnie primitive du Grand Tronc, en novembre 1852, l'énoncé en question a été fait par rapport à M. A. M. Ross, de la part de MM. Peto et Cie?—*Rép.* Ayant été informé qu'à la première assemblée de la compagnie du Grand Tronc en 1852 on avait dit qu'à moins que M. A. M. Ross ne fut nommé ingénieur en chef de la compagnie, MM. Jackson, Peto et Cie. ne voulaient rien avoir à faire avec le contrat, et que M. Holton y avait objecté, je crus devoir examiner les records, et j'y trouvai le nom de M. Holton inscrit comme opposant.

*Ques.* 293. [Par M. Bellingham.] Par qui avez-vous, ainsi que les autres membres du bureau, tel qu'originellement constitué, été nommés directeurs ? et quand et de qui reçûtes-vous la première intimation que vous étiez un des directeurs?—*Rép.* La première intimation que j'eus de ma nomination comme directeur de la compagnie du Grand Tronc, me vint par une lettre de M. A. T. Galt, de Londres, dans le printemps de 1853. On m'envoya ensuite des copies du prospectus publié à Londres, et j'y trouvai mon nom inscrit comme directeur, je ne pense pas qu'aucun des autres directeurs canadiens aient eu d'autres informations à ce sujet, si ce n'est, comme de raison, l'hon. John Ross, qui était en Angleterre dans le temps, ainsi que le Capt. Rhodes, je crois.

*Ques.* 294. Était-ce par élection, ou comment avez-vous été nommé directeur, ainsi que les autres?—*Rép.* Certainement pas par élection, mais de la manière que je l'ai dit dans ma dernière réponse.

*Ques.* 295. Saviez-vous que M. Ponton, un des directeurs ainsi nommés, et George Crawford, écuyer, M. P. P., un autre des directeurs ainsi nommés, et Samuel Keeser, écuyer, assistant ingénieur, sont tous parents de l'hon. John Ross, le président de la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Comme de raison, je sais cela.

*Ques.* 296. Pouvez-vous expliquer pourquoi l'hon. John Ross a été originellement fait président de la compagnie du Grand Tronc ? Avez-vous lors de cette élection, puisque vous étiez un des directeurs de la compagnie, voté pour lui comme président?—*Rép.* Je ne sais point quels arrangements on avait faits à Londres au sujet d'un bureau de directeurs en Canada. Je vis par le prospectus que l'hon. John Ross avait été nommé président.

*Ques.* 297. [Par le président.] N'est-ce pas le fait que l'hon. John Ross, M. A. T. Galt, et M. Hincks étaient les auteurs de tout le projet de fusion et des conditions qu'on y avait mises?—*Rép.* Je ne puis rien dire d'après ma connaissance personnelle, mais j'ai toujours compris qu'ils en étaient les auteurs.

*Ques.* 298. Savez-vous que pendant que le parlement canadien en était à discuter la charte du Grand Tronc, MM. Galt et Holton y ont fait toute l'opposition qu'ils ont pu, et qu'ils se plaignaient que le prix qu'on accordait à MM. Jackson, Peto et Cie., était exorbitant?—*Rép.* J'ai compris qu'il en était ainsi.

*Ques.* 299. Ayez la bonté de regarder à la page 19 des procédés du comité des chemins de fer de 1852, et dites si M. Holton, dans une lettre au président du comité, en date du 13 septembre 1852, qui y est enregistré, ne s'est pas servi du langage suivant relativement au marché qu'on était sur le point de faire avec MM. Peto, Jackson et Cie.: "Est-ce que l'intervention de M. Jackson et de ses associés est si nécessaire pour obtenir l'emprunt des capitaux anglais qu'il faille payer trente à cinquante pour cent de plus que le prix comptant des travaux, uniquement à cause des facilités qu'ils sont censés posséder comme agent de change? ou prétendrait-on qu'une poignée d'entrepreneurs de chemins de fer tiennent entre leurs mains la clef du marché monétaire du monde?"—*Rép.* Je vois que c'est le cas à la page 19 du rapport du dit comité.

*Ques.* 300. Ayez la bonté de regarder à la page 32 des procédés du même comité, et dites si le passage suivant ne se trouve point dans une lettre du 11 octobre 1852, de MM. Galt et Holton au président du comité: "Les requérants, MM. Peto, Jackson et Cie, ne sont pas les parties qui veulent réellement construire le chemin; il est notoire que le capital ne leur appartiendra jamais; leur dessein est de vendre le tout à des personnes qui ne sont nullement au fait de toute l'affaire; les vrais acteurs et entrepreneurs ne paraissent pas, et il doit être suffisamment évident que s'il se rencontre de la difficulté à placer le capital en Angleterre, les entrepreneurs qui ont tout le contrôle de la compagnie pourront annuler le contrat ou suspendre les travaux, sans que l'on puisse avoir aucun recours bien sûr contre les requérants actuels; ce qui fait voir évidemment que si, pour quelque cause que ce soit, les parties ne peuvent disposer des £3,500,000 du capital du chemin de fer en Angleterre, le chemin pourra être abandonné—chose qui pourrait fort bien arriver, lorsque l'on y aura appris par le moyen de la presse, ainsi que cela aura indubitablement lieu, que le coût total en argent comptant n'exède pas £6,500 par mille?"—*Rép.* C'est un extrait correct des minutes du dit comité.

*Ques.* 301. Ayez la bonté de regarder au bas de la même page, et dites si MM. Galt et Holton ne vont pas à dire dans leur lettre: "En terminant nous exposons que nous pouvons construire le chemin de fer en moins de temps et pour environ la moitié du capital énoncé, et avec une moindre somme d'assistance provinciale que ne le font les parties qui demandent la charte en question; nous ne demandons pas le pouvoir d'émettre un capital excessif, faisant ainsi croire à des étrangers que des travaux réellement peu dispendieux le sont davantage?"—*Rép.* Oui, c'est aussi un extrait fidèle.

*Ques.* 302. Combien de jours après cette lettre MM. Galt et Holton ont-ils été faits directeurs du Grand Tronc, et ont-ils ensuite donné la main à ce projet, de vendre le tout à des personnes qui ne sont nullement au fait de toute l'affaire, pour émettre un capital excessif, faisant ainsi croire à des étrangers que des travaux peu dispendieux le sont davantage?"—*Rép.* Je ne suis point au fait de la date exacte de leur nomination comme directeurs de la compagnie du Grand Tronc, mais ils l'étaient en novembre 1852.

*Ques.* 303. Combien de semaines après cette lettre est-ce que MM. Galt et Holton comme directeurs du Grand Tronc se sont assuré pour eux-mêmes le contrat pour la construction de la section de Toronto à Sarnia du projet fusionné du Grand Tronc?"—*Rép.* Je n'ai aucune connaissance personnelle du temps que le

contrat a été donné à MM. Galt et Holton. Il est dit au prospectus qui a paru le 13 avril 1853, qu'ils avaient obtenu le contrat de Toronto à Sarnia.

*Ques.* 304. Qui a donné le contrat à MM. Galt et Holton et leurs associés ?  
—*Rép.* Je ne saurais dire. Je suppose que c'est par un des arrangements faits à Londres.

*Ques.* 305. Dans ce contrat, MM. Galt et Holton ont-ils pris le prix qu'ils avaient fixé eux-mêmes, savoir, £6,500 par mille, ou ont-ils demandé et obtenu le même prix par mille qu'ils avaient, relativement au contrat de Peto et Cie, déclaré être de "30 à 50 pour cent de plus que le prix comptant des travaux ?"  
—*Rép.* Non, ils n'ont pas pris le contrat à £6,500 "qu'ils avaient déclaré être le prix comptant des travaux de Peto et Cie ;" le prix de leur contrat a été de £8,090 le mille.

*Ques.* 306. Le prix de MM. Holton et Galt (Gzowski et Cie.) n'était-il pas de fait plus élevé que celui de Peto et Cie., puisqu'ils devaient être payés en argent, tandis que Peto et Cie. devaient l'être en partie en actions et en bons de la compagnie ?—*Rép.* Aux termes du contrat, MM. Gzowski et Cie, dont MM. Holton et Galt faisaient partie de la maison, étaient payés en argent, tandis que MM. Peto et Cie. l'étaient partie en argent, partie en bons et en actions. Le contrat de Gzowski et Cie, était de £1,376,000 pour 172 milles de Toronto à Stratford. La somme qui leur a été payée est de £1,019,332 pour une distance de 88 milles.

*Ques.* 307. Savez-vous si MM. Gzowski et Cie. avaient obtenu un contrat pour la construction du chemin de Toronto à Sarnia, de la compagnie du chemin de Toronto à Guelph, avant la fusion de ce chemin comme partie du Grand Tronc, et que le prix en était de beaucoup moins élevé que celui que M. Galt a obtenu pour sa maison à Londres, par l'arrangement de la fusion ? Ayez aussi la bonté de dire au comité si vous pouvez lui fournir une copie du contrat de MM. Gzowski et Cie avec la compagnie de Toronto à Guelph ?—*Rép.* Avant la fusion je ne m'occupais nullement des affaires de la compagnie du Grand Tronc, ni des compagnies qui vinrent ensuite à en former partie, et avant aujourd'hui je n'ai jamais vu ni su de qui que ce soit quelles étaient les conditions du contrat passé entre MM. Gzowski et Cie et la compagnie du chemin de fer projeté de Toronto à Guelph et je ne sais pas non plus quel en était le prix de construction. Je suis sous l'impression que copie du dit contrat a déjà été fournie en vertu d'une résolution de l'assemblée législative, il y a quelque temps, sinon je ne doute point qu'on puisse en obtenir une, en s'adressant au bureau du Grand Tronc à Montréal, où, je crois, sont maintenant déposés tous les livres de la compagnie de Toronto à Guelph. Je prends occasion ici de faire remarquer, à ce sujet, que dans ma réponse à la question 302, je crois que j'ai dit que le contrat de MM. Gzowski et Cie, leur avait été accordé à Londres à £8,000 du mille. J'aurais dû dire qu'un arrangement avait été fait à Londres pour une somme en bloc de £1,376,000 sterling, comme prix du contrat de la section de Sarnia à Toronto du chemin, au lieu et place de contrats existants antérieurement entre Gzowski et Cie. et la compagnie de Toronto à Guelph, lequel arrangement, je crois, avait été ratifié avant la fusion ; je ne puis dire la date.

*Ques.* 308. L'hon. Francis Hincks était-il premier ministre du Canada en 1852, et n'est-ce pas lui qui a introduit MM. Peto, Jackson et Cie à la législature canadienne comme entrepreneurs pour le chemin de fer Grand Tronc, et qui leur a fait avoir les immenses contrats qu'ils ont obtenus ?—*Rép.* Oui.

*Ques.* 309. Quatre mois après la prise du capital du Grand Tronc fusionné, à Londres, n'a-t-il pas été dit dans la presse qu'il y avait £50,000 du capital du

Grand Tronc au nom de M. Hincks, avec £10,080 stg. de payés dessus ; et M. Hincks n'a-t-il pas dit qu'il ignorait entièrement ce fait avant de l'avoir vu dans les journaux ?—*Rép.* Je dois dire en réponse que lorsque la liste de la distribution des actions fut envoyée pour la première fois en Canada, j'y remarquai qu'il y avait £50,000 d'actions au nom de l'hon. Francis Hincks. Je me rappelle que la presse en fit un sujet de scandale, et que pendant la discussion je reçus de M. Hincks une lettre par laquelle il me demandait si j'avais quelque preuve de ce qu'il était possesseur des actions qui faisaient le sujet de tant de commentaires. Je lui fournis tous les renseignements que je possédais, savoir : que son nom était sur la liste pour 1008 parts. Il me dit en réponse qu'il n'avait jamais souscrit à ces actions, et qu'il ne connaissait rien de cette transaction.

*Ques.* 310. Ayez la bonté de regarder au volume des journaux du parlement maintenant devant vous, et nommément aux procédés du comité spécial, nommé pour s'enquérir de la vérité de certaines accusations portées contre les membres de l'administration, et dites s'il n'appert pas là que ces actions avaient été prises pour M. Hincks par Sir Samuel Peto, que l'argent avait été payé pour lui par Sir Samuel Peto, et que le reçu avait été pris au nom de M. Hincks, comme si l'argent eut été payé par M. Hincks ?—*Rép.* Oui, c'est le cas.

*Ques.* 311. M. A. M. Ross, l'ingénieur en chef de la compagnie, n'avait-il pas aussi le même nombre d'actions à son nom, et n'est-il pas vrai aussi qu'elles avaient été souscrites pour lui, et que Sir Samuel Peto avait payé dessus pour lui £10,080 stg. en argent.—*Rép.* C'est ce qui appert par les journaux.

*Ques.* 212. N'appert-il pas, d'après la preuve faite par le comité dont il est question, que M. A. M. Ross a dit au comité qu'il n'avait jamais entendu parler que ces actions lui avaient été réparties avant de voir la chose plusieurs mois après dans les journaux, et que même encore alors (deux ans plus tard) il ne pouvait dire comment l'argent avait été payé, ni par qui, ni dans quel but ?—*Rép.* C'est ce qui appert par la preuve faite devant le comité en question.

*Ques.* 313. Pouvez-vous dire au comité ce qui est devenu de ces deux montants d'actions du Grand Tronc de £50,000 stg. chacun—qui les possède maintenant—et comment s'en est fait le transport ?—*Rép.* Lors de l'ouverture du livre d'actions en Canada, les 2016 actions dont il est question avaient été passées au compte d'actions de Sir Morton Peto ; je ne puis dire comment elles avaient été transférées, ni au nom de qui elles sont aujourd'hui.

*Ques.* 314. Voulez-vous fournir au comité une liste des actionnaires actuels de la compagnie du Grand Tronc, avec le nombre de parts que possède chaque actionnaire ?—*Rép.* Le capital social de la compagnie est encore en voie de consolidation. Pour l'information du comité je sou mets une copie du registre de Londres, tel qu'il était le 31 décembre dernier, avec les transports et conversions qui sont arrivés depuis au bureau de Montréal, lesquels, avec les copies que je sou mets aussi des actions possédées en Canada, indiquent les noms des propriétaires, et le montant d'actions que chaque actionnaire possède actuellement. La conversion des actions en capital consolidé n'étant pas entièrement effectuée, je ne saurais, à moins qu'il ne me soit accordé plus de temps, produire un état plus correct des actionnaires actuels.

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Ackers, G. H.	Congleton	£1025	Bayley, Rév. T.	Codicote	£525
Adams, F.	Birmingham	1000	Bacon, J. F.	Londres	750
Alexander, W. S.	King's Arms Yard	600	Bacon, Mlle S. F.	Hackney	250
Anderson, John	Baring, Bros. & Cie	2400	Baring, Thos.	Londres	5000
Alexander, Mlle C. S.	Devonshire St.	250	Barrington, J.	Dublin	250
Alexander, Mlle A.	do	250	Ball, G. V.	Banbury	750
Alexander, W. D.	Springfield	800	Banbery, John	Cumberwell	1000
Alexander, G. W.	Londres	400	Barton, J. A. et autres.	Londres	3750
Alleyne, J. H.	do	600	Bannér, Mlle M. S.	do	125
Alexander, Mlle W. S.	do	1000	Barrett, J.	Stepney	125
Alexander, Jas.	do	500	Banfield, J.	Ilfracombe	1550
Alexander, Col. R.	Blackheath	600	Bannér, E.	Liverpool	625
Andrews, W. S.	Londres	2400	Barker, Thos.	Halifax	750
Alexander, Nathl.	do	15000	Baird, Alex.	Glasgow	12500
Alexander, Mme C. S.	do	775	Betts, Edwd. L.	Londres	2400
Allan John.	do	1200	Beare, Major W. G.	do	1000
Allard, W.	Warrington	600	Beunett, Jos.	do	200
Alexander, Robt.	Londres	6250	Bentwick, G. A. F. C.	do	625
Albers, Jas.	do	200	Benoliel, M.	do	2400
Alington, W.	St. Neots	625	Berkeley, G. C. L.	do	400
Ainslie, G. C.	Edinburgh	750	Bell, D.	do	1000
Andrews, John.	Bury St. Edmunds	1000	Bentley, G. W. N.	Highbury	1250
Alington, Mlle M.	Hitchin	50	Bentley, Mlle C.	do	750
Andrews, J.	Kircaldy	625	Beard, Chas.	Eury St. Edmunds	250
Allender, G. M.	S. E.	750	Bevan, John	Deptford	400
Anderson, Chas.	Edinburgh	1250	Bennett, Geo.	Derby	125
Arnand, E.	Liverpool	825	Beauclerk, C. R.	Pimlico	1250
Atkinson, Mme M.	Stratford	100	Bell, Chas.	S. E.	250
Ashley, A. H.	Londres	3475	Blythe, Jas.	Londres	2500
Aspinwall, Col. T.	Baring & Cie.	600	Blackwood, Mme C. B.	do	200
Arroyare, A. de	Londres	1200	Biggs, Chas.	do	100
Ashlin, G.	do	600	Blake, H. W.	do	9500
Ashley, G. et autres	do	200	Bishopp, Geo.	do	500
Ashlin, Miss. M.	Brighton	600	Bishoff, Chas.	Epsom	250
Armstrong, John	Potterno	200	Biddle, John.	Londres	1250
Atkinson, Edward	Londres	250	Bleckley, H.	Warrington	1250
Arbuckle, M. et autres.	Kilmarnock.	350	Billing, H.	Warwick	50
Arbuckle, Robt.	do	5250	Birket, J.	Cheltenham.	500
Arbuckle, Mlle A.	do	300	Blair, W.	Perth	1000
Arnot, John.	Glasgow	250	Brown, Thos.	Edinburgh	4000
Arbuckle, Jas.	Kilmarnock.	250	Brassey, Thos.	Londres	8725
Aylesbury, W. T.	Weymouth	700	Brown, E.	Keighley	250
Baring, frères et Cie.	Londres	191000	Bowring, E. A.	Londres	1300
Barnett, H.	do	1200	Borland, Jas.	Teddington	200
Baker, C. S.	do	400	Boyd, R.	Londres	1000
Barclay, A. O.	do	1200	Boyle, W. K. A.	Kensington	200
Barclay, D.	do	1200	Bolinbroke, H.	Norwich	600
Balls, R.	Norwich	400	Boorman, Thos.	Kings'n on Thames	500
Baxendale, Jos.	Woodside	4800	Brodhurst, J. E.	Mansfield	6100
Back, H.	Wymondham	1200	Bragg & Stockdale.	Londres	1200
Back, J. A.	Norwich	600	Bruce, C. D.	do	1200
Baker, W.	Londres	600	Bosanquet, Capt. J.	Wildwood	1000
Bas, John	do	600	Bromilow, D.	St. Helens	600
Barber, A. K.	do	500	Bromfield, Mlle C.	Londres	200
Bayley, F.	do	2725	Broadwood, W. S.	do	2400
Baldock, E. H.	do	4800	Broadwood, J. J.	Crawley	2600
Barton, J. A.	do	103450	Bruce, Jas.	Londres	1150
Baly, J. N.	Warwick	1075	Bordier, Fabris & Cie.	do	3550
Barry, W. H.	Londres	500	Brunton, A. J.	S. E.	4325
Bateson, D. O.	Liverpool	2325	Bowker, W.	Londres	400
Barton, T. H.	Long Stratton	175	British Amer. Land Co.	do	20550
Barclay, T. B.	Liverpool	500	Brooks, Robert	Londres	2350
Baker, John	Thirsk	1250	Bradbery, W.	Hillingdon	500

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 21 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Boysan, A.	Londres.	£1100	Chaplin, W. J.	Londres.	£5000
Broadhurst, T. M.	Wickham Market.	2200	Campbell, M. K.	Fermyoy	1250
Bradbery, W. et autres	Hillingdon.	2500	Cheere, Mlle F.	Papworth	200
Brodrick, Mme M. S.	Watford	300	Champion, J. H.	Londres.	800
Borton, J. H.	Bury St. Edmunds	825	Charlwood, Geo.	Feltham.	500
Brand, W.	Glasgow	8750	Choisy, J. J.	Londres.	250
Bromfield, Mlle L.	Londres.	260	Catterall, Thos.	Liverpool	2500
Brand, Jas.	do	5000	Clark, N.	Blackfriars	1025
Bousfield, Révd. A.	Bromsgrove	450	Clutton, J.	Swansea	300
Bowijot, Mme M. L.	Londres.	400	Clagett, T. W.	Londres.	400
Brown, D'Arcy.	Elenderry.	125	Clash, G.	do	1200
Boag, R.	Crieh	800	Clash, W. et autres.	Glasgow	7500
Brown, Jr., G. F.	Scarboro'	1000	Close, T.	Nottingham.	3750
Brooke, J.	Huddersfield.	750	Cox, A.	S. E.	14900
Boyl, G.	Belfast.	100	Coney, Révd. C. B.	Hankey et Cie.	1300
Budd, Jas.	Londres.	1025	Conlon et Cie.	Londres.	625
Bushby, Mlle E.	do	400	Crawford, Colvin, et Cie	do	2400
Buck, John.	do	1000	Coleman, J. E.	do	2475
Butterworth, Rév. A. N.	Stirling	125	Cockerell, S. P.	do	1200
Buckerfield, T. H.	Londres.	200	Crawford, R. W.	do	1200
Burnet, Mlle A.	Manchester	250	Crampton, T. R.	do	400
Bullock H.	Londres.	600	Cochrane, A. B.	Stourbridge	1200
Bullock, M.	Glasgow	500	Cox, S. W.	Derby	1000
Bushnell, R.	Londres.	225	Crook, N.	Bath.	650
Buckley, S.	Birmingham	175	Codd, E. S.	Londres.	600
Butler, C.	Londres.	600	Coulson, J.	Lancaster	600
Burnand, G.	S. E.	1000	Cockran, S. F.	Kingstown	200
Bullock, H.	29 Cornhill	100	Cropper, E.	Liverpool.	6000
Chapman, W.	Londres.	6775	Crowden, C.	Bath.	200
Cahill, R. S. et autres	Richmond	1250	Crawford, E.	Leeds.	500
Chapman, Mme M. A.	Par M. W. Chapman	1025	Cockran, S.	Kingstown	250
Chapman, H. C.	Liverpool	11900	Craven, H.	York	5000
Chapman, J. et autres.	Londres.	400	Cooper, W.	Londres.	1000
Chapman, Robt.	do	700	Cudland, John.	do	2000
Chapman et Cie., J.	do	425	Crellin, W.	do	2000
Challinor, Mlle S. A.	Derby	400	Colley, Mme M.	Hankey et Cie.	1500
Cameron, Hon. J. H.	Montréal	5075	Croft, Révd R.	Hartburn	1750
Chapman, J.	Clerkenwell	200	Cridland, H.	Londres.	250
Chapman, J.	Bury St. Edmunds	625	Craven, W.	Halifax	500
Cattley, W. E.	Londres.	5000	Crouch, S.	Londres.	150
Chapman, J.	Leadenhall Street.	1000	Crugan, Thos.	Montréal	500
Chapman, T.	do do	7075	Crawford, G. et autres.	Leeds.	125
Kemp, C. et autres	Londres.	200	Craven, John.	Halifax	250
Chabot, P. J. et autres.	do	125	Cooper, E. P.	Londres.	450
Christy, R.	Chelmsford	250	Cubitt, Sir W.	do	5000
Carpenter, S. A.	Birmingham	250	Cuthbert, E.	do	1000
Chapman, J.	Whitby	2400	Cullen, J.	do	400
Osde, G. G.	Hull	500	Curtis, M. T.	Windsor	600
Chamberlain, A.	Bath	200	Cutbill, A. K.	Londres.	625
Calder, A.	Londres.	200	Curelon, Capt. E. B.	Cox et Cie.	600
Chapman, Mme E.	Biggleswade	225	Cutbill, T. S.	Londres.	2000
Cass, F.	Barnet	600	Cummins, J. J.	do	400
Chandless, W. G.	Londres.	15000	Curling, R.	do	1250
Castle, Capt. W.	Maidstone	600	Cunningham, Révd. A.	Kelso	125
Campbell, A. K.	Edinburgh	1875	Dassier, A.	Baring et Cie.	4800
Cattley, H. G.	Londres.	5000	Dalrymple, J.	Edinburgh	2500
Campion, R.	do	1900	Dashwood, T. A.	Temple	600
Christall, F.	Manchester	1250	Davies, John.	Londres.	5000
Cattley, John.	Londres.	3600	Dalisan, M. D. D.	Hampton.	600
Caird, G. S.	Edinburgh.	250	Davis, G. F.	Clapham	600
Carden et Whitehead.	Londres.	1200	Denglish, R. J.	St. Helen's.	3425
			Darthey, Mme	Londres.	600

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada, (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Daly, M. D.	Cork	£375	Fanhurst, J.	Chelsea	£200
Davenport, D. A.	Coutts et Cie.	400	Farrance, J. F.	Londres	1200
Davis, S. S.	Norwich	275	Ferguson, R.	Bury St. Edmunds	1275
DeGrave, E. A.	Fetcham	2500	Feltham, Jos.	Londres	100
DeNitre, M. T. D.	Londres	1200	Fenton, W.	Rochdale	2400
Daly, J. et K.	do	500	Fenton, J. W.	do	12925
Daniel, Mlle G.	Burton sur Trent	1200	Ferguson, Jas.	Glasgow	1875
Daniell, F. W.	Whitehall	1128	Fletcher, C.	Liverpool	15125
Dandridge, Mlle A.	Londres	500	Firth, Robert H.	Londres	200
Davies, Révd. S. A.	Peckham	125	Fletcher, W.	Liverpool	600
Devaux et Cie., Chas.	Londres	41050	Fitch, E.	Chelsea	625
Dent, W.	do	500	Fieldhouse, J.	Frodsham	50
Deirgard, F.	do	1000	Firminier, C. M.	Londres	500
Dillon, John	do	8800	Fielding, J. C. et autres	do	2500
Dickenson, W.	Newcastle, (Tyne)	250	Forman, W. H.	do	8850
Daniel, J. H.	Londres	1250	Freshfield, C. K.	do	1200
Dixon, Jos.	Liverpool	2500	Freshfield, W. R.	do	1200
Drajer, Geo.	Leicester Square	625	Forbes, J.	Cheltenham	1200
Donaldson, E. H.	Londres	1850	Fraser, Jas.	Londres	5000
Drury, Révd. C.	Pontesbny	200	Fraser, D.	do	600
Druitt, H.	Londres	25	Franks, C. W.	do	800
Draeger, B.	Pentonville	600	Foster, G. H. et autres.	do	5125
Dobree, Sons S.	Londres	1200	Franks, Mme J.	do	1650
Drane, Thos.	Torquay	1000	Franks, Mlle M. C.	do	150
Dowdall, Thos.	Liverpool	1250	Franks, Mlle E. J.	do	50
Douglass, S.	Islington	125	Fowler, J. et autres	Melsham	1250
Dunn, R.	Wakefield	6250	Frewer, J. W.	Bury St. Edmunds	1000
Dunning, C.	Londres	250	Fowler, A.	Datchet	1500
Dunlop, A. V.	Edinburgh	2500	Fox, H.	Belfast	150
Dunn Jas.	Co. Dublin	125	Frankish, A.	Sherborn	250
Dunt, J. E.	Londres	175	Fowler, H.	Scarboro'	250
Earle, W.	Liverpool	8250	Francastle, E.	Londres	75
Earle, H.	do	3700	Fraser, L.	do	2125
Earle, T.	do	2500	Foster, T. I.	Hull	500
Easthope, Sir J.	Londres	1200	Freeman, H.	Southdown	625
Edwards, C.	do	600	Gadesden, Jas.	Ewell	4550
Earle, F. W.	Edenhurst	1250	Gadesden, A. W.	Londres	2300
Earle, G. F.	Hull	750	Gardner, G. F.	do	200
Edleslin, Révd. J.	Cambridge	125	Gadhan, P.	do	7000
Eastley, Y.	Panington	375	Ganssen, F. C.	do	250
Edward, P.	Londres	250	Geach, F. H.	do	250
Ellis, Mlle E.	Seven Oaks	400	Geach, G.	do	625
Elliott, E. G.	Sligo	1500	George, John	Southgate	250
Elgin et Kincardine	Comte d'	750	Giles, F.	Soins de W. Ewings	400
Esdaile, Jos.	Londres	1200	Giles, A.	Londres	4000
Errington, J. E.	do	1200	Glynn, S. H. K.	do	600
Erskine, Mlle C.	do	4000	Glyn, J. G. et H. L. K.	do	24800
Erskine, W.	do	3000	Glyn, G. C. et Mills, E. W.	do	25000
Erskine, A., syndic	do	1250	Glyn, G. C. et H. L. K.	do	25600
Erskine, Mme E. T.	Londres	6000	Gladstone, W.	do	6100
Ewart, Mme W. L.	do	1600	Gill, T. T.	do	750
Ewart, J. C.	Liverpool	2400	Gillespie, A.	do	250
Evans, E.	do	1200	Gillespie, R.	do	1250
Ewart, W.	Londres	1200	Gillman, Rév. J. et autr.	Lambeth	800
Eyssert, A.	Manchester	125	Glen, Jos.	Londres	4750
Farquhar, Jas.	Londres	625	Glaspool, Geo.	Oakham	100
Farmer, Thos.	Gunnersbury	3000	Gieland, Major J.	Chelsea	2800
Farrer, C.	Londres	3400	Gladstone, R.	Manchester	5000
Farie, John	Liverpool	600	Gibson, G. S.	Saffron Walden	1250
Farrance, Thos.	Londres	2400	Glen, Mlle M.	Edinburgh	2000
Farrance, Jas.	do	2500	Glen, Mlle J.	do	875
Farrer, W. L.	do	1000	Gillam, S. F.	Londres	500

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada, (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Gooch, J. V.	Londres.	£3225	Haukey, G.	Londres.	2000
Goldsmid, F. D.	do	1200	Haukey, B.	do	2500
Greene, B. B.	do	2500	Hartley, R.	Fulham	1250
Greville, C. C.	do	4800	Haukey, J. A.	Londres.	2500
Grove, T. B.	do	1500	Hava, A.	do	15500
Grove, E.	do	500	Harrison, T. W.	Camberville	125
Graham, Mlle J.	do	600	Haukey, T.	Londres.	1250
Gore, W. C.	do	1200	Heron, Révd. G.	Carrington.	525
Griffith, G. K.	Pencraig	5000	Hervey, J. M.	Londres.	400
Greville, Lady C.	Londres.	400	Henry, Jos.	do	1200
Greathed, Mlle H. E. H.	do	400	Heath, D. D.	Kitlands	800
Greathed, Mlle E. S.	do	200	Headlam, Langton.	Liverpool	2400
Grisewood, G.	do	1250	Hersch, F. et autres.	Londres.	675
Griffiths, Col. F. C.	Drummonds	600	Hersch, F.	do	9200
Goldworth, A.	Long Stratton.	500	Henderson, W.	do	650
Gordon, J.	Liverpool	3750	Heawood, G. F.	Maidenhead	400
Green, Capt. D.	St. Andrews.	250	Hebblethwaite, T. F.	Hull	500
Goldsmith, D.	Bury St. Edmunds	250	Heroby, W.	Ripon	500
Grevedons et Cie.	Paris	6250	Herbert, H.	Scarboro'	375
Goodwin, J. F.	Liverpool	5000	Hill, Jas. et autres.	Londres.	1025
Greaves, J.	do	12500	Hilton, Thos.	Manchester	600
Greenway, K.	Warwick.	5000	Hildyard, J. G. B. T.	Londres.	2600
Green, Chas.	Savannah	5000	Highton, Révd. H.	Rugby	200
Gowland, W.	Gt. Bolton.	1500	Hildyard, P. C.	Londres.	2450
Goode, W.	Ludgate Hill	250	Hingston, Jos.	do	600
Greenaway, F. E.	Camberwell	250	Hitecock, W. J.	do	2500
Griffiths, T. R.	Edinburgh.	125	Higginson, Révd. E.	Wakefield.	750
Green, Révd. T. W.	Co. Longford	225	Hitch, T. W.	Hertford.	500
Guthrie, A.	Londres.	4900	Hornby, H.	Liverpool	2900
Gunter, R.	do	2125	Hottingver et Cie.	Paris	11000
Gurwood, Mme F.	do	600	Hopkinson, Cie., et aut.	Londres.	3600
Gurton, G. M.	do	275	Hornby, H. F. H. H.	Liverpool	7100
Guy, Jas.	York	375	Hopper, T. D.	Islington	650
Guy, W. J.	do	500	Hole, A. K.	Torrington.	1000
Guyon, Lieut. J. F.	Richmond.	150	Hope, H. T.	Picadilly	7600
Guthrie, W.	Duudee	250	Hodgson, K. D. et autres	Londres.	27550
Hall, H.	Londres.	9075	Hodgson, K. D.	do	8400
Harrison, F.	do	400	Hodgson, John	do	4800
Hammond, Jos.	Conlon et Cie.	1200	Hodgson, Révd. E. F.	Wragley	550
Hargreaves, T.	Halifax	500	Hogg, Sir J. W.	Londres.	1200
Hardwick, P.	London	2400	Hornby, W. H.	Nantwich.	1200
Hamilton J. G.	Glasgow	2500	Hodges, Jas.	Montréal	200
Harrison, R.	Sandwich	625	Hopkinson, E.	Halifax	50
Harris, John.	Child et Cie.	600	Hollis, T.	Londres.	1125
Harton, W. H.	Eastham	1000	Houldsworth, H.	Manchester	4500
Harcastle, Mme E. A.	Brighton	2250	Horsfall, R.	Liverpool	875
Haukey, Thos.	Londres.	4200	Hogg, R.	Glasgow	250
Hall, J.	Bath.	200	Honen, A. C.	Newcastle, (Tyne)	250
Harwood, Jos.	Londres.	125	Huxtable, Mme M. S.	Sutton, Waldren.	5250
Hayter, très-hon. W. G.	do	2400	Huckoale, R.	S. E.	1250
Hartland, W.	Blackwall	200	Hyslop, M.	Liverpool	400
Harrison, Révd. J.	Seaford	1000	Hutchinson, W. E.	Leicester	1200
Harden, Rév. J. W.	Conduver.	2400	Huggins, Thos.	Londres.	3650
Hannah, R.	Londres.	5625	Hunt, W.	do	1200
Hammash, J. G.	do	400	Hughlings, H.	Halifax	500
Hall, L.	Burton sur Trent.	1000	Hubbard, J. G.	Londres.	4800
Hamilton, C.	Londres.	2500	Huitson, T. F.	do	100
Hare, S.	Darlington.	250	Hudgell, W.	do	350
Hallett, G.	Londres.	250	Jackson, W.	do	13250
Harper, E.	York	825	Jardine, A.	do	2000
Haslock, G.	Londres.	150	Jackson, Jos.	Settle.	1000
Harbert, R.	do	200	Jackson, J. H.	Louth.	250

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Jameson, F.	Baring et Cie.	£1000	Lewis, S.	Londres.	£2500
Inisinger, R.	do	1800	Leslapis Co.	Paris	1800
Jessopp, H.	Londres.	550	Lee, H.	Bangor	600
Ibler, G. J.	Liverpool	250	Leonard, J.	Londres.	7500
Jebb, C. W.	Leamington	2125	Levey, C. E.	Glyn Co.	2075
Johnson, J. O.	Liverpool	3850	Le Marchant, Jas.	Guernsey	425
Johnston, E.	do	1825	Lewin, Jas. et autres	Londres	1000
Jollands, Révd. J.	Little Munden	3000	Leech, C. D.	Bury St. Edmunds	150
Johnson, A. P.	Hampton	17500	Leonard, J.	Holderness	250
Irving, Thos.	Londres.	200	Leitch, J.	Paisley	250
Jones, W.	do	75	Lewis, J.	Halifax	50
Johnson, H. K. V.	do	375	Ligardi, J. Joe.	Londres.	1800
Jordan, F.	Eastburn	500	Linden, Baron H. De.		300
Johnston, A.	Edinburgh	500	Lings, Chas.	Glasgow	2500
Iou, Mme S.	Bury St. Edmunds	1000	Lightfoot, J.	Huntingdon	850
Jopp, Mme J.C.	Cheltenham	75	Littlejohn, D. et autres	Dundee	250
Jutting, Chas.	Londres.	450	Lightfoot, John	West Brompton	750
Kay, D. J.	Liverpool	5200	Loder, G.	Londres.	2200
Kaye, R.	Glasgow	1250	Law, Miss M. C.	Bath.	2500
Kay, A.	Wimbledon	6250	Lyall, Chas.	Londres.	2500
Kent, Thos.	Rock Ferry	775	Lynott, J.	Hertford	600
Kelsall, H.	Roehdale	7800	Lyall, E.	Londres	1200
Kemp, T.	Londres.	75	Maxwell, G.	Liverpool	3425
Keane, Capt. E. M.	do	2000	Maxwell, A.	do	3450
Keen, A. J.	do	1250	Maxwell, W.	do	3450
Kennard, S.	do	600	Mansfield, Col. W. K.	Cox et Cie.	2500
Kemp, Mlle E.	Cheltenham	1200	Marsden, R. A.	Banque d'Anglet.	400
Kemp, G. T.	Roehdale	13350	Maynard, Jos.	Londres.	600
Kerr, Major, H. A.	Londres.	1600	Mallett, J. L.	Hampstead	600
Keane, Col. E.	Worthing	1800	Martin, R.	Londres.	1200
Kelly, A. D.	Londres.	600	Martin, Jr., Jas.	do	4800
Kennedy, D.	Liverpool	2000	Masterman, J.	Clapton	1200
Kent, W.	Bath.	200	March, comte de.	Molecumbe	2400
Key, Thos.	Canberwell	50	Marten, E. K.	Londres.	6000
Kelso, A.	Liverpool	600	Matheson, A.	do	9000
Kellaway, J.	Hillingdon	1000	Matheson, D.	do	1000
Kennedy, Mlle E.	Londres.	125	Mallett, frères et Cie.	do	600
Kennedy, J.	Kirkland	7500	Martin, Major S. G.	Wareham	1025
Keeling, R. S.	Bury	400	Maruham, John.	S. E.	100
Kitching, J.	Mausfield	3250	Maude, Chas.	do	2650
Kuiper, Révd. T. W.	Dorset	300	Matheson, Lt. Col.	Londres.	1800
Knowles, F. E.	Londres.	1200	Mayo, Mme M.	Harrow	2400
King, A.	Bridgewater	750	Mayo, Mlle E.	Hampstead	1000
Kirkley, C.	Leeds.	2000	McCalmont, K.	Londres.	18650
Kilner, J.	Bury St. Edmunds	250	McCalmont, H.	do	12000
Knight, T.	Altrincham	2000	Malkin, A. T.	do	8060
Knight, H.	Axminster	250	McCumming, R. H. J. B.	Bedford	200
Kynock, J.	Shiffhall	250	Mapp, G. et autres.	Londres.	725
Lawrence, G. H.	Liverpool	5500	Martineau, P. M.	Tulse Hill.	125
Lake, G. C.	Warwick.	500	Mason, A.	Londres.	800
Lamb, F.	Islington	1900	Maekenzie, J.	Dundee	750
Lane, Mme M. F.	Bath.	600	Mackenzie, R.	Glack.	2500
Langton, W.	Liverpool	3600	Mair, H.	Londres.	25
Lawrence, Lieut. Col.	Rife Brigade.	200	Mainprize, W. T.	Malta	300
Brown, G. M.	Liverpool	2050	Maitland, Révd. H.	Londres.	500
Lawrence, S.	Londres.	40750	Matheir, M. C. S.	Pimlico	500
Lawford, G.	do	20825	Mackie, Mme M.	Kilmarnock.	100
Lander, W. M.	Lostwithrel.	3125	Mansfield, Capt. E.	Londres.	1000
Law, J. H.	Londres.	400	May, Thos.	do	2500
Law, W.	do	250	McCall, Thos.	Glasgow	2500
Lawson, Dr. Robt.	Scutari	900	McCallan, R.	Londres.	250
Lewis, W.	Londres.	625	Maynard, John.	South Stoneham.	100

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
McKewan, W. et autres	Londres	£4025	Neville, F.	Noble Street	£ 500
Mackell, J. J.	Maida Hill	250	Newsam T.	Londres	1000
Maitland, Rév. B. & aut.	Londres	6500	Nightingale, H.	Cripplegate	375
McCormick, Jas.	Manchester	500	Nicholson, G. T.	Waverley Abbey	2400
Mackinlay, D.	Glasgow	500	Nicholls, W.	Londres	250
Merivale, H.	Londres	600	Neild, Jones, Jr.	Rochdale	600
Mellor, John	Rochdale	400	Nielson, D.	Liverpool	1200
Methuen, J. A.	Bath	4000	Nicholl, J. J.	Doctors Commons	600
Mellor, E.	Oldham	2750	Newall, W. J.	Londres	9000
Mitchell, G. T.	Edinburgh	325	Nicholson et Cie.	do	3600
Milligan, J. S.	do	750	Nonchy, Duchesse de	do	4000
Mitchell, F. H.	London	1800	Numes, Mlle H. R.	Brighton	3250
Mills, John	Glyn, et Cie	2400	Nunn, F., Senr.	Bury St. Edmunds	1000
Micklethwaite, F. N.	do	1200	Nicholls, J. B.	Westminster	1000
Mills, G. W.	Lombard Street	17500	Newall, Mlle M.	Littleborough	1000
Mills, C. H. et autres	do	25000	Nunn, F. Jr.	Bury St. Edmunds	500
Mills, E. W., Glyn, G. G.	do	24800	Nash, Thomas	Wereham	250
Mills, C. et Glyn, G. C.	do	24800	Otter, Chas.	Londres	1750
Mills, E. W., do G.L.K.	do	24800	Osler, A. F.	Birmingham	1800
Mill, J. S.	Londres	400	Osler, T. C.	do	1400
Mitchell, P. S.	do	400	Ormslon, W.	North Allerton	600
Mitchell, W. K.	do	800	Otter, Mlle A.	Southsea	950
Codd, E. S. et autres	do	12500	Ogilvie, A.	Hazlemere	1025
Mitchell, J.	Mirfield	500	Owens, W.	Hay	50
Mills, D.	Melford	250	Ogden, W. H.	Southampton	250
Milton, J. S.	Edinburgh	4000	Oliver, E. J.	Bury St. Edmunds	500
Moss, Mme H.	Chester	525	Ogilvy, W.	Edinburgh	875
Moss, Thos. E.	Liverpool	25425	Donnell, E. W.	Southampton	1625
Moss, Jno.	do	15000	Orr, John	Glasgow	375
Moss, Jno. Jas.	do	800	Parby, Lt. Col. G. F.	Londres	1400
Moss, Mlle H. E.	do	400	Parker, F.	Sydenham	400
Moses, Samuel	Aldgate	5000	Parkinson, R.	Preston	3250
Moss, Mlle H.	Liverpool	200	Parrott, Jos.	Harlington	125
Moss, T. E. et autres	do	2050	Paramore, M.	Co. Wicklow	1300
Mowat, Robt.	Edinburgh	2500	Parker, John	Giggleswick	250
Moss, John	Derby	2025	Paterson, J.	Glasgow	1250
Molineaux, W.	Manchester	250	Paterson, J. N.	Edinburgh	1500
Moore, Geo.	Londres	2400	Patrick, J. et autres	Hull	125
Molesworth, Lt. G. M. S.	Southsea	1200	Philpots, E. S.	Birmingham	1400
Morgan, C. E.	Stafford	2500	Pellew, Hon. et Rév. E.	Bury St. Edmunds	1800
Montgomerie, H. G.	Londres	600	Pew, G.	Whitehaven	600
Morrish, W.	Dartmoor	400	Pearce, W. P.	Londres	600
Hart, Revd. R.	Catton	200	Peto, W.	Maidenhead	2400
Mocatter, S.	S. E.	500	Peto, Jas.	Lowestoft	2400
Moss, W. H.	Otterspool	600	Pemberton H.	Londres	225
Moss, E. W.	Liverpool	600	Pember, J. B.	S. E.	200
Moss, Mrs. H.	Otterspool	600	Pearson, John	Londres	600
Morrison, K.	Londres	300	Petre, Hon. A. H.	do	375
Mollett, J.	do	1200	Petigrew M.	Glasgow	2750
Moore, J. B.	Liverpool	1800	Petre, Capt. C. E.	Kensington	625
Minchton, Jno	Maidstone	1200	Peto & Co.	Londres	38125
Murray, W.	London Street	1200	Pitchers, M. W.	Barnes Common	400
Mullens, Jos.	Esber	75	Picthall, T. K.	Bollon Legnaud	125
Morris, Priest, et Cie.	Londres	9100	Pigou, C.	Dartford	1600
Moorsom-Rear Admiral	Birmingham	1800	Pitcairn W.	Londres	400
Morecroft, J. J. E.	Liverpool	1025	Plumley, Chas.	do	800
Moses, Son & Davis.	Aldgate	1900	Pittar, A.	do	1200
Molesworth, Jno	Rochdale	150	Pierce, J. J.	Lamberhurst	200
Nelson, Jno.	Londres	1825	Pippet, W.	Bromsgrove	400
Naylor, R. C.	Sutton	8750	Pittman, Mme M. A.	Camden Town	750
Nevett, W.	Liverpool	5125	Probyn, Mme M. A.	Londres	600

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Porter, John	Londres	£ 100	Roberts, N. D. E.	Clifton	£ 500
Prevost, Geo.	Gresham House	4150	Round, E. et autres.	Chelmsford	10000
Pritt, Geo.	Londres	3400	Robin, R.	Glasgow	1250
France, R. H.	do	75	Rodham, John.	Scarboro	250
Potts, T.	Maidstone	600	Robertson, Jas.	Stirling	1500
Poole, John.	Londres	1200	Robertson, L. Jr.	Glasgow	375
Provan, J. B.	do	4200	Robertson, R. H.	do	500
Probart, F. G.	Bury St. Edmunds	1000	Robertson, L.	do	2125
Poynder, W. H.	Wigmore Street	1200	Rogers, W.	Bermondsey	250
Price, Thos.	Londres	36000	Russell, Mme M. A.	Hillingdon	200
Price et Brown	do	600	Rigley, B. et autres	Leeds	125
Potts, H. H.	Maidstone	1250	Sanders, Geo.	Londres	2500
Poynder, T. H. A.	Wrotham	4800	Sauler, W.	Loughton	250
Proctor, John	Ripon	500	Scott, G. J.	Londres	6500
Portway, G.	Bury St. Edmunds	1000	Savill, Robt.	do	25
Price, W. E.	Torrington	200	Savile, Mlle E.	Edinburgh	500
Pugh, Jos.	Londres	3800	Sarbois, Chas.	Londres	1800
Pulley, Bros.	do	800	Saunders, H.	Keasington	1200
Pulley, S. H.	do	700	Scott, W.	New Broad St.	1200
Raby, G.	Lewisham	600	Sandback, H.R. & W. R.	Liverpool	1200
Ramsbottom, Jas.	New Brompton	2200	Schuster, Leo.	Londres	11150
Ranking, Jno.	St. Helens-place	800	Schuster, Law.	Manchester	1200
Ramsay, G. D.	St. James	1800	Schmidt, H.	do	250
Raynar, John	Leeds	250	Salmon, W.	Bury St. Edmunds	1250
Rapp, John	Londres	2500	Savery, F.	Bristol	1475
Riley, Chas.	Ticehurst	600	Scott, J. N.	S. E.	500
Reid, Jas.	Paisley	1900	Sell, Edw.	Luton	100
Reed, W.	Hanworth	1200	Shurt, Rév. T.	Londres	1000
Reeves, Rév. F. J. H.	Williams et Cie.	1200	Sharples et Cie.	Hitchin	1200
Reeve, R. H.	Lowestoft	1025	Sebag, Jos.	Londres	825
Rhodes, Rév. G.	Paddington	1000	Simtoul, Robt. et autres	do	850
Ridley, Geo.	London	1800	Shout, M.	Darlington	500
Rigby, W.	Glasgow	400	Sewell, W. et autres.	Wereham	1000
Ripley, F. P.	Londres	400	Seymour, G. E.	S. E.	1000
Rive de la, T. G.	do	600	Shiell, A.	Edinburgh	500
Ricketts, Mme H.	Bath	200	Semple, J. H.	Rothsay	500
Richardson, L.	Londres	1200	Shepard, J.	Birkenhead	750
Rixon, F.	do	1000	Smale, H. L.	Londres	600
Rixon, A. H.	do	500	Slater, Robt.	do	800
Rickford, Cap. T. P.	Southampton	100	Smith, J. M.	do	2600
Riddell, F.	Bedale	500	Smerdon, R.	Tottenham	125
Ronald, R.	Londres	250	Smith, W.	Londres	25
Robertson, Jas.	do	200	Smith H.	S. E.	350
Roots, G.	Londres	800	Slaughter, M.	do	250
Rougemont, D. A.	do	1750	Smart, J. B.	Hazleware	625
Robinson, C. B.	Leicester	1000	Smith, J. T.	Deptford	1000
Rotheram, W.	Liverpool	6100	Simpson, A.	New Cross	250
Rowe, Sir Joshua.	Willis et Cie.	600	Smith, Jas.	Glasgow	3750
Ross, A. M.	Londres	1600	Steele, H.	Liverpool	1025
Robinson, G.	Mansfield	600	Strachan, J. M.	Teddington	2600
Roberts, P.	Londres	1200	Starbuck, Mme P.	Paddington	600
Rougemont, J. F.	Keasington	175	Stephenson, R.	Westminster	2400
Roake, Geo.	do	500	Stephenson, G. R.	do	800
Roulet, Mlle G.	Londres	850	Solly, J.	Londres	2600
Robinson, H.	York	2500	Sparks, J.	Liverpool	400
Rounthwaite, Jas.	Howsham	250	Stock, J.	Londres	125
Roffe, W. C.	Londres	525	Stauger, H.	Tottenham	125
Robins et Barber	do	3750	Stone, Thos.	London	3750
Rooke, W. W.	Lymington	6250	Stirling, J.	Whitehaven	625
Rous, Adm. Hon. J. H.	Londres	2500	Sprak, P.	Halifax	500
Round, E.	Chelmsford	2500	Stoneham, P.	Ilfrcombe	1000

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada (résident en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre 1856.—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Stewart, C.	Longniddry	250	Young, Capt. H. B.	Baring, Co.	£2500
Sultzer, J.	Norwich	2200	Yates, John	Linden	1200
Swift, J.	Londres	29800	Young, G.	Bath	400
Symes, G. B.	Québec	1800	Young, John	Linden	600
Sutton, E. B.	S. E.	8550	Young, Mme C.	East Moulsey	625
Sutton, Jr., Jas	do	2425	Young, Robt.	Glasgow	1250
Sutherland, Robt.	Londres	7825	Vignard, Mlle E.	Linden	125
Taylor, R. U.	do	3000	Vivrash, C. B.	Ealing	875
Taylor, J. O.	Norwich	2225	Vance, G.	Belfast	625
Taunton, G. E.	Liverpool	1250	Wainwright, W.	Clapham	1025
Tassell, Robt.	East Malling	600	Watson, E.	Hampstead	5250
Tafel, F. A.	Manchester	750	Ward, T. P.	Whitehall	400
Taylor, Robt.	Carfrue	2500	Wagstaff, W.	Westminster	4200
Taylor, J. et autres	Glasgow	3750	Warter, H. D.	Londres	1800
Tanner, W. A.	Ealing	250	Walmsley, B.	do	500
Thrivevni, John	Londres	400	Ward, Saml.	Bath	400
Thomas, J.	Paddington	600	Watson, Chas.	Streatham	400
Thompson, Jos.	Londres	2400	Warrender, Lady A.	Londres	600
Thompson, J. S.	Hull	3800	Waldegrave, Hon. E.	do	600
Thompson, Mme E.	do	125	Warburton, Cap. G. D.	Cox et Cie.	400
Thomas, Geo.	Bristol	375	Ward, H. B.	Herries et Cie.	1800
Thompson, H.	Londres	250	Ward, Mlle H. M.	do	1000
Thompson, G.	Halifax	1250	Watson, Major T.	Bath	1600
Thomas, G. D.	Leeds	250	Watney, John	Londres	1025
Tiffin, Robt.	Westminster	200	Walker, T.	Devizès	400
Tierney, Geo.	Pall Mall	1200	Walred, Mlle E.	Ripon	250
Tomson, H.	Suton	75	Ward, T. A.	Belper	400
Tritton, Jos.	Lombard St.	1800	Wagstaff, J. A.	Paddington	500
Treherm, H. R.	Canberwell	2000	Walround, T.	Glasgow	2500
Tomson, Mlle P.	Leamington	125	Wheeler, H.	Wandsworth	11650
Townsend, J. H.	Honiton	2575	Webb, G.	Rugby	125
Tracy, Hon. W. H.	Londres	8250	Wedgwood, H.	Londres	425
Todd, E.	Tadenster	1000	Whitfield, E. K.	do	250
Townsend, Rév. G. T.	Brough	250	White, G. H.	do	800
Todrich, T.	Haddington	3750	White, J. C.	Glasgow	500
Tollemache, H. B.	Londres	750	Webster, T. W.	Londres	600
Tweedie, A.	do	1200	Whatman, Jas.	Maidstone	10400
Twells, P.	do	3000	Whatman, W. G.	Londres	1600
Tweed, P.	Folkstone	350	White, Richd.	do	400
Turner, J. H.	Liverpool	1000	Wheedon, Mme A.	do	200
Tweedale, Cap. A.	Londres	1800	West, Rév. A. W.	Londres	5250
Tyrie, D.	S. E.	200	White, Thos.	Grays	400
Tufnell, T. R.	Londres	50	Weguelin, T. M.	Londres	6100
Turner, Robt.	do	225	White, C. T.	do	1200
Tweed, J. T.	Lincoln	1250	Weleh, J. K.	do	625
Turnbull, G.	Down	175	Whalley, John	Bath	200
Tweedale, T.	Airdrie	1250	Weld, Rév. J.	Tenterden	200
Turner, M.	Greenock	875	Wizard, W.	Londres	250
Turnor, H. M.	Londres	5000	Whittingham, J. J.	Birkenhead	2500
Underhill, S.	do	600	West, W. F.	Hull	500
Underhill, W.	do	1800	Wedd, Geo.	S. E.	3875
Vicars, E.	Barnet	600	Williamson, F.	Southampton	8250
Vansittart, Col.	Drummonds	300	Wilkin, G.	Londres	600
Vansittart, W.	Londres	1200	Willis, S.	Surnden	1200
Vesey, Lt. Chas.	do	300	Windgate, G. T.	Londres	200
Vaughan, E. H.	Harrow	200	Williams, H.	Kingsland	400
Vereker, Hon. S. B.	Londres	400	Williams, Mme E. A.	Dublin	200
Vickers, C.	Baubyry	1500	Williams, O. T.	Londres	600
Vansittart, Mlle E.	Brighton	300	Wilkin, W.	do	600
Young, C. B.	Londres	10000	Wilkin, Chas.	do	600
Yratherd, Geo. Jr.	Norwood	200	Wilbraham, R. W.	do	600

Liste des actionnaires du chemin de fer Grand Tronc du Canada, (résidant en Angleterre), pour l'année expirée le 31 décembre, 1856.—(Fin.)

Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.	Nom.	Adresse.	Montant de leurs actions.
Wilkin, C. et autres...	Londres.....	£ 400	Wyndham, Mme M. T.	Southampton .....	£ 575
Williams Deacon et Cie	do .....	12000	Wynne, Col. G.....	Pinner .....	325
Willson, A .....	Slanford .....	2500	Wylie, Robt.....	Liverpool.....	1000
Wilde, S. J.....	Londres.....	125	Workman, R .....	Belfast.....	250
Wilbraham, E .....	do .....	150	Worthington, F .....	Liverpool .....	1250
Wilbraham, Major T E	do .....	500	Wright, Thos .....	Forest Hill.....	375
Williams, W.....	do .....	500	Woods, J. S. ....	Warrington .....	250
Wilson, W.....	Mantes.....	750	Woods, Samuel .....	do .....	250
Widnell, J. B.....	St. Paul .....	200	Wood, John .....	Liverpool .....	2500
Wright, W. Q.....	Pinner.....	600			
Wood, W... ..	Boro' .....	600			£ 282850

(Signé,)

J. GREEN.

Londres, 27 janvier 1857.

Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—  
section de Québec à Richmond, 1er janvier 1857.

Nom.	Adresse.	Actions.
Auld, Joseph.....	Québec.....	5
Atkinson, Henry.....	".....	5
Brown, George J. H.....	Kingsey, T. E.....	1
Burstable, Edward.....	Québec.....	5
Binmore, Brodie et Cie.....	Montréal.....	7
Baby, François.....	Québec.....	6
Benjamin, Henry.....	".....	2
Caron, Phou. René E.....	".....	5
Osault, L. N.....	".....	1
Eadon, William.....	".....	1
Fiset, Louis.....	".....	1
Gibb, James.....	".....	4
Hincks, Phou. Francis.....	Barbades.....	6
Henry, J. W.....	Québec.....	2
Hanning, H. R.....	Danville, T. E.....	1
Hale, Jeffery.....	Québec.....	2
Henderson, George.....	".....	1
Irvine, George.....	".....	2
Jones, H. N.....	".....	2
Langlois, Charles.....	".....	1
Lemesurier, Juur., Henry.....	".....	2
Lemieux, Phou. François.....	".....	5
Methot, feu F. H.....	".....	6
Methot, Phou. Louis.....	Ste. Croix.....	4
Mercier David.....	Québec.....	1
McNaughton, John.....	New Liverpool.....	1
McDonald, Angus.....	Bécancour.....	4
Parkin, J. B.....	Québec.....	2
Parent, Rév. Antoine.....	".....	1
Poitras, P. H.....	".....	2
Patton, Duncan.....	".....	1
Pelletier, Amable.....	".....	1
Ridout, Thomas G.....	Toronto.....	9
Smith, John.....	Inverness, T. E.....	4
Sharples, John.....	Québec.....	1
Symes, Geo. B.....	".....	5
Stewart, D. R.....	".....	4
Taylor, E. et J.....	".....	4
VonExter, John.....	".....	2
Valleau, William B.....	".....	1
Walker, Phou. William.....	".....	4
Wainwright, Richard.....	".....	1
Young, D. D.....	".....	2
	Actions	127

Le total des actionnaires en Canada, section de Québec à Richmond, le 1er janvier, était de cent vingt-sept.

**WILLIAM MACBEAN,**  
Commis des actions et des transports, Montréal.

Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—  
section de Toronto à Guelph—1er janvier 1857.

Nom.	Adresse.	Actions.
Arnold, John.....	Toronto.....	9
Allan, G. W.....	do.....	8
Baldwin, Adm. A.....	do.....	9
Bagwell, J. B.....	do.....	1
Beaty, James.....	do.....	27
Bryans, John.....	Etobicoke.....	1
Clare, Isaac.....	Toronto.....	1
Charlesworth, John.....	do.....	2
Cooper, Mme Mary, syndic.....	do.....	2

Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—  
section de Toronto à Guelph—1er janvier 1857—(Continuation.)

Nom.	Adresse.	Actions.
Cameron, John	do.	2
Denison, représentants de feu G. T.	do.	17
Daly, J. W. C.	Sturford,	2
Duggan, George	Toronto,	8
Dunn, Jonathan	do.	6
Fisher, E. C.	Etobicoke,	2
Fisher, Thomas	do.	1
Gooderham, William	Toronto,	9
Gilmour et Coulson	do.	9
Gzowski et Cie, C. S.	do.	9
Hughes Brother.	do.	1
Holland, Geo. B.	do.	1
Hancock, E. Charles	do.	10
Hutchison, Thomas	do.	2
Howard, John	do.	13
Harris, T. D.	do.	8
Haworth, Thomas	do.	8
Hawkins, William	do.	1
Herrick, Dr. George	do.	9
Jackson, Henry	do.	2
Kidney, John	do.	2
Leith, Alexander	do.	2
Leadley, Henry	do.	2
Leask, James	do.	2
Lynch, John	do.	1
Mara, Thomas	do.	1
Moffatt, Lewis	do.	9
Municipalité de Wilmot	C. O.	1
Miller, R. B.	Toronto,	1
McFarlane, Alex.	Etobicoke,	1
M'Donald, John	Goderich,	9
Norheimer, A. et S.	Toronto,	3
Ogilvie, Alex et Cie.	do.	9
Price, George	do.	1
Patton et Cie	do.	2
Proudfoot, William	do.	9
Paterson, Peter	do.	4
Rossin Brother,	do.	5
Rowsell, Henry	do.	1
Robinson, Charles	do.	3
Ridout, Thomas G.	do.	16
Searle, Henry	do.	1
Sutherland et Marshall,	do.	1
Searlett, Samuel	York,	3
Larrett, W. Smith	Toronto,	9
Scarlett, Edward C.	Etobicoke,	4
Turner, Euoch	Toronto,	9
Torrance, John A.	do.	9
Thomas, William	do.	1
Thomson, E. W.	York,	3
Toronto, corporation de la cité de	Toronto,	3288
Wilmot, John	do.	2
Whittemore, E. F.	do.	36
Wilson, Jno.	Chinguacousy,	1
Widmer, Hon. Christopher	Toronto,	9
Wickson, John	do.	2
Widder, Frederick	do.	27
Total des actions		3669

Total des actions canadiennes—section de Toronto à Guelph—le 1er janvier 1857, 3,669.

WILLIAM MACBEAN,  
Commis des actions, Montréal.

## Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—section St. Laurent—1er janvier 1857.

Nom.	Résidence.	Actions.
Austin, Charles	Montréal	4
Alves, Francisco Joseph	do	4
Allan, Hugh	do	17
Armour, Robert	do	20
Allard, Jean Baptiste, M. D.	Bélœil	2
Beaudry, Jean Baptiste	Montréal	7
Bell, Thomas	do	4
Bellair, Louis P. P.	do	2
Ball, David	Ascott	2
Berthelot, Olivier	Montréal	17
Brown, William Martin	do	4
Bruneau, Jean	do	9
Berczy, William	D'Aillebout, C. E.	2
Brousseau, Jean Baptiste, M. D.	Bélœil	9
Beaudry, Jean Louis	Montréal	15
Barsalou, héritiers de feu Louis	do	9
Blache, Louis	do	4
Biron, Edouard	do	2
Boulanget, Joseph	do	5
Berthelet, Therese	do	9
Beaudry, héritiers de feu Pierre	Varennes	17
Evêque de Montréal [C. R.]	Montréal	5
Bartlett, Rév. Thomas Henry M.	Kingston, C. O.	32
Boston, John	Montréal	9
Connell, David	St. Francisco, E. U.	2
Coonud, Mme A. L. Veuve	Petite Nation	7
Charon, Francois	Longueuil	2
Banque d'épargnes de la cité et district	Montréal	9
Crawford, George	Brockville, C. O.	30
Cadorez, François	St. Hyacinthe, C. E.	4
Coffin, William C. H.	Montréal	4
Campbell, Robert	do	4
Cartier, Phm. G. E.	do	9
Campbell, C. B. Thomas E.	St. Hilaire	36
Cox, Mlle J. F.	Kingsay, T. E.	2
Chester, John	Montréal	2
Colland, Joseph	do	2
Comte, Louis	do	4
Cherrier, C. R., C. S.	do	3
Dubois, Alexis E.	do	9
Denison, Siméon M.	Shipton, T. E.	2
De Beaujeu, Hon. Saveuse	Montréal	5
Dunlop, William	Sherbrooke	2
Dunlop, John	do	2
Day, John J.	do	9
Dumon, Alphonse	Bélœil	4
Decousse, Mme Christine	Montréal	2
Desmarteau, N. B.	do	7
David, M. E.	do	3
Douglas, James H.	do	3
Durand, Michel	do	2
Desautel, Jacques	do	2
Dufresne, Laurent	do	15
Earl, Philip	Hatley, T. E.	13
Fabre, succession de feu E. R.	Montréal	9
Fortier, Félix	Québec	2
Franklin, Edward	Montréal	2
Foster, James	do	5
Grieg, John	Trois-Rivières	2
Gibson, Mme Sarah	Toronto	2
Granier, Joseph	Montréal	3
Godfrey, M. D., Robert T.	do	2
Giard, Alexis	St. Ours	2
	Actions	441

Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—  
section St. Laurent—1er janvier 1857.—(Continuation)

Nom.	Résidence.	Actions.
Goudie, James.....	Montréal.....	2
Greene, Thomas.....	do.....	2
Gapper, Mme Mary.....	do.....	6
Gzowski et Cie., C. S.....	do.....	40
Holmes, Benjamin.....	do.....	25
Hineks, l'hon. Francis.....	Barbades.....	19
Hubert, René A. R.....	Montréal.....	10
Hall, Benjamin.....	do.....	7
Hutchison, John.....	do.....	4
Harding, George.....	Prescott, C. O.....	4
Harvey, L. P.....	Compton, T. E.....	5
Joseph, Jesse.....	Montréal.....	9
Idler, Ernest.....	do.....	20
Jodoin, Pierre.....	do.....	8
Irwin, Robert.....	do.....	2
Lafrenay, Pierre R.....	do.....	2
Lesieur, Louis A.....	Terrebonne.....	2
Levy, Joseph.....	Montréal.....	5
Leblanc, François.....	do.....	2
Lulham, George.....	do.....	4
Les Dames Religieuses du Bon Pasteur.....	do.....	13
Lovell, John.....	do.....	3
Lacroix, Joseph C. H.....	do.....	8
Lougee, Joseph.....	Compton, T. E.....	10
Masson, J. W. A. R.....	Montréal.....	33
Miller, Mme Mary Ann.....	Détroit, E. U.....	2
Moffatt, succession de feu Isaac.....	Montréal.....	9
Mercier, Edouard.....	do.....	2
Murray, William.....	do.....	17
Munro, succession de feu le docteur H.....	Varennes.....	2
Maitland, John H.....	Montréal.....	4
Michon, Germain.....	do.....	4
Meilleur, Dr. Jean Baptiste.....	do.....	4
Mead, Joseph H.....	Toronto.....	55
Malot, Prudent.....	Beleuil.....	2
Macbean, John.....	Berthier.....	33
McLean, John.....	Montréal.....	8
McHenry, Charles.....	do.....	4
McGill, l'hon. P.....	do.....	33
McDonnell, George.....	do.....	17
McDonald, Mme. Veuve Catherine.....	do.....	6
Norton, James.....	do.....	2
Paré, Hubert.....	do.....	17
Pangmom, John.....	do.....	2
Porteus, succession de feu James.....	do.....	4
Perrault, Olivier.....	do.....	4
Plinquet, Rév. V.....	Ste. Scholastique.....	2
Pouton, William H.....	Belleville.....	25
Papineau, D. Emery.....	Montréal.....	2
Prændergast, Walter.....	do.....	4
Patton, Sen'r, James.....	Toronto.....	2
Poupart, Mdm. Veuve Catherine.....	Montréal.....	2
Renaud, l'hon. Louis.....	do.....	16
Renaud, Jean Baptiste.....	Québec.....	2
Reinhardt et Beck.....	Montréal.....	7
Ross, l'hon. John.....	Toronto.....	35
Rose, G. C., John.....	Montréal.....	33
Ricard, Dme. M. L. I.....	do.....	1
Ricard, L. C. E.....	do.....	1
Shiller, Charles E.....	do.....	17
Stuart, Mlle Margaret.....	do.....	2
Stevenson, Adam.....	do.....	2

Actionnaires de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada—  
section Saint Laurent—1er janvier 1856.—(Continuation.)

Nom.	Résidence.	Actions.
Stayner, Thomas A.....	Toronto.....	50
Sargison, Joseph.....	Montréal.....	2
Stuart, Charles.....	do.....	2
Taylor, Hugh.....	do.....	17
Toussin, M <sup>me</sup> . Veuve François.....	Montréal.....	5
Thomson, James.....	do.....	2
Tessier, héritiers de feu Ives.....	do.....	2
Vinet, Rév. J. J.....	Sault au Récollet.....	9
Workman, William.....	Montréal.....	58
Williams, Miles.....	do.....	17
Wadleigh, John.....	Kingsey, T. E.....	4
Wurtele, Christopher E.....	Windsor, T. E.....	4
Yarwood, Edmund M.....	St. Thomas, C. O.....	6
Yates, M. D. Horatio.....	Kingston, C. O.....	4
Young, George.....	Montréal.....	2
	Actions.....	112

Total des actions canadiennes, le 1er janvier 1857, mil deux cent cinquante-deux.

WILLIAM MACBEAN,  
Commis des actions, Montréal.

Transports d'actions, en Canada, du capital de la compagnie du chemin de fer  
Grand Tronc du Canada—section du St. Laurent et de l'Atlantique—du 1er  
janvier au 19 mai 1857.

Date.	Par	à	Adresse.	Act <sup>ns</sup> .
1857.				
Mar. 27.	John Turner et George Bowes, syndics de feu Isaac Moffatt, Senr., de Montréal.....	Overend, Gurney, et Cie.	Londres, Angleterre, Banquiers.....	7
Mar. 27.	Angélique Louise Cornud, Veuve l'apineau, par son procureur C. F. Papineau, de Montréal, N. P.	Overend, Gurney et Cie.	do	9
Mar. 27.	D. Emery Papineau, de Montréal, N. P., par son procureur, C. F. Papineau, de Montréal, N. P.	Overend, Gurney, et Cie.	do	2
Avril 18.	J. W. A. R. Masson, de Montréal, Ecr.....	Overend, Gurney, et Cie.	do	17
Avril 18.	Félix Fortier, de Québec, Ecr	Overend, Gurney, et Cie.	do	2
Mai 1er.	M <sup>me</sup> veuve Mary Gapper, de Montréal.....	Moss et Frères.....	Montréal, Marchands	6
Mai 11.	Joseph C. H. Lacroix, de Montréal, Ecr.....	Peter S. Macdougall....	Ross, Herefordshire, Angleterre.....	8

WM. MACBEAN,  
Commis des actions et transports, Montréal.

Montréal, 19 mai 1857.

Transports d'actions, en Canada, du capital de la compagnie du chemin de fer  
Grand Tronc du Canada—section de Québec à Richmond—du 1er janvier  
au 19 mai 1857.

Date.	De	à	Adresse.	Actions
1857. 16 fév...	Philias Méthot, tuteur des mineurs de feu F. X. Méthot, de Qué- bec .....	Henry Atkinson, écr....	Québec .....	6
18 avril.	D. R. Stewart, écr., de Québec ...	Overend, Gurney, et Cie	Londres, banquiers..	4

WM. MACBEAN,  
Commis des actions.

Montréal, 19 mai 1857.

Transports d'actions, en Canada, du capital de la compagnie du chemin de fer  
Grand Tronc du Canada—section de Toronto à Guelph—du 1er janvier  
au 19 mai 1857.

Date.	De	à	Adresse.	Actions
1857. 2 mars..	Thomas Mara .....	George Bowes .....	Toronto .....	1
2 do..	Charles Robinson .....	John Howard .....	do .....	3
10 do..	John Arnold.....	Geo. Robt. Martin, et Ed. Cockburn Kendersley.	Old Bond street, Lon- dres, banquiers...	9
18 avril.	Thomas Haworth .....	Overend, Gurney et Cie.	London .....	8
25 avril.	John A. Torrance.....	do do ..	do .....	9
do	James Leask .....	do do ..	do .....	2
do	Alexander Ogilvie et Cie.....	do do ..	do .....	9

WM. MACBEAN,  
Commis des actions.

Montréal, 19 mai 1857.

## Transports d'actions du capital anglais consolidé—Comp. Gr. Tronc, Canada.

Date du transport.	Nom.	Nom.	Adresse.	Montant des actions.
	De	à		
1856.				£
Déc. 31	Robt. Sutherland .....	John Murray .....	Eccleefesham .....	200
" "	Harry Hughlings .....	Roger Paley .....	Leeds .....	500
1857.				
Janvier 3	Anton Christian Houen .....	Joseph Graves .....	Annaw, N. B. ....	50
1856.				
Déc. 31	Charles Baskerville Vivenash .....	John Starkey .....	Leith .....	250
" "	Wm. Afric Tanner .....	do .....	do .....	250
1857.				
Janvier 5	John Leonard .....	Alex. Kidston Campbell .....	Edinboro' .....	250
1856.				
Déc. 31	Fras. Edward Greenaway ..	do do .....	do .....	125
" "	Henry Hall .....	do do .....	do .....	750
" "	Charles Baskerville Vivenash .....	James Robertson .....	Grangemouth .....	625
" "	Elizabeth Saville .....	Alexander Auchie .....	Edinburgh .....	500
1857.				
Janvier 2	John Taylor, et John Buchanan .....	Dr. William Murray .....	Borrowstowmess, N. B. ....	125
1856.				
Déc. 31	John Proctor .....	John Wood .....	Liverpool .....	500
" "	Thomas Price .....	do .....	do .....	1725
" "	do .....	do .....	do .....	275
" "	do .....	do .....	do .....	2475
" "	do .....	do .....	do .....	25
1857.				
Janvier 2	do .....	Banque Nationale d'Ecosse .....	Edinboro' .....	250
" "	do .....	do do do .....	do .....	2500
1856.				
Déc. 31	George Lawford .....	do do do .....	do .....	1000
" "	John Arthur Barton .....	Henry Woodfall .....	Liverpool .....	3500
" "	do do .....	do .....	do .....	1500
" "	do do .....	do .....	do .....	1250
" "	Henry Hall .....	do .....	do .....	500
" "	Henry Bertie Tollmache .....	do .....	do .....	750
" "	Robert Alexander .....	do .....	do .....	625
" "	Thos. Tomlinson Gill .....	do .....	do .....	625
" "	Thomas Price .....	do .....	do .....	75
" "	do .....	do .....	do .....	2800
" "	Thomas Hankey .....	do .....	do .....	1240
" "	Chas. Kaye Freshfield .....	do .....	do .....	125
" "	Thomas Price .....	Matthew Whyte .....	Edinburgh .....	1725
" "	do .....	do .....	do .....	25
" "	Charles Edward Morgan .....	do .....	do .....	2500
" "	James Henderson Semple .....	Alexr. Miller Reid .....	Glasgow .....	125
" "	Thomas Price .....	Robert Young .....	do .....	2500
" "	do .....	do .....	do .....	2500
1857.				
Janvier 1	Robert Alexander .....	Theodore Walrond .....	do .....	1000
1856.				
Déc. 31	Thomas Knight .....	do .....	do .....	750
1857.				
Janvier 2	John Taylor et John Buchanan .....	do .....	do .....	1000
1856.				
Déc. 1	Robert Sutherland .....	James Smith .....	Rochester Pl., Glasgow .....	750
" 31	John Arthur Barton .....	Andrew Buchanan .....	Auchintorlie .....	2500
" "	Thomas Price .....	James Pain .....	Gartsherrie, Glasgow .....	3750
" "	do .....	do .....	do do .....	1000
1857.				
Janvier 1	Anne Alexander .....	do .....	do do .....	250
1856.				
Déc. 31	John Arthur Barton .....	do .....	do do .....	3750
" "	do do .....	do .....	do do .....	3750
" "	John George .....	John George Hamilton .....	Glasgow .....	250

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date du transport.	Nom. De	Nom. à	Adresse.	Montant des actions.
1856.				£
Déc. 31	John Arthur Barton .....	John George Hamilton .....	Glasgow .....	2500
" "	Henry Hall .....	George Baird .....	Gartsherrie Office do ..	3950
" "	do .....	do .....	do do ..	1050
1857.				
Janvier 2	George Lawford .....	do .....	do do ..	1250
1856.				
Déc. 31	Mary Catherine Low .....	do .....	do do ..	2400
1857.				
Janvier 1	Robert Sutherland .....	do .....	do do ..	250
1856.				
Déc. 31	Robert Huckvale .....	do .....	do do ..	1250
" "	Richard Hartley .....	do .....	do do ..	1250
1857.				
Janvier 2	John Taylor et John Buchanan .....	do .....	do do ..	1000
" 5	John Wm. Robins and Joseph Barber .....	Samuel Smith et John Hope Simpson .....	Liverpool .....	3750
" 12	Sir Samuel Morton Peto pour lui, et Thomas Brassey, Edward Ladd Betts et Wm. Jackson .....	William Wagstaff .....	{ 32 Great George Street, Westminster .....	133375
" 1	Robert Sutherland .....	James Robertson .....	Grangemouth .....	50
" 2	John Taylor et John Buchanan .....	do .....	do .....	625
" 15	John Arthur Barton .....	Thomas Jeeves .....	Stock Exchange .....	750
" 14	William Wagstaff .....	Stephen Charles Hope .....	26 Royal Exchange .....	37500
" 15	John Arthur Barton .....	Beaumont Haukey .....	Mincing Lane .....	10000
1856.				
Déc. 31	do do .....	Agnes Arbuckle .....	Kilmarnock Spinster ..	100
" "	George Lawford .....	do .....	do do ..	475
" "	Charles Bishoff .....	do .....	do do ..	125
" "	Robert Sutherland .....	Robert Arbuckle .....	do do ..	250
" "	Thos. Wm. Harrison .....	Matthew Arbuckle et John Muckie .....	Kilmarnock .....	125
1857.				
Janvier 1	Robert Alexander .....	do do .....	do .....	250
1856.				
Déc. 31	Thomas Price .....	do do .....	do .....	125
" "	Geo. Cable Lake .....	do do .....	do .....	125
" "	Henry Drustt .....	do do .....	do .....	25
" 17	Robert Sutherland .....	Messrs. Widow Wm. Borske .....	Amsterdam .....	125
" 15	John Arthur Barton .....	do do do .....	do .....	4000
" 31	James Thos. Smith .....	John Greaves .....	Liverpool .....	1000
" "	George Lawford .....	do .....	do .....	1200
" "	do .....	do .....	do .....	50
" 30	Thomas Price .....	do .....	do .....	250
" "	do .....	do .....	do .....	2500
" "	do .....	do .....	do .....	2500
" "	do .....	do .....	do .....	2500
" "	do .....	do .....	do .....	2425
" "	do .....	do .....	do .....	75
" 31	do .....	do .....	do .....	1875
" "	do .....	do .....	do .....	1875
1857.				
Janvier 1	George Dobson Thomas .....	William Chapman .....	Bury St. Edmunds .....	250
1856.				
Déc. 31	John Arthur Barton .....	Hy. Platt et Hy. Jos. Nash .....	Bedford .....	500
" "	do do .....	Patrick D. Jeffers .....	Ely Place, Dublin .....	1000
1857.				
Janvier 15	do do .....	William Ash .....	17 Goldhawk Terrace .....	800
" 1	Thomas Jackson Foster .....	Sydney Lawrence .....	Auction Mart .....	500
1856.				
Déc. 31	Robert Alexander .....	do .....	do .....	50

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date du transport.	Nom. De	Nom. à	Adresse.	Montant des actions.
1856.				£
Déc. 31 ..	Robert Alexander .....	Sydney Lawrence .....	Auction Mart.....	1200
" " ..	Charlotte Sophia Alexander.	do .....	do .....	500
" " ..	James Henderson Semple ..	do .....	do .....	125
" " ..	L'hon. Chas. Edward Petre..	do .....	do .....	625
1857.				
Janvier 15	John Arthur Barton .....	do .....	do .....	27500
" " ..	Robert Alexander .....	George Fisher .....	29 Bryanstone Square.	100
" " ..	John Arthur Barton .....	Mary Anne Walker.....	do Spinster	75
1856.				
Déc. 31 ..	do do .....	Benjamin Thompson .....	Huddersfield.....	500
" " ..	Robert Sutherland .....	do .....	do .....	50
" " ..	do .....	do .....	do .....	1200
" " ..	George Lawford .....	do .....	do .....	250
" " ..	Henry Fowler .....	do .....	do .....	250
" " ..	John Rodham .....	do .....	do .....	250
" " ..	John Berkett .....	Ann Hollenshead.....	do Spinster	500
" " ..	Charles Keyr Freshfield .....	John Chambers .....	Hebden Bridge, Halifax	250
" " ..	Thomas Huggins .....	John Abbott.....	Halifax .....	500
" " ..	Thomas Price.....	Thomas Hargreaves .....	do .....	100
" " ..	Henry Hall .....	do .....	do .....	1400
" " ..	do .....	George Hopkinson.....	Odd Fell's. Hall Halifax	200
" " ..	do .....	Francis Ogden .....	Spring St. Huddersfield	500
" 30 ..	Alexander Simpson.....	Ann Greaves .....	Hebden Bridge, Halifax,	
			[Spr.	250
1857.				
Janvier 5	Robert Sutherland.....	Sarah Greaves .....	do do do do	125
" 1	James Henderson Semple ..	Edward Greaves .....	do do do	250
1856.				
Déc. 31 ..	Thomas May .....	George Thompson .....	Luddenfoot, Halifax...	1250
" " ..	Henry Jessopp .....	John Craven.....	Grove Cottage, Halifax.	550
" " ..	Henry Hall .....	do .....	do do	100
" " ..	Robert Sutherland.....	Wignall Avison .....	Neptune Hotel, Liver- pool .....	1250
1857.				
Janvier 15	George Mander Allender .....	Fredk. Geo. Smith.....	Green's Road, Chelsea.	250
" 1	Charlotte Sophia Alexander.	Revd. James Speers .....	Arthur Place, Belfast .	250
" 16	George Lawford .....	John Rolls .....	8 Stonefield St. Islington	125
" 15	Sydney Lawrence .....	do .....	do do	125
" 16	Freak Henry Geach .....	Nathaniel Clark.....	12 Chatham Pe, Black- friars .....	225
1856.				
Déc. 21 ..	Charles Kaye Freshfield .....	Percy Hill .....	Charing Cross.....	200
" " ..	Henry Hall .....	John Richd. Fenwick .....	8 Fenchurch Street ..	175
1857.				
Janvier 15	Sydney Lawrence .....	Thomas Chapman .....	2 Leadhen Hall Street.	1250
1856.				
Déc. 31 ..	Charles Beshoff .....	James Patrick and John Walter Patrick .....	Hull .....	125
1857.				
Janvier 17	William Wagstaff .....	William Bond Steel .....	Chancery Lane.....	250
" " ..	John Arthur Barton .....	do do .....	do .....	125
" 16	do do .....	Geo. Fenwick Brown, Jr.,	Scarboro' .....	500
" 15	do do .....	William Craven .....	Manchester .....	250
" " ..	do do .....	Frederick Craven .....	do .....	500
" 16	do do .....	George Tyndale .....	Lime Street .....	125
" " ..	do do .....	Samuel Mills Gibbs.....	Aylesbury Bucks	125
" 15	do do .....	Elizabeth Martha Mate ..	Mount Terrace, Taunton Spr .....	200
" 16	do do .....	William Erskine .....	Bayswater .....	1000
1856.				
Déc. 31 ..	Charles Kaye Freshfield .....	John Sterling .....	Park House, Whitehaven	625
" " ..	Thomas Huggins .....	William Erskine .....	Bayswater .....	500
" " ..	Hawson Herbert .....	Charles Bell .....	Stock Exchange .....	375
" 16 ..	George Lawford .....	George Ridley.....	26 Charles Street.....	700

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date de transport.	Nom.		Adresse.	Montant des actions.
	De	à		
1857.				£
Janvier 15	George Edwd. Seymour	William Steele	45 Argyle St., Glasgow	500
"	Robert Mowat	James Bain	141 do do	500
"	Stephen Chas. Hope	William Hogge	Beggleswade	9675
" 16	do do	Henry Tudor	Stock Exchange	3400
"	do do	do do	do	3825
"	do do	do do	do	775
" 15	John Arthur Barton	do do	do	2500
"	do do	Wm. Priestman	Richmond Yorks	2000
"	do do	do do	do do	25
" 17	do do	John Bruce Smart	Farnhurst Hazlemere	625
" 16	do do	Sydney Lawrence	Auction Mart	775
1856.				
Déc. 31	do do	Stephen Fryer Gillum	Conservative Club	250
1857.				
Janvier 15	do do	Thomas Close	Nottingham	250
"	do do	Robert John Brooke	New Cross	250
" 16	Charles Beard	do do	do do	250
" 17	Archd. John Brunton	Robert Ferguson	Bury St. Edmunds	25
" 16	do do	John Maynard	Barton, Southampton	25
" 15	Sydney Lawrence	do do	do do	75
1856.				
Déc. 31	George Lawford	do do	do do	50
1857.				
Janvier 16	do do	L'hon. W. Hanbury Tracey	Arthur's Club	750
1856.				
Déc. 31	do do	Révd. Joseph Wild	Tenterden Street	25
1857.				
Janvier 15	do do	John Patterson Guy	York	75
"	John Arthur Barton	do do	do	175
" 17	do do	John Gordon	Liverpool	1250
" 15	Sydney Lawrence	do do	do	2500
1856.				
Déc. 31	William May Lauder	William Henry Hartou	Eastham, Essex	1000
1857.				
Janvier 15	Robert Alexander	Boulton Molineaux	Temperley, M. Altrencham	500
"	Samuel Mocatte	Thomas Hargreaves	Halifax	500
" 16	Anthony Shiell	James Robertson	Grangemouth	250
1856.				
Déc. 31	Henry Hall	Marion Mackie, épouse de Mackie	Green St., Kilmarnock	450
1857.				
Janvier 9.	George Wedd	do do do	do do	25
"	Anton Christean Houen	do do do	do do	25
1856.				
Déc. 31	Robert Sutherland	do do do	do do	250
"	John Arthur Barton	do do do	do do	150
1857.				
Janvier 15	do do	Peter White et Chs. Gardner	Glasgow	500
" 16	Conlon & Co.	do do	do	575
" 15	Archd. John Brunton	do do	do	175
"	Sydney Lawrence	do do	do	25
"	do do	do do	do	1225
" 16	Robert Mowat	Lachlan Pinkerton	Moss Street, Paisley	250
" 15	do do	John Buchanan	Stockwell St., Glasgow	250
" 16	John Arthur Barton	Hugh Gray	West Brae, Paisley	125
" 15	do do	L'hon. Robt. Frances Boyle	Aux soins de M.M. Willis et Cie.	750
" 16	do do	George Scorer	182 Picadilly	1000
" 15	do do	James Patrick et Walter Patrick	Hull	125
" 17	do do	Thomas E. Lemou	Liverpool	250
" 15	do do	Robert Cargay Curry	Canning St., Liverpool	2500

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date du transport.	Nom. De	Nom. à	Adresse.	Montant des actions.
1857.				£
Janvier 15	John Arthur Barton .....	Emma Rebecca Ellis .....	Leamington .....	100
" 19	do do .....	Charles Wm. Jebb .....	do .....	1150
" 15	do do .....	do do .....	do .....	1060
" 19	George Edwin Seymour.....	do do .....	do .....	200
1856.				
Déc. 31	Thomas Huggins.....	Donald Lamont .....	Dumfries, N. B. ....	250
1857.				
Janvier 17	Charles Edwards.....	Samuel Herman de Zoete... ..	Throgmorton St. ....	600
" "	Robert Sutherland .....	Thomas Nisbet .....	Hanover St. Edinburgh	1250
" 16	Henry Thompson .....	Thomas Popplewell.....	5 Town Hall Bdg., Manchester .....	250
" "	John Arthur Barton .....	H. J. Popplewell .....	do do do .....	50
" 15	do do .....	Lawrence Robertson, Jr. ....	Glasgow .....	375
" "	do do .....	George Gibson .....	do .....	750
" "	do do .....	Thomas F. Hobbblethwaite ..	Hull .....	1500
" "	do do .....	John Patrick Alston .....	Glasgow .....	1000
" "	do do .....	Theodore Walrond .....	Calderpark by Glasgow	1000
" "	do do .....	John Geo. Hamilton .....	Glasgow .....	1000
" "	Robert Young .....	James Smith .....	do .....	6250
" 16	George Lawford .....	do do .....	do .....	250
" "	do do .....	Frederick Craven .....	Manchester .....	250
" 20	John Arthur Barton .....	do do .....	do .....	250
" 15	do do .....	Geo. Hamilton Bell .....	Edinburgh .....	500
1856.				
Déc. 31	Thomas E. Greenaway .....	do do .....	do .....	125
" "	Robert Sutherland.....	Reginald Heber France .....	Stock Exchange.....	175
1857.				
Janvier 5	Henry Nightingale .....	do do .....	do .....	375
1856.				
Déc. 31	Thomas Price .....	Robert Arduckle.....	Kilmarnock.....	650
1857.				
Janvier 14	Henry Thos. Curtis .....	James Murray .....	Portman Street .....	200
" 15	Geo. Mauder Allender .....	Frederick Harris .....	Rose Cottage, Liverpool	125
" 16	Edward Banner .....	do do .....	do do .....	125
" "	Stephen Chas. Hope .....	Henry Hope .....	Tramere, Cheshire....	500
" 15	William Wagstaff .....	William Grieve .....	Edinburgh .....	500
" "	William Nicholls .....	John Kilner .....	Bury St Edmunds....	50
" 14	Henry Thos. Curtis.....	Saml. Rose Sanders .....	Park Gate Iron Works..	400
" 15	Francis Jordon .....	William Tarber .....	Liverpool .....	500
" 20	Robert Mowat .....	Gilbert Weir .....	Glasgow .....	250
" 16	Stephen Chas. Hope .....	James Gibbons .....	do .....	500
" "	do do .....	do do .....	do .....	500
" 15	Sydney Lawrence .....	do do .....	do .....	500
" "	John Arthur Barton .....	do do .....	do .....	500
" "	do do .....	James Henderson Semple ..	Rothsay, Bute .....	250
" 21	do do .....	Lawrence Robertson.....	Royal Bank of Scotland	475
" "	Stephen Chas. Hope .....	do do .....	do do .....	25
" 15	Anthony Shiell .....	do do .....	do do .....	250
" 17	John Andrew .....	do do .....	do do .....	625
" 16	George Lawford .....	do do .....	do do .....	500
" "	do do .....	Elizabeth Saville.....	19 Duke St., Edinburgh	250
" "	Edward Banner .....	Archd. Maxwell.....	Liverpool .....	500
" 19	Robert Alexander .....	Edward Parry .....	do .....	625
" "	Archd. John Branton .....	Joseph Sheppard Drapar..	Aberdoverly, Wales....	400
" 15	Fred. Henry Geach .....	Cecil Arding .....	St. Helen's, Jersey ...	25
" "	John Arthur Barton .....	do do .....	do do .....	625
" "	do do .....	Joseph Nadin .....	Manchester .....	1250
" "	Rev. Geo T. Townsend .....	George Harris .....	Dundle, Northampton..	250
" 26	William Wagstaff.....	John Brown .....	4 Change Alley .....	40000
" "	do do .....	George Lawford .....	Stock Exchange .....	10000
" "	do do .....	Stephen Chas. Hope .....	do .....	2200
" 1	Charlotte Sophia Alexander.	Chas. McLachlan .....	Upper East Smithfield..	275

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date du transport.	Nom.		Adresse.	Montant des actions.
	De	à		
1856.				£
Déc. 31 ..	James Guy .....	Chas. McLachlan .....	Upper East Smithfield.	125
" " ..	Maximilian Guy .....	do do .....	do do	100
" " ..	Diggis Dalison.			
1857.				
Janvier 15	Geo. Edward Scymour.....	Janet Leitch, ép. de J. Leitch	Paisley .....	250
Déc. 31 ..	Robert Sutherland .....	William Henry Stratton ...	Kensington .....	200
1857.				
Janvier 26	William Wagstaff .....	Sydney Lawrence .....	Auction Mart .....	37600
" 8	Arthur Pittar .....	Rev. A. Cunningham .....	Crailing Manse, Kelso ..	125
" 21	John Arthur Barton .....	Joseph Nelson Dyer .....	Buecleugh Place, Edinb.	1250
" 19	do do .....	John Leitch .....	Paisley .....	250
" 16	George Lawford .....	Wm. Murray Jardine .....	Granton, Moffat .....	250
" 15	John Barrett .....	do do .....	do do .....	125
" "	Sydney Lawrence .....	do do .....	do do .....	250
" 16	Stephen Charles Hope .....	Agnes Arbuckle .....	Kilmarnock, Spinsters ..	125
" 20	William Murray .....	do do .....	do do .....	125
" 15	John Arthur Barton .....	do do .....	do do .....	625
" 17	do do .....	Peter White et Charles Gardner ..	Glasgow .....	1250
" 15	do do .....	Peter White .....	do .....	500
" "	do do .....	Robert Arbuckle et John Mackie .....	Kilmarnock .....	1000
" 16	George Lawford .....	do do do .....	do do .....	250
" 30	do do .....	Edward A. De Grave .....	Feteham, Surrey .....	625
" "	John Arthur Barton .....	Maria Elizabeth Walter .....	Clapham Road .....	750
" "	Nathaniel Alexander .....	Charles Pearce .....	Auction Mart .....	7500
" "	John Brown .....	do do .....	do .....	3800
" "	do do .....	do do .....	do .....	2000
" "	do do .....	do do .....	do .....	450
" 31	do do .....	Edward Barker Sutton .....	Stock Exchange .....	575
" "	do do .....	David Baird .....	Glasgow .....	3400
" "	do do .....	do do .....	do .....	100
" 29	do do .....	Mihnel Lane .....	Gt. West'n. R., Reading ..	250
" 30	do do .....	William Craven .....	Halifax .....	250
" "	Stephen Charles Hope .....	Geo Henderson Gibb .....	9 Arthur Street, West.	500
" 8	Arthur Pittar .....	Saml. Gurney Sueppard ..	Stock Exchange .....	75
1856.				
Déc. 31 ..	Robert Sutherland .....	do do .....	do .....	1500
1856.				
Janvier 30	Henry Kay Freshfield .....	Horatio Goldthorp .....	Beeston, Leeds .....	500
" "	James Bain .....	Thos. Tweedale .....	Airdree .....	100
" "	do do .....	do do .....	do .....	1150
" "	James Ferguson .....	Alexr. Donaldson .....	Glasgow .....	250
" "	do do .....	Andrew Bell .....	Moffat .....	250
" "	do do .....	James Dickson .....	do .....	375
" "	do do .....	James Arbuckle .....	Kilmarnock .....	250
1856.				
Déc. 31 ..	Thomas Knight .....	Edw. James Wigg .....	Liverpool .....	500
1857.				
Janvier 31	Sir S. M. M. Peto pour lui, Wm. Jackson, Thos. Brassey et E. L. Betts	William Wagstaff .....	32 Gt. George Street ..	109775
" 30	Matthew Theodosius Davis De Vitre .....	Thos. Henshaw .....	34 Grovesnor Street ..	200
" "	Robert Mowat .....	James Flowers .....	Pall Mall, East .....	500
" 15	George Edward Seymour ..	Benj. E. Kennedy .....	Stock Exchange .....	2
" 30	Caroline Erskine .....	Thos. Postlethwaite .....	Liverpool .....	2000
" "	George Lawford .....	John Wood .....	do .....	101
" "	do do .....	do do .....	do .....	1150
" "	Joshua Paterson .....	do do .....	do .....	1250
" "	John Taylor et John Buchanan ..	John Edwd. Giels .....	Durnbuck, Dumbarton.	375

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Fin.)

Date de transport.	Nom.		Adresse.	Montant des actions.
	De	à		
1857.				£
Janvier 30	James Bain .....	John Edwd. Giel .....	Dunrueck, Dumbarton	375
" "	John Brown .....	do do .....	do do	750
" "	do do .....	David Ireland .....	Kirkcaldy, Fifeshire ..	250
" "	do do .....	do do .....	do do	250
Février 2	do do .....	Rev. William Way .....	Langton, Stafford .....	200
Janvier 30	John Banfield .....	John Daly .....	4 N. John St., Liverpool	500
" "	Stephen Chas. Hope .....	Henry Knight .....	Lluyd Dderw, Swansea.	150
" "	John Brown .....	do do .....	do do	50
" "	do do .....	John Warden .....	206 North St., Glasgow	250
" "	James Ferguson .....	do do .....	do do	750
" "	Henry Kay Freshfield .....	Alfred Goldworth .....	Long Stratton, Norfolk.	200
Février 2	Thomas Nash .....	David Baird .....	Glasgow .....	250
" "	Grevedon et Cie. ....	do do .....	do .....	2400
" "	do .....	do do .....	do .....	100
" "	W. May Lauder .....	Richd. Campion .....	Denmark Hill .....	100
Janvier 30	George Lawford .....	George Sanders .....	27 Sussex Square .....	750
Février 3	Geo. Ellis Cude .....	do do .....	do do .....	500
Janvier 30	Stephen Chas. Hope .....	Richard Humfray .....	72 Wimpole Street .....	200
" "	do do .....	William Simpson Key .....	Stock Exchange .....	75
Février 5	John Brown .....	do do .....	do .....	250
Janvier 30	do do .....	Geo. M. F. Molesworth .....	Southsea Hunts .....	1000
Février 2	do do .....	Patrick Neill .....	Oxford, Jersey .....	25

(Signé,)

J. GREEN.

Londres, 24 février 1857.

Transports d'actions du capital anglais consolidé—Compagnie du chemin de fer  
Grand Tronc du Canada.

1857.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
Janv. 31	John Brown.....	James Baird.....	Gartsherrie, Glasgow.....	£2375
do	do .....	do .....	do .....	3825
do	do .....	do .....	do .....	3825
do	do .....	do .....	do .....	3825
do	do .....	do .....	do .....	3825
do	do .....	do .....	do .....	125
Févr. 4	do .....	John Davies .....	St. John's Wood.....	500
do	Grevedon et Cie.....	do .....	do .....	750
5	do .....	John Johnson Stitt.....	Liverpool .....	1150
do	do .....	do .....	do .....	100
do	do .....	Samuel Stitt.....	do .....	1100
do	do .....	do .....	do .....	1150
Janv. 21	James Dunn.....	Rev. Joseph Weld.....	Tenterden, Kent .....	25
do	do .....	John Nickson Baly.....	Warwick .....	100
20	William Guthrie .....	William Graham .....	King St., Stirling.....	250
15	Alex. Miller Reid.....	do .....	do .....	125
30	James Bain.....	do .....	do .....	750
Févr. 2	Matthew Pettigrew .....	do .....	do .....	125
7	Stephen Chas. Hope .....	Alfred Cox.....	Stock Exchange.....	100
do	Benj. Edw. Kennedy.....	do .....	do .....	25
9	George Lawford.....	Robt. Eaglesfield Griffith.....	do .....	750
10	Marion Glen.....	James Baird.....	Gartsherrie, Glasgow.....	1250
do	do .....	do .....	do .....	750
3	Alexander Auchie .....	do .....	do .....	500
2	John Starkie.....	do .....	do .....	250
Janv. 20	Josiah Hammond.....	Joseph Nelson Dyer .....	Edinburgh.....	1200
do	Coulon & Co.....	do .....	do .....	50
31	John Brown.....	James Newall.....	Newton Stewart, N. B.....	750
Févr. 3	Wm. May Lander .....	Miss Jane Milner .....	Stone Market, Halifax.....	75
Janv. 30	Stephen Chas. Hope .....	Roger Wm. Wilbraham .....	Whitehall .....	200
do	M. T. D. De Vitie.....	David MacRorie.....	Liverpool.....	750
do	Henry M. Freshfield .....	do .....	do .....	500
Févr. 10	Wm. Wagstaff.....	Sydney Lawrence .....	Auction Mart .....	43750
Janv. 30	Geo. Foster Earle .....	Jno. Fowler & Robt. Simpson.....	Melksham, Wilts .....	750
Févr. 11	Samuel George Sheppard.....	do .....	do .....	1500
12	John Arth. Barton.....	Andrew Blackburn .....	31 St. Andrew's Sq., Edin.....	175
do	do .....	do .....	do .....	3575
Janv. 31	Bradshaw Walmsley .....	Thomas Barker.....	Hebden Bridge, Halifax.....	500
30	Robert Mowatt.....	Thomas Hargreaves.....	Halifax .....	750
do	John Brown.....	John Chambers.....	Hebden Bridge, Halifax.....	250
do	do .....	James Chambers.....	do .....	625
do	Stephen Charles Hope .....	do .....	do .....	625
Févr. 2	Wm. May Lander .....	Rev. Guy Copleston.....	Offwell, Honiton .....	200
Déc. 31, '56	John Arthur Barton .....	George Nelson Strawbridge.....	3 Arthur street.....	750
do	James Alexander.....	do .....	do .....	500
Févr. 3	Grevedon & Co.....	William Breukenridge.....	Hawick .....	250
12	John Banbery.....	Robert Young.....	Glasgow .....	375
do	James Robertson.....	do .....	do .....	375
13	Sydney Lawrence .....	Henry Light Scott.....	Stock Exchange.....	500
do	do .....	John Coe et E. Woodard.....	Banque d'Anleterre.....	1150
do	do .....	John Greaves.....	Liverpool .....	2500
14	John Samuel Milton .....	Alex. Miller Reid.....	Glasgow .....	500
13	Sydney Lawrence .....	John Gordon.....	Liverpool .....	1175
do	do .....	do .....	do .....	75
do	do .....	Gilbert Winter Moss.....	do .....	2125
14	do .....	do .....	do .....	375
do	do .....	Wm. Edw. Tyson.....	Pickering .....	100
13	do .....	George Todd.....	Naim, N. B.....	600
do	do .....	Jno. Taylor & Jno. Buchanan.....	Werteek Bank, Glasgow.....	2000
2	Grevedon et Cie.....	William Duncan.....	Paisley .....	250
13	John Arnot.....	John Orr.....	Glasgow .....	250
14	John Samuel Milton .....	Robert Young .....	do .....	500
13	do .....	Geo. Foster Earle .....	Hull.....	500
14	George Portway .....	Edw. Abm. De Grave.....	Fetcham Surrey .....	500

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

1857.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
Février 12	Charles Pearce	Edw. Abm. DeGrave	Fetcham Surrey	£125
do	do	John Edward Geils	Durnbuck, N. B.	125
do	James Robertson	do	do	375
14	John Dalrymple	do	do	500
do	do	James Arbuckle	Kilmarnock	250
13	James Robertson	do	do	250
17	Thomas Jeeves	Eliza Ann Billings	Warwick, Spinster	250
Janvier 30	John Brown	Michael Sullivan	Main St., Cork	100
Février 19	do	Charles Robson Laycock	18-19 Noble Street	250
13	Sydney Lawrence	Rev. John E. N. Molesworth	Rochdale	1100
do	do	Charles Johnston,	Tous de Morgate Street...	25000
do	do	James Rod'k Robertson,		
do	do	and Henry Moules.		
do	do	Thos. Greenway Corrie		
do	do	Christ. Jas. Corbally	Warwick	1700
do	L'hon. Henry Jno. Rous	do	Liverpool	3750
do	do	do	do	50
do	do	do	do	1200
17	John Young	Robert Young	Glasgow	250
12	Charles Pearce	Geo. M. F. Molesworth	Southsea Hants	300
do	do	Jno. Fowler & Rob. Simpson	Melksham, Wilts	250
do	John Samuel Milton	do do	do	250
do	do	do do	do	500
do	John Banbery	James Baird	Gartsherrie, Glasgow	625
Janvier 30	Geo. Scott Caird	William Grieve	Edinburgh	250
do	George Lawford	John Tennant	Long Preston	1000
Février 13	Sydney Lawrence	Henry Knight	Swansea	50
18	John Young	John Kidd	Bishopsgate street	50
do	Donald Lamont	do	do	50
19	do	Daniel Jackson	Skipton	100
do	do	Richard Woodyatt	Manchester	100
23	William Wagstaff	Sydney Lawrence	Auction Mart	43750
do	M. D. S. De Vitre	George Vincent Ball	Banbury	250
14	George Portway	Davis Macrorie	Liverpool	250
13	Sydney Lawrence	do	do	500
do	do	Lawrence Robertson	Banque Royale, Glasgow	500
do	do	do	do	625
19	John Brown	do	do	250
13	Thomas T. Gill	do	do	125
14	John Dalrymple	do	do	500
13	L'hon. H. John Rous	do	do	500
do	Fosket Savery	George Webb	Rugby, Warwick	200
do	do	John Fred'k Guyon	Richmond, Surrey	50
20	Andrew Blackburn	John Geo. Woodhouse	Liverpool	2500
13	Sydney Lawrence	James Newall	Newton Stewart	250
27	do	James Sutton, jun'r	Stock Exchange	700
do	George Lawford	do	do	75
do	Thos. M. Broadhurst	do	do	500
13	L'hon. Henry Jno. Rous	Rev. Wm. N. Molesworth	Rochdale	750
27	Beaumont Hankey	William Edmonds	St. James' Place	2125
Janvier 15	George E. Seymour	John Marnham	Stock Exchange	25
Février 28	Charles Pearce	do	do	250
Janvier 30	Stephen Chas. Hope	do	do	25
Février 27	John Ranking	do	do	750
do	John Banfield	George H. Gibb	Arthur street West	1000
do	Joseph Bremmer Provan	do	do	500
do	do	James Jones	Warrington	100
do	do	William Rogers	Bermondsey	100
do	Thos. M. Broadhurst	Louisa Mary Weddall	Kensington, Widow	500
do	John Sam'l Milton	Alexander Black	Glasgow	250
do	James H. Semple	do	do	250
do	Sydney Lawrence	John Greaves	Liverpool	3725
do	do	do	do	3725
do	do	do	do	2550
28	do	David Kennedy	do	2000
27	do	Thomas Dowdall	do	4750

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

1857.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
Fév. 27	Sydney Lawrence	Thos. Edwards Moss	Liverpool	£1400
do	do	do	do	100
do	do	do	do	250
26	Charles Pearce	do	do	2525
27	James N. Paterson	do	do	1000
do	Joseph B. Provan	do	do	1200
do	do	do	do	50
do	do	Edward Oswin	Stock Exchange	750
do	do	George Sanders	Sussex Square	50
do	do	do	do	1200
28	John Young	George Hall	Paddington	300
Mars 3	George Lyall	Thos. Eyken & Roger Eyken	Change Alley	1200
2	Chas. Denton Leech	do do	do	75
Fév. 27	Thos. M. Broadhurst	do do	do	725
28	Sydney Lawrence	Isaac Penny	Liverpool	4000
27	George Lawford	Robert Winning	Royal Exchange Buildings	1000
28	Jas. N. Paterson	Robert Stewart	Glasgow	500
Mars 2	Jno. Taylor & Jno. Buchanan	Robert Robin	do	500
Fév. 2	do do	Archibald Frazer	do	125
do	James Smith	do	do	125
27	Jno. Saml. Milton	do	do	1875
do	do	John Leitch	Paisley	125
do	James Bain	do	do	125
28	James Smith	William Richardson	Lockergie	250
do	John Brown	Geo. Nelson Strawbridge	3, Arthur Street	1000
Fév. 13	Sydney Lawrence	do	do	750
do	do	Sarah Combs	Stapleton, Widow	75
5	James Sutton, Jr.	do	do do	25
27	Joseph B. Provan	Catharine Lyle	Dalkeith, Spinster	250
28	James Newall	Richard Henry Shiel et		
do	do	James Shiel	Liverpool	750
do	Sydney Lawrence	do	do	1500
do	do	Frederick Robinson	do	2500
do	do	Charles Waterston	Inverness	1000
do	do	Walter MacEwan	Glasgow	100
do	do	do	do	2400
Mars 4	William Molineaux	Boulton Molineaux	Temperley	250
do	Chas. Denton Leech	Rev. Charles Heath	Hanworth	50
Fév. 12	Charles Pearce	do	do	100
27	Thos. M. Broadhurst	do	do	250
do	do	Donald Fisher	Glasgow	200
24	James Murray	do	do	200
27	John Banfield	do	do	50
do	George Wedd	do	do	25
Mars 2	Chas. D. Leech	do	do	25
Fév. 14	Sydney Lawrence	Thomas Woodward	Liverpool	2500
27	do	do	do	2500
26	do	John Adams Bartlett	do	10000
Mars 5	John Adams Bartlett	Mary Bartlett	do Widow	5000
16	Sydney Lawrence	George Wedd	Stock Exchange	21250
17	do	John Wood	Liverpool	2500
Fév. 13	do	John Turner	do	2500
28	do	do	do	875
27	Beaumont Hankey	do	do	875
Mars 17	George Wedd	George Thomas	Bristol	25
do	do	Thomas Pinton	Stoke upon Trent	200
do	do	Thomas Falconer	Glasgow	1250
do	Francis Adams	Joseph Feltham	Lombard Street	100
do	do	Thomas Frederick Huitson	do	100
Fév. 12	Charles Pearce	Joseph Mullens	Esher Surrey	50
17	Aug. Wm. Gadesden	John Colmer Austen	Ramsgate	400
do	Morris R. Campbell	William Kearsey	Stroud	800
19	Sydney Lawrence	Thomas Dowdall	Liverpool	2750
17	do	John Gibbons	do	2500
do	do	do	do	2500

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Fin.)

1857.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
Fév. 17	George Wedd.....	Rev. John Walmsley....	Tous de Liverpool.....	£2500
do	do .....	John Lynch, and .....		
do	do .....	William Gillow.....		
do	do .....	William Burdon.....		
do	do .....	Hugh D. Alexander.....		
do	do .....	John Dalrymple.....		
16	John Swan Milligan.....	Andrew Gillespie.....	do .....	750
17	William Henry Barry.....	John Hawker.....	Lombard Street.....	250
do	Thomas Todrick.....	Andrew MacEwan, et ..	Glasgow .....	500
do	do .....	William Auld.....		
do	do .....	do .....		
do	Adam Bell.....	do .....	do .....	250
do	James Dickson.....	do .....	do .....	250
do	George Wedd.....	do .....	do .....	750
do	do .....	Robert Eason.....	Dundee .....	375
do	do .....	Alex. Inglis Robertson.....	Aultnaskeach.....	1000
do	do .....	John Edward Geils.....	Durnbuck .....	625
18	Stephen Charles Hope.....	John Joap.....	Paisley .....	125
27	John Ranking.....	William Ferguson.....	Stock Exchange.....	50
13	George Lawford.....	do .....	do .....	175
do	George Portway.....	do .....	do .....	250
do	Sydney Lawrence.....	do .....	do .....	25
Mars 16	do .....	James Peers.....	Liverpool .....	1000
do	do .....	Charles Falcon.....	do .....	2500
18	do .....	Philip Henry Rathbone.....	do .....	1000
20	do .....	Campbell Sweeney Lemon	do .....	250
18	Charles Stewart.....	Thomas Brown.....	Edinburgh.....	250
17	Elizabeth Kemerly.....	do .....	do .....	125
do	Joseph Nelson Dyer.....	Peter Walker.....	Glasgow .....	500
18	Janet Glen.....	Archibald Frazer.....	do .....	875
17	Francis Christall.....	John Walker.....	Manchester .....	1175
do	do .....	do .....	do .....	75
do	Caroline Erskine.....	George Henderson Gibb.....	Arthur Street, Owest.....	1000
do	Francis Adams.....	Margaret Dickson.....	Edinburgh, Widow.....	200
do	George Wedd.....	Charles Coles.....	Great Tower Street.....	2475
do	do .....	do .....	do do .....	75

(Signé,)

J. GREEN.

Londres, 2 avril 1857.

Transports d'actions du capital anglais consolidé de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Date.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
1857.				£
Mar. 17	George Wedd	Joseph et Daniel Leather.	Liverpool	2500
do 17.	do	do	do	500
do 17.	do	do	do	750
do 16.	Sydney Lawrence	James Edwards	Frodsham	250
do 17.	Ang. Wm Gadesden	Alfred Goldworth	Long Stratton	500
do 20.	Wm. Henry Harton	William Erskine	Bayswater	500
do 20.	do	do	do	500
do 17.	Catherine Lyle	Robert Young	Glasgow	250
do 18.	Stephen Charles Hope	do	do	500
do 18.	Charles Anderson	James Stephen	Port Glasgow	1250
do 18.	Thomas Todrick	do	do	1160
do 18.	do	do	do	90
do 20.	do	John Leitch	Paisley	250
do 23.	Sydney Lawrence	Robert Horsfall	Liverpool	250
do 23.	Samuel Douglas	do	do	125
do 20.	Thomas Wright	William Goode	Ludgate Hill	350
do 18.	Stephen Charles Hope	J. et Isab. Gray (son épouse)	Carnousti	250
do 20.	Caroline Erskine	Mary Ann, et Agnes Mof- fatt Macallum	Edinburgh	625
do 20.	do	W. Buchanan Macallum	do	375
do 18.	Thomas Wright	do	do	25
do 17.	George Wedd	do	do	225
do 17.	do	Holmes Cheney	Aylesbury Bucks	250
do 24.	John Maynard	do	do	50
do 24.	Ang. Wm. Gadesden	do	do	100
do 17.	Peter White	Alexander Baird	Glasgow	250
do 17.	George Wedd	do	do	1250
do 17.	Thomas Jeeves	do	do	600
do 25	Thomas Todrick	do	do	500
do 20.	do	Alexander Walker	Kirkintillock	500
do 17	Peter White	do	do	250
do 17	Henry Light Scott	Rév. Michael Smith Daly	Leeds	500
do 30.	William Wagstaff	William Henry Barry	Birchin Lane	31400
do 27.	Ang. Wm. Gadesden	Robert Easson	Dundee	500
do 31.	{ Charles Johnston { Jas. Rodk. Robertson et { Henry Moules	{ Sydney Lawrence	Auction Mart	25000
do 30	George John Scott	William James West, et	} Co. de Fermanagh, } Middlesex	6500
do 30.	do	Samuel Uriah Barrett		
do 30	Sydney Lawrence	Isaac Penny	Liverpool	28750
do 31	William Hy. Barry	Sir Robt. Walter Carden, et	} Royal Ex. Buildings.	3050
do 31.	do	John Whitehead		
do 31.	do	Sir Robt. Walter Carden, et	} do	950
do 31.	do	John Whitehead		
do 31.	do	Sir Robt. Walter Carden, et	} do	1250
do 31.	do	John Whitehead		
do 31.	do	Rév. Joseph Weld	Tenterden, Kent	700
do 31.	do	Rév. J. Ed. N. Molesworth	Vicarage Rochdale	1700
do 31.	do	John Parker	Liverpool	500
do 31.	do	John Gordon	do	1250
do 31.	do	William E. Henson	do	1250
do 31.	do	Charles Erskine	Bayswater	700
do 31.	do	William Ershine	do	1000
do 31.	do	do	do	1000
Janv. 8	Arthur Pittar	do	do	1000
Mar. 31	Isaac Penny	William E. Henson	Liverpool	5375
Avril 1	Wm. Eusebius Henson	Philip Hy. Rathbone	do	5375
Mar. 31	Rev. Alfred Bousfield	William Hy. Roberts	Kentish Town	100
Avril 1	C. R. Moorson	Messrs. Coulon et Cie	Threadneedle St.	625

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Continuation.)

Date.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
1857.				£
Mar. 31.	Mihill Slaughter .....	John Greaves .....	Liverpool .....	125
do 31.	Sydney Lawrence .....	do .....	do .....	2500
do 31.	Stephen Charles Hope .....	do .....	do .....	125
Avril 1.	John James Choisy .....	Hannah Pearse .....	Peckham Surrey .....	250
Mar. 31.	Robert Stewart .....	Robert Easson .....	Dundee .....	250
do 31.	J. Taylor et J. Buchanan .....	do .....	do .....	250
do 31.	do do .....	James Robertson .....	Grangemouth .....	750
do 31.	do do .....	do .....	do .....	250
do 31.	C. R Moorsom .....	Henry Bullock .....	29, Cornhill .....	50
Avril 1.	M. D. Daly .....	Richard Moline .....	Fenchurch street .....	300
Mar. 31.	Andrew V. Dunlop .....	John Dalrymple .....	Edinburgh .....	500
do 31.	do .....	H. D. Alexander .....	do .....	1000
do 31.	Thomas Nisbet .....	Alexander Auchie .....	do .....	500
do 31.	George Gibson .....	Robert Easson .....	Dundee .....	250
do 31.	do .....	William Brown .....	Glasgow .....	250
Avril 1.	James Smith .....	do .....	do .....	125
Mar. 31.	William Hy. Barry .....	Sarah Anne Holland .....	Gate Acre, près Liv. .....	250
do 31.	do .....	Digby G. Dent .....	Stocke, pr. Daven'p't .....	600
do 31.	do .....	Philip Henry Rathbone .....	Liverpool .....	1250
do 31.	Alexander Kay .....	do .....	do .....	175
do 31.	do .....	do .....	do .....	3575
Avril 2.	Nathaniel Alexander .....	do .....	do .....	3475
do ..	do .....	do .....	do .....	550
do ..	do .....	do .....	do .....	3475
Mar. 31.	Isaac Penny .....	do .....	do .....	1250
do 31.	do .....	William Henry Moss .....	do .....	1250
do 31.	do .....	William Fisk, Junior .....	do .....	250
do 24.	Sydney Lawrance .....	John Adam Bartlett .....	do .....	4500
do 26.	John Adams Bartlett .....	Mary Bartlett .....	do .....	2000
do 20.	Janet Campble Jopp .....	do .....	do .....	75
do 20.	Robert Boag .....	do .....	do .....	800
do 31.	Isaac Penny .....	do .....	do .....	1750
do 17.	George Wedd .....	do .....	do .....	1300
do 17.	Stephen Charles Hope .....	do .....	do .....	650
do 18.	do .....	do .....	do .....	925
do 31.	do .....	Mary Colley .....	Brighton .....	275
do 31.	do .....	do .....	do .....	3225
do 31.	do .....	Thomas Jones .....	Egremont, Cheshire .....	500
do 31.	Isaac Penny .....	Alexander Kincaid .....	Liverpool .....	1250
Avril 1.	James Peers .....	Harwood Walcot Banner .....	do .....	500
do 1.	James Smith .....	Robert Easson .....	Dundee .....	125
Mar. 30.	Paul Speak .....	Thomas Rich .....	Weston-Super-Mare .....	400
do 30.	Anton C Houn .....	William Lascelles .....	Clifford's Inn, Fleet .....	75
Avril 6.	Mihill Slaughter .....	do .....	do .....	125
Mar. 31.	Andrew Vans Dunlop .....	John Sampson .....	Dunfermline .....	500
do 31.	do .....	Robert Easson .....	Dundee .....	500
do 31.	John Warden .....	William Law .....	Forfar .....	500
do 18.	Francis Adams .....	James Jones .....	Warrington .....	100
do 31.	Rev. Alfred Bousfield .....	John Maynard .....	Southampton .....	100
do 31.	William Henry Barry .....	Captain William Christie .....	Brighton .....	700
do 31.	do .....	James Pendlebury .....	Bolton .....	500
do 31.	do .....	Charles Holland .....	Liverpool .....	1000
do 31.	do .....	do .....	do .....	625
do 31.	do .....	do .....	do .....	1000
do 31.	Alfred R. Cutbill .....	Robert Curling .....	Freek Place old Jewry .....	625
Avril 1.	Matthew Paramore .....	do .....	do .....	125
Mar. 31.	John Brooks .....	Robert Easson .....	Dundee .....	250
do 31.	Rév. Alfred Bousfield .....	do .....	do .....	250

## Transports d'actions du capital anglais consolidé, etc.—(Fin.)

Date.	De	à	Adresse.	Montant Stg.
1857.				£
Mar. 31	George Gibson .....	Robert Easson .....	Dundee .....	250
do 31	Anton C. Houen .....	Mary Colley .....	Brighton .....	100
do 30	Paul Speak .....	do .....	do .....	100
Avril 1.	Matthew Paramore .....	do .....	do .....	50
do 1.	Stephen Charles Hope .....	do .....	do .....	50
Mar. 31	do .....	William Craven .....	Manchester .....	250
do 31	William Henry Barry .....	Isabella Styche .....	Marsh Lane Boothe .....	500
do 31	do .....	Thomas Darnley Anderson .....	Liverpool .....	1250
Avril 1.	Major Shout .....	do do .....	do .....	500
Mar. 31	William Grieve .....	do do .....	do .....	750
Avril 1.	Sydney Lawrence .....	do do .....	do .....	550
do 1.	do .....	do do .....	do .....	3475
do 1.	do .....	do do .....	do .....	3475
do 1.	do .....	George Glen .....	Puddington Hall, [Cheshire]	520
do 1.	do .....	do .....	do .....	3475
do 31.	do .....	do .....	do .....	3475
do 1.	do .....	do .....	do .....	3475
do 1.	do .....	do .....	do .....	550
do 2.	John Mollett .....	do .....	do .....	1250
do 1.	E. R. Moorsom .....	do .....	do .....	1000
Mar. 31	William Henry Barry .....	do .....	do .....	2450
do 31	do .....	do .....	do .....	50
do 31	do .....	do .....	do .....	1250
do 31	Isaac Penny .....	Henry Woodfall .....	Liverpool .....	1250
Avril 3.	John Barrington .....	Charles Holland .....	do .....	250
do 1.	Aaron Frankish .....	do .....	do .....	250
Mar. 31	Isaac Penny .....	do .....	do .....	500
do 30	Robert Winning .....	do .....	do .....	625
do 31	do .....	Benjamin Thompson .....	Huddersfield .....	375
do 31	William Henry Barry .....	do .....	do .....	1050
do 31	do .....	do .....	do .....	75
do 31	W. et E. Sewell et autres .....	Abram Follett Osler .....	Birmingham .....	1000
Avril 5.	William May Lander .....	Archibald John Brunton .....	Stock Exchange .....	1250
do 1.	Matthew Paramore .....	Rev. Albert Creek .....	Brighton .....	125
do 4.	Stephen Charles Hope .....	do .....	do .....	50
do 14.	Harriett E. Moss .....	John Moss .....	Ollerspool, Liverpool .....	400
do 14.	George Lawford .....	John Greaves .....	Liverpool .....	1000
do 16.	Alexander Baird .....	Cunningham Borthwick .....	Stock Exchange .....	2500
do 17.	Charles Coles .....	Ippoleto Leonino .....	Copthall Court .....	1250
Janv. 13	Stephen Charles Hope .....	Abraham Northen .....	Stock Exchange .....	500
Avril 17	John Brown .....	do .....	do .....	500
do 17.	Charles Bell .....	Oliver Farrer .....	Lincoln's Inn Fields .....	600
do 17.	George T. Kemp .....	William C. Harnett .....	Great St. Helens .....	500
do 17.	Cunningham Borthwick .....	Harold Turner .....	121, Long Acre .....	1250
do 17.	Charles Coles .....	do .....	do .....	1250

(Signé,)

J. GREEN.

Londres, 21 avril 1857.

*Quest. 315. (Par M. Bellingham.)* Pouvez-vous fournir à la compagnie une liste des porteurs de bons de la compagnie, et un état des bons existants?—*Rép.* Il n'est gardé, que je sache, aucune liste des porteurs de bons, au bureau du Canada, non plus qu'à Londres; et de fait il est impossible de connaître les porteurs de bons avant que les coupons soient présentés aux banquiers de Londres pour le paiement de l'intérêt dû sur ces bons.

Les bons en circulation, à part les £3,111,500 en débetures provinciales, sont :

Bons A de la compagnie.....	£1,066,590	16	8
Bons B de la compagnie.....	662,405	0	0
Emprunt d'Island Pond.....	109,500	0	0
Emprunt de la comp. des terres de l'Am. Brit.....	25,000	0	0
Emprunt du séminaire de Montréal.....	25,000	0	0
Et les bons de la cité de Montréal, qui sont pour \$500, 000 avancés à la compagnie du St. Laurent à l'Atlantique . . . . .	125,000	0	0
Et les bons du chemin de Québec à Richmond . . . . .	121,666	13	5

En tout.....£2,165,162 10 0 ct.

A part les bons ci-dessus, il y avait £500,000 stg. en bons C, créés en 1856, afin de liquider des dettes dues aux banques en Canada, et le paiement de l'intérêt dû en janvier. Cependant, ces bons n'ont pas été mis en circulation, mais ont été, je crois, hypothéqués pour prêts faits à la compagnie par des capitalistes anglais.

*Quest. 316. (Par M. Bellingham.)* Quel montant d'actions possédaient les entrepreneurs anglais, individuellement et collectivement, en janvier dernier, et quel montant possèdent-ils maintenant?—*Rép.* Je soumetts des états des actions possédées par les entrepreneurs anglais; ils indiquent le montant réel des actions qu'ils possédaient lors des derniers rapports reçus d'Angleterre,—le montant total des actions en leur nom, individuellement et collectivement, étant de £157,350 sterling.

COMPTE DU CAPITAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA. 1857.

	—AU CREDIT DE—	
1er janvier—Thomas Brassey.....	£ 8,725	
do —E. L. Betts.....	2,400	
do —William Jackson.....	13,250	
do —Sir S. M. Peto, baronnet.....	0,000	
A la date des derniers rapports, 7 avril, Total.....	£24,375	

WILLIAM MACBEAN,  
Sec. et Trés., Comp. Gr. Tr.

Montréal, 23 mai 1857.

COMPTE DU CAPITAL, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.

	—AU CREDIT DE—	
MM. Peto, Brassey, Betts et Jackson:		
1er janvier—Au crédit.....	£381,125	
Vendu.		
12 do —A William Wagstaff.....	£188,375	
31 do — do do.....	109,775	248,150
Au crédit le 7 avril 1857, (date du dernier avis) Total.....	£182,975	

WILLIAM MACBEAN,  
Sec. et Trés., Comp. Gr. Tr.

Montréal, 23 mai 1857.

*Quest. 317.* Appliquez la même question à MM. Baring et Cie., et à MM. Glynn et Cie. ?—*Rép.* Je sou mets de semblables états qui indiquent que le montant des actions possédées par

MM. Baring et Cie., est de ..... £196,000 stg.  
et par MM. Glynn et Cie., de ..... 195,300 stg.

*Compte du capital, Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.*

AU CREDIT DE MM. GLYNN, DE LONDRES.

		£	s.	d.	£	s.	d.
1857.							
Janv.	1 S. Leger Richard Glyn.....	600	0	0			
"	" George Grenfell Glyn et S. Leger Richard Glyn.....	24800	0	0			
"	" George Carr Glyn et Edward Wheler Mills.....	25000	0	0			
"	" George Carr Glyn et S. Leger Richard Glyn.....	25600	0	0			
					76000	0	0
AU CREDIT DE MM. MILLS DE LONDRES, VIZ. :							
1857.							
Janv.	1 John Mills.....	2400	0	0			
	Edward Wheler Mills.....	17500	0	0			
	Héritiers de feu Francis Mills.....	25000	0	0			
	Edward Wheler Mills et George Grenfell Glyn.....	24800	0	0			
	Charles Mills et George Carr Glyn.....	24800	0	0			
	Edward Wheler Mills et S. Leger Richard Glyn.....	24800	0	0			
					119800	0	0
A la date du dernier rapport, 17 avril 1857.....Total.....					£195300	0	0

WILLIAM MACBEAN,  
Commis des actions et des transports.

Montréal, 23 mai 1857.

*Compte du capital, Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.*

Janvier 1, 1857....	AU CREDIT DE— MM. Baring, frères, et Cie.....	£191,000 Sterling.
Janvier 1, 1857....	AU CREDIT DE— Thomas Baring, écuyer.....	5,000 do
		£196,000 Sterling.

N. B.—Ces comptes, aux derniers avis d'Angleterre, 17 avril, restaient les mêmes.

WM. MACBEAN,  
Commis des actions et des transports.

Montréal, 23 mai 1857.

*Quest. 318.* (Par le président.) Pouvez-vous fournir au comité un état des recettes hebdomadaires sur chaque section du chemin, soit des voyageurs, soit du fret, jusqu'aux dernières dates ?—*Rép.* Je sou mets un état préparé par l'auditeur, qui donne, autant que le temps l'a pu permettre, toutes les informations demandées, et je crois qu'on le trouvera conforme à la demande qui m'a été faite à Montréal.





	PORTLAND A ISLAND POND.			MONTREAL A ISLAND POND.			QUEBEC A RICHMOND.		
	Voyageurs.	Fret.	Total.	Voyageurs.	Fret.	Total.	Voyageurs.	Fret.	Total.
1856, Juillet 5	33702 37			32334 14 1/2			31060 88		
"    12	4343 06			3788 42 1/2			2041 25		
"    19	3331 33			4100 52			2260 50		
"    26	3257 00			7457 06			9577 02		
" Août 2	4262 40			4002 19			3101 84 1/2		
"    9	3706 67			4178 20			4207 85 1/2		
"    16	3078 02			4308 00			2990 47 1/2		
"    23	4632 19			3628 03 1/2			1894 60 1/2		
"    30	4235 33			8160 88			10038 90 1/2		
" Septembre 6	3836 14			3345 15 1/2			1480 00		
"    13	3954 62			3830 19 1/2			1806 42		
"    20	3631 44			3096 79			1762 83		
"    27	2932 16			3002 28 1/2			1802 38 1/2		
" Octobre 4	3200 18			2840 80			1282 01		
"    11	3404 02			3089 50			1445 27		
"    18	2727 40			2976 01			1273 75		
"    25	4050 80			5792 70			1180 20		
" Novembre 1	2369 10			3200 22 1/2			1317 70		
"    8	2127 39			2744 54 1/2			1291 65		
"    15	3724 89			2326 83			1402 68		
"    22	2401 02 1/2			2353 72 1/2			567 15		
"    29	2460 08 1/2			2127 01			1048 54		
" Décembre 6	2028 40			2801 50 1/2			1260 47 1/2		
"    13	2005 26			1477 10			1157 75		
"    20	1690 40			4756 94			1385 11		
"    27	1500 32			1421 94			551 37		
1857, Janvier 3	2019 47			1741 33			905 04 1/2		
"    10	1454 93			4614 81			715 91		
"    17	1674 02			1855 17 1/2			699 80		
"    24	923 26			1207 42			637 65		
"    31	1482 18			1530 90			834 47 1/2		
" Février 7	1600 80			1028 52 1/2			665 36		
"    14	1815 63			1002 97 1/2			764 05		
"    21	1734 08			1380 47 1/2			819 32 1/2		
"    28	2121 02			1709 32 1/2			1027 25 1/2		
" Mars 7	1078 81			1040 51			940 33 1/2		
"    14	2414 60			2316 55			854 05 1/2		
"    21	2210 61			2254 53			606 77		
"    28	2340 80			2334 42 1/2			950 55 1/2		

N. B.—Les chiffres sous la tête G. T. R. Ac., indiquent le fret compris dans les recettes hebdomadaires pour transport des matériaux et du combustible de la compagnie.

	ST. THOMAS.			MONTREAL A BROCKVILLE.			TORONTO A SARNIA.		
	Voyageurs.	Fret.	Total.	Voyageurs.	Fret.	Total.	Voyageurs.	Fret.	Total.
\$181 17 1/2			\$234 30 1/2	\$2376 68 1/2	\$293 88	\$2070 54 1/2			
190 77 1/2			252 23 1/2	2767 95 1/2	410 05	3178 00 1/2			
260 25			308 01	2952 08 1/2	348 22	3300 30 1/2			
335 80			414 30	2355 98 1/2	372 27	2728 25 1/2			
231 55			403 79	2332 08	308 25	2641 23			
204 82 1/2			252 35 1/2	2519 67	427 09	2946 76 1/2			
317 45			445 82	2841 24 1/2	334 94	3176 18 1/2			
180 47 1/2			284 32 1/2	2645 73	440 50	3095 23			
214 55			290 61	2362 78	455 50	2818 34			
195 07 1/2			275 56 1/2	2139 84	537 05	2676 90			
160 87 1/2			218 24 1/2	2331 41	460 43	2791 84			
223 55			312 00	2741 97	572 22	3314 19			
212 05			255 30	2967 96	631 57	3599 53			
244 15			399 43	2572 96 1/2	726 83	3299 79 1/2			
279 02 1/2			396 52 1/2	2978 80	1401 62	4440 51			
304 80			398 45	2998 59	1129 49	4128 08			
184 52 1/2			90 92	2508 03	782 57	3288 00			
185 57 1/2			218 55 1/2	12408 35	857 94	13386 29			
276 60			358 07	10565 70 1/2	1240 23	11805 03 1/2			
304 22 1/2			403 84 1/2	11144 17 1/2	1040 47	12184 64 1/2			
174 47 1/2			83 62	13340 01 1/2	5302 31	18702 02 1/2	\$3110 98	2072 71	\$5783 69
198 27 1/2			281 91 1/2	12046 13	6038 50	19684 03	2574 27	2257 58	4831 85
136 05			188 71	11589 38 1/2	6895 16	18483 54 1/2	2367 03 1/2	2015 84 1/2	4383 78
136 85			152 88	10877 30	8123 09	19000 39	2385 72 1/2	1790 52	4185 24 1/2
80 75			115 46	9473 66	8928 44	18402 10	2275 25	1694 10	3909 35
47 55			01 99	9109 44	6424 20 1/2	15533 64 1/2	2570 80 1/2	1673 58	4253 47 1/2
46 82 1/2			36 28	10990 15	8074 77	10004 92	3197 59	1896 01	5098 60
...			3 57	8702 37	6453 09	15155 46	2442 57 1/2	1707 52	4150 09
...			...	8065 53	6582 75	14648 28	2002 40	1059 22	3061 02
...			...	0617 77 1/2	4460 03	11083 80 1/2	1952 22 1/2	1730 30	3688 52 1/2
...			...	7084 43	5453 49	13537 92	1978 89	1818 80 1/2	3797 19 1/2
50 25			...	7247 29 1/2	7395 01	14042 30 1/2	1970 04 1/2	1632 87	3693 81 1/2
...			...	8211 03	7331 91	15543 54	1985 28 1/2	2177 06	4162 94 1/2
67 30			...	6890 08 1/2	7417 72	14307 80 1/2	3440 70 1/2	2033 52	5474 22 1/2
90 00			...	8181 22 1/2	8052 01	16833 23 1/2	4044 07	3303 09	7348 96
77 00			...	7000 37 1/2	8221 36	10127 73 1/2	4439 54	3444 69	7884 23
85 75			...	8204 70	10108 65 1/2	18373 44 1/2	4450 11	3104 76	7044 87
63 22 1/2			...	8097 08 1/2	10891 72 1/2	18059 41	4478 72	2505 11	7043 83
...			...	8209 10 1/2	12034 01	20243 11 1/2	4549 04 1/2	3988 02	8488 56 1/2

Bureau de l'auditeur,  
27 mai 1857.

J. HARDMAN.

*Quest. 319.* Les recettes incluses dans le rapport que vous venez de soumettre comprennent-elles ce qui a été chargé contre la compagnie du Grand Tronc pour le transport de la pierre et des matériaux de construction sur sa propre ligne; et comprennent-elles aussi le fret du bois de chauffage pour la consommation des locomotives de la compagnie?—*Rép.* Je crois que ces rapports comprennent toutes les recettes, y inclus le fret pour combustible.

EXTRAIT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN  
D E P E N S E S .

	£	s.	d.
Montant total des dépenses sur le chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, jusqu'au 31 décembre 1856, comme par état No. 1.....	1,733,949	18	0
Montant total des dépenses sur le chemin de fer de Québec à Richmond, jusqu'au 31 décembre 1856, comme par état No. 1.....	994,702	17	7
Montant total des dépenses sur le chemin de fer de Toronto à Sarnia, jusqu'au 31 décembre 1856, comme par état No. 1.....	1,398,806	12	10
Montant total des dépenses sur le chemin de fer Grand Tronc, jusqu'au 31 décembre 1856, comme par état No. 1.....	4,467,327	5	1
Montant total des dépenses sur le pont Victoria, jusqu'au 31 décembre 1856, comme par état No. 1.....	605,057	13	9
*Montant total au compte du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent .....	£689,533	19	6
Moins, reçu en débetures et actions.....	292,475	0	0
	397,078	19	6
Coût des bateaux traversiers à vapeur construits par la compagnie.....	25,137	15	11
Indemnités des terrains et dommages.....	12,812	18	3
Coût des approvisionnements et du combustible en mains.....	143,670	19	3
Balance de l'intérêt payé depuis la date de la fusion sur le capital prélevé et dépensé sur les chemins de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, de Québec à Richmond, de Toronto à Sarnia, et du Grand Tronc, et sur le pont Victoria .....	500,426	11	7
Dépenses à Londres se rattachant à la compagnie .....	28,102	17	9
Balances de comptes divers .....	126,942	2	14
Montant dû à la compagnie sur comptes de trafic courant.....	59,239	3	4
Argent en mains.....	£ 10,130	1	10
Bons de la cité de Toronto en mains.....	100,000	0	0
Actions de l'Atlantique et du St. Laurent en mains.....	49,808	6	8
Lettres de change recevables en mains.....	1,013	11	3
	160,951	19	9
Montant entre les mains des agents provinciaux à Londres, sur le compte du montant reçu sur les bons privilégiés.....	113,569	15	0
Courant, £	10,767,777	10	6

\* Les £50,320 0s. 2d. mentionnés dans la réponse au No. 20, sont compris dans les £397,078 19s. 6d., lesquels £397,078—moins les £50,320—font maintenant partie du compte du capital.

Compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada,  
Bureau du comptable en chef,  
Montréal, 19 mars 1857.

*Quest. 320.* Pouvez-vous fournir au comité une liste des dettes de la compagnie jusqu'à ce jour?—*Rép.* En réponse à cette demande, j'ai l'honneur de dire que l'on trouvera le passif de la compagnie à côté de l'avoir du compte du capital dans le bilan général du 31 décembre 1856, folio 26, et 16 et 17 des rapports et comptes publiés de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dont je sou mets copie.

## DE FER GRAND TRONC DU CANADA, le 31 décembre 1856.

## RECETTES.

	£	s.	d.
Montant du capital fourni par la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, comme par état No. 2 .....	1,091,302	10	0
Montant du capital fourni par la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, comme par état No. 2 .....	778,009	2	5
Montant du capital fourni par la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, comme par état No. 2 .....	166,859	16	8
Montant du capital fourni par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, comme par état No. 2 .....	7,365,535	10	1
Montant des emprunts des banquiers, etc. ....	400,988	5	4
Montant des billets payables et lettres de change courantes .....	422,239	8	3
Montant retenu sur les entrepreneurs par la compagnie, savoir:			
Pour un fonds de réserve .....	£54,750	0	0
Pour un fonds de salaires .....	64,221	4	2
	118,971	4	2
Balance au crédit du compte du revenu, le 31 décembre 1856 .....	131,217	19	6
Montant de primes reçu sur la vente des débeutures .....	78,940	15	4
Montant dû à diverses personnes .....	31,031	10	6
Montants chargés mais non encore payés .....	69,111	13	3
Montant reçu sur les bons privilégiés, tel que par l'acte du Canada de 1856.	113,569	15	0
	Courant, £	10,767,777	10 6

W. H. A. DAVIES, C. C.

## COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER

Dt. Etat général du compte du capital pour le

	Dépensé jus- qu'au 30 juin 1856.	Dépensé pour le semestre finissant le 31 déc. 1856.	Dépenses totales, 31 décembre, 1856.
Voir extraits.			
Dépenses préliminaires—			
Chemin de fer Grand Tronc.....	2,095 18 2		2,095 18 2
do Toronto à Guelph.....	10,537 9 8		10,539 9 8
do Toronto à Kingston.....	1,160 19 1	1,581 13 4	2,742 12 5
do Montréal à Kingston.....	3,699 3 5		3,699 3 5
do Grande Jonction.....	347 8 10		347 8 10
A Ingénieurs.....	57,259 3 5	849 5 5	58,108 8 10
B Travaux et voie permanente.....	1,172,772 0 1	12,231 11 5	1,185,003 11 6
C Stations, bâtiments et bureaux.....	129,972 2 5	12,115 14 5	142,087 16 10
D Annonces et impressions.....	4,401 13 10	648 13 8	5,050 7 6
E Locomotives.....	141,972 7 10	2,140 19 4	144,113 7 2
F Chars à marchandises.....	96,888 10 4	1,778 7 7	98,666 17 11
G do à voyageurs.....	22,030 6 11	596 7 2	22,626 14 1
H do divers.....	13,768 12 1	642 14 4	14,411 6 5
I Dépenses générales, Canada.....	184,949 17 1	6,605 19 3	191,555 16 4
Londres.....	25,829 10 8	2,273 7 1	28,102 17 9
K Télégraphe électrique.....	9,691 8 7	3,559 5 0	13,250 13 7
<b>TRAVAUX EN VOIE DE PROGRES.</b>			
Toronto à Sarnia.....	1,359,355 11 1	18,820 0 9	1,378,175 11 10
Montréal à Toronto.....	3,505,316 8 8	122,546 6 4	3,627,862 15 0
Québec à Richmond.....	923,988 8 8	45,519 4 11	969,507 13 7
Québec à Trois Pistoles.....	419,312 0 0	3,041 13 4	422,353 13 4
Pont Victoria.....	402,778 6 9	202,279 7 0	605,057 13 9
Belleville à Peterborough (études).....		6,691 13 4	6,691 18 4
Travaux extra, Montréal à Toronto.....	164,056 8 5	49,200 7 4	213,256 15 9
Toronto à Sarnia.....		2,007 10 0	2,007 10 0
Etudes de London à Stratford.....	2,502 12 11		2,502 12 11
Indemnités des terrains et dommages.....	10,831 6 9	1,981 11 6	12,812 18 3
Bateaux à vapeur traversiers.....	24,962 15 11	175 0 0	25,137 15 11
	8,690,480 11 7	497,286 12 6	9,187,767 4 1
Balance au crédit du compte du capital.....		213,939 15 1	
		Courant.....	£9,401,706 19 2

Compagnie du chemin de fer Gr. Tr. du Canada,  
Bureau du comptable en chef,  
Montréal, 14 mars 1857.

De plus, je soumetts au comité un état des lettres de change à payer, maintenant en partie des renouvellements pour deniers empruntés des banques du chands et fabricants, pour approvisionnements fournis à la compagnie, lesquels, l'information du comité, que les demandes mensuelles actuelles contre la com- par mois; les comptes du mois dernier n'ont pas été payés; le temps ne me s'élèveront à £1,146,826 7s. 2d., savoir:

Emprunts des banquiers, suivant compte rendu.....  
Lettres de change payables principalement à Londres.....

## GRAND TRONC DU CANADA.

semestre finissant le 31 décembre 1856.

Av.

Par capital en actions, savoir:		
Actions du St. Laurent, montant reçu.....	238,010 16 8	
do Toronto, do.....	166,859 13 8	
do Québec à Richmond, do.....	352,175 15 9	
Actions du Gr. Tronc, série A.....	2,112,236 15 0	
série B, montant émis en faveur des entrepreneurs en paiement de travaux, ....	743,079 3 4	
	2,855,315 18 4	
Par capital en débetures, savoir:		3,612,362 7 5
Débetures de la cité de Montréal.....		
do d'Island Pond.....	125,000 0 0	
Bons de la compagnie des terres de l'Amérique Britannique.....	100,500 0 0	
Bons du séminaire de Montréal.....	25,000 0 0	
Débetures de Québec à Richmond.....	25,000 0 0	
Débetures du Grand Tronc, série A.....	1,066,590 16 8	
série B.....	692,405 0 0	
	1,758,995 16 8	
Par débetures provinciales:		2,165,162 10 0
Emises pour la compagnie du che- min de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.....	568,791 13 4	
do de Québec à Richmond.....	304,166 13 4	
do du Grand Tronc.....	2,751,223 15 4	
	3,624,182 1 9	
		3,624,182 1 9
		Courant...£9,401,706 19 2

W. H. A. DAVIES, C. C.

nant en circulation, qui s'élèvent à £173,455 9s. 10d. courant; ces lettres de Canada avant le 31 décembre dernier, et des billets donnés aux ouvriers, mar- sous d'autres circonstances, auraient été payés en argent. Je puis dire, pour pagnie pour approvisionnements, combustible, salaires, etc., excèdent £50,000 permets pas de fournir un état plus clair et plus détaillé. Ces différents items

.....£400,988 5 4  
.....422,239 8 3

Comptes dus à différentes personnes.....	£	31,031	10	6
Comptes non payés.....		69,111	13	3
La liste ci-incluse.....		173,455	9	10
A quoi il faut ajouter les dépenses mensuelles, disons, moins en mains, argent.....		50,000	0	0

£1,146,826 7 2 ct.

ETAT des lettres de change payables par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Quand tirées.		A qui payables.	A quelle date.	Date de l'échéance.	Montant.		
					£	s.	D.
1857.							
Janvier...	5	Thomas O. Keefer.....	6 mois....	8 Juillet..	1581	13	11
Février...	20	George Tate.....	3 "....	23 Mai.....	759	0	0
"	17	Mason, Cook et Blakeney.....	3 "....	24 "....	375	0	0
"	23	James Hodges.....	3 "....	26 "....	1182	11	2
"	23	George Tate.....	3 "....	26 "....	641	13	4
"	24	James Reekie.....	3 "....	27 "....	1018	15	0
Mars.....	10	Portland Company.....	3 "....	21 Juin....	2312	10	0
"	10	Ditto.....	3 "....	21 "....	2312	10	0
"	10	Ditto.....	3 "....	21 "....	312	10	0
"	26	George H. Henshaw.....	90 jours... 27	"....	2590	3	9
"	27	Banque du Haut-Canada.....	90 ".... 28	"....	1500	0	0
Avril....	1	A. Larue et Cie.....	90 ".... 23	Juillet..	6318	14	5
"	1	Ditto.....	105 ".... 18	"....	318	14	5
"	1	Ditto.....	4 s.... 4	Août... 318	14	4	0
"	13	James Hodges.....	3 ".... 16	Juillet.. 547	10	0	0
Mars....	4	Banque Commerciale du Canada.....	3 ".... 7	Juin.... 0000	0	0	0
"	4	Ditto.....	3 ".... 7	".... 2582	7	7	
Avril....	21	M. et L. Samuel.....	60 jours... 23	".... 5297	13	1	
"	21	A. Ramsay.....	60 ".... 23	".... 126	14	0	
"	21	Frothingham et Workman.....	3 moi. s. 24	Juillet.. 720	26	0	
"	22	James A. Gordon.....	60 jours... 24	Juin.... 1916	5	11	
"	22	Robert Mitchell et Cie.....	60 ".... 24	".... 499	3	5	
"	22	S. et W. J. Holmes.....	60 ".... 24	".... 886	11	1	
"	20	Banque du Haut-Canada.....	3 mois.... 23	Juillet.. 25000	0	0	
"	20	Ditto.....	3 ".... 23	".... 10000	6	0	
"	20	Ditto.....	3 ".... 25	".... 24333	0	0	
"	20	D. C. Gunn.....	3 ".... 26	".... 2000	0	8	
"	23	Ditto.....	3 ".... 26	".... 2000	0	0	
"	23	Ditto.....	3 ".... 26	".... 2000	0	0	
"	23	William Rodden.....	3 ".... 25	Juin.... 431	0	6	
Mai....	5	John Mathewson et fils.....	75 jours... 22	Juillet.. 400	5	0	
"	5	Ditto.....	90 ".... 6	Août... 420	5	7	
"	5	Henry Carleton.....	3 mois.... 8	".... 714	7	11	
"	6	Henry Ostell.....	3 ".... 9	".... 302	0	2	
"	6	William Meikleham.....	75 jours... 22	Juillet.. 493	17	3	
"	1	Portland Company.....	3 mois.... 3	Août... 2312	10	0	
"	7	D. C. Gunn.....	3 ".... 10	".... 1000	0	0	
"	7	Ditto.....	3 ".... 10	".... 1000	0	0	
"	7	Ditto.....	3 ".... 10	".... 784	15	4	
"	8	Frothingham et Workman.....	3 ".... 11	".... 10000	0	0	
"	9	C. S. Gzowski et Cie.....	3 ".... 11	Juin.... 5681	5	0	
"	9	A. T. Galt.....	30 jours... 12	Août... 300	0	0	
"	5	William Rodden.....	3 mois s. 8	".... 179	10	8	
"	5	Ditto.....	3 ".... 8	".... 1090	0	0	
"	16	A. Larue et Cie.....	3 ".... 19	".... 500	0	0	
"	16	Ditto.....	3 ".... 19	".... 180	0	0	
"	16	Ditto.....	3 ".... 19	".... 200	0	0	
"	16	Ditto.....	3 ".... 19	".... 300	0	0	
"	16	Ditto.....	3 ".... 19	".... 194	11	9	
"	16	Ditto.....	3 ".... 19	".... 202	18	11	
"	15	Casco Iron Company.....	3 ".... 18	".... 285	16	3	
"	15	Ditto.....	3 ".... 18	".... 704	13	0	
"	15	Ditto.....	3 ".... 18	".... 127	10	0	
"	19	A. Larue et Cie.....	3 ".... 22	".... 318	17	5	
"	19	Ditto.....	3 ".... 22	".... 58	7	0	
"	19	Ditto.....	3 ".... 22	"....			
					1718456	9	10

*Ques. 321.* Une forte somme ne sera-t-elle pas payable ce mois-ci pour intérêt? S'il en est ainsi, veuillez dire la somme?—*Rép.* L'intérêt semi-annuel sur les bons et les actions deviendra payable dans le mois de juillet, et le montant en dépassera deux cent mille louis.

*Ques. 322.* A part ces dettes certaines, y a-t-il d'autres réclamations à venir contre la compagnie, pour services rendus?—*Rép.* Les comptes déjà soumis et publiés montrent clairement l'état du passif de la compagnie jusqu'à la fin de l'année; les comptes dont j'ai parlé dans ma dernière réponse combleront la lacune, à l'exception de l'état des réclamations en litige,—et il n'y en a qu'une seule, la réclamation d'intérêt présentée par MM. Gzowski et Cie., qui a été de consentement mutuel renvoyée à des arbitres.

*Ques. 323.* Quelles sommes sont immédiatement requises pour l'établissement des stations, quais, voies de garage, matériel roulant, ateliers, etc. supplémentaires, nécessaires à l'exploitation efficace du chemin?—*Rép.* Je ne puis répondre d'une manière précise à cette partie de la question qui a rapport aux stations et aux quais; cela ne pourra être connu qu'après l'examen que l'on fait maintenant sous la direction d'un éminent ingénieur anglais, M. Gregory, et ce qui sera décidé plus tard pour relier le chemin aux eaux navigables à Kingston, Cobourg et autres endroits entre Montréal et Toronto, et qu'après qu'on aura décidé si ces travaux devront être faits par les entrepreneurs avant de régler avec eux, ou s'ils devront l'être par la compagnie plus tard; et il en est de même à propos des stations supplémentaires.

Pour l'exploitation efficace du chemin, il faudra 40 locomotives et 400 wagons à caisse de plus, et cela coûtera à la compagnie bien près de £200,000 courant. Des contrats ont déjà été passés pour la confection des locomotives et des wagons.

*Ques. 324.* Pouvez-vous fournir au comité un état clair et précis des transactions de MM. Peto et Cie. avec la compagnie du Grand Tronc, en indiquant les sommes qu'ils ont gagnées par leur contrat, et pour extras, sur chaque section des travaux; les sommes payées à cette maison, et la description des fonds; aussi la balance qu'ils réclament pour travaux, pour extras, ou pour dommages, avec les montants de ces demandes admis par la compagnie, et les montants en litige?—*Rép.* En réponse à cette question je sou mets huit états qui indiquent le détail des comptes de la compagnie avec MM. Peto et Cie. pour chaque section du chemin et le pont qu'ils ont entrepris, indiquant de plus la nature des paiements faits à ces messieurs sur les diverses sections du chemin, avec des comptes qui indiquent une balance, au 31 décembre dernier, de £2 11s. 7d. en faveur des entrepreneurs, en tenant comme dûment acquittées les lettres de change à payer qui leur ont été données en liquidation de comptes.

SECTION DE MONTREAL

Av. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs,

		Sterling.		Courant.	
1853.					
Septem'r	29	Montant du change de la compagnie tiré sur Glyn, Mills et Cie., en leur faveur.....			
		101,015	0 0	122,901	11 8
Novem'r	21	44,500	0 0	54,141	18 4
Décemb'r	26	40,495	0 0	40,268	18 4
1854.					
Janvier	20	55,091	0 0	67,027	7 8
Février	16	37,647	0 0	45,803	17 0
Mars	20	46,725	0 0	56,848	15 0
Avril	22	58,094	15 0	70,681	18 11
Mai	20	70,432	16 5	85,693	5 8
Juin	20	78,518	17 7	95,531	6 0
	24	Montant retenu d'eux, pour payer en partie l'intérêt des actions et des bons.....			
		22,420	6 2	34,588	19 9
Juin	30	Balance des remises à eux faites pour les fonds de réserve et de salaires jusqu'à cette date.....			
		1 108	8 9	1,348	12 0
Juillet	21	Montant du change de la compagnie en leur faveur.			
		108,748	8 9	132,310	12 0
Août	18	83,740	0 0	101,883	13 4
Septem'r	25	144,341	1 9	175,615	19 3
Octobre	21	193,037	4 0	210,945	5 3
Novem'r	20	100,000	0 0	121,666	13 4
Décemb'r	18	104,727	6 9	127,418	5 2
1855.					
Avril	30	Montant porté au compte B.....			
		95,847	14 10	116,614	15 1
	30	61,616	4 6	74,964	8 2
	30	47,691	6 3	58,024	8 7
Juin	30	42,684	13 9	51,933	0 8
Septem'r	29	53,987	12 3	65,684	18 6
	29	95,519	17 9	116,215	17 4
	29	105,601	5 6	128,481	11 0
Octobre	31	87,225	17 6	106,144	16 4
Décem'r	31	131,011	18 0	163,047	10 2
	31	200,585	18 9	244,046	4 6
1856					
Janvier	31	123,308	14 0	156,218	8 5
Février	29	92,322	7 3	112,325	10 11
Avril	30	142,361	12 6	173,814	19 7
	30	55,963	12 0	68,089	0 11
	30	40,467	15 0	49,235	15 3
Juin	30	76,639	17 6	93,245	3 8
	30	29,723	15 0	36,163	17 11
Juillet	31	32,266	11 3	39,257	13 2
Septem'r	30	34,952	11 3	42,525	12 4
Octobre	31	36,188	19 6	44,023	16 9
Novem'r	29	28,327	8 6	34,465	0 8
		20,000	0 0	24,333	6 8
		Montant retenu sur le fonds de réserve.....			
		37,272	11 0	45,348	5 2
		" do Salaire do do.....			
		2,981,805	0 0	3,627,862	15 0

A TORONTO.

Dr.

en compte courant avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

		Sterling.		Courant.	
1853.					
Septem'r	22	Montant du certificat de l'ingénieur en chef, No. 1..			
		113,500	0 0	138,091	13 4
Novem'r	14	50,000	0 0	60,833	6 8
Décemb'r	16	45,500	0 0	55,358	6 8
1854.					
Janvier	17	61,000	0 0	75,311	13 4
Février	20	42,300	0 0	51,465	0 0
Mars	13	52,500	0 0	63,875	0 0
Avril	18	65,275	0 0	79,417	18 4
Mai	16	79,188	0 0	96,284	11 4
Juin	1	79,312	0 0	96,496	5 4
Juillet	1	110,123	0 0	133,985	8 4
Août	1	84,800	0 0	103,173	6 8
Septem'r	1	146,160	0 0	177,888	19 0
Octobre	1	200,544	0 0	243,995	4 0
Novem'r	1	163,662	0 0	199,122	2 0
Décemb'r	1	106,053	0 0	129,081	3 0
1855.					
Janvier	1	97,061	0 0	118,000	17 6
Février	1	22,450	0 0	27,314	3 4
Mars	1	48,295	0 0	58,768	18 4
Mai	1	20,775	0 0	25,276	5 0
Juin	1	54,671	0 0	66,516	7 8
Juillet	1	96,729	0 0	117,686	19 0
Août	1	106,988	0 0	130,107	18 0
Septem'r	1	88,330	0 0	107,408	3 4
Octobre	1	135,708	0 0	165,111	8 0
Novem'r	1	203,125	0 0	247,135	8 4
Décemb'r	1	130,024	0 0	158,195	17 4
	31	93,491	0 0	113,747	7 8
1856.					
Février	1	144,670	0 0	176,015	3 4
Mars	1	56,672	0 0	68,950	18 8
Avril	1	40,980	0 0	49,590	0 0
Mai	1	77,610	0 0	94,425	10 0
Juin	1	30,100	0 0	36,621	18 4
	30	32,675	0 0	39,754	11 8
Août	1	85,895	0 0	103,063	18 4
Septem'r	1	86,642	0 0	104,581	2 0
Octobre	1	28,686	0 0	34,901	6 0
		2,981,805	0 0	3,627,862	15 0

SECTION DE QUEBEC AUX TROIS PISTOLES.

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs, en compte courant avec la compagnie du chemin de fer G. T. Av.

1854.	Montant du change de la comp. en leur fav.	Sterling. £ s. d.	Courant. £ s. d.	1854.	Montant du certificat de l'In. en chef, No. 1	Sterling. £ s. d.	Courant. £ s. d.
Mar. 20	do do	35,110 10 0	42,717 15 6	Mar. 16	do do	39,450 0 0	47,997 10 0
Mai 20	do do	13,462 2 8	16,378 18 9	" 16	do do	15,126 0 0	18,403 6 0
Jun 20	do do	8,510 0 10	10,353 17 9	Jun 1	do do	8,596 0 0	10,458 9 4
Jun 30	Montant remis à eux étant le montant du surplus retenu pour les fonds de réserve et de salaires .....			Juil 1	do do	14,888 0 0	18,113 14 8
Juil. 21	Montant du change de la comp. en leur fav.	5,299 13 6	6,447 18 7	do do	do do	14,050 0 0	17,094 3 4
Oct 18	do do	14,701 18 0	17,887 6 3	do do	do do	34,500 0 0	41,975 0 0
Sept. 11	do do	13,874 7 6	16,880 9 10	do do	do do	34,750 0 0	42,279 3 4
Novr. 20	do do	34,068 15 0	41,450 6 3	do do	do do	46,850 0 0	57,000 16 8
Octr. 21	do do	20,000 0 0	24,333 6 8	do do	do do	5,700 0 0	6,935 0 0
Novr. 20	do do	5,628 15 0	6,848 6 3	do do	do do	19,000 0 0	23,116 13 4
Decr. 18	do do	18,762 10 0	22,827 14 2	do do	do do	8,250 0 0	10,037 10 0
1855.	Montant porté au compte B.....			do do	do do	2,500 0 0	3,041 13 4
Avril 30	do do	26,264 7 6	31,954 19 10	do do	do do	4,000 0 0	4,866 13 4
" "	do do	2,468 15 0	3,003 12 11	do do	do do	8,100 0 0	9,855 0 0
Jun 30	do do	12,096 17 6	14,717 17 3	do do	do do	15,000 0 0	18,500 0 0
Sept. 29	do do	7,998 15 0	9,731 16 3	do do	do do	12,050 0 0	14,660 16 8
" "	do do	11,899 15 0	14,477 11 6	do do	do do	15,344 0 0	18,668 10 8
" "	do do	10,210 15 0	12,423 1 7	do do	do do	11,750 0 0	14,295 16 8
Octr. 31	do do	15,152 4 0	18,485 3 7	do do	do do	17,500 0 0	21,409 13 8
Decr. 31	do do	11,603 2 6	14,117 8 9	do do	do do	6,600 0 0	8,030 0 0
" "	do do	6,956 18 9	8,464 5 5	do do	do do	8,154 0 0	9,920 14 0
1856.	do do	17,377 0 9	21,142 1 3	do do	do do	2,500 0 0	3,041 13 4
Janv. 31	do do	6,517 10 0	7,929 12 6	do do	do do		
Feb. 29	do do	8,052 1 6	9,796 13 10				
Jun 30	do do	2,468 15 0	3,003 12 11				
Sept. 30	do do	4,339 5 0	5,279 8 2				
	Montant retenu sur le fonds de salaires .....	£	347,140 0 0			£	422,353 13 4

W. H. A. DAVIES,  
Comptable en chef.

21 mai 1857.

**TRAVAUX EXTRA.**  
**Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts en compte avec la comp. du chemin de fer Gr. Tr. du Canada. Av.**

	1856.	1857.	1858.	
	Sterling. £ s. d.	Courant. £ s. d.	Sterling. £ s. d.	Courant. £ s. d.
Fevr. 28 Montant porté au compte B. ....	61,182 10 0	74,438 14 2	41,182 10 0	50,105 7 6
Avril 30 do .....	13,912 6 5	16,928 13 2	20,000 0 0	24,333 6 8
Jun 30 do .....	9,000 0 0	10,950 0 6	13,912 6 5	16,926 13 2
"    do .....	33,958 6 0	41,315 18 6	4,000 0 0	4,866 13 4
"    do .....	9,637 15 7	11,725 19 2	5,000 0 0	6,083 6 8
"    do .....	14,430 18 6	17,557 12 6	4,718 15 0	5,741 2 11
"    do .....	12,000 0 0	14,600 0 0	6,456 6 0	7,855 3 3
"    do .....	21,157 14 8	25,741 18 3	6,500 0 0	7,908 6 8
"    do .....			2,074 13 6	2,624 3 9
"    do .....			14,208 11 6	17,287 1 11
"    do .....			5,546 17 6	6,748 13 11
"    do .....			803 4 8	977 5 4
"    do .....			3,287 13 5	4,000 0 0
"    do .....			14,430 18 6	17,557 12 5
"    do .....			7,000 0 0	8,516 13 4
"    do .....			5,000 0 0	6,083 6 8
"    do .....			12,654 2 1	15,395 16 7
"    do .....			6,673 10 1	8,119 8 7
"    do .....			1,880 2 6	2,226 13 1
	£ 175,279 11 2	£ 213,256 15 9	£ 1,517 9 11	£ 213,256 15 9

**W. H. A. DAVIES,**  
Comptable en chef.

21 mai 1857.

PONT VICTORIA.

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs, en compte avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc. Av.

		Sterling.		Courant.		Montant du certificat de l'ingén. en chef.		Sterling.		Courant.	
		£	s. d.	£	s. d.	do	do	£	s. d.	£	s. d.
1854.	Montant du change de la compagnie	48,600	0 0	59,130	0 0	Févr. 16	do	54,000	0 0	65,700	0 0
	do	45,000	0 0	54,750	0 0	Sept. 1	do	50,000	0 0	60,888	6 8
	do	60,000	0 0	73,000	0 0	Nov. 1	do	101,500	0 0	123,491	13 4
1855.	Montant porté au compte B.	31,350	0 0	38,142	10 0	Oct. 1	do	23,344	0 0	28,401	17 4
	do	21,009	12 0	25,561	13 7	Déc. 1	do	60,576	0 0	73,700	16 0
1856.	do	58,460	8 0	71,126	16 5	1856.	do	24,110	0 0	41,500	10 0
	do	34,110	0 0	41,500	10 0	Juin 30	do	31,000	0 0	37,716	13 4
	do	31,000	0 0	37,716	13 4	Oct. 1	do	59,330	0 0	72,184	16 8
	do	59,330	0 0	72,184	16 8	Sept. 1	do	31,489	0 0	38,311	12 4
	do	31,489	0 0	38,311	12 4	Oct. 1	do	31,915	0 0	38,829	18 4
	do	12,523	0 0	15,286	6 4	Nov. 1	do	12,523	0 0	15,286	6 4
	do	31,915	0 0	38,829	18 4	Déc. 1	do	489,787	0 0	595,907	10 4
	do	25,000	0 0	30,416	13 4		do				
	Montant retenu sur le fonds de réserve.	£	489,787 0 0	595,907 10 4							

W. H. A. DAVIES,  
Comptable en chef.

21 mai 1857.

SECTION DE QUEBEC A RICHMOND.

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs, en compte avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

		1853.			1854.			1855.			1856.		
		Sterling.	Courant.		Sterling.	Courant.		Sterling.	Courant.		Sterling.	Courant.	
		£ s. d.	£ s. d.	1853.	£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.		£ s. d.	£ s. d.	
1853.				1853.									
Jul. 15	A eux payés en actions et en bons, etc., par la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond	883,416 10 11	466,490 2 7	Montant de leur contrat avec la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, pour la construction du chemin de cette dernière depuis Hadlow Cove jusqu'à Richmond.				650,000 0 0	790,838 6 8				
Août 15	Montant des dépenses payées par la compagnie à compte de la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, et que les entrepreneurs doivent rembourser.			Montant des primes sur les débentures du gouvernement qui doivent leur être payées par ce contrat, mais qui, d'après l'arrangement qui a amené la fusion, devaient leur être retenues, et elles devaient leur être payées en argent, avec 15 pour cent en sus, au lieu de ces primes. savoir: 15 p. c. sur \$250,000.									
Octbr. 1	Pour le change de la compagnie	71 9 10	88 19 8										
1854.													
Jun 24	do	16,511 19 3	20,089 11 1										
Déc. 18	do	140,000 0 0	170,332 6 8										
" 22	do	22,600 0 0	27,375 0 0										
1856.													
Jun 30	Montant porté au compte B.	10,000 0 0	12,166 18 4	1856.				37,500 0 0	45,625 0 0				
Déc. 31	do	30,496 6 9	37,103 17 7	Déc. 21	Montant des travaux de surcroît par eux faits sur le ch. de Québec à Richmond.			37,418 1 6	45,519 4 11				
	Montant des effets, etc., obtenus par eux des magasins de la compagnie.	6,916 14 9	8,415 7 4										
		724,913 1 6	881,977 11 7					724,913 1 6	881,977 11 7				

W. H. A. DAVIES,  
Comptable en chef.

21 mai 1857.

## EXTENSION DE QUEBEC

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs,

		Sterling.	Courant.
Mai 20, 1854	Montant pour le change de la compagnie	11600 0 0	14118 6 8
Juin 20, 1854	do do	5050 0 0	6144 3 4
Juil. 21, 1854	do do	8682 0 0	10563 2 0
Août 18, 1854	do do	5000 0 0	6083 6 8
Sept. 25, 1854	do do	4500 0 0	5475 0 0
Octobre 21, 1854	do do	3100 0 0	3771 13 4
Décembre 15, 1854	do do	5044 0 8	6186 17 11
Avril 30, 1855	Montant porté au compte B.	13570 0 0	16510 8 4
Avril 30, 1855	do do	2100 0 0	2555 0 0
Juin 30, 1855	do do	3950 0 0	4805 16 8
Sept. 29, 1855	do do	3170 0 0	3856 16 8
Sept. 29, 1855	do do	3200 0 0	3893 6 8
Juin 30, 1856	do do	2976 10 6	3621 8 9
		71942 11 0	87530 2 0

21 mai 1857.

## SECTION DE BELLEVILLE

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs,

		Sterling.	Courant.
June 30, 1856	Montant porté au compte B.	5500 0 0	6691 13 4

21 mai 1857.

## PRIMES SUR LES

Dr. MM. Jackson, Peto, Brassey et Betts, entrepreneurs,

		Sterling.	Courant.
Mai 20, 1854	Montant pour le change de la compagnie	24000 0 0	29200 0 0
Juil. 21, 1854	do do	6000 0 0	7800 0 0
Octobre 21, 1854	do do	30000 0 0	36500 0 0
Novr. 20, 1854	do do	20000 0 0	24333 6 8
Déc. 18, 1854	do do	10000 0 0	12166 13 4
Avril 30, 1855	Montant porté au compte B.	13843 0 0	16842 6 4
Sept. 29, 1855	do do	10670 0 0	20281 16 8
Déc. 31, 1855	do do	15349 0 0	18674 12 4
		136862 0 0	165298 15 4

21 mai 1857.

Le compte détaillé No. 1 correspond, comme on le verra en recourant à la page 16 des rapports de la compagnie, publiés le 31 décembre dernier, à l'item de "l'état général du compte du capital."

Dépenses de "Montréal à Toronto," disons	£3,627,852 15 0
No. 2, aux dépenses de "Québec aux Trois-Pistoles,"	422,352 13 4
No. 3, do do "pour travaux extra,"	213,256 15 9
No. 4, do do "pont Victoria,"	595,907 10 4

La différence, £9,150 3s. 5d., est la somme payée à Robert Stevenson, écuyer, qui figure maintenant au débit du compte.

## A RICHMOND.

en compte avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

		Sterling.	Courant.
Mai 16, 1854	Montant du certificat de l'ingénieur en chef	11600 0 0	14118 6 8
Juin 20, 1854	do do	5050 0 0	6144 3 4
Juil. 1, 1854	do do	8682 0 0	10563 2 0
Août 1, 1854	do do	5000 0 0	6083 6 8
Sept. 1, 1854	do do	4500 0 0	5475 0 0
Octobre 1, 1854	do do	3100 0 0	3771 13 4
Novr. 1, 1854	do do	2100 0 0	2555 0 0
Déc. 1, 1854	do do	5044 0 6	6186 17 11
Janvier 1, 1855	do do	13570 0 0	16510 8 4
Mai 1, 1855	do do	3950 0 0	4805 16 8
Juin 1, 1855	do do	3170 0 0	3856 16 8
Juin 30, 1855	do do	3200 0 0	3893 6 8
Juin 30, 1856	do do	2976 10 6	3621 8 9
		71942 11 0	87530 2 0

W. H. A. DAVIES, Comptable en chef.

## A PETERBOROUGH.

en compte avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

		Sterling.	Courant.
Mai 1, 1856	Montant du certificat de l'ingénieur en chef	5500 0 0	6691 13 4

W. H. A. DAVIES, Comptable en chef.

## DEBENTURES.

en compte avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

		Sterling.	Courant.
Avril 18, 1854	Montant du certificat de l'ingénieur en chef—No. 1	24000 0 0	29200 0 0
Juil. 1, 1854	do do	6000 0 0	7800 0 0
Octobre 1, 1854	do do	30000 0 0	36500 0 0
Novr. 1, 1854	do do	20000 0 0	24333 6 8
Déc. 1, 1854	do do	10000 0 0	12166 13 4
Janvier 1, 1855	do do	13843 0 0	16842 6 4
Juil. 2, 1855	do do	10670 0 0	20281 16 8
Novr. 1, 1855	do do	15349 0 0	18674 12 4
		136862 0 0	165298 15 4

W. H. A. DAVIES, Comptable en chef.

Nos. 5 et 6 forment ensemble le prix de revient à la compagnie de "Québec à Richmond".....	£969,507 13 7
No. 7, frais d'études du chemin de Belleville à Peterborough.....	6,691 13 4
No. 8 représente le montant des primes sur débetures provinciales accordées aux entrepreneurs, MM. Peto et Cie., (disons 15 pour cent) qui, comme on le voit au compte de liquidation générale, page 23, s'élève à.....	165,298 15 4

Je sou mets aussi un neuvième compte, qui montre le règlement de toutes les réclamations qui ne sont pas payées en Canada par lettres de change.



Av.

	Compte No. 1, section de Montréal à Toronto.	Compte No. 2, Québec à Trois-Pistoles.	Compte No. 3, ouvrage extra.	Compte No. 4, pout Victoria.	Compte No. 5, section de Québec à Richmond.	Compte No. 6, extension de Québec et Richmond.	Compte No. 7 Belleville à Peterborough.	Compte No. 8, primes sur dé- bentures, etc.	Total.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
1855.									
Avril 30.....	116614 15 1	22827 14 2	.....	.....	.....	16510 3 4	.....	16842 6 4	172794 18 11
Do	74966 8 2	6848 6 3	.....	38142 10 0	48666 13 4	6136 17 4	.....	24333 6 8	35085 3 7
Do	58924 8 7	31954 19 10	.....	.....	.....	2555 0 0	.....	.....	147618 18 0
Jun 30.....	31933 0 8	14717 17 3	.....	.....	.....	4805 16 8	.....	.....	61028 1 6
Sept. 29.....	66684 18 6	9731 16 3	.....	.....	.....	6866 16 8	.....	.....	71456 14 7
Do	116215 17 4	14477 11 6	.....	.....	.....	3893 6 8	.....	.....	79273 11 5
Do	128481 11 0	13423 1 7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	164868 12 2
Oct. 31.....	106124 16 4	18435 3 7	.....	.....	.....	.....	.....	.....	140904 12 7
Do	163087 10 2	14117 2 9	.....	25561 13 7	.....	.....	.....	.....	124559 19 11
Do	249046 4 6	8464 5 5	.....	.....	.....	.....	.....	.....	202726 6 6
1856.									
Jan. 31.....	156218 8 5	21142 1 3	.....	71126 16 5	.....	.....	.....	.....	271185 2 3
Fev. 29.....	112325 10 11	7929 12 6	74438 14 2	.....	.....	.....	.....	.....	248487 6 1
Avril 30.....	173814 19 7	.....	16926 13 2	.....	.....	.....	.....	.....	194693 17 7
Do	68089 0 11	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	190741 12 9
Do	49235 15 3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	68089 0 11
Jun 30.....	93245 8 8	9708 13 10	10950 0 0	.....	.....	3821 8 9	.....	Compte du magasin. 1618 16 8	49235 15 3
Do	36163 17 11	.....	41315 18 6	.....	12166 13 4	.....	.....	.....	138090 9 7
Do	9287 13 2	.....	11725 19 3	41500 10 0	37103 17 7	.....	.....	.....	77479 16 5
Do	42525 12 4	.....	.....	37110 13 4	.....	.....	.....	.....	129588 0 0
Do	44023 16 9	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	53245 18 7
Do	34465 0 8	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	133766 5 11
Do	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	87376 13 0
Do	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	38859 18 4
Do	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	40978 4 7
1857.									
Jan. 31.....	1974504 0 11	198873 12 0	213256 15 10	378610 17 0	97937 4 3	41379 9 5	6691 13 4	81750 18 8	2993005 0 5

Ou le compte peut être établi comme suit :

AVOIR DE MM. PÉTO ET CIE.

Par Québec à Trois Pistoles, sous contrat.....	£422,353	13	4
do pont Victoria .....	595,907	10	4
do Belleville à Peterboro', pour études, etc.....	6,691	13	4
do Montréal à Toronto, sous contrat .....	3,627,862	15	0
do Québec à Richmond, sous contrat....	£790,833	6	8
Extras .....	45,519	4	11
Prolongement à la Pointe Lévi.....	87,530	2	0
Primes-sur débetures .....	45,625	0	0
		969,507	13 7
Pour travaux extra sur Montréal à Toronto, Québec à Rich- mond et Trois-Pistoles .....		213,256	15 9
do montant de prime sur débetures.....	210,923	15	4
Moins, somme déjà portée sur le compte de Québec à Richmond.....	45,625	0	0
		165,298	15 4
		£6,000,878	16 8

*A leur débet.*

Payé en actions et bons de Québec à Richmond, avant la fusion .....	466,490	2	7
do actions du Grand Tronc, série B.....	743,979	3	4
do bons du Grand Tronc, série B.....	657,973	6	8
do billets de la compagnie en faveur des entrepreneurs...	313,474	9	1
do débetures provinciales du Canada .....	54,506	13	4
do montant d'intérêt payable par eux.....	238,854	15	0
do actions de l'Atlantique et du St. Laurent.....	212,916	13	4
do débetures de l'Atlantique .....	30,416	13	4
do argent, ou lettres de change payées.....	3,283,164	8	8
Balance à eux due à la fin de l'année .....		2	11 4
		£6,000,878	16 8

*Ques. 325.* Pouvez-vous fournir un état semblable relativement aux transactions de MM. Gzowski et Cie?—*Rép.* Je sou mets une copie du compte de MM. Gzowski et Cie., tel qu'il est à présent sur les livres de la compagnie. Il indique une balance de £8701 1s. 6d. en leur faveur. La compagnie a à charger contre eux une nouvelle somme pour l'intérêt du semestre expiré en décembre 1856, dont les détails ne sont pas encore transmis par le bureau de Londres. Il y a aussi quelques items d'ouvrage fait à porter à l'avoir des entrepreneurs, qui s'élèvent à un montant à peu près égal à celui qui est chargé contre eux pour recettes sur l'exploitation du chemin avant que la compagnie l'ait définitivement pris d'entre leurs mains; et MM. Gzowski et Cie. réclament une remise d'intérêt que la compagnie conteste. Cependant, cette affaire a été renvoyée à des arbitres; le résultat permettra sans doute à la compagnie de régler de comptes avec les entrepreneurs canadiens.

SECTION DE TORONTO A SARNIA.

Dr. MM. C. S. Gzowski et Cie., entrepreneurs, en compte courant avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

	Sterling.	Courant.		Courant.	Sterling.	Courant.
Avril 20, 1853	78764 8 0	95830 0 6	Montant du certificat de l'ingénieur en chef	188400 0 0	188400 0 0	107553 6 8
Sept. 30, 1853	29511 5 7	39905 7 9	do	do	233258 1 3	40463 19 6
Oct. 1, 1853	13717 11 11	16689 14 10	Montant dû par eux à la compagnie du chemin de fer de Guelph.	do	361032 11 3	62089 12 4
Oct. 24, 1853	40729 4 0	49553 17 2	Argent	do	430595 9 0	37224 9 4
Oct. 25, 1853			Montant de l'intérêt sur la balance due par eux à la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph.	do	526415 12 0	32138 19 7
Nov. 17, 1853	117 5 2	142 13 3	do	do	634491 1 6	41964 2 10
Nov. 18, 1853	12000 0 0	45 14 6	do	do	715084 4 6	13852 9 6
Déc. 17, 1853	12000 0 0	14600 0 0	Argent à compte.	do	do	148 11 10
Jan. 31, 1854	48372 2 5	58852 18 11	do	do	do	20100 19 6
Fév. 16, 1854	10000 0 0	12166 13 4	Pour le change de la compagnie	do	922539 14 0	27423 6 0
Fév. 16, 1854	14704 0 1	4167 0 8	Argent	do	1018100 4 6	22021 18 10
Mar. 20, 1854	20060 6 7	17889 17 5	Pour le change de la compagnie	do	1126958 14 0	32799 15 0
Avril 15, 1854	16109 4 1	24406 14 9	Argent	do	1229568 10 0	35975 0 2
Mai 22, 1854	25966 17 9	19599 0 11	do	do	1332338 13 6	42867 12 10
Jun. 24, 1854	29568 10 0	31593 0 2	Pour le change de la compagnie	do	1467209 19 6	31772 2 9
Juil. 21, 1854	35233 13 6	39975 0 2	do	do	1571349 11 6	86808 13 0
Oct. 18, 1854	46537 17 6	56621 1 8	do	do	1640163 0 0	48864 19 8
Sept. 25, 1854	20000 0 0	24333 6 8	do	do	1733240 14 0	40442 17 1
Sept. 25, 1854	71349 11 6	86808 13 0	Argent	do	do	31742 2 9
Oct. 21, 1854	39047 17 6	47508 5 0	Pour le change de la compagnie	do	1926591 1 6	32352 9 7
Nov. 20, 1854	32908 5 11	40038 8 6	do	do	2024854 15 6	30239 19 6
Déc. 18, 1854	25828 10 8	31424 14 4	do	do	2125300 18 0	30782 15 2
Jan. 26, 1855	4171 9 4	6075 5 9	do	do	2212987 2 6	18801 0 0
Jan. 26, 1855	10000 0 0	12166 13 4	do	do	2234420 1 6	41877 15 1
Mars 9, 1855	12153 14 0	14787 0 0	do	do	2347483 5 0	57783 9 1
Mars 9, 1855	9842 9 10	11975 0 7	Billets de la compagnie.	do	do	1700 5 3
Mar. 31, 1855	14763 14 9	17962 10 11	Pour le change de la compagnie	do	do	do
Mar. 31, 1855			Billets de la compagnie	do	do	do
			Intérêt à eux dû (actions de Toronto)	do	do	do
			Porté en l'autre part.	do	do	1021287 12 10

SECTION DE TORONTO A SARNIA.—(Fm.)

Dr. MM. C. S. Gzowski et Cie., en compte courant avec la compagnie du chemin de fer Gr. Tr. Av.

		Courant.	Sterling.			Sterling.	Courant.
Avril 30, 1855	Montant rapporté	823586 17 2		Montant rapporté			1021287 12 10
Avril 30, 1855	Pour le change de la compagnie	10019 3 1		Billets de la compagnie remis			18984 19 8
Avril 30, 1855	Billets de la compagnie	15028 14 9		Intérêt sur do			272 18 3
Mai 16, 1855	Pour le change de la compagnie	5142 18 0		Montant du certificat de l'ing. en chef—	No. 24		
Jun 30, 1855	do	47018 6 4		do	47862 11 3		
do	Compte du change de la compagnie, estimation supplémentaire	30406 13 4		do	2531467 0 0		58232 15 11
do	Versements sur le cap. de Guelph & Tor.	7068 0 0		do	2635892 0 0		38284 17 0
do	Leurs billets donnés pour versements	18000 0 0		do	2730186 1 6		36726 7 9
do	sur le capital de Toronto	4510 11 0		do	2830062 10 0		36503 0 10
do	Billets de la compagnie	692 15 9		do	2923264 10 0		28305 2 10
do	Balances de l'intérêt par eux dû, suivant compte courant	29686 15 6		do	3018116 0 0		22041 2 6
do	Intérêt dû sur le capital jusqu'au 31 décembre 1854	24399 14 4		do	3111500 0 0		13991 13 4
do	Pour le change de la compagnie	47383 19 0		do	3211750 0 0		14295 16 8
do	do	37902 0 1		do	3311856 0 0		14424 16 0
do	do	36359 2 6		do	3512537 0 0		15253 7 0
do	Intérêt dû sur le capital le 31 30 juin 1855	19702 19 0		do	3510000 0 0		12166 13 4
do	Billets de la compagnie	12166 1 9		Intérêt à eux dû sur billets			1258 14 2
do	do	28022 1 10		Montant du certificat de l'ingénieur en chef, travaux extra			
do	do	21820 14 4		do	1650 0 0		2007 10 0
do	Pour le change de la compagnie	43232 19 11		do	4945 0 0		6016 8 4
do	Billets de la compagnie	25000 0 0		do	3715468 10 6		18820 0 9
do	Montant de leur billet retiré par la compagnie	4500 0 0		Montant du fonds de réserve retenu par la compagnie, jusqu'à ce que les travaux soient complétés	18000 0 0		21900 0 0
do	Intérêt pour 352 jours sur le même	260 7 8					
do	Montant de l'intérêt sur le capital jusqu'au 31 décembre 1855	31938 12 11					
do	Billets de la compagnie	10000 0 0					
do	Montant de l'intérêt sur le capital jusqu'au 30 juin 1856	31915 9 8					
do	Montant du fonds de réserve	38830 10 1					
do	Montant du fonds de salaires	21900 0 0					
do	Balances	13503 10 10					
do		8701 1 6					
		1428748 10 7					1428748 10 7

W. H. DAVIES, Comptable en chef

21 mai 1857.

*Ques. 326.* A part cette balance de £8701 1s. 6d. que vous admettez être due à MM. Gzowski et Cie., cette maison possède-t-elle des effets de la compagnie du Grand Tronc pour £10,000 ?—*Rép.* La banque Commerciale possède un billet pour £10,000 qui paraît chargé contre Gzowski et Cie., dans le montant soumis en date du 31 décembre 1856. Nécessairement si la compagnie ne paie pas ce billet, la balance de compte de Gzowski et Cie. contre la compagnie sera augmentée de cette somme.

*Ques. 327.* Et de plus encore, Gzowski et Cie. ne réclament-ils pas £25,000 stg. en bons C de la compagnie, en vertu de la lettre de Sir Cusack Roney du 4 février dernier, pour pertes causées par des retards, à l'instance de la compagnie, dans le progrès de leurs travaux ?—*Rép.* Le comité a eu, dans le témoignage de M. Galt, une copie de la lettre de Sir C. P. Roney du 4 février dernier, dans laquelle est relaté l'arrangement conclu entre le bureau de Londres et MM. Gzowski et Cie. pour le règlement des réclamations de ces derniers. Les £25,000 en bons C dont il est question ont été remis à cette maison à Londres ; mais les extraits des livres de Londres, qui auraient permis de faire les entrées en Canada, n'ont pas encore été transmis, et c'est là la cause pour laquelle ces £25,000 en bons C ne paraissent pas dans le compte soumis au comité.

*Ques. 328.* Et de plus encore, Gzowski et Cie. ne demandent-ils pas £35,000 pour intérêt sur le capital rejeté sur eux par le retard en question dans le progrès de leurs travaux ?—*Rép.* Ils ont présenté des réclamations en déduction de l'intérêt chargé contre eux par la compagnie, qui augmenteraient la balance de leur compte de £8,701 1s. 6d. à près de £43,000 courant. La compagnie, comme on peut le voir par la résolution ci-jointe du comité des finances, a objecté à ces demandes, et en conséquence le compte a été soumis à l'arbitrage de l'hon. John H. Cameron et de M. Eccles.

*Ques. 329.* Et de plus encore, Gzowski et Cie. ne réclament-ils pas le droit de construire le chemin de Stratford à Sarnia si la compagnie le fait, et que dans ce cas ils devront recevoir £45,781 5s. 0d., en sus de leur prix contractuel, sous le prétexte que si l'ouvrage avait été fait à l'époque désignée par le contrat, il aurait pu l'être pour cette somme de moins que maintenant ?—*Rép.* Oui ; ils réclament le droit d'exécuter le reste du contrat jusqu'à Sarnia, et sur ce de recevoir tel surplus de rémunération qui devra couvrir le surplus que coûtera l'ouvrage, en conséquence de l'augmentation du prix de la main-d'œuvre ; et M. Galt a évalué ce surplus à £45,000.

*Ques. 330.* Et de plus encore, ne réclament-ils pas le droit de faire le chemin de St. Mary's à London à £8000 sterling par mille ?—*Rép.* Oui ; ils réclament le droit de faire ce chemin à £8000 sterling par mille.

*Ques. 331.* M. Galt a dit, dans son témoignage devant le comité, que M. A. M. Ross avait évalué la différence du coût des travaux de la section de Stratford à Sarnia, s'ils étaient faits maintenant, à £45,781 5s. 0d. de plus que s'ils eussent été faits lors du contrat de Gzowski et Cie ; pouvez-vous dire en vertu de quelles instructions l'ingénieur en chef de la compagnie a fait cette évaluation, et s'il en a officiellement fait rapport au bureau des directeurs ?—*Rép.* Dans son rapport final, M. A. M. Ross a dit qu'il considérait que MM. Gzowski et Cie. avaient droit à une forte somme, — sans recourir au rapport que j'ai en entier ici, je ne puis dire quelle somme, mais je crois que c'est à peu près celle mentionnée par M. Galt dans une partie de son témoignage. Je ne puis dire en vertu de quelles instructions M. A. M. Ross a touché à ce sujet dans son rapport. Il n'a pas été chargé de le faire par le bureau, et lorsque son rapport a été discuté au bureau, on fut d'avis qu'en le faisant il avait outrepassé la sphère de ses devoirs.

*Ques. 332.* Quelle est la nature du pays entre St. Mary's et London? est-il favorable ou non à la construction d'un chemin de fer? le prix de l'ouvrage a-t-il été basé sur une étude régulière et évalué? l'ouvrage a-t-il été offert à la compétition publique? et £8,000 sterling par mille sont-ils un prix trop élevé pour l'ouvrage à faire?—*Rép.* Je n'ai jamais voyagé sur la ligne du chemin en question entre London et St. Mary's, et je ne puis dire comment ou sur quelles données a été basé le prix de l'ouvrage; l'ouvrage n'a pas été annoncé ni offert à la compétition publique, que je sache; la première information qui me soit parvenue d'aucune action prise en vertu de la charte du chemin de London à St. Mary's, fut un paragraphe coupé du journal le *Globe* qui me fut envoyé en Angleterre l'été dernier.

*Ques. 333.* Pouvez-vous expliquer comment MM. Gzowski et Cie. ont obtenu ce contrat; a-t-il été donné directement par la compagnie du Grand Tronc et volontairement de sa part?—*Rép.* Je ne puis expliquer comment MM. Gzowski et Cie. ont obtenu le contrat; il n'a pas été donné directement par la compagnie du Grand Tronc, et cette compagnie n'en savait rien jusqu'à ce que j'eusse soumis au bureau de Londres le paragraphe qui m'avait été envoyé du Canada; je crois que c'était en août dernier. Je sou mets copie de la correspondance dans cette affaire.

CORRESPONDANCE ET RESOLUTIONS AU SUJET DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRANDE JONCTION DE LONDON A ST. MARY'S.

A une assemblée du bureau de Londres, tenue le 1er octobre 1856,

PRESENTS:

George Carr Glynn, écuyer, M. P. au fauteuil.

Benjamin Holmes, écuyer, vice-président,

H. Wollaston Blake, écuyer,

Sir A. N. McNab, baronet,

William Chapman, écuyer,

Kirkman D. Hodgson, écuyer.

Le sujet du prolongement à l'ouest de St. Mary's ayant été pris en considération, il est *Résolu*.—Qu'avant que la compagnie puisse donner aucune opinion sur la question de construire la ligne de St. Mary's à London, il est nécessaire que le bureau soit exactement informé de ses droits sur cette partie de la ligne, plus particulièrement par rapport à l'acte de la dernière session.

A une assemblée du bureau de Londres, tenue le 12 novembre 1856,

PRESENTS:

Kirkman D. Hodgson, écuyer, au fauteuil.

H. Wollaston Blake, écuyer,

William Chapman, écuyer.

Lu une lettre de l'hon. John Ross, président, datée le 26 octobre 1856, transmettant une correspondance échangée avec MM. Gzowski et Cie., relativement au contrat du chemin de London à St. Mary's; la considération de ces documents est remise à la prochaine assemblée du bureau. (Le bureau du Canada n'a pas la copie de cette lettre, mais voici la correspondance qui y est mentionnée.)  
(Copie.)

Toronto, 9 juillet 1856.

MONSIEUR,—Relativement à la résolution du bureau adoptant le rapport de l'ingénieur en chef du 8 septembre dernier, et qui nous a été communiqué le 6 de ce même mois; aussi à notre lettre de cette dernière date au vice-président, et à la lettre de M. Galt à M. Chapman, alors secrétaire de la compagnie, datée de Londres, le 18 du même mois, que nous confirmons l'une et l'autre, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément au désir du bureau, nous nous sommes empressés de tracer le chemin de St. Mary's à London et d'acquérir les terrains.

Nous avons réussi à nous procurer les terrains de beaucoup de personnes à des prix raisonnables, mais nous en avons rencontré qui contestaient à la compagnie le droit de construire la ligne, et qui nous ont notifié de leur intention de s'opposer à notre entrée sur leurs propriétés.

Sous ces circonstances, et de concert avec l'opinion des officiers de la compagnie, nous nous sommes abstenus de rien faire qui pût provoquer des procès de la part de personnes adverses à la compagnie.

La législature ayant, durant sa dernière session, incorporé une compagnie avec pouvoir de fusionner avec la compagnie du Grand Tronc, et ayant autorisé cette dernière à affecter des fonds à la construction de cette ligne, tous doutes quant au droit de la compagnie de poursuivre le chemin jusqu'à

London, ont été enlevés, et comme nous supposons que la compagnie continue à être convaincue de la nécessité de prolonger le chemin jusqu'à cet endroit, nous osons suggérer au bureau l'importance de prendre des mesures immédiates pour conclure des arrangements avec la nouvelle compagnie, et de faire tout ce qui sera nécessaire pour nous permettre d'achever l'acquisition des terrains, afin d'être prêts à pousser vigoureusement les travaux aussitôt que la compagnie aura terminé ses arrangements financiers.

Nous soumettons aussi tôt l'affaire à l'attention du bureau, parce que l'on ne doit pas perdre de temps si l'on veut terminer l'embranchement jusqu'à London pour le 1er septembre 1857, et la voie principale jusqu'à Sarnia pour la même date en 1858, époque fixée pour leur achèvement dans le nouvel acte de secours. Et nous prions le bureau de nous communiquer ses intentions relativement à ces travaux aussitôt qu'il le pourra faire convenablement.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI ET CIE.

L'hon. John Ross,

Président comp. Grand Tronc, Toronto.

EXTRAITS des minutes d'une assemblée du bureau canadien, tenue à Toronto le 27 juin 1856.

Lue une lettre de MM. Gzowski et Cie., au sujet des travaux à faire sur la section de Stratford à Sarnia, et il est ordonné que l'assistant secrétaire informe ces messieurs que la compagnie ne peut rien décider relativement à de nouveaux travaux sans un avis à cet effet du bureau de Londres.

(Copie.)

TORONTO, 15 octobre 1856.

MM. Gzowski et Cie., Toronto.

MESSIEURS,—A mon retour d'Angleterre, je me suis assuré que durant mon absence du Canada, l'organisation de la compagnie de l'embranchement de chemin de fer de St. Mary's à London avait été complétée, et qu'un contrat avait été conclu par le bureau avec vous pour la construction de la ligne aux mêmes conditions et stipulations que pour la ligne du Grand Tronc,—contrat qui, d'après les délibérations, semble avoir été accordé conformément à une négociation pour ces mêmes travaux que vous aviez eue avec la compagnie du Grand Tronc avant le 1er mai dernier, mais que la compagnie regardait comme non avenue.

Je vous prie donc de me dire les raisons qui vous ont portés à faire cette démarche, et je dois en même temps vous informer que le bureau de Londres de la compagnie du Grand Tronc est d'opinion que la fusion de la ligne auxiliaire en question ne doit être entravée par aucun contrat avec vous, et qu'il lui soit loisible d'adopter toute mesure qu'il croira convenable pour l'exécution de ces travaux. Vous voudrez bien, en conséquence, avoir la bonté de me dire si vous considérez votre contrat actuel pour la ligne auxiliaire comme étant en force, ou si vous êtes prêts à l'abandonner immédiatement.

En attendant votre réponse,

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN ROSS.

(Copie.)

TORONTO, 23 octobre 1856.

L'honorable John Ross,

Président comp. Grand Tronc, Toronto.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 courant, à propos de notre contrat pour la branche de St. Mary's à London, nous demandant d'abord quelles raisons nous ont portés à cette démarche, et secondement si nous sommes prêts à abandonner notre contrat, en voyant que le bureau de Londres désire réunir ce chemin à celui du Grand Tronc sans qu'il soit entravé par aucun contrat avec nous, et afin de lui permettre de faire d'autres arrangements pour sa construction.

Nous devons exprimer notre très grande surprise de la nature de la communication que nous avons reçue, après les négociations incessantes que nous avons eues avec le bureau de Londres et le bureau du Canada au sujet de cette ligne, et les démarches que nous avons déjà faites pour nous conformer à leurs désirs, et nous croyons si peu possible que le bureau de Londres ait considéré la correspondance antérieure, que nous vous en transmettons une copie.

On verra par cette correspondance que notre première lettre porte la date du 2 mai 1855, et que nous y exposons les conditions auxquelles nous consentions à construire cette ligne, cette construction étant considérée comme pouvant être légalement entreprise par la compagnie. Le 9 juin 1855, lors de

votre départ pour l'Angleterre, nous attirâmes de nouveau votre attention sur le sujet, en vous priant de le soumettre au bureau de Londres. Le 6 septembre, à une assemblée du bureau canadien (pendant que vous étiez encore à Londres), il fut décidé de nous envoyer une résolution du Bureau de Londres, nous demandant comment nous voulions être payés, et aussi un rapport de l'ingénieur en chef, en date du 3 septembre, relatif aux prix fixés dans notre soumission, et y recommandant une légère modification. Le même jour, 6 septembre, nous répondîmes en disant que nous nous soumettions à la recommandation de l'ingénieur en chef, en suggérant de laisser régler le mode de paiement entre le bureau de Londres et M. Galt, qui était alors en Angleterre. Sur cette réponse, à la même assemblée, le bureau canadien résolut d'adopter les recommandations de l'ingénieur en chef, et nous chargea de commencer l'acquisition des terrains en vertu du contrat.

Le 8 septembre, nous accusâmes réception de ces instructions en disant que nous allions faire les démarches nécessaires,—ce qui, pouvons-nous ajouter ici, fut fait immédiatement. Donc, en tant que l'action du bureau canadien y est concernée, il paraît qu'après mûre délibération notre soumission a été acceptée, la question du *mode de paiement* étant réservée à la décision du bureau de Londres.

Quant à l'action du bureau de Londres en cette affaire, M. Galt nous apprend que lors de son arrivée en Angleterre vers le commencement de septembre, le sujet lui fut mentionné par vous, d'après le désir du bureau de Londres, afin de régler les conditions de paiement, et aussi l'arrangement qui devait être fait avec nous à propos de la suspension de la partie de notre contrat à l'ouest de St. Mary's. M. Galt était présent à l'assemblée du bureau de Londres à ce sujet, et à la demande du président, M. Baring, il lui adressa la lettre du 18 septembre 1855, exposant nos intentions sur ces deux points, et il fut alors informé verbalement que ces propositions étaient regardées comme justes et libérales envers la compagnie.

Il faut se rappeler que cette correspondance avait lieu en même temps que les délibérations du bureau canadien, mais nécessairement sans que celui-ci en sut rien. Le sujet de discussion quant à l'embranchement de St. Mary's à London était exactement le *mode de paiement*.

Aucune réponse écrite ou autre réponse verbale ne fut faite à la lettre de M. Galt du 18 septembre, excepté qu'il fut ensuite informé par M. Baring que le bureau croyait, après avis, n'avoir pas le droit de construire cette ligne, et qu'il lui fallait d'abord s'adresser au parlement. M. Galt comprit alors que les conditions proposées, pour la nouvelle ligne aussi bien que pour les contrats existant alors, étaient acceptées comme base d'action, et nous n'avons jamais reçu aucune communication à un effet contraire.

Dans l'espoir que la compagnie se déciderait probablement à agir à Londres, M. Galt consentit plus tard, le 20 décembre, étant alors présent au bureau de Londres, à un nouvel ajournement de notre contrat alors existant, du 1er janvier au 1er mai dernier, et cela fut ensuite confirmé par nous, le 22 janvier, par une lettre adressée au vice-président.

Telles avaient été les démarches de part et d'autre jusqu'à l'époque où la charte de la ligne auxiliaire fut obtenue, et, le 9 juillet dernier, nous nous adressâmes par vous au bureau, rappelant la correspondance précédente et faisant voir l'importance d'une action immédiate. A cette lettre, nous ne reçûmes aucune réponse officielle, et nous n'avions, jusqu'à la réception de votre lettre, aucune connaissance que le bureau de Londres eût changé d'intentions.

Nous n'avons donc aucunement hésité à regarder la transaction comme parfaitement conclue entre la compagnie et nous, la question du *mode de paiement* étant, suivant nous, réglée par l'appropriation faite pour ces travaux en vertu du dernier acte de secours.

Les circonstances sous lesquelles le contrat avec la nouvelle compagnie a été entrepris par nous étaient que l'on regardait son organisation comme importante pour plusieurs raisons, et étant organisée, il était désirable qu'il ne fut pas perdu de temps à nous mettre en position de remplir les engagements que nous croyions avoir contractés pour la prompte exécution des travaux.

Les délibérations de la nouvelle compagnie montreront que toute la correspondance lui a été soumise, et qu'elle fut considérée par elle comme par nous suffisante pour justifier le contrat projeté, que nous conclûmes, le croyant conforme aux arrangements que nous avions faits par notre lettre du 18 septembre, par lesquels le montant de ce contrat devait être regardé comme un prorata équivalant à tant de notre contrat incomplet actuel, en laissant à la compagnie du Grand Tronc de nous donner le choix des nouveaux travaux à Sarnia, lorsqu'ils seraient entrepris, ou d'autres travaux ailleurs à des prix raisonnables, équivalant à la somme des travaux qui nous restaient à faire en vertu de notre contrat primitif, si la compagnie ne croyait pas devoir les poursuivre.

Ayant ainsi exposé les faits qui se rattachent à cette affaire, nous allons maintenant répondre à votre question à propos de nos intentions relativement à ce contrat. Nous nous proposons de faire les travaux entre St. Mary's et London, suivant le contrat, ce qui est strictement conforme au premier arrangement conclu entre le Grand Tronc et nous, et ce que, suivant nous, la compagnie est tenue de remplir également, puisque nous étions décidés à agir franchement et honorablement envers elle, et nous devons dire en toute franchise qu'après ce qui a eu lieu sur le sujet, nous ne sommes pas prêts à consentir à aucun changement

dans notre position relativement à ces travaux, nous regardant, cependant, comme également engagés par les termes de notre lettre du 18 septembre.

C'est là le point de vue sous lequel nous avons agi, et auquel nous sommes prêts à nous soumettre; nous croyons cependant convenable d'ajouter que nous disons cela sujet à la condition que le bureau du Grand Tronc exécute l'arrangement précédent en le sanctionnant immédiatement; car, si l'on cherche à s'en écarter, en vertu des circonstances qui ont exigé la nouvelle organisation de la branche de St. Mary's à London, nous nous considérerons libres de réclamer tous droits que nous pouvons avoir en vertu de notre contrat primitif pour la section de Sarnia.

Pendant que nous y sommes, nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur notre lettre du 18 avril dernier (dont nous incluons copie), par laquelle nous appelions particulièrement l'attention du bureau sur le fait que l'époque de suspension de nos travaux d'aqueducs expirait au 1er mai dernier, et qu'il en résulterait des pertes sérieuses s'il ne nous était donné des instructions définitives sur le sujet. A cette lettre nous n'avons reçu aucune réponse quelconque.

La nature de votre présente lettre nous force d'être francs dans l'expression de nos intentions, mais nous espérons que cette explication de notre part satisfera le bureau, car rien nous ferait plus de peine que s'il s'élevait quelque malentendu à propos d'un sujet sur lequel nous avons constamment cherché à rencontrer les vues du bureau.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

(Signé)

C. S. GZOWSKI ET CIE.

A une assemblée du bureau de Londres tenue le 3 décembre 1856 :

PRESENTS :

George Carr Glynn, écuyer, M. P., au fauteuil.

H. Wollaston Blake, écuyer,

William Chapman, écuyer,

Kirkman D. Hodgson, écuyer.

Soumis une lettre de l'hon. John Ross, président, datée le 27 octobre 1856, contenant sa correspondance avec MM. Gzowski et Cie., au sujet du contrat de St. Mary's à London.

*Ques. 334.* Est-il vrai que £13,000 ont été avancés par le gouvernement à la compagnie du chemin de fer de Prescott à Bytown, en anticipation d'un prêt qui devait être fait à cette compagnie par le Grand Tronc? S'il en est ainsi, qu'elles étaient les données de cette avance de fonds, d'où provenait l'argent, et pouvez-vous soumettre copie de la correspondance dans cette affaire?—*Rép.* Oui, il est vrai que £13,000 ont été avancés par le gouvernement; toutes les lettres que possède la compagnie du Grand Tronc sur le sujet sont soumises.

*Ques. 335.* Le comité remarque que dans ce rapport il manque un ou deux documents qui forment partie des délibérations. Comment cela se fait-il?—*Rép.* La copie de la correspondance fournie embrase tout ce que l'on a pu trouver dans les cahiers du bureau à Montréal. Quelques unes des lettres étaient adressées au président, et quoiqu'elles eussent été lues au bureau, je supposais qu'elles étaient encore entre ses mains. Ce monsieur m'informe qu'il ne les a pas en sa possession.

*Ques. 336.* Savez-vous comment a été déterminé le prix du contrat avec MM. Peto et Cie. pour la construction du Pont Victoria,—si des plans et des estimations régulières avaient été préparés,—quels étaient les architectes,—et si l'ouvrage a été offert à la compétition publique?—*Rép.* Je ne sais absolument rien des procédés qui ont déterminé le prix du contrat du Pont Victoria,—j'ai toujours compris que Robert Stephenson, écr., l'éminent ingénieur anglais, en avait fait les plans; et je ne sais pas si l'ouvrage a été offert à la compétition publique.

*Ques.* 337. N'est-ce pas à propos de ce contrat que M. Robert McCalmont, l'un des directeurs anglais, a résigné son siège au bureau, et si c'est le cas, pouvez-vous dire les raisons de son mécontentement?—*Rép.* Je ne puis donner aucunes particularités à propos de la retraite de M. McCalmont du bureau de Londres, seulement je sais qu'elle est résultée d'une discussion par rapport au Pont Victoria.

*Ques.* 338. M. Liddell, un ingénieur civil anglais, a-t-il publié des lettres relativement au contrat de ce pont : et pouvez-vous dire les raisons de sa censure?—*Rép.* M. Liddell a eu une discussion à propos du Pont Victoria, mais je ne puis rien particulariser, ni produire copie de son rapport ou de sa correspondance.

*Ques.* 339. Combien de terrain les entrepreneurs anglais ont-ils acheté à la gare du Don, à Toronto,—combien de ce terrain ont-ils transporté à la compagnie pour son usage, et la quantité transportée est-elle suffisante? Veuillez aussi dire si le bureau des directeurs a fait quelques démarches dans cette affaire?—*Rép.* Je ne sais pas quelles ont été les opérations des entrepreneurs, MM. Peto et Cie, relativement aux achats de terrains au Don. Je crois que la quantité cédée à la compagnie, à la station du Don ou auprès, mesure en tout environ sept acres; mais elle n'est pas tout d'un morceau. Il a été fait de telles plaintes à propos d'un manque d'espace et des commodités à cet endroit, qu'un comité spécial composé de MM. Ridout, Whittemore et Beatty, tous trois résidant à Toronto, a été nommé pour s'enquérir de ce qu'il fallait faire pour établir des commodités suffisantes à cet endroit. Le président, l'hon. M. John Ross, peut mieux renseigner le comité que je le puis à ce sujet.

*Ques.* 340. Est-il vrai qu'immédiatement avant la dernière assemblée générale des actionnaires en Canada, pour l'élection des directeurs, un montant considérable de capital social a été transporté à certains individus par les entrepreneurs anglais, et qu'immédiatement après ces élections ce montant a été remis aux dits entrepreneurs? Si c'est le cas veuillez dire la date du transport, le nom des parties, le montant d'actions et la date de la remise?—*Rép.* Il est vrai qu'immédiatement avant la date de la dernière assemblée générale des actionnaires en Canada, qui a eu lieu en novembre dernier, pour l'élection des directeurs, une quantité d'actions a été transportée par les entrepreneurs anglais. Ces actions furent ensuite remises aux entrepreneurs. Je sou mets au comité un état de ces transports, avec les dates demandées.

TABLEAU A des transports d'actions du capital de la compagnie du Grand Tronc, faits à diverses personnes par Sir Samuel Morton Peto, baronnet, et remis au même.

	Nom.	Adresse.	Actions.	Montant Sterling.		1856. 3 déce[m].	Nom.	Actions.	Montant Sterling.	
				£	s. d.				£	s. d.
1856. 10 octobre	A John Lankester .....	Londres.	130	3,250 0 0	180	1856. 3 déce[m].	John Lankester, remis .....	130	3,250 0 0	
	A Wm. Wooton Woodman .....	"	130	3,250 0 0	130		Wm. Wooton Woodman, remis .....	130	3,250 0 0	
	A William Hadrill .....	"	120	3,000 0 0	120		William Hadrill, .....	120	3,000 0 0	
	A Augustus Browne .....	"	100	3,000 0 0	100		Augustus Browne, .....	100	3,000 0 0	
	A Henry Mileham .....	"	100	2,500 0 0	100		Henry Mileham, .....	100	2,500 0 0	
	A Henry Weston .....	"	100	2,500 0 0	100		Henry Weston, .....	100	2,500 0 0	
	A William Hawkins .....	"	130	3,250 0 0	130		William Hawkins, .....	130	3,250 0 0	
	A Henry Wm. Smithers .....	Bye.	100	2,500 0 0	100		Henry Wm. Smithers, .....	100	2,500 0 0	
	A Benjamin Lane .....	Londres.	120	3,000 0 0	120		Benjamin Lane, .....	120	3,000 0 0	
	A Frederick Watson .....	Streatham.	100	2,500 0 0	100		Frederick Watson, .....	100	2,500 0 0	
	A Thomas Edward Robinson .....	Norwood.	100	2,500 0 0	100		Thomas Edward Robinson, .....	100	2,500 0 0	
	A George Johnston .....	Camden Town	100	2,500 0 0	100		George Johnston, .....	100	2,500 0 0	
	A George Game Day .....	Londres.	130	3,250 0 0	130		George Game Day, .....	130	3,250 0 0	
	A William Paul Gale .....	"	100	2,500 0 0	100		William Paul Gale, .....	100	2,500 0 0	
	A George Harrison .....	Birkenhead.	110	2,750 0 0	110		George Harrison, .....	110	2,750 0 0	
16 "	A William Baillie Arkle .....	"	110	2,750 0 0	110		William Baillie Arkle, .....	110	2,750 0 0	
			1800	45,000 0 0	1800			1800	45,000 0 0	

*Ques.* 341. Qui représentait, à cette assemblée, le capital ainsi transporté par les entrepreneurs anglais?—*Rép.* L'hon. John Ross.

*Ques.* 342. M. Ross, au moyen de ces procurations, a-t-il contrôlé l'élection du nouveau bureau des directeurs, et a-t-il placé ce corps sous l'influence des entrepreneurs anglais?—*Rép.* L'hon. John Ross, comme chargé d'affaires des personnes qu'il représentait en vertu des actions en question, aurait, s'il y eut eu une élection contestée, contrôlé le choix des directeurs en cette occasion. Il n'y avait que trois directeurs à élire.

*Ques.* 343. Est-il vrai que, comme vice-président de la compagnie, vous avez plusieurs fois cru de votre devoir d'adresser des lettres de remontrances au président de la compagnie relativement à la manière dont les affaires de la compagnie ont été conduites en Canada, et si c'est le cas, voulez-vous produire copie de ces lettres ou de quelqu'une d'elles?—*Rép.* J'ai eu, naturellement, des conversations avec l'hon. John Ross à propos d'affaires se rattachant à l'administration de la compagnie, et j'ai cru devoir lui écrire à ce sujet. Je considérerais ces lettres comme privées; elles ne sont pas enregistrées dans les livres de la compagnie, et par conséquent je refuse de les soumettre au comité.

*Ques.* 244. Est-il vrai que, ne pouvant obtenir satisfaction de M. John Ross, vous avez adressé vos lettres de remontrances aux directeurs anglais, et si c'est le cas avez-vous objection à produire copie de ces lettres?—*Rép.* J'ai été en correspondance avec Thomas Baring, écr., président du bureau de Londres, sur des matières intéressant la compagnie du Grand Tronc; mais je considère aussi ces lettres comme privées, et je refuse en conséquence de les produire.

*Ques.* 345. Pouvez-vous fournir au comité un état des dividendes payés aux actionnaires de la compagnie du Grand Tronc, sur le capital?—*Rép.* Je sou mets un état de l'intérêt payé par la compagnie à Londres, en Canada et à Portland, depuis la date de la fusion jusqu'au 31 décembre 1856, s'élevant à £760,216 10s. 5d., après déduction faite de l'intérêt payé par les entrepreneurs anglais et canadiens, respectivement, jusqu'à cette date, comme on le voit au bilan général des rapports et comptes publiés, folio 23. Les dividendes payés à la corporation de Toronto et l'intérêt reçu de ce corps, ne sont pas compris dans cet état, l'intérêt sur les actions et les bons de la compagnie se balançant à la fin de l'année; les actions sont maintenant converties, et les bons de la cité ne sont plus en la possession de la compagnie.

Etat indiquant le montant d'intérêt payé par la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, depuis la fusion jusqu'au 31 décembre 1856, sur actions, bons, emprunts, etc., de la compagnie.

Montant d'intérêt sur	Londres.		Montréal.		Portland.		Total.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Actions A. ....	234990	4 8					234990	4 0
do B. ....	25028	10 1					25028	10 1
do Québec à Richmond .....	60716	4 4	1155	13 2			61871	17 6
do St. Laurent et de l'Atlantique.....	26779	11 8	15705	15 6			16383	7 2
do Toronto à Guelph.....	3455	13 11	4091	12 0			7547	5 11
do de l'Atlantique et du St. Laurent.....	1870	2 0			95849	14 1	97725	16 1
Certificats de débetures .....	59467	8 7					59467	8 7
Débetures de la compagnie .....	109540	3 0					109540	3 0
Débetures de Québec à Richmond .....	21816	1 1					21816	1 1
Débet. du St. Laurent et de l'Atlantique, Isl. Pond.	22095	0 0	7703	6 6			29809	6 6
Débetures du gouvernement du Canada .....	201076	6 5	20200	0 0			221276	6 5
Bons de la cité de Montréal.....			20105	0 0			20105	0 0
Bon de la comp. des terres de l'Améri. Britannique.....			5250	0 0			5250	0 0
Bon du séminaire de Montréal .....			5250	0 0			5250	0 0
Bons hypothécaires de l'Atlantique et du St. Laurent					51098	15 0	51098	15 0
Bons de la cité de Portland .....					105000	0 0	105000	0 0
Escompte sur billets, emprunts de banque, etc.....	7609	17 10	5858	12 7			13468	10 5
	306200	3 7	101219	19 9	232546	9 1	1220026	12 5
<i>Moins.</i>								
Montant d'intérêt reçu pour prêts temporaires de } capital, demandes dues, etc., etc.....}	64429	4 3					64429	4 3
Sur ce montant il a été payé jusqu'au 31 décembre 1856, par	801830	19 4	101219	19 9	232546	9 1	1155597	8 2
les entrepreneurs anglais .....	£271157	9 7						
do canadiens.....	124422	7 11						
	395579	17 6					395579	17
	406251	1 10	101219	19 9	232546	61	10 5	760017

De ce montant il devra être déduit une nouvelle somme représentant l'intérêt payable par les entrepreneurs anglais et canadiens le 31 décembre 1856, mais qui n'avait pas été calculé à Londres lorsque les livres furent clos en Canada pour le 31 décembre 1856.

Compagnie du Grand Tronc du Canada,  
Bureau du comptable en chef,  
Montréal, 27 mai 1857.

*Ques. 346.* Avez-vous en aucun temps adressé des lettres officielles à M. Baring en sa qualité de président du bureau des directeurs anglais, sur les affaires de la compagnie du Grand Tronc, et si vous l'avez fait, avez-vous objection à les soumettre au comité?—*Rép.* Oui, j'ai adressé plusieurs lettres à MM. Baring et Glynn, et je n'ai aucune objection à les soumettre au comité, car ce n'étaient pas des lettres privées; je soumetts maintenant copie de cinq lettres.

LONDRES, août 1856.

MON CHER MONSIEUR,—Vous m'excuserez, j'espère, si je prends quelques moments de votre temps précieux; c'est que je le crois non seulement de mon devoir, mais encore je me dois à moi-même de vous faire part confidentiellement des conclusions auxquelles j'en suis depuis longtemps arrivé à propos de changements nécessaires dans l'administration de la compagnie du Grand Tronc.

Qu'une association aussi puissante, commençant, comme elle l'a fait, avec un grand capital, et sous les auspices de noms possédant une réputation aussi universelle que ceux des Glynn et des Baring, ait été amenée en aussi peu de temps dans un état de quasi-stagnation, est un résultat qui est de nature à surprendre, sinon à faire rechercher quelles causes ont pu produire un pareil résultat, ou s'il n'y a pas quelque chose de radicalement faux dans son organisation. Il vaut autant que je confesse tout d'abord ma parfaite ignorance des premiers arrangements, et des arguments avancés dans cette occasion, ou des raisons qui ont porté à faire la fusion des compagnies du St. Laurent et de l'Atlantique et de Québec à Richmond avec celle du Grand Tronc, et à affermer le chemin de l'Atlantique ou de Portland. Tout ce que j'ai eu à faire dans ces transactions, a été d'exécuter des ordres; mais les résultats ont éveillé de pénibles réflexions, même chez ceux qui, comme moi, n'étaient chargés que des devoirs secondaires de la routine du bureau.

Jusqu'ici les plus déplorable résultats ont suivi chaque pas fait vers l'achèvement des travaux, et je confesserai que ces résultats n'ont que peu différé de mes opinions uniformément exprimées; mais j'espère et je crois que lorsque les sections ouest seront ouvertes, nos espérances ne seront plus trompées, et que lorsque le pont sera terminé la ligne, de Portland à l'ouest, deviendra profitable.

Après que les entreprises dont je viens de parler auront été terminées, je crois qu'il sera nécessaire d'adopter les quelques suggestions que je vais faire pour une meilleure administration,—suggestions faites sans vouloir jeter le moindre blâme sur la conduite ou la capacité d'aucun des employés de la compagnie. Je ne puis m'empêcher de faire observer qu'entre une compagnie et ses entrepreneurs il doit exister un antagonisme naturel, qui fait voir la nécessité de ne permettre en aucun cas aux employés de la compagnie de chercher d'autre approbation que celle du bureau des directeurs, ou de sentir qu'ils doivent leur nomination à une autre source.

Les officiers de la compagnie du Grand Tronc n'ont, en aucun cas, été nommés d'abord par le bureau canadien, et la correspondance qui a eu lieu à propos de la récente nomination de M. Trevelthick tend à confirmer l'impression que les directeurs de Londres ne sont pas, non plus, l'autorité à laquelle l'ingénieur en chef ou aucun officier principal doivent leur nomination.

Un échange d'opinion complet, libre et confidentiel entre les deux bureaux—par des voies officielles seulement—tendrait beaucoup à harmoniser leur action,—les communications privées sur les affaires publiques produisant presque toujours des mésintelligences et des délais préjudiciables aux intérêts de la compagnie.

Vous m'excuserez de vous exposer ainsi franchement mes vues, mais je crois qu'il est important que le bureau canadien jouisse du contrôle de toutes les nominations aux emplois, ainsi que des dépenses générales de la compagnie. Tel n'a pas été le cas jusqu'ici, et l'expérience a, je crois, démontré la nécessité d'opérer ce changement. Les directeurs canadiens devraient aussi avoir la conscience de leur responsabilité, surtout envers leurs actionnaires. Il serait bon, suivant moi, que le bureau de Londres leur adressât une lettre à ce sujet, et qu'ils fussent aussi requis de chercher à faire faire aux actes du parlement provincial tels amendements qui, dans leur opinion, seraient de nature à permettre une nouvelle et, je crois, une plus satisfaisante organisation du bureau que celle qui existe à présent; et l'un des principaux changements qui sont ainsi nécessaires, est de faire disparaître tout caractère politique que donne incontestablement à la compagnie le fait que quatre conseillers exécutifs siègent dans le bureau des directeurs—caractère très préjudiciable à ses plus chers intérêts, puisqu'il est de nature à la mettre en contact avec les opinions et les partis politiques dans la législature.

Il me semble qu'il serait désirable (puisque la province est si profondément intéressée dans l'entreprise) que le gouverneur général nommât un commissaire, qui serait revêtu de toute l'autorité d'un directeur, qui ferait confidentiellement rapport à l'exécutif, mais qui n'aurait aucune liaison politique avec le gouvernement ou la législature.

Le bureau devrait être réduit de dix-huit (nombre actuel des membres) à dix—trois à Londres, sept en Canada; et ses assemblées devraient avoir lieu hebdomadairement, au siège principal des affaires de la compagnie. Le président devrait être induit, si c'était possible, à prendre la position de directeur-administrateur, en un mot de porter son attention aux affaires de la compagnie, et d'être président de tous les comités; revêtu d'une autorité suffisante, et sujet au contrôle du bureau seulement, il dirigerait de cette manière tous les départements, et serait plus immédiatement responsable envers les actionnaires; il serait le chef auquel les officiers de tous les départements en appelleraient, et il approuverait leurs suggestions ou les ajournerait jusqu'à ce que tout le bureau eût prononcé. Une telle organisation assurerait l'unité d'action, tandis qu'elle produirait, j'en suis certain, des économies importantes, non seulement sur les dépenses ordinaires, mais encore sur l'achat des approvisionnements, et sur tous les autres déboursés.

Un remodellement du bureau comme je le suggère ci-dessus diminuerait naturellement cette source de dépenses, et lorsque l'on considère qu'en Canada les honoraires des principaux officiers du gouvernement et des juges ne dépassent pas de beaucoup £1,000 sterling par année, il peut être convenable d'examiner si non seulement les honoraires des directeurs ne pourraient pas être diminués, mais encore si l'on ne pourrait pas adopter avec avantage une échelle de salaires d'une nature plus économique pour les officiers de la compagnie. Je ne crois pas que les employés subalternes de la compagnie soient trop payés; ils devraient être placés dans une position à leur faire sentir que leur intérêt est jusqu'à un certain point identifié à celui de la compagnie. Il y a d'autres matières sur lesquelles, si vous le désirez, je pourrai exprimer mon opinion; mais je crains que cette lettre ne soit déjà trop longue,—par conséquent, permettez-moi de la fermer en me souscrivant,

Votre tout dévoué,

BENJAMIN HOLMES.

A G. C. Glynn, écuier, M. P., Londres.

LONDRES, 10 septembre 1856.

MESSIEURS,—Ne possédant pas la moindre connaissance ou expérience pratique de l'administration d'un chemin de fer, à part ce que j'ai pu en acquérir pendant la construction de la ligne Grand Tronc en Canada, je sens que je dois m'excuser d'attirer votre attention sur mes opinions; mais, suivant moi, des changements sont nécessaires, et pour améliorer l'exploitation du chemin, et pour en obtenir des résultats plus satisfaisants que ceux que les employés de la compagnie ont pu jusqu'à présent rapporter aux actionnaires.

Il est inutile de revenir sur les causes qui ont pu produire l'embaras actuel des affaires de la compagnie: l'expérience, même en Angleterre, a rendu évident qu'il a été pris des arrangements préjudiciables, en définitive, aux intérêts de la compagnie, avec tout l'avantage des connaissances locales sous la main. Quelques erreurs, permettez-moi de le dire, ont été commises lors des premiers arrangements de l'entreprise du Grand Tronc; mais j'admets volontiers que ces erreurs étaient beaucoup plus excusables, puisque les transactions se faisaient à trois mille milles de distance. Je répète donc qu'il est inutile de revenir en aucune manière sur le passé.

En face des malheureux résultats obtenus jusqu'ici, et de la nature défavorablement improluctive des parties Est du chemin déjà ouvertes, vous le savez, il devient une question, qui se présente à votre plus sérieuse considération, si, sous aucune circonstance, il devrait être fait un nouvel emploi de capital à l'Est de Richmond, ou s'il ne serait pas mieux de fermer cette dernière section ainsi que celle de Richmond durant les mois d'hiver, à moins qu'une partie, ou le tout, des frais d'exploitation ne soient payés par le gouvernement provincial. Mon opinion est qu'à moins d'être subventionnées, ces deux sections devraient être closes, et que sous aucun prétexte quelconque le chemin ne devrait être prolongé plus bas que l'Islet, qui est la station de quarantaine, afin de s'assurer le transport des émigrés; la section actuelle de St. Thomas pourrait être avantageusement prolongée jusqu'à cet endroit. Si l'on pouvait persuader au gouvernement impérial de faire un chemin de l'Islet à Halifax, qui, sous un point de vue national, est sans doute très désirable, cela serait aussi très avantageux à la compagnie du Grand Tronc; mais sous aucun rapport je ne puis recommander d'ouvrir la ligne en bas jusqu'aux Trois-Pistoles.

Toute la ligne à l'Ouest de Brockville jusqu'à Stratford sera probablement prête à être livrée à l'exploitation avant le 1er novembre prochain, mais il faut se rappeler qu'arrêter à Stratford c'est s'enfoncer dans un cul-de-sac; il reste donc à décider si le chemin sera continué jusqu'à Sarnia ou s'il ira à London.

Pourvu que l'on puisse faire des arrangements avec le Great Western, je conseillerais d'abandonner toute idée de construire une ligne rivale jusqu'à Sarnia, de passer à London, et d'ouvrir de là une communication avec ou vers Amherstburgh, ce qui attirerait un trafic considérable du sud du Michigan. Cela pourrait être fait, si le Great Western s'y refusait, par un arrangement avec le chemin du Sud, pour la construction duquel d'actives mesures sont en voie de progrès. Si toute tentative d'arrangement avec le Great Western était inutile, l'achèvement de la ligne de Stratford à Sarnia pourrait être nécessaire. La convenance d'en

agir ainsi a été vivement représentée, en reliant ce point au Détroit, non seulement comme nécessaire, mais comme profitable et assurant les moyens de faire une compétition heureuse à la compagnie du Great Western, pour le commerce de Chicago et de l'Ouest en général. La construction de 58 milles de chemin dans un pays étranger, surtout dans l'Etat du Michigan, comporte des difficultés que l'on ne doit pas décider à la hâte.

Il est à peine besoin de dire combien est nécessaire au succès du chemin l'achèvement du pont Victoria ; mais même avec ce chaînon indispensable terminé, il y a un commerce considérable que l'on ne pourra atteindre sans l'aide d'une ligne de vapeurs qui ferait le service entre Détroit et Longueuil ou Prescott, suivant que les circonstances l'exigeraient. Les Etats du Maine et du Connecticut dépendent de l'Ouest pour leur approvisionnement de fleur et de denrées ; ces articles peuvent maintenant, par des bateaux de hasard être transportés *via* Montréal à 20 pour cent de moins sur le fret que par New-York ou Boston ; mais l'absence d'une ligne de bateaux réguliers prive les commerçants de Portland de cette certitude de réception si nécessaire à cette branche d'affaires ; par conséquent la multitude de petites commandes qui, s'il était établi une ligne régulière, seraient faites dans l'Ohio et le Michigan, ne le sont pas, et la ligne du Grand Tronc est privée des avantages qui résulteraient incontestablement de la certitude d'avoir immédiatement un moyen de transport qui assurerait un trafic que l'on ne pourra obtenir d'aucune autre manière.

Il a déjà été fourni d'amples informations relativement à la liaison des steamers de la ligne Cunard avec le chemin du Grand Tronc ; l'avantage de cette alliance ne peut être estimée trop haut ; elle embrasserait un système d'enregistrement direct des voyageurs et des marchandises des différents ports du continent et d'Angleterre à leur destination. Une seule charge et une seule responsabilité, avec des arrangements bien muris à cette fin, assureraient à la compagnie du Grand Tronc (combinée avec une communication directe entre Portland et l'Angleterre) le transport presque exclusif et la livraison à destination de chaque balle de marchandises envoyée au Canada *via* les Etats-Unis. Un agent voyageur en Europe, familier avec le chemin et ses ressources, serait un grand avantage pour la compagnie, et dans mon opinion, l'assistant-secrétaire actuel est parfaitement qualifié à remplir les devoirs de cette charge, et servirait grandement les intérêts de la compagnie en lui assurant le transport des émigrants.

Le succès d'une entreprise de chemin de fer dépend plus, peut-être, de l'efficacité de son administration que la plupart des autres entreprises ; et l'on admettra que l'on ne peut y atteindre à moins que les directeurs ne sentent toute la responsabilité qui leur est dévolue, et qu'ils doivent rendre compte immédiatement aux actionnaires ; l'organisation même du bureau canadien a produit un sentiment de cette nature assez fort pour assurer le succès. J'espère que je ne serai pas mécompris en faisant ces remarques, mais je crois qu'il est du devoir de tout homme d'exprimer franchement son opinion sur les affaires auxquelles il peut être attaché ; en conséquence, je prends la liberté de suggérer quelques changements que je crois nécessaires dans l'administration, et qui dans tous les cas sont de nature à assurer de meilleurs résultats que n'en a encore produit l'entreprise en Canada.

L'on devrait s'occuper d'une réorganisation du système d'administration ; le caractère politique donné au bureau canadien actuel—quatre de ses membres étant, en vertu d'actes du parlement, conseillers exécutifs—est, suivant moi, très reprobable ; le nombre de directeurs, dix-huit en tout, pourrait aussi être avantageusement réduit, disons à trois à Londres, et sept en Canada, où l'un d'eux devrait être un commissaire nommé par le gouverneur général, qui rapporterait confidentiellement sur toutes matières intéressant le gouvernement. Je suggérerais donc que le bureau de Londres chargeât son solliciteur d'examiner les actes du parlement, dans le but d'en faire disparaître toute restriction à la formation des bureaux, ou à l'administration des affaires de la compagnie, et que sur ce le bureau de Londres attirât l'attention des directeurs canadiens sur les changements qui seraient jugés nécessaires, et qu'il les revêtît aussi du pouvoir le plus étendu relativement à la nomination et à l'établissement des salaires de tous les employés de la compagnie, faisant en même temps remarquer la haute responsabilité de ce bureau envers les actionnaires ; de plus, que le président soit persuadé de prendre, comme directeur-administrateur, le plus grand contrôle possible sur tous les départements d'exploitation, concentrant par là la responsabilité et établissant cette surveillance sur l'entreprise qui, sans aucun doute, serait avantageuse et produirait une diminution de frais considérable.

Jusqu'à présent on en a peu référé au bureau, ou demandé son opinion, à propos de la nomination des employés de la compagnie, la fixation de leurs salaires, et de fait à propos d'aucune dépense ; dans la plupart des cas, le bureau a simplement été appelé à approuver ce qui avait été fait par l'ingénieur en chef, qui, ainsi que la plupart des autres officiers de la compagnie, a été nommé avant que le bureau canadien ne fût organisé ; et l'on a prétendu intentionnellement qu'une grande partie de la besogne que l'on regarde ordinairement en Canada comme étant l'un des premiers devoirs des directeurs, devait retomber sur l'ingénieur en chef, et l'on ne peut nier qu'en conséquence le sentiment de la responsabilité se soit tellement affaibli que je crois devoir attirer votre attention sur les vues que j'exprime ici : une révision de la liste des officiers et employés et de leurs salaires ; une modification dans leur nombre, si la chose peut être faite sans nuire au service de la ligne ; et charger le bureau ou le comité des finances (sans l'autorisation duquel on ne devrait

pas permettre la moindre dépense) d'exercer, par l'intermédiaire du président, la plus stricte surveillance sur tous les officiers et employés. Le bureau canadien, dis-je, devrait être requis immédiatement de considérer attentivement ces sujets.

Il est notoire qu'il existe en Canada un sentiment d'animosité très grand contre la compagnie; et ce sentiment est dû en grande partie à l'identification dans l'esprit public des entrepreneurs avec la compagnie. Ce sentiment devrait être dissipé, et l'on devrait faire un effort pour convaincre le peuple du Canada que les directeurs ne reconnaissent, dans l'administration de cette grande entreprise provinciale, que les intérêts de la compagnie, et qu'ils n'ont pour but que l'économie dans l'application des avantages des communications par chemins de fer au développement des ressources du pays, et à l'extension de son commerce.

Les entrepreneurs ont maintenant presque terminé le chemin, et ne sont pas, je crois, très désireux d'entreprendre de nouveau aucune partie des sections dont les travaux ont été suspendus. Quoiqu'il en soit, cependant, je suis convaincu de la maladresse de la compagnie en rejetant sur eux, comme une chose toute naturelle, la confection de nouveaux ouvrages; et je suis aussi convaincu que la compagnie risquerait tout espoir d'obtenir de nouvelles faveurs de la législature si tous les nouveaux travaux à faire n'étaient offerts à la compétition, par avis public, de tous les habitants du pays.

Il y a divers autres détails auxquels le bureau canadien accorderait sans doute son attention si vous croyiez devoir adopter les suggestions que je viens de faire, mais il est inutile d'en parler ici. Cependant, il est une chose que je recommanderai fortement, savoir: de communiquer plus complètement et plus sincèrement les opinions et les désirs du bureau de Londres à celui du Canada. Nécessairement nous ne sommes pas aussi familiers que vous pouvez l'être avec les intentions des actionnaires, et il serait avantageux dans beaucoup de cas que les directeurs canadiens fussent mieux renseignés qu'ils ne l'ont été jusqu'ici sur ces matières. Espérant que vous excuserez la longueur de cette communication,

Je suis, Messieurs, etc.,

Votre obéissant serviteur,

BENJ. HOLMES.

A Thomas Baring, écr., M. P., et

George Carr Glynn, écr., M. P., Directeurs de la compagnie du Grand Tronc,

Londres.

LONDRES, 17 septembre 1856.

MESSIEURS.—L'assemblée des actionnaires tenue aujourd'hui s'étant passée d'une manière satisfaisante, je prends la liberté de revenir sur ma lettre du 10 courant, dans laquelle je me permis de recommander, entre autres suggestions, une communication plus complète et plus sincère des intentions et des désirs des directeurs de Londres à leurs confrères du Canada, qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Permettez-moi d'observer que quoiqu'il soit nécessaire, pour légaliser les procédés en vertu des actes qui régissent maintenant la compagnie, que toutes les questions soient décidées en Canada, virtuellement les directeurs de Londres peuvent maintenant contrôler le bureau canadien, puisqu'ils doivent être représentés à toutes les assemblées; par conséquent, le pouvoir déléguant cette représentation étant confié à une personne prête à agir d'après leurs vues en recevant des instructions sur toute matière importante, rencontrerait à peine d'opposition, armée qu'elle serait de six votes à part le sien propre au bureau, tandis qu'à toutes les assemblées générales les fondés de pouvoirs votant sur les actions auraient beaucoup plus de poids qu'aucune influence que l'on pourrait leur opposer. Ainsi le bureau de Londres, représentant effectivement les actionnaires anglais, peut faire peser cette influence à toutes les assemblées canadiennes, soit du bureau, soit générales.

Je recommanderai fortement maintenant l'adoption des vues exprimées par les résolutions du comité des finances, récemment transmises du Canada, à propos desquelles j'avais eu auparavant quelques entrevues avec M. Glynn. Je veux parler surtout de permettre aux directeurs canadiens de faire surveiller le chemin, l'outillage, etc., par un ingénieur qui ne serait lié ni avec la compagnie ni avec les entrepreneurs, et qui, les conventions en mains, examinerait et ferait rapport si tout était ou n'était pas suivant les contrats, avant de décharger définitivement les parties intéressées ou de solder leurs comptes; et je suis convaincu de la convenance de cet examen par une lettre que j'ai reçue du Canada, et dont voici un extrait:—

“ Nous avons eu ici le Capt. Galton, I. R., secrétaire des commissaires des chemins de fer en Angleterre. Il a soigneusement examiné les travaux et les parties du chemin qu'il a eu occasion de voir, et il m'a franchement dit que notre chemin n'approchait même pas d'un chemin anglais de première classe, que réellement c'était un chemin d'entrepreneurs, c'est-à-dire, que, quant à la pose des rails, des aiguilles, etc., c'est précisément un chemin tel que les entrepreneurs ont l'habitude d'en faire en Angleterre pour leur usage dans la construction des chemins qu'ils ont entrepris, et qu'on ne penserait pas un seul instant à recevoir un tel chemin comme fini.”

Je n'affirme ni ne contredis l'exactitude de cette observation; mes connaissances en fait de chemins de fer ne me le permettent pas; mais je sais qu'en Canada l'opinion publique est conforme au jugement du

Capt. Galton ; que ce soit par préjugé contre les entrepreneurs ou non, et que cette opinion soit fondée ou dénuée de fondement, un examen par une personne qualifiée à juger du chemin, ainsi que des stations, locomotives, etc., est je crois très désirable, et devrait être fait avant que le chemin ne soit définitivement reçu des mains des entrepreneurs.

Comme les procurations représentant les directeurs anglais au bureau canadien ont été retirées, il est nécessaire qu'elles soient renouvelées pour légaliser les assemblées futures, et il serait bon que le bureau de Londres exprimât son opinion relativement à l'élection des directeurs qui aura lieu à la prochaine assemblée générale, ou dans tous les cas, que MM. McGill et Rose, qui ont le pouvoir de voter pour le capital qu'ils représentent, reçoivent des instructions sur la manière dont ils devront voter.

Relativement au demi-million qu'il est recommandé de prélever en bons de la compagnie, je prends la liberté de dire que le 1er octobre prochain l'intérêt sur les bons de la cité de Portland, £3,750, et l'intérêt sur les bons hypothécaires, de l'Atlantique £7,410, en tout £11,160 deviendra dû—le 1er novembre, £1,175, et le 1er décembre £1,500 ; l'on ne peut espérer que le revenu suffise à ces paiements en sus des dépenses ordinaires, et ils devront, comme on le projette, être pris sur le demi-million mentionné aujourd'hui.

Le bureau de Londres devrait donner des instructions à ce sujet, afin que lors de mon retour en Canada, je puisse m'entendre avec le comité des finances, et éviter le retour de ce qui a eu lieu par rapport aux effets vendus à la banque de Montréal, qui ne viennent que d'être payés, et ces instructions devraient aussi comprendre les paiements à faire aux banques du Canada.

Il serait bon de se rappeler, dans le cas où l'intérêt ne serait pas payé à Portland, que l'acte d'emprunt et le titre hypothécaire donnent aux syndics le droit de prendre immédiatement possession du chemin ; en conséquence, ne devrait-il pas être pris des arrangements qui autoriseraient le comité des finances à pourvoir promptement à ces paiements. La question de savoir si nous devons continuer l'exploitation du chemin de l'Atlantique à bail, ou si nous prendrons d'autres arrangements, peut devenir bientôt le sujet à discuter.

Les revenus actuels sur le trafic de cette section ne couvrent pas les sommes chargées annuellement au compte du capital et de l'intérêt, et ils ne les couvriront pas pendant un certain temps encore ; j'ai toujours été d'opinion que le bail avait été une malheureuse affaire pour la compagnie du Grand Tronc, qu'on aurait pu faire de bien meilleurs arrangements ; et s'il était résilié demain, ce que je ne recommande pourtant pas, puisque ce serait une violation de contrat, l'on pourrait faire un marché plus avantageux.

L'on pourrait faire, je n'en ai aucun doute, une diminution très sensible dans les frais d'exploitation ; le chemin étant fini, les devoirs de l'ingénieur en chef cessent, et il a été pourvu, je crois, par des arrangements pris à Londres, dont les directeurs du Canada ne savent pourtant rien, à la surveillance du Pont, et par conséquent le salaire alloué jusqu'ici à cet officier pourrait, je suppose, être économisé, et plusieurs autres salaires pourraient être réduits. Mais il faudrait que le bureau de Londres attirât l'attention de celui du Canada sur ces matières, puisque la nomination des officiers ne vient pas du bureau canadien.

Je prends la liberté d'inclure, pour votre information, un extrait que l'on m'a envoyé, coupé d'un journal canadien. Le chemin dont il est question est celui pour lequel il a été obtenu un acte distinct pendant la dernière session. Je pense que la compagnie du Grand Tronc n'a pris aucune part aux arrangements qui y sont mentionnés, et qui ont eu lieu après le départ du président et mon départ du Canada. Si la compagnie du Grand Tronc s'engageait à fournir les moyens de mettre cet arrangement à exécution, et adoptait l'adjudication du contrat sans inviter la concurrence, je suis convaincu que cela nuirait beaucoup à notre espoir de voir la législature canadienne traiter favorablement toute demande que pourrait ci-après lui faire la compagnie.

Je demeure, Messieurs, etc.,

BENJ. HOLMES.

A Thomas Baring, éer., M. P., et

George Carr Glynn, éer., M. P., directeurs comp. Grand Tronc,

Londres.

LONDRES, 25 septembre 1856.

MON CHER MONSIEUR,—Il est désirable que je sache avant de retourner en Canada,—ce que je ferai par le steamer du 11,—jusqu'à quel point les directeurs de Londres partagent les opinions que je me suis permis d'exprimer à M. Baring et à vous-même dans mes lettres du 10 et du 17 courant, à propos de l'avenir de la compagnie du Grand Tronc ; réellement, sans quelque explication de cette nature sur ces suggestions, je serais très embarrassé sur la ligne de conduite à suivre en arrivant à Montréal, et je croirais que mon voyage en Angleterre n'aurait été d'aucune utilité.

Je désirerais vous voir exprimer vos intentions quant à ce qui devra être fait à l'assemblée générale fixée au 10 novembre ; que les votes donnés au nom des actionnaires anglais le fussent conformément à vos intentions ; et aussi il devrait être donné des instructions à propos des procurations qui sont maintenant

nécessaires pour la réorganisation du bureau en Canada; l'attention des directeurs devrait être attirée sur leur grande responsabilité envers les actionnaires anglais; l'on devrait recommander un examen plus sévère dans les dépenses, et l'on devrait exercer une plus impérieuse autorité sur les officiers de la compagnie.

Quant aux changements suggérés dans la constitution du bureau, l'examen des actes par votre solliciteur et son opinion sur les clauses à introduire ou à retrancher, seraient très désirables; mais je désire encore beaucoup plus recevoir des instructions sur ce qu'il faudra faire pour la liquidation des engagements au Canada et le paiement des intérêts entre cette date et la fin de notre année fiscale, dont je vous inclus une note, et auxquels je suppose pourvoiera le demi-million dont je suis sur le point de signer les bons; en un mot je désire pouvoir, en comprenant bien vos intentions, remplir les devoirs qui m'incombent à Montréal de manière à prévenir le retour de tous malentendus, et je suis convaincu qu'on les éviterait si vous nous faisiez part de vos désirs plus complètement que vous ne l'avez fait jusqu'ici.

Je suis, etc.,

BENJ. HOLMES.

George Carr Glynn, écr., M. P.  
Londres.

SOMMES DUES EN CANADA, JUSQU'À JANVIER 1857, INCLUSIVEMENT.

(Dont il est question dans la lettre ci-dessus.)

1856.	PRETS.	COURANT.	STERLING.
Juil. 17.	Banque du Haut-Canada.....	£35,000 0 0	£28,767 2 5
" "	Do " (inspecteur-général.)	30,416 13 4	25,000 0 0
" 25.	Banque Commerciale.....	25,000 0 0	20,547 18 11
Acôt 15.	Do " .....	25,000 0 0	20,547 18 11
<b>INTERET.</b>			
Octobre.	Bons de la cité de Montréal....	1,500 0 0	
" "	" " Portland....	3,750 0 0	
" "	Comp. de l'Atlant. et du St. Laur.	7,410 0 0	
Novem.	Cité de Portland.....	1,875 0 0	
Décem.	" Montréal.....	750 0 0	
" "	" Portland.....	1,500 0 0	
Janv.	" " .....	1,875 0 0	
		£18,660 0 0	£15,336 19 0
Diverses obligations pour achat de terrains à la Pointe St. Charles.....		1,000 0 0	821 18 4
Pour nouveaux approvisionnements, etc.....			111,021 18 0
			15,000 0 0
			£126,021 18 4

LONDRES, 3 Octobre 1856.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai profondément réfléchi sur la discussion qui a eu lieu mercredi dernier au bureau, et comme il y aura une nouvelle assemblée avant mon départ, je voudrais attirer de nouveau votre attention sur la sédule des paiements à faire, et demander la réconsidération de la décision à laquelle on en est arrivé.

Les paiements à faire en Canada, en déduisant ceux avancés par ordre du gouvernement, et l'emprunt direct à la banque du Haut-Canada, pour lequel elle possède £40,000 de bons de Toronto comme sûreté collatérale, s'élèvent à £57,234 15s. 11d., dont £41,095 17s. 10d., consistent en billets de la compagnie dus depuis longtemps, donnés, veuillez bien le remarquer, pour argent prêté, et faits à l'expresse condition qu'à leur échéance ils seraient payés par lettres de change sur Londres, et cela dans un tems où la compagnie ne pouvait obtenir de facilités ailleurs.

En quittant le Canada en juillet dernier, je persuadai à la banque de différer une demande de paiement jusqu'à mon retour. L'administrateur de la banque est venu à Londres dernièrement, et ses engagements avec la banque à fonds social de Londres rendent important que nous liquidions avec lui, car le capital de la banque Commerciale est limité, et on en a fait le plus grand usage possible; par conséquent un désappointement pourrait soulever des difficultés que je ne voudrais pas servir à aggraver. L'hon John Hamilton en est le président; il est en même tems l'un des membres influens du conseil législatif, et il serait bon, en prenant en considération la position de la compagnie, de ne pas augmenter le nombre de ses ennemis dans ce quartier. L'hon John Hillyard Cameron est aussi, je crois, directeur de la banque Commerciale.

Vous avez bien voulu suggérer comme moyen de me mettre en état de suivre la recommandation si fortement faite mercredi, de placer à ma disposition, ou plutôt sous mon contrôle, les soixante mille louis de bons de Toronto, qui ont été dernièrement assujettis à l'ordre conjoint de M. Baring et du vôtre;—ces bons sont une garantie incontestable et sont maintenant déposés à la banque de Montréal;—permettez-moi de vous faire remarquer combien il serait plus avantageux pour le crédit de la compagnie en Canada que ces bons restassent sous votre contrôle, et que je fusse autorisé à payer en décembre les £41,000 par billets, tenant par là nos engagements et nous assurant des amis.

J'ai écrit aujourd'hui au président à propos des £91,000 d'intérêt dû en janvier, que le gouvernement a promis de rembourser, et j'ai aussi insisté sur la nécessité de racheter immédiatement la balance qui revient à la compagnie sur la garantie provinciale. Si je vois que ces buts sont atteints, ne puis-je pas prétendre avoir le droit de tirer immédiatement les £41,000 et de faire des arrangements avec l'aide des bons de Toronto qui pourraient retarder de nouveaux paiements immédiats?

Je ne voudrais pas être trouvé importun, mais comment pourrai-je rencontrer la banque Commerciale sous des circonstances comme celles dont j'ai parlé? Les autres banques ne voudront pas faire d'avances de fonds pour payer la banque Commerciale, tandis qu'il n'y a rien à espérer de la banque de l'Amérique Britannique du Nord, la seule institution, que je sache, qui pourrait nous aider.

Dans mes lettres précédentes j'ai parlé du fait que, dans le cas où l'intérêt payable en vertu du bail du chemin de Portland ne serait pas ponctuellement payé, les syndics sont autorisés par les dispositions du bail à en prendre possession. Cet intérêt est presque tout payable sur coupons qui deviennent dus à des époques différentes; environ £16,000 (pour le paiement desquels on n'avait rien fait lors de mon départ du Canada) deviennent dus d'ici à la fin de l'année. Si les circonstances le rendaient indispensable, et s'il ne se présentait aucun autre moyen, je devrais certainement être autorisé à tirer dans ce but, et connaissant comme je la connais la position des affaires ici, je devrais avoir quelque pouvoir discrétionnaire. Il vaudrait beaucoup mieux ne pas payer l'intérêt à nos actionnaires que de courir le risque auquel nous serons exposés de perdre le crédit de la compagnie, s'il m'était impossible de faire des arrangements pour retarder les paiements.

Avec le demi-million de bons récemment autorisés, créés de fait dans le but exprès de rembourser les emprunts canadiens et de payer l'intérêt du prochain semestre, j'espère que l'on retirera la défense que l'on m'a faite de tirer sur la Bourse à moins d'y être autorisé, et que l'on placera quelque confiance en ce que nous ferons en Canada seulement sous ce rapport, ce qui est absolument inévitable.

Croyez-moi, etc.,

BENJAMIN HOLMES.

George Carr Glynn, écr., M. P.

*Quæ.* 347. Depuis que toutes les sections du Grand Tronc sont ouvertes, il appert d'après l'état que vous avez donné que les revenus bruts hebdomadaires ont été comme suit:—

22 novembre 1856.....	\$46,716
29 " .....	40,285
6 décembre .....	42,484
13 " .....	43,598
20 " .....	35,791
27 " .....	31,246
3 janvier 1857.....	41,297
10 " .....	32,271
17 " .....	24,492
24 " .....	25,430
31 " .....	27,482
7 février .....	31,659
14 " .....	34,391
21 " .....	43,362
28 " .....	53,444
7 mars.....	45,269
14 " .....	49,003
21 " .....	51,700
28 " .....	53,271

\$772,171

Ceci indique une moyenne de recettes hebdomadaires, durant ces 19 semaines, de \$40,640, ou £10,160 courant, ou à peu près £8,128 sterling. Maintenant, comme vous avez dit que la moyenne des dépenses était de \$50,000 par semaine, voulez-vous expliquer au comité comment on pourvoiera désormais à ce déficit hebdomadaire, au loyer du chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, et à l'intérêt sur le capital en bon ?—*Rép.* Les frais d'exploitation ne s'élèvent pas du tout à \$50,000 par semaine. J'ai dit, ou au moins j'ai voulu dire au comité, que les demandes actuelles contre la compagnie pour salaires, matériaux fournis aux ateliers, et pour la confection de locomotives et de chars, et toutes les dépenses qui s'y rattachent, s'élevaient à présent à £56,000 par mois.

Lorsque le chemin sera terminé et convenablement équipé, je crois que les recettes augmenteront sensiblement, et de fait je crois que si la compagnie eût eu un équipement et des facilités convenables l'hiver dernier, les recettes se seraient élevées à £20,000 courant par semaine.

*Ques.* 348. Si les recettes brutes s'élevaient à £20,000 courant par semaine, (£16,000 sterling,) durant la meilleure saison de l'année, quelle serait la moyenne probable durant l'année ?—*Rép.* Il est impossible d'exprimer correctement une opinion à ce sujet jusqu'à ce que la ligne soit complète et en exploitation, puisqu'une période qui produirait le plus sur une section du chemin produirait le moins sur une autre, et par conséquent on ne peut dire par expérience quel serait le résultat.

*Ques.* 349. Veuillez dire quand le chemin sera "complet et en exploitation ?"—*Rép.* Le chemin de Stratford à St. Thomas, et, à l'exception du pont, de Montréal à Portland, sera sans aucun doute complété cet automne, telle que la ligne existe maintenant, et j'espère qu'il sera aussi parfaitement équipé, et je pense qu'alors les recettes atteindront £20,000 par semaine.

*Ques.* 350. D'après vos réponses, le comité voit que la dette flottante constatée de la compagnie du Grand Tronc, est maintenant de.....£1,146,826

Que l'intérêt accumulé en juillet sera de..... 210,000

Que des chars et locomotives sont sous contrat pour..... 200,000

Portant les engagements de la compagnie à.....£1,556,826

Que de plus les réclamations de MM. Gzowski et Cie. ne sont pas réglées, et que dans le cas où M. Gregory déciderait que MM. Peto et Cie. ne sont pas tenus, en vertu de leur contrat, de faire les quais et les stations dont vous avez parlé, il faudra une nouvelle somme considérable ; maintenant voulez-vous expliquer au comité par quels moyens l'on se propose d'obtenir l'argent pour ces besoins immédiats ?—*Rép.* Le bill passé dernièrement permettra sans doute à la compagnie de négocier bientôt à Londres les deux millions de bons préférentiels. La permission d'emprunter que possède déjà la compagnie en vertu des différents actes du parlement provincial, permet au Grand Tronc d'emprunter, avec l'approbation de ses actionnaires, telles sommes d'argent, sur les bons de la compagnie, qui peuvent être nécessaires. L'aide qu'offre l'acte de la session actuelle, en déchargeant la compagnie du paiement de trois millions sterling pour bons provinciaux, fera sans doute faire les plus grands efforts, par la compagnie, pour se procurer les fonds nécessaires à la liquidation des réclamations actuelles contre la compagnie, et pour pourvoir un équipement complet pour l'exploitation du chemin ; tandis que je n'ai aucun doute que l'inspection que fait maintenant M. Gregory aura pour résultat que les entrepreneurs seront appelés à compléter le chemin de manière que la compagnie n'ait aucun déboursé à faire à ce sujet, et que MM. Peto et Cie. auront aussi à construire les bâtiments des stations nécessaires et projetées dans le contrat, ce qui exemptera de fortes dépenses à la compagnie, qu'autrement elle serait obligée de faire.

*Ques.* 351. La compagnie doit-elle donc, en sus des £2,000,000 sterling que l'acte de la session actuelle l'autorise à emprunter pour terminer les travaux, emprunter £1,500,000 courant pour payer la dette flottante?—*Rép.* Je crois qu'il serait nécessaire que la compagnie empruntât un million sterling, ou un million et quart, de plus,—ce qui, dans mon opinion, suffirait pour achever le chemin et le rendre parfait et productif.

*Ques.* 352. Par l'acte de secours de cette session, le Grand Tronc est autorisé à emprunter deux millions sterling, sur bons préférentiels, garantis par une première hypothèque sur le chemin, qui doivent être dépensés aux travaux suivants :

Chemin de Stratford à Sarnia	} .....	£450,000
Chemin de St. Mary's à London		
Chemin de St. Thomas à la Rivière du Loup.....		525,000
Chemin des Trois-Rivières à Arthabaska.....		125,000
Pont Victoria .....		800,000
Pour permettre au Grand Tronc d'aider les chemins de Port Hope à Lindsay, de Cobourg à Peterboro', et de Prescott à Bytown.....		100,000
		£2,000,000

Voulez-vous avoir la bonté de dire si la compagnie désire que tous ces travaux soient commencés maintenant, et si elle est d'avis que leur construction sera, en définitive, avantageuse au Grand Tronc?—*Rép.* Le pont est la plus pressante nécessité. L'ordre de construction ou d'achèvement des chemins est déterminé par l'acte. Une partie des chemins, ceux qui sont à l'Ouest de Montréal incontestablement, seront productifs. Que les sections à l'Est de Québec puissent jamais payer l'intérêt de leur construction est nécessairement une matière d'opinion.

*Ques.* 353. Est-ce que £450,000, la somme mise à part pour la construction des chemins de Stratford à Sarnia et de St. Mary's à London, seront suffisants pour achever et équiper ces 104 milles de chemin? Si non, quelle nouvelle somme faudra-t-il pour cela?—*Rep.* MM. Gzowski et Cie., les entrepreneurs du chemin de Stratford à Sarnia, sont obligés de le faire pour la balance du contrat primitif, s'ils en sont requis. Le chemin de Stratford, 22 milles, s'il est finalement payé £8,000 par mille, coûtera £170,000 sterling, la balance du contrat de Sarnia est d'environ £350,000; par conséquent toute les dépenses pour terminer les sections Ouest s'élèveront à environ £526,000 sterling. Une partie du chemin de Stratford à Sarnia est en construction.

*Ques.* 354. Est-ce que £525,000 sterling, la somme mise à part pour la construction du chemin de St. Thomas à la Rivière du Loup, seront suffisants pour achever et équiper ces 85 milles de chemin? Si non, combien faudra-t-il encore pour cela?—*Rép.* Oui, je regarde comme à peu près certain que £450,000 sterling seraient suffisants pour construire le chemin de St. Thomas à la Rivière du Loup. Je crois que les entrepreneurs anglais ne sont pas portés à commencer de nouveaux travaux en Canada; par conséquent la compagnie serait à même de demander des soumissions. S'il était demandé des soumissions, il serait reçu de bonnes offres pour faire l'ouvrage au prix que j'ai mentionné.

*Ques.* 355. Cet ouvrage n'est-il pas semblable à celui que MM. Peto et Cie. ont maintenant sous contrat, à £8,000 sterling par mille, et à ce taux le prix de revient de l'ouvrage n'excèderait-il pas l'appropriation de £155,000 sterling?—*Rép.* On croit que MM. Peto et Cie. n'ont aucune intention de commencer de nouveaux travaux en Canada, et, comme je l'ai déjà dit, les directeurs pourront décider de quelle manière sera fait le chemin de la Rivière du Loup.

*Ques. 356.* Quelle est la longueur de chemin projeté des Trois-Rivières à Arthabaska? quelle est l'évaluation du prix de revient du chemin par mille? A-t-on obtenu pour sa construction d'autres fonds que ces £125,000 sterling? et si cette somme est dépensée en commençant les travaux, la compagnie ne sera-t-elle pas obligée de faire de nouvelles dépenses, ou de perdre ce qu'elle aura dépensé?—*Rép.* Le chemin des Trois-Rivières à Arthabaska aura environ 30 milles. Les municipalités ont offert de contribuer à sa construction; si elle le font au montant qu'elles ont promis, c'est-à-dire £100,000 courant, le prix de revient pour le Grand Tronc sera moindre que la somme fixée dans le bill de l'année dernière.

*Ques. 357.* Est-il à votre connaissance que le Capt. Galton, I. R., du département des chemins de fer à la chambre de commerce anglaise, accompagné du très hon. R. Lowe, l'un des ministres du cabinet impérial de sa majesté, soit venu en Canada l'automne dernier, et que pendant son séjour ici il ait examiné le chemin de fer Grand Tronc? Et est-il à votre connaissance qu'il ait exprimé l'opinion que le chemin de fer Grand Tronc n'était pas conforme au contrat?—*Rép.* Je sais que le Capt. Galton était en Canada l'année dernière, et j'ai raison de croire qu'il a exprimé cette opinion.

*Ques. 358.* Pouvez-vous fournir au comité une copie de la correspondance qui a été échangée entre le Capt. Galton, I. R., et M. Betts, au sujet du chemin du Grand Tronc, cette année?—*Rép.* Oui; la voici.

### CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.

CORRESPONDANCE ÉCHANGÉE ENTRE MM. PETO, BRASSEY ET BETTS, ET LE CAPITAINE DOUGLAS GALTON, I. R., SECRÉTAIRE DU DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER A LA CHAMBRE DE COMMERCE.

#### I

*MM. Peto, Brassey et Betts au Capitaine Galton, I. R., Département des chemins de fer, Chambre de Commerce.*

2 JANVIER 1857.

MONSIEUR,—Quelqu'un nous ayant dit que vous aviez fortement exprimé l'opinion que la construction du chemin de fer Grand Tronc du Canada était défectueuse, et que vous aviez dit qu'il n'était autre chose qu'une simple voie, telle que celles dont les entrepreneurs se servent en ce pays pour la construction des travaux, nous vous serions très obligés si vous vouliez nous autoriser à contredire un rapport qui s'est répandu au loin, et qui est des plus nuisibles à notre réputation.

Nous sommes, etc.,

Pour Peto, BRASSEY et moi-même,

(Signé) EDW. L. BETTS.

#### II.

*Le Capitaine Galton à MM. Peto, Brassey et Betts.*

DÉPARTEMENT DES CHEMINS DE FER, CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL,  
5 janvier 1857.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 2 courant.

Toute opinion que j'ai pu exprimer au sujet du chemin de fer Grand Tronc du Canada l'a été confidentiellement, et en réponse à des questions qui m'étaient faites. Je regrette beaucoup que ces opinions aient été mal rapportées, ou, comme vous le dites dans votre lettre, qu'elles aient en aucune manière nui à votre réputation.

Je n'ai jamais dépeint le chemin de fer, et je ne le regarde pas non plus, comme "une simple voie, telle que celles dont les entrepreneurs se servent en ce pays pour la construction des travaux."

L'opinion que j'ai exprimée de cette partie de la section de Montréal à Brockville du Grand Tronc sur laquelle je suis passé, est que les ponts et viaducs étaient solides, et la maçonnerie bien exécutée ; mais que la voie permanente était alors imparfaitement ballastée en plusieurs endroits, et que dans quelques-unes des tranchées les fossés d'écoulement étaient insuffisants ; que les coussinets qui retiennent les joints des rails, et qui sont faits d'un morceau de fer forgé avec un rebord relevé de chaque côté, étaient dans mon opinion incapables d'assurer de bons joints ; et que, comme inspecteur du gouvernement, je ne me serais pas contenté de ces coussinets sur un chemin de fer anglais.

Je suis, Messieurs,

Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

DOUGLAS GALTON,  
Capitaine du Génie.

### III.

*MM. Peto, Brassey et Betts, au Capitaine Galton.*

GREAT GEORGE STREET,

Janvier 1857.

MONSIEUR,—Au nom de mes associés et en mon nom, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée : "Département des chemins de fer, Chambre de Commerce, Whitehall, 5 janvier," au sujet d'opinions exprimées par vous sur le chemin de fer Grand Tronc du Canada.

2. Nous éprouvons une grande satisfaction de voir que "vous regrettez que ces opinions aient été mal rapportées, ou qu'elles aient en aucune manière nui à notre réputation."

3. Nous sommes aussi heureux de voir que vous niez formellement avoir "jamais dépeint le chemin de fer, et que vous ne le regardez pas non plus, comme une simple voie, telle que celles dont les entrepreneurs se servent en ce pays pour la construction de leurs travaux"

4. Nous prenons aussi la liberté de vous remercier pour l'opinion que vous exprimez sur cette section du chemin de Montréal à Brockville sur laquelle vous avez passé, que les ouvrages les plus importants, "les ponts et viaducs, sont solides," et que "la maçonnerie est bien exécutée."

5. Venant d'un officier du département des chemins de fer à la chambre de commerce, ces opinions et ces admissions ne peuvent être considérées que comme très importantes pour ceux qui, comme nous, occupent la position pleine de responsabilité d'entrepreneurs d'une entreprise publique aussi vaste en elle-même, et d'une aussi grande importance pour les intérêts des provinces canadiennes.

6. Après d'aussi grandes admissions de votre part, nous espérons que vous comprendrez que les remarques que nous avons à faire sur la dernière partie de votre lettre, ne nous sont suggérées que par l'impérieuse nécessité dans laquelle nous nous trouvons d'établir, d'une manière complète et satisfaisante, que le chemin de fer Grand Tronc du Canada a été construit le mieux et le plus efficacement possible, et sans aucuns des défauts dont vous parlez dans la dernière partie de votre lettre.

7. Vous prétendez que ces défauts sont,—1o "que la voie permanente est imparfaitement ballastée ;" 2o, "que dans quelques-unes des tranchées les fossés sont insuffisants ;" et 3o, "que les coussinets ne sont pas de nature à assurer de bons joints."

8. Cependant, nous prenons la liberté de vous transmettre avec celle-ci un rapport que nous a fait M. Alexander Ross, l'ingénieur en chef du Grand Tronc, qui heureusement se trouve en Angleterre, et auquel nous nous sommes empressés de soumettre votre communication.

9. M. Ross, comme vous le verrez, réplique longuement à chacune de vos objections. Il démontre :—

i. Que la voie permanente, loin d'être incomplètement ou imparfaitement ballastée, a été ballastée de la manière actuelle après la plus sérieuse considération, et dans le but exprès de répondre à la nature particulière du climat canadien, et de rendre le chemin sûr pour le service d'hiver.

ii. Que les fossés d'écoulement de la ligne, loin d'être insuffisants, ont été faits partout expressément pour recevoir les pluies extraordinaires qui ont périodiquement lieu en Canada ; et on les continue ainsi pour recevoir et écouler n'importe quelle quantité d'eau qui puisse tomber dans un temps plus court que celui pour lequel le système de fossés d'écoulement est généralement adopté sur nos chemins de fer anglais.

iii. Que les coussinets en fonte ne pouvant être employés à cause de la sévérité du climat canadien, il a fallu leur substituer des coussinets en fer forgé ; que ces coussinets sont de même nature que ceux dont on fait un usage considérable aux États-Unis et sur le continent d'Europe ; que leur efficacité a été parfaitement éprouvée et satisfaitoirement établie sur le Grand Tronc même ; et que loin de mériter votre condamnation comme étant "des coussinets dont, comme inspecteur du gouvernement, vous ne vous seriez pas contenté sur une chemin de fer anglais," ils sont précisément semblables à ceux qui ont été approuvés sur un chemin de fer anglais par l'un des inspecteurs du gouvernement de votre propre département,—chemin de fer dont vous avez vous-même permis l'ouverture au public anglais.

10. Votre attention ayant été attirée sur ces faits, nous ne doutons pas que la même franchise qui vous a portée à exprimer votre regret que les opinions que l'on vous prêtait eussent été mal rapportées, vous portera à reconnaître que celles contenues dans la dernière partie de votre lettre du 5 janvier ont été données sur des informations incomplètes, et sans une parfaite connaissance (que l'on ne peut, certes, espérer obtenir par une visite d'une semaine) des nécessités de la construction d'un chemin de fer en Canada.

11. Enfin, nous nous permettrons de dire qu'aucune opinion sur des affaires de chemins de fer venant d'officiers responsables du département des chemins de fer du gouvernement, ne peut véritablement être considérée comme "confidentielle." Si elle est donnée en réponse à des questions officielles pour des objets publics, le public a droit à cette information ; si elle est donnée simplement en réponse à des questions inautorisées et de curiosité, cette expression d'une opinion officielle est évidemment plus irrégulière et moins nécessaire. En justice pour tous ceux qui sont engagés dans des travaux publics importants, nous nous permettrons de plus de dire que lorsque des officiers d'un département du gouvernement doivent exprimer quelques opinions, elles devraient être communiquées par avance aux personnes immédiatement intéressées, afin qu'elles pussent, s'il était nécessaire, donner des informations et des explications. Si l'on eût suivi cette ligne de conduite dans ce cas, nous aurions pu empêcher l'expression, par un officier du gouvernement, d'une opinion basée sur une connaissance imparfaite et des informations insuffisantes ; cela nous aurait épargné la peine de vous troubler de cette correspondance, et la nécessité de lui donner cette publicité qu'exige la gravité de l'affaire.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Pour PETO, BRASSEY et moi-même,

(Signé,) EDW. L. BETTS.

#### IV.

*Rapport d'Alexander M. Ross, écr., Ingénieur du chemin de fer Grand Tronc, à MM. Peto, Brassey et Betts.*

LONDRES, janvier 1857.

MESSIEURS.—J'ai sous les yeux copie d'une lettre datée le 5 janvier, et à vous adressée par le Capt. Galton, secrétaire du département des chemins de fer à la chambre de commerce, en explication d'un avancé qui lui était attribué relativement à une partie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Comme le Capt. Galton répudie la partie la plus sérieuse de l'imputation, il est seulement nécessaire que je réplique aux passages de la lettre qui ont trait à la partie de la section du chemin de Montréal à Brockville sur laquelle il paraît avoir passé.

Les imputations sont : "ballastage imparfait," "fossés insuffisants dans quelques-unes des tranchées," et "coussinets imparfaits en fer forgé." Je vais considérer ces différentes matières dans leur ordre.

I. Quant à la première imputation, " que la voie permanente est, en plusieurs endroits imparfaitement ballastée ; "

Je suis bien certain que si le capitaine Galton sût passé sur la ligne comme inspecteur, au lieu d'y passer simplement une fois comme voyageur, il ne se serait pas hasardé à faire cet avancé.

La ligne, je n'hésite pas à le dire, est aussi complètement et aussi parfaitement ballastée qu'aucune ligne en Angleterre.

Mais il y a une différence—différence d'apparence, mais non réelle, et qui, aux yeux d'un observateur superficiel ou d'un voyageur accidentel, peut faire paraître une partie du chemin comme imparfaitement ballastée, quoiqu'il soit loin d'en être ainsi.

Cette différence résulte de la nécessité où l'on est de se prémunir contre la nature particulière du climat canadien.

Vous savez que durant cinq mois de l'année, depuis le milieu de novembre jusqu'à la fin d'avril, le sol du Canada est hermétiquement fermé par la gelée. La gelée pénètre la terre à une profondeur de cinq pieds ; la surface en est impénétrable et est aussi dure que le fer.

Durant tout ce temps, cependant, nous sommes exposés à de forts ouragans de neige, qui laissent parfois des dépôts considérables sur la surface.

Maintenant une circonstance particulière au climat canadien est que, durant tout l'hiver, depuis 11 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi, l'ardeur du soleil est si grande qu'elle fait fondre la surface de la neige, quoique pas assez, ordinairement, pour affecter la terre.

L'eau de neige que le soleil fait ainsi fondre sur un chemin de fer n'a aucun moyen de s'écouler à travers le sable gelé.

Dans la construction de la ligne, il fallait tenir compte de cette circonstance et y obvier, et elle fit le sujet de la plus minutieuse considération.

Si le sable eût été placé de niveau avec les traverses, l'eau de neige ne se serait pas écoulée, mais serait restée sur la surface entre les rails ; et étant fondue pendant le jour, et sujette à être gelée de nouveau durant la nuit, elle serait devenue une masse irrégulière de glace aussi dure que les rails eux-mêmes.

La conséquence en aurait été que le service serait devenu impossible : les locomotives auraient été constamment exposées à être lancées hors des rails ; et d'affreux accidents semblables à ceux qui ont eu lieu sur des chemins américains pour la même cause, auraient eu lieu sur le Grand Tronc du Canada.

Afin de prévenir ces accidents, le ballast a été disposé sur notre ligne d'une manière qui, aux yeux de personnes superficiellement informées, peut paraître imparfaite.

Le ballast, qui se compose de la meilleure qualité de gros gravois, est placé de manière à former un faite dont les rampes s'élèvent des côtés de la voie à la surface des traverses, à mi-distance entre les rails.

Il forme ainsi, en hiver, une surface gelée inclinée, sur laquelle l'eau fondue coule dans des rigoles de chaque côté de la ligne.—ce qui fournit à la fois un moyen d'écoulement efficace, et ce qui épargne le travail qu'il faudrait faire presque chaque jour pour enlever la neige du chemin.

Mais l'effet de ce mode de construction est que les traverses projettent de chaque côté d'environ un pouce et demi de ballast.

A une personne qui ignore le but de cette disposition, une telle exposition des traverses semble accuser un manque de fini, provenant, comme le dit le Capt. Galton, de " l'imperfection du ballast. "

Cependant, ceux qui se sont mis au fait des raisons de cette disposition, et des causes qui l'ont rendue nécessaire, ont exprimé leur admiration d'un mode aussi simple de vaincre une aussi formidable difficulté,—mode par lequel on épargne du travail, on opère l'égouttement, et on rend sûr et continue le service d'hiver, malgré les obstacles suscités par la nature.

II. La seconde imputation est, " que dans quelques-unes des tranchées les fossés d'écoulement sont insuffisants. "

Je dois dire que c'est avec surprise que je lis cette imputation.

Elle me prouve que le capitaine Galton a dû certainement faire un examen très superficiel de la ligne.

De quelles tranchées le secrétaire du département des chemins de fer à la chambre de commerce parle-t-il ?

Tous les 126 milles de Montréal à Brockville ne présentent, à proprement parler, qu'une seule tranchée.

Il y a, sans doute, certains déblais de 8 à 10 pieds de haut à travers lesquels passe le chemin de fer ; mais ils sont si courts qu'on ne fait qu'à peine y entrer lorsqu'on en sort, et ils ne peuvent certainement pas être les "tranchées" dont parle le Capt. Galton, parce que, étant tous pratiqués dans la pierre à chaux, ils n'ont pas besoin de fossés d'écoulement.

La seule "tranchée" sur la ligne à laquelle la remarque du Capt. Galton peut être supposée s'appliquer, est la tranchée de Vaudreuil, entre le 26<sup>e</sup> et le 27<sup>e</sup> mille de Montréal.

La tranchée de Vaudreuil est l'ouvrage le plus difficile que nous ayons eu à faire dans la construction des travaux et le terrassement de la partie de la ligne en question.

C'est une tranchée d'un demi mille de longueur, et d'une profondeur moyenne de 30 pieds, à travers un côteau dont le sol est mou et saturé d'eau.

En conséquence de la filtration de l'eau, l'exécution de cette tranchée nous donna le plus grand trouble ; mais précisément à cause de cela, comme vous pouvez facilement le supposer, les plus grandes peines possibles furent prises pour son assèchement, si bien que le résultat a prouvé qu'au lieu d'être "insuffisants," les fossés d'écoulement de cette tranchée ont réussi non seulement à l'assécher, mais à assécher aussi tout le pays environnant.

Pour prouver la parfaite impossibilité que l'égouttement de cette tranchée est insuffisant, je vais vous rapporter quelques-unes des précautions spéciales prises pour l'effectuer.

En premier lieu, il fut décidé que la tranchée elle-même aurait une plus large base qu'il n'est ordinairement nécessaire.

Secondement,—Nous décidâmes que le sous-sol serait composé de pierre concassée, —ce qui donnait de plus grandes facilités à l'eau pour s'échapper, et ce qui formait une fondation très solide pour la voie dans un sol particulièrement défectueux.

Troisièmement,—Nous fîmes des fossés d'une capacité double des deux côtés de la voie.

Quatrièmement,—Nous construisîmes des murs de blocage des deux côtés de la voie pour protéger le ballast contre une trop grande quantité d'eau dans les fossés.

Cinquièmement,—Profitant des avantages naturels, nous donnâmes à ces fossés un plan incliné, afin d'écouler le plus promptement possible les eaux de pluies de la tranchée.

Sixièmement,—Afin de prévenir tout dérangement causé par la force de l'eau après de fortes pluies, nous protégâmes les fossés, à l'extrémité inférieure de la tranchée, où l'eau passe dans d'autres canaux, au moyen de pilotis et de planches.

Septièmement,—Afin que l'eau de la surface supérieure ne s'écoulât pas dans la tranchée, nous avons fait un très large fossé sur le côteau, qui a parfaitement atteint son but.

Huitièmement,—Comme précaution contre les accidents inséparables des tranchées de chemin de fer en Canada, en conséquence des ouragans de neige, nous avons érigé, du côté nord de la tranchée, sur toute sa longueur, et à grands frais, une clôture en planche très serrée de douze pieds de haut, qui protège la tranchée contre tout inconvénient causé par les amas de neige.

Je laisse avec confiance à tout ingénieur, après ces explications, de dire si l'on peut montrer une tranchée, soit en Europe ou en Amérique, qui possède de plus parfaits moyens d'assèchement, tant ordinaires qu'extraordinaires.

Et, je dois le répéter, cette tranchée est la seule à laquelle, selon toute probabilité raisonnable, s'appliquent les remarques du Capt. Galton.

Avant d'avoir l'honneur d'être nommé ingénieur du chemin de fer Grand Tronc du Canada, j'étais attaché, vous le savez, au chemin de fer de Chester à Holyhead en Angleterre, qui était alors en voie de construction. Sur cette ligne il existe une tranchée, appelée la "Penmawn Rhos," d'une nature très semblable à la tranchée de "Vaudreuil" sur le Grand Tronc. La tranchée de Penmawn Rhos, qui a donné beaucoup de trouble, a été faite de la même manière que celle de Vaudreuil, mais sans plusieurs des précautions que nous avons prises. La tranchée de Penmawn Rhos est familière à tous les ingénieurs qui connaissent le chemin de Chester à Holyhead ; tous savent qu'elle est un ouvrage aussi solide et aussi sain qu'aucune autre partie de ce chemin supérieur, et que quant à ses fossés d'assèchement, ils sont parfaitement efficaces. Je prends sur moi de dire, d'après ma connaissance personnelle des deux ouvrages, que les fossés de la tranchée de Vaudreuil ont tout aussi efficaces que ceux de la tranchée de Penmawn Rhos ; et j'ajouterai qu'il n'existe aucun ouvrage sur la section qu'a pu examiner le Capt. Galton, qui soit dans une plus mauvaise condition, relativement à l'écoulement des eaux, que la tranchée de Vau-

dreuil ; d'où il suit que le Capt. Galton n'avait aucun fondement quelconque pour appuyer son opinion " que dans quelques-unes (ou dans aucune) des tranchées, les fossés d'écoulement sont insuffisants."

Le Capt. Galton a passé bien peu de temps en Canada, et ce qu'il connaît du Grand Tronc se borne à être passé une fois sur le chemin. Cependant, sur le peu de temps durant lequel il nous a honoré de sa visite, il a passé deux heures dans notre gare extrême de Montréal. Si les fossés d'écoulement d'aucune partie du chemin de fer Grand Tronc du Canada eussent été " insuffisants," et si le Capt. Galton eût réellement désiré connaître comment les travaux d'assèchement se faisaient sur notre ligne, il aurait trouvé la meilleure preuve possible à ce sujet pendant son inspection de cette gare. Notre gare extrême à Montréal s'étend sur une surface plane de trente acres, dont les deux tiers sont couverts de ballast et de prolongements de voies ferrées, formant ensemble une longueur de six milles. Une telle position exigeait des moyens d'écoulement particuliers ; et en face des pluies extraordinaires qui, on le sait, ont lieu en Canada le printemps et l'automne, cette grande étendue de terrain dût être pourvue, comme le reste de notre ligne, de moyens parfaits pour écouler l'eau. Pour prouver que le système que nous avons adopté pour atteindre à ce but est parfait, je ne puis mieux faire que rapporter le résultat que j'ai personnellement observé. Dans le mois de septembre dernier, seulement quelques semaines après la visite du Capt. Galton, une pluie, qui couvrit la terre de deux pouces d'eau en une heure, ayant eu lieu, et me trouvant par hasard à la gare de Montréal, j'examinai naturellement sa disparition de la surface avec une anxieuse curiosité. Ce ne fut pas sans un sentiment d'orgueil et de plaisir que je vis, à la fin du déluge, qui cessa presque tout à coup, que pas une plaque d'eau n'était visible, mais que la pluie s'étant écoulée aussi vite qu'elle était tombée, tout le terrain était débarrassé de l'eau du moment que la pluie avait cessé. Je cite ceci pour prouver que le système d'écoulement du Grand Tronc n'a été négligé nulle part, car si l'égouttement d'une étendue plane de 30 acres, couverte de railways et présentant de grands obstacles à un égouttement parfait, est tel, il n'est pas à supposer que les autres parties de la ligne, où l'écoulement est facilité par des avantages naturels, soient laissés dans une condition moins efficace.

III. Le dernier allégué du Capt. Galton est " que les coussinets qui retiennent les " joints des rails, et qui sont faits de fer forgé avec un rebord relevé de chaque côté sont, " dans son opinion, incapables d'assurer de bons joints ; et que, comme inspecteur du gou- " vernement, il ne se contenterait pas de ces coussinets sur un chemin de fer anglais."

Laissez-moi dire, tout d'abord, qu'en Angleterre, où le bois doit être importé et où le prix en est élevé, les traverses sont comparativement petites en grosseur et très écartées les unes des autres.

Mais en Amérique, où la construction de presque chaque verge de chemin de fer exige l'abattis de gros arbres, nos traverses sont si grosses, si pesantes, et placées si près les unes des autres, qu'elles permettent l'emploi de coussinets et de rails particulièrement adaptés aux circonstances locales.

D'après ce que dit le Capt. Galton à ce sujet, il semblerait qu'il ignore aussi ce fait que, en conséquence de la sévérité des froids en Amérique durant l'hiver, les coussinets en fer forgés sont les seuls dont nous puissions nous servir ; ceux en fonte, comme on les emploie ordinairement en Angleterre, ne peuvent absolument pas servir dans l'autre hémisphère.

Partout où les coussinets en fonte ont été essayés en Amérique, ils ont fait défaut. Pendant un certain temps on les a beaucoup employés dans certaines parties des Etats-Unis ainsi qu'en Canada, mais on a bientôt été obligé de les abandonner.

La forme des coussinets que nous avons adoptés, au lieu des coussinets anglais en fonte, est une forme qui a été considérablement employée tant en Amérique que sur le continent d'Europe, et que l'expérience a prouvé être efficace et propre au climat canadien.

Nous posons sur la traverse une plaque en fer battu d'environ neuf pouces carrés par un demi pouce d'épaisseur.

La partie du milieu de chaque côté de cette plaque est coupée et relevée pour couvrir et assurer le rebord des rails de chaque côté.

La plaque elle-même est fixée à la traverse par quatre chevilles, deux de chaque côté du rail, et par conséquent deux de chaque côté de tous les joints.

Je n'ai jamais entendu un homme pratique exprimer un doute que ce soit là un moyen efficace et permanent d'assurer les joints des rails.

Le fait que ce plan a été considérablement adopté, tant en Amérique qu'en Europe, prouve qu'il a reçu la sanction des meilleurs ingénieurs américains et européens

L'expérience du Grand Tronc du Canada atteste suffisamment qu'il a bien réussi, car nos rails ainsi assurés ont maintenant servi pendant près de deux ans à de lourdes locomotives, allant à une vitesse de plus de quarante milles à l'heure, sans que l'on puisse attribuer à ces attaches le bronchement d'aucun rail.

Je suis personnellement si bien convaincu de la supériorité de ces plaques sur toute autre forme de coussinets connue, que si j'étais appelé à dire quel est le meilleur moyen de retenir et assurer les joints des rails en Canada, je recommanderais sans hésitation ces coussinets de préférence à tous autres.

Mais, si je suis surpris de l'opinion exprimée par le Capitaine Galton, que ces coussinets "ne sont pas de nature à assurer de bons joints," je dois dire que je suis encore plus étonné de l'entendre dire que, "comme inspecteur du gouvernement, il ne se contenterait pas de ces coussinets sur un chemin de fer anglais."

Je sais parfaitement que des coussinets absolument semblables sous tous rapports sont en usage sur une ligne de chemin de fer en Angleterre, dont rapport a été fait à la chambre de commerce, en novembre 1854, par l'un des inspecteurs du département même du Capt. Galton, et qui a été ouverte au public par une autorisation signée du Capt. Galton lui-même.

Que le secrétaire du département des chemins de fer à la chambre de commerce ait permis l'ouverture d'un chemin de fer au public, quoiqu'il fût dans une condition "dont il n'était pas satisfait," semble faire voir, ou que le département des chemins de fer est insoucieux des voyageurs anglais, ou que les vues de son secrétaire sur le meilleur moyen d'assurer les joints ne sont pas regardées comme bien importantes.

Ayant ainsi réfuté, je crois, d'une manière complète et satisfaisante, les trois objections contenues dans la lettre du Capt. Galton, permettez-moi d'ajouter quelques mots sur le sujet généralement.

Il ne paraît pas que l'on en ait officiellement référé au Capt. Galton, ou qu'il ait été requis de faire rapport sur la condition du chemin de fer Grand Tronc, ou sur aucune partie de la ligne.

Néanmoins, l'opinion défavorable qu'on lui attribue a reçu un grand crédit en Canada. Cette opinion, non contredite, peut sérieusement nuire à cette grande entreprise, et aux intérêts de la compagnie qui en est chargée.

Car il faut se rappeler que l'on attache souvent beaucoup plus d'importance, dans les colonies, à un département officiel qu'on ne lui en accorde ici ; et le peu de valeur que l'on attache comparativement en Angleterre aux opinions du département des chemins de fer à la chambre de commerce, peut n'être pas tout à fait compris en Canada.

Il vous paraîtra bien clair, d'après ce rapport, que le Capt. Galton a donné cette opinion après une inspection très superficielle de la ligne, sans avoir fait les moindres recherches des raisons de nos arrangements, et ignorant complètement contre quels éléments nous avions à lutter.

Pendant, cette opinion, possédant, comme elle semble l'avoir, le cachet d'une sanction officielle, paraît exiger la réfutation que j'en ai faite d'une manière complète, je crois.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

ALEXANDER M. ROSS.

V.

*Le Capt. Galton à MM. Peto, Brassey et Betts.*

CHAMBRE DE COMMERCE, WHITEHALL,

27 janvier 1857.

MESSIEURS, — J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 21 courant, contenant un rapport de l'ingénieur au sujet du chemin de fer Grand Tronc, — chemin de fer dans lequel j'ai, ainsi que quelques uns de mes parents, des intérêts pécuniaires.

Les opinions que j'ai exprimées par rapport à une partie de votre ligne étaient fondées sur ma propre observation ; et je ne puis admettre, comme vous voulez bien le prétendre, que je les ai données sur des informations imparfaites et sans parfaite connaissance.

de cause. Elles ne s'accordent pas avec celles de l'ingénieur du Grand Tronc ; je le regrette, mais rien dans sa lettre ni dans la vôtre ne m'a convaincu que j'étais dans l'erreur.

Je ne savais pas que la chambre de commerce eût jamais sanctionné l'emploi de cousins-tels que ceux employés sur le Grand Tronc ; mais même si elle l'eût fait, cela ne justifierait pas leur usage sur un chemin dont les contrats stipulaient qu'il devait être égal à une ligne anglaise de *première classe*.

Je n'ai exprimé aucune opinion officielle ; et je nie absolument qu'un officier du gouvernement soit exclu du droit ordinaire de critique professionnelle, ou qu'il soit tenu de communiquer par avance cette critique à ceux sur l'ouvrage desquels elle est faite.

Je suis, messieurs,

Votre obéissant serviteur,

DOUGLAS GALTON.

---

VI.

*MM. Peto, Brassey et Betts au Capt. Galton.*

9, GREAT GEORGE STREET,

3 février 1857.

MM. Peto, Brassey et Betts présentent leurs compliments au Capt. Galton, et ont l'honneur de lui transmettre copie d'une communication qu'ils ont reçu de M. Alexander M. Ross, ingénieur du chemin de fer Grand Tronc du Canada, au sujet de sa lettre du 27 janvier.

---

VII.

*Alexander M. Ross, écr., à MM. Peto, Brassey et Betts.*

LONDRES, 3 février 1857.

MESSIEURS,—J'ai reçu votre communication contenant pour mon information copie d'une lettre du Capt Galton, en date du 27 janvier.

Dans les cercles où ses expressions ont obtenu crédit, on apprendra avec satisfaction, sur sa propre autorité, que le Capt. Galton, "n'a exprimé aucune opinion officielle," mais que ce qu'il a dit n'était que du "droit ordinaire de critique professionnelle."

J'espère que l'on me pardonnera d'observer que la valeur d'une pareille critique doit dépendre entièrement de la connaissance et de l'expérience du critique.

Le Capt. Galton vous informe que les "opinions qu'il a exprimées par rapport à une partie de la ligne étaient fondées sur sa propre observation."

En Europe, je pense que nul ingénieur de quelque réputation ne se hasarderait à exprimer une opinion défavorable sur les travaux d'un chemin de fer sans en avoir fait une inspection minutieuse, et sans en avoir soigneusement étudié les principes de construction. Même dans le cas des inspections de la chambre de commerce, il est, je crois, d'habitude que les inspecteurs examinent attentivement chaque partie d'une ligne en compagnie des officiers responsables des travaux.

Dans le cas actuel, cependant, les observations du Capt. Galton se sont bornées à un seul passage, comme voyageur sur la section du chemin de Montréal à Brockville. Il n'était accompagné par aucun officier responsable de la compagnie, et je ne sache pas qu'il ait jamais cherché ou obtenu aucune information de ceux qui étaient le plus en état de les lui donner.

Rien ne nous aurait causé une plus grande satisfaction que d'accompagner le Capt. Galton sur toute la ligne ; et pour ma part je puis dire que, responsable comme je l'étais de la confection, de la solidité et de la permanence des travaux, ayant résidé plusieurs années en Canada, pendant lesquelles j'ai étudié les exigences du climat, et l'effet des éléments sur les constructions d'un chemin de fer,—j'aurais éprouvé beaucoup de plaisir à

faire voir au Capt. Galton comment j'avais cherché pratiquement à tirer parti d'études laborieuses et d'une longue expérience, dans la construction du chemin de fer Grand Tronc.

Mais, considérant que le Capt. Galton non seulement n'a pas cherché à obtenir des informations auprès d'autres personnes, mais que sa propre observation a été très restreinte, comme je l'ai déjà dit, il me semble que c'est plutôt une certitude qu'une supposition que les opinions qu'il a exprimées, "fondées sur sa propre observation" seulement, doivent avoir été exprimées "sur des informations imparfaites et sans parfaite connaissance de cause."

Quant à ceci, qu'on me permette d'ajouter que cette opinion paraît être confirmée par le fait que, tandis que j'ai donné des raisons scientifiques et pratiques pour justifier les formes de construction employées sur le Grand Tronc, le Capt. Galton n'a pu soutenir ses objections contre ces formes par un seul argument ou une seule raison.

Quant aux nouvelles observations du Capt. Galton sur les coussinets, je crois qu'il est bon de vous rappeler, puisqu'il en réfère au contrat, qu'il y est expressément pourvu qu'il sera fait usage de coussinets en fer forgé, tels que ceux employés sur le Grand Tronc.

En vue de toutes les difficultés provenant de la température et du climat, les conditions du contrat stipulent aussi que les coussinets employés sur la ligne devront être approuvés par des ingénieurs anglais de première classe. En conséquence ces mêmes coussinets, auxquels s'objecte le Capt Galton, furent sanctionnés et approuvés comme étant les meilleurs qui pussent être employés sur le Grand Tronc, par M. Robert Stephenson, après mûre considération, et une consultation personnelle avec moi.

En sus donc, de la sanction de ces coussinets par le Capt. Galton lui-même, sur un chemin de fer anglais,—de la sanction donnée par les plus éminents ingénieurs à leur usage sur le continent d'Europe,—de la sanction des ingénieurs américains sur les lignes des Etats-Unis, où l'expérience a prouvé leur efficacité,—nous voyons que leur emploi est expressément stipulé (sans doute sur la considération qu'ils étaient éminemment adaptés à ses besoins) dans le contrat du Grand Tronc, et nous les voyons, de plus, spécialement approuvés pour cette ligne par le plus célèbre ingénieur d'Angleterre.

Je suis, etc.,

ALEXANDER M. ROSS.

Le comité s'ajourne alors à dix heures, demain matin.

*Mercredi, 3 juin 1857.*

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, ECUIER, au fauteuil,

M. MASSON,

M. CHRISTIE,

M. PAPIN,

M. BELLINGHAM,

M. LE SOL.-GEN. SMITH,

M. SIMARD, et

L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

L'hon. John Ross, A. T. Galt, L. H. Holton, et B. Holmes, écuiers, comparaissent.

Le président donne lecture des témoignages d'hier en manuscrit, et il est ordonné de les imprimer.

A. T. Galt, écr., dit au comité que son attention ayant été attirée sur plusieurs réponses faites dans le témoignage d'hier, il demande la permission de transquestionner le témoin. Le comité accède unanimement à cette requête.

*M. Holmes transquestionné par M. Galt.*

**Ques. 359.** Vous avez dit en réponse à la question 259, qu'il n'était pas à votre connaissance qu'aucun directeur des compagnies fusionnées eût été consulté hors de Londres à propos des actions; prétendez-vous dire que dans le cas de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique M. Galt n'a pas de temps en temps informé le bureau de ce qui se faisait à Londres?—*Rép.* Je n'ai pas prétendu dire cela, puisque M. Galt a écrit de Londres plusieurs lettres à la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique.

**Ques. 360.** N'a-t-il pas été fait, dans l'organisation du Grand Tronc, des arrangements pour le paiement de l'intérêt aux propriétaires durant sa construction? Les arrangements en vertu du contrat n'étaient-ils pas tels que l'intérêt était ajouté au prix de revient de la ligne de Montréal à Toronto; et le paiement des £75,000 et des £17,599, mentionnés dans votre réponse à la question 273, n'a-t-il pas eu pour effet de capitaliser de la même manière l'intérêt des propriétaires du St. Laurent et de l'Atlantique,—les plaçant par là sur un pied d'égalité avec les nouveaux actionnaires du Grand Tronc?—*Rép.* Oui.

**Ques. 361.** Dites quel emploi vous occupiez dans la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique à l'époque où le bureau a passé la résolution relative aux actions mentionnées dans votre réponse 275; rapportez-en les termes, dites quels membres étaient présents, et si le vote a été unanime ou autrement?—*Rép.* J'étais à l'époque en question vice-président de la compagnie, et je soumetts un extrait des délibérations du bureau, daté le 11 décembre 1852, se rapportant aux actions demandées par M. Galt; aussi copie de sa lettre au bureau, de la même date. Je ne me rappelle pas qui était présent à l'assemblée, mais je crois que le bureau était assez complet.

EXTRAIT des minutes des délibérations du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St.

Laurent et de l'Atlantique, à une assemblée tenue samedi, le 11 décembre 1852, à laquelle un quorum était présent:—

*Résolu.*—Que les actions de cette compagnie achetées de Black, Wood et Cie., s'élevant à £68,900, soient placées à la disposition d'Alexander Tilloch Galt, écuyer, pendant une période de six mois, au taux ou prix de 70 pour cent, et que sur paiement à cette compagnie de tel taux pour toutes ou aucune partie de ces actions, les officiers, à qui il appartiendra en effectueront le transport; Pourvu, cependant, qu'aucune partie de ces actions ne soit vendue en cette province par le dit A. T. Galt.

Certifié pour vraie extrait,

A. C. WEBSTER.

Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique,  
Montréal, 18 décembre 1852.

Montréal, 11 décembre 1852.

A. C. Webster, écr.,  
Trésorier,

Compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

MONSIEUR,—Apprenant que la compagnie a en mains la somme d'environ £70,000 de son capital social, acquise de Black, Wood et Cie, dont elle désire se défaire, j'ai l'honneur d'offrir mes services à Londres dans ce but, pensant pouvoir y placer ces actions parmi mes amis, et en conséquence je demande respectueusement au bureau le droit, pendant une période de six mois depuis cette date, de placer toute ou partie de la dite somme au prix actuel du marché ici de 70 pour cent.

Je suis, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

A. T. GALT.

*Ques. 362.* L'hon. M. Moffatt, M. McGill, M. Torrance, M. Rose et M. Molson, étaient-ils directeurs de la compagnie, et croyez-vous qu'ils étaient présents à l'assemblée?—*Rép.* Ces messieurs étaient directeurs, et je crois qu'ils étaient présents à l'assemblée avec d'autres.

*Ques. 363.* En faisant sa demande, M. Galt a-t-il dit qu'il ne se proposait pas d'employer les actions à son propre avantage individuel, si sa mission réussissait, mais qu'il désirait les avoir sous son contrôle absolu, pour lui aider à atteindre son but?—*Rép.* M. Galt était présent à l'assemblée du 11 décembre 1852, et en faisant sa demande il informa verbalement le bureau que son but en faisant cette demande n'était pas d'acheter ces actions pour son avantage personnel, mais qu'il croyait que leur possession pourrait faciliter ses négociations.

*Ques. 364.* Qu'est-ce qui a porté le bureau à consentir à la proposition, et de quelle manière supposait-on que M. Galt se servirait des actions?—*Rép.* Les membres du bureau étaient d'avis que le contrôle de M. Galt sur ces actions pourrait être avantageux dans la négociation d'une vente, d'un transport du chemin, ou d'une fusion de la compagnie au Grand Tronc.

*Ques. 365.* M. Galt a-t-il rien dit qui pût faire croire qu'il ferait un mauvais usage de l'autorité dont il était investi?—*Rép.* Certainement non.

*Ques. 366.* Était-il alors parfaitement entendu que les actions ne devaient pas servir à l'avantage individuel de M. Galt, et le bureau était-il convaincu qu'il n'en serait pas fait un mauvais usage?—*Rép.* Le bureau, suivant moi, en donnant à M. Galt le choix, pendant six mois, de prendre ces actions à 30 pour cent d'escompte, considérait, comme je l'ai déjà dit, que son contrôle sur ces actions pourrait être avantageux à la compagnie, et de plus il était très aise de les abandonner à M. Galt au prix désigné. Personne ne croyait probable qu'il en serait fait un mauvais usage.

*Ques. 367.* Étiez-vous présent à l'assemblée en question?—*Rép.* J'y étais.

*Ques. 368.* N'est-il pas à votre connaissance qu'en même temps que le choix de ces actions était accordé à M. Galt, il obtenait aussi de M. S. F. Wood, de Portland, le choix de £125,000 d'actions dans la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, possédées par ce monsieur?—*Rép.* J'ai entendu dire que tel était le cas. Je n'ai aucune connaissance personnelle de la transaction.

*Ques. 369.* Ne saviez-vous que l'intention de M. Galt avant de partir était de s'assurer la possession d'une quantité d'actions suffisantes dans les deux compagnies, pour se rendre sûr du concours des actionnaires dans ses vues et ses négociations?—*Rép.* Il était naturellement évident, que plus M. Galt posséderait d'actions durant ses démarches, plus la probabilité de son succès augmentait.

*Ques. 370.* Le consentement des propriétaires des deux compagnies n'était-il pas nécessaire pour donner effet à la fusion?—*Rép.* Certainement.

*Ques. 371.* N'était-il pas nécessaire, d'après la nature des arrangements, que ce consentement fût donné à une époque subséquente à la publication du prospectus à Londres, et après le premier versement de 20 pour cent sur le capital prélevé par la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Cela était également évident.

*Ques. 372.* Le défaut d'obtenir le consentement des propriétaires des deux compagnies n'aurait-il pas été des plus désastreux, et n'aurait-il pas, de fait, absolument ruiné tout le projet?—*Rép.* C'est ainsi que je l'aurais considéré.

*Ques. 373.* Était-il possible à M. Galt d'obtenir la sanction des propriétaires à chaque phase de sa négociation, et croyait-on pouvoir obtenir cette sanction lorsque la résolution du 11 décembre fut passée?—*Rép.* Non, c'était impossible.

*Ques. 374.* En conséquence M. Galt n'était-il pas obligé d'agir, et n'a-t-il pas, de fait, agi sous sa propre responsabilité en poursuivant les négociations, et ne vous a-t-il pas informé, ainsi que le bureau, des différentes démarches qu'il faisait de temps à autre?—*Rép.* Oui, il écrivait fréquemment à ce sujet.

*Ques. 375.* Si les arrangements faits par M. Galt eussent été équivalents à une vente du chemin à 40 pour cent d'escompte, croyez-vous que les propriétaires les eussent confirmés?—*Rép.* Je ne puis décider cette question. Je le crois douteux.

*Ques. 376.* De fait si les propriétaires n'eussent pas été convaincus que l'arrangement était avantageux, n'y aurait-il pas eu grand danger de les voir y refuser leur approbation, dans l'espoir d'en faire un meilleur?—*Rép.* Les actionnaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique regardèrent la mission de M. Galt comme extrêmement avantageuse, et approuvèrent unanimement ses arrangements. S'il en eut été autrement, il n'y a aucun doute qu'ils eussent refusé de ratifier la fusion.

*Ques. 377.* Ne croyez-vous pas que la position qu'occupait M. Galt en possédant ces actions a dû le fortifier considérablement à Londres, comme offrant une garantie que tout ce qu'il ferait recevrait la sanction d'une majorité des actionnaires des deux compagnies?—*Rép.* Sans aucun doute.

*Ques. 378.* M. Galt ne vous a-t-il pas écrit, les premiers jours de son arrivée en Angleterre, qu'il éprouvait un grand avantage de la possession de ces actions, et qu'il les avait toutes placées, ou la plus grande partie, aux conditions mentionnées dans la résolution?—*Rép.* Je me rappelle que M. Galt m'a écrit une lettre le 18 février 1853, m'informant que les arrangements qu'il avait pris étaient tels qu'ils lui permettraient, à son retour en Canada, de prendre des mesures pour payer les 2,756 actions qui lui avaient été transportées conditionnellement, et qu'il avait éprouvé un grand avantage dans ses négociations de la possession de ces actions. Je ne me rappelle pas, cependant, qu'il m'ait dit avoir placé les actions aux conditions de la résolution, ou les avoir vendues.

*Ques. 379.* M. Galt ne vous a-t-il pas écrit avant le 18 février dans le sens mentionné dans la question précédente?—*Rép.* Je sou mets copie de toute la correspondance officielle de M. Galt, pendant qu'il était en Angleterre, et aussi copie de mes réponses. Les lettres de M. Galt sont datées des 21 et 29 janvier 1853; 4 et 18 février 1853; 11, 18, 24 et 28 mars 1853; 15, 19 et 22 avril 1853, et 3 mai 1853.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 9 janvier 1858.

A. T. Galt, éc., président, Londres.

CHER MONSIEUR,—J'ai appris, à mon retour, que vous aviez suggéré à M. Webster de vous donner de plus amples pouvoirs, et de vous permettre d'emprunter £150,000 au lieu de £100,000, et vous trouverez ci-inclus copie de l'autorisation nécessaire à cet effet, si, après réflexion, vous croyez désirable d'encourir ce surplus de dettes, ce dont vous êtes meilleur juge que je ne puis l'être, puisque le succès qui, je l'espère, couronnera les plus importantes négociations qui font l'objet de votre mission, peut rendre inutile toute démarche en ce sens.

Nous avons dûment reçu les £30,000 promis par le gouvernement, le 27 ultimo, et je n'ai aucun doute que le paiement d'une pareille somme, projeté pour le 10 janvier, sera ponctuellement fait.

M. Webster qui, depuis mon retour, a malheureusement toujours été arrêté par une attaque sérieuse de rhumatisme inflammatoire, ou quelque chose d'équivalent, a reçu une lettre de C. E. Anderson, l'informant que des débetures pour £7,500 étaient préparées, et qu'elles seraient comme suit:—

37 de £100 ch. sur Glynn, Mills et Cie.....	£3,700
38 de £100 ch. sur Baring, Frères et Cie.....	£3,800

—£7,500 sterling.

Par conséquent, vous pouvez sûrement inclure ces débetures dans la négociation de celles que vous avez emportées en Angleterre. J'espérais pouvoir les envoyer par cette malle, mais elles ne sont pas arrivées à mon bureau.

Après que je vous eus quitté à Boston, je vis M. ———, et je lui donnai à entendre qu'ayant fait des propositions pour une liaison à Northumberland avec la compagnie du chemin de fer de Boston à Concord et Montréal, qui va jusqu'à Wells River,—comme vous pourriez le voir par la carte qui vous a été donnée, —je désirais, par lui, retirer l'offre que j'avais faite le 3 décembre, à condition d'aller jusqu'à Island Pond et en le faisant je me permis de le convaincre que si les directeurs du Passumpsic comptaient sur l'argent de Stanstead et les bous du Canada pour ouvrir leur chemin de St. Johnsbury, et dans les limites de la province, au lieu d'aller directement à Island Pond, comme ils devaient le faire, ils découvriraient à la fin leur erreur, car, quelque facilement que les souscriptions eussent été faites, nous avions vu que les paiements étaient une toute autre affaire; et quant à l'aide provinciale, il devait se rappeler que le gouvernement provincial nous avait donné £460,000, et, suivant moi, il n'était pas probable qu'il contribuât à un chemin rival. De plus, le chemin de Concord, en se reliant avec nous, aurait dans l'intervalle abandonné ses affaires légitimes. Cela sembla produire l'effet désiré, et je suis porté à croire qu'ils iront encore à Island Pond.

Ayant obtenu une lettre d'introduction auprès du président de la compagnie de Concord, qui siégeait dans la législature du New-Hampshire, je me rendis à Concord où j'eus une entrevue avec M. Quinsey, qui reçut la suggestion très favorablement et promit de se mettre en relations avec le bureau de Portland. J'ai écrit à M. Little, lui demandant, s'il survenait quelque délai, de prendre lui-même l'initiative, et de s'adresser à M. Quinsey à ce sujet.

En vous souhaitant les compliments de la saison, et un résultat satisfaisant dans votre mission,

Je demeure, mon cher monsieur,

Votre tout dévoué,

(Signé,)

BENJ. HOLMES.

LONDRES, 21 janvier 1858.

CHER MONSIEUR,—Je ne vous ai pas écrit avant aujourd'hui, parce que je n'ai encore eu que quelques entrevues préliminaires avec M. Jackson au sujet de la fusion. Cependant, j'ai maintenant la satisfaction de vous annoncer qu'après consultation avec les autres parties intéressées dans le chemin de fer Grand Tronc, M. Jackson m'a informé aujourd'hui qu'ils acceptaient le principe de fusion sur les bases que je lui avais proposées, savoir: l'incorporation de notre compagnie dans celle du Grand Tronc, et la prise à bail du chemin de Portland, pourvu qu'un bill pût être obtenu de la législature, autorisant la construction d'un pont sur le St. Laurent, à Montréal.

Les conditions auxquelles notre compagnie doit être admise ne sont pas encore définitivement réglées mais je puis dire qu'elles seront telles qu'elles devront, dans mon opinion, parfaitement satisfaire nos propriétaires. Les conditions précises étant nécessairement sujettes à modification, je crois qu'il vaut mieux n'en pas parler à présent, d'autant plus que je pense pouvoir vous envoyer, par le prochain steamer, un exposé plus défini; et soit par ce navire ou par le suivant, de vous envoyer l'arrangement pour ratification.

La très grande importance de combiner les grands intérêts de chemins de fer en Canada a justement été appréciée ici, et je n'ai aucun doute que quand les arrangements nécessaires pour la charte du pont seront arrêtés, toutes nos entreprises se trouveront placées dans une excellente position en Angleterre. J'espère donc que notre compagnie emploiera toute son influence en faveur du pont, et aussi que les autres intérêts qu'il affecte s'uniront à nous pour en assurer la construction.

Dans la position actuelle des affaires, je n'ai pas cru devoir rien faire pour opérer la vente des £67,500 en bons du gouvernement, ni pour négocier un nouvel emprunt, car on va maintenant suppléer à tous deux autrement. De fait, sous toute circonstance, l'état actuel du marché monétaire est défavorable pour ces négociations.

Je demeure, cher monsieur,  
Votre serviteur dévoué,

A. T. GALT, Président.

Benj. Holmes, écr.,

Vice-président, compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 17 janvier 1853.

A. T. Galt, écr., Londres.

CHER MONSIEUR,—Ci-jointe se trouve une copie de ma lettre du 3 courant. J'espérais vous envoyer par le steamer suivant les £7,500 sterling en débetures dont il y est question; et comme elles n'étaient pas encore arrivées le 12, j'ai envoyé une dépêche télégraphique à Hineks pour savoir si elles me seraient envoyées à temps pour les expédier par cette malle. Il me répondit que non. J'ai demandé une explication, mais je n'espère pas recevoir de réponse avant le départ de la malle. Nous avons eu une assemblée générale, ainsi que vous le verrez par le paragraphe ci-inclus coupé des journaux; à cette assemblée, toutes les actions restant sur les livres, sur lesquelles les versements n'avaient pas été régulièrement faits, ont été déclarées confisquées. Une autre résolution fut aussi passée, exemptant de l'action les retardataires, pourvu qu'ils aient payé, avec intérêt, le ou avant le 15 février. Cela nous permettra de purger les livres d'un montant de capital qui n'est maintenant que nominal.

Le second paiement du gouvernement, de £30,000, a été ponctuellement fait le 10. M. Webster est de nouveau au bureau, et il prépare pour mercredi les états et rapports du 30 novembre. Ils seront sous tous rapports conformes aux papiers que vous avez emportés avec vous. M. Gzowski est arrivé et prépare maintenant son rapport. Il a eu un rude voyage en venant, et il est arrivé à 3 heures a. m., hier (dimanche.)

Je me propose de réunir de nouveau le bureau demain, pour approuver le rapport et préparer l'assemblée générale pour mercredi. S'il survient quelque chose de particulier, je vous en informerai. Ici nous attendons tous avec impatience des nouvelles de Londres.

Votre tout dévoué,  
(Signé) BENJAMIN HOLMES.

LIVERPOOL, 29 janvier 1853.

MON CHER MONSIEUR,—Comme je vous le disais dans ma dernière, je ne suis pas encore en état de vous transmettre la convention de fusion. Les bases générales ont cependant été finalement arrêtées et je puis en conséquence informer le bureau que ces bases sont; qu'il sera payé à nos propriétaires les arrérages d'intérêt à six pour cent jusqu'à la date de la fusion, et qu'ils recevront alors en actions payées de la compagnie fusionnée, avec une garantie de 6 pour cent d'intérêt semi-annuel jusqu'à l'achèvement du chemin, un montant égal à celui qu'ils possèdent dans la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique;—la compagnie fusionnée se charge de tous nos engagements, de quelque nature qu'ils soient.

Comme cet arrangement nous donnera l'intérêt depuis la date de nos paiements jusqu'à trois ans d'ici au moins, et qu'il nous assure que nos actions se maintiendront au pair, indépendamment de l'intérêt arriéré, je crois que c'est un arrangement très favorable, et que nos propriétaires ne devront pas hésiter à l'adopter. Un autre argument en faveur de l'acceptation des nouvelles actions comme j'ai consenti à le faire, est que pendant que notre dette hypothécaire est environ sept fois plus forte que notre capital, et que nos chances de dividendes sont nulles, à moins que le chemin ne paie plus que 6 pour cent, dans la compagnie fusionnée toutes les dettes hypothécaires, les nôtres comprises, ne dépasseront pas  $\frac{1}{2}$  du prix de revient, et nous avons la certitude d'obtenir des dividendes beaucoup plus forts.

J'ai aussi conclu un arrangement pour le bail emphytéotique du chemin de Portland à six pour cent de son prix de revient, ce qui, je n'en doute pas, sera satisfaisant pour cette compagnie.

Ces deux arrangements sont sujets, comme je l'ai déjà dit, à l'octroi de la charte du pont, et par conséquent j'espère que votre bureau supportera la mesure.

Je n'ai pas cru devoir disposer de nos derniers bons du gouvernement, et maintenant il ne sera pas nécessaire de le faire. Je vous suggérerai aussi de tâcher d'éviter l'émission de bons à cinq ans, ou si vous le faites, réservez-vous le droit de les racheter quand bon vous semblera : dans tous les cas il ne doivent point comporter hypothèque, mais ils doivent être seulement des billets promissoires.

Je regrette d'apprendre l'indisposition de W. Webster.

Votre dévoué,

A. T. GALT,  
Président.

B. Holmes, écr.,

Vice-président, compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, Montréal.

---

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 29 janvier 1853.

A. T. Galt, écuyer,  
Président, Londres.

MON CHER MONSIEUR,—Je vous ai écrit par la dernière malle, et j'inclus copie de ma lettre. J'ai depuis reçu la vôtre datée de Londres, 7 janvier, m'annonçant votre arrivée et votre entrevue avec M. Jackson, avec lequel vous aviez fixé un rendez-vous pour discuter le but principal de votre mission, en autant que la compagnie y est concernée, et vendredi M. Torrance m'a lu votre note du 12, de Liverpool, qui me fait espérer que le prochain steamer m'apportera quelque chose de défini à propos des négociations avec les gens du Grand Tronc. La prime élevée que vous avez nommée comme étant celle que commande notre dernier emprunt, 13 à 15 pour cent, ne laisse aucun doute sur votre habileté à négocier à des conditions favorables la somme additionnelle dont nous aurons besoin si la fusion ne va pas bien, et nous avons tous grande hâte de recevoir quelque chose de vous sur ces points. A la dernière réunion du bureau, un comité de trois, Young, Ross et moi, a été nommé pour recueillir des informations à propos du pont sur le St. Laurent, qui est devenu le sujet de toutes les conversations ici. Comme il a pris naissance chez M. Young, qui en est rempli, il a été nommé président, et il doit nous réunir lorsque ses vues seront en ordre ou qu'il aura obtenu les informations requises, mais nous n'avons encore eu aucune réunion, et si nous en avions eu une, notre premier devoir eût été de faire rapport à notre propre bureau. Je vous dis ceci afin de vous ôter toute inquiétude à ce sujet, si vous en entendiez dire quelque chose par M. Jackson, car j'apprends, à ma grande surprise, que Young s'est rendu lundi dernier à Québec et s'est mis en correspondance avec Hincks sur le sujet à sa grande surprise et, je crois, à son grand déplaisir ; c'était, dans mon opinion, une démarche irréfléchie et injustifiable ; de fait le comité ne sait rien de ce qu'il a proposé, et il n'aurait certainement fait aucune démarche dans cette direction avant de savoir quels étaient vos arrangements.

Votre dévoué,  
(Signé,) BENJAMIN HOLMES.

Gzowski vient justement d'arriver d'Island Pond ; il dit que tout va bien, et que rien ne nous empêchera d'ouvrir le 1er juillet prochain.

---

LONDRES, 4 février 1853.

MON CHER MONSIEUR,—Votre faveur du 17 ult. est reçue, et j'ai pris connaissance de son contenu.

Tous mes arrangements de chemins de fer avancent d'une manière satisfaisante, et dans quelques jours nous serons prêts à mettre l'affaire devant le public. L'état du marché monétaire est un peu fiévreux, et il est possible que nous soyons obligés de lancer l'affaire avant d'attendre la ratification de mes arrangements. J'espère qu'il n'en surgira aucune difficulté, car les arrangements sont bien meilleurs que ce que les directeurs m'avaient dit être prêts à accepter. J'espère, cependant, recevoir de vous l'expression de leur opinion.

Comme la convention est pour une émission en notre faveur des actions du Grand Tronc à 6 pour cent, jusqu'à l'achèvement de toute cette ligne, pour le capital de notre chemin, avec le paiement des arrérages d'intérêt, il peut s'élever une difficulté à propos des actions dont j'ai la préemption. Je crois que pour éviter toute difficulté vous feriez bien de faire enregistrer toutes ces parts en mon nom, en chargeant le montant contre moi à 70 pour cent, et en m'envoyant les coupons en sommes de : 6 de £10,000, un de £4,000

et le reste en 2 de £2,000. S'il survient quelque chose pour faire manquer mes arrangements, la transaction pourra être annulée par ma remise des coupons, ou telle partie que les intéressés ne garderont et ne paieront pas ; si, d'un autre côté, tout va bien, alors je paierai l'argent à la compagnie avant de me servir des coupons.

L'enregistrement devrait montrer que ces actions sont celles données à Black, Wood et Cie., autrement nous perdrons l'arrage des intérêts sans aucun avantage pour nos propriétaires. Veuillez voir à ce que cela se fasse ainsi, et dites à Webster de m'envoyer un état de nos actionnaires avec la date depuis laquelle l'intérêt est payable à chacun, y compris les actions ci-dessus mentionnées. J'ai grand besoin de cet état, car je suis très embarrassé pour dire quel est le montant du capital versé. Cependant, je vais maintenant le porter au montant auquel j'en suis arrivé, en y ajoutant les actions de Black, Wood et Cie., me reposant sur votre rapport et les entrées convenues.

\* Je vous écrirai de nouveau par la prochaine malle, en vous envoyant, si c'est possible, l'arrangement pour être ratifié.

Votre dévoué,

A. T. GALT.

P. S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, il m'est venu à l'idée que de crainte que ma précédente lettre se soit égarée, je ferais bien de répéter que mes arrangements avec le Grand Tronc sont : Que nos propriétaires recevront tous les arrages d'intérêt jusqu'à la date de la fusion, et alors des actions dans la compagnie fusionnée à un montant égal à celui qu'ils possèdent maintenant dans notre compagnie, avec la garantie d'un intérêt de 6 pour cent sur ces actions, jusqu'à l'achèvement de toute la ligne—disons trois ans ou trois ans et demi. La compagnie du chemin de Québec à Richmond propose aussi de s'unir, et considérant l'avantage d'avoir le contrôle des deux terminus de Québec et de Portland, j'y ai consenti pourvu que notre fusion avec le Grand Tronc précède l'autre. Ce n'est pas une affaire d'une grande importance pour nous.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 12 février 1858.

A. T. GALT, écrivain, Président,  
Londres.

MON CHER MONSIEUR,—Je vous ai écrit quelques lignes le 29 ult., et depuis j'ai reçu votre bienvenue lettre du 21 ult., qui a été communiquée au bureau des directeurs qui, avec tous les amis de la compagnie, sont prêts à faire avancer de tout leur pouvoir le projet du pont, et à ce sujet j'ai pris l'occasion d'écrire à M. Hincks et s'il eût suggéré de faire quelque effort particulier, j'étais bien prêt à le faire ; il m'a informé, cependant, que tous ses plans étaient préparés et que nous pouvions nous tenir tranquilles ; ma seule crainte est que notre ami Young, avec ses propensités à aller de l'avant, contrecarre quelques idées de Hincks, et je crains que son influence, sous toutes circonstances, retardera le projet ; mais j'espère que dans quelques semaines nous serons rassurés.

"Le Pont Victoria sera construit," Rose m'a lu une partie de votre lettre à ce sujet.

Nos actions, qui étaient tombées, grâce aux efforts des courtiers, de 12½ à 22½, se sont relevées et ne peuvent être obtenues aujourd'hui au-dessous de 15, et je n'en connais pas qui soient offertes à ce prix.

Que le résultat de votre mission soit ou non le transport de notre chemin au Grand Tronc, il est nécessaire, comme je l'ai déjà dit, que nous le mettions en état d'exploitation, et hier j'ai soumis au comité un projet pour y arriver,—projet par lequel M. Webster cessera d'être secrétaire pour prendre l'emploi de "surintendant," avec pleins pouvoirs et une augmentation de 50 pour cent sur son salaire actuel ; le comité a approuvé ce projet, et je vais maintenant le soumettre au bureau pour le faire adopter. Cela nécessitera la nomination d'un successeur à Webster comme secrétaire, mais je suis bien en peine de trouver une personne qualifiée ; mais les connaissances de Webster sur tout ce qui se rattache aux contrats, à la construction, etc., etc., le rendent particulièrement apte à présent à remplir le charge de surintendant, et avant que la voie d'été puisse être commencée, nous en saurons davantage sur d'autres matières qui se rattachent à ses devoirs ; et si c'est nécessaire je suis certain que le bureau fera ce qu'il doit faire relativement à ce monsieur et à sa nomination, ou plutôt qu'il agira généreusement. M. Gzowski est encore allé à Toronto. M. Stark m'assure que tous les entrepreneurs termineront leurs travaux jusqu'à la ligne frontière. Wood est le seul sur lequel nous ayons des doutes ; cependant il écrit avec beaucoup de confiance, et dit que comme les locomotives de Portland vont maintenant jusqu'à Island Pond, il va mettre toutes ses forces sur le chemin et sur le terminus vers le 15 juin.

Des ordres ont été envoyés à Portland d'expédier les rails, afin d'éviter toute possibilité de plainte sous ce rapport. Jusqu'à ce que nous ayons reçu l'information promise par le prochain steamer ou par le

suivant, il nous est naturellement impossible d'exprimer aucune opinion sur vos arrangements ; mais la teneur de votre dernière nous donne la plus grande confiance qu'il aura été fait des arrangements satisfaisants pour notre prospectus.

Je demeure, cher Monsieur,  
Votre dévoué,  
(Signé)

BENJ. HOLMES,  
V. P.

LONDRES, 18 février 1853.

MON CHER MONSIEUR.—J'ai reçu votre faveur du 24 ult., avec le compte-rendu de l'assemblée, qui m'a fait beaucoup plaisir ; le reste des bons du gouvernement m'est parvenu.

Les affaires de notre fusion restent dans la même position ; je n'ai pas terminé toutes mes conventions, parce que j'ai cru préférable d'attendre des nouvelles du gouvernement à propos de la charte du pont. Les arrangements avancent rapidement pour lancer le projet du chemin de fer Grand Tronc, et j'espère que nous serons justifiables d'amener *tout* le projet à la fois.

En regardant à l'état actuel de nos actions et de notre chemin, je crois que dans le cas où mes arrangements seraient détruits ici, je pourrai émettre de nouvelles actions au lieu de faire un emprunt, en donnant les £87,000 en bons du gouvernement avec les actions, dans la proportion de 200 actions pour 100 bons. Comme nous ne pouvons jamais être certains de rien en ce monde, je vous conseillerais de m'autoriser immédiatement à émettre de nouvelles actions pour £150,000 stg. ou plus, afin que je sois armé sur tous les points, non pas que je m'attende à quelque difficulté dans la fusion telle qu'arrangée, mais simplement parce que cette autorisation ne peut faire aucun mal ; si le bureau s'accorde avec moi, que cette autorisation soit complète, et que je puisse nommer des agents ici, des banquiers, etc.

Il y a un autre point sur lequel je serais heureux d'avoir l'opinion du bureau. Vous savez que ma demande des actions de Black, Wood et Cie. a été faite individuellement en mon nom, et la résolution me donnant droit de préemption pendant six mois est aussi faite individuellement en mon nom ; maintenant ce que j'ai vendu de ces actions ne couvre pas tout le montant de £69,000 courant, quoique j'en ai vendu la plus grande partie. D'après les termes de la résolution, je pouvais me servir de toutes les actions, mais comme les directeurs, en m'accordant ce droit de préemption, supposaient sans doute que je me servirais du tout pour mettre mon projet à exécution, je ne me crois pas libre de retirer aucun avantage personnel de mes arrangements sans leur concours.

Maintenant, en considérant que par mes conventions chaque actionnaire recevra son arrérage d'intérêt, et de nouvelles actions à 6 p. c. pour celles qu'il possède maintenant, je ne vois pas en quoi souffrirait l'intérêt de nos propriétaires s'il m'était permis de prendre le résidu des actions, ce qui, sans aucun doute, me procurera un avantage que l'on peut considérer comme une espèce de commission sur ce qui, je crois, sera regardé comme une transaction favorable. Le refus de ma demande ne peut affecter notre position d'un chelin, et j'espère en conséquence que vous la verrez favorablement. Vous comprenez, naturellement, que cet arrangement n'aura lieu que dans le cas où la fusion se fera ; si elle venait à manquer, ce serait une autre affaire.

Votre dévoué,

A. T. GALT.

Benj. Holmes, écr.,  
V. P. comp. C. F. St. L. et A.,  
Montréal,

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 19 février 1853.

A. T. Galt, écr., président,  
Londres.

CHEZ MONSIEUR.—Je vous ai écrit par la dernière malle—copie ci-incluse—et depuis j'ai reçu la vôtre du 29 ult., me communiquant les bases de l'arrangement accepté par MM. Jackson et Cie., et je partage parfaitement votre espoir que les actionnaires la confirmeront sans hésiter ; de fait, cet arrangement est tellement dans leur intérêt, que je ne puis croire qu'un seul d'entre eux, murmure contre le contrat.

Vous avez sans doute écrit à ce sujet à M. Little, qui, avec ses actionnaires, aura réalisé par votre arrangement tout ce que le plus exigeant pouvait espérer pour l'avancement des intérêts de Portland ; et, ainsi que l'événement le prouve, sans aucun sacrifice personnel pour les hommes énergiques qui ont fourni les moyens de construire le chemin.

Vous m'informez que vous n'avez pas cru nécessaire de vendre les bons provinciaux, ni de faire aucune démarche pour obtenir des fonds au moyen du nouvel emprunt autorisé par les directeurs, pour nous

mettre à même de terminer nos travaux, etc., mais vous ne me dites pas comment, sans argent, nous pourrions continuer notre chemin et l'ouvrir en juillet, ni comment nous pourrions faire face à nos engagements actuels, car je suppose que Jackson et Cie. ne vous aideront pas en argent pour cela, jusqu'à ce que vos arrangements soient terminés, et que le marché est que nous serons payés en bons pour nos actions.

Vous vous rappelez que l'argent de l'emprunt d'Island Pond, quoique gardé à la banque dans un compte séparé, à la suggestion des syndics, est (en autant que la banque y est intéressée) aussi entièrement sous son contrôle pour les engagements généraux de la compagnie, que tout autre argent que ce soit, et vous verrez sans doute, en y réfléchissant, et si vous vous rappelez l'état de notre compte de fonds à votre départ, que nous devons avoir à présent tiré £50,000 de plus que nos fonds, et nous avons encore à payer tout le contrat de Wood et un montant considérable des estimations de la 4<sup>e</sup> section, pour ne rien dire de l'équipement et des autres besoins. Maintenant si notre ami Davidson arrêta tout à coup, je voudrais savoir si vos arrangements sont tels qu'ils pourvoient à ces besoins, ou si vous avez persuadé vos amis de Londres de subvenir à nos besoins dans l'intervalle. Vous gardez le silence sur ce sujet, et en l'absence de toute information, je vous assure que je ne suis pas tout à fait à mon aise.

Votre suggestion à propos des bons de cinq ans s'accorde avec mes vues, sous les perspectives actuelles ou en supposant vos négociations terminées;—mais dans la position où nous sommes, et en l'absence de toute connaissance sur nos voies et moyens, le paiement en argent au lieu de bons est une affaire assez sérieuse. J'espère que votre prochaine lettre soulèvera suffisamment le rideau pour me permettre de jeter un coup d'œil sur les fins; et si j'ai des fonds je paierai en argent, ou bien j'émettrai des bons qui ne seront rien de plus que des billets.

Dans le but d'aider à Hincks à propos de la charte du pont, des pétitions ont été transmises par cette compagnie, demandant l'action de la législature, suggérant une extension des dispositions de l'acte de fusion, et l'autorisation d'émettre des bons, ou la création de nouvelles actions par la compagnie fusionnée, ou tels autres moyens que l'on croira les plus propres à faire construire un pont pour relier cette ville à la rive sud du St. Laurent; j'ai confié cette pétition à Hincks, pour qu'il en fasse ce qu'il jugera convenable. Dans une autre pétition nous demandons protection contre la cotisation de nos stations, bâtiments, dépôts, etc., etc., par les municipalités locales, qui ont montré des dispositions de nous soutirer tout ce qu'elles peuvent depuis quelque temps, et dans ces deux démarches toutes les autres compagnies de chemins de fer nous secondent; si vous ne faites faire quelque chose elles cotiseront bientôt les chemins eux-mêmes et les ponts.

En vous écrivant la dernière fois, je vous ai dit que Hincks pensait que nous ferions mieux de nous tenir tranquilles, mais il a changé d'avis et nous a dit, par dépêche télégraphique, d'envoyer des pétitions de suite. M. Cauchon est furieux du refus du gouverneur général d'étendre la garantie au chemin de fer de la Rive Nord, et il fait tout son possible pour entraîner les membres du Haut-Canada et ceux de l'opposition à se coaliser avec lui et forcer Hincks à résigner, ce qui, je suppose, serait le résultat s'il reculait ou s'il faisait quelque chose approchant d'un manque de foi avec la ligne du Grand Tronc. Je n'ai pas de grandes craintes sous ce rapport, Hincks est trop fort pour Cauchon, ou pour tout autre, ou pour toute l'opposition réunie. Un writ a été proposé pour Sherbrooke, le 17.

Le bureau a maintenant adopté mes suggestions, et M. Webster, comme je vous l'ai dit dans ma dernière, est maintenant surintendant,—salaire, £600—et M. Hopper lui succède comme secrétaire, à £300; ses services antérieurs lui donnaient droit à cette considération.

Je suis, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé,) BENJ. HOLMES.

Lundi, 21 février.

CHER MONSIEUR,—J'ai écrit la précédente sous l'impression que la malle anglaise n'arriverait que demain; cependant, je viens de recevoir la vôtre du 4 février, mais il m'est impossible de réunir le bureau et d'obtenir l'autorisation nécessaire pour vous accorder votre demande à propos des actions; je ferai ce qui est nécessaire à cette fin et vous en communiquerai le résultat par le prochain steamer. Comme vous nous avez dit que tout dépendrait de l'octroi de la charte du pont, le bureau ne pouvait adopter aucune autre mesure que celle d'aider M. Hincks à obtenir cet acte en pétitionnant, et en conséquence, je n'ai pu vous donner aucune autorisation qui pût être utile dans l'état où se trouvait alors l'affaire, au-delà de l'expression de la satisfaction des directeurs à la vue de vos efforts, avec l'espoir que tout serait conclu en conséquence.

(Signé,)

B. H.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 25 février 1857.

ALEXANDER T. GALT, écr.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre désir, je vous inclus les coupons suivants pour les actions portées à votre nom, et mises à votre disposition en vertu de la résolution des directeurs, passée le 11 décembre dernier :—

No. 257 à 262, inclusivement, 6 de 400 chaque .....	2400
263 " 1 " .....	160
264 et 265 " 2 80 " .....	160
266 " 1 88 " .....	86

Faisant un total de 10 coupons .....

2756

Deux mille sept cent cinquante-six actions, de vingt-cinq louis chacune, sur lesquelles le montant d'intérêt a été payé jusqu'au 1er janvier 1851.

Je suis, cher monsieur,

Votre obéissant,

(Signé.)

A. C. WEBSTER, Sec.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

MONTREAL, 27 février 1857.

A. T. GALT, écr., Président.

MON CHER MONSIEUR,—Ci-inclus vous trouverez copie de ma dernière, depuis laquelle, comme je vous l'annonçais dans mon post-scriptum, j'ai assemblé le bureau et soumis votre lettre du 4 courant.

Les directeurs ont été très satisfaits de votre rapport de vos procédés à Londres, et ils ont immédiatement adopté une résolution ordonnant à M. Webster de vous envoyer, par cette malle, les coupons des actions et une liste des actionnaires, suivant votre demande, et le tout accompagnera cette lettre. M. Little m'informe aussi de la satisfaction du bureau de Portland, et que la convention préliminaire, telle que vous l'avez rapportée, a été sanctionnée, sujette nécessairement à la ratification des actionnaires.

J'ai reçu la visite de notre ami Davidson, comme je l'espérais lorsque j'ai écrit ma dernière ; il désirait savoir quels étaient nos arrangements à propos des fonds, et donna quelque importance à sa position embarrassante à propos de notre compte, et ainsi de suite, sur quoi je lui lus, d'une copie de ma lettre, le paragraphe que je vous écrivais à ce sujet, et je l'informai que j'avais l'intention de soumettre l'affaire au bureau des directeurs, qui adopterait sans doute quelques mesures de nature à satisfaire ses directeurs de Londres, et par lesquelles il serait autorisé à pourvoir aux besoins de la compagnie pour l'achèvement du chemin.

A ce sujet le bureau, à sa séance de jeudi dernier, m'a chargé de vous dire qu'il était devenu nécessaire de faire sans délai quelques arrangements qui pussent porter les directeurs de la banque de l'A. B. N., à Londres, d'ordonner à M. Davidson de continuer à solder mes chèques, et que si vous pensiez que les produits des coupons d'actions qui vous sont maintenant expédiés, qui produiraient près de £50,000, pouvaient être immédiatement déposés à cette fin,—à moins que nos arrangements soient tels qu'ils pourvoient autrement aux fonds nécessaires pour terminer les travaux,—vous pouvez engager les bons de la province ou ceux de la compagnie que vous êtes autorisé à négocier comme garantie pour une avance de fondé, et que vous leur fassiez donner instruction à Davidson en conséquence.

Ayant écrit un billet à Davidson, lui disant que vous seriez chargé d'en agir ainsi, il consent à continuer à payer nos estimations, qui, avec l'équipement que fournit maintenant Kidmond, McLean et Wright, seront très fortes—puisque Wood et Cie. n'ont pas mis l'épaulé à la roue, et que tous nos entrepreneurs avancent favorablement.

La malle de l'*Arabia* est arrivée le 25, mais à mon grand désappointement elle ne m'a apporté aucune lettre de vous que je sache, et en conséquence je continue à être dans l'ignorance à propos des moyens d'obtenir des fonds, que nous devons avoir pour les raisons que j'ai déjà dites.

J'ai reçu ce matin un billet d'Holton, qui est maintenant à Québec, et qui écrit :—Hincks est tellement encombré d'affaires qu'il ne peut écrire, mais il désire que je dise qu'il ne craint aucunement l'opposition de Cauchon à propos de la Rive Nord, ou pour la charte du pont ; j'ai reçu quelques lignes du maître général des postes m'informant que M. Ross ne partira pas d'Angleterre, pense-t-il, avant le 1er avril, et qu'en tout probabilité, M. Stephenson, l'ingénieur, viendra avec lui ; ce monsieur devrait être ici avant que la glace parte, afin qu'il puisse observer ses mouvements et ses effets qui, d'après les apparences, vaudront la peine d'être vus cette année, si l'on en peut juger par ce qui a eu lieu l'automne dernier et par la hauteur actuelle de l'eau.

Notre agent du fret, Jackson, s'en va en Angleterre, en congé, par ce steamer, et il vous dira tout ce qui a rapport aux élections de Sherbrooke, et aux prétendues émeutes, qui sont toutes du vent.

Votre dévoué,

(Signé,)

BENJ. HOLMES.

MONTREAL, 7 mars 1853.

A. T. Galt, écr., Londres,

MON CHER MONSIEUR,—Je vous ai écrit le 27 ult.—copie ci jointe—et en même temps est partie la lettre de Webster contenant les certificats d'actions, etc., dont je parle dans la mienne.

La vôtre du 18 février m'est arrivée ce matin. Ses suggestions sont cependant d'une nature trop importante pour que je prenne sur moi de les décider sans d'abord en référer au bureau; en conséquence, jusqu'à la prochaine malle je ne puis ni répondre à votre question à propos de l'émission de nouvelles actions, ni vous transmettre l'autorisation que vous désirez avoir par rapport aux coupons d'actions transmis dans ma dernière (les actions de Black, Wood et Cie.)

La seconde lecture du bill du pont a eu lieu mercredi dernier, et je n'ai aucun doute qu'il devienne bientôt loi, puisque notre ami Holton—qui est encore à Québec—télégraphie, *all O. K.*, (tout va bien) et parle de partir, ce qu'il ne ferait pas s'il existait quelque doute dans son esprit que le résultat ne sera pas favorable.

Il n'y a pas de vendeurs de nos actions aujourd'hui à 10 pour cent, qui était le taux des derniers transports. Gzowski vient d'arriver de la ligne du chemin. Il rapporte que tout va bien, et qu'il pourra certainement ouvrir le 1er juillet.

Votre dévoué,

BENJ. HOLMES,

COMP. C. F. ST. LAUBENT ET ATLANTIQUE,

MONTREAL, 19 mars 1853.

A. T. GALT, écr., Président,

Londres.

MON CHER MONSIEUR,—Ci-joint vous recevrez un duplicata de ma dernière (datée du 1er courant,) qui, en conséquence de fortes tombées de neige qui s'est amassée sur le chemin de fer entre ici et Rouse's Point et qui a obstrué les convois, ne vous parviendra pas par le steamer de la ligne Cunard. J'apprends cependant que la malle est partie par le steamer des E. U. *Pacific*. Ce délai vous causera sans doute quelque inquiétude, car je vois par votre lettre du 25 ultimo, reçue depuis, que vous êtes décidé à lancer tout le projet de fusion sans attendre de nouvelles de ce côté-ci.

Vous ne courez aucun risque en prenant la responsabilité de mettre vos vues à exécution. Les deux bills desquels tout dépendait, sont maintenant lois, comme vous le verrez par l'extrait suivant pris du *Herald* de ce matin. Le télégraphe a annoncé le fait. Votre arrangement est si évidemment avantageux pour nos propriétaires, que pas un seul ne s'y opposera, croyons nous. Dans tous les cas le bureau est unanime et vous supportera.

La nomination de M. Roney, comme je vous l'ai dit dans ma dernière, a créé quelque malaise ici. Cependant j'ai vu avec plaisir, par ce que vous en dites, que l'opinion que j'avais du sujet était correcte, et que j'avais bien fait de dire à M. Webster de ne se relâcher aucunement dans ses efforts, pour tout mettre en état d'exploitation, de manière à nous permettre d'ouvrir le chemin le 1er juillet. Dans ce but, il est parti pour Portland sur la ligne, et à son retour il vous fera voir exactement ce que nous devons faire pour atteindre à ce résultat. Pour éviter tout désappointement, cette malle partira à bonne heure lundi matin.

Croyez-moi,

Votre dévoué,

BENJ. HOLMES.

Ce soir M. Morin a proposé un appel nominal pour mercredi prochain, pour la troisième lecture du bill de représentation.

M. Smith (de Frontenac) et Sir Allan N. McNab s'opposèrent à ce que l'appel fût fait à une date aussi rapprochée, et prétendirent qu'il était d'habitude de donner un avis plus long.

M. Hincks répondit. La tentative de l'opposition était ou de détruire le bill, ou de mettre dans l'embarras les membres qui lui étaient favorables. La motion fut adoptée.

La chambre alors se forma en comité général sur le bill de représentation, et les détails des divisions des comités sont sous discussion lorsque le rapport cesse.

La liste suivante des bills sanctionnés par le gouverneur général paraît sur les minutes de la chambre. Pour incorporer la société pour la construction d'un hôtel dans la cité de Québec.

Pour pourvoir à la construction d'un pont général de chemin de fer sur le fleuve St. Laurent, dans ou aux environs de la cité de Montréal.

Pour affecter certaines balances non dépensées du fonds des écoles du Bas-Canada, et certaines sommes provenant du fonds des biens des Jésuites, aux besoins de l'éducation dans le Bas-Canada.

Pour amender l'acte de la session actuelle pour venir au secours des personnes qui ont souffert par le dernier incendie à Montréal.

Pour autoriser la compagnie et les propriétaires du chemin de fer du Champlain et du St. Laurent à consolider leur dette, et pour d'autres fins.

Pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de chemins de fer, dont les chemins de fer traversent la ligne du Grand Tronc, ou touchent à des endroits que touche aussi la dite ligne.

[DUPLICATA.]

EXTRAIT des minutes des délibérations du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à une assemblée tenue en leur bureau à Montréal, C. E., vendredi, le 11<sup>e</sup> jour de mars 1853, à laquelle un quorum était présent.

*Résolu*,—“ Qu'Alexander T. Galt, éc., le président de cette compagnie, soit autorisé à disposer de tel nombre d'actions non souscrites dans le capital social, n'excédant pas en tout six mille actions, comme il croira convenable de les émettre, afin de pourvoir aux fonds nécessaires pour achever et équiper le chemin de fer et autres travaux de la compagnie, et que dans ce but tous les pouvoirs de ce bureau en vertu de la troisième section de l'acte 13 et 14 Victoria, ch. cxviii. lui soient délégués, avec aussi l'autorisation de faire toutes conventions, et de nommer tels banquiers, agents ou autres personnes, qu'il sera nécessaire dans les circonstances.

[DUPLICATA.]

EXTRAIT des minutes des délibérations du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à une assemblée tenue en leur bureau à Montréal, C. E., vendredi, le 11<sup>e</sup> jour de mars 1853, à laquelle un quorum était présent.

*Résolu*,—“ Qu'en considération de la hausse considérable qui a lieu dans la valeur vénale des actions de la compagnie, depuis l'adoption par le bureau, le 6 mai dernier, de la résolution à l'effet qu'il était préférable de prélever les nouveaux fonds qu'il fallait pour l'achèvement et l'équipement du chemin de fer par voie d'un emprunt plutôt que par une nouvelle émission d'actions,—il est convenable que le président de la compagnie, maintenant en Angleterre, soit mis à même d'adopter l'un ou l'autre mode de prélever les sommes requises, suivant que le lui dicteront ses vues sur les meilleurs intérêts de la compagnie.”

MONTRÉAL, 14 mars 1853.

A. T. Galt, éc., Président, Londres.

MON CHER MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 7 courant—dont copie ci-jointe—j'ai maintenant à vous informer que j'ai soumis votre lettre du 18 ult., à la considération d'une assemblée complète du bureau vendredi dernier, et je vous transmets ci-jointe copie de deux résolutions, par lesquelles vous êtes autorisé, dans le cas de la non-réussite de vos arrangements, si vous le pensez préférable, au lieu d'effectuer l'emprunt antérieurement projeté, à émettre de nouvelles actions, si vous pouvez le faire sur les bases mentionnées dans votre lettre ; mais comme le bill de fusion, et aussi la charte du Pont, ont été adoptés par l'assemblée législative, il ne peut plus y avoir aucun doute que ces actes seroient bientôt devenus lois (la réponse de son excellence le gouverneur-général à la corporation de Québec rendent certaine la sanction de ces actes), l'on espère et l'on croit que vos arrangements avec la compagnie du Grand Tronc rendront inutile la nécessité d'emprunter ou d'émettre de nouvelles actions.

Je vous inclus copie de l'acte 13 et 14 Vic., ch. 118, auquel ces résolutions se rapportent. Je suppose que vous avez l'acte d'incorporation, 8 Vic., ch. 25, et l'acte d'amendement, 10 et 11 Vic., ch. 65 ; si vous ne les avez pas et si vous en avez besoin, vous pouvez vous les procurer aux bureaux dans Downing street.

De plus je vous transmets copie d'une résolution unanimement adoptée, ayant rapport à l'autre affaire dont vous parlez dans votre lettre, qui, dans le cas où vous ne vous seriez pas défat de toutes les actions mises à votre disposition le 11 décembre dernier, rencontrera, j'espère, votre approbation.

Le télégraphe annonce ce matin le steamer *Africa* ; ses malles n'arriveront cependant pas avant demain soir. Un avis par le télégraphe à l'effet que M. C. P. Roney a été nommé surintendant-général de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, attire l'attention et soulève des questions. Je suppose que c'est une erreur, et qu'on a voulu dire la compagnie du chemin de Québec à Richmond, comme nous n'avons eu aucune nouvelle d'une pareille démarche, et comme, à moins que votre mission ne soit terminée, cette nomination ne pourrait être faite.

Je demeure, cher monsieur,  
Votre tout dévoué,

BENJ. HOLMES.

LONDRES, 11 mars 1853.

B. HOLMES, écrivain, V. P. Comp. C. F. St. Laurent et de l'Atlantique.

MON CHER MONSIEUR,—La banque de l'Amérique Britannique du Nord s'est adressée à moi aujourd'hui par l'un de ses directeurs, à propos d'un malentendu qui a eu lieu entre la compagnie du chemin de fer et la banque à Montréal, au sujet des avances de fonds qui vous ont été faites. Il paraît que M. Davidson était sous l'impression que l'on ne se servirait pas du crédit de £63,000 stg. donné à la compagnie en octobre dernier, et que toutes les avances que nous avions devaient reposer sur d'autres bases. Maintenant la banque m'assure qu'elle adhère au crédit, et que M. Davidson est tenu de nous faire les avances en lui donnant la garantie nécessaire.

Vous pouvez facilement donner cette garantie, car vous savez que les bons du gouvernement sont d'abord négociables au compte de la province. Le fait que je ne les ai pas vendus n'empêche pas par lui-même que nous fassions tout ce que demande la banque.

Les directeurs désirent évidemment que vous compreniez clairement qu'ils n'ont donné à M. Davidson aucune instruction autre que de vous avancer £63,000 stg. sur l'exécution des effets, et autant que je puis comprendre, leur conduite est claire.

Je crains que la difficulté ne provienne du fait que M. Davidson supposait que les directeurs de la banque connaîtraient toutes mes démarches. Cela n'est pas le cas, et je croirais impolitique de les consulter sur des affaires qui nous regardent exclusivement. Nous avons le crédit de la banque, et nous nous en servons ou nous ne nous en servons pas, suivant que nous le jugeons convenable. Je vous écrirai de nouveau sur vos affaires d'argent par la prochaine malle, et j'espère tout arranger. J'aurais désiré cependant que vous m'eussiez donné un état qui m'aurait fait voir le montant des engagements auxquels vous avez à faire face, car je ne sais pas même si le gouvernement a payé la balance, ni quelles sont vos dépenses.

J'ai été occupé toute la journée avec les avocats à propos des détails des conventions, qui, je crois, sont maintenant assez bien réglées; mais il est vraiment surprenant de voir combien il faut de temps pour régler toutes les questions qui se présentent. J'espérais pouvoir vous envoyer une copie de l'arrangement, pour qu'il soit soumis à nos propriétaires, avant que je parte moi-même, mais il s'est déjà écoulé tant de temps que je l'apporterai probablement moi-même.

Le prospectus sera publié aussitôt que les conventions seront exécutées, ce qui, j'espère, sera fait la semaine prochaine, et ensuite j'attendrai encore un peu pour voir comment iront les choses avant de partir.

Dans le cours de nos négociations, j'ai exigé certains avantages en notre faveur, mais avant que tout soit terminé je n'aime pas à entrer dans ces détails, car ils exigeraient trop d'explications s'ils étaient changés.

Votre tout dévoué,  
(Signé)

A. T. GALT.

LONDRES, 18 mars 1853.

A. C. WEBSTER, écrivain, secrétaire.

MON CHER MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre faveur du 25 ult., avec son contenu.

Conformément à la demande du vice-président, je vais faire des arrangements pour placer le montant des dites actions, à 30 pour cent d'escompte, à la disposition de la compagnie.

Je demeure, cher Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

A. T. GALT.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST. LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE,

MONTREAL, 28 mars 1853.

A. T. GALT, écrivain, Président, Londres.

MONSIEUR,—Je vous ai écrit le 19 courant—copie ci-jointe—et la malle arrivée le lundi suivant ne nous a pas apporté de lettres. J'apprends de Québec que tout marche favorablement, et que vous n'attendiez que des nouvelles pour tout terminer. L'arrivée des bills authentiques pour le pont, etc., ce matin, m'a apporté la vôtre du 11 courant, dans laquelle vous me dites que les directeurs de la banque craignent qu'il n'y ait quelque malentendu entre M. Davidson et cette compagnie, à propos des avances.

Vous vous proposiez d'écrire par la malle suivante, et disiez que vous espériez tout arranger, tandis que vous exprimez le désir que je vous eusse envoyé un état de nos engagements, ne sachant pas si le gouvernement avait payé la balance promise. Je vois que je vous ai informé que ces paiements avaient été dûment faits, et dans ma lettre du 19 février, je vous ai dit que le montant de notre dette envers la banque était alors de £50,000, et je vous disais que je désirais vivement que vous fissiez des arrangements avec les directeurs de Londres, et qu'ils ordonnassent à M. Davidson de nous faire de nouvelles avances.

Il est juste que je dise que tout en désirant savoir quelles étaient nos arrangements et quelles probabilités il y avait que des fonds fussent déposés, M. Davidson n'a apporté aucun obstacle dans notre chemin ; au contraire, il s'est déclaré prêt à continuer lorsque je lui eus lu une partie de la lettre que je vous adressais le 27 février, lettre que vous n'aviez cependant pas reçue, parait-il, le 11 mars.

A la réception de cette lettre vous vous arrangerez sans doute avec les directeurs de la banque à leur entière satisfaction. Comme les bons sont en votre possession, vous seul pouvez le faire, et M. Davidson, à qui je viens justement de parler à ce sujet, me prie de mentionner ce fait.

Les paiements pour travaux faits en février sur les sections ne s'élèvent pas à plus de £9,000. Le compte d'Island Pond, cependant, est d'environ £10,000. Ces sommes incluses portent la dette envers la banque aujourd'hui à bien près de £114,000. Les prochaines estimations seront plus fortes ; elles s'élèveront peut-être à £20,000, mais si vous remplissez les recommandations que je vous faisais dans ma lettre du 27 février, nous serons bien, et M. Davidson sera délivré de l'inquiétude que lui cause la lettre qu'il a reçue ce matin.

Vous verrez par ce qui précède que le crédit de £63,000 sterling est tout-à-fait insuffisant, à moins qu'il ne soit ajouté aux coupons d'actions qui vous ont été envoyés, et que de fait toute l'affaire vous soit laissée entre les mains ; mais j'espère que votre prochaine lettre, comme vous le dites, arrangera tout cela.

Il paraît qu'il s'est élevé des doutes dans l'esprit de Gzowski que nous n'avions pas une quantité suffisante de rails pour achever la ligne, et il m'a pressé d'écrire immédiatement pour en faire venir 500 tonneaux de plus. Ayant envoyé M. Webster sur la ligne, la semaine dernière, pour qu'il fit des observations et un rapport sur toutes les affaires se rattachant à l'ouverture du chemin en juillet, je lui adressai une dépêche télégraphique à Portland, et j'ai eu pour réponse qu'il avait pris là des arrangements certains pour tout ce qui sera nécessaire, et M. John McPherson, qui venait d'arriver de Toronto, m'a promis de nous donner ce que nous aurions besoin de ses approvisionnements, si c'était nécessaire ; ainsi je n'en commanderai pas avant d'avoir de nouveaux rapports pour nous décider.

Le dernier paragraphe de votre lettre augmentera les espérances de nos actionnaires s'il en est parlé ; aussi je ne parlerai point d'avantages additionnels. Ce que vous rapportez comme étant décidé devra satisfaire la grande majorité, et je ne doute pas qu'elle soit satisfaite. J'espère, cependant, que vous terminerez la chose avant de penser à revenir. Avoir affaire aux avocats sur les lieux est assez désagréable ; et à en venir à une conclusion par correspondance est une attente désespérée. Gzowski est encore à Toronto, ainsi que votre ami Holton.

Je demeure, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé,)

BENJ. HOLMES.

LONDRES, 24 mars 1853.

B. HOLMES, écr., V. P.

MON CHER MONSIEUR,—Votre faveur du 7 courant m'est arrivée.

Je suis heureux de dire que tous les contrats et arrangements sont terminés, à l'exception d'un seul, qui est réservé jusqu'à ce que le prospectus soit publié, ce qui sera fait à la fin des fêtes de Pâques, disons dans dix jours ; en attendant recevez mon assurance qu'à moins d'une guerre tout est admirablement réglé, et qu'il ne peut surgir aucune difficulté à prélever l'argent. Je désire être moi-même le porteur des instruments auxquels j'ai pris part, ou du moins les suivre de très près, afin de donner toutes les explications nécessaires et concourir à leur prompt ratification.

Le bureau voudra bien se rappeler que jusqu'à ce qu'ils soient ratifiés nous ne pouvons obtenir de fonds pour la nouvelle compagnie, et il est d'autant plus désirable de terminer l'affaire bientôt.

Quant aux coupons d'actions qui m'ont été envoyés, et l'espoir que vous avez communiqué à la banque que je paierais l'argent de suite, je n'ai pas pu trouver moyen de dévancer la période de six mois accordée pour la ratification, et en conséquence j'ai notifié la banque que l'argent ne serait pas payé. Depuis ma dernière j'ai cru devoir, dans l'intérêt de la compagnie, placer presque tout le résidu des actions dont je parlais, et la question de mon intérêt individuel s'est trouvée résolue avant que j'aie reçu votre lettre privée. Je vous renvoie maintenant le coupon de £900—trente-six actions ; tout le reste a été placé, et sera, je pense, dûment payé dans le cours des six mois.

J'ai réglé vos difficultés financières avec la banque, et j'ai demandé un crédit de £120,000 stg. en tout. Je n'ai aucun doute que cela ne soit accordé, et que M. Davidson recevra des instructions par la prochaine malle. Cela doit être assez d'argent, surtout lorsqu'il n'y a aucun doute que le produit des actions sera bientôt disponible ; mais, je vous en prie, ne l'exécédez pas.

J'ai vu M. Jackson, et je lui ai promis d'employer mon influence pour obtenir une solution satisfaisante. Je crois qu'il en est satisfait.

Les copies des lettres ci-incluses expliquent les affaires avec la banque.

Votre dévoué,  
(Signé.)

A. T. GALT.

A. C. Webster, écr., Secrétaire.

LONDRES, 28 mars 1853.

CHER MONSIEUR,—J'ai reçu votre faveur du 23 février, avec la liste des propriétaires. En l'absence de cette information détaillée, j'avais fixé l'allocation de nos propriétaires, pour arranges d'intérêt, à £75,000 stg., arrangement qui, je suis heureux de le voir, couvre plus que la somme réclamée par la liste.

J'espère que tous les contrats et arrangements seront terminés au commencement de la semaine prochaine, et que je pourrai bientôt en faire connaître tous les détails, et vous faire parvenir un prospectus.

Je ne suis pas le moins du monde peiné de voir que les propriétaires de Stanstead, qui se sont si judicieusement prévalus du droit de se retirer, ne participeront pas aux avantages de mes arrangements.

Votre dévoué,

A. T. GALT.

Président.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

MONTREAL, 4 avril 1853.

A. T. Galt, écr., Londres.

CHER MONSIEUR,—Ci-jointe je vous transmets copie de ma dernière lettre; j'inclus aussi une copie de la résolution adoptée par le bureau le lendemain, qui vous expliquera comment a été surmontée la difficulté à propos des "subsides;" au bas de cette résolution se trouve copie d'un billet de Davidson, et le postscriptum à ma lettre, que je vous envoie afin que vous compreniez parfaitement notre position ici, si par hasard l'original ne vous était pas parvenu à temps.

Ce matin j'ai été voir Davidson, dont l'humeur n'a pas du tout été adoucie par la teneur des lettres qu'il a reçu du bureau des directeurs, j'ai fait tous mes efforts pour le convaincre que la prochaine malle arrangerait tout incontestablement, comme vous m'aviez assuré dans un billet privé, que non seulement l'argent des actions arriverait, mais que vous n'aviez aucun doute que vous en arriveriez à un arrangement satisfaisant avec les directeurs, et conformément à ma demande telle que je la lui avais communiquée.

Les membres de notre bureau n'éprouvent pas peu d'inquiétude, et je ne doute pas qu'ils manifestent un grand désappointement de la non-réception de lettres annonçant le transport des bons du gouvernement et la conclusion des autres arrangements, recommandés surtout parce que le crédit de la compagnie tient ici à un fil aussi faible. Je vous annonçais dans ma dernière que nous serions endettés à la banque au montant de £114,000; il est vrai que nos effets payables sont comparativement peu considérables, presque tous, ou le dernier, étant échus lors de votre départ (payés nécessairement par traites sur la banque); mais quelques billets à ordre pour équivalent ont été émis depuis, lesquels avec les prochaines estimations qui sont d'environ £20,000 par mois, doivent être payés promptement, et pour lesquels nous dépendons de la banque; ainsi vous devez concevoir que je ne suis pas exactement sur un lit de roses.

Gzowski est revenu; il a envoyé ce matin par télégraphe à Toronto la substance de votre lettre, et il espère autant que moi que la prochaine malle dissipera toutes nos inquiétudes et les craintes entretenues ici par la banque. M. Webster est aussi revenu de Portland; il rapporte que tout avance d'une manière satisfaisante et rapide à Island Pond, et aussi que le fer dont nous avons besoin pour terminer la voie nous viendra de là incessamment; si non M. D. McPherson (je vois que j'ai écrit *John* dans ma dernière) nous a promis de nous en fournir sur l'importation de Sarnia, attendue à bonne heure ce printemps.

Je demeure, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé.)

BENJ. HOLMES.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU ST LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE.

MONTREAL, 11 avril 1853.

A. T. Galt, écr., Président, Londres.

CHER MONSIEUR,—Ci-jointe je vous transmets copie de ma dernière. La malle de l'*Europa* est arrivée ce matin et m'a apporté la vôtre du 24 ult., qui m'a causé un désappointement et un regret sérieux, car

J'espérais fermement, d'après la teneur de votre billet privé du 17, que je serais autorisé à tirer pour le produit des actions (environ £50,000 ct.) s'il n'avait pas été déposé à la banque, et que tout aurait été arrangé avec les directeurs de Davidson, comme vous l'aviez promis.

En conséquence de quelques demandes de la part de la banque, j'ai dû changer la nature des arrangements dont je vous ai parlé la dernière fois, et adopter à leur place la ligne de conduite désignée par la copie ci-incluse de résolutions passées samedi dernier, à une assemblée spéciale de notre bureau; vous pourrez juger par ces résolutions combien est désagréable la position dans laquelle je me trouve placé maintenant, dénué de toute ressource pour payer les estimations du mois prochain, et venant de recevoir une demande de la banque du Haut-Canada, de lui rembourser l'intérêt qu'elle a payé à Londres sur les bons du gouvernement émis l'année dernière, lequel s'élève à près de £15,000.

En recevant votre lettre, je me suis rendu auprès de Davidson, et je l'ai trouvé dans une disposition d'esprit rien moins qu'agréable. Il m'a lu la lettre qu'il avait reçue de ses directeurs de Londres, contenant l'original de la vôtre au receveur général, qui sera expédiée ce soir. Ses directeurs s'expriment en termes qui sont loin d'être une approbation de la position où se trouve notre compte avec cette institution, et tout en parlant de votre demande d'une extension de notre crédit, ils expriment un doute qu'elle soit favorablement reçue.

Je me propose d'écrire cette après-midi à M. Hincks pour lui demander d'exercer son influence pour obtenir immédiatement du receveur-général, pour Davidson, une réponse favorable à votre lettre qui passe par ses mains. Si Taché s'y oppose ou met des obstacles dans le chemin, je crains que nous ne soyons arrêtés courts, et cela dans un moment qui plus que tout autre serait désastreux pour les intérêts de nos propriétaires.

Si le prochain steamer m'apporte l'autorisation, comme vous m'en assurez, de tirer sur Davidson pour un crédit de £120,000 stg. en tout, cela suffira jusqu'à ce nous recevions de plus amples informations de la nature de vos arrangements, ou jusqu'à ce que vous reveniez vous-même pour aider à faire ratifier le marché. Pour achever les travaux, cependant, et faire face aux engagements qui ne peuvent être évités, nous aurions dû de plus avoir à notre disposition la somme entière que nous espérons réaliser sur les certificats d'actions qui vous ont été envoyés. Je regrette donc que vous n'ayez pas tout placé et que vous n'ayez pas tout mis à notre disposition, comme vous me le faisiez espérer.

Nos estimations du mois, et quelques autres paiements, qui doivent tous être payés vers le 25, ou le 28 au plus tard, absorberont presque toute la somme (£120,000 stg.) qui, dites-vous, devrait être suffisante—la balance tirée lors de ma dernière étant de £114,000 ct. J'espère donc sincèrement que le produit des actions sera, comme vous l'éciriez, bientôt disponible.

Je demeure, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé,)

BENJ. HOLMES.

LONDRES, 15 avril, 1857.

BENJ. HOLMES, écr., V. P.

MON CHER MONSIEUR,—J'éprouve le plus grand plaisir à annoncer au bureau l'accomplissement définitif et satisfaisant des conventions de fusion, le 12 courant, et l'émission du prospectus au public. J'espérais en avoir une copie prête à vous envoyer, mais le nombre des copies à faire est tel qu'on a décidé de faire lithographier l'arrangement, et sa longueur causera quelque délai. Cependant, j'espère que M. Rose en prendra une copie avec lui mercredi, jour qu'il se propose de partir. J'ai été très heureux d'avoir l'avantage de l'avis de M. Rose sur l'arrangement qu'il approuve complètement.

Ne pouvant vous envoyer tout l'arrangement, j'ai fait préparer des extraits des dispositions les plus importantes, que j'inclus ici avec le prospectus. Par cet arrangement j'ai réglé tous les arrérages d'intérêt pour la somme de £75,000, que nous sommes à même de diviser entre nos actionnaires; nos actions seront converties, lorsque l'approbation des actionnaires aura été obtenue, en actions du chemin de fer Grand Tronc.

En sus de cette somme d'argent, nous avons le droit de prendre un capital additionnel dans la nouvelle compagnie au montant de £262,600, dont deux tiers en actions, et un tiers en bons de la compagnie fusionnée. Cela ne nous donnera aucun droit aux bons du gouvernement, puisqu'ils sont émis expressément comme partie des £7,246,000 prélevés en Angleterre.

Je ne doute pas un seul instant de l'approbation de nos actionnaires d'un arrangement par lequel nous partagerons immédiatement un dividende égal à 33 pour cent de notre capital, et par lequel nous recevons ensuite, en actions de la compagnie fusionnée, un montant égal à ce que nous avons payé; mais je suggérerais au bureau que puisque les détails de toute la négociation sont comparativement inconnus, il serait aussi bien de prévenir toute discussion inutile qui s'élèverait dans les journaux, en donnant seulement cet exposé général qui suffira pour empêcher l'achat malhonnête de nos actions.

Vous ne proposerez pas, je suppose, de réunir nos actionnaires avant mon retour, puisque je pars le 7 mai.

Relativement à la représentation de notre compagnie dans la direction, je puis mentionner que comme le nombre des directeurs était limité à dix-huit dans l'acte, dont six devaient appartenir au gouvernement, et comme il était essentiel d'avoir au moins six noms de Londres, il n'y en avait que six de reste pour les compagnies privées. En conséquence j'ai suggéré votre nom comme vice-président de la compagnie. Quant aux autres matières de détail j'ai nécessairement dû me gouverner sur les vues du gouvernement et d'autres personnes ici, pensant bien que notre bureau et nos propriétaires regarderaient plutôt aux principes généraux de l'arrangement.

Je puis assurer le bureau que dans tout ce que j'ai fait mon désir le plus ardent a été d'assurer un arrangement juste et équitable pour nos actionnaires, et j'espère que les nouvelles que je vous communique maintenant justifieront la confiance dont ils m'ont honoré.

Le bureau voudra bien remarquer que l'intérêt à six pour cent sur les actions est payable jusqu'au parfait achèvement des travaux. La fusion a donc donné à nos actionnaires une ample somme pour couvrir les intérêts arriérés, et un capital certain à six pour cent jusqu'à ce que toute cette grande entreprise soit terminée.

Ce doit être un sujet de félicitation pour la ville de Montréal, que par cet arrangement la grande question de jeter un pont sur le St. Laurent est résolue, tandis que cette ville devient le centre du plus grand réseau de chemin de fer au monde.

Par rapport à vos arrangements financiers, je comprends que, conformément à ma demande, la banque a ordonné à sa succursale de Montréal d'étendre votre crédit jusqu'à £120,000 stg. ce qui, j'espère pourvoiera à vos besoins jusqu'à mon arrivée, et j'espère alors vous payer le produit des certificats d'actions qui m'ont été envoyés à 70 pour cent, car je suppose que les parties n'hésiteront plus à les prendre.

J'envoie par M. Jackson un paquet de prospectus pour notre bureau.

Je demeure, cher Monsieur,

Votre dévoué serviteur.

A. T. GALT, Président.

P. S. Je vois que j'ai oublié de vous parler de la réception du projet par le public; il a été accueilli par le succès le plus complet. Les parts, malgré que le prospectus n'ait été distribué que depuis deux jours, sont déjà à une forte prime, et il y a un véritable empressement pour les avoir. Les noms de Londres sont les meilleurs de la ville, et ont produit ce résultat, pendant toute la négociation. Je suis heureux de dire que j'ai été traité de la manière la plus honorable et la plus franche par l'hon. M. Ross, comme représentant le gouvernement, et aussi par MM. Jackson Peto, Brassey et Betts, à l'influente position et aux admirables arrangements desquels il n'est que juste de dire que l'heureuse introduction du projet est, suivant moi, principalement attribuable. Les délais, les difficultés et les inquiétudes inséparables de ma mission ont, comme vous le pouvez penser, été une cause de troubles infinis pour moi, mais j'espère que les grands avantages qui découleront de mes efforts me permettront bientôt d'oublier tout cela.

Tout à vous,

A. T. GALT.

COMP. C. F. ST. LAURENT ET ATLANTIQUE,

MONTREAL, 18 avril 1853.

A. T. Galt, écuyer, président,

Londres.

CHER MONSIEUR, — La malle du steamer *America* est arrivée samedi soir, mais, je regrette de le dire, elle ne m'a apporté aucune lettre. Après vous avoir écrit par la dernière malle suivant copie ci-jointe, j'ai écrit un billet privé à notre ami Hincks, lui expliquant confidentiellement la position de la compagnie à l'égard de la banque, et sollicitant ses bons offices auprès de Taché, pour la réponse de ce monsieur à votre lettre, qui a été envoyée à Davidson, à qui elle est arrivée ouverte lundi dernier au soir. Le 14 je reçus une dépêche télégraphique de Hincks accusant réception de la mienne, et suggérant des modifications aux conditions contenues dans votre seconde proposition, sur quoi je me consultai avec Davidson, et nous décidâmes que la réponse serait acceptable si le gouvernement s'engageait à payer au 1er juillet, ou aussitôt après que la compagnie aurait droit aux bons. Je lui envoyai une dépêche en conséquence, à laquelle il répondit qu'il espérait que la chose pourrait être faite. J'en conclus donc qu'une réponse favorable serait reçue à temps pour la malle anglaise, mais j'apprends qu'elle n'est pas encore arrivée à la banque; l'état affreux des chemins retardent les malles d'au moins vingt-quatre heures, mais elles peuvent encore arriver avant midi.

M. Davidson m'a informé que ses lettres l'autorisaient à payer les traites de la compagnie au montant de £120,000 sterling, votre demande au bureau de Londres ayant été accordée, mais *seulement à condition* qu'il aurait une réponse satisfaisante à votre lettre du 24 mars au receveur général. Sous ces circonstances j'étais sur les épines par rapport à la banque du Haut-Canada, qui m'infortunait pour ses £15,000, et je craignais que monsieur Chabot, ou quelque autre commissaire des chemins de fer à Québec, aurait pu jeter des obstacles au bon vouloir de Hincks, et qu'en conséquence nous nous serions vus arrêtés court.

S'il est reçu une réponse favorable, le montant entier qui sera ainsi placé au crédit de la compagnie sera de £146,000 courant. Maintenant, les estimations mensuelles et le paiement à faire à la banque du Haut-Canada, ajoutés à notre dette actuelle (comme je vous l'ai dit,) absorberont tout l'argent, et vous verrez la nécessité de rendre disponible le produit des certificats d'actions. Je ne puis rien savoir de certain à propos de l'arrivée en ville de l'arrangement ou des prospectus par la malle, et pourtant il circule des rumeurs qu'il s'est élevé des obstacles qui ont eu une fatale influence, et j'apprends que nos actions, qui s'étaient élevées à 95, ne peuvent plus se vendre pour plus de 90—chiffre auquel M. Desbarats a vendu et s'est retiré du bureau. La navigation entre ici et Kingston est maintenant ouverte, mais la glace tient encore sur le lac St. Pierre. Gzowski est à Toronto.

Votre dévoué,

(Signé),

BENJ. HOLMES.

COMPAGNIE DES TERRES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE,

Bureaux 35½, New Broad Street, Londres, 19 avril 1853.

MON CHER MONSIEUR,—Les copies ne sont pas encore arrivées de chez les litographes; ainsi je ne puis vous envoyer l'arrangement. Cela est cependant, je suppose, sans grande importance, puisque vous en avez les prémices dans ce que je vous ai envoyé par la dernière malle.

Tout va bien. Les demandes d'actions sont très nombreuses et très bonnes; tellement que lundi dernier il a été donné avis qu'on ne pouvait plus en recevoir.

Votre dévoué,

A. T. GALT.

B. Holmes, écr.

LONDRES, 22 avril 1853.

Benj. Holmes, écr., vice-président comp. C. F. St. L. et A.

MON CHER MONSIEUR,—J'espérais vous envoyer l'arrangement aujourd'hui par M. Ross, mais il m'est impossible de le faire parce que M. Ross, le président du Grand Tronc, m'a officiellement prié de ne pas dévancer les nouvelles qu'il désire transmettre au gouvernement à ce sujet, et qu'il croit désirable de retenir jusqu'au partage des actions et le paiement du premier versement, considérant (ce qui est vrai) que jusqu'à ce que cela soit fait l'arrangement sera incomplet. J'ai reçu de M. Ross de si précieux services dans le cours de toute la négociation, que je ne puis convenablement refuser de me conformer à sa demande—surtout lorsqu'un refus de ma part serait de nature à embarrasser ses communications avec ses collègues, et en conséquence je lui ai dit que je me rendrais à ses désirs.

J'ai ou d'autant moins de difficulté à le faire, que les extraits que je vous ai envoyés par la dernière malle contiennent l'essence de l'arrangement en ce qui regarde notre chemin, le reste n'étant, pour ce qui nous intéresse, que des détails.

Afin, cependant, que vous soyez bien informé sur le sujet, M. Rose a examiné tous les papiers avec moi, et il pourra donner au bureau toutes les informations générales.

Comme l'arrangement ne sera naturellement pas en force avant que nos propriétaires l'aient ratifié, je pense qu'il vaudrait mieux que l'assemblée spéciale dans ce but fut convoquée le plus tôt possible après mon arrivée, et je suggérerais le dernier lundi de mai;—je me propose de faire faire l'assemblée de la compagnie de Toronto la même semaine, il faut aussi que je sois présent à celle de la compagnie de Portland la semaine suivante.

Une autre raison pour laquelle nous ne devons pas perdre de temps à obtenir la ratification de nos actionnaires, se trouve dans l'état de nos finances, qui ne peuvent être maintenant mises en ordre qu'après la ratification, avant quoi vous aurez, je suppose, dépensé presque tout le crédit que vous a envoyé la banque.

Les actions ne sont pas encore réparties, mais les spéculateurs en font l'agiotage de \$1 5s. à £2, de prime par action, ce qui, je n'en ai aucun doute, augmentera lorsque la répartition aura eu lieu.

Je demeure, cher monsieur,

Tout à vous,

A. T. GALT.

P. S. Je pars positivement le 7 mai.

COMP. C. F. ST. LAURENT ET ATLANTIQUE,  
MONTREAL, 25 avril 1853.

A. T. Galt, écuyer, président,  
Londres.

MON CHER MONSIEUR,—Lorsque je vous ai écrit la dernière—suivant copie ci-jointe,—nous attendions avec anxiété la réception de nouvelles satisfaisantes de Québec; elle ne viennent pas, et par conséquent nous sommes dans des doutes très désagréables à propos de notre position financière que l'arrivée de l'*Arabia* n'a pas modifiée, car Davidson m'a dit qu'il lui avait apporté des lettres qui le tançaient fortement. Cependant la réception d'une réponse favorable à votre lettre au receveur général, arrivée vendredi, a tout arrangé pour ce qui est des £120,000, et en vertu de la résolution nécessaire du bureau, je me suis entendu avec la banque et j'ai donné des bons de la compagnie pour £94,000 stg., payables dans dix ans à six pour cent d'intérêt, pour le surplus tiré de la banque, et j'ai signé une convention autorisant leur vente au meilleur avantage, pourvu que notre dette ne soit pas payée avant le premier août prochain, et j'ai aussi transporté tout notre droit aux bons provinciaux comme bénéfice collatéral, la banque s'engageant à payer les traites de la compagnie à un montant égal à la balance résultant de votre demande, disons £30,000 courant.

Ayant retardé le paiement des £15,000 de la banque du Haut-Canada pendant trente jours, nous aurons à payer avec cette somme les estimations qui deviennent dues à la fin du mois (environ £20,000), et nous aurons un surplus de £10,000; mais Davidson me dit qu'il ne veut pas faire honneur à nos traites d'un seul louis au-delà du crédit accordé. Ainsi vous verrez la nécessité, s'il n'y est pas déjà pourvu par la fusion, soit de faire déposer l'argent des actions de la banque de Londres, soit d'y pourvoir autrement pour empêcher la suspension de nos travaux, ce qui aurait inévitablement lieu s'il survenait quelque délai, et si des arrangements définitifs ne nous parvenaient pas avant le 20 mai.

D'après le contenu de votre billet privé que vous m'adressiez le 18 avril, que j'ai lu en partie à la dernière réunion du bureau, on espère fermement que la prochaine malle nous apportera la confirmation de nos plus chères espérances, et la nouvelle que vous serez bientôt en route pour nous donner votre aide précieuse dans la confirmation et le règlement définitif des arrangements si habilement conduits.

M. Wood est arrivé ici aujourd'hui d'Island Pond. Il parle avec confiance au sujet de cette station, et l'achèvement des autres avance rapidement. M. Gzowski se propose de parcourir la ligne cette après-midi, et j'espère qu'il pourra faire un rapport favorable, à son retour.

Croyez-moi, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé.)

BENJ. HOLMES.

LONDRES, 3 mai 1853.

MON CHER MONSIEUR,—Je viens de recevoir votre faveur, m'informant que les £120,000 seront bientôt absorbés. J'avoue que j'en suis étonné, mais je vois parfaitement la nécessité de faire de nouvelles dispositions, ce que je vais tâcher de faire demain. Dans tous les cas, je serai prêt à payer presque tous les £49,000 courant, à mon arrivée.

Je partirai le 7 courant; je puis espérer avoir le plaisir de vous voir environ trois jours après que vous aurez reçu celle-ci. Il est inutile que j'entre dans des détails. Je serai retenu une journée à New-York; ainsi vous ne devez pas m'attendre le même jour que la malle.

C'est aujourd'hui jour de paie pour le versement du Grand Tronc, et je suis heureux de dire que l'argent entre très vite.

Je suis votre tout dévoué,

A. T. GALT.

B. Holmes, écuyer.

*Ques. 380.* Sont-ce là toutes les lettres échangées entre M. Galt et vous durant sa mission à Londres?—*Rép.* M. Galt m'a écrit une ou deux lettres privées que je ne puis retrouver, malgré que je les aie cherchées pour me rafraîchir la mémoire sur leur contenu. Les lettres produites sont les seules que j'aie pu trouver au bureau, se rattachant à la mission de ce monsieur en Angleterre.

*Ques. 381.* L'une des lettres privées dont vous parlez ne contenait-elle pas l'information désirée, et n'a-t-elle pas été écrite à l'époque indiquée par la question No. 378?—*Rép.* L'une des lettres privées que m'adressa M. Galt peu de temps après son arrivée en Angleterre, me donnait la nouvelle que ses mesures étaient

telles qu'elles lui permettraient de faire des arrangements très satisfaisants, et que les 2756 actions lui avaient été d'un grand secours dans ses négociations, mais, comme je l'ai déjà dit, je ne me rappelle aucune communication sur les détails de ses arrangements à propos de ces actions. Dans la lettre officielle de M. Galt en date du 18 février 1853, il est fait allusion à ces actions. Je ne me rappelle pas si sa lettre privée était datée du 18 février.

*Ques.* 382.—Etes-vous prêt à dire que vous ne vous rappelez pas avoir reçu une lettre de M. Galt, envoyée avant le 18 février 1853?—*Rép.* Je ne me rappelle pas les dates des deux lettres privées que je sais avoir reçues; il est très probable que l'une d'elles a pu être datée en janvier.

*Ques.* 383.—N'êtes vous pas parfaitement certain que l'une de ces lettres privées, vous disant ce que M. Galt avait fait des actions placées à sa disposition, a été écrite et envoyée quelque temps avant le 18 février 1853?—*Rép.* Je ne puis répondre positivement que ce soit le cas; je n'ai pas la lettre, quoique je l'aie cherchée, et je pense qu'elle a pu être détruite; comme je l'ai dit, elle a pu être écrite en janvier.

*Ques.* 384. La lettre de M. Galt du 18 février vous a-t-elle appris pour la première fois qu'il avait disposé de ces actions, et si vous le saviez auparavant, en quels termes cela vous avait-il été communiqué?—*Rép.* J'ai déjà dit plus d'une fois que je n'ai aucun moyen de constater la date des deux lettres privées, que je crois ne plus exister. Il est très probable que l'une de ces lettres a pu être datée avant le 18 février; elle a pu l'être le 1er de ce mois, ou dans le mois précédent. M. Galt vient de me montrer une lettre privée de moi, datée du 7 mars, en réponse à l'une de ses communications antérieures. Je n'ai pas gardé copie de cette lettre, que je me rappelle; dans tous les cas je n'en ai pas pu trouver il y a quelques jours, lorsque j'ai fait des recherches se rattachant à cette enquête, en conséquence de ce que M. Galt m'avait demandé de lui montrer les lettres qu'il m'avait adressées de Londres en 1853. M. Galt peut produire ma lettre du 7 mars, et, s'il le juge à propos, la soumettre au comité.

*Ques.* 385. Comment pouvez-vous avoir des doutes à propos de la lettre privée et de son contenu, après avoir vu la vôtre du 7 mars?—*Rép.* J'ai dit et répété que j'avais reçu deux lettres d'Angleterre de M. Galt, marquées privées, et qu'il est plus que probable que l'une d'elles a pu être datée du mois de janvier. J'ai pour habitude invariable d'accuser réception des lettres à mesure que je les reçois. Le seul doute que j'aie à ce sujet est que j'aie été instruit, dans les lettres privées de M. Galt, soit qu'il eût vendu les 2756 actions, soit qu'il en eût disposé conformément aux résolutions, comme il est dit dans l'une des questions auxquelles j'ai déjà répondu (No. 381). Mon impression est que je n'ai jamais été informé de la manière dont il en avait disposé dans aucune lettre privée; j'ai déjà soumis les lettres officielles au comité.

*Ques.* 386. Vous avez dit que vous ne croyiez pas que M. Galt vous eût jamais informé des conditions auxquelles il avait placé les dites actions en Angleterre. Croyiez-vous, lorsque vous avez reçu la lettre privée en question, que M. Galt avait disposé des actions pour son avantage personnel, et à des conditions différentes de celles établies dans la résolution du 11 décembre 1852?—*Rép.* Je ne me rappelle pas que M. Galt m'ait informé des conditions auxquelles il avait disposé des actions en question, à part ce qui en est dit dans les lettres soumises au comité. Je ne croyais pas que ce fût l'affaire des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent de s'informer ou de faire à M. Galt aucune question à ce sujet.

---

*Ques.* 387. N'avez-vous pas reçu une lettre de M. Galt, datée le 4 février 1853, vous demandant de lui envoyer les certificats de ces actions, de les faire enregistrer en son nom, en lui en chargeant le montant à 70 pour cent, et vous disant que si les arrangements venaient à manquer, la transaction pourrait être annulée par sa remise des certificats, ou de telle partie que les porteurs ne garderaient et ne paieraient pas?—*Rép.* Oui; l'une des lettres déjà soumises est datée du 4 février 1853, et demande l'enregistrement, au nom de M. Galt, des actions en question, qui seraient payées à 70 pour cent lors du retour de M. Galt, si ses arrangements se terminaient heureusement.

*Ques.* 388. M. Webster, le secrétaire et trésorier de la compagnie, en réponse à la lettre que M. Galt vous avait adressée le 4 février 1853, ne lui a-t-il pas envoyé un état du capital de la compagnie, y compris les actions en question? et veuillez fournir au comité copie de la lettre de M. Galt et le rapport qui l'accompagnait.—*Rép.* Oui; je sou mets le rapport et la lettre.

## Liste des actionnaires de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, 25 février 1853.

	Actions.		Actions.
Jean Baptiste Allard .....	2	R. et H. Corse .....	16
Allison et Cie .....	10	John Caverhill .....	4
Robert Armour .....	24	Ab. Clément dit Larivière .....	4
C. Austin .....	4	James Cooper .....	2
François J. Alves .....	4	John Chester .....	2
J. D. Adams .....	2	John Craig .....	6
Enos Alger .....	2	William Connelly .....	20
A. A. Adams .....	6	William Christie .....	2
Andrew Armstrong .....	2	Thomas Edmond Campbell .....	80
Job Adams .....	2	Louis Comte .....	4
William Arms .....	4	W. C. H. Coffin .....	4
Thomas Bell .....	4	C. B. Cleveland .....	6
Hon. F. T. Bruneau .....	10	David Connell .....	2
Jean Bruneau .....	10	Jonathan Cutting .....	4
Joseph Boulanget .....	4	Bingham Caswell .....	2
C. A. Brault .....	4	William Cleveland .....	2
Jean Baptiste Brousseau .....	10	Samuel Cleveland .....	6
John Boston .....	10	E. Clarke .....	2
O. T. Bruneau .....	4	Jonathan Converse .....	2
Charles Bowman .....	4	Edmond Cox .....	2
Budden & Vennor .....	4	C. B. Cleveland, Jr. ....	2
John C. Becket .....	2	John Chillas .....	2
Samuel Benjamin .....	4	M. T. Cushing .....	2
François Benoit .....	4	S. et W. Charles .....	6
J. Bertheaume .....	2	Et. A. Dubois .....	10
Louis Blache .....	4	Norbert Dumas .....	4
John Brodie .....	4	Alphonse Dumon .....	4
G. C. Beck .....	4	George Desbarats .....	50
Therese Berthelet .....	10	John Dunlop .....	2
William Berzzy .....	2	William Dunlop .....	2
L. J. Beliveau .....	2	N. B. Desmarceau .....	8
J. L. Beaudry .....	10	John J. Day .....	10
A. Brault et Cie .....	2	John Dods .....	10
Joseph Beaudry .....	2	L'hon. L. T. Drummond .....	20
Joseph A. Berthelot .....	4	Jean Baptiste Dubuc .....	2
William M. Brown .....	4	T. Desnoyer .....	2
P. Bellair .....	2	Jacques Desautel .....	2
L. R. P. Bellair .....	2	M. Duwand .....	2
J. B. Beaudry .....	8	Joseph Dufresne .....	4
David Brown .....	4	L'hon. S. DeBeaujeu .....	6
Emeline B. Bent .....	2	James Doak .....	2
Strachan Bethune .....	6	Simon M. Dennison .....	8
Francis Badgley .....	4	L. Doolittle .....	4
E. Baird .....	2	Lieut. Général Evans .....	50
Lambert Bleau .....	2	William Edmonstone .....	24
Pierre Beaudry .....	20	Pierre Elie .....	4
Louis Barsalou .....	10	Robert Elliott .....	6
Comp. des terres de l'Amérique Britannique .....	1000	H. E. Edgell .....	0
William Brooks .....	20	Olivier Fréchette .....	10
Charles Brooks .....	10	John Frothingham .....	10
Peter Bowen .....	6	Edward R. Fabre .....	14
Richard Baldwin, Jr. ....	4	O. Favreau .....	4
Levi Baldwin .....	2	Arthur Fisher .....	0
John Bellows .....	2	James Ferrier, Junr. ....	12
George W. Brooks .....	10	George Fellers .....	2
Joel Baker .....	2	François Fournier .....	6
Nelson Bartlett .....	2	James Foster .....	4
A. P. Bull .....	2	John Fraser .....	2
James B. Barrie .....	2	Felix Fortier .....	2
David Bull .....	2	Edward Franklin .....	4
Henry Becket .....	4	Archibald Ferguson .....	2
C. S. Cherrier .....	10	David Ferguson .....	4
George Et. Cartier .....	10	John Ford .....	2
Cowan & Cross .....	4	G. K. Foster .....	8
R. Campbell .....	4	Baron Grant .....	80
Francis Clarke .....	4	Benaiah Gibb .....	10
Léandre Chaput .....	2	Gillespie, Moffatt et Cie .....	80

## Liste des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

	Actions.		Actions.
John Grieg	2	Joseph Lougee	8
Jérôme Grenier	4	Eros Lebourveau	2
A. Giurd	2	Orson Lindsay	2
T. A. Gibson	4	Ralph Lindsay	2
T. J. Greene	2	Edward Longmore	2
John Gibson	2	Francis Loomas	2
François Gibeault	2	Hon'ble A. N. Morin	40
Galarneau et Roy	4	Prudent Malot	2
Etienne Guy	10	Hon'ble George Moffatt	40
Charles Garth	2	C. S. Monk	20
George Garth	2	Hon. Peter McGill	40
Joseph Grenier	4	Dr. M. McCulloch	40
Robert Godfrey	2	Thomas Mussen	6
James Goudie	2	Edouard Mercier	2
Rév. Jean F. Gagnon	2	Louis Marchand	2
Elisha Gallup	2	J. H. Maitland	4
John Griffith	2	G. Michon	4
Ephraim Hudon	4	Archibald Macfarlane	4
R. A. A. Hubert	12	William Muir, Junior	2
William J. Holmes	2	Hugh McCulloch	4
Hudon et Lesieur	2	Henry Munro	2
John Hutchison	4	Neil McIntosh	2
Joseph N. Hall	4	John McGregor	4
J. W. Herbert et Cie	4	William Murray	20
E. et V. Hudon	4	James Morrison	2
Philip Holland	10	M. A. Miller	2
Rev. H. Hudon	2	H. & H. Merrill	4
Benjamin Hall	8	William Moodie	2
Michel Houle	2	R. D. McPherson	2
Hon. Edward Halo	46	Pierre Moreau	4
Samuel P. Harvey	6	J. B. Meilleur	4
Wells R. Hodge	2	Madame DeMontenach	46
Mecijah Hanson	2	A. M. Naughten	2
Jesse Joseph	10	Isaac Moffatt, Sen	10
Ernest Idler	10	Michael Morley	4
James Johnston	4	Evêque de Montréal	4
Pierre Jodoin	10	James Edward Major	8
Robert Irwin	2	P. B. Merritt	20
Thomas Jenkins	2	John McBean	20
Jonathan Jordan	2	Allen McDonell	20
Rév. C. Jackson	10	D. L. Macpherson	10
Ira Jamieson	2	Rev. M. Marcotte	2
Robert Kirkup	12	George McDonnell	20
A. W. Kendrick	10	William Morrice	4
A. O. Keillum	4	John Morse	2
B. H. Lemoine	4	Morey, Hurd et Cie	2
Paul J. Lacroix	4	William Mowles	2
J. C. H. Lacroix	4	Marsh Martin	2
Ovide Le Blanc	2	W. H. McCullough	2
James Logan	82	James Norton	2
William E. Logan	40	Wolfred Nelson	4
P. Lamothe	2	Arthur Nicholson	4
M. Leframboise	4	Andre Ouimet	10
Lemesurier, Routh et Cie	10	Michael O'Meara	4
P. E. Leclere	6	Benjamin Ouimet	2
F. LeBlanc	2	John Ostell	10
John Lovell	2	Hubert Paré	20
George Lulham	4	A. Prévost	22
E. M. Leprohon	4	J. F. Pelletier	8
James Lewis	2	Ferdinand Perrin	4
J. A. Labadie	4	Charles Phillips	50
Mark Lefebre	2	D. E. Papineau	2
Léandre Lafontaine	2	Edward Prentice	2
Germain LeBlanc	4	Rév. V. Plinguet	2
F. Leclair	10	Olivier Pichette	8
Edouard Lamarche	2	Augustin Perrault	2
G. D. Lamarche	4	Olivier Perrault	4
Charles E. Levey	100	Alfred Pinsonneault	2

## Liste des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

	Actions.		Actions
James Porteous	4	Robert Trenholm	2
Laird Paton	2	Charles Towle	2
Walter Prendergast	4	Louis Voligny, père	4
Benjamin Pomroy	40	Narcisse Valois	4
D. Pitcaithly	2	Hon'ble L. M. Viger	8
Rouer Roy	4	Rev. J. Vinet	10
Andrew Robertson	2	Frederick Veit	2
Thomas Rattray	4	Robert Vincent	2
Mme Colin Russell	10	H. H. Whitney et Cie	4
William Rodden	10	Miles Williams	20
Elizabeth L. Russell	2	Hon'ble Charles Wilson	6
Joseph Ross	4	G. H. Wheeler	2
David Rea	4	Edward Wilson	2
G. Reinhardt	4	John Whitlaw	2
J. B. Rolland	2	John James White	4
Alexander Ronald	2	Benjamin Workman	2
François Ricard	2	John Wood et fils	2
George Roy	2	Thomas Watson	4
Louis Renaud	4	Christ. E. Wurtele	4
J. B. Renaud	2	Luke Wadleigh	2
Alexandre Roy	4	Paul Whitecomb	2
Salvin Richardson	2	John Wadleigh	4
Simon F. Rankin	2	Joseph Watson	8
Joseph H. Rankin	2	W. W. Wadleigh	2
Rév. Charles P. Reid	4	George Young	2
Joseph Savage	8	David Young	2
Alfred Savage	4	Hon. John Young	44
Charles E. Shiller	10	Caroline Cherrier	2
Andrew Shaw	30	Joseph Grouette	2
Joseph Shuter	20	Maurice Buckley	4
Thomas A. Stayner	84	Edward Benoit	6
Madame St. Jean	4	Jean Baptiste St. Denis	2
L. V. Siotte	6	William French et fils	2
H. B. Smith	4	Joseph Fitchett	2
D. Senechal	2	Ant. S. Archambault	1
John Smith	10	Michel Plamondon	2
J. B. Lancer	4	François Charron	2
Amable Simard	4	Philip Earl	4
Stephen C. Sewell	2	Robert Smith	10
Eusebe Sené	2	F. Cadoret	4
Dugald Stewart	10	Antoine Coté	2
Joseph Sargison	2	Alexander Bell	2
Adam Stevenson	2	F. V. Cadieux	2
Daniel Sutherland	2	George Harding	4
George B. Symes	100	Laurent Dufresne	18
Thomas Steel	10	Sir D. MacDougall	20
Arba Stimson	10	Thomas Bell Blythe	4
G. G. Stevens	2	Edward Maitland, Tylee et Cie	10
Sidney Spafford	2	Thomas Bouthillier	4
Joseph Smith	4	E. Cartier	4
C. E. Stimson	2	James Torrance	4
David G. Sloane	2	C. Beaugard	4
John Torrance et Cie	40	D. G. Morrison	4
John Torrance	40	Sir George Simpson	8
Tait, Fowler et Cie	20	Henry F. J. Jackson	42
Hugh Taylor	20	John Lowe	2
Thomas M. Taylor	24	Alexander McIver	2
William Thompson	2	Paul L. Robitaille	2
Hugh Thomson	4	John Brooke	42
Ives Tessier	2	James H. Douglas	2
François Trudeau	2	Margaret Stuart	2
Joseph Tiffin	12	Thomas M. Watters	2
John Thompson	4	Thomas Molson	66
A. Trudeau	2	McLean et Wright	10
William Thompson	8	John H. R. Molson	68
Veuve François Toupin	6	James Hutton	4
Thomson et fils	2	A. C. Webster	62
Samuel Tuck	2	Mary S. Charlebois	2

## Liste des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Cont.)

	Actions.		Actions.
Mrs. Hugh Tyre	12	Normon Cleveland	2
James Tyre	6	Cushman Clarke	2
Claude M. Callam	6	Hiram Davis	2
Henry Scott, Tutor	2	Mathew Dixon	2
Kenneth Dowie	80	Dudley Davis	2
Richard Harrison	20	William H. Edington	20
John Shuter	20	John Gilman	4
James Dowie	40	James Grsam	2
D. Lorn MacDougall	72	Paul Hitchcock	4
Noël Lussier	1	Lewis Hanson	4
William Dow	246	Lewis F. Hanson	2
Frederick Ployart	2	Horace Hovey	2
Edouard Biron	2	Taylor Hackett	2
William Molson	284	Henry Hollister	2
Joseph Collard	2	J. M. Hubberd	2
Hon'ble D. B. Papineau	8	Ira King	2
William Workman	42	Samuel Knight	4
Thomas M. Bryson	4	Ebenezer Kilborne	2
Rev. Benjamin Slight	2	E. H. LeBarron	2
Alfred Larocque, Président,	23	Thomas Loch	2
Banque d'épargnes de la cité et district		2	
Johnston Thomson	66	Leon Langmond	2
Weir et Dunn	20	Benjamin Martin	2
Samuel Ogden	2	John M'Connell	4
Benjamin Holmes	40	John H. Martin	2
Hon. John Pangman	2	Ozro Morrill	4
Andrew Dow	10	George Pomroy	2
John McLean	10	James Pensley	4
William D. McLaren	2	Hugen Pomroy	6
Thomas Kay	42	Quarters Pomroy	10
William C. Ritchie	2	Joel Smith, Jun	2
J. W. A. R. Masson	40	William Smith	4
Madame Terroux	2	Timothy Taylor	2
Hamilton, Brothers	20	James Thomson	2
George Starke	9	David White	2
Robert McCalmont	328	E. D. Whiteher	2
Alexander M. Delisle	14	Edward Worth	2
John Rose	44	Daniel Way	2
Moss, frères	2	John Webster, Junr.	2
George Horne	4	Benjamin Wyman	2
Alfred LaRocque	62	Albert Young	2
Charles Geddes	298	William Ayer	2
Havilland L. Routh	84	Gardner Ayer	2
Charles T. Palsgrave	20	Carlton Ayer	2
H. L. Routh in trust	50	Lotes Baldwin	2
James Patton, Sen	2	Osias G. Brown	2
Joseph H. Mead	56	Jesse P. Boynton	2
John Charles Lilly	6	Charles Comstock	2
George W. Campbell	24	Squire Colby	2
Thomas Ryan	20	Levi Cleveland	2
Hugh Allan	20	W. G. Cook	6
Joseph Lougee	2	Normond Cleveland	2
A. T. Galt	68	John Edington	2
J. et R. Esdaile	26	Moses S. Field	2
Benjamin Pomroy	4	A. T. Foster	4
Redeemed Stock	3271	Jonathan Field et fils	12
A. T. Galt, Londres	2756	Alonzo Field	2
L. et J. M. Aldrich	2	Richard Gunning	2
Ezra Aldrich	2	T. D. Gilbert	2
John S. Bacon	2	Phineas Hubberd	16
Ebenezer Bacon	4	Hazen Hazeltine	2
John William Baxter	10	Joseph Ives	2
Gardner Boynton	2	Albert Knight	8
L. N. Burton	2	Libbey et Dresser	2
A. T. Bangs	2	Erastus Lee	40
Eli Baogs	2	D. W. Mack	4
Ebenezer Barry	2	Henry McGaffer	2
J. E. Butler	2	Daniel Manser	6
		Wilder Pierce	40

## Liste des actionnaires du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique.—(Fin.)

	Actions.		Actions.
C. A. Richardson .....	2	Calvin Wilcox.....	1
Lewis E. Rose .....	50	James Young.....	2
George H. Rose .....	2	Calvin Wilcox, Jr.....	2
J. B. Shirliff.....	4		
Eli White.....	2	Total d'actions.....	18,116
Sylvester Wheeler.....	4		

COMP. C. F. ST. LAURENT ET ATLANTIQUE,

MONTREAL, 26 février 1858.

A. T. Galt, Secy,

Président.

CHER MONSIEUR,—La liste ci-inclue comprend les actionnaires de la compagnie, tel que leur noms paraissent aujourd'hui sur les livres d'actions.

Le 30 novembre dernier, les actions existantes s'élevaient à 14,127—£353,175. Il a été confisqués pour non-paiement de versements, par résolution du 15 janvier dernier, l'époque de rachat étant expirée le 15 février suivant, 1,012 actions—£25,300, laissant maintenant sur les livres 13,115—£327,875, ainsi que le fait voir la liste.

Vous remarquerez que les actions dont il vous a été transmis des certificats ont été portées du compte de capital racheté à un compte séparé en votre nom, mais le reste des actions primitivement données à Black, Wood et Cie. sur leur contrat, sont encore au compte du capital racheté.

Les actionnaires du comté de Stanstead qui ont donné l'avis requis pour avoir le droit d'exiger le remboursement de leurs paiements, sont placés les derniers sur la liste. Ils représentent 396 actions, sur lesquelles il pourra être réclamé environ £6,500.

Je demeure, cher monsieur,

Votre tout dévoué,

A. C. WEBSTER,

Secrétaire.

La compagnie de terres de l'Amérique Britannique, Londres.

*Ques. 389.* N'avez-vous pas, le 27 février, écrit à M. Galt, lui disant que vous désiriez que l'argent provenant de ces actions fût payé à la banque de l'Amérique Britannique du Nord; et n'avez-vous pas ultérieurement, dans les mois de mars et avril, aussi écrit à M. Galt au même effet?—*Rép.* Oui.

*Ques. 390.* M. Galt ne vous a-t-il pas répondu par lettre, en date du 18 mars, qu'il ferait son possible pour faire le paiement de la manière que vous désiriez.—*Rép.* Oui; les lettres soumises le font voir.

*Ques. 391.* M. Galt ne vous a-t-il pas, par sa lettre du 24 mars, informé que les personnes auxquelles il avait transporté le droit de préemption, avaient refusé de payer l'argent avant l'expiration des six mois, et qu'il en avait en conséquence informé la banque?—*Rép.* Oui, cela se trouve dans la correspondance soumise.

*Ques. 392.* N'avez-vous pas reçu de M. Galt une lettre en date du 18 février, dans laquelle il vous priait d'amener le sujet de ces actions devant les directeurs, dans les termes suivants:

“ Il y a un autre point sur lequel je serais heureux d'avoir l'opinion du bureau. Vous savez que ma demande des actions de Black, Wood & Cie. a été faite individuellement en mon nom, et la résolution me donnant droit de préemption pendant six mois est aussi faite individuellement en mon nom; maintenant ce que j'ai vendu de ces actions ne couvre pas tout le montant de £69,000 courant,

quoique j'en aie vendu la plus grande partie. D'après les termes de la résolution je pouvais me servir de toutes les actions, mais comme les directeurs, en m'accordant ce droit de préemption, supposaient sans doute que je me servirais du tout pour mettre mon projet à exécution, je ne me crois pas libre de retirer aucun avantage personnel de mes arrangements sans leur concours.

“Maintenant, en considérant que par mes conventions chaque actionnaire recevra son arrérage d'intérêt, et de nouvelles actions à 6 pour cent pour celles qu'il possède maintenant, je ne vois pas en quoi souffrirait l'intérêt de nos propriétaires s'il m'était permis de prendre le résidu des actions, ce qui, sans aucun doute, me procurera un avantage que l'on peut considérer comme une espèce de commission sur ce qui, je crois, sera regardé comme une transaction favorable. Le refus de ma demande ne peut affecter notre position d'un chelin, et j'espère en conséquence que vous la verrez favorablement. Vous comprenez, naturellement, que cet arrangement n'aura lieu que dans le cas où la fusion se fera; si elle venait à manquer ce serait une autre affaire?”—*Rép.* Oui.

*Ques.* 393. N'avez-vous pas reçu de M. Galt une lettre datée du 24 mars, dans laquelle il dit qu'il a cru convenable de transporter toutes les actions en question, excepté £900, dont il vous renvoya alors les certificats?—*Rép.* Oui; c'est une des lettres déjà soumises au comité.

*Ques.* 394. Qu'a fait le bureau à propos de la lettre de M. Galt du 18 février? (lisez la résolution.) Dites si vous étiez présent à la réunion du bureau, à quelle date elle a eu lieu, et quelle était l'intention du bureau?—*Rép.* La lettre de M. Galt du 18 février fut soumise aux directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à une assemblée tenue à Montréal le 11 mars; j'étais présent à cette assemblée, et je soumetts copie d'une résolution adoptée ce jour,—résolution qui fut communiquée à M. Galt.

Extrait des minutes des délibérations du bureau des directeurs de la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, à une assemblée tenue en leur bureau, Montréal, C. E., vendredi, le 11e jour de mars 1853, à laquelle un quorum était présent :—

*Résolu.*—Que relativement à la demande faite par A. T. Galt, écr., d'une partie du capital racheté de la compagnie, le bureau est d'opinion que, quelque haute appréciation qu'il fasse des efforts de M. Galt pour effectuer une fusion, à des conditions favorables aux actionnaires entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, il ne peut de lui-même, comme bureau, prendre sur lui de mettre ce capital à sa disposition personnelle pour d'autres fins que celles mentionnées dans la résolution du 11 décembre dernier; mais ce bureau, appréciant parfaitement la valeur des services passés et futurs de M. Galt, recommandera son juste titre à une récompense libérale à la considération favorable des actionnaires, lors de l'assemblée générale qui pourra être convoquée pour ratifier les conditions de la fusion; et à cette fin il suggère que dans les arrangements qui se poursuivent maintenant, la prise de la totalité du capital racheté par la ligne du Grand Tronc pourra, si c'est possible, être une considération de l'achat. Tout surplus dont M. Galt ne disposerait pas aux conditions de la résolution antérieure sera laissé pour être réparti entre les actionnaires, sous la recommandation ci-dessus, à l'assemblée générale qui sera convoquée pour la ratification de l'arrangement.

*Ques.* 395. M. Galt s'est-il conformé à cette résolution? N'a-t-il pas dit qu'ayant disposé des actions, la question se trouvait résolue? Voyez sa lettre du 24 mars?—*Rép.* M. Galt n'a pas agi suivant la résolution, et il l'a dit dans la lettre en question.

*Ques.* 396. M. Galt ayant accès aux livres de transports et autres, a-t-il, à votre connaissance, acheté ou vendu une seule action du capital de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, depuis l'époque où il a accepté la mission jusqu'à ce que la fusion fût terminée en juin 1853, excepté les actions placées à sa

disposition par la résolution du bureau du 11 février 1852 ?—*Rép.* Je ne me rappelle pas que M. Galt ait acheté ou vendu aucune action de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, autre que les 2756 actions, et celles qui étaient à son nom antérieurement.

*Ques.* 397. Vous avez dit en réponse à la question 275 que ces actions avaient été achetées à 50 pour cent. En conséquence la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique n'a-t-elle pas fait un profit de 20 pour cent sur ces actions qui, par la fusion, revenaient à la compagnie du Grand Tronc, en vertu de la résolution du 11 décembre 1852 ?—*Rép.* Certainement, elle a fait ce profit.

*Ques.* 398. M. Galt n'a-t-il pas cessé toute relation officielle avec la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, ou celle du Grand Tronc, du moment que la fusion a été ratifiée par les propriétaires ?—*Rép.* M. Galt n'avait aucune relation officielle avec la compagnie du Grand Tronc lors de l'assemblée de Montréal (31 mai 1853), époque à laquelle il cessa d'être lié en aucune manière à la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique.

*Ques.* 399. M. Galt n'a-t-il pas adressé une lettre au bureau de la compagnie du Grand Tronc à Québec, à sa première ou seconde réunion après la fusion, dans laquelle il exposait les conditions précises auxquelles il avait pris le choix des actions, tant dans la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique que dans celle de l'Atlantique et du St. Laurent, et que l'arrangement qu'il avait fait pour leur transport était sujet à la ratification du bureau du Grand Tronc après que la fusion serait complétée. Que les actions étaient en sa possession, et que si le bureau n'était pas disposé à sanctionner les arrangements faits par M. Galt, il était prêt à les remettre, sur simple remise de ses déboursés réels ? Produisez la lettre faisant cette offre, et la résolution du bureau sur cette lettre ?—*Rép.* Le 27 septembre 1853, il est enregistré une résolution du bureau à l'effet qu'une lettre de M. Galt, offrant certaines actions de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique qui avaient été mises à sa disposition avant la fusion, a été soumise.

Je crois devoir informer le comité que j'ai envoyé hier une dépêche télégraphique au secrétaire, lui disant de m'envoyer cette lettre. Il m'a répondu qu'il ne pouvait la trouver dans le bureau, que comme elle avait été, en toute probabilité, adressée à l'hon. John Ross, ce monsieur pouvait l'avoir. J'ai vu M. Ross et je lui ai demandé s'il l'avait, mais je vois qu'il ne l'a pas.

Voici copie de la résolution enregistrée dans les livres de la compagnie, à propos de cet affaire :—

*Résolu.*—Que les remerciements des directeurs sont dus à M. Galt, et à ceux qui lui sont associés, pour l'offre très libérale et très honorable contenue dans sa lettre. Néanmoins les directeurs sont d'opinion que cette offre ne doit pas être acceptée ; mais comme la plus grande partie des actions est possédée en Angleterre ils préfèrent renvoyer l'offre de M. Galt au bureau de Londres, en l'informant en même tems qu'il existe un doute que la compagnie puisse, en vertu des clauses de l'acte des clauses consolidées, accepter légalement les propositions de M. Galt.

J'étais présent à la réunion du bureau le 27 septembre 1853, et je n'ai aucun doute, quoique je ne me rappelle pas la circonstance ou le contenu de la lettre, qu'elle contenait les suggestions exposées dans la question à laquelle je réponds maintenant.

*Ques.* 400. Le bureau de Londres n'a-t-il pas répondu qu'il n'était pas disposé à accepter l'offre de M. Galt, ni à reprendre les actions ?—*Rép.* Oui ; la résolution du bureau de Londres, passée le 18 octobre 1853 par rapport à ce sujet, est comme suit :

*Résolu.*—La lettre de M. Galt du 26 septembre et l'offre qu'elle contient sont prises en considération, et le secrétaire est chargé d'exprimer le concours de ce bureau dans la résolution des directeurs du Canada, refusant d'accepter la dite offre.

Quant aux différentes questions qui m'ont été posées et auxquelles j'ai répondu, à propos des 2,756 actions placées à la disposition de M. Galt, par la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, et au résultat de la négociation de ce monsieur à Londres, je prends la liberté de soumettre comme preuve deux extraits des archives :

MARDI, le 24<sup>e</sup> jour de mai 1852.

A une assemblée spéciale du bureau tenue ce jour, à 2 heures P. M., sont

PRESENTS :

Le président,  
L'hon. Peter McGill,  
Le major Campbell,  
Alf. Larocque, écr.,  
William Workman, écr.,  
William Molson, écr.

Le Vice-président,  
L'hon. John Young,  
John Rose, écuyer,  
John Torrance, écr.,  
William Dow, écr.

Les minutes de la dernière séance sont lues.

Les minutes du comité exécutif du 30 avril et 18 mai sont lues et approuvées.

Le président communique alors au bureau les démarches qu'il a faites après son arrivée à Londres en décembre dernier, dans le but d'effectuer l'arrangement dont il avait été chargé par la résolution du bureau en date du 11 décembre dernier (folio 234); le résultat de ses démarches a été une convention pour opérer une fusion de cette compagnie avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, dont il soumet copie au bureau, —laquelle ayant été lue, il est,

Sur motion de l'hon. *Peter McGill*, secondé par *M. Torrance*.

*Résolu* unanimement, Que la convention de fusion entre cette compagnie et la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, et les autres compagnies qui y sont parties, venant d'être lue, les membres du bureau confirment cette convention et désirent la recommander à l'adoption des actionnaires, lors de l'assemblée spéciale convoquée pour lundi prochain, le 30 courant.

Extrait des minutes de l'assemblée du bureau de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, tenue à Montréal le 11 décembre 1852.

La lettre de M. Galt, d'aujourd'hui, étant lue, il est,

Proposé par *M. Torrance*, secondé par *M. Larocque*.

Attendu que, dans le règlement des comptes de contrat de Black, Wood et Cie., il devint nécessaire que la compagnie achetât les actions de la compagnie données aux dits entrepreneurs, au montant de £68,900, ce qui a été fait à 50 pour cent d'escompte; et

Attendu que, afin de compléter les arrangements financiers et autres de la compagnie, il est expédient d'adopter des mesures pour disposer des dites actions; et

Attendu qu'une demande a été faite à ce bureau par *Alexander T. Galt*, écr., que les dites actions soient placées à sa disposition au taux ou prix de 70 pour cent, pour les vendre en Angleterre, pendant une période de six mois;

A ces causes il est *résolu*,—Que les actions de cette compagnie achetées de Black, Wood et Cie., s'élevant à £68,900, soient ainsi placées à la disposition d'*Alexandre T. Galt*, écr., pendant une période de six mois, au taux ou prix de 70 pour cent, et que sur paiement à cette compagnie de ce taux pour toutes ou aucune partie des dites actions, les officiers à qui il appartiendra en effectuent le transport; Pourvu toujours qu'aucune partie des dites actions ne sera vendue en cette province par le dit *A. T. Galt*.

En vue du départ immédiat du président pour l'Angleterre, et de son absence de la prochaine assemblée générale, le sujet de la rémunération qui devra être accordée au président, ou à toute autre personne qui pourra être chargée de l'administration générale des affaires de la compagnie, est soumis à la considération du bureau, et il est résolu, comme l'opinion unanime des directeurs présents, que la somme de mille jolis par année devrait être dorénavant la rémunération du président ou de la personne en remplissant les devoirs. Et les directeurs présents s'engagent à recommander cette somme au vote annuel des actionnaires à cet effet.

## PRESENTS :

LE VICE PRESIDENT,  
M. Workman,  
M. Laroque,  
M. Rose,

M. Molson,  
M. Dow,  
M. McGill,  
M. Torrnce.

La lettre du président du 4 février dernier est lue au bureau, et le sujet de l'émission des certificats d'actions au montant de £68,900 est amplement considéré.

Le bureau alors *résout*,—Que les officiers exécutifs de la compagnie soient autorisés à se conformer aux intentions de M. Galt relativement à ces certificats, après avoir référé au solliciteur de la compagnie la question de légalité et de conformité aux régléments en force de la compagnie.

Le vice-président est prié de communiquer spécialement avec le président au sujet des nécessités financières de la compagnie, lui exposant l'état actuel du compte de la compagnie avec la banque de l'Amérique Britannique du Nord, et lui suggérant d'engager les bons de garantie du gouvernement maintenant en sa possession, au montant de £60,000 stg., dans le but de subvenir aux dépenses actuelles, sans intervenir dans les arrangements maintenant pendants.

*Ques.* 401. John Rose, écr., de Montréal, aujourd'hui directeur de la compagnie du Grand Tronc, n'était-il pas, dans le temps que M. Galt a négocié la fusion, directeur de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique.—*Rép.* Oui, il l'était.

*Ques.* 402. M. Rose ne s'est-il pas trouvé à Londres sur la fin des dites négociations, et ne fut-il pas chargé par M. Galt de copies de la fusion et des autres arrangements, pour les mettre devant le bureau de Montréal avant le retour de M. Galt.—*Rép.* Oui.

*Ques.* 403. M. Galt, dans sa lettre du 15 avril, ne dit-il pas : "Cependant j'espère que M. Rose en prendra une copie avec lui (du marché de fusion) mercredi, jour qu'il se propose de partir. J'ai été très heureux d'avoir l'avantage de l'avis de M. Rose sur l'arrangement, qu'il approuve complètement ;" et voulez-vous dire si M. Rose n'a pas expliqué les transactions au bureau avant que M. Galt ne fut de retour d'Angleterre ?—*Rép.* L'extrait de la lettre de M. Galt, du 15 avril, est correct tel que cité dans la question qui m'est posée, et je n'ai aucun doute qu'à la première assemblée qui eût lieu après l'arrivée de M. Rose, il n'ait fait part aux directeurs de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique des informations dont il était chargé.

*Ques.* 404. Le paiement de £2578 2s 4d, dont vous avez parlé dans votre réponse à la question 278, a-t-il été fait à même les fonds du Grand Tronc, ou n'a-t-il pas été fait plutôt à même la somme allouée par l'arrangement aux propriétaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique ?—*Rép.* Ce n'a pas été à même les fonds du Grand Tronc ; c'était la balance des £75,000 stg., divisée entre les actionnaires de la compagnie du chemin du St. Laurent, après qu'il leur eût été payé un bonus de 37½ pour cent sur leurs actions.

*Ques.* 405. Alors la rémunération qui a été faite à M. Galt à propos de la fusion de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, n'a donc jamais été en aucune manière une charge sur la compagnie du Grand Tronc ?—*Rép.* Non.

*Ques.* 406. M. Galt n'avait-il pas droit, comme président de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique, à une rémunération, et si on lui en eût payé une n'aurait-elle pas été à la charge de la compagnie du Grand Tronc ?—*Rép.* Les actionnaires de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique étaient si satisfaits des arrangements qui avaient été faits à Londres, qu'ils considérèrent que M. Galt avait droit à une rémunération, et c'est pour cette raison qu'ils lui payèrent la balance des £75,000 stg. dont il est parlé plus haut ; s'ils lui eussent voté une indemnité sur aucun autre fonds, ç'aurait été une nouvelle charge pour le

Grand Tronc. Il n'y a pas de doute que M. Galt fût en droit de recevoir une rémunération pour ses services comme président de la compagnie du St. Laurent.

*Ques. 407.* Combien a-t-on voté à M. Galt pour ses services comme président de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique en 1852, et lui fut-il voté quelque chose par les actionnaires, lors de l'assemblée de fusion, de plus que ce que vous avez déjà dit?—*Rép.* Je crois que la somme qui fut votée au président du St. Laurent et de l'Atlantique en 1852, a été de £750 ; nulle autre somme ne fut votée à M. Galt à l'assemblée annuelle de 1853, excepté comme j'ai déjà dit.

*Ques. 408.* Dans votre réponse à la question 293, vous avez dit que la première intimation que vous eûtes de votre nomination comme directeur de la compagnie du Grand Tronc, était par une lettre que vous avait écrite M. Galt, de Londres, dans le printemps de 1853. Voulez-vous parler de la lettre du 15 avril 1853, qui est parmi la correspondance produite?—*Rép.* Non ; je crois que c'était par une note privée que j'ai reçue auparavant.

*Ques. 409.* Avez-vous cru alors que vous deviez votre nomination au bureau du Grand Tronc aux arrangements pris par M. Galt à Londres pour opérer la fusion de la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique?—*Rép.* Oui, et je le lui exprimai dans la note privée que je lui adressai à Londres.

*Ques. 410.* Ne saviez-vous pas dans le temps que M. Galt était un des associés de la maison Gzowski et Cie., les entrepreneurs du chemin de Toronto à Sarnia, qui a été réuni au Grand Tronc?—*Rép.* Je sais que M. Galt était dans le temps sur le point de conclure des arrangements avec M. Gzowski pour entreprendre le chemin de Toronto à Sarnia, qui plus tard fut réuni au Grand Tronc. Je crois que la société existait avant son départ de Montréal, en décembre 1851.

*Ques. 411.* M. Galt n'a-t-il jamais, directement ou indirectement, cherché à obtenir de vous, en retour de votre nomination, quelque faveur ou avantage pour lui-même ou pour sa maison ? ou ne vous a-t-il pas plutôt toujours donné, lorsque vous l'avez requis, son assistance la plus libérale sans jamais rien exiger d'impropre de vous?—*Rép.* M. Galt ne m'a jamais fait voir qu'il voulait de moi le moindre retour ou la moindre faveur en considération de ce qu'il avait suggéré mon nom comme directeur du Grand Tronc. Au contraire, j'ai eu en plusieurs occasions à me féliciter des avis et de l'assistance de ce monsieur dans l'accomplissement de mes devoirs comme officier exécutif du Grand Tronc.

*Ques. 412.* Dans votre réponse à la question 261, vous dites que vous croyez que M. Galt était directeur du chemin de Montréal à Toronto, et entrepreneur du chemin de Toronto à Sarnia au temps de la fusion. Ne savez-vous pas que M. Galt avait cessé d'être directeur du chemin de Montréal à Toronto avant la fusion du chemin de Toronto à Sarnia avec le Grand Tronc?—*Rép.* Je savais que M. Galt était directeur du chemin de Montréal à Toronto, et conséquemment directeur de la compagnie du Grand Tronc, avant la fusion ; c'est lui-même qui me l'avait dit. Je ne sache pas qu'il ait jamais assisté à aucune assemblée, et je crois qu'il a résigné son siège avant la fusion ; et c'est tout ce que je connais de l'affaire.

*Ques. 413.* En réponse à la question 282, à propos de la réserve que s'était assurée M. Galt, du droit d'acheter sous un certain délai, pour un demi-million de piastres des actions de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent, vous dites que vous ne connaissez rien de ses arrangements avec cette compagnie. Comme cette réponse pourrait donner à entendre que cet arrangement avait été pris avec la compagnie, ayez la bonté de dire si c'est le cas, et si vous n'avez

pas compris que c'était plutôt avec un des actionnaires en particulier, M. J. M. Wood, de Portland?—*Rép.* Je n'ai point voulu donner à entendre que M. Galt négociait le demi-million de piastres avec la compagnie de l'Atlantique. J'ai compris que le capital qu'il était autorisé à vendre, était les actions possédées par M. J. M. Wood, autrefois entrepreneur de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent.

*Ques. 414.* Vous avez dit dans votre réponse à la question 298 que vous aviez compris que MM. Galt et Holton avaient fait beaucoup d'opposition à la charte du Grand Tronc et qu'ils avaient représenté que le prix qu'on donnait à Jackson et Cie. était exorbitant. Ayez la bonté de dire si vous avez voulu parler de ces messieurs comme individus, ou comme président et vice-président de la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston, qualité en laquelle ils avaient comparu devant le comité des chemins de fer en 1852?—*Rép.* Comme de raison, je savaiss que MM. Galt et Holton avaient comparu devant le comité d'enquête, alors siégeant à Québec, comme parties agissant en qualité publique.

*Ques. 415.* En réponse aux questions 299, 300 et 301, vous dites que certains extraits mentionnés dans ces questions sont corrects. Voulez-vous maintenant examiner les signatures des lettres mentionnées dans ces questions, et dire si elles ne sont pas signées comme suit :—La lettre du 13 septembre 1852, par M. Holton, président de la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston, et la lettre du 11 octobre 1852, par L. H. Holton, président de la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston, et A. T. Galt, vice-président?—*Rép.* J'ai examiné les lettres et je trouve qu'elles sont signées comme il est dit.

*Ques. 416.* Voulez-vous maintenant regarder aux pages 55 et 56 des procédés du comité législatif, de 1852, sur les chemins de fer, et dire s'il n'appert pas aux minutes d'une assemblée générale des actionnaires du chemin de fer de Montréal à Kingston que "Luther Hamilton Holton, Alexander T. Galt, David Lewis Macpherson, John Torrance, William Molson, John Rose, Thomas Galt, George Edward Jacques, et William McDougall," ont été élus directeurs de cette compagnie, et s'il n'appert pas aux minutes de la première assemblée générale des directeurs que Luther H. Holton a été élu président, et Alexander T. Galt, vice-président de la dite compagnie?—*Rép.* Après examen du record je trouve que c'est le cas.

*Ques. 417.* Voulez-vous voir à la page 7 des dits procédés, et dire si, dans une lettre adressée au président, sous la date du 26 août, par L. H. Holton et A. T. Galt, agissant au nom des actionnaires de la compagnie de Montréal à Kingston, il n'est pas dit :

"Nous prendrons maintenant la liberté d'informer l'honorable comité, que le capital en vertu de cette charte a été souscrit avec l'intention de construire le chemin, soit au moyen de contrats avec M. Jackson, ou soit au moyen de contrats avec d'autres entrepreneurs. Comme preuve de cette intention, nous dirons que le même jour M. T. C. Keefer fut employé comme ingénieur en chef, pour suivre la ligne et prendre les arrangements pour organiser les parties nécessaires; qu'il reçut aussi instruction de se mettre en communication avec les municipalités le long de la ligne pour s'assurer de la co-opération qu'elles avaient promise, et prendre des arrangements pour obtenir le droit de passage."—*Rép.* J'ai examiné la lettre en question; c'est le cas et l'extrait est correct.

*Ques. 418.* Voulez-vous regarder à la page 17 des dits procédés, et à la lettre du 13 septembre 1852, mentionnée dans la question du président No. 299, et dire s'il ne vous paraît pas que cette lettre a été écrite en réponse à la question qui suit, posée au signataire par le comité des chemins de fer, le 8 de septembre 1852 :

“ Etes-vous prêt à établir pour l'information du comité, le maximum du montant de la garantie ou de l'aide provinciale que votre compagnie est disposée à accepter pour la construction d'un chemin de fer solide et permanent, d'après les plans et devis approuvés par les commissaires des chemins de fer, et construit sous la surintendance de leurs officiers, les rails ne devant pas être de moins de 63 lbs. pesants par verge, toutes les jetées et coulées des ponts dans tout le parcours devant être de la meilleure maçonnerie, tous les creux et bas-fonds couverts par des terrassements permanents et toute la ligne pleinement lestée et équipée aussi efficacement que celle d'Ogdensburgh, la ligne devant être terminée en 1855.”

Voulez-vous aussi dire si, dans la dite lettre, page 18, immédiatement après la citation ci-dessus, il n'est pas dit :

“ La compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston n'a jamais eu l'intention de paraître devant le comité ou devant le gouvernement dans l'attitude d'entrepreneurs qui veulent entrer en concurrence avec M. Jackson ou aucune autre personne pour l'exécution de ces travaux ; mais elle se propose, aussitôt que la gouvernement aura établi la route, ainsi que demandé dans sa lettre du 6 courant au secrétaire provincial, d'adopter des mesures dont l'effet sera de faire construire le chemin d'une manière prompte et économique en y engageant la concurrence la plus étendue entre les entrepreneurs anglais et étrangers aussi bien que ceux qui résident dans le pays.”—*Rép.* Oui ; les extraits sont parfaitement corrects.

*Ques.* 419. Voulez-vous aussi regarder à la page 18 des dits procédés, et à la dite lettre du 13 septembre 1852, et dire s'il y est dit :—

“ Pour faire voir que la concurrence canadienne ne fera pas défaut, je pourrais mentionner le fait qu'une annonce récemment publiée par la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a provoqué cent neuf soumissions, dont quarante étaient pour toute la ligne et la grande majorité par des entrepreneurs canadiens.”—*Rép.* Cet extrait est correct.

*Ques.* 420. La compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, dont il est fait mention dans la dernière question, est-elle la même que celle qui a été fusionnée avec la compagnie du Grand Tronc, et de laquelle Gzowski et Cie. avaient obtenu le contrat ?—*Rép.* Oui.

*Ques.* 421. Voulez-vous tourner à la page 20 des dits procédés, et dire si, dans la lettre du 13 septembre, il est dit :

“ A quelque extrémité que le gouvernement puisse pousser l'affaire, la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston aura la satisfaction de savoir qu'elle a été la cause qui a engagé M. Jackson à soumettre des propositions plus favorables que celles qu'il avait d'abord été prié de faire. La dernière proposition qu'il a faite est basée sur une évaluation réduite, comparée à la précédente, de mille louis sterling par mille sur toute la ligne depuis Montréal jusqu'à Toronto ; et il est difficile de conjecturer de combien aurait été réduite sa première offre s'il ne se fut présenté des obstacles à la réalisation de ses rêves d'o.”—*Rép.* J'ai examiné les procédés, et je trouve que le paragraphe que vous en avez extrait est correct.

*Ques.* 422. Voulez-vous tourner à la page 22 des dits procédés, et dire s'il ne s'y trouve pas une lettre de L. H. Holton, écuyer, président de la compagnie des travaux du chemin de fer de Montréal à Kingston, au président du comité, comme suit :

“ MONTREAL, 27 septembre 1852.

“ Sir Allan N. McNab,

“ Président du comité permanent des chemins de fer, etc.

“ MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous transmettre ci-joint copie d'une lettre que j'ai adressée à l'honorable John Young, ci-devant commissaire des travaux publics, le 16 du courant, exposant les conditions auxquelles la compagnie du chemin de fer de Montréal et Kingston est disposée à abandonner les privilèges qu'elle possède en vertu de sa charte.

“ Comme l'on nous a donné à entendre que ni le gouvernement ni le comité des chemins de fer ne consentirait à ce que la garantie provinciale fût accordée pour plus de trois mille louis sterling par mille, et qu'il serait possible d'avoir un pont de chemin de fer sur le St. Laurent, à Montréal, si l'on pouvait effectuer les arrangements projetés avec M. Jackson, nous avons toute raison de croire que les conditions contenues dans ma lettre à M. Young rencontreront l'approbation du gouvernement et du comité; et que si M. Jackson ne soumettait point des propositions basées sur ces conditions, l'on ne s'opposerait plus à ce que la compagnie actuelle du chemin de fer de Montréal et Kingston fasse ce chemin avec l'aide et la co-opération du gouvernement.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre obéissant serviteur,

“ L. H. HOLTON,

“ Président la comp. du chemin de fer de M. à K.”

[Copie.]

“ MONTREAL, 16 septembre 1852.

“ A l'honorable John Young,

“ Commissaire en chef des travaux publics, Québec.

“ MONSIEUR,—Dès mon arrivée de Québec, ce jour, je n'ai point perdu de temps à communiquer à la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston, la substance de nos entretiens relatifs à la connexion du pont projeté sur le St. Laurent, à Montréal, avec les chemins de fer de l'ouest, et je suis autorisé à dire, pour l'information du gouvernement et du comité des chemins de fer, qu'en considération des grands avantages qui doivent résulter de la construction de ce pont pour toute la province en général, par suite de la communication non interrompue qu'il établira avec les bords de l'Atlantique, et surtout par suite de l'importance évidente qu'il a pour la cité de Montréal, en la reliant avec la rive sud, croyant aussi qu'il serait difficile pour la compagnie que je représente d'entreprendre, dans les circonstances actuelles, la construction immédiate de ce pont en sus du chemin de fer de Kingston, nous sommes disposés, après que toutes nos dépenses préliminaires nous aurons été remboursées, et après que nous aurons été déchargés de toutes les obligations que nous avons encourues, à abandonner les privilèges que nous possédons en vertu de notre charte, aussitôt que le gouvernement nous informera qu'il est en possession de propositions, qu'il est prêt à recommander à l'adoption du parlement, pourvu que le chemin de fer et le pont soient construits simultanément, qu'ils soient tous deux de la nature la plus solide et que le chemin soit complètement équipé à des termes qui limiteront au montant fixé par nous devant le comité, comme le maximum que vous consentirez à accorder, la somme de la garantie provinciale qui sera accordée aux parties, £3,000 sterling par mille, et pourvu aussi que le montant des actions et garanties de toutes espèces représentées par le chemin de fer et par le pont en sus de la garantie du gouvernement, n'excèdera pas le montant de la dite garantie, que l'usage du pont sera assuré à tous les autres chemins de fer à des termes qui seront fixés par le gouvernement indépendamment des propriétaires, que le gouvernement se

“ réservera un contrôle suffisant sur l'administration future des travaux, de manière à protéger la province contre les maux résultant d'un droit de propriété et d'un contrôle situé en dehors de la province, et que le prix d'achat par le gouvernement sera basé sur un profit de dix pour cent sur le coût réel de l'ouvrage, et non pas sur le coût prétendu ou nominal.

“ En faisant cette communication nous désirons qu'il soit bien distinctement compris que nous n'abandonnons nullement la position que nous avons prise, que les ressources et le crédit de la province exploités par des hommes qui y résident suffisent amplement à la construction du chemin de fer (et nous ajouterions encore du pont), si l'aide du gouvernement est accordée à cet ouvrage, même à des termes beaucoup plus favorables que ceux que nous mentionnons actuellement, et nous ne doutons pas que l'on trouvera beaucoup plus avantageux de faire construire ces travaux par une compagnie canadienne que par une compagnie qui ne résidera pas dans le pays.

“ Sur ces points notre opinion n'a pas changé; mais nous regrettons d'être obligés de dire que les sentiments d'hostilité prononcée que des membres éminents du gouvernement ont manifestés contre toute tentative à effectuer des travaux de la province par les hommes et les moyens de la province nous engagent à adopter une marche qui va immédiatement mettre à l'épreuve la validité des raisons de l'opposition que l'on nous a faite, et qui aura l'effet de procurer la prompte exécution d'un pont dispendieux qui ne pourra manquer de rapporter les avantages les plus grands à notre population, si réellement la province peut par l'entremise des entrepreneurs anglais, avoir de si grandes facilités pour se procurer les capitaux.

“ J'ai l'honneur d'être, monsieur,

“ Votre très-obéissant serviteur,

(Signé,)

“ L. H. HOLTON,

“ Président de la comp. du chemin de fer de M. à K.”

—*Rép.* Oui.

*Ques.* 423. Voulez-vous tourner à la page 32 des dits procédés, et dire si dans la lettre du 11 octobre, mentionnée dans la question 300 du président, il n'est pas dit :

“ Nous sommes maintenant prêts à prouver qu'un chemin construit et complété sur l'échelle du chemin d'Ogdensburgh, peut se faire pour moins de £6,500 courant par mille, et que nous sommes prêts à le construire sans qu'il soit nécessaire d'émettre les bons de la province pour £3,000 sterling par mille ? ” Aussi, dite si cette lettre n'est pas datée du “ bureau de la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston, Montréal, ” et signée officiellement par MM. Holton et Galt, comme président et vice-président de cette compagnie ? — *Rép.* Oui; la lettre en question est ainsi signée et datée, et l'extrait est correct.

*Ques.* 424. Le devis du chemin de Toronto à Sarnia est-il, sous aucun rapport, semblable à celui du chemin d'Ogdensburgh ? Les travaux en sont-ils d'un genre beaucoup plus coûteux ? — *Rép.* Je n'hésite point à dire que le chemin d'Ogdensburgh est inférieur sous tous les rapports à celui que vous avez construit.

*Ques.* 425. Dans toute la correspondance et les extraits des dits procédés, auxquels on a attiré votre attention, M. Holton et M. Galt ont-ils agi individuellement, ou comme représentant une compagnie incorporée ? — *Rép.* Ils ont toujours agi comme en rapport avec la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston.

*Ques.* 426. Voulez-vous prendre connaissance des procédés du dit comité du 16 octobre 1852, et dire si l'opposition de MM. Galt et Holton à la charte

du Grand Tronc a réussi ou non?—*Rép.* Les minutes des procédés du samedi, 16 octobre 1852, font voir que les pétitionnaires contre le bill du Grand Tronc—MM. Galt et Holton comme représentant la compagnie du chemin de fer de Montréal à Kingston—ont été déboutés par le comité, et que le préambule du bill a été adopté.

*Ques.* 427. Vous avez dit en réponse à la question 301, que vous ne saviez pas quand MM. Galt et Holton sont devenus directeurs de la compagnie du Grand Tronc. Voulez-vous avoir la bonté de dire si ça été après l'action ci-dessus mentionnée du comité, et après l'action de la chambre sur le bill tel que rapporté? Voulez-vous aussi dire si vous avez quelque connaissance personnelle des causes qui ont fait nommer ces messieurs directeurs?—*Rép.* Leur nomination comme directeurs de la compagnie du Grand Tronc est ultérieure au 16 octobre 1852. Je ne sais rien des raisons qui les ont fait nommer directeurs.

*Ques.* 428. Dans la question 303, on vous a demandé combien de semaines après la date de cette lettre (du 11 octobre 1852) MM. Holton et Galt, comme directeurs du Grand Tronc, s'étaient assurés le contrat de la section de Toronto à Sarnia du réseau fusionné du Grand Tronc? Et vous avez répondu que vous n'aviez aucune connaissance personnelle du temps que le contrat avait été donné, mais qu'il apparaissait par le prospectus qu'il leur avait été accordé. Voulez-vous maintenant regarder au contrat de fusion et donner les particularités, et les dates du dit contrat, tels qu'elles y sont citées?—*Rép.* Le contrat de fusion est daté du 12 avril 1853, et il y appert que M. Galt et ses associés avaient pris le contrat de la compagnie de Toronto à Guelph, pour le chemin de Toronto à Guelph, le 26 novembre 1852, et que subséquemment, le 18 février 1853, ils avaient pris aussi le contrat pour le chemin de Toronto à Sarnia—ces contrats ayant été passés à Toronto; et que le 24 mars 1853, un autre marché avait été fait à Londres, entre la compagnie de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, et les entrepreneurs, représentés par A. T. Galt, écuyer, en vertu duquel dernier contrat les travaux ont été exécutés.

*Ques.* 429. Le 26 novembre 1852, que le premier contrat a été donné, avait-on déjà fait les démarches pour la fusion de quelqu'une des compagnies? N'est-ce pas qu'à la fin de décembre que M. Galt partit pour l'Angleterre pour cette affaire?—*Rép.* Il n'avait été encore fait aucunes démarches que je sache. Ce n'est que le 22 décembre 1852 que M. Galt partit pour l'Angleterre.

*Ques.* 430. En réponse à la question 304, vous dites que c'est en vertu des arrangements faits à Londres que le contrat a été donné à MM. Galt et Holton. N'appart-il pas par le contrat de fusion tel que vous venez de le dire dans votre réponse précédente, que les contrats avaient été accordés par la compagnie de Toronto à Guelph aux entrepreneurs, et que le contrat passé à Londres avait été donné par le propre agent de la compagnie, Alexander Gillespie, écuyer, de Londres?—*Rép.* Je vois que c'est le cas d'après le contrat de fusion.

*Ques.* 431. Est-il à votre connaissance que M. Gillespie ait en aucune manière pris part aux autres arrangements de fusion, ou savez-vous s'il a eu depuis quelque chose à faire avec la compagnie du Grand Tronc? Ayez la bonté de dire ce que vous connaissez de la position et du caractère de M. Gillespie?—*Rép.* M. Gillespie, de Londres, est un des marchands les plus estimés des commerçants anglais qui font le commerce avec le Canada, et un gentilhomme de la plus haute probité. Je ne sache pas qu'il ait été consulté ni qu'il soit en d'autres rapports avec la compagnie du Grand Tronc que comme agent de la compagnie de Toronto à Guelph.

*Ques. 432.* Dans votre réponse à la question 305 vous avez dit que MM. Galt et Holton n'ont point pris leur contrat à £6,500, prix qu'ils avaient dit être la valeur en argent des travaux de Peto et Cie. mais bien à £8,000 par mille; et comme ils appert par les extraits que vous avez vérifiés, que le prix de £6,500 avait rapport à un chemin semblable au chemin d'Ogdensburgh:—voulez-vous dire si le prix de £8,000 par mille n'a pas rapport à un chemin bien supérieur à celui-là, et voulez-vous aussi dire, d'après ce que vous connaissez des travaux de la ligne de Toronto à Sarnia, s'il n'est pas vrai qu'elle passe dans un pays bien plus difficile et plus dispendieux que celui par où passe le chemin de Montréal à Kingston, auquel s'applique la remarque quant aux £6,500?—*Rép.* Je pense bien que lorsque MM. Galt et Holton ont dit avoir eu des soumissions pour £6,500 du mille, ils avaient en vue de construire un chemin semblable à celui d'Ogdensburgh, et j'ai déjà dit que le chemin de Toronto à Sarnia, pour la partie qui en est faite, a été jugé bien supérieur à l'autre, et je crois que c'est le cas. Je tiens cette opinion de juges bien plus compétents que moi, et il n'y a pas à douter que le pays que le chemin traverse présente beaucoup plus de difficultés pour la construction d'un chemin de fer que celui où passe le chemin d'Ogdensburgh ainsi que celui de Montréal à Kingston.

*Ques. 433.* En réponse à la question 306 vous dites que Gzowski et Cie devaient être payés en argent. Ne savez-vous pas que la compagnie de Toronto à Guelph avait mis pour condition à son adoption du contrat fait à Londres, que la maison prendrait sur elle tout le capital souscrit par la cité de Toronto et les autres municipalités, dans la compagnie de Toronto à Guelph, au pair, se montant à £145,000,—que la cité de Toronto, croyant que les actions valaient plus que le prix, a refusé de les transporter à Gzowski et Cie, et qu'elle les possède encore; et que Gzowski et Cie. ont accepté le transport des autres municipalités pour un montant de £45,000 qu'ils ont payé en plein à la compagnie du Grand Tronc?—*Rép.* Je n'ai aucune connaissance personnelle des conditions auxquelles MM. Gzowski et Cie. ont pris le contrat qui a été passé à Londres, et je ne sais point non plus s'ils étaient obligés de prendre tout le capital souscrit dans la compagnie de Toronto à Guelph par la corporation de la cité de Toronto; mais je sais qu'ils ont payé £45,000 à la compagnie du Grand Tronc pour le capital souscrit dans la compagnie de Toronto à Guelph par d'autres municipalités.

*Ques. 434.* Avez-vous jamais entendu faire des plaintes sur la manière dont Gzowski et Cie. ont exécuté leur contrat pour la construction du chemin de Toronto à Stratford, ou à propos de la nature des stations ou de l'équipement qu'ils ont fournis? Au contraire tout ce que vous avez entendu dire de ce chemin n'est-il pas tout en sa faveur?—*Rép.* J'ai déjà dit, et c'est un fait, que je n'ai jamais entendu faire de plaintes à propos de la construction de la ligne à l'ouest de Toronto.

*Ques. 435.* En réponse à la question 324 vous avez donné à entendre que Gzowski et Cie ont demandé à faire faire une déduction de l'intérêt que la compagnie du Grand Tronc leur chargeait, d'environ £35,000. Avez la bonté de dire si ce n'était pas le compte préliminaire qui fut soumis, lequel, après s'être entendu avec nous, a été réduit à trois items, se montant à environ £23,000, qui, comme vous l'avez dit, ont été de consentement mutuel soumis à l'arbitrage? Avez aussi la bonté de dire si la décision n'en est pas aujourd'hui entre les mains du président de la compagnie, et en faveur de Gzowski et Cie. pour environ £12,000?—*Rép.* Je dois dire en réponse qu'il y a environ deux mois je demandai à MM. Gzowski et Cie, d'envoyer leur compte contre la compagnie—ce qu'ils firent—et je trouvai que leurs réclamations en rabais d'intérêt faisaient monter la balance en leur faveur de £8,500 qu'elle était sur les livres en Canada, à environ £43,000. En examinant leur compte, tel que par eux produit, on n'a pu faire autrement

d'admettre qu'ils avaient droit à une partie de leur réclamation pour intérêt, mais il restait encore une différence de plus de £23,000. En conséquence les deux comptes furent soumis à l'arbitrage de MM. Eccles et Cameron, comme il a déjà été dit. L'hon. John Ross m'a informé aujourd'hui que la sentence était rendue et qu'il l'avait entre les mains, et que les arbitres accordaient environ £12,000 à MM. Gzowski et Cie sur leur réclamation.

*Ques. 436.* En réponse à la question 326 vous avez dit que Gzowski et Cie. réclament le droit d'exécuter le résidu de leur contrat jusqu'à Sarnia, et qu'ils prétendent à leur allocation de £45,000 de plus. Voulez-vous avoir la bonté de regarder à l'arrangement fait à Londres, le 4 février 1857, entre la compagnie et Gzowski et Cie, représentés par A. T. Galt, et dire quels sont les termes exacts de cet arrangement à cet effet?—*Rép.* Dans ma réponse d'hier à la question 326, au lieu de dire que Gzowski et Cie. réclament le droit d'exécuter le reste de leur contrat jusqu'à Sarnia, il aurait été plus juste de dire qu'ils pourront, quand ils seront requis de construire le reste de la ligne, réclamer en sus de leur contrat, pourvu que les gages, etc., le justifient, une somme de £45,000, qui, je crois, est d'après l'estimation de M. Galt; dans tous les cas, c'est la somme nommée dans le rapport final de A. M. Ross et de Walter Shanly, les ingénieurs de la compagnie. L'arrangement fait à Londres, à l'égard du règlement, est dans ces termes: "que la question quant à vos obligations de compléter cette partie de la ligne, et "avec quelle augmentation du prix de votre contrat, s'il y a lieu,—reste en sus—"pens jusqu'à l'achèvement de la ligne de St. Mary's à London."

*Ques. 437.* En réponse à la question 328 vous avez dit que Gzowski et Cie. réclament le droit de faire la ligne de St. Mary's à London à £8,000 le mille. Voulez-vous dire s'il n'est pas vrai que Gzowski et Cie., M. Galt agissant pour eux, sont convenus avec le bureau de Londres de soumettre leur réclamation au sujet de ce chemin, ainsi que d'autres affaires, à un arbitrage, à Londres—que Gzowski et Cie., d'après leurs lettres produites, ont montré beaucoup de désappointement de ce que finalement le bureau de Londres avait refusé de procéder à l'arbitrage, et enfin s'il n'est pas clairement énoncé dans la preuve produite par la compagnie que c'est le bureau de Londres lui-même qui, dans une lettre adressée à Gzowski et Cie., sous la date du 4 février 1857, a proposé, entre autres choses, d'adopter le contrat de la ligne de London à St. Mary's aux termes y spécifiés, et que Gzowski et Cie acceptèrent cette proposition comme règlement final de leurs relations avec la compagnie?—*Rép.* Le comité à la preuve que Gzowski et Cie., par l'entremise de M. Galt, sont convenus avec la compagnie de renvoyer leur réclamation à l'arbitrage, et aussi que Gzowski et Cie. ont été désappointés de ce qu'on n'a pas voulu procéder à l'arbitrage; et de plus que la lettre du 4 février 1857 du secrétaire du bureau de Londres, Sir C. Roney, fait voir que la compagnie a adopté le contrat de St. Mary's à London aux termes y spécifiés.

*Ques. 438.* En réponse aux questions 329 et 330 vous dites que la première connaissance que vous eûtes de l'action qui avait été prise sur la charte du chemin de London à St. Mary's vous est venu par un paragraphe de journal qui vous fut envoyé pendant que vous étiez en Angleterre, et que la compagnie n'avait eu aucune connaissance de la circonstance auparavant. Voulez-vous avoir la bonté d'examiner le rapport de la correspondance fournie sur le sujet, et dire s'il n'est pas strictement restreint à la correspondance échangée depuis la passation du bill de London à St. Mary's, à la dernière session?—*Rép.* J'ai examiné le rapport de la correspondance produite au sujet de la charte du chemin de London à St. Mary's. Toute cette correspondance est ultérieure aux procédés que j'ai mentionnés dans mes réponses aux questions 329 et 330—c'est-à-dire ultérieure à la période que j'ai mentionnée comme étant la première connaissance que j'eus de l'élection des directeurs—et à la passation du contrat avec Gzowski et Cie.

La correspondance soumise commence en octobre 1856 par une lettre de l'hon. John Ross à A. T. Galt, écuyer.

*Ques. 439.* La correspondance étant restreinte à ce que vous en avez dit, voulez-vous dire si en réponse à un ordre de la chambre vous n'avez pas déjà fourni les documents que voici au sujet de l'adoption, par le bureau de Londres de la compagnie du Grand Tronc, du contrat de London à St. Mary's ?

QUEBEC, 2 mai 1855.

A l'hon. John Ross,

Président du chemin de fer Grand Tronc.

MONSIEUR.—Comprenant que la compagnie entretient le désir de prolonger sa ligne au-delà de Stratford jusqu'à St. Mary's, sur laquelle les travaux sont en voie de progrès jusqu'à la ville de London, pourvu qu'elle en obtienne les moyens sans avoir à demander une nouvelle aide au parlement provincial, nous prenons la liberté de vous faire une proposition pour la construction des travaux en question.

Les travaux jusqu'à St. Mary's sont compris dans notre contrat actuel, et nous n'avons besoin de faire aucune proposition relativement à leur coût et à leur paiement.

Quant à la ligne depuis St. Mary's jusqu'à London, environ 22 milles, nous entreprendrons de la construire pour le même taux moyen par mille que nous recevons actuellement pour la ligne de Toronto à Sarnia, savoir : £8,000 stg. par mille, avec une indemnité telle qu'elle pourra être établie pour tout surcroît de dépense que pourra entraîner l'achat des terrains de la voie à travers la ville de London, ainsi que les bâtiments de station en cette ville, que nous croyons ne pas devoir coûter plus de £7,500 stg. La ligne devra être construite d'après le même devis que celui de notre contrat de Toronto à Sarnia, et être sous tous les rapports égale à cette dernière ligne. Nous nous engagerons à compléter les travaux pour le 1er octobre 1856.

Pour le paiement de ces travaux nous aimerions à avoir, comme garantie déposée entre les mains de banquiers que nous pourrions désigner, les effets publics suivants, qui seront gardés comme sûreté collatérale pour le paiement des billets de la compagnie que nous prendrons pour nos estimations, savoir :

Cent mille louis courant en débetures de la cité de Toronto; cent mille louis sterling en bons de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent, et cent soixante mille louis courant en actions de la compagnie de l'Atlantique et du St. Laurent.

Nous voudrions aussi avoir le pouvoir de disposer de ces effets à un taux qui ne serait pas moindre que 80 pour cent sur les bons de la cité et du chemin de fer, et 60 pour cent sur les actions. Le produit en serait employé à payer nos estimations. Dans le cas qu'il ne serait pas possible de négocier ces effets à ces taux et que nous ne serions point payés de quelque autre source, nous exigerions qu'après l'expiration d'un an à compter de l'achèvement de l'ouvrage, la compagnie nous autorisât à en vendre, pour le montant qu'il faudrait pour nous payer en plein avec intérêt, aux taux que nous pourrions trouver sans restriction. Comme il nous faudra nécessairement obtenir des fonds à des conditions désavantageuses durant la confection de nos travaux, nous considérons qu'il ne serait que raisonnable que nous eussions l'intérêt sur nos certificats jusqu'à leur acquittement final.

Nous sommes, etc., etc.,

(Signé,) C. S. GZOWSKI et CIE.

P. S.—En faisant la proposition ci-dessus nous n'entendons nullement proposer aucun changement à notre présent contrat de Toronto à Sarnia ni nous en déporter en aucune manière.

TORONTO, 9 juin 1855.

A l'hon. John Ross,

Président du chemin de fer Grand Tronc.

MON CHER MONSIEUR,—À l'égard de la soumission qui vous a été adressée le 2 mai, et dont copie est ci-incluse, pour la construction du chemin de fer de St. Mary's à London, comme je crois que vous concourrez avec moi dans l'opinion qu'il est d'une extrême importance pour la compagnie du Grand Tronc de s'assurer, en même temps que l'achèvement de la ligne de Montréal à Toronto, d'une connexion avec le *Great Western* et les lignes qui conduisent du Détroit à Chicago et aux états de l'ouest, laquelle peut s'effectuer par la construction des 22 milles entre St. Mary's et London,

J'ose vous prier de vouloir bien appeler l'attention du bureau de Londres sur le sujet dans le but d'avoir une décision sur notre proposition. Il est absolument nécessaire que cela se décide si on attache assez d'importance au sujet, vu que la préparation du fer et des matériaux devra se faire de suite, et les

travaux de terrassement et de maçonnerie se commencer sans délai, pour que la ligne puisse se terminer l'année prochaine.

C'est pourquoi je vous prie d'avoir la bonté de faire en sorte que nous ayons bientôt des instructions à ce sujet, d'autant plus que nos travaux de terrassement sur notre présent contrat vont être terminés dans deux mois, et que nous aurons à renvoyer notre monde, ce qui, une fois fait, nous causera beaucoup de délais et de dépenses de plus pour rassembler de nouveau tous nos hommes et notre matériel d'exécution.

Je demeure,

Mon cher monsieur,

Votre très fidèle,

(Signé) A. T. GALT.

Extrait des minutes d'une assemblée du bureau de Londres, tenue le 16 août 1855.

Lu une lettre du vice-président, en date du 30 juillet, et il est

*Résolu*.—Que ce bureau croit qu'il n'est pas désirable que la ligne soit ouverte de Toronto à Stratford avant l'année prochaine, et qu'il devrait être fait des arrangements pour achever la jonction entre Stratford et Sarnia; et qu'afin d'atteindre ce but le bureau du Canada soit prié de conférer avec MM. Gzowski et Cie. pour s'assurer quelles conditions ils sont prêts à accepter à propos du paiement de cet ouvrage.

QUÉBEC, 3 septembre 1855.

Aux directeurs de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada.

Messieurs,—Le prolongement de la ligne St. Mary's à London ayant été décidé par le bureau de Londres, je crois qu'il serait désirable d'autoriser de suite les entrepreneurs à se procurer les matériaux permanents pour achever la section des 10 milles de Stratford à St. Mary's, dont le nivellement est déjà fait; et de plus, comme nous ne voyons aucune raison de prévoir des difficultés avec la compagnie du Grand Western pour former une jonction à London, il serait désirable d'adopter immédiatement des mesures pour l'achat des terrains entre St. Mary's et London.

Quant à la quantité d'ouvrage sur cette section, j'apprends que les entrepreneurs se disent prêts à l'entreprendre aux conditions de leur contrat actuel, y compris toute augmentation du coût des terrains jusqu'à concurrence de £5,000 stg.

Sous ces circonstances je n'hésite pas à recommander de prendre des mesures pour s'assurer des terrains.

Je suis, messieurs, etc.,

(Signé) ALEX. M. ROSE.

Ingénieur.

#### LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA.

Extrait des délibérations du bureau, à une assemblée tenue le 6 jour de septembre 1855.

Lu une lettre de l'ingénieur au sujet de la résolution du bureau de Londres demandant au bureau du Canada de communiquer avec MM. Gzowski et Cie, afin de s'assurer quelles conditions ils sont prêts à accepter à propos du paiement des travaux entre Stratford et London, et il est

*Résolu*.—Que la recommandation qui y est contenue soit adoptée, et que copie de la lettre et de cette résolution soient immédiatement transmises à MM. Gzowski et Cie.

MONTREAL, 8 septembre 1855.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'acuser réception d'un "extrait des délibérations du bureau, à une assemblée tenue le 6 septembre 1855," avec la copie qui l'accompagne d'une lettre de l'ingénieur à propos de l'achèvement de la section de Stratford à St. Mary's et de l'achat des terrains de St. Mary's à London, et de vous informer que nous allons immédiatement prendre des mesures pour donner effet aux instructions du bureau.

Nous sommes, etc.,

(Signé)

C. S. GZOWSKI, et CIE.

J. M. Grant, écrivain,

Assistant secrétaire du chemin de fer Grand Tronc.

L'hon. John Ross,  
Président comp. Grand Tronc.

TORONTO, 9 juillet 1856.

**Monsieur.**—Relativement à la résolution du bureau adoptant le rapport de l'ingénieur en chef du 3 septembre dernier, et qui nous a été communiquée le 6 de ce même mois; aussi à notre lettre de cette dernière date au vice-président, et à la lettre de M. Galt à M. Chapman, alors secrétaire de la compagnie, datée de Londres, le 13 du même mois, que nous confirmons l'une et l'autre, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément au désir du bureau, nous nous sommes empressés de tracer le chemin de St. Mary's à London et d'acquérir les terrains.

Nous avons réussi à nous procurer les terrains de beaucoup de personnes à des prix raisonnables, mais nous en avons rencontré qui contestaient à la compagnie le droit de construire la ligne, et qui nous ont notifié de leur intention de s'opposer à notre entrée sur leurs propriétés.

Sous ces circonstances, et de concert avec l'opinion des officiers de la compagnie, nous nous sommes abstenus de rien faire qui pût provoquer des procès de la part de personnes adverses à la compagnie.

La législature ayant, durant sa dernière session, incorporé une compagnie avec pouvoir de se fusionner avec la compagnie du Grand Tronc, et ayant autorisé cette dernière à affecter des fonds à la construction de cette ligne, tous doutes quant au droit de la compagnie de poursuivre le chemin jusqu'à London, ont été enlevés, et comme nous supposons que la compagnie continue à être convaincue de la nécessité de prolonger le chemin jusqu'à cet endroit, nous osons suggérer au bureau l'importance de prendre des mesures immédiates pour conclure des arrangements avec la nouvelle compagnie, et de faire tout ce qui sera nécessaire pour nous permettre d'achever l'acquisition des terrains, afin d'être prêts à pousser vigoureusement les travaux aussitôt que la compagnie aura terminé ses arrangements financiers.

Nous soumettons aussi tôt l'affaire à l'attention du bureau, parce que l'on ne doit pas perdre de temps si l'on veut terminer l'embranchement jusqu'à London pour le 1er septembre 1857, et la voie principale jusqu'à Sarnia pour la même date en 1858, époque fixée pour leur achèvement dans le nouvel acte de secours. Et nous prions le bureau de nous communiquer ses intentions relativement à ces travaux aussitôt qu'il le pourra faire convenablement.

Nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI ET CIE.

—*Rép.* Oui. Tous ces documents ont été fournis en obéissance à un ordre de la chambre.

**Ques. 440.** On a dit dans le cours des témoignages que M. Galt représentait, durant les négociations de fusion, la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique et celle de l'Atlantique et du St. Laurent, tout en étant entrepreneur de la ligne de Toronto à Sarnia. Voulez-vous dire si les arrangements affectant ces compagnies ont été regardés comme satisfaisants ou autrement?—*Rép.* Les arrangements faits par M. Galt, durant les négociations de fusion, étaient des plus avantageux et des plus satisfaisants pour la compagnie du St. Laurent et de l'Atlantique,—et j'ai raison de croire que les directeurs de la compagnie de l'Atlantique ont aussi été très satisfaits du résultat des négociations de M. Galt.

**Ques. 441.** M. Galt n'avait-il pas les plus amples pouvoirs des deux compagnies en question, et n'a-t-il pas réellement déterminé lui-même en leur nom les conditions de la fusion? Avez-vous jamais eu raison de croire, ou avez-vous jamais entendu exprimer le moindre soupçon, que M. Galt ait exercé ses pouvoirs au préjudice des intérêts qu'il représentait, et à son avantage personnel, dans les conditions adoptées pour le contrat de Gzowski et Cie. pour la ligne de Toronto à Sarnia?—*Rép.* M. Galt était revêtu des plus amples pouvoirs de négocier au nom de ces deux compagnies. Je ne crois pas, et je n'ai jamais entendu dire qu'il ait exercé ces pouvoirs au préjudice des intérêts des compagnies qu'il représentait ainsi.

**Ques. 442.** Avez-vous jamais su que M. Galt ait agi dans ces négociations de fusion comme représentant la compagnie du Grand Tronc? A-t-il jamais

siégé au bureau de cette compagnie comme directeur, et d'après tous les faits à votre connaissance, ne croyez-vous pas que la position de M. Galt comme directeur n'était absolument que nominale?—*Rép.* Je n'ai jamais su, et je n'ai jamais considéré que M. Galt, dans ses négociations, agit en aucune manière comme représentant la compagnie du Grand Tronc; je ne sache pas non plus qu'il ait jamais siégé au bureau de cette compagnie avant la fusion. Après la fusion il n'était pas directeur.

M. Galt termine ici ses transquestions à M. Holmes, et le comité s'ajourne alors à vendredi prochain, à 10 h. a, m.

Vendredi, 5 Juin 1857.

Le comité s'assemble.

MEMBRES PRESENTS :

GEORGE BROWN, Ecr, au fauteuil;  
 M. SIMARD,  
 M. BELLINGHAM,  
 M. WILSON,  
 M. MASSON,  
 M. PAPIN,  
 M. CHRISTIE,  
 L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD, et  
 M. LE SOL.-GEN. SMITH.

L'hon. John Ross comparait, et comme président du Grand Tronc il demande la permission de transquestionner M. Holmes sur plusieurs points de son témoignage.

Le comité accède à cette demande.

*Benjamin Holmes*, Ecr., transquestionné par l'hon. John Ross.

*Ques.* 443. Etiez-vous membre du gouvernement canadien en 1852?—*Rép.* Je ne l'étais pas.

*Ques.* 444. Le gouvernement de cette époque vous a-t-il consulté sur les arrangements qu'il faisait pour assurer la construction du chemin de fer Grand Tronc, ou sur les conditions du contrat alors projeté pour sa construction de Montréal à Toronto?—*Rép.* Il ne m'a pas consulté et je n'ai eu aucune communication avec qui que ce soit à propos de la construction du chemin de Montréal à Toronto.

*Ques.* 445. Le comité des chemins de fer de cette année-là vous a-t-il consulté à ce sujet?—*Rép.* Je n'ai jamais comparu devant le comité des chemins de fer de 1852, et je n'ai pas été consulté.

*Ques.* 446. Alors tout ce que vous savez des intentions du gouvernement et du comité des chemins de fer, à propos du chemin de fer Grand Tronc proprement dit, vous l'avez tiré de ce que vous avez vu dans les journaux, et de la lecture du contrat lui-même?—*Rép.* Certainement, tel est le cas.

*Ques. 447.* Vous avez parlé de l'alignement du chemin de fer entre Montréal et Toronto, et de l'importance de le relier à la navigation à tous les endroits où la chose est praticable. Ne savez-vous pas que l'hon. John Young et plusieurs autres à Montréal étaient d'opinion qu'il fallait tout à fait éviter la navigation entre Montréal et Toronto?—*Rép.* Je n'ai jamais eu de conversation sur ce sujet avec l'hon. John Young; et je ne sais pas quelles étaient ses opinions, non plus que celles de qui que ce soit.

*Ques. 448.* La ligne d'épreuve, telle que tracée avant que Peto et Cie. aient pris le contrat, n'était-elle pas à l'intérieur des terres?—*Rép.* C'est ce que je ne puis dire.

*Ques. 449.* Lorsque la charte du Grand Tronc fut introduite au parlement en 1852, y avait-il quelque restriction à ce que la ligne passât à l'intérieur, et l'obligation de la faire passer par les différentes places mentionnées dans la charte n'a-t-elle pas été introduite par un amendement au bill avant son adoption définitive; et sur la proposition de membres qui résidaient le long du St. Laurent, et qui supportaient le bill?—*Rép.* Lorsque la charte du Grand Tronc fut introduite au parlement en 1852, je me rappelle qu'il fut exprimé des opinions fortement contraires à propos de la ligne, si elle devait passer à l'intérieur ou communiquer avec les villes et villages du fleuve et du lac; les avocats de ce dernier parcours triomphèrent à la fin.

*Ques. 450.* Veuillez bien lire le contrat de la section de Montréal à Toronto, et dire si vous y trouvez qu'il y soit question de relier la ligne à la navigation, et de construire des quais à Toronto, à Montréal ou à tout autre point intermédiaire sur la ligne?—*Rép.* Je ne trouve dans le contrat aucune disposition pour faire relier la ligne à la navigation, ni pour faire construire des quais par les entrepreneurs; mais le contrat dit qu'ils devront faire et équiper un chemin de fer depuis la cité de Toronto, à travers les villes de Port-Hope, Cobourg et Belle ville, jusqu'à la cité de Kingston, et de là à travers les villes de Brockville et Prescott, jusqu'à un endroit de la ligne frontière Est du township d'Osnabruck, et ensuite, en ligne aussi directe que possible jusqu'à St. Raphaël, etc. Aucune partie de mon témoignage donné jusqu'ici ne porte à croire que je considère les entrepreneurs comme obligés de construire des quais; ce que j'ai dit est qu'ils étaient, dans mon opinion, obligés de faire passer la ligne dans ou à travers les villes sus-nommées afin d'assurer à la compagnie l'avantage de communiquer avec la navigation aux endroits désignés.

*Ques. 451.* Une telle clause, si elle eût été ajoutée au contrat, n'aurait-elle pas nécessairement augmenté de beaucoup le prix de revient du chemin de fer par mille, au delà de la somme fixée par le contrat?—*Rép.* Sans doute, si le chemin eût passé dans les villes désignées, le prix de revient pour les entrepreneurs aurait été de beaucoup plus considérable que ce qu'il a été en faisant passer la ligne en arrière des villes; néanmoins, je crois qu'ils étaient obligés de le faire, et de plus, je suis d'avis que c'était, sous les conditions du contrat, ce qu'ils auraient dû être forcés de faire.

*Ques. 452.* Vous rappelez-vous une conversation qui a eu lieu entre vous, M. Crawford et moi, en 1852, à propos des détails sur lesquels étaient basés les certificats de l'ingénieur, et que M. Crawford, lorsque le bureau s'assembla, demanda à M. A. M. Ross de soumettre ces détails au bureau à sa prochaine séance?—*Rép.* Je ne me le rappelle pas.

*Ques. 463.* M. A. M. Ross ne s'est-il pas conformé à la demande du bureau, et n'a-t-il pas soumis à la séance suivante des états complets et des détails de

sés estimations et certificats sur chaque section?—*Rép.* Cela peut être, mais je ne me le rappelle pas.

*Ques.* 454. M. Ross n'a-t-il pas dit alors aux directeurs que son bureau était ouvert en tout temps au comité des finances, et à chacun des directeurs de la compagnie, pour l'examen des rapports, états et détails de M. S. Keefer, de M. Walter Shanly, et de leurs sous-ingénieurs, sur lesquels ses estimations mensuelles et ses certificats étaient basés, et le bureau n'a-t-il pas été parfaitement satisfait de cela?—*Rép.* Comme je l'ai déjà dit, je ne me rappelle aucunement cette circonstance.

*Ques.* 455. Savez-vous ou ne savez vous pas que les ingénieurs du gouvernement qui inspectaient le chemin de fer de temps à autre, examinèrent très minutieusement les états et détails de M. A. M. Ross, et de ses assistants, et les constatèrent, et cela n'a-t-il pas été le cas surtout depuis l'automne de 1854?—*Rép.* Cela n'est pas à ma connaissance.

*Ques.* 456. L'hon. M. Cayley n'a-t-il pas été très prudent en n'accordant pas de temps à autre l'aide du gouvernement à la compagnie, sans cette inspection et cet examen, et cela n'a-t-il pas presque causé des embarras financiers à la compagnie, en conséquence du retard?—*Rép.* L'hon. M. Cayley—je le sais d'après des conversations que j'ai eues à ce sujet avec lui—était particulièrement prudent en accordant à la compagnie l'aide demandée à différentes époques, et cherchait à obtenir des informations de l'ingénieur en chef sur la quantité d'ouvrage fait sur le chemin, et les délais occasionnés par ces enquêtes ont causé des embarras considérables dans les opérations financières de la compagnie.

*Ques.* 457. Vous ne connaissez rien de la nomination de M. A. M. Ross, excepté par ouï-dire, à part ce qu'il en paraît dans les archives du bureau fusionné, en juillet 1853?—*Rép.* Excepté par le livre des archives du bureau du Grand Tronc avant la fusion, que j'ai parcouru, et la rumeur publique de l'époque, tout ce que je sais, c'est que M. A. M. Ross était ingénieur en chef de la compagnie, avant juillet 1853, et que sa nomination a été confirmée par le bureau à la première assemblée à laquelle j'ai assisté comme directeur de la compagnie, — la première assemblée tenue à Québec après la fusion.

*Ques.* 458. Est-il à votre connaissance qu'il ait jamais été au service de MM. Jackson et Cie. avant qu'il soit venu en Canada en 1852?—*Rép.* Je ne sais pas si M. A. M. Ross a été ou non au service de MM. Jackson et Cie. avant qu'il soit venu en Canada.

*Ques.* 459. Le considérez-vous, ou ne le considérez-vous pas comme un ingénieur de beaucoup d'expérience et d'une grande habileté?—*Rép.* J'ai toujours entendu parler de M. A. M. Ross comme d'un ingénieur d'une grande habileté, et je n'en doute aucunement.

*Ques.* 460. N'est-il pas à votre connaissance qu'il a été choisi par Robert Stephenson, écr., M.P. pour être son assistant dans la construction du Pont Britannia, et du chemin de fer de Chester à Holyhead?—*Rép.* Je n'ai aucune connaissance personnelle de cette circonstance, quoique je ne doute pas que tel ait été le cas, en ayant été informé lorsque j'ai visité cet ouvrage.

*Ques.* 461. N'est-il pas à votre connaissance que ce fut à la recommandation expresse de M. Stephenson que M. Ross lui a été associé comme ingénieur du pont Victoria?—*Rép.* Non; mais j'ai compris que M. A. M. Ross était associé à M. Stephenson, ou qu'il agissait sous lui, comme ingénieur du pont Victoria.

*Ques.* 462. M. Samuel Keefer et M. Walter Shanly ne sont-ils pas les assistants de M. Ross?—*Rép.* M. Samuel Keefer a été nommé par le bureau du Grand Tronc, en juillet, 1853, assistant-ingénieur de la compagnie, et naturellement il agissait sous M. Ross; j'ai toujours considéré M. Walter Shanly comme le représentant de M. A. M. Ross sur les travaux à l'ouest de Toronto. M. A. M. Ross a fait rapport du nom de M. W. Shanly comme l'un des employés du département des ingénieurs.

*Ques.* 463. M. Samuel Keefer et M. Walter Shanly ne sont-ils pas les deux ingénieurs canadiens les plus expérimentés du pays?—*Rép.* Je ne suis pas compétent à décider quels sont les ingénieurs canadiens les plus expérimentés, mais j'ai toujours entendu parler très favorablement de ces deux messieurs.

*Ques.* 464. Nont-ils pas tous deux été employés pendant plusieurs années dans le département des ingénieurs des travaux publics à la construction des canaux de Welland, du St. Laurent, de Beauharnais et de Lachine, et à la construction des chemins et ponts en Canada?—*Rép.* Oui, je crois qu'il ont été ainsi employés.

*Ques.* 465. Le bureau aurait-il pu trouver des hommes plus compétents ou plus intègres pour aider M. Ross à surveiller les travaux d'art du chemin de fer Grand Tronc?—*Rép.* Je ne crois pas que le bureau eût pu trouver des hommes plus compétents ou plus intègres pour être assistants ingénieurs.

*Ques.* 466. N'est-ce pas une des conditions du contrat que les travaux à faire devaient être exécutés à la satisfaction de l'ingénieur en chef du département des travaux publics de cette province, et de tout autre ingénieur ou ingénieurs habiles que le gouverneur en conseil pourrait nommer pour examiner les travaux de temps à autre, ainsi qu'à la satisfaction de l'ingénieur en chef de la compagnie?—*Rép.* Oui.

*Ques.* 467. L'hon. H. H. Killaly n'a-t-il pas de temps à autre examiné les travaux de la compagnie et fait rapport, à mesure qu'ils avançaient, pour l'information du gouvernement et du département des travaux publics; et R. G. Benedict et T. C. Street, écrivains, ingénieurs éminents et expérimentés, n'ont-ils pas aussi examiné les travaux de la compagnie et fait rapport, par ordre de son excellence en conseil; et ces rapports, lorsqu'ils ont été faits, n'ont-ils pas témoigné de la solidité et de l'excellente qualité de tous les travaux faits par les entrepreneurs?—*Rép.* L'hon. H. H. Killaly a été chargé d'aller sur le chemin afin de faire rapport au gouvernement, et il y a été plusieurs fois; et R. G. Benedict et T. C. Street, écrivains, l'ont aussi examiné et ont fait rapport par ordre de son excellence le gouverneur général, et le rapport de ces derniers messieurs, le seul que j'aie vu, témoigne en effet de la solidité des travaux accomplis par les entrepreneurs.

*Ques.* 468. Le bureau canadien des directeurs de la compagnie du Grand Tronc n'a-t-il pas, dans l'automne de 1856, par une résolution formelle, demandé qu'un ingénieur anglais éminent fut envoyé d'Angleterre pour faire rapport sur toute la ligne telle que construite par les entrepreneurs anglais et canadiens, et M. Gregory, ingénieur de la plus haute position, n'a-t-il pas été envoyé d'Angleterre pour examiner les travaux et faire rapport s'ils sont conformes au contrat ou non?—*Rép.* Oui.

*Ques.* 469. Les entrepreneurs anglais et canadiens n'ont-ils pas consenti à cette inspection, et ne sont-ils pas convenus de se soumettre à la décision de M. Gregory?—*Rép.* Oui.

*Ques.* 470. L'effet pratique de cette inspection de M. Gregory sera donc, ainsi qu'y ont consenti les entrepreneurs, soit de faire voir que les travaux ont été faits sous tous les rapports conformément aux contrats, soit de forcer à les faire ainsi partout où, dans l'opinion de M. Gregory, ils pourront être défectueux ou au-dessous des stipulations des contrats?—*Rép.* Si M. Gregory fait rapport que les travaux sont parfaitement conformes aux intentions ou aux stipulations des contrats, alors les entrepreneurs n'auront nécessairement rien de plus à faire; mais s'il fait rapport autrement, je tiens pour certain que les entrepreneurs seront mis en demeure de réparer toute défectuosité, et qu'ils le feront.

*Ques.* 471. Cette inspection de M. Gregory est donc tout à fait indépendante, et il n'y est pas pourvu dans le contrat?—*Rép.* L'inspection de M. Gregory a été entreprise sur la suggestion faite par le bureau du Canada, mise à exécution par le bureau de Londres, et est tout à fait indépendante des clauses du contrat; mais elle a été agréée par les entrepreneurs.

*Ques.* 472. Cette inspection de M. Gregory n'embrasse-t-elle pas toutes les locomotives, le matériel roulant, etc., et tout ce qui a été stipulé dans les contrats acceptés par les entrepreneurs anglais et canadiens, et sa décision, lorsqu'il la donnera, ne devra-t-elle pas satisfaire les actionnaires en général et le peuple du Canada, comme étant celle d'un ingénieur de chemin de fer indépendant, habile et expérimenté?—*Rép.* L'inspection de M. Gregory embrasse, à part le chemin, le matériel roulant, etc., etc., et de fait tout ce qui se rattache aux travaux et aux contrats, et je ne doute pas que sa décision soit satisfaisante, comme celle d'un ingénieur indépendant, habile et expérimenté.

*Ques.* 473. Si les entrepreneurs anglais et canadiens n'eussent pas honnêtement désiré remplir de bonne foi leurs divers contrats avec la compagnie, auraient-ils consenti à s'écarter des contrats et à s'en rapporter à la décision de M. Gregory?—*Rép.* Les entrepreneurs n'étaient pas obligés de consentir à la nomination de M. Gregory comme inspecteur des travaux; leur conduite en le faisant est une preuve de leur désir de remplir leurs contrats.

*Ques.* 474. Le président vous a demandé de recourir à des extraits de l'appendice des journaux de 1854-5, appartenant à une enquête faite par un comité de la chambre d'assemblée à propos de certaines accusations portées contre des membres de l'administration de M. Hincks, lesquels extraits ont rapport à £50,000 d'actions dans la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, portés au nom de M. Hincks,—trouvez-vous relativement à ces actions, les témoignages suivants de Sir C. P. Roney, William Rhodes, James Bell Forsyth, George Carr Glynn, et Thomas Baring, écuyers?

Vendredi, 13 octobre 1857.

PRESENTS :

L'HON. M. BELLEAU, (Président);

L'HON. M. MOORE.

L'HON. M. FERRIER.

*Sir Cusack P. Roney* est interrogé.

*Ques.* Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence?—*Rép.* Je m'appelle Cusack Patrick Roney, je suis le directeur gérant de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, et je réside à Montréal.

*Ques.* Le comité est informé, comme étant de notoriété publique, que des actions dans la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, au montant de £50,000 sont inscrites, ou paraissent inscrites sur les livres de la compagnie au nom de l'honorable Francis Hincks. Pouvez-vous dire au comité sous quelles circonstances, ou comment il se fait que ces actions paraissent inscrites au nom du dit honorable Francis Hincks ; à qui ces actions étaient destinées, et pour l'intérêt, avantage ou profit de qui avaient-elles été souscrites?—*Rép.* Non pas £50,000 d'actions, mais £25,000 d'actions, comportant le droit à £25,000 de débetures, sont inscrites sur les premiers livres de la compagnie, au nom de l'honorable Francis Hincks. Avant de continuer à donner mon témoignage, je dois informer votre honorable comité que, quoiqu'occupant une charge dans la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, à l'époque de l'affaire en question, néanmoins j'étais absent. Mais en conséquence des paragraphes que l'on m'a fait remarquer dans les journaux du Canada, j'ai pris soin de me mettre au fait des détails de l'affaire, et j'ai obtenu mes informations sur ce sujet, en partie dans les livres de la compagnie et en partie des amples explications verbales que j'ai eues avec M. George Carr Glynn, M. P., un des agents de la province à Londres, et avec M. William Chapman, secrétaire des directeurs de Londres de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

Le partage de la série A des actions de la compagnie a été fait à la fin d'avril 1853, par le bureau des directeurs de Londres ; l'honorable John Ross, le président de la compagnie, était alors à Londres, mais il n'était pas présent à l'assemblée à laquelle la distribution des parts a eu lieu. A cette époque ces actions se vendaient, au *Stock Exchange* de Londres, à une prime de un à deux louis sterling par action. Ces actions étaient alors très recherchées. Des personnes en relation avec le Canada représentèrent en termes énergiques au bureau de Londres, qu'une portion de ces actions devrait être accordée à des personnes du Canada ; le bureau reconnut la convenance de la chose, et octroya à cet effet deux mille actions équivalant à £50,000 de stock, représenté par £50,000 de débetures. Comme il était nécessaire que ces débetures fussent portées au nom de quelqu'un, on se servit du nom de l'honorable Francis Hincks, pour mille actions, et de celui de M. Alexander Mackenzie Ross pour les autres mille actions, formant ensemble les £50,000, auxquelles la question de votre honorable comité se rapporte. Cette transaction s'est faite sans que M. Hincks ou M. Ross en aient eu connaissance, la chose ne leur ayant pas été communiquée ; ces deux messieurs étaient en Canada à cette époque, et à compter du moment que la demande a été faite, de réserver ces actions pour les citoyens du Canada, jusqu'au temps que l'octroi a eu lieu et que l'enregistrement en a été fait dans les livres de la compagnie, il ne s'est pas écoulé plus de trois ou quatre jours, et certainement pas plus d'une semaine.

Ces actions ont été enregistrées, clairement et distinctement au nom de ces deux messieurs, en *fidei-commis* pour être distribuées en Canada, et il a été aussi distinctement compris que ces deux messieurs n'auraient droit d'en retirer aucun bénéfice ou avantage, en aucune manière quelconque. Aussitôt après la distribution des actions, elles sont tombées à un escompte, il m'est inutile de dire que personne au Canada ne pensa à en demander ; on ne songeait plus à cette affaire, lorsque les paragraphes dont j'ai fait mention au commencement de mon témoignage parurent dans les journaux publics. Si M. Hincks ou M. Ross s'étaient adressés à moi pour l'émission de certificats d'actions de ce stock pour leur profit, intérêt ou avantage personnel, j'aurais refusé de le faire sous ma seule responsabilité, et je ne les aurais émis que sur un ordre régulier du bureau des directeurs de la compagnie. Comme il a été rapporté dans les journaux que du stock payé en plein avait été donné ou accordé à M. Hincks, je me permettrai de dire que pas un seul certificat d'action n'a été émis en faveur de qui que ce soit, avant que la personne n'ait payé le dépôt requis sur l'action ou les actions

qui lui étaient accordées; il n'a pas été émis non plus un certificat d'actions payées en plein à aucun individu, à moins qu'il n'ait payé en plein toutes les demandes et versements exigés sur les actions pour lesquelles son nom est enregistré dans les livres de la compagnie. Je désire particulièrement que le comité comprenne clairement que nous n'avons rien de ce que l'on pourrait appeler actions privilégiées ou actions payées en plein pour le bénéfice ou avantage de qui que ce soit; conséquemment ni l'honorable M. Hincks, ni M. A. M. Ross n'ont reçu d'intérêt ou de dividende sur les actions ou le stock portés à leurs noms sur les livres de la compagnie. L'intérêt a été payé pour trois semestres depuis la distribution des actions de la compagnie.

28 octobre 1854.

PRESENTS :

L'HON. M. BELLEAU, président;  
L'HON. M. MOORE,  
L'HON. M. FERRIER.

*William Rhodes*, écr., M.P.P., est interrogé :

*Ques.* Etiez-vous en Angleterre durant l'hiver de 1852-3? Pendant que vous y êtes demeuré avez-vous pris quelques démarches, et lesquelles, relativement au nombre d'actions dans la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qui devaient être réservées pour les personnes en Canada qui désireraient devenir actionnaires?—*Rép.* J'étais en Angleterre au temps mentionné. Je n'ai pris aucune part dans la distribution des actions de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, ni assisté à aucune des assemblées du bureau des directeurs de la dite compagnie à Londres, ma qualité de directeur du bureau canadien n'étant pas considérée par le bureau anglais comme me donnant une voix dans ses affaires. A cette époque, ces actions étaient très recherchées, et l'on s'attendait que lors de leur distribution, elles seraient à une légère prime. En conséquence j'écrivis à M. Jackson, lui disant que je croyais qu'il était important de réserver un nombre de ces actions pour être distribuées au public en Canada. J'ai fait cette démarche parce que j'ai cru que l'on faisait une injustice aux Canadiens en les obligeant de payer une prime aux agents de change de Londres, pour des actions dans leur propre chemin de fer. M. Jackson m'informa dans le temps que ma lettre avait été soumise à ses associés qui l'avaient transmise aux directeurs de la compagnie à Londres. J'ai aussi appris plus tard qu'un nombre d'actions avaient été souscrites sous le nom de M. Hincks pour être distribuées par lui en sa qualité de premier ministre du Canada aux personnes de ce pays qui désireraient en avoir.

*Ques.* Avez-vous correspondu avec M. Hincks sur ce sujet, soit avant, soit après cette affaire?—*Rép.* Non.

*Ques.* Avez-vous raison de croire que c'est en conséquence de votre lettre mentionnée ci-dessus que les directeurs de Londres réserveront pour des souscripteurs qui s'offriraient en Canada, les actions souscrites sous le nom de M. Hincks?—*Rép.* Oui. Je suis persuadé que si je n'avais pas écrit une lettre très urgente à M. Jackson, aucunes actions n'auraient été réservées, et le nom de M. Hincks ne se serait pas trouvé mêlé à cette affaire.

*Mercrredi, 1er novembre 1854.*

PRESENTS :

L'HON. M. BELLEAU, Président;  
L'HON. M. MACAULAY,  
L'HON. M. MCKAY,  
L'HON. M. MOORE,  
L'HON. M. FERRIER.

*James Bell Forsyth, écr., est interrogé :—*

*Ques.* Quels sont vos nom, occupation et lieu de résidence?—*Rép.* Je m'appelle James Bell Forsyth, je suis marchand à commission et je réside en la cité de Québec.

*Ques.* Étiez-vous en Angleterre pendant l'hiver de 1852-3, et pendant que vous y étiez avez vous fait quelques démarches, et lesquelles, relativement au nombre d'actions dans la compagnie du chemin de fer Grand Tronc, qui devaient être réservées en faveur des personnes qui désireraient devenir actionnaires en Canada?—*Rép.* J'étais en Angleterre pendant l'hiver en question, et la seule démarche que j'aie adoptée a été une remontrance amicale de ma part auprès de M. Jackson, le priant de réserver quelques actions pour le Canada, étant alors sous l'impression que les actions commanderaient une prime lors de leur émission.

*Ques.* Avez-vous eu connaissance que vers le même temps, le capt. Rhodes ait adressé une lettre à M. Jackson, de la même nature que votre remontrance verbale?—*Rép.* Oui, et j'ai lu la lettre, dont la teneur était que les personnes qui avaient organisé le plan semblaient ne porter aucun intérêt au peuple du Canada, dans la distribution des actions, pourvu qu'elles eussent une chance de se défaire de leur stock sur le marché. Une journée ou deux après, M. Jackson me dit qu'un certain nombre d'actions avaient été mises de côté pour le Canada.

*Ques.* Y eut-il un entendement quant à la personne ou aux personnes, au nom de laquelle ou aux noms desquelles, seraient souscrites les actions réservées pour les citoyens du Canada?—*Rép.* Pas que je sache.

George Carr Glynn, écr., de Londres, (Angleterre) a envoyé les réponses suivantes aux questions faites par le comité.

*Ques.* Êtes-vous directeur du Grand Tronc de chemin de fer du Canada?—*Rép.* Oui, je le suis.

*Ques.* Dans la distribution des actions, il y eut (comme il appert d'une copie de la liste de distribution originale mise devant le comité, à sa demande, par le président de la compagnie,) un item de 1008 actions en faveur de l'hon. F. Hincks M. P. P., y eut-il une demande écrite ou quelque autre demande faite par ce monsieur pour ce montant ou pour quelque autre montant?—*Rép.* Je ne connais aucune demande écrite ni aucune autre demande que ce soit, faite par l'hon. F. Hincks relativement à la distribution des 1008 actions de la compagnie du Grand Tronc.

*Ques.* S'il n'y eut aucune demande écrite faite par M. Hincks, sur quelle autorité fut faite la distribution? A la suggestion de qui et dans quelle vue fut-elle

laite ? les actions furent-elles données à M. Hincks de la manière ordinaire pour son profit personnel, ou lui furent-elles données en sa qualité d'agent pour d'autres personnes ? Veuillez donner des détails ?—*Rép.* La part de 1008 actions faite à M. Hincks et celle du même nombre faite à M. A. M. Ross, furent faites sur les représentations adressées aux directeurs par M. Peto, qu'il était très désirable de réserver un certain nombre d'actions à distribuer en Canada, de manière que les principaux habitants de ce pays pussent devenir intéressés dans une entreprise représentée comme étant de la plus grande importance pour la colonie. Les actions furent marquées aux noms de M. Hincks et M. Ross, pour l'objet en question, et non pour le profit personnel de M. Hincks, ni d'aucun autre individu.

*Ques.* Fut-il donné avis à M. Hincks que les dites actions lui avaient été réparties ; et si c'est le cas, quand et par qui fut envoyé cet avis ?—*Rép.* Il n'est pas à ma connaissance qu'il ait été donné avis à M. Hincks, ni à M. Ross, que 1008 actions avaient été distribuées à chacun d'eux. Je suis sous l'impression qu'il n'a été envoyé aucun avis de ce genre.

*Ques.* Le président de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc a montré qu'il appert de la copie de la liste de distribution originale, que la somme de £10,080 stg., a été régulièrement déposée dans la caisse de la compagnie en paiement partiel des dites actions réparties à M. Hincks. Par qui la dite somme fut-elle payée à la compagnie ? qui fournit les fonds ? Au nom de qui fut donné le reçu ?—*Rép.* Le dépôt sur ces actions fut payé par M. Peto, de la manière ordinaire. Les reçus furent donnés au nom de M. Hincks et de M. Ross, dans la vue de laisser la distribution à la disposition du bureau en Canada.

*Ques.* Les dites 1008 actions ont-elles été régulièrement inscrites dans les livres de la compagnie aux noms de M. Hincks et de M. A. M. Ross ?—*Rép.* Les actions furent inscrites sur les listes de distribution aux noms de ces deux messieurs.

*Ques.* Les dites actions sont elles maintenant au nom de M. Hincks ? sinon, au nom de qui sont-elles inscrites ? comment fut effectué le transport, et à quelle époque fut-il effectué ?—*Rép.* Les actions n'ont jamais été enregistrées, le dépôt a été payé, mais non les versements sur icelles, et elles se trouvent maintenant dans les livres de la compagnie comme elles y étaient dans le principe sans aucune altération.

*Ques.* Avez-vous été informé que M. Hincks répudiait toute connaissance de cette transaction et tout rapport avec les dites actions ; et si c'est le cas, quand et de quelle manière l'avez-vous été ?—*Rép.* Je n'ai eu aucune communication de M. Hincks au sujet des actions inscrites à son nom, mais j'ai appris qu'il déclarait n'avoir aucun intérêt dans la distribution, et n'avoir eu aucune connaissance de la chose, que plusieurs mois après qu'elle eût été faite.

(Signé,)

GEO. CARR GLYNN.

Londres, 8 février 1855.

Réponses de Thomas Baring, écr., de Londres, Angleterre, aux questions proposées par le comité :

A la question 92. Je suis un des directeurs de la compagnie.

Aux questions 93 et 94. Il n'est pas à ma connaissance que l'hon. F. Hincks ait demandé soit par écrit soit verbalement à prendre des actions, mais je me souviens qu'un certain nombre d'actions furent réservées pour le public en Canada ; mais quoique j'aie eu probablement connaissance du fait dans les livres de

la compagnie, je n'aurais pu sans référer aux livres dire au nom de qui ces actions avait été inscrites. Je vois que les actions avaient été inscrites au nom de l'hon. F. Hincks et de M. A. M. Ross, mais je n'ai jamais cru et je ne crois pas encore que ces messieurs eussent quelque intérêt personnel ou privé dans ces actions.

A la question 95. Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun avis de ce genre eut été envoyé à M. Hincks.

A la question 96. En cherchant au bureau de la compagnie du Grand Tronc je vois que le premier dépôt sur ces actions fut payé par M. Peto, et que les reçus furent donnés aux noms de M. Hincks et de M. Ross.

A la question 97. Les actions furent inscrites (d'après ce que j'ai appris du secrétaire de la compagnie) aux noms de ces messieurs sur la liste de distribution.

A la question 98. Il n'a pas été payé de versements sur ces actions, elles n'ont pas été enregistrées.

A la question 99. Je n'ai rien su de M. Hincks au sujet de ces actions, mais j'entends dire publiquement qu'il nie avoir aucun intérêt dans ces actions ou aucun rapport avec elles.

(Signé.) THOMAS BARING.

Londres, 16 Février 1855.

—*Rép.* J'ai examiné les journaux en question et je crois que les témoignages mentionnés sont correctement reproduits.

L'hon. John Ross termine ici son contre-interrogatoire de M. Holmes.

Le comité prend alors en considération quelle conduite il doit suivre, car il reste encore plusieurs témoins à examiner, et comme la chambre va commencer, à partir d'aujourd'hui, à siéger tous les jours à 10 heures A. M., il sera impossible au comité de continuer l'enquête. Le comité ayant délibéré, il est

*Résolu*, Qu'il fasse rapport de tous les témoignages qui ont été pris, et que le président dresse un projet de rapport qui devra être soumis au comité à sa prochaine séance, suggérant le renouvellement du comité à la prochaine session, afin de poursuivre ses investigations.

Le comité s'ajourne alors à demain, à 1 heure P. M.

*Samedi, 6 juin 1857.*

Le comité s'assemble.

PRESENTS :

GEORGE BROWN, écr., au fauteuil ;  
M. BELLINGHAM,  
M. PAPIN,  
M. SIMARD,  
M. CHRISTIE,  
M. MASSON,  
M. LE SOL.-GEN. SMITH, et  
L'HON. M. LE PROC.-GEN. MACDONALD.

*A. T. Galt*, écr., comparait.

Le président soumet un projet de rapport préparé conformément à l'ordre du comité d'hier, lequel est adopté unanimement.

*Ordonné*, Que le président présente ce rapport à la chambre.

SAMUEL PARTRIDGE,  
Greffier du comité.

---

TORONTO .

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL YONGE STREET.

---

---



---

## CHEMIN DE FER DE TORONTO A SARNIA.

---

COPIES des Contrats passés par GZOWSKI ET COMPAGNIE, pour la Construction du Chemin de Fer de Toronto à Sarnia, et du Rapport d'un Ingénieur sur l'Etat des Travaux, etc.

No. 1.—Copie du Contrat entre la Compagnie du Chemin de Fer de Toronto à Guelph et Casimir Stanislaus Gzowski et autres.

No. 2.—Copie du Contrat entre la Compagnie du Chemin de Fer Grand Tronc du Canada, William Jackson et autres, et Casimir Stanislaus Gzowski et autres.

No. 3.—Rapport Final d'un Ingénieur sur la Division de Toronto à Sarnia du Chemin de Fer Grand Tronc.

---

### No. 1.

**M**ARCHÉ FAIT le vingt-quatrième jour de Mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la COMPAGNIE du CHEMIN de FER de TORONTO à GUELPH, représentée par ALEXANDER GILLESPIE, écuyer, de Londres, d'une part; et CASIMIR STANISLAUS GZOWSKI, Ingénieur Civil, de la Cité de Montréal, DAVID LEWIS McPHERSON et LUTHER HAMILTON HOLTON, tous deux Marchands, de Montréal susdit, et ALEXANDER TILLOCH GALT, écuyer, de la Ville de Sherbrooke, Canada, tous représentés par le dit Alexander Tilloch Galt, également autorisé à agir en leur nom, d'autre part.

Attendu que la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, (ci-après appelée "la compagnie," a été incorporée par un acte de la législature provinciale du Canada, dans le but de faire et d'entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et que par un autre acte de la dite législature provinciale passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, la compagnie a été autorisée d'étendre et prolonger son chemin jusqu'au Port de Sarnia; et

attendu que par une endenture en date du vingt-sixième jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et faite entre les parties aux présentes, les dites parties de deuxième part (ci-après appelées "les entrepreneurs,") ont entrepris l'exécution et la construction de la portion du dit chemin depuis Toronto jusqu'à Guelph, à certains termes et conditions y contenus; et que par une semblable endenture en date du 18e jour de février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et faite entre les mêmes parties, les entrepreneurs ont entrepris d'exécuter et construire l'autre partie du dit chemin, entre Guelph et le Port de Sarnia.

Et attendu que dernièrement il a été passé un acte pour autoriser la fusion de la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada avec certaines autres compagnies de chemin de fer en Canada, et leur incorporation en une seule compagnie, sauf et sujet à l'assentiment des assemblées générales des dites compagnies respectivement, lesquelles assemblées n'ont pas encore eu lieu.

Et attendu qu'il a été mutuellement convenu que dans le cas que la dite fusion s'opérerait, les dites endentures ci-dessus citées ou auxquelles il est référé, et les contrats et marchés y contenus respectivement, seraient nuls, annulés, et annulés, et qu'il serait passé un nouveau contrat entre les parties (étant les présentes.)

Et attendu qu'il est proposé que par un nouveau contrat les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain acquis pour le dit chemin de fer et ses stations, et qu'ils s'engageront à faire, construire, compléter et équiper le dit chemin aux termes et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiés. Le dit chemin de fer devant être un chemin de première classe à simple voie, avec les fondations de toutes grandes structures faites pour une double voie jusqu'au niveau du sol, et qu'ils bâtiront et construiront toutes les maisons des stations, les ponts en pierre et en brique, les ponts tubulaires en fer, les ponceaux, et les autres ouvrages appartenant au dit chemin, et qu'il fourniront le matériel fixe et mobile et le matériel roulant pour l'exploiter, conformément au détails contenus dans le devis ci-annexé; les travaux du chemin, le matériel fixe et mobile et le matériel roulant devant être approuvés par l'ingénieur en chef de la compagnie.

Et attendu que le devis de la construction du dit chemin de fer et des travaux que les entrepreneurs ont à faire, est contenu en la cédule ci-annexée; et attendu que le prix que la compagnie est convenue de payer aux entrepreneurs pour l'ouvrage qu'ils devront faire est de la somme de £1,376,000 sterling, aux conditions et de la manière ci-après plus particulièrement spécifiées.

Maintenant en conséquence, il est par les présentes déclaré et convenu, par et entre la compagnie, pour elle-même, ses successeurs et ayant cause, d'une part; et les entrepreneurs pour eux-mêmes, leurs héritiers, exécuteurs, et administrateurs, d'autre part, comme suit:—

Qu'avenant la dite fusion dans l'espace de six mois de calendrier de la date des présentes, la dite endenture du 29e jour de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et celle du 18 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, seront à compter de la date de la dite fusion, entièrement nulles, annulées et annulées, et les présentes deviendront en force et en opération. Mais si la dite fusion ne s'opère pas sous le délai susdit, alors les dites endentures continueront d'avoir pleine force et vigueur, et les présentes ne deviendront point en opération, mais seront entièrement nulles et de nul effet; et que tous les articles et clauses des présentes sont provisoires et dépendent de l'avènement de la dite fusion.

Que les entrepreneurs achèteront et fourniront le terrain nécessaire pour le chemin de fer et les stations, et feront, bâtiront, construiront et compléteront le dit chemin de Toronto à Guelph et de Guelph au Port de Sarnia, (distance d'environ 172 milles) et toutes les stations, ponts, pontceaux et autres ouvrages en dépendant, conformément au dit devis ci-annexé, et aux détails y contenus, et à la satisfaction de l'ingénieur en chef de la dite compagnie (ci-après appelé l'ingénieur.)

Et de plus, ils équiperont et fourniront le dit chemin de fer de tout le matériel fixe et mobile et du matériel roulant nécessaire, conformément au dit devis et aux détails y donnés; le tout devant être en bonne et solide condition, et en parfait état d'opération, et sous tous les rapports propre et prêt à être mis en exploitation immédiate, et devant être approuvé par l'ingénieur.

Que les entrepreneurs compléteront, équiperont et fourniront le dit chemin, et le livreront à la compagnie prêt pour l'exploitation le ou avant le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur 1857.

Que les entrepreneurs auront à fixer la position de la ligne, et ils pourront choisir la route que devra suivre le chemin, et en déterminer les pentes et les courbes, en se conformant toutefois aux dispositions de l'acte qui incorpore la compagnie, et de l'acte d'amendement qui autorise l'extension de son chemin jusqu'à Sarnia; pourvu que le maximum de la pente de la ligne ne soit pas de plus d'un pied sur cent, et le maximum du rayon de courbure moins de mille pieds, excepté dans la distance d'un demi mille des stations où les courbes pourront être plus fortes.

Que les entrepreneurs dresseront les plans détaillés de construction et les soumettront à l'ingénieur de la compagnie, pour son approbation, et s'il ne les désapprouve pas sous un mois de calendrier de la date qu'ils lui auront été remis ou laissés à son bureau, ils seront censés approuvés et acceptés, et les entrepreneurs les adopteront.

Que dans le cas où la compagnie objectera à la route choisie pour la ligne du chemin, et où les entrepreneurs et l'ingénieur en chef de la compagnie ne pourront s'accorder sur les plans détaillés de construction, les points de contestation à cet égard seront soumis à l'arbitrage, en la manière ordinaire, et la sentence des arbitres ou de la majorité d'entre eux sera obligatoire pour les deux parties, et si elle n'est point rendue avant le premier jour de janvier prochain, le terme pour l'achèvement du chemin sera étendu à un temps ultérieur, de manière que les entrepreneurs auront trois ans et demi pour faire le dit chemin de fer, à partir de telle décision.

Que la chaussée du chemin, partout et en autant que praticable et que la construction pourra le permettre, sera plus élevée que la surface des terrains avoisinant la voie, pour en faciliter l'enlèvement de la neige.

Que la compagnie, en tous temps, pendant que l'ouvrage se fera, quand elle en sera requise par les entrepreneurs, fera valoir tous les pouvoirs, autorités et privilèges qui lui appartiennent, pour le profit et avantage des entrepreneurs, et de manière à les aider et à les mettre en état de construire et d'équiper le chemin.

Que si, avant l'achèvement de tout le chemin de fer, il en est complet et équipé aucune partie de manière à pouvoir être mise en exploitation, il sera, au choix de la compagnie, à partir de tel jour, d'en prendre possession et de l'exploiter à ses propres risques, sinon, les entrepreneurs seront à même de l'ouvrir et de l'exploiter eux-mêmes à leurs périls et pour leur profit; et ainsi des autres parties s'il y a lieu, qui pourront se compléter successivement.

Que dans le cas où la compagnie acceptera et ouvrira toute telle partie ou section, les entrepreneurs auront le droit de faire transporter, francs de transport, sur toutes telles parties ainsi acceptées et ouvertes, tous leurs agents, ouvriers, matériaux, matériel et outils dont ils se serviront et qui leur seront nécessaires pour l'exécution des autres ouvrages à faire en vertu du présent contrat ; et du jour de l'ouverture de telle section par la compagnie, comme susdit, les entrepreneurs seront déchargés du paiement de l'intérêt sur un montant de capital égal à la dépense qui aura été faite pour construire telle partie ou section ainsi ouverte et l'équiper du matériel nécessaire pour le mettre en exploitation, toute contestation quant au montant de telle dépense devant être réglée par arbitres conformément aux dispositions d'arbitrage ci-après stipulées.

Que si, après que la compagnie aura ainsi livré à l'exploitation une ou plusieurs parties ou sections du chemin, il devient absolument impossible aux entrepreneurs, pour cause de guerres ou troubles politiques internes, de continuer l'exécution des travaux, et qu'en raison de ce, ils soient actuellement forcés de les suspendre, alors le terme stipulé pour l'achèvement du chemin sera étendu à une période ultérieure qui devra être déterminée par arbitres, dans le cas de différend entre la compagnie et les entrepreneurs, et les arbitres pourront accorder aux entrepreneurs telle compensation qu'ils croiront devoir fixer, pour les dommages qu'ils auront soufferts de telle suspension, en comprenant dans ces dommages le surplus d'intérêt qu'ils auront à payer sur le capital en raison de telle extension de délai.

Que pour et en considération de la confection, achèvement, et équipement du dit chemin de fer, la compagnie paiera aux entrepreneurs la somme d'un million trois cent soixante-et-seize mille louis, et en considération de cette somme les entrepreneurs prennent et prendront sur eux tous les risques et dépenses à encourir, de quelque espèce que ce soit, sauf les exceptions ci-après mentionnées.

Que l'intérêt des versements du capital demandés par la compagnie pour les fins du présent contrat sera payé par les entrepreneurs jusqu'à ce que toute la ligne du chemin soit complétée et équipée de manière à être prête pour l'exploitation.

Que les entrepreneurs seront payés comme suit :—

Lors et aussitôt que l'ingénieur de la compagnie certifiera, (tel certificat ne devant pas être retenu ou retardé sans cause plausible.) que les entrepreneurs auront dépensé de bonne foi £25,000 pour l'achat de terrains ou en ouvrage, matériaux ou mobilier mis sur la ligne ou auprès, ou pour payer l'intérêt du capital de la compagnie, ou pour aucune de ces choses, (lesquels certificats, respectivement, en autant que concernant l'ouvrage et les matériaux, seront dressés conformément à une cédule des montants répartis à être convenus et arrêtés entre les entrepreneurs et l'ingénieur lors et aussitôt que la trace de la ligne pourra le permettre,) la compagnie paiera aux entrepreneurs quatre-vingt-dix pour cent du montant, et ainsi de suite, quand et chaque fois que d'autres sommes de £25,000 auront été dépensées successivement et certifiées comme susdit, jusqu'à ce que tout le montant réservé par la compagnie et retenu entre ses mains s'élève à la somme de £38,000, après lequel temps tout le montant qui aura été certifié de temps à autre sera payé comme il est ci-dessus mentionné, et sur le certificat final de l'achèvement, la balance (s'il y en a) qui restera, sans la partie de la somme de £13,000, à être mise de côté comme ci-dessus pour payer les dépensés de la compagnie jusqu'à ce que le chemin de fer soit prêt pour l'exploitation, qui aura été réellement requise et dépensée pour cette fin, qui sera payée aux entrepreneurs.

Que sur et à même la somme ainsi retenue par la compagnie comme susdit, il sera mis de côté une somme de treize mille livres qui devra être appliquée à payer les salaires des ingénieurs, du président, des directeurs et du secrétaire et

des autres officiers de la compagnie, ainsi que le salaire et les dépenses de l'agent de Londres, et les frais de justice et du bureau de la compagnie, jusqu'à ce que toute la ligne du chemin de fer ait été complétée de manière à être prête pour l'exploitation et livrée à la compagnie.

Que la compagnie paiera de temps à autre, toutes les dépenses sur et à même la dite somme de treize mille livres, tant qu'elle durera; et si, après que le chemin aura été complété et qu'il sera prêt pour l'exploitation, il reste entre ses mains aucune partie des dites treize mille livres qui n'aura pas été dépensée, ou qui ne sera pas due pour telles dépenses, le résidu en sera remis aux entrepreneurs.

Que dans le cas que l'ingénieur de la compagnie négligerait ou refuserait, sur la réquisition des entrepreneurs, de certifier la dépense, la question de savoir si tel certificat doit ou ne doit point être donné et payé lors et aussi souvent que telle question s'élèvera, sera de suite soumise à un ingénieur que nommera le président, pour le temps d'alors de l'institution des ingénieurs civils d'Angleterre, et sa décision sur le point de difficulté sera obligatoire pour toutes les parties, et s'il décide que tel certificat aurait dû être donné, ou il sera donné et payé de suite en conséquence, ou les directeurs ordonneront le paiement sans tel certificat, et l'arbitre pourra accorder une compensation aux entrepreneurs pour les dommages, s'il y a lieu, occasionnés par le délai de paiement: et dans ces cas les frais d'arbitrage, seront laissés à la décision de l'arbitre.

Que, pendant tout tel arbitrage, les entrepreneurs auront la liberté, s'ils le trouvent à leur avantage, de suspendre les travaux qu'ils seront en frais d'exécuter et de ne pas procéder plus loin dans la construction du chemin, tant que tel ingénieur n'aura pas donné sa décision, et l'ingénieur auquel telle question aura été renvoyée, aura le pouvoir, s'il le juge à propos, de déclarer, par sa sentence, que telle suspension n'était pas justifiable dans tel cas particulier, et réglera et adjugera la compensation qui devra être payée par les entrepreneurs à la compagnie, pour les dommages qui auront été occasionnés à la compagnie par telle suspension, et il pourra, par la même sentence, déclarer que le temps limité par les présentes pour l'achèvement des dits travaux sera étendu à telle époque ultérieure qu'il croira raisonnable de fixer sous les circonstances, et que telle autre compensation qu'il pourra adjuger aux entrepreneurs leur soit payée.

Que si aucune question ou différence d'opinion s'élève entre les parties au sujet du présent marché, ou de toute matière ou chose y ayant rapport, ou touchant son exécution, à laquelle il n'est pas spécialement pourvu plus haut, toute telle question ou différence d'opinion, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, sera soumise à la décision de trois arbitres qui seront nommés, un par la compagnie, un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux ainsi nommés, avant de prendre l'affaire en considération, et la décision de ces trois arbitres, ou d'aucuns deux d'entre eux, sur la question ou différence d'opinion qui leur aura ainsi été soumise, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties.

Que les parties aux présentes, respectivement, consentiront et passeront tous tels actes ou autres instruments qui pourront être nécessaires pour donner effet à tout tel arbitrage. Et il est par les présentes déclaré et convenu que le présent marché sera sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des garanties qui doivent entrer en paiement des entrepreneurs, qu'il pourra devenir nécessaire et expédient de lui faire subir dans le cas que la dite fusion aura lieu; mais les termes et conditions du présent marché, quant à la construction, au paiement et à l'équipement, seront conservés et resteront les mêmes.

Que chaque fois que les mots "les entrepreneurs" se rencontreront dans le présent contrat, ils signifieront C. S. Gzowski, D. L. McPherson, L. H. Holton et A. T. Galt, ou les survivant ou le survivant d'eux, ou deux, ou trois d'entre

eux, ou les exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause du dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de faillite ou d'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, leurs ou ses syndics seront exclus de tout contrôle ou intérêt dans le présent contrat; et que lorsqu'aucun acte devra être passé par les entrepreneurs, il sera valide s'il est consenti par ou de l'autorité de la majorité d'entre eux, ou par la majorité des survivants d'entre eux, en personne, ou agissant en vertu de procuration de l'un à l'autre, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par ses exécuteurs, administrateurs, ou ayant cause.

Et attendu que, par un acte pour refondre et régler les clauses générales relatives aux chemins de fer, appelé "acte des clauses consolidées des chemins de fer," passé par la législature provinciale du Canada, dans les quatorzièmes et quinzième années du règne de Sa Majesté, lequel acte est incorporé dans les actes qui autorisent la construction du chemin de fer de l'Ontario à Guelph, il est décrété que le fonds capital originaire pourra être augmenté de temps à autre à aucun montant, du consentement des deux tiers en montant de tous les actionnaires, à une assemblée convoquée spécialement pour cet objet, après avis, ainsi qu'il est mentionné au dit acte.

Et attendu que, le prix contractuel par les présentes stipulé et qui doit être payé aux entrepreneurs, dépasse de beaucoup la somme que la compagnie est à présent autorisée à prélever. Il est maintenant par les présentes convenu que le dit Alexander Gillespie agissant au nom de la compagnie et des directeurs, s'engage par les présentes envers les entrepreneurs à ce que les directeurs prendront immédiatement les mesures nécessaires pour faire augmenter le capital de la compagnie, sous l'autorité et en conformité des dispositions du dit acte des clauses consolidées des chemins de fer, en convoquant telle assemblée que le dit acte autorise, et à ce que les directeurs feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'autorisation nécessaire des actionnaires pour opérer telle augmentation du capital de la compagnie qu'il pourra être considéré à propos et nécessaire pour mettre la compagnie en état de donner plus efficacement effet aux dispositions du présent contrat.

Et la compagnie, par voie de convention séparée, convient par les présentes avec les entrepreneurs, que dans le cas et aussitôt qu'elle y sera autorisée, elle fera tous les actes nécessaires et consentira tous tels contrats, instruments, ou assurances qui pourront être nécessaires dans le but de donner plus effectivement effet aux dispositions du présent contrat, de la manière et par les actes qu'exigeront ou pourront exiger les entrepreneurs.

Et il est par les présentes expressément déclaré que, dans le cas que la compagnie ne pourra se faire autoriser à créer tel capital additionnel qui sera nécessaire pour la mettre en état de payer aux entrepreneurs la somme contractuelle ci-dessus mentionnée, il sera fait tel arrangement équitable entre les entrepreneurs et la compagnie pour décharger les entrepreneurs de l'obligation de construire et d'équiper le chemin et les travaux, à moins qu'elle ne paie la dite somme contractuelle, tout différend quant aux termes de tel arrangement devant être réglé par arbitres, conformément aux stipulations d'arbitrage ci-dessus convenues par les présentes.

## Canada Ouest.—Chemin de Fer de Toronto à Sarnia.—Longueur 172 Milles.

### DEVIS GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION.

VOIE PERMANENTE.—Voie simple, avec voies de garage égales à trois pour cent de la longueur totale,—Rails soixante-et-trois livres par verge courant,—

Coussinets en fer battu aux joints, poids 8 lbs. chacun,—chevilles de fer battu,—traverses de bois franc, 8½ à 9 pieds de longueur. Ballast quatre verges cubés par verge courante, et clôtures de pieux et de perches où besoin sera.

**TRANCHÉES.**—Largeur au niveau de formation (deux pieds au-dessous des rails) 24 pieds,—talus dans les terrains ordinaires 1½ sur 1,—et dans le roc ¼ sur 1, largeur, dans le roc, 20 pieds.

**REMBLAIS.**—Dix-huit pieds de large au niveau de formation, talus 1½ sur 1 avec du roc pour matériel,—les talus du remblai pourront, quant la chose sera praticable, être réduits à un sur un.

**LES PONCEAUX OU PETITS PONTS.**—Au-dessous ou au-dessus de la voie, seront en pierre ou en brique, ou en l'une et l'autre, posée dans le mortier, avec, quand il sera expédient, des longuerines de bois au haut; et tous les viaducs, ou grandes structures sous la voie seront composées de piliers et de culées en maçonnerie ou en brique, et soit avec des arches de même nature ou surmontées de poutres en fer battu.

**DES PASSAGES A NIVEAU.**—Seront faits à tous les chemins publics et privés, avec les enseignes ordinaires.

**STATIONS INTERMÉDIAIRES.**—Une par chaque dix milles, en moyenne, aux places jugées les plus convenables et les mieux adaptées pour cela. Ces stations consisteront en une maison, avec deux chambres en haut et deux chambres en bas pour l'usage du chef de station, avec les bâtiments du dehors et autres commodités nécessaires, un salon pour les dames, un comptoir, et un abri pour les passagers en général, complet, avec des lieux, et aussi une plateforme pour embarquer et débarquer les animaux, les voitures, etc., à toutes telles stations où il sera jugé nécessaire d'avoir ces commodités.

**LES BATIMENTS** devront être construits en brique ou en pierre, et couverts en fer blanc ou en tuiles, au choix des entrepreneurs.

A cinq des stations intermédiaires énumérées ci-dessus, il sera érigé des halles à marchandises, avec des grues et tous les accessoires, aussi des réservoirs et des hangars à bois, aux stations où il sera jugé nécessaire d'en avoir.

**LES STATIONS EXTRÊMES,** à Toronto à Sarnia composeront d'une remise pour les chars, couverte pour les passagers, avec gares, comptoirs, cabinets de portiers, salles d'attente, soutes à bagages, cambuses, lieux, et résidence du surintendant, complets; aussi, une chambre de bureau, un bureau du secrétaire, bureau des commis, bureau du télégraphe, salons de rafraichissements, et toutes les commodités nécessaires, couvertes en fer blanc ou en tuiles; remise à marchandises couverte, avec plateformes, grues, et autres accessoires; plateformes pour les animaux et les voitures, réservoirs.

**LES BATIMENTS** devront être en brique ou en pierre. La station de Guelph devra avoir les mêmes commodités, et être bâtie en pierre et couverte comme ci-dessus.

**L'USAGE LIBRE** des terres du gouvernement pour la construction du chemin, et aussi pour les entrepreneurs, pour se procurer le bois, la pierre et autres matériaux nécessaires pour les travaux.

**Tous les pouvoirs** de la compagnie seront mis en force pour l'avantage des entrepreneurs, quand ils le requerront.

**LE MATÉRIEL ROULANT,** à être fourni pour l'exploitation du chemin, sera comme suit:—

16 Locomotives à passagers, avec tenders.

7 Locomotives à marchandises.

15 Chars de première classe.

15 Chars de seconde et troisième classe.

75 Wagons à marchandises.

15 Chars couverts pour marchandises sèches.

- 50 Wagons à bois.
- 50 Chars à bétail.
- 25 Wagons à ballast.
- 25 Chars à bras.
- 5 Herses à neige.
- 5 Plaques tournantes de 45 pieds.

LES REMISES A LOCOMOTIVES à Toronto et à Sarnia, avec les ateliers nécessaires à l'entretien de l'équipement ci-dessus, seront construites en brique ou en pierre, et couvertes en fer blanc ou en tuiles.

Les fondations des grandes structures seront faites pour une double voie.

LA COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE TORONTO A GUELPH,  
Par ALEXANDER GILLESPIE, [L.S.]

CASIMIR STANISLAUS GZOWSKI, DAVID LEWIS  
McPHERSON, LUTHER HAMILTON HOLTON,  
et ALEXANDER TILLOCH GALT, [L.S.]  
Par A. T. GALT.

Signé, scellé et délivré par les surnommés Alexander Gillespie et Alexander Tilloch Galt, en présence de

(Signé,) WILLIAM H. MACAULAY,  
Clerc de MM. SWIFT ET WAGSTAFF,  
Solliciteurs, 30 Grande rue George, Westminster.

Nous, Charles Huxley Hall, et Joseph William Wright, clercs de MM. Swift et Wagstaff, Solliciteurs, 30 Grande rue George, Westminster, certifions par le présent que ceci est une copie vraie et fidèle du marché passé entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, et MM. Gzowski et Cie., icelle dûment confrontée, ce 14e jour d'avril 1853.

(Signé,) CHARLES HUXLEY HALL,  
J. W. WRIGHT.

Sachez tous par les présentes que la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a ratifié et confirmé et que par les présentes elle ratifie et confirme le marché des autres parts, fait le vingti-quatrième jour de mars, en l'an de grâce 1853, entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, représentée par Alexander Gillespie, écuyer, de Londres, d'une part, et Casimir Stanislaus Gzowski, ingénieur civil, de la cité de Montréal, David Lewis McPherson et Luther Hamilton Holton, marchands, tous deux de la cité de Montréal, et Alexander Tilloch Galt, écuyer, de la ville de Sherbrooke, dans la province du Canada, d'autre part, à la condition de l'accomplissement d'une fusion entre la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph avec la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, en vertu et en conformité des dispositions d'un acte de parlement de la province du Canada passé à cet effet.

En foi de quoi la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a fait apposer son sceau de corporation aux présentes, et les a faits signer par son président, ce dixième jour de mai A. D. 1853.

(Signé,) J. G. BOWES,  
*Président.*

Signé, scellé et délivré en présence de

(Signé,) S. THOMPSON,  
Secrétaire et Trésorier,

Compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph.

## No. 2.

**M**ARCHÉ fait le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, entre la COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER GRAND TRONC DU CANADA, incorporée conformément aux dispositions d'un acte passé par la législature provinciale du Canada, en l'année mil huit cent cinquante-deux, intitulé : "Acte pour autoriser toute compagnie de chemin de fer, dont le chemin forme partie de la ligne du grand réseau de chemins de fer de cette province, à se joindre à toute autre compagnie de même nature, ou à acheter la propriété ou les droits de toute telle compagnie, et pour abroger certains actes y mentionnés relatifs à l'incorporation des chemins de fer;" et à un autre acte de la législature provinciale du Canada, passé dans la présente année, intitulé : "Acte pour étendre les dispositions de l'acte d'union des compagnies de chemin de fer aux compagnies dont les chemins croisent la ligne du grand réseau, ou touchent à des endroits où touchent également la dite ligne," d'une part : et WILLIAM JACKSON, de Birkenhead, et SAMUEL MORTON PETO, THOMAS BRASSY, et EDWARD LADD BETTS, tous de Londres, entrepreneurs, de deuxième part ; et CASIMIR SLANISLAUS GZOWSKI, ingénieur civil, de la cité de Montréal, DAVID LEWIS MCPHERSON, et LUTHER HAMILTON HOLTON, marchands, tous deux de Montréal susdit, et ALEXANDER TILLOCH GALT, écuyer, de la ville de Sherbrooke, Canada, de troisième part.

Attendu qu'une compagnie de chemin de fer, appelée la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, a été incorporée par un acte de la dite législature provinciale, passé dans la seizième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada," dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis la cité de Toronto, en passant par les villes de Port Hope, Cobourg et Belleville, jusqu'à la cité de Kingston, et depuis la dite cité de Kingston, en passant par les villes de Brockville et Prescott, jusqu'à un point de la limite est du township d'Osgabrock, de là jusqu'à St. Raphaël, et de là jusqu'à la rivière des Outaouais, et traversant la dite rivière, jusqu'à un point entre le lac des Deux-Montagnes et le village de St. Anne, et de là jusqu'à la cité de Montréal. Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis quelque point du chemin de fer de Québec à Richmond (ci-après mentionné) vis-à-vis ou à peu près vis-à-vis Québec, sur la rive sud du St. Laurent, jusqu'aux Trois-Pisoles. Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis l'anse Hadlow, dans la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, près de Québec, jusqu'à Richmond, dans le district de St. François,

Bas-Canada. Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grande-Jonction a été incorporée dans le but (entre autres choses) de tracer, faire, construire et finir un chemin de fer sur et à travers cette partie du pays qui est située entre Belleville et Peterborough. Et attendu que la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph a été incorporée dans le but de faire et entretenir un chemin de fer depuis Toronto jusqu'à Guelph, et a été ensuite autorisée à prolonger et continuer son chemin jusqu'au port de Sarnia.

Et attendu que la compagnie du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique a été incorporée dans le but (entre autres choses) de faire et entretenir un chemin de fer depuis le fleuve St. Laurent, vis-à-vis la cité de Montréal, jusqu'à une jonction avec le chemin de l'Atlantique et du St. Laurent, à ou près la frontière de l'État du Maine, dans les Etats-Unis, et qu'elle a construit le dit chemin en conséquence. Et attendu que les dites compagnies sont maintenant réunies pour former la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, partie aux présentes, en vertu du dit acte et de l'assentiment des assemblées générales des dites compagnies respectivement, auxquelles la majorité de voix prescrite par le dit acte a été obtenue respectivement. Et attendu que la compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada en dernier lieu mentionnée (ci-après appelée "la compagnie unie") tient maintenant, ou tiendra sous peu le dit chemin de fer de l'Atlantique et du St. Laurent à titre de bail. Et attendu que le quatorzième jour de décembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, et auparavant la dite fusion, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les parties de deuxième part aux présentes; et que le vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, aussi auparavant la dite fusion, il a été fait un autre marché entre les dites parties, pour modifier et changer jusqu'à un certain point le dit premier marché; et que par les dits marchés respectivement les dites parties de deuxième part aux présentes (ci-après appelés "les entrepreneurs anglais") ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde de trois millions de louis sterling; et qu'il a été de plus convenu (entre autres choses) que de la dite somme de trois millions de louis, un million trente-cinq mille louis seraient payés en débentures provinciales du Canada, garanties par le gouvernement de la province, et de la description telle que spécifiée à l'acte d'incorporation de la dite compagnie; neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis en débentures de la compagnie, ayant vingt-cinq ans à courir, et de la description telle que spécifiée au dit marché; et neuf cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quarante mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débentures provinciales, ainsi que celui de toutes débentures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle; et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant aux placements *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des

termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix; et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Bas-Canada et les parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper du matériel roulant, pour la somme ronde d'un million deux cent vingt-quatre mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses,) que de la dite somme d'un million deux cent vingt-quatre mille louis, quatre cent cinquante-neuf mille louis seraient payés en débiteures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut mentionnée; trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis en bons ou débiteures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée; et trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents louis en capital de la dite compagnie; avec certaines clauses et dispositions quant au mode de faire ces paiements respectivement; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de treize mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débiteures provinciales, ainsi que celui de toutes débiteures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant au placement *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix; et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-deuxième jour d'octobre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-deux, il a été passé par-devant notaires, à Québec, un marché entre le dit William Jackson, agissant pour les dites parties de deuxième part aux présentes, et la dite compagnie du chemin de fer de Québec à Richmond, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la ligne du chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme de six cent cinquante mille louis, aux termes et conditions mentionnés au dit contract; et qu'il y a été stipulé que la dite somme contractuelle ainsi formée serait payée comme suit:—Deux cent cinquante mille louis en débiteures provinciales du Canada, de la description telle que plus haut spécifiée; cent mille louis en bons ou débiteures de la dite compagnie, ou en deniers provenant de la vente de tels bons ou débiteures; deux cent cinq mille louis sur le produit d'actions pour ce montant assignées à des personnes d'Angleterre, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés, et que la balance (s'il y en avait) restant due, serait payée sur le produit d'actions souscrites et prises en Canada, quand et comme les demandes et les versements sur icelles seraient respectivement payés; et l'autre balance (s'il y en avait,) en actions ou capital de la compagnie, avec certaines clauses et dispositions spéciales, quant au mode de faire ces paiements respectivement; que les entrepreneurs anglais paieraient toutes les dépenses nécessaires de la dite compagnie jusqu'au jour que le dit chemin serait prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que les dits entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites

débetures provinciales du Canada, ainsi que des dites débetures de la compagnie, jusqu'à la dite concurrence de cent mille louis, comme susdit, et aussi sur les actions ou capital souscrits et pris en Canada comme susdit, et sur toutes actions ou capital par eux vendus ou transportés.

Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction et les dites parties de deuxième part aux présentes, par lequel les dits entrepreneurs anglais ont entrepris de construire et de compléter la portion du dit chemin de fer entre Belleville et Peterborough, distance de cinquante milles, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde de quatre cent mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que de la dite somme de quatre cent mille louis la moitié serait payée en bons ou débetures de la compagnie, de la description telle que plus haut mentionnée, et l'autre moitié en capital de la compagnie; que sur le fonds à être créé, comme il y est mentionné, pour payer les entrepreneurs anglais, une somme de quatre mille louis serait mise à part pour défrayer les dépenses de la compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les entrepreneurs anglais paieraient l'intérêt des dites débetures provinciales, ainsi que celui de toutes débetures et capital qui seraient appliqués et appropriés pour le paiement de la somme contractuelle, et vendus ou transportés, par ordre des entrepreneurs anglais, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; et que les dits marchés seraient sujets à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles les entrepreneurs anglais seraient payés, et quant au placement *interim* des fonds qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient de prélever dans le cas d'une union ou fusion de toute autre compagnie ou compagnies de chemin de fer avec la dite compagnie du chemin de fer Grande Jonction, de manière à ne rien changer des termes et conditions des dits marchés, quant à la construction et à l'équipement et au prix, et à les conserver intacts.

Et attendu de plus, que le vingt-quatrième jour de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph et les parties de troisième part aux présentes (ci-après désignées sous le nom de "les entrepreneurs canadiens,") conditionnellement au cas que la fusion ci-dessus mentionnée aurait lieu, par lequel les dits entrepreneurs canadiens ont entrepris de construire et de compléter la ligne de chemin de fer ci-dessus mentionnée de la dite compagnie, et de l'équiper de matériel roulant, pour la somme ronde d'un million trois cent soixante-et-seize mille louis; et qu'il y a été stipulé (entre autres choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, en la manière y spécifiée; qu'une somme de treize mille louis serait mise à part pour les dépenses de la dite compagnie, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation; que les dits entrepreneurs canadiens paieraient l'intérêt sur tout le capital demandé par la dite compagnie pour les fins du dit contrat, jusqu'à ce que le dit chemin fût prêt à être ouvert pour l'exploitation, et que le dit marché serait sujet à telles modifications, quant au mode de paiement, et quant à la nature des sûretés par lesquelles ces paiements devaient se faire, qu'il pourrait devenir nécessaire et expédient d'opérer, avenant la dite fusion, mais que quant au prix, à la construction et à l'équipement, il ne serait rien changé des termes et conditions du dit marché. Et attendu de plus, que le dit vingt-troisième jour de mars il a été passé un marché entre la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada premièrement incorporée et les dits entrepreneurs anglais, conditionnellement, au cas que la dite fusion aurait lieu, pour la construction, par les dits entrepreneurs anglais, d'un pont tubulaire en fer sur le fleuve St. Laurent, à Montréal, pour la somme d'un million quatre

cent mille louis, sujet à un certain revenu ainsi qu'il y est mentionné; et qu'il y a été stipulé (entre autre choses) que la dite somme contractuelle serait payée en argent, sujette à certaines dispositions spéciales quant au mode de paiement, et que les parties au dit marché consentiraient tous les autres contrats qu'il pourrait devenir nécessaire ou expédient de passer, en conséquence de telle union ou fusion, de manière à ne rien changer des termes et conditions du dit marché et à les conserver intacts. Et attendu qu'il a été trouvé nécessaire ou expédient, lors de telle fusion, de faire les modifications et changements suivants au dit contrat, savoir:—Que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes seront payées des dites sommes contractuelles (lesquelles ont été calculées par les entrepreneurs d'après le cours sterling et non d'après le cours provincial,) respectivement en argent sterling, à Londres, et non en débetures provinciales du Canada, ou en débetures ou en capital de la compagnie unie; qu'en considération de l'abandon par les dits entrepreneurs anglais des dites débetures provinciales du Canada, les dits entrepreneurs auront droit de recevoir de plus quinze pour cent sur le montant nominal de toutes les sommes qui, en vertu des dits marchés respectivement, auraient été payées en telles débetures (les dits quinze pour cent étant la prime actuelle sur les dites débetures.) Que les parties de deuxième part, ci-après appelées les entrepreneurs anglais, souscriront et prendront, le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, vingt-quatre mille cent cinquante-quatre actions dans la dite entreprise unie, sur les cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions dont il est question dans les prospectus qui a été mis devant le public; des débetures convertibles en débetures du gouvernement, au montant de trois cent un mille neuf cent douze louis, et des débetures de la compagnie au montant de trois cent un mille neuf cent douze louis; que la compagnie retiendra quarante-huit mille trois cent sept actions des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions de débetures ci-dessus mentionnées, convertibles en débetures du gouvernement, au montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis, et des débetures de la compagnie à un pareil montant de six cent trois mille huit cent trente-huit louis; avec, en faveur de chaque possesseur des soixante et douze mille quatre cent soixante actions sur le point d'être émises maintenant, étant la moitié des cent quarante-quatre mille neuf cent vingt actions ci-dessus mentionnées, le choix et le privilège de demander et de prendre, en sus des actions par lui possédées, deux tiers du nombre d'actions qu'il possède, et un égal montant en débetures, dont moitié en débetures convertibles en débetures du gouvernement, et l'autre moitié en débetures de la compagnie, de manière que tel choix soit exercé avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre; que la quantité d'actions et de débetures ainsi retenues par la compagnie, qui n'aura pas été réclamée et prise par les actionnaires actuels qui y ont droit respectivement, en vertu du privilège à eux réservé, le ou avant le dit premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, sera dès lors et aussitôt après le dit jour souscrite et prise par les entrepreneurs anglais; que les parties de deuxième et troisième parts aux présentes fourniront les fonds pour le paiement, semi-annuellement à Londres, de l'intérêt, au taux de six pour cent par an, sur toutes les sommes qui, de temps à autre, leur seront payées d'après les certificats de l'ingénieur, en vertu des divers contrats ci-dessus cités, et aussi sur telle somme additionnelle que de temps à autre la compagnie jugera à propos ou nécessaire de faire rentrer pour faire face aux certificats courants et aux dépenses de la compagnie par rapport aux contrats, tout différend entre les entrepreneurs et la compagnie unie, quant au montant à être retenu entre les mains de la compagnie, pour les dites fins, devant être réglé par arbitres, en la manière ci-après prescrite; mais à l'égard des entrepreneurs canadiens cette obligation cessera d'exister, aussitôt que le chemin de Toronto à Guelph sera livré à l'exploitation, dans toute son

étendue jusqu'à Sarnia. Maintenant en conséquence il est par les présentes déclaré et convenu par et entre les dites parties, comme suit :—

1. La compagnie unie sera tenue aux clauses, conventions, stipulations et conditions des dits marchés cités, avec les différentes compagnies susdites, en autant qu'elles ne sont pas directement ou indirectement en contradiction ou incompatibles avec celles du présent marché, et dans chaque cas où il y aura telle contradiction ou incompatibilité, les clauses, conventions, stipulations et conditions du présent marché seront considérées comme ayant la suprématie sur celles des dits marchés respectivement, et comme les modifiant et les changeant, et les clauses, conventions, stipulations et conditions ainsi contradictoires et incompatibles avec le présent marché seront dès lors entièrement nulles et de nul effet.

2. Que, excepté comme il est ci-après prescrit, tous les paiements à faire aux entrepreneurs à compte des travaux, seront faits en argent sterling, à Londres.

3. Que quant au montant ou proportion des paiements qui, en vertu des dispositions d'aucun des dits marchés, devraient être faits aux entrepreneurs anglais, en débetures provinciales du Canada, une addition de quinze pour cent, jusqu'à la concurrence nominale de chaque tel paiement, sera faite et payée aux entrepreneurs anglais, à telles époques et périodes respectivement, comme, en vertu des dispositions des dits marchés y ayant rapport respectivement, telles débetures leur auraient été remises. Pourvu qu'au cas qu'il s'élèverait quelque difficulté quant au paiement, en débetures provinciales, en vertu d'aucun des dits contrats, et qu'en considération de quoi les entrepreneurs accepteraient et prendraient telles débetures pour aucun montant, au lieu d'un égal montant nominal en argent, toutes telles débetures, quand et comme le requerra la compagnie unie, leur seront transportées au pair.

4. Que toutes les clauses et dispositions des dits marchés, ou d'aucun d'eux, relatives à la création de débetures ou de capital par les compagnies respectives avec lesquelles tels marchés ont été faits respectivement, et quant à l'enregistrement de tel capital au nom des entrepreneurs et à la remise des débetures et des coupons aux personnes nommées respectivement à tels marchés comme syndics, et quant à la vente, transport ou placement d'iceux, et quant aux paiements à faire aux entrepreneurs par les dits syndics à même les deniers ou sûretés entre leurs mains, et généralement quant aux pouvoirs et fonctions de tels syndics, cesseront d'être en force et vigueur, et les paiements à être faits de temps à autre aux entrepreneurs ainsi que prescrit par les dits marchés respectivement, seront directement faits par la compagnie unie aux entrepreneurs en argent sterling, à Londres, en telles proportions et par tels versements et sur tels certificats, respectivement, ainsi qu'il est prescrit respectivement aux dits marchés.

5. Que toutes les dispositions des dits marchés respectivement, quant à l'octroi des certificats par l'ingénieur de la compagnie et au principe sur lequel ces certificats devront être accordés, et quant au refus ou à la négligence de tel ingénieur de certifier, et quant aux conséquences de tel refus ou négligence, s'appliqueront *mutatis mutandis* aux paiements à être faits par la compagnie unie aux entrepreneurs, et à l'ingénieur en chef de telle compagnie unie.

6. Que les dispositions des différents marchés cités quant à l'acceptation et à l'exploitation par la compagnie d'une ou plusieurs portions d'aucun chemin, après qu'elles auront été complétées et équipées, et quant à l'ouverture et à l'exploitation d'icelles par les entrepreneurs, dans le cas que la compagnie refuserait de ce faire, s'appliqueront aux chemins compris dans l'entreprise unie et à la compagnie unie.

7. Qu'au lieu des dispositions qui dans les dits marchés respectivement ont rapport à la mise de côté d'une somme donnée pour payer les salaires et dépenses, il sera pris et alloué sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs

anglais, une somme de cinquante-sept mille louis, et sur la masse des deniers à être payés aux entrepreneurs canadiens, une somme de treize mille louis, lesquelles deux sommes, formant ensemble soixante-et-dix mille louis, devront être appliquées par la compagnie unie au paiement des salaires et des dépenses; et les diverses débetures susdites seront formées à même les deniers payables en argent aux dits entrepreneurs respectivement; à raison d'un pour cent du montant ainsi payable, jusqu'à ce que telles déductions s'élèvent, en entier, à cinquante-sept mille louis dans le cas des entrepreneurs canadiens.

8. Si lors de l'achèvement des travaux il reste entre les mains de la compagnie aucune partie des dits soixante-et-dix mille louis qui n'ait pas été appliquée ou qui ne soit pas due pour tels salaires et dépenses comme susdit, le surplus sera remis aux entrepreneurs, dans la proportion de cinquante-sept soixante-et-dixièmes aux entrepreneurs anglais, et de treize soixante-et-dixièmes aux entrepreneurs canadiens.

9. Que la compagnie unie fera telles demandes aux possesseurs d'actions ou capital et de débetures respectivement, qu'il sera nécessaire pour payer les entrepreneurs, suivant les montants qui seront certifiés relativement aux travaux; et si elle manque de le faire et si elle ne paye pas aux entrepreneurs le montant certifié de temps à autre, sous un mois de la date des certificats respectifs, il sera au choix des entrepreneurs de suspendre la confection des travaux jusqu'à ce que tel paiement leur soit fait; et la durée de telle suspension sera ajoutée au délai fixé par le contrat pour l'achèvement du chemin.

10. Que les entrepreneurs anglais, le ou avant le premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, souscriront et prendront la susdite quantité de vingt-quatre mille cent cinquante-trois actions dans le capital de la compagnie unie, et des débetures de la compagnie, convertibles en débetures provinciales, au montant nominal de trois cent un mille neuf cent douze louis, et d'autres débetures de la compagnie, non ainsi convertibles, à un montant de trois cent un mille neuf cent douze louis.

11. Que les entrepreneurs anglais aussitôt après le dit premier jour de juillet mil huit cent cinquante-quatre, ainsi qu'ils en seront requis par les directeurs de la compagnie unie, souscriront et prendront de plus telle quantité du dit nombre d'actions et débetures réservées comme susdit, qui n'aura pas été, le ou avant le dit jour, réclamée par les personnes qui y avaient droit respectivement, et en prenant les diverses actions et débetures susdites, ils paieront de suite sur telles actions et débetures ainsi prises respectivement le montant qui pourra alors avoir été demandé et qui sera payable sur les autres actions et débetures de la dite compagnie unie offertes auparavant.

12. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs anglais devront, au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction des chemins et travaux compris dans les marchés susmentionnés et entrepris par les entrepreneurs anglais et non encore livrés à l'exploitation, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé par les certificats de l'ingénieur, quant à ces chemins respectivement, et la compagnie fera ses paiements en conséquence.

13. Que les entrepreneurs anglais paieront aussi, les mêmes jours de chaque année, ou aussitôt après que le montant pourra en être constaté, l'intérêt au même taux sur les deux tiers du montant que la compagnie aura alors fait actuellement rentrer de plus que ce qui pourra avoir été requis pour faire les paiements à l'égard des travaux, afin de pourvoir aux certificats et aux dépenses

courantes en rapport avec les contrats, et dans le cas d'aucune dispute ou différend entre les entrepreneurs et la compagnie au sujet de la somme additionnelle sur laquelle tel intérêt devra être payé, toute telle dispute ou différend, quand il s'en élèvera, sera réglé par arbitres de la manière ci-après prescrite. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs anglais paieront la totalité de tel intérêt additionnel en dernier lieu mentionné, et non les deux tiers seulement d'icelui.

14. Que si les entrepreneurs anglais sont défaut de payer l'intérêt sur la dite somme en premier lieu mentionnée, aux jours respectivement fixés pour ce paiement, ou l'intérêt en sus sur telle somme additionnelle ainsi qu'en dernier lieu mentionné, dans l'espace d'une semaine après que telle somme aura été établie et réglée par arbitres comme susdit, la compagnie pourra retenir et déduire sur le paiement suivant ou les paiements subséquents à être faits aux entrepreneurs anglais le montant ainsi arriéré, avec ensemble l'intérêt sur icelui, au taux de six pour cent par an, du jour de tel défaut, et cela aussi souvent que tel défaut pourra avoir lieu.

15. Que les entrepreneurs cesseront de payer l'intérêt sur le capital dépensé pour la construction des divers chemins et travaux par eux entrepris, en proportion de ce qu'ils auront dépensé sur chaque chemin en particulier, lors et aussitôt que tel chemin aura été complété de manière à pouvoir être livré à l'exploitation, et dans le cas de l'ouverture partielle de tout tel chemin, ils cesseront de payer tel intérêt en proportion de la partie du capital qu'ils auront dépensé pour la portion ainsi ouverte, ayant néanmoins, dans l'un et l'autre cas, à payer une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un semestre.

16. Que, comme du jour de la fusion de la compagnie les entrepreneurs canadiens devront, jusqu'à l'ouverture du chemin de Toronto à Guelph, et au moins sept jours avant les premiers jours de janvier et de juillet de chaque année respectivement, se procurer et payer à la compagnie unie, au bureau de son agent, à Londres, une somme égale à l'intérêt au taux de six pour cent par an sur le capital alors réellement dépensé pour la construction du chemin et des travaux compris dans leur dit marché, le montant du capital ainsi dépensé sera constaté et déterminé de la même manière que dans le cas des entrepreneurs anglais.

17. Que les entrepreneurs canadiens paieront aussi, aux mêmes jours de chaque année ou aussitôt après que le montant en pourra être constaté, l'intérêt au même taux sur un tiers du montant demandé par la compagnie, tel que mentionné à l'article 13, lequel montant devant être déterminé, en cas de contestation ou de différend, de la même manière qu'il est prescrit au dit article; et dans le cas de défaut de paiement la compagnie aura le même pouvoir de déduire et de retenir le montant des arrérages ainsi qu'il est ci-dessus pourvu à l'égard des entrepreneurs anglais. Pourvu que lorsque le chemin de Toronto à Guelph sera ouvert jusqu'à Sarnia, les entrepreneurs canadiens cesseront de payer le dit intérêt en dernier lieu mentionné, mais ils paieront néanmoins une proportion de l'intérêt courant pour toute fraction d'un semestre.

18. Que la compagnie pourra de temps à autre donner crédit aux entrepreneurs de toutes demandes ou versements par eux payables sur les actions ou débentures de la compagnie, pour un égal montant qu'il y aura eu d'ouvrage de certifié.

19. Qu'aussitôt qu'il sera praticable, après que la fusion aura été effectuée, la compagnie unie demandera au parlement provincial du Canada la passation d'un ou plusieurs actes pour se faire accorder un plus long délai pour l'achèvement d'aucuns travaux compris dans chacun des dits contrats cités, suivant qu'il sera nécessaire, eu égard au délai limité par chacun des dits contrats pour l'achèvement des dits travaux respectivement; et aussi, s'il est nécessaire, pour se faire

autoriser à prélever une augmentation de capital; et elle fera ses plus grands efforts pour obtenir tel acte ou actes, et dans le cas qu'elle faillirait à obtenir telle autorité, et qu'en conséquence il serait jugé impossible de compléter aucuns ou aucune partie des dits travaux dans les délais respectivement prescrits pour tels travaux, il sera fait un arrangement le plus équitable quant à ces travaux incomplets, et dans le cas de différend entre les entrepreneurs anglais et la compagnie unie, il sera déterminé par arbitres conformément aux dispositions générales d'arbitrage stipulées aux présentes.

20. Que s'il s'élève aucune question ou différence d'opinion entre les parties aux présentes, quant au présent marché, ou à sa construction, ou à son effet, dans le dit premier marché, ou quant à aucune matière ou chose y ayant rapport, ou quant à son exécution, toute telle question ou différence d'opinion, et toutes les matières ci-dessus spécialement renvoyées à l'arbitrage, chaque fois et aussi souvent qu'il s'en élèvera, seront soumises à la décision de trois arbitres qui seront nommés,—un par la compagnie, (lequel devra être approuvé par le gouvernement du Canada,) un par les entrepreneurs, et le troisième par les deux autres, avant de prendre l'affaire en considération; et la décision de ces trois arbitres ou d'aucuns deux d'entre eux, sera obligatoire et conclusive pour les deux parties, quant à la question ou différence d'opinion à eux ainsi soumise.

21. Que les parties aux présentes feront et consentiront tous les actes qui pourront être nécessaires pour donner effet à telle sentence.

22. Enfin, chaque fois que les mots "les entrepreneurs anglais" se rencontrent dans le présent contrat, ils signifieront William Jackson, Samuel Morton Peto, Thomas Brassey et Edward Ladd Betts, ou les survivants ou survivant d'eux, ou trois de quatre d'entre eux, ou deux de trois d'entre eux, ou leurs exécuteurs, administrateurs ou ayant cause, ou le dernier vivant d'entre eux; et que dans le cas de la faillite ou de l'insolvabilité d'un ou de plusieurs d'entre eux, ses ou leurs ayants cause seront exclus de tout contrôle ou de tout intérêt dans le présent contrat, et lorsqu'un acte devra être fait par les entrepreneurs anglais, il vaudra s'il est fait par eux, ou sur l'autorité de la majorité d'entre eux en personnes; ou agissant par procuration d'un à l'autre, ou par la majorité des survivants d'entre eux, ou par les survivants ou le dernier vivant d'entre eux, ou par les exécuteurs, administrateurs ou ayants cause de tel dernier vivant, et de même *mutatis mutandis* dans le cas des mots "les entrepreneurs canadiens."

En foi de quoi, la dite compagnie du chemin de fer Grand Tronc du Canada, partie de première part aux présentes, représentée par l'honorable John Ross, président de la dite compagnie, dûment autorisé à l'effet des présentes par une résolution du bureau des directeurs de la dite compagnie, sous la date du jour de \_\_\_\_\_, mil huit cent cinquante-trois, ainsi que les dites parties de deuxième et troisième parts, ont apposé leurs seings et sceaux aux présentes, le jour et an ci-dessus en premier lieu mentionnés (en triplicata.)

(Signé,) JOHN ROSS,

Président, compagnie du chemin de fer Grand Tronc.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Honorable John Ross, en présence de

(Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) WILLIAM JACKSON

Signé, scellé et délivré par le dit  
William Jackson, en présence de

(Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) S. MORTON PETO.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Samuel Morton Peto, en présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) THOMAS BRASSEY.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Thomas Brassey, en présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) EDW. L. BETTS  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Edward Ladd Betts, en présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) C. S. GZOWSKI.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Casimer Stanislaus Gzowski, en  
 présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) D. L. MACPHERSON.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 David Lewis Macpherson, en  
 présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) L. H. HOLTON.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Luther Hamilton Holton, en  
 présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) A. T. GALT.  
 Signé, scellé et délivré par le dit  
 Alexander Tilloch Galt, en  
 présence de  
 (Signé,) C. P. RONEY.

Il est de plus convenu que les entrepreneurs anglais, Jackson, Peto, Brassey et Betts, ci-dessus nommés, étant tenus de souscrire et de payer le 1<sup>er</sup> jour de juillet prochain, les versements sur les actions de la deuxième émission ou émission "B," (soixante-et-douze mille quatre cent soixante actions), qui n'auront pas été prises par les actionnaires de la première émission ou émission "A" de soixante-et-douze mille quatre cent soixante actions, après que les demandes de versements sur l'émission "A" d'actions et de débentures auront été épuisées, ils recevront, en paiement des travaux qu'ils auront faits et des matériaux qu'ils auront fournis, ainsi qu'ils seront de temps à autre certifiés par l'ingé-

général, des actions et des débetures à raison de ce qui aura été payé en plein et au pair, et dans le cas où les travaux seraient poussés plus vite que les demandes de versements, telles que réglées sur l'émission "A," n'y pourraient pourvoir, la balance sera payée en actions et en débetures comme ci-dessus.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Honorable John Ross, en présence de

(Signé,) JOHN ROSS.  
Président.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Samuel Morton Peto, en présence de

(Signé,) S. MORTON PETO.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
William Jackson, en présence de

(Signé,) W. JACKSON.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Thomas Brassey, en présence de

(Signé,) THOMAS BRASSEY.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Edward Ladd Betts, en présence de

(Signé,) EDW. L. BETTS.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Casimer Stanislaus Gzowski, en présence de

(Signé,) C. S. GZOWSKI.

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
David Lewis Macpherson, en présence de

(Signé,) D. L. MACPHERSON.

(Signé,) C. P. RONEY.

(Signé,) L. H. HOLTON.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Luther Hamilton Holton, en présence de

(Signé,) C. P. RONEY.

Signé, scellé et délivré par le dit  
Alexander Tilloch Galt, en présence de

(Signé,) A. T. GALT.

(Signé,) C. P. RONEY.

## No. 3.

## Rapport Final de l'Ingenieur sur la Section de Toronto a Sarnia.

DÉPARTEMENT DE L'INGÉNIEUR, SECTION DE TORONTO A SARNIA,  
CHEMIN DE FER GRAND TRONC,

Toronto, 13 Décembre 1856.

Cher monsieur,—La section Ouest de notre ligne, en autant qu'elle a été entreprise depuis cette cité jusqu'à St. Marys, étant maintenant hors des mains des entrepreneurs, je prends la liberté de faire rapport sur l'état des travaux, leur coût, l'estimation finale, etc.

Comme vous le savez, le contrat entre la compagnie et MM. Gzowski et Cie., passé en 1853, embrasse toute la section Ouest de notre chemin, depuis ici jusqu'à Sarnia, distance de 167 milles.

Les travaux, qui avaient été en partie commencés en 1852, sur les premiers cinquante milles, sous la direction de la "compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph," ont été poussés avec beaucoup de vigueur en 1853; depuis Toronto jusqu'à Stratford, et jusqu'à un certain point entre ce dernier endroit et Sarnia.

De bonne heure en 1854 il fut décidé, conformément à un arrangement pris avec la compagnie du *Great Western*, de suspendre les opérations à l'Ouest de Stratford jusqu'en 1856, et en juin de la première de ces deux années (1854) vous m'avez donné instruction d'évaluer ce qui avait été fait d'ouvrage sur les deux sous-sections ci-après mentionnées de Toronto et de Sarnia, savoir:—

1o. De Toronto à Stratford.....	88 milles,
2o. De Stratford à Sarnia .....	79 "

Le prix total du contrat était de ..... £1,376,000

La portion de l'ouvrage, mille pour mille, qui se trouve sur la première de ces sous-sections, est de beaucoup la plus considérable, et probablement la plus dispendieuse que l'on puisse rencontrer sur aucune autre ligne canadienne de même longueur. Les ponts surtout sont très coûteux, et la quantité moyenne de déblai par mille est en vérité très grande.

Voici comment j'ai déjà réparti les frais d'établissement:—

De Toronto à Stratford.....	£907,110
De Stratford à Sarnia .....	468,890

La quantité de matériel roulant compris dans la première somme se montait à..... £70,945  
et celle dans la dernière .....

Après la date de la suspension il fut donné permission de continuer le nivellement de la ligne jusqu'à St. Marys, faisant la longueur de chemin en construction à l'Ouest de Toronto, au lieu de 88=97½ milles, et l'estimation pour la première sous-section fut en conséquence augmentée de la somme de £54,142.

Il fut aussi donné, ainsi qu'il était recommandé dans votre rapport à Sir C. P. Roney, du 22 juillet 1854, à propos de la suspension, ordre de compléter le matériel roulant primitivement commandé pour toute la section, lequel ordre a entraîné, ainsi que ci-dessus estimé, une autre dépense de £58,080.

Les frais d'établissement de la ligne, pour la demi-section entre Toronto et St. Marys, y compris tout le matériel roulant stipulé au contrat pour la section entière, a donc été estimé à, savoir:—

De Toronto à Stratford, compris la proportion de l'équipement pour cette section.....	£907,110
De Stratford à St. Mary's.....	54,142
Pour compléter l'équipement de toute la ligne.....	58,080
	£1,019,332

Aux termes de leur contrat, MM. Gzowski et Cie. n'étaient tenus de fournir qu'un certain nombre de stations, dans la proportion d'une pour chaque dix milles de chemin. Il ne devait y avoir que cinq halles à marchandises sur toute la ligne, dont deux peuvent être en justice laissées dans l'estimation de la sous-section de Stratford à Sarnia; quant aux voies de garage, d'après le contrat, les entrepreneurs n'étaient tenus qu'à 3 pour cent de la longueur du chemin.

Vous savez que même pour le trafic local, le seul que nous puissions encore commander, ces commodités étaient loin d'être suffisantes, et que sur la représentation qui vous en a été faite, j'ai été autorisé à faire ériger autant de stations qu'il semblait en falloir pour rencontrer les besoins du trafic qui était anticipé; il fut aussi donné ordre de porter les voies de garage de 3 à 10 pour cent.

Sur la partie de la ligne actuellement ouverte à l'exploitation, de Toronto à Stratford, nous avons quatorze stations intermédiaires d'établies, dont onze sont pourvues de maisons pour les voyageurs, douze de magasins, neuf d'appareils hydrauliques, et six de hangars à bois. Il y a des remises à locomotives en pierre et en brique à Guelph et à Stratford, et un atelier en bois à Berlin.

En sus des stations ci-dessus mentionnées comme "établies," on a fourni le terrain pour deux autres, une à Charlton, à 4 milles, et l'autre à Norval, à 26 milles de Toronto. Ces deux stations, surtout la dernière qui est bien située et offre de grands avantages, ne peuvent retarder d'être d'un grand usage et très profitables, car je suis convaincu que même avec le surcroît de stations que nous avons déjà fait faire, nous n'en avons pas encore tout-à-fait le nombre qu'il nous faut.

La dépense additionnelle encourue pour les stations intermédiaires se monte à £21,100; et pour le surcroît de voies de garage, 6<sup>1</sup>/<sub>10</sub> milles, à £32,775.

A la gare de Toronto, (quai de la Reine,) il a été fait une très grande dépense; il a fallu empiéter considérablement sur le lac et en remplir environ 10 acres en superficie, qu'il a fallu encore protéger par une chaussée en bois et en pierre sur un front d'environ 18,000 pieds. On y a érigé une grande remise pour les locomotives, un atelier, un magasin d'entrepôt, et un hangar à bois, tous en briques, et une spacieuse remise pour les voitures, en bois. Il y a aussi une maison temporaire pour les voyageurs, avec plateformes, etc.; et le tout pris ensemble, les frais d'établissement de cette gare atteignent la forte somme de £28,680, étant beaucoup plus que ce à quoi on s'était d'abord attendu, et les entrepreneurs se considèrent en droit d'exiger le surplus dans ces dépenses de ce qui peut être raisonnablement regardé comme leurs obligations d'après leur contrat.

En conséquence des difficultés qui ont été rencontrées pour passer notre ligne à travers la cité, la gare permanente des voyageurs n'est pas encore commencée. D'après un arrangement mutuel entre les entrepreneurs des sections Est et Ouest de Toronto, ce bâtiment devait être érigé en commun, chaque partie en payant la moitié du coût qui a été estimé à £12,000; la moitié de cette somme devait être chargée à Gzowski et Cie. dans leur règlement final avec la compagnie. Quant aux autres travaux à cette gare, £10,000 aurait couvert les engage-

ments des entrepreneurs d'après le contrat; déduisant cette somme de la dépense totale encourue comme susdit..... £28,680  
 il reste..... 18,680

Comme montant réclamé pour ouvrage " additionnel " (la gare des voyageurs supposée faite.)

En considération de l'aire considérable de terrain de prix qui a acquis par lui-même au moins deux fois la valeur du montant de toute la dépense additionnelle faite à la gare, j'ose recommander que la réclamation soit prise favorablement en considération et qu'on accorde ce qui est demandé.

Le dernier item considérable dans l'estimation est la construction des culées de tous les ponts, et de tous les ponceaux d'importance, pour une double voie au lieu de pour une simple, £26,000, exigeant une très grande quantité de plus de maçonnerie, de déblai, de remblai et d'ouvrage de fondation. Les ouvrages de ponts et de ponceaux depuis ici jusqu'à Stratford sont énormes, tant sous le rapport du nombre des cours d'eau que l'on traverse, que de la profondeur et de la largeur de leurs vallées. La maçonnerie du viaduc du Crédit a plus de 120 pieds de hauteur. La réclamation ci-dessus a déjà été accordée dans les certificats mensuels.

Le reste de l'estimation finale consiste en trois items, savoir:—

Compte des menues dépenses, frais de génie, etc., etc.....	£2769	6	10
Coût du lot de grève, Toronto.....	1981	14	2
Diverses fournitures pour les remises de locomotives.....	322	11	6
			6
Montant, courant.....	£5073	12	6
			6
Lequel converti en cours sterling, donne.....	£4170	0	0

Le premier item est pour toutes les dépenses se rattachant aux frais de génie sur cette section de notre ligne en sus et en outre de l'un pour cent" retenu sur le montant du contrat, et couvre les dépenses du bureau, les frais de port, de lithographie, de dessin et de copistes, aussi bien que les salaires des inspecteurs employés par moi, et toutes autres dépenses bien et dûment chargeables à la compagnie sous le rapport des "travaux de génie" pour trois ans et demi à venir au premier juin dernier.

Le second item est pour le lot de grève (277 pieds de front) au pied de la rue York dans cette cité, où l'on a l'intention d'ériger notre gare des voyageurs; c'est moi-même qui l'ai acheté il y a près de cinq ans pour la compagnie du chemin de fer de Toronto à Guelph, et au temps de la fusion les entrepreneurs en ont eu la possession, et ils l'ont maintenant transporté à la compagnie du Grand Tronc pour le prix coutant. Si l'on en juge par le prix des lots adjacents, la valeur actuelle de ce terrain est plus de cinq fois plus grande que le prix en est porté dans les estimations.

Le troisième et dernier item est pour les cheminées, etc., etc., des différentes remises de locomotives sur la ligne.

Les divers items de dépenses ci-dessus mentionnés peuvent se résumer comme suit:—

**Sommaire de l'estimation finale—C. S. Gzowski et Cie,**

DE TORONTO A LA JONCTION ST. MARY'S, 97 1/2 MILLES—DE LA GARE DU QUAI DE LA REINE.

Dépense d'après contrat..... £961252 0 0

Matériel roulant additionnel .....	58080	0	0
Cédule C, surcroit de voies de garage, 6 <sup>es</sup> à £4750 .....	£32775	0	0
do. A, stations intermédiaires additionnelles .....	21100	0	0
do. B, frais additionnels, gare de Toronto .....	18680	0	0
Travaux de ponts et ponceaux pour voie double .....	26000	0	0
Divers comptes .....	4170	0	0
<b>Total, sterling</b> .....	<b>£1122057</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total, courant</b> .....	<b>£1365169</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A l'encontre de quoi il faut charger pour—</b>			
1o. La gare des voyageurs à Toronto .....	£6000	0	0
2o. Ouvrage non fait, de Toronto à Stratford .....	4000	0	0
3o. Achèvement du chemin, de Stratford à la jonction de St. Marys .....	12080	0	0
	<b>£22080</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Laissant, montant d'ouvrage fait—sterling .....	£1099977	0	0
Courant .....	1338305	0	0
Le montant des certificats, depuis No. 1 jusqu'à 36 inclusivement, déjà accordés pour les travaux entre Toronto et St. Marys, est de, sterling .....	£1082858	9	6
Et d'un certificat supplémentaire, émis en juillet 1856, pour stations additionnelles .....	1650	0	0
Donnant pour total des estimations jusqu'à ce jour .....	£1084508	9	6
La balance due aux entrepreneurs sera donc, sterling .....	£15468	10	6
Courant .....	£18819	10	9

Le coût moyen, par mille, du chemin qui est achevé depuis la station du Quai de la Reine ici jusqu'à la "Junction" près de St. Marys, 97 $\frac{1}{4}$  milles, d'après l'estimation ci-dessus, se monte à,

Sterling .....	£11600	0	0
Courant .....	14000	0	0

Le coût moyen du *Great Western Railway* est d'environ £16000 courant par mille.

Les travaux d'ici à Stratford peuvent être comparés pour la grandeur à la partie la plus coûteuse de cette ligne, celle qui s'étend du Pont Suspendu à Woodstock, environ 90 milles—et nos ponts sont d'une nature plus durable, car ils sont en fer, tandis que ceux du *Great Western* sont en bois. De plus, les contrats de cette compagnie avaient été donnés, et ses travaux étaient commencés et considérablement avancés, et presque tout son fer avait été acheté, lorsque la main-d'œuvre et les matériaux prirent les hauts prix que nous eus à payer pour terminer nos ouvrages. Sous toutes ces circonstances, je ne crois donc pas que nous ayons beaucoup à nous plaindre de ce que la partie la plus difficile de notre Section Ouest ait coûté £14000 courant le mille.

Ce qui reste encore à faire entre Toronto et Stratford est un peu de ballastage à finir, principalement sur les derniers 15 milles de cette section, et quelques

autres petits ouvrages de peu de conséquence, tels que le faitage de ponceaux, des changements de stations, etc., etc., qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici.

Depuis la station de Stratford jusqu'à la Jonction de St. Mary's, 9½ milles, il y a encore à poser les lisses et le dix pour cent de gares d'évitement, à ballaster le chemin, à ériger une station intermédiaire, dont le terrain est acheté, et à jeter un pont en poutres de fer de petite ouverture.

Dans l'estimation du montant nécessaire pour compléter le chaînon de St. Mary's, il est donné crédit à MM. Gzowski et Cie., de 300 tonnes de fer qu'ils ont livré à la compagnie du Grand Tronc, à Longueuil, il y a quelque temps.

#### ST. MARY'S A SARNIA, 70 MILLES.

MM. Gzowski et Cie. m'ont fourni, à l'égard du prolongement de notre ligne jusqu'à Sarnia, dans le cas qu'ils recevraient ordre de la continuer, un aperçu de leur position, comparée à ce qu'elle était lorsqu'ils commencèrent cette portion de l'ouvrage en 1853.

D'après les chiffres donnés dans ce rapport, la répartition du coût de cette partie de notre ligne est comme suit :—

Prix total du contrat.....£1,376,600

#### PORTION DE TORONTO A ST. MARY'S.

Compris le matériel roulant pour toute la section.....£1,019,332

Balance pour compléter le chemin jusqu'à Sarnia.....£356,668

Il ne peut y avoir de doute que tout l'ouvrage qui dépend de la main d'œuvre dans le pays aurait pu se sous-donner ou autrement s'exécuter à bien meilleur marché en 1853 qu'en aucun temps depuis et que maintenant. C'est pour cette raison que les entrepreneurs demandent une augmentation de prix aux taux suivants sur les quantités estimatives d'excavation, etc., pour la subdivision Ouest de leurs travaux, savoir :—

Sur 1,300,000 verges d'excavation, à 6d.....£33,500 0 0

do 14,750 verges de maçonnerie, à 7s. 6d..... 5531 5 0

do 70 milles de clôture, etc., à £60..... 4200 0 0

do 72 milles de pose de lisses, à £25..... 1800 5 0

do 70 milles, surcroît d'indemnité, à £25..... 1750 0 0

.....£45781 15 0

La grande augmentation de la valeur de la propriété le long de la ligne d'exploration, et le montant des améliorations qui y ont été effectuées depuis les trois dernières années, justifient consciencieusement le dernier item de la réclamation, car il faudra nécessairement payer un bien plus fort montant aux propriétaires de terres pour les dommages et l'inconvénient résultant de la confection des travaux. La justice des autres items est établie, je crois, par le fait de la plus grande valeur de la main-d'œuvre, etc., ainsi qu'il est dit plus haut.

Le prolongement de notre ligne jusqu'à Sarnia, avec le nombre de stations et la quantité de voies de garage stipulés au contrat, coûterait donc comme suit :—

Balance du contrat primitif.....£356668 0 0

Somme additionnelle réclamée comme ci-dessus..... 45781 0 0

£402449 0 0

Faisant par mille (en sterling).....£ 5750 5 0

La quantité totale de l'équipement qu'il faut pour cette partie du chemin est déjà livrée; et à l'aperçu ci-dessus du coût, il faudrait encore pourvoir à ajouter les voies de garage et stations additionnelles, en sus des trois pour cent, tel qu'en premier lieu, et au-delà du mille pour chaque dix milles de chemin dans le dernier cas, que les besoins du commerce exigent.

Vous vous rappellerez, sans doute, que les entrepreneurs ont déjà reçu une estimation à compte de "l'indemnité des terrains," des frais d'étude, etc., au montant, je crois, de £34,420, qui doit être portée contre la somme ci-dessus donnée, comme "balance du contrat primitif."

MM. Gzowski et Cie. m'ont soumis un état complet des taux auxquels ils avaient sous-donné le nivellement, la maçonnerie, la pose de la voie permanente, etc., pour cette section de leur entreprise en 1853, lequel montre une balance nette en leur faveur de £61,000—ce qui est plus de 16 pour cent de profit sur le montant d'ouvrage qu'il reste à faire, toutes dépenses imprévues mises de côté. Je suis porté à croire que 12½ pour cent serait assez pour leurs profits clairs, et en conséquence, je suggère que la somme de £45,000 soit substituée à celle mentionnée ci-dessus.

#### INTÉRÊT.

Par une lettre adressée à l'honorable John Ross, président, le 16 courant, les entrepreneurs ont soumis une réclamation pour un rabais d'intérêt, tant à cause que leurs estimations n'ont pas toujours été liquidées à point, que parce qu'ils n'ont pas eu la liberté de poursuivre leurs travaux aussi vite que le permettaient leurs conventions. En septembre 1853, leur estimation pour leurs travaux du mois s'élevait à plus de £50,000; dans le mois suivant vous me donnâtes instructions de faire diminuer la dépense, et en novembre le bureau résolut qu'elle devait être restreinte dans les limites les plus réservées possible.

La restriction requise fut effectuée, et les certificats mensuels d'ouvrage fait furent réduits sur le champ, et les dix mois suivants, que le fer acheté l'année précédente commença à arriver en grande quantité, leurs estimations mensuelles ne se montèrent pas à plus de £25,000.

Il n'y a pas de doute que si les travaux avaient été poussés avec autant d'activité durant le printemps et l'été de 1854 qu'ils l'avaient été dans l'automne de 1853, la ligne de Toronto à Stratford aurait pu être ouverte plusieurs mois plus à bonne heure qu'elle ne l'a été.

Sous toutes ces circonstances, je ne vois donc point qu'une remise de six mois d'intérêt sur le montant brut payé aux entrepreneurs en vertu de leur contrat, soit une réclamation trop forte.

Le tout est respectueusement soumis, et

Je demeure, cher monsieur,

Votre dévoué,

(Signé,) W. SHANLY.

A. M. Ross, écuyer,

Ingénieur, chemin de fer Grand Tronc.

## A.

## ÉTAT des EMBLEMENS de GARES, etc., et des additions à y faire.

		£	s.	d.
Point de bâtimens ici . . . . .	1.—CHARLTON.—Surplus de terrain pour les besoins de la station, et 4 acres pour ballast . . . . .	380	0	0
Station à pavillon ici : tous bâtimens en bois. }	2.—WESTON.—1 puits, etc., de plus . . . . .	200	0	0
	1 halle de marchandises . . . . .	315	0	0
Coût du terrain et du nivellement, compris dans le montant payé ici : bâtimens tous en bois. }	3.—MALTON.—1 maison de voyageurs de plus . . . . .	1750	0	0
	1 halle de marchandises do . . . . .	315	0	0
Station en briques, classe C, hangar à bois, halles de mar, réserv. en bois. }	1 puits, etc., do . . . . .	200	0	0
Point de bâtimens ici . . . . .	4.—BRAMPTON.—Point d'ouvrage de plus . . . . .	0	0	0
Maison des voyageurs en pierre, classe C, halle de marchandises, hangar à bois, réserv. en bois. . . . .	5.—NORVAL.—6½ acres de terrain, clôtures de plus etc . . . . .	350	0	0
	6.—GEORGETOWN.—Point d'ouvrage de plus; surplus de terrain acheté pour les approches du chemin . . . . .	150	0	0
Station à pavillon : bâtimens en bois. . . . .	7.—ACTON.—1 hangar à bois . . . . .	500	0	0
	1 halle de marchandises . . . . .	315	0	0
Bâtimens en bois : terrain et nivellement compris dans le coût. . . . .	1 puits, etc . . . . .	300	0	0
	8.—ROCKWOOD.—1 halle de marchandises de plus. . . . .	315	0	0
Maison des voyageurs, classe C, remise de locomotives en pierre, 3 rem. de locom. halle de mar. hang. réserv. en bois. . . . .	1 puits, etc. . . . .	200	0	0
	9.—GUELPH.—1 remise de locomotive de plus . . . . .	3300	0	0
Bâtimens en bois ; terrain et nivellement compris dans le coût. . . . .	5 acres de terre à ballast de plus . . . . .	150	0	0
	10.—SCHANTZ.—1 station à pavillon de plus, compris le terrain et le nivellement. . . . .	1750	0	0
Atelier pour deux locomot. . . . .	11.—BERLIN.—Ateliers en bois de plus . . . . .	200	0	0
Point de maison de voy. ici. } 1 halle de mar. en bois. }	12.—PETERSBURG.—Emplac. de gare, etc., de plus halle de marchandises do . . . . .	350	0	0
		315	0	0
Point de maison de voyageurs ici : les autres bâtimens en bois. . . . .	13.—BADEN.—Emplacements de gare, etc., de plus. . . . .	350	0	0
	1 réservoir. . . . .	200	0	0
Station à pavillon : tous les bâtimens en bois . . . . .	1 halle de marchandises . . . . .	315	0	0
	14.—HAMBURG.—1 halle de marchandises de plus. . . . .	315	0	0
Bâtimens en bois : terrain et nivellement compris dans le coût . . . . .	15.—SHARESFERE.—1 maison de voy. extra (pavil.) . . . . .	1750	0	0
	1 halle de marchandises de plus. . . . .	315	0	0
Maison des voyageurs en briques, classe B, remise de locomotives, 6 locomotives ; aussi, halle de marchandises en briques hangar à bois et réservoir ; tous en bois. . . . .	1 réservoir, etc. . . . .	200	0	0
	16.—STRATFORD.—1 remise de locomotives, avec forge y attenante de plus . . . . .	6400	0	0
Montant du coût additionnel des stations intermédiaires . . . . .		£ 21100	0	0

(Signé,)

W. SHANLY.

TORONTO, 13 Décembre 1856.

N. B.—Dans l'estimation de l'ouvrage non complet, porté contre les entrepreneurs, £2250 sont retenus pour monter 5 stations intermédiaires, avec les résidences des chefs de station ; et à cause de la substitution, en certains cas, de bâtimens en bois pour des bâtimens en pierre ou en briques.

W. S.

## B.

## COUT DES TRAVAUX exécutés à la GARE du QUAI de la REINE, TORONTO.

	£	s.	d.
Coût des terrassements .....	6573	15	2
do du quai et des parapets .....	7418	4	2
do remise des locomotives et hangar à bois .....	10068	18	6
do halle de marchandises .....	4291	18	9
do remise de voitures .....	1340	10	0
do plaque tournante en fer .....	1250	0	0
Total courant .....	£ 30943	6	7
Sterling .....	£ 25433	0	0
Nouveaux travaux ordonnés après l'ouverture du chemin jusqu'à Guelph—			
Atelier .....	2247	15	0
Station des voyageurs, temporaire, avec plateformes, approches du chemin couvertes en gravier .....	1000	0	0
Dépense totale .....	£ 28680	15	0

(Signé,)

W. SHANLY.

TORONTO, 13 Décembre 1856.

## C.

## ÉTAT DES GARES D'ÉVITEMENT SUPPLÉMENTAIRES.—TORONTO à STRATFORD.

Station de Toronto	—	Nombre de pieds posé	
do de Weston	— do do	13094	
do de Malton	— do do	1028	
do de Brampton	— do do	1198	
do de Georgetown	— do do	2441	
do de Acton	— do do	2587	
do de Rockwood	— do do	1120	
do de Guelph	— do do	1350	
do de Schantz	— do do	8279	
do de Berlin	— do do	217	
do de Petersburg	— do do	2021	
do de Baden	— do do	722	
do de Hamburg	— do do	1059	
do de Shakespere	— do do	2138	
do de Stratford	— do do	1302	
		4174	
Total, pieds		43200	

## ÉTAT des GARES D'ÉVITEMENT SUPPLÉMENTAIRES.—TORONTO à STRATFORD.

Quantité réelle de gares d'évitement posées .....	81 $\frac{3}{100}$ milles.
Il y a de livré, ballast en tas, et voies de garage temporaires, 4700 pieds, dont je ne donne que la moitié de la longueur .....	44 $\frac{1}{100}$ do.
Total de voies de garage regardé comme posé .....	85 $\frac{2}{100}$ milles.
Trois pour cent sur 88 milles .....	24 $\frac{4}{100}$ do.
Quantité posée en sus des 3 per cent .....	52 $\frac{3}{100}$ milles.
Montant total des voies de garage additionnelles estimées dans le rapport.	62 $\frac{0}{100}$ milles.
Somme portée contre les entrepreneurs, pour ouvrage non complété— Ligne de Stratford à St. Mary's, étant 10 pour cent, sur 9 $\frac{1}{2}$ milles .....	2 $\frac{5}{100}$ do.
Quantité de voies de garage additionnelles payées sur l'estimation finale .....	52 $\frac{5}{100}$ milles.

(Signé,)

W. SHANLY.

TORONTO, 13 Décembre 1856.

# RAPPORT DU PÉNITENCIER

## POUR L'ANNÉE 1856.

Rapport des Inspecteurs du Pénitencier Provincial du Canada  
pour 1856.

Kingston, C. O., 1er février 1857.

Monsieur,—Vous voudrez bien soumettre à Son Excellence le Gouverneur Général le rapport annuel des inspecteurs du pénitencier provincial.

Dans l'état actuel du pays, sous le rapport du crime et des moyens de le punir et le réprimer, les inspecteurs ont cru qu'il était convenable et même de leur devoir d'exprimer librement leurs idées sur ce sujet, et de faire connaître ce à quoi ils en sont arrivés, après une étude approfondie de cette question difficile, jointe à une longue observation des causes du crime et à une grande expérience dans le traitement des détenus.

Les inspecteurs doivent déclarer, avec toute la déférence qui convient, qu'ils ont donné toute leur attention à la considération des causes du crime et des moyens de le réprimer, moins pour faire accepter leurs opinions par Son Excellence qui, comme homme d'état et économiste, doit avoir, ils en sont convaincus, approfondi ces matières, que pour faire part de leurs vues à tout le pays; car, à moins que Son Excellence et l'administration n'aient l'appui de la législature et celle-ci du peuple, comment serait-il possible de parvenir au but qu'on se propose?

Ce Rapport ne sera donc pas simplement un récit chargé de faits arides et de chiffres, mais jusqu'à un certain point un commentaire sur les lois pénales du Canada et un appel à la société entière, l'invitant à coopérer à extirper les vices auxquels est sujet plus ou moins chaque individu dans ce bas monde, et à prévenir les maux qui menacent les citoyens dans leur vie et dans leurs biens, et qui, il y a de fortes raisons pour le croire, se multiplient de jour en jour d'une manière alarmante.

Nous avons l'honneur d'être,  
Monsieur,

Vos très-obéissants serviteurs,

(Signé)

WOLFRED NELSON, M. D., I. P. P.  
ANDREW DICKSON, I. P. P.

A l'Honorable  
Secrétaire Provincial,  
etc. etc. etc., Toronto.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique du Nord Britannique, Capitaine Général et Gouverneur en chef dans et pour les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Les inspecteurs du pénitencier provincial prennent respectueusement la liberté de présenter leur rapport annuel sur l'état de cette grande institution pour l'année dernière, et en ce faisant ils éprouvent beaucoup de satisfaction de pouvoir annoncer qu'elle est dans une condition aussi prospère que possible sous le rapport de l'économie intérieure et de son utilité générale.

La santé des prisonniers a été parfaite; tellement qu'il y a lieu de croire que parmi un pareil nombre de personnes en dehors de l'institution, ou dans une communauté aussi considérable, il y aurait eu beaucoup plus de maladie. Il est en même temps vrai, cependant, que le nombre de décès est absolument disproportionné à celui des maladies qui ont prévalu; mais ceci s'explique par le fait que la majorité des cas qui se sont terminés fatalement provenaient de vieilles maladies et de maladies chroniques, entre autres, de la scrofule sous ses différentes formes, qui a fait beaucoup plus de ravages que les autres maladies, et cela parmi une certaine classe de personnes qui sont en assez grand nombre dans le pénitencier et qui y ont des prédispositions, tels que les nègres, les mulâtres et les métis. Cet état de santé doit être attribué à l'ordre et à la régularité qui doivent de toute nécessité régner dans l'institution, et aux aliments sains et nutritifs qui sont donnés aux prisonniers, ainsi qu'au travail accompli par eux dans les différents ateliers; ce travail quoique considérable n'épuise point leurs forces physiques, et peut être au contraire considéré comme à peu près nécessaire pour entretenir chez eux la vigueur d'esprit et de corps; ils n'ont réellement que ce moyen pour donner issue à la surabondance des propensions animales qui leur sont naturelles et qui, s'ils étaient toujours renfermés et absolument sans rien faire, finiraient par occasionner chez eux un dérangement, sinon la désorganisation complète de leurs facultés mentales et physiques.

L'éducation élémentaire, morale et religieuse des détenus est un sujet qui occupe nécessairement beaucoup l'attention des inspecteurs qui, en procurant aux premiers des livres convenables, et leur accordant autant de temps pour la lecture et l'étude que les heures destinées au travail manuel peuvent le permettre, désirent leur donner le plus d'instruction générale possible et d'un genre qui puisse leur être de la plus grande utilité, non seulement durant leur incarcération, en nourrissant leur intelligence et les empêchant par là de s'absorber dans la contemplation de leur triste condition, mais aussi après leur élargissement, en leur ouvrant le chemin à de nouvelles carrières et conséquemment au bonheur.

Mais les avantages qui doivent résulter de cette sorte d'éducation chrétienne seront nécessairement très limités, tant que les chapelains seront dans la nécessité de résider à une grande distance de l'institution; car malgré tout leur zèle pour rendre meilleurs ceux qui sont confiés à leurs soins, la perte de temps et les inconvénients provenant de leur éloignement de l'institution qu'ils sont obligés de visiter fréquemment chaque jour, doivent nuire à leur utilité. Cette circonstance est d'autant plus à regretter que les résultats les plus bienfaisants découlent de la stricte application de ces révérends fonctionnaires à leurs devoirs sacrés; de là il suit que les inspecteurs se trouvent dans l'obligation de réitérer l'expression de leur conviction de la nécessité qu'il y a de se procurer des habitations pour loger ces Messieurs à proximité de l'institution.

S'il y a quelque vérité dans les paroles qui suivent de Castelneau, la nécessité

qu'il y a de donner l'attention la plus spéciale à l'amélioration religieuse des prisonniers est encore plus apparente : — " La prison doit être, au point de vue moral, une succursale de l'école, un hôpital de morale." Ceci admis, tous doivent comprendre la vérité des paroles qui suivent du savant Bonnet, dans son " Hygiène physique et morale des prisons," 1847, page 9 : — " A qui fera-t-on croire que quelques paroles banales et jetées au hasard suffiront pour consoler et améliorer un criminel ? "

Ces vues louables sont pleinement partagées par tous les chapelains des prisons anglaises, et personne plus qu'eux assurément ne montre plus de zèle ou de dévouement ou ne prend plus d'intérêt à améliorer la condition morale des condamnés. Nous trouvons ce qui suit dans un rapport récent de l'association de la prison de New-York, concernant ce qui vient d'être dit : " La mission d'un chapelain de prison, si elle est remplie comme elle doit l'être, est plus efficace pour la réforme des criminels que le système de la tonsure, des douches, et de la lessive, en vogue dans nos prisons."

M. Béranger, président de la cour de cassation, à Paris, dans un ouvrage récent et élaboré, en deux volumes, intitulé : " De la Répression Penale, de ses Formes, et de ses Effets," dit : " Beaucoup de ces hommes devront un salutaire retour sur eux mêmes, et, par suite, leur acheminement vers une vie meilleure, à la réflexion provoquée par la solitude, aux enseignements de la morale religieuse, rappelée sans cesse à leur pensée, et rendue visible à leurs regards."

Ces ouvrages d'hommes qui ont fait une étude spéciale du crime et des criminels sont cités exprès pour appuyer cette recommandation : " qu'il est absolument nécessaire d'accorder aux chapelains toutes les facilités possibles dans la poursuite de la pénible tâche qu'ils ont entreprise." Il y a nécessité de pourvoir à des logements près du pénitencier ou dans le pénitencier même, non seulement pour les chapelains, mais aussi pour plusieurs des officiers subalternes, et particulièrement pour le maître d'école, dont les efforts dans l'enseignement des sciences élémentaires ont en plusieurs occasions été couronnés du plus grand succès. Plusieurs enfants et hommes faits, ignorant totalement les premiers rudiments des connaissances utiles ont appris à lire, à écrire et à calculer à un degré qui promet beaucoup pour l'avenir. Au nombre de ceux qui ont ainsi profité par les soins de l'instituteur, on pourrait mentionner spécialement un méris qui ne connaissait pas une lettre, et qui au bout de trois ans avait fait assez de progrès qu'il a été choisi, après son élargissement, comme instituteur, et envoyé pour instruire la tribu à laquelle il appartenait. Pour ce pauvre malheureux l'emprisonnement a été son salut. Il était abandonné à l'ivrognerie, méchant, paresseux et querelleur ; mais ayant été arraché à ses premières habitudes et à ses compagnons, la réflexion lui est venue, et pour se servir de son langage, " quoiqu'il regrette son crime, il ne peut s'empêcher de bénir le jour qui l'a sauvé du gouffre de l'infamie et de la misère dans lequel autrement il eût été plongé jusqu'à la fin de ses jours." Il est reconnaissant pour l'attention qu'on lui a portée, et il n'y a point de doute, vu son caractère et la sincérité de ses convictions, qu'il rendra de grands services à sa tribu, et que peut être il éclairera et ramènera à de meilleurs sentiments ses anciens compagnons de crime et d'ignorance.

Un nombre considérable de livres anglais et français d'un genre instructif et intéressant ont été achetés à bon marché, et sont bien lus par les prisonniers. En rapport avec ce sujet, les inspecteurs prennent la liberté de recommander l'envoi au préfet de quelques douzaines de copies du journal d'éducation du Haut-Canada pour être distribuées parmi les prisonniers, attendu que cette publication contient beaucoup de sujets qu'il est utile et agréable de lire, et qui peuvent avoir une influence bienfaisante sur l'esprit et la morale de tous. Ce

Journal mettrait les prisonniers au courant d'évènements qui ne manqueraient pas de les intéresser beaucoup, à défaut des autres journaux dont la lecture leur est défendue avec raison.

Un semblable journal sera bientôt fondé dans le Bas-Canada, et un égal nombre de copies en devrait être envoyé au préfet. On doit espérer que cette recommandation sera suivie d'effet, attendu que nous avons à la tête du département de l'éducation en Canada deux hommes de talents et instruits, qui veillent particulièrement à l'avancement intellectuel et moral de la population.

Il y a lieu d'espérer que plusieurs des pauvres malheureux qui ont été transférés à cet établissement se repentent aujourd'hui de leurs fautes, et qu'ils seraient disposés à ne plus retomber dans leurs anciennes erreurs et à éviter leurs anciens compagnons de crime, si une bonne occasion leur était offerte. Les inspecteurs ignorent si cette assertion ne serait pas contredite par des personnes qui sont toujours plus prêtes à condamner ou à trouver mauvaise la discipline observée dans la prison, qu'à se donner le trouble de mieux s'informer; mais ils peuvent citer plusieurs cas où la réforme d'un prisonnier s'est opérée d'une manière parfaite par sa réclusion dans le pénitencier. Ils pourraient citer plusieurs individus qui, après quelques années d'emprisonnement infamant, sont devenus des citoyens utiles, honnêtes et industrieux; et d'autres qui ont été employés dans des situations importantes, et ont montré combien ils étaient dignes de la confiance qu'on avait placée en eux.

Certains prisonniers donnent des preuves assez convaincantes de réforme pour non seulement attirer l'attention, mais encore gagner la confiance des entrepreneurs qui les emploient. Plusieurs prisonniers, par leur bonne conduite et par leur bon vouloir finissent par s'assurer la considération de ceux sous qui ils travaillent. Un de ce nombre qui était employé dans la boutique où l'on confectionne des instruments d'agriculture a montré tant d'habileté, d'industrie, et de désir de donner satisfaction, qu'il s'est acquis non seulement la confiance de l'intelligent entrepreneur, mais aussi son estime et sa sympathie, tellement que ce monsieur serait prêt à recommander son pardon, bien qu'il se trouverait privé de la main-d'œuvre d'une personne qui vaut beaucoup plus que l'argent qu'il paie pour ses services. S'il réussissait à obtenir son pardon, il le prendrait immédiatement comme contre-maître, et le rétribuerait en conséquence. Les inspecteurs prennent la liberté de dire qu'ils seraient heureux de donner leur adhésion à cette recommandation, non seulement pour récompenser le mérite, mais aussi pour que l'exemple donné aux autres prisonniers eût un effet salutaire, et leur prouvât que leur avancement et leur bonheur dépend absolument de leur bonne conduite.

Les inspecteurs sont heureux d'avoir à dire que les entrepreneurs montrent les meilleures dispositions vis-à-vis de leurs hommes, et qu'ils leur rendent de bon cœur un bon témoignage, quand ils en ont l'occasion.

La discipline du pénitencier sans être sévère ou cruelle est cependant de nature à inspirer l'horreur à ceux qui seraient disposés à commettre le mal, et à faire une impression vive sur les plus durs caractères; cependant, il faut bien le dire, il y a de ces caractères tellement endurcis, soit par la longue habitude au crime, soit à cause de leur malheureuse conformation physique, qu'ils sont toujours portés à commettre le mal, et souvent à répéter une offense dont la punition est ou devrait être encore fraîche à leur mémoire.

Pour de tels caractères, il faut des impressions profondes. Si la cellule obscure, si la privation du lit et la condamnation au pain et à l'eau ne produisent aucun effet, on est alors obligé de recourir à une punition plus forte, et la plus redoutée est en apparence celle au moyen des douches. Généralement, dans ces cas, le coupable crie merci de bonne heure, et s'il a un repentir suffisant, on suspend le châtement. Cette espèce de correction n'est jamais employée qu'avec la

plus grande discrétion. La santé et la vigueur du sujet sont pris en considération, et l'on prend toutes les précautions possibles pour découvrir s'il existe chez lui quelque maladie organique qui le rendent incapable de supporter cette punition.

Le fouet est quelquefois employé comme dernière ressource, et encore est-ce avec la plus grande répugnance que l'on s'en sert, mais lorsque des moyens plus doux ne réussissent pas, l'on a recours à son efficacité, et alors, l'invocation du pardon et les nombreuses promesses d'une meilleure conduite ne se font pas attendre. Elles viennent trop tôt, malheureusement, pour qu'elles soient écoutées. Cette sorte de châtement répugne beaucoup aux sentiments des inspecteurs et du préfet, à cause de l'humiliation qu'il fait subir au pauvre coupable, et à cause aussi de l'effet qu'il a souvent d'inspirer aux méchants les plus terribles sentiments de vengeance.

Une discipline juste, humaine, mais stricte, est l'objet qu'on a en vue d'atteindre, et cette discipline, on s'efforce de la faire observer de manière à convaincre le coupable et tous les prisonniers de son absolue nécessité et utilité.

Par ce moyen, l'individu qui reçoit la punition ne peut s'attendre à la sympathie de ses compagnons de prison, tandis que ce serait le contraire avec un système de discipline plus rigoureux et moins raisonnable. On a recours aussi à un autre moyen, celui de mettre sous les yeux des prisonniers la perspective de jours meilleurs pour eux s'ils se conduisent bien, et pour se servir du langage du premier phrénologiste du monde, le colonel Jebb, C. B., les inspecteurs devraient être mis dans la position "de faire espérer aux prisonniers la remise d'une partie de leur peine dans un temps donné s'ils se comportent bien."

Les remarques qui suivent du brave chapelain de la prison de Portland sont trop justes pour qu'on ne les reproduise point dans le présent rapport : "Règle générale, les individus condamnés à l'emprisonnement n'ont aucune espérance de voir abrégé leur peine ; conséquemment tout encouragement à faire le bien leur est ôté."

"C'est la liberté qu'affectionne le plus le prisonnier, et c'est elle qui sera toujours la meilleure récompense de celui qui aura donné l'exemple d'une bonne conduite."

On rappelle constamment à la mémoire de tous les prisonniers que le seul moyen qu'il y a pour eux de faire abrégé la durée de leur emprisonnement, est de se bien conduire et de montrer des dispositions au repentir. Il est bon de dire à tous, particulièrement aux faibles et aux plus dépravés, qu'ils sont les seuls arbitres de leur sort ; que leur bonheur dépend de leurs propres actions.

### LE QUARTIER DES FEMMES

de la prison est dans une aussi bonne condition qu'on peut l'espérer, si l'on prend en considération le caractère, les habitudes passées et les circonstances qui ont amené l'incarcération de ses hôtes. Mde. Cox, l'ex-maîtrise, a résigné sa charge il y a quelques mois ; c'était une femme capable et zélée, et elle s'intéressait beaucoup à son devoir. Mde. Walker, dame anglaise et veuve, qui lui a succédé, convient admirablement à la charge, et elle s'en acquitte avec beaucoup d'habileté, sans compter qu'elle sait s'attirer une part inaccoutumée de la confiance des détenus. Quand on considère les occupations sédentaires et monotones de ces femmes, il ne faut pas s'étonner de ce qu'elles deviennent par fois irritables et qu'elles s'excitent facilement ; cependant il est rare que cet état d'excitation morbide amène aucun cas grave d'infraction à la discipline. Mde. Walker paraît bien apprécier "l'importance d'un système qui embrasse des éléments d'encouragement." Ce serait une bonne chose, pour nous servir du langage de l'officier médical de la prison de Brixton, en faisant allusion aux femmes

détenues, "si la bonne conduite et l'industrie pouvaient faire abrégier l'emprisonnement à certaines conditions." Le même principe s'applique également à tous détenus, et l'on trouve qu'il produit les résultats les plus heureux, ainsi que le prouve clairement le colonel Jebb dans son dernier et très remarquable rapport. On tient les femmes constamment employées à faire du linge pour les détenus de l'autre quartier de l'institution, aussi bien qu'à le réparer et à le raccommoder. Elles font aussi beaucoup de bordure pour les entrepreneurs de bottes et souliers, et le tout est conduit avec beaucoup de méthode et un grand sentiment de convenance, et dans un silence parfait.

Il y a tout lieu de croire qu'un bon nombre de ces personnes ne se seraient point laissées aller de nouveau à leurs premières mauvaises habitudes, si leurs amis les eussent accueillies lors de leur élargissement pour les conduire dans quelques parties du pays où leur vie passée eût été inconnue, et où elles auraient trouvé l'occasion de s'employer utilement et de parvenir à une position respectable parmi leurs égales. Le nombre des femmes criminelles est beaucoup moindre que celui de l'autre sexe, et avec le soin et l'attention convenables le nombre des réclamées ferait voir une prépondérance également grande.

Un grand nombre de ces malheureuses créatures ont été les dupes et les victimes de vilains débauchés, occupant assez souvent de hautes places et appartenant à la "bonne société." Toute personne de sentiment ne peut que convenir de la vérité de ces mots de Castelneau et les approuver, quand en parlant des femmes malheureuses il dit:—"La société les abandonne sans éducation; et puis, elle leur demande compte d'actes dont elle a laissé développer le germe."

\* \* \* \* \*

"Nous faisons depuis longtemps des vœux pour que le complice de la mère partage la peine de celle-ci." "Honte aux hommes, honte aux siècles qui honorent le perfide séducteur, et qui méprisent l'être faible devenu sa dupe."

#### AMÉLIORATIONS.

Les nouveaux ateliers sont maintenant achevés, et sous le rapport des commodités et de la salubrité, il ne se rencontre peut-être rien de supérieur sur le continent américain. La ventilation est bonne, le système de chauffage peu dispendieux et sûr, tandis que l'abondance de lumière permet d'y travailler même les jours les plus sombres. La surveillance y est aussi des plus faciles et effective. Ce vaste édifice n'a rien au dehors de l'aspect d'une prison dont les grilles font horreur, et il n'y a besoin de rien de tel, non plus, car aussitôt que le travail du jour est terminé tous les détenus sont reconduits à leurs cellules, et l'ordre et le silence sont rétablis partout. Ainsi le travail, au lieu de tendre à humilier et à rabaisser les nobles aspirations, est calculé au contraire à les faire naître et à les encourager, et c'est un principe bien soutenu par la pratique suivie en Hollande, que "donner aux prisons l'apparence de manufactures, c'est enlever au prisonnier tout sentiment d'humiliation, chose si essentielle à sa réforme."

L'achèvement de cet immense établissement fournit de l'espace pour l'agrandissement de l'atelier d'ébénisterie, aussi bien que pour une boutique convenable pour une bande de tailleurs, ou pour tout autre objet que l'on voudra.

Il y a maintenant de la place suffisamment pour tous ceux qui peuvent être employés à un travail utile, et c'est un objet qui n'a jamais été perdu de vue. Les vieux et les infirmes font des balais ou des nattes, ou épluchent du crin ou effilent du câble.

De fait, tout l'établissement porte l'empreinte de l'industrie. Mais il y a un assez grand nombre de détenus qui sont si impotents, qu'il serait cruel de les forcer au travail, et c'est la raison pour laquelle le rapport n'est pas aussi considérable qu'on pourrait s'y attendre en voyant le nombre total des prisonniers.

Il faut aussi tenir compte du grand nombre d'hommes constamment occupés à la cuisine, à la cave, à la buanderie, à scier le bois, à balayer et à nettoyer cet immense établissement, et songer que s'il fallait faire tous ces ouvrages par des domestiques, il en coûterait une somme très considérable.

On ne peut nier que, même avec le meilleur système d'administration, les institutions pénales seront toujours un lourd fardeau pour le pays, et il est en conséquence du devoir des officiers d'exercer la plus stricte économie; mais malgré cela, l'état ne doit point s'attendre à faire des profits sur le travail forcé de sa population criminelle.

Il doit avoir en vue des objets plus relevés, tels que de réformer le méchant, et de lui donner un exemple de châtement qui pourra le détourner du mal, ainsi que le faible et le malintentionné, tandis qu'il fera servir le châtement du coupable à son propre avantage et à la sûreté publique. Sur ce point le colonel Jebb fait ces excellentes observations: "Ce n'est pas la valeur du travail," mais la "question de savoir" "s'il est propre à promouvoir l'objet de la sentence." L'on ne trouvera pas de travail plus productif dans les prisons que celui "qui est calculé de manière à détourner les autres et l'individu même de s'y assujétir," et, il aurait pu ajouter, que celui qui conduit à l'industrie, aux bonnes habitudes, et à l'acquisition d'un état par lequel il pourra plus tard se faire une vie honnête, sans plus avoir même le semblant de tentation de retourner à ses anciennes mauvaises habitudes.

Il y a encore beaucoup à faire pour qu'on puisse dire que cette belle institution est parfaite et qu'elle est dans la condition d'accomplir les fins auxquelles elle a été destinée en premier lieu, et bien qu'entreprise sur une grande échelle et d'une manière dispendieuse, il n'y faut pas trouver à redire, car en continuant d'y donner l'attention nécessaire, elle viendra à rencontrer les objets que l'on a eus en vue, et finira bientôt par tourner au profit et au crédit du pays.

Ce qui importe le plus pour le présent, c'est l'achèvement de cette partie de l'aile ouest qui a été destinée à la réception temporaire des aliénés criminels. Pour en faire un lieu qui convînt à cet objet, on y a fait des dépenses considérables qui maintenant sont non seulement devenues inutiles, mais vont encore entraîner une assez grande dépense pour l'enlèvement de la terre qui y a été rapportée pour en faire un lieu d'aéragé.

L'architecte doit se mettre bientôt à cette œuvre et doit la pousser avec vigueur; mais il est à craindre qu'avant que la bâtisse ne soit prête pour la réception des détenus, ce qui n'est guère possible avant douze mois, toutes les cellules de chaque partie de cette immense prison ne soient retenues, tant a été grande dans ces derniers temps l'augmentation du nombre des prisonniers.

Les inspecteurs ont déjà exprimé leurs convictions sur ce sujet, et ils saisissent cette occasion pour émettre de nouveau leurs vues, et suggérer la nécessité qu'il y a de construire un autre pénitencier, sous le plus court délai possible, dans quelque partie de la province inférieure, et ils ne voient point de localité plus convenable pour cet objet que le populeux district de Montréal, où, tout près de la cité, le gouvernement possède plusieurs grands terrains qui sont de toutes manières bien adaptés pour y établir une institution sur un système amélioré. Nos prisons sont déjà encombrés à l'excès, et quelle sera la conséquence si l'on ne pourvoit pas aux moyens de mettre en sûreté tous ces prisonniers qui peuvent être condamnés à un long emprisonnement.

Ceci est d'une si grande importance, que les inspecteurs croiraient se rendre coupables d'un grand manque de devoir, s'ils ne représentaient le fait de la manière la plus emphatique.

Il se fait encore d'autres améliorations, mais d'un caractère moins urgent, telles que le nivellement des cours auquel on fait travailler les détenus qui ne sont aptes à suivre aucune des bandes régulières.

De cette manière on les utilise, et de fait, ce travail est indispensable, car tant qu'on n'aura pas terminé cette amélioration, il est impossible d'y ériger les apprentis en pierre dont on a besoin, ni de pourvoir à un local pour les menuisiers, les tonneliers et autres artisans, dont le travail est si nécessaire en dedans et en dehors de l'institution.

Aussitôt que l'aile ouest sera terminée, l'on se préparera à finir la rotonde, et par ce moyen toutes les parties de la prison se trouvant à communiquer intérieurement les unes avec les autres, et la résidence du préfet se trouvant dans l'enceinte même, il lui sera plus facile d'effectuer sa surveillance assidûment, devoir important qu'il sait si bien remplir quand il est convenablement secondé.

### EVASION DES PRISONNIERS.

L'année dernière deux prisonniers ont réussi à faire leur évasion, et tandis qu'il est clair qu'il doit y avoir eu un peu de négligence de la part de quelques subalternes à faire le devoir stricte et vigilant que l'on en attendait et auquel ils étaient obligés, il faut néanmoins reconnaître qu'à cette époque les moyens d'escalader les murs étaient plus accessibles qu'à l'ordinaire, en conséquence du nombre de perches et d'échelles dont on se servait durant la construction du grand atelier ; on a pris les moyens depuis d'enlever tous les matériaux propres à faciliter les évasions et qui pouvaient en donner la tentation. C'est ainsi que les échelles nécessaires pour les cas d'incendie ou pour d'autres besoins, sont maintenant si bien gardées qu'il est impossible qu'elles puissent servir aux desseins des fugitifs. Comme il a été dit déjà, aussitôt que la rotonde sera terminée il ne pourra plus se faire de désertions qu'à la faveur de la négligence la plus grossière ou par connivence, choses contre lesquelles l'on tâchera de se garder par tous les moyens possibles.

De ceux qui se sont évadés, un jeune garçon, qui était condamné à deux ans de détention, à réussi à se sauver. Il fut ramené par son père, avec instance de ne pas le punir trop sévèrement, par considération pour lui-même, et cet acte de prudence aussi bien que d'humanité de la part du père, lui a valu ce qu'il demandait.

L'autre individu, le fameux Dr. Hill, a été repris à Prescott au moment qu'il était à faire des arrangements pour tenir une école dans les établissements des profondeurs. Voyant l'état de son esprit, et qu'il n'avait pas profité des chances qu'il avait eues de se soustraire à toutes poursuites, les inspecteurs ont cru devoir lui épargner tout châtement corporel ; ils ont encore été incités à en agir ainsi par considération pour son âge, et par la manière honnête dont il rendit compte des moyens qu'il avait pris pour opérer son évasion de la prison, et plus particulièrement à cause que sa conduite antérieure avait été généralement bonne.

Jusqu'à un certain point, M. Maurice Alhoy a raison de dire (*Les Bagnes*, 1845, page 142) :—“ La loi qui frappe d'une prolongation de captivité l'homme qui satisfait à l'instinct impérieux de la liberté, est une loi inqualifiable. Il serait plus logique d'attribuer la peine au gardien qu'à l'esclave ; mais il serait mieux encore d'opposer de la précaution à la ruse, sans qu'il y eut châtement pour celui qui obéit à la loi naturelle.”

Quelle qu'humanité, philosophie ou justice qu'il y ait au fonds dans ces sentiments, la condition du prisonnier, comme homme gravement coupable envers la société, ne doit pas être perdue de vue.

Les remarques suivantes de Charles Lucas, dans son ouvrage “ *De la Théorie de l'Emprisonnement*,” s'appliquent si bien à notre sujet, qu'elles méritent d'être citées ici :—“ C'est la discipline seule qui peut ôter au détenu la pensée de l'évasion, et le placer dans une condition de calme et de résignation à son sort qui

“ sont le premier élément de la sécurité dans le régime intérieur des prisons.  
 “ Au dedans comme au dehors des prisons, c'est bien moins dans la force matérielle que dans la force morale que l'ordre trouve son plus puissant appui.

Néanmoins, la prudence ordinaire suggère d'elle-même le recours à un châtiment qui soit non seulement propre à faire comprendre au prisonnier les dangers auxquels il s'expose dans de semblables tentatives, mais encore à lui apprendre que par une pareille conduite il forfait tout espoir d'un pardon qu'un bon comportement semblerait autrement devoir lui mériter.

La plus grande vigilance est recommandée pour prévenir les complots et les conspirations parmi les prisonniers, et l'on a soin aussi que chaque officier soit armé de manière à pouvoir résister et à faire face à toute émeute ou attaque que l'on pourrait tenter contre lui.

Le moyen le plus sûr d'empêcher qu'il n'arrive rien de la sorte, c'est d'être toujours prêt à l'arrêter sur le champ et coûte que coûte.

L'on fait tout en son pouvoir pour s'adjoindre des hommes forts, intelligents, sûrs et honnêtes ; autrement, pour nous servir du langage de Frederick Hill, ci-devant inspecteur de prisons en Angleterre, dans son excellent ouvrage sur le Crime, 1853, page 415 :—“ C'est en vain que le plan d'une prison sera le plus habilement imaginé, que des fonds considérables seront fournis pour bâtir la prison et qu'il sera fait des règles pour établir un bon système de discipline, si les instruments dont on se sert pour faire fonctionner la machine ne sont point propres à leur usage.”

L'officier qui manque à son devoir est infailliblement déchargé, et s'il se rend coupable de complicité, on le livre immédiatement au magistrat.

### DÉTENUS INSENSÉS.

Les inspecteurs croient de leur devoir de mentionner que, dans leur opinion, un Bureau de Médecins, tel qu'autorisé par l'Acte 14 et 15 Vic., chap. 2, sec. 46, pour décider les cas d'aliénation mentale qui peuvent survenir dans le pénitencier, pourrait être aboli avec avantage. La majorité du bureau actuel est composée de deux personnes, certainement d'une grande respectabilité, mais qui n'ont pu avoir aucune occasion d'étudier les cas qui doivent leur être soumis, en raison de ce qu'ils ne sont point au fait de ces sujets.

Généralement il est impossible d'arriver à une conclusion correcte sans posséder une connaissance intime des antécédents de l'individu supposé insensé. Or, ces occasions se sont très souvent présentées au médecin du pénitencier ; son opinion, en conséquence, doit donc être bien plus importante que celle des deux autres membres du bureau. Il semblerait qu'un plan plus judicieux serait de porter le cas de chaque détenu soupçonné d'aliénation mentale devant les inspecteurs, le chirurgien, le préfet et les chapelains de l'institution qui en décideraient. Le chirurgien devrait être tenu de soumettre au préfet, et ceci est invariablement fait par le chirurgien, qui est très ponctuel dans l'accomplissement de ses devoirs en toutes occasions, afin qu'il puisse faire rapport de chaque cas d'aberration, en donnant par écrit des détails aussi minutieux que possible sur sa nature, sa cause et sa fin probable. Par ce moyen tous les principaux officiers deviendraient responsables de leurs opinions, concourraient à apporter aux malheureux tous les soins possibles et convaincraient le Gouvernement que les intérêts les plus précieux de la société n'ont pas été négligés.

Ce mode semblerait mieux répondre à l'esprit de l'acte en question, vu que dans la même section du même acte cité plus haut, il est dit : “ Si en aucun temps le médecin de l'asile certifie que le détenu a recouvré sa raison et est en état d'être renvoyé au pénitencier”, etc. etc.

Il paraîtrait donc qu'il suffit d'un seul médecin pour déclarer le rétablissement d'un aliéné, tandis qu'il en est besoin de trois pour établir son aliénation.

Il est ici à propos de remarquer que plusieurs détenus insensés ont été envoyés à l'asile de Toronto, et ramenés peu de temps après au pénitencier provincial, sur des certificats en bonne forme attestant qu'ils étaient sains d'esprit, tandis qu'il était évident qu'ils étaient dans le même état que lorsqu'ils furent transférés du pénitencier, et dans ce moment ils sont sous les traitements de Dr. Litchfield, qui en commun avec les autres officiers du pénitencier, ne les considère pas seulement comme étant dérangés, mais même comme violents, dangereux et exigeant la surveillance la plus stricte. A cet égard, les inspecteurs ont beaucoup de plaisir de pouvoir dire que le traitement tendre, attentif et scientifique des insensés sous les soins du Dr. Litchfield, fait rejaillir autant d'honneur sur ce monsieur que de crédit sur le Gouvernement qui l'a nommé. On devra observer aussi que les inspecteurs ont fait tout en leur pouvoir pour lui faciliter l'accomplissement de ses devoirs, mais comme le nombre des aliénés détenus est considérable, et promet d'augmenter en proportion de la population, ils croient qu'il est de leur devoir de suggérer qu'il serait à propos de fournir sans délai des asiles convenables pour les insensés. L'asile de Beauport, dans le Canada Est, est excessivement encombré, tandis que celui de Toronto a été forcé de refuser de nombreuses demandes d'admission. Il est donc agréable de voir que, dans ce but, le Gouvernement a, avec beaucoup de discernement, acquis le site magnifique et isolé connu sous le nom de Rockwood, à Kingston, sur lequel on a en vue d'ériger au printemps une bâtisse qui satisfera les besoins du pays d'ici à longtemps; mais non seulement sous le rapport d'une économie judicieuse, mais encore sous le rapport du bien-être de l'humanité, l'institution projetée devrait contenir un quartier pour recevoir ces infortunés, qui n'ont pas péché contre les lois, mais dont la sauve-garde et le traitement scientifique devraient engager d'une manière spéciale l'attention sérieuse de l'économiste politique.

Dans un pareil séjour, non-seulement il faudrait pourvoir à leurs besoins naturels, mais leur maladie mentale devrait être traitée avec douceur; par ces moyens un dérangement temporaire pourra souvent être guéri, et les sujets seront rendus à leur famille sains d'esprit et de corps; en leur donnant l'usage d'une liberté illimitée ils se confirment dans leur folie, et peuvent à la fin devenir des sujets très dangereux, qu'il faudrait forcément détenir dans les prisons ou dans les asiles—faisant retomber par là des frais immenses sur le pays, tandis que les chances de recouvrement auront relativement diminué.

“C'est un fait bien avéré, que 75 pour cent des malades peuvent être ramenés à la raison dans les premières phases de l'aberration.”—Peut-être que la proportion est trop considérable, cependant cela prouve que si les soins sont donnés à temps et à propos il y aura de bonnes chances de guérison dans la majorité des cas. Conséquemment, sous le rapport économique, même en mettant de côté des motifs plus élevés, il y a beaucoup à gagner à ouvrir des hôpitaux à cette malheureuse partie de la société. Non seulement on y recevrait les insensés pauvres qui sont moralement, si non de droit “les pupilles de l'état,” mais pareillement ceux qui auront été favorisés sous le rapport de la position et de la richesse en ne tireraient des avantages du meilleur traitement possible, tandis que par l'isolement leurs sentiments et spécialement ceux de leurs parents et amis ne serait pas froissés, comme ils le seraient inévitablement s'il n'y avait pas un quartier distinct pour recevoir ces invalides,—quartier qui ne ressemblerait en rien à une institution pénale, ou à quelque chose d'ignominieux ou d'humiliant.

Les obstacles qui sont chaque jour mis de l'avant pour contrecarrer les fins de la justice, et pour empêcher que les lois ne soient régulièrement mises à effet, sanctionnés dans beaucoup de cas, par le temps, par des précédents et

par des règles de cour, nous font instinctivement adopter les sentiments de Frederick Hill, dans son ouvrage page 141 :—“ De fait, une grande partie du fonctionnement du système de la loi criminelle en Angleterre a été de menacer d'un châtement sévère, et alors d'opposer bien des obstacles lorsqu'il s'agit de l'infliger.” Ces remarques s'appliquent aux efforts qu'on a pour habitude constante de faire, quand tous les autres moyens n'ont pas réussi à protéger le criminel contre les conséquences de sa vilainie, pour invoquer le plaidoyer de folie, ce qui se fait fréquemment en faveur d'individus reconnus pour leur perspicacité et leur sang-froid, et qui durant le procès avaient déployé beaucoup de tact et de talent dans l'accomplissement de leurs projets infâmes. Si le plaidoyer malhonnête de dérangement mental réussit, ou par l'astuce d'un avocat capable, ou par la stupidité d'un jury ignorant, l'outrage fait aux lois et à la société ne sera pas vengé, et le criminel sera renvoyé pour la vie dans un asile où il trouvera tout le confort moral et physique.

Les cours de justice et les jurés, disons le avec tous les égards convenables, ne sauraient prendre trop de soin de ne pas prêter une oreille trop crédule aux plaidoyers des parties intéressées, dont les efforts sont souvent stimulés par de gros honoraires. L'étude de la folie est une étude vraiment difficile et abstruse et se complique d'avantage par le conflit des opinions. Chaque cas devrait être discuté sur son propre mérite, car nulle règle ne peut s'appliquer à tous. Le crime et la folie ne sont certainement pas synonymes. Nous avons les lois de l'humanité pour nous mettre en garde d'un côté, et la sûreté de la vie et de la propriété à considérer d'un autre côté. Il est très difficile d'arriver à des conclusions promptes et correctes sur ces cas qui renferment plus ou moins de doutes et de matières à soupçons.

Les efforts faits pour en imposer sont fréquemment soutenus si bien et si subtilement qu'ils étonnent les gens les plus expérimentés. De là l'absolue nécessité de ne pas cesser d'exercer une surveillance minutieuse, afin que la justice ne soit point dépouillée de ses droits, et que le crime lui-même ne puisse se vanter du succès de ses projets, pour servir d'exemple à d'autres individus demoralisés. Ainsi, si une personne qui prétend être dérangée, réussit à en imposer, elle ne devrait pas cesser d'être assujettie à la vigilance minutieuse d'officiers compétents, et son traitement futur devrait être déterminé par une épreuve raisonnable de l'infirmité supposée. Si la fourberie était découverte, l'individu devrait de suite être renfermé dans le quartier mis à part pour les détenus criminels de la pire espèce, et être ensuite obligé de travailler, et subir tout le poids de la vengeance des lois du pays. Si un pareil système était adopté, on entendrait moins parler de la “ manie du meurtre ” ou de la “ contagion de l'exemple.” Il y aurait moins de chance d'acquérir une renommée infâme, en attendant à la vie de personnages distingués, ou en faisant usage de la torche. Le manteau de la folie ne servirait pas souvent à couvrir les actes de malice et de vengeance. En conséquence, après mûre considération, l'établissement d'un asile d'insensés criminels, est absolument nécessaire; il servirait en outre d'école pour étudier les maladies mentales. L'avantage d'observer de près et d'une manière critique les phénomènes qui se relient à l'aberration de l'intelligence serait incalculable, d'autant plus que dans la pratique, les livres servent à peu de chose. Les occasions qui s'offriraient ainsi d'étudier ces phénomènes, durant la vie et après la mort, contribueraient beaucoup à donner une connaissance correcte de l'origine et de la source des maladies, et à y apporter dans un degré relatif un traitement plus ou moins heureux. Une pareille institution serait d'un grand service à la société, en ce qu'elle la protégerait contre les périls qui résulteraient de laisser errer des individus dérangés et dangereux, tandis qu'elle en renverrait un grand nombre sains et utiles à leurs familles et à leurs amis.

## DÉTENUS ÉLARGIS.

On fait tous les efforts pour empêcher qu'ils ne soient reconnus en quittant le pénitencier, et on leur donne des habits neufs, unis et décents, comme en portent ordinairement les hommes de travail ; on tâche aussi qu'ils ne s'amuse point à longer les rues de Kingston où se trouve un si grand nombre de vils repaires de vagabonds, et où ils ont tant d'occasions de faire la débauche jusqu'à ce qu'ils aient dépensé jusqu'au dernier sou de l'argent qu'on leur a donné pour se rendre dans leurs familles, et qu'ils se soient réduits à mendier leur pain dans les rues, ou à mourir de faim ou à voler. Pour éviter ce danger, le préfet, qui prend toujours un si grand intérêt à leur sort, et dont le dévouement infatigable à ses devoirs si importants et l'aptitude toute particulière à sa charge sont dignes des plus grands éloges et de la plus entière confiance, a reçu instruction de les faire conduire à la station du chemin de fer, et de leur payer leur passage, qui n'est que de deux sous par mille, jusqu'au lieu de leur destination. En suivant ce plan on a lieu d'espérer que la plus grande partie des prisonniers élargis pourront se sauver des pièges qui leur sont tendus de tous côtés, à leur sortie de prison, par ces harpies que l'on sait pires caractères qu'eux mêmes. En outre de ces mesures de précaution, le préfet écrit aux familles des détenus pour les informer du temps de l'expiration de leur sentence, et pour que quelques-uns de leurs proches viennent les recevoir avant qu'ils soient exposés aux dangers et aux épreuves que l'on vient de décrire.

L'inspecteur général des prisons, en Belgique, dit que "le patronage est le complément nécessaire, et la perfection, si l'on peut s'exprimer ainsi, du système de réforme ;" et un écrivain français de grands talents et presque notre contemporain, à dit :—"Nous avons à rechercher par quelles mesures les bons effets de l'expiation pourront être conservés après la libération des condamnés." C'est ce à quoi l'on a pourvu depuis longtemps en France, par l'établissement des "sociétés de patronage," dont on s'occupe actuellement en Angleterre et qu'on a déjà établis aux Etats-Unis, non par la force des édits ou ordonnance, mais bien par les motifs plus relevés des impulsions mêmes de l'humanité et des sentiments tout chrétiens des cercles privés, mus par le principe évangélique de "l'amour du prochain." Que tous, principalement ceux qui ne savent faire le bien qu'en vue des récompenses et de la compensation, se pénétrant bien de la profondeur de ces paroles du rapport de 1854 de l'association des prisons de New-York :—"L'amour de notre propre conservation, sans autre plus puissant motif, devrait donner plus d'étendue à la charité des bonnes âmes pour ces infortunés, bien qu'il se soient rendus coupables. A leur élargissement ils reviennent dans la société, soit pirates ou convertis, et c'est à la société elle-même de dire ce qu'ils seront." Les efforts de cette excellente association ont été couronnés d'un succès remarquable, et démontrent emphatiquement le faux et méchant proverbe, qui dit que : "qui a péché pêchera." Le rapport en question se termine par ces remarques :—"L'on manquerait à un devoir de ne pas faire mention honorable de ces détenus élargis qui, rendus par notre assistance à leurs amis, au confort et à la respectabilité, viennent maintenant de temps à autre nous témoigner leur reconnaissance en nous apportant des secours pour ceux qui passent encore par l'épreuve dont la providence, dans sa bonté, les a délivrés eux-mêmes. Un grand nombre de ces bons caractères se présentent à nous dans l'exercice de nos devoirs ; plusieurs mêmes, qui ont de l'emploi au dehors, viennent prendre des informations sur leurs anciens compagnons qui ont obtenu leur liberté, pour leur offrir du travail et des gages."

Si la société en général était influencée par les principes sur lesquels est basé le traitement des criminels, dans la prison de Munich, il y aurait bien moins de

condamnés et bien peu de retours au crime. L'habile gouverneur de ce grand établissement explique ainsi en peu de mots les principes sur lesquels il se guide : — " Notre objet est de relever et de réformer, la base de notre principe est de croire que même le plus grand criminel est toujours homme et peut être ramené par la douceur, la raison et par l'application habile de certains motifs humains que nous savons être connus à tous. Persuadez-le une fois de l'intérêt que vous prenez à son sort, et il se laissera entraîner par votre influence."

Notre devoir envers le prisonnier n'est qu'à demi accompli quand on le rend de nouveau à la société. Sa position est infiniment plus à plaindre que celle d'un étranger dans un pays lointain quelque pauvre et dénué qu'il puisse être. L'écriture sainte même inspire à tous l'obligation de le rechercher, de le chérir et de développer les sentiments de réforme qu'il peut avoir imbus durant sa détention. " Car le seigneur entend les malheureux et ne méprise point ceux qui sont dans les fers."

Au soutien des vues exprimées à l'égard du bon samaritain tendant la main à l'homme qui était à terre, en outre de ce qui a déjà été dit, l'on trouve dans le rapport de l'excellent chapelain de la prison de Portland ces sentiments pleins d'humanité et de bon sens. — " Si nous retrçons l'histoire de toute société un peu nombreuse d'hommes libres, n'en trouverons-nous pas un grand nombre, même dans les meilleures circonstances, qui n'ont point réalisé ce qu'on en attendait? Combien de nos compagnons d'école ont réussi, et combien de ceux qui ce sont lancés dans la vie avec nous ont failli dans leurs espérances? Si l'on considère les influences pernicieuses qui entourent souvent le détenu dans son enfance et dans sa tendre jeunesse et qui l'entraînent avec plus de force dans son adolescence, si l'on a égard aux difficultés qu'il a d'échapper à la canaille, et à toutes les portes qui lui sont fermées quand il s'efforce de marcher dans la voie de l'humanité, l'on trouve presque étrange qu'il n'y en ait pas tout-à-fait trois sur cent qui retournent en prison."

Les inspecteurs voudraient que la position qu'ils ont prise à l'égard des prisonniers élargis soit bien comprise. Ce n'est point de mitiger leurs grands méfaits, ni d'atténuer leurs fautes, mais de leur apporter les secours nécessaires, après leur libération, pour les garantir contre un retour à leurs anciennes habitudes pernicieuses, ou au moins leur enlever tout prétexte ou excuse de tenir une telle conduite. Il y a des milliers de faits incontestables qui attestent la possibilité d'amender les criminels et de les ramener à la vertu, et c'est là principalement la tâche de la société dont ils ont été membres, et c'est un devoir pour le gouvernement de pourvoir aux moyens d'arriver à un si noble but.

Celui qui a la conscience de sa propre droiture devrait, en a rendant grâce au Tout-puissant, prêter la main au pauvre prisonnier abandonné; tandis que celui qui a la conviction de ses propres torts, mais qui a eu le bonheur d'échapper à la justice, devrait, par un sentiment de gratitude, user de commisération envers son frère moins fortuné et peut-être moins coupable que lui. Loin de faire soupçonner en lui quelque sympathie indue pour le criminel, ce serait, au contraire, une consolation pour lui-même, une espèce de compensation pour le mal qu'il a fait, et s'attirer de plus les éloges empressés de tout homme honnête et bien pensant, tout en donnant l'exemple d'une charité qui se répandrait graduellement dans la société, et dont les bienfaits se feraient sentir à tous.

#### NOUVELLE MANIÈRE DE DISPOSER DES DÉTENUS.

Sous ce titre captieux, le dernier numéro d'un journal de Londres, *Le Morning Post* du 3 avril 1855, contient une suggestion très précieuse en dé-

signant le territoire de la Baie d'Hudson comme un endroit très propre à recevoir la classe la plus dangereuse de détenus anglais. Cette opinion s'est présentée à l'esprit de l'intelligent écrivain, à l'occasion de la clameur jetée contre les "hommes sous billet de congé," cette classe infortunée qui, bien que ses erreurs aient été graves, a, pendant de longues années de détention et de durs travaux, donné des marques évidentes de son repentir et de son désir de réforme. Le billet de congé est, dans le fait, un certificat de caractère, pendant qu'il reste toujours "la verge dans le sel;" le porteur, s'il paraît manquer "des moyens de subsistance ou s'associer avec des personnes de mauvais caractères, est immédiatement considéré comme tombé dans des voies dangereuses, comme sur le bord de la rechute, et son permis de congé est révoqué." Mais même, s'il conserve le bon caractère qui lui a obtenu son billet, sa qualité de détenu le met au ban de ses concitoyens, en dépit des principes hautement proclamés de la philanthropie et de la charité chrétienne de ceux qui pourraient mériter le sort des hommes mêmes qu'ils répudient, si leurs "crimes cachés" sortaient du secret. Ils s'alarment immédiatement au caractère dangereux du prétendu projet et le malheureux, malgré ses protestations les plus ferventes et la conviction où il se trouve avec tout le monde que de l'abandonner à de mauvaises compagnies, à ses anciennes associations, c'est l'exposer à être arrêté de nouveau et emprisonné sans procès, est rejeté et se voit refuser le travail et le logement. Personne ne se présente pour lui offrir une occasion de prouver la sincérité de ses protestations, mais tous d'un commun accord lui jettent la pierre. Les instincts de la nature et les ordres du créateur lui commandent de chercher de la nourriture et un abri. Comme il ne peut obtenir ces choses qu'à la dérobée, la société s'ébat sur lui, le caractérise comme incorrigible et comme propre seulement au cachot ou à l'échafaud. Laissons au christianisme et au bon sens à se prononcer sur le degré de culpabilité de ceux qui le rejettent de leurs portes,—qui lui refusent tout encouragement et qui l'obligent à "pécher de nouveau."

Ce plan d'une nouvelle manière de disposer des détenus a été dénoncé, a été repoussé avec toute l'impertinence ordinaire des esprits superficiels et dans des termes bien peu mesurés. Que reste-t-il donc à faire? Ces être vraiment misérables doivent-ils être toujours emmurés à grands frais pour le pays, et ne servir qu'à alimenter des sophismes et les injures dirigées contre toutes les mesures que le Gouvernement peut proposer pour payer les dépenses en courues ou contre la sentence qui les force à travailler autant dans des vues d'économie qu'en obéissance à un sentiment d'humanité—en leur épargnant ainsi cette oisiveté complète qui pourrait rendre l'existence du prisonnier si amère, "et qui le rendrait fou."

On jet te encore ce cri insensé contre le travail "Que les détenus entrent en concu' ren ce avec les ouvriers honnêtes." Il ne reste donc point d'autres alternatives lque de livrer aux mains du boureau ces existences maudites. Est-ce que ces phiantropes qui fréquentent les églises seraient prêts à avoir recours à ce dernier moyen?

Le colonel Jebb propose bien raisonnablement ces questions:—"Pourquoi, de tous les pays du monde, l'Angleterre est-elle le pays qui dépend le plus de tous les peuples pour un objet d'une importance aus i vitale pour sa condition sociale? Si tous les autres pays peuvent traiter leurs criminels comme ils l'entendent, pourquoi l'Angleterre ne le peut-elle pas?" Qui osera formuler une opinion contraire, que tout patriote se le demande.

Le *Times* de Londres, qui jeta le premier cri contre la continuation du système de déportation et ensuite contre le système des billets de congé, a enfin cru devoir baisser le ton et est forcé d'admettre que "le travail des détenus est grandement avantageux dans les premières années d'un nouvel établissement," mais, comme s'il eut regretté d'avoir fait une admission honorable, il

continue par ce qualificatif:—" Plus tard, (c'est-à-dire quand la colonie a prospéré qu'elle s'est peuplée par ces individus mêmes,) c'est tout le contraire."

C'est quelque chose de plus que singulier, c'est quelque chose de blâmable au suprême degré, pour des gens dépourvus de toutes connaissances pratiques en matières pénales, et qui peut être n'ont jamais franchi le seuil de la prison, ou ne se sont jamais donné la peine d'approfondir des questions difficiles, que de chicaner, discuter et condamner des vues et des opinions qui sont le résultat d'études approfondies et de la longue expérience d'hommes pratiques formés tout spécialement à ces études. Le recorder distingué de Birmingham qui, pendant plusieurs années, a été inspecteur de prisons et magistrat, exprime sa conviction sur les fréquentes réformes qui s'opèrent parmi les détenus, et en cela se trouve supporté d'une manière toute spéciale par "les principaux officiers de la prison de Birmingham, le gouverneur, les chapelains, le chirurgien et la matrone, en sus des chefs de police."—(Lettre dans le "Times" de Londres à la date du 15 novembre 1856.) Le plus grand nombre, sinon toutes les autorités des prisons en Angleterre, expriment la même opinion dans leurs rapports annuels. Et il n'est pas surprenant qu'un écrivain disait dernièrement sur cette opposition opiniâtre à toutes les mesures propres à prévenir le crime:—"En dépit des efforts malicieux d'hommes malfaisants, elles ne manqueront point de créer des préjugés contre eux."

D'après les remarques qui se font constamment, on pourrait croire que l'Angleterre est le pays même du crime et du vice. Il est donc agréable de citer une autorité en opposition à cette croyance générale et cette autorité est encore celle du *Times* de Londres, qui s'est le plus distingué à créer des obstacles aux mesures que le gouvernement propose à l'égard des détenus. Il est cependant consolant de trouver dans l'article éditorial du 24 novembre dernier, cette aveu patriotique:—"Il est prouvé au delà de tout doute que les meurtres sont en Angleterre, en proportion de la population, beaucoup moins nombreux que dans les pays continentaux, pendant qu'il est amené à justice un bien plus grand nombre de délinquants. Dans le fait, les actes de violence qui restent sans châtement et souvent sans qu'on en tienne compte, dans les capitales à l'étranger, surprendraient un anglais accoutumé à voir un assassinat ou un empoisonnement remplir tous les journaux, colonne après colonne, etc." Il est agréable de voir que l'opposition malveillante et systématique du *Times* à tout projet fait pour punir le crime ou améliorer la condition du malheureux violateur des lois, est dûment apprécié, au moins à l'étranger. Dans un éditorial du *New-York Tribune*, l'un des premiers papiers des Etats-Unis, du 12 novembre dernier, au sujet de la réforme des prisonniers, en parlant de l'assemblée, de la "société d'aide en faveur des prisonniers élargis," tenue dernièrement à Birmingham, entre autres remarques empreintes des sentiments les plus élevés d'humanité et de convenance qui y furent énoncées rapporte la suivante:—"Nous ne pensons point que le *Times* de Londres montre plus d'humanité que de sagesse en ridiculisant le mouvement comme celui d'une philanthropie impossible." Cet habile journaliste continue à dire: "l'expérience en a été faite dans le pays, et bien qu'elle n'ait pas encore duré assez longtemps pour faire voir tout le bien qu'elle peut encore faire, cependant elle a rencontré un succès qui peut fort bien encourager les essais faits en Angleterre. La société des amis des prisonniers" dans cet état et celle des "détenus élargis" du Massachusetts ont produit un grand bien, bien au delà de ce que les moyens qu'elles avaient à leur disposition pouvaient nous permettre d'espérer."

Il est bien vrai qu'il y a des malheureux qui ne sont susceptibles d'aucune réforme, quoique le nombre n'en soit pas grand. On doit cependant y pourvoir autrement qu'en les livrant à l'exécuteur des hautes œuvres, et nul plan ne réunit mieux toute la sécurité que l'on doit donner à la société en fournissant

en même temps l'occasion de punir justement le crime, tout en laissant des espérances à la réforme, que l'exil dans un pays où le lait et le miel ne coulent point, mais où l'on ne peut vivre qu'en travaillant constamment, et sans cesse et d'où l'évasion est presque impossible. C'est le seul sort, s'il y en a, qui puisse intimider le criminel endurci, et il est bon qu'il sache que c'est le sort qui l'attend.

Il serait à propos de porter à l'attention de ceux qui prêchent un "châtiment sommaire et tranchant" ces lignes énergiques de l'écrivain Américain déjà cité : "Bien que les criminels qui ont été pendus ne renouvellent jamais leurs offenses, cependant il revient toujours des délinquants, et la somme des crimes augmente malgré l'extermination des générations de criminels qui se succèdent. Un peu plus loin, il observe :—"Les sentences de déportation s'exécutent, généralement, dans quelques unes des prisons d'Angleterre, et le détenu, à l'expiration de sa sentence ou à son pardon, se trouve justement dans la position dans laquelle il était lorsque sa détention forcée a commencée," et il aurait pu ajouter, "avec un avenir pire devant lui."

L'Etat a fait son devoir. Il a puni sévèrement ; il a cherché non seulement à corriger, mais à réformer pendant qu'il s'efforce de créer dans les autres une terreur salutaire ; maintenant, le citoyen est appelé à faire le sien d'une manière toute spéciale. Les procès subis par le délinquant, les dépenses et le trouble dans lesquels il a entraîné le pays, se changeront en bien ou en mal, suivant que le prisonnier élargi rencontrera un accueil favorable et un emploi honnête ou sera rejeté avec un dédain froid et flétrissant, et sera forcé—presque justifié, à recommencer sa carrière infâme et épouvantable, soit dans les colonies pénales soit dans les prisons à l'intérieur.

En continuant le sujet de la "nouvelle manière de disposer des détenus" nous trouvons l'extrait suivant dans un papier important de Philadelphie, le *North American*, dans un écrit qui se rapporte à la colonisation du territoire de la Baie d'Hudson par les détenus :—"Ce plan paraît être favorablement ou défavorablement reçu suivant les préventions de ceux qui le discutent. Il en est qui, remplis d'une horreur pharisaïque, au seul nom et à la seule vue d'un détenu, frémissent à l'idée d'en former une colonie en Amérique. Ils affectent d'y voir une insulte bien vague à l'adresse du Canada, mais ils ne sauraient dire exactement ce qu'elle est ; d'autres, sans se laisser influencer par des préventions illibérales et ne tenant en compte que l'établissement rapide de cet immense désert, auquel la compagnie de la Baie d'Hudson a donné son nom, y trouvent un espace assez vaste et assez éloigné pour fonder un semblable établissement, sans que les colonies actuelles puissent en être aucunement incommodées.

\* \* \* \* \*

"Ces régions sont aux derniers degrés et ne sont accessibles qu'après de longues et fatigantes journées de marche ; et une fois là, les détenus se trouveront dans le fait isolés de tout le monde."

Ces régions éloignées n'ont pas un soleil bien rayonnant,—et un printemps continu n'y invite point l'homme oisif et licencieux ; mais au contraire, une côte lugubre et tempestueuse, des éléments hostiles, joints à la période si courte laissée au "labourage d'un sol ingrat produisant un pain rare," et sur lequel toutes les énergies doivent être mises à contribution pour trouver des moyens de vivre ou plutôt de prolonger l'existence,—sont des encouragements bien tristes à la perpétration des crimes dans notre pays qui offre tant de confort et tant de ressources certaines à l'homme honnête et industriel.

Pendant, toute repoussante que doit nécessairement être une résidence prochaine dans ces pays, les détenus pourraient vivre passablement bien au

moyen de la pêche, de la chasse et de la culture, pendant que l'exploitation des richesses minérales, qui semblent couvrir une étendue considérable de pays, donnerait un emploi lucratif à une classe nombreuse de mineurs et autres personnes qui trouveraient des auxiliaires dans les détenus. Somme toute, ce territoire semble très propre à devenir la Sibérie d'Angleterre\*, nom qui frapperait d'épouvante tous ceux qui mèneraient une vie d'infamie, de brigandage et de paresse, s'ils n'étaient retenus par la crainte d'un exil perpétuel aux régions hyperboréennes.

Il doit être consolant pour les amis "de la nouvelle manière de disposer des détenus" que les citoyens des Etats-Unis ne s'y opposent point, mais plutôt l'approuvent de grand cœur. Cela peut servir de leçons à tous les chicaneurs qui se trouvent parmi nous et qui prétendent se glorifier dans la haute réputation et la prospérité de leur pays natal.

Le *Globe* de Toronto, du 17 décembre dernier, a un excellent éditorial au sujet du territoire de la Baie d'Hudson; il en parle ainsi comme colonies pénales:—"Les autorités impériales pourraient, si elles le voulaient, résoudre un problème qui intéresse l'intérieur de l'empire, en y déportant quelques criminels qui pourraient être employés à faire les premiers travaux d'établissement."

Une autre preuve que nos voisins voyent la chose sous un jour libéral et favorable, c'est qu'il a paru, on peut l'ajouter, plusieurs écrits précieux sur ce sujet dans le *Boston Anglo Saxon*, qui ont mérité l'approbation sincère de l'éditeur."

Quelques extraits du premier article de ce papier, à la date du 25 octobre dernier, ne seront pas hors de place ici:—"Le territoire immense et lointain de la compagnie de la Baie d'Hudson a été récemment signalé comme pays convenable aux détenus, et l'idée en a été bien accueillie dans la Grande-Bretagne comme dans le Canada."—"On a cependant objecté le danger qu'il y a à craindre de la proximité où est cette colonie des parties habitées du Canada et des Etats Unis. Ces objections cependant n'ont pas beaucoup de force, si l'on considère que la partie du territoire désignée comme endroit convenable pour un semblable établissement est à un millier de milles de tout pays civilisé, séparée par une forêt profonde, (entrecoupée de montagnes, de lacs, de rivières innombrables—un désert vraiment affreux),—avec une barrière infranchissable comme celle-là et une force de police organisée parmi les métis, on regarde toute évasion comme impossible, du moins presque en dehors des limites de ce que peut faire le courage et la persévérance chez l'homme."

L'éditeur continue:—"Dans l'intérêt de l'humanité, le plan doit être exécuté, et nous espérons qu'il sera mené à bonne fin." Le correspondant remarqué avec justesse "que l'institution du pénitencier ne s'est jamais supportée d'elle-même; ce n'était pas le but qu'on avait en vue. La Grande-Bretagne en retire cependant de grands avantages, même sous le rapport pécuniaire. Sous le rapport social, ces avantages ont été immenses." Le 8 de novembre suivant l'on trouve une autre excellente communication dans le même journal, que l'éditeur fait précéder de quelques observations les plus judicieuses, les plus pratiques et les plus pleines d'humanité; nous en faisons les extraits suivants:—"La question devrait être envisagée sous un point de vue de bienveillance et d'humanité;" puis il se fait ces questions:—"Que faut-il faire de ces masses de criminels qui s'accumulent dans les prisons anglaises? Où peut-on les envoyer, ou quelle nouvelle colonie peut-on trouver? La réponse est,—l'intérieur du territoire de la compagnie de la Baie d'Hudson; où il existe beau-

\* "Une Sibérie, au nord du Canada, serait d'un avantage incalculable pour cette province et sera maintenue, nous l'espérons; Rome fut d'abord un amas de malfaiteurs—et Venise, que fut elle autre chose?"

“ coup d'avantages, où l'immensité des forêts serait comme un rempart contre  
 “ l'invasion du forçat, et où, nous dit-on, l'on peut exploiter avec avantage les mi-  
 “ nes et l'agriculture. \* \* \* \* \* Il nous semble

“ que la vraie manière de traiter le sujet serait de le soumettre à une investiga-  
 “ tion du parlement impérial, et de nommer un comité pour s'en enquérir à  
 “ fond, avec instruction de faire rapport :—

“ Premièrement.—Sur la praticabilité du plan.

“ Secondement.—Si l'exploitation des mines et de l'agriculture pourrait s'y  
 “ faire d'une manière raisonnablement avantageuse.

“ Troisièmement.—Si l'endroit offre assez de sûreté pour les forçats, et si  
 “ l'on pourrait les empêcher de se sauver au Canada ou aux Etats-Unis.”

Ces propositions sont si pleines de bon sens qu'il ne saurait y avoir d'objec-  
 tion à leur donner tout l'éclaircissement qu'elles méritent, et la tâche en serait  
 considérablement rendue plus facile, si l'habile correspondant qui a donné jour  
 à cet intéressant projet était invité à s'en charger, et ayant tout lieu de croire  
 que la personne en question est la même qui a écrit l'admirable article du  
*Montreal Gazette* du 30 décembre dernier, sur le même sujet, et quelle est aussi  
 l'auteur de l'habile article du *Morning Post*, auquel nous avons déjà fait allu-  
 sion, on nous justifiera d'avance que personne ne possède à un plus haut degré  
 l'esprit de générosité et le talent de l'investigation que cet homme distingué qui,  
 dans toute probabilité, se montrera de beaucoup plus judicieux, pratique et pa-  
 triotique que la plupart de ces esprits légers et superficiels, toujours prêts à se  
 mêler d'affaires dont ils n'ont aucune connaissance personnelle, mais qui, ce-  
 pendant, ont la faculté de tourmenter l'esprit du public par leurs théories mal  
 ébranchées.

Il ne peut certainement y avoir d'objection fondée à tenter l'essai d'un projet  
 qui, il n'y a pas à en douter, se recommande parfaitement à la considération et  
 au support de tout ami du progrès. Mais il est sincèrement à désirer qu'avant  
 bien des années on en vienne à préférer et à adopter en Angleterre, pour la garde,  
 le châtement et la réforme du prisonnier, et pour l'utilisation de son travail, tout  
 en faisant plus sagement et plus libéralement apprécier sa position du public,  
 un système tel qui fasse abandonner l'ancien système de déportation, si dispen-  
 dieux et si vexatoire, et qui fasse taire bien du mécontentement dans les colo-  
 nies. En vérité, l'on pourrait poser comme question de la plus grande impor-  
 tance, s'il ne serait pas mieux de faire expier au méchant ses crimes là où il  
 les a commis, afin que l'exemple de son expiation soit là tous les jours pour im-  
 poser une salutaire horreur aux autres.

Nous sommes heureux de trouver que M. D. Hill, conseil de la reine, dans  
 son adresse au grand jury de Birmingham, aux dernières sessions de quartier  
 (décembre), entretient les mêmes sentiments que nous venons d'exprimer. Après  
 avoir envisagé le crime sous un point de vue d'ensemble, et après avoir parlé  
 des abus du système des congés et de déportation, il en vient au fait déchirant  
 que plus de mille vaisseaux ont fait naufrage dans le cours de l'année dernière,  
 entraînant la perte de bien des vies précieuses, en conséquence du manque  
 de bâteaux de refuge le long des côtes anglaises, à la construction desquels il  
 suggère l'heureuse idée d'employer les détenus, et la dépense occasionnée par  
 ces travaux serait à peine aussi grande que les frais de déportation qui s'élèvent  
 en moyenne, chaque année, à £35 et £40 par tête. C'est ainsi que le travail  
 de plusieurs milliers d'hommes méchants serait utilement tourné à profit tous  
 les ans ; et tandis que, tout en leur faisant exécuter de si grandes et de si indis-  
 pensables améliorations nationales, ce serait un moyen de les faire subvenir à  
 leurs propres dépenses, et en même temps donner à leur position un effet bien  
 plus salutaire que si on les expatriait de suite et si on les arrachait à la vue et

à la sympathie d'anciens camarades et de gens disposés au mal, ce serait de plus le moyen de pouvoir juger de leur caractère et de s'assurer jusqu'à quel point ils sont susceptibles de réforme.

Les paroles suivantes du roi de Suède semblent exprimer les vues les plus saines sur le crime, et sont dignes d'une tête couronnée et d'un cœur royal :—  
 “ Nous devrions adopter les principes d'un système pénal qui, à la sévérité  
 “ qu'exige la sûreté publique, unirait la considération que les préceptes élevés  
 “ de la religion et de l'humanité réclament en faveur de la dignité de l'homme.”

### MANIÈRE DE PRÉVENIR LE CRIME.

‘ Punir sans prévenir n'est ni chrétien ni juste.’

“ Celui qui améliore les maisons de résidence du peuple sous le rapport de son  
 “ confort, de ses habitudes et de sa moralité, réforme réellement d'une manière  
 “ louable et durable la société dans sa base.”

“ Il n'y a ni race, ni société, ni famille, ni individu que l'on puisse appeler  
 “ respectables ou regarder comme heureux, s'ils vivent contents dans l'ordure et  
 “ la putréfaction.”

“ L'effet de la propreté sur l'homme est si grand qu'il s'étend même à son ca-  
 “ ractère moral. La vertu n'a jamais habité longtemps avec la malpropreté.”

“ Il faut attribuer la véritable cause de la moitié du mal qui prévaut tant dans  
 “ le pays, aux cahutes et aux habitations sales et renfermées qu'on réserve pour  
 “ le pauvre.”

On rapporte que l'empereur des Français se propose de faire bâtir, aux dépens du public, des demeures convenables pour la classe la plus pauvre; c'est un projet, on ne peut en douter, qui a plus de fondement dans le patriotisme et la philanthropie que dans les vues saines de l'économie politique, car un pareil plan donnerait nécessairement lieu à la nomination d'une foule d'employés à gages qui, comme c'est généralement le cas, ont l'œil plus pénétrant pour leur propre intérêt et leur avancement que pour le confort et le bien-être de ceux qui sont confiés à leur surveillance.

L'on commence à sentir généralement le besoin pressant de procurer des logements convenables à la classe des journaliers, et c'est bien la base véritable d'un mouvement de réforme; mais le soin d'y suppléer devrait être laissé à ceux au service et pour le profit de qui la basse classe est employée et avec lesquels elle est en contact à chaque heure du jour. Et il est également bien connu que les tenements de cette classe, tout inconvenables, malsains et bornés qu'ils soient, sont néanmoins bien rémunératifs. Un homme qui commanderait même un moyen capital, ne saurait guère le placer plus avantageusement qu'à la construction d'une meilleure classe de maisons pour les gens de travail. Le peu d'exemples où l'on en a fait l'essai, et dont nous parlerons plus au long dans la suite, démontre que c'est également l'avantage des propriétaires et des occupants.

Mais le monde en général en retirerait encore un avantage infini sous le rapport de la santé. Car il est parfaitement connu que les maladies pestilentielles ont leur première cause dans la malpropreté et les ordures qui régner autour des maisons des pauvres, et la chose est rendue encore plus manifeste par quelques écrits du docteur Budd, publiés aussi récemment que le 27 décembre dernier, dans lesquels il prouve d'une manière concluante que “ ces épidémies pestilentielles doivent leur origine à des mesures endémiques,” et il ajoute que, comme conséquence, “ une fièvre qui moissonne des milliers d'hommes en livre  
 “ des dizaines de mille à un sort pire que la mort, car la fièvre emporte les pa-

“rents et laisse dans la misère les enfants qui bientôt vont remplir les rangs de la prostitution, de la mendicité et du crime.”

Il faudrait passer une loi pour définir les formes et le caractère des maisons à bâtir. Les principales dispositions auraient rapport au choix d'un lieu sec et sain, à une suffisance d'espace, aux moyens convenables de ventilation, au chauffage, et à une ample provision d'eau pure.

Nous avons des lois sommaires pour punir les vendeurs d'aliments malsains, et pour l'usage de faux poids et mesures ; cependant, ce sont là de bien faibles maux, si on les compare à ceux qui résultent de l'occupation de cours encombrées, d'allées, de greniers et de caves sans lumière, où vivent enterrés jusqu'à suffocation de nombreuses familles, souvent même dans un même appartement, sans égard aux rapprochements de sexe, d'âge et de consanguinité, et où il est absolument impossible de garder les règles les plus ordinaires de l'existence chrétienne. Ce sont là les pépinières fécondes des vices les plus horribles. Il n'y a pas de société qui désire éviter les résultats les plus alarmants, qui puisse ou plutôt qui doive rester indifférente à la vue des effets produits par ces séminaires du crime, et tant que cet état de choses restera, non-seulement toléré, mais en quelque sorte légalisé, ce sera parfaitement en vain que l'on en voudra supprimer les maux par des écoles de pauvres ou de charité, ou par l'établissement de maisons de réforme et d'industrie pour les jeunes gens. C'est sans fruit que l'on essaie de corriger les conséquences, si la cause première est laissée en pleine et constante opération : pour parer aux suites, il faut détruire la source du mal.

La vérité de ces observations s'est enfin fait jour dans les manufactures de Manchester et dans celles de plusieurs autres villes commerçantes d'Angleterre. Et pour donner de l'efficacité au principe, pour le rendre à la mode, et pour donner de la contenance à la grande œuvre de la rédemption du misérable, et pour donner du poids, de l'autorité et de l'extension à des efforts si louables, le prince Albert, à son immortel honneur, a fait construire à Londres plusieurs *blocks* de “maisons modèles.” Dans ces excellents logis, l'on n'a pas consulté seulement le confort physique, mais encore tout ce qui peut tendre à développer et à fortifier les sentiments moraux les plus élevés. On n'y voit point de ces avenues basses et sombres qui arrêtent les doux rayons du soleil, ni obstacles à la libre circulation de l'air du ciel, dont la pureté donne la force et la gaieté. On n'y trouve point de cette eau empoisonnée qui fourmille d'animacules, et qui est infectée de toutes sortes de décompositions organiques, pour engendrer la maladie partout. On n'y respire point de ces vapeurs pestifères qui s'exhalent d'eaux croupies, ni n'y voit-on cette affreuse fermentation de ces grabats de paille saturés de toutes les abominations, dont le tout combiné peut abattre pareillement l'énergie morale et physique, et produire un tel état de fièvre et de lassitude que, pour l'éviter temporairement et pour se donner assez de force pour supporter le travail du lendemain, les malheureux hôtes sont instinctivement portés à avoir recours à quelque stimulant, celui qui se trouve le plus à leur portée, le moins cher et en même temps le plus séduisant, le plus pernicieux et le plus démoralisateur, en un mot, le rum maudit. Les quatre-cinquièmes des crimes qui se commettent en Angleterre proviennent de l'ivrognerie—Lobb, *Hygiène*, page 33, 1855. C'est dans la préférence et l'usage de cette horrible boisson qu'on trouve l'origine de la plus grande partie de la misère et des maladies du pauvre.

C'est dans ces repaires de malpropreté et de misère, où un si grand nombre des classes les plus pauvres est forcé de s'abriter, particulièrement dans les grands centres, qu'il faut chercher la cause et la propagation de bien plus que la moitié des crimes dont le monde est affligé. L'instinct même de la nature, déjà si enclin, même sous les meilleures circonstances, à la folie et à la méchanceté, trouve ici de l'encouragement et apprend à s'affubler du caractère le plus li-

deux. Il ne peut sortir que du mal de telles habitations. L'éducation domestique, celle qui se cramponne à nous le plus forciblement durant la vie, y est de l'espèce la plus corrompue, étant loin, bien loin en vérité, de cet heureux portrait si fidèlement et si expressivement rendu dans les lignes suivantes, que l'on trouve dans l'*Edinburgh Magazine* de Tait, pour novembre 1840. Elles sont si appropriées et si vraies que nous ne pouvons nous empêcher de les transcrire ici :—“ L'éducation ne commence pas avec l'alphabet, elle a son commencement dans le regard d'une mère, dans le sourire d'approbation d'un père, dans un signe de reproche de lui, dans la douce poignée de main d'une sœur, ou dans la noblesse de l'acte d'indulgence d'un frère ; \* \* \* \* \*  
 “ dans la pensée que l'on dirige avec bonté et douceur, dans les mots qui portent aux actes de bienveillance, aux actions vertueuses et à la source de tout bien—à Dieu lui-même.” Une éducation aussi divinement chrétienne ne saurait possiblement s'inculquer où il n'existe que le vice sous sa forme la plus révoltante. Dans une lettre en date du 20 février 1856, de Mathew Davenport Hill à C. B. Adderley, M. P., il remarque bien judicieusement, et dit, d'après beaucoup d'expérience acquise dans différents emplois publics, que “ la classe des détenus est principalement composée d'individus qui, faute d'une bonne éducation, ne sont point soumis aux freins qui suffisent ordinairement pour tenir la masse d'une société dans les bornes que prescrivent les lois.”

Il est facile de trouver et d'appliquer le principal préservatif contre le crime ; et d'après ce que nous connaissons de la nature humaine, les effets en seraient bientôt apparents, car tout pauvres et dégradés par le besoin que peuvent devenir des êtres humains, il existe encore chez eux un principe inné de conservation qui se fait jour aisément si on lui fait continuellement appel, et si on lui présente une occasion favorable de se développer. La propreté, le confort et la gaieté dans une maison changeront en saine activité l'énergie assombrie de la femme la plus négligée, et la porteront à faire au moins quelques efforts pour gouverner la famille et en augmenter le confort et le bonheur. Fidèle aux penchants naturels de sa nature, elle tiendra son logis net, s'il est quelque peu décent, et elle le décorera de tous les petits ornements ou images qu'elle pourra trouver, et s'enorgueillira de paraître propre ; et ce penchant naturel ne tardera point à se montrer dans le soin qu'elle prendra de ses enfants, et elle trouvera du plaisir à faire voir sa propreté à son mari, auquel elle s'efforcera de préparer une réception agréable ; celui-ci ne tardera pas de son côté à manifester les heureux effets des nouvelles influences qui l'entourent, et bientôt il secondera noblement les efforts que la femme fait pour améliorer la condition du ménage.

Un repas simple et frugal mais substantiel l'invitera à la table, et sa couche sera là propre et prête à recevoir ses membres fatigués. Il abandonnera la cantine, et bientôt les épargnes qu'il avait coutume d'y dissiper s'accumuleront dans les banques d'épargne pour un avenir peut-être moins heureux. Une nouvelle, et comme elle avait été, une irrésistible impulsion se fera sentir dans le cercle du foyer, et ce sera ainsi que commencera la plus précieuse et la plus durable éducation des enfants. “ Le plus précieux de tous les enseignements est certainement celui du cœur, le second celui des mains,” principalement pour la classe pauvre—Henry Mahew, novembre 1856. En effet, quelque pauvre et dépravé que soit un parent, surtout une mère, l'instinct de sa nature n'est qu'assoupi ; il se réveille bientôt et ses traits les plus nobles apparaissent à la lumière, tandis qu'elle recevra les impressions les plus durables. Ce sentiment est admirablement exprimé par le rév. M. Kingsmill, dans son rapport comme chapelain de la prison de Pentonville : “ La dernière chose qui s'oublie dans toute l'indifférence de la dissolution la plus infime, c'est la prière ou l'hymne apprise des lèvres d'une mère, et le remord le plus poignant de la conscience, dans la

“solitude ou dans l'adversité, est celui qu'inflige le souvenir de la désobéissance filiale.”

Tout homme observateur et ceux qui sont au fait des différentes phases de la vie humaine, reconnaîtront la vérité des remarques précédentes. Le seul moyen sûr de diminuer le crime y est indiqué d'une manière claire, et c'est d'améliorer la condition des classes pauvres et ouvrières d'où sort la grande majorité des délinquants; et c'est là un devoir sacré, imposé à tous les membres de la société mieux favorisés de la fortune, et dont la négligence entraîne sur les communautés un châtement bien sévère sous la forme de toutes espèces de crimes, sans compter les dépenses qui en résultent pour les individus comme à l'Etat. Mais c'est une œuvre qui retombe principalement sur ceux qui emploient un grand nombre de bras. Que ceux-là voient aux besoins, aux nécessités et au bonheur des autres, et des plus entêtés et des plus endurcis de leurs serviteurs ils en feront les plus forts, les plus sains, les plus fidèles et les plus contents. Prenez de l'intérêt au bien être de leurs familles, faites leur occasionnellement visite chez eux, encouragez la frugalité et la pratique des vertus domestiques, prêchez la nécessité de l'instruction des écoles, donnez un livre ou deux aux petits enfants, et tout d'un coup vous relevez leur condition, vous stimulez les efforts qu'ils font pour s'améliorer, et en même temps vous vous acquérez le titre d'amis, de protecteurs et de bienfaiteurs. Par ce moyen il s'établira des liens de confiance mutuelle, d'amitié et d'intérêt qui iront toujours se resserrant, et vous attaquerez et vous vaincrez, sans qu'on s'en aperçoive ou qu'on s'y oppose, les penchants les plus déréglés.

C'est ainsi qu'en travaillant au bonheur d'autrui, la conscience du bien qui résulte de tels efforts porte sa propre récompense, et encourage à se dévouer davantage pour ceux que la providence a placés dans une sphère inférieure mais non moins utile, pour leur fournir toutes les occasions de devenir à leur tour maîtres et patrons, avec toute la dignité et l'importance qui se rattachent infailliblement au travail bien dirigé et à l'industrie que couronne le succès.

Les remarques suivantes du *London Times*, au sujet des hommes sous billets de congé, sont si vraies et si en harmonie avec les sentiments exprimés plus haut, et viennent d'un quartier si influent et si opposé au système des billets de congé, qu'il n'est pas besoin d'apologie pour les transcrire ici :— “Nous admettons très volontiers que sur la grande majorité des cas, s'ils (les hommes sous billets de congé) eussent été élevés dans la vertu et dans la religion, s'ils n'eussent pas été jetés dans les rues à l'âge où il ne pouvaient pas distinguer entre le bien et le mal, mais bien sous l'impression trop forte que le mal était le bien; s'ils n'eussent pas été engendrés dans le vice, allaités dans le vice, sevrés dans le vice, et instruits à considérer le vice comme leur seul moyen de s'empêcher de mourir de faim, ce qui n'est nullement de leur faute, — ils auraient pu remplir, et auraient bien probablement rempli leurs devoirs dans le monde aussi bien que la plupart de nous. Nous disons que tous cela n'est pas de leur faute, non, mais c'est à la porte de nos pères, à nos propres portes, qu'il faut la chercher, puisque si peu a été fait pour réduire à un *minimum* la misère morale de nos grandes villes.”

A la vue de toutes les causes du “crime évitable,” il ne faut pas s'étonner qu'un juge célèbre, lord Kenyon, également versé dans la loi et au fait des ses vices, de ses défauts, et de sa portée vis-à-vis du bien-être de la société, se soit servi de ces paroles dans son allocution au jury, dans la cause de John Rusby, accusé d'accaparement et de regratterie, en 1850 :— “La législature n'est jamais mieux, j'allais dire si bien, employée, que lorsqu'elle s'occupe des intérêts des plus basses classes de la société. C'est un devoir qu'enseigne l'humanité, qu'enjoint la religion, — devoir que le sage et le bon ne saurait jamais négliger.” Le même noble lord dit encore à cette occasion :— “que les

“lois d'Angleterre font des crimes de l'acception, du monopole et de la gratterie des aliments qui constituent le soutien de la vie humaine.” Et cependant ce n'est pas un crime de louer et de construire des logements où s'engendrent la dissipation et le vice, où se produit la perte qui n'afflige pas seulement les malheureux hôtes, mais qui se répand au dehors, empoisonne l'air et occasionne les maladies contagieuses les plus terribles dont des centaines d'innocents deviennent les victimes.

Il ne sera pas mal à propos de produire ici, au soutien de la position que nous avons prise vis-à-vis du crime, le témoignage du *New York Tribune*, que nous trouvons dans sa feuille du 3 ultimo, que :—“ Sur les 60,000 d'individus qui ont été écroués pendant l'année pour offenses légères, la bonne moitié n'avaient pas dix-sept ans, et ils avaient reçu leur éducation dans des places comme les nos. 33 et 38 de Cherry street, où l'on voit un édifice à cinq étages dans lequel 256 familles, plus de mille personnes de tous âges, sexes, couleurs, caractères et formes imaginables, y sont entassées pêle-mêle les uns sur les autres, dans un nombre infini de petites chambres, noires, basses, humides et froides, avec une atmosphère des plus mortels causé par des émanations de toutes sortes dont elles sont saturées, et où les convenances les plus ordinaires de la vie n'existent pas.”

Cependant, ces demeures sales et dégoûtantes donnent un rapport considérable à leurs propriétaires qui, moralement parlant, sont eux-mêmes bien plus coupables que les misérables locataires qu'ils entassent ainsi les uns sur les autres pour l'amour sordide de leur extorquer au moins cinq piastres par mois, comme c'est le cas dans l'infâme et horrible établissement de la rue Cherry, qui rapporte un revenu mensuel de 1200 piastres.

Mais il faut rendre aux citoyens de New-York ce tribut de louange qui est dû à un grand nombre d'entre eux, qui, tandis qu'il y a un si grand nombre de ces misérables repaires où l'on entasse, pour le vil amour du gain, les créatures de Dieu, on y voit beaucoup de ces institutions mineures que supportent des personnes bienveillantes, pour donner un couvert au déshérité et à celui qui n'a point de foyer, et n'y eût-il que celui si noble des “Five Points,” sous les soins de l'excellent rév. M. Pease, auquel est réservée avant longtemps une renommée universelle, cela seul suffirait pour racheter les riches habitants de cette grande monopole de la tache d'égoïsme et de froide cruauté à l'égard de ces myriades d'êtres misérables qui viennent de toutes les parties du monde encombrer leurs rues et leurs ruelles. Comme une autre preuve consolante que la malheureuse condition du pauvre et du vagabond attire l'attention des philanthropes de cette cité, nous citerons un autre édifice que l'on y a bâti pour la réception des rebuts de la société, que l'on appelle le “Working Man's Home,” “érigé par une association de personnages puissamment riches, pour voir s'il est possible de procurer des logements confortables pour le bas peuple à des prix très modiques. Il s'étend de la rue Mott à la rue Elizabeth, sur un front de 54 x 190 pieds. Le bâtiment à six étages et son apparence extérieure est d'un aspect tout-à-fait propre et de goût. Le nombre des familles y est de 87, composées de 318 personnes, toutes de couleur. Il y a huit séries de chambres vacantes. Le loyer est de \$5 25 cts. à \$8 50 cts. pour chaque chambre ou famille. On y trouve toutes les commodités et les moyens d'empêcher la contamination, soit moralement ou physiquement. La propreté et l'air de quiétude y frappent l'œil de l'observateur.”

Il y a dans le centre de l'édifice un grand appartement qui sert de chapelle, et de chambre de lecture, de chambre à lire et de chambre d'école. Il y a un code concis de règles qu'un surintendant salarié met en force avec vigueur; et bien que cette admirable institution soit d'origine récente, elle a démontré avec succès aux esprits les plus sceptiques que l'homme le plus abandonné et

le plus enclin de race au libertinage, sait se soumettre immédiatement aux influences de la décence et de la vertu, dès que l'occasion favorable s'en présente. Cette maison modèle a été érigée dans le but d'essayer si le grand nombre de noirs qui sont dans l'état du plus déplorable abandonnement dans New-York étaient susceptibles de perfectionnements, et cette institution l'a fait voir amplement. Tout dispendieux que soit cet édifice, et situé sur un site d'une valeur fabuleuse, il rapporte cependant un profit raisonnable pour l'étendue des déboursés. Il est vivement à désirer que ce ne soit là que les commencements d'un système qui, avant longtemps, remplacera ces repaires affreux qui, sur toute la face du monde, ont été les lieux où se sont cachés les enfants les plus avilis de la famille humaine. La pratique de la profession et des devoirs qui s'y rattachent pendant les cinquante dernières années m'ont permis de connaître assez à fonds toutes les horreurs de ces terriers, et me mettent trop au fait de la misère abjecte à laquelle l'humanité est exposée, et cela bien souvent en raison de leurs folies et de leurs fautes.

Les belles lignes qui suivent, extraites du *Tail's Edinburgh Magazine*, pour le mois de mai 1840, sont si vraies et si bien appliquées et représentent si bien la pauvreté et la misère extrême que l'on rencontre partout dans le monde, qu'il nous a paru à propos de les reproduire ici :—

“ L'homme qui étudie et l'homme qui raisonne dans le cabinet ou dans la chaire, quelque bienveillant qu'il soit, ne rencontre pas, dans ses pénibles recherches sur les causes de la détresse, de la misère et du vice de l'Écossais) les aventures du médecin qui va explorer les rues étroites et les culs-de-sacs, qui monte dans les greniers, pénètre dans les caves,

Où le corps languissant et l'âme en la souffrance  
Se dessèche en angoisse et s'éteint en silence.

“ Lui, il voit à toute heure du jour la misère humaine dans sa forme la plus hideuse, et cependant, ce spectacle ne lui endureit pas le cœur, ne lui fait point perdre l'espoir qu'avec la grâce de Dieu, cette masse compliquée de souffrance pourra, par des moyens simples et praticables, s'adoucir d'abord, et ensuite diminuer sensiblement par une application constante des remèdes préventifs.” Et ces préventifs se trouvent principalement dans une habitation décente, un traitement humain, le bon exemple, des sentiments sympathiques, les rapports et l'appui de l'amitié, et dans le travail, avec rémunération raisonnable pour chaque classe.

Depuis quelques mois, les principaux papiers anglais se sont remplis d'articles sur le crime et les criminels, et sur la condition déplorable des prisons communes, et les nomment bien trop correctement les “écoles du crime,” mais ce n'est seulement qu'après que le crime est commis. C'est ailleurs que le remède doit être appliqué, et il est à espérer que cette vérité a été suffisamment démontrée jusqu'ici. Tout en inculquant dans le langage le plus emphatique l'absolue nécessité d'améliorer la position du pauvre, par cette éducation qui “fait ou gâte l'homme,” et qui ne peut se donner que dans le sein de la famille, il faut faire aussi tous les efforts possibles pour que l'instruction des écoles s'étende à tous. Ce n'est qu'ainsi que la société en retirera des avantages incalculables; cependant, “cette pauvre nature humaine est si fragile,” que les maisons de réforme et les prisons seront toujours nécessaires, mais le nombre en sera infiniment moins grand, elles seront mieux administrées et les résultats qui en découleront seront plus consolants qu'ils ne l'ont été jusqu'ici.

Les inspecteurs demandent respectueusement à terminer cette partie de leur rapport, en citant le paragraphe suivant de l'un des ouvrages admirables du Dr. Castleman sur le crime et la jurisprudence criminelle :—

“ Recevez avec indulgence les paroles que nous venons prononcer devant vous, mais portez sur elles un sérieux examen. Elles ne sont pas toutes de

“ nous, nous les avons puisées en grande partie dans les auteurs les plus hauts placés par le cœur et par l'intelligence. Elles appartiennent à l'autorité inexorable des faits. Ceux-ci sont trop nombreux et trop bien observés pour être contestés.”

## FINANCE.

La feuille marquée K indique qu'il a été dépensé durant l'année finissant le 31 décembre 1856, une somme de £24,773 1s. 5d., laissant une balance en caisse de £1,052 15s.; la somme ci-dessus comprend le prix et le coût des articles fournis à l'asile des aliénés criminels, aussi bien que ceux qui ont été fournis au pénitencier provincial.

Argent en caisse au commencement de l'année.....	£	402	4	11
Octroi du gouvernement pour 1855, non tiré dans cette année-là.		1500	0	0
Octroi du gouvernement pour 1856.....		12500	0	0
Reçu pour l'ouvrage affermé des détenus.....		10228	9	3
Reçu pour le travail des détenus et divers contingents.....		1195	2	3

£25825 16 5

L'on peut voir par cet état que la somme de £1500 qui a été tirée en 1856, aurait dû l'être en 1855, pour payer les officiers du pourcentage sur leurs salaires, conformément à un ordre en conseil sous l'autorité de l'acte 18 Vic., ch. 89, et que la somme de £12,500 a été tirée sur le gouvernement pour cette seule année.

Pour connaître exactement le profit ou la perte du pénitencier provincial, il est nécessaire d'indiquer les dépenses faites pour l'asile des criminels aliénés, et de consulter les feuilles marquées K, L et M, qui font voir l'augmentation et la diminution de la caisse à la fin de l'année, ainsi que des dettes actives et passives de l'institution, aussi l'augmentation ou la diminution du mobilier à la fin de l'année.

La feuille K donne £402 4s. 11d. en caisse, le 31 décembre 1855, et £1052 15s. le 31 décembre 1856; indiquant une augmentation dans la caisse à la fin de l'année, de £656 10s. 1d.

La feuille L indique que la dette de l'institution est de £567 6s. 1d., indépendamment d'une créance contestée de £540. Il appert donc que la dette a augmenté de £567 6s. 1d. durant l'année.

Il était dû à l'institution le 31 décembre 1855, £1419 15s., et le 31 décembre 1856, £1530 15s.; ce qui indique une augmentation dans les dettes actives de £111. Une partie de cette dette est rentrée depuis la fin de l'année, comme il paraîtra aux prochains comptes; quelques-unes des dettes qui restent sont en voie d'être prélevées.

La feuille M indique la valeur du mobilier le 31 décembre 1855, qui était de £9965 2s. 1½d., et le 31 décembre 1856, £9802 3s. 1d., donnant une diminution de £162 0s. 0½d. qui provient de ce qu'une partie du mobilier a été employée dans les nouveaux bâtiments, et qu'elle se trouve par là convertie en immeuble.

La feuille P indique qu'il y a eu 40,976½ journées de travail de données pour l'institution durant l'année, et si on les estime à 2s. chacune, on aura pour ce travail une valeur de £4097 13s. Dans une institution de cette espèce, il y a beaucoup de travail de requis qui ne rapporte rien, tel que le cuisinage, le lavage, le blanchissage, l'assistance aux malades, etc.; mais une autre partie a

été d'une nature rémunérative, savoir: le taillage de la pierre pour le marché et pour les bâtisses, le cassage de la pierre, l'épluchage d'étoupe, aussi, l'ouvrage des charpentiers, des tailleurs, etc.—Voir feuille K.

Le travail fourni dans l'érection des bâtiments neufs peut être mis dans la classe du travail rémunératif, comme ces bâtiments étaient absolument nécessaires, en conséquence du grand surcroît dans le nombre de détenus.

Il a été ajouté une valeur de £3818 5s. 8½d. à la propriété immobilière de l'établissement, en fournitures pour les nouveaux ateliers, par l'addition de nouvelles cellules, et en d'autres bâtiments, etc.

Une grande partie du travail est aussi requise pour la réparation des meubles, ainsi que pour les autres biens de l'institution.

Sur l'ordre du gouvernement, le préfet a avancé la somme de £1093 11s. 0½d. en argent et en ouvrage, pour l'asile des criminels aliénés, savoir:—la somme de £350, qui a été payé à des marchands, pour monter la partie de l'établissement de Rockwood; la somme de £560 3s. 2½d. payée pour rations et autres nécessaires; et la somme de £182 7s. 10d. pour des matériaux et de l'ouvrage pour monter un asile temporaire dans l'enceinte des murs du pénitencier.— Voir feuille marquée Q.

Il y a encore quelques autres sommes qui ont été payées par le préfet, sur l'ordre du gouvernement, relativement aux criminels aliénés, soit la somme de £54.

Conformément aux états qui précèdent, la dépense de la prison pour le pénitencier provincial, durant l'année 1856, sera donc comme suit:—

1er janvier 1856—Argent en caisse .....	£	402	4	11
Octroi du gouvernement en faveur du pénitencier provincial et de l'asile des criminels aliénés, 1856.....		12500	0	0
Augmentation de la dette passive du pénitencier provincial.....		567	6	1
Diminution des meubles et effets durant l'année.....		162	0	0½
				£13631 11 0½
31 décembre 1856—Argent en caisse.....	£	1052	15	0
Augmentation de la dette passive du pénitencier provincial.....		111	0	0
Augmentation de la propriété foncière .....		3818	5	8½
Compte contre l'asile des criminels aliénés.....		1093	11	0½
Dépenses casuelles pour les aliénés, payé sur l'ordre du governm..		54	10	0
Vieux compte de Kenneth et McKenzie, écuyers.....		86	14	7
				£ 6217 16 4
Dépenses exactes de la province durant l'année.....	£	7413	15	8½

Le nombre moyen des détenus durant l'année dernière a été de 606. La dépense moyenne de chacun est de £12 4 9, qu'il en coûte à la province pour chaque homme ou femme détenu, c'est-à-dire, en y comprenant toutes les dépenses en rapport avec le pénitencier provincial, excepté ce qui est réservé pour les additions faites à la propriété foncière.

Bien qu'il en ait coûté à la province, cette année, une somme plus considérable que l'année dernière, cependant il en a coûté 13s. 2d. de moins par détenu, bien que tout le nécessaire ait été à un plus haut prix.

Ceux qui croient que les institutions pénales doivent se supporter elles-mêmes trouveront cette somme bien considérable,—mais il est bien connu, et c'est un fait, que le crime dans tous les pays est toujours dispendieux à la société, tan

dans la perpétration, dans la répression, que dans la réforme de ceux qui les commettent.

Si l'on prend en considération les circonstances dans lesquelles on s'est trouvé l'année passée, la somme est aussi légère qu'on pouvait s'y attendre,—nous allons donner quelques-unes de ces causes ici. Vient d'abord l'augmentation de salaires que l'on a reçu ordre du gouvernement de payer aux officiers, excepté aux inspecteurs, conformément à l'acte 18 Vic. ch. 89, laquelle s'est montée à £2098 1s. 6d. en sus de ce qui leur était alloué par l'acte 14 et 15 Vic. ch. 2.

Un autre item a été l'extrême cherté des rations, soit 8½d. la ration, tandis que dans quelque autres années la ration n'a été que de 3¾d. Cette année le compte des rations s'est élevé à £8077; aux mêmes prix que l'année précédente, il ne se serait monté qu'à £3824, ce qui fait une différence de £4253 contre cette année.

Le bois de chauffage et le fourrage ont aussi coûté au-delà de £1000 de plus que la même quantité ne coûtait il y a quelques années; en vérité, chaque article a été bien plus élevé que par les années précédentes.

L'accroissement considérable dans le nombre des détenus a nécessité une augmentation proportionnée dans le nombre des officiers, pour maintenir une bonne discipline, et pour empêcher les conspirations. Il y a maintenant 54 détenus à vie dans la prison, ainsi qu'un grand nombre pour des périodes de longue durée, qui, tous, ont besoin d'être surveillés de près. Il a été perçu une somme de £10, 228 9s. 3d. sur le travail affirmé des détenus; aussi la somme de £984 sur le travail des détenus non affirmé, indépendamment des travaux faits à la propriété foncière; et l'on aurait pu réaliser encore une somme considérable s'il y eût eu des ateliers à la disposition d'autres détenus qui auraient pu être employés par d'autres entrepreneurs.

On pourra voir par le rapport du préfet et du chapelain protestant, et par le dernier rapport des inspecteurs, qu'il y a un grand nombre de détenus qui ne sont condamnés qu'à deux ans, seulement, et que presque aucun d'eux ne sont engagés par les entrepreneurs, excepté ceux qui ont eu des métiers avant leur entrée en prison. De là vient que la plus grande partie de ces détenus ne peuvent être employés qu'à un travail improductif autour de la prison, souffrant plus ou moins des grands froids d'hiver, ou des extrêmes chaleurs durant l'été.

Aucun des entrepreneurs n'est tenu d'engager les détenus pour un temps plus court que deux ans; de fait, ils en prendront rarement qui ne sont condamnés qu'à deux ans, pour leur apprendre un métier, car ils n'ont point de profit à payer pour eux et à leur enseigner un métier en même temps.

Bien qu'un détenu soit condamné à deux ans, une partie de son terme expire avant qu'on puisse l'offrir à l'entrepreneur, et celui-ci peut légalement le refuser s'il ne croit pas de son intérêt de le prendre.

Quelques fois les shérifs sont négligents dans leur devoir, et au lieu d'amener les prisonniers aussitôt la sentence prononcée, ils attendent le temps qui leur convient. Ce manque de devoir est cependant devenu moins fréquent depuis que la circulaire du 22 mai 1855 a été adressée aux shérifs.

Les raisons ci-dessus sont la cause que le travail des détenus n'est pas aussi productif qu'il pourrait l'être, si ces détenus étaient condamnés pour un peu plus longtemps. Mais le côté pécuniaire est de peu de conséquence en comparaison de la perte que fait le pauvre détenu, s'il lui arrive surtout d'être jeune. Un détenu de deux ans que l'on emploie dans la cour ou à la carrière souffre beaucoup plus que celui qui est condamné pour plus longtemps et qui apprend un

métier. Mais la différence est plus grande encore à l'expiration de leur sentence; car si l'un a appris un métier avec lequel il pourra gagner sa vie respectablement, l'autre qui ne sera que journalier ne sera pas en meilleur état qu'à son incarcération, sous le rapport des moyens, de réchapper sa vie dans le monde.

Les inspecteurs ont enjoint au préfet d'annoncer que le travail des détenus, serait affirmé, mais jusqu'ici il n'a pas été fait d'offres qu'ils aient pu approuver; cependant ils ont l'espérance de pouvoir faire un contrat avantageux avec quelqu'un avec qui ils sont actuellement en pourparler.

Quelques-uns des ateliers dans les bâtiments neufs sont maintenant prêts.

Les contrats suivant s'exécutent avec succès.

Entrepreneurs.	No. de détenus.	Durée du contrat.	Expiration.	Taux.		
				£	s.	d.
E. P. Ross .....	150	1er juillet 1854 .....	1er juillet 1859 .....	0	1	9
J. Morton .....	65	1er février 1855 .....	1er février 1860 .....	0	2	7
S. Skinner .....	100	6 juin 1854 .....	6 juin 1859 .....	0	2	3
S. P. Millener et Cie...	100	9 août 1855 .....	9 août 1860 .....	0	2	0

#### APERÇU DES DÉPENSES.

Si les inspecteurs, pour faire l'estimation des dépenses de la présente année, doivent se guider sur l'accroissement considérable du nombre des détenus qui sont arrivés durant l'année dernière, l'estimation devra conséquemment être élevée, pour se procurer le logement et autres choses nécessaires pour accommoder le surcroît que l'on anticipe.

Il n'y a à présent que 40 cellules de vacantes, et il y a toute apparence qu'il n'en restera aucune après la clôture des assises du printemps. Il sera donc nécessaire de faire la Paile ouest qui fournira cent trente-sept nouvelles cellules, ce qui, avec les présentes, formera un total de huit cent-sept, nombre qui, dans l'opinion des inspecteurs, ne devrait jamais être dépassé dans une même prison.

Il est donc évident qu'il n'y a pas de temps à perdre pour faire le choix d'un site pour l'érection d'un pénitencier dans le Canada Est, comme l'ont déjà recommandé les inspecteurs dans leur lettre au secrétaire provincial, en date du 6 novembre dernier.

Jusqu'à présent l'on a souffert beaucoup d'inconvénient et de perte par le manque d'eau, résultant des mauvais arrangements que l'on a pris pour poser les tuyaux, les pompes, etc. Il paraît que l'on ne s'est jamais arrêté à un plan définitif, mais qu'on n'a songé qu'à subvenir aux besoins du présent, à mesure qu'ils se font sentir. Dans l'anticipation d'en venir à un système parfait d'aqueduc pour fournir toute la prison d'eau, d'un réservoir principal, l'on fait actuellement des préparatifs en posant des tuyaux de grandes dimensions qui partiront du lac, et qui seront capables de fournir toute l'institution d'eau. Cette amélioration ne se complètera probablement que dans quelques années; et il

faudra une forte somme pour déblayer le roc massif à une profondeur considérable; il en coûtera aussi considérablement pour ériger la charpente nécessaire pour protéger le tuyau contre la gelée, et l'action des vagues durant les tempêtes du lac qui y forment toujours de grandes battures de sable.

Il y a encore d'autres améliorations à faire aux bâtiments neufs, et des réparations pour mettre l'établissement en état de répondre à l'accroissement des détenus auquel on s'attend cette année et les suivantes; elles apparaîtront dans l'estimation des détails.

Le Dr. Litchfield, le surintendant de l'asile des criminels aliénés, nous a fourni un aperçu de la dépense de l'établissement pour l'année, soit £2500.

D'après les détails de l'estimation, il faudra un octroi du gouvernement de £16,400 pour faire face aux dépenses du pénitencier provincial et de l'asile des criminels aliénés, pour la présente année. En même temps les inspecteurs consultent l'économie dans toutes choses, pourvu que ce ne soit point aux dépens de la sûreté ni du bien-être moral de l'institution.

#### AUTRES REMARQUES.

Les inspecteurs ne sauraient conclure ce rapport, un peu trop long peut-être, sans toucher d'une manière spéciale à un sujet qui (quoiqu'ils y aient fait une allusion toute particulière dans chacun de leurs rapports annuels) leur cause encore une bien grande inquiétude; c'est la présence dans le pénitencier d'un si grand nombre de jeunes délinquants qui se trouvent associés aux criminels les plus vils et les plus endurcis.

Les inspecteurs croient que c'est maintenant un principe bien avéré, que de telles associations, même avec le meilleur système de discipline pénitentiaire, produisent les résultats les plus mauvais, et que la nécessité où l'on est de rassembler ainsi des prisonniers de tout âge pour les livrer ensemble à un travail systématique, est mal calculée pour réformer le jeune délinquant, à la réforme et la carrière future duquel l'état a de si grands intérêts.

Les inspecteurs, en conséquence, sont d'avis que ce serait une grande amélioration à apporter au système actuel que d'établir pour ces délinquants une maison de réforme qui dépendrait du pénitencier provincial, et qui serait mise sous la surveillance et le contrôle des inspecteurs du pénitencier. Ils suggèrent donc respectueusement, surtout en considération de l'encombrement du pénitencier, que le sujet reçoive toute l'attention dont il est certainement digne.

Le gouvernement possède, dans le voisinage du pénitencier, un excellent terrain pour une ferme de réforme et l'asile des criminels aliénés qui, par sa position isolée et la fertilité de son sol, serait bien adapté à cet objet.

Les inspecteurs prennent de plus la respectueuse liberté de faire remarquer, que les maux déplorables qu'entraîne l'agglomération des prisonniers de tout âge et de tout degré de criminalité dans les prisons communes de toute la province, existent encore comme toujours.

Ce n'est que par la séparation que l'on parviendra à établir la base solide d'un parfait système de discipline de prison. De là s'en suit qu'une prison devrait être un pénitencier en miniature; à défaut de cela, la meilleure méthode pour prévenir le grave inconvénient du système d'association serait d'établir des maisons de correction dans différents endroits de la province où l'on enverrait

ceux qui seraient condamnés à un court emprisonnement, soit depuis un an jusqu'à dix-huit mois. L'on pourrait établir une de ces maisons dans le Haut-Canada et une autre dans le Bas-Canada pour commencer, et ensuite on pourrait en augmenter le nombre quand l'occasion s'en présenterait.

Les inspecteurs ont déjà, à plusieurs reprises, représenté l'avantage que ce serait pour le détenu comme pour la société, que les sentences expirassent dans une saison où il serait plus facile au prisonnier de trouver de l'emploi, plutôt que d'être élargi durant un hiver canadien, où il est difficile de se procurer de l'ouvrage, plus particulièrement pour des personnes qui portent sur elles le stigmate du détenu. A l'égard d'un grand nombre de détenus récemment arrivés, l'on a fait attention à ce malheur, et l'on a arrangé les choses de manière que leurs sentences expirent dans la saison la plus favorable pour qu'ils puissent trouver de l'emploi ou se rendre au milieu de leurs amis.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,)

WOLFRED NELSON,  
M. D., I. P. P.

“

ANDREW DICKSON,  
I. P. P.

## A.

## RAPPORT DU PRÉFET.

*A Wolfred Nelson et Andrew Dickson, Ecuyers, Inspecteurs du Pénitencier Provincial du Canada.*

Le RAPPORT de DONALD ÆNEAS MACDONELL, Ecuyer, Préfet du dit Pénitencier pour l'année 1856.

Ci-suit un état des détenus restant dans le pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1855, y compris ceux qui ont été reçus dans la dite institution du 1er janvier au 31 décembre 1856, inclusivement, aussi bien que les prisonniers militaires; aussi un état du nombre des détenus élargis après expiration de sentence et des prisonniers militaires renvoyés: le nombre de ceux qui ont reçu le pardon de son excellence le gouverneur général, durant l'année 1856; et le nombre de ceux qui sont décédés durant la dite période; aussi bien que le nombre de ceux qui sont devenus insensés et ont été envoyés aux asiles des aliénés.

Le nombre des cinq cent cinquante-sept détenus qui restaient dans le pénitencier provincial, le 31 décembre 1855, était composé comme suit:

Détenus .....	524	
Détenues .....	33	
Total se trouvant dans le pénitencier, le 31 décembre 1855 .....	557	
Hommes reçus durant l'année 1856 .....	247	
Femmes reçues durant l'année 1856 .....	27	
Prisonniers militaires reçus durant l'année 1856 .....	5	
Total dans le pénitencier durant l'année 1856 .....		836
Nombre de détenus renvoyés du pénitencier durant l'année 1856, après expiration de sentence .....	114	
Nombre de détenues renvoyées après expiration de sentence durant la même période .....	6	
Détenus graciés durant l'année 1856 .....	18	
Détenues graciées durant la même période .....	1	
Prisonniers militaires renvoyés .....	5	
Détenus morts à l'hôpital durant l'année 1856 .....	18	
Détenu suicidé .....	1	
Détenues mortes en 1856 .....	2	
Détenu renvoyé à l'asile des aliénés criminels .....	1	
Détenue envoyée à l'asile des aliénés à Toronto .....	1	
Détenue envoyée à l'asile des aliénés à Beauport .....	1	
Total restant dans le pénitencier provincial, le 31 décembre 1856 .....		168
Augmentation de cent onze sur le nombre détenu dans l'institution, à la même période en 1855 .....		668

Les détenus et prisonniers militaires reçus durant l'année 1856, ont été convaincus et condamnés dans les districts et comtés suivants de la province du Canada, et viennent de chaque localité, comme suit, savoir:—

		<i>Rapporté</i> .....	
District de Montréal.....	48		143
District d'Ottawa.....	1		
District de Québec.....	22	Comté d'Oxford.....	8
District de St. François.....	6	Comté de Perth.....	1
District des Trois-Rivières.....	3	Comté de Simcoe.....	5
Comté de Brant.....	7	Comté de Wellington.....	1
Comté de Carleton.....	2	Comté de Waterloo.....	5
Comté d'Essex.....	9	Comté de Wentworth.....	31
Comté d'Elgin.....	4	Comtés-unis de Lincoln et Welland.....	9
Comté de Grey.....	1	do do Leeds et Grenville.....	5
Comté d'Halton.....	2	do de Frontenac, Lennox et Ad- dington.....	21
Comté d'Haldimand.....	2	Comtés-unis de Northumberland et Durham	6
Comté d'Hastings.....	4	do de Peterborough et Victoria..	1
Comté de Kent.....	9	do de Prescott et Russell.....	1
Comté de Lambton.....	6	do de Lanark et Renfrew.....	1
Autorités militaires de Kingston.....	5	do de York et Peel.....	41
Comté de Middlesex.....	8		
Comté de Norfolk.....	1	Total des détenus et prisonniers militaires	279
Comté d'Ontario.....	3	reçus durant l'année.....	
<i>Porté ci-haut</i> .....	143		

Etat des divers crimes pour lesquels les détenus envoyés au pénitencier provincial, durant l'année 1856, ont été condamnés, savoir:—

		<i>Rapporté</i> .....	
Incendiaires.....	5	Obtenir des deniers sous faux prétextes....	1
Tentative de meurtre.....	2	Obtenir des marchandises sous do.....	4
Tentative de viol.....	1	Obstructions jetées sur les rails d'un ch. de f.	1
Assaut avec intention de blesser grièvement	2	Vol de la malle.....	1
Assaut.....	1	Viol.....	2
Bestialité.....	1	Vol.....	2
Vol avec effraction.....	14	Recèlement d'effets volés.....	2
Vol avec effraction et larcin.....	1	Vol sur la personne.....	1
Accessoire à un meurtre d'enfant.....	1	Sodomie.....	2
Félonie.....	25	Déchargé une arme à feu avec inten. de tuer.	1
Félonie et larcin.....	1	Poignarder.....	4
Faux.....	7	Vol de moutons.....	1
Faux et félonie.....	1	Poignarder av. intent. de blesser grièvement	2
Assaut félonieux.....	1	Vol de vache.....	1
Félonie et vol avec effraction.....	2	Vol d'argent.....	3
Vol de cheval.....	17	Vol d'argent sur la personne.....	1
Bris de maison.....	1	Vol à une boutique.....	2
Intention de viol.....	1	Vol dans une boutique.....	2
Larcin.....	139	Vol et bris de maisons.....	1
Larcin dans une boutique.....	2	Vol au préjudice de son maître.....	1
Larcin et délit.....	1	Vol d'une hache.....	1
Meurtre.....	3	Vol d'effets publics.....	1
Homicide.....	6	Désertion du service militaire.....	5
Délit.....	2		
<i>Porté ci-haut</i> .....	237	Total des crimes des détenus dans le pénitencier pour l'année 1856.....	279

Ci-suit un état des croyances religieuses des détenus envoyés dans le pénitencier provincial, durant l'année 1856, savoir:—

Eglise d'Angleterre .....	103	<i>Rapporté</i> .....	260
Catholiques romains .....	106	Baptistes .....	9
Méthodistes .....	30	Universaliste .....	1
Presbytériens .....	20	Aucune religion .....	4
Réforme allemande .....	1	Militaires non entrés .....	5
<i>Porté ci-haut</i> .....	260	<i>Total</i> .....	279

Pays natal des détenus reçus dans l'année 1856, savoir:—

Nés en Canada .....	95	<i>Rapporté</i> .....	269
Nés en Irlande .....	66	Né à Terre-neuve .....	1
Nés aux Etats-Unis d'Amérique .....	45	Né en Portugal .....	1
Nés en Angleterre .....	42	Né sur mer .....	1
Nés en Ecosse .....	13	Né en Suisse .....	1
Nés en Allemagne .....	7	Né au Pays de Galles .....	1
Né à l'île de Wight .....	1	Prisonniers militaires non entrés .....	5
<i>Porté ci-haut</i> .....	269	<i>Total</i> .....	279

Etat des emprisonnements au pénitencier provincial, durant l'année 1856, si c'est pour la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> fois.

Détenus à leur premier emprisonnement dans le pénitencier provincial .....	230
Détenus do do do .....	25
Détenus à leur second do do .....	13
Détenue do do .....	1
Détenus à leur troisième do do .....	3
Détenus à leur quatrième do do .....	2
Militaires à leur premier emprisonnement .....	5
<i>Total</i> .....	279

Durée des sentences des détenus reçus dans le pénitencier provincial, en 1856.

Détenus sous sentence de deux années .....	95
Do do de deux ans et six mois .....	6
Do do de deux ans et trois mois .....	1
Do do de trois ans .....	89
Do do de trois ans et six mois .....	1
Do do de quatre ans .....	22
Do do de cinq ans .....	22
Do do de cinq ans et quatre mois .....	1
Do do de six ans .....	4
Do do de sept ans .....	20
Do do de neuf ans .....	1
Do do de dix ans .....	2
Do do de quatorze ans .....	1
Do do pour la vie .....	9
Do militaires sous sentence de deux années .....	4
Do do do de dix-huit mois .....	1
<i>Total</i> .....	279

Ci-suivent les races auxquelles appartenait les détenus reçus dans le pénitencier provincial, durant l'année 1856, savoir :—

Blancs, y compris les militaires .....	249
Nègres .....	21
Mulâtres .....	7
Sauvages .....	2
<b>Total</b> .....	<b>279</b>

Etat de l'âge des détenus reçus durant l'année 1856, savoir :—

Détenus âgés de 12 à 16 ans .....	26
Do de 16 à 20 do .....	46
Do de 20 à 35 do .....	129
Do de 35 à 75 do .....	73
Âges des détenus militaires non compris .....	5
<b>Total</b> .....	<b>279</b>

Occupations et métiers des détenus reçus dans le pénitencier, durant l'année 1856, savoir :—

Barbiers .....	2	<i>Rapporté</i> .....	208
Boulangers .....	6	Marins .....	2
Forgerons .....	12	Etudiant en médecine .....	1
Mebliers .....	7	Peintres .....	2
Charpentiers .....	11	Plâtriers .....	2
Corroyeur .....	1	Imprimeur .....	1
Commis .....	7	Cordonnier .....	16
Appareilleurs de char .....	2	Taillleurs de pierre .....	4
Chaisier .....	1	Matelot .....	1
Ingénieurs .....	4	Voilier .....	1
Finisseur de fourrures .....	1	Soldats .....	5
Fermier .....	1	Taillleurs .....	5
Journaliers .....	148	Ferblantier .....	1
Etudiant en droit .....	1	Fabricant de vase .....	1
Maçons .....	2	Horloger .....	1
Marchand .....	1	Tisserand .....	1
Mouleur .....	1	Couturières .....	27
<i>Porté ci-haut</i> .....	208	<b>Total</b> .....	<b>279</b>

Etat sur les détenus reçus durant l'année 1856, s'ils sont mariés ou non.

Mariés .....	93
Non mariés .....	171
Veufs .....	8
Veuves .....	2
Nulle entrée sur les militaires .....	5
<b>Total</b> .....	<b>279</b>

Etat général des crimes des détenus pour lesquels ils ont été condamnés à l'emprisonnement dans le pénitencier provincial, comprenant tous les détenus restant dans l'institution le 31 décembre 1856.

Incendiaire .....	17	<i>Rapporté.</i> .....	605
Tentative de meurtre .....	2	Accessoire au meurtre d'un enfant .....	1
Tentative de viol .....	2	Vol de bétail .....	1
Assaut avec intention de blesser gravement.	3	Dollars contrefaits .....	1
Assaut .....	2	Coup de couteau pour blesser grièvement..	2
Assaut avec intention de tuer .....	1	Détournement de deniers. ....	1
Assaut avec intention de meurtre .....	1	Félonie .....	47
Incendiaire et vol de cheval .....	1	Félonie et larcin .....	1
Assaut dans le but de voler une vache .....	1	Faux .....	22
Assaut et vol .....	1	Faux et félonie .....	3
Accessoire à félonie .....	1	Assaut félonieux .....	2
Bestialité .....	1	Félonie et vol avec effraction .....	2
Vol avec effraction .....	20	Félonie et meurtre .....	1
Vol avec effraction et larcin .....	3	Gravé félonieusement un billet de banque	
Bigamie .....	2	sans être autorisé .....	1
Vol avec effraction et vol de cheval .....	1	Emission d'un billet de banque forgé .....	1
Graver félonieusement .....	1	Vol avec violence .....	2
Forger un ordre de livraison de marchand.	1	Sodomie .....	2
Vol de cheval .....	42	Coup de feu avec intention de tuer .....	4
Bris de maison .....	1	Coup de feu avec intention de blesser .....	1
Vol de cheval et bris de maison .....	1	Coup de poignard .....	7
Ayant des billets forgés en sa possession...	1	Vol d'argent dans une boutique .....	1
Vol de grand chemin .....	1	Vol sur la personne .....	4
Intention de viol .....	1	Vol dans une maison habitée .....	1
Larcin .....	286	Vol de moutons .....	5
Larcin dans une boutique .....	2	Mis le feu à une meule de foin .....	1
Larcin et délit .....	1	Coup de poignard pour faire de graves bles-	
Larcin et incendie .....	1	sures corporelles .....	4
Larcin et destruction de lettres .....	1	Vol .....	3
Larcin sur la personne .....	1	Vol de moutons et bris de maison .....	1
Larcin dans une maison habitée .....	1	Coup de feu pour blesser grièvement .....	1
Larcin et vol .....	1	Coup de poignard avec intention de meurtre	
Meurtre .....	35	Vol d'argent .....	5
Homicide .....	24	Vol dans une bâtisse .....	2
Délit .....	3	Vol dans un magasin d'entrepôt .....	1
Obtenir une lettre d'un bureau de poste sous		Vol d'une lettre d'argent .....	1
faux prétexte .....	1	Bris de boutique .....	1
Obtenir de l'argent de mauvaise foi .....	1	Coup de feu et blessure .....	1
Obstruer un chemin de fer .....	1	Vol d'argent sur la personne .....	1
Obtenir des effets de mauvaise foi .....	6	Vol d'une boutique .....	2
Obtenir des effets de mauvaise foi, et faux..	1	Vol dans une boutique .....	2
Empoisonnement de chevaux .....	1	Vol et bris de maison .....	1
Brèche à une prison .....	1	Vol de son maître .....	1
Viol .....	15	Vol de bœufs .....	1
Vol .....	17	Vol d'effets publics .....	1
Recèlement d'effets volés .....	6	Emission de billets forgés .....	5
Vol dans un bureau de poste .....	2	Crime contre nature .....	2
Vol sur la personne .....	2	Blessure .....	1
Volé une boutique .....	1	Blessures avec intention de faire beaucoup	
Volé son patron .....	1	de mal corporel .....	2
Porté ci-haut .....	605	Total .....	688

Tableau des districts et comtés de la province d'où sont venus les six cent soixante-et-huit détenus qui étaient encore au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856, indiquant le nombre venant de chaque district ou comté.

District de Gaspé.....	1	Comtés du Canada Ouest—(Continuation.)	
do Kamouraska.....	3	<i>Rapporté</i> .....	306
do Québec.....	39	Comté d'Hastings.....	11
do Montréal.....	115	do d'Haldimand.....	8
do Trois-Rivières.....	7	do de Huron.....	1
do St. François.....	15	do de Kent.....	18
do d'Ottawa.....	4	do de Lambton.....	9
Anciens districts du Canada Ouest:—		Comtés-unis de Lincoln et Welland.....	19
District de Colborne.....	1	Comté de Welland.....	1
do l'Est.....	1	Comtés-unis de Leeds et Grenville.....	12
do Gore.....	5	do de Lanark et Renfrew.....	6
do Homé.....	3	Comté de Middlesex.....	26
do Johnston.....	1	Comtés-unis de Northumberland et Durham	26
do London.....	1	Comté de Norfolk.....	8
do Midland.....	1	do d'Ontario.....	9
do Newcastle.....	1	do d'Oxford.....	10
Comtés du Canada Ouest:—		Comtés-unis de Peterborough et Victoria ..	5
Comté de Brant.....	17	do de Prescott et Russell.....	4
do Carleton.....	7	Comté de Prince Edouard.....	2
do Essex.....	20	do de Perth.....	2
do d'Elgin.....	13	Comtés-unis de Stormont, Dundas et Glen-	2
Comtés-unis de Frontenac, Lennox et Ad-		garry.....	2
dington.....	47	Comté de Simcoe.....	11
Comté de Grey.....	2	do de Wellington.....	6
do d'Halton.....	2	do de Waterloo.....	7
		do de Wentworth.....	63
		Comtés-unis de d'York et Peel.....	96
<i>Porté ci-haut</i> .....	306	<i>Total</i> .....	668

Les six cent soixante-et-huit détenus qui étaient encore au pénitencier le 31 décembre 1856, sont natis des pays qui suivent:—

Province du Canada.....	221	<i>Rapporté</i> .....	528
Angleterre.....	86	Nouveau Brunswick.....	3
France.....	1	En mer.....	2
Allemagne.....	11	Portugal.....	1
Guyane.....	1	Ile du Prince Edouard.....	1
Grèce.....	1	Ecosse.....	30
Ile de Wight.....	1	Ile St. Jean.....	1
Irlande.....	204	Suisse.....	1
Italie.....	1	Etats-Unis d'Amérique.....	99
Terreneuve.....	1	Indes Occidentales.....	2
<i>Porté ci-haut</i> .....	528	<i>Total</i> .....	668

Croyance religieuse des détenus qui étaient au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856.

Baptistes.....	21	<i>Rapporté</i> .....	326
Eglise d'Angleterre.....	235	Aucune.....	17
Réforme allemande.....	2	Presbytériens.....	50
Luthérien.....	1	Quaker.....	1
Méthodistes.....	67	Catholiques Romains.....	273
		Universaliste.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	326	<i>Total</i> .....	668

Ci-suit le tableau de la durée ou période des sentences des détenus restant au pénitencier provincial du Canada, le 31 décembre 1856, avec le nombre de détenus pour chaque période de sentence.

Sous sentence de deux ans .....	153	<i>Rapporté</i> .....	576
do de deux ans et trois mois .....	1	Sous sentence de huit ans .....	3
do de deux ans et six mois .....	10	do de neuf ans .....	1
do de trois ans .....	199	do de dix ans .....	13
do de trois ans et six mois .....	2	do de onze ans .....	1
do de quatre ans .....	46	do de quatorze ans .....	15
do de cinq ans .....	85	do de quinze ans .....	2
do de cinq ans et quatre mois .....	1	do de vingt ans .....	3
do de six ans .....	13	do pour la vie .....	54
do de sept ans .....	66		
<i>Porté ci-haut</i> .....	576	<i>Total</i> .....	668

Tableau des métiers ou occupations des détenus restant au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856, avant leur emprisonnement.

Barbiers .....	5	<i>Rapporté</i> .....	504
Boulangers .....	5	Marins .....	5
Forgerons .....	22	Etudiant en médecine .....	1
Briquetiers .....	5	Docteur en médecine .....	1
Bouchers .....	5	Mécaniciens .....	2
Brasseur .....	1	Constructeurs de moulins .....	2
Meubliers .....	14	Peintres .....	5
Charpentiers .....	29	Plâtriers .....	2
Corroyeurs .....	3	Imprimeur .....	1
Commis .....	11	Cordonniers .....	42
Appareilleurs de chars .....	3	Taillieurs de pierre .....	9
Constructeur de chars .....	1	Matelots .....	6
Chaisiers .....	2	Voilier .....	1
Confiseur .....	1	Scieur .....	1
Tonnelier .....	1	Selliers .....	5
Teinturier .....	1	Taillieurs .....	17
Ingénieurs .....	5	Instituteur .....	1
Graveur .....	1	Ferblantiers .....	3
Finisseur en fourrures .....	1	Tourneur .....	1
Fermier .....	1	Pottier .....	1
Journaliers .....	373	Orfèvres .....	3
Etudiant en droit .....	1	Tisserands .....	2
Maçons .....	4	Charron .....	1
Marchands .....	2	Tanneurs .....	2
Mouleurs .....	2	Distillateur .....	1
Meunier .....	1	Couturières .....	49
<i>Porté ci-haut</i> .....	504	<i>Total</i> .....	668

Tableau des détenus restant au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856, condamnés ou emprisonnés soit pour la première, la seconde, la troisième, la quatrième ou la cinquième fois.

Nombre d'hommes sur première sentence .....	565
Nombre de femmes sur première sentence .....	141
Nombre d'hommes sur seconde sentence .....	141
<i>Porté en l'autre part</i> .....	647

Tableau des détenus restant au pénitencier provincial, etc.—(Continuation.)

	<i>Rapporté</i> .....	647
Nombre de femmes sur	seconde sentence .....	6
do d'hommes sur	troisième sentence .....	10
do de femmes	do .....	1
do d'hommes sur	quatrième sentence .....	2
do de femmes	do .....	1
do d'hommes sur	cinquième sentence .....	1
	Total .....	668

Tableau des âges des détenus restant au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856.

Nombre entre l'âge de	12 à 16 ans .....	39
do do	16 à 20 ans .....	100
do do	20 à 35 ans .....	336
do do	35 à 75 ans et au-dessus .....	193
	Total .....	668

Tableau des détenus restant au pénitencier provincial, le 31 décembre 1856, mariés ou non, etc.

Mariés .....	230	
Non mariés .....	411	
Veufs .....	22	
Veuves .....	5	
	Total .....	668

Ci-suit un tableau des races des détenus dans le pénitencier provincial, le 31 décembre 1856.

Nombre de blancs .....	599	
do de nègres .....	45	
do de mulâtres .....	17	
do de sauvages .....	7	
	Total .....	668

Le nombre moyen des détenus dans le pénitencier provincial durant l'année 1856 a été de.... 606

Les remarques suivantes sur les châtimts et le degré nécessaire de discipline, sont matières importantes pour la considération du bureau des inspecteurs:

La loi fait retomber sur le préfet le devoir d'ordonner les châtimts. C'est l'obligation la plus sévère, et je pourrais en sincérité ajouter, la plus pénible qui puisse incomber à une personne attachée à cette institution, c'est à dire si on la considère sous son propre point de vue.

Je puis dire avec confiance que tout mon désir a été d'agir avec douceur à l'égard des malheureux hôtes de cette institution, mais en même temps j'ai cherché, en autant qu'il m'a été possible, à faire fonctionner un système de discipline tel

qu'il puisse rompre les caractères vicieux qui sont de temps à autres emprisonnés dans cette institution. Bien que l'augmentation du nombre des détenus ait été d'au-delà de cent sur le nombre qu'il y avait à la fin de l'année 1855, les châtimens corporels ont été moins nombreux, à l'exception des corrections nécessaires des enfants qui s'applique au moyen d'une verge et qui ne sont pas aussi sévères que celles que des parents, dans bien des cas, infligent à leurs enfants. Et encore n'a-t-on recours à ce remède que dans les cas extrêmes d'une très mauvaise conduite.

Quant aux châtimens corporels, j'éprouverais un grand plaisir s'il était possible de s'exempter d'y avoir recours, mais comme il nous est arrivé, dans ces derniers temps, de divers comtés du Haut-Canada un nombre de caractères très dangereux venant des Etats-Unis, et que nous n'avons pas les moyens actuellement de suivre un système de réclusion solitaire dans l'institution, il nous faut continuer avec notre mode actuel de chatiment. Si l'on vient à construire quelques lieux propres à la réclusion solitaire, il ne faudra pas se désister du pouvoir d'infliger le châtiment corporel, car lorsque la discipline ordinaire de l'institution ne suffira pas à réduire à l'obéissance les détenus turbulents et vicieux, il sera bon d'avoir l'alternative et de pouvoir recourir au châtiment corporel, auquel plus d'un brave soldat qui s'est battu pour son pays a été assujéti.

J'ai aussi à faire remarquer au bureau des inspecteurs que bien qu'il ait, de temps à autre, augmenté le nombre des gardes, je crains encore, en voyant l'accroissement du nombre des détenus, et que les ouvrages en voie de progrès exigent qu'ils soient divisés en un si grand nombre de sections, que la surveillance convenable et le degré nécessaire de discipline que les détenus doivent observer, ne soient pratiqués dans toute l'étendue voulue par les règles et réglemens de la prison. Le principal apprentis des tailleurs de pierre est souvent sans un seul garde, et il est impossible au gardien, quelque vigilant qu'il soit, de voir ce qui se passe au dehors de l'appentis; en outre, il y a dans cette bande quelques caractères des plus désespérés.

Il y a ensuite le dôme des ateliers, où il est de toute nécessité que les détenus passent et repassent continuellement, et où il se trouve de grandes quantités de bois à l'usage des différens entrepreneurs; ce poste devrait être gardé avec la plus stricte vigilance. Il y a aussi les boutiques des menuisiers et des forgerons, qui, dans mon opinion, devraient avoir, la première deux et la seconde trois gardes, sans compter le gardien de chacun.

Il est aussi important que vous sachiez que l'aile sud du corps principal de la prison est souvent laissé aux détenus pendant que la garde qui y stationne est appelé au secours du garde de la tour du nord-est.

J'ai fait les remarques qui précèdent avec la plus grande sincérité, et si l'on augmente le nombre des gardes, il sera peut-être à propos de faire observer que le guet de nuit dans la cour devrait être rendu plus efficace, et vous savez qu'il y a une grande nécessité de le faire.

Je considère que le traitement des détenus est humain et dirigé avec prudence; ceci est corroboré dans bien des cas par les détenus eux-mêmes, à leur sortie de prison. Cependant il ne sera peut-être pas déplacé ici de vous mettre au fait que durant les mois d'hiver, lorsqu'on leur servait des pommes de terre quelques-uns des détenus se sont plaints qu'ils n'en avaient pas assez, surtout quelques-uns des forgerons; mais ces plaintes n'arrivent pas souvent, et il pourrait y être remédié en augmentant la quantité de pommes de terre, mais je laisse au bureau à juger jusqu'à quel point il serait à propos de dévier de la ration qui est en usage depuis si longtemps. Cependant il faut réfléchir qu'il est très rare qu'on puisse se procurer aujourd'hui des pommes de terre aussi saines qu'elles l'étaient les années passées, et sans doute que cela fait une différence, tant dans la qualité que dans la quantité de la ration.

TABLEAU des PUNITIONS infligées aux DÉTENUS du PÉNITENCIER PROVINCIAL, durant l'année 1856.

MOIS.	Nombre de repas au pain et à l'eau, dans chaque punition.								No. privés de lits, étant dans le même rapport que ceux mis au pain et à l'eau.	No. mis aux cachots, généralement, les mêmes que ceux mis au pain et à l'eau.	Nombre des jeunes détenus punis de la verge.	Nombre de coups de verges infligés.	No. de détenus punis du martinet.	Nombre de coups de martinet infligés.	Nombre de détenus punis des douches.	No. aux chaînes.	REMARQUES.
	1	2	3	4	5	6	8										
Janvier .....	7	15	38	159	47	5		8	32	7	64	1	36	4	1	1	Une chaîne aux pieds est plutôt pour empêcher les détenus de faire du mal que comme punition. On l'emploie aussi pour prévenir l'évasion, et comme châtiment pour ceux qui l'ont tentée.  Il n'y a qu'un seul cas où cette peine est continuée, celui du détenu nègre Jones.  Dans ce moment, il y a cinq détenus aux chaînes.
Février .....	6	21	30	115	93	3			33	4	33			1	1		
Mars .....	8	31	34	121	67	2			45			1	84	3			
Avril .....	3	41	48	144	51	4			59					60	13	1	
Mai .....	10	40	81	177	77				45	5	34	2		29	13		
Juin .....	4	26	92	165	49				24	3	29	1		25	1		
Juillet .....	7	28	78	210	69	3			92	1	10			58	15	2	
Août .....	13	38	76	194	74	1			99	6	28	3		12	11		
Septembre .....	3	11	44	157	82	6			126	6	47	1		84	10	1	
Octobre .....	4	40	75	146	71	2			94			2			9		
Novembre .....	7	33	110	108	51	2			31	4	37				6		
Décembre .....	9	31	89	70	49	7		2	55	6	51						
Total .....	81	355	795	1766	780	35		2	735	42	333	11	363	111	7		

Je ferai encore remarquer que la catégorie des punitions par le cachot aussi bien que par la privation de lits, dont il est question au tableau ci-dessus, est fondée sur le même rapport que celui par lequel il est donné tant de repas au pain et à l'eau ; ceci pourra servir à empêcher qu'on ne se forme l'idée que la peine du cachot et la privation de lits sont des punitions distinctes du nombre des repas au pain et à l'eau.

Dans le rapport du chirurgien vous verrez que le nombre des décès est de vingt et un, ce qui est beaucoup au-dessus des années où il n'y a pas eu de choléra. Je suis parfaitement convaincu que le chirurgien a donné toute l'attention et les soins possibles aux détenus, et qu'ils ont reçu tout le confort nécessaire qu'il a cru devoir leur être avantageux.

L'hôpital a été tenu dans le meilleur état possible et il ne peut être surpassé par aucune autre institution pour la propreté et le confort.

A propos de décès, il ne sera pas mauvais de remarquer que sur le nombre de vingt et un il y a le suicide du détenu Eli Winger.

Le principal événement de l'année dans l'institution, relativement au département exécutif et à la sûreté des détenus, a été l'évasion du détenu John Langworth que l'on avait cru à son poste à l'heure de fermer les portes, le soir du 5 mai dernier, tandis qu'il était caché dans la cour; il réussit à franchir le mur du dehors au moyen d'une échasse d'échaffaud. Il fut ramené plus tard par son père, et maintenant il se conduit bien, et il y a tout à espérer que sa réclusion lui sera de quelque utilité.

Le second événement et le plus mélancolique, à propos de la sûreté des détenus, est le suicide d'Eli Winger qui a eu lieu dans la nuit du 29 ou sur le matin du 30 mai dernier; il s'est étranglé avec ses bretelles dans sa cellule, avant d'avoir fini sa seconde journée d'emprisonnement.

Le troisième événement, celui qui a fait le plus d'effet sur les parties qu'il touchait le plus près, a été l'évasion du détenu Dill. Ce malheureux s'est échappé de sa cellule dans la nuit du 20 de septembre dernier, et a franchi le mur extérieur vers deux heures du matin le dimanche, le 21, par le coin sud-est du mur. L'évasion de ce détenu a été une preuve convaincante qu'on ne portait attention ni aux portes ni au levier, et qu'on avait négligé ce devoir, et que la visite du gardien avait facilité son évasion, bien que le tout fut sans intention de la part du gardien ou des gardes. Cette partie du devoir du gardien qui l'oblige à visiter la prison, a été depuis modifiée par le bureau des inspecteurs. Ce détenu a été repris à Prescott par quelqu'un qui l'avait vu au pénitencier; cet individu, à part la récompense qu'il a reçue, mérite beaucoup pour son activité et la persévérance qu'il a montrée pour effectuer cette capture. Ce malheureux est maintenant à son travail ordinaire dans la boutique des menuisiers.

## RAPPORT SUR LA PRISON DES FEMMES.

A l'égard du département des femmes, dans le pénitencier provincial, je suis fâché d'avoir à remarquer que le nombre des prisonnières s'augmente aussi. Madame Walker, qui a été choisie dernièrement par les inspecteurs pour conduire ce département de l'institution, est une personne recommandable sous tous les rapports. J'ai toute confiance en sa prudence et en son intégrité, et ses qualités sont de cet ordre qu'il serait difficile de trouver une personne aussi capable qu'elle pour remplir les devoirs qui lui sont dévolus. Une femme d'éducation, et qui a été élevée dans la bonne société, a beaucoup de mérite à occuper une telle situation: la patience et le courage qu'elle doit avoir dans une telle position, sont des vertus qu'on rencontre rarement. Une matrone qui est appelée à avoir soin des prisonnières a, en outre, certaines difficultés particulières à rencontrer. Il est vrai que dans un bon nombre de cas, ces malheureuses femmes se conduisent avec une telle résignation à leur sort, qu'elles finissent

sent par s'attirer les sympathies ; mais d'un autre côté, il y en a qui ont perdu toute pudeur, qui n'ont aucun respect pour la vertu, qui se plaisent dans le désordre, et qui sont même un danger pour celles qui les approchent.

J'appelle respectueusement l'attention du bureau des inspecteurs sur le fait suivant, savoir : qu'il y a ici une femme d'éducation, respectable à tous égards, qui remplit des devoirs très importants et qui occupent tout son temps, et que cependant cette personne n'est pas aussi bien payée qu'un gardien de cette prison.

## RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN VOIE DE PROGRÈS DURANT L'ANNÉE 1856.

En conséquence de l'augmentation dans le nombre des détenus, il en a été employé plus qu'à l'ordinaire aux ouvrages qui se font dans l'institution aux frais de la province.

Le contrat pour les chaussures, aussi bien que celui pour les meubles à faire en vertu de ces contrats, ont été complètement exécutés ; mais celui des instruments d'agriculture et celui des forgerons n'ont pas été complètement exécutés. A propos du contrat pour fournir des instruments d'agriculture, il est bon de faire remarquer que le manque d'une boutique suffisamment spacieuse était une bonne excuse pour ne pas employer plus de prisonniers, mais cette difficulté n'existe plus. Je suis d'avis que ceux qui ont le contrat des forgerons ont employé autant de prisonniers pendant que leur ouvrage était en voie de progrès qu'on pouvait l'espérer. Mais c'est avec un extrême regret que je me trouve dans l'obligation de vous représenter, comme je l'ai fait dans des occasions précédentes, que je considère leur machine à vapeur très défectueuse et même dangereuse, et j'ai cru de mon devoir d'avertir la partie qui exécute le contrat pour la compagnie que, dans le cas d'une explosion, elle serait responsable des conséquences s'il y avait des vies de perdues, aussi bien que des dommages causés à la propriété publique.

Je prends la liberté d'informer le bureau des inspecteurs qu'il y a plusieurs prisonniers actifs dans la cour, qu'il serait bon d'employer pour exécuter les deux contrats dont je viens de parler en dernier lieu. Pendant que j'en suis sur le travail du prisonnier, il pourrait être à propos d'appeler votre attention sur le fait que les prisonniers qui ne doivent être détenus que pendant deux ans, ne peuvent être employés avec avantage, soit pour eux-mêmes, soit pour l'institution, et que les entrepreneurs n'ont point de profit à les employer, car au moment où ils sont devenus capables aux dépens de l'entrepreneur, leur sentence est sur le point d'expirer. C'est pourquoi, dans beaucoup de cas, ces prisonniers restent à travailler aux choses communes dans la cour de la prison, ce qui n'est avantageux ni pour eux-mêmes ni pour l'institution.

Les travaux qui se sont faits en 1856 sont l'achèvement des nouveaux ateliers, ainsi que l'addition de trente cellules dans l'extrémité nord de l'aile sud de la prison. L'on a aussi beaucoup avancé les excoavations et le nivellement de la cour de la prison. Le nombre des prisonniers qui ont été envoyés au pénitencier avait obligé les inspecteurs de transporter les criminels aliénés à quelqu'autre place de détention, parce que les cellules qu'ils occupaient étaient requises pour les détenus, et qu'il n'y avait point de local prêt pour les recevoir à Rockwood ; c'est à dire ceux que l'on met sous clefs comme dangereux. Le bureau a fait arranger le soubassement de la salle à manger pour leur réception, ce que le gouvernement a approuvé. Ceci a été un ouvrage qui a pris du temps, et la dépense en a été plus grande qu'on ne s'y était attendu d'abord. Le déblai pour l'achèvement de l'aile ouest est bien avancée. Cette aile de la prison, lorsqu'elle sera achevée, donnera cent trente-sept nouvelles cellules. Je dois aussi dire qu'on a creusé un puits, ce qui est très nécessaire dans l'institution ; lors-

qu'il sera fini, ce sera une addition très avantageuse pour l'institution. Je suis porté à croire que cet ouvrage pourra se reprendre dans le cours du printemps de la présente année. Je suis parfaitement persuadé, vu la quantité d'eau qu'il y avait dedans l'automne dernier, pendant que l'eau du lac était très basse, qu'avec un ou deux pieds d'excavation de plus, on aura un ouvrage satisfaisant qui, tout en servant aux besoins généraux de l'institution, servira de réservoir en cas d'incendie du côté du nord-est des bâtiments de la prison.

Ci-suit un état du nombre de journées de travail remplies par les détenus, durant l'année 1856.

Tailleurs de pierre et maçons, employés aux travaux du pénitencier.....	4783
Charpentiers et tonneliers do do do .....	4553
Tailleurs do do do .....	5965
Couturières do do do .....	9884
Journaliers employés dans la carrière et dans la cour .....	31640
Travaux de cuisine .....	8344
<b>TRAVAIL AFFERMÉ.</b>	
Nombre de journées de travail dans l'atelier de cordonnerie.....	47021
do do do de meublerie.....	19407
do do dans la forge .....	21421
do do des couturières employées à faire de la reliure .....	2133
do do dans l'atelier pour la confection des instruments aratoires....	12621
Nombre total des journées de travail durant l'année 1856.....	167772

Ci-suit un aperçu de la manière dont les détenus étaient employés, le 31 décembre 1856.

Tailleurs de pierre et maçons.....	38			
Charpentiers .....	15	Malades .....		27
Tonnelier .....	1			
Ferblantier .....	1	<b>TRAVAIL AFFERMÉ.</b>		
Tailleurs .....	28	Atelier de cordonnerie .....		148
Carriers .....	18	Meubliers .....		67
Barbier .....	1	Forgerons .....		81
Cuisiniers .....	2	Contrat pour la confection d'instruments		
Journaliers .....	163	aratoires .....		61
Couturières .....	44			
Porté ci-haut .....	284	Total .....		668

### RAPPORT sur l'ÉTAT des PRINCIPAUX EDIFICES de la PRISON

Il est très important que je fasse rapport sur l'état dans lequel se trouvent les principaux édifices de la prison, qui renferment les détenus, et dont les toits ont besoin d'être renouvelés. L'aile sud, qui a été la première construite, l'a été sous contrat; elle ne correspond point avec les deux autres prisons, savoir: les ailes est et ouest, et elle n'a pas été complètement finie; les murs n'en ont pas été portés à leur hauteur convenable, et il n'a pas été construit d'arches au-dessus des corridors, mais l'on y a substitué la latte et une simple couche de plâtre; cette latte et cette couche de plâtre—il serait bien prudent de l'enlever, aussitôt que le temps et le progrès général des travaux de l'institution le permettront. Il

est de la plus grande importance de faire disparaître cette couverture en bardeau que l'on a faite aux quatre prisons. Le toit de l'aile nord est en mauvais ordre, et endommagera bientôt tout l'édifice. Ces couvertures sont toujours dangereuses, vu que les étincelles que le vent y porte, s'introduisent dans les interstices des bardeaux, et la prison pourrait fort bien être complètement détruite, si cela arrivait pendant la nuit. Je vous soumets ce sujet afin que, s'il est possible, l'aile nord soit couverte en fer blanc durant l'été prochain. J'ai plus de crainte pour l'aile nord que pour les autres parties de la prison, parceque l'intérieur de cette partie de l'édifice est presque tout en bois et que, s'il survenait un accident, il serait bien plus difficile de la sauver que de sauver les ailes est et ouest. Je connais parfaitement toute la difficulté qu'il y a à entreprendre les réparations nécessaires à la prison, quand il y en a tant à faire, mais il est probable que l'édifice des cellules de l'aile ouest pourrait se continuer dans le temps que l'on couvrirait à neuf l'aile nord. Il y a encore le mur de la cour de la prison qui n'a pas encore été jointoyé et qui endure bien des dommages pour cela. Ainsi donc pour continuer les importants travaux du parachèvement des prisons ainsi que du mur de la cour des prisons, il faudra nécessairement avoir et employer plus de gardes pour surveiller la division du travail qu'il sera nécessaire d'établir, pour le progrès de ces grands travaux, ainsi que pour maintenir la discipline, qui devient pour ainsi dire sans importance du moment qu'elle n'est pas exigée avec rigueur.

#### RAPPORT SUR L'AQUEDUC DU PÉNITENCIER.

L'aqueduc employé jusqu'ici dans le pénitencier provincial a été extrêmement défectueux. Quand on le construisit, l'on ne songeait qu'à des pompes à bras, avec tuyaux en plomb d'un pouce et demi de diamètre—se dirigeant dans la Baie Hatter, où l'on devait prendre l'eau de l'institution. Il y avait deux pompes, l'une appelée la pompe de l'aile nord de la prison, réservée aux besoins de la cuisine et à l'usage général des quatre prisons; la seconde se trouvait dans ce que l'on appelle aujourd'hui la boutique des meubliers; toutes deux fonctionnaient à bras, jusqu'à ce que les besoins des machines à vapeur, employées dans la boutique des meubliers et subséquemment dans la boutique des forgerons, firent qu'il devint nécessaire d'y appliquer la vapeur; mais comme l'appareil n'avait été construit que pour fournir de l'eau aux citernes dans les boutiques, il devint bientôt, bien que la vapeur y fut appliquée, insuffisant aux besoins—en sorte qu'il fallu charroyer de l'eau du lac à part celle que donnaient les pompes. Dans ces circonstances, vous avez jugé nécessaire de faire faire depuis le lac, au coin sud est du pénitencier, une nouvelle ligne de tuyaux en fonte, de quatre pouces de diamètre pour se rattacher à la machine à vapeur de la boutique des instruments d'agriculture, ce qui, je m'en flatte, devient une amélioration qui sera suivie de grands résultats. Je pense qu'il est nécessaire de mentionner, à propos de cette amélioration importante, la seule objection que présente la proximité où elle se trouve du grand égoût de l'institution, dont les sédiments s'écoulent dans les environs immédiats de la ligne projetée d'alimentation; il est tout à fait évident, pour une personne intelligente, que la pente est l'est et que les vents les plus fréquents sont de l'ouest. Cependant il faut avoir l'eau nécessaire aux machines à vapeur et aux diverses citernes des boutiques, et l'on ne saurait avoir de l'eau pure ailleurs.

#### RAPPORT SUR LES DÉPENSES ET LES REVENUS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, POUR L'ANNÉE 1856.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans un grand détail à propos des frais nécessaires au soutien du pénitencier pendant l'année 1856, vu que ces choses se ve-

ront mieux dans les comptes; mais comme les déboursés semblent plus grands qu'on n'aurait dû s'y attendre, il convient d'expliquer que le pourcentage accordé sur les salaires des officiers de l'institution, pour l'année 1855, se trouve compris dans les dépenses de 1856. La somme de £1227 12s. 11d., montant du pourcentage de 1855, déduite des salaires des officiers, surveillants, gardiens et gardes, ainsi qu'on le voit dans le bilan de l'année, ne laissera que £7999 12s. 11d. pour montant à eux payé en 1856. L'item le plus important ensuite dans nos dépenses et qui a porté les dépenses de l'institution à un chiffre beaucoup plus élevé qu'il n'aurait été autrement, c'est le soutien donné à l'asile temporaire des aliénés criminels. Par ordre du gouvernement, ces malheureux ont été renfermés dans l'aile ouest de la prison du pénitencier, mais en conséquence de l'augmentation dans le nombre des détenus, le soubassement de la salle à dîner a été préparé pour les recevoir, et ils se trouvent plus hors de vue qu'ils ne le seraient dans aucune partie du pénitencier. Toutes ces dépenses ainsi que celle des constructions à Rockwood, paraissent comme des charges ou dépenses encourues pour le pénitencier; mais elle seront expliquées au gouvernement dans un compte séparé.

L'augmentation dans le revenu du travail affirmé des détenus est satisfaisante, comme celle qui est survenue dans toutes les autres sources de revenu, et donne l'assurance que le pénitencier se soutiendra lui-même, lorsque tous les édifices de la prison seront terminés. La nécessité qu'il y a eu de construire un certain nombre d'autres cellules, ont porté le coût des matériaux à bien au-delà des estimations; dans le fait, il fallait nécessairement construire des cellules, et nous aurons à continuer, durant la présente année, par la confection de l'aile ouest.

Ci-suivent les principaux items dans nos dépenses annuelles, et qui se continueront jusqu'au parachèvement de la prison, savoir:—

- 1ère.—Salaires des officiers, surveillants, gardiens et gardes.
- 2me.—Rations des détenus.
- 3me.—Matériaux de construction pour la prison et l'asile temporaire des aliénés criminels.
- 4me.—Articles de vêtements et de lits.
- 5me.—Bois de corde.

Les rations, le drap et flanelle sont soumis à la concurrence publique, ainsi que le bois de corde. Les rations, en conséquence, du haut prix des approvisionnements, forment un item vraiment considérable dans les dépenses du pénitencier. Le bois de corde est un item considérable et augmentera de prix, à moins qu'on ne l'obtienne de l'intérieur du pays par chemin de fer, et il est bien douteux si ce serait une économie, vu que le chargement et le déchargement contribue pour beaucoup à lui donner son prix actuel. L'année dernière le bois valait seize chelins et vingt-deux sols la corde livrée dans la cour du pénitencier. Les matériaux de construction ne sont point fournis par contrat à l'exception de la pierre et certaines espèces d'ouvrages en fer.

J'ai su tout à fait content que M. Horsey, l'architecte, ait continué les opérations des constructions avec toute l'économie possible. A ce rapport, je demande à ajouter une copie du bilan pour l'année 1856.

(Signé,) D. Æ. MACDONELL,

Préfet, Pénitencier Provincial.

Pénitencier Provincial,

24 février 1856.

COPIE du BILAN ANNUEL pour l'année 1856, lequel contient un sommaire des RECETTES et DÉPENSES du PÉ-  
NITENCIER PROVINCIAL pour l'année.

		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Balance en argent le 31 décembre 1855.....										
Payé à compte des salaires de 1855.....		1500	0	0	402	4	11	0	0	0
Pour les dépenses générales de 1856:—					1500	0	0			
Payé en avril.....								24423	1	5
Payé en mai.....		1500	0	0						
Payé en juillet.....		1000	0	0						
Payé en septembre.....		1500	0	0				350	0	0
Payé en octobre.....		2000	0	0						
Payé en décembre.....		5000	0	0				1052	15	0
Produit général du travail des détenus du pénitencier, exceptant le prix des loyers, vieux cordage et sommes payées pour de la pierre:—					12500	0	0			
Pierre.....		765	19	6				194	0	6
Atelier des charpentiers.....		111	9	10				300	19	7
Bande des tailleurs.....		40	6	6				404	14	10
Chambre de la matrone.....		5	16	7				1824	19	10
Chaux.....		20	9	8				2630	13	1
Loyer.....		82	15	0				1937	15	3
Etoupe.....		81	12	9				208	0	6
Divers.....		58	16	8				46	9	11
Etable.....		27	15	9				7219	3	0
TRAVAIL AFFERMÉ DES DÉTENUS.								261	17	5
Atelier de cordonnerie.....		4414	6	6				19	2	0
Atelier pour la const. d'inst. aratoires.....		1274	2	11				36	6	11
Atelier de menuiserie.....		2490	18	4				111	17	6
Forge.....		2049	1	6				9227	1	1
Total.....					11423	11	6			
					25825	16	5			
					£			24423	1	5
										25825
										16
										5

SOMMAIRE GÉNÉRAL DES DÉPENSES JUSTIFIÉES  
PAR DES PIÈCES.

Hôpital.....	194	0	6
Huile, chandelle, etc.....	300	19	7
Dépenses contingentes.....	404	14	10
Bois de corde.....	1824	19	10
Edifices de la prison.....	2630	13	1
Habilleinent et literie.....	1937	15	3
Mobilier et outils.....	208	0	6
Papeterie.....	46	9	11
Provisions.....	7219	3	0
Fiabilité.....	261	17	5
Bibliothèque.....	19	2	0
Vieux cordage.....	36	6	11
Allocation aux détenus.....	111	17	6
Officiers.....	9227	1	1
Total.....	£	24423	1

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
24 février 1857.

(Signé,) D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, pénitencier provincial.

## B.

## RAPPORT DU CHAPELAIN PROTESTANT.

RAPPORT du révérend HANNIBAL MULKINS, chapelain en charge des détenus protestants dans le pénitencier provincial, pour l'année expirée le 31 décembre 1856.

*A. Wolfred Nelson, M. D., et Andrew Dickson, écuyers, inspecteurs du pénitencier provincial.*

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport ci-inclus sur les détenus placés sous mes soins spirituels, dans le pénitencier provincial, pour l'année de Notre Seigneur 1856.

Je suis, messieurs, avec beaucoup de respect,  
Votre obéissant serviteur,

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS,  
Chapelain.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

## RAPPORT DU CHAPELAIN.

Le nombre des détenus des diverses dénominations de protestants maintenant dans le pénitencier est de 395. Durant l'année, 101 détenus sont sortis, vu que leur sentence était expirée ou pour d'autres causes. Le nombre total des détenus sous mes soins comme chapelain, a été de 495, dans le cours de cette année. Je me propose de dire ici quelque chose sur ces détenus pour faire voir les moyens employés pour les améliorer moralement, avec les raisons qui font espérer qu'il en est résulté quelques bons effets, et mentionner tous les obstacles qui semblent s'opposer à un succès plus complet.

## I.—LES DÉTENUS SOUS LES SOINS DU CHAPELAIN EN 1856.

Ainsi qu'il a déjà été dit, 495 détenus ont été sous ma surveillance comme chapelain durant toute l'année ou partie de l'année qui finit maintenant. Ces détenus peuvent être très convenablement divisés en les trois classes suivantes :—Détenus sortis ; détenus restant ; et détenus reçus, en 1856.

DÉTENUS SORTIS.—Durant l'année, 101 détenus sont sortis, 2 pour aller à l'asile, 14 décédés, 15 graciés et 70 après sentence expirée. L'état ci-joint de tous les changements survenus, par cause de mort ou autrement, parmi les détenus protestants, dans le cours des cinq dernières années, peut être fort utile, et il indique que les élargissements ont moins varié cette année que dans quelques années antérieures :—

	1852.	1853.	1854.	1855.	1856.
Sortis après expiration de sentence.....	40	57	68	62	70
Graciés.....	12	18	10	10	15
Décédés.....	4	6	15	5	14
Autres causes de déplacement.....	5	4	3	4	2
Total.....	61	80	83	81	101

**DÉPLACEMENT POUR CAUSE DE MALADIE.**—Deux personnes, un homme et une femme—très petite proportion sur 495 détenus protestants—ont été transférées, la femme à l'asile provincial de Toronto, l'homme à l'asile des criminels aliénés. Tous les deux étaient du même âge, et appartenaient à l'église d'Angleterre ; le détenu était natif d'Angleterre, la détenue née en Irlande ; le premier accusé de meurtre et emprisonné pour la vie ; la dernière pour larcin et emprisonnée pour cinq ans.

## II.—DÉTENUS DÉCÉDÉS.

Quatorze protestants sont morts durant l'année, proportion qui fait environ 3 pour cent. Trois de ces quatorze détenus étaient arrivés au pénitencier cette année.

**RACES.**—La mortalité a été très grande parmi les sauvages et les nègres. Trois sur dix des détenus sauvages sont morts dans l'année ; sept sur soixante-et-quatre des détenus noirs ; au lieu de quatre seulement sur quatre cent vingt-et-un détenus blancs ou européens—proportion de moins de un pour cent—décédés dans le même temps. C'est un fait remarquable et significatif que les ravages de la mort aient été si affreux parmi ces races déchues. Un pour cent parmi les blancs, dix pour cent parmi les nègres, et trente pour cent parmi les sauvages. Six de ces détenus ont été employés au travail affermé dans l'atelier de cordonnerie. L'un des décès parmi les blancs, fut un cas de suicide.

**AGES.**—Le plus vieux des détenus avait 44 ans, le plus jeune 10. Le suicide 33. Les autres variaient de 20 à 40, étaient des nègres.

**ETAT CIVIL.**—Dix non-mariés, un veuf, et trois d'entre eux avaient été mariés et avaient des familles. Il y avait une femme et treize hommes.

**PAYS NATAL.**—Deux des quatorze détenus décédés étaient nés en Irlande ; cinq dans le Canada Ouest, et sept dans les Etats-Unis. Le pénitencier s'était ainsi trouvé, pour ainsi dire, un asile et avait accordé toutes ses sympathies à neuf personnes infortunées, qui étaient nées en pays étrangers, mais qui, dans le cours de l'année dernière, étaient tombées ici sous les coups de la mort.

**OCCUPATIONS.**—Lorsqu'ils furent reçus dans la prison, deux seulement avaient un emploi fixe ; l'un était forgeron, et l'autre commis dans une boutique, et douze n'avaient aucun état—fait qui démontre combien les métiers ou emploi fixe contribuent à maintenir la vertu parmi le peuple. L'amour du travail ou une occupation salulaire de l'esprit et du corps, sauvent bien des jeunes gens de la ruine.

**CRIMES.**—Sur ces quatorze détenus, huit avaient été convaincus de larcins ; un pour vol de cheval ; un pour vol de grand chemin ; un pour félonie, et trois pour meurtre. Les meurtriers étaient un sauvage et deux nègres : le félon et le voleur étaient des noirs : les huit cas de larcins avaient été commis par des blancs.

**SENTENCES.**—Deux étaient condamnés pour deux années; trois, pour trois années; un, pour quatre années; trois, pour cinq années; un, pour six années; un, pour dix années et trois, pour la vie. Deux de ces meurtres furent commis par des natifs des Etats-Unis; et l'un, par un natif du Canada Ouest; des sentences à vie, l'une était à un sauvage et deux à des nègres.

**RELIGIONS.**—Deux de ces détenus ne professaient aucune religion en entrant dans la prison. Un était baptiste; six méthodistes, et cinq étaient des adhérents à l'église d'Angleterre; des trois convaincus de meurtre, et dont les sentences sont à vie, un appartenait à l'église d'Angleterre et deux aux méthodistes.

**CONDITION MORALE.**—A leur entrée dans la prison, ces détenus, ainsi que l'on pouvait le présumer d'après leurs crimes, étaient épouvantablement ignorants et dépravés. Les sept noirs et trois sauvages ne pouvaient point lire; la femme—une négresse a refusé constamment de l'apprendre, mais le plus grand nombre s'est empressé de recevoir l'instruction. C'était une source de bonheur pour eux que de pouvoir lire la parole de Dieu à leurs dernières heures. Ces détenus étaient tous les jours visités par le chapelain, qui désiraient leur lire quelques pages des saintes écritures, converser sur la religion et prier. Ils m'ouvraient franchement leurs cœurs et déclaraient, en général, vouloir mourir en paix avec l'homme et en réconciliation avec Dieu. Comme ils furent visités pendant leurs maladies, ils furent accompagnés jusqu'au tombeau par le chapelain, et leurs restes ont été rendus "terre à terre, cendre à cendre, poussière à poussière," jusqu'à ce que le moment arrive où les tombeaux rendront les morts qu'ils renferment."

### III.—SORTIS GRACIÉS.

En 1856, son excellence le gouverneur-général a bien voulu gracier quinze détenus, dont quatorze hommes et une femme. C'était des détenus chez lesquels on avait remarqué un changement pour le mieux. Il semble juste et raisonnable que, dans ces cas, où il y a preuve évidente de réforme, de rénovation morale—ce grand objet de l'emprisonnement—que l'exécutif exerce sa miséricorde à l'égard des délinquants. C'est non seulement un droit en lui-même, mais il produit un effet salutaire sur les autres détenus, leur inspire quelquefois l'espérance au cœur, qui autrement tomberait dans le désespoir.

**RACE.**—L'un de ces détenus est sauvage; un est nègre; treize sont blancs. Le nègre était sous sentence à vie pour le crime de meurtre; il avait passé seize années sous le coup de cette triste sentence; s'il n'était pas invariablement gai, il se comportait toujours très bien et de manière à faire croire qu'il était un homme tout à fait changé.

**PAYS NATAL.**—Un de ces détenus graciés était né en Ecosse; deux en Irlande; trois en Angleterre; deux dans le Canada est; trois aux Etats-Unis et quatre dans le Haut-Canada. Le crime de meurtre a été commis par un natif des Etats-Unis. Et l'exercice de la prérogative de la clémence royale, en s'étendant à tant de races, d'origines et de religions différentes, est une preuve de son impartialité, et que ceux qui le méritent sont les seuls qui en ressentent la douce influence.

**ETAT CIVIL.**—L'un des condamnés était un veuf; cinq non mariés et neuf mariés; la grande majorité des détenus sont des hommes non mariés, mais la grande majorité des détenus mariés sont graciés.

**AGES.**—Deux des détenus, lorsqu'ils furent reçus, avaient vingt ans ; les autres avaient de vingt à cinquante-trois ans.

**RELIGIONS.**—Un détenu déclara, en entrant dans l'institution, qu'il n'avait point de religion ; trois étaient des méthodistes, et dix appartenaient à l'église d'Angleterre. Il est probable qu'il était bien vrai qu'ils n'avaient point de religion, nonobstant leur prétendue communion avec les églises établies.

**CRIMES.**—Trois des détenus avaient commis des crimes contre la personne ; deux ayant porté des blessures très graves et un commis le crime terrible de meurtre. Ce détenu était un nègre. L'un avait commis un crime contre nature. Onze avaient commis des crimes sérieux contre la propriété, et quatre, des larcins. Les deux crimes de faux avaient été commis par des détenus qui déclaraient appartenir à l'église d'Angleterre : l'un pour avoir altéré des lettres de change, était congrégationaliste, et le meurtrier méthodiste.

**SENTENCES.**—Deux étaient sous sentence pour deux ans ; trois pour trois ans ; un pour six ans ; deux pour sept ans ; un pour neuf ans ; un pour quatorze ans et deux pour la vie.

**ETAT MORAL.**—La grande partie de ces détenus quand ils sont entrés dans cette prison étaient presque totalement sans instruction—intellectuellement et moralement. Deux avaient été élevés dans la démoralisation de l'esclavage américain et un dans les ténèbres et les vices du paganisme ; cinq pouvaient écrire ; neuf pouvaient lire ; le reste ne pouvait ni lire ni écrire. Sept n'avaient jamais été baptisés ; neuf n'avaient jamais appris les dix commandements et, jusqu'à un certain point, ils étaient tous aussi ignorants de la loi que de l'Evangile. Six n'avaient jamais été dans une école, et neuf n'avaient jamais assisté à une école du dimanche. Tous avaient été habitués au vice ; tous étaient démoralisés, tous étaient tachés de crime. Telle est l'histoire imparfaite des quinze détenus quand ils furent emprisonnés pour la première fois, et qui, cette année, ont été graciés. Ils sont de nouveau entrés dans le monde pour se mêler à la société. Chacun se demandera : sont-ils plus sages ? seront-ils meilleurs ? enfin, sont-ils réformés ?

Ils ont été pendant des années éloignés de tout crime et de la plupart des vices, ils ont eu dans leurs heures solitaires des moments de réflexion et de repentir ; ils ont pour la plus part appris des métiers utiles ; presque tous peuvent écrire et tous peuvent lire la parole de Dieu. La plus part d'entre eux ont lu toute leur bible ; d'autres l'ont lue et relue ; et tous, avec zèle, et chapitre par chapitre, ont lu le nouveau testament. Tous ont reçu l'instruction du catholicisme, appris les dix commandements et un sommaire général de la foi chrétienne. Leur conduite était généralement bonne, ici et aux exercices du culte ils se comportaient d'une manière exemplaire. Quelques-uns d'entre eux, sur leur propre sollicitation, furent admis au baptême chrétien, et tous professèrent de croire du fonds du cœur à la vertu. Quelques-uns déclarèrent que leur emprisonnement avait été un bonheur, et quatorze sur quinze, à leur élargissement, déclarèrent qu'ils étaient des hommes meilleurs sous le point de vue moral et religieux. A en juger par leur bonne conduite ici, on entretient des espérances favorables sur leur avenir ; tous deviendront de bons citoyens, quelques-uns des chrétiens sincères ; et la société n'aura point raison de craindre les suites de leur mise en liberté.

Comme un exemple du changement de dispositions qui s'opère quelque fois, par la grâce de Dieu, dans l'esprit d'un détenu, je puis citer un sauvage de la tribu Tuscarora, qui avait été élevé dans le paganisme, ignorait absolument l'anglais, était dépourvu de toute connaissance religieuse, et était dans les habitudes de tous les vices et de tous les crimes qui en découlaient, et qui est devenu

ici un homme nouveau. Il a appris à lire et écrire en anglais, et dans diverses langues sauvages qu'il pouvait déjà parler. Il paraît vraiment repentant, et il a été baptisé.

Il a étudié avec diligence, dans le but de sortir un jour et enseigner à ses frères les sauvages. Il était considéré comme fervent chrétien, et dans le cours de bien peu d'années, il acquit des connaissances très grandes dans la parole de Dieu. En définitive il fut gracié, et moins de trois semaines après, il était établi comme instituteur dans la tribu des sauvages Onéidas, dont il saisit le dialecte en peu de jours. Il fut aussi nommé lecteur des écritures au peuple. Il a, dans cette position continué jusqu'ici ses travaux avec diligence et succès, et se trouve aujourd'hui à la tête d'une école de soixante-dix enfants sauvages.

#### IV.—SORTIS APRÈS SENTENCE EXPIRÉE.

Soixante-dix détenus protestants, (soixante hommes et une femme,) ont été élargis cette année, après sentence expirée. Six étaient vœux; vingt mariés; et quarante-quatre non mariés. Douze étaient de race africaine, et cinquante-huit des blancs. A chaque six personnes ainsi élargis après sentence expirée, il y avait un nègre ou descendant de nègre. Ces nègres sont des esclaves fugitifs, et avaient trouvé la bien venue et la liberté en Canada. L'un fut condamné pour vol de cheval; un autre, comme accessoire à la mort de son propre enfant; trois pour félonie et sept pour larcin. Dix-sept détenus élargis avaient quarante ans et plus; et quinze sur les soixante dix avaient moins de vingt ans, à l'époque de leur emprisonnement. Ces jeunes gens pour la plus part, avaient commis de petits vols; treize d'entre eux des larcins; il y en avait un âgé de plus de soixante-et-dix ans. Sur ces détenus, trente-huit avaient des métiers ou un emploi fixe lorsqu'ils furent reçus dans la prison: deux étaient commis; deux, instituteurs; un, sténographe; six, cordonniers; le grand nombre de treize étaient des charpentiers; et trente-deux n'avaient aucun métier. Les crimes à charge à ces charpentiers, étaient—vol de cheval et larcin, un; faux, deux; assaut pour viol, un; coup de feu avec intention de blesser grièvement, un; et larcin, huit. Sur ces soixante-et-dix détenus, un était né au pays de Galles; un en Allemagne; trois dans le Canada Est; quatre en Ecosse; quatorze en Irlande; seize en Angleterre; seize dans le Canada Ouest et quinze dans les Etats-Unis. Neuf d'entre eux qui étaient nés aux Etats-Unis, étaient des noirs. Ces détenus élargis, en entrant dans la prison, avaient déclaré appartenir aux églises suivantes; un, était luthérien; un, congrégationaliste; trois, baptistes; onze, presbytériens; douze, méthodistes; un, sans religion; et quarante-et-un de l'église d'Angleterre. Ils avaient commis les crimes suivants:—Trois, bris de maison et larcin; un, parjure et crime de faux; un, vol de bateau; un, fraude; deux, vol; cinq, offenses contre les personnes; trois, incendiaires; un, faux et félonie; deux, obtenu des effets sous de faux prétextes; quatre, vol de cheval; quatre, félonie; quatre, crime de faux; et trente-neuf, larcin. Les sentences pour toutes ces dépredations, étaient:—pour deux ans, dix-sept; pour trois ans, trente-sept; pour quatre ans, six; pour cinq ans, cinq; pour six ans, un; pour sept ans, trois; pour dix ans, un.

CONDITION MORALE.—La preuve que la condition morale de ces détenus était bien avilie se trouve non seulement dans les crimes commis, mais dans le fait que la majorité d'entre eux avaient des métiers ou emploi fixe, et avaient des moyens de vivre qui auraient dû les mettre en dehors de toute tentation. Plusieurs d'entre eux avaient assez d'éducation pour pouvoir s'assurer, et semblaient avoir

réussi, de l'emploi dans des positions respectables. Bien que le besoin ou la faim puisse être allégué comme excuse au vol, cependant l'on ne saurait nier qu'il n'y a qu'une tendance criminelle incontestable qui les porte à ces déprédations, au milieu de l'abondance ou dans l'absence de toute tentation. Quand à une grande partie de ces détenus, le mal paraît être venu de deux causes; la première, leur intelligence était restée sans culture; la seconde, leurs sentiments de moralité n'avaient pas été formés dans la bonne direction; leur éducation telle qu'elle était, n'avait servi qu'à développer et satisfaire leurs penchans les plus bas, mais n'avait ni éclairé la conscience ni développé l'intelligence. Beaucoup d'entre eux pouvaient lire jusqu'à comprendre le sens de ce qu'ils lisaient. Le quart environ n'avaient point reçu le baptême, et l'on peut avec raison dire que tous étaient entièrement dépourvus des saines instructions du christianisme. Quelques-uns d'entre eux ignoraient entièrement la loi morale, et même les mieux instruits étaient plus portés à la chicane de controverse qu'à la pratique des vertus et des préceptes moraux de l'évangile. Nul d'entre eux, en entrant dans la prison, s'avoua chrétien en réalité. Quelques-uns se déclarèrent innocents de tout crime, mais tous avouèrent avoir péché contre Dieu. Ils avaient été pendant de longues années sous l'influence de mauvaises habitudes et de camarades vicieux. La négligence à remplir tous devoirs religieux, le mépris de leurs obligations envers Dieu, la profanation du dimanche, les paroles profanes, l'intempérance et tous les autres vices, les avaient maîtrisés, les avaient dépravés, jusqu'à ce que leurs vices les eussent entraînés au crime, et leurs crimes à la honte et aux souffrances.

Mais avec de tels matériaux, quelle espérance peut-on avoir d'élever un édifice religieux, de construire un temple d'où s'élèvera vers Dieu l'encens de la reconnaissance. Qui peut espérer du succès avec des hommes ainsi organisés, rongés de vices, de crimes et de mauvais penchans. Si encore, le plus faible pourcentage sur les dits détenus était arraché au crime pour l'avenir—s'ils changeaient au moins assez pour devenir des citoyens honnêtes, industrieux, et s'il y en avait une faible proportion qui fut réellement changée dans le cœur et leur genre de vie, est-ce tout ce que nous devrions attendre? N'est-ce pas un gain d'une vaste importance pour eux comme pour la société, bien plus, tout n'est-il point dû à la miséricorde et à l'amour de Dieu? Cependant tous ces détenus déclarent généralement laisser la prison bien changés sous le rapport intellectuel, moral et religieux. On en connaît plusieurs qui ont obtenu de bonnes situations, et qui réussissent bien. D'autres ont trouvé de l'ouvrage dans des métiers qu'ils ont appris dans le pénitencier; mais quant à la grande majorité d'entre eux nous n'en savons rien après leur élargissement. Quelques-uns reviennent condamnés de nouveau, mais ils sont en petit nombre; et ce fait porte à espérer qu'ils pratiquent ce qu'ils avaient promis—vivent honnêtement et dans la crainte de Dieu.

Il y a deux classes de détenus qu'il faut encore considérer:—les détenus qui ont passé toute l'année dans la prison, et ceux qui ont été emprisonnés dans le cours de l'année. Mais comme ces deux classes qui comprennent trois cent quatrevingt-quinze individus, sont encore dans le pénitencier, il est aussi bon de parler de toutes les deux à la fois; et comme dans les tableaux l'on trouvera des renseignements complets sur ces trois cent quatrevingt-quinze détenus, il suffira ici de faire quelques remarques sur ce sujet. Il en restait ici durant l'année deux cent trente; et cent soixante-et-huit ont été admis en 1856; c'est probablement le nombre le plus fort qui ait jamais été reçu en une année. Sur ces trois cent quatre-vingt-quinze, vingt-deux étaient des femmes, et trois cent soixante-quinze, des hommes—fait qui semble indiquer une tendance au crime plus prononcée dans la partie masculine que dans la partie féminine de la société.

En consultant les tableaux, on verra combien est faible la proportion des crimes commis dans le pays, par des personnes d'origine canadienne. Le nombre total des détenus protestants est de trois cent quatre-vingt-quinze ; sur ce chiffre il n'y en a que quatre-vingt-dix-neuf qui soient nés en Canada, pendant que la parenté de plus de la moitié de ce nombre se rattache à une extraction étrangère. Ainsi donc, le quart des crimes commis dans la province l'est par ces habitants, pendant que les trois autres quarts ou soixante-et-quinze pour cent, se répartissent entre les protestants, nés parmi les étrangers, ou des personnes nés dans d'autres pays. Sur ces détenus, il n'y en a pas moins de quatre-vingt-trois qui sont nés dans les Etats-Unis. Bien que la population américaine ne soit pas considérable, vu qu'elle n'est que de 56,214, cependant elle commet la cinquième partie des crimes dans la province. Les détenus, nés anglais, comptent quatre-vingt-deux ; et la population anglaise en Canada est de 93,929 ; cependant, bien que double de celle des Etats-Unis, elle commet bien moins de crimes. La population écossaise est de 90,376, pendant que le nombre des détenus écossais n'est que de vingt-neuf. L'augmentation du crime, telle qu'indiquée pour ces dernières années, parmi les protestants détenus dans telle institution, semble évidemment n'avoir eu lieu que parmi les personnes nées en Canada et en Amérique.

**AGES.**—Il y a maintenant dans cette prison quinze détenus qui n'avaient que vingt-et-un ans lorsqu'ils y furent reçus. Il y a aussi soixante-et-douze détenus qui n'avaient que vingt ans, ou moins, quand ils entrèrent dans le pénitencier. L'un deux avait dix ans, plusieurs treize seulement, les autres variaient de treize à vingt ans. Les crimes de ces jeunes délinquants étaient, pour la plus part, de petits larcins ; et la plus grande partie d'entre eux étaient nés dans la province. Il est grandement à regretter qu'il n'y ait point d'institution dans le pays plus propre qu'un pénitencier, pour la réforme des jeunes criminels.

**DÉTENUS NÈGRES.**—Le nombre des détenus protestants de la race noire, a récemment augmenté d'une manière considérable dans ce pays. Le nombre total des nègres et des mulâtres, sous les soins du chapelain en 1856, était de soixante-et-quatre. Il en reste maintenant cinquante-six dans la prison. Il est étonnant que c'est parmi une population noire qui ne comptait, au dernier recensement, que 8,000 âmes, et probablement le double de ce chiffre aujourd'hui, que l'on compte un huitième de tous les crimes qui se commettent en Canada.—fait qui indique, d'une manière évidente la démoralisation que l'esclavage répand parmi ses victimes. La population noire, qui augmente si rapidement en Canada, devient un sujet d'inquiétude et d'anxiété profonde, pour l'homme d'état, le philanthrope et le chrétien.

**OCCUPATIONS.**—La plus grande somme de crimes, ainsi qu'on pouvait l'anticiper, est l'œuvre des personnes qui sont sans emploi régulier, et qui quelquefois sont induits à commettre le crime, par le besoin ou une prétendue nécessité. Il est bien possible que la cherté survenue dans les choses nécessaires à la vie, soit devenue bien onéreuse pour cette classe de la société, et ait causé ainsi cette augmentation évidente de crime dans cette province. Mais, quel qu'un dira qu'ils sont bien rares, ces cas où un homme ne peut obtenir honnêtement des moyens de vivre, et se trouve forcé par la faim à voler. Encore moins doit-on supposer, que le besoin peut porter quelqu'un à commettre les crimes les plus dégradants et les plus épouvantables. La classe ouvrière, ou pour parler plus correctement, cette population qui n'a ni emploi ni métier fixe, qui vit au jour le jour, sur un gain de hasard, fourni indubitablement le plus de criminels parmi la population blanche. Pas moins de deux cent vingt-quatre, sur les trois cent quatre-vingt-quinze détenus protestants, appartiennent à cette classe. Cette classe à

commis presque tous les crimes contre la personne, et les crimes les plus noirs contre la propriété. Parmi eux se trouvent onze détenus pour meurtre ; neuf pour viol ; un pour bigamie ; deux pour sodomic ; sept pour homicide ; dix-neuf pour félonie ; vingt-trois pour vol de chevaux et sept pour crime de faux. Le tableau des "crimes des journaliers," fera voir que, dans cette classe de la population, il s'est commis les crimes les plus épouvantables qui se soient vus dans le pays. Il paraît évident, d'après la nature des crimes commis par cette population, que dans beaucoup de cas, si non dans la plus part des cas, ils ne sont que le résultat des dispositions les plus criminelles et les plus dépravées. Cette population en Canada ne monte qu'à 140,890 âmes, environ un-quinzième de tout le peuple ; et cependant elle fournit près des deux tiers des criminels, et près de la moitié des meurtres et des crimes révoltants qui se commettent parmi nous. Sur les trois cent quatrevingt-quinze détenus protestants, cent soixante-et-onze seulement, sont rapportés comme ayant des métiers ou emplois fixes ; dix-sept sont des forgerons ; vingt-quatre, des charpentiers ; trente-deux, des cordonniers et quinze personnes passablement instruits—des commis, ingénieurs, instituteurs, étudiants et autres. Trente-deux cordonniers, sur 8950 cordonniers qu'il y a en Canada, constituent une forte proportion—celle de un sur chaque deux cent quatrevingt membres de cette branche d'industrie. Vingt-quatre charpentiers sur 10,268 dans la province, donne une proportion de un sur cinq cents dans ce métier. Les dix-sept forgerons sur 7160 dans la province, donne un criminel sur chaque quatre cent vingt. Il y a deux instituteurs, qui sur 4275, font moins de un par deux milles dans cette profession.

**RÉ-EMPRISONNEMENTS.**—Il y a maintenant dans la prison trente cinq détenus protestants qui ont été ré-emprisonnés, trois femmes et trente-deux hommes ; trente sur seconde condamnation, trois sur la troisième et deux sur la quatrième. Il semblerait ainsi que la proportion de un sur douze détenus, ou près de huit pour cent, ont de nouveau été renvoyés dans cette prison. Sur ces trente-cinq détenus, douze seulement sont revenus durant 1856, vingt-trois avaient été reçus dans les années précédentes. Sur les douze ré-emprisonnements de cette année, trois des détenus avaient été élargis l'année dernière ; les autres l'étaient depuis longtemps—quelques-uns depuis déjà huit ans. Ainsi il y a eu que la cinquante-huitième partie des détenus élargis l'année dernière, ou moins de deux pour cent qui aient été envoyés de nouveau à la prison. De tous les détenus protestants emprisonnés ici depuis la fondation de cette institution, douze seulement ont été ré-emprisonnés dans la présente année. C'est une chose remarquable que sur ces trente-cinq détenus, deux seulement ont été condamnés pour crimes contre la personne, les trente-trois restant pour vol, dont trente pour larcin. Il semblerait qu'il y a des détenus tellement portés à voler, soit par leur nature soit par une longue habitude, qu'il y a peu d'espoir de les en empêcher, excepté par la réclusion. Ici ils se comportent passablement bien, mais lorsqu'ils sont en liberté ils reprennent aussitôt leurs habitudes de vol ; dans le fait, le vol semble être une monomanie, peut-être une espèce d'aberration morale qu'ils subissent, d'après toutes les apparences avec répugnance ou rémords. L'un de ces ré-emprisonnements était un sauvage, cinq nègres et 29 blancs. Il y a beaucoup moins de chances de réussir à réformer ces voleurs d'habitudes que les autres détenus, vu que leur penchant au crime semble évidemment avoir tant venir d'habitudes dépravées que de défauts organiques.

**TRAVAIL AFFERMÉ.**—Cette année un grand nombre de bons ouvriers ont été élargis. Quelques-uns avaient appris le métier de meublier, mais le plus grand nombre, environ vingt-six avaient appris à faire des bottes et des souliers. La raison pour laquelle ces ateliers de cordonnerie ont fait plus d'ouvriers que les

autres ateliers, sous le système du travail affirmé, eu égard au nombre des détenus employés dans chaque métier respectivement, semble être celle que jusqu'ici la division du travail n'a pas été portée aussi loin dans les uns que dans les autres. Mais aujourd'hui l'on dit qu'il y a peu d'apparence que ces ateliers produisent autant d'ouvriers par la suite. Chaque détenu n'apprendra qu'une certaine partie du métier, mais non le métier complètement. S'il en est ainsi, le principal objet du travail affirmé—donner aux détenus l'occasion d'apprendre un métier, et de travailler ainsi pour leur propre profit comme pour le profit de l'institution—sera frustré. Il y a maintenant plus de soixante-et-dix détenus protestants dans cet atelier de cordonnerie seulement, beaucoup d'entre eux, la moitié au moins, sont des jeunes gens, et si tout leur temps se passe simplement à apprendre comment ressemeler un soulier, ou joindre une jambe de botte, tout en restant exposé aux influences démoralisatrices, ce serait un miracle, s'ils sortaient de la prison meilleurs et plus moraux.

Il n'y a point d'ouvrage plus fatiguant pour la constitution des détenus que l'atelier de cordonnerie; et beaucoup de maladies et de mortalité ont régnées parmi les détenus qui y sont employés.

#### V.—EXPOSÉ DES MOYENS EMPLOYÉS POUR OPÉRER L'AMÉLIORATION MORALE DES DÉTENUIS, ET AVEC QUEL SUCCÈS.

Toutes les institutions de ce genre ont indubitablement un but double, savoir :—de protéger la société et de réformer le criminel. La société se trouve protégée par l'éloignement du criminel de ses rangs, et à la fin par le retour du délinquant, tout amendé et revenu à de bons sentiments. Il appartient donc à une institution de la sorte de protéger la société, d'abord en mettant le coupable en sûreté dans ces murs, et ensuite en prenant tous les moyens de le réformer pendant qu'il est là. L'homme d'état peut n'avoir simplement en vue que la conversion du criminel en un bon et industrieux citoyen, mais le chrétien cherchera à le voir changé en citoyen du royaume de Dieu. Le premier objet d'une pareille institution doit donc être l'amendement de ses habitans. C'est pourquoi il ne sera pas déplacé ici de faire connaître ce qui a été fait dans cette institution pour l'avancement de cette grande amélioration.

**FEMMES DÉTENUES.**—Il y a aujourd'hui dans la prison vingt-deux détenues protestantes; deux ont été élargies durant l'année. On leur a fourni des bibles, et on leur a montré à les lire. On leur a aussi procuré des livres de prière, et des livres religieux une fois par semaine de la bibliothèque, et quelques fois des traités de piété. Tous les matins et soirs elles se rassemblent pour lire la parole de Dieu en commun après quoi elles font la prière sous la direction de la matrone. Tous les dimanches, ces détenues assistent deux fois au culte religieux, dans la chapelle. Le chapelain leur fait souvent des visites et des exhortations. Celles qui ne savent pas lire, on le leur enseigne avec soin; et un grand nombre qui étaient venues en prison, comme de fait elles y arrivent presque toutes, dans l'ignorance même de l'alphabet, s'en sont retournées passablement versées dans la lecture, instruites des principaux mystères de la religion, et avec la conviction que c'est de Dieu qu'il faut attendre les grâces et les secours que lui seul peut accorder. Nous avons des raisons suffisantes pour croire que plusieurs de ces femmes retiennent un avantage moral de leur emprisonnement; il arrive rarement qu'elles reviennent une seconde fois; en général leur conduite est bonne durant leur détention; leur bon comportement et leur bienséance au service divin est digne

de tous éloges ; elles sont recueillies dans leurs prières de tous les jours, et paraissent prendre beaucoup d'intérêt dans ces exercices. Et, bien qu'à leur élargissement beaucoup d'entre elles ne puissent résister aux tentations qui les entourent, il y en a cependant quelques-unes qui l'on fait, et qui se sont moralement conduites à la satisfaction de ceux qui s'intéressaient à leur bien-être. L'instruction religieuse fait indubitablement une bonne impression ici. On leur apprend à lire la parole de Dieu et à l'aimer ; on les instruit sans cesse des principes de l'évangile ; on leur fait apprendre par cœur les dix commandements et les principales doctrines de la religion ; et bien plus encore, on leur enseigne à s'amender spirituellement et à se reconcilier avec Dieu, si elles veulent être sauvées. Les femmes que l'on envoie à cette prison sont le plus épouvantablement dépravées, et bien que changées au temps de leur élargissement, elles se trouvent tout d'un coup rejetées de nouveau au milieu du scandale, parmi leurs anciennes sociétés et connaissances ; et trop souvent, hélas ! personne ne vient leur tendre une main charitable et chrétienne pour les sauver ; point de refuge où elles puissent s'abriter un instant pour reprendre des forces pour le combat à livrer au mal ; et si elles tombent, c'est une chose à regretter sincèrement, mais ce n'en est pas une, sous ces circonstances, qui doive étonner. L'ex-matrone, Mme. Cox, a toujours pris un bien vif intérêt à l'amendement moral de ces femmes ; et je puis avec plaisir rendre témoignage de la fidélité avec laquelle une dame chrétienne du voisinage vient toutes les semaines leur faire visite, pour les instruire et leur apprendre la prière.

**L'ÉCOLE.**—L'école est toujours conduite avec soin, et continue à faire beaucoup de bien. Elle a pour objet d'apprendre aux détenus à lire d'une manière intelligible, à écrire, et, quand il est possible, à chiffrer un peu. Quelques-unes qui avaient le moyen de s'acheter des géographies ou des grammaires, ont fait un peu de progrès dans ces études. Il y en a un, un sauvage, qui a appris quelque chose en fait de géométrie pratique et d'algèbre. Ce détenu se conduit admirablement bien, et a montré beaucoup d'assiduité et de persévérance. Il se propose de se vouer à l'instruction de ses frères lorsqu'il sera élargi. Tout porte à croire qu'il est sincèrement chrétien. On ne permet pas l'enseignement de secte dans l'école ; mais, pendant qu'on évite cela, le chapelain fait tout son possible pour empêcher que la culture des sentiments moraux, et l'enseignement de la moralité chrétienne qui est commun à toutes les dénominations, ne soient supprimés, comme ce n'est qu'avec une bonne conduite qu'un jeune homme parviendra à agir toujours avec droiture. Le rapport de l'instituteur fournira tous les renseignements sur l'efficacité et les bons résultats de l'école.

**LA BIBLIOTHÈQUE.**—La bibliothèque, bien qu'encore beaucoup trop petite, a cependant été considérablement augmentée durant l'année, par le choix qu'ont fait les inspecteurs de plusieurs livres utiles. Ces livres contiennent beaucoup de renseignements, et les détenus les ont lus avec le plus vif intérêt. Le besoin de bons livres se fait cependant sentir dans la prison ; et il faudrait bien cent ou deux cents louis, bien appliqués, pour fournir aux détenus la somme de bonne lecture dont ils ont besoin. Les bons livres ne contribuent pas seulement à l'amélioration morale des détenus, mais encore à les rendre plus dociles et plus réguliers ; ils ont une tendance à reconcilier le prisonnier avec sa position, et durant ses heures de solitude, ils le mettent en rapport avec les grands hommes, et les grands esprits, dont la communion le ranime et le vivifie. Mais en outre de ces livres, le chapelain a procuré à chaque détenu le meilleur de tous,—la bible. Un grand nombre, on pourrait presque dire la totalité de ceux qui savent lire, ont lu ce livre avec profit. Quelques-uns n'en ont point lu d'autre ; d'autres l'ont lu et repassé plusieurs fois ; d'autres encore en ont appris plus de cent cha-

pitres par cœur; et ça été pour eux “comme une lampe qui luit dans un lieu obscur.”

**PRIÈRES DE TOUS LES JOURS.**—L'on a fait faire la prière aux détenus tous les jours de l'année. A en juger par les circonstances dans lesquelles ces prières se font, il peut arriver qu'elles ne soient pas aussi utiles qu'il eût été à désirer, mais il faut espérer qu'elles ont eu un effet salutaire. Il est juste de croire que si les détenus pouvaient aller une fois tous les jours à la chapelle, où la parole de Dieu leur serait lue, et où ils y feraient la prière ensuite, à peu près comme l'on fait dans les familles bien réglées, les exercices de tous les jours seraient bien plus utiles. Mais quoiqu'il en soit, il faut pourtant espérer que le Dieu qui écoute et qui accueille la prière, acceptera les exercices imparfaits de ces créatures qui sont dans l'erreur, et qu'il les bénira.

**SERVICE DIVIN.**—Trois fois par semaine et tous les jours de fête, pendant l'année, les détenus assistent au service divin dans la chapelle. Il y a exercice religieux tous les jours, et deux fois le dimanche. De cette manière, il a été donné aux détenus cent soixante discours publics. Dans les rapports que le chapelain a eus avec les détenus il a eu des preuves évidentes que l'évangile ainsi prêché ne l'a pas été sans fruit, et la promesse de Dieu—que son verbe accomplirait les choses pour lesquelles il avait été envoyé—s'est accomplie.

**AUTRES DEVOIRS.**—Les autres services du chapelain, visiter les malades—leur lire la parole de Dieu—leur tenir des conversations religieuses—visiter presque tous les jours les écoles—aller voir et faire des remontrances aux obstinés et aux réfractaires—écrire des lettres pour les détenus et lire les réponses de leurs amis—être présent à la prison au temps des repas—parler aux détenus ou dire les Grâces—visiter les détenus dans leurs cellules après que la prison est fermée pendant la nuit, et converser avec eux sur des sujets de religion—leur donner quelques fois des traités et des brochures de piété, sont les devoirs qui, bien que légers en eux mêmes, ont pris beaucoup de mon temps et de mon attention, et ont, dans beaucoup de cas, été profitables aux détenus et encourageants pour le chapelain.

C'est une question qui s'est souvent présentée au chapelain, et sans doute à d'autres personnes,—quel effet ces moyens d'améliorations, ces exercices religieux ont ils eu sur l'esprit des détenus? Les intentions de la loi ont elles été réalisées, même au plus faible degré?

Il y a bien des raisons pour ne pas avoir pleine confiance dans les promesses que les détenus font dans les prisons. Il est dans leur intérêt de faire croire qu'ils sont réformés. C'est leur conduite qui fournit le criterium le plus juste de leur changement, “car chaque arbre se reconnaît à son propre fruit.” Car pendant qu'ils sont en prison, ils ont les motifs les plus puissants de pratiquer la déception. A l'examen qu'ils subissent lorsqu'ils sont élargis, la question “Sortez vous meilleur ou pire,” est soumise à tous ceux qui sont graciés, ou dont la sentence est expirée. Ils ont tous donné les réponses suivantes sur l'effet moral qui était résulté pour eux de l'incarcération.

55 sortent moralement améliorés.

7 sortent bien meilleurs.

1 mieux sous le rapport de la prudence.

1 porté à mieux agir.

1 pas beaucoup meilleur.

1 pas meilleur.

2 ni mieux ni pires.

- 1 à peu près le même.
- 1 meilleur sous beaucoup de rapports.
- 1 pas pire.
- 3 ne sauraient dire s'ils sont mieux ou non.
- 1 n'est pas mieux.
- 2 sont pires.
- 5 pas de réponse définitive.

Ces réponses font voir évidemment que les détenus élargis ont la ferme conviction de laisser la prison moralement améliorés.

Parmi les détenus qui sont actuellement dans la prison, il en est un grand nombre qui mènent une conduite exemplaire,—qui pratiquent strictement leurs devoirs de religion—qui prennent plaisir à lire les saintes écritures,—qui suivent attentivement tous les exercices du service divin ; et se déclarent parfaitement changés. Il est à espérer que leur changement est véritable—que les professions qu'ils en font sont sincères. Un très petit nombre donnent des signes plus satisfaisants encore de leur passage des ténèbres à la lumière. Le chapelain est certain, d'après des conversations fréquentes qu'il a eues avec ces détenus, qu'ils ont été les objets de la grâce divine.

Cependant la conduite des détenus élargis est le meilleur témoignage qu'ils ont moralement profité de leur emprisonnement. Mais comme ils sont dispersés dans toute la province, il est impossible d'obtenir un état exact sur leur conduite, après leur sortie de prison. Il est une chose certaine, c'est que bien peu d'entre eux subissent un ré-emprisonnement ; et c'est l'indice favorable d'un changement. Ils ne commettent plus de déprédations contre la société ; et tout en pensant que ceci peut venir de la crainte, ou d'une frayeur salutaire des souffrances, nous devons tous croire que le changement s'est aussi fait dans le cœur et les dispositions. Quelques détenus sont connus pour se conduire, honnêtement, ils sont dans de bons emplois, sont solides et industrieux, et inspirent insensiblement de la confiance et du respect dans l'esprit des autres hommes. D'autres sont allés vivre tranquillement et honnêtement dans les villes, villages et townships—meilleur indice de leur réforme.

Le crime augmente évidemment dans le pays, mais généralement, ce ne sont pas les anciens détenus qui le commettent. On voit quelques noms seulement d'anciens détenus qui ont été impliqués dans les crimes qui se sont commis durant l'année dans cette Province. Quelle peut être la cause de cette augmentation dans le crime ? qu'elle soit due à l'augmentation de la population,—aux besoins plus pressants des classes pauvres,—au plus de facilités que l'on a aujourd'hui à découvrir le crime,—à l'horreur croissante de la société pour le crime, et partant aux efforts plus grands pour le découvrir et le punir,—à une immigration grandissante de criminels en cette province,—ou à un développement réel de la propensité au crime dans la population,—ou, ce qui est plus probable, qu'elle soit due à l'ensemble de toutes ces causes, ou de quelques-unes seulement, toujours est-il satisfaisant de savoir que ces crimes ne sont pas commis par les anciens détenus ; bien plus qu'ils n'en commettent pas la quinzième partie.

En définitive, il paraît probable, d'après ces considérations, que beaucoup de détenus laissent l'institution avec beaucoup de profits sous le rapport de l'éducation, de la morale et de la religion. Et s'ils ne sont point tous arrachés au crime, ce à quoi l'on ne peut pas s'attendre, toujours est-il qu'un grand nombre d'entre eux sont devenus de bons citoyens, et quelques-uns de bons chrétiens. Quand

l'on considère que ces détenus étaient la lie de la société—la vilainie concentrée de cette vaste province—les parias d'un peuple de trois millions—qu'ils ont grandi dans la plus grossière ignorance—qu'ils se sont livrés pendant des années aux vices les plus hideux, aux habitudes les plus viles, si ce n'est pas aux crimes les plus terribles—il paraîtra incontestable que dans beaucoup de cas la société en a retiré de grands avantages, qu'eux-mêmes y ont trouvé de grands bienfaits, et l'on est porté à espérer que plus les influences morales de l'institution se développeront plus les résultats seront consolants sous le rapport moral.

#### VI.—OBSTACLES DANS LA VOIE DES AMÉLIORATIONS.

Il n'est peut-être pas hors de propos, en terminant ce rapport annuel, de mentionner différentes choses dont se plaint le chapelain comme s'opposant à l'amélioration morale des prisonniers, surtout lorsque les inspecteurs ont à cœur d'atteindre le but principal de cette institution, et qu'ils ont montré tant de sympathie et d'intérêt pour le bien-être moral des prisonniers.

Premièrement.—Il n'y a pas un nombre suffisant de livres. Assurément qu'il devrait y avoir autant de livres que de prisonniers, afin que chacun pût en avoir un à lire. En comptant tous les livres qu'il y a dans la prison, on en trouverait pas plus d'un pour chaque couple de prisonniers; et encore ces livres sont-ils, dans plusieurs cas, trop usés pour qu'on puisse les lire, et une grande partie d'entre eux ne sont que des brochures et des alphabets.

Secondement.—Les prisonniers n'ont maintenant que très peu de temps à lire. Auparavant ils pouvaient lire pendant une demi-heure après les repas, mais maintenant ils n'ont pas cet avantage. Les jours sont courts, et après la clôture de la prison, le soir, il fait trop noir pour qu'ils puissent lire dans leurs cellules. Le dimanche est presque entièrement occupé aux repas et aux services religieux, de sorte que même ce jour-là les prisonniers ont rarement le temps de lire plus de quelques chapitres de la bible.

Troisièmement.—Le manque de lumière dans les ailes de l'édifice est encore un désavantage sérieux. Les prisonniers se trouvent privés de lire les livres qu'ils ont à leur disposition par ce manque de lumière.—Si les ailes étaient éclairées jusqu'à huit heures du soir, il y aurait trois heures—maintenant passées dans le silence et la solitude—qui pourraient être employées avec profit à l'amélioration morale et intellectuelle des prisonniers. Cet éclairage, qui ne serait nécessaire que durant les jours les plus courts, ou plutôt pendant les longues nuits d'hiver, serait d'une dépense qui ne vaudrait pas la peine d'être mentionnée; et indépendamment de son avantage sous le rapport de la morale, il aurait l'effet d'aider l'instituteur dans ses occupations du soir, de rendre plus efficace la discipline, d'amener la tranquillité, et de faciliter les moyens de découvrir les prisonniers turbulents et qui se comportent mal.

Quatrièmement.—L'école, bien que conduite avec intelligence, n'offre point ses avantages à tous ceux des prisonniers qui en auraient besoin. Il y a un grand nombre de prisonniers au-dessous de l'âge de vingt ans; ceux d'entre eux qui sont employés dans les ateliers n'ont pas beaucoup d'occasion de s'instruire. Ils n'ont que bien peu de temps pour cela après leurs repas. Il y a aussi un grand nombre d'adultes envoyés dans cette prison, qui ne peuvent ni lire ni écrire, et qui sont moins préparés à recevoir la même instruction que les plus jeunes prisonniers. L'école est un agent puissant, et fait beaucoup de bien, mais nonobstant les plus grands efforts de l'instituteur, elle n'est d'aucun avan-

age pour plusieurs des prisonniers qui ignorent les premiers principes de l'instruction. S'il était construit un escalier conduisant de la salle à diner dans la chambre d'école, tous ceux qui auraient besoin de s'instruire pourraient, après leurs repas, se rendre à cette chambre et consacrer quelque temps tous les jours à leur instruction.

Cinquièmement.—Il est à craindre que le système d'engager les prisonniers à des entrepreneurs d'ouvrage, ne soit pas favorable à leur amélioration morale, bien qu'il ait été établi dans un bon but. Dans quelques ateliers les prisonniers ruinent leur santé; de plus, ce système ne leur assure pas toujours un métier; c'est tellement le cas, que souvent au bout de trois années, ou plus, d'apprentissage ils sont élargis, et qu'alors ils sont obligés de s'engager à la journée pour gagner leur vie, comme s'ils n'eussent fait aucun apprentissage. Ce système prive les prisonniers ignorants et jeunes de recevoir cette instruction, qu'autrement ils pourraient se procurer; il produit plus ou moins la démoralisation, en ce que les serviteurs des entrepreneurs encouragent les prisonniers à s'évertuer au travail, en leur donnant du tabac et d'autres choses défendues; et il leur enseigne à tromper, à déguiser, à être faux et à mépriser les règles de la prison. De cette manière plusieurs prisonniers se familiarisent avec la déception et la fraude, et ces mauvaises qualités les accompagnent dans toute leur vie. Il peut se faire que ces pratiques favorisent les intérêts des entrepreneurs; mais très certainement que ce n'est pas juste, surtout si leurs intérêts sont favorisés au détriment de l'amélioration des prisonniers, et si ces pratiques tendent à les démoraliser. Il est possible qu'il y ait des cas, où ce système ait soulevé les plus mauvaises passions des prisonniers, et les ait conduit à l'infraction de la discipline, et la chose peut encore arriver. Ce système favorise les relations entre les prisonniers, en les amenant ensemble de toutes les ailes de la prison; il a l'effet d'associer les jeunes avec les vieux, les plus méchants sujets avec les moins coupables, le jeune homme sans expérience avec le criminel le plus endurci, et, en leur permettant de parler de choses qui ont rapport à leur ouvrage, leur donne l'occasion et le prétexte de converser sur d'autres sujets; il donne en outre aux serviteurs des entrepreneurs, l'occasion de dire aux prisonniers ce qui leur plaît de dire, et d'apporter à ceux-ci une correspondance secrète. Les métiers que les prisonniers peuvent avoir appris, dans les ateliers des entrepreneurs, quoiqu'utiles en eux-mêmes comme moyen de leur faire gagner leur vie, ne sont que bien indirectement, en vérité, d'un avantage moral pour eux. En outre la division du travail dans l'atelier, doit empêcher le prisonnier même d'obtenir un métier, et le laisser absolument sans avantage aucun, après toutes ses fatigues et ses souffrances endurées au service de l'entrepreneur. Le système dont nous parlons est probablement profitable à l'institution sous le point de vue des finances, et peut-être n'est-il pas un empêchement à l'amélioration morale des prisonniers, si on le considère dans tous ses rapports; mais après six années d'expérience et d'observation, le chapelain a des doutes sérieux, s'il est propre à conduire à la vertu et à la moralité. Ne serait-il pas possible de faire apprendre aux prisonniers des métiers, d'après un système qui tendrait plutôt à les éclairer et à développer leur intelligence qu'à les dépraver?

Sixièmement.—Il n'est pas permis aux prisonniers, excepté seulement par leur présence dans la chapelle, de participer aucunement au service religieux. Il semble assez raisonnable qu'on ne leur permette pas de se tenir debout, mais tel que la chose a lieu, il leur est défendu même de s'agenouiller, de mêler leur voix au chant des hymnes ou des psaumes, ou de répondre aux prières. Dans les prisons militaires, où règne la plus sévère discipline, il est permis aux prisonniers de prendre la même part au service religieux que d'autres congréga-

tions; il leur est seulement défendu de se tenir debout pendant l'office. Le service religieux dans la prison ne devrait-il pas se rapprocher autant que possible, de celui des autres congrégations, auquel les prisonniers ont été accoutumés?

Septièmement.—L'absence complète de classification des prisonniers, et la réunion d'un grand nombre de jeunes délinquants avec de vieux et rusés coquins, ne sauraient produire de bons résultats. En vérité, la majeure partie de ces jeunes délinquants ne se sont rendus coupables que d'offenses légères—de larcins et autres offenses semblables—et l'idée de les placer, pour en faire de bons sujets, dans une prison remplie de voleurs, de meurtriers et autres criminels semblables, paraît être tout à fait inconvenable et illogique.

Huitièmement.—Le besoin d'une institution où les jeunes délinquants pourraient se réformer, se fait vivement sentir en cette province; car il est arrivé que lorsque des criminels de différentes catégories vivent en communauté, il est impossible, bien qu'il y en ait de réformés parmi eux, que d'autres, surtout les jeunes, ne courent pas risque de tomber dans la dépravation. Les jeunes délinquants seraient plutôt réformés dans une institution établie exprès pour cela. Dans une maison de réforme, l'on pourrait enseigner à ces derniers, des métiers ou des moyens pour eux de gagner leur vie; ils pourraient être mieux instruits dans une école; la religion leur serait mieux enseignée; les relations avec les méchants ne pourraient détruire l'effet des leçons qui leur seraient données; et ils ne seraient pas corrompus par les habitués du crime, avec lesquels ils auraient à s'associer plus ou moins dans une prison.

Enfin.—Le besoin de livres de prières pour les prisonniers appartenant à l'église d'Angleterre, et de livres de psaumes et d'hymnes pour les prisonniers d'autres dénominations, se fait vivement sentir. Qu'on leur en procure et l'on s'apercevra bientôt d'un grand changement chez eux, sous le rapport moral.

Les tableaux de l'appendice ont été préparés avec beaucoup de soin et d'attention, d'après des états officiels, et qui sont censés être corrects.

(Signé,)

HANNIBAL MULKINS,  
Chaplain.

Pénitencier Provincial,  
31 décembre 1856.

## APPENDICE:

### DIVERS TABLEAUX DE STATISTIQUES CONCERNANT LES DÉTENUIS PROTESTANTS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL.

#### I.—Détenus sortis du Pénitencier pendant l'année 1856.

Envoyé à l'asile provincial des aliénés, Toronto.....	1
do à l'asile des criminels aliénés, Kingston.....	1
do décédés.....	14
do graciés.....	15
do sentence expirée.....	70
Total des détenus sortis.....	101

## II.—Emprisonnés en 1856.

Sur quatrième condamnation .....	2
do 3me do .....	3
do 2me do .....	9
do 1re do .....	154
Total des emprisonnements, 1856 .....	168

## III.—Nombre actuel de détenus.

Sur première condamnation .....	360
do 2me do .....	30
do 3me do .....	3
do 4me do .....	2
Total .....	395

## IV.—Sexes.

Femmes .....	22
Hommes .....	376
Total .....	395

## V.—Races indigène des Détenus.

De race indigène ou américaine .....	6
De race africaine ou noire .....	56
De race européenne ou blanche .....	328
Total .....	395

## VI.—Etat de société.

Veufs .....	14
Mariés .....	141
Non mariés ou célibataires .....	240
Veuves .....	2
Hommes mariés .....	131
Femmes mariées .....	11
Total des détenus .....	395

## VII—Ages des détenus.

Entre 10 et 20 ans .....	75
do 20 et 30 ans .....	147
do 30 et 40 ans .....	111
do 40 et 50 ans .....	32
do 50 et 60 ans .....	19
do 60 et 70 ans .....	10
do 70 et 80 ans .....	1
Total .....	395

## VIII.—Occupations des détenus avant leur condamnation.

Boulangers .....	7	<i>Rapporté</i> .....	316
Barbiers .....	6	Etudiant en médecine .....	1
Briquetier .....	1	Marchands .....	2
Brasseur .....	1	Marins .....	2
Bouchers .....	2	Constructeur de moulins .....	1
Forgerons .....	16	Mouleur .....	1
Charpentiers .....	20	Peintres .....	5
Appareilleur de char .....	1	Imprimeur .....	1
Fabricant de cab .....	1	Sellier .....	1
Meubliers .....	9	Matelots .....	5
Fabricant de chars .....	1	Voilier .....	1
Chaisier .....	1	Scieur de long .....	1
Commis .....	6	Cordonniers .....	31
Confiseur .....	1	Tailleurs de pierre .....	5
Corroyeurs .....	2	Tailleurs .....	9
Distillateur .....	1	Instituteur .....	1
Teinturier .....	1	Ferblantiers .....	2
Ingénieurs .....	3	Tourneur .....	1
Graveur .....	1	Fabricant d'urne .....	1
Fermier .....	1	Tisserand .....	1
Selliers .....	3	Horlogers .....	3
Journaliers .....	228	Charron .....	1
Etudiant en droit .....	1	Finisseur de fourrures .....	1
Machiniste .....	1	Médecin .....	1
Maçon .....	1		
<i>Porté ci-haut</i> .....	316	<i>Total</i> .....	395

## IX.—Lieux de naissance des détenus.

Nés en Angleterre .....	82	<i>Rapporté</i> .....	386
do Irlande .....	66	Nés à Terre-Neuve .....	2
do Canada Est .....	18	do Ile de Wight .....	1
do Canada Ouest .....	99	do Russie .....	1
do Etats-Unis .....	83	do Nouveau Brunswick .....	1
do Indes Occidentales .....	1	do Guinée .....	1
do Ecosse .....	29	do Suisse .....	1
do Allemagne .....	8	do sur la mer .....	2
<i>Porté ci-haut</i> .....	386	<i>Total</i> .....	396

## X.—Religions des détenus.

Baptistes .....	21
Eglise d'Angleterre .....	235
Luthérien .....	1
Méthodistes .....	67
Eglise hollandaise réformée .....	2
Presbytériens .....	50
Quaker .....	1
Universaliste .....	1
<i>Total</i> .....	395

## XI.—Lieux de naissance des détenues.

Nées en Angleterre .....	6
do Irlande .....	9
do Etats-Unis .....	4
do Allemagne .....	2
do Canada Ouest .....	1
Total .....	22

## XII.—Religions des détenues.

Eglise d'Angleterre .....	20
Sans religion .....	1
Presbytérienne .....	1
Total .....	22

## XIII.—Crimes commis par les détenues.

Meurtre .....	3
Larcin .....	18
Félonie .....	1
Total .....	22

## XIV.—Crimes commis par les détenus.

PREMIÈREMENT.—CRIMES CONTRE LA PERSONNE.	
Assaut avec intention de blesser grièvement .....	1
Assaut pour commettre un meurtre .....	2
Assaut avec intention de tuer .....	1
Assaut pour vol, et vol d'une vache .....	1
Assaut et vol .....	1
Accessoire au meurtre d'un enfant .....	1
Assaut pour violer .....	2
Blessures avec intention de faire du mal grave .....	1
Vol commis avec violence .....	2
Coup de feu avec intention de blesser grièvement .....	1
Coup de poignard .....	3
Coup de poignard avec intention de meurtre .....	1
Coup de feu avec intention de tuer .....	1
Coup de feu et blessure .....	1
Blessures .....	1
Blessures faites pour produire des maux graves .....	1
Bigamie .....	2
Rapt .....	12
Meurtre .....	18
Homicide .....	10
Total contre la personne .....	63

## XIV.—Crimes commis par les détenus.—(Continuation.)

## DEUXIÈMEMENT.—CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ.

Détournement de deniers .....	1
Bris de magasin .....	1
Délit .....	3
Larcin et vol de nuit avec effraction .....	2
Complice de félonie .....	1
Vol d'argent .....	1
Vol dans un magasin .....	2
Félonie et vol de nuit avec effraction .....	2
Vol et bris de maison .....	1
Félonie et faux .....	1
Obstrué un chemin de fer .....	1
Larcin et délit .....	1
Vol d'une hache .....	1
Vol d'une vache .....	1
Larcin dans un magasin .....	1
Bris de maison .....	1
Vol dans un bureau de poste .....	1
Félonie et larcin .....	1
Argent obtenu sous de faux prétextes .....	1
Vol de nuit avec effraction .....	19
Larcin et incendiaire .....	1
Vol de cheval et bris de magasin .....	1
Effets obtenus sous de faux prétextes .....	1
Larcin .....	157
Vol de bestiaux .....	1
Larcin et destruction de lettres .....	1
Félonie .....	29
Vol .....	7
Faux .....	18
Incendiaire .....	6
Vol sur la personne .....	1
Vol dans une maison habitée .....	1
Vol de cheval .....	33
Incendiaire et vol de cheval .....	1
Vol dans une maison habitée .....	1
Faux et félonie .....	2
Avoir félonieusement gravé des billets de banque sans autorité .....	1
Avoir émis félonieusement de faux billets .....	1
Empoisonnement de chevaux .....	1
Bris de prison .....	1
Emission de faux billets .....	4
Faux billets trouvés en sa possession .....	1
Vol dans un magasin .....	1
Avoir volé son maître .....	3
Avoir gravé félonieusement .....	1
Avoir forgé un ordre de livraison d'effets .....	1
Vol de moutons .....	4
Vol de moutons et bris de maison .....	1
Recèlement d'effets volés .....	3
Vol de grand chemin .....	1
Vol de nuit avec effraction et vol de cheval .....	1
Effets obtenus sous de faux prétextes .....	3
Vol d'une lettre et argent .....	1
Assaut félonieux .....	2
Total des crimes contre la propriété .....	329

## XIV.—Crimes commis par les détenus.—(Continuation.)

TROISIÈMEMENT.—OFFENSES CONTRE NATURE.		
Bestialité.....		1
Sodomie.....		2
Total.....		3
PREMIÈREMENT.—Crimes contre la personne.....		63
DEUXIÈMEMENT.—Crimes contre la propriété.....		329
TROISIÈMEMENT.—Crimes contre nature.....		3
Total.....		395

## XV.—Crimes commis par les détenus de la religion de l'église d'Angleterre.

		<i>Rapporté.</i>	
Meurtre.....	14		204
Rapt.....	7		2
Félonie.....	14	Coup de feu avec intention de faire un mal grave.....	1
Bigamie.....	2	Blessure pour faire un mal grave.....	1
Vol.....	4	Vol de grand chemin.....	1
Homicide.....	4	Poignardé avec intention de meurtre.....	1
Incendiaire.....	2	Faux.....	5
Coup de feu avec intention de tuer.....	1	Vol commis avec violence.....	2
Coup de feu avec intention de meurtre.....	1	Assaut et vol.....	1
Larcin et destruction de lettres.....	1	Blessure.....	1
Vol de nuit avec effraction.....	7	Coup de feu, blessure, etc.....	4
Vol de moutons.....	4	Vol d'argent.....	1
Larcin.....	101	Félonie et vol de nuit avec effraction.....	1
Contrefaçon de piastres.....	1	Délit.....	1
Effets obtenus sous de faux prétextes.....	3	Vol et bris de maison.....	1
Incendiaire et vol de cheval.....	1	Assaut pour faire un mal grave.....	1
Larcin dans une maison habitée.....	2	Obstruction d'un chemin de fer.....	1
Faux et félonie.....	2	Vol d'un bœuf.....	1
Avoir émis félonieusement de faux billets.....	4	Vol d'une vache.....	1
Coups de poignard.....	3	Complice du meurtre d'un enfant.....	1
Vol de cheval.....	22	Bris de maison.....	1
Avoir gravé félonieusement.....	1	Vol à un bureau de poste.....	1
Assaut pour vol et vol d'une vache.....	1	Assaut pour commettre un rapt.....	1
Assaut félonieux.....	1	Sodomie.....	2
Vol de moutons et bris de maison.....	1		
<i>Porté ci-haut.</i> .....	204	Total.....	235

## XVI.—Crimes commis par les détenus méthodistes.

		<i>Rapporté.</i>	
Meurtre.....	1	Délit.....	56
Homicide.....	2	Effets obtenus sous de faux prétextes et faux.....	2
Rapt.....	4	Vol sur la personne.....	1
Vol de nuit avec effraction.....	1	Larcin et vol de nuit avec effraction.....	2
Larcin.....	23	Complice de félonie.....	1
Félonie.....	9	Blessures pour faire un mal grave.....	1
Incendiaire.....	1	Larcin et délit.....	1
Vol.....	3	Félonie et larcin.....	1
Vol de cheval.....	7	Bestialité.....	1
Faux.....	4		
Recèlement d'effets volés.....	1		
<i>Porté ci-haut.</i> .....	56	Total.....	67

## XVII.—Crimes commis par les détenus presbytériens.

Meurtre .....	2	<i>Rapporté</i> .....	38
Homicide .....	2	Coup de feu avec intention de tuer .....	1
Rapt .....	1	Vol de bestiaux .....	1
Vol de nuit avec effraction .....	2	Vol dans un magasin .....	2
Larcin .....	16	Assaut avec intention de meurtre .....	1
Félonie .....	2	Bris de prison .....	1
Incendiaire .....	2	Assaut félonieux .....	1
Vol .....	1	Volé son employé .....	1
Vol de cheval .....	3	Forgé un ordre de livraison d'effets .....	1
Coups de poignard .....	1	Vol de nuit avec effraction et vol de cheval .....	1
Faux .....	5	Vol d'une lettre et argent .....	1
Assaut pour commettre un rapt .....	1	Vol dans un magasin .....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	38	<i>Report</i> .....	50

## XVIII.—Crimes commis par les détenus baptistes.

Larcin .....	12
Incendiaire .....	1
Homicide .....	2
Détournement de deniers .....	1
Bris de magasin .....	1
Félonie .....	1
Félonie et vol de nuit avec effraction .....	1
Vol de cheval .....	1
Félonie et faux .....	1
<b>Total</b> .....	<b>21</b>

## XIX.—Crimes commis par les détenus ne professant aucune religion.

Larcin et incendiaire .....	1
Vol de cheval et bris de magasin .....	1
Assaut avec intention de tuer .....	1
Avoir félonieusement gravé des billets de banque sans autorité .....	1
Meurtre .....	1
Avoir mis en circulation de faux billets .....	2
Faux billets trouvés en sa possession .....	1
Félonie .....	3
Larcin .....	3
Vol de cheval .....	2
Faux .....	1
<b>Total</b> .....	<b>17</b>

## XX.—Crimes commis par les détenus sauvages.

Vol de cheval .....	3
Vol d'un bœuf .....	1
Félonie .....	1
Larcin dans une maison habitée .....	1
<b>Total</b> .....	<b>6</b>

XXI.—Crimes commis par les détenus nègres.

Assaut avec intention de tuer.....	1	<i>Rapporté</i> .....	39
Vol de cheval et bris de magasin.....	1	Vol de cheval.....	1
Rapt.....	2	Félonie.....	7
Meurtre.....	1	Homicide.....	2
Vol de nuit avec effraction.....	3	Recèlement d'effets volés.....	1
Larcin.....	28	Vol de nuit avec effraction et larcin.....	1
Vol sur la personne.....	1	Félonie et larcin.....	1
Vol.....	1	Assaut pour commettre un vol et vol d'une	
Vol de moutons.....	1	vache.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	39	<i>Total</i> .....	56

XXII.—Religions des détenus nègres.

De l'église d'Angleterre.....	14
do méthodiste.....	24
do presbytérienne.....	3
do baptiste.....	11
D'aucune religion.....	4
<i>Total</i> .....	56

XXIII.—Crimes commis par les détenus anglais.

Meurtre.....	6	<i>Rapporté</i> .....	66
Coup de feu avec intention de meurtre.....	2	Vol de cheval.....	3
Rapt.....	3	Blessures.....	1
Félonie.....	4	Homicide.....	2
Vol.....	2	Vol de nuit avec effraction.....	2
Larcin dans une maison habitée.....	1	Assaut avec intention de faire un mal	
Larcin.....	39	grave.....	1
Mise en circulation de faux billets.....	1	Faux.....	2
Coups de poignard.....	4	Assaut avec intention de rapt.....	1
Vol de moutons et bris de maison.....	1	Sodomie.....	2
Vol de grand chemin.....	1	Délit.....	1
Vol commis avec violence.....	2	Blessures, coup de feu, etc.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	66	<i>Total</i> .....	82

XXIV.—Crimes commis par les détenus irlandais.

Meurtre.....	10	<i>Rapporté</i> .....	55
Rapt.....	2	Faux.....	1
Bigamie.....	1	Vol.....	1
Coup de feu avec intention de meurtre.....	1	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	1
Homicide.....	4	Bris de maison.....	1
Larcin et vol de lettres.....	1	Assaut pour commettre un meurtre.....	1
Larcin.....	25	Incendiaire.....	1
Faux et félonie.....	2	Avoir volé son maître.....	1
Vol dans un magasin.....	1	Félonie.....	1
Blessures pour faire un mal grave.....	1	Vol d'une lettre et argent.....	1
Recèlement d'effets volés.....	2	Vol de nuit avec effraction.....	1
Vol de cheval.....	5	Assaut félonieux.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	55	<i>Total</i> .....	66

## XXV.—Crimes commis par les détenus écossais.

Effets obtenus sous de faux prétextes.....	1	<i>Rapporté</i> .....	20
Faux.....	2	Bris de prison.....	1
Félonie.....	1	Avoir forgé un ordre de livraison d'effets...	1
Larcin.....	11	Vol.....	1
Rapt.....	1	Vol dans un magasin.....	2
Homicide.....	1	Assaut pour commettre un rapt.....	1
Vol de bestiaux.....	1	Coup de feu avec intention de tuer.....	1
Incendiaire.....	1	Coups de poignard.....	1
Vol d'une jument.....	1	Empoisonnement de chevaux.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	20	<i>Total</i> .....	29

## XXVI.—Crimes commis par les détenus américains.

Meurtre.....	3	<i>Rapporté</i> .....	70
Avoir félonieusement mis en cir. de faux bills.	1	Vol de nuit avec effraction.....	2
Assaut pour commettre un vol et vol d'une vache.....	1	Assaut avec intention de tuer.....	1
Vol de cheval.....	7	Vol de nuit avec effraction et larcin.....	1
Avoir félonieusement gravé.....	1	Félonie et larcin.....	1
Mise en circulation de faux billets.....	2	Avoir félonieusement gravé des billets de de banque sans autorité.....	1
Vol de moutons.....	2	Larcin et délit.....	1
Félonie.....	10	Détournement de deniers.....	1
Larcin.....	28	Bris de magasin.....	1
Délit.....	2	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	1
Recèlement d'effets volés.....	1	Vol de cheval et bris de magasin.....	1
Complice du meurtre d'un enfant.....	1	Larcin et incendiaire.....	1
Faux.....	8	Faux billets trouvés en sa possession.....	1
Homicide.....	3		
<i>Porté ci-haut</i> .....	70	<i>Total</i> .....	83

## XXVII.—Crimes commis par les détenus nés dans le Bas-Canada.

Vol de nuit avec effraction.....	1
Larcin.....	4
Contrefaçon de piastres.....	1
Vol de moutons.....	2
Coup de feu pour faire un mal grave.....	1
Incendiaire.....	1
Vol d'argent.....	1
Obstruction d'un chemin de fer.....	1
Félonie.....	2
Effets obtenus sous de faux prétextes et faux.....	1
Vol de cheval.....	1
Larcin dans un magasin.....	1
Mise en circulation de faux billets.....	1
<i>Total</i> .....	18

## XXVIII.—Crimes commis par les détenus nés dans le Haut-Canada.

Meurtre .....	2	<i>Rapporté</i> .....	86
Rapt .....	5	Larcin et vol de nuit avec effraction .....	1
Bigamie .....	1	Complice de félonie .....	1
Vol de nuit avec effraction .....	3	Bestialité .....	1
Incendiaire .....	3	Vol de nuit avec effraction et vol de cheval .....	1
Félonie .....	10	Félonie et faux .....	1
Vol de cheval .....	15	Vol dans une maison habitée .....	2
Larcin .....	35	Poignardé avec intention de meurtre .....	1
Faux .....	5	Coup de feu, blessures, etc .....	1
Vol de moutons .....	1	Assaut et vol .....	1
Vol .....	3	Vol et bris de maison .....	1
Assaut félonieux .....	1	Vol d'un bœuf .....	1
Félonie et vol de nuit avec effraction .....	2	Vol dans un bureau de poste .....	1
<i>Porte ci-haut</i> .....	86	Total .....	99

## XXIX.—Détenus nés en d'autres pays.

Né aux Indes Occidentales .....	Larcin .....	1
Né au Nouveau Brunswick .....	Incendiaire et vol de cheval .....	1
Né en Russie .....	Larcin .....	1
Né en Guinée .....	do .....	1
Né sur la mer .....	Vol d'une vache .....	1
do .....	Larcin .....	1
Né à Terre-Neuve .....	Vol de nuit avec effraction .....	1
Né dans l'île de Wight .....	Effets obtenus sous de faux prétextes .....	1
Né en Suisse .....	Larcin .....	1
Nés en Allemagne .....	Vol d'un cheval .....	2
do .....	Rapt .....	1
do .....	Larcin .....	4
do .....	Félonie .....	1
Total .....		17

## XXX.—Crimes commis par les détenus qui étaient charpentiers.

Meurtre .....	1
Bigamie .....	1
Incendiaire .....	1
Vol .....	1
Larcin .....	2
Vol de cheval .....	5
Félonie .....	2
Faux .....	4
Homicide .....	1
Vol de nuit avec effraction et vol de cheval .....	1
Vol dans un magasin .....	1
Total .....	20

## XXXI.—Crimes commis par les détenus qui étaient forgerons.

Meurtre .....	1
Vol de cheval .....	2
Félonie .....	3
Coups de poignard avec intention de meurtre .....	1
Larcin .....	6
Vol de nuit avec effraction .....	2
Homicide .....	1
Total .....	17

XXXII — Crimes des détenus qui étaient cordonniers.

Meurtre .....	2	<i>Rapporté</i> .....	24
Larcin et vol de lettres.....	1	Blessure.....	1
Vol de nuit avec effraction.....	1	Homicide.....	1
Faux et félonie.....	1	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	1
Vol de mouton.....	1	Vol sur la personne.....	1
Blessures pour faire un mal grave.....	2	Complice de félonie.....	1
Recèlement d'effets volés.....	1	Faux.....	1
Larcin.....	12	Félonie.....	1
Vol de grand chemin.....	1	Larcin dans un magasin.....	1
Vol de cheval.....	2		
<i>Porté ci-haut</i> .....	24	<i>Total</i> .....	32

XXXIII.—Crimes de seize détenus : commis, ingénieurs, instituteurs et autres passablement instruits.

6 Commis.—Larcin, 2; Coups de poignard, 1.....	3
Félonie, 1; vol de cheval, 1.....	2
Vol de son employé, 1.....	1
1 Commis.—Vol d'argent et de lettres.....	1
3 Ingénieurs.—Larcin, 1; vol d'une vache, 1.....	2
Obstruction d'un chemin de fer, 1.....	1
1 Médecin.—Rapt.....	1
1 Etudiant en médecine.—Vol dans un magasin.....	1
1 Etudiant en droit.—Faux.....	1
1 Graveur.—Vol de cheval et bris de magasin.....	1
2 Instituteurs.—Rapt, 1; larcin, 1.....	2
<i>Total</i> .....	16

XXXIV.—Crimes commis par les détenus qui étaient occupés comme journaliers.

Larcin dans une maison habitée.....	2	<i>Rapporté</i> .....	189
Incendiaire et vol de cheval.....	1	Vol, blessure, etc.....	1
Faux et félonie.....	1	Vol.....	3
Avoir félonieus. mis en circulat. de faux bills.....	1	Vol d'argent.....	1
Vol dans un magasin.....	1	Faux et vol de nuit avec effraction.....	2
Meurtre.....	11	Délit.....	2
Rapt.....	9	Vol d'un bœuf.....	1
Bigamie.....	1	Faux bills trouvés en sa possession.....	1
Vol de nuit avec effraction.....	4	Larcin et incendiaire.....	4
Coup de feu avec intention de meurtre.....	3	Assaut avec intention de tuer.....	1
Homicide.....	7	Argent obtenu sous de faux prétextes.....	1
Larcin.....	83	Empoisonnement de chevaux.....	1
Félonie.....	19	Félonie et faux.....	1
Incendiaire.....	3	Bris de magasin.....	1
Vol de cheval.....	23	Détournement de deniers.....	1
Assaut pour vol, et vol d'une vache.....	1	Assaut avec intention de meurtre.....	1
Avoir mis en circulation de faux billets.....	3	Bestialité.....	1
Coups de poignard.....	2	Vol de nuit avec effraction et larcin.....	1
Faux.....	7	Larcin et délit.....	1
Avoir gravé félonieusement.....	1	Recèlement d'effets volés.....	1
Contrefaçon de piastres.....	1	Vol sur la personne.....	1
Vol de mouton et bris de maison.....	1	Effets obtenus sous de faux prétextes, et faux.....	1
Coup de feu avec intention de faire un mal grave.....	1	Sodomie.....	2
Assaut félonieus.....	1	Assaut avec intention de rapt.....	2
Vol avec violence.....	1	Accessoire au meurtre d'un enfant.....	1
Assaut et vol.....	1	Vol de mouton.....	1
		Vol de bestiaux.....	1
<i>Porté ci-haut</i> .....	189	<i>Total</i> .....	224

XXXV.—Crimes commis par les détenus ré-emprisonnés.

Larcin .....	20	<i>Rapporté.....</i>	31
Vol .....	2	Vol de mouton et bris de maison.....	1
Vol de nuit avec effraction.....	1	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	1
Vol de cheval.....	5	Vol et bris de maison.....	1
Coups de poignard avec intention de meurtre.....	2	Félonie.....	1
Vol de mouton.....	1		
<i>Porté ci-haut.....</i>	31	<i>Total.....</i>	35

XXXVI.—Tableau des sentences.

Pour la vie.....	20	<i>Rapporté.....</i>	370
Pour deux années.....	92	Pour dix années.....	7
Pour deux années et demie.....	6	Pour onze années.....	1
Pour trois années.....	108	Pour quatorze années.....	10
Pour quatre années.....	34	Pour vingt années.....	2
Pour cinq années.....	48	Pour quinze années.....	2
Pour six années.....	9	Pour trois années et demie.....	1
Pour sept années.....	42	Pour deux années et demie.....	1
Pour huit années.....	2	Pour neuf années.....	1
<i>Porté ci-haut.....</i>	370	<i>Total.....</i>	395

XXXVII.—Tableau comparatif des crimes commis par les détenus des différentes dénominations de chrétiens en Canada.

ÉGLISES.	Population de chaque église en Canada.	Nombre de détenus de chaque Denomination	Proportion des détenus sur lo nombre de membres des églises.
Eglise d'Angleterre.....	268592	235	1 détenu sur 1143.
Eglise de Rome.....	914562	274	1 do 3301.
Methodistes.....	288846	67	1 do 4300.
Presbytériens.....	273732	50	1 do 5475.
Baptistes.....	45846	21	1 do 2180.
Eglise Hollandaise réformée.....	607	2	1 do 203.
Luthériens.....	12107	1	1 do 12107.
Quakers.....	7523	1	1 do 7523.
Sans religion.....	40261	17	1 do 2400.
Universalistes.....	3450	1	1 do 3450.
Congrégationalistes.....	11770	} 78418	Point.....78418.
Chrétiens.....	3100		
Protestants.....	12208		
Disciples.....	2064		
Juifs.....	351		
Menonistes et Tunkers.....	8520		
Seconds Advantistes.....	2032		
Unitariens.....	349		
Mormons.....	259		
Chrétiens de la Bible.....	5742		
Religions inconnues.....	21639		
<i>Total.....</i>	1842265	668	1 détenu sur 2753.

XXXVIII.—Tableau comparatif des crimes commis par les détenus de différentes Races en Canada, l'état sur les Races étant extrait du Recensement de 1851-2.

RACE.	Nombre de chaque Race en Canada.	Détenus de chaque Race.	Proportion des détenus par rapport aux Races.
Race Indienne ou Rouge.....	7120	7	1 détenu sur 1020.
Race Africaine ou Noire.....	8000	62	1 do 130.
Race Européenne ou Blanche.....	1827142	599	1 do 3045.
Total.....	1842265	668	1 détenu sur 2753.

XXXIX.—Tableau comparatif des crimes commis au sein de la population du Canada par rapport aux origines.

NATIONS.	Nombre en Canada.	Nombre de détenus de chaque nation.	Proportion des détenus par rapport à chaque nation.
Irlande.....	227776	204	1 détenu sur 1112½.
Angleterre.....	93229	86	1 do 1112½.
Ecosse.....	90370	30	1 do 3012.
Isle de Wight et autres Isles Anglaises.....	249	1	1 do 249.
Suisse.....	247	1	1 do 247.
Russie.....	196	1	1 do 196.
Allemagne.....	10240	11	1 do 930.
En mer.....	178	2	1 do 89.
Indes Occidentales.....	392	2	1 do 186.
Guinée.....	1	1	1 do 1.
Etats-Unis.....	56214	99	1 do 568.
Canada-Est.....	1277622	221	1 do 5693.
Canada-Ouest.....			
Nouveau-Brunswick.....	3114	3	1 do 1038.
Terreneuve.....	130	1	1 do 130.
Nouvelle-Ecosse.....	16269	1	1 do 3348.
France.....	1366	2	
Indes Orientales.....	100	.....	
Autres nations.....	2345	3	
Total.....	1842265	668	1 détenu sur 2753.

## B.

## RAPPORT DU CHAPELAIN CATHOLIQUE.

*Aux Inspecteurs du Penitencier Provincial.*

MESSIEURS,—Durant l'année dernière, les devoirs du chapelain catholique ont été ponctuellement remplis, soit par moi-même soit par un substitut lorsque la maladie ou l'absence m'en a empêché. Ces devoirs, comme vous savez, consistent à faire les exercices religieux soir et matin, immédiatement avant l'ou-

verture et après la clôture des cellules, chaque jour, à visiter les détenus lorsqu'ils sont renfermés dans leurs cellules ou qu'ils sont à l'hôpital, à leur faire des lectures sur des points de morale ou de religion tous les jendis, et à faire le service du matin et du soir tous les dimanches et fêtes d'obligation. J'ai en outre beaucoup employé de temps à entendre les confessions et donner des instructions privées à ceux des détenus qui en avaient le plus besoin, et bien que je ne puisse pas assurer que l'avancement spirituel des détenus ait été toujours heureux, je suis cependant convaincu que dans plusieurs cas il a produit des fruits salutaires.

Le nombre de détenus catholiques dans le pénitencier, le 31 décembre 1856, était de deux-cent soixante-treize, c'est-à-dire deux-cent quarante-neuf du sexe masculin et vingt-quatre du sexe féminin. Sur les deux-cent soixante-treize détenus se trouvant dans le pénitencier au commencement de cette année, cinq sont nés en Angleterre, cent-quarante en Irlande, deux en Ecosse, quatre-vingt-dix dans le Bas-Canada, onze dans le Haut-Canada, seize aux Etats-Unis et un dans chacun des pays suivants:—France, Allemagne, Grèce, Italie, Ile St. Jean, Ile du Prince Edouard, Nouveau Brunswick, Indes Occidentales et Portugal. Sur le nombre entier, quatre-vingt-onze sont mariés, cent-soixante-dix sont célibataires, onze veufs et deux veuves. Vingt-trois sont au-dessous de seize ans, quarante-quatre entre seize et vingt, cent-vingt-cinq entre vingt et trente-cinq et quatre-vingt-deux au-dessus de trente-cinq. Il y a quatre nègres, deux mulâtres et un sauvage. Vingt-cinq y sont pour la vie, un pour vingt ans, cinq pour quatorze ans, six pour dix ans, un pour huit ans, vingt-cinq pour sept ans, trois pour six ans, trente-huit pour cinq ans, douze pour quatre ans, quatre-vingt-onze pour trois ans, un pour trois ans et six mois, soixante-et-un pour deux ans, quatre pour deux ans et six mois et un pour deux ans et trois mois. Parmi eux quatre étaient briquetiers, six forgerons, trois bouchers, un boulanger, quatre menuisiers, un tonnelier, huit charpentiers, un corroyeur, cinq commis, deux appareilleurs de chars, un chaisier, deux ingénieurs, deux selliers, cent-soixante-sept journaliers, un machiniste, deux constructeurs de moulins, trois maçons, un mouleur, trois marins, un mennier, deux plâtriers, onze cordonniers, quatre tailleurs de pierre, un matelot, huit tailleurs, deux fermiers, un ferblantier. Onze ont été condamnés comme incendiaires, deux pour assaut pour faire un mal grave, un pour tentative d'enlèvement, deux pour assaut, deux pour tentative de meurtre, dix pour vol de nuit avec effraction, un pour vol de nuit avec effraction et larcin, un pour blessures faites pour faire un mal grave, dix huit pour félonie, quatre pour faux, un pour félonie et meurtre, huit pour vol de cheval, cent-trente pour larcin, un pour larcin sur la personne, un pour larcin et vol, un pour larcin dans un magasin, dix-sept pour meurtre, dix pour homicide, trois pour effets obtenus sous de faux prétextes, un pour lettre obtenue à la poste sous de faux prétextes, trois pour enlèvement, dix pour vol, trois pour recèlement d'effets volés, un pour vol sur la personne, un pour avoir tiré un coup de feu avec intention d'estropier, un pour vol d'argent dans un magasin, quatre pour vol sur la personne, un pour avoir mis le feu à une meule de foin, trois pour vol de moutons, quatre pour avoir poignardé avec intention de faire un mal grave, un pour vol dans un édifice, un pour vol dans un entrepôt, quatre pour vol d'argent, trois pour avoir poignardé, un pour vol d'argent sur la personne, deux pour vol dans un magasin, un pour avoir volé son maître, un pour vol d'effets publics, deux pour crimes contre nature, un pour avoir mis en circulation de faux billets, un pour blessures avec intention de faire un mal grave. Soixante-seize viennent de Montréal, un du district de Gore, un du district de Midland, un de Gaspé, trois de Kamouraska, cinq de St. François, sept des Trois Rivières, trente-quatre de Québec, un de Brant, quatre de

Carleton, deux d'Elgin, sept d'Essex, vingt-sept de Frontenac, un de Grey, deux d'Hastings, deux d'Haldimand, un d'Halton, deux de Kent, trois de Lanark, quatre de Lincoln, six de Leeds, deux de Lambton, six de Middlesex, cinq de Northumberland, trois d'Ottawa, un d'Oxford, deux de Peterborough, deux de Prescott, deux de Perth, un de Simcoe, deux de Stormont, seize de Wentworth, un de Wellington et quarante-et-un de York. Dans le courant de l'année dernière, quarante-six détenus catholiques ont été libérés à l'expiration de leur sentence, quatre ont été graciés, une détenue a été envoyée à l'asile des aliénés de Beauport, et cinq détenus, dont quatre du sexe masculin et un du sexe féminin, sont décédés.

Comme la loi du pénitencier doit être révisée durant la prochaine session de la législature, je prends la liberté de porter à votre attention cette partie du serment qui oblige tous les officiers de l'institution à rapporter au préfet tous les cas d'infractions aux réglemens qui viennent à leur connaissance, serment que les chapelains ne sauraient prêter sans s'exposer à perdre toute leur influence sur les détenus, et à ne plus être pour eux que des espions salariés pour surveiller leur conduite, au lieu de continuer à être leurs guides spirituels. Je pense que le gouvernement devrait placer assez de confiance dans les chapelains pour les croire incapables de cacher toute infraction sérieuse qui pourrait venir à leur connaissance sans les obliger sous leur serment. Je voudrais aussi suggérer le changement des prières du matin et du soir en une lecture spirituelle d'une demi heure chaque jour, soit après le déjeuner ou le dîner, ce qui, dans mon humble opinion, leur serait plus avantageux que le système actuel de leur faire répéter une série de formules de prières, pendant que les détenus sont renfermés dans leurs cellules, sans la moindre possibilité d'exercer aucune surveillance sur eux.

Croyez-moi, Messieurs,

Avec respect,

(Signé,) ANGUS MACDONELL,

V. G.

Kingston, 23 janvier 1857.

## C.

### LE RAPPORT DU CHIRURGIEN.

*Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.*

MESSIEURS,—Bien que l'année qui vient d'expirer ait été tout à fait exempte des maladies promptes ou épidémiques, cependant la mortalité a été plus grande durant cette période que dans toute autre année précédente, excepté durant les deux saisons de l'invasion du choléra, en 1848 et 1854, comme on peut le voir par la liste ci-jointe des décès. Ces décès se sont montés à vingt par causes ordinaires et un par suicide. On verra qu'un grand nombre des premiers décès ont été causés par des maladies chroniques des viscères du Thorax, et aussi qu'il y a, quant à la mortalité, une différence frappante entre les différentes races qui ont habité la prison durant les douze derniers mois, et que le nombre total, 1836, donne une proportion de mortalité d'environ 23 pour cent sur le tout.

Sur ce nombre total, 760 appartenant à la race blanche, et il paraît que dix décès seulement sont survenus entre eux, car la proportion des décès s'y trouve d'environ  $1\frac{1}{2}$  pour cent. Le chiffre du type africain, durant la même période, a été de 71, et sur ce nombre dix sont morts, ce qui donne la fatale proportion de 10 pour cent. Le nombre des prisonniers de la race des sauvages a été de 10 durant cette période, et sept décès étant survenus, la proportion reste à 30 pour cent. Il serait difficile de dire comment peut exister cette grande disproportion dans les décès chez ces différentes races. Tous les détenus, sans égard à la distinction d'origine et de couleur, sont soumis à un système uniforme de traitement et de discipline, en sorte que les résultats frappants des observations d'une année pourraient indiquer une plus grande résistance aux influences des maladies dans ce que l'on appelle communément le "type caucasien" que dans les autres types placés sous les mêmes influences.

Le champ de l'expérience est ici trop étroit pour justifier sur ce qui y a été observé des déductions générales qui puissent permettre aux statistiques d'arriver à résoudre la question de la longévité comparative entre les différentes races de la famille humaine qui habitent cette partie de notre continent. Il a été déclaré par un éminent ethnologiste, que "les races sans intelligence semblent prédestinées à disparaître inévitablement dans tous ces climats où des groupes de familles à peau blanche, d'un ordre plus élevé, peuvent subsister permanemment;" mais quant à la justesse de cette opinion, il n'est ni de mon ressort ni de ma compétence d'exprimer une opinion aussi générale.

Quant aux sauvages, il n'y a point de classe de criminels chez qui les habitudes naturelles du genre de vie le plus libre se trouvent le plus froissées que par l'emprisonnement; aussi, dès les premiers jours de son emprisonnement jusqu'au dernier, porte-t-il sur sa figure l'expression la plus profonde de la tristesse et du désespoir. Si l'on jette les yeux d'un autre côté, sur la race africaine, parmi laquelle la proportion de la mortalité va considérablement au-delà ce qu'elle est chez la race blanche, on remarque rarement, dans leur apparence ou leur conduite, les signes d'un sentiment ou de la réflexion, comme chez le sauvage; elle est extrêmement prédisposée à la dégénération scrofuleuse qui se manifeste par des affections au glandes extérieures, ainsi que par les développements qu'indique l'examen *post mortem*.

Les mulâtres de cette race semblent plus exposés à cette fatale maladie que le nègre pur sang. Quant au sauvage, on peut assurer avec raison qu'il est bien rare qu'il vienne ici un aborigène pur sang, et bien plus, c'est une exception que de voir un individu de cette race au sang mêlé exempt des affections scrofuleuses, durant son emprisonnement.

Quant à l'effet que peut exercer sur la santé et la durée de la vie du détenu cette existence qui se traîne dans l'esclavage et l'isolement, c'est un sujet qui offre différents points de vue. Il est un fait évident c'est qu'un grand nombre d'entre eux sont entrés dans la prison portant en eux le germe de maladies qui, sous toutes circonstances, tôt ou tard, auraient eu des résultats funestes; mais il est aussi bien croyable que quelquefois le résultat fatal a été hâté par des circonstances qui se rattachaient à un changement si grand de position. Mais si nous considérons le cas de tous ceux qui, après avoir mené une vie de débauches, d'ivrognerie et d'habitudes énervantes, entrent dans la prison avec une constitution délabrée, il y a bien des raisons de supposer que, pour plusieurs de ceux-là, la santé et la force leur ont été rendues par suite de la régularité de la vie du détenu et l'éloignement de toutes les influences si funestes.

---

En parcourant toute la liste des détenus reçus dans la prison depuis son ouverture en 1836, on trouve que le nombre en est de quatre-mille deux-cent trente-sept jusqu'à la fin de l'année dernière, et que le nombre de décès, durant cette période, a été de cent quarante-cinq, ce qui donne aux décès une proportion d'environ  $3\frac{1}{2}$  pour cent durant vingt-et-un ans sous différentes conditions sanitaires. Si tous les individus ainsi condamnés à l'emprisonnement eussent, en éludant la loi, continué à mener cette vie sans frein, on peut croire raisonnablement que la mortalité parmi eux aurait été de beaucoup plus grande, en conséquence, si ces conjectures sont fondées, on doit admettre que les détenus ont trouvé dans l'incarcération qu'ils ont subie des moyens supérieurs de conserver la vie.

Il a été régulièrement tenu cette année des notes de toutes les apparences morbides que présentaient les détenus après leur mort, et je me suis prévalu de l'assistance précieuse du Dr. John Stewart, l'habile professeur d'anatomie au collège de la reine, pour faire tous les examens *post mortem*.

En terminant, je dois exprimer l'espoir que, durant les visites d'inspection que vous avez faites de temps à autre dans le département de l'institution placé sous mes soins, vous avez dû voir que j'ai dévoué toute mon attention à ses intérêts.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)      JAMES SAMPSON, M.D.,  
Chirurgien, Pénitencier Provincial.

1er Janvier 1857.

---

RAPPORT ANNUEL des cas de maladie traités à l'infirmerie du pénitencier provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1856.

MALADIES.	Nombre restant.	Nombre admis.	Nombre renvoyé.	Décédés.	Cas de maladie restant à traiter
Abcès.....		31	29		2
Anthrax.....		2	2		
Anasarque.....		6	6		
Asthme.....	1	1	2		
Clous.....		22	22		
Bronchite.....	1	4	3	1	1
Broncocèle.....		1	1		
Brûlures et échaudures.....		5	4		1
Cataracte.....		1			1
Catarrhe (aigu).....	1	68	66		3
Catarrhe (chronique).....		13	13		
Cardalgie.....		1	1		
Coliques.....		1	1		
Contusions.....	2	29	30		1
Cystitis.....		1			1
Débilité.....		3	3		
Délire.....		1	1		
Diarrhée.....		19	18		1
Maladie du colon.....		1		1	
Maladie du cœur.....	1	4	4	1	
Maladie de la jointure de la hanche.....	2	1		2	1
Dysenterie.....		2	2		
Dyspnée.....		1	1		
Dyspepsie.....		1	1		
Dysurie.....		1	1		
Maux d'oreilles.....		5	5		
Eczema.....		1	1		
Empyème.....		1		1	
Enteritis.....		1	1		
Epistaxis.....		1	1		
Epilepsie.....		7	7		
Eruptions cutanées.....		2	2		
Érysipèles.....		4	3		1
Fièvres (légères).....		10	10		
Fistule de l'anus.....		1	1		
Engelures.....		6	6		
Gastrite.....		1	1		
Gonorrhée.....		4	4		
Hemoptysie.....		3	2	1	
Hémoroïdes.....		8	8		
Hématurie.....		1	1		
Maux de tête.....		7	7		
Hepalitis (aiguë).....		1	1		
Herpe.....		4	4		
Hernie humorale.....		5	5		
Hydrothorax.....		1		1	
Indigestions.....	1	11	11		1
Enflammation des yeux.....		37	37		
Inflamations (diverses).....		46	44		1
Folie.....	1		1		
Folie (Feinte).....		1	1		
Porté en l'autre part.....	10	388	375	8	15

RAPPORT ANNUEL des cas de maladie traités à l'infirmerie du pénitencier provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1856, etc.—*Continuation.*)

MALADIES.	Nombre restant.	Nombre admis.	Nombre renvoyé.	Décédés.	Cas de maladie restant à traiter.
<i>Montant rapporté.....</i>	10	388	375	8	15
Blessures (légères).....		15	15		
Coupures.....	1	32	32		1
Gale.....		3	2		1
Fièvres intermittentes.....		8	7		1
Jaunisse.....		6	6		
Déchirures.....		20	19		1
Lumbago.....		2	2		
Lupus.....		1	1		
Névralgie.....		2	2		
Phthisie pulmonaire.....	1	5		6	
Pleurésie (chronique).....		2	1		1
Pneumonie (chronique).....		2		2	
Péritonitis (chronique).....		3		3	
Péritostitis.....		1	1		
Rhumatisme.....	1	57	56		2
Sciaticque.....		1	1		
Scrofule.....	2	5	4	1	2
Angine.....	3	31	33		1
Spasmes.....		9	9		
Détorse de la cheville du pied.....		1	1		
Stricture de l'urètre.....		1	1		
Sycosis menti.....		6	6		
Syphilis.....		6	6		
Tumeurs.....	1		1		
Ulcères (divers).....	2	26	26		2
Urticaria.....		1	1		
Panaris.....		1	1		
Vers.....		1	1		
<b>Total.....</b>	<b>21</b>	<b>636</b>	<b>610</b>	<b>20</b>	<b>27</b>

RAPPORT ANNUEL des DÉCÈS qui ont eu lieu dans le Pénitencier Provincial, depuis le 1er janvier jusqu'au 31 déc. 1856.

N O M S .	Age.	DE QUEL PAYS.	M A L A D I E S .	Date de l'admission.	Date du décès.	Nombre de jours dans l'hôpi- tal.
Etienne Manta.....	27	Canada	Maladie du cœur .....	26 Décembre, 1855 ..	18 Janvier, 1856 ..	23
William Reilly.....	51	Irlande.	Hydrothorax.....	4 Février, 1856 ..	9 Février, do ..	5
Henry Stewart.....	32	do	Phthise.....	16 Janvier, do ..	22 do, do ..	37
Peter Bumberry.....	26	Sauvage	Pneumonie (chronique).....	13 Mars, do ..	28 Mars, do ..	15
Jeremiah Loveing.....	42	Nègre	Empyème.....	19 Février, do ..	3 Mai, do ..	74
James McCullough.....	21	Ecosse.....	Mal. de la joint. de la hanche, accomp. du scrofule ord. ....	24 Mai, 1854 ..	10 do, do ..	716
George Walton.....	45	Nègre	Hernie ptisiale.....	24 Avril, 1856 ..	31 do, do ..	37
Eliza Robertson.....	33	Négresse	Phthise.....	3 Mars, do ..	24 Juin, do ..	113
Henry Brummell.....	31	Nègre	Scrofule.....	4 Février, do ..	25 do, do ..	149
Robert Davis.....	22	Etats-Unis.....	Mal. de la joint. de la hanche et abcès aux lombes.....	14 Décembre, 1855 ..	6 Juillet, do ..	175
Matthias Dubeau.....	30	Canada	Pneumonie (chronique).....	28 Février, 1856 ..	17 do, do ..	140
Jeremiah Webb.....	9	Nègre	Phthise.....	14 Juillet, do ..	28 do, do ..	14
Ellen Bamford.....	28	Irlande.....	do .....	5 do, do ..	7 Août, do ..	33
Joseph Berubé.....	43	Canada	Péritonitis.....	11 Août, do ..	13 do, do ..	3
John Hogan.....	31	Irlande.....	Maladie du colon.....	18 do, do ..	29 do, do ..	11
George Foreman.....	25	Nègre	Péritonitis (chronique).....	8 do, do ..	16 Septembre, do ..	39
Daniel McDonnell.....	35	Irlande.....	Phthise.....	30 Juin, do ..	5 Octobre, do ..	97
Charles Hamilton.....	26	Nègre	Péritonitis (chronique).....	20 Août, do ..	24 Novembre, do ..	96
John Williams.....	54	Sauvage	Bronchite (chronique).....	18 Novembre, do ..	4 Décembre, do ..	16
Laurence Obe.....	23	do	Phthise.....	18 Septembre, do ..	15 do, do ..	90
Eli Winger.....	33	Etats-Unis.....	S'est suicidé.....	Dans sa cellule.....	29 Mai, do ..	do ..
Total.....	31					

## D.

TABLEAU DES DÉTENUIS REÇUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, durant l'année expirée le 31 décembre 1856.

No.	N O M.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CR I M E S.	COMTÉ ou D I S T R I C T.
3962	Samuel Murray.	36	Cordonnier	Ecosse.	Larcin	Lanark.
3963	Mary Hanley	33	Journalier	Irlande.	do	Frontenac.
3964	James Brophy	38	do	do	do	do.
3965	Francis Matthews	24	Taillleur	Angleterre	do	do.
3966	Charles Carmino	36	Journalier	Canada Ouest.	do	do.
3967	Richard Reid.	56	Cordonnier	Irlande.	do	Montreal.
3968	Michael Cosgrove	56	Maçon	do	do	do.
3969	Zephtaim Piche.	18	Cordonnier	Canada Est.	do	do.
3970	Thomas Speirs.	31	Forgeron	Irlande.	do	do.
3971	James Gibson	17	Marin	Ecosse.	do	do.
3972	John Dilor	15	Journalier	Canada Est.	do	do.
3973	James Maher	15	do	Indes Occidentales	do	do.
3974	Ed. Laforaine	17	do	Canada Est.	Vol d'argent sur la personne	do.
3975	Alexander Potts	17	Appareilleur de chars.	do	Larcin.	do.
3976	Joseph Onellette	20	Charpentier	do	Vol d'un cheval hongre	do.
3977	George Cooke	10	Journalier	do	Vol d'argent	do.
3978	James Wright.	39	Cordonnier	Irlande.	Larcin.	do.
3979	James Hetherington	30	Journalier	Angleterre.	Homicide	York.
3980	Ellen Julian	30	do	Irlande.	Larcin	do.
3981	John Kennedy	18	Peintre	Canada Ouest	do	do.
3982	Patrick Scott	16	Journalier	Irlande	do	do.
3983	Ann Hornby	17	do	Etats-Unis.	do	do.
3984	Mary A. Wener	18	do	Angleterre	do	do.
3985	Thomas Hanley	32	Taillleur	Irlande	do	Wentworth.
3986	Charles Summers	32	Journalier	Allemagne	do	do.
3987	Francis Hattenson	28	do	do	do	do.
3988	Antoine Cloutier	36	do	Canada Est.	do	Trois Rivières.
3989	Eli Joy	22	do	do	Vol de nuit avec effraction.	do.

TABEAU DES DÉTENUX REÇUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, Etc.—(Continuation.)

No.	N O M.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIMES.	COMTE ou DISTRICT.
3990	Thomas Ellis.	18	Journalier	Canada Ouest.	Félonie	Lambton.
3991	John Brownley	23	Etudiant en médecine.	Ecosse.	Vol dans un magasin.	St. François.
3992	Robert Brownley	36	Charpentier	do	do	do.
3993	Antoine Delaqua	29	Journalier	Canada Est.	Larcin	Québec.
3994	Lau. Queret.	44	do	do	do	do.
3995	William Connell	13	do	Canada Ouest.	Félonie	Middlesex.
3996	John Langworth.	17	do	do	Vol de cheval.	Frontenac.
3997	F. M. Prior.	13	Commis	do	Félonie	do.
3998	William Smith	21	Corbonnier	do	Félonie	Middlesex.
3999	John Smith	26	Tailleur de pierre.	Etats-Unis	Larcin	Frontenac.
4000	Charles Garceau.	21	Plâtrier.	Canada Est.	Félonie	do.
4001	James Smith.	27	Charpentier.	do	Vol	Hastings.
4002	Eli Brunette.	14	Journalier	do	Larcin	Montréal.
4003	Cath. Murphy	25	do	do	do	do.
4004	Mag. Madories	19	Journalier	Irlande	do	do.
4005	William O'Brian	17	do	Canada Est.	Vol d'un cheval hongre.	do.
4006	Corn. Brophy	14	do	do	Larcin	do.
4007	Alfred Conrad.	17	do	do	do	do.
4008	Michael Irvin	21	Charpentier.	Allemagne	Vol d'un cheval hongre	do.
4009	Martin Waters.	10	Journalier	Canada Est.	do dans un magasin.	do.
4010	William Crawford	20	do	do	Larcin	do.
4011	Jean B. Chenier.	24	do	do	Vol de nuit avec effraction.	do.
4012	Mag. Gaureau.	26	do	Canada Est.	do	do.
4013	Michael Murray	22	do	do	do	do.
4014	Michael Murray	23	do	do	Larcin	do.
4015	James Burns.	16	do	Irlande	do	do.
4016	Francis Tust.	35	Hortier	do	do	do.
4017	Charles Durocher	20	Journalier	Allemagne	Félonie	do.
4018	Jesse Mapes	32	do	Canada Est.	Incendiaire	do.
4019	Stephen Perren.	23	do	do	Larcin	do.
4020	Michael Connell.	31	do	Ouest	do	Ontario.
4021	John McMackin.	22	do	do	Coûps de poignard	Peterborough.
4022	William Studeley	25	do	Irlande	Tentative de rapt.	Northumberland.
			do	Ecosse	Vol de cheval	do.
			do	Angleterre	do	Leeds.

4023	William McGurk	19	Journalier	Irlande.	Larcin	York.
4024	John Robb	27	Corbonnier	do	do	do.
4025	Douglas Walker.	31	Journalier	Etats-Unis	Homicide	Kent.
4026	John Mcbougald	49	do	Canada Ouest.	Félonie	do.
4027	Peter Truxier	39	do	do	Félonie et vol de nuit avec effraction.	do.
4028	John Truxier	44	do	do	do	do.
4029	Joseph Ellerby	19	do	do	Larcin	Brant.
4030	John Gorman	26	Corbonnier	do	Vol de cheval	do.
4031	James Williams	21	Forgeron.	Etats-Unis	Larcin	do.
4032	Levi Williams	19	do	do	do	Kent.
4033	Thomas Mullett.	25	do	do	do	do.
4034	John Mulhany	35	Appareilleur de chars.	Irlande.	Félonie	do.
4035	Elkany Dibble	23	Corbonnier	Canada Ouest.	Larcin	Essex.
4036	John Jackson	17	Journalier	do	do	do.
4037	Luther Clark.	24	do	Etats-Unis	Délit	do.
4038	Daniel P. Rutler.	67	do	do	Larcin	Lincoln.
4039	John Thomas	45	do	do	do	do.
4040	Silas Greer	38	do	Irlande.	do	do.
4041	Archibald Gall	38	do	Etats-Unis	do	do.
4042	John Thompson	24	do	do	Vol de cheval	do.
4043	Tabor Jones	24	do	do	Homicide	do.
4044	Solomon Rames	16	do	do	Félonie	Norfolk.
4045	Robert Roberts	39	Charpentier.	Angleterre	Vol sur la personne.	Hastings.
4046	Michael Cummings	21	Forgeron.	Ecosse	Larcin	Wellington.
4047	David Guild	58	Tisserand	do	Vol et bris de maison	Oxford.
4048	Benjamin Harris	20	Forgeron.	Canada Ouest.	Félonie	do.
4049	John Steen	25	Tailleur	Etats-Unis	Félonie et faux	do.
4050	Amos Phelps.	25	Journalier	Canada Ouest.	Félonie	do.
4051	Richard Tomis	28	do	Etats-Unis	Larcin	Carleton.
4052	Michael Malony	38	do	Irlande	do	Haldimand.
4053	Charles Ross.	16	do	Etats-Unis	do	Frontenac.
4054	Eliott Rainford.	28	do	Irlande	do	do.
4055	George Carler.	30	Corbonnier	Angleterre	do et délit.	do.
4056	James Perry	25	Journalier	Etats-Unis	Félonie	Perth.
4057	John McCanna.	24	Plâtrier	do	Homicide	Halton.
4058	William Bayon	40	Journalier	Irlande.	Larcin	Waterloo.
4059	Eli Winzer.	33	do	Etats-Unis	Vol de nuit avec effraction.	do.
4060	Thomas Harvey	29	Forgeron.	Angleterre	Larcin	do.
4061	John Smith	22	Journalier	Allemagne	Larcin	do.

BIBLIOTHÈQUE DE LA MAIRIE DE TORONTO

TABLEAU DES DÉTÉNUS RECUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, Etc.—(Continuation.)

No.	N O M.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	COMTE ou D I S T R I C T.
4063	Henry Wilber	30	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Wentworth.
4063	James Smith	40	do	Canada Ouest.	do	do.
4064	Charles Amsden	37	Cordonnier	Angleterre	do	do.
4065	James Highman	21	Tailleur	do	Faux	do.
4066	John Hogan	31	Commis	Irlande	Vol de cheval	do.
4067	Michael Quinkan	32	Cordonnier	do	Larcin	do.
4068	John Nugent	35	Boulangier	Angleterre	do	do.
4069	Lewis Lane	41	Journalier	Etats-Unis	do	do.
4070	James McKeever	25	Cordonnier	Ecosse	do	do.
4071	Catherine Kelly	25	do	Irlande	do	do.
4072	William Taylor	25	Journalier	Etats-Unis	Vol de nuit avec effraction	York.
4073	Frederick Burns	21	do	Angleterre	Larcin	do.
4074	Thomas B. Sykes	19	Commis	do	Vol de nuit avec effraction	do.
4075	John Martin	17	Marin	Irlande	Vol de nuit avec effraction	do.
4076	Charles Shields	30	Finiisseur de meubles	Etats-Unis	Recèlement d'effets volés	do.
4077	William Wood	25	Charpentier	do	Vol de cheval	do.
4078	Thomas Cummings	14	Journalier	Ecosse	Félonie	do.
4079	John Ryan	40	Forgeron	Irlande	Rapt	do.
4080	John Sullivan	30	do	Canada Ouest.	Larcin	Wentworth.
4081	Thomas Black	40	Cordonnier	Irlande	Effets obtenus sous de faux prétextes	Northumberland.
4082	John McParland	40	Journalier	do	Vol	Frontenac.
4083	Peter Carlile	37	Barbier	Etats-Unis	Larcin	do.
4084	John Sims	24	Journalier	do	do	Waterloo.
4085	John Grant	19	Meublier	do	do	Middlesex.
4086	Robert Kendall	31	Mouleur	Angleterre	do	Elgin.
4087	Samuel Holyman	53	Journalier	do	do	Middlesex.
4088	Sophia Bryson	19	Journalier	Allemagne	do	do.
4089	James Butler	25	Ingénieur	Angleterre	do	do.
4090	Henry Percy	26	do	do	do	Oxford.
4091	Pickle McFarland	36	Corroyeur	Canada Est.	Obstruction d'un chemin de fer	do.
4092	Henry Nash	18	Commis	Angleterre	Assaut pour faire un mal grave	Simcoe.
4093	Alexander Patton	18	do	Canada Ouest.	Larcin	do.
						Carleton.

4094	William Mihzer	38	Meublier	Suisse	do	York.
4095	Anast. Gorten	40	Maçon	Canada Est.	do	Trois Rivieres.
4096	J. B. Mainville	55	Journalier	do	Félonie	Montréal.
4097	Robert Begley	44	do	Angleterre	Larcin	do.
4098	Johannah Welsh	38	do	Irlande	do	do.
4099	Ann Barnard	10	Journalier	Angleterre	do	do.
4100	Thomas Scanlan	12	do	Angleterre	do	do.
4101	James Canty	12	do	Angleterre	do	do.
4102	Andrew Osburn	64	do	Canada Est	do	do.
4103	François Croteau	26	do	do	do	do.
4104	William Sutton	13	Cordonnier	Angleterre	do	do.
4105	William E. Cooks	16	do	Canada Est	do	do.
4106	Ann Brennan	31	do	Angleterre	do	do.
4107	James Nowlon	41	Journalier	Etats Unis.	do	do.
4108	Barney Keegan	22	Cordonnier	Irlande	do	Wentworth.
4109	Joseph Ebbitt	39	Journalier	do	do	do.
4110	George Watson	25	Fabricant de parapluis	Ecosse	do	do.
4111	Thomas Shaw	27	Marchand	Angleterre	do	do.
4112	Michael Thompson	45	Journalier	do	do	do.
4113	Victor Nolette	18	do	Québec.	do	do.
4114	Moise Plante	16	Ferblantier	do	do	Québec.
4115	Zoel Tarcliff	19	Tailleur	do	do	do.
4116	Joseph Verret	29	Journalier	Portugal	Poignardé pour faire un mal grave	do.
4117	Frank Martin	15	Chaisier	Québec	Volé son maître.	do.
4118	John Millon	34	Journalier	do	Larcin	do.
4119	Joseph L. Heuroux	22	Journalier	do	do	do.
4120	Joseph Latour	27	Fermier	Irlande	do	do.
4121	Catherine O'Brian	38	Journalier	Scotland	Meurtre	do.
4122	J. B. Corriven	27	Journalier	Irlande	Coup de feu pour tuer	Elgin.
4123	Collin Connell	25	Cordonnier	do	Assaut	Grey.
4124	William White	21	Journalier	do	Offense militaire	Frontenac.
4125	Christopher Webb	20	do	Angleterre	Faux	Middlesex.
4126	Isaac Herrington	18	Etudiant en loi	Irlande	Larcin	do.
4127	William Martin	52	Charpentier	Etats Unis	Faux	Hastings.
4128	E. W. Wilson	22	Journalier	Canada Ouest.	Vol d'un bœuf	do.
4129	Seth Smart	54	Journalier	do Est.	Félonie	Prescott.
4130	John Cameron	23	do	Etats Unis.	do	Brant.
4131	William Ryan	26	Forgeron	Canada Ouest.	Vol de cheval	do.
4132	Christopher Greer	26	do	do	do	do.
4133	Edward Ellis	26	do	Irlande	do	do.

TABLEAU DES DÉTENUIS RECUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, Etc.—(Continuation.)

No.	N O M.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIMES.	COMTE ou DISTRICT.
4134	John Guinn	26	Journalier	Etats Unis	Larcin	Brant.
4135	Daniel Mandego	16	do	Canada Ouest.	do	do.
4136	George Ingram	23	do	Angleterre.	do	St. François.
4137	William Bishop	26	do	do	do	do.
4138	George Best	30	Forgeron	Terreneuve	Vol de nuit avec effraction	do.
4139	Charles Moulton	31	Journalier	Canada	Vol de moutons	do.
4140	Catherine Dade	32	do	Irlande	Larcin	Québec.
4141	Vict. Lafountain	36	do	Canada Est.	do	do.
4142	Mary Murphy	40	do	Irlande	do	do.
4143	Eliz. Fraser	22	Journalier	Angleterre	Vol d'effets publics	do.
4144	James Clements	25	do	do	Coups de poignard	do.
4145	Putrick Hughes	20	do	Canada Est.	Vol d'argent	do.
4146	James Gallagher	17	do	do	Larcin	do.
4147	James Collins	35	do	do	do	do.
4148	George Positot	16	Cordonnier	do	Effets obtenus sous de faux prétextes	do.
4149	Antoine Campbell	17	Journalier	do	Larcin	do.
4150	Denis Cavannagh	42	Charpentier	Irlande	Faux	Elgin.
4151	Isaac Davis	32	Taillleur de pierre	Canada Ouest.	Vol de cheval	do.
4152	John Fitzpatrick	68	Journalier	Irlande	Incendiaire	Frontenac.
4153	Norah Kyle	33	do	do	do	do.
4154	William Porch	13	Journalier	Canada Ouest.	Larcin	do.
4155	James Ryan	15	do	Irlande	do	do.
4156	John Gray	13	do	Etats Unis	do	do.
4157	Paul White	22	do	Canada Ouest.	Félonie	Kent.
4158	Zera French	29	do	Etats Unis	Faux	Leeds.
4159	Ed. Freeman	17	do	Canada Ouest.	Vol de cheval	do.
4160	John Sinclair	39	Charpentier	Etats Unis	do	do.
4161	Michael Carroll	21	Meublier	Irlande	Assaut pour faire un mal grave	do.
4162	Albert Sly	40	Forgeron	Canada Est.	Félonie	Halton.
4163	Daniel Finch	23	Journalier	do Ouest.	Vol de cheval	Lambton.
4164	Charles Thompson	32	do	Etats Unis	Vol de nuit avec effraction	do.
4165	Alexander McDowall	34	do	do	Meurtre d'un enfant	do.

4166	Richard Elliott	27	Forgeron	Irlande	Incendiaire	do.
4167	Joseph Labelle	38	Taillleur	Canada Est.	Effets obtenus sous de faux prétextes	Montreal.
4168	Joseph Wigfield	38	Ingénieur	Sur la mer	Vol d'une vache	do.
4169	William Scally	25	Boulangier	Irlande	Larcin	do.
4170	Joseph Richou	38	Taillleur de pierre	Canada Est	do dans un magasin	do.
4171	Noel Roy	31	Journalier	do	Incendiaire	do.
4172	E. Lane	48	do	do	Larcin	do.
4173	John Harold	18	Cordonnier	do	do dans un magasin	do.
4174	Charles Crevier	26	Journalier	do	Vol d'argent	do.
4175	Job Lezault	32	do	do	Vol de nuit avec effraction	do.
4176	William McDonald	43	do	Canada Ouest.	Faux	do.
4177	Mary Delany	29	do	do	Larcin	Frontenac.
4178	William Feely	23	Peintre	do	do	York.
4179	J. W. Prates	14	Journalier	do	do	do.
4180	James Allen	36	do	do	do	do.
4181	Peter Heavy	22	Ingénieur	Irlande	do	do.
4182	Henry Jackson	10	Journalier	Canada Ouest.	do	do.
4183	Bar. Launders	28	do	Irlande	do	do.
4184	Cornelius Leary	18	do	Canada Ouest.	do	do.
4185	Dun. Campbell	18	do	do	do	do.
4186	John Hegerty	19	Meublier	do	do	do.
4187	Harvey Brown	32	Journalier	Etats-Unis	do	do.
4188	Michael Rany	25	do	Irlande	do	do.
4189	Ralph Newton	17	do	do	Homicide	do.
4190	George Laureston	20	Meublier	Canada Ouest.	Bris de maison	do.
4191	Navid White	20	do	Irlande	Vol de nuit avec effraction	do.
4192	William Hutchison	36	Journalier	Canada Ouest.	do	do.
4193	John Stewart	17	Imprimeur	do	Vol dans un bureau de poste	do.
4194	John Campbell	30	Journalier	Ecosse.	Larcin	do.
4195	Robert Goold	31	Ferblantier	Angleterre	do	do.
4196	Richard Piper	54	Journalier	do	Assaut pour rapt	Northumberland.
4197	Henry Bull	17	Boulangier	Ile de Wight	Effets obtenus sous de faux prétextes	do.
4198	Albert Williams	38	Journalier	Etats-Unis	Félonie et larcin	Essex.
4199	Jared Gantz	36	do	do	Félonie	do.
4200	Samuel William	31	do	do	do	do.
4201	Caroline Williams	21	do	do	do	do.
4202	Hannah Sutton	20	do	do	do	do.
4203	Andrew Snider	21	Journalier	Canada Ouest.	do	Simcoe.
4204	William Sheeler	53	do	do	Résistance	do.
4205	George Smith	30	do	Angleterre	Sodomie	Frontenac.

TABLEAU DES DÉTENUIS RECUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, Etc.—(Continuation.)

TABLEAU DES DÉTENU REÇUS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, Etc.—(Continuation.)

No.	NOM.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIMES.	COMTÉ ou DISTRICT.
4206	George Hogg	60	Journalier	Angleterre	Sodomie	Frontenac.
4207	William Prey	26	do	Canada Ouest.	Félonie	Oxford.
4208	William Gough	27	do	Angleterre	do	do.
4209	Isaac Lotherave	24	do	Canada Ouest.	Rapt	Haldimand.
4210	Isaac Ashelford	27	do	Angleterre	Homicide	Ontario.
4211	James Leith	34	do	Ecosse	Coups de poignard	do.
4212	John Kean	18	do	Irlande	Vol de nuit avec effraction	York.
4213	Anne Little	32	do	do	Larcin	do.
4214	James Daragh	31	Charpentier	do	Félonie	do.
4215	John W. Fleming	22	Boulangier	Canada Ouest.	Vol de cheval	do.
4216	J. W. Gontier	25	Journalier	Etats Unis	Argent obtenu sous de faux prétextes.	do.
4217	William Irvin	14	do	Irlande	Larcin	do.
4218	James McCord	37	Meublier	do	Assaut félonieux	do.
4219	Eliza Pearn	26	do	Angleterre	Larcin	Simcoe.
4220	Anne McDowell	31	do	do	Meurtre	Northumberland.
4221	Joseph Heating	30	Boulangier	do	Larcin	Lambton.
4222	Doctor Henry	66	Journalier	Etats Unis	do	Waterloo.
4223	Arthur Lee	46	Commis	Angleterre	do	Lincoln.
4224	John Stewart	30	Journalier	do	do	Wentworth.
4225	Rosa Ann McDonald	40	Journalier	Irlande	do	do.
4226	Hannah Felson	12	Journalier	Canada Ouest.	do	do.
4227	Patrick MacNamara	40	do	Irlande	Recyclément d'effets volés.	do.
4228	Henry Crow	23	do	Angleterre	Larcin	do.
4229	William Sullivan	35	do	Irlande	Vol de nuit avec effraction	do.
4230	John Brooks	45	do	Angleterre	Coups de poignard	do.
4231	Barney McSherry	41	do	Irlande	Faux	do.
4232	Samuel Hull	35	Boulangier	Angleterre	Coups de poignard	do.
4233	Francis Robillard	27	do	Canada Est.	Vol dans un magasin.	Ottawa.
4234	Michael Gallagher	31	Journalier	Irlande	Tentative de meurtre	Montréal.
4235	Joseph Maroney	45	Commis	do	do	do.
4236	William Abraham	64	Journalier	do	Meurtre	York, etc.

Reçu aussi, 4 Prisonniers Militaires en sus du No. 4,125 mentionné dans le précédent Rapport.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.(Signé,) D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.

TABLEAU DES DÉTENU DÉCÉDÉS DANS LE PÉNITENCIER PROVINCIAL durant l'année expirée le 31 décembre 1856.

No.	NOM.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	COMTÉ ou DISTRICT.
2585	William Reilly	45	Journalier	Irlande	Meurtre	Newcastle.
3024	Etienne Mansa	27	do	Canada Est.	Larcin	Montréal.
3603	Henry Stuart	29	Forgeron	do Ouest	do	Lincoln.
3536	Peter Bomberly	34	Journalier	do	do	Brant.
3735	Jeremiah Loven	41	do	Etats-Unis	Félonie	Kent,
3574	James McCullough	20	do	Irlande	Larcin	Northumberland.
3773	George Walden	44	do	Etats-Unis	do	Middlesex.
3403	Eliza Robinson	30	do	do	Meurtre	Northumberland.
3772	Henry Brummell	29	Journalier	do	Larcin	Middlesex.
3687	Robert Davis	21	do	do	do	Lincoln.
3553	Mat. Dubeau	28	Barbier	France	do	Frontenac.
3732	Jeremiah Webb	10	Journalier	Canada Ouest.	do	York.
4054	Ellen Bamford	28	do	Irlande	do	Kamouraska.
3543	Joseph Perubé	39	Journalier	Canada Est.	Félonie et meurtre	Frontenac.
4066	John Hogan	31	Commis	Irlande	Vol de cheval	Wentworth.
3450	George Foreman	22	Journalier	Etats-Unis	Meurtre	do.
3944	Daniel McDonald	25	Charpentier	Canada Est.	Vol de cheval	York.
3867	Charles Hamilton	25	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Wentworth.
3737	John William	40	do	Canada Ouest.	Meurtre	Middlesex.
3607	Laurence Obe	20	do	do	Larcin	Brant.

NOTE.—Le détenu Eli Winger s'est suicidé en se pendant dans sa cellule, le 30 mai 1856.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.(Signé,) D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.

## F.

TABLEAU DES DÉTENUIS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL QUI, DURANT L'ANNÉE EXPIRÉE LE 31 DÉCEMBRE 1856, ONT REÇU LE PARDON ROYAL.

No.	N O M ,	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS,	CRIME.	COMTÉ ou DISTRICT.
3817	Robert Coulter	26	Charron	Irlande	Blessures avec intention de faire un mal grave	Simcoe.
3417	Thomas Wych	29	Journalier	Angleterre	Recèlement d'effets volés	Montréal.
3831	Joseph Readena	31	do	Canada Est.	Larcin	do.
3698	Joseph Wellington	34	do	Etats-Unis	Falsification de billets de banque	do.
3593	William Cowen	49	Boucher	Angleterre	Larcin	York.
3738	Aaron Graham	35	do	Canada Ouest.	do	Northumberland.
3547	C. Marsh	36	Sellier	do	Blessures pour faire un mal grave	Hastings.
3651	George Hinds	23	Forgeron	Angleterre	Faux	York.
4032	Sherman Mullett	25	Journalier	Etats-Unis	Larcin	Kent.
468	Jesse Tillotson	53	do	do	Meurtre	London.
747	Timothy Conway	21	do	Irlande	do	Niagara.
3703	James Anderson	33	do	Etats-Unis	Homicide	Frontenac.
3275	Augustus Johnson	34	do	Canada Ouest.	Vol de cheval	Hastings.
1862	Anthony Russell	44	Boucher	do Est.	Bestialité	Johnstown.
1775	John Butler	39	Journalier	Angleterre	do	Niagara.
3689	Elijah Williams	15	do	Canada Ouest.	Vol de moutons	Prince Edouard.
3796	* Susan Donaldson	..	..	..	..	..
3062	John Hinds	31	Ferblantier	Ecosse	Vol sacrilège	York.
3735	Mary Cook	17	..	Canada Est.	Larcin	Wentworth.
3567	Robert Darrah	37	Journalier	do	Faux	Montréal.

\* Envoyée à l'asile des aliénés, Toronto, 5 septembre.

(Signé,) D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

G.  
TABLEAU DES DÉTENUIS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL qui, durant l'année expirée le 31 décembre 1856,  
ont été ÉLARGIS à l'EXPIRATION de leur SENTENCE.

No.	NOM.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	COMTÉ ou DISTRICT.
1638	William Gould	50	Journalier	Irlande	Incendiaire	Home.
2572	Patrick Foley	21	do	do	Homicide	do.
2647	James Clarke	45	Instituteur	do	Parjure et faux	Johnstown.
2675	James Massett	28	Journalier	do	Bris de maison	Home.
2676	J. T. O'Neil	30	Tailleur de pierre.	do	do	do.
2680	Patrick Henderson	47	Charpentier	do	Faux	do.
2875	Henry Wilson	45	do	Angleterre	Larcin	Leeds.
2991	James Duggan	40	Journalier	Canada Ouest.	Vol de cheval	Norfolk.
3009	John Carroll	23	do	do Est.	Larcin	Frontenac.
3018	Morgan Harman	23	do	do	Incendiaire	Wentworth.
3019	Hugh Howe	28	do	Angleterre	do	do.
3048	William Perrin	34	do	Canada Ouest.	Vol	Leeds.
3194	Peter Pardue	25	do	Irlande	Argent obtenu sous de faux prétextes.	Peterborough.
3211	Ch. Payathee	21	do	Canada Est	Felonie	Prescott.
3314	Michael Harris	19	Tailleur	do	Larcin	Frontenac.
3368	Thomas Finn	23	Forgeron	Irlande	do	Wentworth.
3369	Thaddeus Capell	21	Sellier	Canada Ouest.	do	do.
3370	Thomas McCann	40	Journalier	Irlande	do	do.
3386	Ellen Gieson	30	do	do	do	York.
3395	Samuel Smaddes	51	Cordonnier	Canada Ouest.	Faux	Northumberland.
3429	Thomas Carke	33	Charpentier.	do	do	Wentworth.
3446	William H. Davis	28	Tailleur	Irlande	Larcin	Hastings.
3447	Joseph Ryan	48	Journalier	do	do	Peterborough.
3448	Edward Hill	26	do	Angleterre	do	Wentworth.
3449	James McIver	22	do	Ecosse	do	do.
3455	Narcisse Thibeault	35	Méubler	Canada Est.	Vol de nuit avec effraction	Trois Rivières.
3456	William Welsh	35	Journalier	Irlande	Larcin	Frontenac.
3457	John Brayton	20	Charpentier	Canada Ouest.	do	Lincoln.

TABLEAU DES DÉTENUIS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL QUI ONT ÉTÉ ÉLARGIS, Etc.—(Continuation.)

No.	N O M .	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	C R I M E S .	COMTE ou D I S T R I C T .
3458	Charles Thayer.....	24	Charpentier.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Lincoln.
3459	Morris Stevenson.....	35	do.....	do.....	Vol.....	do.
3460	Hannibal Harper.....	13	Journalier.....	Angleterre.....	Larcin.....	Hastings.
3461	John A. Brooks.....	49	Cordonnier.....	Etats-Unis.....	do.....	Brant.
3463	George Wright.....	21	Horloger.....	Canada Ouest.....	do.....	York.
3464	John Nichol.....	21	Brasseur.....	Angleterre.....	do.....	do.
3469	George Baker.....	70	Journalier.....	Etats-Unis.....	Félonie.....	Kent.
3471	E. Griffith.....	32	Tailleur de pierre.....	Galles.....	Larcin.....	Frontenac.
3479	Joseph L. Laplanta.....	61	Journalier.....	Canada Est.....	Vol d'une jument.....	Montréal.
3480	Courant Cortier.....	20	do.....	do.....	do.....	do.
3487	James College.....	20	do.....	Irlande.....	Vol d'un cheval hongre.....	do.
3489	Daniel Murphy.....	34	do.....	do.....	Vol de cheval.....	St. François.
3494	Peter Wilson.....	34	do.....	Etats-Unis.....	Pour avoir battu sa femme.....	Middlesex.
3497	John Camp.....	23	do.....	Canada Ouest.....	Faux.....	Wentworth.
3499	Thomas Blake.....	33	do.....	Ecosse.....	Larcin.....	do.
3500	E. Kennefick.....	43	do.....	Irlande.....	do.....	do.
3505	Michael Keegen.....	35	do.....	do.....	Vol.....	Haldimand.
3506	George Garvey.....	14	do.....	Etats-Unis.....	do.....	do.
3508	William Wilson.....	28	Scieur de long.....	Angleterre.....	Vol d'une chaudière.....	Norfolk.
3516	Nelson Jacobs.....	29	Journalier.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Oxford.
3522	Richard Howard.....	23	do.....	do.....	do.....	York.
3526	Adam Hope.....	36	Forgeron.....	Ecosse.....	do.....	Wentworth.
3527	William Foster.....	31	Charpentier.....	Canada Ouest.....	Bris de maison et larcin.....	York.
3538	Michael Roach.....	25	Journalier.....	Irlande.....	Blessures.....	St. François.
3544	John Hurd.....	20	Cordonnier.....	Canada Est.....	Larcin.....	Northumberland.
3545	Samuel Crawford.....	26	Charpentier.....	Irlande.....	do.....	Haldimand.
3554	Hugh Duffy.....	24	Journalier.....	do.....	do.....	Frontenac.
3555	Charles Reanclear.....	38	Tailleur de pierre.....	Canada Est.....	do.....	do.
3556	David Bowes.....	38	Barbier.....	Etats-Unis.....	do.....	do.
3563	Alexander St. Lewis.....	18	Journalier.....	Canada Est.....	Vol d'une jument.....	do.
3564	Jeremiah Carter.....	32	do.....	Etats-Unis.....	Larcin.....	Montréal.
3565	Oliver Raicher.....	18	do.....	Canada Est.....	do.....	do.

3566	James Johnson.....	27	Sténographe.....	Angleterre.....	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	Montréal.
3569	E. Hillock.....	61	Charpentier.....	Irlande.....	Larcin.....	Brant.
3570	George Brogden.....	32	Journalier.....	Angleterre.....	Vol de bestiaux.....	do.
3571	John Smith.....	25	do.....	Etats-Unis.....	Vol de cheval.....	Kent.
3572	Patrick Duffy.....	28	do.....	Canada Est.....	Larcin.....	Frontenac.
3573	Thomas Halliday.....	22	do.....	Angleterre.....	do.....	Northumberland.
3575	Robert McKenry.....	19	do.....	Irlande.....	do.....	do.
3577	John Rynolds.....	38	Cordonnier.....	do.....	Assaut avec intention d'estropier.....	Frontenac.
3578	Sarah O'Reilly.....	17	do.....	do.....	Larcin.....	Wentworth.
3579	Ellen Dunn.....	17	do.....	do.....	do.....	do.
3580	Nathaniel Marlett.....	35	Tailleur.....	Canada Ouest.....	do.....	do.
3583	Richard Gloster.....	19	Journalier.....	Irlande.....	do.....	do.
3584	Pat Bonfey.....	33	do.....	do.....	do.....	do.
3585	James O'Brian.....	27	do.....	Angleterre.....	Assaut pour faire un mal grave.....	do.
3588	John Pridgeon.....	23	do.....	Canada Ouest.....	Larcin.....	York.
3589	James Blakely.....	19	do.....	Irlande.....	do.....	do.
3590	John Stirling.....	47	Charpentier de navire.....	Canada Ouest.....	Vol.....	do.
3593	Lewis Prish.....	33	Journalier.....	Irlande.....	Vol d'argent.....	Oxford.
3596	William Prince O'Brien.....	25	Commis.....	Canada Est.....	Recèlement d'effets volés.....	Frontenac.
3599	William Welsh.....	22	Charpentier.....	do.....	Larcin.....	Kent.
3616	James Walker.....	31	Mécanicien.....	Angleterre.....	do.....	Montréal.
3620	Josiah Vince.....	36	Journalier.....	Irlande.....	do.....	do.
3621	Denis Sullivan.....	27	do.....	do.....	do.....	do.
3622	James Macnamara.....	60	Ferblantier.....	Canada Est.....	Avoir blessé félonieusement.....	do.
3627	Antoine Fortuna.....	48	Charpentier.....	do.....	Vol de cheval.....	Québec.
3630	Henry Marteau.....	26	Commis.....	Canada Ouest.....	Faux.....	Middlesex.
3639	Daniel Grant.....	29	Journalier.....	Irlande.....	Larcin.....	York.
3657	Patrick O'Brian.....	14	do.....	Canada Est.....	Vol de jument.....	Montréal.
3665	Paul Guilenet.....	16	do.....	Irlande.....	Avoir blessé félonieusement.....	do.
3666	William Mullins.....	19	do.....	Canada Est.....	Larcin.....	do.
3667	William Finney.....	19	do.....	Angleterre.....	Assaut pour commettre un rapt.....	Lincoln.
3683	John Armstrong.....	38	Charpentier de navire.....	Irlande.....	Larcin.....	do.
3685	Mary Groom.....	32	do.....	do.....	Assaut pour commettre un rapt.....	do.
3688	John Collins.....	16	Journalier.....	Canada Ouest.....	Larcin.....	Ontario.
3694	Jefferson Timmerman.....	13	do.....	do Est.....	Vol sur la personne.....	Montréal.
3764	Pierre G. St. Martin.....	26	Charpentier.....	do.....	Larcin.....	do.
3705	Jean S. Florget.....	27	Journalier.....	do.....	Vol d'une vache.....	do.
3706	Jean Durand.....	44	Cordonnier.....	do.....	Larcin.....	do.
3708	Thomas H. Roberts.....	36	Charpentier.....	Angleterre.....	Vol d'une jument.....	do.
3709	John Langhaan.....	18	Journalier.....	Ecosse.....	do.....	do.

TABLEAU DES DÉTENUS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL QUI ONT ÉTÉ ÉLARGIS, Etc.—(Continuation;)

No.	N O M .	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	COMTÉ ou DISTRICT.
3721	Christopher Et Koch . . . . .	45	Journalier . . . . .	Allemagne . . . . .	Larcin . . . . .	York.
3723	Ellen Henty . . . . .	33	do . . . . .	Irlande . . . . .	Parjure . . . . .	do.
3724	Patrick Gillfoyle . . . . .	30	Cordonnier . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	do.
3725	George D. Green . . . . .	30	do . . . . .	Etats-Unis . . . . .	Larcin . . . . .	do.
3726	John Lovely . . . . .	15	Boulangier . . . . .	Irlande . . . . .	do . . . . .	do.
3734	John Brown . . . . .	37	Journalier . . . . .	Etats-Unis . . . . .	Félonie . . . . .	Kent.
3741	Ed. Green . . . . .	21	Tailleur . . . . .	Canada Ouest . . . . .	do . . . . .	Essex.
3742	John Corcran . . . . .	25	Boucher . . . . .	Irlande . . . . .	Assaut pour commettre un rapt . . . . .	Carleton.
3743	Michael Collins . . . . .	68	Journalier . . . . .	do . . . . .	Larcin . . . . .	Wentworth.
3746	Mary Thornton . . . . .	40	do . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	do.
3747	James Doer . . . . .	34	Journalier . . . . .	Angleterre . . . . .	Félonie . . . . .	do.
3748	William Brown . . . . .	22	Cordonnier . . . . .	Etats Unis . . . . .	Larcin . . . . .	do.
3755	William Whelan . . . . .	40	Journalier . . . . .	Irlande . . . . .	Coups de poignard . . . . .	do.
3757	John McKenzie . . . . .	23	Tailleur . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	do.
3758	Patrick Welsh . . . . .	27	Voilier . . . . .	do . . . . .	do . . . . .	do.
3759	Francis Carvelle . . . . .	40	Tailleur . . . . .	Malte . . . . .	do . . . . .	do.
3760	Harold Roscoe . . . . .	36	Charpentier . . . . .	Angleterre . . . . .	Coup de feu, etc . . . . .	do.
3761	John Wilson . . . . .	28	Journalier . . . . .	Ecosse . . . . .	Effets obtenus sous de faux pretextes . . . . .	do.
3765	Andrew O'Brian . . . . .	27	do . . . . .	Irlande . . . . .	Larcin . . . . .	Ottawa.
3766	Joseph King . . . . .	30	do . . . . .	do . . . . .	Blessure avec intention, etc., etc . . . . .	do

Renvoi par autorité militaire de 5 soldats.

(Signé) D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

G. G.

TABLEAU DES DÉTENUX ENVOYÉS A L'ASILE DES ALIÉNÉS, durant l'année expirée le 31 Décembre 1856.

No.	NOM.	Age.	MÉTIER ou OCCUPATION.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	COMTE ou DISTRICT.
2386	John Jones .....	40	Briquetier .....	Angleterre.....	Meurtre.....	Montréal.....
3796	Susan Donaldson .....	40	.....	Irlande.....	Larcin .....	Frontenac .....
3623	Adelaide Manta .....	43	.....	Canada Est.....	do .....	Montréal.....

(Signé,) D. E. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 Décembre, 1856.

## H.

ETAT TABULAIRE des DÉTENUS et PRISONNIERS MILITAIRES du PÉNITENCIER PROVINCIAL qui ont été admis et élargis durant l'année expirée le 31 Décembre 1856.

Détenus du sexe masculin qu'il y avait au pénitencier le 31 décembre 1856.....	.....	524
Détenus du sexe féminin do do do do .....	.....	33
		557
Détenus du sexe masculin admis pendant l'année 1856.....	.....	247
do do féminin do do .....	.....	27
Prisonniers militaires do do .....	.....	5
		836
Détenus du sexe masculin élargis à l'expiration de leur sentence.....	114	
do do féminin do do do .....	6	
Nombre de détenus graciés, hommes .....	18	
do do femmes .....	1	
Décès, hommes.....	18	
do femmes.....	2	
Suicide, homme.....	1	
Envoyé à l'asile des aliénés, homme .....	1	
do do femmes.....	2	
Transférés par ordre militaire.....	5	
		168
Nombre restant le 31 décembre 1856 .....	.....	668
Savoir :—hommes.....	619	
femmes .....	49	
		668
Nombre moyen, hommes .....	.....	517
do do femmes .....	.....	41

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 Décembre 1856.

## I.

CONTRATS passés au PÉNITENCIER PROVINCIAL pour l'affermage du Travail des Détenus, pendant l'année 1856.

AUCUN.

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 Décembre 1856.

**K.**  
**BILAN ANNUEL DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1856.**

1 <sup>er</sup> janvier 1856		31 janvier 1856		Suivant pièces justificatives dep. no. 1 jusq. 474 trans. au bureau d'audition le 15 jan. 1857.		Total	
£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Balance en argent, le 31 décembre 1855	402	411		24423	1 5		
Argent reçu du gouvernement, pour 1855	1500	0 0		350	0 0		
do, pour 1856	12500	0 0		1052	15 0		
Prov. d'autres sources savoir:							
De l'abri de la pierre	765	19 6				194	0 6
De l'atelier des charpentiers	111	9 10				300	19 7
De la boutique des tailleurs	40	6 6				404	14 10
De la chambre de la matrone	5	16 7				1824	19 10
Chaux	20	9 8				2630	13 1
Loyer	82	15 0				1937	15 3
Écroupe	81	12 9				208	9 6
Divers	53	16 8				46	9 11
AFFERMAGE DU TRAVAIL DES DÉTENUÉS.						7219	3 0
Atelier de cordon	£4414	6 6				261	17 5
" inst. aratoires	1276	2 11				19	2 0
" de menuiserie	2190	18 4				36	6 11
Forge	2047	1 6				111	17 6
A compte de l'écurie	10328	9 3				9227	1 1
Total	11395	15 9		24423	1 5	26825	16 5

(Signé.) **D. Æ. MACDONELL,**  
*Préfet, Pénitencier Provincial.*

" **F. BICKERTON,**  
*Commis, Pénitencier Provincial.*

**PÉNITENCIER PROVINCIAL,**  
**31 décembre 1856.**

## L.

ETAT DES DETTES DUES A DIVERSES PERSONNES PAR LE PÉNITENCIER PROVINCIAL, LE 31 DÉCEMBRE 1856.

	£	s.	d.
Archibald Livingston.....	567	6	1
Aussi, un compte en litige, s'élevant à.....	540	0	0

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1855.

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

## L.L.

ETAT DES DETTES DUES PAR DIVERSES PERSONNES ET SOCIÉTÉS, 31 DÉCEM. 1856.

	£	s.	d.
La corporation de Kingston.....	35	1	4
George Stewart.....	4	7	6
Capitaine McMaster.....	4	10	0
Hugh Fraser.....	7	6	6
Macpherson et Crane.....	26	14	7
John Stevenson.....	1	10	1
James Hopkirk.....	78	5	5
Révérénd M. Anderson.....	5	0	0
James Morton.....	52	3	3
Donald McIntosh.....	1	5	0
C. S. Wilson.....	3	10	9
M. Dawson.....	5	17	9
William Walsh.....	4	0	0
Société d'agriculture de Frontenac.....	26	13	4
James Gleeson.....	7	10	0
Samuel Rowlands.....	19	5	0
David Roblin.....	35	2	10
Shérif Corbett.....	26	15	2
Cimetière de Cataragui.....	3	8	0
William Wills.....	12	19	11
Révérénd M. Tomlin.....	3	14	6
Edward Roscoy.....	2	5	0
Silvester Skinner.....	10	0	0
Magasin d'instruments aratoire.....	163	9	11
John Harper.....	1	16	3
Williams et Bellzue.....	1	15	9
John Ault.....	9	1	4
Robert Brash.....	3	1	1
Isaac Hope.....	39	5	0
Thomas Drummond et compagnie, ouvrages à l'entreprise.....	20	6	8
J. W. Mulliner et compagnie do do.....	4	6	1
do do travaux.....	192	19	2
James Morton.....	218	3	9
E. P. et A. Ross.....	332	19	6
George Andrews.....	91	17	6
Comité de l'église de Bolleville.....	74	7	1
Total.....	£ 1530	15	0

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

## M.

INVENTAIRE DE LA PROPRIÉTÉ DE LA PROVINCE DU PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
TEL QU'IL APPERT PAR LA CÉDULE, 31 DÉCEMBRE 1856.

DÉPARTEMENTS.	Achats.			Faits au Pénitencier.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
Charpentiers, tonneliers, ferblantiers, etc. ....	211	2	2	21	0	2
Carrière et Cour. ....	407	0	0	872	10	5
Forge .....	277	13	0	5	14	3
Département de la matrone. ....	441	3	11	136	2	1
Infirmerie et officine .....	490	16	2	4	4	0
Magasin d'armes .....	195	7	3	.....	.....	.....
Atelier de menuiserie .....	4	2	3	5	8	0
Boutique des tailleurs .....	36	0	0	9	5	6
Cordage .....	16	16	0	.....	.....	.....
Atelier de cordonnerie .....	36	3	6	.....	.....	.....
Salle aux provisions .....	424	19	9	.....	.....	.....
Salle des habillements .....	526	2	4	.....	.....	.....
No. 1 Pompe à incendie .....	308	0	0	.....	.....	.....
No. 6 do .....	.....	.....	.....	100	0	0
Département catholique .....	16	1	6	.....	.....	.....
do protestant .....	8	10	10	.....	.....	.....
do de l'instituteur .....	16	0	3	.....	.....	.....
do de la cuisine .....	798	8	6	.....	.....	.....
Habillements .....	413	11	0	.....	.....	.....
Literie .....	1085	11	6	.....	.....	.....
Divers .....	42	7	6	.....	.....	.....
Ecurie .....	175	2	9	.....	.....	.....
Bureau du préfet .....	19	10	6	14	15	0
do du commis .....	21	11	6	16	1	6
Dépendances .....	570	0	0	.....	.....	.....
Terres, 100 acres .....	2000	0	0	.....	.....	.....
do, Gore West Lodge .....	75	0	0	.....	.....	.....
Total .....	.....	.....	£	9802	3	1

(Signé,)

D. Æ. MACDONELL,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

31 Décembre 1856.

N.

ESTIMATION DE LA SOMME REQUISE POUR L'ENTRETIEN DU PÉNITENCIER  
PROVINCIAL, POUR 1857.

OFFICIERS.				Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
1 Préfet .....	560	0	0			
2 Inspecteurs .....	800	0	0			
1 Commis .....	218	15	0			
*1 Député-préfet .....	250	0	0			
1 Chirurgien .....	300	0	0			
2 Chapelains .....	600	0	0			
1 Matrone .....	93	15	0			
1 Aide-matrone .....	62	10	0			
1 Commis de cuisine .....	156	5	0			
1 Instituteur .....	187	10	0			
1 Maître constructeur .....	250	0	0			
7 conducteurs, à £140 12s. 6d. ....	984	7	6			
3 Gardiens, à £112 10s. ....	337	10	0			
38 Gardes, à £100 .....	3800	0	0	8600	12	6
<b>PROVISIONS, Etc.</b>						
300,000 Rations, à 7½d. ....	9062	10	0			
1,900 Cordes de bois franc, à 18s. 5½d. ....	1753	10	10			
300 Cards de bois de pin, à 10s. 9d. ....	161	5	0			
300 Boissaux de charbon, à 2s. 3d. ....	33	15	0			
				11011	0	10
<b>INFIRMERIE, OFFICINE, Etc.</b>						
Médecines, provisions, etc .....				300	0	0
<b>USTENSILES DE CUISINE, Etc.</b>						
600 Plats de ferblanc, à 9d. ....	22	10	0			
600 Assiettes de ferblanc, à 6d. ....	15	0	0			
400 Gobelets de ferblanc, à 5d. ....	8	6	8			
300 Couteaux et fourchettes, à 6d. ....	7	10	0			
600 Cuillers, à 2d. ....	5	0	0			
48 Rasoirs, à 1s. 6d. ....	3	12	0			
36 Brosses, à 1s. ....	1	16	0			
14 Puisettes, à 1s. ....	0	14	0			
				64	8	8
<b>MEUBLES ET LITERIE.</b>						
300 Taies de lit, à 4s. ....	60	0	0			
400 Couvertures de laine, à 16s. 3d. ....	325	0	0			
200 Grosses couvertures, à 4s. ....	40	0	0			
600 Essuie-mains, à 4½d. ....	11	5	0			
200 Peignes, à 4d. ....	3	6	8			
600 Taies d'oreiller, à 1d. ....	30	0	0			
40 Tondeaux de paille, à 40s. ....	80	0	0			
				549	11	8
<i>Porté en l'autre part.</i> .....			£	20525	13	8

## ESTIMATION des sommes requises pour l'ENTRETIEN du PÉNITENCIER PROVINCIAL pour 1857.—(Continuation.)

HABILLEMENTS.				Courant.		
	£	s.	d.	£	s.	d.
<i>Montant rapporté.....</i>				20525	13	8
700 Habillements d'hiver, à 25s.....	875	0	0			
700 do d'été, à 15s.....	525	0	0			
600 Chemises de flanelle, à 8s.....	240	0	0			
600 Caleçons do, à 7s.....	210	0	0			
600 Paires de souliers, à 6s. 3d.....	187	10	0			
300 do pantoufles, à 3s. 9d.....	56	5	0			
1000 Mouchoirs, à 3d.....	12	10	0			
600 Bretelles, à 4d.....	10	0	0			
700 Bonnets et bas, à 1s. 8d.....	58	6	8			
1600 Paires de chaussettes, à 1s. 3d.....	100	0	0			
3000 Verges de coton, à 6d.....	75	0	0			
				2349	11	8
<b>HUILE, CHANDELLE ET SAVON.</b>						
1600 lbs. de chandelles, à 8½d.....	58	6	8			
5000 lbs. de savon, à 3d.....	62	10	0			
600 Gallons d'huile de veau marin, à 4s. 11d.....	147	10	0			
20 do do d'olive, à 6s. 3d.....	6	5	0			
				274	11	8
<b>ÉCURIE.</b>						
900 Boisseaux d'avoine, à 3s.....	135	0	0			
32 Tonneaux de foin, à 75s.....	120	0	0			
3 do de paille, à 40s.....	6	0	0			
				261	0	0
Outils pour les détenus.....				30	0	0
Papeterie.....				25	0	0
Livres pour la bibliothèque.....				15	0	0
Pour les détenus qui seront élargis.....	125	0	0			
Habillement des détenus.....	225	0	0			
				350	0	0
Estimation des matériaux nécessaires pour la nouvelle prison, les ateliers, etc., etc., voir l'état détaillé, marqué R.....				3350	15	0
Asile des aliénés, voir l'état marqué S.....				2500	0	0
			£	29681	12	0
MOINS.—Argent en main.....	1052	15	0			
Somme qui proviendra du travail affirmé des détenus.....	11100	0	0			
Somme qui proviendra du travail des détenus, et dépenses contingentes.....	1128	17	0			
				13281	12	0
Total.....			£	16400	0	0

D. Æ. MACDONELL,  
Préfet, Pénitencier Provincial.

## O.

TABLEAU indiquant à quels TRAVAUX les DÉTENUS du PÉNITENCIER PROVINCIAL  
étaient occupés, le 31 Décembre 1856.

Tailleurs de pierre et maçons.....	38
Charpentiers.....	15
Tonnellier.....	1
Ferblantier.....	1
Carriers.....	18
T R A V A I L   A F F E R M É .	
Cordonniers.....	148
Meubliers.....	67
Forgerons.....	81
Employés à la confection d'instruments aratoires.....	61
Tailleurs.....	28
Couturières.....	44
Barbier.....	1
Cuisiniers.....	2
Journaliers.....	136
Malades.....	27
Nombre Total.....	668

D. Æ. MACDONELL,  
*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 Décembre 1856.

P.

**TABEAU RÉSUMÉ des CONSTRUCTIONS faites au Pénitencier Provincial, indiquant le nombre d'ouvriers et journaliers dans chaque Département, les déboursés ou coût des Matériaux, ainsi que le montant; le travail de chaque détenu étant évalué à deux chelins par jour,—chaque Article placé dans son Chapitre respectif pour chaque mois et la somme, pour l'année 1856.**

No. 1.

	Nombre de jours à casser de la pierre et scieurs de bois.	Nombre de jours des tailleurs de pierres, maçons, briquetiers et plâtriers.	Nombre de jours des tailleurs, peintres, vitriers, tonneliers, ferblantiers, etc.	Nombre total de jours par mois.	Somme de travail par mois à deux chelins par jour.			Montant payé par mois pour de la pierre brute.			Montant payé par mois pour divers matériaux de ferronnerie.			Montant payé par mois pour le sable, la brique et du bois d'échantillon.			Montant total du travail et des matériaux pour l'année.		
					£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Janvier.....	1880½	301	327	2508½	70	15	4	43	9	11	17	14	3	364	2	3			
Février.....	1951	306½	334	2591½	83	16	7	24	15	2	56	14	2	389	9	0			
Mars.....	2504	394	404	3302	43	12	3	56	14	2	1	19	0	463	13	11			
Avril.....	1968	366	311	2615	63	14	0	63	15	10	5	10	0	383	18	10			
Mai.....	2893	59½	330	3252½	54	18	5	54	4	1	238	4	9	447	7	6			
Juin.....	2480½	470	371	3321½	61	1	4	29	8	4	29	12	0	848	17	7			
Juillet.....	3246	482½	338	3448	89	3	5	27	4	2	3	5	7	463	11	5			
Août.....	2600	569	462	4277	28	10	1	27	4	6	117	0	0	733	12	2			
Septembre.....	2712	598	384	3582	37	7	9	152	12	2	0	0	0	671	15	2			
Octobre.....	3490	460½	488	3660½	8	12	0	136	19	10	245	13	6	511	12	10			
Novembre.....	3490	353	389	4232	31	9	6	61	9	5	239	0	1	761	16	5			
Décembre.....	3288	423	415	4126	412	12	0	239	0	1	118	19	0	773	11	2			
<b>Total pour l'ann.</b>	<b>31640½</b>	<b>4783</b>	<b>4553</b>	<b>40976½</b>	<b>372</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>1463</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>118</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>6808</b>	<b>11</b>	<b>3</b>			

Montant total du travail pour l'année, £4,097 13s. 0d. Montant total des matériaux pour l'année, £2,710 18s. 3d. Augmentation total des biens immeubles durant l'année, £3,818 5s. 8½d.

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

(Signé,)

EDWARD HORSEY,  
Maître Constructeur.

## Q.

L'ASILE DES ALIÉNÉS, KINGSTON, en compte avec le PÉNITENCIER PROVINCIAL, durant l'année 1856.

			£	s.	d.
4 janvier	1856..	10 cordes de bois de chauffage, à 17s. 6d.....	8	15	0
do do	do ..	10 livres de chandelle, à 10½d.....	0	8	9
do do	do ..	1 livres de mine de plomb, 1s. 2 gallons d'huile 10s. ....	0	11	0
do do	do ..	10 paires de pantalons de gros drap.....	4	13	9
do do	do ..	2 balais, 3s., 2 livres de tabac, 3s.....	0	6	0
26 do	do ..	10 cordes de bois de chauffage.....	8	15	0
do do	do ..	6 peignes.....	0	5	0
do do	do ..	6 tabliers de toile.....	0	9	6
19 février	do ..	10 cordes de bois de chauffage.....	8	15	0
do do	do ..	10 livres de savon, à 3½d.....	0	2	11
do do	do ..	10 livres de chandelle, à 10½d.....	0	8	9
do do	do ..	2 gallons d'huile, à 5s.....	0	10	0
do do	do ..	2 livres de tabac, 3s., aiguilles 3d.....	0	3	3
do do	do ..	Veste, gilet et pantalons de drap.....	1	7	0
do mars	do ..	do do do.....	1	9	3
7 do	do ..	1 douzaine de cuillers de fer.....	0	2	0
20 do	do ..	20 paires de pantouffes de toile, à 3s. 9d.....	3	15	0
do do	do ..	10 cordes de bois de chauffage.....	8	15	0
do do	do ..	4 livres de tabac, à 1s. 6d.....	0	6	0
31 do	do ..	1947 rations, à 8½d.....	66	18	6
1 avril	do ..	2 gallons d'huile, 10s., 10 livres de chandelle, 8s. 9d.....	0	18	9
do do	do ..	20 livres de savon, 5s., 2 balais, 3s. 6d.....	0	8	6
do do	do ..	2 douzaine de chaussettes de laine, à 18s.....	1	16	0
do do	do ..	Paille pour lits et oreillers.....	0	11	6
16 do	do ..	6 cordes de bois de chauffage.....	5	5	0
do mai	do ..	2 gallons d'huile, 10s., 10 livres de chandelles, 8s. 9d.....	0	18	9
do do	do ..	10 lbs de savon, 2s. 6d., 4 lbs. de tabac 6s., boîte peintes, 5s.....	0	13	6
do do	do ..	10 paillasses, à 4s. 9d.....	2	7	6
do juin	do ..	12 serviet, 10s., 15 lbs. de savon, 3s. 9d., 4 lbs. de tabac, 6s.....	0	19	9
30 do	do ..	2011 rations, à 8½d.....	69	2	7
do do	do ..	Pailles pour les lits et oreillers.....	1	0	0
do juillet	do ..	2 gallons d'huile, 10s., 15 livres de savons 3s. 9d.....	0	13	9
do do	do ..	2 balais de blé d'Inde, 3s. 6d., aiguilles et fil noir, 2s.....	0	5	6
do do	do ..	Fil blanc, 1s., 4 livres de tabac, 6s.....	0	7	0
do do	do ..	4 paires de pantouffes de toile, à 3s. 9d.....	0	15	0
do août	do ..	Veste, gilet et pantalons de drap.....	1	9	3
do septembre	do ..	2 douzaines de chaussettes de laine, à 18s.....	1	16	0
do do	do ..	24 paires de pantouffes de toile, à 3s. 9d.....	4	10	0
do do	do ..	12 traverseins, 15s., 12 taies, 12s.....	1	7	0
do do	do ..	24 tuyaux de poêle, à 11d.....	1	2	0
do do	do ..	10 livres de chandelle, 8s. 9d., savon 3s. 9d.....	0	12	6
do do	do ..	12 peignes, 3s., 12 paires de bretelles, 4s.....	0	7	0
do do	do ..	Huile à lampe, 10s., aiguilles. 8d.....	0	10	8
do do	do ..	4 livres de tabac, 6s., mine de plomb, 1s.....	0	7	0
do do	do ..	9 cordes de bois de chauffage.....	7	17	6
do do	do ..	1 douzaine de grattoires.....	0	5	0
30 do	do ..	2244 rations, à 8½d.....	77	2	9
do do	do ..	Pailles pour les lits et oreillers.....	0	14	0
9 Octobre	do ..	30 habillements de gros drap.....	43	14	6
do do	do ..	2 gallons d'huile, 10s., blanchissoire, 7s. 6d.....	0	17	6
do do	do ..	Pinceau, 5s., noir de fumée, 4d.....	0	5	4
do do	do ..	2 balais de blé d'Inde, 3s. 6d., gratoire, 2s.....	0	5	6
Porté en l'autre part.....£			346	3	3

ASILE DES ALIÉNÉS, KINGSTON, en compte avec le PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
ETC.—(Continuation.)

		£	s.	d.	
		<i>Montant rapporté.....</i>			
		346	3	3	
—	Novembre, 1856.	24 Casquettes, } compte du tailleur .....	4	2	4
do	do, do	24 Cois en drap, } .....	0	14	9
do	do, do	4 lbs. de tabac, 6s. ; 10 lbs. de chandelle, 8s. 9d .....	0	13	9
do	do, do	2 Gallons d'huile, 10s. ; savon, 3s. 9d .....	0	2	9
do	do, do	3 Balais pour les cellules, 1s. 6d. ; cout. et fourchette 1s. 3d.	9	0	0
do	do, do	3 Poêles en fonte, à 60s. ....	6	7	3
do	do, do	Compte de Fraser et George, pour divers .....	8	15	0
—	Décembre	do 10 Cordes de bois de chauffage .....	2	14	0
do	do, do	do 36 Paires chaussettes de laine .....	2	15	6
do	do, do	do 6 Grosses couvertures, 27s. ; 6 taies de lit, 28s. 6d .....	6	0	0
do	do, do	do 2 Poêles en fonte, à 60s. ....	0	3	0
do	do, do	do 2 lbs. de tabac, 1s. 6d. ....	78	14	4
do	do, do	do 2290 Rations, à 8 $\frac{1}{2}$ d .....	0	16	6
do	do, do	do Pailles pour les lits et les oreillers .....			
PAIEMENTS FAITS SUR L'ORDRE DU DR. LITCHFIELD.					
do	do, do	do Payé à Thomas Overend .....	250	0	0
do	do, do	do do à John Cunningham .....	100	0	0
		Total des déboursés.	817	2	5
do	do, do	do Diverses autres dépenses encourues par l'asile durant la période susdite, y compris le sciage du bois, lavage, messagers (461 jours), coutures et réparations faites dans la Chambre de la matrone, etc., etc., etc .....	93	0	10
do	do, do	do Ouvrage fait au soubassement de la nouvelle salle à manger suivant l'état du maître constructeur .....	159	11	11
do	do, do	do Petits travaux et matériaux pour l'année .....	22	15	11
		Total .....	1092	11	1

(Signé,) D. Æ. MACDONELL,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,

31 décembre 1856.

## R.

## ESTIMATION DU COÛT PROBABLE DES MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 1857.

	£	s.	d.
1 Pompe avec tuyaux en fer et en plomb, suivant contrat .....	335	0	0
Une jetée en bois au bord de l'eau, sud .....	75	0	0
Matériaux pour élever la fonderie .....	72	10	0
do pour les réparations générales et petits travaux pour la prison .....	150	0	0
Pour const. 140 cellules dans l'aile O., 12,600 lbs. de fer forgé et fonte dev. être emp.	265	0	0
Balustres en fer forgé, 3,300 lbs., vis d'escalier, etc. ....	82	10	0
140 Portes de cellules, à complets, à 30s. ....	210	0	0
140 Serrures et verrous .....	280	0	0
140 Guechets de cellule en fer .....	280	0	0
300 M. de briques pour les arches et murs de division .....	600	0	0
Pierre pour les cellules et travaux .....	480	0	0
Sable nécessaire à la construction des cellules, etc. ....	75	0	0
Matériaux de charpente et bois d'échantillon, etc. ....	250	0	0
Carvelles et clous .....	100	0	0
Plomb pour ancrés, complets, crampons, etc. ....	95	15	0
Total .....	£ 3350	15	0

(Signé)

D. Æ. MACDONELL,

*Préfet, Pénitencier Provincial.*

A l'Inspecteur du  
Pénitencier Provincial,  
Kingston,

## S.

ESTIMATION APPROXIMATIVE DES DÉPENSES DE L'ASILE DES ALIÉNÉS CRIMINELS  
AU PÉNITENCIER PROVINCIAL, et de L'ASILE ROCKWOOD, pour l'année 1856.

	£	s.	d.
Dépenses pour la nourriture, l'habillement, la literie, etc., des patients placés dans le soubassement du pénitencier: disons 45 à 60 patients .....	750	0	0
Dépenses pour préparer et meubler l'asile des femmes à Rockwood. disons 30 à 40 patients .....	600	0	0
Dépenses pour la nour., l'hab., etc., des patients de l'asile des femmes à Rockwood.	600	0	0
Dépenses pour finir et préparer la maison destinée aux officiers et aux patients à Rockwood: disons .....	550	0	0
Total .....	£ 2500	0	0

(Signé)

J. P. LITCHFIELD, M.D.

*Surintendant Medical.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

## T.

ESTIMATION DE LA VALEUR DES BIENS IMMEUBLES DE LA PROVINCE AU PÉNITENCIER PROVINCIAL, LE 31 DÉCEMBRE 1856.

	£	s.	d.
Rapport de cette valeur fait au gouvernement le 31 décembre 1855.....	144094	10	10
Valeur des travaux faits durant l'année 1856, suivant l'état marqué.....	3818	5	8½
Total.....	£ 147912	16	6½

(Signé,) D. Æ. MACDONELL,  
*Préfet, Pénitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

## T.T.

BIENS IMMEUBLES—VALEUR DES TRAVAUX FAITS PENDANT L'ANNÉE 1856.

	£	s.	d.
Pour l'érection d'ateliers.....	2042	13	11½
Excavation dans le roc et la terre, et chariage de la pierre et de la terre au bord de l'eau, etc. ....	466	11	3
Construction de 30 nouvelles cells. à la prison principale dans la rotonde du centre.	690	0	0
Maçonnerie au-dessus des cellules; arches au-dessus des avenues; dallage des do, constructions, drainage des do, etc.....	98	10	0
Construction d'une cheminée; aussi, les petits travaux de l'année.....	520	10	6
Total.....	£ 3818	5	18

D. Æ. MACDONELL,  
*Préfet, Penitencier Provincial.*

PÉNITENCIER PROVINCIAL,  
31 décembre 1856.

---

**RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.**

---

A WOLFRED NELSON, M.D., ECUYER, ET ANDREW DICKSON, ECUYER, INSPECTEURS  
DU PÉNITENCIER PROVINCIAL, ETC., ETC.

Messieurs,—J'ai l'honneur et en même temps le plus grand plaisir de vous soumettre le cinquième rapport annuel sur l'école établie dans cette institution ; et je me flatte que vous y trouverez un aperçu satisfaisant des procédés de l'année dernière.

Sachant que vous connaissez parfaitement bien chaque département de cette institution et spécialement l'école pour l'avoir souvent visitée et avoir été témoin du progrès des jeunes gens placés sous mes soins, je considère que ce serait trop empiéter sur votre temps pour que je me permette d'entrer dans tous les détails qui se rattachent à l'instruction des détenus ; et ainsi il est possible que je pourrai omettre bien des choses qui seraient intéressantes en elles mêmes tant pour prouver indubitablement que l'on ne saurait attendre et effectuer la réforme des détenus, le grand objet de cette institution, que par le développement de ces principes de moralité dont le Tout-Puissant les a dotés, ainsi qu'il le fait pour tout homme qui vient en ce monde,—que pour faire voir que le coercion, privée de l'influence salutaire que l'éducation et l'instruction morale exercent sur les hommes, ne saurait rien produire dans la direction du grand but que l'on se propose, mais qu'elle stultifierait et endurcirait dans le crime, non seulement le jeune homme, mais encore les vétérans les plus déterminés.

Quiconque a reçu la moindre teinte d'éducation admettra que la lecture et l'étude de bons livres sont des moyens puissants pour porter l'homme à songer et à abandonner les mauvaises habitudes qui peuvent avoir souillé sa jeunesse et qui se sont plus particulièrement développées dans l'âge viril, et il admettra aussi que ce serait une absurdité palpable que de s'attendre à de bons résultats, quand les principes qui doivent régler la conduite de personnes responsables sont livrés au hasard ou ne sont pas enseignés ; car tout homme qui a commis une faute doit être convaincu de son erreur et apprendre comment la corriger avant de pouvoir laisser espérer aucun changement dans sa conduite ; mais comment saura-t-il se corriger de ces défauts, si son esprit n'a reçu aucune éducation ; le bras fort de la loi peut, il est vrai, l'arrêter dans la carrière du crime, mais il ne le reformera pas. Je parle de ces choses d'après des faits que j'ai remarqués, et je porterai plus tard à votre attention des cas de réforme les plus extraordinaires et les plus consolants que l'on ne saurait peut-être point trouver dans les annales des prisons, parmi les détenus élargis dans le cours de l'année dernière ; ils étaient assurément, à cause leur ignorance, des hommes méchants et perdus à tout sentiment d'humanité quand ils vinrent ici, ils le reconnaissaient eux-mêmes, et des personnes qui les connaissaient le confirmaient, et ce changement fut dû au peu d'éducation qu'ils reçurent ici. Quelques-uns sont partis et pénétrant dans les rangs massifs de l'ignorance, sont allés enseigner à leurs concitoyens ces connaissances qu'ils ignoraient, dont ils ignoraient même l'existence jusqu'au jour où ils ont été chassés par la société et renfermés dans ces murs comme indignes du grand bienfait de la liberté. Tels sont et seront toujours les résultats de l'instruction chez l'ignorant, excepté dans les cas isolés de réforme impossible ; mais s'il y a un moyen de soustraire le pays aux effets dangereux du crime et de la brutalité, enfants de l'ignorance, ce sera l'enseignement des connaissances utiles, et je suis convaincu que les maisons de correction recevront bien moins de cette classe de personnes qui, ne tenant aucun

compte des lois divines et des lois humaines; et de leurs devoirs envers le prochain, ignorant même leurs devoirs envers leurs familles, sont exposées à tomber tous les jours, toutes les heures dans le crime aussi dangereux pour la société que pour elles.

Toutes les nations civilisées s'accordent à dire que la science bien suivie élève l'homme du plus profond abaissement à la plus grande perfection; et la plus faible teinture d'éducation n'est pas sans produire des résultats, car elle sert à arracher l'esprit à cet engourdissement brutal qui le rend le simple instrument des cupidités sensuelles et animales; et celui qui recherche la science parce qu'il ne veut pas rendre improductifs les talents qu'il a reçus de Dieu, n'en retirera pas cette vanité oiseuse qui ne forme pas partie du caractère d'un chrétien. Chaque pas, quelque court qu'il soit, fait dans les jouissances ou l'appréciation des plaisirs intellectuels (et de cette classe sont les connaissances et la science) est un pas vers la possession d'une immortalité de bonheur spirituel qui nous est promise. Qui ne voudrait pas encourager ces tentatives dans ces classes nombreuses du genre humain qui sont obligées de vivre par le travail de tous les jours, ou qui voudrait contrarier les bons desseins de Dieu envers ses créatures, en arrêtant le progrès qu'elles font dans cette grande œuvre? Pourquoi l'homme le plus humble dans le monde ne commencerait-il pas dans cette vie le cours d'instruction qui doit se compléter dans l'autre, lorsque toute l'étonnante magnificence des œuvres de Dieu se déploiera à nos yeux? Un des grands écrivains du jour, en parlant sur le même sujet, dit, "c'est un sujet de considération le plus important, c'est la question la plus sérieuse qui doit occuper l'attention d'un chrétien ou de l'homme en général." C'est un sujet, cependant qui, pour des causes inexplicables, est oublié dans tous les rangs de la société et même parmi les chrétiens et les philanthropes de profession. Des faits innombrables, qui sont récemment venus au jour, prouvent amplement que l'ignorance et le crime sont inséparablement liés ensemble, et cette assertion se confirme par l'expérience de tous les autres pays.

Nonobstant la rigueur et la multiplicité de nos statuts pénaux et les nouvelles lois qui, d'année en année, sont décrétées contre le crime, les crimes se sont multipliés dans la proportion des statuts criminels. Dans la Grande Bretagne et l'Irlande, on estime que bien loin de voir un enfant sur quatre recevoir l'instruction, il n'en est pas un sur douze ou quatorze auquel on en offre les moyens, "quelque faibles et impuissants qu'ils soient souvent." Que peut-on dire alors d'un pays nouveau comme le Canada, où les maisons d'école sont si isolées et d'ailleurs, jusqu'à ces années dernières, aussi mal conduites qu'elles étaient mal supportées! Mais il continue: "Sans une instruction complète, universellement appliquée, commencée dès le bas âge de la vie et continuée,—la racine du crime ne saurait être extirpée, et bien que parfois la loi puisse en couper des branches, l'arbre en poussera d'autres avec une nouvelle fraîcheur, vu qu'on n'applique aucun antidote moral au principe du crime et aux passions qui y mènent."

Messieurs,—En passant en revue les procédés de l'année dernière, l'Instituteur ressent, dans le fait, qu'il a de grandes raisons de remercier Celui de qui dépend tout succès et qui seul peut rendre utiles les efforts de la plus faible comme ceux de la plus puissante de ses créatures; car à part ce qui est immédiatement tombé sous son attention particulière, il a reçu plusieurs lettres des détenus élargis qui exprimaient leur reconnaissance pour ce qu'il leur avait été fait sous le rapport de l'instruction durant le terme de leur emprisonnement, et aussi exprimant la détermination de suivre maintenant une ligne de conduite tout à fait différente de celle qu'ils avaient suivie autrefois, "jusqu'à ce que," comme dit l'un d'entre eux, "le tumulte de la vie soit passé." Il a aussi reçu les nouvelles les plus encourageantes sur quelques-uns d'entre eux de la part de membres du clergé qui ont eu occasion de les rencontrer dans leurs courses dans

la Province, lui-même en a rencontré plusieurs, bien et proprement vêtus, quelques-uns lui ont dit qu'ils travaillaient activement à leur métier, qu'ils avaient de bons gages et qu'ils le remerciaient de leur avoir appris à lire, écrire et tenir leurs comptes, et, ce qui était bien mieux, d'avoir assisté régulièrement aux exercices du culte divin. Ces faits, il les tient lui-même de plusieurs personnes qu'il pourrait nommer, mais il n'ira pas plus loin sans en citer à votre attention quelques-uns particulièrement.

John MacCarthy, jeune homme de dix-huit ans lorsqu'il fut condamné, et en apparence d'une immoralité grossière et d'un caractère opiniâtre, ne savait pas ses lettres lorsqu'il vint ici. D'abord il fut difficile de lui persuader d'essayer d'apprendre, cependant il finit par commencer, et il reçut la plus grande partie de son instruction dans sa cellule, après sa journée de travail; l'écriture et les chiffres lui furent enseignés dans la salle d'école durant la demi-heure allouée aux jeunes gens pour l'étude après les repas, et avant l'expiration de sa sentence, qui était pour deux ans, il pouvait lire tout livre de la bibliothèque, écrire et chiffrer passablement bien; et maintenant c'est un jeune homme d'apparence respectable qui travaille de son métier de cordonnier, reçoit de bons gages et est capable de tenir ses comptes.

John Corcory, âgé de vingt-cinq ans quand il fut convaincu, ne connaissait pas une seule lettre et était déjà dans la prison depuis plus de huit mois qu'il ne voulait pas consentir à prendre un livre dans la main, prétendait qu'il était trop vieux et qu'il n'apprendrait rien. Je lui conseillais presque tous les jours de commencer, et après quelque temps je parvins à réussir en agissant sur son amour-propre, et lui disant que j'étais certain que, d'après la conformation de sa tête qui était excellente, il possédait des talents vraiment supérieurs pour apprendre, et que je lui enseignerai à lire dans trois mois. Ces paroles produisirent leur effet. Je lui donnai un livre d'épellation, le visitai dans sa cellule aussi souvent que possible afin de remplir ma promesse, et avant la fin de trois mois, à sa grande joie et à ma grande satisfaction aussi, il lisait passablement bien dans son livre de prière, et pour quelque temps avant son élargissement, il prenait régulièrement des livres à la Bibliothèque. La veille du jour qu'il laissa sa cellule, j'allai le voir afin de lui donner quelques avis à l'occasion de sa nouvelle entrée dans le monde. Sur le point de le laisser, il me dit, "j'ai un livre qui appartient à la Bibliothèque de l'Institution, je le remettrai demain au matin, et j'aimerais beaucoup à vous voir dehors." Je lui dis que je me ferais un devoir de le voir à la porte. Il fut libéré de bonne heure le matin et attendit en dehors jusqu'à neuf heures, heure de mon déjeuner. En me voyant il me saisit la main et me dit: "Je vous remercie, je vous remercie, de m'avoir conseillé de commencer à apprendre; maintenant je puis lire, chose que je ne croyais jamais pouvoir faire de ma vie; ma sentence est maintenant expirée, et j'aime mieux avoir ce que je possède maintenant que tout le temps que j'ai passé là, et j'irai aussitôt que je pourrai à une école du soir pour apprendre à écrire."

Je ne mentionne ce cas que pour faire voir que les détenus sentent ce que l'on fait pour eux et qu'il y a de bonnes raisons d'espérer que les plus méchants, que les plus avilis et les plus ignorants d'entre eux, dès qu'ils sont doués de quelque bon sens, ne sont pas irrévocablement perdus; qu'il y a une fibre à toucher qui les ramènera dans la voie de la vertu; aussi, généralement parlant, ils savent apprécier et mettre à profit toutes les occasions qu'ils ont de s'améliorer, et sont dans beaucoup de cas tout aussi reconnaissants que celui que je viens de mentionner, qui, je l'espère, ajoutera au peu qu'il a appris et deviendra ainsi un membre respectable de la société.

Morris Stevenson, quand il entra ici ne connaissait pas une lettre, mais bien longtemps avant la fin de sa sentence, qui était pour deux ans, il pouvait lire tous les livres de la bibliothèque, et la seule chance de lire qu'il avait eue était dans

sa cellule, après sa journée de travail. Un jeune ministre qui réside actuellement près de Kingston, m'en a fait le récit suivant:—"J'ai eu," me dit-il, "l'occasion il y a quelques temps de prêcher dans une église à Niagara; à la fin du service j'entraï en conversation avec le clerc, qui me dit qu'il n'y avait pas longtemps qu'il ne savait pas une lettre; en l'interrogeant de nouveau j'appris que c'était dans le pénitencier qu'il avait appris à lire, que maintenant il gagne de bons gages à son genre d'occupation et qu'il est respecté dans tous les environs; qu'il est aussi l'inventeur d'une machine pour laquelle il se prépare à demander un brevet d'invention. Des faits de cette nature sont encourageants et font voir évidemment que, bien que quelques uns ne profitent point, même abusent des avantages qu'un gouvernement paternel met à leur portée pour se convertir au bien, cependant des milliers en profiteront, et non seulement les individus et les familles auxquels ils se rattachent, mais encore les différents milieux dans lesquels il doit vivre ne ressentiront jamais les mauvaises influences que, sous d'autres circonstances, ces cas peuvent produire.

Des hommes très avancés en âge, et des hommes au milieu de l'âge ont appris à lire et paraissent y trouver beaucoup de plaisir. Parmi eux je puis mentionner William O'Reilly, âgé de cinquante-deux ans quand il commença à apprendre l'alphabet. Je lui donnai son premier livre de leçons et lui enseignai dans sa cellule, pendant mon service de nuit, et par une persévérance étonnante, il surmonta, bien que peu intelligent, toutes les difficultés qu'il eut à rencontrer et parvint à lire; j'ai souvent vu ce vieillard avec son livre de prière ou son Testament, cherchant sans doute les leçons de la sagesse divine, des forces de la grâce de Dieu pour accomplir ce pèlerinage d'angoisses qu'il avait à faire, sous ses cheveux gris, durant les dernières et rares années qu'il avait à passer dans cette vie; et peu de jours avant sa mort, il me dit que tout le bien-être et la consolation qu'il avait éprouvés en ce monde étaient dans deux choses—les visites du ministre et son livre de prières; mais aujourd'hui, il faut espérer qu'il jouit en surabondance et en perfection de la connaissance de Celui dont il a eu le privilège de lire et contempler la bonté envers même le plus criminel, avant de comparaître en sa présence.

L'état mental de cet homme à sa dernière heure présente certainement un sujet d'intérêt profond, et devrait porter tous ceux qui ont eu le privilège que ce malheureux n'avait jamais eu à ce sentiment du devoir qui les oblige de contribuer eux aussi à dissiper les ténèbres qui enveloppent l'esprit des ignorants; car tout être humain que nous voyons ici au tour de nous, tout humble qu'il soit dans son rang ou tout avili qu'il soit par le vice, est doué d'une nature immortelle et peut s'élever à la dignité d'un habitant du ciel; et il n'y a pas un seul individu que l'on puisse désigner comme privé de sa part dans le bonheur éternel et comme ne devant pas nous être associé pendant tous les siècles de l'éternité; c'est pourquoi, lorsque nous voyons la grande masse du genre humain plongée dans l'ignorance et le vice, souillant l'image de son créateur et prostituant ses facultés immortelles aux passions les plus viles, l'œuvre la plus noble et la plus honorable qui doit occuper l'homme éclairé c'est de chercher et exécuter des plans qui élèvent ces âmes dégradées à toute l'excellence de leur intelligence et de leur moralité—leur aider à pratiquer la vertu en répandant parmi elles les principes des connaissances utiles.

Nicholas Mulready, qui aide dans les bureaux de l'aile nord, avait quarante-six ans quand il entra ici, et ne savait pas même son alphabet; j'eus quelque difficulté à lui persuader d'essayer à apprendre, il répondait qu'il était trop vieux et qu'il ne réussirait pas; cependant, il commença et lit maintenant très bien et paraît tout reconnaissant de ce qui a été fait pour lui. Mais les cas nombreux que je pourrais citer de personnes qui, en entrant ici ne savaient ni lire ni écrire et qui l'ont appris, ne ferait qu'augmenter un rapport que je veux faire aussi

court que possible, et pourtant je suis forcé d'omettre bien des choses qui ne manquent pas d'intérêt ; cependant, il en est une ou deux qu'il m'est impossible de passer sous silence.

On se rappellera que dans mon rapport de 1855, je parlais principalement de deux sauvages, Pierre Monture et Augustus Johnson, qui ne savaient rien quand ils entrèrent ici, surtout Johnson qui, dans le vrai sens du mot, était le sauvage de la forêt et l'adorateur du "chien blanc," que leur chef immolait chaque année en présence des sauvages réunis. Il ne savait pas un seul mot d'anglais, de français ou d'autre langue que du sauvage, en sorte que les circonstances sous lesquelles j'entrepris de l'instruire n'étaient rien moins que favorables ; mais je dois dire que mes humbles efforts ont été couronnés d'un succès qui dépasse celui que l'homme peut attendre, car lorsque son excellence le gouverneur général visita la prison et lui pardonna, il parlait bien l'anglais, écrivait une excellente main, avait appris la grammaire anglaise, et chiffrait assez pour pratiquer, savait la géographie et un peu la tenue des livres. Je lui avais appris à écrire la langue de sa tribu qui n'avait jamais été écrite par aucun avant lui. En comparant le son des mots de sa langue avec le son des lettres de quelques unes des langues modernes d'Europe, j'ai trouvé, tout étrange que cela soit, qu'il combinait tous les sons de l'alphabet anglais, français, espagnol et allemand, de manière qu'en combinant les lettres, accents, etc., de ces langues, je réussis à former une alphabet au moyen duquel il put écrire tous les mots de sa langue. Il commença alors à traduire des parties de l'écriture, etc., en Tuscarora, entre autres le 100e psaume, plusieurs chapitres du Nouveau Testament, le *Credo*, le *Pater* et les Dix Commandements, et partie d'un livre que lui envoya une dame de Kingston ; il me dit aussi que s'il vivait—sa santé fut mauvaise pendant quelque temps—il se proposait de traduire tout le Testament pour l'avantage de sa tribu, et j'ai appris depuis que certaines sociétés avaient pris des arrangements à cette fin. Il est actuellement parmi les Oneidas et conduit une grande école d'environ cent élèves. Le rév. M. Flood, missionnaire chez les sauvages, parle ainsi de Johnson dans une lettre qu'il écrit à un monsieur et dont on me permet de faire l'extrait :—"Je ne perdis point de temps," dit-il, "à le présenter aux Oneidas sous mes soins et finis bientôt par l'établir leur maître d'école et leur cathéchiste. Grâce à Dieu, il continue de jour en jour à s'attacher leurs sympathies et leur affection, et il gagne du terrain. Il exécute mes instructions avec zèle et fidélité. L'école s'ouvre de 9 à 2 p.m., après quoi il va de maison en maison lisant les saintes écritures, et j'ai le plaisir de dire que son âme se réjouit et surabonde d'amour pour le sauveur qui nous aime le premier jusqu'à donner sa vie pour nous." Il écrit encore à ce monsieur :—"Je puis voir maintenant que lorsque vous m'en avez parlé d'une manière si encourageante, je pouvais dire dans le langage de la Reine de Saba, " la moitié ne m'en a pas été dit." Et encore dans la même lettre,— "vous savez probablement que je ne reçois aucun salaire ou allocation, mais j'éprouve des fatigues considérables à les visiter chaque semaine dans des chemins quelques fois impraticables ; en conséquence je ne suis pas en état de contribuer à son salaire, excepté en portant à l'attention de nos amis chrétiens la position toute particulière que nous occupons chez les Oneidas."

Ils ne reçoivent point d'annuité du gouvernement canadien, comme les six nations à la Grande Rivière ou comme les Ojibbeways ; cependant, dans un Conseil tenu récemment entre eux, ils ont promis, malgré leur profonde misère, de contribuer pour lui faire un salaire de quatre-vingt piastres, mais comme je vis dans la foi et l'espérance, je suis certain que cet homme ne sera pas oublié ni abandonné. J'écrirai à des amis chrétiens dans le but d'obtenir quarante louis par année en sus de ce que les Oneidas lui promettent. Je pense que cette

somme suffira pour satisfaire à tous ses besoins de ce monde. Ce n'est pas pour deux fois ce montant que l'on devrait perdre un tel homme. C'est là, Messieurs, l'opinion privée du missionnaire des sauvages sur la position qu'occupe aujourd'hui l'homme qui était peut-être le plus dégradé et le plus ignorant de la race humaine, quand il entra dans le pénitencier. Il n'est pas besoin de commentaire, et je passe à un autre sauvage qui se trouve actuellement dans l'institution. Comme je l'ai déjà dit, toute son éducation, quand il vint ici, était de comprendre quelque peu l'anglais lorsqu'il était parlé etc., et maintenant il peut le lire ainsi que le Mohawk, il écrit une excellente main, sait la grammaire anglaise et la géographie, a étudié avec succès l'arithmétique pratique et en comprend parfaitement chaque règle. Je lui ai enseigné assez de géométrie pratique pour lui faire comprendre le mesurage qu'il étudie actuellement; et tout le temps et la seule occasion qu'il a d'étudier, c'est la demi-heure après ses repas; mais il est très assidu, possède de bons talents et un bon jugement, et je pense qu'il est un homme complètement réformé. Il y a encore un jeune sauvage à l'école qui a fait de grands progrès pour le temps et l'occasion qu'il a eu d'y venir; il était tout à fait ignorant; maintenant il lit et écrit l'anglais et apprend à chiffrer. En général, je trouve les sauvages faciles à conduire et beaucoup plus capables à apprendre que les Africains, bien que quelques-uns de ces derniers aient manifesté une intelligence très vive et aient appris promptement. Mais le petit nombre de cas que je vous présente, dont quatre sont catholiques romains et quatre protestants, ne sont pris que parmi les nombreux détenus qui ont la même application, le même zèle et les mêmes talents et qui peuvent se compter par centaines. Je sais que toute l'instruction religieuse appartient au chapelain, et par conséquent je m'abstiens de mentionner la religion en leur présence, et c'est à cela, je pense, que je puis en toute sûreté attribuer le succès général que j'ai obtenu dans l'enseignement. Avec ce système de neutralité, j'ai acquis le bon vouloir et même l'affection de tous, de toutes les croyances et de toutes les couleurs, et tous me regardent comme une personne qui ne désire que leur faire du bien, en autant que l'instruction séculière et morale y est concernée.

Le tableau suivant indique les noms, les âges, les dates d'admission etc. des garçons et jeunes gens qui fréquentent l'école une partie de chaque jour:—

N O M.	Age.	Date de l'entrée.	Année.	Origine.	Lieux de naissance.	Catolique.	Protestant.	Crime.	Sentences	REMARQUE.
David Gornley	17	1er Novembre.	1853	Irlandais	Irlande	1		Larcin	7	Excellent caractère.
Peter Monture	27	24 Juillet.	1853	Sauvage	Canada Ouest.		1	do	5	do
John H. Jones	14	30 Mars	1854	Anglais	do		1	do	3	Fin et trompeur.
Levi Larièvre	20	3 Mai.	do	Français	do		1	Tentative de rap.	3	Tranquille, doté de peu de tal.
Thomas Morris	19	3 do	do	Irlandais	Irlande		1	Larcin	3	Paisible très désireux de s'instruire.
Patrick O'Brien	15	10 Juin.	do	do	do		1	do	3	do
David Homer	18	11 Octobre	do	do	do		1	do	3	Apprend très bien.
Theodule Poitron	16	8 Novembre.	do	Français	Canada Est.		1	do	5	Apprend bien, mais adonné au mal.
William Gamble.	15	8 do	do	Irlandais	do		1	do	5	do
Robert Gamble.	13	8 do	do	do	do		1	do	5	do
Maxime Lemond	14	8 do	do	Français	do		1	do	4	do
James McLaughlin	16	6 Avril.	1855	Irlandais	do		1	do	4	Ne peut s'empêcher de voler.
John Turner	18	7 do	do	Anglais	Londres		1	do	2	Rusé et méchant.
Thomas Graham	19	14 do	do	Irlandais	Irlande.		1	do	2	Paisible et apprend bien.
Edward Short	14	25 do	do	do	do		1	do	3	Paisible, mais de peu de tal.
Alfred Davis	15	25 do	do	Anglais	Londres		1	do	3	Adonné au mens, et au vol.
Michael Keating	18	25 do	do	do	do		1	do	2 1/2	Excellent caractère.
Nathaniel Barry	17	25 do	do	Africain	Canada Ouest.		1	do	2	Apprend bien, enclin à la méchanceté.
George W. Potts	13	30 do	do	Haut-Canadien.	do		1	do	3	Rempli de mauvais détours.
Alexander J. Lang	17	10 Mai	do	Americain	do		1	do	3	Adonné au mens, et trompeur.
Joshua Talbot	18	10 do	do	Sauvage	Etats-Unis.		1	do	2	Paisible et prudent.
Ines Peltier	17	10 do	do	Français	Canada Ouest		1	do	6	Très paisible et apprend bien.
Charles Douglas	17	10 do	do	Ecoissais	Canada Est.		1	do	2	Paisible, mais de peu de tal.
James Reilly	15	6 Juin.	do	Anglais	Ecosse		1	do	3	A des tal., mais il est méch.
Robert Porter	20	19 Juin.	do	Ecoissais	Angleterre		1	do	3	Adonné au mensonge et à toute espèce de méchanc.
Franklin Hobn	15	10 Octobre.	do	Americain	Etats-Unis.		1	do	3	A des talents et est adonné à l'étude.
										De peu de talents et imprudent.

William H. Wedden	14	do	do	do	do		1	do	2	Assez méchant caractère.
George Cook	10	15 janvier	1856	Irlandais	Montréal.		1	do	3	Bon enfant et apprend bien.
John Dillon	15	21 do	do	do	do		1	do	2	Enclin à la méchanceté.
James Mahar	15	do	do	do	do		1	do	2	do
Michael Irving	10	26 mars	do	do	do		1	do	3	Apprend bien, mais disposé à la méchanceté.
William Connell	13	28 do	do	do	do		1	do	2	Querelleur.
John Langwith	17	4 avril.	do	Haut-Canadien	Canada Ouest		1	Vol de cheval	2	Très paisible et apte à apprendre.
Thomas Cummins	14	do juin.	do	Ecoissais	Ecosse.		1	Larcin	7	Assez méchant caractère
Thomas Scanlin	10	23 juillet	do	Irlandais	Montréal		1	do	3	Assez méchant caractère et apprend bien.
John Canty	12	do	do	Anglais	Londres		1	do	3	do
Anthony Osborne	12	do	do	Irlandais	Montréal		1	do	3	Assez paisible et apprend bien.
John Mallur	14	9 août.	do	do	Quebec		1	do	3	do
William Ryan	15	24 octobre	do	do	Kingston		1	do	3	do
Thomas Kelly	13	do do	do	do	do		1	Bris de maison	3	do
William H. Jackson	10	4 novembre	do	Africain	Toronto		1	Larcin	3	Méchant et un peu paresseux.
James Prates	14	do	do	Americain	do		1	do	3	Imprudent, mais apprend bien.
William Irwin	14	19 do	do	Irlandais	do		1	do	3	Paisible et apprend très bien.
John Stewart	16	4 do	do	do	Canada Ouest		1	Vol à un bur. de poste	Vie	do
Mannibal Felsen	12	do décembre	do	Africain	Hamilton		1	Larcin	2	do
				Total			20		25	Remplis de mauvais détours.

Bien que l'on croie généralement que la seule éducation que les garçons et les jeunes gens reçoivent dans cette école se borne à lire, écrire ou chiffrer quelque peu, etc., cependant lorsque je remarque dans un jeune homme des talents qui peuvent le porter au delà des éléments, je pense que c'est un malheur que de l'arrêter dans ses progrès; delà il arrive qu'il y en a quelques uns ici qui ne connaissent pas une seule lettre, lorsqu'il sont entrés, et qui ont appris à lire et écrire, qui savent l'arithmétique, la grammaire anglaise, la géographie, la géométrie pratique, le mesurage, l'algèbre, le français, l'allemand, etc., et leur soif d'apprendre semble insatiable.

Le nombre des jeunes gens âgés de douze à treize années, reçus dans cette institution durant l'année dernière, est de vingt-six; quelques uns d'entr'eux sont engagés aux travaux affermés et ne fréquentent l'école que pendant une demi-heure après les repas, mais je leur fournis tous les livres et je veille à leur instruction dans leurs cellules après qu'ils sont mis sous clef pour la nuit. Cette partie de mon devoir, bien que désagréable quelque fois sur tout dans les mois d'été, est d'un grand profit pour les détenus, car cela me donne l'occasion de me rendre utile aux vieux comme aux jeunes délinquants mais particulièrement aux vieux qui n'ont aucune chance quelconque d'apprendre. Le nombre des personnes qui reçoivent actuellement l'Instruction dans les cellules est de cent cinquante-trois sur lesquelles un grand nombre peuvent épeler ou commencent à lire leurs langues respectives; et il est réellement étonnant de voir avec quelle promptitude quelques uns apprennent, mais aussi il y a à gémir sur la stupidité et la paresse des autres, c'est pourtant ce que l'on peut attendre. Je mentionnerai une circonstance très remarquable et le seul cas, vu que je ne veux pas ennuyer dans ce rapport déjà long, en les multipliant:—William McGurk peut avoir vingt ans, peut-être plus; il y a quelque temps il me demanda un livre d'épellation, que je lui donnai; la première nuit que j'allai à sa cellule il apprit l'alphabet, la seconde il commençait à joindre les lettres et épeler les mots d'une syllable et a continué à progresser ainsi jusqu'à ce qu'il ait pu lire facilement dans le livre. Il lit maintenant le "troisième livre des leçons" publié par les commissaires de l'éducation nationale, et il ne s'est pas écoulé plus de trois mois entre le jour où il ne savait pas une lettre et celui où il a pu lire.

Messieurs,—Je pense avoir fait voir assez tous les bienfaits qui résultent de l'introduction de l'Instruction dans cette institution ainsi que dans les autres institutions de cette nature; en conséquence il ne me reste plus à dire que c'a été une source de plaisir que de remarquer le vit intérêt que les principaux officiers ont porté à l'Instruction des détenus et je considère que ce ne serait pas rendre justice que de passer sous silence l'attention vigilante avec laquelle le chapelain, M. Mulkins, qui a visité l'école presque tous les jours, a pris le plus profond intérêt à son succès et semble surtout désirer que la culture morale et intellectuelle marchent de front. Mais ce qui de toutes choses est le plus consolant pour moi, c'est de pouvoir dire combien vous vous êtes montré ainsi que le préfet zélé à promouvoir l'Instruction, la réforme et le bien-être de ces hommes dégradés. Puissent vos intentions philanthropiques être couronnées de succès et puisse cette institution sous vos soins atteindre cette position élevée à laquelle elle arrive promptement, celle de se tenir au premier rang, d'être le modèle de toutes les institutions de cette nature, dans quelque pays qu'elles se trouvent, et c'est le désir—

Messieurs,

De votre très humble et obéissant serviteur,

JAMES T. GARDINER.

---

## RAPPORT DE L'ARCHITECTE.

---

*Aux Inspecteurs du Pénitencier Provincial.*

Messieurs,—Je prends la liberté de vous soumettre un état du travail de détenus faits par les ouvriers et journaliers dans le département de construction, indiquant de quelle manière ils ont été employés dans leurs occupations respectives, pendant l'année 1856.

1. Le nouvel atelier, situé au côté sud de la cour du pénitencier, est terminé et actuellement occupé.

2. L'Institution a fait faire une maçonnerie considérable en construisant trente nouvelles cellules dans le corps principal actuel de la prison (aile sud) et qui a communication avec les corridors et la rotonde du centre.

3. Beaucoup de travaux ont été faits en dedans des murs du pénitencier, dans le soubassement de la nouvelle salle à manger, pour un asile temporaire, en construisant trente-deux cellules avec les dortoirs, les salles d'exercice et de travail dans les ailes de la prison ouest, savoir:—En baissant le plancher et en faisant d'autres arrangements temporaires pour la commodité des aliénés.

4. Les travaux ordinaires dans le roc et la terre et le nivellement, dans la cour du pénitencier, ont été faits ainsi que les réparations générales de la prison.

5. La feuille marquée No. 1, qui accompagne ce rapport est un état succinct de la totalité des déboursés faits pour les matériaux. J'ai estimé le travail des détenus à deux chelins par jour, et il s'élève en tout pour l'année à la somme £4097 13.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé,) EDWARD HORSEY,  
Architecte et Maître Constructeur.

KINGSTON, 31 décembre 1856.

---

## RAPPORT DE LA MATRONE.

---

A WOLFRED NELSON, M.D., ET ANDREW DICKSON, ECUYERS, INSPECTEURS DU  
PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Messieurs,—J'ai l'honneur de mettre devant vous un état succinct concernant la prison des femmes, placée sous ma surveillance depuis le 1er septembre 1856.

Lorsque j'entrai dans mes fonctions de matrone, il y avait dans cette prison quarante-quatre détenues. Dans le cours des quatre mois échus le 31 décembre, cinq ont été élargies à l'expiration de leur sentence, une a été graciée et une en-

voyée à l'asile des aliénés de Toronto. Dans le même espace de temps, il en a été admis douze, dont six catholiques et autant de protestantes; une des douze était protestante et écrouée pour la seconde fois, ce qui donnait une augmentation de cinq le 31 décembre. Durant le court espace de quatre mois, ces détenues ont fait 3,563 chemises et autres vêtements à l'usage de la prison, et elles en ont raccommodé 9,963. Elles ont tricoté trois cent vingt paires de bas et chaussettes, et leur travail assermé a rapporté £30 10s. 2½d.

La santé de ces détenues a été bonne généralement, et leur comportement, sauf dans une ou deux circonstances, a été ce que je pouvais désirer de mieux.

(Signé) MARTHA WALKER.

KINGSTON, 1er janvier 1857.

A WOLFRED NELSON, M.D., ET ANDREW DICKSON, ECUYERS, INSPECTEURS DU PÉNITENCIER PROVINCIAL.

Messieurs,—Mon rapport étant moins étendu que ne l'est d'ordinaire celui que fait la matrone de la prison des femmes, je prends la liberté de vous offrir à ce sujet quelques explications. La surveillance d'une semblable institution était entièrement nouvelle pour moi, et à la fin de quatre mois, j'ai senti que je n'avais pas assez mûri, pour vous les soumettre, les projets que j'ai faits pour sa gouverne; mais dans le cas où je serais ici à la fin de cette année, les renseignements corrects suivants seront, si on l'exige, fidèlement soumis à votre examen.

En sus des états indiquant l'augmentation et la diminution dans le nombre des prisonnières, leur âge, le lieu de naissance, leur occupation et habitudes antérieures, je pourrai vous donner un mémoire des nouvelles hardes qu'elles auront eues durant l'année, soit individuellement, soit collectivement, avec

- Le nombre de nouvelles bottines et souliers;
- Le nombre de paillasses neuves;
- Le nombre de bains chauds et froids;
- Le nombre de lettres écrites par les détenues et celui des réponses reçues durant l'année;
- Le nombre de doses de médecine administrées par la matrone et dans quels cas;
- Le nombre de pintes de gruau servies à celles qui se disaient malades et qui n'étaient pas inscrites sur la liste comme telles;
- Le nombre de livres lus par les détenues;
- Le nombre d'heures passées à l'école;
- Le nombre d'heures passées à l'exercice en plein air;
- Le nombre de celles qui ont appris à lire;
- Le nombre de celles qui ont appris à écrire;
- Le nombre admis qui ne pouvaient ni lire ni écrire;
- Le nombre qui ne pouvait ni tricoter ni coudre;
- Le nombre de celles qui ont quitté la prison et qui étaient adroites et utiles;

Le nombre de celles qui ont obtenu des situations avant de laisser la prison et dont j'ai pu entendre dire du bien de ceux qui les employaient ;

Le nombre de celles qui sont retournées chez leurs parents ;

Le nombre de celles qui sont retombées dans leurs anciennes et mauvaises dispositions ;

Le nombre de jours passés au tricotage et à la couture pour l'institution ;

Le nombre de jours passés à l'assemblage des souliers et le nombre de paires assemblées ;

Le nombre d'articles faits dans la prison des femmes et le nombre de ceux raccommodés ;

Le nombre de chaussettes et bas tricotés par les détenues durant l'année, et le nombre de ceux qui ont été raccommodés ;

Le nombre de jours passés à faire le ménage de l'institution ;

Le nombre de jours passés au lavage et le nombre de douzaine lavées ;

Le nombre de jours passés à donner des soins aux malades et à l'infirmerie ;

Le nombre de jours passés en punition ;

Le nombre de repas au pain et à l'eau donnés en punition ;

Le nombre des fautes légères commises ;

Le nombre de punitions volontaires ;

Le nombre de hardes données pour la prison des femmes et le nombre en main ;

Le nombre des détenues dont la conduite a été irrépréhensible pendant l'année dernière ;

La quantité de matériaux employés et la quantité en main ;

La somme produite par l'affernage du travail des détenues ;

Quels sont les nouveaux meubles reçus dans la prison des femmes, ceux qu'il y a et la valeur totale du mobilier ;

Un livre a été tenu à l'effet d'indiquer de quelle manière chaque détenue a été employée pendant chaque mois de l'année ;

Et un journal ou sont relatés à la fois les faits qui, chaque jour, se passent dans la prison des femmes, et la libre expression de l'opinion de la matrone.

Avec ce qui précède, une longue liste de réglemens seront soumis à votre approbation. Je voudrais aussi pouvoir vous démontrer jusqu'à quel point la prison des femmes pourvoit à son entretien, mais je n'ai aucun moyen de le faire.

Je vous remercie beaucoup, Messieurs, pour les articles supplémentaires fournis pour l'usage de la prison des femmes ; avec une augmentation dans les moyens, il y a une augmentation dans le produit du travail et, par contre-coup, un surcroît de tranquillité.

Je suis Messieurs,

Votre obéissante servante,

(Signé.)

MARTHA WALKER.

---

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, RUE SIMCOE, TORONTO.

---

# RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 1er Avril dernier, lui demandant de faire mettre devant la Chambre, "un Etat du nombre des Criminels actuellement détenus dans les Prisons de cette Province, indiquant le crime pour lequel ils ont été condamnés; la date de leur condamnation, à quel âge, à compter de cinq ans en cinq ans, le Pays où ils sont nés, la dénomination à laquelle ils font profession d'appartenir, s'ils peuvent lire, s'ils peuvent lire et écrire."

Par Ordre,

T. LEE TERRILL,  
Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Toronto, 9 Juin 1857.

## LISTE DES ÉTATS.

- |  |  |
|--|--|
| 1.—BRANT, COMTÉ DE.                                | 22.—NORTHUMBERLAND ET DURHAM, COMTÉS UNIS DE.      |
| 2.—CARLETON, COMTÉ DE.                             | 23.—ONTARIO, COMTÉ DE.                             |
| 3.—ELGIN, COMTÉ DE.                                | 24.—OTTAWA, DISTRICT DE.                           |
| 4.—ESSEX, COMTÉ DE.                                | 25.—OXFORD, COMTÉ DE.                              |
| 5.—FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON, COMTÉS UNIS DE. | 26.—PETERBOROUGH ET VICTORIA, COMTÉS UNIS DE.      |
| 6.—GASPÉ, DISTRICT DE.                             | 27.—PERTH, COMTÉ DE.                               |
| 7.—GREY, COMTÉ DE.                                 | 28.—PRESCOTT ET RUSSELL, COMTÉS UNIS DE.           |
| 8.—GUELPH, PRISON DE.                              | 29.—PRINCE EDOUARD, COMTÉ DE.                      |
| 9.—HALDIMAND, COMTÉ DE.                            | 30.—QUÉBEC, PRISON DE.                             |
| 10.—HALTON, COMTÉ DE.                              | 31.—ST. FRANÇOIS, PRISON DU DISTRICT DE            |
| 11.—HASTINGS, COMTÉ DE.                            | 32.—SIMCOE, COMTÉ DE.                              |
| 12.—HURON ET BRUCE, COMTÉS UNIS DE.                | 33.—STORMONT, DUNDAS ET GLENGARRY, COMTÉS UNIS DE. |
| 13.—KAMOURASKA, DISTRICT DE.                       | 34.—TROIS-RIVIÈRES, PRISON DU DISTRICT DE.         |
| 14.—KENT, COMTÉ DE.                                | 35.—WATERLOO, DISTRICT DE.                         |
| 15.—LAMBTON, COMTÉ DE.                             | 36.—WELLAND, COMTÉ DE.                             |
| 16.—LANARK ET RENFREW, COMTÉS UNIS DE.             | 37.—WENTWORTH, COMTÉ DE.                           |
| 17.—LEEDS ET GRENVILLE, COMTÉS UNIS DE.            | 38.—YORK ET PEELE, COMTÉS UNIS DE.                 |
| 18.—LINCOLN, COMTÉ DE.                             |  |
| 19.—MIDDLESEX, COMTÉ DE.                           |  |
| 20.—MONTRÉAL, PRISON DE.                           |  |
| 21.—NORFOLK, COMTÉ DE.                             |  |

## No. 1.

ÉTAT DE TOUS LES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE BRANT, le 8 Avril 1857.

Nom des prisonniers.	C R I M E .	Age.	DE QUEL PAYS.	Religion.	Pouvant lire.	Pouvant écrire.
James Hogan	Larcin	20	Canada	Presbytérienne	Oui	Non
Daniel Surrey	do	20	do	D'aucune	Non	do
Samuel W. Jackson	do	15	Etats-Unis	Méthodiste	do	do
Edward Brown	do	10	do	do	do	do
Henry Brazier	do	15	Canada	do	do	do
Henry Webster	Assant et Batterie	20	Etats-Unis	do	do	do
James Galvin	Larcin	50	Irlande	Catholique romaine	Oui	do
Alexander Clarke	do	20	Canada	Méthodiste	do	Oui
Jane Herbert	Déprédation	25	Angleterre	do	do	do
John Roney	Ivre et troublant la paix	40	do	Episcopaliennne	Non	Non
William Boyd	Avoir blessé et estropié	20	Irlande	do	Oui	Oui
Robert Forrester	Larcin	20	do	D'aucune	Non	Non
Thomas Chalker	Faux	45	Canada	do	Oui	Oui
Isaac Smith	Larcin	50	Etats Unis	do	Non	Non
Isaac Everett	Assaut avec int. de commettre un rapt.	25	Canada	do	do	do
Mahola Mills	Larcin	25	Etats-Unis	do	Oui	Oui
James McCutcheon	do	35	Ecosse	Presbytérienne	do	do
George Jones	do	25	Canada	D'aucune	do	Non

Je certifie par le présent que l'état ci-dessus est correct.

JOHN SMITH,

*Shérif, Comté de Brant.*

Par EDWIN SMITH,

*Député Shérif.*

No. 2.

ETAT des CRIMINELS actuellement détenus dans la PRISON du COMTÉ de CARLETON, le 9 Avril 1857.

Nombre.	N O M .	Crime pour lequel il a été condamné.	Âge	Natif de	Religion.	Pouvant lire.	Pouvant lire et écrire.	Sentence.
1	Bernard McMorrow .....	Assaut sur un constable en devoir .....	46	Irlande .....	Catholique romain ..	Peut lire	Peut lire et écrire.	3 mois de prison aux travaux forcés.....
2	James Cavanagh .....	Menaces .....	20	do .....	do ..	do	do	10s. d'amende ou 12 jours de prison.....

SIMON FRASER,

*Sherif.*

BUREAU DU SHÉRIF, OTTAWA,  
10 Avril 1857.

## No. 3.

ÉTAT indicatif des CRIMINELS détenus dans la PRISON du COMTÉ d'ELGIN, tel que requis par une lettre du Secrétaire Provincial, en date du 7 Avril 1857.

Nom.	Crime.	Age.	De quel pays.	Religion.	Degré d'éducation.
William Martin .....	Larcin .....	De 15 à 20 ..	Canada ..	Presbytér. ..	Peut lire et écrire.
Ellen Florence .....	Maison mal famée	do ..	do ..	Episcopal. ..	do do
John W. Baker .....	Larcin .....	do ..	do ..	D'aucune ..	do do
Isaac Dennis .....	do .....	do ..	do ..	do ..	do do
John Wardell .....	Faux .....	do ..	do ..	do ..	do do

JOHN MUNRO,  
*Sherif.*

BUREAU DU SHÉRIF,  
St. Thomas, le 11 Avril 1857.

## No. 4.

ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DE COMTÉ SANDWICH, DANS LE COMTÉ D'ESSEX, pour l'année 1852.

Nombre des Prisonniers.	CRIMES.					REMARQUES.
	Félonie.	Délit.	Emoutiers.	Vagabonds.	Aliénés.	
96	26	30	30	1	1	Ni l'âge ni la religion ne sont mentionnés dans le livre du geolier.

ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DE COMTÉ SANDWICH, DANS LE COMTÉ D'ESSEX, pour l'année 1853.

Nombre de Prisonniers.	CRIMES COMMIS.					REMARQUES.
	Félonie.	Délit.	Meurtre.	Aliéné.	Mépris de cour.	
38	17	18	1	1	1	

No. 5.

ÉTAT DES DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON, du 7 Avril 1852, au 7 Avril 1857.

No.	CRIMES.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1852.							
1	Assaut.....	28	Canada.....	Catholique romaine	Oui.....	Oui.....	.....
2	Vagabondage.....	40	Etats-Unis.....	D'aucune.....	Non.....	Non.....	Oui
3	do.....	36	Irlande.....	Catholique romaine	Oui.....	Oui.....	.....
4	do.....	28	do.....	do.....	do.....	do.....	Oui
5	do.....	24	do.....	do.....	do.....	do.....	do
6	do.....	28	do.....	do.....	do.....	do.....	do
7	do.....	32	do.....	do.....	do.....	do.....	do
8	do.....	26	Indes Orientales.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	.....
9	do.....	22	Irlande.....	D'aucune.....	Non.....	Non.....	Oui
10	Larcin.....	22	Irlande.....	Catholique romaine	Oui.....	Oui.....	.....
11	do.....	19	do.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui
12	do.....	38	do.....	do.....	do.....	do.....	do
13	Assaut.....	26	Canada.....	do.....	do.....	do.....	do
14	Vagabondage.....	40	Irlande.....	do.....	do.....	do.....	do
15	Ivrognerie.....	40	Canada.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	.....
16	Vagabondage.....	25	Irlande.....	Catholique romaine	Non.....	Non.....	Oui
17	Ivrognerie.....	26	do.....	do.....	Oui.....	Oui.....	.....
18	Vagabondage.....	28	do.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui
19	do.....	21	do.....	do.....	do.....	do.....	.....
20	do.....	24	Etats-Unis.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	.....
21	do.....	24	Irlande.....	Catholique romaine	Non.....	Non.....	Oui
22	Larcin.....	26	Angleterre.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	.....
23	Vagabondage.....	25	Etats-Unis.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui
24	do.....	23	Indes Orientales.....	D'aucune.....	do.....	do.....	do
25	do.....	20	Canada.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	do
26	do.....	21	Angleterre.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	.....
27	do.....	18	Ecosse.....	do.....	do.....	do.....	do
28	Larcin.....	28	Angleterre.....	do.....	do.....	do.....	do
29	Vagabondage.....	28	Irlande.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui
30	do.....	26	do.....	do.....	do.....	do.....	do

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ECRIRE,	SANS INSTRUC-TION.
1852.							
30	Assaut.....	26	Angleterre.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
31	Larcin.....	21	Bas-Canada.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Non.....
32	Dettes.....	42	Canada.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
33	do.....	46	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
34	Larcin.....	30	Irlande.....	do.....	do.....	do.....	do.....
35	Dettes.....	42	Ecosse.....	do.....	do.....	do.....	do.....
36	Ivrognerie.....	21	Irlande.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
37	Assaut.....	20	do.....	do.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
38	Délit.....	40	Ecosse.....	Protestante.....	do.....	do.....	do.....
39	Faux.....	21	Canada.....	do.....	do.....	do.....	do.....
40	Vagabondage.....	21	Angleterre.....	do.....	do.....	do.....	Oui.....
41	do.....	28	Irlande.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
42	do.....	23	Ecosse.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
43	do.....	20	Canada.....	do.....	do.....	do.....	do.....
44	do.....	21	Irlande.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
45	do.....	45	Etats-Unis.....	D'aucune.....	do.....	do.....	do.....
46	Ivrognerie.....	30	Irlande.....	Catholique romaine.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
47	do.....	24	do.....	do.....	Non.....	Non.....	do.....
48	do.....	26	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
49	do.....	21	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
50	Délit.....	50	Etats-Unis.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
51	Larcin.....	16	Irlande.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
52	Délit.....	20	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
53	Larcin.....	28	Angleterre.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
54	Rapt.....	19	do.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui.....
55	do.....	24	Canada.....	do.....	do.....	do.....	do.....
56	Délit.....	20	Ecosse.....	do.....	do.....	do.....	do.....
57	Rapt.....	38	Irlande.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	do.....
58	Contrefaçon.....	20	Etats-Unis.....	D'aucune.....	do.....	do.....	do.....
59	Larcin.....	26	Irlande.....	do.....	do.....	do.....	do.....
60	Ivrognerie.....	36	do.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	do.....

61	do.....	20	do.....	do.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
62	do.....	24	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
63	do.....	25	do.....	Protestante.....	Non.....	Non.....	Oui.....
64	do.....	27	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
65	do.....	26	do.....	Catholique Romaine.....	do.....	do.....	do.....
66	Assaut.....	40	Angleterre.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
67	Larcin.....	21	Irlande.....	Catholique Romaine.....	do.....	do.....	Oui.....
68	Vagabondage.....	26	do.....	do.....	Non.....	Non.....	do.....
69	do.....	23	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
70	Assaut.....	36	do.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
71	Ivrognerie.....	27	do.....	Catholique Romaine.....	do.....	do.....	do.....
72	do.....	24	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
73	Assaut.....	25	Canada.....	Protestante.....	do.....	do.....	do.....
74	do.....	24	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
75	do.....	21	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
76	Ivrognerie.....	30	Irlande.....	Catholique Romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
77	do.....	28	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
78	do.....	26	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
79	Assaut.....	21	Canada.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
80	Dettes.....	37	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
81	Larcin.....	26	Etats-Unis.....	Catholique romaine.....	Non.....	Non.....	Oui.....
82	Vagabondage.....	36	Irlande.....	do.....	do.....	do.....	do.....
83	Ivrognerie.....	30	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
84	do.....	20	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
85	Larcin.....	45	Bas-Canada.....	do.....	do.....	do.....	do.....
86	Vagabondage.....	18	Irlande.....	do.....	do.....	do.....	do.....
87	Délit.....	17	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
88	Ivrognerie.....	47	do.....	Protestante.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....
89	Vagabondage.....	36	Angleterre.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	do.....
90	do.....	20	do.....	Protestante.....	do.....	do.....	do.....
91	do.....	36	Irlande.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	Oui.....
92	Ivrognerie.....	41	Angleterre.....	Protestante.....	do.....	do.....	do.....
93	do.....	36	Etats-Unis.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui.....
94	do.....	31	Ecosse.....	do.....	Oui.....	Oui.....	do.....
95	Vagabondage.....	18	Bas-Canada.....	Catholique romaine.....	do.....	do.....	do.....
96	do.....	24	Irlande.....	do.....	Non.....	Non.....	Oui.....
97	do.....	20	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
98	do.....	26	do.....	do.....	do.....	do.....	do.....
99	Larcin.....	19	Angleterre.....	do.....	do.....	do.....	Oui.....
100	Assaut.....	40	Irlande.....	do.....	Oui.....	Oui.....	Oui.....

No. 5.—ÉTAT des PRISONNIERS DÉTENUS dans la PRISON des COMTÉS UNIS de FRONTENAC, LENNOX et ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS ÉDUCATION.
1852.							
101	Assault	22	Irlande	Catholique romaine	Oai	Oai	
102	do	30	do	do	do	do	
103	do	27	do	do	do	do	
104	Vagabondage	21	Etats-Unis	Protestante	Non	Non	
105	do	23	Angleterre	do	Oui	Oui	
106	do	19	Canada	do	do	do	
107	Larcin	38	Etats-Unis	do	do	do	
108	Ivrognerie	32	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	
109	do	27	do	do	do	do	
110	do	36	do	do	do	do	
111	do	36	do	do	do	do	
112	Larcin	40	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	
113	Incendiaire	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	
114	Délit	30	Angleterre	Protestante	Non	Non	
115	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	
116	do	26	do	do	do	do	
117	do	36	do	do	do	do	
118	do	36	do	do	do	do	
119	do	30	Angleterre	Protestante	do	do	
120	do	40	Etats-Unis	do	do	do	
121	Dettes	25	Angleterre	do	do	do	
122	Assault	30	Irlande	do	Non	Non	
123	Vagabondage	41	do	do	do	do	
124	Larcin	30	Bas-Canada	Catholique romaine	Oui	Oui	
125	Incendiaire	50	Canada	Protestante	do	do	
126	Vagabondage	28	Irlande	Catholique romaine	do	do	
127	do	30	do	do	Non	Non	
128	Ivrognerie	30	do	do	do	do	
129	Larcin	22	Angleterre	do	do	do	
130	do	40	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	
131	Vagabondage	21	Irlande	Catholique romaine	do	do	

131	do	24	do	do	Non	Non	
132	do	21	do	do	do	do	
133	Délit	24	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	
134	Ivrognerie	21	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
135	do	28	do	do	do	do	do.
136	do	27	do	do	do	do	do.
137	do	30	do	do	do	do	do.
138	Larcin	26	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	
139	do	40	do	do	do	do	
140	Vagabondage	15	Irlande	do	Non	Non	Oui.
141	do	36	Etats-Unis	do	do	do	do.
142	do	44	do	do	do	do	do.
143	Larcin	14	Angleterre	do	Oui	Oui	
144	Ivrognerie	32	Irlande	Catholique romaine	do	do	
145	Larcin	12	do	do	do	do	
146	do	14	do	do	do	do	
147	do	10	do	do	do	do	
148	Félonie	50	Etats-Unis	Protestante	do	do	
149	Meurtre	56	Irlande	do	do	do	
150	Vagabondage	26	Ecosse	do	Non	Non	Oui.
151	Assaut	47	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
152	Larcin	27	Etats-Unis	Protestante	do	do	do.
153	Vol de nuit avec effraction	20	Angleterre	do	do	do	do.
154	Ivrognerie	24	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
155	do	26	do	do	do	do	do.
156	do	41	do	do	do	do	do.
157	do	24	do	do	do	do	do.
158	Assaut	14	Canada	Protestante	Oui	Oui	
159	do	13	do	do	Non	Non	Oui.
160	do	12	do	do	do	do	do.
161	do	36	do	do	Oui	Oui	
162	Larcin	28	Angleterre	do	do	do	
163	Vagabondage	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	
164	Assaut	20	Ecosse	Protestante	do	do	
165	Dettes	32	Irlande	do	do	do	
166	Vagabondage	24	do	D'aucune	Non	Non	Oui.
167	Larcin	36	do	Catholique romaine	do	do	do.
168	Vagabondage	26	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	
169	do	28	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
170	Dettes	40	Ecosse	do	Oui	Oui	

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1852.							
171	Délit	32	Canada	D'aucune	Non	Non	Oui.
172	do	26	do	do	do	do	do.
173	do	27	Irlande	do	do	do	do.
174	do	30	Bas-Canada	do	do	do	do.
175	do	25	Angleterre	do	do	do	do.
176	do	32	Irlande	do	do	do	do.
177	do	24	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	Oui.
178	Vagabondage	18	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	do.
179	do	27	do	do	do	do	do.
180	do	24	do	do	do	do	do.
181	do	26	Ecosse	do	do	do	do.
182	do	27	Irlande	do	Oui	do	do.
183	do	28	do	D'aucune	Non	Non	do.
184	do	27	do	do	do	do	do.
185	Larcin	46	Canada	Protestante	Oui	Oui	Oui.
186	Ivrognerie	45	Ecosse	do	do	do	do.
187	Vagabondage	41	Irlande	do	do	do	do.
188	do	20	Angleterre	do	Non	Non	Oui.
189	Dettes	76	do	do	Oui	Oui	Oui.
190	Vagabondage	24	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	do.
191	do	21	do	do	do	do	do.
192	Ivrognerie	24	do	do	do	do	do.
193	Vagabondage	30	do	Protestante	Oui	Oui	Oui.
194	Ivrognerie	27	do	do	do	do	do.
195	Vagabondage	32	do	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
196	do	24	do	do	do	do	do.
197	do	25	Indes Orientales	D'aucune	do	do	do.
198	do	27	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	Oui.
199	Ivrognerie	21	Bas-Canada	do	Non	Non	Oui.
200	do	24	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	Oui.
201	Délit	21	Irlande	do	do	do	do.

202	do	24	Ecosse	do	do	do	do.
203	Vagabondage	30	Irlande	do	do	do	do.
204	do	24	do	D'aucune	Non	Non	Oui.
205	do	27	do	do	do	do	do.
206	do	20	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	Oui.
207	do	22	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
208	do	27	do	do	do	do	do.
209	Ivrognerie	40	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	Oui.
210	do	22	Irlande	do	do	do	do.
211	Vagabondage	27	do	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
212	Assaut	31	do	Protestante	Oui	Oui	Oui.
213	Ivrognerie	80	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
214	Vagabondage	25	Irlande	do	do	do	do.
215	do	28	do	do	do	do	do.
216	Ivrognerie	30	do	do	Oui	Oui	Oui.
217	do	24	do	do	do	do	do.
218	Dettes	30	Canada	Protestante	do	do	do.
219	do	24	do	do	do	do	do.
220	Vagabondage	23	Angleterre	do	Non	Non	Oui.
1853.							
221	do	24	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
222	do	31	Ecosse	Protestante	do	do	do.
223	do	24	Indes Orientales	D'aucune	do	do	do.
224	do	30	Canada	Catholique romaine	Oui	Oui	Oui.
225	Dettes	27	Irlande	do	do	do	do.
226	Délit	23	Angleterre	Protestante	do	do	do.
227	do	27	do	do	do	do	do.
228	Vagabondage	25	do	D'aucune	Non	Non	Oui.
229	do	26	Irlande	do	Oui	Oui	Oui.
230	do	24	do	do	do	do	do.
231	do	24	do	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
232	do	23	do	do	do	do	do.
233	do	26	do	do	Oui	Oui	Oui.
234	do	28	Angleterre	Protestante	do	do	do.
235	do	28	Canada	do	do	do	do.
236	Assaut	28	Angleterre	do	do	do	do.
237	Vagabondage	24	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
238	Ivrognerie	28	do	do	do	do	do.
239	Vol	36	Ecosse	do	Oui	Oui	Oui.
240	Vagabondage	27	Irlande	Protestante	do	do	do.
241	Assaut	28	Canada	do	do	do	do.

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIBRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUC- TION.
1853.							
242	Vagabondage	21	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
243	Assaut	16	do	do	do	do	do
244	Vagabondage	32	do	do	do	do	do
245	Assaut	50	do	do	Oui	Oui	do
246	Dettes	42	Ecosse	Protestante	do	do	do
247	Ivrognerie	21	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
248	Assaut	27	Canada	Protestante	Non	Non	do
249	Dettes	40	do	do	do	do	do
250	Ivrognerie	30	Irlande	do	Oui	Oui	do
251	Vagabondage	30	do	do	do	do	do
252	do	24	do	do	do	do	do
253	Larcin	28	Angleterre	Protestante	Non	Non	Oui.
254	Ivrognerie	31	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
255	Dettes	50	Canada	Protestante	Oui	Oui	do
256	Ivrognerie	30	do	do	Non	Non	Oui.
257	Larcin	24	Irlande	do	do	do	do
258	Vagabondage	21	do	D'aucune	do	do	do
259	do	16	do	do	do	do	do
260	do	19	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	do
261	do	32	do	do	Non	Non	Oui.
262	do	28	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
263	do	27	Ecosse	Protestante	do	do	do
264	Ivrognerie	36	Angleterre	do	do	do	do
265	do	27	do	do	do	do	do
266	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
267	do	41	do	do	Non	Non	Oui.
268	Vol de cheval	50	Canada	do	do	do	do
269	Ivrognerie	32	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	do
270	Assaut	26	Ecosse	do	do	do	do
271	Larcin	40	Angleterre	do	do	do	do
272	Vagabondage	28	Irlande	do	do	do	do

273	Ivrognerie	25	do	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
274	Vagabondage	24	do	do	do	do	do
275	do	32	Bas-Canada	do	do	do	do
276	Vagabondage	26	Irlande	do	Oui	Oui	do
277	do	27	do	do	Non	Non	Oui.
278	do	25	do	D'aucune	do	do	do
279	do	50	do	do	Oui	Oui	do
280	Assaut	36	Ecosse	Catholique romaine	do	do	do
281	Vagabondage	24	Irlande	Protestante	do	do	do
282	do	26	do	do	do	do	do
283	Dettes	30	Angleterre	do	do	do	do
284	do	70	do	do	do	do	do
285	do	55	Ecosse	do	do	do	do
286	Emeutier	24	do	do	do	do	do
287	Incendiaire	36	Canada	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
288	Vagabondage	25	Irlande	do	do	do	do
289	Ivrognerie	38	do	do	do	do	do
290	Vagabondage	27	Angleterre	Protestante	do	do	do
291	do	26	Irlande	do	Oui	Oui	Oui.
292	do	36	do	do	Non	Non	do
293	do	12	do	Catholique romaine	Oui	Oui	do
294	do	10	do	do	do	do	do
295	do	8	do	Protestante	do	do	do
296	Ivrognerie	24	Angleterre	do	do	do	do
297	do	26	do	do	do	do	do
298	do	27	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
299	do	24	do	do	do	do	do
300	Vagabondage	20	do	do	do	do	do
301	do	25	do	do	do	do	do
302	do	36	do	do	do	do	do
303	do	29	do	do	do	do	do
304	Dettes	36	Canada	Protestante	Oui	Oui	do
305	Vagabondage	27	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
306	Ivrognerie	26	do	do	do	do	do
307	Vagabondage	27	do	do	do	do	do
308	do	36	do	do	do	do	do
309	Larcin	36	do	Protestante	Oui	Oui	do
310	Ivrognerie	26	Ecosse	do	do	do	do
311	do	25	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
312	Larcin	36	do	do	do	do	do

MOA ET VU PAR LE JURY DE LA COUR DE LA PAIX DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, ETC.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1853.							
313	Larcin	27	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	
314	Assaut	52	Irlande	do	do	do	
315	Dettes	26	Ecosse	do	do	do	Oui.
316	Vagabondage	27	Angleterre	do	Non	Non	do.
317	do	24	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
318	do	26	do	do	do	do	do.
319	Ivrognerie	60	do	do	do	do	do.
320	do	40	do	do	do	do	do.
321	Larcin	28	do	do	Oui	Oui	
322	Folie	29	do	do	do	do	
323	Larcin	26	do	Protestante	Oui	Oui	Oui.
324	Ivrognerie	30	do	do	Non	Non	
325	do	40	do	Catholique romaine	Oui	Oui	
326	Vagabondage	27	Angleterre	do	do	do	
327	do	24	Canada	do	do	do	
328	do	26	do	do	do	do	
329	Folie	28	do	do	do	do	
330	Vagabondage	24	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
331	do	25	do	do	do	do	do.
332	Ivrognerie	28	do	do	do	do	do.
334	Assaut	15	Canada	Protestante	Oui	Oui	
335	do	32	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
336	Larcin	21	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	
337	Ivrognerie	21	Irlande	do	do	do	
338	do	26	Canada	do	do	do	
339	do	28	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
340	Vagabondage	19	do	do	do	do	do.
341	do	27	do	do	do	do	do.
342	do	24	do	do	do	do	do.
343	do	26	do	do	do	do	do.
344	do	24	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	

345	do	26	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	
346	Dettes	40	Canada	Protestante	do	do	Oui
347	Contrefaçon	40	do	do	Non	Non	do
348	Larcin	37	Irlande	do	do	do	do
349	Vagabondage	24	do	do	do	do	do
350	do	30	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	
351	do	24	do	do	do	do	
352	do	24	do	do	do	do	
353	Ivrognerie	40	do	do	do	do	
354	Vagabondage	27	Irlande	Protestante	do	do	
355	Ivrognerie	40	Angleterre	do	do	do	
356	do	28	Irlande	do	Non	Non	Oui
357	do	27	do	Catholique romaine	do	do	do
358	Vagabondage	28	do	do	Oui	Oui	
359	do	26	do	Protestante	do	do	
360	do	21	do	do	do	do	Oui
361	Ivrognerie	40	Angleterre	do	Non	Non	
362	do	27	Irlande	do	Oui	Oui	
363	do	25	do	do	do	do	
364	do	24	Etats-Unis	do	do	do	
365	Incendiaire	38	do	do	do	do	
366	Vagabondage	26	Canada	do	do	do	
367	Larcin	36	Ecosse	do	do	do	Oui
368	do	34	Etats-Unis	do	Non	Non	do
369	do	34	do	do	do	do	do
370	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	Oui
371	do	28	do	do	Non	Non	do
372	do	29	do	do	do	do	do
373	Dette	29	Etats-Unis	do	do	do	do
374	Ivrognerie	45	Canada	Protestante	Oui	Oui	
375	do	28	do	do	do	do	
376	Assaut	30	Irlande	do	do	do	Oui
378	Ivrognerie	38	do	Catholique romaine	Non	Non	
379	do	42	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	
380	do	36	Irlande	do	do	do	do
381	do	20	do	do	do	do	do
382	do	36	do	Catholique romaine	do	do	do
383	do	27	Etats-Unis	D'aucune	do	do	do
384	do	30	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
385	do	28	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	do

MISE EN VENTE PAR M. L. BÉGIN, 100, RUE DU PARLÉMENT, OTTAWA

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1853.							
386	Ivrognerie	44	Irlande	Catholique romaine	Non.	Non.	Non.
387	Larcin	45	Angleterre	Protestante	Oui.	Oui.	Oui.
388	do	19	Canada	do	do	do	do
389	do	43	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
390	Ivrognerie	55	do	do	Non.	Non.	Oui.
391	do	20	do	do	do	do	do
392	Larcin.	40	Etats-Unis	D'aucune.	do	Oui.	Oui.
393	do	26	do	do	do	do	do
394	Dettes	50	Ecosse	Protestante	do	do	do
395	Ivrognerie	40	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
396	do	35	Angleterre	Protestante	do	do	do
397	do	45	Irlande	do	do	do	do
398	do	45	do	Catholique romaine	do	do	do
399	do	39	do	do	Non.	Non.	Oui.
400	do	26	Ecosse	Protestante	Oui.	Oui.	Oui.
401	do	27	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
402	Assaut	26	do	do	Non.	Non.	Oui.
403	do	21	do	do	do	do	do
404	do	26	Angleterre	Protestante	do	do	do
405	Ivrognerie	28	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
406	do	41	Ecosse	do	do	do	do
407	do	36	Angleterre	Protestante	Oui.	Oui.	Oui.
408	Assaut	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
409	Ivrognerie	27	do	do	do	do	do
410	do	21	Bas-Canada	do	do	do	do
411	do	36	Ecosse	Protestante	do	do	do
412	Larcin	32	Canada	do	do	do	do
413	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
414	do	40	do	do	Non.	Non.	Oui.
415	do	27	do	do	Oui.	Oui.	do.
416	do	24	Angleterre	Protestante	do	do	do.

417	do	26	Etats-Unis	do	do	Non.	Oui.
418	do	26	Irlande	do	do	do	do.
419	do	20	do	Catholique romaine	do	Oui.	do.
420	do	29	do	do	Non.	Non.	Oui.
421	do	40	Ecosse	Protestante	Oui.	Oui.	do.
422	Larcin	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
423	Assaut.	38	Canada.	Protestante	do	do	do.
424	Ivrognerie	36	Ecosse	do	do	do	do.
425	do	40	Irlande	Catholique romaine	Non.	Non.	Oui.
426	do	30	do	do	do	do	do.
427	do	26	Canada.	do	do	do	do.
428	do	40	do	do	Oui.	do	do.
429	do	36	do	do	do	do	do.
430	Larcin	28	Angleterre	Protestante	do	do	do.
431	do	24	do	do	do	Oui.	do.
432	Delit	28	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do.
433	Assaut	40	Irlande	do	do	do	do.
434	Vagabondage	28	do	do	Non.	Non.	do.
435	Meurtre	36	Etats-Unis	Protestante	Oui.	Oui.	do.
436	Ivrognerie	36	Ecosse	do	do	do	do.
437	do	40	do	do	do	do	do.
438	Dettes	34	Etats-Unis	do	do	do	do.
439	Assaut	38	Canada	do	do	do	do.
440	do	41	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
441	Vagabondage	37	do	do	Non.	Non.	Oui.
442	do	43	do	do	do	do	do.
443	do	21	do	do	do	do	do.
444	Assaut	27	Canada	Protestante	Oui.	Oui.	do.
445	Ivrognerie	38	do	do	Non.	Non.	Oui.
446	do	40	Angleterre	do	do	do	do.
447	do	18	do	do	do	do	do.
448	do	30	do	do	do	do	do.
449	do	27	Canada	do	do	do	do.
450	Vagabondage	28	Irlande	Catholique romaine	Non.	Non.	Oui.
451	do	24	do	do	do	do	do.
452	do	42	do	do	do	do	do.
453	do	50	do	do	do	do	do.
454	do	27	do	do	do	do	do.
455	Dettes	48	Etats-Unis	do	do	do	do.
456	Ivrognerie	28	Bas-Canada	Protestante	do	do	do.

TABLE DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, ETC.

No. 5.—ETAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, ETC.—(Continuation.)

No.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ECRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1853.							
457	Ivrognerie	36	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	
458	do	50	do	do	do	do	
459	Incendiaire	42	Etats-Unis	Ancien	Non	Non	Oui
460	Assaut	33	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	
461	Vagabondage	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	
462	do	30	do	do	do	do	Non
463	do	27	do	do	do	do	
464	Assaut	36	do	Protestante	do	do	
465	Ivrognerie	45	do	do	do	Oui	
466	Larcin	40	Angleterre	do	do	do	
467	do	32	do	do	do	do	
468	Ivrognerie	30	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	Non	Oui
469	do	26	do	do	do	do	do
470	Assaut	16	Canada	Protestante	Oui	Oui	
471	Ivrognerie	36	Angleterre	do	do	do	
472	do	34	Irlande	Catholique romaine	do	do	Non
473	do	37	do	do	do	do	
474	do	30	do	do	do	do	
475	do	27	Canada	Protestante	Oui	do	Oui
476	Dettes	30	Ecosse	do	do	do	
477	Ivrognerie	36	Irlande	do	do	do	
478	do	26	Canada	Catholique romaine	do	Oui	
479	Dettes	31	Angleterre	Protestante	do	Non	
480	Ivrognerie	40	do	do	Non	do	Oui
481	do	24	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
482	do	40	Irlande	do	Oui	Oui	
483	Assaut	36	do	do	do	do	
484	do	24	do	do	do	do	
485	Vagabondage	25	do	do	do	do	Non
486	do	25	do	Protestante	do	do	
487	do	34	Angleterre	do	do	do	
487	do	32	Canada	do	do	Oui	

488	Ivrognerie	30	do	do	Non	Non	Oui
489	do	19	Ecosse	do	Oui	do	
490	Larcin	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	
491	Ivrognerie	30	Bas-Canada	do	Non	do	Oui
492	do	36	Irlande	do	Oui	do	
493	do	30	do	do	do	Oui	
494	Meurtre	30	do	do	do	do	
495	Vagabondage	40	do	Protestante	do	Non	
496	Larcin	36	Ecosse	do	Oui	Oui	
497	Ivrognerie	32	do	do	Non	Non	Oui
498	do	28	Angleterre	do	Oui	do	
499	Larcin	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
500	Folie	15	do	do	do	Oui	
501	Ivrognerie	28	do	do	Non	Non	Oui
502	Dettes	36	Canada	Protestante	Oui	Oui	
503	Larcin	30	do	do	Non	Non	Oui
504	do	28	do	do	do	do	
505	Vagabondage	28	Irlande	Catholique romaine	Oui	do	
506	do	24	Etats-Unis	Protestante	do	Oui	
507	do	30	Irlande	Catholique romaine	do	do	
508	do	24	do	do	do	Non	
509	Larcin	30	do	do	do	do	
510	Félonie	32	Canada	Protestante	do	do	
511	Ivrognerie	40	Irlande	do	Non	do	Oui
512	Dettes	50	Canada	do	Oui	Oui	
513	do	22	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui
514	Ivrognerie	36	do	do	Oui	do	
515	do	30	do	do	do	do	
516	do	50	Angleterre	Protestant	do	do	
517	do	56	do	do	do	do	
518	do	24	Canada	do	do	do	
519	Meurtre	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui
520	Délit	36	do	do	Non	do	
521	do	27	do	do	do	do	
522	Ivrognerie	22	Angleterre	Protestante	do	do	
523	do	40	Irlande	do	do	do	
524	do	28	Bas-Canada	Catholique romaine	Oui	do	
525	do	27	do	do	do	do	
526	Dettes	36	do	do	do	Oui	
527	Larcin	30	Irlande	do	do	Non	

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1853	Dettes	40	Angleterre	Protestante	Oui	Non	
528	Vagabondage	34	Canada	do	do	Oui	
529	do	24	do	do	do	do	
531	do	33	do	do	do	do	
532	Larcin	30	Angleterre	do	do	do	
533	do	31	do	do	do	do	
534	Assaut	36	Irlande	Catholique romaine	do	Non	
535	do	28	do	do	do	do	
536	Ivrognerie	21	do	do	do	do	
537	do	30	Angleterre	Protestante	do	do	
538	do	50	Canada	do	do	do	
539	do	28	do	do	do	do	
540	do	34	Irlande	Catholique romaine	Non	do	Oui
541	do	40	do	do	Oui	do	
542	Larcin	26	do	Protestante	do	do	
543	Vagabondage	36	do	Catholique romaine	Non	do	Oui
544	do	24	Angleterre	do	Oui	Oui	
546	do	22	Canada	do	do	Non	
547	Ivrognerie	28	Irlande	do	do	do	
1854							
548	Délit	21	Canada	Protestante	do	Oui	
549	Assaut	60	Ecosse	do	do	Non	
550	Ivrognerie	28	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui
551	do	27	do	do	do	do	
552	Larcin	26	Etats-Unis	Protestante	Oui	do	
553	Assaut	20	Canada	do	do	do	
554	Larcin	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
555	Dettes	70	Angleterre	Protestante	do	Oui	
556	Ivrognerie	60	Irlande	do	Non	do	Oui
557	do	56	do	Catholique romaine	do	do	do
558	do	36	do	do	do	do	do

559	Assaut	20	do	do	do	do	do
560	Vol.	28	Angleterre	Protestante	Oui	do	do
561	Ivrognerie	50	do	do	Non	do	Oui
562	do	21	do	do	Oui	do	
563	Vagabondage	24	Irlande	Catholique romaine	do	Non	Oui
564	do	30	do	do	do	do	
565	do	21	do	do	do	do	
566	do	24	do	do	Oui	do	
567	Larcin	26	Etats-Unis	Protestante	do	Oui	
568	Ivrognerie	36	Irlande	do	do	do	
569	do	24	do	Catholique romaine	do	Non	
570	do	21	do	do	do	do	
571	do	40	do	do	do	do	
572	Vagabondage	40	Angleterre	Protestante	do	do	
573	do	37	do	do	Non	do	Oui
574	Dettes	36	do	do	do	do	do
575	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui
576	do	40	do	do	do	do	
577	do	36	do	do	Oui	do	
578	do	30	do	do	do	do	
579	do	24	do	do	Non	do	Oui
580	do	50	do	do	do	do	do
581	Vagabondage	40	Etats-Unis	Protestante	do	do	do
582	do	36	Angleterre	do	Oui	do	
583	Larcin	21	Etats-Unis	D'aucune	do	do	do
584	Dettes	40	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	
585	do	28	Canada	Protestante	do	Non	
586	Ivrognerie	34	Irlande	do	do	Oui	
587	Larcin	26	Ecosse	do	do	do	
588	Ivrognerie	21	Bas Canada	Catholique romaine	do	Non	
589	Dettes	50	Canada	Protestante	do	do	
590	do	54	do	do	Oui	do	
591	Vagabondage	36	Angleterre	do	do	Non	
592	do	21	Irlande	do	do	do	
593	Dettes	33	Angleterre	do	do	do	
594	Ivrognerie	32	Irlande	Catholique romaine	do	do	
595	do	36	do	do	Non	do	
596	do	34	do	do	do	do	
597	do	30	do	do	do	do	
598	Dettes	24	Ecosse	Protestante	Oui	do	

No. 5.—ÉTAT des PRISONNIERS DÉTENUS dans la PRISON des COMTÉS UNIS de FRONTENAC, LENNOX et ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET SANS INSTRUC-TION.
1854.						
599	Assaut	21	Irlande	Catholique romaine	Oui	Non
600	Ivrognerie	36	do	do	do	do
601	do	40	do	do	Non	Oui.
602	do	36	do	do	do	do
603	Vagabondage	24	Angleterre	Protestante	Oui	do
604	do	28	do	do	do	do
605	Ivrognerie	40	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do
606	do	28	Canada	do	do	do
607	Assaut	27	Ecosse	Protestante	do	do
608	do	30	do	do	do	Oui
609	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	do
610	do	25	do	do	do	Non
611	Ivrognerie	25	do	do	do	do
612	do	32	do	do	do	do
613	do	22	do	do	do	do
614	do	40	do	do	Non	do
615	Vagabondage	36	do	do	do	Oui.
616	do	34	Angleterre	Protestante	Oui	do.
617	do	28	Irlande	Catholique romaine	do	do
618	Dettes	30	Canada	do	do	do
619	do	36	do	do	do	do
620	Délit	27	Ecosse	Protestante	do	do
621	do	28	Bas-Canada	do	Non	Oui.
622	do	24	do	do	do	do
623	Assaut	26	Irlande	Catholique romaine	do	do
624	do	42	Canada	do	do	do
625	Ivrognerie	24	Angleterre	Protestante	Oui	do
626	do	50	do	do	Non	do
627	do	32	do	do	Oui	Oui.
628	do	45	Irlande	do	Oui	do
629	do	26	do	Catholique romaine	do	Non
					do	do

630	Vagabondage	40	do	do	Non	do
631	do	24	Ecosse	Protestante	Oui	Oui
632	do	40	do	do	do	do
633	do	36	Irlande	Catholique Romaine	do	Non
634	do	45	do	do	do	do
635	Ivrognerie	36	Canada	Protestante	do	Oui
636	do	36	do	do	do	do
637	do	27	Angleterre	do	do	do
638	do	40	Irlande	Catholique romaine	Non	Oui.
639	do	40	do	do	do	do
640	do	36	do	do	Oui	do.
641	Vagabondage	24	Bas-Canada	do	Non	Oui.
642	do	28	do	do	do	do
643	do	30	Canada	Protestante	Oui	do
644	do	28	do	do	do	do
645	do	40	do	do	do	do
646	Dette	27	Bas-Canada	Catholique Romaine	Non	Oui.
647	Assaut	36	Etats-Unis	do	Oui	do
648	Vagabondage	40	Irlande	do	Non	do
649	Ivrognerie	30	do	do	Oui	do
650	do	21	do	do	do	do
651	do	25	Etats-Unis	Protestante	do	do
652	do	32	do	do	do	do
653	do	36	Irlande	do	do	do
654	Larcin	40	Bas-Canada	Catholique Romaine	do	do
655	do	31	do	do	do	do
656	do	50	Irlande	do	do	do
657	Ivrognerie	38	Ecosse	Protestante	do	Oui
658	do	50	Irlande	do	do	Non
659	do	36	do	Catholique romaine	do	do
660	do	50	do	do	do	do
661	do	60	Canada	Protestante	do	Oui
662	Délit	36	do	do	do	do
663	do	30	do	do	do	do
664	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	Non
665	do	36	do	do	do	do
666	do	40	Angleterre	do	do	do
667	do	43	Canada	Protestante	do	do
668	do	30	Ecosse	do	do	do
669	Vagabondage	50	Bas-Canada	Catholique Romaine	do	do

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	S'ANS ÉDUCATION.
1854.	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine	Oui.	Non.	Non.
670	do	28	do	do	do	do	do
671	do	31	Canada	Protestante	do	Oui	do
672	Assaut	28	Ecosse	do	do	do	do
673	Larcin	50	Canada	Catholique romaine	do	do	do
674	Vagabondage	36	Irlande	do	do	Non.	Oui.
675	do	25	do	do	do	do	do
676	do	45	Canada	Aucun	do	do	Oui.
677	Ivrognerie	60	do	do	Non.	do	do
678	Dettes	12	Irlande	Aucun	do	do	do
679	Larcin	14	do	Catholique romaine	Oui.	do	do
680	do	13	do	do	do	do	do
681	do	14	do	do	Non.	do	Oui.
682	do	28	do	do	Oui.	do	do
683	do	28	do	do	do	do	do
684	Felonie	28	Ecosse	Protestante	do	do	do
685	Larcin	36	Etats-Unis	do	do	do	do
686	do	30	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
687	do	27	do	do	do	do	Oui.
688	do	24	do	do	Non.	do	do
689	do	28	do	do	do	do	do
690	do	24	do	do	do	do	do
691	do	20	Irlande	Protestante	Oui.	do	do
692	do	18	Ecosse	do	do	do	do
693	Vagabondage	26	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
694	Larcin	21	do	do	Non.	do	Oui.
695	do	45	do	do	do	do	do
696	do	28	do	do	do	do	do
697	do	40	Angleterre	Protestante	Oui.	do	do
698	do	30	do	do	do	do	do
699	Vagabondage	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
700	do	30	do	do	do	do	do

701	Ivrognerie	50	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do
702	do	46	Irlande	do	do	do	do
703	Vagabondage	49	Angleterre	do	do	Non.	do
704	do	46	Bas-Canada	Catholique romaine.	do	do	Oui
705	Ivrognerie	36	Canada	do	do	do	do
706	do	30	do	do	do	do	do
707	do	24	do	do	Oui	do	do
708	do	28	do	do	Non	do	do
709	do	36	Ecosse	Protestante	Oui	do	do
710	Dettes	40	Canada	do	do	do	do
711	Vagabondage.	45	Irlande	Catholique romaine.	do	Oui	do
712	Assaut	42	Canada	Protestante	do	Non	do
713	Ivrognerie	21	Irlande	Catholique romaine.	do	do	Oui
714	Vagabondage	13	do	do	do	do	do
715	Défil	36	do	do	do	do	do
716	Vagabondage	36	do	do	Oui	do	do
717	do	36	do	do	do	do	do
718	do	26	do	do	do	do	Oui
719	do	30	do	do	do	do	do
720	Assaut	40	Canada	Protestante.	do	do	do
721	do	16	do	do	do	Oui	do
722	Vagabondage	30	Angleterre	Catholique romaine.	do	do	do
723	Défil	34	Irlande	do	do	do	do
724	do	40	do	do	do	do	Oui
725	do	43	do	do	do	do	do
726	Ivrognerie	37	Canada	do	do	do	do
727	do	36	do	do	Non	do	do
728	do	36	Irlande	Protestante.	Oui	do	do
729	do	24	do	Catholique romaine.	do	do	do
730	Vagabondage	40	do	do	do	Oui	do
731	do	30	Angleterre	do	do	do	do
732	do	25	Irlande	Protestante.	Oui	do	do
733	do	26	do	Catholique romaine.	do	do	do
734	Felonie.	27	Canada	do	do	do	Oui.
735	do	21	do	do	do	do	do
736	Vagabondage	27	Angleterre	do	do	Oui	do
737	do	28	Irlande.	Protestants.	do	do	do
738	do	42	Bas-Canada	do	do	do	do
739	do	31	do	Catholique romaine.	do	Oui	do
740	Assaut.	18	Canada	do	do	do	Oui

TABLE DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1854.							
741	Larcin	23	Angleterre	Protestante	Oui.	Non.	
742	do	36	Ecosse	do	do	Oui.	
743	do	30	do	do	do	do	
744	Vagabondage	24	Canada.	do	do	do	
745	Larcin	60	Irlande	Catholique romaine	do	do	
746	do	21	do	do	do	Non	
747	Vagabondage	36	do	do	do	do	Oui.
748	do	20	do	do	do	do	do.
749	Ivrognerie	36	Ecosse	Protestante	Oui.	do	do.
750	do	40	do	do	do	do	do.
751	Assaut	40	Bas-Canada	do	do	do	
752	Dettes	38	Canada	Catholique romaine	do	Oui.	
753	Assaut	30	Irlande	do	do	Non.	
754	Ivrognerie	36	do	do	do	do	
755	Dettes	40	Etats-Unis	do	do	do	
756	Vagabondage	36	Irlande	Protestante	do	do	
757	do	36	do	Catholique romaine	do	do	
758	Larcin	32	do	do	do	do	
759	Ivrognerie	30	do	do	do	do	Oui.
760	do	28	do	do	Non.	do	do.
761	do	24	do	do	do	do	
762	do	36	Angleterre	Protestante	Oui.	do	
763	Vagabondage	11	Irlande	Catholique romaine	do	Oui.	
764	Larcin	40	do	do	do	do	
265	Ivrognerie	36	Canada	do	do	Non	
766	do	32	do	Protestante	do	do	
767	do	56	Ecosse	do	Oui.	Oui.	
768	do	30	Irlande	do	do	do	
769	do	24	do	Catholique romaine	do	do	
770	Vagabondage	26	Angleterre	Protestante	do	do	
771	do	46	do	do	Non.	do	Oui.

772	do	40	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	Non	do.
773	do	42	Irlande	do	Oui	do	do.
774	do	36	do	do	Non	do	Oui.
775	Felonie	36	Canada.	do	do	do	
776	Larcin	24	Bas-Canada	do	Non.	do	
777	Incendiaire	26	Canada.	Protestante	Oui.	Oui	
778	do	19	do	do	do	do	
779	Ivrognerie	29	Irlande	Catholique romaine	do	Non.	
780	do	21	do	do	do	do	
781	Meurtre	40	Etats-Unis	Aucune	Non.	do	Oui.
782	Ivrognerie	36	do	do	do	do	do.
783	Larcin	24	Bas-Canada	Catholique romaine	Oui.	do	
784	Assaut	40	Irlande	do	do	do	
785	Ivrognerie	36	do	do	do	do	
786	Assaut	36	do	do	do	do	
787	Ivrognerie	24	do	do	do	do	
788	do	36	do	do	do	Oui.	
789	do	25	do	do	do	Non.	
790	Larcin	28	do	do	do	do	Oui.
791	do	24	Etats-Unis	Aucune	Non.	do	do.
792	Ivrognerie	45	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
793	do	24	do	Protestante	do	do	do.
794	do	27	do	Catholique romaine	Oui.	do	
795	do	36	Angleterre	Protestante	do	do	
796	Emeutier	19	Canada.	do	do	Oui	
797	Delit	18	do	do	do	Non.	
798	do	19	do	do	do	do	
799	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	
800	do	30	Angleterre	Protestante	do	do	
801	do	50	do	do	do	Oui	
802	Larcin	40	do	Catholique romaine	do	do	
803	Ivrognerie	30	do	do	do	do	
804	do	36	do	do	do	Non.	
805	do	40	Bas-Canada	do	do	do	
806	do	36	Ecosse	do	do	do	
807	do	36	do	Protestante	do	Oui	
808	Dettes	30	Irlande	do	do	Non.	
809	Ivrognerie	60	do	Catholique romaine	do	Oui	Oui.
810	Larcin	40	do	do	Non	do	do.

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTÉC, LENNA-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUC-TION.
1854							
811	Larcin	36	Irlande	Catholique romaine	Non.	Non.	Oui.
812	Ivrognerie.	40	Canada	Protestante	Oui.	do	do
813	do	50	do	do	do	do	do
814	Assaut	26	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
815	Ivrognerie.	40	do	do	Non.	do	do
816	Larcin	40	Canada.	Protestante	do	do	Oui.
817	Vagabondage	60	Irlande	Catholique romaine	Oui.	do	do
818	Ivrognerie	19	do	do	Non.	do	Oui.
	do	50	do	do	Oui.	do	do
	Delit	36	do	Protestante	do	Oui.	do
820	do	40	do	do	do	Non.	do
821	Ivrognerie	26	do	do	do	Oui.	do
822	Larcin	36	Ecosse	do	do	do	do
823	do	21	Etats-Unis	do	do	do	do
824	Ivrognerie	24	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
825	do	60	do	do	do	do	Oui.
826	do	36	do	do	Non.	do	do
827	Dettes	40	Ecosse	Protestante	Oui.	do	do
828	Ivrognerie	36	Irlande	do	do	do	Oui.
829	Vagabondage	40	do	do	Non.	do	do
830	Ivrognerie	30	Canada	do	do	do	do
831	do	40	do	do	do	do	do
832	do	40	do	do	do	do	do
1855							
833	do	40	Bas-Canada	Catholique romaine	Oui.	do	do
834	do	30	Irlande	do	do	do	do
835	do	31	do	do	do	do	Oui.
836	Assaut	24	do	do	Non	do	do
837	do	40	do	do	do	do	do
838	Vagabondage	40	Canada	do	Oui.	do	do
839	do	36	Angleterre	Protestante	do	do	do
840	do	40	Irlande	do	do	do	do

840	Ivrognerie	50	do	do	Non.	Non.	Oui.
841	Larcin	36	do	Protestante	Oui.	do	do
842	Assaut	25	do	do	do	Oui.	do
843	Larcin	36	Angleterre	do	Non.	do	Oui.
844	do	11	Canada	do	do	do	do
845	Incendiaire	9	do	do	do	do	do
846	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui.	do	Oui.
847	Larcin	36	do	do	Non.	do	do
848	do	40	do	do	Oui.	do	do
849	do	9	do	Protestante	do	do	do
850	do	8	do	do	Oui.	do	do
851	do	12	do	do	do	do	do
852	Ivrognerie	31	Canada	do	do	do	do
853	Félonie	40	Etats-Unis	Aucune	do	Oui.	Oui.
854	Larcin	19	do	do	Non.	do	do
855	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	Oui.	do	Oui.
856	do	34	do	do	do	do	do
857	do	45	do	do	do	do	do
858	do	26	do	do	do	do	do
859	Vagabondage	24	do	Protestante	do	do	do
860	do	24	do	Catholique romaine	do	do	do
861	do	24	Bas-Canada	do	do	do	do
862	Dettes	56	Angleterre	Protestante	do	Oui.	do
863	Ivrognerie	30	Irlande	Catholique romaine	do	Non.	do
864	do	40	Ecosse	Protestante	do	Oui.	do
865	do	24	Etats-Unis	do	do	do	do
866	do	40	Bas-Canada	Catholique romaine	do	Non.	Oui.
867	do	28	Irlande	do	Oui.	do	do
868	Vagabondage	36	do	do	do	Oui.	do
869	do	24	do	Protestante	do	do	do
870	do	28	do	Catholique romaine	do	do	do
871	do	40	Angleterre	do	do	do	do
872	Assaut	26	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
873	Ivrognerie	56	Angleterre	Protestante	do	do	do
874	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	Oui.	Oui.
875	do	40	do	do	Non.	do	do
876	do	30	do	do	do	do	do
877	do	40	Allemagne	Luthérienne	do	do	do
878	do	16	Canada	Protestante	Oui.	do	do
879	Larcin	24	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
880	Assaut	24	do	do	do	do	do

ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTÉC, LENNA-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET SANS INSTRUCTION.
1855.						
880	Délit	30	Ecosse	Protestante	Oui	Oui
881	Ivrognerie	36	do	do	do	Non
882	do	32	Irlande	do	do	do
883	Larcin	24	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do
884	Folie	24	Angleterre	Protestante	do	do
885	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	Non	Oui
886	do	40	do	do	Oui	do
887	do	28	do	do	Non	Oui
888	do	24	do	do	do	do
889	Vagabondage	26	Ecosse	Protestante	Oui	Oui
890	do	40	do	do	do	do
891	Assaut	24	Canada	do	Non	do
892	do	21	do	do	do	do
893	Ivrognerie	50	do	Catholique romaine	Oui	Oui
894	do	30	do	do	do	do
895	do	26	Irlande	do	Non	do
896	Dettes	63	Bas-Canada	do	Oui	do
897	Ivrognerie	36	Irlande	Protestante	Oui	Oui
898	do	20	do	Catholique romaine	do	do
899	Vagabondage	45	Ecosse	Protestante	do	Oui
900	do	26	do	do	Non	Non
901	Ivrognerie	30	Angleterre	do	do	Oui
902	Larcin	50	Irlande	Catholique romaine	do	do
903	Ivrognerie	40	Canada	do	Oui	Oui
904	do	50	do	do	Non	Oui
905	do	45	Angleterre	Protestante	Oui	Oui
906	Vagabondage	26	Irlande	Catholique romaine	Non	Oui
907	do	40	Allemagne	Protestante	do	do
908	do	30	Canada	do	Oui	do
909	do	34	Irlande	Catholique romaine	do	do
910	Dettes	28	Canada	Protestante	Non	Oui

911	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	do	do
912	do	28	do	do	do	do
913	do	50	do	do	Oui	do
614	Félonie	26	Bas-Canada	do	Non	Oui
915	Larcin	25	Irlande	do	do	do
916	Ivrognerie	36	Canada	do	Oui	do
917	Assaut	21	do	Protestante	do	do
918	Ivrognerie	45	Irlande	do	Oui	do
919	do	36	Canada	Catholique romaine	do	do
920	do	30	do	do	Non	Oui
921	Vagabondage	40	Irlande	Catholique romaine	do	do
922	do	21	do	do	Oui	do
923	Ivrognerie	40	Angleterre	Protestante	do	do
924	do	45	do	do	do	do
925	do	45	Ecosse	do	do	do
926	do	36	Canada	do	Non	Oui
927	do	40	do	do	do	do
928	Larcin	60	Bas-Canada	Catholique romaine	Oui	do
929	do	18	do	do	do	do
930	Ivrognerie	40	Etats-Unis	Protestante	do	Oui
931	do	60	do	do	Non	do
932	do	45	Irlande	Catholique romaine	do	do
933	do	50	do	do	do	do
934	Vagabondage	45	Canada	do	Oui	do
935	do	50	do	do	do	do
936	do	50	Angleterre	Protestante	do	Oui
937	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	do
938	do	26	Ecosse	Protestante	do	do
939	Assaut	36	Canada	do	Oui	do
940	Ivrognerie	24	Irlande	Catholique romaine	do	Oui
941	do	36	do	do	Non	do
942	Larcin	24	Etats-Unis	Aucune	do	do
943	do	30	Angleterre	Protestante	Oui	do
944	do	50	do	do	Non	do
945	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	Oui
946	do	41	do	do	do	do
947	do	48	do	do	do	do
948	Assaut	46	Ecosse	Protestante	Oui	do
949	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	do
950	Ivrognerie	34	do	do	Non	Oui
950	do	40	do	do	Oui	do

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SAFÉ INSTRUC. TION.
1855.							
951	Larcin	18	Angleterre	Protestante	Oui	Non	Oui.
952	Ivrognerie	20	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	do	do.
953	do	32	do	do	do	do	do.
954	Police	40	Irlande	Protestante	Oui	do	Oui.
955	Vagabondage	45	Canada	Aucune	Non	do	Non.
956	do	46	do	do	do	do	do.
957	Assaut	48	do	Protestante	Oui	do	do.
958	Ivrognerie	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
959	do	45	do	do	do	do	do.
960	do	38	do	do	Non	Non	Oui.
961	do	26	do	do	Oui	do	do.
962	do	28	Angleterre	Protestante	do	do	do.
963	do	36	Canada	do	do	Oui	do.
964	Vagabondage	32	do	do	do	do	do.
465	do	30	Ecosse	do	do	do	do.
966	Assaut	24	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do.
967	Vagabondage	45	Canada	do	do	do	do.
968	Ivrognerie	20	Angleterre	Protestante	do	do	do.
969	do	18	do	do	do	do	do.
970	Larcin	34	Irlande	do	Non	do	Oui.
971	Ivrognerie	38	do	Catholique romaine	do	do	do.
972	do	36	do	do	Oui	do	do.
973	Vagabondage	36	do	do	Non	do	Oui.
974	Larcin	42	Angleterre	Protestante	do	do	do.
975	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine	Oui	do	do.
976	Ivrognerie	30	Canada	do	do	do	Oui.
977	do	20	do	do	Non	do	do.
978	do	28	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	Oui.
979	do	48	do	do	do	do	do.
980	do	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
981	Delit	20	Canada	Protestante	do	do	do.

982	Ivrognerie	36	Ecosse	do	do	do	do.
983	do	34	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
984	do	32	do	do	Non	do	Oui.
985	do	40	do	do	Oui	do	do.
986	do	30	do	do	Non	do	Oui.
987	Larcin	31	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	Oui.
988	do	19	do	do	do	do	do.
989	Ivrognerie	45	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
990	do	50	Angleterre	Protestante	do	do	do.
991	do	40	Ecosse	do	do	do	do.
992	Vagabondage	26	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	do.
993	do	25	do	do	do	do	do.
994	do	24	Canada	Protestante	do	do	do.
995	Assaut	30	do	do	do	Oui	do.
996	do	31	do	do	do	do	do.
997	Ivrognerie	40	Bas-Canada	do	Non	do	Oui.
998	do	34	do	do	Oui	do	do.
999	Delit	17	Canada	do	Non	do	Oui.
1000	do	22	do	Catholique romaine	Oui	do	do.
1001	Assaut	30	Irlande	do	do	do	do.
1002	do	30	do	do	do	do	do.
1003	Vagabondage	40	do	Protestante	do	Oui	Oui.
1004	do	45	do	do	do	do	do.
1005	Ivrognerie	40	Angleterre	do	Oui	Oui	do.
1006	do	21	Canada	do	do	do	do.
1007	do	40	do	Catholique romaine	do	do	do.
1008	do	36	Irlande	do	Non	do	Oui.
1009	Larcin	26	Canada	do	Oui	Oui	do.
1010	Vagabondage	40	do	do	do	do	do.
1011	do	32	Irlande	do	do	do	do.
1012	do	44	do	Protestante	do	do	do.
1013	Delit	36	Angleterre	do	do	do	do.
1014	do	50	do	do	Non	do	Oui.
1015	Ivrognerie	44	Irlande	Catholique romaine	Oui	do	do.
1016	do	54	do	do	do	do	do.
1017	do	24	do	do	Non	do	do.
1018	Assaut	40	Canada	Protestante	Oui	Oui	Oui.
1019	do	36	do	do	do	do	Oui.
1020	Vagabondage	40	Angleterre	do	Oui	do	Oui.
1021	do	60	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1655. Vagabondage.	40	Irlande	Catholique romaine	Oui.	Non.	
1656. Dettes	26	Canada	do	do	Oui.	
1657. Vagabondage	21	Ecosse	Protestante	do	Non.	
1658. do	45	do	do	do	Oui.	
1659. do	36	do	Catholique romaine	Non.	do	Oui.
1660. Assaut	32	Canada	do	Oui.	do	
1661. Ivrognerie	30	do	Protestante	do	do	
1662. do	27	do	do	do	do	
1663. do	40	Irlande	Catholique romaine	do	Oui.	
1664. do	32	Angleterre	do	do	do	
1665. Larcin	36	do	do	do	do	
1666. do	34	Angleterre	do	do	do	
1667. Ivrognerie	32	Irlande	do	do	Oui.	
1668. do	40	Bas-Canada	Catholique romaine	do	Non.	
1669. do	30	Etats-Unis	do	do	do	Oui.
1670. Assaut	36	Ecosse	Protestante	Oui.	do	
1671. do	28	do	do	do	Oui.	
1672. do	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1673. do	28	do	do	do	do	
1674. Dettes	20	Canada	do	Oui.	do	
1675. Ivrognerie	40	do	do	do	do	
1676. do	28	Irlande	Catholique romaine	do	Oui.	
1677. do	64	do	do	do	do	
1678. do	28	Canada	Protestante	Oui.	do	
1679. Delit	15	do	Catholique romaine	do	Oui.	
1680. do	40	do	do	do	do	
1681. do	36	do	Protestante	do	do	
1682. Felonie	28	Etats-Unis	do	do	Oui.	
1683. Incendiaire	34	Canada	do	do	do	
1684. do	36	do	do	do	do	
1685. do	36	do	do	do	do	
1686. do	34	do	Catholique romaine	do	do	
1687. do	36	Irlande	do	do	Non.	
1688. do	18	Canada	Protestante	do	Oui.	
1689. do	36	do	do	do	do	
1690. Assaut	40	do	Catholique romaine	do	Non.	
1691. do	45	Irlande	do	do	Oui.	
1692. do	40	do	do	do	do	
1693. do	36	do	do	do	do	

1693. do	30	Etats-Unis	Catholique romaine	Non	do	
1694. Larcin	40	Angleterre	do	do	Non	
1695. do	38	Irlande	do	do	do	
1696. Vagabondage	40	Canada	do	Oui.	do	
1697. Ivrognerie	36	do	do	do	do	Oui.
1698. do	45	do	do	do	do	do.
1699. do	14	do	do	Oui.	do	
1700. do	12	Angleterre	Protestante	Non	Oui.	
1701. do	9	Canada	do	do	do	
1702. do	12	Irlande	do	do	do	
1703. do	38	do	do	do	do	
1704. do	26	do	Catholique romaine	do	do	
1705. do	28	Canada	do	do	do	
1706. Assaut	20	do	do	Oui.	do	
1707. do	40	Irlande	do	do	do	
1708. do	25	Bas-Canada	do	Oui.	Oui.	
1709. do	40	Angleterre	Protestante	Non	Oui.	
1710. Ivrognerie	55	do	Catholique romaine	do	do	
1711. do	36	do	do	Oui.	Oui.	
1712. do	36	do	do	do	do	
1713. do	28	Canada	Protestante	Oui.	Oui.	
1714. do	64	do	do	do	do	
1715. do	28	Canada	Catholique romaine	Oui.	Oui.	
1716. do	40	do	do	do	do	
1717. do	15	do	Protestante	do	do	
1718. do	36	do	do	do	do	
1719. do	28	Etats-Unis	do	do	Oui.	
1720. do	34	Canada	do	do	do	
1721. Felonie	34	do	do	do	do	
1722. Incendiaire	36	Etats-Unis	do	do	do	
1723. do	36	do	do	do	do	
1724. do	34	do	do	do	do	
1725. do	34	do	Catholique romaine	do	do	
1726. do	36	Irlande	do	do	Non.	
1727. do	36	Canada	Protestante	do	Oui.	
1728. do	18	do	do	do	do	
1729. do	36	do	Catholique romaine	do	do	
1730. do	40	Irlande	do	do	Non.	
1731. do	45	do	do	do	Oui.	
1732. do	40	do	Catholique romaine	do	do	
1733. do	36	do	do	do	do	

No. 5.—ETAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	C R I M E .	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION .	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUC-TION.
1855.							
1093	Dettes	32	Etais-Unis	Protestante	Oui.	Non.	
1094	Ivrognerie	40	Ecosse	do	do	Oui.	
1095	do	31	do	do	do	do	
1096	do	39	Irlande	Catholique romaine	do	Non.	
1097	do	43	Ecosse	Protestante	do	do	
1098	do	19	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1099	Félonie	30	Etais-Unis	Protestante	do	Oui	
1100	Ivrognerie	32	Bas-Canada	Catholique romaine	do	Non.	
1101	do	50	Angleterre	Protestante	do	Oui.	
1102	do	40	Canada	do	do	do	
1103	Assaut	45	Etais-Unis	Catholique romaine	do	do	
1104	Vagabondage	36	Irlande	do	do	do	
1105	do	40	do	do	do	Non.	Oui.
1106	do	30	do	Oui.	do	do	
1107	do	28	do	do	do	do	
1108	Délit	34	Canada	Protestante	do	do	
1109	Ivrognerie	40	Bas-Canada	Catholique Romaine.	do	do	
1110	do	36	Etais-Unis	Protestante	do	Oui.	
1111	do	34	Irlande	Catholique Romaine	do	do	
1112	Vagabondage	40	do	do	do	do	
1113	do	36	do	do	do	Non.	
1114	Ivrognerie	34	Ecosse	Protestante	do	do	
1115	do	40	do	do	do	Oui	
1116	Larcin	32	Canada	do	do	do	
1117	Dettes	40	Angleterre	do	do	do	
1118	Ivrognerie	28	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1119	Assaut	60	do	do	do	Oui.	
1120	Vagabondage	54	Angleterre	Protestante	do	do	
1121	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1122	Larcin	34	Bas-Canada	do	do	do	Oui.
1123	Ivrognerie	40	Ecosse	Protestante	do	do	

1124	do	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1125	do	21	Canada	Protestante	do	do	
1126	do	56	do	do	Oui	do	
1127	do	32	do	do	do	Non	
1128	Délit	28	Etais-Unis	do	do	do	
1129	do	45	do	do	do	do	
1130	do	28	Irlande	Catholique romaine	Non	do	
1131	Dettes	40	Etais-Unis	Protestante	do	do	Oui.
1132	Ivrognerie	28	Angleterre	do	Oui	do	
1133	Larcin	37	do	do	do	do	
1134	Assaut	36	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	
1135	Ivrognerie	40	do	do	do	Non	
1136	do	45	do	do	do	do	
1137	Assaut	36	Canada	Protestante	do	Oui	
1138	Vagabondage	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1139	do	56	do	do	Non	do	Oui.
1140	Ivrognerie	30	Irlande	do	do	do	do.
1141	do	28	do	do	Oui	do	Oui.
1142	do	45	do	do	do	do	
1143	do	37	Angleterre	do	Oui	do	Oui.
1144	do	31	Angleterre	Protestante	do	do	Oui.
1145	do	29	Canada	do	Oui	do	
1146	Dettes	45	Irlande	do	do	do	
1147	Ivrognerie	20	Ecosse	do	Oui	do	
1148	do	40	do	do	do	do	
1149	do	31	Canada	Catholique romaine	do	do	
1150	do	28	do	do	do	Non	
1151	Félonie	18	Irlande	do	do	do	
1152	Dettes	40	Ecosse	Protestante	do	do	
1153	Ivrognerie	44	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1154	do	50	do	do	do	Oui	
1155	do	36	do	do	do	Non	
1156	do	34	do	do	do	do	Oui.
1157	Larcin	21	Bas-Canada	do	do	do	
1158	do	31	Etais-Unis	Protestante	Oui	do	
1159	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1160	do	56	do	do	do	Non	
1161	do	31	do	Protestante.	do	do	
1162	Délit	36	Angleterre	do	Oui	do	
1163	do	34	do	do	do	do	

ÉTAT DES DETENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1865.	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	
1164	Larcin	42	Ecosse	Protestante	do	Non	
1165	Ivrognerie	35	Irlande	do	do	Non	
1166	Larcin	40	Canada	do	do	Non	
1168	do	30	do	Catholique romaine	do	do	
1169	Ivrognerie	36	Irlande	do	Non	Oui	
1170	do	36	do	do	Oui	do	
1171	Larcin	50	do	do	Non	do	
1172	do	40	Etats-Unis	Protestante	do	do	
1173	do	26	Canada	do	Oui	do	
1174	do	28	Ecosse	do	do	Oui	
1175	Ivrognerie	26	Pas-Canada	do	do	do	
1176	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	Non	
1177	do	36	do	do	do	Oui	
1178	do	30	do	do	Non	do	
1179	Larcin	30	Canada	do	Oui	do	
1180	do	36	do	Protestante	do	do	
1181	Ivrognerie	32	Ecosse	do	Non	do	
1182	Larcin	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	
1183	do	36	Etats-Unis	Protestante	do	do	
1184	Vagabondage	32	Irlande	Catholique romaine	Non	do	
1856.							
1185	Délit	30	Canada	Protestante	Oui	do	
1186	Assaut	24	Angleterre	do	do	Oui	
1187	do	25	do	do	do	Non	
1188	Ivrognerie	40	Canada	do	do	do	
1189	do	36	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	
1190	do	30	do	do	do	Non	
1191	do	40	do	do	do	Oui	
1192	Vagabondage	18	Canada	Protestante	do	Non	
1193	do	20	Irlande	Catholique romaine	do	do	

1194	Assaut	21	do	do	do	Oui	
1195	Ivrognerie	50	do	do	do	Non	
1196	Larcin	40	Angleterre	Protestante	do	Oui	
1197	Ivrognerie	30	Irlande	Catholique romaine	do	Non	
1198	Larcin	36	Ecosse	Protestante	do	do	
1199	do	28	do	do	do	Oui	
1200	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	do	Non	
1201	do	45	do	do	do	do	
1202	do	42	do	do	do	do	
1203	Vagabondage	36	do	do	do	Oui	
1204	Ivrognerie	40	Angleterre	do	do	Non	
1205	Assaut	21	Irlande	Protestante	do	do	
1206	Larcin	24	Canada	Catholique romaine	do	do	
1207	Vagabondage	40	Irlande	Catholique romaine	Non	do	Oui
1208	do	36	Canada	Protestante	do	do	do
1209	do	30	do	do	Oui	do	
1210	do	28	Bas-Canada	Catholique romaine	do	Oui	
1211	Délit	26	Irlande	do	do	Non	
1212	Dettes	18	Etats-Unis	Protestante	do	Oui	
1213	Larcin	40	Canada	do	do	Non	
1214	Ivrognerie	30	Angleterre	Catholique romaine	do	do	
1215	Vagabondage	50	Irlande	Protestante	do	do	
1216	Assaut	40	Angleterre	do	do	Oui	
1217	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1218	do	30	do	do	do	Non	
1219	do	18	do	do	do	do	Oui
1220	Dettes	36	Ecosse	Protestante	Non	do	
1221	Ementier	26	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	
1222	Ivrognerie	40	do	do	do	do	
1223	do	60	do	do	do	do	Oui
1224	do	36	do	do	do	do	do
1225	Vagabondage	30	do	do	Oui	do	
1226	do	36	Bas-Canada	do	do	do	
1227	Ivrognerie	50	Irlande	do	do	do	
1228	Larcin	30	Ecosse	Protestante	do	Oui	
1229	Ivrognerie	30	Irlande	Catholique romaine	do	do	
1230	Larcin	40	Angleterre	Protestante	do	do	
1231	do	50	do	do	do	do	
1232	Dettes	36	Canada	do	do	do	Oui
1233	do	40	do	do	Non	do	

IMPRIMERIE DE M. J. B. LEBLANC, 100, RUE DU COMMERCE, MONTREAL.

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LEN-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET SANS INSTRUCTION.
1234	Dettes	50	Canada	Protestante	Non	Non
1235	Assaut	60	do	Catholique romaine	do	Oui
1236	Délit	30	Etats-Unis	Protestante	do	do
1237	Ivrognerie	40	Irlande	do	do	do
1238	do	40	do	Catholique romaine	do	do
1239	do	36	do	do	do	do
1240	Dettes	36	Etats-Unis	Protestante	do	do
1241	Ivrognerie	40	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do
1242	do	36	do	do	do	do
1243	Assaut	30	Irlande	do	do	do
1244	do	40	do	do	Oui	do
1245	Larcin	28	do	do	do	do
1246	Assaut	36	Irlande	do	do	do
1247	do	38	do	do	do	do
1248	do	53	do	do	do	do
1249	do	30	do	do	do	do
1250	do	24	do	do	Oui	do
1251	do	28	do	do	do	do
1252	do	32	do	do	do	do
1253	Emeutier	32	do	do	Oui	do
1254	do	24	do	do	Non	Oui
1255	do	36	do	do	Oui	do
1256	do	40	do	do	Non	Oui
1257	do	30	do	do	do	do
1258	do	34	do	do	Oui	do
1259	do	28	do	do	do	do
1260	Larcin	46	do	Protestante	Oui	Oui
1261	do	40	do	do	do	do
1262	Ivrognerie	38	Ecosse	do	do	do
1263	Délit	36	Canada	do	Oui	do
1264	Vagabondage	39	Irlande	Catholique romaine	do	Oui

1265	Délit	32	do	do	do	do
1266	Ivrognerie	50	do	do	Oui	do
1267	do	36	Angleterre	Protestante	do	do
1268	do	40	Irlande	Catholique romaine	do	do
1269	do	34	do	do	do	do
1270	do	36	Canada	Protestante	do	do
1271	do	38	do	do	Oui	do
1272	Larcin	17	do	do	Non	do
1273	do	13	Irlande	do	do	do
1274	Assaut	20	do	Catholique romaine	do	do
1275	Ivrognerie	60	do	do	Non	Oui
1276	do	50	do	do	do	do
1277	do	30	do	do	do	do
1278	Larcin	36	Bas-Canada	do	do	do
1279	Ivrognerie	31	Angleterre	Protestante	Oui	do
1280	do	24	Irlande	Catholique romaine	do	do
1281	do	50	do	do	Non	Oui
1282	do	40	Ecosse	Protestante	do	do
1283	Larcin	38	Angleterre	do	Oui	do
1284	do	18	Allemagne	do	do	Oui
1285	Ivrognerie	40	Angleterre	do	Oui	do
1286	Larcin	20	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do
1287	do	36	do	do	do	do
1288	Ivrognerie	27	Etats-Unis	Protestante	do	do
1289	do	30	Ecosse	do	Oui	do
1290	Assaut	60	Irlande	Catholique romaine	do	Oui
1291	Ivrognerie	47	do	do	Non	do
1292	do	40	do	do	do	do
1293	do	40	Ecosse	Protestante	Oui	do
1294	do	38	Irlande	do	do	do
1295	Délit	30	Angleterre	do	do	Oui
1296	Larcin	36	do	Catholique romaine	do	do
1297	Ivrognerie	40	do	do	do	do
1298	Folie	36	Angleterre	Protestante	do	do
1299	Larcin	24	Irlande	Catholique romaine	do	do
1300	do	36	Bas-Canada	do	Non	Oui
1301	Assaut	60	Canada	do	Oui	do
1302	Ivrognerie	36	Irlande	do	do	do
1303	Meurtre	30	do	do	do	do
1304	Ivrognerie	45	do	do	Non	Oui

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, ETC.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGÉ.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
185	Ivrognerie	36	Irlande	Catholique romaine.	Non.	Non.	Oui.
1305	Vagabondage	28	Etats-Unis	Protestante	Oui	do	do
1307	do	24	do	do	do	do	do
1308	Ivrognerie.	30	Angleterre	do	do	Oui	do
1309	do	36	Ecosse	do	do	do	do
1310	Larcin	18	Irlande	Catholique romaine.	do	do	do
1311	Ivrognerie	40	Angleterre.	Protestante	do	do	do
1312	Dettes	36	Etats-Unis	do	do	Oui	do
1313	Ivrognerie.	40	do	do	do	do	do
1314	do	50	Bas-Canada	Catholique romaine.	do	do	do
1315	do	36	Irlande	do	Non	do	Oui.
1316	do	40	do	do	do	do	Non.
1317	do	43	do	do	Oui	do	do
1318	do	40	Angleterre	Protestante	do	do	do
1319	do	45	do	do	do	do	do
1320	Incendiaire	60	Irlande	Catholique romaine.	do	do	do
1321	do	45	do	do	do	do	do
1322	Dettes	25	Allemagne	Protestante.	do	do	do
1323	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine.	do	do	Oui.
1324	do	40	Ecosse	Protestante.	Oui	do	do.
1325	do	40	Bas-Canada	Catholique romaine.	do	do	Oui.
1326	do	36	Irlande	do	Non	do	do
1327	Larcin	60	do	do	do	do	do
1328	Dettes	30	Canada	Protestante.	do	do	do
1329	Ivrognerie	36	Bas-Canada	Catholique romaine.	do	Oui	do
1330	do	38	Irlande	do	do	do	do
1331	Felonie	40	Canada.	Protestante.	do	do	do
1332	Ivrognerie.	40	Angleterre	do	do	do	do
1333	do	35	Irlande	Catholique romaine.	do	do	do
1334	do	36	do	do	do	do	Oui
1335	do	40	do	do	do	do	Non.

1336	do	36	Ecosse	Protestante	do	Non	do
1337	do	36	do	do	do	Oui	do
1338	Larcin	60	Irlande	Catholique romaine.	do	do	do
1339	Ivrognerie	36	Angleterre	Protestante	do	do	do
1340	Larcin	36	Irlande	do	do	Oui	do
1341	Débit	42	do	Catholique romaine	Non.	do	Oui.
1342	Ivrognerie	30	do	do	do	do	do.
1343	Assaut.	16	do	do	do	do	do.
1344	Ivrognerie	60	Canada	Protestante	Oui	Oui	do.
1345	do	36	do	do	Non.	do	do.
1346	do	34	do	do	do	do	Oui.
1347	do	40	Angleterre	Gatholique Romaine	do	do	do.
1348	do	38	Irlande	do	do	do	do.
1349	Vagabondage	40	Canada	do	Oui	do	do
1350	Ivrognerie	30	Ecosse	Protestante	do	do	do
1351	do	20	do	do	Non.	do	Oui.
1352	do	36	Irlande	Catholique Romaine	do	do	do.
1353	do	32	do	do	do	do	do.
1354	do	46	do	do	do	do	do.
1355	Dettes	43	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	do.
1356	Ivrognerie	38	do	do	Non.	do	do.
1357	do	26	do	do	do	do	Oui.
1358	do	32	do	do	do	do	do.
1359	Vagabondage	40	Canada	Catholique romaine	do	do	do.
1360	do	36	Irlande	do	do	do	do.
1361	Ivrognerie	36	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	do.
1362	do	38	Irlande	Catholique romaine	do	do	do.
1363	Assaut.	36	do	do	do	do	do.
1364	Meurtre	34	do	do	Non	do	Oui.
1365	Ivrognerie	32	Angleterre	Protestante	do	do	do.
1366	do	40	Canada	do	do	do	do.
1367	do	30	do	do	do	do	do.
1368	do	40	Ecosse	do	do	do	do.
1369	do	16	do	do	do	do	do.
1370	Felonie	16	Italie	Ancune	do	do	do.
1371	Ivrognerie	38	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	do	do.
1372	do	26	Canada.	Protestante	do	do	do.
1373	do	34	do	do	do	do	do.
1374	Assaut	32	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	do.
1375	do	40	do	do	do	do	Non.

TABLE DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, ETC.—(Continuation.)

No. 5.—ETAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1376	Larcin	14	Irlande	Catholique romaine.	Oui	Non	Non
1377	do	15	do	do	do	do	do
1378	Vagabondage	40	Ecosse	Protestante	do	Oui	Oui
1379	do	36	Bas-Canada	Catholique romaine	Non	Non	do
1380	do	45	Angleterre	Protestante	do	Oui	Oui
1381	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	do
1382	do	52	do	do	do	Non	Non
1383	do	40	Etats-Unis.	Aucune	do	do	Oui
1384	do	36	do	do	Non	do	do
1385	do	42	do	do	Oui	do	Oui
1386	Larcin	41	Irlande	Protestante	Oui	Oui	Oui
1387	do	33	do	do	do	do	do
1388	Ivrognerie	30	Etats-Unis	do	Non	Non	Oui
1389	Larcin	36	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	do
1390	do	28	do	do	do	do	do
1391	Ivrognerie	36	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	Oui
1392	do	40	do	do	Non	Non	do
1393	Dettes	30	Ecosse	Catholique romaine.	do	do	do
1394	Vagabondage.	30	Canada	do	do	do	do
1395	Assaut	40	Irlande	Catholique romaine.	do	do	do
1396	do	28	Canada	do	do	Non	do
1397	Vagabondage	32	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	Oui
1398	Ivrognerie	40	do	do	Non	Non	do
1400	Ivrognerie	40	do	do	Oui	Oui	Oui
1401	Assaut.	36	do	do	Non	do	do
1402	Ivrognerie	36	do	do	Oui	do	do
1403	Assaut.	36	Etats-Unis	Protestante	do	do	Oui
1404	do	34	Canada.	do	do	do	do
1405	Ivrognerie	16	Ecosse	do	do	Oui	Oui
1406	do	30	Irlande	Catholique romaine	do	Non	Non

1407	do	36	do	do	do	do	Oui
1408	do	40	do	do	do	do	do
1409	do	30	Angleterre	Protestante	do	do	do
1410	Larcin	16	Canada.	do	do	do	do
1411	Ivrognerie	40	Ecosse	do	Oui	Oui	do
1412	do	42	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1413	do	36	do	do	do	do	do
1414	Larcin	44	Etats-Unis	Protestante	do	Non	do
1415	do	30	do	do	Oui	Oui	Oui
1416	Ivrognerie	34	Canada.	do	Non	Non	do
1417	do	50	do	do	Oui	do	Oui
1418	Dettes	38	Irlande	Catholique romaine	do	Oui	do
1419	do	20	do	do	do	do	do
1420	Vagabondage	36	Bas-Canada	do	Non	Non	Oui
1421	do	54	do	do	do	do	do
1422	do	32	Angleterre	Protestante	Oui	do	do
1423	Assaut.	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1424	do	34	do	do	do	do	do
1425	Ivrognerie	48	Ecosse	Protestante	do	Oui	do
1426	Larcin	50	Irlande	do	do	Non	do
1427	do	42	do	do	Non	do	Oui
1428	Ivrognerie	40	do	Catholique romaine	do	do	do
1429	Delit.	33	do	do	do	do	do
1430	do	36	do	do	do	do	do
1431	do	34	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do
1432	Larcin	16	Canada	do	do	do	do
1433	Assaut	40	Irlande	Catholique romaine	do	Non	do
1434	Ivrognerie	30	do	do	Oui	Oui	do
1435	Assaut	40	Etats-Unis	Protestante	do	do	do
1436	Ivrognerie	34	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1437	Larcin	16	do	do	do	do	do
1438	do	15	do	do	do	do	do
1439	Ivrognerie	40	do	do	do	do	do
1440	do	30	do	do	Non	do	Oui
1441	Dettes	60	Etats-Unis	Protestante	Oui	Oui	do
1442	do	36	do	do	do	do	do
1443	Ivrognerie	40	Ecosse	do	do	do	do
1444	do	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui
1445	do	60	Bas-Canada	do	do	do	do
1446	do	36	Irlande	do	do	do	do

RAY. BY LEONARD DELAID D'YR DE BRON DE

No. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1856.							
1447	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Non	Non	Oui.
1448	do	32	Angleterre	Protestante	Oui	do	do
1449	Assaut	30	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1450	Dettes	40	do	do	Oui	Oui	do
1451	Délit	60	Etats-Unis	Protestante	do	do	Oui.
1452	do	17	do	do	Non	Non	do
1453	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	Oui	Oui	do
1454	Larcin	30	Angleterre	Protestante	do	do	do
1455	Ivrognerie	30	Etats-Unis	do	do	do	do
1456	do	40	do	do	do	do	do
1457	do	31	do	Catholique romaine	Non	Non	do
1458	do	28	do	do	do	do	Oui.
1459	Larcin	34	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do
1460	Délit	28	do	do	do	do	do
1461	Ivrognerie	40	Angleterre	do	do	do	do
1462	do	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1463	do	40	do	do	do	do	do
1464	Délit	34	do	Protestante	Oui	Oui	do
1465	Larcin	24	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
1466	Félonie	60	Canada	do	do	do	do
1467	do	24	do	do	do	do	do
1468	Ivrognerie	36	Ecosse	Protestante	do	do	do
1469	do	40	do	do	do	do	do
1470	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1471	do	40	do	do	do	do	do
1472	do	40	do	do	do	do	do
1473	do	60	Bas-Canada	do	do	do	do
1474	Dettes	30	Canada	Protestante	Oui	Oui	do
1475	Délit	27	Irlande	Catholique romaine	do	do	Oui.
1476	Vagabondage	40	do	do	Non	Non	do.
1477	do	36	do	do	do	do	do

1478	Félonie	19	Canada	Aucune	Non	Non	Oui.
1479	Ivrognerie	40	Angleterre	Protestante	Oui	Oui	do
1480	do	31	Irlande	do	do	do	do
1481	Larcin	19	Canada	do	do	Oui	do
1482	Ivrognerie	28	Ecosse	do	do	do	do
1483	Folie	40	Angleterre	do	do	do	do
1484	Vagabondage	36	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1485	Ivrognerie	36	do	do	do	do	do
1857.							
1486	do	36	do	do	Non	do	do
1487	do	40	do	do	do	do	do
1488	do	34	do	do	do	do	do
1489	Vagabondage	24	Angleterre	Aucune	do	do	do
1490	do	40	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do
1491	Dettes	30	do	do	do	do	do
1492	Ivrognerie	50	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1493	Délit	36	do	do	Non	do	do
1494	Vagabondage	42	do	do	do	do	do
1495	Félonie	40	Angleterre	Protestante	Oui	do	do
1496	Assaut	29	Irlande	Catholique romaine	do	do	do
1497	do	24	do	do	do	Oui	do
1498	Dettes	26	Canada	do	do	do	do
1499	Ivrognerie	60	do	do	do	do	do
1500	Assaut	24	do	do	Non	do	do
1501	Vagabondage	30	Irlande	do	do	do	do
1502	do	40	do	do	Oui	do	do
1503	do	21	Ecosse	Protestante	do	do	do
1504	Assaut	50	Irlande	do	do	Oui	do
1505	do	25	do	do	do	do	do
1506	Félonie	50	Canada	do	do	do	do
1507	Vagabondage	36	Etats-Unis	do	do	do	do
1508	do	31	Canada	Catholique romaine	do	do	do
1509	do	40	Irlande	do	do	do	do
1506	Ivrognerie	45	do	do	do	do	do
1507	do	40	do	do	do	do	do
1508	Dettes	30	Canada	Protestante	do	do	do
1509	Ivrognerie	40	Irlande	Catholique romaine	do	do	do

2014-11-11 DEPT. OF PRISONS, ONTARIO ARCHIVES  
 2014-11-11 DEPT. OF PRISONS, ONTARIO ARCHIVES

N<sup>o</sup>. 5.—ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTEC, LENNA-NOX ET ADDINGTON, Etc.—(Continuation.)

No.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIBRE ET ÉCRIRE.	SANS INSTRUCTION.
1507.	Ivrognerie.	28	Irlande	Catholique romaine	Oui.	Non.	Non.
1510	do	50	do	Protestante	Non.	do	Oui.
1511	do	36	do	Catholique romaine	do	do	do.
1512	do	40	Canada.	do	Oui.	Oui	do.
1513	Dettes	31	Angleterre	do	do	do	Oui.
1514	Ivrognerie	60	Irlande	do	Non.	Non.	Oui.
1515	do	50	do	do	do	do	do.
1516	Dettes	58	Etats-Unis	do	Oui.	Oui.	do.
1517	Larcin	40	do	do	do	do	do.
1518	Dettes	34	Irlande	Protestante	Non	Non.	Oui.
1519	Ivrognerie	37	do	Catholique romaine	do	do	do.
1520	do	26	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do.
1521	do	40	Etats-Unis	do	do	do	do.
1522	Vagabondage	43	Irlande	Catholique romaine.	Non.	Non.	Oui.
1523	Félonie.	29	do	do	do	do	do.
1524	Larcin	32	do	do	do	do	do.
1525	Rapt	36	Canada.	Protestante	Oui.	do	do.
1526	Délit	60	Irlande	do	Non.	do	do.
1527	Ivrognerie	30	Canada	do	Oui.	Oui.	Oui.
1528	do	36	do	do	do	do	do.
1529	do	26	Ecosse	do	do	do	do.
1530	do	36	Irlande	do	Non	Non.	Oui.
1531	do	38	Canada	Catholique romaine	do	do	do.
1532	Vagabondage	30	Irlande	do	do	do	do.
1533	Larcin	60	do	do	do	do	do.
1534	do	24	do	do	do	do	do.
1535	Assaut	40	do	Protestante	do	do	do.
1536	Larcin	60	do	do	do	do	do.
1537	do	50	do	do	do	do	do.
1538	Ivrognerie	46	do	do	do	do	do.

1539	Ivrognerie.	50	Bas-Canada	Catholique romaine	do	do	do
1540	do	43	Irlande	do	do	do	do
1541	do	45	do	do	do	do	do
1542	Assaut.	12	do	Protestante	do	do	do
1543	Ivrognerie.	40	do	Catholique romaine	do	do	do
1544	Larcin	46	Ecosse	Protestante	Oui	Oui	do

Je certifie que dans la prison des comtés unis de Frontenac, Lennox et Addington, le 7 avril 1857, vingt-quatre prisonniers y étaient détenus.

THOMAS A. CORBETT,  
Shérif,  
Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Cité de Kingston, 23 avril 1857.

RECEIVED AT THE OFFICE OF THE CLERK OF THE PEACE FOR THE COUNTY OF FRONTEC, LENNOX AND ADDINGTON, ON THE 23rd DAY OF APRIL 1857.

## No. 6.

BUREAU DU SHÉRIF,

New Carlisle, 14 avril 1857.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de recevoir par la dernière malle la lettre de M. le Secrétaire Terrill, du 2 du courant, demandant qu'on lui transmits, pour être déposé devant l'Assemblée Législative, un état du nombre de Criminels actuellement détenus dans la Prison placée sous mon contrôle, avec indication des crimes pour lesquels ils ont été condamnés, etc.

En réponse, c'est avec beaucoup de plaisir que je vous informe qu'à venir jusqu'à cette date aucun criminel n'a été incarcéré depuis le commencement de la présente année, dans l'une ou l'autre des prisons de New Carlisle ou de Percé, dans ce district de Gaspé.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre humble et obéissant serviteur

M. SHEPPARD,

Shérif.

A l'Honorable THOMAS LEE TERRILL,  
Secrétaire Provincial, Toronto.

## No. 7.

COMTÉ DE GREY.

NOM DU PRISONNIER.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	RELIGION.	S'IL PEUT LIRE ET ÉCRIRE.	OFFENSE.
John Watson.....	30	Irlande.....	Eglise d'Angleterre.	Peut lire et écrire....	Vol d'argent.

Je certifie par les présentes que ce qui précède est une liste correcte du nombre de prisonniers criminels détenus dans la prison du comté de Grey, dans la matinée du 14 avril 1857.

GEORGE SNIDER,

Shérif du Comté de Grey.

**No. 8.**  
ÉTAT DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DE GUELPH, 17 avril 1857.

No.	N.O.M.	DE QUEL PAYS.	CRIME.	Age.	RELIGION.	Pouvant lire.	Pouvant écrire.	Remarques.
1	David Moulton	Etats-Unis d'Amérique.	Larcin	16	Methodiste	Peut lire	Peut écrire	
2	Michael Lafferty	Irlande	do	17	Catholique romaine.	do	do	
3	George Taylor	Angleterre	do	28	Eglise d'Angleterre	do	do	
4	Michael Connell	Irlande.	do	27	Catholique romaine.	do	Ne sait pas écrire	
5	Charles Johnson	Ecosse.	do	30	Presbytérienne.	do	Peut écrire	

GEO. J. GRANGE, *Shérif.*  
Par JOHN MERCER, *D.S.*

BUREAU DU SHÉRIF,  
Guelph, 17 avril 1857.

**No. 9.**

ÉTAT INDICATIF DU NOMBRE DES CRIMINELS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ D'HALDIMAND.

No.	N.O.M.S.	CRIMES.	Age.	ORIGINE.	Dénomination religieuse.	Pouvant lire.	Pouvant lire et écrire.	REMARQUES.
1	Mark Tipping	Faux	31	Anglais	Eglise anglaise	Oui	Oui	Pour être traduit aux prochaines assises. Condamné à neuf mois de prison et aux travaux forcés.
2	Andrew Hannah	Meurtre	39	Ecossois	do écossaise	do	do	
3	John Gibbs	Poignardé	29	Canadien.	do anglaise	do	do	
4	James McGrath	Larcin	24	do	do	do	do	

RICHD. MASTER, *Shérif,*  
*Comté d'Haldimand.*

CAYUGA, 9 avril 1857.

No. 10.

ÉTAT INDICATIF DU NOMBRE DE PRISONNIERS CRIMINELS DÉTENU DANS LA PRISON DU COMTE D'HALTON, depuis le 1er janvier 1855.

No.	NOM.	Age.	NATURE DU CRIME.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	POUVANT LIRE OU ÉCRIRE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.
1	Michael McCarroll.....	39	Assaut et batterie.....	William Barber et George Kennedy, J.P.....	Lit et écrit imparfait, 20 mars, 1855.....	
2	John Remhart.....	26	Vol de nuit avec effraction.....	do et do, J.P.....	do do.....	
3	James Nunan.....	36	Coup de feu.....	do et do, J.P.....	do do.....	
4	Robert Withron.....	23	Avoir causé une peur.....	Alexander Grant, J.P.....	Imparfaitement.....	
5	Maria Wright.....	17	Larcin.....	George Brown, J.P.....	Lit, imparfaitement.....	
6	William Elliott.....	35	Homicide.....	J. R. Cunningham, coroner.....	Oui, l'un et l'autre.....	
7	Patrick Shannon.....	30	Larcin.....	L. McDonald, J.P.....	Non.....	
8	Bernard McSherry.....	30	do.....	John White et John Buck, J.P.....	do do, do.....	
9	John Thomas.....	35	Meurtre.....	J. M. Van Norman, coroner.....	do do, do.....	
10	Walter Bavington.....	15	Incendiaire.....	Jas. McNair et S. Eusterbrook, J.P.....	Imparfaitement.....	
11	Thomas Gollaher.....	21	Assaut et Batterie.....	S. Clark et George Brown, J.P.....	do.....	
12	James Pendar.....	22	Menaces d'attenter à la vie de H. Menaces.....	W. Barber, J. Young, P. W. Dayfoot.....	Non.....	
13	Patrick O'Donohue.....	21	Conspiration.....	do, do, do.....	Oui.....	
14	Patrick Dumfry.....	19	do.....	do, do, do.....	do do, do.....	
15	Daniel O'Connell.....	21	do.....	do, do, do.....	do do, do.....	
16	John MacNamara.....	30	do.....	do, do, do.....	do do, do.....	
17	Michael Sullivan.....	21	do.....	do, do, do.....	do do, do.....	
18	Henry Blackwell.....	31	Folie.....	R. K. Cuihsolm, J.P.....	Bien.....	
19	William Bell.....	20	Vol d'un pistolet rotateur.....	Lachlan McDonald.....	Oui.....	
20	Henry Smith.....	23	Tentative pour poignard et assas.....	G. Brown et G. C. McKindsey.....	do.....	
21	Thomas Gollaher.....	21	Assaut et batterie.....	S. Clark et George Brown.....	Imparfaitement.....	
22	William Dagon.....	40	Meurtre.....	J. M. Van Norman et D. D. Wright, coroners.....	Non.....	
23	James Bresneham.....	26	do.....	do et do.....	do do, do.....	
24	Bridget Bresneham.....	24	do.....	do et do.....	do do, do.....	
25	Ann McLean.....	30	Assaut et batterie.....	do et do.....	Oui.....	
26	James Lynch.....	20	Larcin.....	Alexander Grant, J.P.....	do do, do.....	
27	John Boyle.....	38	do.....	Lachlan Macdonald.....	do do, 4 décembre, do.....	

No. 10.—(Continuation.)

No.	POUR QUELLE COUS OU PÉRIODE.	SENTENCE.	DATE DE LA LIBÉ- RATION.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	REMARQUES.
31	Pour les sessions	Cond. à £5.—Empriis, jusq. paiement.	6 juillet, 1855.	Irlande	Catholique romaine.	Evadé de la prison.
32	Pour les assises	do	do	Etats-Unis.	Aucune	do do
33	do	do	do	Irlande.	Catholique romaine.	do
34	Pour les sessions	Condamné à £3 10s. d'amende.	26 mai, 1855.	Irlande	Eglise d'Angleterre.	10 j. enfermé dans la cellule.
35	Pour les assises	Renvoyé de la plainte par la cour.	4 juillet, do	do	do	6 semaines enfermé dans la cellule p. insubordination.
36	Pour les assises	6 mois aux travaux forcés.	12 avril, do	do	Catholique romaine.	do do
37	Pour les sessions	3 mois de prison.	4 octobre, do	do	do	do do
38	do	2 semaines de prison.	18 juillet, do	Etats-Unis.	Aucune	Homme de couleur.
39	Pour les assises	Accusation non fondée	12 octobre, do	do	do	do
40	do	do	17 do, do	Canada ouest.	Eglise d'Angleterre.	do
41	Pour les sessions	Mis à caution	16 août, do	do	Presbytérienne	do
42	do	Mis à caution en attendant le procès.	do	Irlande.	Catholique romaine.	do
43	do	do	3 do, do	do	do	do
44	do	do	do do, do	do	do	do
45	do	do	do do, do	do	do	do
46	do	do	do do, do	do	do	do
47	do	do	do do, do	do	do	do
48	do	do	do do, do	do	do	do
49	do	do	do do, do	do	do	do
50	do	do	do do, do	do	do	do
51	do	Libéré par les docteurs Colban, et Francis	26 juillet, do	Angleterre.	Eglise d'Angleterre.	do
52	Pour les sessions	Un mois de prison.	31 décembre, do	Irlande.	do	do
53	do	Accusation non fondée	do novembre, do	do	do	do
54	do	2 semaines de prison.	5 décembre, do	Canada	Catholique romaine.	do
55	Pour les assises	3 ans de pénitencier.	do	Irlande.	do	do
56	do	Libéré par la cour.	18 mars, do	do	do	do
57	do	do	do do, do	do	do	do
58	do	do	do do, do	do	do	do
59	Pour les sessions	Mis à caution en attendant le procès	1er janvier, do	do	Eglise d'Angleterre.	do
60	do	do	do do, do	do	Catholique romaine.	do
61	do	do	do do, do	Etats-Unis	Aucune	do

10

## No. 10.—(Continuation.)

No.	N O M.	Age	NATURE DU CRIME.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	POUVANT LIRE OU ECHIE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.
28	Charles Wetman.....	22	Larcin.....	Rufus Adams et Alexander Grant, J.P.	Oui	19 décembre, 1855.
29	James Hall.....	29	L'usage abusif et indécent	George Crawford et R. Hall, J.P.	Non	18 Février, 1856.
30	Matthew Godart.....	26	Larcin.....	George Brown, J.P.	Oui	19 do, do
31	James Montgomery.....	56	Ref. de donn. caut. de gard. la paix	George Crawford, J.P.	do	20 do, do
32	Albert Sly.....	25	Larcin.....	Jos. Fletcher et Thomas McNair.	do	1 avril, do
33	John Gastle.....	25	Tué un chien	Thomas Easterbrook et James McNair	Non	2 do, do
34	G. V. J. Young.....	40	Colporté des marc. sans licence.	James Young	Oui	5 do, do
35	Albert Smith.....	26	Conduite désordonnée	James Menzials, J.P.	do	10 mai, do
36	Valentine Roddy.....	32	Refus de donner des cautions de garder la paix	David Duff	do	2 juin, do
37	Emily Lindsey.....	12	Larcin.....	Charles Sovereign	do	do do, do
38	Catherine Lindsey.....	12	do	do	do	do do, do
39	William Bowers.....	49	do	James Appelly, J.P.	do	8 do, do
40	Martin Kirwin.....	35	Abandonné le serv. de son maître	Samuel Clarke, J.P.	do	3 do, do
41	A. Dutchman.....	18	Menace d'attenter à la vie	James Appelly, J.P.	Non	13 do, do
42	Timothy O'Leary.....	18	Larcin.....	J. W. Williams et D. Duff	Oui	25 do, do
43	Edward Wilson.....	29	Inexécution de contrat	William Pantou	do	24 do, do
44	James Harrison.....	25	do	do	do	do do, do
45	Thomas Delworth.....	25	Ref. de donn. caut. de gard. la paix	Joseph Featherstone	do	1 juillet, do
46	David Stewart.....	30	do	Charles Williams et G. Kennedy	do	4 do, do
47	Andrew Shook.....	28	Refus de servir son maître.	William McCoy, J.P.	do	17 do, do
48	Isaac Manary.....	26	Manque de caut. de gard. la paix.	George Brown, J.P.	do	29 do, do
49	John Fisher.....	34	do	George Kennedy, J.P.	do	26 do, do
50	Albert Sly.....	25	Larcin.....	Thomas Racey et G. Brown	Oui	29 do, do
51	Ann Stubbs.....	17	do	Joseph Fletcher	Imparfaitement	8 septembre, do
52	John Murray.....	11	Obstr. une voie ferr. par des pierr.	L. McDonald J.P.	Peut lire.	16 août, do
53	Richard Gordon.....	25	Manque de caut. de gard. la paix	J. W. Williams, J.P.	Non	24 septembre, do
54	William Holden.....	28	Troublé le service religieux	G. Kennedy et P. W. Dayfoot	Imparfaitement	do do, do
55	Charles C. Brennan.....	25	Larcin.....	James Appelly	Oui	16 octobre, do
56	John Curry.....	23	Menace d'attenter à la vie	P. W. Dayfoot et G. Kennedy	do	3 novembre, do

No. 10.—(Continuation.)

No.	POUR QUELLE COUR OU PÉRIODE.	SENTENCE.	DATE DE LA LIBÉ- RATION.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	REMARQUES.
28	Pour les sessions	Accusation non fondée	1 janvier 1856.	Canada Ouest.	Aucune	
29	.....	Condamné à 5s. d'amende et aux frais	22 février	do Est.	Eglise d'Angleterre	
30	Pour les assises	4 mois de prison	21 juillet	Angleterre.	do	
31	do	Mis à caution	20 février	Irlande.	Presbytérienne	
32	Pour les sessions	2 semaines de travaux forcés	15 juillet	do	Eglise d'Angleterre	Evadé de prison et repris.
33	.....	Emprisonné jusqu. paiement de l'amende	5 avril	Bas-Canada.	do	
34	.....	10 jours de prison.	15 do	Angleterre.	do	
35	P. l. sessions trimestr.	Pas de procès.	2 juillet	Etats-Unis	Presbytérienne	Libéré par proclamation.
36	do	do	2 do	Irlande.	do	do
37	do	do	2 do	do	Catholique romaine	do
38	do	do	2 do	do	do	do
39	do	6 mois de travaux forcés	1 janvier	Canada Ouest.	do	
40	do	20s. d'amende.—30 jours de prison	4 juillet	Etats-Unis.	Eglise d'Angleterre	
41	do	Accusat. trouv. non fond. p. le Grand Jury	24 octobre	Irlande.	Catholique romaine	
42	do	do	4 juillet	Inconnu	Inconnue	Nom inconnu.
43	.....	Condamné à 20s. d'amende et aux frais	4 do	Irlande.	Catholique romaine	Mis à caution, le 26 juin 1856.
44	.....	.....	.....	do	Eglise d'Angleterre	A défaut de paiement, emprisonné pendant 10 jours.
45	P. l. sessions trimestr.	Mis à caution	24 octobre	Canada	Presbytérienne	Emprisonné pendant 10 jours.
46	do	Mis à caution	26 juillet	Ecosse	Eglise d'Angleterre	
47	.....	1 mois de prison	17 août	Allemagne	Presbytérienne	
48	.....	Mis à caution	8 do	Irlande	Luthérienne	
49	.....	do	31 do	Canada Est	Eglise d'Angleterre	
50	P. l. sessions trimestr.	2 ans de pénitencier aux travaux forcés	.....	do	do	Evadé de prison et repris.
51	Pour les Assises	1 mois de prison	8 octobre	Canada Ouest.	do	
52	do	Accusation non fondée	24 do	Irlande.	do	
53	.....	Mis à caution	9 do	do	Catholique romaine	
54	.....	Cond. à 5s. d'amende ou 20 j. de prison	14 do	do	Eglise d'Angleterre.	
55	Pour les assises	3 mois de prison aux travaux forcés.	24 janvier	Canada Ouest.	do	
56	.....	Condamné à £4.16s. d'amende et à trouver caution de garder la paix	7 novembre	do	do	

No. 10.—(Continuation.)

No.	N O M .	Age.	NATURE DU CRIME.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.
57	Michael Sennet	27	Rapt.	P. W. Dayfoot et G. Kennedy	Oui	13 novembre 1856
58	John Morron	21	Refus de servir son maître.	George Brown	do	14 do
59	Matthew Godard	27	Larcin	do	do	19 do
60	Samuel Craig	27	Ref. de donner cant. de gard. la paix	Francis Kent, J.P.	Oui	22 do
61	John Coyle	28	Refus de payer l'amende.	Lawrence et Switzer, J.P.	do	5 décembre do
62	John Sullivan	28	Aliéné.	George Brown et S. Clark	do	26 do
63	John Morron	21	Argent obtenu sous de faux prétextes	George Brown et S. Center	do	19 do
64	Peter Akum	28	Larcin	William McKay, J.P.	Un peu	10 janvier 1857
65	Michael McCarroll	41	Cruau, env. sa femme et sa famille	L. McDonald et A. Grant	Imparfaitement	28 février do
66	Thomas Way	28	Assaut	H. Harwood, Switzer et Lawrence	do	do
67	do	28	do	do et do	do	3 mars do
68	Benjamin Packin	do	Av. arraché les yeux d'un cheval	G. Kennedy et P. W. Dayfoot	do	7 avril do
69	Tucker White	do	Folie	J. Young, W. Barber et J. Davis.	Non	do

  

No.	POUR QUÉLLES COUR. ou PÉRIODE.	S E N T E N C E .	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	R E M A R Q U E S .
57	Pour les assises	Cond. à \$5 d'amende.—15 j. de prison	29 novembre 1856.	Irlande	Catholique romaine	Mis à caution le 30 déc. 1856.
58	P. l. sessions trimestr.	12 mois de travaux forcés.	29 novembre 1856.	Angleterre	Eglise d'Angleterre	do
60	do	Mis à caution	29 novembre 1856.	Irlande	Presbytérienne	Payé l'amende.
61	do	40s. d'amende.—20 j. de travaux forcés	18 décembre do	do	Catholique romaine	Envoyé à l'asile.
62	P. l. sessions trimestr.	9 mois de travaux forcés.	do	Irlande	do	do
64	Pour les assises	2 ans de pénitencier.	do	Etats-Unis	Presbytérienne	do
65	do	1 mois de travaux forcés	do	Irlande	Catholique romaine	do
66	Sessions trimestrielles	30 jours de travaux forcés	do	Canada Ouest.	Eglise d'Angleterre	do
67	do	10 jours de prison.	do	do	do	do
68	do	4 mois de travaux forcés	do	Etats-Unis	do	Homme de couleur
69	do	do	do	do	do	do

LEVI WILLSON, Sheriff,  
Par G. C. MCKINDSEY, Député.

No. 11.

ÉTAT indicatif du nombre des CRIMINELS DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de HASTINGS, des Crimes pour lesquels ils ont été condamnés, etc., etc., transmis en obéissance à l'ordre du Gouverneur Général, daté du 7 avril 1857.

No.	DE QUELS CRIMES COUPABLES.	AGE.	NATIES DE	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	REMARQUES.
1.	Menaces de poignarder ou tuer.	25 à 30.	Ecosse	Presbytérienne	1	1	Il a une très belle écriture.
2	Vol de cheval	20 à 25.	Allemagne	Eglise d'Angleterre	1	1	8 avril 1857
3	Larcin	15 à 20.	Etats-Unis	Aucune	1	1	do
4.	do	20 à 25.	Nègre (Canadien)	do	0	0	do

BUREAU DU SHÉRIF,  
BELLEVILLE, 8 avril 1857.

J. W. DUNBAR MOODIE, Shérif.  
Comté de Hastings.

No. 12.

ÉTAT indicatif des PRISONNIERS DÉTENUS dans la PRISON des COMTÉS UNIS de HURON et BRUCE.

N O M.	CRIMES DONT ILS SONT ACCUSÉS.	EMPRISONNÉS.	CONDAMNÉS.	ÂGE EN CANADA.	RÉSIDENCE EN CANADA.	LIEU DE NAISSANCE.	RELIGION.	EDUCATION.
Charles Eady	Vol	7 janvier 1857.	13 mars 1857.	28	7 ans	Cornwall, Angleterre	Eglise d'Angleterre	Pouvant lire et écrire
Patrick Ryder	Soupeau de meurtre	20 février	do	52	15 do	Tipperary, Irlande	Eglise de Rome	do do
Edward Simpson	do	do	do	42	2 do	Sligo, Irlande	Eglise d'Angleterre	do do

J. MACDONALD, Shérif.  
Huron et Bruce.  
Par S. POLLOCK, Député.

BUREAU DU SHÉRIF,  
GODERICH, 16 avril 1857.

No. 13.

PROVINCE DU CANADA, } TABLEAU des PRISONNIERS détenus sous condamnation, transmis en conformité d'une  
DISTRICT DE KAMOURASKA. } résolution de l'Assemblée Législative du 1er avril 1857.

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIMES.	DATE DE LA CONdamnATION.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	CROYANCE RELIGIEUSE.
1	Clement Bélanger.....	Larcin.....	5 novembre 1856.....	22 ans.....	Bas-Canada.....	Catholique.....
2	Firmin Michaud.....	do.....	7 janvier 1857.....	26 do.....	do.....	do.....

Les deux prisonniers ci-dessus ne peuvent ni lire ni écrire.

P. MARTINEAU,  
Shérif.

KAMOURASKA, 8 avril 1857.

No. 14.

TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE KENT, le 7 Avril 1857, transmis en conformité des instructions venant du Bureau de l'Honorable Secrétaire Provincial.

No.	NOMS des PRISONNIERS.	CRIME, ATTENDANT LEUR PROCÈS.	CRIME, CONDANNÉS.	AGE—DE CINQ ANS EN CINQ ANS.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	DE QUEL PAYS.	POUV. LIRE ET ÉCRIRE.	REMARQUES.
1	Aaron Sandys.....	Larcin.....	Larcin.....	14.....	.....	Etats-Unis.....	1.....	Nègre.....
2	John Jones.....	Assaut.....	Assaut.....	15.....	.....	do.....	1.....	do.....
3	Emma Ann Mason.....	Vol avec effr.....	Vol avec effr.....	18.....	.....	do.....	1.....	Nègresse.....

No. 15.

ÉTAT du NOMBRE des CRIMINELS DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de LAMBTON, du 31 déc. 1853 au 28 avril 1857, inclusivement.

DATE.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.
28 Mars, 1854.	Alexander Callaum.....	Meurtre.....	44.....	Ecosse.....	Presbytérienne.....	Lire et écrire.
1 Septembre, do	John Cormier.....	Larcin.....	18.....	Irlande.....	Catholique rom.....	Lire.....
5 do, 1855.	William Watson.....	Vol de cheval.....	36.....	do.....	do.....	Lire et écrire.
12 do,	John Robertson.....	do.....	25.....	Etats-Unis.....	Aucune.....	Ne peut ni lire ni écrire.
10 Décemb, do	Thomas Ellison.....	Larcin.....	18.....	Canada.....	Méthodiste.....	Lire.....
15 Avril, 1851.	Martin Love.....	do.....	40.....	Irlande.....	Catholique rom.....	Non.....
30 Juillet, do	Ariel Finch.....	Vol de cheval.....	45.....	Canada.....	Méthodiste.....	Lire.....

BUREAU DU SHÉRIF,  
CHATHAM, 1er mai 1857.

JOHN MERCER, Shérif,  
Kent.

No.	NOMS des PRISONNIERS.	CRIME, CONDANNÉS.	AGE—DE CINQ ANS EN CINQ ANS.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	DE QUEL PAYS.	POUV. LIRE ET ÉCRIRE.	REMARQUES.
4	John Harris.....	Larcin.....	19.....	.....	Canada.....	1.....	.....
5	Morris Yee.....	Assaut.....	22.....	.....	Etats-Unis.....	1.....	Homme de couleur.
6	John Smith.....	Larcin.....	22.....	.....	Canada.....	1.....	.....
7	Catherine Cain.....	do.....	26.....	38.....	Irlande.....	1.....	.....
8	Mary Campbell.....	Folie.....	40.....	40.....	Ecosse.....	1.....	Envoyé à l'asile.
9	Peter Burns.....	Larcin.....	40.....	40.....	Catholique rom.....	1.....	.....
10	William Haynes.....	Assaut.....	40.....	40.....	Etats-Unis.....	1.....	Homme de couleur.
11	Samuel Reid.....	Rapt.....	43.....	43.....	Irlande.....	1.....	.....
12	Timothy Kelly.....	Incendiaire.....	4.....	4.....	do.....	1.....	.....
12			2.....	4.....		2.....	
			1.....	1.....		3.....	
			4.....	1.....		7.....	
			1.....	1.....		2.....	
			1.....	1.....		3.....	

No. 15.—(Continuation.)

DATE.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.
22 juillet, 1856.	Charles Thompson	Bris de maison	37	Etats-Unis	Baptiste		Lire et écrire.
25 septembre, do	John L. Harrison	Larcin	33	do	do	Lire	Lire et écrire.
do do	Ruben Thompson	do	23	Canada	do		Lire et écrire.
20 octobre, do	Richard Elliott	Incendiaire	27	Irlande	Catholique rom.	Non	
do do	Alexander McDowell	Meurtre	33	do	Episcopale		Lire et écrire.
do do	Ann Sanderson	do	22	Angleterre	do	Non	
5 Décembre, do	Mary Ann Allen	Larcin	21	Etats-Unis	Protestante	do	*
13 janvier, 1857.	John Cameron	do	36	Ecosse	Presbytérienne	Lire	Lire et écrire.
11 février, do	Angus McDonald	do	14	do	do	do	*

\* Encore en prison.

JAMES FLINTOFT,  
Shérif,  
Comté de Lambton.

P. S.—Le Comté de Lambton n'a été séparé du Comté d'Essex que dans le mois d'octobre 1853.



No. 17.—(Continuation.)

No.	N O M .	POUR QUEL CRIME CONDAMNÉS.	NATIFS DE.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	AGE LORS DE LA CONDAMNATION.					NOMBRE QUI PEUT LIRE.	NOMBRE QUI PEUT LIRE ET ÉCRIRE.
					10 à 15.	15 à 20	20 à 25.	25 à 30.	30 à 40.		
	<i>Rapporté</i>										
4	Michael McGarry	Assaut	Irlande	Catholique romaine	2		1				2
5	Antoine Mussean	Larcin	Canada Est.	Methodiste			1			1	Ne sait ni lire ni écri
6	John Reddy	Ivrognerie	do Ovest	Presbyterienne			1				1
7	John Pearson	do	Irlande	Eglise d'Angleterre				1			1
8	John McDonald	do	do	Catholique romaine			1				Ne sait ni lire ni écri
					2	2	2	1	1	1	4

EXTRAIT.

No.	POUR QUEL CRIME CONDAMNÉS.	NATIFS DE.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	AGE LORS DE LA CONDAMNATION.					NOMBRE QUI PEUT LIRE.	NOMBRE QUI PEUT LIRE ET ÉCRIRE.		
				De 10 à 15 ans.	De 20 à 25 ans.	De 25 à 30 ans.	De 35 à 40 ans.	De 50 à 55 ans.				
1	Assaut.	Canada Ovest.	Irlande.	Episcopale d'Angleterre.								
2	Larcin.	Canada Est.		Presbyterienne.								
3	Ivrognerie.	Canada Ovest.	Irlande.	Methodiste.								
4	Avoir tué un mouton.	Canada Ovest.	Canada Est.	Catholique romaine.								
5				Episcopale d'Angleterre.	2	3	2	1	1	1		
6				Presbyterienne.	1	1	2	1	1	1		
7				Methodiste.	1	2	2	2	1	1		
8	Nombre de prisonniers.				2	2	2	2	1	1		3

No. 18.

ÉTAT indicatif de CRIMINELS dans la PRISON du COMTÉ de LINCOLN.

No.	N O M I.	CRIME QUI A DONNÉ LIEU A LA CONDAMNATION.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT ÉCRIRE.
1	Harry Canham.....	Vol de nuit avec effraction.	17	Angleterre.....	Eglise d'Angleterre...	Lit.....	Écrit.....
2	Samuel Procter.....	Bigamie.....	41	Irlande.....	do	do	do
3	James Bennett.....	Larcin.....	21	Angleterre.....	Protestante.....	do	do
4	John McBride.....	Vol.....	22	Canada.....	Presbytérienne.....	do	do

W. KINSWELL,  
Shérif de Lincoln.

BUREAU DU SHÉRIF.

NIAGARA, 9 AVRI 1857.

No. 19.

ÉTAT du NOMBRE de CRIMINELS actuellement DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de MIDDLESEX.

No.	N O M .	Age.	CR I M E.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT ÉCRIRE.	S E N T E N C E.	R E M A R Q U E S.
1	John Dunn.....	19	Larcin.....	Irlande.....	Catholique romain.	Lit...	Écrit..	8 mois de prison, aux travaux forcés, du 4 octobre 1856	
2	Charles Lynch.....	19	do	Canada.....	do	do..	do	do	
3	William Perry.....	28	do	do	Methodiste.....	do...	do	do	
4	Andrew Murray.....	15	Félonie.....	do	Eglise libre.....	do...	do	31 mars 1857	

No. 19.—(Continuation.)

No.	NOM.	Age.	CRIME.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT KCHINE.	SENTENCE.	REMARQUES.
5	Thomas Fitzpatrick...	30	Larcin .....	Irlande .....	Catholique .....	Lit. ....	Ecrit .....	14 jours de prison, du 31 mars 1857; ensuite 3 ans dans le pénitencier .....	
6	William Mears .....	16	Détourn. de den. ....	Angleterre .....	Episcopaliennne .....	do .....	do .....	2 mois .....	
7	James Morin .....	21	Larcin .....	Irlande .....	Catholique .....	do .....	do .....	do .....	
8	John Dunlop .....	36	Délit .....	do .....	Presbytérienne .....	do .....	do .....	do .....	Condamné trois fois, savoir :—12 mars 1856; 6 janvier 1857; 16 mars 1857.
9	Neal Beaton .....	22	Meurtre .....	Canada .....	do .....	do .....	do .....	do .....	
10	Jennette Beaton .....	38	do .....	Angleterre .....	do .....	do .....	do .....	do .....	
11	James Bogue .....	30	Larcin .....	do .....	Episcopaliennne .....	do .....	do .....	do .....	
12	John Bailey .....	87	Délit .....	do .....	do .....	do .....	do .....	do .....	
13	Patrick Kelly .....	44	Assaut .....	Irlande .....	Catholique .....	do .....	Non .....	do .....	
14	William Dairs .....	53	Délit .....	do .....	Episcopaliennne .....	do .....	Ecrit .....	do .....	
15	Hector Limond .....	50	do .....	Ecosse .....	Presbytérienne .....	do .....	do .....	do .....	
16	William Keating .....	28	do .....	Irlande .....	Catholique .....	do .....	Non .....	do .....	

JAMES HAMILTON.  
*Sherif,*  
*Comté de Middlesex.*

BUREAU DU SHERIF,  
 LONDON, 8 Avril 1857.

## No. 20.

TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON COMMUNE DE MONTRÉAL, le 10 Avril 1857, avec indication du crime pour lequel ils ont été condamnés ou dont ils sont accusés, de leur âge, lieu de naissance et la religion qu'ils professent, et aussi s'ils peuvent lire, ou lire et écrire, et autres remarques; le tout suivi d'un sommaire des renseignements ci-dessus.

NOM.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	ÉDUCATION.	REMARQUES.
Paul Berthiaume	Larcin	17	Canada	Catholique romaine	.....	lire offense.
John Kelly	do	30	Irlande	do	.....	do do.
Alexander Eadie	Argent obtenu sous de faux prétextes.	16	Canada	Protestante	do	do do.
Richard Davis	Larcin	38	do	Catholique romaine	.....	2me do.
Elmire Gagnier	Homicide	32	do	do	.....	lire do.
John Maher	Larcin	35	Irlande	do	.....	do do.
William Perkins	Tent. pour mett. le feu	36	Angleterre	Protestante	.....	do do.
Louis Lefort	Larcin	37	Canada	Catholique romaine	.....	do do.
Jean Baptiste Zebrun	do	43	do	do	Lit	Vieux délinquant.
Catherine Cutler	do	18	Irlande	do	.....	Prostituée.
Daniel Maher	do	17	do	do	Lit	Vieux délinquant.
Charles Champagne	do	44	Canada	do	.....	do do.
David Little	do	21	Ecosse	Presbytérienne	.....	lire offense.
William Dalton	do	17	Canada	Catholique romaine	.....	do do.
Joseph Martin	do	45	do	do	do	2me do.
Samuel Glasco	do	15	do	Methodiste	do	do do.
Henrietta Minnigouise	Maison de désordre.	32	do	Catholique romaine	do	Vieux délinquant.
John Ingram	Emeutier et assaut.	16	Irlande	do	do	Très-méchant, condamné au-trois fois pour meurtre.
Edward Brady	Larcin	16	Canada	do	Lit	Mauvais caractère.
Mary Ann Ray	Désordre	23	Irlande	do	.....	do.
Margaret Murphy	do	19	do	do	Lit	do.
Ellen Slatery	do	22	do	do	.....	do.
Mary McCarty	do	34	do	do	Lit	do.
Maria Hunt	do	28	Canada	do	do	do.

No. 20.—(Continuation.)

NOM.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	EDUCATION.	REMARQUES.
Mary Ann Gilfoy	Désordre	28	Irlande	Catholique romaine	Lit	Prostituée.
Jane McGrath	do	12	do	Protestante	Lit et écrit	do.
Jane Stavelly	do	24	Angleterre	do	Lit	do.
Mary Ann Carroll	do	16	Canada	Catholique romaine	do	1re offense.
James Carr	do	40	Irlande	do	do	Vieux délinquant.
Patrick Quinless	do	30	do	do	do	1er offense.
Mary Bulger	do	22	do	do	do	2me do.
Jane Webb	do	30	Angleterre	Protestante	Lit et écrit	Souvent,
Sarah Malone	do	45	Irlande	Catholique romaine	Lit	do.
Sarah Brown	do	30	do	do	do	do.
Esther Jones	do	50	do	do	do	do.
Pierre Deschamps	do	41	Canada	do	do	do.
James Duffy	do	43	Irlande	do	Lit et écrit	do.
Joseph Sylvain	Assaut et batterie	29	Canada	do	do	Ivrogne.
Mary McLoughlin	do	40	Irlande	do	Lit	do.
Ann Downs	Désordre	46	do	do	do	do.
Mary Clarke	do	27	do	do	do	do.
Louis St. Jean	do	53	Canada	do	do	Très souvent
Catherine Anderson	do	31	Irlande	Protestante	do	Ivrogne.
Helène Boudreau	do	28	Canada	Catholique romaine	Lit et écrit	do.
Elizabeth Gallagher	do	23	Irlande	do	Lit	Souvent.
Margaret Green	do	27	do	do	do	do.
Mary Kane	do	24	do	do	do	do.
Mary Keough	do	64	do	do	Lit et écrit	1re fois,
John McClintach	do	20	Guernsey	Protestante	do	do.
Elizabeth Bennett	do	48	do	do	do	2me offense.
Louis Lavigne	do	30	Canada	Catholique romaine	Souvent.	do.
Mary Kenny	do	21	Irlande	do	Lit et écrit	do.
Wilhelmina Mayer	do	20	Allemagne	Luthérienne	do	do.
William Roe	do	6	Jersey	Protestante	Lit et écrit	1re offense.
Joseph Chamberland	do	40	Canada	Catholique romaine	Lit et écrit	Ivrogne.
James Brady	do	48	Irlande	do	do	1re offense.

Bridget Conway	Désordre	47	do	do	do	Souvent.
Mary Ann Dice	do	25	do	do	Lire	do.
Mary O'Brien	do	23	do	do	do	do.
Eliza Davis	do	25	do	do	do	do.
Ann Gaski	do	19	do	do	Lire	do.
Mary Gordon	do	22	do	do	do	do.
Julia Driscoll	do	20	do	do	Lire	do.
Mary Ann McGinn	do	18	do	do	do	do.
Josephine Baltazar	do	45	Sur mer	do	Lire	Ivrognerie.
Mary Ann Green	do	46	Irlande	do	do	Habitue de la pris. depuis 20 a.
Margaret Doolan	do	19	do	do	Lire	Souvent.
John Waugh	do	48	do	do	Lire	do.
Thomas Jones	Déprédation	29	Angleterre	Eglise d'Angleterre	Lire et écrire	1re fois.
Mary Murphy	Désordre	23	Irlande	Catholique romaine	Lire	Souvent.
Eliza Smith	do	41	do	do	Lire	do.
Mary McLoughlin	do	57	do	do	do	2me fois.
Ellen Murphy	do	28	do	do	Lire et écrire	do.
Mary Sullivan	do	22	do	do	do	3me fois.
Margaret White	do	26	do	do	Lire	Souvent.
William Gregory	do	48	do	do	Lire et écrire	do.
Francis McNulty	do	43	do	do	do	do.
Henry Chisholm	Assaut et batterie	26	Canada	do	Lire et écrire	1re fois.
Maurice Murphy	As. s. un hom. de police	20	Irlande	do	do	do.
James Neil	do	28	do	do	Lire	Souvent.
Catherine Ready	Désordre	30	do	do	do	do.
Catherine Miles	do	24	do	do	Lire	do.
Mary O'Brien	do	20	do	do	do	do.
Theresa Regan	do	44	do	do	Lire et écrire	1re fois.
Margaret Finlay	do	26	Ecosse	Presbytérienne	Lire	Souvent.
Julie Groux	do	23	Canada	Catholique romaine	Lire et écrire	1re fois.
Francis Rochon	Assaut et batterie	18	do	do	do	do.
Jean Chartrand	do	17	do	do	do	Souvent.
Julie Collins	Désordre	25	Irlande	do	do	do.
Bridget Collins	do	5	Canada	do	do	do.
Mary Collins	do	3	do	do	do	do.
Jane Collins	do	1	do	do	do	do.
Mary Hart	do	38	Irlande	do	Lire	do.
Ann Burns	do	43	do	do	do	do.
Mary McCarty	do	17	do	do	Lire	do.
Bridget O'Brien	do	25	do	do	do	2me fois.

No. 20.—(Continued.)

NOM.	CRIME.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	ÉDUCATION.	REMARQUES.
Julia Woods	Désordre	40	Irlande	Catholique romaine.	.....	Souvent.
Mary Delany	do	19	do	do	.....	do.
Francis Edger	do	45	Angleterre	Eglise d'Angleterre.	Lire et écrire	Ire fois.
Michael Burns	As. sur un constable.	45	Irlande	Catholique romaine.	.....	Souvent.
Margaret Shehen	Désordre.	25	do	do	Lire	do.
Sarah Malone	do	17	do	do	do	do.
Margaret Neil	do	25	do	do	do	do.
Mary Martin	do	19	do	Eglise d'Angleterre.	.....	do.
Ellen McDonald	do	23	do	Catholique romaine.	Lire et écrire	do.
Elizabeth Fennell	do	26	Angleterre	Eglise d'Angleterre.	.....	do.
Honora Brown	do	21	Irlande	Catholique romaine	Lire	do.
Sarah Quinn	Assaut et batterie	19	do	do	do	Ire fois.
James Hanlon	Désordre.	28	do	do	Lire et écrire	Souvent.
Jane Nicholls	do	23	do	do	.....	do.
Mary Killely	do	17	do	Catholique romaine.	Lire	do.
Ann Cullen	do	28	do	do	.....	do.
John O'Brien	Assaut et batterie	17	Canada	do	Lire et écrire	Ire fois.
Margaret Carroll	Désordre	35	Irlande	do	.....	Souvent.
Maurice Murphy	do	50	do	do	Lire	do.
James Buck	do	39	do	do	.....	do.
Catherine Hannon	do	24	do	Eglise d'Angleterre.	Lire	Ire fois.
Jessie Dunn	do	16	Ecosse.	Catholique romaine	.....	do.
Susan Thompson	do	21	Etats-Unis	do	do	do.
Mary Fitzgerald	do	20	Irlande	Catholique romaine	do	do.
Margaret Lesslie	do	20	do	do	do	do.
Mary Ryan	do	13	do	do	do	Ire fois.
Alexandre Parent	Délit	27	Canada	do	.....	do.
Eustache Favreau	do	41	do	do	Lire et écrire	do.
Catherine Gullen	Désordre	21	Irlande	do	.....	do.
Mary Wells	do	27	do	Presbytérienne	do	Souvent.
Mary Jane Daley	do	20	do	Catholique romaine.	do	do.
Joséphine Lamoreaux	Recelé: d'effets volés	55	Canada	do	.....	Ire fois.

François Lamoreaux	do	16	Canada	do	.....	do.
Marine Robinette	Larcin	30	do	do	.....	do.
Elizabeth Curley	do	17	Irlande	Eglise d'Angleterre.	Peut lire et écrire	do.
James J. Lyons	do	27	do	Catholique romaine	do et do	do.
Maryse Raymond	do	13	Canada	do	.....	do.
Louis Boisvert	do	12	do	do	Peut lire.	do.
Pierre Bylet	Assaut	35	do	do	.....	Souvent.
Peter MacDonnell	Larcin	29	do	do	.....	Ire fois.
Richard Gauthier	do	48	do	do	Peut lire.	do.
John Fox	do	18	Irlande	Presbytérienne	Peut lire et écrire	Souvent.
Caroline Lawrence	do	19	Ecosse	Catholique romaine	.....	do.
Patrick Clifford	do	27	Canada	do	Peut lire.	do.
Gilbert Tremblay	do	11	do	do	.....	Ire fois.
Felix Hamel	do	24	do	do	.....	Souvent.
J. Bie. J. Dorton	Félonie	39	do	do	Peut lire et écrire	Ire fois.

TABEAU DES PRISONNIERS QUI N'ONT PAS SUBI LEURS PROCÈS, PRISONNIERS MILITAIRES ET AUTRES A DONT LE TERME DE L'EMPRISONNEMENT EST EXPIRÉ, MAIS QUI N'ONT PU ÊTRE LIBÉRÉS A CAUSE DE LEUR MALADIE OU FOLIE.

NOM DES PRISONNIERS.	CRIME COMMIS.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	ÉDUCATION.	REMARQUES.
Catherine Blair	Menaces	49	Irlande	Eglise d'Angleterre	.....	Souvent.
James Colwell	Manque de caution	28	do	do	Lit et écrit	2me fois.
William Wilkins	do	37	Canada	Chrétienne	do	do.
Ann Fox	Maison de désordre	20	Irlande	Catholique romaine	.....	Souvent.
James Sydon	Vol de cheval	24	Angleterre	Methodiste	Lit et écrit	Ire fois.
David Woolford	Maison de désordre	40	do	Eglise d'Angleterre	do	.....
Caroline O'Reilly	do	32	Canada	do	Lit.	.....
Ellen Golden	do	16	Irlande	do	do	.....
Sarah McCarty	do	15	Canada	do	do	.....
John G. Wetherwax	Meurtre	24	Etats-Unis	Déiste	Lit et écrit	Ire fois.

No. 20.—(Continuation.)

NOM DES PRISONNIERS.	CRIME CHARGÉ.	Age.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	EDUCATION.	REMARQUES.
Rosalie Mathon	Menaces	30	Canada	Catholique romaine	Lit.	1re fois.
William Rowe	Maison de désordre	37	Ecosse	Presbytérienne	do.	do.
Jane McIntyre	do	30	Irlande	Eglise d'Angleterre	Lit et écrit.	do.
Eileen McGrail	do	21	do	Catholique romaine	do.	4e fois.
Mary McAnny	do	21	do	do	do.	1re fois.
Auguste Petch	Folie	18	Prusse	Luthérienne	do.	do.
William McDonald	do	23	Canada	Presbytérienne	Lit et écrit.	do.
Johanna McCarty	do	50	Irlande	Catholique romaine	do.	do.
Paul Laplante	do	43	Canada	do	do.	do.
Thomas Stephens	Menaces	42	Angleterre	Eglise d'Angleterre	Lit et écrit	do.
Lydia Alexander	Caché la naissance d'un enfant	59	Etats-Unis	Methodiste	Lit.	do.
Nancy Martin	do	19	do	do	do.	do.
Thomas Cambridge	Vol de grand chemin	21	Angleterre	Eglise d'Angleterre	do.	2me fois.
Etienne Pelossier	Larcin	32	Belgique	Catholique romaine	Lit et écrit	1re fois.
Jean Baptiste Dube	do	52	Canada	do	do.	do.
Urban Godere	Assaut avec intention	31	do	do	do.	Souvent.
Pierre Gilbert	de voler.	20	do	do	do.	1re fois.
Jean Baptiste Cyre	Assaut	64	do	do	do.	Souvent.
Martin King	Félonie	22	do	do	do.	do.
Charles Miller	do	21	Allemagne	do	do.	do.
Joseph Drenau	Larcin	23	Canada	do	Lit et écrit	do.
Richard Tinsley	do	23	do	do	do.	do.
Eliza Bryan	do	20	Irlande	do	do.	do.
Brigdet McAnerny	do	55	do	do	do.	do.
James Collins	do	24	do	do	do.	do.
Louis Caisse	do	65	Canada	do	do.	2me fois.
Patrick McGinnis	Félonie	15	do	do	Souvent.	Souvent.
André Babin	Larcin	19	do	do	Lit et écrit	1re fois.
William Jackson	do	20	Ecosse	Eglise d'Angleterre	Lit et écrit	Souvent.
Thomas Costelloe	Déserteurs militaires	19	Irlande	Catholique romaine	Lit	1re fois.
						do.

Eileen Payne	Désordre	20	do	do	Lit	Souvent.
Mary Huston	do	19	do	do	do.	do.
Jane Lane	do	28	do	Eglise d'Angleterre	do	do.
Jane Rogers	do	38	do	Catholique romaine	do	1re fois.
Johanna Connel	do	20	do	do	do.	do.
Julia Mulligan	do	20	do	do	Lit	do.
Ellen Coffee	do	18	do	do	do	do.
Margaret McMahon	do	21	do	do	do	do.
Sarah McMahon	do	19	Canada	do	Lit et écrit	do.
William Blake	do	84	Angleterre	Eglise d'Angleterre	do.	do.
William Dooley	do	22	Irlande	Catholique romaine	do.	do.
Francis Soucis	Larcin	80	Canada	do	do.	do.
James Rin	Désordre	14	do	do	do.	do.
Ann Hale	do	19	Irlande	do	do.	do.
Catherine Adams	do	43	do	do	Souvent.	Souvent.
Margaret Brownson	Folie	22	Canada	Eglise d'Angleterre	Lit et écrit	2de fois.
William Bailey	Désordre	69	Irlande	Catholique romaine	Lit	1re fois.

THOMAS MCGINN,  
Geolier.

PRISON DE MONTRÉAL, 12 avril 1857.

SOMMAIRE DE L'ÉTAT TABULAIRE PRÉCÉDENT.

CRIMES, Etc.	No.	AGE.	No.	DE QUEL PAYS.	No.	RELIGION.	No.	EDUCATION.	No.
Meurtre	1	5 ans et au-dessous.	3	Irlande	110	Catholique romaine	155	Lit et écrit	49
Homicide	1	10 ans et au-dessous.	1	Canadien français.	37	Eglise d'Angleterre	30	Lit	52
Porté ci-haut	2		4		147		185		108

No. 20.—(Continuation.)

CRIMES, Etc.	No.	AGE.	No.	DE QUEL PAYS.	No.	RELIGION.	No.	EDUCATION.	No.
<i>Rapporté</i> .....	2	.....	4	.....	145	.....	185	.....	108
Faux.....	1	15 ans et au-dessous...	9	Canadien anglais.	24	Presbytérienne.....	6	.....	92
Félonie.....	4	20 do	51	Angleterre.....	10	Methodiste.....	5	.....	.....
Vol de grand chemin.....	1	25 do	40	Ecosse.....	6	Luthérienne.....	2	.....	.....
Vol de cheval.....	1	30 do	30	Etats-Unis.....	4	Chrétien.....	1	.....	.....
Larcin.....	36	35 do	11	Allemagne.....	3	Deïste.....	1	.....	.....
Caché la naissance d'un enfant.	2	40 do	13	Jersey.....	1	.....	.....	.....	.....
Assaut avec intention de vol...	2	45 do	16	Guernsey.....	1	.....	.....	.....	.....
Tentative de mettre le feu.....	1	50 do	13	Prusse.....	1	.....	.....	.....	.....
Emeute et assaut.....	1	55 do	4	Belgique.....	1	.....	.....	.....	.....
Obtenu sous de faux prétextes.	1	60 do	2	Sur mer.....	1	.....	.....	.....	.....
Recèlement d'effets volés.....	2	65 do	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Assaut sur un const. en devoir.	3	70 do	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Assaut et batterie.....	5	75 do	0	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Délits.....	1	80 do	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Tenir une maison de désordre.	10	85 do	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Vagabondage.....	113	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Assaut.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Menaces.....	3	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Déprédations.....	1	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Faute de caution.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Folie.....	4	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Déserteurs militaires.....	2	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....
Total.....	300	.....	200	.....	200	.....	290	.....	200

THOMAS MCGINN,  
Geolier.

PRISON DE MONTRÉAL, 12 avril 1857.

No. 21.

TABLEAU du NOMBRE de CRIMINELS et autres PERSONNES actuellement DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de NORFOLK, le 22 Avril 1857.

No.	N O M.	A G E.							D E Q U E L P A Y S.	D É N O M I N A T I O N R E L I G I E U S E.	P O U V A N T L I R E.	P O U V A N T L I R E E T É C R I R E.	N A T U R E D U C R I M E.	R E M A R Q U E S.
		15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50						
1	Joseph Walker.				44			Canada	Méthodiste		Lit et écrit.			Indigent.
2	Charles Pearce.				38			Angleterre	Episcopalienn.		do			do et estropié.
3	Oliver W. Stevens.						65	Canada	Catholique rom.	Pouvait lire.				do et a perdu la vue
4	John Berwick.				40			Angleterre	Episcopalienn.		Lit et écrit.			
5	W. E. Best.							Canada	Baptiste		do			
6	Green B. Steel.			27				Etats-Unis	Méthodiste	Lit				Homme de couleur.
7	Thomas Matthews.			27				Ecosse	Presbytérienne		Lit et écrit.			Indig. atteint de la gelée.
8	John Cacy.				41			Angleterre	Episcopalienn.		do			do do
9	Daniel Winans.			27				Canada	Presbytérienne					
10	Sarah Brown.			18				Irlande	Episcopalienn.					
11	Jemima Henderson.			20				Canada	Méthodiste					Aliéné.
12	James Cable.			25				do	do					do.

H. V. A. RAPALJE, *Shérif.*

BUREAU DU SHÉRIF, Simcoe, 22 Avril 1857.

No. 22.

TABEAU du nombre de CRIMINELS actuellement DÉTENUS dans la PRISON des COMTÉS UNIS de NORTHUMBERLAND et DURHAM, indiquant les Crimes pour lesquels ils ont été condamnés, à quelle période de leur âge, le Pays où ils sont Nés, la Dénomination Religieuse à laquelle ils appartiennent, s'ils peuvent lire, et s'ils peuvent écrire.

No.	NOM.	CRIME.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	POUVANT LIRE OU POU- VANT LIRE ET ÉCRIRE.
1	Johanna O'Neil	Caché la naissance d'un enfant	19	Irlande	Catholique romaine	Peut lire.
2	Bridget Herran	Vol	30	do	do	Ne sait ni lire ni écrire.
3	William Duncan	Larcin	19	Ecosse	Eglise libre	Peut lire et écrire.
4	Mary Soper	Maison mal fameé	17	Canada	Eglise d'Angleterre	Ne sait ni lire ni écrire.
5	Hannah Stubbs	do	24	Angleterre	do	do do do
6	Joseph Stuart	Assaut	33	do	do	Peut lire et écrire.
7	John Irwin	Larcin	18	Irlande	do	do do do

WILLIAM RUTTAN, Shérif,

BUREAU DU SHÉRIF,  
Cobourg, 9 avril 1857.

RECEIVED BY THE CLERK OF THE COURT OF COMMONS

No. 23.

TABLEAU DES CRIMINELS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ D'ONTARIO, Avril 1857.

NOM.	CRIME.	AGE LORSQU'IL A ÉTÉ CONDAMNÉ.	LIEU DE NAISSANCE.	CROYANCE RELIGIEUSE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.
John Carrigan.....	Assaut violent.....	28 ans.....	Irlande.....	Catholique romaine.....	Lit et écrit.....
Samuel Bays.....	Homicide.....	22 do.....	Angleterre.....	Protestante.....	Ne sait ni l'un ni l'autre.....
James Morrison.....	Rapt.....	21 do.....	do.....	do.....	do.....

WILSON S. REYNOLDS.

*Sherif.*

No. 24.

ÉTAT du NOMBRE des CRIMINELS actuellement DÉTENUS dans la PRISON COMMUNE du DISTRICT D'OTTAWA.

NOM.	AGE.	CRIME.	LIEU DE NAISSANCE, ETC.	DE QUELLE RELIGION.	ÉDUCATION.	REMARQUES.
Thomas Hughes.....	24 ans.....	Assaut.....	Dans ce district, de parents irlandais.....	Catholique rom.....	Lit et écrit.....	La sentence des six mois de prison de Thomas Hughes, doit expirer le 7 avril 1857.

BUREAU DU SHÉRIF, AYLMER,  
ce 6 avril 1857.

LOUIS M. COUTLÉE,

*Sherif.*

No. 25.

ÉTAT DU NOMBRE DES CRIMINELS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ D'OXFORD, transmis en conformité d'une Circulaire d'E. A. Meredith, Ecuyer, Assistant Secrétaire, par Ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, datée à Toronto le 7 Avril 1857.

NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.
William Elliott.....	Larcin.....	10 ans.....	Canada.....	Épiscopaliennne.....	Ne sait pas lire.....	Ne sait ni lire ni écrire.
Samuel Leper.....	do.....	12 do.....	do.....	Catholique romaine.....	do.....	do.
H. C. B. Hart.....	do.....	25 do.....	Etats-Unis.....	Aucune.....	.....	Lit et écrit très bien.

JAMES CARROLL,  
Shérif,  
Comté d'Oxford.

No. 26.

TABLEAU DES CRIMINELS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE PETERBOROUGH ET VICTORIA, 8 Avril 1857.

NOM.	CRIME.	AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	REMARQUES.
Robert Bailss.....	Homicide.....	16.....	Ecosse.....	.....	Lit et écrit.
François Yerreau.....	Assaut.....	30.....	Bas-Canada.....	Catholique.....	Ne sait ni lire ni écrire.
Mary Newt00.....	Intempérance.....	32.....	Ecosse.....	Protestante.....	Lit et écrit.

## No. 27.

ÉTAT du NOMBRE de CRIMINELS maintenant DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de PERTH.

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIMES POUR LESQUELS ILS ONT ÉTÉ CONDAMNÉS.	ÂGE.	LIEU DE NAISSANCE.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	REMARQUES.
1	William Flynn.	Vol.	45	Irlande.	Catholique rom.	Oui	Non	Seize ans en Canada.
2	John McNamara.	do	28	do	do	do	Oui	Sept ans en Canada.
3	Alexander Livingstone.	Larcin—Vol d'un habit.	54	Etats-Unis.	Episcopaliennne	Non	Non	Un an en Canada, autrefois esclave.
4	Grantham Grundy.	Assaut et batterie.	27	Angleterre.	do	Oui	Bien	Quatre ans en Canada.
5	James Sweeney	Larcin—Vol de pinceaux.	20	Irlande.	Catholique rom.	do	Oui	Cinq ans en Canada.
6	Patrick O'Bryen.	do —Vol d'une montre.	48	do	do	Non	Non	Deux ans en Canada.
7	Nichols McQuade.	Félonie—Coups de couteau.	52	do	do	do	Non	Quinze ans en Canada.
8	Mathias Gough.	Larcin—Vol d'un habit.	37	Angleterre.	Episcopaliennne	Oui	Bien	Treize ans en Canada.

ROBERT MODERWELL,

*Sheriff,*  
*Comté de Perth.*

BUREAU DU SHÉRIF, STRATFORD,

11 avril 1857.

## No. 28.

BUREAU DU SHÉRIF,

L'Original, 10 avril 1857.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser ce matin réception de votre lettre du 7 du courant, et de vous informer en réponse qu'il n'y a dans la prison des comtés unis de Prescott et Russell aucune personne ayant à subir sa sentence, vu que les criminels sont ordinairement envoyés au pénitencier sur conviction des crimes les rendant passibles de punition.

Il y a deux personnes dans la prison, dont un Allemand, qui se fait passer pour sourd-muet, âgé d'environ 30 ans, incarcéré pour vol le 11 février dernier, l'autre, Ann Bradley, dénoncée comme faible d'esprit et dangereuse si elle est laissée libre. Le premier attend son procès, et l'autre la décision des officiers de l'asile des aliénés et l'ordre des magistrats.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

CHS. P. TREADWELL,

Shérif, Comtés Unis de Prescott et Russell.

E. A. MEREDITH, Ecuyer,

Assistant Secrétaire,

Etc., etc., etc., Toronto.

## No. 29.

BUREAU DU SHÉRIF,

Picton, 11 avril 1857.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre circulaire du 7 courant, demandant des renseignements à l'égard "du nombre de criminels actuellement détenus dans la prison du comté de Prince Edouard," et en réponse, je prends la liberté de vous faire part, pour l'information de Son Excellence le Gouverneur Général et de l'Assemblée Législative, qu'il n'y a maintenant aucun prisonnier dans la prison de ce comté.

Quoiqu'on ne l'exige pas, je ferai cependant remarquer que dans le cours de l'année dernière (1856), 36 criminels de différents âges—entre 17 et 64 ans—ont été détenus dans la prison susdite, dont quatre étaient du sexe féminin. De ce nombre, 28 furent emprisonnés soit pour cause d'ivrognerie, soit pour assaut et délits mineurs commis pendant qu'ils étaient sous l'influence des liqueurs; 3 pour non-paiement d'amendes, 1 pour déprédations, 2 pour larcin et 2 pour des crimes plus graves.

Environ la moitié de ces personnes savaient lire et écrire, le reste ne le savait pas.

Ils étaient natifs des pays suivants, savoir: Irlande, 17; Canada, 16; Angleterre, 2; Ecosse, 1. Classés sous le rapport des croyances religieuses, ils étaient comme suit:—Catholiques romains, 13; protestants de l'église épiscopaliennne d'Angleterre, 10; méthodistes, 5; presbytériens, 5; n'appartenant à aucune église, 6.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JAS. McDONALD,

Shérif, P. E.

E. A. MEREDITH, Ecuyer,

Assistant Secrétaire, C. O., Toronto.

No. 30.

DISTRICT DE QUÉBEC.—ETAT DU NOMBRE DE PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU DISTRICT DE QUÉBEC, indiquant les crimes pour lesquels ils ont été condamnés ou dont ils sont accusés, à quel âge ils ont été condamnés ou incarcérés ; le Pays où ils sont nés, la Religion à laquelle ils appartiennent ; et le degré de leur éducation.

C o n- dam- nés. 30/66	H o m m e s.		F e m m e s.	
	H o m m e s.	F e m m e s.	H o m m e s.	F e m m e s.
	1	1	1	1
Meurtre.	1	1	1	1
Assaut avec intention de	1	1	1	1
Assaut avec intention de	1	1	1	1
Larcin.	3	3	6	6
Vol de cheval.	1	1	1	1
Vol sur la personne.	3	3	5	5
Incendiaire.	5	5	1	1
Vol Sacrilège.	1	1	1	1
Recelment d'effets volés	1	1	1	1
Détournement de deniers.	1	1	1	1
Coup de feu.	1	1	3	3
Effets obtenus sous de	3	3	1	1
faux prétextes.	1	1	1	1
Entrer une maison de	1	1	1	1
desordre.	1	1	2	2
Assaut.	2	2	2	2
Offense contre l'ordon-	24	24	64	64
nance de police.	1	1	1	1
Tentative d'avortement.	1	1	1	1
Manque de caution de	2	2	2	2
garder la paix.	2	2	2	2
Entre 10 et 15 ans.	3	3	3	3
15 et 20.	3	3	8	8
20 et 25.	8	8	15	15
25 et 30.	9	9	29	29
30 et 35.	2	2	9	9
35 et 40.	3	3	7	7
	77	77	133	133
Total.	67	67	116	116

No. 30.—(Continuation.)

	40 et 50.		45 et 50.		Au-dessus de 50 ans.		Natis d'Angleterre.		Natis d'Irlande.		Natis d'Ecosse.		Anglos Canadiens.		Canadiens Français.		Natis d'Allemagne.		Natis de Pologne.		Membres de l'Eglise d'Angleterre.		Eglise de Rome.		Eglise d'Ecosse.		Luthériens.		Méthodistes.		Juifs.		Pouvant lire mais non écrire.		Pouvant lire et écrire.		Ne sachant ni lire ni écrire.		Enfants détenus avec leurs pères, non compris dans ce qui précède.		
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.							
Condamnés.....	2	2	1	1	2	1	1	1	22	56	1	1	4	4	6	4	4	1	1	1	1	3	8	23	58	2	3	1	1	1	1	2	10	8	9	20	17	13	3		
Attendant leurs procès.	4	2	1	1	1	1	1	1	6	4	2	1	1	1	22	5	3	3	3	3	3	2	1	29	10	3	3	3	3	3	3	13	13	24	11	13	13	13	13	13	13
Total.....	6	2	2	2	3	1	1	1	28	60	3	1	3	5	26	11	3	3	3	3	3	5	9	52	68	5	3	1	1	1	1	2	10	21	9	44	57	13	3		

\* De 6 mois à 1 an.

WILLIAM SEWELL, Sheriff.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Québec, 7 avril 1857.

No. 31.

RAPPORT du SHÉRIF du DISTRICT de ST. FRANÇOIS (pour être déposé devant l'Assemblée Législative.) du nombre de criminels actuellement détenus dans la prison qui est sous son contrôle, indiquant les crimes pour lesquels ils ont été condamnés, à quel âge, à compter de cinq ans en cinq ans, le pays où ils sont nés, la religion à laquelle ils appartiennent, s'ils savent lire, s'ils savent lire et écrire.—En réponse à la lettre de l'Honorable Secrétaire Provincial, du 2 avril 1857.

11\*

NOMS DES PRISONNIERS.	CONVAINCUS.	AGE.				NATIF DE.	RELIGION.				POUVANT LIRE. ET ÉCRIRE.
		15 à 20.	25 à 30.	35 à 40.	45 à 50.		Aucune.	Presbytérienne.	Catholique rom.	Épiscopale.	
David B. Tucker	De contrefaçon de monnaie	1				Etats-Unis	1			1	
James Galbraith	Dévision	1				Ecosse	1			1	
Charles Frechette	De larcin	1				Bas-Canada		1		1	
Joseph Cater	Tué des bestiaux et volé leurs corps				1	Angleterre			1	1	
Stewell Danforth	De larcin	1				Etats-Unis	1			1	
Joseph Cartier	De vol de cheval	1				Bas-Canada		1			
Ashley Bartlett	De larcin	1				do		1		1	
George Mckenly	D'assaut	1				do		1		1	
Sous sentence—Total	.....8	3	4	.....	1		3	1	3	1	

G. Y. BOWEN, Sheriff.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Sherbrooke, 4 avril 1857.

No. 32.

ÉTAT du NOMBRE de CRIMINELS actuellement DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de SIMCOE.

No.	NOM DES PRISONNIERS.	CRIMES POUR LESQUELS ILS SONT CONDAMNÉS.	A QUEL PÉRIODE DE LEUR AGE.	DE QUEL PAYS.	RELIGION.	Degré d'INSTRUCTION.
1	Hugh Smith	Larcin	8me période	Irlande	Catholique romaine	Ne sait ni lire ni écrire.
2	James Lafy	do	9me do	Etats-Unis d'Amérique.	Baptiste	do do
3	William Revels	do	4me do	Irlande	Eglise d'Angleterre.	Sait lire.
4	George Gill	Assaut.	5me do	Canada	do	Ne sait ni lire ni écrire.
5	James Normill	do	5me do	Irlande	Catholique romaine	do do

B. W. SMITH, *Sherif*,  
Comté de Simcoe.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Barric, 18 avril 1857.

No. 33.

BUREAU DU SHÉRIF, Cornwall, 9 avril 1857.

Monsieur,—J'accuse réception de votre lettre du 7 du courant, me demandant de vous transmettre, pour le déposer devant l'Assemblée Législative, un état du nombre de criminels actuellement détenus dans la prison des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, avec indication du crime pour lequel ils ont été condamnés, etc.; en réponse, je prends la liberté de dire, pour votre information, qu'il n'y a pas de criminels condamnés de détenus dans la prison de ces comtés. Il s'y trouve plusieurs prisonniers attendant leurs procès, qui aura lieu aux assises du 12 mai prochain, mais comme ils ne tombent pas sous l'esprit de votre circulaire, je crois inutile d'en faire rapport.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

D. MCINTYRE, *Sherif*.

E. A. MEREDITH, *Ecuyer*,  
Assistant secrétaire, Toronto.

No. 34.

TABLEAU DES PRISONNIERS SOUS SENTENCE, DÉTENUS DANS LA PRISON COMMUNE DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES, le 2me jour d'Avril 1857.

No.	N O M .	CRIMES POUR LESQUELS ILS SONT CONDAMNÉS.	A QUEL AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	R E L I G I O N .	POUVANT LIRE. ET ÉCRIRE.
1	Charles Richer	Félonie	Entre 20 et 25...	Paroisse de Bécancour, C. E.	Catholique romaine	Non.
2	Olivier Beau	Assaut sur sa femme	do 25 et 30...	do de Champlain, do	do	do.
3	Antoine Francœur	Larcin	do 20 et 25...	Ville des Trois-Rivières, do	do	do.
4	Julien Cadoret	do	do 60 et 65...	Cité de Montréal, do	do	do.
5	Antoinette Grenier	do	do 60 et 65...	Paroisse de La Baie, do	do	do.
6	Joseph Lacourse	do	do 15 et 20...	Ville des Trois-Rivières, do	do	do.
7	Magloire Gaouette	do	do 15 et 20...	Township d'Arthabaska, do	do	do.
8	Joseph Fontaine	Vagabondage	do 40 et 45...	Cité de Montréal, do	do	do.
9	Michel Bertrand	do	do 50 et 55...	do do	do	do.
10	William Hansen	do	do 55 et 60...	Ville de Christiania, Norvège...	Eglise épiscopal. protestante	Oui.

  

Des prisonniers ci-dessus	2	Report	6
do	2	Des prisonniers ci-dessus	1
do	1	do	3
do	1	do	1
	6	Total	10

J. G. OGDEN,  
*Sherif du District des Trois-Rivières.*

No. 35:

TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE WATERLOO, le premier jour de Mai 1857.

N O M.	C R I M E.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	POUVANT LIRE.	POUVANT LIRE ET ÉCRIRE.	ÉDUCATION SUPÉRIEURE.
William Mackey	Larcin	20	Irlande	Presbytérienne		1	
Henry Müller	Larcin et vol de cheval	30	Allemagne	Luthérienne		1	
Jesura Edwards	Larcin	21	États-Unis	Methodiste		1	
John Welsh	Assaut avec intention de tuer	28	Ecosse	Presbytérienne		1	
Carl Kahl	Faux	34	Allemagne	Luthérienne		1	
John Hesherman	Assaut et batterie	40	do	do		1	
Henry Holmes	Larcin	25	Irlande	Protestante		1	
Morris Jackson (nègre)	Folie	48	États-Unis	Methodiste	1		
Buel Earley	do	34	do	do		1	
Thomas Randel	do	50	Angleterre	Eglise d'Angleterre			

(Certifié.)

GEORGE DAVIDSON,

Sheriff.

No. 36.

**TABEAU DES CRIMINELS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE WELLAND, le 7e jour d'Avril 1857 :**  
 indiquant le crime pour lequel ils sont emprisonnés ; à quel âge ils l'ont été ; le pays d'où ils viennent ; s'ils savent lire et écrire.

NOM.	CRIME.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE.	RELIGION.	POUVANT LIRE.	POUVANT ÉCRIRE.	REMARQUES.
James O'Neil	Assaut — tentative de meurtre	28	Canada	Catholique	Lit	Lit et écrit.	
John Cochran	do	30	Irlande	do			
Parker Douglass	Incendiaire	40	Etats-Unis	Methodiste.			
William Sharp	Larcin	24	Irlande	Catholique.	do.		
Darius Smith	Vol et incendiaire	20	Canada	Methodiste.			
Alfred Smith	do	18	do	do.			
Henry Bennett	Larcin	30	do	Baptiste	do.		
George Reed	Assaut	26	Ecosse	Presbytérienne	do	Lit et écrit.	
Jeremiah Grady	Déprédations	19	Irlande	Catholique	do	do.	
George Sourwine	Larcin	28	Allemagne	do.			
Henry Foreman	do	42	do	do.			
James McInter	Souppçon	39	Irlande	Episcopaliennne		Education supérieure	
John Connors	Assaut	22	do	Catholique	Lit.		
Simor Singertling	Larcin	45	Allemagne	Luthérienne	do.		
Linton Lee	Assaut	23	Etats-Unis	Baptiste	do.		
Zenus Fell	Mépris de cour	45	Canada	do.		do	
William Webb	Larcin	20	do	Baptiste.			
Robert Webb	do	18	do	do.			
Henry Boomer	Menaces	25	Allemagne	Catholique	Lit.	Lit et écrit.	

(Certifié)

R. HOBSON,

Shérif.

## No. 37.

TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE WENTWORTH, le 11 Avril, A. D.,  
1857.

CRIME.	No.	AGE.	No.	NATIFS DE	No.	RELIGION.	No.	É D U C A T I O N .	No.
Meurtre .....	1	Entre 10 et 15 .....	3	Canada .....	6	Catholique romaine .....	24	Ne sait ni lire ni écrire .....	20
Homicide .....	1	do 15 et 20 .....	7	Etats-Unis .....	7	Episcopale .....	18	Lit et écrit imparfaitement .....	24
Faux .....	1	do 20 et 25 .....	14	Angleterre .....	5	Presbytérienne .....	12	Sait bien lire et écrire .....	16
Détournement de deniers .....	2	do 25 et 30 .....	14	Ecosse .....	5	Méthodiste .....	5		
Félonie .....	2	do 30 et 35 .....	12	Irlande .....	29	Aucune .....	1		
Vol de nuit avec effraction .....	4	do 35 et 40 .....	4	Allemagne .....	8				
Larcin .....	23	do 40 et 45 .....	3						
Délit .....	5	do 45 et 50 .....	1						
Assaut .....	4	do 50 et 60 .....	1						
Ivrognerie .....	15	do 60 et 70 .....	1						
Vagabondage .....	2								
Total .....	60		60		60		60		60

## No. 38.

ÉTAT extrait du REGISTRE de la PRISON des COMTÉS UNIS de YORK et PEEL, le 9 Avril 1857, indiquant le Nombre de Prisonniers à cette date, les Offenses dont ils ont été accusés, le degré de leur Instruction, leur Religion et les divers Pays auxquels ils appartiennent.

CRIME.	—	DÉNOMINATION RELIGIEUSE. (Continuation.)	—
Larcin .....	13	<i>Report</i> .....	86
Recèlement d'effets volés .....	1		
Vol de cheval .....	5		
Menaces .....	2		
Assaut .....	1		
Ivrognerie et désordre .....	80		
Déserteur .....	1		
Total .....	103	Méthodiste .....	7
		Presbytérienne .....	8
		Aucune .....	2
		Total .....	103
AGES RESPECTIFS.	—	PAYS RESPECTIFS.	—
Depuis 10 à 15 ans .....	4	Irlande .....	65
do 15 à 20 do .....	13	Angleterre .....	11
do 20 à 25 do .....	18	Ecosse .....	7
do 25 à 30 do .....	21	Canada Ouest .....	4
do 30 à 35 do .....	16	do Est .....	9
do 35 à 40 do .....	15	Etats-Unis .....	7
Tous les autres au-dessus de 40 ans .....	16	Total .....	103
Total .....	103		
DÉNOMINATION RELIGIEUSE.	—	DÉGRÉ D'INSTRUCTION.	—
Eglise d'Angleterre .....	38	Sait seulement lire .....	34
Catholique romaine .....	48	Sait lire et écrire .....	41
<i>Report</i> .....	86	Ne sait ni lire ni écrire .....	23
		Total .....	103

FRED. W. JARVIS,  
*Shérif.*

GEORGE. L. ALLEN,  
*Geolier.*

# R É P O N S E

A une Adresse de l'Honorable Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée 24 du Avril dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre, " un Etat de tous les Prisonniers " reçus dans chaque prison du Haut-Canada, depuis le 1er Janvier 1854, " et qui s'y trouvaient à cette date, avec indication de la cause et du terme de l'Emprisonnement."

Par Ordre,

**T. LEE TERRILL**

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Toronto, 10 Juin 1857.

## MEMORANDUM.

Les Shérifs des Comtés de York et Peel, Oxford et Wellington, ont négligé d'envoyer leurs Rapports.

E. A. MEREDITH,

Assistant Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,  
Toronto, 10 Juin 1857.

## LISTE DES ÉTATS.

- |                            |                            |
|----------------------------|----------------------------|
| 1.—BRANT, COMTÉ DE.        | 16.—LONDON, PRISON DE.     |
| 2.—CARLETON, COMTÉ DE.     | 17.—NORFOLK, COMTÉ DE.     |
| 3.—ELGIN, COMTÉ DE.        | 18.—NORTHUMBERLAND         |
| 4.—ESSEX, COMTÉ DE.        | DURHAM, COMTÉS UNIS        |
| 5.—FRONTENAC, LENOX, ET    | DE.                        |
| ADDINGTON, COMTÉS          | 19.—ONTARIO, COMTÉ DE.     |
| UNIS DE.                   | 20.—PERTH, COMTÉ DE.       |
| 6.—GREY, COMTÉ DE.         | 21.—PETERBOROUGH ET VICTO- |
| 7.—HALDIMAND, COMTÉ DE.    | RIA, COMTÉS UNIS DE.       |
| 8.—HALTON, COMTÉ DE.       | 22.—PRESCOTT, ET RUSSELL,  |
| 9.—HASTINGS, COMTÉ DE.     | COMTÉS UNIS DE.            |
| 10.—HURON ET BRUCE, COMTÉS | 23.—PRINCE EDOUARD, COMTÉ  |
| UNIS DE.                   | DE.                        |
| 11.—KENT, COMTÉ DE.        | 24.—SIMCOE, COMTÉ DE.      |
| 12.—LAMBTON, COMTÉ DE.     | 25.—STORMONT, DUNDAS,      |
| 13.—LANARK, ET RENFREW,    | GLENGARRY, COMTÉS          |
| COMTÉS UNIS DE.            | UNIS DE.                   |
| 14.—LEEDS, ET GREENVILLE,  | 26.—WATERLOO, COMTÉ DE.    |
| COMTÉS UNIS DE.            | 27.—WELLAND, COMTÉ DE.     |
| 15.—LINCOLN, ET WELLAND,   | 28.—WENTWORTH, COMTÉ DE.   |
| COMTÉS UNIS DE.            |                            |

## No. 1.

TABLEAU de tous les PRISONNIERS se trouvant dans la PRISON du COM-  
TÉ de BRANT, le premier jour de Janvier, A.D. 1855; et de tous les  
Prisonniers détenus dans la dite Prison depuis cette date jusq. 27 Av. 1857.

DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprison- nement.	REMAR- QUES.
11 novembre 1854.	Patrick Connor .....	Larcin .....	21 jours ..	
15 do do	William Burgess .....	do .....	49 do ..	
18 do do	Daniel McDermit .....	do .....	46 do ..	
28 do do	Peter Martin .....	do .....	71 do ..	
2 janvier do	John McDonald .....	Domage à la propriété ..	30 do ..	
do do do	John Adcorage .....	do do ..	24 do ..	
27 do do	John Force .....	Larcin .....	106 do ..	
28 do do	John Skye .....	do .....	135 do ..	
29 do do	Henry Hill .....	do .....	do do ..	
do do do	Thomas Redman .....	Assaut violent .....	64 do ..	
30 do do	Hugh Brady .....	Menaces d'assassiner ..	2 do ..	
6 février do	John McMullen .....	Argent obtenu sous de faux prétexes .....	179 do ..	
7 do do	Michael Usher .....	Menace d'assaillir .....	15 do ..	
do do do	Michael Welsh .....	do do ..	do do ..	
do do do	Edward Organ .....	do do ..	do do ..	
do do do	Michael Conway .....	do do ..	do do ..	
12 do do	Hiram Peat .....	Homicide .....	50 do ..	
23 do do	John Colwell .....	Assaut et batterie .....	60 do ..	
3 do do	Alexander Kittudge .....	Larcin .....	150 do ..	
17 mars do	Ralph Hamilton .....	Pour subir un autre interrog.	4 do ..	
do do do	Mark Duncan .....	do do ..	6 do ..	
27 do do	James Hickey .....	Larcin .....	4 do ..	
28 do do	Ann Wallace .....	Ivre et causant du désordre.	8 do ..	
31 do do	Soloman Soper .....	Larcin .....	64 do ..	
do do do	Clarence Cadwell .....	do .....	3 do ..	
5 avril do	John Fair .....	Assaut violent .....	261 do ..	
11 do do	Olivier Dunn .....	Larcin .....	41 do ..	
30 do do	Richard Bull .....	do .....	3 do ..	
2 mai do	John Colwell .....	Vol de grand chemin .....	74 do ..	
5 do do	John Barrett .....	Assaut et batterie .....	25 do ..	
13 do do	Henry Sours .....	do do ..	30 do ..	
17 do do	Jonn Henderson .....	Déprédations .....	60 do ..	
24 do do	James Smith .....	Larcin .....	185 do ..	
26 do do	David Green .....	Ivre et causant du désordre.	30 do ..	
do do do	Charles Wesley .....	do do ..	do do ..	
28 do do	John Obe .....	do do ..	10 do ..	
2 juin do	Mary McCormack .....	Larcin .....	6 do ..	
do do do	Hugh Devit .....	Ivre .....	10 do ..	
14 do do	John Lick .....	Ivre et causant du désordre.	do do ..	
do do do	John Green .....	do do ..	do do ..	
do do do	Noah Potter .....	do do ..	do do ..	
do do do	Peter Green .....	do do ..	do do ..	
15 do do	Talbot King .....	Assaut et batterie .....	30 do ..	
16 do do	Patrick Collins .....	Langage impie .....	1 do ..	
19 do do	do .....	Ivre et causant du désordre.	21 do ..	
do do do	James Patterson .....	do do ..	do do ..	
do do do	James Crosby .....	Menaces d'assassiner .....	2 do ..	
21 do do	Permillia Evenson .....	Ivre et causant du désordre.	10 do ..	
22 do do	Asa Sayles .....	Larcin .....	8 do ..	
do do do	Mary Hall .....	Ivre et causant du désordre.	do do ..	

## No. 1.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprison- nement.	REMAR- QUES
25 juin	1855.. John Sims.....	Larcin.....	10 jours..	
do do	do.. Lloyd Thomas.....	do.....	9 do	
26 do	do.. Alexander Pollock.....	Folie.....	3 do	
29 do	do.. George Rich.....	Vagabondage.....	10 do	
do do	do.. William H. Poland.....	do.....	10 do	
2 juillet	do.. Richard Carrick.....	Ivre et causant du désordre.	10 do	
7 do	do.. John Owens.....	do do	10 do	
do do	do.. Gregory Nickols.....	Larcin.....	279 do	
16 do	do.. Alexander Kittrique.....	Effets obtenus sous de faux prétextes.....	86 do	
19 do	do.. Adam Frere.....	Ivre et causant du désordre.	20 do	
do do	do.. John Bumer.....	do do	10 do	
do do	do.. William Fie.....	do do	10 do	
do do	do.. Charles Duvis.....	do do	5 do	
do do	do.. George Powlas.....	Assaut avec inren. de tuer.	185 do	
21 do	do.. John Giegh.....	Ivre et causant du désordre.	15 do	
23 do	do.. Patrick Daly.....	Larcin.....	180 do	
25 do	do.. John Nesbit.....	Assaut et batterie.....	23 do	
3 août	do.. David Mandigo.....	Déprédations.....	30 do	
6 do	do.. James Mellvaine.....	Larcin.....	70 do	
7 do	do.. John Culbut.....	do.....	69 do	
16 do	do.. George Rich.....	do.....	60 do	
17 do	do.. Joseph Hall.....	do.....	120 do	
22 do	do.. John Parker.....	do.....	70 do	
26 do	do.. Benjamin Barker.....	do.....	53 do	
do do	do.. James Proply.....	do.....	9 do	
27 do	do.. Patrick Ryan.....	Ivre et causant du désordre.	1 do	
10 septembre	do.. A. J. Brewer.....	Vol de nuit avec effraction.	63 do	
do do	do.. Alfred Elliott.....	Larcin.....	33 do	
do do	do.. John Sims.....	Désordre.....	30 do	
9 do	do.. Eliza J. Brany.....	do.....	do do	
10 do	do.. Hiram Brown.....	do.....	do do	
do do	do.. James Wells.....	do.....	do do	
12 do	do.. Michael O'Hara.....	Faux.....	35 do	
do do	do.. Isaac Thomas.....	Menaces d'attenter à la vie.	34 do	
13 do	do.. Jacob Mazellis.....	Larcin.....	do do	
15 do	do.. Thomas Athbriny.....	do.....	30 do	
do do	do.. George Robinson.....	do.....	77 do	
do do	do.. Matthew Shannon.....	Ivre et causant du désordre	25 do	
27 do	do.. Patrick H. Slimer.....	Larcin.....	135 do	
2 octobre	do.. Thomas Buchanan.....	Ivre et causant du désordre.	20 do	
do do	do.. William Gleason.....	Assaut et batterie.....	30 do	
do do	do.. Patrick Gleason.....	do do	do do	
6 do	do.. Peter Wolfred.....	Ivre et causant du désordre.	10 do	
do do	do.. James M Cutcheon.....	Larcin.....	190 do	
9 do	do.. James Bugen.....	do.....	3 do	
13 do	do.. Thomas Smith.....	Langage abusif.....	30 do	
15 do	do.. Robert Moore.....	Larcin.....	37 do	
16 do	do.. Elizabeth Duncan.....	Coup de poignard.....	190 do	
22 do	do.. Mary Ann Carter.....	Larcin.....	180 do	
24 do	do.. Daniel Rotherford.....	do.....	42 do	
26 do	do.. Mary O'Brien.....	Troublé la paix.....	9 do	
29 do	do.. Herman Brown.....	Ivre et causant du désordre.	30 do	
do do	do.. Isaac Brown.....	do do	do do	
do do	do.. Washington Cain.....	do do	do do	
3 novembre	do.. John Hill.....	Assaut et batterie.....	do do	
6 do	do.. Elizabeth M. West.....	Larcin.....	17 do	

## No. 1.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
6 novembre 1855.	Mary Ann Thompson..	Larcin .....	17 jours..	
do do	do .. Jane Ryan .....	Assaut .....	30 do ..	
13 do	do .. Thomas McCarthy ..	Faux .....	48 do ..	
do do	do .. John Sager .....	Larcin .....	10 do ..	
14 do	do .. John Louis .....	do .....	8 do ..	
15 do	do .. Alexander Kittindye..	do .....	126 do ..	
22 do	do .. James Beutliff .....	Délit .....	3 do ..	
23 do	do .. Elizabeth McCaul .....	Maison de désordre ..	180 do ..	
26 do	do .. Robert Locket .....	Effets obtenus sous de faux prétextes .....	30 do ..	
28 do	do .. Heraman Brown .....	Assaut sur un constable ..	do do ..	
5 décembre	do .. James Patterson .....	Assaut .....	28 do ..	
12 do	do .. James McMahan .....	Larcin .....	140 do ..	
13 do	do .. David McCurtis .....	Dépredations .....	30 do ..	
do do	do .. William Thompson .....	Meurtre .....	5 do ..	
14 do	do .. William McCurtis .....	Manque de caution .....	2 do ..	
do do	do .. John McCurtis .....	do do .....	do do ..	
do do	do .. James McCurtis .....	do do .....	do do ..	
do do	do .. Mary Ann Thompson..	do do .....	do do ..	
15 do	do .. George Rich .....	Menaces de poignarder ..	19 do ..	
22 do	do .. James Miller .....	Larcin .....	18 do ..	
26 do	do .. George Washington ..	Vol de nuit avec effraction ..	120 do ..	
27 do	do .. Richard Stipps .....	Larcin .....	5 do ..	
1er janvier 1856.	do .. William Shirry .....	do .....	210 do ..	
do do	do .. Abraham Ahyuagya ..	do .....	200 do ..	
9 do	do .. Ralfe Carr .....	Battu et estropié un cheval ..	90 do ..	
14 do	do .. Sarah Johnston .....	Ivrognerie et désordre ..	30 do ..	
do do	do .. Susan Hobson .....	do do .....	do do ..	
16 do	do .. George Sale .....	Larcin .....	130 do ..	
17 do	do .. John Lowe .....	Ivrognerie et désordre ..	25 do ..	
18 do	do .. William Phillips .....	Vagabondage .....	20 do ..	
25 do	do .. Nila Robinson .....	Ivrognerie et désordre ..	10 do ..	
4 février	do .. John Froman .....	do do .....	5 do ..	
11 do	do .. William Phillips .....	Vagabondage .....	29 do ..	
13 do	do .. John Hacket .....	Larcin .....	91 do ..	
do do	do .. James Williams .....	do .....	106 do ..	
18 do	do .. John Rice .....	do .....	75 do ..	
do do	do .. John Gorman .....	do .....	do do ..	
21 do	do .. Thomas Attlebury .....	Ivrognerie et désordre ..	10 do ..	
1 mars	do .. William Phillips .....	Vagabondage .....	7 do ..	
4 do	do .. Mary A. Dorwick .....	Larcin .....	8 do ..	
do do	do .. James Dorwick .....	Vagabondage .....	do do ..	
5 do	do .. Dennis O'Brien .....	Désordre .....	22 do ..	
12 do	do .. James Hobson .....	Ivrognerie et désordre ..	30 do ..	
do do	do .. Susannah Hobson .....	do do .....	do do ..	
do do	do .. James Hobson .....	Vagabondage .....	do do ..	
15 do	do .. James M. Smith .....	Larcin .....	19 do ..	
18 do	do .. Owen Judge .....	Ivrognerie et désordre ..	30 do ..	
do do	do .. Hugh Brady .....	do do .....	21 do ..	
20 do	do .. John Key .....	do do .....	20 do ..	
21 do	do .. John Alois .....	Larcin .....	159 do ..	
24 do	do .. James Wolfred .....	Langage obscène .....	30 do ..	
31 do	do .. Edward Cassey .....	Larcin .....	33 do ..	
12 avril	do .. Mary Glossy .....	do .....	10 do ..	
7 do	do .. Ann Ward .....	Ivrognerie et désordre ..	30 do ..	
do do	do .. Elizabeth Anderson ..	do do .....	10 do ..	

No. 1.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Termes de l'emprisonnement.	REMARKES.
7 avril	1856.. Daniel Sullivan	Vagabondage	80 jours.	
8 do	do John Bainster	Larcin	22 do	
10 do	do John Nesbit	Ivrognerie et désordre	30 do	
12 do	do Barry Homer	do do	10 do	
14 do	do Thomas Otis	Larcin	102 do	
do do	do James McCutcheon	do	190 do	
do do	do Jeremiah Shaw	Ivrognerie	10 do	
15 do	do James Kider	Désordre	20 do	
19 do	do Alexander Kittindye	Ivrognerie et désordre	60 do	
24 do	do Peter Wolfred	do do	21 do	
do do	do John Minon	Folie	150 do	
28 do	do George Edwick	Ivrognerie et désordre	30 do	
29 do	do Peter Brown	Misc en circ. de fausse monn	190 do	
do do	do George Frazer	Larcin	77 do	
30 do	do Daniel McKinzie	Assaut	21 do	
3 mai	do John F. Redman	do	30 do	
5 do	do Ann Davis	Ivrognerie et désordre	10 do	
6 do	do Philip Gardough	Larcin	do do	
7 do	do James McKarna	do	3 do	
9 do	do Isaac Monture	Assaut violent	110 do	
13 do	do John Bishop	Vol de nuit avec effraction	73 do	
do do	do Elizabeth Waits	Assaut	30 do	
do do	do Richard O'Brien	Vol de nuit avec effraction	15 do	
26 do	do William Thomas	Larcin	57 do	
29 do	do John Powlas	Ivrognerie et désordre	20 do	
do do	do Peter Powlas	do do	15 do	
do do	do William Abris	do do	30 do	
do do	do John Lock	do do	10 do	
13 juin	do James Field	do do	30 do	
21 do	do Peter Manny	Refus de remplir ses devoirs militaires	10 do	
26 do	do Alexander Kittindye	Ivrognerie et désordre	180 do	
do do	do James McIntyre	Assaut violent	10 do	
7 juillet	do James McKenna	Larcin	120 do	
do do	do Hector Campbell	Vol de nuit avec effraction	100 do	
do do	do Hector Johnston	do do	do do	
11 do	do John Fowler	Exposé sa personne	14 do	
14 do	do Neil McNeill	Déprédations	10 do	
do do	do James McGiven	do do	do do	
do do	do Thomas Grady	do do	do do	
15 do	do Ralfe Carr	Blessé et estropié un cochon	30 do	
18 do	do George Powlas	Assaut et batterie	do do	
25 do	do Samuel Wilson	Déprédations	10 do	
26 do	do George Jones	Larcin	28 do	
27 do	do John Dilloway	Déprédations	30 do	
2 août	do Charles Whitelaw	Refus de travailler pis matie	10 do	
do do	do Morris Cripps	Conduite désordonnée	5 do	
do do	do Jacob Wyses	Ménaces de tuer	10 do	
7 do	do Archibald McKenzie	Maison mal famée	32 do	
do do	do Julia McKenzie	do do	do do	
do do	do Mary Campbell	do do	do do	
do do	do Ellen McDonald	Refus de prêter serments	3 do	
11 do	do John Keegan	Larcin	17 do	
13 do	do Robert McKay	do do	14 do	
21 do	do George Rich	Coups de poignard	17 do	
do do	do James Wolfred	Larcin	49 do	

No. 1.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Termes de l'emprison- nement.	REMAN- QUE.
21 août 1856.	Richard Rich	Larcin	78 jours	
do do do	Peter Graham	do	48 do	
22 do do do	Edmund Monohue	Emeutier—libér. d'un prison.	60 do	
do do do	Phelix Macdan	do do do	30 do	
do do do	William Dunn	do do do	30 do	
do do do	John Bryan	do do do	30 do	
26 do do do	Mary Davis	Assaut	15 do	
27 do do do	William Ryan	Coups de poignard	47 do	
28 do do do	John McDonnox	Assaut	41 do	
2 septembre do	Charles Green	Larcin	42 do	
do do do	Hugh Stewart	Assaut et libér. d'un prisonn.	30 do	
do do do	James Orange	do do do	30 do	
8 do do do	John Guin	Larcin	33 do	
do do do	John Dalton	Ivre et causant du désordre	9 do	
18 do do do	John Colvert	Larcin	30 do	
do do do	Magaret Fitzgibbon	Ivre et causant du désordre	15 do	
20 do do do	Jane Jendkinson	Larcin	39 do	
24 do do do	Daniel Mandigog	do	21 do	
27 do do do	Frederick G. Nellis	do	17 do	
1 octobre do	Samuel Coffee	Ivre et exposant sa personne	8 do	
4 do do do	William Shannon	Assaut violent	86 do	
do do do	Patrick Collins	do	86 do	
do do do	Patrick Mahony	do	86 do	
do do do	David Karr	do	35 do	
do do do	Thomas Cawley	do	35 do	
do do do	David Bryan	do	35 do	
24 do do do	James McCutcheon	Larcin	206 do	
do do do	Daniel Clayer	Ivre	4 do	
25 do do do	Joseph Taylor	Assaut et batteries	2 do	
do do do	John Edwards	do do	2 do	
29 do do do	Elizabeth Carnie	Vagabondage	30 do	
4 novembre do	Agustus Butler	Ivre et causant du désordre	30 do	
do do do	Thomas Myerscough	Assaut violent	51 do	
12 do do do	John Barret	Larcin	1 do	
1 décembre do	Thomas Mathews	Ivre et causant du désordre	30 do	
do do do	Henry Levier	do do do	10 do	
do do do	Elizabeth Carnie	do do do	30 do	
3 do do do	William Coward	Larcin	30 do	
16 do do do	John Horex	Argent obtenu sous de faux prétextes	3 do	
do do do	William Green	Larcin	78 do	
do do do	Ellis Leslie	Vagabondage	20 do	
27 do do do	Charles R. Whitmore	Larcin	78 do	
29 do do do	Michael Young	do	11 do	
do do do	Alexander Mills	do	15 do	
do do do	Benjamin Detchel	do	15 do	
31 do do do	Elizabeth Carnie	Bris de fenêtres	48 do	
3 janvier 1857.	Alexander Kithidge	Larcin	156 do	Pas encore libéré.
6 do do do	John Edwards	do do	1 do	
do do do	George Barnhart	Manque de caution	1 do	
do do do	Robert Holland	do do	1 do	
10 do do do	Mahala E. Mills	Larcin	120 do	
23 do do do	James Campbell	Assaut et batteries	30 do	
29 do do do	Hugh McLaughlin	Emeutier	4 do	

## No. 1.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.			NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
7	février	1857.	Thomas Mathews.....	Ivre et causant du désordre.	20 jours.	.....
11	do	do	John Hulburt .....	Faux .....	1 do	.....
do	do	do	Hector Campbell .....	Assaut et batterie .....	30 do	.....
14	do	do	Isaac Everett .....	Assaut avec intention de commettre un rapt .....	54 do	.....
16	do	do	Thomas Wilson .....	Faux .....	8 do	.....
20	do	do	Allan Elliott .....	Assaut violent .....	6 do	.....
4	mars	do	Isaac Smith.....	Larcin .....	130 do	Pas encore libéré.
do	do	do	Thomas Chalker.....	Faux .....	35 do	do do.
5	do	do	James Galon.....	Ivre et causant du désordre.	30 do	.....
7	do	do	Michael McHael .....	Ivre .....	10 do	.....
16	do	do	Robert Forrester.....	Larcin.....	86 do	Pas encore libéré.
17	do	do	William Boyd .....	Coups de poignard. ....	42 do	do do.
24	do	do	John Ranney .....	Ivre et causant du désordre.	14 do	.....
30	do	do	Jane Herbert.....	Déprédations .....	30 do	.....
do	do	do	Alexander Clarke.....	Larcin.....	80 do	Pas encore libéré.
4	avril	do	James Galvin .....	do .....	66 do	.....
6	do	do	Henry Webster .....	Ivre et causant du désordre.	30 do	.....
18	do	do	James Hogan .....	Larcin .....	11 do	Pas encore libéré.
20	do	do	Daniel Surrey.....	do .....	9 do	do do.
21	do	do	Samuel W. Jackson...	do .....	8 do	do do.
do	do	do	Edward Brown.....	do .....	do do	do do.
do	do	do	Henry Brazier .....	do .....	do do	do do.
25	do	do	John Currie .....	Aliéné.....	4 do	do do.
27	do	do	Ann Williamson .....	Assaut .....	2 do	do do.
do	do	do	Donald McCoy .....	Assaut et batterie .....	do do	do do.
4	janvier	1855.	Terrance McDermit.....	Pour dettes .....	19 do	.....
6	do	do	Thomas Rainbow .....	do .....	1 do	.....
17	février	do	William Crabb .....	do .....	do do	.....
21	mars	do	William Montgomery.....	do .....	2 do	.....
4	avril	do	James Huntsman .....	do .....	16 do	.....
6	do	do	Edward Ware .....	do .....	25 do	.....
16	do	do	William Gardner .....	do .....	13 do	.....
25	do	do	William Flock .....	do .....	10 do	.....
26	do	do	George Jackson .....	do .....	25 do	.....
20	juin	do	George Ware .....	do .....	2 do	.....
do	do	do	R. Campbell .....	do .....	do do	.....
21	do	do	Henry H. Deman .....	do .....	do do	.....
22	do	do	Richard Southwell.....	do .....	1 do	.....
27	do	do	James Brown .....	do .....	2 do	.....
25	juillet	do	Robert Monteith .....	do .....	do do	.....
16	août	do	James Gettes.....	do .....	116 do	.....
8	octobre	do	Thomas Pearsons.....	do .....	2 do	.....
22	do	do	Walter Detrick.....	do .....	4 do	.....
12	décembre	do	John Pollas .....	do .....	do do	.....
21	do	do	William Salisbury .....	do .....	20 do	.....
28	do	do	Caleb Ellison .....	do .....	4 do	.....
26	février	do	John Wilson .....	do .....	10 do	.....
1	mars	do	Anson N. Harris.....	do .....	8 do	.....
15	do	do	Robert Willison .....	do .....	15 do	.....
21	avril	do	William Salisbury .....	do .....	14 do	.....
6	juin	do	Edward Hicks .....	do .....	1 do	.....

## No.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NOM DU PRISONNIER.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
22 juillet 1856.....	James H. Sears.....	Pour Dettes.....	3 jours..	.....
do do. do. ....	do do .....	do .....	do do ..	.....
24 do. do. ....	Barthelemew Salisbury	do .....	2 do ..	.....
26 do. do. ....	Charles S. Jones.....	do .....	3 do ..	.....
28 do. do. ....	Edward Hicks .....	do .....	1 do ..	.....
10 septembre 1856..	Darius Davis .....	do .....	24 do ..	.....
6 décembre do ..	Alexander Stewart....	do .....	10 do ..	.....
do do. do ..	do do .....	do .....	do do ..	.....
do novembre do ..	William Crabbe.....	do .....	54 do ..	.....
do do. do ..	George Crabbe.....	do .....	do do ..	.....
14 do. do ..	A. B. Currie .....	do .....	24 do ..	.....
24 janvier 1857....	Charles Foster .....	do .....	15 do ..	.....
do do. do ..	Isaac Smith .....	do .....	14 do ..	.....
18 février 1857....	Solomon Bridge.....	do .....	5 do ..	.....
2 avril do ....	William J. Dalton....	do .....	10 do ..	.....

JOHN SMITH,

*Sherif,**Du Comté de Brant*

## No. 2.

BUREAU DU SHÉRIF,

Ottawa, 5 Mai 1857.

ÉTAT indicatif de tous les PRISONNIERS reçus dans la PRISON du COMTÉ de CARLETON, ainsi que ceux se trouvant dans la PRISON le 1er janvier A. D., 1855, à venir jusqu'au 5 mai 1857, transmis par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général pour l'information de l'Assemblée Législative.

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
1	George Fitzsimons....	Larcin .....	2 jours..	.....
2	Xavier Robillard .....	Assaut .....	19 do ..	.....
3	Bridget Murray .....	Larcin .....	2 do ..	.....
4	Robert Hindman .....	do .....	14 do ..	.....
5	Maria Young .....	do .....	1 do ..	.....
6	Pataick Leger .....	Assaut .....	2 do ..	.....
7	Sophia Piche .....	Maison de prostitution.....	2 do ..	.....
8	Jane Evans .....	do do .....	2 do ..	.....
4	Maria Young .....	do do .....	2 do ..	.....
10	Esther Dupont .....	do do .....	2 do ..	.....
11	James Finney .....	Folie .....	2 do ..	.....

## No. 2—.(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
12	Octave Beredon ..	Assaut .....	2 jours .....	
13	John Foster .....	Larcin .....	46 do .....	
14	Patrick Reilly .....	do .....	1 do .....	
15	Frederick Lewis .....	Non paiement d'amende .....	6 do .....	
16	William Scott .....	do do .....	6 do .....	
17	Ferdinand Bliss .....	Laisse son emploi .....	8 do .....	
18	Narcisse Dupre y .....	Homicide .....	28 do .....	
19	John Gunn .....	Assaut et batterie .....	28 do .....	
20	Patrick McKenna .....	Assaut avec intention, etc. ....	2 do .....	
21	Noël Champaigne .....	Laisse son emploi .....	27 do .....	
22	Joseph McGee .....	Troublé la paix .....	7 do .....	
23	Margaret Carleton .....	Troubles .....	2 do .....	
24	Patrick Reilly .....	do .....	2 do .....	
25	Pierre Gravelle .....	do .....	2 do .....	
26	Terrence Cosgrove .....	Assaut .....	2 do .....	
27	James Black .....	Ivrognerie .....	2 do .....	
28	Patrick Byrne .....	Bris de maison .....	2 do .....	
29	John Brown .....	Ivrognerie .....	2 do .....	
30	John Prouse .....	do .....	2 do .....	
31	John Finlay .....	Infraction des règlements de la cité ..	1 do .....	
32	Etienne Prime .....	do do .....	3 do .....	
33	Andrew Heavey .....	Troublé la paix .....	1 do .....	
34	Xavier Robillard .....	Assaut .....	2 do .....	
35	James Kennedy .....	Assaut avec intention, etc .....	2 do .....	
36	George Graham .....	Ivrognerie .....	2 do .....	
37	William Cook .....	Avoir lancé des pierres .....	1 do .....	
38	Timothy Morphy .....	Déprédations .....	1 do .....	
39	Patrick Reilly .....	Ivre .....	3 do .....	
40	Robert Hill .....	do .....	2 do .....	
41	James Downill .....	Folie .....	8 do .....	
42	Mary Ann Burton .....	Ivre et causant du désordre .....	8 do .....	
43	James Hyds .....	Troubles .....	3 do .....	
44	John Gerard .....	Assaut et batterie .....	4 do .....	
45	Mary Delarwill .....	do do .....	2 do .....	
46	Mary Duff .....	Bruit et troubles .....	5 do .....	
47	Lurette Seville .....	Assaut et batterie .....	1 mois .....	
48	Michael St. John .....	ds do .....	1 jours .....	
49	Thomas Lapoint .....	Assaut .....	1 mois .....	
50	Patrick Reilley .....	Ivre .....	2 jours .....	
51	Patrick Smith .....	Larcin .....	20 do .....	
52	Samuel J. Gordon .....	Assaut .....	1 do .....	
53	Cornelius Kenneds .....	Troubles .....	1 do .....	
54	William Cyrs .....	Larcin .....	4 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> mois .....	
55	Charles Lalone .....	Assaut .....	12 jours .....	
56	Alexander Burke .....	Maison de désordre .....	1 do .....	
57	Mrs. A. Burke .....	do do .....	1 do .....	
58	Samuel Little .....	Troubles .....	3 do .....	
59	Charles Crawford .....	Ivre .....	2 do .....	
60	Sarah Cameron .....	Folie .....	4 do .....	
61	James Lynch .....	Ivre .....	2 do .....	
62	John Kennedy .....	Laisse son emploi .....	16 do .....	
63	George Webster .....	do do .....	16 do .....	
64	Francis McDonald .....	Ivre .....	2 do .....	
65	James Fitzsimons .....	Larcin .....		3 ans au pénitencier provincial.
66	Daniel McCarthy .....	do .....		do do

## No. 2.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
67	Césinie Lapoint	Quitté son emploi	30 jours	
68	Eliza Nichol	Ivre	3 do	
69	Patrick Reilley	Désordre	2 do	
70	Eliza Nichol	Ivre	1 do	
71	Alexandre Lamarque	Troubles	2 do	
72	Cornelius Hozen	Troublé la paix	3 do	
73	Edward Lyoran	Troubles	4 do	
74	Jane Lyman	do	4 do	
75	Robert McCandlish	do	1 do	
76	Daniel Copps	Larcin	7 do	
77	Samuel Litle	Assaut	6 do	
78	do do	Larcin	7 do	
79	John King	do	3 mois	
80	Mary Higgins	Bris de fenêtres	2 jours	
81	Theodore Touboise	Assaut	3 do	
82	Michael O'Brien	Ivre	4 do	
83	Patrick Reilley	Assaut	6 do	
84	Mary Downie	do	3 do	
85	Timothy Burns	do	2 do	
86	Ann Cameron	Troubles	9 do	
87	Henry Bone	do	2 do	
88	John Kinan	Assaut	3 do	
89	Ann Slattery	Folie	2 do	
90	Catherine Thomas	Maison de prostitution	1 do	
91	Anne McDonald	do do	1 do	
92	Eliza Flaherty	do do	1 do	
94	Anne Daley	Folie	36 do	
95	Andrew Lepine	Assaut	2 do	
96	John Kehoe	do	1 do	
97	William Nof	Quitté son emploi	3 do	
98	Charles Crawford	Ivre	3 do	
99	Michael Padding	Désordre	2 do	
100	John King	Bris de fenêtres	3 do	
101	John Nicholson	Assaut	1 do	
102	Eliza Flaherty	do	4 do	
103	Andrew Delivery	Larcin	51 do	
104	Eliza Flaherty	Assaut et batterie	2 do	
105	John Kane	Assaut	2 do	
106	Jacob Brown	Assaut et batterie	6 do	
107	Elizabeth Downie	Vagabondage	6 do	
108	Octave Guthrie	Quitté son emploi	25 do	
109	Levi Waldruff	Délit	8 do	
110	Joseph Peirard	Quitté son emploi	3 do	
111	Laroune Nivette	Assaut	3 do	
112	Simon D. Hughs	Batterie	5 do	
113	John Cheney	do	5 do	
114	Hugh Heney	Troubles	2 do	
115	Patrick Reilley	Assaut et batterie	20 do	
116	Anne Clouse	Meurtre volontaire	20 do	
117	Samuel Hall	Clôture enlevée	2 do	
118	John Guést	Assaut et batterie	1 do	
119	Peter Seyars	Bris de fenêtres	16 do	
120	Michael Maloney	Larcin		8 ans de pénitencier provincial.
121	Mary Maloney	do	9 jours	
122	John Brownlee	Meurtre	5 do	

## No. 2.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
123	Adam Burch	Meurtre	5 jours	
124	William Cathcart	do	do do	
125	John Carney	do	do do	
126	James McVittie	do	do do	
127	George Eddy	do	do do	
128	Robert Stanley	do	do do	
129	Alexander Gambel	do	do do	
130	William Eddy	do	do do	
131	John Allan	do	do do	
132	Murdock McRae	Ivre	3 do	
133	Mary Duff	Larcin	1 do	
134	John Colgan	Folie	2 do	
135	Pierre Gonague	Ivre	1 do	
136	Anne McGrath	Larcin	37 do	
137	John Labrague	Quitté son emploi	2 do	
138	John Harrison	Provocation pour se battre	12 do	
139	Catherine Harrison	Troubles	2 do	
140	Thomas Corcoran	do	do do	
141	Francis Pero	Folie	10 do	
142	Catherine Harrison	Troubles	19 do	
143	John Dunn	do	10 do	
144	Harmon Henry	Ivre	2 do	
145	Alexander Patton	Larcin	do do	
146	Richard DeCross	Bris de maison	109 do	
147	Mary Buckley	Troubles	2 do	
148	Alexander Patton	Larcin	20 do	2 ans au pénitencier provincial.
149	John Laframbois	Ivre	2 do	
150	Lucinda Tomlinson	Folie	10 do	
151	Colin McClaren	Troubles	1 do	
152	Pierre Gravelle	Ivrognerie	3 do	
153	Margaret Dorris	Troubles	do do	
154	Eliza Nicholson	Ivre	6 do	
155	Patrick Reilley	Assaut	3 do	
156	Faubair Anestel	Larcin	1 do	
157	Patrick Reilley	Troubles	3 do	
158	do	Assaut	do do	
159	George Latom	do	2 do	
160	Edward Henry	Larcin	8 mois	
161	James Jeffreys	Quitté son emploi	26 do	
162	William Kealey	Assaut	1 do	
163	Kelsey Jones	Menaces	8 do	
164	Martin Patterson	Quitté son emploi	26 do	
165	Xavier Bedard	Larcin	2 do	
166	Eliza Nicholson	Ivre	5 do	
167	Francis McDougall	Troubles	1 do	
168	Andrew Heavey	do	do do	
169	do	Pour ne pas être comparé	do do	
170	Maurice Connor	Bris de fenêtres	22 do	
171	Terrance O'Neil	Ivre	2 do	
172	Samuel Litle	Troubles	4 do	
173	Mary O'Bried	Maison de prostitution	3 do	
174	Eliza Nicholson	Ivre	2 do	
175	Mary Duff	Troubles	9 do	
176	Samuel Wilkins	Ivre	2 do	
177	John Kinan	do	26 do	

## No. 2.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Term de l'emprison- nement.	REMARQUES.
178	David Smith.....	Bruit.....	3 mois.....	
179	John Pope.....	Ivre.....	2 do.....	
180	Samuel Gillis.....	do.....	2 do.....	
181	Thomas A. Green.....	Menaces.....	2 do.....	
182	Louis Contois.....	Laissé son emploi.....	2 do.....	
183	John Pope.....	Ivre.....	10 do.....	
184	John Blass.....	Laissé son emploi.....	6 jours.....	
185	Joseph Fergusson.....	Tentative d'assaut.....	35 do.....	
186	Henry King.....	Menaces.....	4 do.....	
187	Patrick Reilly.....	Bruit.....	4 do.....	
188	do.....	do.....	7 do.....	
189	Patrick Noel.....	Lancé des œufs.....	1 do.....	
190	James Robertson.....	Bruit.....	2 do.....	
191	Thomas Cleary.....	do.....	3 do.....	
192	Terrence O'Neil.....	do.....	2 do.....	
193	Joseph Barrett.....	Bruit et troubles.....	8 do.....	
194	Philip Broyard.....	Laissé son emploi.....	1 do.....	
195	John Twohy.....	Délirium.....	24 do.....	
196	Germain Fortier.....	Déchargé une arme à feu.....	2 do.....	
197	James Gomisky.....	Assaut et batterie.....	32 do.....	
198	Andrew Dier.....	Coups de poignard.....	2 do.....	
199	William Litle.....	do.....	2 do.....	
200	John Fergusson.....	Laissé son emploi.....	2 do.....	
201	Joseph Parker.....	Larcin.....	5 do.....	Mené à Toronto.
202	Thomas McBride.....	Fréquenté une maison de prostitution.....	28 do.....	
203	William Fletcher.....	do..... do.....	28 do.....	
204	Mary Doyle.....	Bris de fenêtre.....	1 do.....	
205	Thomas McBride.....	Larcin.....	2 do.....	
206	Patrick Ward.....	Fréquenté une maison de prostitution.....	2 do.....	
207	John Daley.....	do..... do.....	2 do.....	
208	Barney Devlin.....	do..... do.....	2 do.....	
209	Patrick Varney.....	do..... do.....	2 do.....	
210	Patrick Flanigan.....	do..... do.....	2 do.....	
211	Alexander Brennan.....	do..... do.....	2 do.....	
212	Thomas Crow.....	do..... do.....	2 do.....	
213	Simon Murphy.....	do..... do.....	2 do.....	
214	Stephen Moore.....	Ivre.....	3 do.....	
215	Antoine Faubierre.....	Assaut.....	2 do.....	
216	James Mooney.....	Troubles.....	2 do.....	
217	James Hughs.....	do.....	2 do.....	
218	John Kearas.....	do.....	2 do.....	
219	Hugh Johnstone.....	Ivre.....	2 do.....	
220	Samuel McCandlish.....	Menaces.....	10 do.....	
221	John Pope.....	Ivre.....	5 do.....	
222	Samuel Swain.....	Assaut.....	2 do.....	
223	Joseph Doyle.....	Troubles.....	3 do.....	
224	John Drous.....	Coups de poignard.....	5 do.....	
225	Joseph McGonigall.....	Bris de fenêtre.....	10 do.....	
226	Joseph Beaubien.....	Assaut et batterie.....	5 do.....	
227	Michael Slaven.....	Larcin.....	37 do.....	
228	John Payet.....	Laissé son emploi.....	24 do.....	
229	John Griffin.....	Larcin.....	3 do.....	
230	James Duford.....	Fréquenté une maison de prostitution.....	1 do.....	
231	Edward O'Meara.....	Larcin.....	2 do.....	
232	Francis McDougall.....	Ivre et trouble.....	1 do.....	
233	Enice Sayin.....	Laissé son emploi.....	1 do.....	

## No. 2.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
234	Theopholi Sayin.....	Laisse son emploi.....	1 jours.....	
235	Xavier Berlin.....	do.....	1 do.....	
236	William Howin.....	Mené trop vite son cheval.....	1 do.....	
237	John Kearns.....	Mis le feu à une maison.....	3 do.....	
238	John Jinks.....	Menaces.....	19 do.....	
239	John Kearns.....	Assaut.....	2 do.....	
240	John Boyle.....	Larcin.....	2 do.....	
241	Thomas Joyce.....	do.....	2 do.....	
242	Thomas Morrison.....	Menaces.....	55 do.....	
243	Eliza Nicholson.....	Larcin.....	52 do.....	
244	Mary Kearney.....	Bru't et trouble.....	2 do.....	
245	Martin Kane.....	Assaut.....	1 do.....	
246	Patrick Corneen.....	do.....	1 do.....	
247	Peter Feaubert.....	Larcin.....	11 do.....	
248	Prosper Hogg.....	do.....	1 do.....	
249	John Anderson.....	Ivre.....	2 do.....	
250	John Kearns.....	Assaut.....	1 mois.....	
251	Robert Prentiss.....	do.....	2 jours.....	
252	John Ardell.....	do.....	2 do.....	
253	William Hawkins.....	Ivrognerie.....	1 do.....	
254	Eliza Nicholson.....	do.....	31 do.....	
255	Thomas Baker.....	Larcin.....	10 do.....	
256	John Kitts.....	Troubles.....	1 do.....	
257	Joseph Enoff.....	Ivre.....	1 do.....	
258	Terrence O'Neil.....	Assaut et troubles.....	1 do.....	
259	John Graham.....	Ivre.....	3 do.....	
260	Isabella Hodgins.....	Larcin.....	1 do.....	
261	John Foster.....	do.....	3 mois.....	
262	John Hall.....	Assaut.....	2 jours.....	
263	Theodore Massey.....	Troubles.....	4 do.....	
264	James O'Connell.....	Assaut.....	3 do.....	
265	David Walsh.....	Troubles.....	1 do.....	
266	Michael Fagan.....	Assaut.....	30 do.....	
267	John Cameron.....	do.....	22 do.....	
268	John Nastin.....	Laisse son emploi.....	1 do.....	
269	Henry King.....	Troubles.....	31 do.....	
270	Robert King.....	do.....	31 do.....	
271	James Bergama.....	Laisse son emploi.....	30 do.....	
272	Francis Pero.....	do.....	30 do.....	
273	Levi St. Orge.....	do.....	30 do.....	
274	Mark Yell.....	do.....	30 do.....	
275	Charles Langstaff.....	do.....	1 do.....	
276	Elizabeth Webb.....	Larcin.....	2 do.....	
278	Phœbe Smith.....	do.....	2 do.....	
279	Delia Moodie.....	do.....	2 do.....	
280	John Corbitt.....	Fréquenté une maison de prostitution.....	8 do.....	
281	John Colborne.....	Troubles.....	2 do.....	
283	Arthur McLean.....	Ivrognerie.....	11 do.....	
283	Charles Crawford.....	do.....	2 do.....	
284	Mary Henrick.....	Larcin.....	2 do.....	
285	Michael Dolan.....	Troubles.....	2 do.....	
286	Francis Dolan.....	Ivre.....	2 do.....	
287	Thomas Fullan.....	do.....	2 do.....	
288	Peter Hughes.....	do.....	2 do.....	
289	Mary Parson.....	do.....	2 do.....	
290	James Locke.....	do.....	2 do.....	

## No. 2.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Terme de l'emprisonnement.	REMARQUES.
291	James Pische . . . . .	Ivre . . . . .	2 jours . . . . .	
292	John Corbitt. . . . .	Fréquenté une mais. de prostitution.	3 do . . . . .	
293	Salvin Valiquette . . . . .	Assaut . . . . .	6 do . . . . .	
294	William Mooney . . . . .	Troubles . . . . .	1 do . . . . .	
295	Maurice Kearne . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
296	James Budd . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
297	Peter Mellieur . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
298	Peter Quinn . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
399	Michel Doran . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
300	Patrick Bain . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
301	Thomas Gleason . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
302	James Carenagh . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
303	John Cowac . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
304	Mary Higgins . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	
305	John Baird . . . . .	Menaces . . . . .	4 do . . . . .	
306	John McGill . . . . .	Assaut . . . . .	15 do . . . . .	
307	John Kearns . . . . .	Ivre et causant du désordre . . . . .	4 do . . . . .	
308	Bernard McMorow . . . . .	Assaut . . . . .	61 do . . . . .	
309	Mary Duff . . . . .	Ivre . . . . .	2 do . . . . .	
310	James Carenagn . . . . .	Menances . . . . .	13 do . . . . .	
311	Simon J. Hughes . . . . .	Larcin . . . . .	6 do . . . . .	
312	Joseph Manners . . . . .	Bris de fenêtres . . . . .	12 do . . . . .	
313	John Martin . . . . .	Larcin . . . . .	24 do . . . . .	
314	Thomas Baker . . . . .	Ivre, etc. . . . .	3 do . . . . .	
315	Patrick Whalen . . . . .	Troubles . . . . .	1 do . . . . .	
316	William Dawgie . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
317	James Burgess . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
314	Thomas Dawns . . . . .	Arrêté dans la maison de prostitution.	2 do . . . . .	
319	John Crane . . . . .	do do . . . . .	1 do . . . . .	
320	Robert McCan . . . . .	do do . . . . .	1 do . . . . .	
321	Robert Pollock . . . . .	do do . . . . .	1 do . . . . .	
322	Nancy Ellsworth . . . . .	Assaut . . . . .	1 do . . . . .	
323	Mary O'Brien . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	
324	Patrick Whalen . . . . .	Bris de fenêtres . . . . .	13 do . . . . .	
325	Ann Eliza Moore . . . . .	Larcin . . . . .	4 do . . . . .	Envoyé à King-
326	Michael Teahon . . . . .	Assaut . . . . .	2 do . . . . .	
327	John Hall . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
328	James McKechney . . . . .	Menaces . . . . .	1 do . . . . .	
329	James Gilmour . . . . .	Assaut . . . . .	1 do . . . . .	
330	Duncan McDonald . . . . .	Ivrognerie . . . . .	2 do . . . . .	
331	Daniel Melver . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	

Afin d'expliquer l'état ci-dessus, il convient que je fasse remarquer que la prison de ce comté est employée par le maire et les échevins de cette cité comme station de police, et le grand nombre de prisonniers qui y sont enfermés sont sommairement emprisonnés jusqu'à ce qu'ils soient amenés devant les magistrats pour l'interrogatoire et le procès, et comme ils sont transportés de la prison à l'hôtel-de-ville pour cela, et que peu d'entre eux en reviennent, j'ignore parfaitement s'ils sont ou acquittés ou condamnés à l'amende.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur,

L'honorable T. LEE TERRILL,  
Secrétaire, etc., etc., etc., Toronto.

SIMON FRASER, *Sheriff*,  
Comté de Carlton.

## No. 3.

TABLEAU de tous les PRISONNIERS reçus dans la PRISON du COMTÉ d'ELGIN depuis le 1er Janvier 1855, et qui s'y trouvaient à cette date : indiquant la cause et le terme de l'emprisonnement.

NOM DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Durée de l'emprisonnement, y compris celle précédant le procès.	REMARQUES.
Obadiah Taylor .....	Vol de cheval .....	375 jours .....	
Rodurick M'Kenzie .....	Larcin .....	214 do .....	
Joseph Carter .....	Manque de caution .....	110 do .....	
John Glendinnan .....	Larcin .....	192 do .....	
Cornelius Oliver, senior .....	Vagabondage .....	3 do .....	
Cornelius Oliver, junior .....	do .....	3 do .....	
Rudolph Brunt .....	Félonie .....	104 do .....	
William Martin .....	Vol de cheval .....	272 do .....	
Samuel Martin .....	do .....	100 do .....	Envoyé au pénitencier.
James S. Bond .....	Vente de liqueurs sans licence .....	26 do .....	
Steven W. Hopkins .....	Dettes .....	26 do .....	
Mathew Phelan .....	Manque de cautions .....	8 do .....	
Joseph Reid .....	Larcin .....	81 do .....	
Andrew Green .....	Folie .....	117 do .....	
William Buckridge .....	Dettes .....	2 do .....	
William Appleton .....	Manque de caution .....	35 do .....	
Michael McFadden .....	Larcin .....	92 do .....	
L. C. Kearney .....	Jugement sur sommations .....	40 do .....	
Thaddens Smith .....	Dettes .....	412 do .....	
Alexander Brown .....	Larcin .....	11 do .....	Envoyé au pénitencier.
George Oswald .....	Dettes .....	62 do .....	
Patrick Murphy .....	Larcin .....	33 do .....	
James Redcliffe .....	Vagabondage .....	2 do .....	
Patrick Kennon .....	Ivre et causant du désordre .....	28 do .....	
Colin Connell .....	Coup de feu avec intention, etc. ....	515 do .....	Envoyé au pénitencier.
Abraham Graves .....	Ivre et causant du désordre .....	2 do .....	
David Fox .....	Larcin .....	57 do .....	
Collin McCollum .....	Ivre et causant du désordre .....	10 do .....	
John Robinson .....	do do .....	2 do .....	
James Cnsabk .....	Folie .....	19 do .....	
Thomas Layton .....	Ivre et causant de désordre .....	24 do .....	
Robert Nibholl .....	Délit .....	29 do .....	
William H. Wheeden .....	Larcin .....	104 do .....	Envoyé au pénitencier.
Samuel Asford .....	Dettes .....	6 do .....	
William Smith .....	Félonie .....	8 do .....	
Franklin Haun .....	Larcin .....	84 do .....	Envoyé au pénitencier.
Jacob Caughell .....	Assaut .....	9 do .....	
John Hamilton .....	Manque de caution .....	7 do .....	
James Wade .....	Dettes .....	2 do .....	
Faulk Moore .....	do .....	2 do .....	
Huge Davis .....	Ivre et causant du désordre .....	8 do .....	
William Buckridge .....	Dettes .....	4 do .....	
Joseph Stevens .....	Rapt .....	151 do .....	
Cyrinius M. Jones .....	Quitté le service .....	5 do .....	
Robert McMillan .....	Ivre et causant du désordre .....	11 do .....	

## No. 3.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DETENTION.	Dur. de l'emp., y compris celle précéd. le procès.	REMARQUES.
Timothy Winters.	Ivre et causant du désordre	3 jours	
John Kays	do do do	18 do	
Seth Cook	Mépris de cour.	6 do	
Catharine Cushion	Maison mal famée.	14 do	
Elenor Jackson	do do	14 do	
Elenor Johnson	do do	14 do	
Thomas Sharpe	do do	4 do	
John Wright	do do	38 do	
William Montgomery	Ivre et causant du désordre	7 do	
Peter Case	do do do	2 do	
Peter Walsh	Larcin	10 do	Envoyé au Pénitencier.
Ellwood Graham	Dettes	55 do	
Wellington Loucks	Délit	4 do	
Edward Shipley	do	2 do	
Thomas Sharpe	do	150 do	
Nancy McCallum	Folie	22 do	
Levi Bailey	Ivre et causant du désordre	4 do	
William King	Manque de caution	134 do	
J. H. L. Baun	Félonie	101 do	
Lizay Jane Burwell	Larcin	40 do	
Thomas McKay	do	11 do	Envoyé au Pénitencier.
James Pratt	Assaut	4 do	
Orlander Inglis	Délit	45 do	
Sarah Ann Baker	Larcin	6 do	
George Howard	Dettes	19 do	
Robert Mitchell	Nuisance	1 do	
Mary Chapell	Larcin	2 do	
Mary Rose	do	2 do	
Briaut Brady	Dettes	118 do	
Peter Ostrander	Emeutier	9 do	
James O'Connell	Dettes	74 do	
John O'Brien	Assaut	16 do	
Neil McBriane	Larcin	34 do	
John Thompson	Dettes, jugement rendu	20 do	
Michael McLaughlin	Larcin	2 do	
Thomas Holloway	Assaut	2 do	
Emory A. Home	Dettes	8 do	
William Potts	Larcin	29 do	
Henry Summers	Délit	20 do	
George McKee	do	2 do	
Isaac Eudal	Dettes	10 do	
John Welsh	Ivre et causant du désordre	3 do	
Philip Sheridan	Dettes	152 do	
William Hall	Assaut	7 do	
Charles Hall	do	7 do	
John Cattanach	Folie	14 do	
William Henderson	Larcin	96 do	
George Kayton	Manque de caution	27 do	
Daniel Guidey	do do	5 do	
Charles Hart	Assaut	21 do	
John Wort	Larcin	4 do	
George Durdell	do	4 do	
Elijah E. Bens	Dettes	10 do	

## No. 3.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Dur. de l'emp. y compris celle précéd. le procès.	REMARQUES.
George Caughell.....	Dettes.....	2 jours.....	
John Shushan.....	Ivre et causant du désordre.....	2 do.....	
Henry C. Millar.....	Assaut.....	2 do.....	
Elias Huffman.....	Dettes.....	4 do.....	
George Princh.....	Assaut.....	8 do.....	
Robert Cusack.....	do.....	3 do.....	
James Quigley.....	Dettes.....	15 do.....	
Walker H. Tisdale.....	do.....	27 do.....	
Otis J. Smith.....	Bigamie.....	242 do.....	
Aloah Tibbits.....	Dettes.....	5 do.....	
John Grant.....	Larcin.....	21 do.....	Envoyé au pénitencier.
William Lunday.....	do.....	3 do.....	
Michael Walshe.....	Dettes.....	2 do.....	
Frederick Inslay.....	Larcin.....	93 do.....	
Benjamin Smith.....	do.....	25 do.....	
Thomas Thomas.....	Ivre et causant du désordre.....	4 do.....	
Robert Sly.....	Laisse son emploi.....	29 do.....	
Henry Hopkins.....	Mépris de cour.....	8 do.....	
Sarah Durdell.....	Larcin.....	34 do.....	
Isaac Crouse.....	do.....	12 do.....	
John P. Burgher.....	do.....	12 do.....	
Archibald McMurrich.....	Aliéné.....	12 do.....	
Charles Waring.....	Larcin.....	155 do.....	
John Birmingham.....	do.....	153 do.....	
Thomas L. Corrigan.....	Vente de liqueurs sans licence.....	19 do.....	
Thomas Redman.....	Assaut.....	28 do.....	
William Dalton.....	Dettes.....	44 do.....	
Ira Cook.....	Manque de caution.....	72 do.....	
John D. Conniff.....	Larcin.....	105 do.....	
Duncan McArthur.....	Manque de caution.....	31 do.....	
Joseph Ogg.....	Dettes.....	10 do.....	
James True.....	Larcin.....	80 do.....	
Jacob Davis.....	Vol de cheval.....	82 do.....	Envoyé au pénitencier.
William Boswell.....	Dettes.....	17 do.....	
Isaac Westover.....	Mépris de cour.....	41 do.....	
William Kelk.....	Assaut.....	3 do.....	
G. W. Hollowood.....	Dettes.....	89 do.....	
Spencer Lee.....	Délit.....	27 do.....	
William Moore.....	Folie.....	88 do.....	
Dennis Cavanagh.....	Faux.....	13 do.....	Envoyé au pénitencier.
James P. Dopp.....	Délit.....	60 do.....	
Robert Weber.....	Larcin.....	62 do.....	
William Tims.....	do.....	4 do.....	
Nathan Cutler.....	Dettes.....	6 do.....	
Sarah Axford.....	Larcin.....	35 do.....	
William Devoy.....	Dettes.....	40 do.....	
John Timewell.....	Faux.....	5 do.....	
James Carr.....	Larcin.....	53 do.....	
James Jackson.....	Dettes.....	2 do.....	
Hugh McFadden.....	do.....	2 do.....	
Thomas Thomson.....	do.....	3 do.....	
Silvester Cook.....	Larcin.....	15 do.....	
C. F. Hazen.....	Dettes.....	15 do.....	

## No. 3.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	CAUSE DE DÉTENTION.	Dur. de l'emp- y compris celle précédant le procès.	REMARQUES.
William Kilk .....	Larcin .....	45 jours .....	Envoyé au pénitencier.
Henry Hopkins .....	do .....	2 do .....	
Henry McGill .....	Dettes .....	2 do .....	
Reuben Lee .....	Larcin .....	84 dd .....	
Elenor Florence .....	Délit .....	139 do .....	
Margaret Killogg .....	do .....	111 do .....	
Mary Laffey .....	do .....	111 do .....	
Mary Florence .....	do .....	111 do .....	
Joseph Lyons .....	Dettes .....	2 do .....	
John G. McKinnon .....	do .....	4 do .....	
L. N. Kingsbury .....	Félonie .....	11 do .....	Envoyé au pénitencier.
William Dawson .....	Dettes .....	5 do .....	
G. L. G. McIntosh .....	Assaut .....	1 do .....	
Alexander McIntosh .....	do .....	1 do .....	
James Stanton .....	Mépris de cour .....	2 do .....	
George McKenzie .....	Dettes .....	2 do .....	
Henry Soper .....	Folie .....	40 do .....	
William King .....	Délit .....	63 do .....	
John Little .....	do .....	3 do .....	
Peter Sinclair .....	Larcin .....	2 do .....	
Loiza Gilleas .....	Délit .....	2 do .....	
William Davis .....	Jugement sur sommations .....	9 do .....	
Timothy Tabor .....	Assaut .....	2 do .....	
Thomas Sluggett .....	Ivres et causant du désordre .....	30 do .....	
J. M. Baker .....	Larcin .....	43 do .....	
Isaac Dennis .....	do .....	43 do .....	
William Treadwell .....	Folie .....	24 do .....	
John Wardell .....	Larcin .....	23 do .....	Envoyé au pénitencier.
William Hazen .....	Dettes .....	22 do .....	
James Smith .....	Larcin .....	26 do .....	
Anthony Dunse .....	Dettes .....	5 do .....	
Mark Dopp .....	Délit .....	24 do .....	
Henry Hough .....	Jugement sur sommations .....	17 do .....	
Andrew Blackwood .....	Dettes .....	12 do .....	
Thomas Millard .....	do .....	11 do .....	
William Standon .....	Jugement sur sommations .....	3 do .....	
H. B. Johnson .....	Ivres et causant du désordre .....	3 do .....	
William Huggahs .....	Délit .....	2 do .....	

JOHN MUNRO,

Shérif,

Comté d'Elgin.

BUREAU DU SHÉRIF,

St. Thomas, 2-mai 1857.

## No. 4.

**TABEAU DE TOUS LES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DU COMTÉ D'ESSEX, depuis le 1er Janvier 1855, jusqu'au 1er Mai 1857, et de ceux s'y trouvant le 1er Janvier 1855 : indiquant la Cause et le Terme de l'emprisonnement.**

No.	NOM.	CAUSE.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.
1	Mary Monaghan .....	Folie .....	6 mois.
2	John Johnston .....	Félonie et bris de prison .....	2 do.
3	William Coleman .....	Assaut violent .....	6 do.
4	Rebecca Jones .....	Conduite désordonnée .....	3 semaines.
5	Samuel Perry .....	Larcin .....	10 jours.

Nombre total reçu depuis le 1er janvier 1855..... 218

Nombre dans la prison le 1er janvier 1855..... 51

JOHN McEWAN, *Sherif,*  
*Comté d'Essex.*

## No. 5.

**TABEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE FRONTENAC, LENNOX ET ADDINGTON, depuis le 1er Janvier 1855, jusqu'au 1er Mai 1857.**

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
1	Ivrognerie .....	10 jours.	
2	do .....	30 do	
3	Assaut .....	30 do	
4	do .....	30 do	
5	Ivrognerie .....	20 do	
6	Vagabondage .....	30 do	
7	Ivrognerie .....	10 do	
8	Vagabondage .....	30 do	
9	Ivrognerie .....	30 do	
10	Larcin .....	93 do	Acquitté (carabiniers canad.)
11	Assaut .....	80 do	Manquant de cautions.
12	Larcin .....	79 do	Acquitté (carabiniers canad.)
13	Incendiaire .....	108 do	Boys, acquitté.
14	do .....	108 do	do do
15	Ivrognerie .....	30 do	
16	Larcin .....	56 do	
17	do .....	56 do	
18	do .....	56 do	
19	do .....	56 do	

## No. 5 — (Continuation.)

No.	CRIME.	ENPRISONNEMENT.	REMARQUES.
20	Larcin	56 jours	
21	Ivrognerie	30 do	
22	Contrefaçon	104 do	Acquitté.
23	Larcin	83 do	
24	Ivrognerie	7 do	
25	do	30 do	
26	do	30 do	
27	do	30 do	
28	do	30 do	
29	do	30 do	
30	Vagabondage	30 do	
31	Ivrognerie	30 do	
32	do	15 do	
33	do	15 do	
34	do	15 do	
35	do	30 do	
36	do	15 do	
37	Vagabondage	30 do	
38	do	30 do	
39	Ivrognerie	30 do	
40	Assaut	1 do	
41	Ivrognerie	30 do	
42	do	30 do	
43	do	10 do	
44	do	10 do	
45	do	10 do	
46	Larcin	55 do	
47	Assaut	2 do	Mis à caution.
48	Ivrognerie	30 do	
49	do	30 do	
50	Larcin	106 do	
51	Vagabondage		
52	Ivrognerie	30 do	
53	do	30 do	
54	do	30 do	
55	do	15 do	
56	do	15 do	
58	do	30 do	
59	do	10 do	
60	do	30 do	
61	do	30 do	
62	Vagabondage	30 do	
63	do	30 do	
64	Dettes	73 do	
65	Ivrognerie	10 do	
66	do	30 do	
67	Vagabondage	15 do	
68	do	15 do	
69	Ivrognerie	10 do	
70	Larcin	13 do	Deux ans dans le pénitencier provincial.
71	Ivrognerie	10 do	
72	do	10 do	
73	do	15 do	
74	do	30 do	
75	do	30 do	

No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
76	Ivrognerie	30 jours	
77	do	30 do	
78	Dettes	1 do	Déchargé.
79	Ivrognerie	30 do	
80	do	30 do	
81	do	30 do	
82	do	10 do	
83	Félonie	30 do	Pour la vie dans le pénitencier provincial.
84	Larcin	30 do	Acquitté.
85	Ivrognerie	30 do	
86	Assaut	30 do	
87	Ivrognerie	15 do	
88	do	30 do	
89	do	30 do	
90	Vagabondage	15 do	
91	Ivrognerie	15 do	
92	do	10 do	
92	do	20 do	
94	do	30 do	
95	do	15 do	
96	do	30 do	
97	Larcin	4 do	Six ans dans le pénitencier provincial.
98	do	90 do	
99	Ivrognerie	15 do	
100	do	15 do	
101	do	10 do	
102	do	10 do	
103	Vagabondage	30 do	
104	Ivrognerie	10 do	
105	do	30 do	
106	do	30 do	
107	do	30 do	
108	Assaut	30 do	
109	Ivrognerie	30 do	
110	do	10 do	
111	Larcin	1 do	Acquitté.
112	do	1 do	do.
113	Ivrognerie	30 do	
114	do	30 do	
115	do	10 do	
116	Assaut	1 do	
117	do	180 do	
118	Ivrognerie	15 do	
119	do	30 do	
120	do	30 do	
121	do	30 do	
122	do	30 do	
123	Folie	16 do	
124	Ivrognerie	30 do	
125	do	10 do	
126	Assaut	30 do	
127	Ivrognerie	15 do	
128	do	10 do	
129	do	30 do	

No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
130	Ivrognerie	30 jours	
131	do	10 do	
132	do	5 do	
133	do	15 do	
134	do	30 do	
135	do	15 do	
136	do	30 do	
137	Larcin	30 do	
138	Ivrognerie	30 do	
139	do	30 do	
140	do	30 do	
141	do	10 do	
142	Larcin	30 do	
143	Ivrognerie	30 do	
144	do	30 do	
145	do	10 do	
146	do	30 do	
147	do	10 do	
148	do	30 do	
149	Vagabondage	30 do	
150	Larcin	60 do	
151	Vagabondage	30 do	
152	Ivrognerie	10 do	
153	do	30 do	
154	do	15 do	
155	do	15 do	
156	Larcin	182 do	
157	do	30 do	2 ans au pénitencier provincial.
158	Dettes	20 do	
159	Félonie	5 do	Acquitté.
160	Ivrognerie	3 do	
161	do	7 do	
162	do	3 do	
163	do	3 do	
164	do	3 do	
165	Larcin	21 do	Acquitté.
166	do	30 do	
167	do	90 do	
168	Ivrognerie	10 do	
169	do	30 do	
170	do	7 do	
171	do	2 do	
172	do	10 do	
173	do	10 do	
174	do	10 do	
175	do	10 do	
176	do	7 do	
177	Délit	3 do	
178	do	3 do	
179	Ivrognerie	10 do	
180	do	30 do	
181	do	20 do	
182	do	20 do	
183	do	20 do	
184	do	7 do	

No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
185	Ivrognerie	3 jours	
186	do	3 do	
187	do	30 do	
188	do	30 do	
189	do	10 do	
190	do	30 do	
191	do	10 do	
192	do	30 do	
193	do	30 do	
194	do	30 do	
195	Larcin	42 do	
196	Assaut	3 do	
197	Ivrognerie	10 do	
198	do	10 do	
199	do	7 do	
200	do	20 do	
201	do	20 do	
202	Dettes	22 do	
203	do	30 do	
204	do	10 do	
205	do	30 do	
206	do	7 do	
207	do	30 do	
208	do	8 do	
209	Larcin	30 do	
210	Ivrognerie	30 do	
211	do	30 do	
212	do	10 do	
213	do	30 do	
214	do	30 do	
215	do	4 do	
216	do	20 do	
217	Larcin	90 do	
218	Assaut	60 do	
219	Ivrognerie	30 do	
220	do	10 do	
221	do	30 do	
222	do	30 do	
223	do	30 do	
224	do	10 do	
225	do	30 do	
226	do	6 do	
227	do	30 do	
228	do	30 do	
229	Larcin	90 do	2 ans, au pénitencier provincial.
230	Dettes	30 do	
231	Vagabondage	10 do	
232	Ivrognerie	10 do	
233	do	1 do	Envoyé à l'hôpital.
234	do	30 do	
235	Larcin	60 do	
236	Ivrognerie	20 do	
237	Vagabondage	15 do	
238	Ivrognerie	7 do	
239	do	20 do	

No. 5.—(Continuation.)

No.	D E L I T .	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
240	Ivrognerie	30 jours	
241	do	30 do	
242	do	30 do	
243	do	30 do	
244	do	7 do	
245	do	7 do	
246	do	7 do	
247	do	3 do	
248	do	14 do	
249	do	20 do	
250	do	30 do	
251	do	10 do	
252	do	10 do	
253	do	7 do	
254	do	30 do	
255	do	7 do	
256	do	10 do	
257	do	10 do	
258	do	30 do	
259	Felonie	10 do	
260	Délit.	30 do	
261	Incendiaire	46 do	Pénitencier provincial 10 ans.
262	Assaut	134 do	
263	Ivrognerie	30 do	
264	Assaut.	42 do	
265	do	132 do	
266	do	42 do	
267	do	30 do	
268	Ivrognerie	30 do	
269	Assaut	60 do	
270	Ivrognerie	10 do	
271	do	10 do	
272	do	10 do	
273	do	30 do	
274	Dettes	20 do	
275	Ivrognerie.	30 do	
276	do	30 do	
277	do	30 do	
278	do	30 do	
279	do	10 do	
280	do	30 do	
281	do	30 do	
282	do	10 do	
283	Contrefaçon	30 do	Acquitté.
284	Ivrognerie	30 do	
285	do	20 do	
286	Assaut	90 do	
287	Ivrognerie	10 do	
288	do	30 do	
289	do	10 do	
290	do	7 do	
291	do	30 do	
292	do	30 do	
293	do	20 do	
294	do	30 do	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
295	Ivrognerie .....	20 jours .....	.....
296	do .....	10 do .....	.....
297	do .....	30 do .....	.....
298	do .....	30 do .....	.....
299	do .....	7 do .....	.....
300	do .....	30 do .....	.....
301	do .....	7 do .....	.....
302	do .....	7 do .....	.....
303	do .....	15 do .....	.....
304	do .....	7 do .....	.....
305	Larcin .....	42 do .....	.....
306	Dettes .....	1 do .....	.....
307	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
308	Assaut .....	10 do .....	.....
309	Vagabondage .....	5 do .....	.....
310	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
311	Larcin .....	15 do .....	5 ans de pénitencier provin- cial.
312	Ivrognerie .....	7 do .....	.....
313	do .....	7 do .....	.....
314	do .....	7 do .....	.....
315	do .....	20 do .....	.....
316	do .....	7 do .....	.....
317	do .....	7 do .....	.....
318	do .....	7 do .....	.....
319	do .....	10 do .....	.....
320	Dettes .....	15 do .....	.....
321	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
322	Larcin .....	182 do .....	.....
323	Assaut .....	15 do .....	.....
324	do .....	7 do .....	.....
325	Ivrognerie .....	7 do .....	.....
326	Assaut .....	1 do .....	.....
327	do .....	1 do .....	.....
328	do .....	1 do .....	.....
329	Ivrognerie .....	7 do .....	.....
330	do .....	10 do .....	.....
331	do .....	3 do .....	.....
332	do .....	30 do .....	.....
333	Félonie .....	60 do .....	2 ans de pénitencier provin- cial.
334	Dettes .....	2 do .....	.....
335	Ivrognerie .....	10 do .....	.....
336	do .....	20 do .....	.....
337	do .....	7 do .....	.....
338	do .....	7 do .....	.....
339	Larcin .....	26 do .....	.....
340	do .....	26 do .....	.....
341	Ivrognerie .....	15 do .....	.....
342	do .....	14 do .....	.....
343	do .....	14 do .....	.....
344	do .....	30 do .....	.....
345	do .....	3 do .....	.....
346	do .....	10 do .....	.....
347	Larcin .....	23 do .....	.....
348	Ivrognerie .....	3 do .....	.....

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
349	Larcin.....	26 jours.....	2½ au pénitencier provincial.
350	do.....	26 do.....	
351	Ivrognerie.....	30 do.....	
352	Larcin.....	23 do.....	2½ au pénitencier provincial.
353	Ivrognerie.....	90 do.....	
354	do.....	30 do.....	
355	do.....	20 do.....	
356	do.....	10 do.....	
357	do.....	30 do.....	
358	Incendiaire.....	1 do.....	Accusation non fondée.
359	do.....	1 do.....	
360	do.....	180 do.....	Accusation non fondée.
361	Ivrognerie.....	30 do.....	
362	do.....	30 do.....	
363	do.....	30 do.....	
364	do.....	20 do.....	
365	Délit.....	30 do.....	
366	Larcin.....	40 do.....	5½ au pénitencier provincial.
367	do.....	120 do.....	
368	do.....	30 do.....	3½ au pénitencier provincial.
369	Ivrognerie.....	30 do.....	
370	do.....	7 do.....	
371	Larcin.....	30 do.....	
372	do.....	120 do.....	
373	do.....	120 do.....	
374	Ivrognerie.....	30 do.....	
375	do.....	30 do.....	
376	do.....	30 do.....	
377	Larcin.....	8 do.....	
378	do.....	183 do.....	
379	Ivrognerie.....	30 do.....	
380	Délit.....	20 do.....	
381	Assaut.....	1 do.....	A caution pour 2 ans, (acquitté.)
382	do.....	1 do.....	do do.
383	Ivrognerie.....	30 do.....	
384	do.....	30 do.....	
385	do.....	10 do.....	
386	do.....	30 do.....	
387	do.....	30 do.....	
388	do.....	30 do.....	
389	Assaut.....	10 do.....	
390	Ivrognerie.....	30 do.....	
391	Larcin.....	30 do.....	
392	Ivrognerie.....	30 do.....	
393	Larcin.....	46 do.....	Acquitté.
394	do.....	46 do.....	do.
395	Ivrognerie.....	30 do.....	
396	James Wenslono.....	67 do.....	Sourd-muet.
397	Ivrognerie.....	7 do.....	
398	do.....	30 do.....	
399	do.....	7 do.....	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
400	Ivrognerie .....	7 jours	
401	Vagabondage .....	30 do	
402	Ivrognerie .....	30 do	
403	Assaut .....	30 do	
404	Larcin .....	57 do	
405	Vagabondage .....	30 do	
406	do .....	30 do	
407	Délit .....	2 do	
408	Dettes .....	1 do	
409	Larcin .....	51 do	2 ans au pénitencier provincial.
410	Ivrognerie .....	30 do	
411	Vagabondage .....	7 do	
412	Assaut .....	17 do	
413	Ivrognerie .....	30 do	
414	do .....	20 do	
415	Félonie .....	45 do	7 ans au pénitencier provincial.
416	do .....	45 do	do do
417	do .....	89 do	5 do do
418	Ivrognerie .....	10 do	
419	do .....	20 do	
420	do .....	30 do	
421	do .....	10 do	
422	do .....	30 do	
423	do .....	3 do	
424	Dettes .....	1 do	
425	Émeutier .....	365 do	
426	Ivrognerie .....	30 do	
427	do .....	30 do	
428	do .....	10 do	
429	Vagabondage .....	30 do	
430	do .....	30 do	
431	Ivrognerie .....	30 do	
432	Larcin .....	19 do	
433	Ivrognerie .....	30 do	
434	Larcin .....	14 do	
435	do .....	196 do	
436	Dettes .....	4 do	Libéré.
437	do .....	15 do	
438	do .....	10 do	
439	Assaut .....	30 do	
440	Délit .....	3 do	Libéré.
441	Ivrognerie .....	20 do	
442	do .....	30 do	
443	do .....	30 do	
444	do .....	12 do	
445	Assaut .....	30 do	
446	Délit .....	2 do	Sous caution.
447	Ivrognerie .....	30 do	
448	do .....	30 do	
449	do .....	30 do	
450	do .....	12 do	
451	Dettes .....	12 do	
452	Ivrognerie .....	30 do	
453	do .....	30 do	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
454	Ivrognerie .....	30 jours.....	.....
455	Assaut .....	30 do .....	.....
456	Larcin .....	6 do .....	Acquitté.
457	Assaut .....	14 do .....	.....
458	do .....	30 do .....	.....
459	do .....	60 do .....	.....
460	do .....	60 do .....	.....
461	do .....	2 do .....	.....
462	do .....	2 do .....	.....
463	do .....	182 do .....	.....
464	do .....	182 do .....	.....
465	do .....	182 do .....	.....
466	do .....	182 do .....	.....
467	do .....	90 do .....	.....
468	do .....	30 do .....	.....
469	Larcin .....	182 do .....	.....
470	do .....	3 do .....	Acquitté.
471	Félonie .....	182 do .....	Deux ans dans le pénitencier provincial.
472	do .....	30 do .....	Deux do do.
473	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
474	do .....	10 do .....	.....
475	do .....	30 do .....	.....
476	do .....	30 do .....	.....
477	do .....	7 do .....	.....
478	do .....	14 do .....	.....
479	Larcin .....	60 do .....	.....
480	do .....	90 do .....	.....
481	Ivrognerie .....	7 do .....	.....
482	do .....	7 do .....	.....
483	do .....	7 do .....	.....
484	do .....	30 do .....	.....
485	do .....	7 do .....	.....
486	do .....	10 do .....	.....
487	do .....	30 do .....	.....
488	Larcin .....	30 do .....	.....
489	do .....	30 do .....	.....
490	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
491	do .....	30 do .....	.....
492	Larcin .....	3 do .....	Trois ans dans le pénitencier provincial.
493	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
494	do .....	10 do .....	.....
495	do .....	7 do .....	.....
496	do .....	7 do .....	.....
497	Délits .....	1 do .....	Libéré.
498	Larcin .....	12 do .....	Trois ans dans le pénitencier provincial.
499	.....	.....	.....
500	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
501	Folie .....	60 do .....	Renvoyé.
502	Larcin .....	30 do .....	.....
503	do .....	12 do .....	.....
504	Assaut .....	30 do .....	.....
505	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
506	Meurtre .....	54 do .....	Acquitté.

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
507	Vagabondage .....	30 jours .....	
508	Larcin .....	60 do .....	
509	Ivrognerie .....	10 do .....	
510	Vagabondage .....	30 do .....	
511	do .....	20 do .....	
512	Ivrognerie .....	7 do .....	
513	do .....	7 do .....	
514	do .....	10 do .....	
515	Dettes .....	10 do .....	
516	Ivrognerie .....	10 do .....	
517	do .....	30 do .....	
518	do .....	30 do .....	
519	do .....	20 do .....	
520	do .....	20 do .....	
521	do .....	10 do .....	
522	do .....	10 do .....	
523	Incendiaire .....	127 do .....	Cinq ans dans le pénitencier provincial.
524	do .....	127 do .....	Cinq do do.
525	Ivrognerie .....	30 do .....	
526	do .....	30 do .....	
527	do .....	30 do .....	
528	do .....	30 do .....	
529	Félonie .....	13 do .....	Trois ans dans le pénitencier provincial.
530	Dettes .....	2 do .....	Libéré.
531	Ivrognerie .....	30 do .....	
532	do .....	30 do .....	
533	Félonie .....	11 do .....	Acquitté.
534	Ivrognerie .....	30 do .....	
535	do .....	30 do .....	
536	do .....	7 do .....	
537	do .....	14 do .....	
538	do .....	21 do .....	
539	do .....	30 do .....	
540	do .....	30 do .....	
541	Larcin .....	30 do .....	
542	Ivrognerie .....	17 do .....	
543	Larcin .....	66 do .....	
544	Vagabondage .....	30 do .....	
546	Ivrognerie .....	20 do .....	
547	Assaut .....	7 do .....	
548	Ivrognerie .....	10 do .....	
549	do .....	7 do .....	
550	do .....	6 do .....	
551	do .....	30 do .....	
552	do .....	30 do .....	
553	Vagabondage .....	20 do .....	
554	do .....	10 do .....	
555	Ivrognerie .....	30 do .....	
556	do .....	30 do .....	
557	do .....	30 do .....	
558	do .....	14 do .....	
559	do .....	14 do .....	
560	Dettes .....	30 do .....	
561	Ivrognerie .....	30 do .....	

No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
562	Ivrognerie .....	30 jours.	
563	do .....	7 do	
564	do .....	30 do	
565	do .....	30 do	
566	do .....	30 do	
567	do .....	30 do	
568	Larcin .....	60 do	
569	Ivrognerie .....	30 do	
570	do .....	30 do	
571	Assaut .....	13 do	
572	Meurtre .....	71 do	Acquitté.
573	Ivrognerie .....	30 do	
574	do .....	30 do	
575	do .....	30 do	
576	do .....	30 do	
577	Félonie .....	71 do	Acquitté.
578	Ivrognerie .....	30 do	
579	do .....	7 do	
580	Délit .....	30 do	
581	do .....	30 do	
582	Ivrognerie .....	14 do	
583	do .....	14 do	
584	do .....	30 do	
585	do .....	10 do	
586	do .....	30 do	
587	do .....	10 do	
588	Vagabondage .....	30 do	
589	Larcin .....	60 do	
590	do .....	60 do	
591	Ivrognerie .....	30 do	
592	do .....	30 do	
593	Larcin .....	54 do	Renvoyé.
594	do .....	102 do	
595	Ivrognerie .....	7 do	
596	do .....	7 do	
597	Dettes .....	10 do	
598	Vagabondage .....	30 do	
599	Assaut .....	30 do	
600	do .....	30 do	
601	Vagabondage .....	30 do	
602	do .....	30 do	
603	Sodomie .....	34 do	Pour la vie.
604	do .....		do.
605	Ivrognerie .....	7 do	
606	do .....	10 do	
607	Dettes .....	30 do	
608	Vagabondage .....	30 do	
609	Assaut .....	30 do	
610	do .....	30 do	
611	Vagabondage .....	30 do	
612	Ivrognerie .....	30 do	
613	Assaut .....	30 do	
614	Ivrognerie .....	30 do	
615	Assaut .....	30 do	
617	Ivrognerie .....	14 do	
618	do .....	10 do	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
619	Ivrognerie .....	30 jours .....	
620	do .....	20 do .....	
621	do .....	7 do .....	
622	do .....	20 do .....	
623	Larcin .....	90 do .....	
624	Ivrognerie .....	10 do .....	
625	do .....	10 do .....	
626	do .....	10 do .....	
627	do .....	20 do .....	
628	Larcin .....	30 do .....	
629	Ivrognerie .....	16 do .....	
630	do .....	20 do .....	
631	Larcin .....	30 do .....	
632	Ivrognerie .....	30 do .....	
633	do .....	30 do .....	
634	do .....	10 do .....	
635	do .....	20 do .....	
636	do .....	10 do .....	
637			
638	Dettes .....	1 do .....	Libéré.
639	Larcin .....	90 do .....	
640	Ivrognerie .....	7 do .....	
641	do .....	7 do .....	
642	do .....	3 do .....	
643	Larcin .....	20 do .....	
644	Délit .....	3 do .....	
645	do .....	3 do .....	
646	Larcin .....	12 do .....	4 ans au pénitencier provincial.
647	Assaut .....	30 do .....	
648	Ivrognerie .....	30 do .....	
649	Assaut .....	120 do .....	
650	Ivrognerie .....	30 do .....	3 ans au pénitencier provincial.
651	Larcin .....	6 do .....	3 do do.
652	do .....	6 do .....	3 do do.
653	Ivrognerie .....	20 do .....	
654	do .....	30 do .....	
655	Dettes .....	49 do .....	
656	do .....	20 do .....	
657	Ivrognerie .....	6 do .....	
658	do .....	30 do .....	
659	do .....	30 do .....	
660	do .....	20 do .....	
661	do .....	30 do .....	
662	do .....	20 do .....	
663	Assaut .....	30 do .....	
664	Dettes .....	30 do .....	
665	Délit .....	6 do .....	
666	do .....	6 do .....	
667	Ivrognerie .....	30 do .....	
668	Larcin .....	90 do .....	
669	Ivrognerie .....	7 do .....	
670	do .....	30 do .....	
671	do .....	30 do .....	
672	do .....	30 do .....	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
673	Ivrognerie .....	20 jours .....	
674	do .....	20 do .....	
675	Larcin .....	30 do .....	
676	Ivrognerie .....	30 do .....	
677	do .....	7 do .....	
678	do .....	20 do .....	
679	do .....	10 do .....	
680	do .....	30 do .....	
681	Larcin .....	120 do .....	
682	Délit .....	7 do .....	
683	Vagabondage .....	15 do .....	
684	do .....	15 do .....	
685	do .....	15 do .....	
686	Félonie .....	42 do .....	
687	do .....	42 do .....	2½ ans au pénitencier provincial.
688	Ivrognerie .....	30 do .....	
689	do .....	20 do .....	
690	do .....	30 do .....	
691	do .....	15 do .....	
692	do .....	15 do .....	
693	Délit .....	3 do .....	
694	do .....	3 do .....	
695	Assaut .....	30 do .....	
696	do .....	30 do .....	
697	Ivrognerie .....	30 do .....	
698	do .....	30 do .....	
699	do .....	30 do .....	
700	Larcin .....	60 do .....	
701	Vagabondage .....	30 do .....	
702	do .....	30 do .....	
703	do .....	30 do .....	
704	do .....	30 do .....	
705	do .....	30 do .....	
706	do .....	30 do .....	
707	do .....	30 do .....	
708	Dettes .....	30 do .....	
709	Ivrognerie .....	30 do .....	
710	Délit .....	7 do .....	
711	Vagabondage .....	30 do .....	3½ ans au pénitencier provincial.
712	Félonie .....	27 do .....	
713	Ivrognerie .....	30 do .....	
714	do .....	7 do .....	
715	Larcin .....	17 do .....	2½ ans au pénitencier provincial.
716	Ivrognerie .....	15 do .....	
717	Assaut .....	11 do .....	
718	Ivrognerie .....	30 do .....	
719	Vagabondage .....	30 do .....	
720	Ivrognerie .....	30 do .....	
721	do .....	20 do .....	
722	do .....	30 do .....	
723	do .....	30 do .....	
724	Larcin .....	8 do .....	6½ ans au pénitencier provincial.

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
725	Meurtre .....	3 jours .....	Acquitté.
726	Vagabondage .....	30 do .....	
727	do .....	15 do .....	
728	Dettes .....	10 do .....	
729	Ivrognerie .....	30 do .....	
730	Assaut .....	7 do .....	
731	do .....	3 do .....	
732	do .....	7 do .....	
733	Dettes .....	10 do .....	
734	Assaut .....	90 do .....	
735	do .....	10 do .....	
736	Ivrognerie .....	30 do .....	
737	do .....	30 do .....	
738	Assaut .....	90 do .....	
739	Félonie .....	90 do .....	
740	do .....	90 do .....	
741	Vagabondage .....	30 do .....	
742	do .....	30 do .....	
743	Larcin .....	90 do .....	4 ans au pénitencier provin- cial.
744	Ivrognerie .....	30 do .....	
745	do .....	30 do .....	
746	do .....	30 do .....	
747	do .....	14 do .....	
748	do .....	30 do .....	
749	Dettes .....	14 do .....	
750	Ivrognerie .....	7 do .....	
751	do .....	7 do .....	
752	Larcin .....	60 do .....	
753	Dettes .....	15 do .....	
754	Ivrognerie .....	30 do .....	
755	do .....	7 do .....	
756	do .....	10 do .....	
757	do .....	30 do .....	
758	Félonie .....	42 do .....	5 ans au pénitencier provin- cial.
759	Larcin .....	40 do .....	2 do do.
760	Rapt .....	70 do .....	Acquitté.
761	Ivrognerie .....	30 do .....	
762	Délit .....	30 do .....	
763	Ivrognerie .....	10 do .....	
764	do .....	30 do .....	
765	do .....	30 do .....	
766	do .....	30 do .....	
767	do .....	7 do .....	
768	do .....	30 do .....	
769	do .....	30 do .....	
770	do .....	30 po .....	
771	Larcin .....	17 do .....	Acquitté.
772	do .....	47 do .....	
773	Assaut .....	30 do .....	
774	Larcin .....	17 do .....	3 ans au pénitencier provin- cial.
775	do .....	76 do .....	
776	Ivrognerie .....	30 do .....	

## No. 5.—(Continuation.)

No.	CRIME.	EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
777	Ivrognerie .....	30 do .....	
778	do .....	15 do .....	
779	do .....	30 do .....	
780	Larcin .....	3 do .....	Acquitté .....
781	do .....	30 do .....	
782	Assaut .....	20 do .....	
783	do .....	20 do .....	3 ans de pénitencier provincial.
784	Félonie .....	16 do .....	
785	do .....	16 do .....	3 ans de pénitencier provincial.
786	Ivrognerie .....	14 do .....	
787	do .....	7 do .....	
788	do .....	30 do .....	
789	do .....	30 do .....	
790	do .....	30 do .....	
791	Assaut .....	30 do .....	
792	do .....	30 do .....	
793	Ivrognerie .....	30 do .....	
794	do .....	14 do .....	
795	do .....	30 do .....	
796	Vagabondage .....	30 do .....	
797	do .....	30 do .....	
798	do .....	30 do .....	
799	Sodomie .....	6 do .....	Acquitté .....
800	do .....	6 do .....	do .....
801	Larcin .....	1 do .....	do .....
802	do .....	1 do .....	Attendant son procès .....
803	do .....	60 do .....	

Le nombre de Prisonniers détenus dans la Prison des Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington, le 1er Janvier 1855, était de 16, et le 1er Mai 1857, de 23.

THOMAS A. CORBETT,  
Shérif,

Comtés Unis de Frontenac, Lennox et Addington

KINGSTON, Mai 1857.

## No. 6.

## RAPPORT DU NOMBRE DES PRISONNIERS ENVOYÉS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE GREY, du 1er Janvier 1855, au 5 Mai 1857.

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT.
1	Donald McFee .....	30 décembre 1854..	Avoir tué un nommé Thomas Mc-Intee .....	75 jours.
2	Robert Boyles .....	8 mars 1855..	Ivre et causant du désordre .....	1 do.
3	Samuel Silburn .....	13 do do ..	Rapt .....	22 do.
4	Nehemiah May .....	4 avril do ..	Assaut et batterie .....	124 do.
5	Ann Dailey .....	11 do do ..	Folie .....	172 do.
6	Milo Lee .....	10 do do ..	Battre sa femme .....	81 do.
7	John McSorley .....	26 do do ..	Assaut avec intention de tuer .....	1 do.
8	John McDonald .....	27 do do ..	Ivrogerie .....	1 do.
9	Joseph Houghton .....	24 Mai do ..	do .....	1 do.
10	John Clark .....	25 juillet do ..	Avoir hâté la mort de Mary Clark .....	1 do.
11	Donald McFee .....	23 septembre do ..	Avoir tué un nommé Thomas Mc-Intee .....	183 do.
12	Edmund Holmes .....	5 octobre do ..	Mépris de cour .....	40 do.
13	Charles Holmes .....	do do do ..	do do .....	40 do.
14	Michael Cooney .....	12 décembre do ..	Faux .....	11 do.
15	John Cooney .....	do do do ..	do .....	9 do.
16	Catherine Chacee .....	26 do do ..	Homicide .....	155 do.
17	Archibald McIntyre .....	11 janvier 1856..	Conduite désordonnée .....	1 do.
18	Neil Morrison .....	do do do ..	do do .....	1 do.
19	Mary Ann Langley .....	26 février do ..	Assaut et batterie .....	1 do.
20	Angus McInnis .....	13 do do ..	Ivre et causant du désordre .....	1 do.
21	Hugh McInnis .....	do do do ..	do do do .....	1 do.
22	John Kelaher .....	5 mars do ..	do do do .....	14 do.
23	Milo Lee .....	14 do do ..	Bris de prison .....	152 do.
24	John O'Brien .....	do avril do ..	Soupeçon—vol .....	1 do.
25	John McCrae .....	22 do do ..	Vol d'abis .....	6 do.
26	James O'Donnell .....	3 mai do ..	Coup de poignard, avec intention de blesser grièvement .....	203 do.
27	Thomas Bosworth .....	13 do do ..	Ivre et causant du désordre .....	1 do.
28	William Duke .....	23 do do ..	Assaut .....	92 do.
29	Bridget Malope .....	30 do do ..	Larcin .....	61 do.
30	Edmund Muldoon .....	do do do ..	Mépris de cour .....	30 do.
31	Mathew Fraser .....	1 juin do ..	Vol d'argent .....	212 do.
32	Thomas Munus .....	do do do ..	Conduite désordonnée .....	10 do.
33	John Ellis .....	25 do do ..	Faux .....	25 do.
34	Michel Belleau .....	12 juillet do ..	Assaut .....	74 do.
35	André Belleau .....	do do do ..	do .....	74 do.
36	Pierre Belleau .....	do do do ..	do .....	74 do.
37	William White .....	15 do do ..	{ A volontairement et malicieusement déclaré une arme à feu sur William Myres .....	{ 72 jours, et 2 ans de pénitencier provincial.
38	Archibald McCurry .....	do do do ..	{ Pour s'être mutinés en résistant aux autorités du steamer "Ca-	{ 1 do.
39	Lawrence Lawless .....	do do do ..	{ "nadien." .....	{ 15 do.
40	Patrick Hamilton .....	do do do ..	{ .....	{ 1 do.
41	Gordon Edgar .....	1 août do ..	Assaut .....	31 do.
42	Alphonsus Rouse .....	26 do do ..	Vol d'une chaloupe .....	14 do.
43	Thomas Modien .....	4 septembre do ..	Forger un certain papier censé être un billet à ordre .....	16 do.

## No. 6.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DURÉE DE L'EMPRISONNEMENT.
44	Benjamin Doyle .....	13 septembre 1856..	Argent extorqué par des menaces....	16 jours.
45	Neil Morrison.....	17 do do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	12 do.
46	John Watson .....	25 do do ..	Volé de l'argent félonieusement .....	56 et 365 do.
47	Andrew Slamman ..	29 juillet do ..	Folie passagère .....	8 do.
48	James Ames .....	2 octobre do ..	do do .....	20 do.
49	James Hayard .....	3 do do ..	Assaut .....	30 do.
50	Jane Hayard .....	9 do do ..	Jusqu'à l'Instruction, 13 octobre .....	4 do.
51	do .....	14 do do ..	Fait des menaces à Samuel Neton...	31 do.
52	Samuel Neton .....	do do do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	6 do.
53	James Hayard .....	do do do ..	Assaut et menaces de tuer .....	31 do.
54	Jane Hayard.....	15 novembre do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	52 do.
55	James Hayard .....	5 décembre do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	4 do.
56	Robert Taylor.....	10 do do ..	Petit larcin.....	1 do.
57	John Isaacs.....	31 do do ..	Vol de cheval.....	45 jours, et 3 ans dans le pénitencier provin.
58	John P. Mason.....	7 février 1857..	Ivre et causant du désordre .....	3 jours.
59	David Mason .....	10 do do ..	Mépris de cour .....	20 do.
60	John McMartin .....	19 do do ..	do do .....	30 do.
61	John C. Davidson...	21 do do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	18 do.
62	William Lawrie ....	25 do do ..	Ivre et causant du désordre.....	1 do.
63	Jane Doyle .....	7 janvier do ..	Par des magistrats .....	119 do.
64	Alex. McEachem...	23 mars do ..	Fait des menaces à McKenol .....	5 do.
65	Robert Doyle .....	26 do do ..	Ivre et causant du désordre .....	1 do.
66	Henry Cousley ....	3 avril do ..	Parjure avec connaissance de cause .....	6 do.
67	Samuel Hopkins....	7 do do ..	Manque de cautions de garder la paix.....	2 do.
68	Hugh McKay .....	11 do do ..	Ivre et causant du désordre.....	2 do.
69	Charles Currie .....	do do do ..	do do do .....	2 do.
Total.....				2626 jours.

GEORGE SNIDER,

Shérif,  
Comté de Grey.

OWEN SOUND, mai 1857.

P.S.—Donald McFee est le seul prisonnier détenu dans la prison le 1er janvier 1855.

G. S.

ÉTAT indicatif du nombre de tous les PRISONNIERS reçus dans la PRISON du COMTÉ D'HALDIMAND, et de ceux s'y trouvant à cette date, savoir : du 1er Janvier 1855 au 6 Mai 1857.

No.	NOMS.	CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
1	Elizabeth Anthony	Assaut	7 septembre	14 avril	Innocent.
2	John McKenna	Meurtre	6 octobre	do	do.
3	James Stack	do	do	do	do.
4	Francis Oseil	Larcin	10 do	do	do.
5	James McMann	do	28 do	21 mai	6 mois aux travaux forcés.
6	G. Phillip Potts	do	4 novembre	do	3 ans dans le pénitencier.
7	Peter H. Brown	do	6 do	21 mai	6 mois aux travaux forcés.
8	Solomon Albert	do	9 do	2 janvier	Innocent.
9	Joseph Harding	Assaut	26 do	do	3 mois aux travaux forcés.
10	Samuel Hunter	Larcin	28 do	do	do.
11	Francis Oseil	do	7 décembre	do	do.
12	John Blows	Meurtre	13 do	do	Pendu, 18 mai.
13	William Brison	do	10 janvier	do	Pénitencier pour la vie.
14	John Fraser	Assaut	do	31 janvier	Innocent.
15	Hugh Fraser	do	do	do	do.
16	Alexander McDonald	do	do	do	Condamné à l'amende.
17	Alpen Fraser	do	do	do	do
18	William Blackman	Folie	do	do	do
19	John Smith	Larcin	21 février	6 mars	3 mois aux travaux forcés.
20	Catherine Forsyth	do	27 do	5 juillet	Innocent.
21	Daniel Carroll	do	3 avril	4 avril	3 mois aux travaux forcés.
22	Sellen Taylor	do	4 do	12 juillet	Innocent.
23	George King	do	11 do	13 avril	do.
24	John Fox	Meurtre	12 do	13 mai	Pendu, 18 mai.
25	Richard Boalks	Estropié des bestiaux	16 do	17 avril	1 mois aux travaux forcés.
26	Peter Mitchell	do	19 do	20 do	do.
27	George Hartley	Vol de cheval	25 do	4 juillet	Condamné à l'amende.
28	John Davis	Assaut	4 mai	2 juin	Condamné à l'amende.

29	James McHenry	Larcin	11 do	18 octobre	do
30	William Genan	Ivrognerie	18 do	19 mai	do
31	Cornelius O'Neil	do	do	do	do
32	William Brown	do	do	24 do	do
33	William West	do	do	19 do	do
34	John Toohy	do	do	do	do
35	John Spilsbury	Larcin	23 do	5 juillet	do
36	Christopher Carroll	Ivrognerie	2 do	4 juin	do
37	Simon Bamrick	Désordre	9 do	10 do	do
38	Richard Wolf	do	11 do	18 do	do
39	James Wiggins	Larcin	13 do	3 juillet	do
40	John Cox	Assaut	18 do	30 do	do
41	John Armstrong	Quitté son emploi	21 do	do	do
42	Phillip Neliss	Ivrognerie	25 do	do	do
43	Malkim Campbell	do	do	26 do	do
44	Christopher Allen	do	do	do	do
45	James Walters	Larcin	3 juillet	5 juillet	do
46	Donald McDonald	Assaut	4 do	do	do
47	John Wright	do	5 do	do	do
48	John Tool	Mépris	6 do	3 août	do
49	Alexander Steward	Désordre	10 do	18 octobre	do
50	John McLaughlin	Ivrognerie	15 do	11 juillet	do
51	John Phelan	do	20 do	16 do	do
52	William Ganby	Larcin	do	3 août	do
53	William Jacob	Ivrognerie	do	20 octobre	do
54	Judge Austen	Assaut	5 août	7 août	do
55	Michael Duminven	Assaut	13 do	28 do	do
56	Daniel Donohoe	Arrêté des chars de chemin de fer.	21 do	20 avril	1856
57	July Ann Potts	do	do	do	do
58	Sarah Ann Potts	Assaut	22 do	23 août	1855
59	James McMann	do	do	do	do
60	John Coons	Larcin	23 do	18 octobre	do
61	John Barrett	Ivrognerie	26 do	3 septembre	do
62	Able McDonald	Quitté son emploi	15 septembre	do	do
63	Patrick Nugent	Tentative d'assassinat	22 do	25 do	do
64	William Bowie	Ivrognerie	26 do	27 do	do
65	Catherine Murcheson	Larcin	8 octobre	17 janvier	1856
66	Robert Roy	Désordre	14 do	16 octobre	1855
67	Peter McVeay	Ivrognerie	20 do	20 do	do
68	Robert Goodchild	Argent obtenu sous de faux prétextes	do	18 janvier	1856
		Assaut	21 do	22 decem.	1855

No.	NOMS.	CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA DÉLIBÉRATION.	REMARQUES.
69	William West.....	Ivrognerie	21 décembre 1855..	22 décembre 1855..	3 mois aux travaux forcés.
70	Agnes Farmers.....	Larcin	22 do	31 mars 1856..	do do do
71	Ellen Burns.....	Recèlement d'effets volés	do	do	do do do
72	John Williams.....	Larcin	26 do	2 janvier do	Aliéné.
73	John Spitsbery.....	do	31 do	do	Innocent.
74	John Stowey.....	Desordre	12 janvier 1856..	21 do	Condamné à l'amende.
75	Philip Nellis.....	Ivrognerie	21 do	22 do	do do
76	John Tool.....	Assaut	11 février do	3 mai do	1 mois aux travaux forcés.
77	Patrick Hays.....	do	14 do	15 février do	do
78	John McKenna.....	do	do	do	do
79	Charles Boss.....	Larcin	15 do	3 mai 1856..	2 ans au pénitencier.
80	George Starkey.....	do	16 do	10 avril do	1 mois aux travaux forcés.
81	Daniel Winston.....	do	4 mars do	do	do
82	Samuel Winston.....	do	do	do	do
83	John Brooks.....	Mépris	15 do	do	do
84	Patrick Duffey.....	Ivrognerie	do	do	Condamné à l'amende.
85	Daniel McArthur.....	Quitté son emploi.	17 do	do	do
86	John Brennan.....	Larcin	18 do	3 mai do	1 mois aux travaux forcés.
87	Thomas Wiers.....	Assaut	21 do	22 mars do	Condamné à l'amende.
88	William Lawson.....	Vente de liqueurs sans licence	do	do	do
89	James McCone.....	Ivrognerie	do	do	do
90	Erin Johnston.....	Bris de fenêtres.	22 do	do	do
91	William Person.....	Larcin	26 do	do	1 mois d'emprisonnement.
92	Christopher Allan.....	Vente de liqueurs sans licence.	27 do	15 avril do	3 mois avx travaux forcés.
93	Francis Laval.....	Larcin	28 do	2 juin do	20 jours d'emprisonnement.
94	James Sherman.....	do	1 avril do	3 mai do	2 mois aux travaux forcés.
95	William Miller.....	do	do	10 avril do	1 semaine do.
96	Patrick Hase.....	Assaut	3 do	2 juillet do	do do.
97	John McKenna.....	do	do	do	do
98	Henry Peter.....	do	8 do	27 do	do do do.
99	Joseph Patton.....	do	1 mai do	15 mai do	20 jours d'emprisonnement.
100	James Leith.....	do	9 do	1 juin do	Innocent.

101	Mary Campbell.....	do	12 do	19 mai do	7 do
102	John Campbell.....	do	do	do	do
103	Alexander McDermot.....	do	14 do	do	Condamné à l'amende.
104	John Cochlin.....	Ivrognerie	do	do	do
105	James Ross.....	Parjure	15 do	do	do
106	John Duncan.....	Assaut	do	do	do
107	Christopher Carroll.....	Ivrognerie	14 do	do	6 jours d'emprisonnement.
108	John Reid.....	do	20 do	do	Condamné à l'amende.
109	Erin Johnston.....	Assaut	24 do	do	do
110	Michael Clare.....	do	do	do	do
111	John Kelly.....	do	do	do	do
112	Patrick McDonald.....	Bris de fenêtres	4 juin 1856..	2 février do	Condamné à l'amende.
113	William Lockhart.....	Intention de tuer.	5 do	25 septembre do	Innocent.
114	Robert Brown.....	Larcin	16 do	do	Evadé le 1er octobre 1856.
115	John Lynch.....	do	19 do	do	6 mois de travaux forcés.
116	Richard Wolf.....	Assaut.	20 do	6 novembre 1856..	il lui a été fait grâce de 57 j. par le gouv. général.
117	James Chapman.....	do	21 do	23 juin do	Condamné à l'amende.
118	Robert Young.....	do	27 do	27 do	Pour garder la paix.
119	Augustus Nicson.....	Larcin	do	3 juillet do	Evadé la nuit du 13 septbre.
120	John Fitzgibbon.....	do	2 juillet do	26 décembre 1856..	3 mois de travaux forcés.
121	William Sleith.....	Vente de liqueurs sans licence.	3 do	21 juillet do	Condamné à l'amende.
122	James McGrath.....	Larcin	do	26 décembre do	3 mois de travaux forcés.
123	William Person.....	do	4 do	26 septembre do	Mis à cant p.le quart. de sess.
124	Thomas Patterson.....	Ivrognerie	5 do	7 juillet do	Condamné à l'amende.
125	Richard Wolf.....	do	6 do	25 septembre do	Pour garder la paix.
126	John Conroy.....	do	8 do	9 juillet do	Condamné à l'amende.
127	John Wright.....	do	do	15 do	do
128	Robert Glens.....	Assaut.	do	9 do	do
129	John Maguire.....	Larcin	16 do	26 décembre do	3 mois de travaux forcés.
130	Dennis Murray.....	Assaut	29 do	7 août do	Condamné à l'amende.
131	Peter Gallagher.....	Vente de liqueurs sans licence.	do	17 do	20 jours d'emprisonnement.
132	George Daily.....	Larcin	31 do	26 décembre do	3 mois de travaux forcés.
133	Isaac Lotterage.....	Bapt.	4 août do	do	Au pénitencier pour la vie.
134	Christopher Ellmore.....	Assaut	6 do	9 août 1856..	Condamné à l'amende.
135	John Gollogher.....	do	8 do	do	Pour garder la paix.
136	James Wray.....	Vente de liqueurs sans licence	11 do	do	Condamné à l'amende.
137	William Bradley.....	Assaut	14 do	do	Mis à caution.
138	Michael Welch.....	Ivrognerie	15 do	do	Condamné à l'amende.

No.	NOMS.	CRIMES.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
139	David Young	Vente de liqueurs sans licence	21 août 1856	26 août 1856	6 jours d'emprisonnement.
140	James Dalton	Bris de maison	1 septembre do	25 septembre do	Innocent.
141	John Tool	Ivrognerie	do do	10 do	10 jours d'emprisonnement.
142	Nathaniel Graham	Assaut	5 do	9 do	Pour garder la paix.
143	Peter Rigo	Ivrognerie	8 do	8 octobre do	30 jours d'emprisonnement.
144	Michael Hays	do	do do	9 septembre do	Condamné à l'amende.
145	Patrick Nugent	Assaut	10 do	13 do	do
146	Michael Howart	Bris de fenêtre	17 do	1er octobre do	15 jours d'emprisonnement.
147	Mark Tipping	Paux	27 do	En cours d'exécution	6 mois de travaux forcés.
148	James Carey	Larcin	8 octobre do	13 octobre do	Mis à caut. p. l. sess. trimestr.
149	John Price	Bris de maison	16 do	18 do	Pour garder la paix.
150	Robert Carroll	Assaut	18 do	31 do	Condamné à l'amende.
151	James McGarrity	Meurtre	23 do	do	Transféré à la prison de Wellington.
152	John Wright	Assaut	13 novembre 1856	13 décembre 1856	30 jours de travaux forcés.
153	Thomas Knichelan	Bris de fenêtres	18 do	19 novembre do	Condamné à l'amende.
154	Archibald Darrah	Assaut	do do	19 décembre do	1 mois de travaux forcés.
155	Hugh Darrah	do	do do	do do	do
156	William Bradley	do	19 do	19 mars 1857	4 do
157	James Carey	Larcin	do do	19 février do	3 do
158	Robert Summerville	Folie	29 do	7 janvier do	do
159	Peter Conlin	Assaut	11 décembre do	10 do	20 jours de travaux forcés.
160	George McFadden	Ivrognerie	17 do	18 décembre 1856	do
161	John Myers	Argent obtenu sous de faux prétextes	19 do	7 avril 1857	3 mois de travaux forcés.
162	James McGarvey	Ivrognerie	26 do	29 décembre 1856	4 jours d'emprisonnement.
163	Mary Ann Tanton	Larcin	7 janvier 1857	9 janvier 1857	Mis à caut. p. l. sess. trimestr.
164	Patrick McDonald	Ivrognerie	16 do	14 février do	30 jours de travaux forcés.
165	Andrew Hannah	Meurtre	do do	do do	A être pendu le 19 mai 1857.
166	Robert Summerville	Folie	19 do	25 mars 1857	Envoyé à l'asile.
167	James McGrath	Larcin	27 do	do do	Subissant 9 mois de travaux forcés.
168	Henry Watson	Assaut	4 février do	17 mars 1857	Mis à caut. p. l. sess. trimestr.
169	John Gibbs	Coups de poignard	9 do	15 avril do	Innocent.

No.	NOMS.	CRIMES.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
170	Richard Lear	Assaut	do do	23 février, do	15 jours d'emprisonnement.
171	Richard Wolf	do	23 mars, do	1 Avril, do	10 do
172	Catherine Reynolds	Larcin	26 do, do	8 do, do	Non coupable.
173	Joseph Henry	do	13 avril, do	do do	Subissant 2 mois de travaux forcés.
174	Robert Hamilton	Tentative de meurtre	15 do, do	do do	4 ans au pénitencier.
175	Owen Ross	Assaut	14 do, do	23 avril, 1857	10 jours d'emprisonnement.
176	Willis Stark	Larcin	19 do, do	22 do, do	Non coupable.
177	James Beswick	Tentative de rapt	23 do, do	do do	Attendait son procès.
178	Hugh Lennan	Assaut	3 mai, do	do do	do

Au meilleur de ma connaissance et croyance, je certifie que ce Rapport est correct.

CAYUGA, 6 Mai 1857.

B. MARTIN, *Sérif,*  
*Comté d'Haldimand.*

ÉTAT indicatif du nombre de PRISONNIERS DÉTENUS pour DETTES dans la PRISON du COMTÉ D'HALDIMAND, du 1er Janvier 1855 au 6 Mai 1857.

No.	COUR.	WRIT.	DÉFENDEURS.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DEMANDEURS.	MONTANT.		QUAND LIBÉRÉ.	REMARQUES.
						£	s.		
1	Comté	Writ.	William Sherrington	12 mars, 1855	John Kirkpatrick	26	15	0	15 mars, 1855
2	do	do	William Thomas	13 août, do	John Reed	22	15	0	13 septembre, do
3	Division	Warrant	John Rown	23 octobre, do	John R. Carroll	2	18	5	1 novembre, do
4	Comté	Capias	David Hannah	18 janvier, do	Thomas Bryant	10	13	10	9 février, 1856
5	do	Writ.	Spencer Phelps	24 do, do	Edward Cooper	16	15	0	29 janvier, do
6	Division	do	Thomas Carroll	18 février, 1856	Richard May	7	17	8	27 février, do
7	do	do	Henry McCauly	do mars, do	Alexander Logan	11	16	0 1/2	6 avril, do
8	do	do	Thomas Carroll	27 juin, do	Richard May	10	12	11	16 juillet, do
9	Comté	do	Henry Watson	15 juillet, do	John McIndoe	178	14	2 1/2	18 do, do
10	do	do	Abraham Gager	21 do, do	M. W. Brown	16	5	0	7 août, do
11	do	do	Donald McDonald	13 octobre, do	Mead McCartney	26	12	6	15 octobre, do
12	do	do	Hugh Haggarty	1 décembre, do	Miles Finlan	14	10	2	20 décembre, do
13	do	do	Joseph Gibbons	2 janvier, do	Mr. Allen	250	0	0	Arrêté.
14	Cas A Bond	do	Peter Cronck	1 avril, do	John McKewen	29	14	2	16 avril, 1857

Au meilleur de ma connaissance et croyance, je certifie que ce Rapport est correct.

CAYUGA, 6 Mai 1857.

B. MARTIN, *Sérif,*  
*Comté d'Haldimand.*

No.

ETAT indicatif des PRISONNIERS REÇUS dans la PRISON du

N O M .	AGE.	NATURE DU CRIME.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	POUR QUELLE COUR.
Michael McCarroll	39	Assaut et batterie	20 mars 1855	Pour sessions.
John Reinhart	26	Vol de nuit avec effraction	26 do	do .. Pour assises..
James Noonan	36	Coup de feu	19 mai	do .. Pour do ..
Robert Witheron	23	Bagarre	25 do	do .. Pour do ..
Maria Wright	17	Petit larcin	4 juin	do .. Pour sessions.
William Elliot	35	Homicide	9 do	do .. Pour assises..
Patrick Shannon	30	Vol d'une montre	14 do	do .. Pour sessions.
Bernard McSherry	40	Larcin	do do	do .. Pour do.
John Thomas	35	Meurtre	20 do	do .. Pour assises..
Walter Bayington	15	Incendiaire	28 do	do .. Pour do ..
Thomas Gallagher	21	Assaut et batterie	12 juillet	do .. Pour sessions.
James Pender	23	Menaces d'attenter à la vie	17 do	do .. Pour do.
Patrick O'Donohue	21	Conspiration	19 do	do .. Pour do.
Patrick Dunfry	19	do	do do	do .. Pour do.
Daniel O'Connell	21	do	do do	do .. Pour do.
John McNamara	30	do	do do	do .. Pour do.
Michael Sullivan	21	do	do do	do .. Pour do.
Henry Blackwell	31	Folie	do do	do .. Renvoyé....
William Bell	20	Vol d'un pistolet rotateur	13 novembre	do .. Pour sessions.
Henry Smith	22	Tenta. de poignar. pour ôter la vie	7 do	do .. Pour do.
Thomas Gallagher	21	Assaut et batterie	21 do	do .. Pour do.
William Dagan	40	Meurtre	25 do	do .. Pour assises..
John Bresnahan	26	do	do do	do .. Pour do ..
Bridget Bresnahan	24	do	do do	do .. Pour do ..
Ann McLean	30	do	do do	do .. Pour do ..
James Lynch	20	Assaut et batterie	29 do	do .. Pour sessions.
John Boyle	28	Larcin	4 décembre	do .. Pour do.
Charles Wetman	22	do	19 do	do .. Pour do.
James Call	29	Langage abusif et indécent	18 février 1856	do .. Pour six jours.
Mathew Godart	26	Larcin	19 do	do .. Pour assises..
James Montgomery	50	Refus de donner caution de garder la paix	20 do	do .. Pour do ..
Albert Sly	25	Larcin	1 avril	do .. Pour sessions.
John Gastle	25	Tué un chien	2 do	do .. Emprison. jus. paic. d'amen.
G. V. S. Young	40	Marchan. colportées sans licence.	5 do	do .. Pour dix jours.
Albert Smith	36	Conduite désoignée	10 mai	do .. Pour sessions.
Valentine Roddy	32	Refus de trouver caution de garder la paix	2 juin	do .. Pour do.
Emily Lindsey	12	Larcin	do do	do .. Pour do.
Catherine Lindsey	12	do	do do	do .. Pour do.
William Bowers	49	do	8 do	do .. Pour do.
Martin Kirwin	35	Pour av. quit. le serv. de son maî.	3 do	do .. Pour do.
Idiot--(Nom inconnu)	Pas connu.	Menaces d'ôter la vie	13 do	do .. Pour do.

8.

COMTE D'HALTON, depuis le premier jour de Janvier 1855.

SENTENCE.	QUAND LIBÉRÉ.	RELIGION.	DE QUEL PAYS.	POUVANT LIRE OU ÉCRIRE.
£5 d'amende, en prison jusqu'au paiement	6 juillet 1855	Catholiq. romaine.	Irlande	Imparfaitement
.....	Prison de Broke.	Point	Etats-Unis.	Sait lire et écrire.
.....	do do	Catholiq. romaine.	Irlande	do do.
£3 et 10 j. d'amende.	26 mai 1855	.....	.....	Imparfaitement
Renvoyé par la cour.	4 juillet do	Eglise d'Angleter.	Irlande	do.
6 mois de prison aux travaux forcés.	12 avril 1856	do do	do	Bien.
3 mois en prison.	4 octobre do	Catholiq. romaine.	do	Non.
2 semaines do	18 juillet do	do do	do	Lit et écrit.
Plainte non fondée.	12 octobre do	Point	Etats-Unis	Non.
do do	do do	do do	do do	Imparfaitement
Mis à caution.	17 do do	Eglise d'Angleter.	Canada Ouest.	do
do, pas de procès.	16 août do	Presbytérienne	do do	Non.
do, do	3 do do	Catholiq. romaine.	Irlande	Lit et écrit
do, do	do do	do do	do do	do do
do, do	do do	do do	do do	Non.
do, do	do do	do do	do do	do.
do, do	do do	do do	do do	do.
Renvoyé par les Drs.	.....	.....	.....	.....
Cobben et Luman.	26 juillet do	Eglise d'Angleter.	Angleterre	Bien.
1 mois en prison.	21 décembre do	do do	Irlande	do.
Plainte non fondée.	do novembre do	do do	Angleterre	Lit et écrit.
2 semaines en prison.	5 décembre do	do do	Canada	Imparfaitement
3 ans au pénitencier.	.....	Catholiq. romaine.	Irlande	Non.
Renvoyé par la cour	18 mars 1856	do do	do	Imparfaitement
do do	do do	do do	do	Non.
do do	do do	Eglise d'Angleter.	do	Lit et écrit
Pas de procès	1 janvier do	Catholiq. romaine.	do	do do.
do	do do	Point	Etats-Unis	do do.
Plainte non fondée.	do do	do	Canada Ouest.	do do.
5s. d'amende et les frais.	22 février do	Eglise d'Angleter.	Bas-Canada	Non.
4 mois en prison	21 juillet do	do do	Angleterre	Lit et écrit.
Mis à caution	20 février do	Presbytérienne	Irlande	do do.
2 sem. aux trav. forcés.	15 juillet do	Eglise d'Angleter.	Bas-Canada	do do.
Emprisonné jus. p. d'am.	5 avril do	do do	Angleterre	Non.
Dix jours	15 do do	Prebytérienne	Etats-Unis	Lit et écrit.
Pas de procès	2 juillet do	do	do do	do do.
do	do do	Catholiq. romaine.	Irlande	do do.
do	do do	Eglise d'Angleter.	Canada Ouest.	do do.
do	do do	do do	do do	do do.
6 mois de prison aux travaux forcés	1 janvier do	Eglise d'Angleter.	Etats-Unis	do do.
20s. d'am.—Refus de paie—10 j. de prison.	18 juin do	Catholiq. romaine.	Irlande	do do.
Plainte non fondée	24 octobre do	Inconnus	Inconnu	Non.

No. 8.—

N O M .	No.	NATURE DU CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	POUR QUELLE COUR.
Timothy O'Leary ..	18	Larcin .....	25 juin 1856 ..	Pour sessions.
Edward Willson ....	29	Inexécution de contrat .....	24 do do ..	Pour dix jours.
James Harrison ....	25	do do .....	do do do ..	Pour do...
Thomas Dilworth....	25	Refus de donner caution de garder la paix .....	1 juillet do ..	Pour sessions.
David Stuart .....	30	do do do ..	4 do do ..	Pour do...
Andrew Such .....	28	Refus de servir son maître .....	17 do do ..	Un mois de prison.....
Isaac Menany .....	26	Manque de caution de garder la paix .....	29 do do ..	Mis à caution.
John Fisher .....	34	do do do ..	26 do do ..	do do.
Albert Sly .....	25	Larcin .....	29 do do ..	Pour sessions.
Ann Stubbs .....	17	do .....	8 septembre do ..	Pour assises..
John Murray .....	11	Fierres placées sur 1 voie ferrée.	16 août do ..	Pour do ..
Richard Gordon ....	25	Manque de caution de garder la paix .....	24 septembre do ..	Mis à caution.
William Holden ....	28	Troublé le service religieux .....	do do do ..	£3 d'amende, ou 20 j. de pri.
Charles Cann Brennan .....	25	Larcin .....	17 octobre do ..	Pour assises..
John Currie .....	23	Menaces d'ouvrir une maison par la violence et d'oter la vie..	3 novembre do ..	.....
Michael Sunnitt ....	27	Rapt .....	13 do do ..	Pour assises..
John Morrow .....	21	Refus de servir son maître.....	14 do do ..	Amendo .....
Matthew Goddard ..	27	Larcin .....	19 do do ..	Pour sessions.
Samuel Craig .....	27	Refus de don. cau. de gard. la p.	22 do do ..	Pour do ..
John Cryle .....	28	Refus de payer l'amende .....	5 décembre do ..	40s. d'amende.
John Sullivan .....	28	Folie .....	26 do do ..	.....
John Morrow .....	21	Obtenu de l'argent sous de faux prétextes .....	19 do do ..	Pour sessions.
Peter A. Kim .....	28	Larcin .....	10 janvier 1857 ..	Pour assises..
Michael McCarroll ..	41	Cruauté envers sa fem. et sa fam.	28 février do ..	.....
Thomas Way .....	28	Assaut .....	3 mars do ..	.....
do do .....	28	do .....	do do do ..	Pour les sèss. trimestrielles.
Benjamin Packam ..	.....	Arraché les yeux à un cheval .....	7 avril do ..	4 mois aux travaux forcés.
Tucker White .....	.....	Folie .....	do do do ..	.....

BUREAU DU SHÉRIF,  
Milton, 7 mai 1857.

—(Continuation.)—

SENTENCE.	QUAND LIBÉRÉ.	RELIGION.	DE QUEL PAYS.	POUVANT LIRE OU ÉCRIRE.
{ 20s. d'amende—refus de payer—10 j. de prison .....	4 juillet do ..	Catholique romaino	Irlande .....	Lit et écrit.
do do do ..	do do do ..	Egl. d'Angleterre.	do .....	do do.
Mis à caution .....	do do do ..	Presbytérienne ..	do .....	do do.
do .....	24 octobre do ..	Egl. d'Angleterre.	Canada .....	do do.
1 mois de prison .....	26 juillet do ..	Presbytérienne ..	Ecosse .....	do do.
Mis à caution .....	17 août do ..	Luthérienne .....	Allemagne .....	do do.
do .....	8 do do ..	Egl. d'Angleterre.	Irlande .....	do do.
.....	31 do do ..	do do ..	Canada Est .....	do do.
2 ans de pénitencier ..	24 octobre do ..	do do ..	do .....	do do.
1 mois de prison aux travaux forcés .....	24 novembre do ..	do do ..	Canada Ouest....	Lire seulem.
Plainte non fondée .....	24 octobre do ..	Catholique romaine	Irlande .....	Imparfaitem.
Mis à caution .....	9 do do ..	Egl. d'Angleterre.	do .....	Non.
20 jours de prison .....	14 do do ..	do do ..	do .....	Imparfaitem.
3 mois de prison aux travaux forcés .....	24 janvier do ..	do do ..	Canada Ouest....	Lit et écrit.
£4 16s. d'amende; mis à caut. p. garder la paix Innocent .....	7 novembre do ..	do do ..	do .....	do do.
.....	.....	Catholique romaine	Irlande .....	do do.
\$5 d'amende, ou emprisonné pour 15 jours..	.....	Egl. d'Angleterre.	do .....	do do.
12 mois de travaux forcés dans la prison comm.	.....	do do ..	Angleterre .....	do do.
Mis à caution .....	27 do do ..	Presbytérienne ..	Irlande .....	do do.
40 s. d'amende, ou 20 j. de travaux forcés....	18 décembre do ..	Catholique romaine	do .....	do do.
.....	7 mars do ..	do do ..	do .....	do do.
9 mois de travaux forcés .....	.....	Egl. d'Angleterre.	do .....	do do.
2 ans de pénitencier ...	1er mai do ..	Presbytérienne ..	Etats-Unis .....	Sait bien peu écrire.
1 mois de travaux forcés dans la prison comm.	28 mars do ..	Catholique romaine	Irlande .....	Imparfaitem.
30 jours do do ..	.....	Egl. d'Angleterre.	Canada Ouest....	do.
10 jours en prison.....	23 avril do ..	do do ..	.....	do.
4 mois de travaux forcés .....	.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	Etats-Unis .....	Non.

LEVI WILLSON, Shérif,  
Comté d'Haldimand.

## No. 9.

ÉTAT indicatif des PRISONNIERS Reçus dans la PRISON du COMTÉ d'HASTINGS, depuis le 1er Janvier 1855, et dans la Prison à cette date.

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME OU CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT OU SENTENCE.
EN PRISON LE 1ER JANVIER 1855.			
1	Ira Knapp .....	Homicide.....	6 mois.
2	Marshall J. Bowen.....	Coup de feu avec intention de tuer.	16 jours.
3	George Caldwell.....	Mépris de cour.....	20 do.
4	Martin Brownson.....	Assaut et batterie.....	20 do.
5	Ephraim Rogers.....	do do .....	20 do.
6	Michael Cummins.....	do do .....	20 do.
EN PRISON DEPUIS LE 1ER JANVIER 1855.			
1	John Green.....	Larcin.....	3 mois et 3 jours.
2	Robert Bureh.....	Assaut et batterie.....	15 jours.
3	Thomas Howson.....	Mépris de cour.....	10 do.
4	Abraham Lacroix.....	Larcin.....	17 do.
5	Catherine Hawley.....	do .....	15 do.
6	Isabella Sriver.....	do .....	15 do.
7	Volney Riley.....	Emeutier.....	30 do.
8	Thomas Lawrence.....	do .....	30 do.
9	Sylvester Caverley.....	Mépris de cour.....	15 do.
10	Jeremiah Shea.....	Ivrognerie.....	48 heures.
11	John Cairns.....	Assaut.....	1 mois.
12	Nelson Long.....	Larcin.....	2 do.
13	Malcolm McGinnis.....	Coupé un bœuf.....	1 jour.
14	William McKenzie.....	Incendie une maison.....	1 do.
15	Simon McKenzie.....	Complice de do .....	Renvoyé sur caution.
16	Arthur Wallace.....	Assaut.....	4 jours (sur caution.)
17	John West.....	Mépris de cour.....	10 jours.
18	William Bell.....	Délit.....	14 do.
19	William Fee.....	Larcin.....	2 mois.
20	John Keys.....	do .....	2 do.
21	James Cummings.....	Menace de tuer.....	15 jours.
22	Cornelius Powlis.....	do .....	15 do.
23	Jonathan E. Sleeper.....	Mépris de cour.....	10 do.
24	George Sample.....	do do .....	20 do.
25	O. A. Ferguson.....	do do .....	14 do.
26	William Palmer.....	do do .....	5 do.
27	Philip Shevelin.....	do do .....	14 do.
28	Jonathan E. Sleeper.....	do do .....	10 do.
29	Adam Anderson.....	Manque de caution.....	3 mois.
30	John Young.....	Vol de cheval.....	3 do et 24 jours.
31	James Hurley.....	Assaut et batterie.....	20 jours.
32	William Morris.....	Larcin.....	2 mois et 10 jours.
33	Ellen Dailey.....	do .....	10 jours.
34	Catherine Riley.....	Assaut.....	7 do.
35	George Wilson.....	Ivrognerie.....	10 do.
36	James Hennesey.....	Larcin.....	8 mois et 3 jours.
37	Andrew Brady.....	Efracction de la maison de détention.	30 jours.
38	Ellen Mulherrin.....	Larcin.....	2 do.

## No. 9.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME OU CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT OU SENTENCE.
EN PRISON DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1855.—(Continuation.)			
39	William Henry.....	Assaut .....	2 jours.
40	Patrick Kenny.....	do .....	1 semaine.
41	Elizabeth Roach.....	Tenir une maison déréglée .....	8 jours.
42	do do .....	do do do .....	20 do.
43	David Cluxton.....	Mépris de cour.....	10 do.
44	Francis Ward.....	Larcin .....	4 mois et 11 jours.
45	Thomas Sturgeon.....	Mépris de cour.....	30 jours.
46	Patrick O'Reilly.....	Assaut .....	1 mois.
47	Ira Billings .....	Mépris de cour.....	20 jours.
48	Daniel Buckley.....	Vol de cerises .....	7 jours.
49	William Johnston.....	Coup de feu avec intention de tuer.	1 mois et 5 jours.
50	Matthew Rogers.....	Meurtre .....	9 mois et 15 jours.
51	Morris Terry.....	Larcin .....	1 mois et 18 jours.
52	F. A. Carroll.....	Profanation du dimanche .....	5 jours.
53	Hannah Hagarty.....	Vagabondage .....	7 do.
54	Julia Hurley.....	do .....	7 do.
55	John Simmons .....	Manque de caution .....	4 do.
56	George Barnhart.....	Larcin .....	1 mois et 14 jours.
57	P. A. Howe.....	Faux .....	5 jours.
58	Hannah Hagarty.....	Mauvaise conduite.....	1 mois.
59	Mary Long.....	do .....	1 do.
60	Mary Halpin.....	do .....	1 do.
61	Julia Hurley.....	do .....	1 do.
62	Hannah Cronin.....	do .....	1 do.
63	Mine White.....	do .....	15 jours.
64	Mine Fay.....	Mépris de cour.....	24 heures.
65	Bridget Asseltine.....	do do .....	24 do.
66	William Bell.....	do do .....	20 jours.
67	Phillip Shevelin.....	Mauvaise conduite .....	5 do.
68	Michael Burke.....	Ivrognerie .....	2 do.
69	Michaël Cummins.....	Vol .....	3 mois et 9 jours.
70	William Lawler.....	Larcin .....	6 mois et 5 jours.
71	John West.....	Mépris de cour.....	25 jours.
EN PRISON DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1856.			
1	James McCarthy.....	Félonie .....	1 mois et 3 jours.
2	David Bowen.....	Déprédation .....	1 mois et 9 jours.
3	Charles Gravel.....	Mépris de cour.....	24 heures.
4	R. C. Clute.....	do do .....	20 jours.
5	William Bell.....	Manque de caution .....	3 mois.
6	Joseph Roskey.....	Larcin .....	3 do.
7	James McCarthy.....	do .....	1 do.
8	Nelson Wheeler.....	Quitte son maître.....	1 do.
9	Thomas Leonard.....	Ivrognerie .....	5 jours.
10	Abel Fulford.....	Mépris de cour.....	14 do.
11	Henry Chishohn.....	do do .....	10 do.
12	George W. Clarke.....	Ivrognerie .....	24 heures.
13	Donald McLellan.....	do .....	6 jours.
14	W. Pennycooke.....	Mépris de cour.....	20 do.
15	Charles Johnson.....	Larcin .....	21 do.
16	Frederick Northgraves.....	Ivrognerie .....	17 do.

## No. 9.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME OU CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT OU SENTENCE.
EN PRISON DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1856.—(Continuation.)			
17	John Monahan .....	Larcin .....	1 mois et 11 jours.
18	William Doolan .....	Menaces de maltraiter .....	6 mois et 5 jours.
19	James Smith .....	Vol .....	5 jours.
20	Owen Foley .....	Assaut .....	30 do.
21	Mary Carr .....	do .....	19 do.
22	Mary Foley .....	do .....	19 do.
23	Thomas Leonard .....	Larcin .....	3 mois et 27 jours.
23	John Beck .....	Menaces de maltraiter .....	1 semaine.
25	T. McConaghy .....	Mépris de cour .....	10 jours.
26	Bridget Dunn .....	Larcin .....	3 mois et 14 jours.
27	John Kerns .....	do .....	20 jours.
28	Andrew Towuley .....	Larcin .....	3 mois et 12 jours.
29	William Palmer .....	Mépris de cour .....	10 jours.
30	David Chrysdale .....	do do .....	10 do.
31	do .....	do do .....	10 do.
32	Philip Sheveren .....	do do .....	20 do.
33	Michael Cummings .....	Vol .....	Déjà donné en 1855.
34	W. J. Mitchell .....	Mépris de cour .....	20 jours.
35	William Bell .....	Assaut .....	1 mois et 14 jours.
36	Frederick Northgraves .....	do .....	14 jours.
37	W. Lyon Clapp .....	do .....	3 do.
38	Eddy Fisk .....	Mépris de cour .....	14 do.
39	James Burnup .....	Meurtre .....	8 mois et 25 jours.
40	Richard Smith .....	Folie .....	9 mois et 27 jours.
41	Michael Moran .....	Mépris de cour .....	10 jours.
42	Hiram Vancott .....	do do .....	10 do.
43	William Bell .....	Assaut .....	2 do.
44	John McCarthy .....	do .....	5 mois et 20 jours.
45	John Schermerhorn .....	Homicide .....	6 jours.
46	Jacob S. German .....	do .....	6 do.
47	Patrick O'Reilly .....	do .....	2 mois et 21 jours.
48	William Bailey .....	Assaut .....	20 jours.
49	John Brown .....	Bris de maison .....	5 mois et 8 jours.
50	E. W. Wilson .....	Faux .....	2 mois et 8 jours.
51	Mary Oulahan .....	Conduite désordonnée .....	1 mois.
52	Bridget Dunn .....	do do .....	1 do.
53	James Farley .....	Ivrognerie .....	10 jours.
54	David Daley .....	Mépris de cour .....	10 do.
55	Seth Smart .....	Larcin .....	10 do.
56	Nathaniel Cunningham .....	do .....	8 do.
57	George Clarke .....	Mépris de cour .....	30 do.
58	Samuel Gallis .....	Délit .....	7 do.
59	John Justice .....	do .....	2 mois et 8 jours.
60	Bridget Maley .....	Assaut .....	2 semaines.
61	Abraham Van Norman .....	Larcin .....	6 mois.
62	James Menelly .....	Assaut .....	1 do.
63	Melford Smith .....	Mépris de cour .....	20 jours.
64	Michael Darcy .....	Larcin .....	25 do.
65	William J. Kerr .....	Manque de caution .....	20 do.
66	Paul Cronk .....	Assaut .....	1 mois.
67	Joseph Goss .....	Larcin .....	2 mois et 7 jours.
68	Philip Snelvin .....	Mépris de cour .....	20 jours.
69	Vaudic Hicks .....	Larcin .....	1 do.

## No. 9.—(Continuation.)

No.	NOMS DES PRISONNIERS.	CRIME OU CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT, OU SENTENCE.
EN PRISON DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1856.—(Continuation.)			
70	Donald McLellan.....	Conduite turbulente.....	10 jours.
71	Thomas Smart.....	Larcin.....	2 mois et 10 jours.
72	William H. Watts.....	do.....	1 mois et 16 jours.
73	Benjamin Allison.....	Mépris de cour.....	10 jours.
74	Samuel Damford.....	Assaut et batterie.....	15 do.
75	E. Tanner.....	Larcin.....	23 do.
76	Mary Halpin.....	Vagabondage.....	2 mois.
77	Hannah Hagerty.....	do.....	2 do.
EN PRISON DEPUIS LE 1 <sup>er</sup> JANVIER 1857.			
1	Peter Morris.....	Larcin.....	13 jours
2	Andrew Townley.....	do.....	2 mois et 2 jours.
3	W. J. Ray.....	Mépris de cour.....	14 jours.
4	Murdoch Cameron.....	do do.....	20 do.
5	Ann Sturgeon.....	Larcin.....	1 mois et 24 jours.
6	Isaac Beatly.....	Conduite désordonnée.....	1 mois.
7	John Sohlman.....	Larcin.....	2 mois et 22 jours.
8	John Kearney.....	Vagabondage.....	1 mois.
9	Mary Halpin.....	do.....	2 do.
10	Hannah Hagerty.....	do.....	2 do.
11	Mary Smith.....	do.....	2 do.
12	Mary Rice.....	Ivrognerie.....	3 jours.
13	Catherine Fitzgibbon.....	Conduite désordonnée.....	3 do.
14	Mary Rice.....	do do.....	6 do.
15	Catherine Dunn.....	do do.....	3 do.
16	Donald McFarlane.....	Tentative de poignarder.....	1 mois et 4 jours.
17	John McEvoy.....	Assaut.....	8 jours.
18	Emanuel Dafoe.....	Mépris de cour.....	30 do.
19	Patrick Duff.....	do do.....	5 do.
20	Hugh Duff.....	do do.....	10 do.
21	John Meyers.....	Assaut et batterie.....	30 do.
22	Thomas Twyford.....	Conduite désordonnée.....	1 do.
23	James E. Grooms.....	Manque de cautions.....	1 mois et 23 jours.
24	John Wheeler.....	Mépris de cour.....	15 jours.
25	John Collins.....	Assaut.....	1 do.
26	Edward Graham.....	Félonie.....	3 mois.
27	David Aldridge.....	do.....	1 do.
28	Michael Downs.....	Mépris de cour.....	20 jours.
29	Marshall B. Haskins.....	Vol de cheval.....	9 do.
30	Thomas Walsh.....	Larcin.....	19 do jusqu'au 1 <sup>er</sup> mai 1857, (non libéré.)
31	Michael Downs.....	Mépris de cour.....	4 do.
32	Bridget Murphy.....	Folie.....	12 do.
33	Patrick Darcy.....	Mépris de cour.....	3 do.

DUNBAR MOODIE,  
*Sherif,*  
 Comté d'Hastings.

## No. 10.

TABLEAU des PRISONNIERS Détenus dans la PRISON des COMTÉS UNIS de HURON et BRUCE, le 1er Janvier, A.D. 1855; aussi, depuis cette date jusqu'au 1er Mai, A.D. 1857.

No.	NOM.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	CAUSE D'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.	REMAR- QUES.
1	Denis Taylor .....	24 juin 1854.	Folie .....	3 août 1855.	.....
2	Thomas McArthur .....	22 novembre do ..	do .....	do do do ..	.....
3	Patrick Cunningham .....	28 do do ..	Vol .....	10 Janvier do ..	.....
4	Hector McKenzie .....	29 do do ..	do .....	4 do do ..	.....
5	Richard Blake .....	2 février 1855.	do .....	8 février do ..	Sous cau.
6	James McDonald .....	9 do do ..	Dettes .....	1er mai do ..	.....
7	Robert Hay .....	19 do do ..	Menaces .....	24 février do ..	Sous cau.
8	Malcolm McKenzie .....	21 do do ..	Assaut .....	22 do do ..	.....
9	Mounes Ely .....	1er mars do ..	Dettes .....	2 mars do ..	.....
10	Hector McLeod .....	2 do do ..	do .....	15 juin do ..	.....
11	John Leiper .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
12	Hugh McRae .....	6 do do ..	Folie .....	3 octobre do ..	.....
13	Francis J. Ferguson .....	15 do do ..	Dettes .....	16 avril do ..	.....
14	Robert Sutherland .....	22 do do ..	Assaut .....	21 do do ..	.....
15	Ann Wakefield .....	19 avril do ..	Folie .....	10 mai do ..	.....
16	Mary Cummins .....	3 mai do ..	do .....	3 octobre do ..	.....
17	John Moody .....	do do do ..	Refus de payer une dette .....	12 juin do ..	.....
18	Farquhar McRae .....	15 do do ..	Dettes .....	8 mai do ..	.....
19	Charles Huston .....	12 do do ..	Félonie .....	26 septembre do ..	.....
20	Robert Huston .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
21	Gordon Huston .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
22	John McKinney .....	5 juin do ..	Dettes .....	11 juin do ..	.....
23	Thomas Devine .....	do do do ..	Ivrognerie .....	9 do do ..	.....
24	George Steepe .....	11 do do ..	Dettes .....	20 do do ..	.....
25	John McKinney .....	do do do ..	do .....	19 do do ..	.....
26	George Roney .....	19 do do ..	Ivrognerie .....	27 do do ..	.....
27	James McLeod .....	20 do do ..	do .....	20 do do ..	.....
28	John King .....	30 do do ..	Déprédation .....	3 août do ..	.....
29	James Smith .....	18 juillet do ..	do .....	18 juillet do ..	Sous cau.
30	Murdock McKeeve .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
31	John Dancy .....	25 do do ..	Dettes .....	26 do do ..	.....
32	David Richie .....	24 do do ..	Vol .....	25 décembre do ..	.....
33	John Monroe .....	7 août do ..	Assaut .....	8 août do ..	.....
34	John Dancy .....	11 do do ..	Misère .....	21 do do ..	.....
35	Catharine Sloan .....	7 do do ..	Manque de caution pour gard. la paix .....	1er do do ..	.....
36	John Moore .....	13 do do ..	Bris de buggy .....	23 do do ..	.....
37	Robert Pease .....	14 do do ..	Homicide .....	3 septembre do ..	Sous cau.
38	John Moody .....	do do do ..	Dettes .....	23 do do ..	.....
39	Charles Horse .....	16 do do ..	Vol .....	26 do do ..	.....
40	James Campbell .....	21 do do ..	Ivrognerie .....	22 août do ..	.....
41	Jeremiah McBride .....	24 do do ..	Assaut .....	25 do do ..	.....
42	John Dancy .....	do do do ..	Ivrognerie .....	do do do ..	.....
43	Donald McLeod .....	27 do do ..	Vol .....	10 septembre do ..	.....
44	John Ronalds .....	do do do ..	Bataille .....	28 août do ..	.....
45	T. A. Smith .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
46	John King .....	29 do do ..	Vol .....	27 septembre do ..	.....
47	Duncan McRae .....	do do do ..	Ivrognerie .....	31 août do ..	.....
48	George Melvin .....	30 do do ..	Misère .....	27 septembre do ..	.....

## No. 10.—(Continuation.)

No.	N O M .	DATE DE L'EMPRI- SONNEMENT.	CAUSE D'EMPRI- SONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.	REMAR- QUES.
49	John Monroe.....	31 août 1855 ..	Ivrognerie et man- que de cautions..	27 septembre 1856 ..	.....
50	Mary DeRosa .....	24 septembre do	Vol .....	do do do	Sous cau.
51	Julia Bellamore....	do do do	do .....	do do do	do.
52	Thomas Woods .....	26 do do	Rapt. ....	22 novembre do	.....
53	William Sutherland.	1 octobre do	Dettes .....	6 décembre do	.....
54	William Bryant ....	do do do	Assaut et menaces	8 novembre do	.....
55	Robert Laidlaw.....	5 do do	Folie .....	2 janvier 1857 ..	.....
56	Stiles Stafford .....	10 do do	Vol .....	5 octobre 1855 ..	Sous cau.
57	Louis Vannamaker..	11 do do	do .....	23 février 1856 ..	.....
58	Michael Finnerty ..	13 do do	do .....	23 novembre 1855	.....
59	Richard McCollins..	19 do do	Ivrognerie .....	26 octobre do	.....
60	Johnston Graham....	9 do do	do .....	10 do do	.....
61	do do .....	25 do do	Mépris de cour..	25 do do	.....
62	William Gunn .....	26 do do	Dettes .....	31 do do	.....
63	Allan Cameron.....	3 novembre do	do .....	25 novembre do	.....
64	William Cummins....	13 do do	Vol .....	22 do do	.....
65	Benjamin Butchert..	do do do	Dettes .....	2 janvier 1856 ..	.....
67	John Farrell .....	19 do do	Vol .....	6 décembre 1855 ..	.....
68	George Hobson.....	13 do do	Mépris de cour..	15 novembre do	.....
69	Allen McQueen .....	22 do do	Ivrognerie .....	23 do do	.....
70	Martin L. Cook .....	6 janvier 1856	Dom. à la propriété	do janvier 1856 ..	.....
71	James McDonald .....	30 do do	Dettes .....	22 mars do	Evadé.
72	James Hyslop.....	2 février do	do .....	21 février do	.....
73	Margaret McCarron.	do do do	Folie .....	19 do do	.....
74	William J. Leonard ..	13 do do	Dettes .....	6 mars do	.....
75	John Peacock .....	23 do do	do .....	22 do do	Evadé.
76	John McDonald.....	28 do do	Ivrognerie .....	29 février do	.....
77	John Beaton .....	do do do	do .....	do do do	.....
78	Murdo McGregor....	29 do do	Violation de prom.	do do do	Sous cau.
79	do do .....	7 mars do	Assault .....	11 mars do	.....
80	Thomas Ferguson....	13 do do	Détruire un billet promissoire .....	17 juin do	.....
81	John Peel .....	do do do	Ivrognerie .....	14 mars do	.....
82	Alexander Moir.....	21 do do	Folie .....	2 janvier 1857 ..	.....
83	Jeremiah Whitely ..	3 avril do	Recevoir des effets sous faux prétextes	4 avril 1856 ..	Sous cau.
84	Joseph Antterson....	do do do	do do ..	do do do	do.
85	John Buie .....	8 do do	Dettes .....	21 mai do	.....
86	James Simpson.....	do do do	Folie .....	19 juillet do	.....
87	David McTaggart ..	12 do do	Dettes .....	do do do	.....
88	Margaret McCarron.	11 do do	Folie .....	7 mai do	.....
89	do do .....	21 mai do	do .....	17 juillet do	.....
90	James Blair .....	18 avril do	Dettes .....	7 mai do	.....
91	Mary Anderson.....	24 do do	Folie .....	19 do do	.....
92	Elizabeth Buchanan.	26 do do	do .....	18 septembre do	.....
93	Lucas Carey.....	22 mai do	Manque de cautio.	24 do do	.....
94	John Munro .....	26 do do	Assaut .....	27 do do	.....
95	William Saunders ..	do do do	do .....	3 juin do	.....
96	Thomas Simpson .....	27 do do	Dettes .....	29 mai do	.....
97	George H. Warwie..	1 juin do	Déprédations....	2 do juin do	.....
98	John Doyle .....	14 do do	Dettes .....	16 do do	.....
99	James C. Collins .....	16 do do	Déprédations....	17 do do	.....
100	Jeremiah Whitely ..	19 do do	Vente sans licen- ce .....	25 do do	.....
101	William Walker....	27 do do	Ivrognerie .....	28 do do	.....

## No. 10.—(Continuation.)

No.	N O M .	DATE DE L'EMPRI- SONNEMENT.	CAUSE D'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.	REMAR- QUES.
102	Anthony Lavell.....	28 juin 1856 ..	Défaut de paiement d'amende .....	4 juillet 1856 ..	.....
103	Barbara McKay ....	1 juillet do ..	Vol .....	3 do do ..	.....
104	Jareemiah Whitley ...	2 do do ..	Reçu des effets sous de faux pré.	11 do do ..	.....
105	James Wingall.....	5 do do ..	Quitte le service ..	19 do do ..	.....
106	William Mills.....	10 do do ..	Assaut .....	29 do do ..	.....
107	Catharine Campbell ..	18 do do ..	Folie .....	13 août do ..	.....
108	John McWheeny .....	25 do do ..	Ivrognerie .....	25 juillet do ..	.....
109	Kenneth McLennan ..	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
110	Angus Murray .....	10 do do ..	Dettes .....	14 do do ..	.....
111	John Mackay .....	14 do do ..	do .....	25 do do ..	.....
112	George Flowers .....	do do do ..	do .....	6 avril 1857 ..	.....
113	Catharine Campbell ..	1 août do ..	Assaut et menaces ..	4 août 1856 ..	.....
114	John Jones .....	6 do do ..	Assaut .....	11 do do ..	.....
115	William Murray .....	7 do do ..	do .....	18 do do ..	.....
116	Ann Wakefield .....	6 juillet do ..	Folie .....	17 juillet do ..	.....
117	John H. Robinson ..	9 août do ..	Dettes .....	29 août do ..	.....
118	Thomas C. Roach .....	12 do do ..	do .....	16 do do ..	.....
119	Anne Bennet .....	15 do do ..	Assaut .....	do do do ..	.....
120	John Curry .....	16 do do ..	Dettes .....	18 do do ..	.....
121	J. W. Gamble .....	19 do do ..	do .....	9 septembre do ..	.....
122	John McKay .....	20 do do ..	do .....	3 octobre do ..	.....
123	Edward Dickson .....	18 do do ..	Misère .....	do septembre do ..	Décédé.
124	Charles Gentles .....	30 septembre do ..	Vol de pommes .....	10 do do ..	.....
125	Robert Snodgrass ..	4 do do ..	Dettes .....	15 do do ..	.....
126	Anthony Winn .....	10 do do ..	Brûler un chantier ..	24 do do ..	.....
127	John McDonald .....	12 do do ..	Ivrognerie .....	13 do do ..	.....
128	Rowland Williams ..	15 do do ..	Dettes .....	17 do do ..	.....
129	Charles Carroll .....	21 do do ..	Delirium Tremens ..	25 do do ..	.....
130	Thomas C. Roach .....	11 do do ..	Dettes .....	27 do do ..	.....
131	Edward Pierce .....	25 do do ..	Folie .....	13 octobre do ..	.....
132	Hugh Davison .....	27 do do ..	Ivrognerie .....	29 septembre do ..	.....
133	Alfred Tucker .....	8 octobre do ..	Assaut et menaces ..	20 novembre do ..	.....
134	John Munro .....	11 do do ..	Ivrognerie .....	13 octobre do ..	.....
135	Samuel Onoly .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
136	James Longman .....	28 do do ..	do .....	29 do do ..	.....
137	John Wilson .....	30 do do ..	do .....	31 do do ..	.....
138	John Quennan .....	do do do ..	do .....	do do do ..	.....
139	John McDonald .....	4 novembre do ..	do .....	15 novembre do ..	.....
140	William Kenally .....	8 do do ..	Vol .....	11 do do ..	.....
141	Thomas Dancy .....	10 do do ..	Assaut .....	do do do ..	.....
142	Ann Huff .....	15 do do ..	Ivrognerie .....	17 do do ..	.....
143	Anthony Winn .....	19 do do ..	Vol .....	28 do do ..	.....
144	Samuel Long .....	27 do do ..	Dettes .....	4 février 1857 ..	.....
145	John Pook .....	29 do do ..	Vol .....	6 avril do ..	.....
146	James Stacey .....	5 septembre do ..	Ivrognerie .....	do décembre 1856 ..	.....
147	Mary Ann Lindley ..	10 do do ..	Misère .....	14 avril 1857 ..	.....
148	Johnson Henry .....	11 do do ..	Dettes .....	13 décembre 1856 ..	.....
149	Duncan Mcray .....	12 do do ..	Folie .....	2 avril 1857 ..	.....
150	Harriet Wakeford ..	25 do do ..	do .....	31 janvier do ..	.....
151	John Cain .....	1 janvier 1857 ..	Bris de maison .....	2 mars do ..	.....
152	Peter Beith .....	2 do do ..	Dettes .....	27 janvier do ..	.....
153	Hugh McLean .....	do do do ..	Ivrognerie .....	3 do do ..	.....
154	Charles Eddy .....	1 do do ..	Vol .....	.....	.....
155	Edward Thornhill .....	6 do do ..	Rapt .....	9 janvier do ..	Sous cau-

## No. 10.—(Continuation.)

No.	N O M .	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	CAUSE D'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉ- RATION.	REMAR- QUES.
156	Michael McCarron ..	12 janvier 1857 ..	Misère .....	.....	.....
157	David Cantelion ....	16 do do ..	Mépris de Cour... ..	17 janvier 1857..	.....
158	Henry Panriakaker ..	29 do do ..	Dettes .....	2 février do ..	.....
159	Donald McGinnis ...	30 do do ..	Ivrognerie .....	31 janvier do ..	.....
160	Peter Beith .....	6 février do ..	Dettes .....	5 mars do ..	.....
161	Adam Ingram .....	10 do do ..	Assaut .....	14 février do ..	.....
162	Robert Wilson .....	18 do do ..	Ivrognerie .....	19 do do ..	.....
163	Patrick Ryder .....	21 do do ..	Soupçon de meur- tre .....	.....	.....
164	John Perry .....	19 do do ..	Ivrognerie .....	20 do do ..	.....
165	Joseph Hogg .....	do do do ..	Dettes .....	13 mars do ..	.....
166	Daniel Priest .....	21 do do ..	Vol .....	12 do do ..	.....
167	Edward Cunningham ..	25 do do ..	Coup de poigard... ..	15 do do ..	Souscau.
168	Daniel Mackay .....	27 do do ..	Ivrognerie .....	28 février do ..	.....
169	John Morrison .....	11 mars do ..	Dettes .....	27 mars do ..	.....
170	Patrick Ryder, junior ..	13 do do ..	Soupçon de meur- tre .....	.....	.....
171	William Casey .....	do do do ..	do do ..	.....	Transp.
172	Janet Strang .....	24 do do ..	Folie .....	.....	.....
173	Mathew Keefe .....	28 do do ..	Ivre et causant du désordre .....	14 avril 1857..	.....
174	Thomas French .....	31 do do ..	Dettes .....	3 do do ..	.....
175	Duncan McRae .....	do do do ..	do .....	1 do do ..	.....
176	Patrick Gallagher ..	1 avril do ..	do .....	3 do do ..	.....
177	Edward Simpson .....	12 do do ..	Soupçon de meur- tre .....	.....	.....
178	John Pook .....	26 do do ..	Ivre et causant du désordre .....	27 avril 1857..	.....
179	Thomas Williams .....	do do do ..	do do ..	do do do ..	.....
180	Ann Todd .....	28 do do ..	Folie .....	.....	.....
181	Anthony Lazell .....	do do do ..	Ivrognerie .....	29 avril do ..	.....
182	James G. Rush .....	30 do do ..	do .....	.....	.....
183	Thomas Hughes .....	16 do do ..	Dettes .....	.....	.....
184	Noble Robinson .....	17 do do ..	do .....	.....	.....

J. MACDONALD,

*Shérif,  
Huron et Bruce.*

par S. POLLOCK,

*Député.*

BUREAU DU SHÉRIF,

Goderich, 15 mai 1857.

No. 11.

PRISON DU COMTÉ DE KENT.—TABLEAU DE TOUS LES PRISONNIERS REÇUS dans la dite Prison depuis le 1er jour de Janvier 1855, jusqu'au 29e jour d'Avril 1857. Pour l'information de l'Assemblée Législative.

No.	N O M.	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E.
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
407	Benjamin Gray	35	J. J. Delmage	8 janvier			1		Felonie
408	Mathew Smith	38	do	10 do			1		do
409	Lawrence Doyle	20	Maire	15 do	1				Délit
410	Louis Toney	40	do	do do	1				do
411	Joseph Lav	25	do	do do	1				do
412	William Stover	42	George Duck et G. W. King	17 do	1				do
413	Drucella Vic	18	James Smith	19 do				1	do
414	Samuel Bason	44	Thomas McCrea	26 do			1		do
415	William Hagerty	35	J. J. Delmage	6 février	1				do
416	Joseph Tees	23	Maire	do do	1				do
417	Jacob Pernhough	24	do	do do	1				do
418	Robert McEwan	30	do	8 do	1				do
419	Jery Conley	35	do	16 do	1				do
420	George Carter								
421	William Henry Dawson	10	Thomas McCrea	24 do			1		Délit
422	Louis Belonge	21	do	26 do	1				do
423	Henry Brown	18	J. J. Delmage	3 mars	1				do
424	George Thompson	33	do	6 do			1		do
425	Mary Wallas	19	Thomas McCrea	8 do				1	Felonie
426	Edward O'Hare	20	do	14 do	1				Délit
427	John Smiley	52	do	do do	1				do
428	Edward Harras	22	do	16 do	1				do
429	Boswell Magne	26	do	17 do	1				do
430	William Anderson	20	do	20 do	1				do
431	Barney Beedon	22	do	do do	1				do
432	D. Miles McDougall	26	do	29 do	1				Felonie

## No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
407	Acquité .....	3 avril	Etats-Unis	.....	.....	.....
408	2 jours .....	12 janvier	do	.....	.....	.....
409	.....	16 do	Irlandais	Catholique romain	Journalier	.....
410	.....	do do	Hanovrien	Eglise d'Hanovre	Menusier	.....
411	.....	do do	Hollandais	Catholique romain	Journalier	.....
412	Cautions p. garder la paix	3 avril	Canadien	Eglise d'Angleterre	Cultivateur	.....
413	10 jours .....	29 janvier	Hollandais	Catholique romain	.....	.....
414	.....	27 do	do	do	.....	.....
415	.....	20 février	Etats-Unis	Aucune	.....	.....
416	.....	8 do	Italien	Catholique romain	.....	.....
417	.....	16 do	Irlandais	do	.....	.....
418	do .....	do do	do	Eglise d'Angleterre	.....	.....
419	.....	17 do	Canadien	Eglise Episcopale	Marchand	.....
420	.....	.....	.....	.....	.....	.....
421	1 mois .....	25 avril	Etats-Unis	Aucune	.....	.....
422	1 do .....	27 do	do	Catholique romain	.....	.....
423	1 do .....	2 mai	do	do	.....	.....
424	1 do .....	do do	do	do	.....	.....
425	2 do .....	do do	Irlandais	do	.....	.....
426	3 jours .....	17 mars	do	do	.....	.....
427	.....	15 do	do	do	.....	.....
428	.....	.....	.....	.....	.....	.....
429	2 jours .....	19 mars	Irlandais	Catholique romain	.....	.....
430	.....	31 do	Etats-Unis	do	.....	.....
431	.....	do do	Irlandais	Eglise d'Angleterre	.....	.....
432	14 ans de pénitencier	.....	Canadien	do	.....	.....

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M.	Age.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E.
					Homn.	Femmn.	Homn.	Femmn.	
433	John Sands.....	25	Quartier de sessions .....	2 avril	1855.....	1			Félonie.
434	John Shiley.....	40	Thomas McCrea.....	do	do	1			Délit
435	Cornelius Brown.....	21	do	3	do	1			do
436	Samuel Brown.....	50	do	12	do		1		do
437	Mat. McDonald.....	40	do	17	do				do
438	William Briant.....	38	Maire.....	18	do	1			do
440	Richard Dockins.....	46	Thomas McCrea.....	19	do		1		do
441	John Brady.....	45	do	21	do	1			do
442	Josnah Tafarn.....	20	Maire.....	19	do				do
443	Mary Johnson.....	44	Thomas McCrea.....	26	do		1		do
444	Pat. Sheridan.....	21	do	do	do		1		do
445	Martin Sheridan.....	34	do	do	do	1			do
448	William Briant.....	36	do	do	do	1			do
449	Cornelius Bradley.....	33	A. McKeller.....	11	do	1			Félonie.
450	Dougal McMichael.....	21	Thomas McCrea.....	13	do	1			Délit
451	George Galloway.....	40	Assises.....	15	do		1		Félonie.
452	Thomas Harris.....	30	do	do	do	1			do
453	Charles Patterson.....	44	do	17	do	1			do
454	Hugh McGlasky.....	27	Thomas McCrea.....	do	do	1			Délit
455	—Denny.....	15	do	23	do	1			do
456	Francis Dumas.....	11	do	do	do	1			do
457	J. P. Coopers.....	53	do	25	do	1			do
458	Thomas Doston.....	36	do	26	do		1		Félonie.
459	Jackson Barber.....	36	do	29	do		1		Délit
460	James Jones.....	40	do	30	do	1			do
463	C. F. Marin.....	33	J. G. Shaw.....	do	do	1			Félonie
464	John Dudy.....	20	Thomas McCrea.....	4 juin	do	1			Délit
465	Israel Williams.....	64	do	9	do		1		Félonie.
466	William McCarister.....	30	do	5	do	1			Délit
467	Charles Williams.....	16	do	9	do		1		do
468	Harret Williams.....	20	do	do	do			1	do

## No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
433	1 mois, quartier de sess.	2 mai	Canada	Eglise d'Angleterre.		
434	do	4 avril	do	Aucune		
435	do	do	Irlande	Catholique romain.		
436	do	24 do	Etats-Unis	Aucune		
437	do	19 do	Angleterre	do		
438	do	do	Canada	do		
440	do	23 do	do	do		
441	do	24 do	do	do		
442	do	do	do	do		
443	14 jours	do	Angleterre	Eglise Episcopale.		
444	14 do	27 do	do	do		
445	14 do	do	do	do		
448	do	do	do	do		
449	2 ans au pénitencier	11 mai	do	Eglise d'Angleterre	Sellier	
450	do	do	Allemagne	do	Journalier	
451	do	do	Ecosse	Kirk	Tailleur	
452	3 ans au pénitencier	14 mai	Afrique	Eglise indépendante	Journalier	
453	14 jours	2 juin	Canada	Baptiste	Cultivateur	
454	6 mois	do	Ecosse	Eglise indépendante.	do	
454	do	18 mai	do	Kirk	Journalier	
455	do	do	France	Catholique romain.	do	
456	do	24 do	do	do	do	
457	14 jours	do do	do	do	do	
458	7 do	do do	Ecosse	Baptiste	do	
459	do	2 juin	Afrique	do	do	
460	do	2 septembre	do	do	Aubergiste	
460	do	30 juin	Irlande	Catholique romain	Journalier	
463	do	2 septembre	Etats-Unis.	Aucune	Flaneur	
464	do	do	Canada	do	do	
465	Plainte non fondée.	5 juin	do	do	do	
465	do	19 octobre	do	do	do	
466	Libéré	6 juin	Canada	do	do	
467	do	10 do	do	do	do	
468	do	do do	do	do	do	

## No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M .	AGE.	PAR OUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		BLANCS.		CRIME.
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
469	Mary Williams	18	Thomas McCrea.	9 juin	1855				Délit
470	Harriet Dick	46	do	do	do			1	do
471	Grant Richey	44	Judge Wells	14	do			1	do
472	Thomas Snowdon	32	do	do	do			1	do
473	John M. Carpenter	50	Repris	17	do				Félonie
474	Jacob Worthington	40	Thomas McCrea	26	do			1	do
475	Joseph Davis	40	J. Mills et J. Smith	18	do			1	Délit
476	John McGregor	40	do	28	do			1	Félonie
477	Jacob Joiner	56	Thomas McCrea	30	do			1	Délit
481	George Mills	30	Judge Wells	9 juillet	do				do
482	John Gilles	32	Thomas McLean	13	do				do
483	Joseph Laird	31	Judge Wells	do	do				do
484	David Merriam	25	Thomas McCrea	10	do				Félonie
485	Nathaniel Jenkins	49	do	18	do				Délit
486	William Collins	35	do	20	do				do
487	Jenney Pollard	40	do	do	do				do
489	James Peters	28	John McMichael	do	do			1	Félonie
490	Edward Henry	46	Thomas McCrea	21	do				Délit
493	Cornelius Holmes	46	do	25	do				do
495	Hugh Davis	60	do	26	do				do
496	Michael House	60	do	28	do				do
498	Louis Herbert	17	do	3 août	do				do
499	John Bennett	30	do	8	do				do
501	William W. Smith	35	do	31 juillet	do			1	Félonie
502	James McMullin	58	do	10 août	do				Délit
503	Thomas French	30	H. McLean	do	do				do
504	Morris Dean	35	Thomas McCrea	11	do				do
505	John Manerty	35	Henry Ronolds	25	do				Félonie
507	Robert Barker	27	E. B. Donnelly	do	do				do
508	Charles Barker	20	Thomas McCrea	13 septembre	do				Délit
509	Arch. Crawford	40	do	5	do				do

## No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
469	Libéré.....	10 juin 1855	Canada	Aucune	Flaneur	
470	do.....	19 octobre	do	do	do	
471	Libéré.....	30 juin	do	Baptiste	do	
472	40 jours.....	21 juillet	do	do	do	
473	6 mois, des assises.....	do	do	Aucune	do	Bris de prison.
474	1 mois.....	27 do	do	do	do	
475	Libéré.....	24 do	do	do	do	
476	do.....	do	do	do	do	
477	do.....	30 do	Afrique	Baptiste	Flaneur	
481	do.....	14 do	Ecosse.	do	do	
482	2 semaines.....	26 do	do	Aucune	do	
483	do.....	16 do	do	do	do	
484	2 mois.....	do	Canada	do	Charpentier.	
485	7 jours.....	26 juillet 1855	do	do	do	
486	do.....	23 do	Ecosse.	do	do	
487	do.....	6 août	France.	do	do	
489	14 jours.....	19 do	do	Catholique romain.	do	
490	1 do.....	23 do	Canada	do	do	
493	14 jours.....	8 do	do	do	do	
495	do.....	27 do	Irlande.....	do	do	
496	do.....	8 do	do	do	do	
498	do.....	4 do	France.	do	do	
499	Libéré.....	do	do	do	do	
501	6 mois, des assises.....	19 avril 1856	Irlande.	do	do	
502	do.....	11 août 1855	Canada.	Aucune	do	
503	do.....	20 do	Irlande	Catholique romain.	do	
504	do.....	do	do	do	do	
505	do.....	13 septembre	Etats-Unis.	do	do	
507	Acquitté.....	19 octobre	Ecosse.	Aucune	do	
508	do.....	5 septembre	Hollandais.	do	do	
509	do.....	6 do	Ecosse.	do	do	

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M.	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS		NOIRS.		C R I M E.
					Hon.	Fem.	Hon.	Fem.	
510	Elizabeth Hall.....	25	Thomas McCrea.....	10 septembre 1855					Délit.....
511	Francis Callent.....	42	do	do	1				Félonie.....
512	Charles Degrees.....	17	do	do	1				do
513	Andrew Connor.....	25	do	do	1				Délit.....
514	Stephen Weare.....	30	D. B. Smith et D. Ingalls.....	do	1				do
515	Michael Ryan.....	30	Thomas McCrea.....	do	1				do
516	Samuel Vincent.....	44	do	do	1				do
517	Louis Wayne.....	24	do	do	1				do
519	Maglen la Brone.....	18	do	do	1				Félonie.....
520	John Buckler.....	23	do	do	1				Délit.....
521	Harriet Johnson.....	24	do	16 octobre	1				Délit.....
523	Edward Dunn.....	14	do	do	1				Félonie.....
524	Daniel Mull.....	44	do	do	1				Délit.....
525	Anderson Griffin.....	33	do	8 novembre	1				Félonie.....
526	Henry Kemble.....	30	do	do	1				Délit.....
527	Douglas Walker.....	48	Timothy Dillon.....	do			1		Félonie.....
529	James Willis.....	53	Dr. Donnelly.....	do			1		Félonie.....
530	Louis Steat.....	26	Thomas McCrea.....	do	1				Délit.....
531	Caleb Montgomery.....	34	do	do	1				do
533	Stephen Weaver.....	30	Fisher et Ingalls.....	3 décembre			1		Félonie.....
534	O. W. Newton.....	61	D. Smith et Ingalls.....	do	1				Délit.....
535	Ruth Thomas.....	40	Thomas McCrea.....	do	1				Félonie.....
536	Edward Thomas.....	11	do	do			1		Délit.....
537	O'Leary.....	35	do	do	1				do
538	John McGuire.....	28	do	do	1				do
539	William Kelly.....	32	E. H. Ridley.....	do	1				Félonie.....
541	Anderson Griffin.....	40	Thomas McCrea.....	5 janvier 1856	1				Délit.....
542	John McCabe.....	18	James Smith.....	do			1		do
543	Statina George.....	11	do	do	1				do
544	Moses Thibado.....	36	Thomas McCrea.....	do					Félonie.....
545	Ann George.....	40	do	do	1				Délit.....
			do	do					Félonie.....

## No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE. OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
510	Acquitté .....	13 octobre	Etats-Unis.....	Aucune .....	Charpentier.....	
511	do .....	19 do	Irlande.....	do .....	do .....	
512	do .....	do do	Belgique.....	Catholique romain .....	do .....	
513	do .....	22 septembre	Irlande.....	do .....	do .....	
514	do .....	do octobre	Canada .....			
515	do .....	24 septembre	Irlande.....	Catholique Romain .....		
516	do .....	26 do	Angleterre.....	Aucune .....		
517	do .....	do do	France.....	Catholique romain .....		
519	Acquitté .....	19 octobre	Canada .....	Aucune .....		
520	do .....	16 do	Irlande.....	Catholique romain .....		
521	2 semaines .....	30 do	Afrique.....	Aucune .....		
522	7 jours.....	15 novembre	Canada .....			
524	3 do pour les ses. de nov. .....	20 do	Etats-Unis.....			
525	do .....	do do	do .....			
526	do .....	2 janvier	do .....			
527	7 ans au pénitencier.....	do .....	do .....	Baptiste .....		
529	do .....	30 novembre	Canada .....			
530	do .....	do do	Etats-Unis.....			
531	do .....	6 décembre	Allemagne.....	Luthérien .....	Cultivateur .....	Envoyé à l'asile.
533	do .....	17 do	do .....			
534	do .....	do do	Etats-Unis.....			
535	do .....	26 janvier	do .....			
536	do .....	do do	do .....			
537	do .....	19 décembre	do .....			
538	6 mois du 21 avril 1856.....	20 octobre	Irlande.....	Catholique romain .....	Tailleur.....	
539	do .....	8 janvier	do .....	do .....	Journalier .....	
541	Trouver cap. p. gar. la paix .....	16 do	Etats-Unis.....		do .....	
542	do .....	17 do	Irlande.....			
543	do .....	do do	Etats-Unis.....	Aucune .....		
544	do .....	27 do	France.....	do .....		
545	do .....	23 do	Etats-Unis.....	Catholique romain .....	Cultivateur .....	
	do .....	27 do	do .....			

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M .	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E .
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
546	John George	15	Thomas McCrea	24 janvier	1856				Félonie.
547	Joseph Elerby	18	Otis Ingalls	1 février	do	1			do
549	Levi Williams	19	Thomas McCrea	7 do	do	1			do
550	Mary Ogden	26	do	9 do	do		1		Folie
551	William Beston	31	do	16 do	do				Délit.
552	John McDougall	36	do	do do	do				Félonie.
553	Richard Hill	23	do	do do	do	1			do
554	Archibald Crawford	55	do	19 do	do				do
555	Peter Traxler	38	do	25 do	do	1			do
556	John Traxler	44	do	do do	do				do
558	John Malany	29	G. Duck et Rolls	26 do	do	1			do
559	Michael Wall	19	Thomas McCrea	28 do	do				do
560	Michael Muny	19	do	11 mars	do	1			do
561	Michael How	60	do	13 do	do				do
562	Robert McLellen	25	do	14 do	do				do
563	John Smith	19	do	22 do	do				do
564	Richard Jones	28	G. Duck	26 do	do	1			Délit
565	Nathaniel Ferguson	26	Thomas McCrea	do do	do				do
566	Edward Hendrick	38	D. B. Smith	31 do	do		1		Félonie.
567	Hugh Graves	16	A. P. Salter	1 avril	do				Délit
568	Isaac Gamble		Thomas McCrea	4 do	do	1			do
569	William Parker	32	Otis Ingalls	29 do	do		1		do
570	Theodore Brown	25	Thomas McCrea	1 mai	do				Félonie.
571	Jonathan George	16	do	do do	do	1			do
572	William Brown	14	do	do do	do		1		do
573	Henry White	14	do	do do	do				do
576	James Pomeroy	19	do	2 do	do	1			Délit
577	Joseph Woods	45	Envoyé à Sandwich	17 do	do				Félonie.
578	Ruth Vincent	34	Thomas McCrea	31 do	do	1			Délit
579	Charles Boyer	28	do	11 do	do				do
583	William Buckley	14	do	20 do	do	1			do

No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSES.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
546.	Trouv. eaut. p. gar. la paix	27 janvier	Etats-Unis.			
547	2 ans au pénitencier.		Canada	Aucune		
549	2 do do		Etats-Unis.	do		
550.	Envoyé à l'asile des aliénés	21 septembre	do			
551	do do do	18 février	do			
552	10 ans au pénitencier.		Canada			
553	2 do do		Etats-Unis.			
554	Libéré	2 avril	Ecosse.			
555.	9 ans au pénitencier.		Canada	Aucune		
556	6 do do		do	do		
558	10 do do		Irlande.	Catholique romain	Maître d'école	
559	2 semaines	13 mars	do	do		
560	2 do do	do	do	do		
561	2 do do	14 do	do	do		
562	2 do do	20 do	Ecosse.	do		
563	2 do do	24 do	do			
564	2 do do	27 do	do	Aucune		
565	Accusation non fondée	2 avril	Pays de Galles	do		
566	do do do	do	Etats-Unis.			
567	do do do	do	Irlande.			
568	do do do	8 do	Canada			
569	do do do	5 do	Etats-Unis			
570.	7 jours.	6 do	do	Aucune		
571	6 mois, quartier de sess.	1 janvier	do	do		
572	do do do	do août	do	do		
573	4 mois	2 octobre	do	do		
574	1 do do	1 août	do	do		
575	1 do do	21 mai	do	do		
576	1 do do	do	Canada	Episcopale	Gentilhomme.	
577	1 do do	1 juin	Angleterre	Aucune		
578	1 do do	5 do	Etats-Unis			
579	1 do do	12 do	Irlande.	Catholique romain		
583	2 do do	19 août	do			

20 Victoria

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M .	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E .
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
584	Wesley Harmond	14	Thomas McCrea	20 juin	1				Délit
585	Thomas Laver	16	do	do			1		do
586	Eaton Dery	12	do	do	1				do
587	Joseph Bejaid	12	do	do	1				do
588	Alexander Morrison	34	Timothy Dillon	26 do	1				do
589	Henry Smith	19	Thomas McCrea	28 do	1				do
590	Leste Valentine	35	do	do	1				Folie.
591	James Boslick	28	do	do			1		Délit
592	Agnus McLeon	19	do	6 juillet					do
593	William Webb	26	do	7 do	1		1		Félonie
594	Jeremiah Book		do	8 do	1				do
595	Isaac Smith	26	do	18 do			1		Délit
596	John Buckley	21	do	27 do	1				do
597	George Storks	13	do	31 do			1		Félonie
598	Wesley Langford	28	do	2 août			1		Délit
599	Neil McCoy	24	do	7 do	1				do
600	G. R. Morton	11	do	11 do	1				do
601	Michael Crow	11	do	do	1				do
602	John Hinousack	29	do	do	1				do
603	James Freeman	45	do	12 do	1				do
604	William Briant	40	do	13 do	1				do
605	John Livingston	28	do	15 do	1				do
606	Thomas Dolson	31	do	24 do	1				Félonie
607	James Mc.Mullin	50	do	30 do	1				Délit
608	Ellen Watson	19	do	2 septembre			1		do
609	Henry Green		do	do					Félonie
610	Israet Hall		do	3 do			1		Délit
611	James Mc.Mullin		do	6 do	1				do
612	Edward Ward	30	do	do	1				do
613	Thomas Blair	26	do	do	1				do
615	Thomas Meek	64	E. W. Ridley	do	1				Folie.

No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
584	2 mois	19 août	Canada	Aucune		
585	Libéré	30 juin	do	Catholique romain		
586	2 mois	19 juillet	France	do		
587	2 do	do	do	do		
588	2 do	26 do	Ecosse	do		
589	1 do	30 do	Angleterre	do		
590	1 do		Irlande			Envoyé à l'asile.
591	1 do	2 juillet	Etats-Unis.			
592	1 do	7 do	Ecosse			
593	1 do	8 do	Irlande			
594	Trouver cautions.	18 octobre	Canada			
595	do	19 juillet	do			
596	do	28 do	Etats-Unis.			
597	2 mois	18 octobre	do		Journalier.	
598	2 do	4 août	do	Aucune	Bouclier	
599	2 do	8 do	Ecosse	do	do	
600	2 do	12 do	Canada	do	Sellier	
601	2 do	do	do			
602	2 semaines	30 do	Allemagne	Aucune	Sellier	
603	2 do	14 do	Angleterre.	Episcopal	Marchand	
604	2 do	16 do	do	Aucune	do	
605	2 do	28 do	Canada	do	do	
606	2 do	31 do	do	do	do	
607	2 do	3 septembre	do	Episcopal		
608	3 mois dep. le 18 octobre		Etats-Unis.			
609	6 do		do			
610	6 do	8 septembre	do			
611	14 jours	24 do	Irlande.	Catholique romain		
612	14 do	25 do	do	do		
613	14 do	do	do	do		
615	Envoyé à l'asile				Marchand.	

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M.	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E.
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
616	Isaac Winter.....	30	James Smith.....	22 septembre 1856.	1				Délit
617	Barney McDonough.....	45	Thomas McCrea.....	28 do	1				Félonie.
618	George Harnum.....		do	30 do	1				do
619	Alexander McCrae.....	26	Otis Ingalls.....	do do	1				Délit.
620	Elizabeth Jeffreson.....	45	Thomas McCrea.....	10 octobre do		1			do
621	Mary Crocher.....	40	do	13 do			1		do
622	Louis Lepraner.....	74	do	14 do	1				do
623	Abraham Brook.....	19	do	do do				1	do
624	Joseph Vincent.....		do	15 do	1				do
625	James Wadle.....	14	do	17 do	1				do
626	Jonathan George.....	16	do	do do				1	do
627	Paul White.....	22	do	do do				1	Félonie.
628	James McLellan.....	39	do	19 do	1				Délit.
629	James McDonald.....	45	do	do do	1				do
630	James Cole.....		do	20 do				1	Félonie.
631	Morris Gee.....	23	do	do do				1	do
632	Thomas Flemin.....	22	do	17 do	1				do
633	John McQuinn.....		do	20 do	1				Délit.
634	Jennet Brown.....	17	do	29 do		1			do
635	Johannah Powell.....	37	do	7 novembre do			1		Félonie.
636	Samuel Reed.....	40	John McMichael.....	13 do	1				do
638	Israel Williams.....		Quartier de sessions.....	19 do				1	Délit.
639	Alexander McDonald.....		do	do do	1				do
642	William Webb.....	26	Thomas McCrea.....	12 do	1				do
643	Daniel Harrington.....	40	do	26 do	1				do
644	Dennis Crolin.....	22	do	do do	1				do
645	Daniel Collins.....	22	do	do do	1				do
646	Christina Johnson.....	30	do	29 do				1	do
647	Henry Bready.....	20	do	30 do	1				do
649	John Cowen.....	32	do	5 décembre do	1				do
650	Amelia Wail.....	24	do	6 do			1		do

No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
616	8 jours.....	30 septembre	Canada	Catholique romain	Marchand	
617	Accusation non fondée.....	18 octobre	Irlande.....	do		
618	2 mois.....	19 décembre	France.....	do		
619	.....	18 octobre	Ecosse.....	do		
620	2 mois.....	14 do	France.....	do		
621	2 do.....	do	Etats-Unis.....	do		
622	2 do.....	15 do	France.....	do		
623	10 jours.....	25 do	do	do		
624	10 do.....	23 do	do	do		
625	10 do.....	18 do	Angleterre.....	Aucune		
626	3 mois, assises.....	do	Etats-Unis.....	do		
627	2 ans au pénitencier.....	do	do	do		
628	2 do do.....	20 octobre	Ecosse.....	do		
629	2 do do.....	do	Canada.....	do		
630	2 mois.....	19 novembre	Etats-Unis.....	do		
631	Amende £7 10s, et déch.	11 avril	do	do		
632	do do.....	18 octobre	Irlande.....	do		
633	55 jours.....	15 décembre	do	do		
634	55 do.....	30 octobre	Etats-Unis.....	do		
635	Accusation non fondée.....	19 novembre	Irlande.....	do		
636	2 ans au pénitencier.....	do	do	do		
638	1 mois.....	19 novembre	Etats-Unis.....	Aucune		
639	1 semaine.....	do	do	do		
642	21 jours.....	5 décembre	Angleterre.....	do	Menuisier	
643	Libéré.....	2 do	do	Catholique romain	Journalier	
644	7 jours.....	do	do	do	do	
645	7 do.....	do	do	do	do	
646	7 do.....	do	do	do	do	
647	7 do.....	do	do	do	do	
649	7 do.....	do	Ecosse.....	Presbytérien	Peintre	
650	2 semaines, quartiers sess.	13 do	do	do	Peintre.	

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M .	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E .
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
652	Henry Bradley	24	Thomas McCrea	13 décembre	1				Félonie
654	John McGowin	30	do	15 do	1				Délit
655	William Carter	40	do	do	1				do
656	Charles Ouillet	45	do	17 do	1				do
657	George Clonteer	40	do	18 do	1				do
658	Sarah Johnson	19	do	do		1			do
659	Mary Adams	30	do	do		1			do
660	Louis Rubie	24	J. F. Delmage	19 do	1				Félonie
661	James Brien	24	Thomas McCrea	20 do	1				Délit
662	Philip Jacobs	40	do	24 do	1				do
663	John Hyjeman	40	do	26 do	1				do
664	Jane Mullin	26	do	do		1			do
665	George Brown	18	W. R. Everett	29 do	1				do
666	Ann Harford	18	Thomas McCrea	2 janvier		1			do
667	George R. Lombay	18	do	4 do		1			do
668	John Hyjeman	30	do	20 do	1				do
670	Aaron Sande	14	do	14 do	1				do
671	Thomas Wallace	40	do	10 do		1			Félonie
672	Jassock Griffin	58	do	9 do		1			Délit
673	Richard Stover	26	Judge Wells	12 février	1				do
674	Louis Smith	40	Thomas McCrea	13 do	1				do
675	Peter Clark	26	do	16 do	1				do
676	Emma Ann Mason	18	do	do			1		Félonie
677	William Burton	26	do	do			1		Délit
680	Edward Bobier	23	H. D. Munro	6 mars	1				do
681	Sarah Ann Green	17	Thomas McCrea	9 do	1				do
682	John Bobier	25	H. D. Munro	12 do	1				do
685	Timothy Kelly	43	M. Scott	14 do	1				Félonie
686	George R. Foubough	38	Thomas McCrea	16 do	1				Délit
687	James Stanhan	26	do	do	1				do
688	John Jones	14	do	20 do	1				Félonie

## No. 11.—(Continuation.)

No.	SENTENCE OU CONVICTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
652	1 mois, quartier de sess.	7 juillet	Ecosse	Presbytérien	Peintre	
654	1 do do	16 décembre	Canada	Aucune	Tailleur	
655	1 do do	19 do	France	do	do	
656	1 do do	27 do	do	do	do	
657	1 do do	23 do	Angleterre	do	do	
658	1 do do	do do	Etats-Unis	do	do	
659	1 do do	24 do	Canada	do	do	
660	1 do do	22 do	Irlande	do	do	
661	1 do do	26 do	France	do	do	
662	.....	do do	do	do	do	
663	1 mois, quartier de sess.	do février	Angleterre	do	do	
664	.....	3 janvier	do	do	do	
665	1 mois, quartier de sess.	do do	do	do	do	
666	1 do do	do do	do	do	do	
667	1 do do	8 février	do	do	do	
668	1 mois	28 do	Allemagne	do	do	
670	1 do	10 mars	do	do	do	
671	1 do	do février	Canada	do	do	
672	.....	9 do	Etats-Unis	do	do	
673	Mépris de cour	do do	do	do	do	
674	do do	14 do	Irlande	Catholique romain	do	
675	do do	17 do	Etats-Unis	Aucune	do	
676	4 mois, des assises.	.....	Canada	do	do	
677	Caution pour gard. la paix.	10 mars	do	do	do	
680	Sous caution	do do	do	do	do	
681	do	16 do	do	do	do	
682	Mis à caution	do do	do	do	do	
685	Libéré	11 avril	Irlande	Catholique romain	do	
686	1 mois	17 do	Suisse	do	do	
687	1 do	17 mars	do	do	do	
688	Sous caution	20 do	Pays de Galles.	do	do	

No. 11.—(Continuation.)

No.	N O M.	AGE.	PAR QUI EMPRISONNÉ.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	BLANCS.		NOIRS.		C R I M E.
					Hom.	Fem.	Hom.	Fem.	
689	John Harris.....	19	Thomas McCrea.....	20 mars	1857.	1			Félonie.....
690	John Smith.....	22	do	23 do	do	1			do
691	Mathew Laddy.....	38	do	26 do	do	1			Délit.....
692	Catharine Cain.....	26	do	do	do		1		Félonie.....
693	William Haynes.....	40	Judge Wells.....	27 do	do			1	do
694	Mary Campbell.....	38	M. Scott et Lallin.....	28 do	do			1	Folie.....
695	Peter Burns.....	40	Thomos McCrea.....	2 avril	do	1			Félonie.....
696	John Jones.....	14	do	7 do	do			1	Ivrognerie
697	Samuel Lambert.....	22	do	9 do	do				do
698	Edward Tyhurst.....	42	Marsh et Lambert.....	14 do	do				
699	Robert Wright.....	32	Thomas McCrea.....	17 do	do				
700	Thomas Scott.....	27	do	24 do	do				
701	Abraham Tuckett.....	40	do	25 do	do				

  

No.	SENTENCE OU C O N V I C T I O N.	DATE DE LA LIBÉ- RATION.	DE QUEL PAYS OU NATION.	CROYANCE RELIGIEUSE.	OCCUPATION OU MÉTIER.	REMARQUES.
690	Accusation non fondée.....	do do	do	do		
691	do	20 mars	Irlande.....	do		
692	1 mois, des assises.....	11 do	do	do		
693	Libéré.....	10 do	Etats-Unis.....	do		
694	Evoqué à l'asile.....	1 mai	Ecosse.....	do		
695	3 mois, des assises.....	11 avril	do	do		
696	Evadé en escaladant le mur.....	do do	Etats-Unis.....			
697		do do	do			
698		14 do	do			
699		do do	do			
700		do do	do			
701	Libéré.....	27 mars	Sauvage.....	Catholique romain.....		

JOHN MERCER, Sheriff,  
- Kent.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Chatham, 28 Mai 1857.

## No. 12.

## TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE LAMBTON, depuis le 1er Janvier 1855, jusqu'au 1er Mai 1857.

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	N O M S .	FÉLONIE.	DÉLIT.	DÉBITEURS.	MONTANT DE LA DETTE.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.
1 janvier 1855	Jane A. Quinn		1			9 jours. } En prison le 1er janvier 1855.
do do	John Connor	1				4 mois.
21 do	Thomas Thomas		1			34 jours.
19 février	Wesley Carpenter	1				3 mois et 12 jours.
20 do	John Peters		1			3 jours.
do do	James Peters		1			3 do.
25 mars	Allen McDonnell		1			6 do.
do do	Duncan McKinnon		1			6 do.
do do	George Carroll		1			2 mois et 5 jours.
do do	Michael Murray		1			2 mois et 15 jours.
do do	John Barry		1			2 mois et 5 jours.
do do	Duncan Dewar		1			6 jours.
do do	Peter Sheardian		1			3 do.
26 do	Henry Doyle		1			3 do.
do do	Joseph Wylie		1			3 mois et 5 jours.
11 avril	Thomas Herron		1			1 mois.
31 mai	Joseph Caverly		1		Point connu.	5 jours.
4 juin	Thomas Brown		1		do	1 mois.
do do	John McAnally		1		£218 17s. 6d.	6 mois et 28 jours—le shérif eut à payer la dette—évadé.
5 do	Thomas Wardell		1			7 jours.
21 do	Daniel Wellington		1		Mont. de la cour de divis.	14 do.
31 juillet	William McConnick		1			6 jours—fou.
4 août	Samuel Janes		1			2 do.
24 do	William R. Mitchel		1			3 do.
5 septembre	William Watson	1				2 mois et 2 jours.
	Porté à l'autre part..	3	17	4		

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	N O M.	FÉLONIE.	DÉLIT.	DÉBITEURS.	MONTANT DE LA DETTE.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.
12 septembre 1855	<i>Rapporté.</i>	3	17	4		1 mois et 25 jours.
1 octobre	John Robertson	1				1 mois et 6 jours—fou.
3 do	George Donald					10 jours.
4 do	John Reynolds					5 do.
29 novembre	Joseph Kirwan	1				1 mois et 3 jours.
30 do	Dennis O'Brien	1				1 do et 2 do.
7 décembre	John O'Marra	1		1	£28 5s. 5d.	2 jours.
8 do	Ewan Cameron	1		1	De la cour de division	13 do.
do	William Blackstone				do	4 do.
do	Archibald McGregor	1				2 mois.
do	Thomas Ellison					8 jours.
1 février 1856	Hugh McCan		1			11 do.
5 do	Neal McKeller		1			1 do.
8 do	Robert O'Brien		1			2 do.
10 mars	William W. Wiggins		1			2 do.
15 do	Thomas Waywash		1			2 mois et 5 jours.
25 do	Charles H. Sprague	1				7 jours.
8 avril	Thomas Kiley		1			7 do.
do	Michael Kennedy		1			2 mois et 14 jours.
15 do	Martin Love		1			6 jours.
do	James Forbes		1			2 mois et 11 jours.
16 do	Joseph Lang			1	Mont. de la cour de chance.	13 jours.
19 do	Thomas McClean		1	1	£22 17s. 8d.	1 do.
27 do	Félic Figneau		1			1 do.
28 do	William Dawson		1			7 do.
9 juin	Lewis Lawson		1			7 do.
do	Forbes Murray		1			4 do.
13 do	George Richardson		1			12 do.
18 do	A. S. Waterman		1			12 do.
do	Ira Case		1			2 do.
24 do	Patrick Gaffney		1			2 do.
do	Patrick Grimley		1			2 do.

do	Benjamin Graves					2 jours.
do	Neal McKinnon		1			1 mois et 11 jours.
28 do	Finlay Wilson		1			3 jours.
30 do	Thomas Hough		1			3 do.
do	Walter Boyd			1	£122 9s. 11d.	2 mois.
2 juillet	Francis Twist					3 jours.
do	George Richardson		1			6 do.
do	William Harrington		1			2 do.
do	Daniel Finch	1				3 mois et 9 jours.
do	Joseph Doyle		1			3 mois.
do	John Thompson	1				2 do.
do	Charles Thompson					3 mois et 7 jours.
do	William Patterson					2 jours.
5 août	John Doyle		1			11 do.
do	John Cairns		1			2 do.
do	Patrick Kain		1			2 do.
do	John O'Brien		1			4 do.
do	Patrick Hannan		1			3 do.
do	William Hobbrook		1			3 do.
do	Patrick Donahoe		1			2 do.
do	Isaac Currie		1			2 do.
do	Francis Slingerland		1			2 do.
do	James Johnston		1			2 do.
do	Michael Bradley		1			2 do.
do	Patrick Redman		1			2 do.
do	Cornelius Mehen		1			2 do.
do	John L. Harrison	1				4 mois.
do	Ruben Thompson	1				4 do.
do	Michael Camley		1			2 jours.
do	Patrick Dalton		1			2 do.
do	Frank Twist		1			2 do.
do	Richard Elliott	1				9 do.
do	Alexander McDonell	1				1 mois et 3 jours.
do	Ann Sanderson	1				4 jours.
do	John Eveland	1				22 do.—For.
do	Martin Conruff		1			
				16	64	9
<i>Parti en l'autre part.</i>						

No. 12.—(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	N O M.	FÉLONIE.	DÉLIT.	DÉBITEURS.	MONTANT DE LA DETTE.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.
	<i>Montant rapporté...</i>	16	64	9		
23 octobre 1856.	William Ketchum.....		1		.....	1 jour.
24 do	John Gunn.....		1	1	£17 10s. 7d.....	26 do.
25 do	Clement Bartrand.....		1		.....	3 do.
30 do	William Newman.....		1		.....	19 do.
12 novembre	Anthony Parkhouse.....	1			.....	2 do.
16 do	Isaac Currier.....		1		.....	2 do.
17 do	William Smith.....		1		.....	2 do.
18 do	John Cairns.....		1		.....	8 do.
25 do	Patrick Confrey.....		1		.....	10 do.
26 do	Thomas Powers.....		1	1	De la cour de division.....	11 do.
3 décembre	Mary Ann Allen.....	1			.....	1 mois.
8 do	Eileen Finigan.....	1			.....	4 mois et 27 jours.—Encore en prison.
11 do	Peter Scott.....	1			.....	2 jours.
14 do	Philip O'Mara.....	1			.....	6 do.
5 janvier 1857.	Dennis Grogan.....		1		.....	3 do.
7 do	James Dowler.....		1		.....	7 do.
12 do	Charles Martin.....		1		.....	2 do.
13 do	James Richardson.....	1			.....	25 do.
13 do	John Cameron.....	1			.....	3 do.
17 do	Patrick Brady.....	1			.....	4 mois.
17 do	Daniel May.....	1			.....	2 jours.
do	William Davis.....		1		.....	3 mois et 6 jours.
do	Robert McBride.....		1	1	£43 16s. 11d.....	21 jours.
22 do	Edward Howley.....		1	1	£22 3s. 4d.....	15 do.
24 do	Walter Seymour.....		1	1	£20 3s. 8d.....	3 mois et 9 jours.—Encore en prison.
28 do	Job Randal.....		1		.....	1 mois et 16 jours.

4 février	John Newstead.....		1		.....	19 do	—Mort fou.
do	Hugh Mills.....		1		.....	8 do.	
11 do	Angus McDonald.....	1			.....	2 mois et 20 jours.—Encore en prison.	
15 do	Timothy Maher.....		1		.....	7 jours.	
20 do	Claves Lacroix.....	1			.....	6 do.	
do	John Karnes.....		1		.....	11 do.	
do	Patrick Hannan.....		1		.....	2 do.	
27 do	Patrick Grimley.....		1		.....	8 do.	
28 do	William Hubbard.....		1		.....	8 do.	
3 mars	Fielding Ewing.....		1		.....	2 do.	
7 do	Donald McNichold.....			1	.....	15 do.	
Total.....		23	88	15			

JAMES FLINTOFF,  
*Sherif,*  
*Comté de Lambton.*

## No. 13.

TABLEAU des PRISONNIERS Détenus dans la PRISON des COMTÉS UNIS de LANARK et RENFREW, depuis le 1er Janvier 1855, jusqu'au 16 Mai 1857.

No.	NOM DU PRISONNIER.	OFFENSE, ETC.	TERME DE L'EMPRI- SONNEMENT.	REMARQUES.
1	Alexander Davles....	Larcin.....	3 mois.....	.....
2	Edward Flagherty....	Menaces et manque de cautions.....	1 jour.....	.....
3	James D. McBeth....	Conduite désordonnée..	1 do.....	Amende 1s. et frais...
4	Terence Quinn.....	Ivre et causant du dés.	6 do.....	.....
5	William Dettrick....	do do do	1 do.....	5s. d'amende et frais..
6	Thomas Tait.....	Assaut, etc.....	71 do.....	Manque de cautions de garder la paix.....
7	Patrick Foran.....	Meurtre.....	Au pénitencier p la vie —2 mois en prison...	.....
8	William Glascott....	Accusé d'incendiat...	12 jours.....	Donné caution de com- paraître aux assises pour sub. son procès.
9	John Harold.....	Assaut et batterie.....	1 mois.....	.....
10	George Wardner....	Contrefaçon.....	4 ans au pénitencier 1 mois en prison..	.....
11	Samuel Simpson.....	Assaut, etc.....	20 jours.....	Manque de cautions, etc.....
12	John Provost.....	Délit.....	3 mois.....	.....
13	David Fisher.....	Assaut et batterie.....	1 do.....	.....
14	James Sheagle.....	Ivre et causant du dés.	1 jour.....	Payé amende et frais..
15	Thomas Elliott.....	do do do	2 do.....	do do
16	S. Atchison et son ép.	Refus de donner caut..	1 do.....	.....
17	Veuve Giles.....	Contrefaçon.....	9 mois et 4 jours....	.....
18	John Tuft.....	Larcin.....	1 mois.....	.....
19	John Stewart.....	do.....	1 do.....	.....
20	Hugh Fagan.....	Ivre et causant du dés.	1 jour.....	.....
21	Edward Flagherty....	Parjure.....	3 do.....	Trouvé caut. de compa- raître p. sub. s. procès
22	Anthony Linton....	Délit.....	7 do.....	.....
23	Hugh McMillan....	Mépris de cour.....	9 do.....	.....
24	James Murphy.....	Assaut.....	20 do.....	.....
25	Terence Quinn.....	Déprédation.....	1 mois.....	.....
26	Thomas Moodie....	do.....	5 jours.....	.....
27	Michael McGinnis...	Turbulent et désordre.	2 do.....	.....
28	Hugh McMillan....	Mépris de cour.....	8 do.....	.....
29	John Stewart.....	Ivre et causant du dés.	2 do.....	.....
30	Michael Beckett....	Fou et dangereux.....	3 mois.....	Envoyé à l'asile des alié
31	Michael McGinnis...	Ivre et causant du dés.	1 jour.....	Mis à l'amende.....
32	William Wanington..	Vente de liqueurs sans licence.....	1 mois.....	.....
33	Edward Flagherty....	Parjure.....	5 mois et 25 jours...	.....
34	David Beckett.....	Fou et dangereux.....	21 jours.....	Envoyé à l'asile des alié
35	David Brown.....	Assaut avec intention de violer.....	12 do.....	Donné caut. de compa- raître p. sub. s. procès
36	Catherine Levi.....	Fou et dangereux.....	15 do.....	Envoyé à l'asile des alié
37	Ann Plunkett.....	do do.....	9 mois et 10 jours...	do do
38	Samuel S. Murray....	Larcin.....	1 mois.....	Envoyé au pénitencier pour 3 ans.

## No. 13.—(Continuation.)

No.	NOM DU PRISONNIER.	OFFENSE, ETC.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
39	Alexander Montgomery .....	Ivrognerie, etc. ....	1 jour .....	
40	William Quin .....	do .....	2 do .....	
41	Patrick Quin .....	do .....	1 do .....	
42	David Brown .....	Assaut avec intention de violer .....	1 do .....	Livré par son caution pour être gar. en sûreté
43	John Campbell .....	Ivrognerie, etc. ....	2 do .....	
44	Archibald McDonald .....	Mépris de cour .....	10 do .....	
45	Fabien Dufresne .....	Délit .....	1 mois .....	
46	John Herbert .....	Mépris de cour .....	10 jours .....	
47	David Fisher .....	Assaut et batterie .....	4 mois .....	
48	Paul Lamothe .....	Délit .....	14 do .....	
49	Lewis André .....	do .....	14 do .....	
50	John Naughton .....	Menaces .....	11 do .....	
51	Laughlin Cameron .....	Fou et dangereux .....	6 mois et 8 jours .....	
52	John Murphy .....	Menaces, etc. ....	9 jours .....	
53	David Brown .....	Assaut avec intention de violer .....	2 mois .....	
54	John McCormack .....	Assaut et batterie .....	1 mois et 27 jours .....	
55	Peter Burns .....	Fou et dangereux .....	1 mois et 8 jours .....	
56	Moses Thornton .....	Mépris de cour .....	1 jour .....	
57	Joseph Cuddie .....	do do .....	1 do .....	
58	Robert Bradley .....	Assaut et batterie .....	11 do .....	
59	Edward Bradley .....	do do .....	1 mois et 2 mois .....	Aussi, pour assaut sur un constable; 2 mois d'emprisonnement.
60	John Colquhoun .....	Manque de cautions pour garder la paix .....	1 mois et 18 jours .....	
61	Thomas Free .....	Larcin .....	1 mois et 15 jours .....	
62	Susan Birtch .....	Suppression de part .....	2 mois et 9 jours .....	
63	Hugh Malloch .....	Fou et dangereux .....	1 mois et 25 jours .....	
64	Rebecca Lafavre .....	do do .....	3 mois et 19 jours .....	
65	David Dobbie .....	Ivrognerie, etc. ....	1 jour .....	
66	Finlay McLaren .....	Assaut, etc. ....	1 do .....	
67	Roderick Sullivan .....	Fou et dangereux .....	2 mois et 23 jours .....	
68	John Armstrong .....	Mépris de cour .....	20 jours .....	
69	John Campbell .....	Ivrognerie, etc. ....	1 do .....	
70	William Finton .....	do .....	1 do .....	Payé l'amende
71	Terence Quin .....	do .....	1 do .....	
72	Bernard Hanlan .....	Assaut .....	1 do .....	Amende \$5.
73	Michael Lee .....	Ivrognerie, etc. ....	2 do .....	do £4 18s. 6d.
74	John McLeod .....	Bataille, etc. ....	1 do .....	do £1 12s. 9d.
75	James Hughes .....	Manque de cautions pour garder la paix .....	5 do .....	
76	Eustache Blage .....	Assaut et batterie .....	1 do .....	Amende £1 6s. 8d.
77	George Hethrington .....	do do .....	1 mois .....	
78	Joseph Cardinal .....	Mépris de cour .....	1 do .....	
79	Anthony Tarsway .....	Incendiat .....	5 jours .....	Jugé et acquitté
80	Mathew Bard .....	Assaut et batterie .....	10 do .....	
81	Francis Tuft .....	Menaces .....	1 do .....	
82	Finlay McLaren .....	Assaut et batterie .....	30 do .....	
83	Gilbert Currie .....	Assaut, etc. ....	3 do .....	Payé l'am. £3 11s. 6d.
84	William McDonald .....	Contrefaçon .....	5 do .....	Envoyé au Montréal pour subir son procès.

## No. 13.—(Continuation.)

No.	NOM DU PRISONNIER.	OFFENSE, ETC.	TERME DE L'EMPRISON- NEMENT.	REMARQUES.
85	Patrick Quin.....	Assaut et batteric.....	2 jours.....	.....
86	Elizabeth Tuft.....	Larcin.....	1 mois et 2 jours.....	.....
87	David Fisher.....	Vagabondage.....	5 mois.....	Non gardé de près.
38	John Every.....	Vagab. et sans ressource	5 do.....	Libéré.
89	William Gilmour.....	Larcin.....	7 jours.....	Envoyé au pénitencier pour 3 ans.
90	Henry Powers.....	Ivrognerie.....	20 do.....	.....
91	James Horn.....	Ivrognerie, etc.....	1 do.....	.....
92	John McNearney.....	Manque de cautions pour garder la paix..	28 do.....	.....
93	Mary McNearney.....	do do do.....	28 do.....	.....
94	Bernard White.....	Ivrognerie, etc.....	1 do.....	.....
95	Laughlin Cameron..	Fou et dangereux.....	12 semaines.....	Encore en prison.
96	Mary Kearns.....	do do do.....	1 mois et 16 jours.....	.....
97	James Walsh.....	Vagabondage.....	1 jour.....	.....
98	Patrick Slattery....	Accusé de meurtre.....	2 mois et 8 jours.....	Trouvé coupable d'ho- micide—3 ans au pé- nitencier.
99	John Barrett.....	Assaut et Batterie....	7 semaines.....	Encore en prison.
100	Patrick Wade.....	do do.....	7 do.....	do.
101	William Walsh.....	Mépris de cour.....	14 jours.....	.....
102	Michael Brusnahan..	Assaut et Batterie.....	1 do.....	Payé l'amende.
103	James Wslsh.....	Ivrognerie, etc.....	10 do.....	.....
104	Hugh McMillon.....	do.....	.....	.....
34	Débiteurs.....	.....	.....	.....
138	Total.	.....	.....	.....

Ajoutez à ceci 34 prisonniers pour dettes, ainsi qu'il appert à mon rapport du nombre de writs que j'ai émis et reçus pour appréhender des débiteurs, durant la même période.

JAMES THOMPSON,  
Shérif,  
Comtés-unis de Lanark et Renfrew.

## No. 14.

LISTE DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS  
UNIS DE LEEDS ET GRENVILLE, 1er Janvier 1855.

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISONNEMENT.
Edward Dack.....	Vol de génisse .....	6 semaines et 5 jours.
William Carr .....	Larcin .....	7 semaines et 1 jour.—Envoyé au pénitencier provincial pour 3 ans.
James Bryan. ....	do .....	2 semaines et 8 jours.—Envoyé au pénitencier provincial pour 3 ans.
Baptiste Beachette.....	Violation de la loi de police.	4 semaines et 2 jours.

4 Prisonniers en détention, le 1er janvier 1855.

LISTE DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DES COMTÉS  
UNIS DE LEEDS ET GRENVILLE, depuis le 1er janvier 1855.

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
John Patterson .....	Larcin .....	3 mois de calendrier..	.....
John Ward .....	Ivrognerie .....	30 jours .....	.....
John Scott .....	Entré dans une maison.	10 do .....	.....
John Doty .....	Vol de cheval .....	14 semaines et 6 jours.	Sentence, 1 mois de calendrier.
John Droyer .....	Ivrognerie .....	20 jours .....	Amende et frais, £0 16s.9d.
George Bell .....	Assaut et batterie .....	20 do .....	do do £2 7s.9d.
James Sizeland .....	Déprédation .....	40 do .....	do do £1 5s.0d.
Michael Kerwin .....	Détournement .....	2 do .....	Sous caution.
James Garner .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Payé amende et frais.
William Trenton .....	do .....	20 do .....	.....
William Dunseath .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Inconnu .....	do .....	2 do .....	do do.
Ann Dunahoe .....	Infanticide .....	4 semaines et 5 jours.	Innocent.
Philip Hallady .....	Vol de mouton .....	6 do et 5 do .....	Sentence, 1 mois de calendrier.
Mary Ann Halliday ...	do .....	6 do et 3 do .....	do do.
John Boyd .....	Ivrognerie .....	2 jours .....	Payé amende et frais.
Jane Orr .....	do .....	7 semaines et 4 jours.	Fou, et envoyé en pension.
Anne Weir .....	Larcin .....	2 mois .....	Sentence, 2 ans au pénitencier provincial.
Catherine McCrea ....	Ivrognerie .....	30 jours .....	Amende et frais, £2 1s. 3d.
Allen Cartier .....	Assaut et batterie .....	1 do .....	Payé amende et frais.
Catherine McCrea ....	Ivrognerie .....	30 do .....	Amende et frais, £2 8s. 9d.
Moses Bulger .....	Meurtre .....	24 semaines et 3 jours.	Condamné à être pendu, mais envoyé au pénitencier provincial pour la vie.

## No. 14.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
Gilbert Hannigan . . . . .	Meurtre . . . . .	19 semaines et 6 jours.	Sentence, 14 ans de pénitencier provincial.
John Wilson . . . . .	Larcin . . . . .	13 do et 5 do .	Sentence, 2 mois de calendrier.
Dennis Morlan . . . . .	Ivrognerie . . . . .	20 do . . . . .	Amende et frais, £1 11s. 3d.
Charlotte McDonald . . . . .	do . . . . .	20 do . . . . .	do £1 17s. 6d.
John Bryan . . . . .	do . . . . .	20 do . . . . .	do £1 11s. 3d.
Daniel McGinty . . . . .	Manque de caution pour garder la paix . . . . .	31 do . . . . .	do £1 8s. 0d.
Ellen Loftus . . . . .	Assaut et batterie . . . . .	14 do . . . . .	do £1 5s. 0d.
Daniel Whitmore . . . . .	Ivrognerie . . . . .	13 do . . . . .	do £1 11s. 3d.
William McLeod . . . . .	Assaut et batterie . . . . .	1 mois . . . . .	do £3 5s. 6d.
Cornelius Carroll . . . . .	Larcin . . . . .	13 semaines et 6 jours .	Sentence, 1 mois.
Donald McGenty . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 jours . . . . .	Amende et frais, £1 8s. 0d.
Christie Brogan . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	do £2 2s. 9d.
Anne Black . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	do £2 2s. 9d.
William Sullivan . . . . .	Assaut et batterie . . . . .	30 do . . . . .	do £3 0s. 0d.
John Leamey . . . . .	Larcin . . . . .	11 semaines et 1 jour .	Sentence, 2 mois de prison commune.
Ellen McNamee . . . . .	Larcin et menaces d'incendiat . . . . .	1 do et 5 do . .	Libéré sous caution.
Mary McNamee . . . . .	Larcin . . . . .	1 do et 5 do . .	do do.
Mary Shannon . . . . .	Quitte le service sans permission . . . . .	1 jour . . . . .	Payé les frais.
George Nichol . . . . .	Parjure . . . . .	6 semaines et 5 jours	Libéré sous caution.
John Kemptville . . . . .	Larcin . . . . .	7 do et 6 do	Sentence, 1 mois de prison commune.
David Crotter . . . . .	Assaut et batterie . . . . .	2 jours . . . . .	Pour nouvel interrogatoire.
Lawrence Gill . . . . .	Larcin . . . . .	9 do . . . . .	Innocent.
Michael Dempsey . . . . .	Causer du désordre . . . . .	30 do . . . . .	Amende et frais, £1 15s. 0d.
Samuel Dyer . . . . .	Ivrognerie . . . . .	7 do . . . . .	Payé amende et frais.
Charles Cox . . . . .	Larcin . . . . .	16 semaines et 6 jours .	Sentence, 3 mois de prison commune.
Nicholas Sheridan . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 jours . . . . .	Amende et frais, £1 6s. 0d.
James Feaney . . . . .	do . . . . .	15 do . . . . .	do £1 7s. 6d.
Samuel Hagarty . . . . .	Meurtre . . . . .	10 mois et 10 jours . .	Innocent.
Samuel Young . . . . .	Ivrognerie . . . . .	5 jours . . . . .	Payé amende et frais.
Henry Dill . . . . .	Assaut, etc. . . . .	5 do . . . . .	Innocent.
Francis Walpole . . . . .	Ivrognerie . . . . .	21 do . . . . .	Amende et frais, £1 17s. 6d.
Matthew Rogers . . . . .	do . . . . .	21 do . . . . .	do £1 17s. 6d.
Lawrence Gill . . . . .	Larcin . . . . .	20 semaines et 1 jour .	Sentence, 2 mois de prison commune.
John Rooney . . . . .	do . . . . .	11 do et 3 do . .	Innocent.
Edward Mulroney . . . . .	Refus de donner la moitié du chemin . . . . .	2 jours . . . . .	Appel aux sessions de quartier.
John Fowler . . . . .	Larcin . . . . .	8 semaines et 5 jours .	Innocent.
Thomas Harrison . . . . .	Ivrognerie . . . . .	2 jours . . . . .	Pour nouvel interrogatoire.
Peter Markey . . . . .	do . . . . .	21 do . . . . .	Amende et frais, £1 10s. 0d.
Robert Pierre . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	Pour nouvel interrogatoire.
James Gamer . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	do do.
Frederick Bowers . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	do do.
Thomas Collins . . . . .	do . . . . .	1 do . . . . .	do do.
Hugh Phillips . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	do do.
John Clayton . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	do do.
Patrick Collins . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	do do.

## No. 14.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISONNEMENT.	R E M A R Q U E S .
John Spence.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	Pour nouvel interrogatoire.
Francis Walpole.....	do.....	30 do.....	Amende et frais, £4 19s. 0d.
James Davidson.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
James Davidson, junior.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
William Suddaby.....	Vol de cheval.....	7 semaines et 2 jours.....	Sentence, 4 ans au pénitencier provincial.
Thomas Harrison.....	Ivrognerie.....	1 jour.....	Payé amende et fais.
Richard Barter.....	Manque de caution.....	4 mois.....	Fou—envoyé à l'asile des aliénés.
William James.....	Faux.....	1 mois et 2 jours.....	Non coupable.
Eliza Norwood.....	Larcin.....	8 jours.....	do.
Edward Davie.....	do.....	3 mois et 7 jours.....	Sentence, 3 mois de prison.
Ambrose Henderson.....	Quitté le service.....	2 jours.....	Payé amende et frais.
James Cummings.....	Manque de caution.....	3 do.....	Admis à caution.
Gilbert McCulloch.....	Ivrognerie.....	20 do.....	Amende et frais £1 11s. 3d.
Isaac Simms.....	Larcin.....	2 mois et 4 jours.....	.....
Cassey.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	Pour nouvel interrogatoire.
David Reynolds.....	do.....	5 do.....	Payé amende et frais.
David Croter.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Briget Towey.....	Vente de liqueurs sans licence.....	12 semaines et 1 jour.....	Gracié par le gouvernement.
Thomas Willer.....	Homicide.....	6 mois et 3 jours.....	Sentence—six mois de prison.
George Godkin.....	Assaut.....	2 mois.....	do 2 do.
Gilbert McCulloch.....	Ivrognerie.....	30 jours.....	Amende et frais, £2 5s. 6d.
Cornelius Manay.....	do.....	15 do.....	do do, £1 15s. 6d.
Margaret Eager.....	do.....	4 do.....	Payé l'amende.
John Raffle.....	do.....	3 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Mary Ann Clark.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
Mary Walsh.....	do.....	30 do.....	.....
Bridget Baker.....	Manque de caution.....	2 mois et 1 jours.....	Fou—envoyé en pension.
Inconnu.....	Vagabondage.....	10 jours.....	.....
John Thorne, junior.....	Ivrognerie.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Inconnu.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
Cornelius Murray.....	do.....	20 do.....	Amende et frais, £1 15s. 0d.
William Nichols.....	Manque de caution.....	3 do.....	Admis à caution.
Gilbert McCulloch.....	Ivrognerie.....	30 do.....	Amende et frais, £.....
John McEilligan.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Jémes Conway.....	do.....	10 do.....	.....
David Crowley.....	do.....	10 do.....	.....
Adam Addison.....	do.....	30 do.....	.....
Hugh Lundy.....	do.....	30 do.....	Amende et frais, £1 12s. 6d.
Stephen Smith.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
John Cole.....	do.....	10 do.....	Amende et frais, £1 12s. 6d.
Michael Carbery.....	Ivrognerie, etc.....	60 do.....	do do, £6 14s. 0d.
George Hubble.....	do.....	9 do.....	Payé l'amende.
Patrick Burns.....	Larcin.....	14 semaines et 1 jour.....	Sentence—3 mois de prison.
William Wilsie.....	Indécence.....	20 jours.....	Amende et frais, £1 11s. 3d.
James McFadden.....	Ivrognerie.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Stephen Smith.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
Thomas Herrison.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
Daniel Murphy.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
Francis Morrison.....	Recel d'effets volés.....	10 do.....	Libéré sous caution.
John Gibson.....	do do.....	10 do.....	do do.

## No. 14.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISON- NEMENT.	RE M A R Q U E S .
David Clark .....	Blasphème .....	10 jours .....	Amende et frais, £1 10s. 6d.
James Esmond .....	Ivrognerie .....	10 do .....	do do, £2 0s. 6d.
David Kerker .....	Manque de caution .....	10 do .....	Admis à caution.
John Thompson .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Darby Noland .....	Indécence .....	5 do .....	Amende et frais, £1 10s. 6d.
John Mortan .....	do .....	5 do .....	do do, £1 10s. 6d.
John Kelly .....	Ivrognerie .....	4 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Michael Carroll .....	Assaut et Batterie .....	13 semaines et 5 jours.	Sentence, 2 ans au péniten- cier provincial.
Isaac Kelly .....	Ivrognerie .....	10 jours .....	Amende et frais, £1 14s. 3d.
Patrick Carsar .....	do .....	15 do .....	do do, £1 13s. 0d.
Richard Bracken .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
John Thompkins .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
William Ard .....	do .....	10 do .....	Amende et frais, £1 18s. 0d.
James Coleman .....	do .....	10 do .....	do do, £1 18s. 0d.
John Sinclair .....	Vol de cheval .....	12 semaines et 2 jours.	Sentence, 2 ans au péniten- cier provincial .....
Richard Francis .....	Assaut et batterie .....	2 jours .....	Pour nouvel interrogatoire.
Feter Bennycar .....	Ivrognerie .....	24 heures .....	Amende et frais, £1 7s. 6d.
Gilbert McCollough .....	do .....	10 jours .....	do do, £1 11s. 9d.
Bridget Barker .....	Vagabondage .....	34 do .....	Fou—envoyé à l'asile des aliénés.
John Pearson .....	Ivrognerie .....	20 do .....	Amende et frais, £1 17s. 3d.
Ann Pearson .....	do .....	20 do .....	do do, £1 17s. 3d.
Margaret Eager .....	do .....	10 do .....	do do, £1 15s. 6d.
John Doyle .....	do et batterie .....	3 mois de prison com.	.....
Thomas Edwards .....	Mépris de cour .....	5 do do .....	.....
Gilbert McCollough .....	Ivrognerie .....	30 jours .....	Amende et frais, £2 5s. 6d.
Louis Paul Lilly .....	Déprédation .....	6 do .....	do do, £1 2s. 8d.
Louis Lapointe .....	Ivrognerie .....	10 do .....	do do, £1 15s. 6d.
Patrick Farrel .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
George Elliot .....	do .....	30 do .....	Amende et frais, £1 11s. 0d.
Catherine McCrea .....	do .....	20 do .....	do do, £2 6s. 0d.
Michael Murphy .....	do .....	10 do .....	do do, £1 13s. 0d.
Thomas Magrath .....	do .....	3 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Joseph Vallier .....	do .....	3 do .....	Pour do do.
Magaret A. McDonald .....	Larcin .....	4 semaines .....	Non coupable.
Edward Freeman .....	do .....	4 semaines et 1 jour.	Sentence, 3 ans au péniten- cier provincial.
Frederick Wright .....	Ivrognerie .....	2 jours .....	Pour nouvel interrogatoire.
Terence Riley .....	do .....	3 do .....	Amende et frais payé.
Charles Pepper .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
James Danley .....	Assaut et batterie .....	15 do .....	Amende et frais, £3 12s. 9d.
Daniel Werford .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Thomas Baker .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
Catherine McCrea .....	do .....	20 do .....	Amende et frais, £2 5s. 6d.
Zera French .....	Contrefaçon .....	13 do .....	Sentence, 2 ans au péniten- cier provincial.
Colonel E Buel .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
John Clayton .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
William Claray .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
Jeremiah Shaw .....	do .....	20 do .....	Amende et frais, £2 1s. 0d.
William McDonald .....	do .....	20 do .....	do do, £2 5s. 6d.
George Nichols .....	Parjure .....	3 mois et 2 jours .....	Sentence, 3 mois de prison commune.

## No. 14.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISONNE- MENT.	REMARQUES.
N. B. Yong .....	Assaut .....	3 mois .....	Sentence, 3 mois de prison commune.
Alexander Powlock .....	Ivrognerie .....	7 jours .....	Amen. et frais, £1 10s. 6d.
John B. Glassford .....	do .....	12 do .....	Payé l'amende.
James Bank .....	do .....	2 do .....	do.
Thomas Woods .....	do .....	10 do .....	Amen. et frais, £1 13s. 0d.
James Colebert .....	do .....	15 do .....	do do £1 10s. 6d.
Reuben Smith .....	Larcin .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Mary Ann Black .....	Ivrognerie .....	6 do .....	Payé amende et frais.
Daniel Gilmour .....	do .....	20 do .....	Amen. et frais, £2 0s. 6d.
Thomas Layton .....	do .....	30 do .....	do do £2 5s. 6d.
John Humphries .....	Vol de grand chemin .....	4 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
William Russeau .....	Vol avec effraction .....	15 semaines et 5 jours.	Sentence, 3 mois de prison commune.
George Notter .....	Tuer un bœuf .....	19 semaines .....	do 4 do.
George Loobey .....	do do .....	19 do .....	do 4 do.
Alfred Jamieson .....	Ivrognerie .....	10 jours .....	Amen. et frais, £1 14s. 3d.
Anne Pearson .....	do .....	10 do .....	do do £1 7s. 3d.
John Partington .....	Délit .....	5 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
George Potter .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Pour do do.
John Roberts .....	do .....	1 do .....	Payé amende et frais.
Michael Fox .....	Larcin .....	8 do .....	Sentence, 4 ans de pénitencier provincial.
Peter Young .....	Ivrognerie .....	20 do .....	Amen. et frais, £2 4s. 3d.
John Crawford .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Edward Matt .....	Larcin .....	15 semaines et 4 jours.	Sentence, 1 mois de prison commune.
Lott Bugg .....	Ivrognerie .....	2 jours .....	Pour nouvel interrogatoire.
Frederick Carter .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
Joseph Douan .....	do .....	10 do .....	Amen. et frais, £1 10s. 3d.
Inconnu .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Jeremiah Rooney .....	Larcin .....	2 mois et 5 jours .....	Innocent.
John Rooney .....	do .....	2 do et 5 do .....	do.
Michael Dempsey .....	do .....	2 do et 5 do .....	do.
Michael McGarry .....	Assaut indécent .....	3 mois .....	Amen. et frais, £5 1s. 9d. devant rester en prison jusqu'au paiement.
Antoine Musseau .....	Larcin .....	3 do .....	Sentence, 1 mois de prison commune.
Daniel Sheridan .....	Ivrognerie .....	2 jours .....	Payé amende et frais.
James Hoane .....	do .....	11 do .....	Amen. et frais, £1 5s. 0d.
Alexander Rodgers .....	do .....	30 do .....	do do £2 4s. 9d.
Anne Kenney .....	Délit .....	6 semaines et 5 jours.	Innocent.
Hiram Webster .....	Ivrognerie .....	1 jour .....	Payé amende et frais.
James Young .....	Violation de contract .....	2 do .....	do do.
William Burns .....	Ivrognerie .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Simon Clarey .....	do .....	2 do .....	Payé amende et frais.
Solomon Earton .....	do .....	2 do .....	do do.
John Moran .....	do .....	10 do .....	Amen. et frais, £1 9s. 3d.
John Reddy .....	do .....	15 do .....	do do £1 9s. 3d.
John Paerson .....	do .....	32 do .....	do do £2 18s. 3d.
John McDonald .....	do .....	10 do .....	do do £1 4s. 3d.
John McCarty .....	do .....	2 do .....	Pour nouvel interrogatoire.
Michael O'Brien .....	do .....	2 do .....	Pour do do.
James Gleason .....	do .....	2 do .....	Pour do do.

## No. 14.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME D'EMPRISON- NEMENT.	R E M A R Q U E S .
Barny Lennon.....	Larcin.....	3 jours.....	Innocent.
Dennis Hopkins.....	do.....	3 do.....	do.
Henry Bedlow.....	do.....	3 do.....	do.
Gilbert McCullough..	Ivrognerie.....	20 do.....	Amende et frais. £2 0s. 6d.
Ashley Smith.....	Obtenir des effets sous faux prétextes.....	20 do.....	Sentence, 6 mois dans la prison commune.
Francis Wall.....	Ivrognerie.....	10 do.....	Amende et frais, £1 4s. 3d.
Patrick Kenny.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
John Clayton.....	do.....	2 do.....	Pour do do.
William S. McCready..	do.....	10 do.....	Amende et frais, £1 4s. 2d.
John Flanigan.....	do.....	2 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Peter Collins.....	Larcin.....	14 do.....	Attendant son procès.
Daniel O'Connor.....	Ivrognerie.....	10 do.....	Amende et frais, £1 9s. 3d.
John Craig.....	do.....	5 do.....	Pour nouvel interrogatoire.
Martin Connelly.....	do.....	9 do.....	.....
James Rowan.....	do.....	1 do.....	Payé amende et frais.
Samuel Ban.....	do.....	2 do.....	do do.
William Fitzpatrick...	do.....	4 do.....	Amende et frais, £2 7s. 6d.

230 Prisonniers écroués depuis le 1er Janvier 1855.

## No. 15.

LISTE DES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE LINCOLN ET WELLAND, et sous Garde le 1er jour de Janvier 1855, indiquant la cause et le terme de la détention.

No.	NOMS.	CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	CE QUI EN A ÉTÉ FAIT.
1	Francis McIlroy	Larcin	6 avril 1854	13 avril 1855	.....
2	John Wanco	do	17 juin	4 janvier	.....
3	William Buckner	Tentative de rapt	28 do	4 février	.....
4	Joseph Fletcher	Faux	4 juillet	26 avril	2 ans au pénitencier.
5	William Eggs	Nuisance	5 do	16 mars	.....
6	Rosannah Eggs	do	do	do	.....
7	Edward Hackett	do	do	do	.....
8	Jane Hackett	do	do	do	.....
9	Daniel Ryan	Larcin	10 do	13 février	.....
10	William Eggs, junior	Nuisance	21 do	16 mars	.....
11	James E. M. Smith	Larcin	5 août	11 avril	.....
12	James Murphy	do	5 septembre	10 janvier	.....
13	Andrew Ray	Félonie	22 novembre	15 mars	.....
14	Alexander Chisholm	Folie	2 décembre	13 janvier	.....
15	Louisa Woods	Désordre	13 do	12 do	.....
16	Mary Glennan	do	do	23 do	.....
17	Martin Eagar	do	16 do	5 do	.....
18	Catharine Smith	do	19 do	8 do	.....
19	Paul Hackette	do	25 do	24 do	.....
20	Edward Eggs	do	do	do	.....
21	Charles Knight	Larcin	30 do	1er mars	.....

W. KINGSMILL, Shérif,  
Comté de Lincoln,

Par L. W. MUNRO,  
Député Shérif.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Niagara, 1er Mai 1857.

No. 15.—LISTE DES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE LINCOLN ET WELLAND, depuis le 1er jour de Janvier 1855 jusqu'à la division des Comtés en Mai 1856; et continuation de la Liste de ceux reçus dans le Comté de Lincoln, jusqu'à ce jour—1er Mai 1857, indiquant la cause et le terme de la détention.

No.	N O M S .	C R I M E .	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	CE QUI EN A ÉTÉ FAIT.
1	Frederick H. Fisher.....	Larcin.....	10 janvier 1855.....	16 avril 1855.....	.....
2	James Murphy.....	do.....	11 do.....	4 do.....	.....
3	Louisa Woods.....	Conduite désordonnée.....	15 do.....	14 février do.....	.....
4	Elizabeth McDonald.....	do.....	do.....	do.....	.....
5	Michael Slattery.....	Assaut, etc.....	do.....	16 mars do.....	.....
6	Daniel Sullivan.....	do.....	do.....	do.....	.....
7	Samuel McCrehan.....	do.....	do.....	do.....	.....
8	James Stewart.....	Pour examen.....	19 do.....	22 janvier do.....	.....
9	James Craig.....	Larcin.....	22 do.....	15 mai do.....	.....
10	John Geran.....	Meurtre.....	23 do.....	17 mars do.....	.....
11	William Kearney.....	do.....	do.....	do.....	.....
12	Thomas Quilry.....	do.....	do.....	do.....	.....
13	Thomas Farrel.....	do.....	do.....	do.....	.....
14	William Brophy.....	do.....	do.....	do.....	.....
15	Dennis Haley.....	do.....	do.....	do.....	.....
16	John Brophy.....	do.....	do.....	do.....	.....
17	Thomas Kearney.....	do.....	do.....	do.....	.....
18	Daniel Farley.....	do.....	do.....	do.....	.....
19	Robert McLeary.....	Désertion.....	8 février do.....	2 do.....	.....
20	Patrick Hunter.....	Assaut, etc.....	12 do.....	26 février do.....	.....
21	Patrick Hanigan.....	Meurtre.....	15 do.....	26 avril do.....	.....
22	Eliza McDonald.....	Conduite désordonnée.....	do.....	14 mars do.....	2 ans au pénitencier.
23	Watson Graves.....	do.....	16 do.....	21 février do.....	.....
24	James Rooney.....	Conduite désordonnée.....	17 do.....	10 mars do.....	.....
25	Francis Smith.....	do.....	25 do.....	4 avril do.....	.....
26	George Smith.....	do.....	do.....	3 juin do.....	.....
27	George Moore.....	Emission de mauvais argent.....	28 do.....	14 mars do.....	.....
28	Thomas F. Hireland.....	Larcin.....	2 mars do.....	12 mai do.....	.....
29	Michael McGuire.....	Pour garder la paix.....	5 do.....	12 mars do.....	.....
30	Benjamin Smith.....	Emission de mauvais argent.....	6 do.....	15 do.....	.....

31	Godfred Cline.....	Larcin.....	9 do.....	26 avril do.....	2 ans au pénitencier.....
32	Albert Harle.....	do.....	do.....	14 mars do.....	.....
33	Jacob Cook.....	do.....	do.....	15 do.....	.....
34	Yenas Fell.....	Pour examen.....	14 do.....	16 do.....	.....
35	James Williams.....	Pour garder la paix.....	20 do.....	4 avril do.....	.....
36	Patrick Burke.....	do.....	4 avril do.....	17 do.....	.....
37	Eliza McDonald.....	Conduite désordonnée.....	23 do.....	23 mai do.....	.....
38	Mary Nune.....	do.....	do.....	do.....	.....
39	Elizabeth Kitchley.....	Pour garder la paix.....	24 do.....	26 avril do.....	.....
40	William Walker.....	do.....	do.....	28 do.....	.....
41	Alanson Wilson.....	Conduite désordonnée.....	25 do.....	25 mai do.....	.....
42	John O'Leary.....	Pour garder la paix.....	26 do.....	9 octobre do.....	.....
43	Thomas Parker.....	Domage.....	27 do.....	30 avril do.....	.....
44	Adam McMullin.....	do.....	7 mai do.....	17 mai do.....	.....
45	John Mottley.....	Désordre.....	do.....	do.....	.....
46	William Sapp.....	Larcin.....	12 do.....	6 juin do.....	.....
47	John Waters.....	do.....	do.....	4 août do.....	.....
48	Edward Hackett.....	Pour examen.....	14 do.....	8 janvier 1856 do.....	.....
49	Jane Hackett.....	do.....	do.....	15 mai 1855 do.....	.....
50	Eliza McDonald.....	Désordre.....	24 do.....	do.....	.....
51	Mary Nune.....	do.....	do.....	13 juin do.....	.....
52	John McKinea.....	Larcin.....	do.....	do.....	.....
53	James Malone.....	Désordre.....	6 juin do.....	6 juillet do.....	.....
54	Bernard O'Flaherty.....	Larcin.....	8 do.....	28 juin do.....	.....
55	Thomas Prendergast.....	Pour examen.....	12 do.....	do.....	.....
56	William Beachum.....	Homicide.....	do.....	15 juin do.....	.....
57	James Gallivan.....	Folie.....	15 do.....	8 do.....	Envoyé à l'asile des aliénés.
58	Mary Nune.....	Désordre.....	23 do.....	7 juillet 1855 do.....	5 ans au pénitencier.....
59	Thomas Juden.....	Vol de cheval.....	24 do.....	24 do.....	.....
60	Eliza McDonald.....	Désordre.....	25 do.....	22 octobre do.....	.....
61	Elizabeth Carron.....	do.....	27 do.....	25 juillet do.....	.....
62	Elizabeth Castello.....	do.....	29 do.....	29 do.....	.....
63	Patrick Doherty.....	Meurtre.....	4 juillet do.....	do.....	.....
64	Thomas Mulcaren.....	do.....	do.....	do.....	.....
65	Francis Doyle.....	do.....	do.....	do.....	.....
66	Clifton McMurtrie.....	Fraude.....	7 do.....	do.....	.....
67	Michael Welsh.....	Pour examen.....	16 do.....	4 do.....	.....
68	George Davis.....	Larcin.....	17 do.....	17 juillet do.....	.....
69	Michael Welsh.....	do.....	do.....	8 janvier 1856 do.....	.....
70	Patrick Connor.....	do.....	18 do.....	do.....	.....

No.	N O M S.	C R I M E.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBERATION.	CE QUI EN A ÉTÉ FAIT.
71	Alfred Glover	Assaut	19 juillet 1855	8 avril 1856	
72	Matthew Donnelly	Pour garder la paix	20 do	25 juillet 1855	
73	George Smith	Larcin	28 do	8 décembre do	
74	Alexander Sheppard	do	31 do	6 octobre do	
75	Mary Calligan	Assaut	do	14 août do	
76	Michael McGuire	Désordre	9 août do	19 do do	
77	John Thomson	Larcin	10 do do	8 février 1866	
78	George Olspring	Pour garder la paix	15 do do	9 octobre 1855	
79	Christopher Flanagan	Larcin	20 do do	23 août do	
80	Jacob High	do	23 do do	5 octobre do	
81	Chainey Story	do	21 do do	9 do do	
82	Mary Sanderson	Pour examen	25 do do	18 août do	
83	John Tigue	Désordre	23 do do	17 septembre do	
84	Margaret Tigue	do	do do	do do	
85	Sarah Wells	Larcin	29 do do	8 novembre do	
86	Joseph Gray	Assaut	30 do do	1 septembre do	
87	Richard Clou	Larcin	4 septembre do	6 janvier 1856	
88	Mary Sanderson	Désordre	7 do do	7 octobre 1855	
89	Michael McGovern	Assaut	8 do do	10 septembre do	
90	Martin Duffy	Pour examen	9 do do	do do	
91	William Gorman	do	do do	do do	
92	Edward Buckley	do	do do	do do	
93	John Buckley	do	do do	do do	
94	Thomas Boylan	Meurtre	17 do do	3 octobre do	
95	William Redhead	Pour garder la paix	22 do do	27 septembre do	
96	Patrick Blake	Larcin	24 do do	8 février 1856	
97	Nehemiah Stodart	do	25 do do	do do	
98	Fleming Atkinson	do	26 do do	9 octobre 1855	
99	Catherine Callaghan	do	6 octobre do	21 décembre do	
100	Dennis Devaul	Rapt	do do	19 avril 1855	
101	John Brown	Domage	18 do do	24 octobre 1855	
102	Elizabeth Gallagher	Désordre	20 do do	19 novembre do	

103	Hiram McConnell	Larcin	22 do	23 do	
104	William Brown	Désordre	24 do	25 octobre do	
105	Isaac Broughton	Empêcher un constable	27 do	23 novembre do	
106	Harriet Knight	Vol de mouton	2 novembre	12 avril 1856	
107	Harriet Knight, junior	do	do do	do do	
108	David McNab	do	10 do do	15 do do	
109	Henry Jennings	do	do do	15 novembre 1855	Décédé en prison.
110	Hark Livers	do	do do	do avril 1856	
111	Ellen Somers	Fou	do do	1 do do	
112	Thomas Urquhart	Pour garder la paix	11 do do	15 novembre 1855	
113	William Meikel	Meurtre	22 do do	16 avril 1856	
114	John Hawn	do	do do	do do	
115	John Sheppard	Nuisance	23 do do	do do	Libéré par le Gouvernement.
116	Aaron Young	do	do do	do do	do do.
117	Simon Harris	do	do do	do do	do do.
118	Henry Craig	do	do do	do do	do do.
119	Daniel Joiner	do	do do	do do	do do.
120	William S. Wilson	do	do do	25 décembre 1855	Amende payée et remise.
121	Charles Galloway	do	do do	15 janvier 1856	Libéré par le Gouvernement.
122	William Scott	do	do do	do do	do do.
123	Silas Green	Vol de bœuf	26 do do	5 mai do	5 ans au pénitencier.
124	Archibald Gall	do	do do	do do	3 do.
125	Talbot Jones	Meurtre	28 do do	do do	7 do.
126	Patrick Harney	Accesoire au meurtre	do do	16 avril do	
127	James Bradburne	Pour examen	7 décembre	8 décembre 1855	
128	Jeremiah Johnson	Assaut	8 do do	28 do do	
129	William Lamb	Désordre	11 do do	10 janvier 1856	
130	John O'Neil	Larcin	21 do do	1 février do	
131	Mary Thorne	Pour examen	23 do do	24 décembre 1855	
132	John Baker	do	24 do do	do do	
133	Christopher Shriver	Larcin	do do	1 février do	
134	John Lane	do	do do	do do	
135	Mary Thorne	Meurtre	25 do do	16 octobre do	
136	Charles Matson	Larcin	31 do do	do do	
137	John Welsh	Assaut	8 janvier 1856	16 mai do	
138	Mary Welsh	do	do do	15 avril do	5 ans au pénitencier.
139	John Thomson	Vol de cheval	11 do do	5 mai do	3 do.
140	John O'Neil	Larcin	2 février	18 juillet do	
141	Homer Elliott	do	8 do do	do do	
142	George Bishop	Incendiat	13 do do	11 avril do	

No. 15.—(Continuation.)

No.	NOMS.	CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	CE QUI EN A ÉTÉ FAIT.
143	John Thomas	Larcin	26 février 1856.	5 mai 1856	3 ans au pénitencier.
144	Michael Hardy	Pour examen	27 do	do	do
145	John Thomas	Dompage	7 mars	do	do
146	Michael McGuire	Pour garder la paix	25 do	do	do
147	Jane Sanderson	Désordre	3 avril	do	do
148	Solomon Barnes	Bris de maison	9 do	do	do
149	John O'Leary	Pour garder la paix	16 do	do	do
150	Edward Hewitt	Larcin	22 do	do	do
151	William Lovelock	Dompage	25 do	do	do
152	Michael Haughey	Pour garder la paix	26 do	do	do
153	Richard L. Woodruff	Désordre	30 do	do	do
154	James Butler	Pour examen	do do	do	do
155	Joseph L. Smith	Assaut	8 mai	do	do
156	John Haley	Désordre	13 do	do	do
157	John Motley	Larcin	14 do	do	do
158	John Green	Assaut	23 do	do	do
159	John Haley	Pour garder la paix	27 do	do	do
160	Margaret Haley	do	do do	do	do
161	Mary Welsh	Désordre	28 do	do	do
162	Thomas Barn	Larcin	2 juin	do	do
163	Patrick Mellon	Pour garder la paix	4 do	do	do
164	John Brakon	Larcin	2 juillet	do	do
165	Benjamin Sandon	Assaut	do do	do	do
166	James Sparkes	Désordre	4 do	do	do
167	Jeremiah Sullivan	Mépris de cour	do do	do	do
168	John Hughes	Pour garder la paix	5 do	do	do
169	Benjamin Parlor	do	11 do	do	do
170	Mary Callaghan	Désordre	16 do	do	do
171	George W. Myers	Larcin	17 do	do	do
172	James Tinte	Assaut	22 do	do	do
173	Mary McCarty	Pour garder la paix	29 do	do	do
174	William Simmons	Rompres le dimanche	do do	do	do

175	Harry Canham	Vol avec effraction	7 août	13 avril 1857	do
176	Alfred Canham	do	do do	4 novembre 1856	do
177	James McDonald	Larcin	9 do	13 décembre do	do
178	Elizabeth Cairns	Désordre	17 do	16 septembre do	do
179	Joseph Stvenson	Pour examen	19 do	20 août do	do
180	John Barber	Larcin	20 do	10 octobre do	do
181	Catherine Power	Pour examen	24 do	25 août do	do
182	John Firgus	Larcin	26 do	13 janvier 1857	do
183	Edward Lynch	Assaut	9 septembre	29 septembre 1856	do
184	Michael Crosby	Larcin	do do	do do	do
185	Edward Crosby	do	do do	do do	do
186	William Hardy	Pour garder la paix	16 do	17 do do	do
187	Mary Ann Jackson	Larcin	22 do	13 février 1857	do
188	Dennis Ryan	do	23 do	do janvier do	do
189	Paul Hackett	Pour examen	25 do	27 septembre 1856	do
190	William Albion	Larcin	do do	3 novembre do	do
191	David Raw	Préparation	6 octobre	17 octobre 1857	do
192	Patrick Mellon	Folie	11 do	28 avril 1857	do
193	D. Henry	Larcin	12 do	26 novembre 1856	do
194	Samuel Proctor	Bigamie	16 do	do	do
195	William Fowler	Dompage	18 do	17 do do	do
196	Adam McMullin	do	do do	do do	do
197	Matthew Murtuck	do	do do	do do	do
198	Obadiah Creed	Pour examen	20 do	21 octobre do	do
199	Henry Dutcher	Larcin	23 do	20 novembre do	do
200	Jacob Dutcher	Temoin	do do	do do	do
201	William Skeen	Désordre	24 do	13 do do	do
202	Joseph Marens	Vol de Bouvillon	do do	4 avril 1857	do
203	John C. Whitten	Assaut, etc	28 do	30 octobre 1856	do
204	John Motley	do	1 novembre	21 novembre do	do
205	John Whitten	Pour examen	8 do	10 do do	do
206	David Clarke	Assaut	10 do	do décembre do	do
207	John Whitten	do	do do	9 do do	do
208	Olivier Stinmons	do	18 do	20 novembre do	do
209	William King	Incendiaire	27 do	6 décembre do	do
210	Thomas Bissell	Vol de cheval	do do	4 avril 1857	do
211	Frederick Robinson	do	do do	4 do do	do
211	Philip Kells	Pour examen	do do	5 décembre 1856	do

Envoyé à l'asile des aliénés.  
3 au pénitencier.  
Encore en prison.

No. 15.—(Continuation.)

No.	N O M S.	C R I M E.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	C E Q U I E N A É T É P A I T.
212	William King	Pour garder la paix.	17 décembre 1856	26 janvier 1857	
213	William Grant	do	do	5 do	
214	Richard Stewart	Folie	23 do	14 do	
215	William Skeen	Désordre	2 janvier 1857	1 do	
216	Adam McMillan	Domnage	7 do	27 janvier do	
217	Michael Haley	Désordre	12 do	11 février do	
218	Elizabeth Scully	Folie	24 do	do	Encore en prison.
219	James Collins	Désordre	4 février do	24 février 1857	
220	Hannah Doherty	do	6 do	26 do	
221	Mary Walsh	do	do	do	
222	John M. Barber	do	do	6 mars do	
223	Thomas Stewart	Pour examen	7 do	9 février do	
224	James Bennett	Delit.	11 do	do	
225	William Donalov	Folie	14 do	4 avril 1857	
226	John McBride	Larcin	do	20 do	2 ans au pénitencier.
227	John King	Pour garder la paix.	do	4 do	
228	Mary McMillan	Nuisance	do	10 mars do	
229	Mary McMillan	Pour examen	do	19 février do	
230	Lucinda Boice	Folie	27 do	do	Encore en prison.
231	Richard Stewart	do	28 do	do	
232	John Mills	Désordre	17 mars do	4 avril 1857	
233	James Cox	do	do	27 mars do	
234	Edward Edwards	do	20 do	25 do	
235	Samuel Courtenay	do	do	do	
236	Samuel Purdon	Assaut.	26 do	do	
237	Ellen Hamilton	Maison mal famée	27 do	do	
238	William Skeen	Folie	31 do	30 do	
239	Thomas Doherty	Larcin	do	do	
			3 avril	8 do	

240	Edward Cairns	Pour examen	4 do	6 do	Encore en prison.
241	W. H. Creed	Désordre	8 do	do	
242	James Calligan	Mépris de cour.	16 do	26 avril 1857	
243	John King	Folie	24 do	do	Encore en prison.
244	Mary McCallum	Désordre	25 do	27 avril 1857	
245	Samuel Purdon	Assaut, etc	do	do	Encore en prison.
246	Samuel Courtenay	Désordre	1 mai	1 mai 1857	
247	William Davis	do	do	do	Encore en prison.

W. KINGSMILL,  
Shérif,  
Comté de Lincoln.

Par J. W. MUNRO.  
Député Shérif.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Niagara, 1er mai 1857.

## No. 16.

TABLEAU DES PRISONNIERS DANS LA PRISON DE LONDON, le 1er jour de Janvier 1855; aussi, de tous les Prisonniers sous Garde depuis cette date jusqu'au 30e jour d'Avril 1857, inclusivement.

No.	N O M.	C A U S E.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
1	Isaac Petit .....	Larcin .....	6 mois .....	Sous garde le 1er janvier 1857.
2	Lewis Brown .....	do .....	3 do .....	do do.
3	Ellen Travis .....	Vagabondage .....	1 jour .....	do do.
4	Henry Brown .....	Assaut .....	1 mois .....	do do.
5	Margaret Ryder .....	Délit .....	1 do .....	do do.
6	John McVicker .....	Vagabondage .....	8 jours .....	do do.
7	John Clarke .....	do .....	3 mois .....	do do.
8	Hugh Levingston .....	Larcin .....	2 semaines .....	do do.
9	Thomas Gleeson .....	do .....	10 jours .....	.....
10	Jane Holyman .....	Délit .....	2 semaines .....	.....
11	Thomas Gifford .....	Dettes .....	13 jours .....	Caut. de ne point quit.
12	Samuel Fulkinson .....	Larcin .....	6 mois .....	..... [les limites.]
13	Samuel Sissors .....	do .....	6 do .....	.....
14	Archibald Stewart .....	Dettes .....	1 do .....	.....
15	William Hutchings .....	Larcin .....	6 do .....	.....
16	Thomas Fitzgerald .....	Assaut .....	30 jours .....	.....
17	William Henry Quick .....	Dettes .....	1 mois .....	.....
18	John Dunlop .....	do .....	35 jours .....	.....
19	William Smith .....	do .....	6 do .....	.....
20	Margaret Ryder .....	Vagabondage .....	17 do .....	.....
21	Michael Young .....	Dettes .....	2 mois et 7 jours .....	.....
22	Joseph Powell .....	Bigamie .....	12 mois .....	.....
23	Thomas Richardson .....	Assaut .....	30 jours .....	.....
24	Alexander Noble .....	Délit .....	6 do .....	.....
25	Margaret Fraser .....	Larcin .....	30 do .....	.....
26	William Clifford .....	Assaut .....	15 do .....	.....
27	William Hender .....	Dettes .....	5 do .....	.....
28	Cornelius Murray .....	Délit .....	12 do .....	.....
29	John Simpson .....	do .....	6 do .....	.....
30	William Johnston .....	Larcin .....	2 mois .....	.....
31	Patrick Connelly .....	Délit .....	15 jours .....	.....
32	Patrick McQueen .....	do .....	6 do .....	.....
33	Samuel Thomas .....	do .....	30 do .....	.....
34	William Holmes .....	do .....	30 do .....	.....
35	Laurence Whelan .....	do .....	14 do .....	.....
36	William Sargeant .....	do .....	6 do .....	.....
37	Baker Michael .....	Larcin .....	3 mois .....	.....
38	Neil Sutherland .....	Délit .....	6 jours .....	.....
39	George McKay .....	Assaut .....	30 do .....	.....
40	George Creaves .....	Larcin .....	6 mois .....	.....
41	George Miracle .....	Délit .....	20 do .....	.....
42	Michael Kelly .....	Assaut .....	6 do .....	.....
43	James McMillan .....	Délit .....	26 jours .....	.....
44	Cornelius Rielly .....	do .....	6 mois .....	.....
45	John Gibbs .....	Larcin .....	5 do .....	.....
46	Alexander Abraham .....	Délit .....	6 mois .....	.....
47	Robert Shoofe .....	do .....	3 do .....	.....
48	Ellen Simpson .....	do .....	15 do .....	.....
49	Richard Bull .....	do .....	12 do .....	.....

## No. 16.—(Continuation.)

No.	NOM.	CAUSE.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
50	Michael Fitzgerald	Assaut	30 jours	
51	James H. Hull	Dettes	19 do	
52	Cornelius Nichols	Délit	15 do	
53	Morris Kennedy	do	15 do	
54	Wallace Dinginan	do	10 do	
55	George Holbrook	do	10 do	
56	Peter Weller	do	6 do	
57	James Patterson	Assaut	4 do	
58	William Cornelius	Délit	6 do	
59	Edward Berry	do	20 do	
60	James McMullen	do	6 do	
61	Alexander Brown	do	15 do	
62	Richard Carrick	do	20 do	
63	Cornelius Riley	do	20 do	
64	James Tierney	Larcin	1 mois et 2 jours.	
65	Edward Hodgins	Délit	30 jours	
66	D. Dunkin	do	30 do	
67	Jack Jackson	Larcin		2 ans au pénitencier.
68	John Graham	do	1 mois	Mis à caution.
69	John McDermond	Délit	15 jours	
70	Richard Mulvey	Assaut	6 do	
71	George Cooper	do	2 mois	
72	Gloster Venerabb.	do	17 jours	
73	Thomas Radcliff	Délit	15 do	
74	Philip Miller	Dettes	14 do	
75	Robert Ryan	Délit	15 do	
76	William Dempsey	do	15 do	
77	John McMillan	Dettes	1 mois	
78	William Thompson	Larcin		2 ans au pénitencier.
79	John Camfield	Délit	2 jours	
80	John Marley	Assaut	6 mois	
81	Thomas Gleason	Larcin		2 ans au pénitencier.
82	Thomas Kelly	Assaut	15 jours	
83	Timothy Drummond	Délit	6 do	
84	Austin Doty	Parjure	1 do	
85	John Shearman	Délit	12 do	
86	Francis Clarson	Assaut	6 mois	
87	Thomas Hayton	Délit	6 jours	
88	Timothy Manning	Assaut	1 mois	
89	John North	Délit	6 jours	
90	Jonathan Dickie	do	6 do	
91	John O'Brien	do	1 mois	
92	William Powers	do	10 jours	
93	Michael Joyce	Larcin		2 ans au pénitencier.
94	Jane Hollyman	Délit	6 jours	
95	Thomas Crisler	Larcin		3 ans au pénitencier.
96	Peter Snake	do	24 jours	Envoyé au pénitencier pour 7 ans.
97	Mary Ann Walton	Délit	6 do	
98	Joseph Lefonten	do	1 do	
99	Archibald Lorton	Larcin	1 mois	
100	Jane Orange	Délit	1 jour	
101	Michael White	do	10 do	
102	Anne Hill	Larcin	8 do	
103	Eleanor West	Meurtre	3 mois	
104	Peter Weller	Assaut	6 do	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
105	Henry Reece.....	Délit .....	10 jours .....	
106	Timothy Collison.....	do .....	6 do .....	
107	Charles Eddy.....	Assaut .....	4 do .....	
108	Robert Fuller.....	do .....	21 do .....	
109	William Mahon.....	Délit .....	1 do .....	
110	William Portifield.....	Assaut .....	1 do .....	
111	Patrick Swaney.....	Délit .....	6 do .....	
112	Henry Ruse.....	do .....	6 do .....	
113	William Layton.....	do .....	6 do .....	
114	Jacob L. Jacobs.....	do .....	30 do .....	
115	James Bailey.....	Dettes .....	1 do .....	
116	Archibald Warson.....	Délit .....	6 do .....	
117	Arthur Conway.....	Félonie .....	2 mois .....	
118	Daniel Mills.....	Dettes .....	3 jours .....	
119	Margaret McNeal.....	Félonie .....	3 mois .....	
120	Henry Reyce.....	Délit .....	15 jours .....	
121	James Fitzgerald.....	do .....	6 do .....	
122	Hannah Onion.....	do .....	6 do .....	
123	John Flanigan.....	do .....	6 do .....	
124	John A. C. Wilson.....	Dettes .....	3 do .....	
125	Peter McDonald.....	Félonie .....	1 mois .....	
126	William Graham.....	Délit .....	26 jours .....	
127	Henry Mackey.....	Dettes .....	1 do .....	
128	Philo Soper.....	do .....	1 do .....	
129	Teomas Cook.....	Larcin .....	1 do .....	
130	Jacob Cockrell.....	do .....	2 mois .....	
131	Neil Sullivan.....	Délit .....	6 jours .....	
132	William Main.....	Félonie .....	19 do .....	Envoyé au péniten- cier pour 3 ans.
133	James Murphy.....	do .....	15 do .....	Innocent.
134	Patrick Brennan.....	Larcin .....	15 do .....	do.
135	Spencer J. Rayner.....	Félonie .....	5 do .....	
136	Robert McKay.....	Délit .....	10 do .....	
137	John P. Seward.....	Dettes .....	10 do .....	
138	Samuel Holyman.....	Délit .....	30 do .....	
139	John Scanlan.....	Larcin .....	3 mois .....	
140	Richard Bryns.....	do .....	24 jours .....	
141	John M. Phelan.....	do .....	24 do .....	Acquitté.
142	Henry Summers.....	Délit .....	6 do .....	
143	Daniel Daily.....	do .....	6 do .....	
144	Henry Kipp.....	Dettes .....	1 do .....	
145	Nicholas Scott.....	do .....	4 mois .....	
146	Alice Wade.....	Délit .....	3 do .....	
147	Abraham Fortner.....	Dettes .....	2 jours .....	
148	Susan Robinson.....	Larcin .....	5 do .....	
149	Michael Logan.....	Félonie .....	3 mois .....	
150	James Malcahay.....	do .....	6 do .....	
151	Robert H. Simpson.....	Larcin .....	3 do .....	
152	Rhyx Tegert.....	Délit .....	1 jour .....	
153	Jane Guiren.....	do .....	10 do .....	
154	James Tierney.....	do .....	6 do .....	
155	John Morrison.....	do .....	6 do .....	
156	Samuel P. Johnson.....	Larcin .....	6 mois .....	
157	Joseph Fulkinson.....	do .....	24 jours .....	Envoyé au péniten- cier pour 7 ans.
158	John Flannigan.....	Délit .....	3 do .....	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	NOM.	CAUSE.	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
159	Elijah Ager.....	Larcin.....	30 jours.....	
160	Thomas McKay.....	do.....	3 do.....	Procès à St Thomas.
161	John Flinn.....	Délit.....	6 do.....	
162	Donald McDonald.....	Larcin.....	3 mois et 21 jours.	
163	William Irwin.....	Incendiat.....	1 jour.....	
164	William McKenzie.....	Assaut.....	1 do.....	
165	Alien Stenett.....	Dettes.....	1 mois.....	
166	John Boyd.....	Délit.....	6 jours.....	
167	John Flinn.....	do.....	30 do.....	
168	John Brown.....	Larcin.....	1 mois et 8 jours.	
169	Andrew Smith.....	Délit.....	6 jours.....	
170	Henry Hawkins.....	Larcin.....	1 mois et 5 jours.	
171	William Campbell.....	Assaut.....	30 jours.....	
172	John Boyd.....	Délit.....	10 do.....	
173	James Hungerford.....	do.....	6 do.....	
174	George McKee.....	do.....	30 do.....	
175	Michael Kennedy.....	do.....	6 do.....	
176	William Ross.....	Larcin.....	2 mois.....	
177	Charles Wright.....	Délit.....	6 jours.....	
178	John Boyd.....	do.....	20 do.....	
179	John Kelly.....	do.....	15 do.....	
180	Michael Ecrutt.....	do.....	6 do.....	
181	Bernard Flood.....	Dettes.....	40 do.....	
182	Robert Seaton.....	do.....	40 do.....	
183	Richard Ellison.....	Félonie.....	2 mois et 7 jours.	Non coupable.
184	Samuel Arbaugh.....	Larcin.....	5 jours.....	
185	Michael Kennedy.....	Délit.....	10 do.....	
186	Lewis Hazelton.....	Dettes.....	40 do.....	
187	John Dunlop.....	do.....	40 do.....	
188	Martin Eagar.....	Délit.....	14 do.....	
189	William Elliott.....	Dettes.....	3 do.....	
190	William Graham.....	Délit.....	3 do.....	
191	William Eagar.....	Larcin.....	2 mois.....	Non coupable.
192	Henry Devolt.....	do.....	2 do et 27 jours.	Evadé.
193	Thomas Henderson.....	Délit.....	21 jours.....	
194	John Flinn.....	do.....	2 do.....	
195	John Boyd.....	do.....	20 do.....	
196	John Flannagan.....	do.....	1 do.....	
197	John Fisher.....	do.....	7 do.....	
198	Owen Morrison.....	do.....	24 do.....	
199	Donald McGregor.....	Dettes.....	1 mois et 15 jours.	
200	Martin Eagan.....	Délit.....	14 jours.....	
201	Andrew Heake.....	Dettes.....	10 do.....	
202	James Corbett.....	Délit.....	1 mois et 2 jours.	
203	Henry Cooper.....	Larcin.....	2 mois.....	
204	William Smith.....	do.....	1 mois et 2 jours.	2 ans au pénitencier.
205	Charles William.....	Délit.....	7 do.....	
206	Alexander McKillip.....	do.....	3 do.....	
207	Robert Anderson.....	do.....	10 do.....	
208	Michael Roe.....	do.....	10 do.....	
209	Thomas Daugherty.....	do.....	10 do.....	
210	John Kelly.....	do.....	10 do.....	
211	David Sharpe.....	do.....	10 do.....	
212	Jane McLellan.....	Larcin.....	27 do.....	
213	Martin Eagan.....	Délit.....	19 do.....	
214	D'Arcy Drake.....	Dettes.....	20 do.....	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
215	Robert Thompson.....	Dettes .....	3 jours .....	
216	Thomas Waterhouse ..	do .....	5 do .....	
217	Ellen McClen .....	Assaut .....	15 do .....	
218	John Hamilton .....	Délit .....	4 do .....	
219	Robert Boyd .....	do .....	3 do .....	
220	John P Hunt .....	Dettes .....	3 do .....	
221	George McLellan.....	Rapt.....	1 ans et trois mois .....	
222	Spencer Raymer .....	Dettes .....	40 jours .....	
223	William Beech.....	Délit.....	10 do .....	
224	James Covey.....	Dettes .....	21 do .....	
226	Phillip Dawson.....	Délit.....	16 do .....	
227	James O'Day .....	do .....	7 do .....	
228	Catherine Dawson.....	do .....	7 do .....	
229	Catherine Collins.....	do .....	7 do .....	
230	Margaret Oddy.....	do .....	7 do .....	
231	Daniel Grogan.....	do .....	1 do .....	
232	William Connel .....	do .....	8 do .....	
233	William R. Mitchel.....	Vol de nuit avec effraction.	2 do .....	
234	Andrew Heron.....	Dettes .....	1 ans et 9 jours..	Acquitté.
235	William Mahon .....	Délit .....	6 jours .....	Sous garde.
236	Thomas Charles .....	do .....	4 do .....	
237	William Stewart .....	Larcin .....	6 mois .....	
238	Michael Kenny.....	Assaut .....	3 jours .....	
239	Laurence Wheelan .....	Délit .....	3 do .....	
240	Ann Onion .....	do .....	14 do .....	
241	William Hannett .....	Assaut .....	2 mois .....	
242	James Hannett.....	do .....	1 do .....	
243	James Weston.....	do .....	1 do .....	
244	James Douglass.....	do .....	1 do .....	
245	Samuel Arba .....	Larcin .....	14 jours .....	
246	James Miller .....	Délit .....	2 do .....	
247	James Harrison .....	do .....	1 do .....	
248	Susan Scott .....	Assaut .....	3 do .....	
249	J. B. Clemmons.....	do .....	1 mois .....	
250	Mary Connell .....	Délit .....	6 jours .....	
251	James Duffie .....	do .....	6 do .....	
252	James Patterson.....	do .....	6 do .....	
253	Francis Clarron.....	Dettes .....	5 do .....	
254	Patrick Downy.....	Désertion.....	10 do .....	
255	John Walterson.....	Délit .....	1 do .....	
256	William Clarke .....	do .....	1 do .....	
257	Richard Patterson.....	do .....	23 do .....	
258	Duncan McDonald.....	do .....	1 do .....	
259	Elizebeth Green.....	do .....	14 do .....	
260	William Rose.....	Larcin .....	7 do .....	
261	Michael Phelan .....	Délit .....	7 do .....	
262	George Merricle.....	Dettes .....	1 do .....	
263	Robert Darlington.....	Délit .....	3 do .....	
264	Robert Simmons.....	Larcin .....	6 mois .....	
265	Ann Onion .....	Delit .....	14 jours .....	
266	John Hamilton.....	do .....	1 mois .....	
267	Henry Cook .....	do .....	1 jour .....	
268	William F. Johnson.....	do .....	6 do .....	
269	John Simus.....	Larcin .....	2 mois et 5 jours..	5 ans au pénitencier.
270	William Andersen .....	Délit .....	10 jours .....	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
271	Michael Ryan	Assaut.	14 jours	
272	James Hanley	Délit	6 do	
273	Duncan McKenzie	do	12 do	
274	Sophia Bisher	Larcin	1 mois et 26 jours	3 ans au pénitencier.
275	Joseph Bisher	do	3 mois	
276	Peter Healey	Évadé de la pris. du Détroit.	4 jours	
277	John S. Gough	Assaut	7 do	
278	Andrew Smith	Délit	1 do	
279	Robert Feller	Assaut	14 do	
280	Thomas Stevenson	Délit	8 do	
281	Joseph S. Clair	do	2 do	
282	Patrick Pagan	do	1 mois	
283	James H. Hull	Faux.	15 jours	
284	James Clarke	Délit	6 do	
285	Andrew Robertson	do	6 do	
286	Robert Cunningham	do	6 do	
287	James Smith	Larcin	1 mois et 19 jours	
288	John Johnson	Délit	7 jours	
289	John Boyd	do	7 do	
290	Elizabeth Cooper	do	1 do	
291	Indiana Coaghan	do	6 do	
292	William Campbell	Dettes	5 do	
293	Henry Kerr	Délit	6 do	
294	Cornelius Noxtedy	do	4 do	
295	Neal McNeal	do	6 do	
296	E. C. Dixon	Dettes	24 do	
297	Robert McCullough	do	30 do	
298	Margaret Shey	Délit	14 do	
299	Alexander Muck	do	6 do	
300	Joseph Moschy	Dettes	6 do	
301	William Carton	Délit	14 do	
302	William McAdams	Dettes	6 mois et 14 jours	Maint. sous garde .
303	William Beattie	do	40 jours	
304	Donald Swanson	Délit	6 do	
305	S. L. Holymar	Larcin	21 do	2 ans au pénitencier.
306	James O'Day	Délit	6 do	
307	John McFee	do	8 do	
308	Thomas Ryan	do	7 do	
309	William Hays	Assaut	2 do	
310	Benjamin Stevens	Délit	6 do	
311	Alexander Mack	do	6 do	
312	John O'Meara	Mépris de cour.	1 mois et 16 jours	
313	Willam Campbell	Assaut	8 jours	
314	Thomas Kendall	Larcin	7 do	2 ans au pénitencier.
315	L. Wheelan	Délit	3 do	
316	Patrick Corkely	Larcin	1 mois	
317	Robert McCullough	Dettes	13 jours	
318	William Hogan	Délit	6 do	
319	Samuel Thompson	Assaut	1 do	
320	Susan Scott	Délit	1 mois	
321	Alice Wade	do	1 do	
322	Elizabeth Pell	do	1 do	
323	George Landiff	do	1 do	
324	James Moran	do	3 jours	
325	Mme Serimshaw	Lamatique	2 mois et 8 jours.	
326	William Keen	Délit	3 jours	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
327	Courtland Culp	Délit	2 mois et 19 jours	
328	William Clement	do	2 jours	
329	John Reely	do	6 do	
330	Edward Austin	Dettes	10 do	
331	Edward Payne	Délit	6 do	
332	Henry Phelps	do	2 mois et 12 jours	
333	Thomas Hard	Assaut	28 jours	
334	Mary Ann Kelly	Larcin	2 mois et 20 jours	
335	George Thompson	Délit	6 jours	
336	Edward Payne	do	6 do	
337	Randolph Smith	do	2 mois et 9 jours	
338	William Armstrong	Dettes	26 jours	
339	Charles Lumbard	Délit	1 do	
340	James O'Day	do	6 do	
341	Hiram Stanhoof	Assaut	1 mois et 12 jours	
342	Mahlan B. Smith	Délit	1 do et 12 do	
343	Peter Burke	Assaut	17 jours	
344	Duncan McDonald	do	1 mois	
345	Robert Malay	Délit	2 jours	
346	Frances Warren	do	3 do	
347	James Ratchiff	do	6 do	
348	Thomas Fraser	Dettes	1 mois	
349	John Moore	Délit	6 jours	
350	Elizabeth Peel	do	14 do	
351	Susan Scott	do	15 do	
352	Alice Wade	do	15 do	
353	James O'Day	do	28 do	
354	Samuel Donald	Larcin	1 mois et 17 jours	
355	Albert Morris	Dettes	3 jours	
356	Francis Claren	Délit	2 do	
357	A. W. Bryant	do	6 do	
358	James Watts	Dettes	2 do	
359	Neal McVicar	Délit	7 do	
360	Edward Harris	Dettes	7 do	
361	John Moore	Délit	3 do	
362	Edmund Boardman	Larcin	2 do	
363	Edward McCarty	Assaut	2 do	
364	Henry Shadwell	Mépris de cour	7 do	
365	James Tearney	Délit	14 do	
366	John Duncan	do	3 do	
367	Charles Brown	do	3 do	
368	Richard Fenwich	Dettes	3 do	
369	Archibald Campbell	do	6 do	
370	Robert Wallace	Délit	6 do	
371	John Moore	do	6 do	
372	Sylvester Campbell	Assaut	10 do	
373	Robert Fuller	do	14 do	
374	Federick Raymond	Dettes	3 do	
375	William Davis	Délit	3 do	
376	Charles Lennon	Larcin	3 do	
377	Sarah Gee	do	3 mois et 22 jours	
378	Alice Wade	Délit	14 jours	
379	Phillip Davis	Dettes	1 do	
380	Edward Marsh	Assaut	28 do	
381	Jon Grace	do	3 do	
382	Robert Sherwood	Délit	6 do	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
393	Mathew White	Délit	6 jours	
394	John Dunn	Larcin	7 mois et 15 jours.	Sous garde.
395	John O'Brien	Délit	1 jour	
396	John Shadder	do	6 do	
397	James Reed	do	6 do	
398	David McFaggart	Dettes	3 do	
399	John Parps	Larcin	3 mois	
400	William Martin	do	10 jours	
401	Charles McCawley	do	10 do	
402	Samuel Cooper	Assaut	6 do	
403	Daniel Daily	Mépris de cour	3 do	
404	Isaac Harrington	Faux	14 do	
405	Catherine Pimrow	Délit	10 do	
406	Jonn McRay	Larcin	6 do	
407	John McLeod	Délit	6 do	
408	Ellen Nagle	Larcin	3 do	
409	Charles Liuch	do	6 mois et 2 jours.	Sous garde.
410	James Chapman	Dettes	1 jour.	
411	Thomas H. Hull	do	2 mois	
412	Daniel A. Wilkes	do	15 jours	
413	Archibald McCullin	Mépris de cour	8 do	
414	Henry Howard	Délit	3 do	
415	Thomas Fox	do	15 do	
416	Ann McGinnis	Larcin	10 do	
417	John Moore	Délit	6 do	
418	Thomas Fox	do	10 do	
419	James Lee	Dettes	28 do	
420	Fara McSweeney	do	3 do	
421	William Armstrong	Délit	6 do	
422	William Powers	do	10 do	
423	Margarat Shadwell	do	10 do	
424	John Clement	Désordre	15 do	
425	Susan Scott	do	15 do	
426	Ann Farley	do	15 do	
427	Eliza McCune	do	2 do	
428	H. B. Nichols	Larcin	1 do	
429	George Nicholls	do	1 do	
430	Charles Nicholls	do	1 do	
431	Michael Ryan	Délit	4 do	
432	Emma Young	Désordre	10 do	
433	Daniel White	Délit	13 do	
434	Henry White	do	13 do	
435	John Cooper	Assaut	14 do	
436	John Dunlock	Désordre	10 do	
437	Joseph Hines	Faux chèque	4 mois et 8 jours.	
438	Henry Cooper	Désordre	2 jours	
439	Charles Cooper	do	2 do	
440	James Williams	do	2 do	
441	William Ryan	do	10 do	
442	James Claydon	Délit	1 do	
443	Joseph Slater	Vol de cheval	5 do	
444	Edward Marsh	Délit	28 do	
445	John G. Campbell	Larcin	3 mois et 17 jours.	
446	John Bright	Délit	6 jours	
447	Richard Hade	do	6 do	
448	John Flanagan	do	6 do	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
449	Emma Young	Délit.	6 jours	
450	Alexander McDougall	Dettes	1 mois et 1 semaine.	
451	Andrew Murray	Vol	1 mois et 2 jours.	Sous garde.
452	William Colden	do	28 jours	
453	Alexander Doyle	do	28 do	
454	Sheldon Sweet	Dettes	2 mois	
455	Dr. A. McKay	Folie	20 jours	
456	Malcolm Galbraith	Violation de la paix.	4 do	
457	Alexander Mack	Délit	20 do	
458	Robert Moore	Dettes	7 do	
459	Alexander Moore	do	7 do	
460	Donald Monroe	Vol	7 do	
461	Daniel Murryhy	Délit	6 do	
462	James Mooney	do	10 do	
463	Thomas Mahon	do	10 do	
464	James Cillis	do	10 do	
465	Edward A. Talbot	Dettes	7 do	
466	Lucia Lawton	do	2 mois	
467	John Urquhart	Délit	6 jours	
468	Richard S. Talbot	Dettes	1 do	
469	William Perry	Larcin	4 mois et 20 jours.	Sous garde.
470	John Flanagan	Délit	3 jours	
471	William Johnson	do	3 do	
472	Martin Foley	do	3 do	
473	Peter Scott	Vol de cheval	3 mois et 10 jours.	
474	Joel Norton	Délit	6 jours	
475	Robert Simmons	Larcin	12 do	
476	Hector Lemont	Délit	6 do	
477	Thomas Fraser	Dettes	2 mois	
478	Thomas Hopkins	Délit	6 jours	
479	Andrew Murray	Larcin	3 mois	
480	Thomas Fox	Délit	14 jours	
481	George Henderson	do	3 do	
482	Alexander Crew	do	6 jours	
483	Edwin Powers	Vol de cheval	3 do	
484	Samuel Kirkpatrick	Dettes	14 do	
485	K. S. Durrill	do	1 mois et 10 jours.	
486	William Appleton	Délit	6 jours	
487	E. S. Smith	Dettes	1 do	
488	Charles Ryan	do	1 do	
489	Edwin Powers	Vol de cheval	3 mois	
490	John Dunlop	Délit	6 jours	
491	Samuel Noble	Assaut	7 do	
492	Alexander McDougall	Dettes	1 mois	
493	Donald Monroe	Délit	14 jours	
494	Mary Ann Kelly	do	6 do	
495	Susan Williams	do	1 do	
496	Ann Williams	do	1 do	
497	Sarah Garey	do	1 do	
498	Ann Hendrick	do	1 do	
499	Jane Williams	do	1 do	
500	Joseph Kern	do	6 do	
501	Jacob Berrynight	Larcin	2 mois et 7 jours.	
502	Mary Stewart	do	2 do et 7 do	
503	Maria Bailey	Désordre	1 jour	
504	Michael Gilligan	do	28 do	
505	Anna Doyle	do	3 do	
506	Rovena Andrews	do	3 do	
507	Solomon Woolworth	Dettes	1 do	

## No. 16.—(Continuation.)

No.	N O M .	C A U S E .	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
508	Thomas Richardson . . .	Dettes . . . . .	6 jours . . . . .	
509	William Hayton . . . . .	do . . . . .	2 mois . . . . .	
510	Catherine Primrow . . .	Délit . . . . .	10 jours . . . . .	
511	Patrick Farrall . . . . .	Assaut . . . . .	1 do . . . . .	
512	George Johnstone . . . .	Délit . . . . .	10 do . . . . .	
513	Richard Wright . . . . .	Assaut . . . . .	2 mois . . . . .	
514	Robert Wood . . . . .	do . . . . .	4 jours . . . . .	
515	Samson Goolman . . . . .	do . . . . .	4 do . . . . .	
516	W. J. Lincon . . . . .	Dettes . . . . .	7 do . . . . .	
517	Andrew Fraser . . . . .	do . . . . .	3 do . . . . .	
518	John Patterson . . . . .	Délit . . . . .	4 do . . . . .	
519	Patrick Fagan . . . . .	do . . . . .	1 mois . . . . .	
520	David McFarlane . . . . .	do . . . . .	10 jours . . . . .	
521	James Robiison . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
522	John Proctor . . . . .	Dettes . . . . .	1 do . . . . .	
523	John McLeary . . . . .	do . . . . .	8 do . . . . .	
524	John O'Connor . . . . .	Délit . . . . .	10 do . . . . .	
525	Thomas Fitzpatrick . . .	Larcin . . . . .	2 mois et 13 jours . . .	
526	William Meers . . . . .	Détournement . . . . .	1 mois . . . . .	Mainten. sous garde.
527	A. A. Andrews . . . . .	Dettes . . . . .	1 jour . . . . .	
528	William Searcliff . . . . .	do . . . . .	2 mois et 7 jours . . .	
529	Joseph Miller . . . . .	do . . . . .	5 jours . . . . .	
530	James Morin . . . . .	Larcin . . . . .	3 mois . . . . .	
531	William McKenzie . . . . .	Violation de la paix . . .	10 jours . . . . .	
532	Patrick Kelly . . . . .	Délit . . . . .	5 do . . . . .	
533	Channan Yeo . . . . .	Dettes . . . . .	1 do . . . . .	
534	Robert Simpson . . . . .	Délit . . . . .	10 do . . . . .	
535	Samuel Noble . . . . .	do . . . . .	8 do . . . . .	
536	David Morgan . . . . .	Dettes . . . . .	2 mois . . . . .	
537	James Higgins . . . . .	Délit . . . . .	1 jour . . . . .	
538	Channan Yeo . . . . .	Dettes . . . . .	13 do . . . . .	
539	Thomas Cavanagh . . . . .	Assaut . . . . .	3 do . . . . .	
540	John Dunlop . . . . .	Délit . . . . .	1 mois . . . . .	
541	Robert Wallace . . . . .	do . . . . .	10 jours . . . . .	
542	James Ogg . . . . .	Dettes . . . . .	1 mois et 14 jours . . .	Sous garde.
543	John Lang (ou) Rinn . . .	Délit . . . . .	10 jours . . . . .	
544	William Bell . . . . .	Dettes . . . . .	3 do . . . . .	
545	William Beech . . . . .	do . . . . .	3 do . . . . .	
546	Andrew Smith . . . . .	Délit . . . . .	8 do . . . . .	
547	Neil Beaton . . . . .	Meurtre . . . . .	1 mois et 7 jours . . .	
548	Jeanotte Beaton . . . . .	do . . . . .	1 do et 7 do . . . . .	Sous garde.
549	Benjamin Braise . . . . .	Délit . . . . .	10 jours . . . . .	do.
550	James Bogue . . . . .	Larcin . . . . .	1 mois et 4 jours . . .	
551	John Ross . . . . .	Assaut . . . . .	6 jours . . . . .	
552	James Coote . . . . .	Dettes . . . . .	1 mois . . . . .	Sous garde.
553	James Heaney . . . . .	Délit . . . . .	2 jours . . . . .	
554	John Bailey . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
555	Patrick Kelly . . . . .	Assaut . . . . .	11 do . . . . .	2 ans au pénitencier.
556	William Davis . . . . .	Délit . . . . .	10 do . . . . .	
557	Hector Lyman . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
558	Benjamin Shaw . . . . .	Dettes . . . . .	1 do . . . . .	
559	Michael Keating . . . . .	Délit . . . . .	10 do . . . . .	
560	William Young . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
561	John Ross . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
562	Ralph Bartlett . . . . .	Dettes . . . . .	3 do . . . . .	
563	Neal McNeil . . . . .	Larcin . . . . .	6 do . . . . .	Sous garde.
564	Thomas Smith . . . . .	Vagabondage . . . . .	20 do . . . . .	do.
565	Thomas Girnaes . . . . .	Délit . . . . .	6 do . . . . .	do.

No.

TABLEAU des PRISONNIERS ÉCROUÉS dans la PRISON COMMUNE  
15me jour de

Nombres prisonniers.	NOMS.	AGE.												PAYS NATAL.		
		10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.	65 à 70.		70 à 75.	75 à 80.
		1	David Bates													
2	Sarah Cook				26										Irlande	
3	Bridget Fox													56	do	
4	John McDonald			26											do	
5	Alexander Shaw			26											Canada	
6	David Bates													56	Angleterre	
7	Frederick Towers													60	Canada	
8	William Topp						43								Allemagne	
9	Jeremiah Curtis								53						Etats-Unis	
10	Jerald Harrass					35									Irlande	
11	Michael McMann					38									do	
12	James McGarth			25											do	
13	Edward Leger			25											France	
14	Solomon Challenton			28											Canada	
15	John Leany			28											Irlande	
16	James McGarth			25											do	
17	Henry Champion			36											Angleterre	
18	Dennis Clark			26											Irlande	
19	Patrick McCarty				30										do	
20	Joseph Stevison				35										Canada	
21	Adrian Fosie			26											do	
22	Donald McDonald			28											Ecosse	
23	Michael White				30										Irlande	
24	David Bates									56					do	
25	William Whitesides					44									do	
26	James McGarth			25											do	
27	Eli M. Davis				34										Canada	
28	George Austin									56					Angleterre	
29	John Daugherty					44									Irlande	
30	James Humphry				30										Ecosse	
31	Gideon Stage														Canada	
32	Andrew Elliott		24			45									Irlande	
33	Angus McDonald									55					Ecosse	
34	J. H. Monroe			26											Canada	
35	Edward Legre			26											do	
36	James Wilson				30										Ecosse	
37	John W. Hall					40									Canada	
38	Richard Lee				28										do	
39	James McGirth			25											Irlande	
40	Michael O'Shunossy				30										do	

17.

du COMTÉ de NORFOLK, depuis le 1er jour de Janvier 1855, jusqu'au  
Mai 1857.

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		Ne sach. ni lire ni écrire. Sachant lire et écrire.	REMAR- QUES.
		1855..	1855..	1855..	1855..		
Ivresse	Méthodiste	1er janvier	1855..	2 janvier	1855..	1	
Larcin	Baptiste	2 do	do	15 do	do	1	Transporté au péniten- cier.
Assaut	Catholique	3 do	do	4 do	do		
Larcin	do	do	do	do	do		
Dettes	Méthodiste	do	do	11 do	do	1	
Ivresse	do	9 do	do	19 do	do	1	
Pauvreté	do	7 do	do	4 avril	do	1	
Quitté le service	Catholique	15 do	do	19 janvier	do		
Meurtre	Méthodiste	16 do	do	24 mars	do	1	Acquitté.
Ivresse	Catholique	15 do	do	16 janvier	do		
Assaut	do	20 do	do	22 do	do		
Ivresse	do	23 do	do	24 do	do		
Assaut, etc.	do	28 do	do	29 do	do	1	Admis à cau
Ivresse	Méthodiste	do	do	24 février	do		
do	Protestant	1er février	do	do	do	1	
do	Catholique	23 do	do	13 do	do		
Vagabondage	Episcopal	2 do	do	22 do	do	1	
Larcin	Catholique	do	do	21 avril	do		
do	do	4 do	do	6 février	do		Acquitté.
Blasphème	Baptiste	5 do	do	7 do	do		
Demmages	do	do	do	6 do	do		
Ivresse	Presbytérien	6 do	do	7 do	do	1	
do	Catholique	15 do	do	16 do	do	1	
Assaut	Méthodiste	17 do	do	18 do	do	1	
Violation de la paix	do	20 do	do	21 mars	do	1	
Ivresse	Catholique	22 do	do	22 do	do		
Mépris de cour	Méthodiste	23 do	do	24 do	do	1	
Ivresse	Episcopal	24 do	do	25 février	do	1	
do	Catholique	27 do	do	27 mars	do		
Violation de la paix	Presbytérien	1er mars	do	2 do	do	1	
Larcin	Baptiste	3 do	do	23 mai	do	1	
Vagabondage	do	do	do	3 avril	do	1	
Violation de la paix	Presbytérien	17 do	do	18 mars	do	1	
Dettes	Méthodiste	20 do	do	21 do	do	1	
Tirer avec intention	do	22 do	do	22 do	do	1	Innocent.
Dettes	Presbytérien	27 do	do	30 do	do	1	
do	Universaliste	31 do	do	24 juin	do	1	
Félonie	do	3 avril	do	7 avril	do	1	
Ivresse	Catholique	3 do	do	23 do	do		
Troubler le culte pu- blic	do	8 do	do	7 do	do		

No. 17.--

Nombre des prisonniers.	N O M S.	A G E .												P A Y S N A T A L.		
		10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.	65 à 70.		70 à 75.	75 à 80.
		41	Peter Slaght.....			25										
42	Mary Todd.....					40									Irlande.....	
43	David Bates.....									57					Angleterre.....	
44	James Church.....				27										do.....	
45	Spencer Fields.....				30										Etats-Unis.....	
46	Fred. Onton Rowan.....				26										Hongrie.....	
47	James Kerr.....				30										Ecosse.....	
48	Joseph Bath.....					41									Angleterre.....	
49	Joseph Mullary.....				26										Irlande.....	
50	James McGirth.....				25										do.....	
51	O. W. Stevens.....									62					Canada.....	
52	James Winters.....				26										Irlande.....	
53	John Reardon.....			22											do.....	
54	John Sub.....			26											Allemagne.....	
55	Alpheus Saggart.....	13													Canada.....	
56	James McGarth.....				25										Irlande.....	
57	Solomon Boughun.....				26										Etats-Unis.....	
58	Benjamin Bercraft.....				29										Canada.....	
59	Levi Dell.....			22											do.....	
60	Joel Prindle.....												75		do.....	
61	John Glover.....			16											do.....	
62	Joseph Bath.....					40									Angleterre.....	
63	James Crockett.....				30										Irlande.....	
64	Peter Finch.....				30										Canada.....	
65	James Nickinson.....				34										do.....	
66	Clarrissa Boyd.....				36										Etats-Unis.....	
67	John Stoddard.....				26										Canada.....	
68	Thomas Sharp.....				30										Angleterre.....	
69	Norman Conklin.....			23											do.....	
70	Catharine Morarty.....					40									Irlande.....	
71	James Cooper.....							50							Angleterre.....	
72	Richard Beachan.....									60					Etats-Unis.....	
73	Rosanna Brady.....				36										Irlande.....	
74	Isabella Minass.....					50									do.....	
75	Mary Ann Brady.....	13													do.....	
76	Elizabeth Brady.....	10													do.....	
77	William J. Brady.....	7													do.....	
78	Henry Millard.....				30										Allemagne.....	
79	Charles Parker.....				30										Canada.....	
80	Henry Champion.....				35										Angleterre.....	

(Continuation.)

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE		DATE		REMAR- QUES.
		DE L'EMPRISONNEMENT.	DE LA LIBÉRATION.	DE LA LIBÉRATION.	DE LA LIBÉRATION.	
Mépris de cour.....	Universaliste.....	11 avril	1855	14 avril	1855	1 Libéré bien.
Folie.....	Catholique.....	12 do	do	26 juillet	do	
Assaut.....	Méthodiste.....	13 do	do	14 do	do	1
do.....	Baptiste.....	18 do	do	24 avril	do	1
Dettes.....	Unitarien.....	do do	do	30 do	do	1
Ivresse.....	do.....	21 do	do	22 mai	do	1
Blasphème.....	Presbytérien.....	24 do	do	27 avril	do	1
Larcin.....	Méthodiste.....	23 do	do	27 do	do	1
Ivresse.....	Catholique.....	5 mai	do	14 mai	do	1
do.....	do.....	11 do	do	21 do	do	1
Conduite désordonn.....	do.....	14 do	do	9 juin	do	1
Mépris de cour.....	do.....	25 do	do	26 mai	do	1
Transgresser le dim.....	do.....	4 juin	do	8 juin	do	1
Ivresse.....	do.....	do do	do	7 do	do	
Conduite désordonn.....	Méthodiste.....	7 do	do	8 do	do	
Ivresse.....	Catholique.....	12 do	do	13 juin	do	
Larcin.....	Méthodiste.....	13 do	do	14 do	do	Acquitté.
Obtenu des effets sous de faux prétextes.....	do.....	20 do	do	3 juillet	do	do.
Dettes.....	do.....	21 do	do	15 do	do	1
do.....	Universaliste.....	29 do	do	3 do	do	1
Dommages.....	Méthodiste.....	do do	do	9 do	do	1
Larcin.....	do.....	3 juillet	do	3 août	do	
do.....	Catholique.....	4 do	do	4 juillet	do	Innocent.
Dettes.....	Baptiste.....	3 do	do	6 do	do	1
do.....	Méthodiste.....	10 do	do	11 do	do	1
Violation de la paix.....	do.....	12 do	do	13 do	do	adm. à caut.
Maison mal famée.....	do.....	14 do	do	15 do	do	1 Payé amen. et frais.
Assaut.....	Episcopal.....	do do	do	4 août	do	1
Quitté le service.....	Méthodiste.....	16 do	do	17 juillet	do	1
Folie et dénuement.....	Catholique.....	18 do	do	29 mars	do	Décédé.
Ivresse.....	Episcopal.....	23 do	do	28 juillet	do	1 Payé amen. et frais.
do.....	Méthodiste.....	26 do	do	26 do	do	1 do
do.....	Catholique.....	do do	do	15 août	do	
do.....	do.....	do do	do	15 do	do	
do.....	do.....	do do	do	15 do	do	
Vagabondage.....	do.....	do do	do	15 do	do	
do.....	do.....	do do	do	15 do	do	
Ivresse.....	do.....	do do	do	25 do	do	
do.....	Presbytérien.....	do do	do	27 juillet	do	1 Payé amen. et frais.
do.....	Episcopal.....	27 do	do	25 août	do	1

Nombre des prisonn.	NOMS.	AGE.											PAYS NATAL.		
		10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.		65 à 70.	70 à 75.
81	Uriah Luller			21											Canada
82	William Lounsbury			21											do
83	Nicholas Clark	19													do
84	John Jacobs		21												Allemagne
85	Stevens Bylon			29											Canada
86	Thomas Dunlop				30										do
87	Michael O'Shanancy				31										Irlande
88	Henry Hinbrock				34										Canada
89	John Stoddard			26											do
90	Isaac Teller								56						Etats-Unis
91	Thomas Sharp				30										Angleterre
92	John Fowler				30										do
93	William Cupper			26											do
94	Richard Butler						45								Irlande
95	Joseph Walker						40								Canada
96	Richard Butler						45								Irlande
97	Robert Glover		26												Canada
98	Alfonzo Richards			30											France
99	Patrick Cavenough			30											Irlande
100	Margaret Donnlough						50								do
101	John Cook		26												Canada
102	David Bates								57						Angleterre
103	Joseph Josephson						40								Etats-Unis
104	William H. Oroke			34											Irlande
105	James Taylor				40										do
106	James Nobles				40										do
107	John McDonald		33												do
108	John Hewitt						50								Angleterre
109	Joseph Betts						41								do
110	O. W. Stevens								62						Canada
111	George Cook		27												Angleterre
112	John Fowler			30											do
113	James Cooper						50								do
114	Henry Champion				35										do
115	Richard O'Reynolds			26											Canada
116	Clarissa Boyd				36										Etats-Unis
117	William Richards		24												Ecosse
118	Charles Walker		20												Allemagne
119	Patrick Cavanough		23												Irlande
120	Paul Woodward		24												Canada
121	Thomas Auro					40									Etats-Unis
122	John Ladd		20												Allemagne
123	Henry Champion		25												Angleterre

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		REMARQUES.
		DATE	DATE	DATE	DATE	
Quitté le service	Methodiste	30 juillet 1855		31 juin 1855		Payé amen. et frais.
Larcin	do	do do do		25 octobre do		1 Envoyé au Pénitencier pour 2 ans.
do	do	do do do		25 octobre do		do
Désobéir à son maître.	do	1 août do		30 août do		
Larcin	do	2 do do		25 octobre do		1 Envoyé au Pénitencier.
Mépris de cour	do	6 do do		14 août do		1 Payé amen. et frais.
Ivresse	Catholique	7 do do		1 septembre do		1
Ivre le Dimanche	do	12 do do		18 août do		1 Payé.
Assaut	Methodiste	13 do do		14 do do		1 do.
Ivresse	do	16 do do		17 do do		1 do-
Assaut	do	5 do do		4 septembre do		1
Ivresse	Episcopal	16 do do		22 août do		1
Transgres. du Dim.	do	19 do do		20 do do		1 Payé.
Ivresse	Methodiste	22 do do		27 do do		1
do	do	25 do do		20 septembre do		1
do	do	28 do do		13 do do		1
do	do	30 do do		31 août do		1 Payé.
do	Catholique	do do do		31 do do		1
do	do	1 septembre		3 septembre do		1
Mépris de cour	do	6 do do		6 do do		1 Payé.
Larcin	Methodiste	9 do do		19 octobre do		1 Innocent.
Ivresse	do	13 do do		13 do do		1
do	do	do do do		15 septembre do		
do	Catholique	17 do do		17 octobre do		
do	Presbytérien	do do do		18 septembre do		1 Payé.
Violation de la paix.	do	18 do do		20 octobre do		1
Ivresse	Catholique	do do do		23 septembre do		
do	Episcopal	20 do do		21 do do		1 Payé.
do	do	do do do		28 do do		1
do	Catholique	21 do do		21 octobre do		1
do	Episcopal	do do do		6 do do		1
Larcin	do	22 do do		17 do do		1 Innocent.
Ivresse	do	24 do do		24 do do		1
do	do	30 do do		1 octobre do		1
do	Methodiste	2 octobre do		2 do do		1 Payé.
do	do	do do do		15 do do		
do	Presbytérien	do do do		3 do do		1 Payé.
Larcin	do	3 do do		20 avril 1856		
Ivresse	Catholique	5 do do		6 octobre do		1 Payé.
Assaut	Episcopal	5 do do		30 do do		1
Mépris de cour	Methodiste	6 do do		10 do do		1 Payé.
Quitté le service	Catholique	9 do do		10 do do		1 Acquitté.
Transgres. du Dim.	Episcopal	13 do do		12 janvier 1856		1

Nombre des prisonniers	NOMS.	AGE.											PAYS NATAL.			
		10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50	50 à 55	55 à 60	60 à 65		65 à 70	70 à 75	75 à 80
		124	David Bates													
125	Isaac Teller														65	Etats-Unis
126	Eliza Vinger															Canada
127	William Terrace			24		34										Angleterre
128	William Lindsay					34										Irlande
129	William Ogborne															Etats-Unis
130	Philip Wallace					34		40								do
131	Daniel Langley					34										Canada
132	William Ogborne															Etats-Unis
133	Jackson Bercoft			21												Canada
134	Michael O'Shunassy							40								Irlande
135	Thomas D. Henderson		19													Canada
136	William Lawrence									50						Angleterre
137	Olong Andin			20												France
138	James Adams							36								Angleterre
139	Mme. Buck			20												do
140	James Nobles							40								Irlande
141	Solomon Church			20												Angleterre
142	William Ogborne			20												Etats-Unis
143	George Blake														70	do
144	Richard Muskrat															Angleterre
145	James Roberts									53						do
146	Henry J. Ansman									53						Canada
147	Robert Roberts							38								Angleterre
148	Joseph Ansman		15													Canada
149	George Turner									50						do
150	John King		16													do
151	John H. Perkiss			20												do
152	Henry Lear					30										Angleterre
153	William Bellington														70	do
154	R. M. Stevens							43								Irlande
155	Kennedy Wyley					27										Etats-Unis
156	William Martin					26										Canada
157	David Bates									56						Angleterre
158	Philip Wallace									54						Etats-Unis
159	William Kur							42								Ecosse
160	Benjamin Kent							44								Angleterre
161	Richard Drough					30										Etats-Unis
162	O. W. Stevens															Canada
163	Mary Camble			24											63	Irlande
164	John Campbell					31										do
165	Mahlon Wynings					34										Canada
166	Samuel Stover					35										do
167	Spencer Fields							36								Etats-Unis
168	John Compbell					31										Irlande
169	A. K. Payne							36								Angleterre

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		REMARQUES.
		DE	1855.	DE LA	1855.	
Ivresse	Méthodiste	17	octobre	18	octobre	1 Payé.
do	do	20	do	22	do	1 do.
do	do	22	do	16	novembre	do
Quitté le service	do	27	do	29	octobre	do
Transgres. du Dim.	do	4	novembre	5	novembre	1 do.
Ivresse	do	10	do	12	do	do.
do	do	do	do	do	do	do.
Mépris de cour.	Universaliste	12	do	do	do	do.
Assaut	Méthodiste	do	do	11	décembre	do
Larcin	do	13	do	9	janvier	1856. 1
Ivresse	Catholique	24	do	26	novembre	do
Larcin	Méthodiste	27	do	2	février	do
Ivresse	do	28	do	29	novembre	do
Rapt.	Catholique	7	décembre	2	février	do
Ivresse	Episcopal	8	do	10	décembre	do
Folie	Baptiste	11	do	15	janvier	do
Non-paiement de tax.	do	13	do	18	décembre	do
do	do	14	do	19	do	do
Ivresse	do	12	do	11	janvier	do
do	Mormon	17	do	24	décembre	do
do	Méthodiste	18	do	29	do	do
do	do	22	do	12	janvier	do
Dettes	do	23	do			1 Enc.en pris.
Assaut avec intention	do	26	do	13	avril	do
Assaut	do	5	janvier	5	janvier	do
Quitté le service	do	7	do	8	do	do
Larcin	do	15	do	1er	avril	do
Dettes	do	17	do	18	janvier	do
Ivresse	do	19	do	20	do	do
Blasphèmes	do	23	do	23	do	do
Dettes	do	26	do	4	février	do
Larcin	do	3	février	2	avril	do
Assaut	do	14	do	15	février	do
Ivresse	do	20	do	20	mars	do
do	do	23	do	25	février	do
do	Presbytérien	26	do	27	do	do
Folie	Episcopal	8	mars	10	juillet	do
Ivresse	Méthodiste	16	do	18	mars	do
Malade et pauvre	Catholique	23	do			do
Ivresse	do	27	do	10	avril	do
do	do	do	do	do	do	do
Quitté le service	Méthodiste	4	avril	3	mai	do
Dettes	Quaker	10	do			do
do	Universaliste	17	do	9	mai	do
Quitté le service	Catholique	do	do	29	avril	do
Ivresse	Episcopal	18	do	18	do	do

No. 17.—

Nombre des prisonniers.	NOMS.	AGE.											PAYS NATAL.				
		10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.		65 à 70.	70 à 75.	75 à 80.	
170	Mary Campbell.....			24													Irlande.....
171	David Bates.....															58	Angleterre.....
172	James Cabell.....				26												do.....
173	John Campbell.....			24													Irlande.....
174	Peter Ketts.....																Canada.....
175	Patrick O'Connor.....							38									Irlande.....
176	Solomon Church.....					30											Canada.....
178	Joseph Betts.....	16	24														Angleterre.....
179	Henry Shepherd.....																do.....
180	Joseph Sweat.....						36										Etats-Unis.....
181	William Hall.....				31												Angleterre.....
182	James Cabell.....				26												do.....
183	Orrin Knight.....							40									Canada.....
184	Alfred Smith.....				28												do.....
185	Mme Pettit.....																Angleterre.....
186	Mary McMillen.....							45									Irlande.....
187	Mary Jacobs.....				26			45									Canada.....
188	Jacob Jacobs.....						40										Etats-Unis.....
189	John Aikins.....						40										Irlande.....
190	Margaret McKinnon.....				26												do.....
191	Daniel Soverun.....											50					Canada.....
192	Isiah Churchill.....											50					do.....
193	Mary Ann Donihue.....	13															Etats-Unis.....
194	James Cabell.....				26												Angleterre.....
195	James Wilson.....					30											Irlande.....
196	Heram House.....			22													Canada.....
197	John Glass.....						36										Irlande.....
198	Betsy Grimes.....	10															do.....
199	Susanna Hobson.....						35										do.....
200	Mary Cox.....	10															do.....
201	Catherine Clary.....				25												do.....
202	Reuben Stirrot.....					30											Angleterre.....
203	Michael Ladd.....		18														Allemagne.....
204	William H. H. Blake.....		16														Etats-Unis.....
205	James Hewitt.....											50					Angleterre.....
206	James Cabell.....				26												do.....
207	John Johnston.....											50					Canada.....
208	Samuel Hall.....	16															Etats-Unis.....
209	William Livingston.....							45									do.....
210	Eliza Jane Sims.....				26												Irlande.....
211	William F. Bryant.....					31											Angleterre.....
212	William H. Osborne.....						35										Etats-Unis.....
213	Jemima Henderson.....	18															Canada.....
214	Philip Becher.....				28												do.....
215	James Nochu.....				28												Irlande.....
216	S. C. Hunt.....						40										Etats-Unis.....

—(Continuation.)

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		Ne sach. ni lire ni écrire. Sachant lire et écrire.	REMAR- QUES.
Ivresse.....	Catholique.....	18	avril 1856	10	mai 1856	1	.....
do.....	do.....	19	do do	21	avril do	1	Payé.....
Folie.....	Baptiste.....	20	do do	8	mai do	1	.....
Ivresse.....	Catholique.....	30	do do	9	do do	1	Payé.....
do.....	Methodiste.....	3	mai do	5	do do	1	do.....
Bigamie.....	Catholique.....	do	do do	7	do do	1	Innocent.....
Ivresse.....	Baptiste.....	12	do do	1	juin do	1	.....
do.....	do.....	23	do do	24	mai do	1	Payé.....
do.....	Episcopal.....	do	do do	do	do do	1	do.....
Mépris de cour.....	Methodiste.....	24	do do	25	do do	1	do.....
Ivresse.....	Episcopal.....	29	do do	30	do do	1	do.....
Folie.....	Baptiste.....	9	juin do	15	juin do	1	.....
Domages.....	Methodiste.....	20	do do	29	do do	1	.....
Dettes.....	do.....	23	do do	23	do do	1	Admis à cau.....
Folie.....	Episcopal.....	24	do do	25	do do	1	.....
Ivresse.....	Catholique.....	5	juillet do	7	juillet do	1	Payé.....
do.....	do.....	14	do do	29	do do	1	.....
do.....	do.....	do	do do	15	do do	1	Payé.....
Mépris de cour.....	Methodiste.....	15	do do	3	août do	1	.....
Pauvreté.....	Catholique.....	17	do do	6	do do	1	.....
Violation de la paix.....	Universaliste.....	18	do do	4	do do	1	.....
Meurtre.....	Methodiste.....	21	do do	23	janvier 1857	1	Transporté à l'asile de Kingston.....
Larcin.....	do.....	20	do do	1	novembre 1856	1	.....
Folie.....	Baptiste.....	26	do do	4	août do	1	.....
Larcin.....	Episcopal.....	do	do do	1	novembre do	1	.....
Quitté le service.....	Universaliste.....	do	do do	29	juillet do	1	Acquitté.....
Manie de se suicider.....	Catholique.....	3	août do	23	août do	1	Bien.....
Quitté le service.....	do.....	6	do do	5	septembre do	1	.....
Ivresse.....	Presbytérien.....	8	dc do	8	do do	1	.....
Larcin.....	Catholique.....	12	do do	14	août do	1	Innocent.....
do.....	do.....	14	do do	do	do do	1	do.....
do.....	Deïste.....	25	do do	20	novembre do	1	.....
Larcin.....	Catholique.....	27	do do	1	décembre do	1	.....
do.....	Universaliste.....	28	do do	1	janvier 1857	1	.....
Transgresser le dim.....	Episcopal.....	31	do do	1	septembre 1856	1	Payé.....
Folie.....	Baptiste.....	9	septembre do	.....	.....	1	Encore en prison.....
Menaces de faire feu avec intention.....	Methodiste.....	do	do do	9	février 1857	1	.....
Assaut.....	do.....	10	do do	12	septembre do	1	Payé.....
Dettes.....	do.....	23	do do	28	octobre do	1	.....
Ivresse.....	do.....	30	do do	6	novembre do	1	.....
do.....	Episcopal.....	9	octobre do	9	do do	1	.....
do.....	Methodiste.....	do	do do	4	do do	1	.....
Assaut.....	do.....	10	do do	10	do do	1	.....
Dettes.....	Baptiste.....	16	do do	15	octobre do	1	.....
Violation de la paix.....	Catholique.....	do	do do	27	do do	1	.....
Assaut avec intention.....	Universaliste.....	21	do do	29	do do	1	Comparatire aux assises.....

Nombre des prisonniers	NOMS.	AGE.												PAYS NATAL.		
		10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 35	35 à 40	40 à 45	45 à 50	50 à 55	55 à 60	60 à 65	65 à 70		70 à 75	75 à 80
		217	Hindirman Sackrider.....					34								
218	Cyrus Gibbs.....											45				Etats-Unis
219	Vesta Lewis.....							38								do
220	Joseph Hagan.....											45				Irlande
221	Francis Hartney.....	18														Etats-Unis
222	Truman Furgeson.....			28												Canada
223	Mary Jacobs.....					30										Irlande
224	Robert Mayor.....			28												Allemagne
225	William Hunter.....					35										Irlande
226	Daniel Walker.....				27											Canada
227	Alexander Barton.....		20													do
228	John Armstrong.....				34											do
229	Francis Hartney.....	18														Etats-Unis
230	Robert Cram.....	18														Canada
231	James A. Johnston.....	19														do
232	Thomas Ward.....										45					Angleterre
233	Joseph Merin.....										50					Canada
234	James Wilson.....			28												Irlande
235	Alexander Barton.....	20														Canada
236	Vesta Lewis.....					30										Etats-Unis
237	John Armstrong.....					34										Canada
238	Joseph Duggan.....			26												do
239	James McGarth.....					30										Irlande
240	John Brown.....					34										Angleterre
241	Jacob Walker.....										56					Canada
242	Philip F. Walker.....					34										do
243	William Best.....	18														do
244	John Bishoprick.....					30										do
245	Theodore Thurber.....			20												Etats-Unis
246	David Armstrong.....			20												Angleterre
247	Vesta Lewis.....					30										Canada
248	William Fowler.....					30										do
249	Dudley Griffin.....	20														do
250	James McGarth.....					30										Irlande
251	Sarah Brown.....	18														do
252	John Casey.....					32										Angleterre

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		REMARQUES.
		DE	DE	DE LA	DE LA	
Dettes.....	Quakre.....	29 octobre	1856..	31 octobre	1856..	1.....
Mépris de cour.....	Universaliste ..	13 novembre	do ..	19 novembre	do ..	1.....
Violation de la paix..	do ..	14 do	do ..	15 do	do ..	Adm. à cau.
Larcin.....	Catholique ..	17 do	do ..	10 janvier	do ..	Suicidé en pri-son.
do ..	Méthodiste ..	18 do	do ..	19 décembre	do ..	1.....
Émeute.....	do ..	21 do	do ..	22 novembre	do ..	1 Réglé entre les parties.
Dommages.....	do ..	28 do	do ..	7 décembre	do ..	1.....
Folie.....	Catholique ..	29 do	do ..	2 janvier	1857..	Bien.
Larcin.....	Méthodiste ..	1er décembre	do ..	12 do	do ..	1 Envoyé au pénitencier.
Non paiement de taxe.	do ..	2 do	do ..	26 décembre	do ..	.....
Quitté le service.....	do ..	3 do	do ..	4 do	do ..	1 Payé
Violation de la paix..	do ..	18 do	do ..	7 janvier	do ..	.....
Larcin.....	do ..	20 do	do ..	12 do	do ..	1 Envoyé au pénitencier.
do ..	do ..	22 do	do ..	do do	do ..	do.
do ..	do ..	24 do	do ..	27 do	do ..	1 Innocent.
Violation de la paix..	do ..	27 do	do ..	2 do	do ..	1 Adm. à cau.
Dettes.....	do ..	26 do	do ..	30 décembre	do ..	1.....
Ivresse.....	do ..	1er janvier	1857..	2 janvier	do ..	1 Payé amende et frais.
Recevoir des effets d'un constable....	do ..	3 do	do ..	3 do	do ..	1 do.
Ivresse.....	do ..	8 do	do ..	9 do	do ..	do.
Assaut.....	do ..	do do	do ..	22 do	do ..	do.
Pauvre et malade....	do ..	6 do	do ..	12 do	do ..	.....
Ivresse.....	Catholique ..	20 do	do ..	20 février	do ..	.....
do ..	Episcopal ..	27 do	do ..	27 do	do ..	.....
Déprédation.....	Méthodiste ..	31 do	do ..	28 do	do ..	.....
do ..	do ..	do do	do ..	do do	do ..	.....
Faux.....	do ..	2 février	do ..	do do	do ..	Enc. en pri.
Dettes.....	do ..	6 do	do ..	6 février	do ..	1 Dette payé.
do ..	do ..	10 do	do ..	do do	do ..	1 do.
do ..	Universaliste ..	12 do	do ..	18 février	do ..	1 do.
Ivresse.....	do ..	16 do	do ..	17 do	do ..	Payé amende et frais.
Dettes.....	Méthodiste ..	do do	do ..	28 do	do ..	Adm. à cau.
do ..	do ..	18 do	do ..	3 mars	do ..	1 Réglé entre les parties.
Violation de la paix..	Catholique ..	21 novembre	do ..	8 avril	do ..	.....
Folie.....	Episcopal ..	24 do	do ..	6 mai	do ..	6 Envoyé à l'asile.
Ivresse.....	do ..	2 mars	do ..	do do	do ..	Enc. en pri.

No. 17.—

Nombre des prisonniers.	N O M S .	A G E .											P A Y S N A T A L .			
		10 à 15.	15 à 20.	20 à 25.	25 à 30.	30 à 35.	35 à 40.	40 à 45.	45 à 50.	50 à 55.	55 à 60.	60 à 65.		65 à 70.	70 à 75.	75 à 80.
		253	Thomas Matheson.....				27									
254	Henry Lear.....				30										Angleterre.....	
255	David Bates.....								59						do.....	
256	Catharine Kits.....			23											Canada.....	
257	Solomon Washington....		20												do.....	
258	John Ainsworth.....	18													do.....	
259	Philip F. Walker.....				34										do.....	
260	Daniel Walker.....			25											do.....	
261	Jacob Walker.....				30										do.....	
262	Charles Pierce.....					35									Angleterre.....	
263	Luther Bates.....	16													Canada.....	
264	Edward Smith.....								50						do.....	
265	Green B. Steel.....				26										Etats-Unis.....	
266	Daniel Winings.....				27										Canada.....	
267	Jemima Henderson.....			20											do.....	
268	John Benwick.....					40									Angleterre.....	
269	Joseph Walker.....					45									Canada.....	
270	David Bates.....								59						Angleterre.....	
271	James McGarth.....				31										Irlande.....	
272	William Peters.....					38									Angleterre.....	
273	Charles Lemont, senior...					40									Canada.....	
274	do junior.....	16													do.....	
275	John Wane.....					35									Angleterre.....	
276	John Roney.....						45								Irlande.....	
277	George Morris.....				30										Angleterre.....	
278	James Taylor.....					43									Irlande.....	
	Total.....	7	24	28	48	58	30	29	14	14	17	4	1	3	278.	

Le Nombre des Prisonniers écroués dans la Prison en 1854,

279	Joseph Betts.....					40									Irlande.....
280	John Tragers.....			26											Angleterre.....
	Total.....			1		1									

SIMCOE,  
16 Mai 1857.

—(Continuation.)—

NATURE DU CRIME.	CROYANCE RELIGIEUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.		DATE DE LA LIBÉRATION.		Nesach. ni lire ni écrire.	Sachant lire et écrire.	REMAR- QUES.	
Vagabondage.....	Presbytérien	3 mars	1857					Enc. en pris.	
Ivresse.....	Episcopal	6 do	do	6 mars	1857	1		Payé amen. et frais.	
do.....	Méthodiste	10 do	do	26 do	do	1			
Folie.....	Baptiste	25 do	do	21 avril	do	1		Envoyé à l'asile.	
Assaut.....	do	do do	do	27 mars	do	1		Payé amen. et frais.	
Obst. le grand chem.	do	27 do	do	28 do	do	1		do	
Souppon de meurtre.	do	1 avril	do	1 avril	do			Innocent.	
do do	do	do do	do	do do	do			do.	
do do	Méthodiste	do do	do	do do	do			do.	
Pauvre et estropié...	Presbytérien	7 do	do			1		Enc. en pris.	
Assaut.....	Méthodiste	11 do	do	10 avril	1857			Innocent.	
Dettes.....	do	13 do	do	14 do	do	1		Adm. à caut.	
Larcin.....	do	17 do	do					Enc. en pris.	
do.....	do	do do	do					do.	
Folie.....	do	18 do	do			1		do.	
Ivresse.....	Episcopal	20 do	do			1		do.	
Pauvreté.....	Méthodiste	21 do	do			1		do.	
Ivresse.....	do	24 do	do	25 avril	1857	1		Payé amen. et frais.	
Assaut.....	Catholique	do do	do					Enc. en pris.	
Ivresse.....	Episcopal	25 do	do			1		do.	
Assaut.....	Catholique	do do	do	27 avril	1857			Payé amen. et frais.	
do.....	do	do do	do	do do	do	1		do.	
Dettes.....	Méthodiste	28 do	do	2 mai	do	1		Payé dettes.	
Vagabondage.....	Catholique	2 mai	do					Enc. en pris.	
Assaut.....	Episcopal	8 do	do					do.	
Ivresse.....	Presbytérien	do do	do	9 mai	1857	1		Payé amen. et frais.	
		Total.....					121	157	278.

restant en prison jusqu'à 1855, a été de deux, savoir :—

Larcin.....	Episcopal	3 décembre 1854..	3 avril	1855..	1		
Assaut.....	do	do do	4 janvier	do	1		
		Total.....				2	

H. V. A. RAPELJI.  
Shérif.

## No. 18.

ÉTAT DE TOUS LES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DES COMTÉS UNIS DE NORTHUMBERLAND ET DURHAM, depuis le 1er Janvier 1855, et dans la Prison à cette date : et indiquant la Cause et le Terme de Détenition, jusqu'au 1er Mai 1857.

EN PRISON LE 1<sup>ER</sup> JANVIER, A.D., 1855.

N O M S .	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
James Dunn .....	Vol.....	15 juillet 1854 .....	6 janvier 1855 .....	5 mois et 21 jours.
Patrick Marrone .....	do .....	1 août do .....	do février do .....	6 do et 6 do.
Thomas Clarke .....	do .....	20 octobre do .....	3 janvier do .....	2 do et 14 do.
William Gerrowe .....	Recel d'effets volés .....	do do do .....	22 février do .....	4 do et 2 do.
Thomas Wallis .....	Rapt.....	24 do do .....	14 avril do .....	5 do et 21 do.
William G. Harris .....	Argent reçu sous de faux prétextes .....	14 novembre do .....	6 do do .....	4 do et 23 do.
Daniel Phillips .....	Vol.....	18 do do .....	15 do do .....	5 do.
Samuel McDonald .....	Circulation de fausse monnaie .....	8 août do .....	1 juin do .....	9 do et 23 do.
Thomas Graham .....	Vol.....	27 novembre do .....	15 avril do .....	4 do et 18 do.
Patrick Butler .....	do .....	do do do .....	7 mai do .....	5 do et 10 do.
Thomas Higgin .....	Manque de cautions .....	11 décembre do .....	4 janvier do .....	24 jours.
Barney Brunson .....	Vol de cheval.....	14 do do .....	7 avril do .....	3 mois et 24 jours.
Margaret Gates .....	Folie .....	26 do do .....	do do .....	3 do et 12 do.

No. 18.—REÇUS DANS LA PRISON DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 1855.

N O M S .	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'ENPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Alexander Rogers	Vol.	3 janvier 1855	3 février 1855	1 mois.
Joseph Richards	do	15 do	6 août do	6 mois et 22 jours.
John Bradford	Nuisance	16 do	Mis à caution le même jour	1 jour.
David Boom	Larcin	19 do	13 avril 1855	2 mois et 25 jours.
Thompson Huyck	Poignardé avec intention de tuer	24 do	11 mai do	3 do et 18 do.
Margaret Carr	Folle	do do	14 do do	3 do et 19 do.
William Foster	Menace de meurtre	30 do	7 avril do	2 do et 7 do.
Philip Oulahan	Manque de cautions	1 <sup>er</sup> février do	Mis à caution le 6 février 1855	5 jours.
Catharine Wait	Larcin	3 do	28 mars 1855	1 mois et 25 jours.
Joseph Marshall	Vol.	9 do	13 avril do	2 do et 4 do.
Robert Brown	do	do do	do do	2 do et 4 do.
Richard Marshall, junior	Reçu des effets volés	do do	28 mars do	1 do et 19 do.
Patrick McDonald	Assaut	10 do	10 février do	1 jour.
Richard Marshall, senior	Reçu des effets volés	11 do	21 do do	10 do.
John Pasco	do do	do do	13 do do	2 do.
George Cooper	Refus de dire la vérité sous serment.	12 do	do do	1 do.
James Stead	Vol	2 mars do	do do	11 do.
John Steed	do	do do	do do	11 do.
Robert Keys	do	do do	4 do do	2 do.
Patrick McMahon	ivre et causant du désordre.	do do	do do	2 do.
Francis Wilson	do do	do do	do do	1 mois.
Tobias Mink	Rapt	5 do	7 avril do	1 do.
Thomas Maters	ivre et causant du désordre	13 do	12 do do	10 jours.
Augustus Irish	Assaut	25 do	23 mars do	9 do.
George Goodman	Homicide	27 do	3 avril do	4 mois et 3 jours.
William McDowell	Larcin	28 do	30 juillet do	2 jours.
John Hayes	Poignardé	31 do	do mars do	14 do.
James Close	Quitté le service de son maître	2 avril do	15 avril do	1 do.
Henry Dennison	Emeute, etc.	do do	3 do do	1 do.
William Dennison	do do	do do	do do	1 do.

N O M S.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Francis Cheney	Emente, etc.	2 avril	1855	1 jour,
James Sewell	Larcin	3 do	do	1 do.
Andrew Phillips	Violation de règlement	7 do	do	20 do.
George Larrison	Refus d'obéir à son maître	9 do	do	1 mois.
Roger Green	Poignardé	11 do	do	5 mois et 22 jours.
James Murdoch	Ivre et causant du désordre	12 do	do	14 jours.
James Dunn	Vol	16 do	do	2 mois et 24 jours.
Thomas White	do	24 do	do	2 do et 11 jours.
Thomas Moffatt	Ivre et causant du désordre	4 mai	do	1 m. is.
Francis Thompson	do	do	do	1 do.
Gordon McLeod	Manque de cautions	9 do	do	1 mois et 10 jours.
Jane Fair	Violation de règlement	10 do	do	1 mois.
Anthony Gordon	do	11 do	do	5 mois et 5 jours.
Patrick Kelly	Violation de règlement	16 do	do	1 mois.
Thomas Clarke	Vol	23 do	do	4 mois et 12 jours.
Samuel McChesney	Quitté le service de son maître	25 do	do	6 jours.
James Patterson	Manque de caution.	26 do	do	1 mois et 14 jours.
Michael Murray	Folie	do do	do	2 do et 2 do.
George Swain	Ivre et causant du désordre	28 do	do	10 jours.
William Thackson	Incendiat	31 do	do	3 mois et 24 jours.
William Henderson	Violation de règlement.	3 juin	do	1 jour.
John Tompkins	do	do do	do	1 mois.
Andrew Farrell	Conduite désordonnée	6 do	do	2 mois.
Thomas Knox	Assaut	do do	do	1 jour.
Francis Shea	Manque de cautions.	do do	do	10 do.
Charles Sinclair	Ivrognerie	8 do	do	1 do.
Michael Phillen	Mépris	do do	do	1 do.
William McCormack	Ivrognerie	12 do	do	3 mois et 23 jours.
Jacob Haller	Vol	do do	do	11 jours.
Francis Ferguson	Violation de règlement	21 do	do	1 mois.
James Oswald	do	do do	do	do

John Lawson	Manque de cautions	30 do	do	1 mois et 23 jours.
William Baker	Ivre et causant du désordre	3 juillet	do	1 do.
John Capper	Vol	4 do	do	1 do.
John Myer	Vol de cheval	6 do	do	3 do.
Mary Watson	Teintir une maison mal famée	do do	do	do
Catharine McDonald	do do	do do	do	14 do.
Joseph Plunkett	Vol	9 do	do	5 mois et 20 jours.
Huga Lennon	Conduite désordonnée	10 do	do	1 do.
Patrick Clancey	do	do do	do	3 jours.
John Elvin	Mépris	12 do	do	2 do.
John Swanton	Faire feu et tuer	13 do	do	22 do.
James Wilson	Quitté le service de son maître	15 do	do	10 do.
Jane Crosby	Assaut, etc.	do do	do	27 do.
Daniel Tolman	Folle	21 do	do	18 do.
William Gibbins	Larcin	23 do	do	6 mois et 6 jours.
Daniel Carter	Violation de règlement	25 do	do	3 jours.
William Baker	do	3 août	do	14 jours.
James W. Stane	Mépris	4 do	do	1 mois.
James Potter	Assaut	8 do	do	1 do.
Catharine Hogan	Ivre et causant du désordre	9 do	do	1 do.
Finly McIntosh	do do	11 do	do	1 do.
Bridget Kelly	Manque de cautions	14 do	do	3 mois et 28 jours.
James Carney	Assaut	15 do	do	6 jours.
John Walsh	do	do do	do	6 do.
Thomas Halbrun	Mépris	18 do	do	14 do.
Nathaniel Bethel	Faire feu par mégarde	4 septembre	do	10 do.
Thomas Bowskill	Manque de cautions	11 do	do	3 mois.
Henry Yockbey	Vol	19 do	do	3 do et 10 jours.
Daniel Sheeler	Sodomie	do do	do	10 jours.
Cornelius Danaghy	Violation de règlement	20 do	do	1 mois.
Alexander McDonald	do do	do do	do	1 do.
Thomas Richards	Mépris	do do	do	1 do.
John Maggison	Émeute	26 do	do	3 jours.
William Davis	do	do do	do	3 do.
Michael Fletcher	do	do do	do	3 do.
John Irwin	Larcin	1 octobre	do	3 mois.
John Bushe	do	3 do	do	1 mois et 19 jours.
Michael Connell	Poignardé avec intention de blesser.	9 do	do	6 do et do.
John Randolph	Fraude	12 do	do	6 jours.
Cornelius Minabaed	do	13 do	do	11 do.

N O M S.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Rebecca Kane	Folie	15 octobre	1855	2 mois et 12 jours.
Edward Armstrong	Mépris	18 do	do	1 jour.
Thomas Dillon	Délit	20 do	do	20 do.
Reuben W. Parker	Poignardé	do do	do	2 do.
Peter Hornbeck	Mépris	22 do	do	14 do.
Robert Kay	Vol	23 do	do	3 mois.
William Clarke	Manque de cautions	1 novembre	1856	1 do.
Daniel McVaw	do	3 do	do	2 jours.
John Magee	Conduite désordonnée	4 do	do	14 do.
James Murphy	Vol	do do	do	2 mois.
John Hartford	Marc. obtenues sous de faux prétextes	6 do	1855	1 do.
John Long	Mépris	do do	do	14 jours.
Robert Ried	do	14 do	do	8 do.
Robert Jones	Manque de cautions	15 do	do	8 do.
Daniel Carter	Violation de règlement	27 do	do	1 mois.
Henry Alley	Vol	4 décembre	1856	2 do.
Michael McDonald	do	do do	do	7 jours.
Martin Kennedy	do	do do	do	2 do.
John Hutchinson	Violation de règlement	do do	do	7 do.
John McMahon	Vol	12 do	1856	28 do.
William Patterson, senior	Meurtre	16 do	do	4 mois et 2 jours.
William Patterson, junior	do	do do	do	1 do et 7 do.
Jeremiah Greeney	Violation de règlement	19 do	do	1 mois.
Susan Dancy	Tenir une maison de désordre	20 do	do	1 do.
Isabella Crasby	do do	do do	do	1 do.
Margaret Crasby	do do	do do	do	1 do.
John Messenger	Vol	31 do	do	1 do et 2 jours.
Thomas Richards	Mépris	2 janvier	1856	2 jours.
John Paisley	do	4 do	do	20 do.
John Murray	Conduite désordonnée	5 do	do	4 do.
Joseph Plunket	Vol	19 do	do	2 mois et 14 jours.

John Sullivan	Vol	4 février	do	4 mois.
William Barrett	do	5 do	do	3 do
Robert Nixon	do	13 do	do	3 mois et 17 jours.
John Mackey	Assaut	16 do	do	2 do et 2 do
Thomas Farrell	Violation de règlement	22 do	do	20 jours.
John Foley	Conspiration et émeute	28 do	do	1 mois et 26 jours.
James Fahey	do do	do do	do	14 jours.
Patrick Daily	do do	do do	do	1 mois et 26 jours.
James Danovan	do do	do do	do	14 jours.
John Coffield	do do	do do	do	1 mois et 26 jours.
John Boland	do do	do do	do	1 do et 26 do
Michael Neal	do do	do do	do	1 do et 26 do
Thomas Fraser	do do	do do	do	1 do et 26 do
John Sullivan	do do	do do	do	14 jours.
Patrick Brennan	do do	do do	do	1 mois et 26 jours.
John Daily	do do	do do	do	14 jours.
Thomas Boland	do do	do do	do	1 mois et 26 jours.
Patrick Boland	do do	do do	do	1 do et 26 do
Morris Foley	do do	do do	do	1 do et 26 do
Patrick Foley	do do	do do	do	1 do et 26 do
James Mulveigh	do do	do do	do	1 do et 26 do
Mary Reiley	Conduite désordonnée	7 mars	do	1 mois.
Hugh Payne	Assaut avec intention	10 do	do	7 mois et 20 jours.
Joseph Young	Folie	14 do	do	2 mois.
John McKine	Rapt	15 do	do	14 jours.
Robert Cain	Vagabondage	17 do	do	14 do
Henry Johnston	do	do do	do	14 do
Michael Maloney	Violation de règlement	19 do	do	1 mois.
Martin Donnelly	Assaut	do do	do	2 do
John Egan	do	do do	do	2 do
Jeremiah O'Brien	do	do do	do	2 do
Ann Lighton	Vol	24 do	do	2 do
George Coleman	Violation de règlement	2 avril	do	1 mois et 9 jours.
Alexander Kilpatrick	Assaut	do do	do	1 mois.
Matilda Dancy	Maison mal tenue	9 do	do	1 do
Susan Dancy	do do	do do	do	1 do
Florence Fitzpatrick	Mépris	do do	do	1 do
George Brown	Violation de règlement	11 do	do	1 mois et 14 jours.
Michael McVeigh	do do	do do	do	10 jours.
Reuben W. Parker	Polignardé	16 do	do	1 do
		18 do	do	3 do

N O M S.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Peter Elford	Homicide	16 avril	23 octobre	6 mois et 7 jours.
John Fahey	Emeute	do do	23 mai	1 do et 7 do
James Donovan	do	do do	do do	1 do et 7 do
Thomas Fraser	do	do do	do do	1 do et 7 do
John McGimsey	Mépris	17 do	do do	14 jours.
John McQuade	do	19 do	1 do	14 do
George Brown	Violation de règlement	23 do	3 do	1 mois.
Cornelius Kane	do	23 do	9 do	14 jours.
Felix Watson	do	24 do	do do	14 do
William Ryan	do	do do	do do	14 do
Jane Fair	Assaut	1 mai	14 juin	1 mois et 14 jours.
Esther Greenly	Violation de règlement	3 do	2 do	1 mois.
Michael Murphy	do	do do	do do	1 do
George Robinson	do	7 do	27 mai	20 jours.
Robert Gilmour	do	16 do	15 juin	1 mois.
George Morrison	Troublant la paix.	24 do	30 mai	6 jours.
Morgan O'Brien	do	do do	do do	6 do
John McCormack	Violation de règlement	28 do	7 juin	10 do
John McGuire	Mépris	do do	11 do	14 do
William Ward	Violation de règlement	4 juin	18 do	14 do
Peter Flanagan	do	11 do	11 juin	1 do
George Graham	do	do do	do do	1 do
Peter Flanagan	Vagabondage	13 do	28 do	14 do
Margaret Flanagan	Ivre et causant du désordre	do do	13 juillet	1 mois.
Patrick Bresedon	do	do do	do do	1 do
John Sullivan	Assaut sur un constable	19 do	12 do	1 do
James McDonald	Vol	do do	2 do	23 jours.
James Keating	Vagabondage	21 do	26 juin	13 do
Thomas Moffatt	Violation de règlement	24 do	5 juillet	6 do
William Reid	Assaut	26 do	26 do	11 do
James Watson	Violation de règlement	do do	16 do	1 mois.
do	do	do do	do do	20 jours.
do	do	do do	do do	20 do

Ann Maria Reid	do	26 juin	11 do	14 do
Sarah Fielder	do	do do	do do	14 do
Patrick Kewan	do	1 juillet	do do	20 do
Margaret A. McDonald	Délit	5 do	4 août	1 mois.
James Lawrey	Violation de règlement	8 do	do novembre	3 mois et 27 jours.
John Shary	Tentative de rapt	10 do	30 juillet	20 jours.
Charles Yankee	Mettre le feu malicieusement	do do	do do	20 do
Catharine McDonald	do	12 do	11 août	1 mois.
Michael Murphy	Maison mal famée.	14 do	14 do	1 do
John Turner	Ivre et causant du désordre	do do	13 do	1 do
Thomas Hay	do	15 do	25 juillet	10 jours.
Thomas Bishop	do	do do	24 do	10 do
Barney McCormack	Quitté le service de son maître	do do	do do	10 do
Mary Williams	Mépris.	16 do	26 do	22 do
John Lynn	Folie	do do	9 août	2 mois.
Richard Fatterson	Manque de cautions.	do do	12 septembre	1 do
Fanny Lewis	Teuir une maison mal famée	19 do	25 août	1 do
Harriet Clarke	do	do do	do do	1 do
Thomas Patton	do	do do	19 septembre	2 do
James Watson	Folie	do do	do octobre	3 do
Maria Reid	Vagabondage	do do	do do	3 do
Sarah Fielder	do	do do	do do	3 do
Henry Johnston	do	do do	2 août	14 jours.
Daniel Mahoney	do	do do	21 juillet	3 mois et 9 jours.
William Lee	Enlèvement d'une jeune fille.	21 do	30 octobre	1 mois
Patrick Kelvis	Assaut	do do	20 août	1 mois et 8 jours.
Peter Manley	Larcin	22 do	1 septembre	3 do et 8 do
John Tarback	Larcin et enlèvement d'une jeune fille.	do do	30 octobre	7 do et 7 do
Matthew Gormon	Larcin	24 do	do do	14 jours.
Thomas Richards	Mépris	25 do	8 août	5 jours.
Jesse Bellway	Ivre et causant du désordre	do do	29 juillet	1 mois.
Thomas Moffatt	do	do do	27 août	12 jours.
Henry Jones	do	28 do	9 do	20 do
Florence Sullivan	do	do do	17 do	1 mois.
Robert Herran	do	do do	28 do	20 jours.
A. C. Woolfran	do	29 do	24 do	7 do
James Coots	Mépris	4 Août	11 do	3 do
Thomas Richards	Ivre et causant du désordre	5 do	12 do	10 do
William King	Mépris	8 do	do do	do do
John Calvin	Ivre et causant du désordre	9 do	21 do	do do

N O M S .	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
James Donaghue, junior	Vol.	11 août	4 novembre	2 mois et 24 jours.
Walter Galleland	Rapt.	9 do	11 août	2 jours.
Henry Britton	Assaut.	12 do	27 do	13 do.
Samuel Blakely	do	do	17 do	5 do
Thomas Richardson	Mépris	18 do	27 do	14 do
Mary Welch	Vagabondage	21 do	20 septembre	1 mois.
William Carke, junior	Vol.	do	do	1 do
Patrick Kelvis	Assaut.	do	26 août	5 jours.
Thomas Kavanaugh	Folie.	22 do	30 septembre	1 mois.
Jane McBride	Assaut.	23 do	13 do	14 do
Robert D. Smith	Incendiat	24 do	6 do	4 mois et 5 jours.
Bridget Corrigan	Vol.	26 do	29 décembre	2 do et 4 do
Michael Murphy	Ivre et causant du désordre	27 do	26 septembre	1 mois.
Matthew Tavinder	do	29 do	28 do	1 do
Joseph Stewart	Mépris	1 septembre	15 do	14 jours.
James Stone	Ivre et causant du désordre	3 do	23 do	20 do
John Edwards	Mépris	10 do	24 do	14 do
Joseph Wessels	do	11 do	25 do	14 do
Isaac Barton	Homicide	12 do	4 novembre	1 mois et 22 jours.
Daniel Kerr	Encouragé un homme à quitter le ser.	17 do	1 octobre	14 jours.
John S. Begly	Mépris	do	do	14 do
Philip Oulahan	Comp de feu avec intention	20 do	16 janvier	4 mois et 16 jours.
Thomas Ward	Refus de donner la corvée	21 do	27 septembre	6 jours.
George Gloser	Embarasser le chemin de fer	23 do	30 octobre	1 mois et 7 jours.
George Brogden	Neutre	26 do	do	1 do et 6 do
Samuel Stuart	Folie	27 do	12 novembre	1 do et 15 do
James Moffatt	Manque de cautions	28 do	10 octobre	1 do et 12 do
James O'Horan	Vol	3 octobre	4 novembre	1 mois.
William Crozier	Assaut.	4 do	3 do	1 do
Edward Smith	Vagabondage	6 do	21 octobre	15 jours.
Thomas M. Cumming	Ivre et causant du désordre.	10 do	11 do	1 do

N O M S .	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
John Adams	Assaut félonieux	11 do	29 do	13 jours.
Moses Adams	do	do	do	18 do.
Michael Cumming	Ivre et causant du désordre	14 do	13 novembre	1 mois.
James Watson	Evadé de prison	16 do	3 février	3 mois et 17 jours.
Henry Bull	Parjure	do	5 novembre	19 jours.
Richard Piper	Rapt.	17 do	do	18 do.
Thomas Moffatt	Ivre et causant du désordre.	21 do	20 do	1 mois.
Patrick McGinnis	do	do	4 do	14 jours.
William Richards	Larcin	24 do	30 octobre	6 do.
Johanna O'Neil	Suppression de part	29 do	3 mai	6 mois.
William Bradley	Encour. un enf. à met. le feu à une bâtis.	30 do	do	3 jours.
Hiram Soper	Assaut	do	30 décembre	2 mois.
William Abrams	do	2 novembre	do	1 do.
Hannah Stubbs	Manque de cautions.	6 do	27 novembre	21 jours.
Robert Finn	Vol.	do	19 décembre	1 mois et 13 jours.
Judy Lee	do	do	do	14 jours.
John Long	Mépris	17 do	10 do	3 do.
John Mulloy	Quitte le service de son maître	do	7 décembre	1 mois.
James Lawry	Conduite dtsordonnée	do	do	14 jours.
George Wilson	Mépris	12 do	26 novembre	2 mois.
Walter Galleland	Rapt	29 octobre	27 décembre	8 jours.
Elizabeth Perren	Vol.	14 novembre	23 novembre	14 jours.
John Payne	Sodomie	20 do	25 mars	4 mois et 5 jours.
Peter Scriver	Mépris.	29 do	13 décembre	14 jours.
William Roberts	Vol.	5 décembre	6 février	2 mois.
Patrick Welch	do	do	7 janvier	1 do.
Joseph Brown	Mépris.	10 do	24 décembre	14 jours.
Henry Graig	Assaut.	do	do	14 jours.
James Pearce	Mépris.	do	do	3 mois.
John Gallaspie	Vol.	do	23 novembre	8 jours.
George Graham	Mépris.	do	25 mars	4 mois et 5 jours.
Charles W. Campbell	Vol	13 do	13 décembre	14 jours.
Bridget Herran	do	23 do	6 février	2 mois.
Isaac Hales	Mépris.	26 do	7 janvier	14 jours.
Edward King	do	29 do	24 décembre	14 jours.
John Dickson	Vol	31 do	do	15 do.
Isaac Mothersill	Larcin	7 janvier	do	14 do.
John Nichols	Ivre et causant du désordre	8 do	26 décembre	14 do.
James Armour	Fraude.	9 do	12 janvier	1 mois.
William Duncan	Vol	12 do	Subissant sa sentence	4 mois et 7 jours.
		12 do	1856	1 jour.
		12 do	1857	2 do.
		12 do	1er janvier	12 do.
		12 do	do	5 do.
		12 do	do	10 do.
		12 do	do	18 do.
		12 do	do	3 mois et 18 jours.
		12 do	30 avril	3 mois et 18 jours.

N O M S.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
William Hamson	Ivre et causant du désordre.	15 janvier 1857	4 février 1857	20 jours.
John Dawney	do do	do do	29 janvier do	14 do.
Jane McBride	do do	do do	15 février do	1 mois.
Patrick Gibson	Mépris	19 do do	2 do do	14 jours.
Edward Tracey	do	do do	23 do do	14 do.
Justice J. Brazell	Quitté son maître	23 do do	23 do do	1 mois.
Thomas Gordon	Larcin	28 do do	24 mars do	2 mois et 17 jours.
John Irwin	do	do do	14 avril do	1 do.
Franklin Wilson	Ivre et causant du désordre.	30 do do	1 mars do	14 jours.
Patrick Magin	do do	do do	14 février do	1 mois.
Ehakim Budd	Assaut	3 février do	3 mars do	1 do et 20 jours.
Abel Scott, junior	Assaut avec intention	5 do do	25 do do	1 do et 11 do.
Michael Conlon	Larcin	13 do do	24 do do	1 do et 2 do.
Edward Dent	Ivre et causant du désordre.	16 do do	18 do do	17 jours.
Stewart Frew	Mépris	19 do do	5 do do	1 mois et 2 jours.
James Watson	Fréquentation de maison mal famée	20 do do	24 do do	1 do et 2 do.
Mary Karney	Maison mal famée.	do do	do do	5 jours.
Anna Maria Reid	Meurtre.	23 do do	1 avril do	4 do.
Joseph Lewis	Assaut avec intention de tuer.	24 do do	1 do do	1 mois et 2 jours.
Joseph Day	Assaut.	26 do do	28 mars do	1 mois et 2 jours.
John Clarke	Folle	6 mars do	26 do do	20 jours.
William McBurney	Estropier des chevaux	13 do do	1 avril do	18 do.
William Pursell	do do	do do	1 do do	18 do.
Joseph Porter	Mépris	19 do do	2 do do	14 do.
Charles H. Carney	Vol	20 do do	1 do do	11 do.
William Jordon	Larcin	do do	do do	11 do.
Maikin Hayden	Vol de cheval	do do	do do	11 do.
Mary Soper	Maison mal famée.	24 do do	23 do do	1 mois.
Hannah Stubbs	do do	do do	do do	1 do.
Anthony Thompson	Pour n'avoir pas comp. comme tém.	25 do do	27 do do	1 mois et 2 jours.

Robert Thompson	Violation de règlement.	26 do do	do do	1 do et 1 do.
Benjamin Busley	Larcin.	27 do do	27 novembre do	1 do.
Sarah Lewis	do	do do	do do	1 do.
Richard Hayes	do	do do	8 avril do	11 do.
James Watson	Faux	do do	1 do do	4 do.
Joseph Stewart	Assaut.	28 do do	12 do do	15 do.
Robert Kenny	Ivre et causant du désordre	1er avril do	5 do do	4 do.
William Laing	Refus de donner la corvée.	do do	7 do do	6 do.
George Ellis	Larcin	17 do do	Attendant son procès	13 do.
George Pete	Tentative d'incendiat.	18 do do	do do	12 do.
John Mooney	Ivre et causant du désordre	22 do do	Subissant sa sentence	8 do.
Isabella Mooney	do do	do do	do do	8 do.
James Murphy	do do	do do	29 avril 1857	7 do.
William Trather	Larcin	23 do do	Attendant son procès	7 do.
Henry Trotter	do	do do	do do	7 do.

No. 18.—LISTE DES DÉBITEURS.

N O M S.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Brown vs. Santry	Ca. Re.	19 février 1855	Mis à caution le 21 février 1855	2 jours.
Coulter vs. Bowls	do.	23 do	30 juillet 1855	5 mois et 7 jours.
Alexander vs. Melvers	do.	21 avril do	23 avril do	2 jours.
Brown vs. Santry	do.	1er juin do	13 octobre do	4 mois et 19 jours.
Morton, et al., vs. Kerey, et al.	do.	5 juillet do	16 juillet do	11 jours.
Foster, et al., vs. Kerey, et al.	do.	do do	do do	11 do.
Morton, et al., vs. McDonald	Ca. Sa.	12 do	29 octobre do	3 mois et 17 jours.
Connor vs. McCutcheon	Ca. Re.	20 do	20 juillet do	1 jour.
McDermont, et al., vs. Armstrong	Ca. Sa.	30 août do	5 septembre do	5 do.
Batler vs. Morund	Ca. Rs.	31 do	4 do	4 do.

No. 18.—(Continuation.)

NOMS.	POUR QUELLE CAUSE.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	TERME DE DÉTENTION.
Banque commerciale vs. Cole.	<i>Ca. Re.</i>	3 septembre 1855.	5 septembre 1856.	2 jours.
Eddy vs. Brown	<i>do.</i>	3 octobre	20 novembre	1 mois et 17 jours.
Bowen vs. Leith	<i>do.</i>	6 février	14 mars	1 do et 8 do.
Blakely vs. Pomeroy	<i>do.</i>	1er mars	7 do	6 jours.
Gillard vs. Bradley	<i>do.</i>	3 do	12 do	9 do.
Banque commerciale vs. Cole.	<i>do.</i>	13 do	.....	.....
Sailsbury vs. Graig	<i>do.</i>	15 avril	5 mai	20 jours.
Facett vs. Hodgkinson	<i>do.</i>	19 juin	14 juin	1 do.
Gordon vs. Wessell	<i>do.</i>	11 septembre	9 décembre	3 mois.
Gordon, et al., vs. Cummuskey	<i>do.</i>	3 mars	Encore en prison	2 do.
Robinson vs. Cutnun	<i>Ca. Na</i>	7 do	10 avril	1 mois et 3 jours.
Smith, et al., vs. Cobbestone	<i>Ca. Re</i>	17 do	21 mars	3 jours.

HENRY RUTTAN, Sheriff.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Cobourg, 1er mai 1857.

## No. 19.

ÉTAT des PRISONNIERS dans la PRISON du COMTÉ d'ONTARIO, le 1er Janvier 1855; et aussi, des Prisonniers reçus dans la dite Prison depuis cette date; indiquant la cause et le terme de détention.

N O M .	CAUSE DE L'ENPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.			
Valantine Avery.....	Violation de la paix.....	7	décembre 1854	jusq.	3 janvier 1855.
William L. Erridge.....	Larcin.....	12	do	do	jusq. 5 do do.
Frederick Fisk.....	do.....	20	do	do	jusq. 7 mars do.
James Lasbrooke.....	Dettes.....	9	janvier 1855	jusq.	3 février do.
Michael Hart.....	Violation de la paix.....	16	do	do	jusq. 31 janvier do.
Alexander Campbell.....	Folie.....	18	do	do	jusq. 22 février do.
William W. James.....	Violation de la paix.....	19	do	do	jusq. 18 do do.
John Bibs.....	do do.....	22	do	do	jusq. 23 do do.
George Morgan.....	Larcin.....	4	février	do	jusq. 5 février do.
James A. McLaughlin.....	do.....	20	do	do	jusq. 4 avril do.
John Parker.....	do.....	24	do	do	jusq. 26 février do.
Henry Cliff.....	do.....	21	mars	do	jusq. 4 avril do.
James Belyea.....	Violation de règlement.....	do	do	do	jusq. 29 mars do.
Michael Shane.....	Violation de la paix.....	23	do	do	jusq. do do do.
John McGraw.....	do do.....	24	do	do	jusq. do do do.
Anne Kinneally.....	Assaut.....	29	do	do	jusq. 28 avril do.
Margaret Kinneally.....	do.....	do	do	do	jusq. 8 do do.
John O'Brien.....	Faux.....	2	avril	do	jusq. 17 do do.
Thomas Armstrong.....	Violation de la paix.....	3	do	do	jusq. 6 do do.
Isaac Brown.....	Larcin.....	4	do	do	jusq. 14 mai do.
William Derrick.....	do.....	do	do	do	jusq. 16 do do.
Harriett T. Irvine.....	Folie.....	25	do	do	jusq. 20 do do.
Eliza Breuning.....	do.....	28	do	do	jusq. 9 do do.
Walkington Cliff.....	Larcin.....	2	mai	do	jusq. 19 do do.
Phillip Lewis.....	Ivre.....	10	do	do	jusq. 11 do do.
— Caldwell.....	do.....	20	do	do	jusq. 30 do do.
— Blanchard.....	do.....	do	do	do	jusq. do do do.
James Jefferson.....	Violation de la paix.....	22	do	do	jusq. 22 do do.
Austin Gates.....	Assaut.....	5	juin	do	jusq. 19 août do.
Alexander Cameron.....	do.....	9	do	do	jusq. 14 juin do.
Michael Hart.....	do.....	do	do	do	jusq. 11 do do.
George Marks.....	Larcin.....	17	do	do	jusq. 5 octobre do.
Hannah Moriarity.....	do.....	19	do	do	jusq. 19 juillet do.
George Pollard.....	Assaut.....	22	do	do	jusq. 25 juin do.
Michael Hays.....	do.....	24	juillet	do	jusq. 25 juillet do.
Owen Lubo.....	Violation de la paix.....	7	do	do	jusq. 14 do do.
Sharry Harry.....	Larcin.....	do	do	do	jusq. 8 do do.
William Stevens.....	Jeu défendu.....	5	do	do	jusq. 5 octobre do.
Richard Croft.....	Ivre.....	5	do	do	jusq. 10 juillet do.
John Smith.....	do.....	do	do	do	jusq. do do do.
Patrick Blaharty.....	do.....	do	do	do	jusq. do do do.
Michael McGarth.....	Délit.....	10	do	do	jusq. 24 do do.
Daniel Digman.....	Dettes.....	do	do	do	jusq. do do do.
John O'Brien.....	Sacrilège.....	11	do	do	jusq. 30 do do.
John Buck.....	Accessoire à un meurtre.....	28	do	do	jusq. 17 novembre do.
Stephen E. Crandell.....	Meurtre.....	30	do	do	jusq. 3 août do.
Reuben Crandell.....	do.....	do	do	do	jusq. do do do.
Benjamin Crandell.....	do.....	do	do	do	jusq. do do do.
Mary Craw.....	Ivre.....	31	do	do	jusq. 9 do do.
Ellen Campbell.....	Larcin.....	3	do	do	jusq. 17 novembre do.

## No. 19.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.			
Michael Hart .....	Ivre et causant du désordre...	4 août	1855	jusq. 6 août.	1855.
John Daniels.....	Délit .....	16 do	do	jusq. 4 septem.	do.
Thomas O'Brien.....	Larcin.....	21 do	do	jusq. 16 novem.	do.
John Donnelly.....	Ivre et causant du désordre..	do do	do	jusq. 30 sept.	do.
Michael Hart .....	do do do ..	do do	do	jusq. 20 do	do.
Mary Ross .....	Sur cautionnement.....	29 do	do	jusq. 3 do	do.
John Gordon.....	Félonie .....	4 septembre	do	jusq. 5 do	do.
Mary Ross .....	Nuisance.....	7 do	do	jusq. 10 do	do.
Terrence McShea .....	do .....	do do	do	jusq. do	do.
David Davidson .....	Violation de règlement .....	12 do	do	jusq. 16 do	do.
William Bradley.....	Tent. de délivrer un prisonnier.	14 do	do	jusq. do janvier	1856.
William Bycroft.....	Félonie .....	do do	do	jusq. 19 mars	do.
Henry Cuthbert .....	Violation de la paix.....	18 do	do	jusq. 22 sept.	1855.
Angus McLeod .....	do do .....	do do	do	jusq. 28 do	do.
Patrick Killings .....	do do .....	do do	do	jusq. 19 do	do.
Peter Cosgrove.....	do do .....	do do	do	jusq. do do	do.
John Hartle .....	Vol de cheval .....	25 do	do	jusq. 18 novem.	do.
William Foster.....	Assaut.....	21 do	do	jusq. 16 do	do.
Alexander Cameron.....	do .....	24 do	do	jusq. 21 do	do.
Michael McMillan .....	Violation de la paix.....	30 do	do	jusq. 30 sept.	do.
Mary Clifford .....	do do .....	1 octobre	do	jusq. 1 octobre	do.
Austin Shaw .....	Refus de travailler.....	6 do	do	jusq. 9 do	do.
John Rowland.....	Larcin .....	9 do	do	jusq. 19 mars	1856.
James Tyghe .....	Ivre.....	do do	do	jusq. 10 octobre	do.
George Marks.....	Larcin .....	18 do	do	jusq. 10 mars	do.
Sarah Jane Lier.....	do .....	8 novembre	do	jusq. 15 février	do.
James Reynolds .....	Assaut avec intention .....	14 do	do	jusq. 18 novem.	do.
Thomas Badger .....	Aider une évasion .....	do do	do	jusq. 15 do	do.
Robert Dean .....	Rapt .....	do do	do	jusq. do do	do.
John E. Buck.....	Faux .....	26 do	do	jusq. 28 mars	do.
Mary Ann Bateman.....	Folie.....	6 décembre	do	jusq. 2 septem.	do.
Thomas Queen.....	Assaut.....	25 do	do	jusq. 6 février	do.
Thomas Cunningham .....	Ivre et se battant.....	15 janvier	1856	jusq. 18 do	do.
Robert Gronwell.....	Violation de la paix .....	23 do	do	jusq. 15 février	do.
Andrew Lawrey.....	Larcin .....	27 do	do	jusq. 30 juin	do.
Arthur Sawyer.....	Assaut.....	6 février	do	jusq. 7 février	do.
Jesse Mapes.....	Félonie .....	12 do	do	jusq. 17 do	do.
Samuel Vancamp.....	do .....	6 do	do	jusq. 16 do	do.
James Garrely .....	Vendre des liq. sans licence..	27 do	do	jusq. 29 mars	do.
John Leyton .....	Violation de la paix.....	1 do	do	jusq. do février	do.
John Sullivan .....	do do .....	5 janvier	do	jusq. 5 do	do.
Michael McLean .....	do do .....	10 février	do	jusq. 29 mars	do.
Robert Dempster.....	Mépris de cour.....	18 do	do	jusq. 8 do	do.
Robert Greenwell.....	Violation de la paix.....	25 do	do	jusq. 29 do	do.
John Decker.....	Dettes .....	do do	do	jusq. do do	do.
John Terry .....	do .....	18 mars	do	jusq. 28 do	do.
Hannah Smith .....	Folie.....	25 do	do	jusq. 2 sept.	do.
Thomas Allinan .....	Dettes .....	14 avril	do	jusq. 14 mai	do.
James Leath.....	Félonie .....	12 do	do	jusq. 1 do	do.
Robert Bedrey .....	Accessoire à la félonie.....	do do	do	jusq. do do	do.
Henderson Marshall.....	Folie .....	16 do	do	jusq. 11 do	do.
Dolphus Fisher.....	Larcin .....	20 do	do	jusq. 24 juillet.	do.
John Scott.....	Assaut avec intention de com- mettre un rapt .....	25 mai	do	jusq. 25 novem.	do.
William G. Ray.....	Mépris de cour.....	31 do	do	jusq. 20 juin	do.
George Hewitt .....	Dettes .....	13 juin	do	jusq. 28 do	do.

## No. 19.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.			
John Keith .....	Refus de travailler.....	17 juin	1856	jusq. 28 juin	1856.
George Richardson.....	Assaut.....	19 do	do	jusq. 22 do	do
Patrick Gatten.....	Larcin.....	21 do	do	jusq. 2 juillet	do
James Garrety .....	Vente de liqueurs sans licence	23 do	do	jusq. 12 août	do
Patrick O'Neil .....	Ivre et causant du désordre...	30 do	do	jusq. 10 do	do
John Foley .....	Violation de la paix.....	2 juillet	do	jusq. 21 do	do
Orsone McGowan.....	Refus de payer les taxes.....	3 do	do	jusq. 13 juillet	do
Thomas McBryen .....	Assaut.....	7 do	do	jusq. 10 do	do
John Wight .....	Incendiat.....	13 do	do	jusq. 27 août	do
Owen Lube.....	Endommagé le trottoir.....	19 do	do	jusq. 1 do	do
Jeremiah Griffin.....	Ivre et causant du désordre...	20 do	do	jusq. 21 juillet	do
William McCasko.....	Mépris de cour.....	30 do	do	jusq. 19 août	do
Michael Shields.....	Larcin.....	5 août	do	jusq. 15 février	do
Catherine O'Neil .....	Négliger sa famille.....	5 juillet	do	jusq. 1 août	do
John McIlvery .....	Ivre et causant du désordre...	17 août	do	jusq. 18 do	do
James Ashlefohl.....	Homicide.....	do do	do	jusq. do novembre	do
William Dulmage.....	Dettes.....	14 do	do	jusq. 30 août	do
Michael Hart .....	Assaut.....	20 do	do	jusq. 15 novembre	do
William Gall .....	Ivre et causant du désordre...	24 do	do	jusq. 25 août	do
James Brown .....	Assaut.....	22 do	do	jusq. 12 novembre	do
Robert Pape.....	do.....	do do	do	jusq. 27 août	do
William McFarlan.....	do.....	do do	do	jusq. 12 novembre	do
Patrick Connell .....	do.....	do do	do	jusq. do do	do
Arthur Hawkings .....	Ivre et causant du désordre...	5 mai	do	jusq. 6 mai	do
Mary Ross .....	Incendiat.....	23 août	do	jusq. 14 novembre	do
Elizabeth Ross .....	do.....	do do	do	jusq. do do	do
Thomas Begg .....	Vol de cheval.....	9 septembre	do	jusq. 19 octobre	do
Samuel Vancamp .....	Mépris de cour.....	10 do	do	jusq. 20 septembre	do
Jeremiah Griffin.....	Assaut.....	12 do	do	jusq. 27 do	do
Sarah Slates .....	Ivre et causant du désordre...	do do	do	jusq. 13 do	do
James Glassford.....	Assaut.....	19 do	do	jusq. 3 octobre	do
Eliza Wakbiquhabe.....	Larcin.....	22 do	do	jusq. 26 novembre	do
Thomas Bateman .....	Bigamie.....	5 octobre	do	jusq. 19 do	do
Jeremiah Griffin.....	Assaut.....	13 do	do	jusq. 16 octobre	do
John Kerr .....	Dettes.....	18 do	do	jusq. 21 do	do
Holmes B. Crawford .....	Larcin.....	do do	do	jusq. do do	do
Dolphus Fisher.....	Escamotage.....	do do	do	jusq. 14 novembre	do
Richard St. John.....	Larcin.....	27 do	do	jusq. 15 janvier	1857.
Simon Twimon.....	do.....	28 do	do	jusq. 14 novembre	1856.
Philip Parker .....	Mépris de cour.....	do do	do	jusq. 17 do	do
Samuel Bays .....	Homicide.....	3 novembre	do	jusq. 3 do	1857.
James Dable .....	Assaut.....	4 do	do	jusq. 19 do	1856.
John Duggan.....	Dettes.....	do do	do	jusq. 10 do	do
Richard Nolan .....	Vagabondage.....	7 do	do	jusq. 18 do	do
Mary Nolan .....	do.....	do do	do	jusq. do do	do
Albert Snooks.....	Larcin.....	11 do	do	jusq. 16 mars	1857.
Thomas Gordon .....	do.....	do do	do	jusq. 14 novembre	1856.
Jeremiah Griffin.....	Assaut.....	21 do	do	jusq. 25 do	do
Thimothy Shurtleff.....	Dettes.....	22 do	do	jusq. 24 do	do
James McDonald.....	do.....	26 do	do	jusq. 27 février	1857.
James Dunlop .....	Faux.....	29 do	do	jusq. 11 mars	do
John Goodman.....	Larcin.....	5 décembre	do	jusq. 7 avril	do
James Martin.....	Assaut.....	9 do	do	jusq. 18 décembre	1856.
Eber Codard .....	Mépris de cour.....	10 do	do	jusq. 30 do	do
Mary Ann McBrien.....	Ivre et causant du désordre...	26 do	do	jusq. 27 do	do
Dugal Colquhoun.....	Incendiat.....	27 do	do	jusq. 10 février	1857.

## No. 19.—(Continuation.)

N O M .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.			
Francis Bailey .....	Larcin .....	2 janvier	1857 jusq.	7 janvier	1857.
Peter McDonald .....	Assaut .....	7 do	do jusq.	8 do	do
William Liuch .....	do .....	do do	do jusq.	do do	do
Charles Grooves .....	Refus de payer les taxes .....	13 do	do jusq.	14 do	do
Catherine Kinneally et 4 enfants .....	Assaut .....	16 do	do jusq.	26 do	do
John Briggs .....	Dettes .....	19 do	do jusq.	25 do	do
William Dench .....	do .....	24 do	do jusq.	29 do	do
Berthran Watson .....	Ivre et causant du désordre ..	2 février	do jusq.	12 février	do
Richard Trennier .....	Dettes .....	30 janvier	do jusq.	14 do	do
James Parker .....	Assaut .....	12 février	do jusq.	13 do	do
James Morrison .....	Rapt .....	do do	do sous sentence de mort.		
Sidney Thomas .....	Assaut .....	5 do	do jusq.	7 mars	1857.
Alexander Cameron .....	Ivre et causant du désordre ..	19 do	do jusq.	do do	do
John A. McMillan .....	Dettes .....	26 do	do jusq.	18 do	do
Robert Wood .....	Mépris de cour .....	do do	do jusq.	do do	do
Catherine Kinneally et 2 enfants .....	Larcin .....	do do	do jusq.	8 avril	do
John Dente .....	Assaut .....	7 mars	do jusq.	do do	do
Henry Silver .....	Dettes .....	11 do	do jusq.	8 do	do
Thomas McBrien .....	do .....	20 do	do jusq.	28 mars	do
John Carrigan .....	Assaut .....	21 do	do jusq.	23 do	do
John Carrigan .....	do .....	25 do	do 6 mois en prison.		
Michael Hart .....	do .....	2 avril	do jusq.	22 avril	do
Anne Camees .....	Ivre et causant du désordre ..	4 do	do jusq.	6 do	do
Jeremiah Griffin .....	do do do .....	do do	do jusq.	7 do	do
W. H. Ponnid .....	Dettes .....	do do	do jusq.	21 do	do
Reubin Harnden .....	do .....	2 do	do jusq.	12 do	do
Dougal Colquhoun .....	Incendiat .....	14 do	do jusq.	15 do	do
Martin Sawyer .....	Émis. de fausse monnaie .....	16 do	do jusq.	17 do	do
Justin Robinson .....	Témoin contre Sawyer .....	16 do	do jusq.	17 do	do
James Johnston .....	Assaut .....	18 do	do 25 jours en prison.		
William Denis .....	do .....	22 do	do 25 do	do	
2 femmes et 4 enfants ..	Ivre et causant du désordre ..	22 do	do jusq.	23 avril	1857.
Patrick Gahany .....	Assaut avec intention de viol ..	4 mai	do en prison.		
Fanny E. Payne .....	Témoin .....	do do	do jusq.	19 mai	do
Caroline Kinneally .....	Nuisance .....	6 do	do en prison.		
William Darsey .....	Delirium Tremens .....	11 do	do jusq.	do do	do
John Thompson .....	Larcin .....	21 do	do en prison.		
Margaret McDermont ..	do .....	28 do	do do		
Catherine Burke .....	Accessoire .....	do do	do do		
— Dobson .....	Dettes .....	19 do	do jusq.	1 juin	1857.
James Morris .....	do .....	25 do	do en prison.		
Thomas Calliou .....	Assaut .....	31 do	do do	do	
Peggy Crow .....	Ivre .....	do do	do do	do	
Mary Smith .....	do .....	do do	do do	do	
Mark Andrew .....	do .....	1 juin	do do	do	

NELSON REYNOLDS,

Shérif,

Comté d'Ontario.

3 juin 1857.

## No. 20.

ETAT DES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE PERTH, depuis le premier jour de Janvier 1855, et dans la Prison à cette date, indiquant la cause et le terme de détention, jusqu'au premier jour de Mai 1857.

NOM DU PRISONNIER.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
Mathias Klump.....	1854	Dettes.....	19 janvier	Manque de cautions.
Lorenzo Talbot.....	30 septembre	Félonie.....	30 mars	Six mois de prison aux travaux forcés.
Joseph Clark.....	5 janvier	Ivre.....	6 janvier	Amené devant le magistrat.
John Young.....	6 do	Dettes.....	13 do	do.....
William Anglim.....	8 do	Ivre.....	9 do	Amené devant le magistrat.
William J. Omlivenny.....	12 do	do.....	13 do	do.....
William Motherall.....	13 do	Dettes.....	17 do	do.....
James Brennen.....	27 do	Assaut et batterie.....	13 février	Par le magistrat.
John O'Neil.....	24 février	Ivre.....	25 do	do.....
Henry Dramm.....	26 do	Déprédation.....	27 do	Amené devant le magistrat.
William Gay Henley.....	28 do	Ivre.....	1er mars	do.....
Martin O'Brian.....	1er mars	do.....	5 do	do.....
John Smith.....	do	do.....	do	do.....
John Cox.....	5 do	Déprédation.....	do	do.....
John Baxter.....	do	do.....	do	do.....
Thomas Smart.....	6 do	Assaut.....	7 do	do.....
John Cook Cox.....	do	do.....	do	do.....
Archibald Sinclair.....	13 do	Ivre.....	do	do.....
Owen McClusky.....	31 do	do.....	14 do	do.....
Edmund Scott.....	2 avril	do.....	3 do	do.....
Michael Foley.....	do	Assaut.....	do	do.....
John Alger.....	4 do	Ivre.....	5 do	do.....
Lawrence Duckworth.....	do	do.....	do	do.....
Edward McAleer.....	6 do	Assaut.....	do	do.....
Richard Herron.....	do	do.....	7 do	do.....
Edward Welsh.....	do	Assaut et batterie.....	do	do.....
James Brennan.....	15 do	Assaut.....	do	do.....
			17 do	do.....

NOM DU PRISONNIER.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
Barney Finnegan.	15 avril	Assaut.	17 avril	1855.
Edward Brennan	do do	do	do do	do
James Hogan	do do	Ivre	do do	do
Samuel Patterson.	16 do	Déprédation	15 mai	do
Malcolm McIver	do do	Ivre	17 avril	do
James Payton.	17 do	Assaut.	do do	do
James Penny	18 do	Ivre	19 do	do
John B. Pollard	21 do	Déprédation	23 do	do
James Morrison	29 do	Ivre	30 do	do
Joseph Clark	5 mai	do	7 mai	do
Donald McIntosh.	10 do	Larcin	10 do	do
Charles Lee	11 do	Quitté son maître	12 do	do
Owen McCluskey	21 do	Ivre	24 do	do
Silas James	do do	Assaut sur un constable	3 juillet	do
Ellen Doyle ou Dougherty.	23 do	Compé le cou avec un rasoir	31 août	do
Jacob Brown	27 do	Ivre	2 juin	do
James Johns	29 do	Assaut	30 mai	do
John Johns	do do	do	do do	do
Jam's Dukelow	15 juin	Larcin	25 juin	do
Robert Haskitt.	16 do	Dettes	18 do	do
Patrick Ryan	24 do	Ivre	25 do	do
Patrick McCarthy	do do	do	do do	do
Robert Brown	do do	do	do do	do
John Congdon.	25 do	Mépris de cour.	do do	do
Angus McDonald.	26 do	Ivre	15 juillet	do
Joseph Clark.	do do	Ivre, et menace de tuer	27 juin	do
James Dukelow	4 juillet	Vol d'argent	16 juillet	do
John Hayes	6 do	Destruction de propr. sur le ch. de fer	4 août	do
John Hopper	13 do	Ivre	9 juillet	do
Michael Ryan.	do do	do	14 do	do
Peter Mulloy	18 do	Ivre, et menace de tuer.	do do	do
James Brown	21 do	Assaut.	30 do	do
			31 do	do

Catharine Murphy	23 do	Ivre et causant du désordre	29 do	do
Robert Brown	24 do	do	25 do	do
Benjamin Way	25 do	Assaut et batterie	14 août	do
Murtagh Cathane	do do	Argent obtenu sous faux prétexte.	26 juillet	do
Henry Hopper	30 do	Ivre et causant du désordre.	8 août	do
William Carroll	1 août	Assaut et batterie.	2 do	do
Thomas Holmes.	4 do	Ivre et causant du désordre	5 do	do
Alba Clothier.	do do	do	do do	do
* Thomas Conway.	8 do	Vol d'argent.	14 do	do
A. M. Ingersole	9 do	Dettes	15 décembre	do
Joseph Clark.	12 do	Ivre et causant du désordre	13 août	do
Silas James.	13 do	do	31 do	do
Alexander McPhee.	15 do	Assaut et batterie.	17 do	do
George Moore	17 do	Ivre et causant du désordre.	23 do	do
John Beck	do do	Assaut avec intention de frapper avec un couteau.	21 do	do
Patrick Mansell.	27 do	Ivre et causant du désordre	28 do	do
Neil Dawson	31 do	do	do do	do
James Collins	3 septembre	do	4 septembre	do
John McPhee	do do	do	do do	do
Pardon Fuller	6 do	do	do do	do
Norman McKay	7 do	Dettes	10 do	do
Thomas Carr	8 do	do	8 do	do
Alfred Burnham	10 do	Vol d'un couteau	do do	do
do	13 do	Ivre et causant du désordre	10 do	do
Henry Knapp	14 do	do	15 do	do
Foster Hastings	do do	do	15 do	do
John Hoffmire	19 do	do	do do	do
Robert Flemming	23 do	Assaut avec intention de tuer.	20 do	do
Ellen Doyle alias Dougherty	25 do	Vol d'un cochon	24 do	do
Thomas Conway	26 do	Assaut avec intention de tuer	4 octobre	do
George Chalmers	3 octobre	Vol d'argent	27 novembre	do
Thomas McLackey	do do	Ivre et causant du désordre	4 octobre	do
John Stafford alias Beck	23 do	do	do do	do
Joseph Lishbrook	29 do	Mépris de cour	13 novembre	do
Joseph Clark	30 novembre	Larcin	30 do	do
Thomas Carr.	do do	Ivre et causant du désordre	23 do	do
James McLean	22 do	Larcin	22 décembre	do
Jesse Shaw	24 do	Assaut.	do novembre	do
Joseph Wright	do do	Dettes	28 do	do
		do	do do	do

Deux ans au pénitencier.

No. 20.—(Continuation.)

NOM DU PRISONNIER.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
John Moffatt.....	12 décembre 1856	Assaut avec intention de viol	2 février 1856	Sous caution.
Norman McKay.....	15 do	Dettes	20 décembre 1855	
George McAndrews.....	23 do	Larcin	3 avril 1856	
Angus Cameron.....	do	do	do	
John Campbell.....	24 do	do	do	
Michael O'Brien.....	26 do	Dettes	12 janvier do	
Joseph Clark.....	do	Ivre et causant du désordre	29 décembre 1855	
Jessie Shaw.....	27 do	Dettes	do	
Joseph Wright.....	do	do	do	
Patrick Sullivan.....	29 do	Non mentionnée dans le warrant d'emprisonnement.	do	
Joseph McMahon.....	do	do	1 janvier 1856	Le magistrat n'a pas dit pourquoi il était envoyé en prison.
John McCanna ou Kewne.....	30 do	Vol d'argent	do	Sous caution.
John Sutherland.....	5 janvier do	Dettes	do	
Robert Campbell.....	do	do	do	
Michael Joint.....	14 do	do	do	
Richard Simpson.....	18 do	Supposé fou	27 do	Par l'ordre du médecin.
Thomas Payne.....	26 do	Dettes	28 do	
Samuel Jones.....	28 do	do	do	
Barnard Hard.....	13 février do	Folie	14 février do	Par ordre du médecin.
John Nugett.....	14 do	Ivre et brisant les châssis	25 do	
Edward Smith.....	21 do	Effets obtenus sous de faux prétextes	do	
Daniel Armstrong.....	do	Dettes	2 avril do	
Robert Campbell.....	25 do	do	27 mars do	
James R. Borbridge.....	27 do	do	1 do do	
Isaac McDonald.....	3 mars do	Poignarder avec intention de tuer.	25 do do	Décédé par suite d'une inflam. pour Innocent.
Richard Simpson.....	7 do	Vol d'argent	27 mars do	
Bartley Fahy.....	15 do	Ivre, etc.	2 avril do	Proclamation.
William Farrell.....	27 do	Larcin.	2 avril do	do
Sarah Farrell.....	do	do	do	do
John White.....	do	Menacé de frapper avec une hache.	do	do

Richard Freeman.....	29 do	Dettes	do	do	Caution.
Benjamin H. Unger.....	15 avril do	do	16 do	do	do
Andrew Sitan.....	21 do	Ivre	22 do	do	Caution.
Peter Zayor.....	24 do	Mauvais traitement médical	24 do	do	Cour d'assises, 19 mai—jugé et condamné à 3 mois de prison.
Michael A. Mullen.....	26 do	Larcin	19 août do	do	
John Cameron.....	2 mai do	Tenu en sûreté	3 mai do	do	
Owen McCluskey.....	do	Ivre	do	do	Sentence—2 mois de prison au travail forcés, jusqu'au 19 mai.
John Blass Wolf.....	3 do	Larcin	19 juillet do	do	Innocent.
William Sebach.....	14 do	Meurtre	17 mai do	do	Cautions pour comparaitre aux assises.
William Flynn.....	15 do	Félonie	19 do do	do	do
John McNamara.....	do	do	do	do	do
John Moffatt.....	16 do	do	19 août do	do	Sentence—3 mois de prison.
William Clyde.....	do	Assaut avec intention de viol.	17 mai do	do	Innocent.
Jh. McCarneou McKennie.....	do	Homicide	23 do do	do	Conduit au pénitencier. Sent.—3 ans.
Donald McIntosh.....	do	Vol d'argent	19 do do	do	
William Patton.....	do	Ivre et causant du désordre	27 do do	do	
John Wilkie.....	26 do	do	27 do do	do	
Charles Hopk.....	27 do	Dettes	28 do do	do	
Bartley Fahy.....	do	Ivre	30 do do	do	Paye amende et frais aux magistrats.
Samuel Patterson.....	30 do	do	do	do	
John T. Bartle.....	22 juin do	do	24 juin do	do	Sentence par le magistrat, 30 j. de pris.
Charles Butler.....	23 do	Tapage et mauvaise conduite.	23 juillet do	do	Juge Burritt.
Patrick Bryan.....	do	Mépris de la cour de division.	do	do	do
Charles Ingram.....	28 do	do	28 do do	do	do
William Machie.....	2 juillet do	do	6 do do	do	Refus de payer l'amende et frais 10s.
Donald McAvly.....	5 do do	Quitté le service sans permission.	10 do do	do	do
John Brown.....	5 do do	do	10 do do	do	
John McLennan.....	9 do do	Indigent	15 do do	do	
James Bellingham.....	11 do do	Dettes	12 do do	do	
John Blackwell.....	do do	Ivre et causant du désordre avec des armes à feu	30 janvier 1857	do	Jugé aux assises d'octobre, et sentence, 3 mois de pris. aux trav. forc.
Jacob Hammer.....	12 do do	Ivre	13 juillet 1856	do	
Catharine McMaines.....	15 do do	do	16 do do	do	
Bartley Fahy.....	17 do do	do	31 do do	do	15 jours aux travaux forcés.
Samuel Maylor.....	18 do do	Dettes	18 do do	do	
Alfred Burnham.....	23 do do	Ivre	26 do do	do	
William Dossington.....	24 do do	do	do do	do	

NOM DU PRISONNIER.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
Mellen McLarea	30 juillet 1856	Ivoie	5 septembre 1856	Point de place à l'aile plustôt
William Martin	8 août	Bris de maison et vol	do	Par les magistrats.
John Gaves	13 do	Battre sa femme	do	
Daniel McDonald	19 do	do	28 do	Refus de payer l'am. et frais, 10 j. pris.
John Rourk	20 do	do	21 do	Sous cautions.
Henry Walton	30 do	Maltraiter un magistrat	1 septembre	do
John W. Maxwell	2 septembre	Faites	3 do	
Peter Murphy	8 do	Ivre, etc	9 do	Libéré par proclamation à la
John White	9 do	Men. de tuer sa femme et son enf.	12 septembre 1856	Cour d'assises le 31 octobre 1856.
William Gay Henley	11 do	Ivre	do	Cautions de garder certaines limites.
John William Masling	22 do	Dettes	26 do	
Alfred Burnham	25 do	Ivre	do	
Timothy Ragan	2 octobre	do	2 octobre	
Terrance Walters	do	do	do	
Elizabeth Kemp	8 do	Supposé fou	9 do	Par ordre du médecin de la prison,
William Carpenter	16 do	Larcin	do	Sous cautions.
Edward B. McSweeney	do	Dettes	17 do	
Grantham Grandy	18 do	Assaut et batterie	29 do	Sous cautions.
Alfred Burnham	22 do	Ivre	26 octobre	Payé l'amende et frais.
William Flynn	30 do	Félonie	30 avril 1857	Sentence, 6 mois d'empris. aux trav. f.
John McNamara	do	do	do	do
Harney Finnegan	14 novembre	Assaut sur sa femme	15 novembre 1856	
George Boden	19 do	Larcin	20 do	
Robert Marshall	8 décembre	Homicide	29 décembre	Amené devant les magistrats pour son
Nicholas McQuade	26 do	Poignardé avec un couteau	27 do	[procès.
William Collins	27 do	Assaut	do	
Patrick Maher	28 do	Bris de fenêtre	8 février 1857	Condamné par la cour de quartier de
do	do	do	do	sessions, en janvier—1 mois.
Julia Whelan	29 do	Ivre	30 décembre 1856	
Patrick Devellin	do	Larcin	7 janvier 1857	Cour de quartier de sessions.
John McDonald	do	do	do	
Reverek McDonald	30 do	Ivre	31 décembre 1856	

Patrick McCarthy	do do	Ivre	do do	do	do	Sentence par la cour de quartier de sessions—3 mois de prison.
James Welsh	1er janvier 1857	do	5 janvier	do	1857	
John Donaldson	6 do	Larcin	8 avril	do	do	
Nicholas McQuade	8 do	Poignardé	21 janvier	do	do	Sous cautions.
Dennis O'Brian	11 do	Ivre et tapageur	do do	do	do	Sentence des magistrats—20 jours.
James Hogan	do do	do	do do	do	do	do
Matthew Starr	do do	do	do do	do	do	do
Edward Burk	do do	do	do do	do	do	do
Patrick Ryan	do do	do	do do	do	do	do
William Conroy	12 do	Ivre	13 do	do	do	Amené devant les magistrats.
Robert Forrester	23 do	do	24 do	do	do	
John McKinnan	do do	do	do do	do	do	
Matthias Gough	24 do	Larcin	do do	do	do	Condamné par la cour des assises, le
do	do	do	do do	do	do	2 avril, à 3 mois de pris. aux trav forc.
James Haly	do do	Dettes	27 janvier 1857	do	do	
James Messius	26 do	Ivre	do do	do	do	
Mary Burns	27 do	Indigent	28 do	do	do	
Patrick Mahon	8 do	Bris de maison	8 février	do	do	Par la cour de quartier de sessions—
do	do	do	do do	do	do	1 mois de prison.
Andrew Hagan	3 février	Assaut	22 do	do	do	
Phillip Burton	7 do	Ivre	18 do	do	do	
Edward Jaques	do do	do	11 do	do	do	
Patrick Dyer	9 do	do	10 do	do	do	
Dennis McCarthy	13 do	do	14 do	do	do	
Hugh Mathews	14 do	do	16 do	do	do	
Elizabeth O'Brian	do do	Larcin	do do	do	do	
John Smith	do do	Ivre	do do	do	do	
John McCanley	16 do	do	17 do	do	do	Par la cour d'assises—4 mois de pris.
Alexander Livingstone	do do	Larcin	do do	do	do	aux trav. forcés, de p. le 2 avril 1857.
Edmund Townsend	23 do	Assaut	23 février 1857	do	do	
Patrick O'Brian	28 do	Ivre	9 mars	do	do	
James McCauley	2 mars	Assaut	2 do	do	do	
James Sweeney	do do	Larcin	4 do	do	do	Sous cautions.
John Brown	3 do	do	31 do	do	do	Par la cour des assises.
Catharine McManis	7 do	Ivre	18 do	do	do	
Michael Daly	do do	do	11 do	do	do	Incapable de payer la dette et ne pou-
John A. McDonald	14 do	Dettes	do do	do	do	vant trouver cautions.—En prison.

NOM DU PRISONNIER.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	NATURE DU DÉLIT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
Patrick Garrey	14 mars 1857	Ivre	16 mars 1857	Sous cautions.
Charles Behre	16 do	Dettes	19 do	Cour des assises.
William Breiss	21 do	Négligence ou ignorance crasse dans un traitement comme médecin	31 do	Tratée par le médecin de la pris., qui ne voulut point certifier de sa folie
Elizabeth Massey	23 do	Supposée folle	7 avril	do
Leonard Russell	24 do	Ivre	25 mars do	do
John Douglass	do do	do	do do	do
Nicholas McQuade	31 do	Poignardé	do do	do
Patrick O'Brian	1er avril	Larcin	do	do
James Sweeney	do do	do	do	do
Grantham Grandy	2 do	Assaut et batterie	11 avril 1857	Même terme que le dernier.
William Dorrington	do do	Ivre	15 do	do
Morris O'Connell	3 do	do	4 do	do
Michael Daly	do do	do	do do	do
Robert Forrest	4 do	do	do do	do
Matthias Gough	2 do	Larcin	do do	do
Alexander Livingstone	do do	do	do	do
Martin Wisebock	7 do	Vol d'une vache	do	do
Samuel Bosen	10 do	Ivre	20 avril 1857	En prison.—Manque de cautions.
Owen McClusky	do do	do	11 do	do
Robert Forrest	do do	do	do do	do
John Kinghan	11 do	Larcin	do do	do
John Campbell	do do	Ivre	13 avril 1857	do
William Brown	16 do	do	17 do	do
Thomas Fitzgerald	do do	do	do do	do
Thomas Buchanan	do do	do	do do	do

Cornelius Dunn	18 do	Ivre et causant du désord., menaces.	do	Amendé 20s. et frais ou 30 j. de prison aux travaux forc.—Encore en pris.
John Walker	21 do	Recevant des effets d'un huissier.	28 avril 1857	Payé amende et frais.
Allen McCamme	22 do	Ivre	do	Amendé 10s. et frais; si ce n'est pas payé, 1 m. de prison.—En prison.
John Higgins	25 do	Vol de montres et bijouterie	do	Ces trois derniers sont écronés pour subir leur proc. aux assises proc.
Ann Higgins	do do	Recevant des effets volés à un frère	do	
Michael Higgins	do do	Effets volés trouvés en sa possession	do	do
Robert March	do do	Ivre	27 avril 1857	do
James Barbour	26 do	Larcin	do do	Renvoyé par les magistrats.
John Kennedy	27 do	Ivre	do do	do
James Collins	29 do	Assaut et batterie	28 do	do
John Alexander	do do	Larcin	do	Par les magistrats, 2 mois en prison aux travaux forcés.—En prison.
John Walker	30 do	Dettes	do	En prison attendant son procès.
Patrick Ryan	do do	Ivre	1 mai 1857	Manque de caution.

Nombre total.....268

ROBERT MODERWELL,  
Shérif,  
Comté de Perth.

BUREAU DU SHÉRIF, Comté de Perth,  
Stratford, 7 mai 1857.

No.

ETAT montrant le nombre de PRISONNIERS DETENUS dans la PRISON depuis le 1er jour de Janvier 1855, jusqu'au 5 mai 1857 ; aussi, indiquant le

No.	N O M S .	AGE.	NATIFS DE.	CRIME .	PAR QUI EMPRISONNÉS.
1	Michael Corkery ...	30	Irlande.....	Mourtre.....	} D. Costello, écuyer ... }
2	John Corkery.....	27	do .....	do .....	
3	Martin Corkery ...	24	do .....	do .....	
4	William Wilson....	32	do .....	Félonie.....	Juge Hall.....
5	James Butler.....	17	do .....	Assaut.....	A. S. Fraser, écuyer.....
6	Michael Sullivan ..	37	do .....	Manque de cautions.....	do do .....
7	William Flaherty...	18	do .....	Quitte le service.....	do do .....
8	Hiram Allan.....	44	Canada.....	L'ou.....	Juge Hall et W. McDonnell.....
9	John Driscoll.....	36	Irlande.....	Vente de liqueurs sans licence.....	W. Wigmore, écuyer..... Dunsford et Wickham.....
10	Francis Lachance ..	24	Canada.....	Quitte le service .....	do do .....
11	Joseph Bennard ...	23	do .....	do do .....	do do .....
12	Thomas Leonard ...	19	Irlande.....	do do .....	A. S. Fraser.....
13	Samuel Wilson.....	14	Canada.....	} Argent obtenu sous de faux prétextes.	} A. S. Fraser, écuyer.. }
14	Robert Ritchie....	14	do .....		
15	Edward Campbell...	31	Canada.....	Quitte le service .....	James Hall, maire.....
16	Patrick Goggin....	25	Irlande.....	Folie.....	Cottingham et Knowlson .....
17	Cornelius Driscoll ..	25	do .....	do .....	Juge Hall et R. Reid.....
18	George Bastard....	17	do .....	Larcin.....	James Hall, maire.....
19	James Deen.....	27	do .....	Mépris de cour.....	A. S. Fraser.....
20	Michael O'Farrel...	28	do .....	Quitte le service .....	W. McDonnell.....
21	Hiram Allan.....	44	Canada.....	Folie.....	Juge Hall et McDonnell.....
22	Soloman Demari....	20	do .....	Quitte le service .....	A. S. Fraser.....
23	Ulrick Baron.....	18	do .....	do do .....	do .....
24	Joseph Lacoure....	17	do .....	do do .....	do .....
25	Rapheal Jarvis....	27	do .....	do do .....	do .....
26	Stephen Papeneau..	23	do .....	do do .....	do .....
27	Charles Raphore...	18	do .....	do do .....	do .....
28	Baptiste Lefemer...	22	do .....	do do .....	do .....
29	Oliver Lefever.....	19	do .....	do do .....	do .....
30	John Thomson.....	29	Irlande.....	do do .....	do .....
31	Michael Welsh.....	22	do .....	do do .....	do .....
32	Antoine Kennedy...	17	Canada.....	do do .....	do .....
33	William Flahery....	18	Irlande.....	do do .....	do .....
34	William Howell....	21	Angleterre...	do do .....	do .....
35	H. Stevens.....	20	Irlande.....	do do .....	do .....
36	William McMurray..	23	do .....	do do .....	do .....
37	Joseph Aitkin.....	23	Ecosse.....	do do .....	do .....
38	Alfred Russell....	19	do .....	do do .....	do .....
39	Michael Magee....	19	Irlande.....	Ivre, etc.....	James Hall, maire.....
40	Timothy Tagny....	34	do .....	Larcin.....	do do .....
41	Leon Tournia.....	18	Canada.....	Quitte le service .....	A. S. Fraser.....
42	Jeremiah Shea....	35	Irlande.....	Ivre, etc.....	W. Scott, écuyer.....
43	Betsy Forsyth....	20	Ecosse.....	Folie.....	Hall et Choat.....
44	Patrick McGuin...	25	Irlande.....	Désordre.....	Major Hall.....
45	Thomas Roche.....	35	do .....	do .....	W. McDonnell.....

21.

des COMTÉS UNIS de PETERBOROUGH et VICTORIA, indiquant le nombre de Prisonniers détenus le 1er jour de Janvier 1855.

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	PÉRIODE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
4 décembre 1854.....	.....	— avril 1857.....	Condamné à être pendu, envoyé au pénitencier pour la vie.
do do do .....	.....	9 do do .....	Innocent.
do do do .....	.....	do do do .....	do.
3 janvier 1855.....	12 heures.....	3 juillet .....	.....
9 do do .....	1 jour.....	9 do do .....	.....
27 do do .....	2½ mois.....	11 avril do .....	Libéré par le juge Burns.
do do do .....	3 jours.....	29 janvier do .....	.....
29 do do .....	.....	28 avril do .....	Libéré par W. S. Conger, shérif.
17 février do .....	30 jours.....	8 mars do .....	.....
20 do do .....	20 do .....	11 do do .....	.....
do do do .....	1 mois.....	.....	.....
5 mars do .....	3 jours.....	7 do do .....	.....
17 do do .....	7 mois et 23 jours.....	9 novembre do .....	} Subi s proc. aux ass. du printemps, et condamné aux assises d'automne—1 mois.
do do do .....	7 do do .....	do do do .....	
23 do do .....	7 jours.....	29 mars do .....	.....
24 do do .....	10 do .....	3 avril do .....	Libéré.
31 do do .....	4 do .....	do do do .....	Envoyé à l'asile.
17 avril do .....	5½ mois.....	2 octobre do .....	Subi son procès aux sessions de juillet—sentence, 3 mois.
27 do do .....	1 jour.....	.....	.....
29 do do .....	1 mois.....	28 mai 1857.....	.....
2 mai do .....	.....	10 juillet do .....	Envoyé à l'asile.
26 do do .....	12 jours.....	6 juin do .....	Libéré par A. S. Fraser.
do do do .....	12 do .....	do do do .....	do do.
do do do .....	13 do .....	do do do .....	do do.
do do do .....	12 do .....	do do do .....	do do.
do do do .....	12 do .....	do do do .....	do do.
do do do .....	30 do .....	24 juin do .....	Terme expiré.
do do do .....	12 do .....	6 do do .....	Libéré par A. S. Fraser.
do do do .....	30 do .....	24 do do .....	.....
do do do .....	30 do .....	do do do .....	.....
do do do .....	30 do .....	do do do .....	.....
do do do .....	30 do .....	do do do .....	.....
do do do .....	30 do .....	do do do .....	.....
do do do .....	30 do .....	do do do .....	.....
29 do do .....	1 do .....	29 juin do .....	Payé amende et frais.
do do do .....	12 mois.....	14 juillet do .....	.....
27 do do .....	13 jours.....	9 do do .....	Libéré par Fraser.
14 juillet do .....	1 mois.....	13 août do .....	.....
19 août do .....	.....	28 avril 1856.....	Envoyé à l'asile.
3 septembre do .....	15 jours.....	17 septembre do .....	.....
4 do do .....	2 mois.....	3 novembre do .....	.....

No. 21.—

No.	N O M S .	AGE.	PAYS NATAL.	CRIME .	PAR QUI EMPRISONNÉ.
46	Hector Fraser.....	15	Ecosse.....	Larcin.....	A. S. Fraser.....
47	Ignace Lacroix.....	25	Canada.....	Incendiat ..	Major Hall.....
48	Wm. H. Strickland...	30	Angleterre...	Assaut avec intention de rapt.....	William Cottingham...
49	John Clark.....	35	Irlande.....	Défaut de cautions...	Major Hall.....
50	Charles Kelly.....	32	do.....	do do.....	J. W. Dunsford.....
51	Stephen Perrin.....	20	Canada.....	Larcin.....	Jacob McLachlin et Low
52	Edward Mellison.....	20	Ecosse.....	do.....	Heman et McDonell...
53	John Hicks.....	14	Angleterre...	Idiot.....	Low et McLachlin...
54	Edward McCarthy....	21	Irlande.....	Quitté son maître....	A. S. Fraser.....
55	Matthew Ryan.....	30	do.....	Larcin.....	do.....
56	James Drake.....	21	do.....	Quitté son maître....	do.....
57	Oliver Seamore.....	31	Canada.....	do do.....	do.....
58	James Johnson.....	25	Irlande.....	Assaut.....	Major Hall.....
59	Francis Zerreaux....	30	Canada.....	do.....	Patrick Cannon.....
60	William Fiaherty....	19	Irlande.....	Larcin.....	A. S. Fraser.....
61	William Armstrong...	34	Ecosse.....	Maison déréglée....	do.....
62	Arthur Peate.....	35	Irlande.....	Ivre.....	do.....
63	Edward Hamel.....	20	Canada.....	Quitté son service....	do.....
64	Francis Beson.....	18	do.....	do do.....	do.....
65	Justine Gargon.....	17	do.....	do do.....	do.....
66	Nicholas Carrie.....	18	do.....	do do.....	do.....
67	Augustine Debue....	21	do.....	do do.....	do.....
68	John Blare.....	22	do.....	do do.....	do.....
69	Thomas Lowry.....	25	Irlande.....	Assaut.....	do.....
70	Matthew O'Conner....	21	do.....	do.....	do.....
71	Peter Beaulharea....	30	Canada.....	Quitté son maître....	do.....
72	Henry F. Moon.....	45	do.....	Non-paiement des frais.	C. Knowlson.....
73	Bridget O'Brien....	23	Irlande.....	Larcin.....	do.....
74	William McKie.....	27	do.....	Assaut.....	A. S. Fraser.....
75	Phillip McDonell....	22	do.....	Troublé la paix.....	do.....
76	Margaret Dillon....	33	do.....	Assaut.....	do.....
77	John Doheny.....	39	do.....	Larcin.....	do.....
78	John Ma'oney.....	40	do.....	Assaut.....	do.....
79	Peter Garrity.....	23	do.....	Domage malicieux à la propriété.....	Conger et Fraser.....
80	John Morton.....	25	do.....	Larcin.....	H. Dunsford.....
81	Baptiste Lapage....	30	Canada.....	Quitté son maître....	A. S. Fraser.....
82	Francis Lachasse....	20	do.....	do do.....	do.....
83	Edmond Dupree.....	16	do.....	do do.....	do.....
84	Robert Barlass.....	16	Ecosse.....	Meurtre.....	J. Allanby, Coroner...
85	William Barlass.....	48	do.....	do.....	do do.....
86	Thomas Crow.....	20	Irlande.....	Larcin.....	Eastland et Ferguson
87	George Waters.....	40	Afrique.....	Ivre.....	W. S. Conger.....
88	Martin Tinne.....	20	Irlande.....	Assaut avec intention de tuer.....	McDonell et Heenan...
89	do.....	20	do.....	Assaut.....	C. Knowlson.....
90	Anthony McGlimm....	21	do.....	do.....	W. McDonell.....
91	John McGlimm.....	22	do.....	do.....	do.....

(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.	REMARQUES.
12 septembre 1855..	7 mois.....	9 avril 1856..	Jugé aux assises du printemps —Sentence, 6 mois.
7 novembre do..	5 do.....	do do do..	Accusation non fondée.
10 do do..	5 do.....	8 mai do..	Jugé aux assises du printemps —Sentence, 1 mois.
24 do do..	5 jours.....	29 novembre do..	Trouvé cautions.
22 décembre do..	do.....	29 février do..	Libéré par Dunsford.
25 do do..	do.....	28 avril do..	Envoyé au pénitencier.
28 do do..	do.....	1 janvier 1857..	Jugé aux sessions du 2 juillet —Sentence, 6 mois.
5 janvier 1856..	do.....	28 avril do..	Libéré par le juge Hall.
10 do do..	2 jours.....	11 janvier do..	Libéré par Fraser.
26 do do..	2 mois et 4 jours...	1 avril do..	Accusation non fondée.
12 février do..	2 jours.....	13 février do..	Libéré par Fraser.
16 do do..	5 do.....	20 do do..	do do
29 mars do..	15 do.....	4 avril do..	do do
12 avril do..	do.....	Encore en prison...	Jugé aux assises d'automne— sentence, 6 mois.
14 mai do..	7½ mois.....	10 janvier do..	Jugé aux sessions de juillet,— 6 mois.
17 do do..	do.....	17 mai do..	Payé amende et frais.
28 do do..	1 mois.....	27 juin do..	do do
29 do do..	do.....	31 mai do..	Payé amende et frais.
do do do..	do.....	do do do..	do do
do do do..	do.....	do do do..	do do
do do do..	do.....	do do do..	do do
do do do..	do.....	do do do..	do do
do do do..	do.....	do do do..	do do
6 juin do..	20 jours.....	25 juin 1859..	do do
12 do do..	6 do.....	17 do do..	do do
do do do..	9 do.....	20 do do..	do do
22 juillet do..	14 do.....	4 août do..	do do
do do do..	do.....	7 novembre do..	Accusation non fondée.
1 août do..	4 jours.....	4 août do..	Payé amende et frais.
9 do do..	3 do.....	11 do do..	Libéré par A. S. Fraser.
13 do do..	do.....	14 do do..	Payé amende et frais.
14 do do..	Pour examen.....	do do do..	Libéré.
20 septembre do..	do.....	20 septembre do..	Payé amende et frais.
3 octobre do..	do.....	3 octobre do..	do do
9 do do..	do.....	6 novembre do..	Jugé et acquitté.
11 do do..	1 mois.....	10 do do..	do do
do do do..	do.....	11 octobre do..	Payé amende et frais.
do do do..	do.....	do do do..	do do
23 do do..	do.....	Encore en prison.....	Jugé le 8 novembre 1856,— sentence à 8 mois.
do do do..	do.....	7 novembre do..	Acquitté.
24 do do..	3½ mois.....	7 février do..	Jugé le 8 novembre—sentence, 3 mois.
29 do do..	do.....	30 octobre do..	Payé amende et frais.
30 do do..	do.....	6 novembre do..	Accusation non fondée.
8 novembre do..	2 mois.....	7 janvier 1857..	do do
15 do do..	1 do.....	14 décembre do..	do do
do do do..	1 do.....	do do do..	do do

No. 21.

No.	N O M S .	Age.	NATIF DE.	CRIME.	PAR QUI EMPRISONNÉ.
92	Thomas Hatton	23	Irlande	Larcin	R. Casement
93	James McCaffrey	22	Canada	Manque de cautions	Best et Lahane
94	William Anderson	26	Irlande	do do	do et do
95	Robert McConnell	14	do	Assaut	C. Knowlson
96	John Cardiff	35	do	Ivre	James Stevenson, Maire.
97	John Atkinson	32	Angleterre	do	do do
98	Thomas Lejeune	20	Canada	Quitté le service	James W. Dunsford
99	Rennie Dougle	36	do	do do	A. S. Fraser
100	Michael Gorman	35	Irlande	Dom. à une propriété	do
101	Thomas Easton	33	do	Manque de cautions	James Stevenson
102	Mary Newton	32	Ecosse	do do	do
103	Mary May	24	Irlande	Assaut	Strickland et Casement

No.

ETAT des PRISONNIERS dans la PRISON des COMTÉS UNIS de

NOMS DES PRISONNIERS.	CRIMES POUR LESQUELS CONDAMNÉS.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	SENTENCE.
Daniel McPhee	Assaut et batterie	4 juillet 1855	1 mois de prison
Lizette Balouge	Batterie	7 août do	Jus. ce qu'il ait trou. cau
Archibald Darragh	Assaut	20 octobre do	3 mois
John McKinley	do	do do do	2 mois
Jeremiah Robido	Larcin	do novembre do	2 mois
James Duncan	Assaut et batterie	27 décembre do	1 semaine
Archibald Darragh	do do	20 octobre do	3 mois
Jeremiah Robido	Larcin	do novembre do	2 mois
James Duncan	Assaut et batterie	27 décembre do	1 semaine
Albar Ladencier	Déprédation	23 avril 1856	2 semaines
John Cameron	Vol de cheval	19 mai do	2 ans de pénitencier.
Joseph Delorme	Quitté le service	1 <sup>er</sup> août do	20 jours
William Harrington	Conduite désordonnée	6 do do	10 jours
Mary A. Sprout	Assaut	22 janvier 1857	Jusq. ce qu'elle soit en- voyé à l'asile des alié.
Nom inconnu	Larcin	10 février do	3 ans de pénitencier.
Anne Brady	Dangereuse si elle était libre.	13 do do	Le bon plaisir des mag- istrats
Louis You	Dettes	24 do do	

A PHonorable T. LEE TERRILL,  
Secrétaire Provincial, etc., etc.,  
Toronto.

(Continuation.)

DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	DATE DE LA LIBÉRATION.	REMARQUES.
27 novembre 1856	.....	7 janvier 1857	Accusation non fondée.
1 décembre do	3 mois et 18 jours.	18 mars do	Libéré par Knowlson.
do do do	4 mois	2 avril do	Libéré par le juge Hall.
16 do do	1 semaine	22 décembre do	.....
3 février 1857	4 jours	6 février do	Libéré par ordre du maire.
7 do do	8 jours	14 do do	.....
17 do do	20 jours	8 mars do	.....
2 mars do	1 mois	1 avril do	.....
26 do do	1 jour	26 mars do	Payé amende et frais.
30 do do	9 jours	8 avril do	Libéré sous cautions.
2 avril do	21 jours	22 do do	Sous cautions.
21 do do	4 jours	24 do do	Libéré par <i>supersedeas</i> par J. Hogan.

22.

PRESCOTT et RUSSELL, à L'Original, du 1er Janvier 1855 au 8 Mai 1857.

DATE DE LA LIBÉRATION.	OCCUPATION.	NATIF DE.	REMARQUES.
3 août 1855	Fermier	Ecosse	.....
13 do do	do	Canada	.....
.....	Fermier	Irlande	En prison le 31 décembre 1855 et continué en 1856.
20 décembre 1855	do	do	.....
.....	do	Canada	En prison le 31 décembre 1855 et continué en 1856.
.....	do	do	do do do
20 janvier 1856	do	Irlande	.....
do do do	do	Canada	.....
3 do do	do	do	.....
7 mai do	Journalier	do	.....
13 octobre do	Fermier	Ecosse	Envoyé aux pénit. 13 oct. 56
20 août do	Journalier	Canada	.....
16 do do	Aubergiste	Etats-Unis	.....
23 février 1857	Soldat libéré	Irlande	Envoyé à l'Asile.
.....	.....	Suisse	Jugé et convaincu d'avoir volé de l'argent.
5 mai 1857	.....	Irlande	.....
14 mars do	Fermier	Canada	.....

CHARLES P. TREADWELL,

Shérif,

Comtés Unis de Prescott et Russell.

## No. 23.

RETOUR de tous les PRISONNIERS reçus dans la PRISON du COMTÉ de PRINCE EDWARD, depuis le 1er janvier 1855, inclus ceux qui y étaient à cette date jusqu'à présent; montrant la cause du terme de leur détention. Par ordre du Gouvernement pour l'information de l'Assemblée Législative.

NOMS DES PRISONNIERS.	DE QUEL CRIME OU OFFENSE ACCUSÉ.	TERME DE L'EMPRI- SONNEMENT.	REMARQUES.
1855.			
Mathias Burke.....	Effets obtenus sous de faux pré- textes .....	48 jours.....	Acquitté de l'accus.
Daniel Foley .....	Assaut aggravé .....	5 mois.....	
William Way.....	Larcin .....	18 jours.....	Accus. non fondée.
David Moore .....	Vol.....	4 mois.....	Envoyé au péniten.
Joseph Cook .....	Ivresse.....	2 jours.....	
Magaret Cook .....	do .....	2 jours.....	
George Williams.....	do .....	1 jour.....	
John McKee .....	Poignarder .....	4 mois.....	
William Barnhart .....	Ivresse.....	1 mois.....	
William Baldersona.....	Larcin et bris de prison .....	8½ mois.....	
Hiram McCuaig.....	Faute de payer l'amende imposée par J. P. ....	6 jours.....	
Charles Williams.....	Larcin .....	5 mois.....	
Francis Lawson.....	Délit .....	1 mois.....	
Daniel Gorman.....	Ivresse.....	2 jours.....	
Catherine Ferguson.....	Manque de cautions pour viola- tion de la paix.....	17 jours.....	Donné cautions, etc.
John Brown .....	Faute de payer l'amende par J. P.	16 jours.....	
Charles Outerkirk.....	Larcin .....	3 mois.....	
Edward Fegan, junior	Déprédation—faute de payer l'a- mende imposée par J. P. ....	6 jours.....	
William Ruddick .....	do do do .....	7 jours.....	
John Forshie .....	Larcin .....	20 jours.....	
John Meagher .....	do .....	3 mois.....	
Charles Lemoine.....	Assaut avec intention, etc. ....	5 mois.....	
William Milhinch.....	Faute de payer la taxe capitale.	4 heures.....	Payé le montant et libéré.
Garrison Ferry.....	Larcin .....	1 mois.....	Fou, a été libéré.
Walter Palmer .....	do .....	1 jour.....	A donné caut p. com.
Paul LeClair.....	do .....	1 mois et 7 jours.....	
John Benham.....	Assaut etc.—Faute de payer l'a- mende imposée par J. P. ....	10 jours.....	
John Thompson.....	do do do .....	1 jour.....	Payé l'amende, et fut libéré.
James Moore .....	do do do .....	5 jours.....	
Fulton Palen .....	Ivresse et abusant sa famille.....	1 jour.....	Payé l'amende.
1856.			
Thomas Seeds.....	Faute de payer l'amende pour avoir trouble le service relig..	1 jour.....	
Henry Wicher .....	do do do .....	3 jours.....	
William Moffat.....	do do do .....	3 jours.....	
Andrew Burns.....	do do do .....	3 jours.....	

## No. 23.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	DE QUEL CRIME OU OFFENSE ACCUSÉ.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
1856.—(Continuation)			
James Chatterson ...	Déprédation—Faute de paiement de l'amende imposée par le J. P.	4 jours	
John Haggerty ...	Ivre	1 jour	
Cesar FitzMorris ...	do	1 do	
James Smart ...	do	8 heures	
Patrick Cullahou ...	do	8 do	
John P. Grant ...	do	3 jours	Payé l'amende, etc.
Alexander Nobles ...	Assaut, etc.—Faute de paiement de l'amende imposée par le J. P.	2 jours	do do.
William Brown ...	do do do	2 do	do do.
Michael Dunn ...	Manque de cautions pour violation de la paix	5 do	
Martha Maloney ...	Ivre	1 do	
Patrick Barnes ...	Assaut grave	2½ mois	Libéré par le conseil de la Reine.
Martha Maloney ...	Ivre	1 jour	
Francis Polmateer ...	Quitté le service de son maître, etc.	15 jours	
John Donaldson ...	Faute de payer la taxe capitale.	6 do	
Simon Van Mere ...	Ivre, etc.	1 do	
Robert Williamson ...	do	2 heures	
Margret Powers ...	do	1 jour	
Adam Ackerman ...	Ivre, et abusant sa famille	2 jours	
Edward Kelly ...	Déprédation—Faute de paiement de l'amende imposée par le J. P.	10 jours	
Jarah J. Baxter ...	Assaut et batterie	5 do	
George Root ...	Ivre, etc.	1 do	
Alexander Mathews ...	do	1 do	
Silas Curry ...	do	2 do	[gard. la paix.
Adam Ackerman ...	Ivre et abusant sa famille	2 jours	Donné cautions pour
Edward Fegan ...	Ivre, etc.	1 do	Payé l'amende.
William Cooper ...	do	1 do	
William Cale ...	Larcin	2 mois	
1857.			
William Boyd ...	Ivre	1 do	
Lewis Root ...	Assaut et batterie	1 do	Payé l'amende et élargi.
Willet A. Austain ...	do do	20 jours	
Daniel McCormick ...	Ivre, etc.	1 do	Payé l'amende et élargi.
Edward Fegan ...	do	1 do	do do.
Frederick Northgraves ...	do	1 do	
James Boyd ...	Assaut et Batterie	2 do	
Lawrence Hallihou ...	do do	1 do	Payé l'amende, et a été libéré.
Catherine Murphy ...	Ivre, etc.	2 jours	
Robert Fay ...	Fraude	1 do	Pour interrogatoire.
William Brookmyer ...	Rapt	2 mois	Envoyé au pénitenc.
Harvey E. Bowles ...	Felonie	2 jours	Donné cautions pour comparaître.

## No. 23.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	DÉ QUEL CRIME OU OFFENSE ACCUSÉ.	TERME DE L'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
1857.			
Fulton Palen .....	Manque de cautions pour garder la paix .....	3 jours .....	Donné cautions et libéré.
Caleb W. Williams .....	Faux .....	1 heure .....	Donné caut. p. comp.
William Ruddick .....	Déprédation .....	1 jour .....	.....
John Briggs .....	Ivre .....	1 do .....	Payé l'amende.
William Quair .....	do .....	1 do .....	do.
John Driven .....	Déprédation, etc .....	4 jours .....	.....
James Moore .....	Défaut de payé l'amende, vendue des liqueurs sans licence .....	10 jours .....	.....
Edward Fegan, junior .....	Ivre .....	1 do .....	.....
Lewis McDonald .....	do .....	2 do .....	Payé l'amende.
Joseph Smiley .....	Marchandises obtenues sous de faux prétextes .....	1 jour .....	Donné caut. p. procès
James Black .....	Ivre .....	1 do .....	.....
William Grimmon .....	do .....	1 do .....	.....

## No. 23.—DÉBITEURS.

NOMS DES PRISONNIERS.	PAR QUELLE AUTORITÉ EMPRI- SONNÉ.	TERME D'EMPRISON- NEMENT.	REMARQUES.
1855.			
Thomas Polmateer ..	Non-paiement de jugement à la cour de division .....	6 jours .....	.....
Jacob Van Norman ..	do do emprisonné par juge .....	4 do .....	Payé la dette, etc ..
George Combe .....	do do do do .....	10 do .....	.....
Joseph Smith .....	do do do do .....	15 do .....	.....
James Hickey .....	do do do do .....	15 do .....	.....
John Synon .....	do do do do .....	40 do .....	.....
William Ryan .....	do do do do .....	1 do .....	Payé la dette, etc...
John Goldsmith .....	do do do do .....	15 do .....	.....
Paul Simons .....	Capias de cour de comté, £25 ..	3 do .....	Donné caution .....
1856.			
John McQuire .....	Non-paiement de jugement à la cour de division .....	10 do .....	.....
Edward Brady .....	do do par ordre du juge .....	15 do .....	.....
William Wellbanks ..	do do do do .....	2 do .....	Payé la dette, etc...
John Pringle .....	Libéré par son caut., sur Capias C. C., £85 .....	18 do .....	Dette réglée .....
William McKinney ..	Capias, Banc de la Reine, après jugement, £57 10s .....	2 do .....	Donné caution .....
Eliakim Squire .....	Capias ad Sat. cour de comté, £46 .....	1 do .....	Donné caut. pour lim.

No. 23.—(Continuation.)

NOMS DES PRISONNIERS.	PAR QUELLE AUTORITÉ EMPRISONNÉ.	TERME D'EMPRISONNEMENT.	REMARQUES.
1857.			
Francis Peck.....	Capias, plaid communs £123 et Ca. Sa., C.C., £113....	1 jour.....	Donné caut. p. les lim. etc.
George B. Christy...	Capias, du Banc de la Reine, £736 .....	7 jours.....	Réglé la dette, etc.
Silas H. Curry.....	Non-paiement de jugement dans la Cour de division...	2 jours .....	Payé la dette, etc.
Thomas B. Thompson	Non-paiement de jugement par ordre du juge .....	1 jour.....	do do
Henry Tuttle .....	do do do .....	15 jours.....	.....
Andrew J. Stinson..	do do do .....	5 jours.....	Réglé par les parties.

RÉCAPITULATION.—AU CRIMINEL—accusé de larcin, 10; Effets obtenus sous faux prétextes 2; Rapt, 1; Vol de grand chemin, 1; Poignarder, 1; Félonie, 2; Assaut grave, 2; Assaut avec intention, 1; Emprisonné par le maire de Picton et autres magistrats, pour offenses mineures et délits, tels qu'ivresses, assauts, etc., 65.—Total, 85.

RÉCAPITULATION.—DÉBITEURS—Condamnés par ordre des Cours Supérieures et de Comté, 6;—Condamnés par ordre des Cours de Divisions (juge,) 15.—Total, 21. Dont 9 ont été emprisonnés en 1855; 6 en 1856; et 6 en 1857. Les 6 des Cours Supérieures ont subi 32 jours d'emprisonnement; les 15 des Cours de Divisions, 156 jours.

JAMES McDONALD,

Shérif,

Comté de Prince Édouard.

BUREAU DU SHÉRIF.

Picton, 6 Mai 1857.

## No. 24.

RETOUR des PRISONNIERS reçus dans la PRISON du COMTÉ de SIMCOE depuis le 1er de Janvier A.D. 1845, et dans la Prison à cette date ; montrant la cause et le terme de la détention, jusqu'au 8me jour de Mai A.D. 1857.

No.	N O M S .	NATURE DU DÉLIT.	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
1	Daniel Galbraith . . . . .	Assaut qui a causé la mort . . . . .	5 mois et 21 jours.	Envoyé au pénitencier.
2	Alexander Stewart . . . . .	Assaut . . . . .	3 mois . . . . .	
3	Thomas McNaughton . . . . .	do . . . . .	3 do . . . . .	
4	William O'Donnell . . . . .	Larcin . . . . .	60 jours . . . . .	
5	John McGaffie . . . . .	Effets obtenus sous de faux prétextes . . . . .	20 do . . . . .	
6	James Coulter . . . . .	Mépris de cour . . . . .	20 do . . . . .	
7	Robert Coulter . . . . .	Assaut . . . . .	29 do . . . . .	Envoyé au pénitencier.
8	Thomas Montgomery . . . . .	Larcin . . . . .	70 do . . . . .	
9	Shadrach Montgomery . . . . .	do . . . . .	70 do . . . . .	
10	Elizabeth Martin . . . . .	Ivresse . . . . .	23 do . . . . .	
11	William Pinfound . . . . .	Folie et dommage de propriété . . . . .	72 do . . . . .	
12	John Thompson . . . . .	Larcin et bris de prison . . . . .	2 do . . . . .	Envoyé au pénitencier.
13	N. B. Wright . . . . .	Ivresse . . . . .	3 do . . . . .	
14	Alexander Livingstone . . . . .	Mépris de cour . . . . .	20 do . . . . .	
15	James Campbell . . . . .	Ivresse . . . . .	8 do . . . . .	
16	James Ward . . . . .	do . . . . .	7 do . . . . .	
17	Mark Welsh . . . . .	Déprédation . . . . .	8 do . . . . .	
18	Oiver Brandley . . . . .	Dettes . . . . .	60 do . . . . .	
19	John Alexander . . . . .	Libérer quelqu'un d'un constable . . . . .	2 mois . . . . .	
20	Alexander Gilchrist . . . . .	Ivresse . . . . .	2 jours . . . . .	
21	Patrick Lynch . . . . .	Delirium Tremens . . . . .	8 do . . . . .	
22	Ann McFaul . . . . .	Assaut . . . . .	23 do . . . . .	
23	James McDonald . . . . .	Ivresse . . . . .	2 do . . . . .	
24	John Gibson . . . . .	Assaut . . . . .	9 mois et 6 jours . . . . .	
25	James McCann . . . . .	do . . . . .	13 jours . . . . .	Envoyé au pénitencier.
26	Jane Hyat . . . . .	do . . . . .	86 do . . . . .	
27	Patrick Joyce . . . . .	Bris de maison et menace . . . . .	85 do . . . . .	
28	Samuel Baxter . . . . .	Ivresse . . . . .	3 do . . . . .	
29	William Bagnall . . . . .	Larcin . . . . .	68 do . . . . .	
30	William McKay . . . . .	Ivresse . . . . .	2 do . . . . .	
31	A. O'Haragan . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	
32	Robert Archer . . . . .	do . . . . .	2 do . . . . .	
33	Peter Armstrong . . . . .	do . . . . .	8 do . . . . .	
34	James Carleton . . . . .	Dettes . . . . .	8 do . . . . .	
35	John McLaren . . . . .	Assaut . . . . .	47 do . . . . .	
36	James Hunter . . . . .	Dettes . . . . .	2 do . . . . .	
37	David Gardner . . . . .	do . . . . .	11 do . . . . .	
38	Edward Paroo . . . . .	Larcin . . . . .	2 do . . . . .	Envoyé au pénitencier.
39	Edward Avis . . . . .	Dettes . . . . .	2 do . . . . .	
40	Richard Farge . . . . .	Ivresse . . . . .	2 do . . . . .	
41	William F. Smith . . . . .	Retenir une montre sous de faux prétextes . . . . .	51 do . . . . .	
42	Charles Bergere . . . . .	Assaut . . . . .	15 do . . . . .	

## No. 24.—(Continuation.)

No.	NOMS.	NATURE DU DÉLIT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
43	Jane Hyatt	Vagabondage	13 mois et 17 jours	
44	Charles Thompson	Mépris de cour	2 jours	
45	Daniel Burnett	Ivrognerie	3 do	
46	John Beardsley	Delirium Tremens	4 do	
47	Michael Hays	Ivrognerie	2 do	
48	John McDuffie	Assaut	1 mois	
49	William Pooey	Ivrognerie et folie	27 jours	
50	William McCormick	Ivrognerie	2 do	
51	Morty Bergin	do	8 do	
52	Eli Beeman	Mépris de cour	8 do	
53	William Russell	Bris de maison et folie	6 mois et 24 jours	Envoyé à l'asile provincial des aliénés.
54	John Dunfie	Assaut	11 jours	
55	John Foley	do	11 do	
56	Catharine Wedlock	Folie	3 do	
57	William Povey	Delirium Tremens et violation d'un cautionnement	34 do	Envoyé à l'asile provincial des aliénés.
58	Maria Coleman	Folie	6 mois	
59	Wilson Brown	Larcin	6 mois et 19 jours	
60	Timothy Hays	Déprédation	14 jours	
61	J. Garbult	Larcin	3 do	
62	Wm. Drury	Mépris de cour	10 do	
63	James Young	do do	6 do	
64	William Mooney	Ivrognerie	1 do	
65	N. B. Wright	do	18 do	
66	James Spearing	Larcin	50 do	
67	Edward McKay	Ivrognerie	1 mois	
68	James Carleton	Larcin	17 jours	
69	John Burnett	Mélangé de l'acide tart. dans le pain	4 mois	
70	Joseph Bowerman	Faux	2 jours	
71	James O'Brien	Ivrognerie	2 do	
72	Bartholemew Kelly	Larcin	3 mois	
73	William Wright	Assaut	14 jours	
74	Louis Berger	do	14 do	
75	John Caruthers	do	77 do	
76	James McMerrin	Ivrognerie	2 do	
77	William T. Smith	Dettes	2 do	
78	John Devitt	Larcin	14 do	
79	Hugh Smith	do	12 mois et 20 jours	
80	Susan Smith	do	18 jours	
81	Peter Smith	do	52 do	
82	Andrew Smith	do	52 do	
83	John Brown	Dettes	1 do	
84	Edward Wiggins	Ivrognerie	2 do	
85	Andrew Berrigan	Quitte le service à bord d'un bât.	4 do	Env. à Chicago pour son proc.
86	Pickle McFarlane	Obstruer un chemin de fer.	38 do	Envoyé au pénitencier provincial.
87	Andrew Smith	Rapt	51 do	
88	Henry Nash	Assaut	27 do	Envoyé au pénitencier provincial.

## No. 24.—(Continuation.)

No.	N O M S .	NATURE DU DÉLIT.	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
89	Harriet Spearing.....	Violation de la paix.....	25 jours.....	
90	William Johnston.....	Ivrognerie.....	3 do.....	
91	William Fletcher.....	Assaut.....	3 mois et 12 jours.....	
92	N. B. Wright.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	
93	Arthur Shore.....	do.....	6 do.....	
94	Thomas Ward.....	Larcin.....	3 mois et 4 jours.....	
95	John Blain.....	do.....	73 jours.....	
96	James Alexander.....	Dettes.....	13 do.....	
97	N. B. Wright.....	Mépris de cour.....	8 do.....	
98	George McCruther.....	do do.....	10 do.....	
99	Abraham Scryber.....	do do.....	10 do.....	
100	James Lawson.....	Dettes.....	1 do.....	
101	James McCallum.....	Quitté le service d'un navire.....	15 do.....	
102	William More.....	do do do.....	15 do.....	
103	Christopher Nowlan.....	do do do.....	15 do.....	
104	Thomas Bagnall.....	Larcin.....	82 do.....	
105	John Sibbald.....	do.....	2 do.....	
106	Benjamin Briggs.....	do.....	48 do.....	
107	Henry Benson.....	Ivrognerie.....	24 do.....	
108	Martin McManus.....	do.....	2 do.....	
109	Richard McKay.....	Mépris de cour.....	6 do.....	
110	William Sheelar.....	Bestialité.....	65 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
111	Edward Sanders.....	Aider à libérer des prisonniers.....	25 do.....	
112	James Spearing.....	Larcin.....	24 do.....	
113	John Morrison.....	Ivrognerie.....	6 do.....	
114	Judith McCarthy.....	do.....	2 do.....	
115	William Moffatt.....	Larcin.....	66 do.....	
116	Andrew Snyder.....	do.....	38 do.....	
117	James Barry.....	Ivrognerie.....	3 do.....	
118	Sarah Rodgers.....	Vagabondage.....	16 do.....	
119	Robert Watt.....	Désobéir aux ordres sur un navire.....	14 do.....	
120	James McCord.....	Assaut.....	2 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
121	Perrie Legris.....	do.....	66 do.....	
122	William Erridge.....	Larcin.....	4 mois et 12 jours.....	
123	Patrick Garrigan.....	Dettes.....	1 jour.....	
123	William Johnston.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	
125	William Morris.....	Dettes.....	1 mois.....	
126	William Thompson.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	
122	James Mack.....	Larcin.....	4 mois et 2 jours.....	
128	Michael Hayes.....	Ivrognerie.....	3 jours.....	
129	James Lofty.....	Larcin.....	7 mois.....	
130	Edward Shore.....	Menaces.....	2 jours.....	
131	Patrick McLaughlin.....	Ivrognerie.....	3 do.....	
132	William Revels.....	Larcin.....	4 mois et 17 jours.....	
133	N. B. Wright.....	Ivrognerie.....	8 jours.....	
134	George Gill.....	Assaut.....	6 mois.....	
135	Michael Hayes.....	Ivrognerie.....	2 jours.....	
136	Charles Collins.....	Delirium Tremens.....	8 do.....	
137	Francis McShane.....	Ivrognerie.....	2 do.....	
138	Arther O'Keefe.....	Mépris de cour.....	6 do.....	
139	William Johnston.....	Dettes.....	3 do.....	
140	Robert Coulter.....	Ivrognerie.....	2 do.....	

## No. 24.—(Continuation.)

No.	N O M S .	NATURE DU DÉLIT.	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
141	Mary Kelly.....	Folie .....	22 jours .....	Envoyé à l'a- sile
142	Francis McAuley .....	Mépris de cour.....	3 do .....	
143	Isaac H. Fry .....	Dettes .....	36 do .....	
144	John D. McInnis .....	do .....	10 do .....	
145	Joseph Anderson .....	Ivrognerie .....	2 do .....	
146	John Bell .....	do .....	4 do .....	
147	Charles Smith .....	do .....	2 do .....	
148	William Young .....	do .....	2 do .....	
149	Lyman Fisk .....	Dettes .....	3 do .....	
150	Samuel McFarland .....	do .....	17 do .....	
151	Michael Hayes .....	Ivrognerie.....	1 mois.....	
152	James Campaigne .....	Dettes .....	5 jours .....	
153	William Underwood .....	do .....	1 do .....	
154	Thomas Croman .....	do .....	56 do .....	
155	John Dunn .....	Ivrognerie .....	3 do .....	
156	Francis McGurk .....	do .....	2 do .....	
157	John Bowman .....	do .....	2 do .....	
158	John Dunn .....	do .....	3 do .....	
159	Oliver Bradley .....	Assaut .....	3 do .....	
160	John Wright .....	Dettes .....	4 do .....	
161	James Norwill .....	Assaut .....	1 mois .....	
162	Robert Dickey .....	Dettes .....	5 jours .....	
163	Isaiah Winters .....	do .....	1 do .....	
164	Michael Hayes .....	Ivrognerie .....	4 do .....	
165	John Heyden .....	Dettes .....	9 do .....	
166	David Lafrenier .....	do .....	4 do .....	
167	John Elliott .....	Mépris de cour .....	8 do .....	
168	Collingwood Harris .....	do do .....	8 do .....	

Je, Benjamin Walker Smith, Shérif du Comté de Simcoe, certifie par les présentes que l'Etat ci-dessus est un état correct de tous les Prisonniers reçus dans la Prison de mon Comté, depuis le premier Janvier 1855, et dans la Prison à cette date, indiquant la cause et le terme de leur détention.

B. W. SMITH,

*Shérif,*

*Comté de Simcoe.*

No. 25.

ÉTAT de tous les PRISONNIERS REÇUS dans la PRISON des COMTÉS UNIS DE STORMONT, DUNDAS et GLENGARRY, depuis le premier jour de Janvier 1855, indiquant la cause et le terme de détention, avec ensemble le nombre de Prisonniers en Prison le premier jour de Janvier 1855.

NOMS.	POUR CRIME.	TERME DE DÉTENTION.	Prisonniers en prison le 1er janvier 1855.	Total pour Crimes.	Total pour dettes à la cour supérieure.	Total pour dettes et mépris à la cour de division.	REMARQUES.
1 James Price	Assaut	3 janvier 1855, au 12 février 1855.	1	1	1	1	
2 Joseph Lonier	do	22 février do		1			
3 Thomas Hanlen	do	11 mars do		1			
4 Nelson Farlinger		12 do do	1		1		
5 James Hanchet		22 mai do	1		1		
6 Hugh McLennan		29 do do		1			
7 John Shenick	Assaut	5 juin do		1			
8 Joseph Delong	Larcin	16 do do		1			
9 Argus Crites	Assaut	23 do do		1			
10 Richard Greer	do	10 juillet do		1			
11 Flora Greer	do	do do do		1			
12 John McDonald	Fou criminel	24 do do		1			
13 Henry Gressor	Assaut	7 août do		1			
14 George C. Gallinger	do	do do do		1			
15 Selvester Barnes	Larcin	16 octobre do		1			Placer des pierres sur les Rails, et envoyer pour 3 ans au pénitencier.
16 Henry Lehué	Met. des pier. sur un chem. de fer.	17 do do		1			
17 Michael Kelly	Fou criminel	3 décembre do au 25 janvier 1856.		1			

18 John McRae		24 do		do	do	1	
19 Hugh McLennan		do do		do	do	1	
20 Jacob Vincent	Assaut	do do		do	do	1	
21 Solomon Gallinger	do	25 do		do	do	1	
22 Donald McIntosh		do do		do	do	1	
23 Rose McNiel	Infanticide	26 do		do	do	1	
24 Frances Saiton	Larcin	5 janvier 1856		do	do	1	
25 Thomas McGrath	Assaut	20 do		do	do	1	
26 William Tilton	do	28 mars do		do	do	1	
27 Michael Billow		24 avril do		do	do	1	
28 William Blair	Assaut	12 avril do		do	do	1	
29 Norman McDonald	do	19 do		do	do	1	
30 James Doran	Fou criminel	24 mai do		do	do	1	
31 Robert Ranson	Mis le feu à une grange	25 juin do		do	do	1	
32 Robert Campbell		11 juillet do		do	do	1	
33 Murdoch McLeod	Assaut	31 do		do	do	1	
34 James Dulong	Folie	26 do		do	do	1	
35 Ann Miller	Assaut	27 do		do	do	1	
36 Duncan Camhron	Vendre des liqueurs sans licence	do do		do	do	1	
37 Joseph Point	Assaut	26 août do		do	do	1	
38 John Massoua	do	3 oct-bre do		do	do	1	
39 John McDougall	Quitté le service	28 do		do	do	1	
40 James Ira Hess	Assaut	29 do		do	do	1	
41 James Doran	Folie	28 novembre do		do	do	1	
42 George Carpenter	Repris	29 do		do	do	1	
43 Ann Carpenter	Volé la malle	do do		do	do	1	
44 Kenneth Urquart	do	3 décembre do		do	do	1	
45 Antoine Bessnet	do	26 do		do	do	1	
46 Julia Bessnet	Mis le feu à une maison	29 do		do	do	1	
47 Frances Bessnet	do	do do		do	do	1	
48 John O'Grady	do	do do		do	do	1	
49 Norman McDonald	Vol de cheval	14 janvier 1857, en prison attend. son proc.		do	do	1	
50 Julia Ruseau	Assaut	18 do		do	do	1	
51 Mary Ruseau	do	9 février do		do	do	1	
52 Catharine Golliff	do	do do		do	do	1	
53 Christy McLeod	Infanticide	15 mars do		do	do	1	
54	Larcin	do do		do	do	1	

1052

No. 25.—(Continuation.)

NOMS.	POUR CRIME.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
55 Michael McLachlan.....	1	22 mars 1857 jusq. 28 avril 1857.	.....
56 James Bird.....	1	31 do do jusq. 4 do do.	.....
57 Nancy Cregan.....	.....	2 avril do en pris. attend. son proc.	.....
58 Solomon Rainy.....	1	do do jusq. 2 avril 1857.	.....
Total.....	45	Total.....	.....
			Total pour dettes et mépris à la cour supér. 10
			Total pour des dettes à la cour supérieure. 3
			Total pour Crimes. 45
			Prisonniers en prison le 1er janvier 1855. ....

D. F. MCINTYRE,  
*Sherif,*  
*Stormont, Dundas et Glengarry.*

BUREAU DU SHÉRIFF,  
 CORNWALL, 4 mai 1857.

## No. 26.

ETAT RELATIF AUX PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DE BERLIN, depuis le 1er Janvier 1855.

MOIS.	NOMS.	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE DÉTENTION.
Demeurant en prison le 1er janvier 1855 ...	{ H. C. Barnaby.....	Dettes— <i>Ca. Re et Ca. Sa.</i>	2 ans 4 mois et 5 jours.
	{ Jacob Steller .....	Larcin .....	6 mois.
	{ Henry Kimpel .....	do .....	43 jours.
5 janvier 1855....	David B. Thomas.....	do .....	120 do.
do do do .....	John Colrick .....	do .....	7 do.
14 do do .....	Benjamin W. Serman....	Félonie .....	143 do.
22 do do .....	Patrick Bowlin.....	Assaut et batterie.....	70 do.
23 do do .....	Christian Rochler.....	C. D. Dettes.....	10 do.
27 do do .....	John Mair.....	Félonie .....	159 do.
31 do do .....	Andrew Groh .....	Assaut et batterie.....	7 do.
8 février do .....	John Gilchrist.....	Vagabondage .....	5 do.
13 do do .....	Alfred Richards .....	Assaut et menaces.....	142 do.
26 do do .....	Frederick Booth.....	Quitté le serv. de s. maître	21 do.
1er mars do .....	Sebastin Weiss.....	Homicide .....	91 do.
3 do do .....	George Ross.....	Assaut et batterie.....	31 do.
15 do do .....	Francis M. Newton.....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	49 do.
30 do do .....	Christian Lanna.....	C. D. Dettes.....	21 do.
do do do .....	Sebastin Groff.....	C. C. Dettes— <i>Ca. Re.</i> ...	4 do.
4 avril do .....	Anthony Kroumuard....	do do ..	1 do.
27 do do .....	George Ross.....	Vagabondage .....	31 do.
28 do do .....	George Sheriman.....	Assaut.....	3 do.
2 mai do .....	George C Hale .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	10 do.
8 do do .....	Henry Watyer.....	Assaut.....	1 mois de calendrier.
19 do do .....	Charles Ernst.....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	14 jours.
30 do do .....	George Ross.....	Manque de cautions .....	36 do.
1er juin do .....	Horatio G. Summers .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	11 do.
16 do do .....	John Smith.....	Dettes— <i>Ca. Sa.</i> .....	127 do.
20 do do .....	Joseph Wheeler.....	Escamotage .....	6½ mois de calendrier.
7 juillet do .....	Michael Pendergrast....	Manque de cautions.....	113 jours.
13 do do .....	George Rule.....	C. D. Dettes.....	30 do.
23 do do .....	Malcolm McIntyre.....	Délit .....	30 do.
1er août do .....	Joseph Richardson.....	Manque de cautions.....	7 do.
14 do do .....	William John Crossley..	Dettes— <i>Ca. Sa.</i> .....	2 do.
15 do do .....	Martin Lacey .....	Manque de cautions.....	74 do.
23 do do .....	Moses Walden .....	Assaut.....	30 do.
27 do do .....	Noah Ziegler .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	4 do.
29 do do .....	George Mathieson .....	Refus de donner la corvée	7 do.
3 septembre do .....	Daniel Daly .....	Assaut.....	55 do.
15 do do .....	Bridget Duffy .....	Troublé la paix .....	255 do.
17 do do .....	William Thornan.....	Manque de cautions.....	19 do.
20 do do .....	Laurence Bohu .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	1 do.
21 do do .....	Daniel Mayer.....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	1 do.
22 do do .....	Amos Wilson .....	Larcin .....	123 do.
8 octobre do .....	John Boyle .....	do .....	109 do.
12 do do .....	Vanranseller Warren ..	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	18 do.
31 do do .....	Thomas Dow .....	Larcin .....	21 do.
10 novembre do .....	James Pursee.....	Assaut et batterie.....	13 do.
26 do do .....	Thomas Harvey.....	Félonie .....	183 do.
29 do do .....	Flora Thom.....	Manque de cautions.....	34 do.
30 do do .....	John McFarland.....	Quitté le serv. de s. maître	1 mois de calendrier.

## No. 26.—(Continuation.)

MOIS.	NOMS.	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE DÉTENTION.
6 décembre 1855....	William Snider .....	Effets obtenus sous de faux prétextes .....	27 jours.
do do do .....	Adam Lissler .....	do do do .....	27 do.
do do do .....	Frederick Hageman .....	do do do .....	27 do.
31 janvier 1856....	William McDonald .....	Larcin .....	153 do.
4 février do .....	John Kunkil .....	Assaut et batterie .....	3 do.
16 do do .....	Alexander Girard .....	Assaut .....	73 do.
14 mars do .....	Peter Priester .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	4 do.
29 do do .....	John Smith .....	Larcin .....	58 do.
12 avril do .....	Michael B. Jantze .....	Dettes, C. D. ....	10 do.
29 do do .....	Elias Winger .....	Larcin .....	29 do.
30 do do .....	Edward B. Butler .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	113 do.
22 mai do .....	Flora Thom .....	Personne désordonnée .....	30 do.
30 do do .....	Frederick Secker .....	Bigamie .....	235 do.
do do do .....	Elizabeth Forister .....	Manque de cautions .....	15 do.
3 juin do .....	Peter Carlisle .....	Félonie .....	37 do.
11 do do .....	Thomas Cochrane .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	10 do.
13 do do .....	Michael Miller .....	Larcin .....	61 do.
18 do do .....	John Wallace .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	2 do.
19 do do .....	Francis Readinger .....	Manque de cautions .....	4 do.
20 do do .....	John Millican .....	Larcin .....	103 do.
1er juillet do .....	Walker Oliver .....	Mettre des obstructions s. le chemin de fer .....	211 do.
3 do do .....	Christian Lennan .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	21 do.
7 do do .....	John Williams .....	Quitté le service de son maître .....	1 mois de calendrier.
11 do do .....	William McKay .....	Larcin .....	286 jours.
do do do .....	Daniel McColly .....	do .....	104 do.
12 do do .....	Henry Liesmer .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	3 do.
15 do do .....	Simon Diebel .....	do do .....	1 do.
22 do do .....	Robert Grey .....	Conduite désordonnée .....	10 do.
24 do do .....	Florence Thorn .....	Assaut et batterie .....	98 do.
do do do .....	Alexander Becket .....	do do .....	20 do.
26 do do .....	Samuel L. McLake .....	Dettes— <i>Ca. Re.</i> .....	3 do.
28 do do .....	John Cain .....	Assaut et batterie .....	30 do.
4 août do .....	George Wright .....	Manque de cautions .....	6 do.
18 do do .....	Thomas Dewey .....	Larcin .....	127 do.
20 do do .....	Jacob Musstr .....	Manque de cautions .....	25 do.
29 do do .....	George Dixon .....	Larcin .....	55 do.
1er septembre do .....	Aaron McGaoud .....	Violation du règlement municipal numéro 2 .....	33 do.
2 do do .....	David Douglass .....	Incendiat .....	148 do.
11 do do .....	Andrew Magee .....	Dettes, C. D. ....	10 do.
13 do do .....	Ernst Gassie .....	do do .....	3 do.
16 do do .....	James Law .....	Larcin .....	14 do.
do do do .....	John Flancey .....	do .....	14 do.
18 do do .....	Henry Wiedeker .....	Menaces de mettre le feu .....	3 do.
do do do .....	Martha Wiedeker .....	do do .....	3 do.
do do do .....	Christian Lenner .....	Dettes, C. D. ....	3 do.
do do do .....	Conrad Luberantz .....	do .....	10 do.
20 do do .....	Frederick Christ .....	do .....	3 do.
30 do do .....	John Schneider .....	Manque de cautions .....	2 do.
21 octobre do .....	Thomas Stapleton .....	Larcin .....	2 mois de calendrier.
22 do do .....	Robert Grey .....	Incendiat .....	1 jour.
23 do do .....	Joseph Heatling .....	Vol de cheval .....	35 do.
7 novembre do .....	George Wilford .....	Larcin .....	48 do.

## No. 26.—(Continuation.)

MOIS.	NOMS.	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE DÉTENTION.
11 novembre 1856	James Galvin	Larcin	70 jours.
14 do	Catharine Dapfer	Menace de brûler	55 do.
15 do	William C. Neall	Violation de la paix	19 do.
25 do	Charles Cilean	Manque de cautions	7 do.
27 do	Edward Barry	Larcin	40 do.
do do	John Sinclair	do	40 do.
28 do	Joseph Reinhard	Manque de cautions	120 do.
do do	Emaunce Zeigler	Larcin	131 do.
do do	John McPherson	do	83 do.
do do	Robert Walker	do	49 do.
9 décembre	Jullio Petro	Vol de cheval	42 do.
11 do	John F. Metzger	Assaut avec intention de commettre un rapt	13 do.
13 do	Morris Jackson	Vagab. et manque de caut.	150 do.
16 do	John Donaldson	Voler la malle	8 do.
23 do	Victor Long	Péculat	5 do.
24 do	John Schrobur	Dettes, C. D.	11 do.
30 do	Benjamin Thomson	Larcin	99 do.
31 do	Aaron Weaver	do	98 do.
2 janvier 1857	Henry Rickort	Dettes, C. D.	6 do.
3 do	Florence Thom.	Vol de cheval	5 do.
8 do	Henry Miller	Vol de cheval et d'une mont	111 do.
12 do	Elizabeth Bochnie	Folle	19 do.
do do	Jacob Mussor	Manque de cautions	75 do.
24 do	Jerusha Edwards	Larcin	107 do.
28 do	Donald McCloud	Assaut et batterie	30 do.
do do	Ralph Kerr	do do	4 do.
4 février	Valentine Humpel, junior.	Dettes, C. D.	10 do.
9 do	Louis Masters	Assaut et batterie	15 do.
14 do	George Green	Larcin	7 do.
16 do	Robert Meldmer	Manque de cautions	40 do.
17 do	David McClare	Assaut et batterie	17 do.
do do	William Roache	do do	12 do.
18 do	Michael Quinlin	do do	2 do.
do do	Martin Scaulin	do do	2 do.
do do	John Philips	do do	2 do.
do do	Edward Murray	do do	2 do.
do do	Thomas Philips	do do	2 do.
do do	James Hollenquer	do do	2 do.
26 do	Francis Winterberger	Dettes, C. D.	10 do.
28 do	Andrew McCally	Ivre et insultant	7 do.
2 mars	John Welsh	Assaut et menace de tuer	60 do.
6 do	Buro Early	Conduite désordonnée	67 do.
17 do	Anton Eekschroeller	Dettes, C. D.	10 do.
28 do	Care Kahl	Parjure	43 do.
1 avril	John Heiselman	Assaut et batterie	31 do.
7 do	Henry Holmes	Larcin	2 mois de calendrier.
11 do	Thomas Randall	Folie et menace de bless	26 jours.
17 do	John Wois	Larcin	25 do.
25 do	William Williams	Assaut	11 do.
4 mai	Blorenc Thom.	do	8 do.
7 juin 1856	Edward Butler	Dettes—Ca. Sa	113 do.
13 août	Calvin Butler	do —Ca. Re	36 do.
8 septembre	John Bigley	do —Ca. Re	66 do.
2 octobre	Martin Munroe	do —Ca. Re	11 do.
24 novembre	Henry Wiggs	do —Ca. Re	1 do.

## No. 26.—(Continuation.)

MOIS.	NOMS.	CAUSE DE DÉTENTION.	TERME DE DÉTENTION.
28 novembre 1856	Andrew Groh	Dettes— <i>Ca. Re</i>	167 do.
1 décembre do	Henry Groh	do — <i>Ca. Re</i>	1 do.
4 do do	John Brachler	do — <i>Ca. Sa</i>	21 do.
do do do	Jacob Brachler	do — <i>Ca. Sa</i>	1 do.
26 novembre do	James Droitt	do — <i>Ca. Sa</i>	8 do.
11 décembre do	George Seip	do — <i>Ca. Sa</i>	19 do.
18 do do	John Walsh	do — <i>Ca. Re</i>	13 do.
26 do do	John Hagan	do — <i>Ca. Re</i>	16 do.
24 janvier 1857	Conrad Duty	do — <i>Ca. Re</i>	4 do.
5 mars do	Thomas Cochran	do — <i>Ca. Sa</i>	16 do.
14 do do	Adam Dreisinger	do — <i>Ca. Re</i>	3 do.
19 do do	Samuel Roberts	do — <i>Ca. Re</i>	7 do.
26 do do	Henry Thamer	do — <i>Ca. Re</i>	30 do.
11 avril do	Peter Gamble	do — <i>Ca. Re</i>	5 do.
12 do do	Mending Schuter	C. C. — <i>Ca. Sa</i>	3 do.
15 do do	Adolph B. Schicker	C. C. — <i>Ca. Sa</i>	7 do.
22 do do	Robert Ferguson	do — <i>Ca. Re</i>	5 do.
24 do do	John Schmidt	do — <i>Ca. Re</i>	17 do.
27 do do	David Thomas	do — <i>Ca. Re</i>	14 do.
28 do do	James Lairn	do — <i>Ca. Re</i>	2 do.
9 mai do	Jacob C. Shantz	do — <i>Ca. Sa</i>	4 do.

Certifié.

GEORGE DAVIDSON,  
*Shérif.*

## No. 27.

ÉTAT DES PRISONNIERS REÇUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE WELLAND, jusqu'au 1er Janvier 1856, et jusqu'à cette date.

No.	NOMS.	CRIME.	DATE DE L'EMPRISONNEMENT.	DATE DE LA LIBÉRATION.
1	John Burke	Larcin	28 mai	6 juin.
2	John Christmas	Assaut	6 juin	6 juillet.
3	James Beavin	Larcin	20 do	3 do.
4	James B. Baker	do	28 do	3 do.
5	Christian Morningstar	Meurtre (un fou)	9 do	23 janvier 1857.
6	John B. Rouges	Fou	17 do	18 octobre.
7	James Colder	do	2 juillet	12 juillet.
8	Nancy Empey	Vagabondage	7 do	20 octobre.
9	Peter Hinkert	Larcin	20 do	16 do.
10	Elizabeth Kearney	Vagabondage	24 do	26 juillet.
11	James Colder	Fou	3 août	12 août.
12	William Jackson	Larcin	3 do	18 octobra.

## No. 27.—(Continuation.)

No.	N O M S .	C R I M E .	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.	
13	James Fegan .....	Tapage.....	5 août.	14 août.	
14	Lewis Ford .....	Larcin .....	4 do	20 octobre.	
15	Robert Gould .....	do .....	7 do	5 novembre.	
16	John Ferguson .....	Faire faux. Poffi. percep.	8 do	13 août.	
17	George Hull .....	Larcin .....	11 do	20 décembre.	
18	Mary Pphyland .....	Violer un contrat .....	18 do	7 septembre.	
19	Joseph Good .....	Conduite désordonnée.	do do	18 do	
20	James Thompson .....	Assaut .....	do do	17 do	
21	William White .....	Homicide.....	do do	20 novembre.	
22	John Robertson .....	Refus de donner la cor- vée.	23 do	28 août.	
23	Thomas Fitzgerald ...	Ivresse.....	do do	26 do	
24	John King .....	Fraude.....	24 do	do novembre.	
25	John Kockran .....	Assaut avec intention de viol.....	2 septembre	19 avril	1857.
26	Thomas Herman Hilbus	Larcin .....	do do	13 septembre	do
27	Hugh McInis .....	do .....	8 do	20 janvier	1857.
38	James Stevens .....	Menaces .....	10 do	16 septembre	do
29	Patrick Cody.....	Manque de cautions ..	17 do	25 do	do
30	William Gogan .....	Domage à la propriété	18 do	19 do	do
31	Peter Cavanagh .....	do do ..	do do	do do	do
32	Thomas Ryan .....	do do ..	do do	do do	do
33	Richard J. Conny.....	do do ..	do do	do do	do
34	Thomas Butler .....	do do ..	do do	do do	do
35	William Colwell .....	do do ..	do do	do do	do
36	Bernard Persell.....	Ivrognerie .....	24 do	24 octobre	do
37	Catherine Persell.....	Manque de cautions ..	do do	do do	do
38	Owen McGlorme .....	Assaut .....	26 do	30 septembre	do
39	Patrick O'Connor.....	Menaces .....	7 octobre	20 novembre	do
40	Edward Smith .....	Larcin .....	9 do	do février	1857.
41	James O'Neil .....	Assaut avec intention de viol.....	do do	19 avril	do
42	Parker Douglas .....	Incendiat .....	16 do	20 do	do
43	Thomas Peter Barnes..	Larcin .....	18 do	19 décembre	do
44	Thomas Herman Hilbus	do .....	19 do	31 octobre	do
45	John Hathaway .....	Manque de cautions..	25 do	3 décembre	do
46	Acy Morris .....	Larcin .....	26 do	7 novembre	do
47	Jane Dorson .....	Vagabondage .....	27 do	19 do	do
48	Williams Alkins .....	Larcin .....	29 do	do février	1857.
49	John O'Lery .....	Manque de cautions..	31 do	do novembre	1856.
50	John McLochlin.....	do do ..	7 novembre	do do	do
51	Robert Campbell.....	Reçu des effets volés..	8 do	do do	do
52	Alexander Tate .....	Larcin .....	13 do	18 do	do
53	Peter Collins .....	Délit .....	17 do	19 do	do
54	Jane Dorson .....	Vagabondage .....	3 décembre	23 do	do
55	William Sharp .....	Larcin .....	12 do	20 avril	1857.
56	Steven H. Price .....	Vol de chemin .....	26 do	16 mars	do
57	Richard Bishop.....	do do ..	do do	do do	do
58	Darius Smith .....	Vol et incendiat.....	27 do	20 avril	do
59	Alfred Smith .....	do do ..	do do	do do	do
60	David Smith .....	Manque de cautions..	29 do	6 février	do
61	Michael Hunt .....	Mépris de cœur.....	24 do	3 janvier	do
62	Abraham Burnhardt ..	do do ..	7 janvier	23 do	do
63	John Gordon .....	Délit.....	8 do	7 février	do
64	E. F. Lawdey .....	do .....	do do	do do	do
65	Samuel C. Lutz.....	Mépris de cour. f.....	16 do	14 do	do

## No. 27.—(Continuation.)

No.	N O M S .	C R I M E .	DATE DE L'EMPRISON- NEMENT.	DATE DE LA LIBÉRA- TION.
66	Henry Hale.....	Larcin .....	4 février	16 mars.
67	Henry Buritt.....	Larcin .....	do do	9 avril.
68	Zenas Fell .....	Insultes .....	23 do	29 février.
69	George Reid .....	Assaut .....	10 mars	.....
70	Jeremiah Grady .....	Menaces .....	13 do	12 avril.
71	George Sourevine .....	Larcin .....	17 do	.....
72	Henry Fourman .....	do .....	20 do	.....
73	James McIntier .....	Soupçonné de vol .....	24 do	8 avril.
74	John Connors .....	Assaut .....	6 avril	5 mai.
75	Simon Turgahny .....	Larcin .....	15 do	.....
76	Luther Lee .....	Fraude .....	8 do	.....
77	Zenas Fell .....	Mépris .....	17 do	.....
78	William Webb .....	Larcin .....	21 do	.....
79	Robert Webb .....	do .....	do do	.....
80	Henry Boomenl.....	Manque de cautions.....	22 do	.....
81	Jane Darson .....	Vagabondage .....	1 mai	.....
82	Elizabeth Kerney.....	do .....	do do	.....
83	Mme Buckley.....	do .....	14 do	.....
84	Catharine Buckley .....	do .....	do do	.....
85	Joseph Spencer .....	do .....	do do	16 mai.
86	William London.....	Assaut .....	19 do	.....

Certifié.

R. J. DOBSON,

Shérif,

Comté de Welland.

Par A. K. SCHOFIELD,

Député Shérif.

BUREAU DU SHÉRIF,

Merrittsville, 19 Mai 1857.

## No. 28.

TABLEAU des PRISONNIERS demeurant dans la PRISON du COMTÉ de WENTWORTH, le 1er jour de Janvier 1855; condamnés durant l'année 1854.

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISON- NEMENT.	TERME DE DÉTEN- TION.	REMARQUES.
1	Mary Murphy.....	Vagabondage .....	4 jours.....	.....
2	Mary Morris.....	Ivrognerie .....	25 do .....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
3	Louisa Youngman . . . . .	Larcin . . . . .	94 jours . . . . .	
4	Barney Keegan . . . . .	Ivrognerie . . . . .	6 do . . . . .	
5	Catharine Ryan . . . . .	Infanticide . . . . .	181 do . . . . .	
6	John Henry Finlay . . . . .	Meurtre . . . . .	318 do . . . . .	
7	Thomas Leonard . . . . .	Larcin . . . . .	3 do . . . . .	
8	Ann Lynch . . . . .	Ivrognerie . . . . .	4 do . . . . .	
9	James Reilly . . . . .	Larcin . . . . .	37 do . . . . .	
10	Christopher Press . . . . .	Ivrognerie . . . . .	6 do . . . . .	
11	James Allen . . . . .	Larcin . . . . .	5 do . . . . .	
12	Edward Cairy . . . . .	Vol de nuit avec effraction . . . . .	42 do . . . . .	Evadé de prison.
13	William Rolph . . . . .	Larcin . . . . .	42 do . . . . .	
14	Michael Healy . . . . .	Recel d'effets volés . . . . .	5 do . . . . .	
15	Isaac Myers . . . . .	Conspiration . . . . .	181 do . . . . .	
16	Richard Thomas . . . . .	Larcin . . . . .	12 do . . . . .	
17	Margaret Hallinan . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	10 do . . . . .	
18	Andrew Mohoney . . . . .	Assaut . . . . .	10 do . . . . .	
19	James Smith . . . . .	Vol . . . . .	155 do . . . . .	Envoyé au pénitencier provincial.
20	George King . . . . .	do . . . . .	81 do . . . . .	Envoyé à la pris. de Cayuga sur accusat. de meurtre.
21	George Brown . . . . .	Ivrognerie . . . . .	13 do . . . . .	
22	Thomas Litt . . . . .	Larcin . . . . .	61 do . . . . .	
23	Henry McVanner Judson . . . . .	Délit . . . . .	62 do . . . . .	
24	Ann Daily . . . . .	Larcin . . . . .	124 do . . . . .	
25	Samuel Murray . . . . .	Ivrognerie . . . . .	11 do . . . . .	
26	Coruelius Kane . . . . .	do . . . . .	12 do . . . . .	
27	Catherine O'Carroll . . . . .	Larcin . . . . .	59 do . . . . .	
28	James Gray . . . . .	Tiré un pist. dans la rue . . . . .	12 do . . . . .	
29	Catherine Mannior . . . . .	Vagabondage . . . . .	13 do . . . . .	
30	George Johnson . . . . .	Détruire la propriété . . . . .	14 do . . . . .	
31	Mary Kelly . . . . .	Dompage à la propriété . . . . .	19 do . . . . .	
32	George Goldfriend Stein . . . . .	Larcin . . . . .	3 do . . . . .	
33	Jane Newton . . . . .	Ivrognerie . . . . .	14 do . . . . .	
34	George Yale . . . . .	Vol . . . . .	14 do . . . . .	Décédé.
35	Michael Moore . . . . .	Larcin . . . . .	4 do . . . . .	
36	Francis Hawks . . . . .	do . . . . .	4 do . . . . .	
37	Thomas Walker . . . . .	Vol . . . . .	143 do . . . . .	
38	Simeon Myers . . . . .	Larcin . . . . .	43 do . . . . .	
39	Henry McIlvany . . . . .	Ivrognerie . . . . .	18 do . . . . .	
40	John Wheaton . . . . .	Vol de nuit avec effraction . . . . .	42 do . . . . .	Evadé de prison.
41	Mary Liberty . . . . .	Ivre et causant du désord. . . . .	19 do . . . . .	
42	Honorah Ryan . . . . .	Larcin . . . . .	94 do . . . . .	
43	Lewis, Brook . . . . .	Ivrognerie . . . . .	3 do . . . . .	
44	John McGinnis . . . . .	Larcin . . . . .	62 do . . . . .	Décédé.

E. CARTWRIGHT THOMAS,

Shérif.

Comté de Wentworth.

BUREAU DU SHÉRIF,  
Hamilton, mai 1857.

No. 28.—TABLEAU des PRISONNIERS DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de WENTWORTH, durant l'année 1855.

No.	N O M S .	CAUSE DE L'ENPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
1	Eliza McGuire .....	Ivrognerie .....	30 jours .....	.....
2	Patrick Healey .....	Larcin .....	182 do .....	.....
3	Sandy Abernethy .....	Bris de maison .....	150 do .....	Accusation non fondée.
4	James Darrah .....	Cautions de la paix .....	99 do .....	.....
5	John Watson .....	Assaut violent et vol .....	40 do .....	Évadé de prison.
6	Ann Lynch .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
7	Alexander McKillop .....	do .....	15 do .....	.....
8	Barney Keegan .....	do .....	30 do .....	.....
9	William Foster (C) .....	Accusé de felonie .....	3 do .....	Livré à la police.
10	Samuel Murray .....	Ivrognerie .....	1 do .....	.....
11	Charles Shapher .....	Cautions de la paix .....	3 do .....	.....
12	Jane Newton .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
13	George Brown .....	do .....	30 do .....	.....
14	James Gray .....	Accusé de larcin .....	7 do .....	Livré à la police.
15	Eliza Ann Findlay .....	Transporté des liqueurs spiritueuses à la prison.	30 do .....	.....
16	Henry McKellenry .....	Larcin .....	139 do .....	.....
17	Richard Thornton .....	do .....	139 do .....	.....
18	Susan Carty .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
19	James Gray .....	Accusé de larcin .....	1 do .....	Livré à la police.
20	James Gray .....	Larcin .....	69 do .....	Innocent.
21	James O'Brash .....	Accusé d'avoir volé le bureau de poste .....	4 do .....	Livré à la police.
22	Richard Hannon .....	do do .....	6 do .....	do do
23	Mary Morris .....	Ivre et caus. du désordre.	30 do .....	.....
24	James O'Brash .....	Volé le bureau de poste .....	126 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
25	James Roberts .....	Ivrognerie .....	13 do .....	.....
26	John Griffin .....	do .....	30 do .....	.....
27	Charles Bucknor .....	Larcin .....	11 do .....	Évadé de prison.
28	Mary Kerre .....	Accusé de larcin .....	8 do .....	Livré à la police.
29	Eliza McGuire .....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....
30	Jane Oakes .....	Assaut .....	2 do .....	.....
31	Francis Moseby .....	Accusé de felonie .....	5 do .....	Livré à la police.
32	John Sheveler .....	Assaut .....	4 do .....	.....
33	John Robinson .....	Larcin .....	218 do .....	.....
34	Sarah McEver .....	Quitte le service .....	8 do .....	.....
35	Eliza Ann Mott .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
36	Charlotte Elizabeth Johnson .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
37	William Maxwell .....	Poignardé .....	40 do .....	Libéré sous cautions.
38	John Smith .....	Quitte le service .....	1 do .....	.....
39	John Thompson .....	Vol .....	5 do .....	Évadé de prison.
40	Thomas McCaffery .....	Assaut .....	30 do .....	.....
41	Joseph Moore .....	Larcin .....	3 do .....	Évadé de prison.
42	Charles Hamilton (C) .....	do .....	116 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
43	William Blosscar .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
44	Nicholas Clampit .....	Conduite désordonnée .....	1 do .....	.....
45	Mary Clampit .....	do do .....	8 do .....	.....
46	Patrick Lehey .....	do do .....	30 do .....	.....
47	Mary Clampit .....	do do .....	8 do .....	.....
48	Henry Lyons .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
49	Mary Murphy .....	do .....	30 do .....	.....
50	Margaret Hallinan .....	do .....	30 do .....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNE- MENT.	TERME DE DÉTENTION.	RE M A R Q U E S .
51	Mathew Lalor .....	Assaut .....	61 jours.....	.....
52	Jane Newton .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
53	Morgan O'Brien .....	Larcin .....	229 do .....	Accusation non fondée.
54	William Johnston .....	Délit .....	97 do .....	.....
55	William H. Dant, <i>alias</i> Hely, <i>alias</i> Williamson	Obtenir cheval et voiture sous de faux prétextes.	4 do .....	Livré à la police.
56	Samuel McGee .....	Assaut .....	106 do .....	Accusation non fondée.....
57	Robert Everson .....	do .....	45 do .....	.....
58	John Williams .....	Ivre et causant du désord.	80 do .....	.....
59	Sydney A. Luther .....	Mi pris de cour .....	2 do .....	.....
60	Martin Welsh .....	Délit .....	30 do .....	.....
61	Francis Palmer .....	Assaut .....	3 do .....	Envoyé à l'hôpital.
62	Winnifred Wood .....	Ivrognerie et vagabondage	31 do .....	.....
63	Catharine Manion .....	do do	30 do .....	.....
64	Joseph Wilson .....	Cautions pour gard. la paix	50 do .....	.....
65	Mary Carey .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
66	Mary Clampit .....	do .....	30 do .....	.....
67	Christopher Brass .....	do .....	30 do .....	.....
68	Susan Carty .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
69	Christopher Kane .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
70	Robert Robinson .....	do .....	30 do .....	.....
71	James Reglin .....	do .....	1 do .....	.....
72	John Smith .....	do .....	2 do .....	.....
73	James Brown .....	do .....	1 do .....	.....
74	John Kent .....	Conduite désordonnée ..	10 do .....	.....
75	Nicholas Clampit .....	Tenir maison mal famée.	30 do .....	.....
76	Margaret Clampit .....	do .....	2 do .....	.....
77	Margaret McMichael .....	Résidant dans une maison mal famée .....	30 do .....	.....
78	Jane Oaks .....	do do do .....	30 do .....	.....
79	Mary Quigley .....	Larcin .....	35 do .....	Innocent.
80	Edward Earls .....	Ivrognerie .....	40 do .....	.....
81	Mary Morris .....	do .....	30 do .....	.....
82	Martha Whitcourt .....	Fréquenter une maison mal famée .....	30 do .....	.....
83	Margaret O'Grady .....	do do do .....	30 do .....	.....
84	Amelia Eviron .....	do do do .....	1 do .....	.....
85	Statia Burrows .....	do do do .....	30 do .....	.....
86	Margaret Coleman .....	do do do .....	30 do .....	.....
87	Richard Hannin .....	do do do .....	30 do .....	.....
88	James Collins .....	do do do .....	30 do .....	.....
89	Benjamin Clendenen .....	Assaut .....	42 do .....	.....
90	Jane Balda .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
91	Catharine Develiu .....	do .....	7 do .....	.....
92	Eliza McGuire .....	do .....	30 do .....	.....
93	Thomas McCaffery .....	Accusé de larcin .....	3 do .....	Livré à la police.
94	William Irwin .....	do do vol .....	3 do .....	do do.
95	James Crene .....	do do do .....	3 do .....	do do.
96	William Glass .....	do do do .....	3 do .....	do do.
97	David Beechine .....	Larcin .....	26 do .....	Innocent.
98	Thomas McCaffry .....	do .....	36 do .....	.....
99	William Kaveneugh .....	Conduite désordonnée ..	2 do .....	.....
100	Aatrick Kelly .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
101	John O'Neil .....	Accusé d'avoir volé un cheval .....	2 do .....	Livré à la police.

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
102	Thomas Shurety.....	Accusé de vol de cheval ..	2 jours....	Livré à la police.
103	Michael McGilligan...	do do do ..	2 do ....	do do
104	John O'Neil .....	Vol de cheval .....	21 do ....	Accusation non fondée.
105	Thomas Shurety .....	do do .....	21 do ....	Innocent.
106	Michael McGilligan...	do do .....	21 do ....	do.
107	William Erwin .....	Éclouie .....	84 do ....	Envoyé au pénitencier provincial.
108	James Creny.....	do .....	84 do ....	do do do
109	Rebecca Jones.....	Résidant dans une maison mal famée .....	22 do ....	.....
110	Elizabeth Watson.....	do do do ..	22 do ....	.....
111	John Nicholas .....	Tentative de vol .....	21 do ....	Libéré sous caution.
112	Mathew Cayen .....	Ivrognerie .....	30 do ....	.....
113	Margaret Halliman.....	do .....	30 do ....	.....
114	Donald Aldenburg .....	do .....	30 do ....	.....
115	Michael John Bell.....	Cautions pour gard. la paix	20 do ....	.....
116	Jane Newton.....	Ivrognerie .....	30 do ....	.....
117	Catharine Manion.....	do .....	30 do ....	.....
118	Thomas Mellen.....	Larcin .....	13 do ....	Innocent.
119	John O'Hare .....	Ivrognerie .....	30 do ....	.....
120	Mary Murphy .....	do .....	2 do ....	.....
121	Henry Johnson .....	do .....	4 do ....	.....
122	Robert Robertson .....	do .....	30 do ....	.....
123	Mary Carrey .....	do .....	30 do ....	.....
124	Christopher Brass .....	do .....	13 do ....	.....
125	Margaret McMichael .....	do .....	30 do ....	.....
126	Mary Morris .....	do .....	30 do ....	.....
127	Eliza Mott .....	do .....	30 do ....	.....
128	Ellen Robinson .....	do .....	30 do ....	.....
129	William Murry .....	Ivre et causant du désord.	30 do ....	.....
130	William Johnstone (C.)	Accusé de larcin .....	4 do ....	Livré à la police.
131	Ellen Florence .....	Fréquenter une maison mal famée .....	30 do ....	.....
132	William Johnstone (C.)	Larcin .....	147 do .....	.....
133	Charles Wadsworth .....	do .....	39 do ....	Accusation non fondée.
134	Edward Slattery .....	do .....	40 do ....	do do.
135	Robert Innes .....	Conduite désordonnée...	5 do ....	.....
136	Eliza McGuire.....	Ivrognerie .....	30 do ....	.....
137	William McDonald .....	do .....	11 do ....	.....
138	Martin Eagan .....	do .....	30 do ....	.....
139	James Riley .....	Larcin .....	50 do ....	Envoyé au pénitencier provincial.
140	Patrick Kelly.....	Ivrognerie .....	30 do ....	.....
141	Thomas Kelly .....	Assaut .....	30 do ....	.....
142	Jane Newton.....	Conduite désordonnée...	30 do ....	.....
143	John Weirs .....	Ivre, et endommageant la propriété .....	3 do ....	.....
144	Margaret Haldimand .....	Vagabondage .....	30 do ....	.....
145	Rebecca Brown.....	do .....	30 do ....	.....
146	Betsy McKinry.....	do .....	30 do ....	.....
147	Ralph Smith .....	Résidant dans une maison mal famée .....	30 do ....	.....
148	Henry Beecham.....	Larcin .....	31 do ....	Accusation non fondée.
149	James Duffy .....	do .....	131 do .....	.....
150	James Donnelly.....	do .....	68 do ....	.....
151	Richard Allen .....	do .....	68 do ....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
152	John Kennedy.....	Déprédation et conduite désordonnée .....	2 jours.....	.....
153	Alexander R. Wardell.	do do do ..	2 do .....	.....
154	Catherine Fitzgerald..	Conduite désordonnée ..	1 do .....	.....
155	Robert McMillan .....	Assaut .....	30 do .....	.....
156	Andrew Wise .....	Folie, menaces d'ôter la vie .....	50 do .....	Livré à son épouse.
157	Mary Kerry .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
158	John Thompson .....	Larcin .....	18 do .....	Accusation non fondée.
159	Catherine Thompson ..	do .....	18 do .....	do do.
160	Joseph Bradchild .....	Accusé de félonie .....	3 do .....	Livré à la police.
161	William Granger .....	do do .....	8 do .....	do do.
162	Joseph Bradchild .....	Félonie .....	29 do .....	Innocent.
163	William Granger .....	do .....	29 do .....	do.
164	Richard Harmoud .....	do .....	29 do .....	do.
165	John Simple .....	Destruction de propriété.	2 do .....	.....
166	John Thompson .....	Vol .....	32 do .....	Envoyé au pénitencier.
167	Henes Lipsey .....	Conduite désordonnée....	30 do .....	.....
168	Alexander Lakey .....	Ivre et causant du désord.	30 do .....	.....
169	Martin Pola .....	do do .....	7 do .....	.....
170	Margaret McMichael..	do do .....	30 do .....	.....
171	Winniford Woods.....	do do .....	30 do .....	.....
172	Eliza Ann Mott .....	do do .....	30 do .....	.....
173	Owen Friel .....	Ivrognerie .....	18 do .....	.....
174	William Danks .....	Larcin .....	5 do .....	Accusation non fondée.
175	James Huskins (C) .....	do .....	107 do .....	.....
176	Daniel Hanley .....	Accusé de vol.....	2 do .....	Elargi par G. H. Armstrong, M. P.
177	Ellen Seymour .....	Larcin .....	105 do .....	.....
178	Joseph Armstrong, M. P.	Accusé d'assaut .....	2 do .....	Livré à la police.
179	James Jenkins .....	do do .....	2 do .....	do do.
180	Patrick Connor.....	Ivrognerie .....	7 do .....	.....
181	Mary Murphy .....	Vagabondage et conduite désordonnée .....	2 do .....	.....
182	Ellen Connor .....	do do do ..	1 do .....	.....
183	Catherine Fitzgerald ..	do do do ..	30 do .....	.....
184	Jane Newton .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
185	Philip Nuet .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
186	Betry McKinstry .....	do .....	30 do .....	.....
187	Thomas Waldron .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
188	Mathew Lalor .....	Assaut .....	30 do .....	.....
189	Rebecca Brown .....	Larcin .....	96 do .....	.....
190	Jane Bowen .....	Ivrognerie .....	1 do .....	.....
191	Elizabeth Kettleworth..	do .....	30 do .....	.....
192	Jeremiah Murphy .....	do .....	15 do .....	.....
193	Mary Murphy .....	Vagabondage .....	27 do .....	.....
194	Margaret Hallinan.....	do .....	30 do .....	.....
195	Mary Cerry .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
196	Janet Wilson .....	do .....	30 do .....	.....
197	Eliza McGuire .....	do .....	30 do .....	.....
198	Thomas Keeler .....	Assaut .....	4 do .....	.....
199	George Meme .....	do .....	4 do .....	.....
200	Patrick Madigann .....	do .....	29 do .....	.....
201	Patrick Devine .....	Ivrognerie .....	1 do .....	.....
202	John Ackworth .....	Assaut .....	30 do .....	.....

## No. 28—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	R E M A R Q U E S .
203	Joseph Lee.....	Larcin .....	36 jours....	Envoyé au pénitencier provincial.
204	Barney Keegan.....	Ivrognerie .....	2 do .....	.....
205	Ellen Henry.....	Assaut .....	2 do .....	.....
206	Andrew Thompson.....	Accusé de larcin.....	3 do .....	Livré à la police.
207	Patrick Brew.....	Conduite désordonnée .....	8 do .....	.....
208	John McDonald.....	Ivrognerie .....	13 do .....	.....
209	Patrick Conner.....	do .....	3 do .....	.....
210	Margaret McMichael.....	do .....	30 do .....	.....
211	Winifred Wood.....	do .....	30 do .....	.....
212	John Amo.....	Assaut avec intention, etc.	170 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
213	Francis Mahon.....	Ivre et causant désordre..	13 do .....	.....
214	James Scott.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
215	Lucius Culver.....	do .....	3 do .....	.....
216	Samuel English.....	Larcin .....	76 do .....	.....
217	Thomas Fitzgerald.....	Ivrognerie .....	10 do .....	.....
218	Catherine Minnion.....	do .....	11 do .....	.....
219	Edward Mayby .....	Marchandises obtenues sous de faux prétextes.	78 do .....	.....
220	Stewart Doherty.....	Ivre et causant désordre..	2 do .....	.....
221	Charlotte Jones.....	Larcin .....	42 do .....	.....
222	Daniel Oldenburgh.....	Assaut violent avec me- naces de tuer.....	14 do .....	Innocent.
223	Richard McGee.....	Refus de donner la cor- vée .....	1 do .....	.....
224	Michael Fitzmaurice .....	Caut. pour garder la paix.	10 do .....	.....
225	Daniel Cau'ay.....	Larcin .....	20 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
226	John Burns.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
227	Catherine Fitzgerald.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
228	Thomas Finn.....	Assaut .....	4 do .....	.....
229	Charles Domain.....	Larcin .....	93 do .....	.....
230	James Patten.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
231	Catherine Manion.....	Conduite désordonnée.....	5 do .....	.....
232	Betsy Sheldon.....	do do .....	30 do .....	.....
233	Betsy McKinstry.....	do do .....	30 do .....	.....
234	William Williamson.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
235	Ann Clark (C.).....	Larcin.....	3 do .....	Libéré sous cautions.
236	Mary Cairy.....	Ivre, et détruisant la pro- priété .....	30 do .....	.....
237	Michael Lennon.....	Ivre, et conduite désor- donnée.....	1 do .....	.....
238	Ann Scott.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
239	Catherine Manion.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
240	Mary Murphy.....	do do .....	15 do .....	.....
241	Eliza McGuire.....	do do .....	30 do .....	.....
242	Mary Ann Williams(C.).....	do do .....	3 do .....	.....
243	Ann Gerwin.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
244	Thomas Nelson Green.....	Ivre et causant désordre..	30 do .....	.....
245	Edward Smith.....	do do .....	13 do .....	.....
246	John Manning.....	Larcin .....	150 do .....	.....
247	Jane Newton.....	Coureuse de rue .....	30 do .....	.....
248	Winifred Woods.....	do do .....	30 do .....	.....
249	Charles Boyle.....	Assaut .....	2 do .....	.....
250	Margaret Halliman.....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
251	Smith Maig (C) . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	3 jours . . . . .	
252	James H. Divingstone . . . . .	Cautions pour garder la p . . . . .	16 do . . . . .	
253	Patrick Devine, senior . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
254	James Scott . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	
255	Cornelius Croley . . . . .	Larcin . . . . .	3 do . . . . .	Livré à la police.
256	Cornelius Croley . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	
257	John Kane . . . . .	Ivre et causant du désor. . . . .	135 do . . . . .	
258	Mary Ann Hooper . . . . .	Larcin . . . . .	98 do . . . . .	Innocent.
259	Thomas Norman . . . . .	Accusé d'avoir poignardé. . . . .	24 do . . . . .	Livré à la police.
260	Henry Green . . . . .	S'être exposé . . . . .	30 do . . . . .	
261	Henry Green . . . . .	Caution pour garder la p . . . . .	75 do . . . . .	
262	Thomas Cook . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
263	Thomas McLroy . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
264	William Farrell . . . . .	Détruire la propriété . . . . .	18 do . . . . .	
265	William Farrell . . . . .	Assaut . . . . .	18 do . . . . .	
266	Sarah Maria Johuson . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
267	James Kydd . . . . .	Accusé de Larcin . . . . .	9 do . . . . .	Livré à la police.
268	Ann Hannan . . . . .	Larcin . . . . .	83 do . . . . .	Innocent.
269	John Horman . . . . .	Ivrognerie . . . . .	15 do . . . . .	
270	John Peter Ackworth . . . . .	Assaut . . . . .	31 do . . . . .	
271	Mary Cairy . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
272	Magaret McMichael . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	
273	Betsy McKinsty . . . . .	do . . . . .	34 do . . . . .	Fou.
274	Sarah Kennedy . . . . .	Cautions pour garder la p . . . . .	18 do . . . . .	
275	Jane Oakes . . . . .	do do do . . . . .	40 do . . . . .	
276	Sarah Oakes . . . . .	do do do . . . . .	49 do . . . . .	
277	John Welsh . . . . .	Assaut et do do . . . . .	13 do . . . . .	
278	Eliza McGuire . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
279	Ann Jarvin . . . . .	do . . . . .	11 do . . . . .	
280	Sarah Cullen . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	
281	Elixa Beaton . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	
282	James Boyd . . . . .	do . . . . .	5 do . . . . .	
283	William Mathaur . . . . .	Cautions pour garder la p . . . . .	12 do . . . . .	
284	William Connelly . . . . .	Mépris de cour . . . . .	20 do . . . . .	
285	James Kydd . . . . .	Larcin . . . . .	210 do . . . . .	
286	Robert Learmont . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
287	Jane Newton . . . . .	Ivre et causant du désor. . . . .	30 do . . . . .	
288	Catharine Fitzgerald . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	
289	Eliza Mott . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	
290	Mary Murphy . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	
291	Winifred Woods . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	
292	Edward Proctor . . . . .	Cautions pour garder la p . . . . .	27 do . . . . .	
293	Catharine Mannion . . . . .	Ivre et causant du désor. . . . .	30 do . . . . .	
294	Thomas Prenderville . . . . .	Larcin . . . . .	178 do . . . . .	
295	James Henry Livingston . . . . .	do . . . . .	117 do . . . . .	
296	James Reilly . . . . .	do . . . . .	206 do . . . . .	
297	Thomas Cochrane . . . . .	Ivre et causant du désor. . . . .	30 do . . . . .	
298	Timothy Drummond . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
299	Ann Ford . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	30 do . . . . .	
300	Jane Mitchell . . . . .	Fréquentant une maison mal famée . . . . .	3 do . . . . .	
301	Josephine Sinclair . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	
302	Daniel Hauily . . . . .	do do do . . . . .	3 do . . . . .	
303	William Charles New- ark (C) . . . . .	Accusé de larcin . . . . .	3 do . . . . .	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
304	Mary Cawley .....	Résidant dans une maison mal famée. ....	30 jours.....	
305	Betsey Sheldon .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
306	William Charles Newark (C) .....	Larcin .....	65 do .....	Accusation non fondée.
307	Thomas Norman.....	Poignarder avec int. etc.	100 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
308	Daniel Hanley .....	Vol .....	99 do .....	do do do
309	James Spiers.....	do .....	99 do .....	do do do
310	Edward Payne.....	Ivrognerie .....	30 do .....	
311	Thomas Donnelly.....	Larcin .....	74 do .....	Accusation non fondée.
312	Samuel Murry .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
313	Barney Keegan.....	do .....	30 do .....	
314	James Scott.....	do .....	30 do .....	
315	Ann Jerwin.....	do .....	12 do .....	
316	Sarah Quin .....	Détruire la propriété .....	2 do .....	
317	John Willis (C).....	Ivre et causant du désor. ....	30 do .....	
318	John Pace .....	Quitté son maître .....	10 do .....	
319	Jessie Ross .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
320	Joseph Warkle .....	Vol .....	90 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
321	Thomas Conkley.....	Vendre des liqueurs spir. ....	30 do .....	
322	Catharine Gray.....	Résidant dans une maison mal famée.....	30 do .....	
323	Francis McEllroy.....	Vagabondage .....	30 do .....	
324	John McGuire.....	Accusé de Félonie.....	2 do .....	Livré à la police.
325	George Dowd .....	do do .....	2 do .....	do do
326	Sydney Belleille.....	do do .....	2 do .....	do do
327	Eliza McGuire .....	Vagabondage .....	30 do .....	
328	Rebecca Brown.....	do .....	30 do .....	
329	Susan Carty .....	do .....	30 do .....	
330	Margaret McMichael.....	do .....	30 do .....	
331	Henry Yates.....	Vendre du mauvais bœuf.....	20 do .....	
332	Robert Roleston .....	Mépris de cour.....	2 do .....	
333	Elizabeth Smith .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
334	Joseph Benson .....	do .....	19 do .....	
335	Ann Jervin .....	do .....	30 do .....	
336	Catharine Manion.....	do .....	30 do .....	
337	John Smith .....	Ivre et causant du désor. ....	30 do .....	
338	James Bryden .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
339	James Hornell.....	Suspect de félonie.....	1 do .....	Livré à la police.
340	Mary Cairy.....	Ivrognerie .....	30 do .....	
341	Thomas Cook .....	Accusé de félonie .....	2 do .....	Livré à la police.
342	James Fents .....	Cautions pour garder la p. ....	2 do .....	
343	Thomas Cochrane .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
344	Samuel McMin.....	Vente de Liqueurs sans licence.....	20 do .....	
345	Daniel Monagan .....	Assaut.....	14 do .....	
346	Frederick Harting .....	Accusé de larcin .....	2 do .....	Livré à la police.
347	Henry Lyons.....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	
348	Matthew Lalor .....	Cautions pour garder la p. ....	5 do .....	
349	Frederick Harting.....	Larcin .....	50 do .....	Innocent.
350	Joseph Gibson.....	Assaut.....	3 do .....	
351	Lewis Barter.....	Argent obtenu sous de faux prétextes .....	3 do .....	Livré à la police.
352	John Bradley.....	do do do .....	3 do .....	do do

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
353	Henry Connor.....	Vol de nuit avec effraction	8 jours....	Libéré sous caution.
354	Thomas Singer.....	Ivrognerie.....	12 do.....	.....
355	William Coleman.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
356	William Lansby.....	do.....	30 do.....	.....
357	James McJarr.....	Ivrognerie.....	15 do.....	.....
358	Michael Mooney.....	do.....	30 do.....	.....
359	Samuel Murray.....	do.....	30 do.....	.....
360	James Watson.....	do.....	15 do.....	.....
361	Dennis Duval.....	Accusé de rapt.....	8 do.....	Conduit à Niagara.
362	Abel Begy.....	Assaut.....	30 do.....	.....
363	Joseph Clansey.....	Ivre et caus. du désordre.	1 do.....	.....
364	William Adams.....	Vol de cheval.....	55 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
365	Lewis M. Tailor.....	Vol.....	43 do.....	Evadé de la prison.
366	Mary Campbell.....	Ivre et caus. du désordre.	10 do.....	.....
367	Eliza McGuire.....	do do.....	30 do.....	.....
368	Rebecca Brown.....	do do.....	30 do.....	.....
369	Elizabeth Smith.....	do do.....	30 do.....	.....
370	Jessie Ross.....	do do.....	30 do.....	.....
371	Susan Carty.....	do do.....	30 do.....	.....
372	Mary Doyle.....	do do.....	30 do.....	.....
373	Samuel Cooper.....	Larcin.....	61 do.....	.....
374	William Graham.....	do.....	151 do.....	.....
375	Edward Todd.....	Ivrognerie.....	15 do.....	.....
376	Thomas Slugget.....	do.....	30 do.....	.....
377	Joseph Owen.....	do.....	10 do.....	.....
378	John Connell.....	Accusé de larcin.....	7 do.....	Livré à la police.
379	Mary Connell.....	Assaut.....	61 do.....	.....
380	Francis McLroy.....	Ivrognerie.....	15 do.....	.....
381	Charles Henry Raymond.....	Larcin.....	15 do.....	Innocent.
382	John Blakeny.....	Poignardé av. un couteau	94 do.....	Décédé en prison.
383	Henry McIlvany.....	Larcin.....	205 do.....	.....
384	Margaret McMichael.....	Ivrognerie et vagabondage	30 do.....	.....
385	Mary Cairy.....	do do.....	30 do.....	.....
386	Eliza Ann Mott.....	do do.....	30 do.....	.....
387	Alexander Leonard (C.).....	S'exposer lui-même.....	30 do.....	.....
388	Thomas Kilvington.....	Détruire la propriété.....	3 do.....	.....
389	Jane Mulligan.....	Larcin.....	84 do.....	.....
390	John Connell.....	do.....	143 do.....	.....
391	Ann Jerwin.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
392	Julia Wilson.....	Larcin.....	197 do.....	.....
393	Ann Sullivan.....	do.....	186 do.....	.....
394	Mathew Lalor.....	Assaut et ivrognerie.....	8 do.....	.....
395	William Barnes.....	Ivrognerie.....	5 do.....	.....
396	John Garity.....	do.....	5 do.....	.....
397	Robert McCulloch.....	Assaut.....	4 do.....	.....
398	John A. McDonald.....	Mépris de cour.....	3 do.....	.....
399	Henry Connor.....	Vol de nuit avec effraction	7 do.....	Innocent.
400	Abel Beggy.....	Assaut.....	2 do.....	.....
401	Flora McKay.....	Détruire la propriété et ivrognerie.....	80 do.....	.....
402	Charlotte Temple.....	Larcin.....	100 do.....	.....
403	Alexander Sharp.....	do.....	97 do.....	.....
404	Richard Call.....	Poignardé av. intention, etc	27 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.

## No. 25.—(Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
405	Catharine Manion	Ivrognerie	13 jours	
406	Lewis M. Martin	Mépris de cour	2 do	
407	Dominick Howard	do do	20 do	
408	Jeannette Wilson	Vagabondage	30 do	
409	Susan Carty	do	30 do	
410	Rebecca Brown	do	30 do	
411	Margaret White	do	30 do	
412	Elizabeth Smith	do	30 do	
413	Samuel Carter (C.)	Larcin	8 do	Évadé de la prison.
414	James Davis (C.)	do	13 do	Accusation non fondée.
415	Honora Wilson	Caution p. garder la paix	8 do	
416	Edward Akin	Larcin	99 do	
417	James Young	Vagabondage	30 do	
418	Mary Cairy	do	30 do	
419	Morris Begley	Larcin	5 do	Accusation non fondée.
420	John Mann	Conduite désordonnée	1 do	
421	Thomas Connory	Ivrognerie	30 do	
422	Margaret Connory	Larcin	65 do	
423	Laurence Connory	do	174 do	
424	James Connory	do	2 do	Innocent.
425	Susanah Connory	do	62 do	
426	Swinton Harrison	Caution p. garder la paix	138 do	
427	Richard Blackwell	Larcin	56 do	Innocent.
428	Margaret McMichael	Vagabondage	30 do	
429	Mary Cumming	Caution p. garder la paix	6 do	
430	Derby Leahy	Ivrognerie	30 do	
431	Hugh Langshaw	Rapt	347 do	
432	Samuel McKelvey	Félonie	49 do	Accusation non fondée.
433	Elizabeth Seymour	Délit	76 do	
434	Henry Wilber	Félonie	179 do	Envoyé au pénitencier provincial.
435	Duncan McDonald	Ivre et caus. du désordre	21 do	
436	George McDermot	do do	30 do	
437	John Duffy	Larcin	43 do	Accusation non fondée.
438	Mary Quin	Assaut	30 do	
439	Patrick McGurk	Caution p. garder la paix	40 do	
440	Charles Summers	Larcin	56 do	Envoyé au pénitencier provincial.
441	Fanny Summers	do	56 do	do do do.
442	John Bull	do	8 do	Libéré sous caution.
443	Frixty Hall	do	219 do	
444	Christian Alex.	Accusé de félonie	3 do	Livré à la police.
445	Robert Fisher	Larcin	128 do	
446	Charles Bloods (C.)	do	128 do	
447	Susan Carty	Ivrognerie	30 do	
448	Margaret White	do	30 do	
449	Rebecca Brown	do	30 do	
450	Jeannette Wilson	do	30 do	
451	Christina Alex.	Félonie	37 do	Accusation non fondée.
452	Moses May	Larcin	86 do	Innocent.
453	William Spalding	do	37 do	
454	John Nicholas	do	35 do	Accusation non fondée.
455	Margaret Phelan	Résidant dans une maison mal famée	30 do	
456	Sarah Oaks	do do do	30 do	
457	Jane Oaks	do do do	30 do	

## No. 14.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISON- NEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	R E M A R Q U E S .
458	John Davis.....	Fréquenter une maison mal famée .....	30 jours .....	
459	James Taylor.....	do do do .....	30 do .....	
460	Thomas Delcey.....	Caut. pour garder la paix	124 do .....	
461	John Cochlin .....	Assaut .....	31 do .....	
462	Margaret King .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
563	Thomas Hanly, <i>alias</i> John Manning.....	Larcin .....	50 do .....	Envoyé au pénitencier pro- vincial.
464	Patrick Quigly.....	Mener son cheval immod.	30 do .....	
465	James Gaskins (C.)....	Larcin .....	66 do .....	
466	William Matham .....	Maison mal famée .....	30 do .....	
467	Samuel Baker .....	Larcin .....	44 do .....	
468	Patricious Maher.....	Conduite désordonnée ..	3 do .....	
469	James H. Levingstone..	Ivrognerie .....	30 do .....	
470	Thomas Mannihon .....	do .....	30 do .....	
471	Mary Cairy .....	do .....	30 do .....	
472	Catherine Mannion .....	do .....	30 do .....	
473	Margaret Halliman .....	do .....	30 do .....	
474	Stephen Begley .....	do .....	30 do .....	
475	Patrick Preston.....	Vagabondage .....	32 do .....	Envoyé à l'hôpital.
476	Alexander Muir .....	Larcin .....	210 do .....	
477	John Taylor.....	Ivrognerie et assaut. ....	30 do .....	
478	John Black.....	do .....	30 do .....	
479	Alexander Rollo .....	Ivre et causant du désord.	31 do .....	
480	Thomas Miller.....	Vol d'argent .....	106 do .....	Accusation non fondée.
481	John Boice .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
482	Turner Dawson (C.)....	Caut. pour garder la paix.	23 do .....	
483	Patrick Maber .....	Vagabondage .....	30 do .....	
484	Spencer Harris .....	Caut. pour garder la paix.	90 do .....	
485	Alexander Johnson (C.)	Larcin .....	18 do .....	Innocent.
486	Charlotte Shannon .....	Vagabondage .....	30 do .....	
487	John Ryan.....	Rapt.....	159 do .....	Envoyé au pénitencier pro- vincial.
488	Patrick Devine, junior	Accusé de délit.....	3 do .....	Livré à la police.

E. CARTWRIGHT THOMAS,

*Shérif,*  
*Comté de Wentworth.*BUREAU DU SHÉRIF,  
Hamilton, mai 1857.

No. 28.—TABLEAU DES PRISONNIERS DÉTENUS DANS LA PRISON DU COMTÉ DE WENTWORTH, durant l'année 1856.

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
1	Joseph Miller.....	Mépris de cour.....	1 jour.....	.....
2	Patrick Devine, junior..	Détruire la propriété ..	30 do.....	.....
3	Isabella Minix.....	Larcin.....	40 do.....	.....
4	Rebecca Brown.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
5	Patrick Giklay.....	Ivrognerie.....	15 do.....	.....
6	John Cunningham.....	do.....	1 do.....	.....
7	Susan Carty.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
8	Janette Wilson.....	do.....	30 do.....	.....
9	John Hunter.....	Ivre et causant du désord.	30 do.....	.....
10	Catherine Forbes.....	Larcin.....	34 do.....	.....
11	Margaret McMichael.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
12	James Henry.....	Larcin.....	110 do.....	.....
13	John Peter Ackworth.....	Caut. pour garder la paix.	82 do.....	.....
14	Mary Cairy.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
15	Catherine Marnion.....	do.....	30 do.....	.....
16	John Macsey.....	Détruire la propriété ..	59 do.....	.....
17	Stephen Begley.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
18	William Harbour.....	Assaut sur des constables.	44 do.....	.....
19	Margaret King.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
20	John Nugent.....	Accusé de felony.....	2 do.....	Livré à la police.
21	Henry Smith.....	Larcin.....	5 do.....	Libéré sous cautions.
22	Thomas Bedou.....	Assaut.....	59 do.....	.....
23	John Taylor.....	Ivrognerie et délit.....	30 do.....	.....
24	Margaret Halliman.....	Résidant dans une maison mal famée.....	30 do.....	.....
25	Catherine Fitzgerald.....	do do do.....	30 do.....	.....
26	Jane Blakeney (C.).....	Tenant do do.....	30 do.....	.....
27	John McKeever.....	Détruire la propriété ..	30 do.....	.....
28	Patrick Brady.....	Ivrognerie.....	9 do.....	.....
29	John Nugent.....	Vol de cheval.....	127 do.....	Envoyé au pénitencier pro- vincial.
30	do.....	do do.....	127 do.....	do do do.
31	Jessie Smith.....	Larcin.....	82 do.....	.....
32	William C. Newark (C.).....	do.....	132 do.....	.....
33	Ellen Henry.....	Felonie.....	79 do.....	.....
34	William Draham.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
35	Thomas N. Green.....	do.....	30 do.....	.....
36	John Duffy.....	do.....	28 do.....	.....
37	John Boyce.....	Ivre et causant du désord.	25 do.....	.....
38	William Johnson.....	Fou, menaçant de détruire la propriété.....	155 do.....	.....
39	Ann Onion.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
40	Rebecca Brown.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
41	Patrick Preston.....	Ivrognerie.....	30 do.....	.....
42	Robert Cox.....	do.....	30 do.....	.....
43	Emily Youngs.....	Vagabondage.....	34 do.....	.....
44	John Shehey.....	do.....	30 do.....	.....
45	Margaret McMichael.....	do.....	30 do.....	.....
46	Margaret Maloney.....	Accusé d'avoir fait passer de fausse monnaie.....	4 do.....	Livré à la police.
47	Susan Carty.....	Vagabondage.....	30 do.....	.....
48	Margaret Connor.....	Larcin.....	82 do.....	.....
49	John Baker.....	Assaut.....	59 do.....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'ENPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
50	Jane Dallas.....	Assaut .....	5 jours.....	.....
51	Catherine Marmion.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
52	James Crooks.....	Assaut .....	59 do.....	.....
53	Mary Cairy.....	Ivrognerie .....	30 do.....	.....
54	Thomas Conner.....	do .....	30 do.....	.....
55	Frederick Hock.....	Larcin .....	78 do.....	.....
56	Margaret King.....	Ivre et caus. du désordre.	39 do.....	.....
57	Anthony Murphy.....	Accusé d'avoir obstrué les lisses du chemin de fer G. W. ....	3 do.....	Amené devant un magistrat.
58	Jeremiah Bartley.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
59	John Menzies.....	Caut. pour garder la paix	43 do.....	.....
60	Anthony Murphy.....	Placé des obstruet. sur les lisses du c. de f. G. W.	43 do.....	Accusation non fondée.
61	William Hiscock.....	Ivre et caus. du désordre.	30 do.....	.....
62	Charles Hiscock.....	do do.....	30 do.....	.....
63	Thomas McGorman.....	Homicide.....	317 do.....	.....
64	James Ferris.....	Assaut et mépris de cour .....	4 do.....	.....
65	James Scott.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
66	Anthony Poutrie.....	Ivrognerie .....	2 do.....	.....
67	Levi French.....	Mépris de cour .....	30 do.....	.....
68	Edward Shaw.....	do do.....	1 do.....	.....
69	James McKeever.....	Larcin .....	86 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
70	Jeremiah Calanen.....	do .....	32 do.....	Accusation non fondée.
71	Rebecca Brown.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
72	George Osborne.....	Ivrognerie .....	15 do.....	.....
73	Edward Oxford.....	do .....	30 do.....	.....
74	Jeremiah Falvey.....	Caut. pour garder la paix.	35 do.....	.....
75	Bernard Collins.....	Menace d'ôter la vie— Folie .....	10 do.....	.....
76	Charles Amsden.....	Vol de cheval .....	66 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
77	Emily Young.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
78	Patrick Black.....	Larcin .....	56 do.....	.....
79	Margaret McMichael.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
80	Mary McNamara.....	Assaut .....	6 do.....	.....
81	Peter McGee.....	do .....	3 do.....	.....
82	William O'Reilly.....	Larcin .....	63 do.....	.....
83	Jeremiah Shaw.....	Ivre et caus. du désordre, et endom. la propriété..	30 do.....	.....
84	John Bryce.....	Ivre et caus. du désordre.	30 do.....	.....
85	George Robinson.....	do do.....	30 do.....	.....
86	Betsy McKinstry.....	Folie .....	31 do.....	.....
87	Abraham Almas.....	Assaut et blasphème.....	3 do.....	.....
88	John Tayler.....	Ivre et caus. du désordre.	30 do.....	.....
89	Margaret King.....	Vagabondage .....	30 do.....	.....
90	James H. Livingstone.....	Assaut et délit .....	61 do.....	.....
91	John Burges.....	Quitté le service .....	31 do.....	.....
92	Robert Hughes (C).....	Assaut .....	31 do.....	.....
93	Catherine Marmion.....	Conreuse de rue et con- duite désordonnée.....	30 do.....	.....
94	Susan Carty.....	do do.....	30 do.....	.....
95	James Riley.....	Larcin .....	15 do.....	Pas prouvé.

## No. 24.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
96	Lewis Lane (C).....	Larcin .....	58 jours....	Envoyé au pénitencier provincial.
97	Mary Cairy .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
98	Jonah Hull.....	Larcin .....	26 do .....	Accusation non fondée.
99	Nathaniel Jenkins.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
100	Patrick McDermot ....	Accusé de félonie .....	3 do .....	Livré à la police.
101	Thomas Butler.....	Bris de fenêtres .....	30 do .....	.....
102	James Doig .....	Accusé de larcin .....	6 do .....	Libéré par J. P.
103	James Highman.....	Accusé de délit .....	4 do .....	Amené devant J. P.
104	Eliza Mott .....	Coureuse de rue .....	30 do .....	.....
105	Betsey Sheldon .....	do do .....	30 do .....	.....
106	Bridget King .....	Ivre et bris de fenêtres .....	30 do .....	.....
107	James Highman .....	Délit .....	45 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
108	Margaret McMichael ..	Vagabondage .....	32 do ..	Envoyé à l'hôpital.
109	Ann Wilson.....	do .....	30 do .....	.....
110	John Murray <i>alias</i> Black .....	Ivrognerie .....	3 do .....	.....
111	James Nugent.....	Ivre et conduite désordonnée .....	30 do ..	.....
112	John Healey.....	do do do .....	1 do .....	.....
113	James Reilly .....	Accusé de larcin .....	4 do .....	Livré à la police.
114	John Bryce.....	Ivrognerie .....	3 do .....	.....
115	Eliza Benton .....	do .....	30 do .....	.....
116	Betsey McKinistry ....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
117	Margaret King.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
118	John Seacomb.....	Félonie .....	205 do .....	.....
119	Richard Bull .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
120	Mary Quin.....	Conduite désordonnée .....	7 do .....	.....
121	Emily Young.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
122	Catherine Marnion.....	do .....	30 do .....	.....
123	Susan Carty.....	do .....	30 do .....	.....
124	James Smith.....	Larcin .....	35 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
125	Patrick McDarmot ....	Accusé de félonie .....	77 do .....	.....
126	John Perry.....	Ivre et caus. du désordre.	30 do .....	.....
127	John A. Hogan <i>alias</i> McCutcheon.....	Vol de cheval .....	33 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
127	James Scott .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
128	William Walker .....	Caut. pour garder la paix.	74 do .....	.....
129	Berney Lyons.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
130	Eliza McName.....	Accusé de conduite désordonnée .....	4 do .....	Livré à la police.
131	Henry Dirkes.....	Caut. pour garder la paix.	3 do .....	.....
132	Eliza McName.....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....
133	Robert McMillan .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
134	Mary Ann Bulfin <i>alias</i> McDonald .....	do .....	30 do .....	.....
135	John Gould.....	Félonie .....	1 do .....	Accusation non fondée.
136	Henry Dirkes.....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....
137	Michael Quinlan.....	Larcin .....	20 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
138	William Crosby.....	Assaut .....	15 do .....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
139	James Thompson .....	Vagabondage .....	30 jours .....	.....
140	William Martin .....	Conduite désordonnée...	30 do .....	.....
141	Eliza Mott .....	Ivrognerie .....	80 do .....	.....
142	Catherine Madigan .....	do .....	30 do .....	.....
143	Mary Cairy .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
144	Allan Johnson .....	Ivrognerie et vagabondage	30 do .....	.....
145	Christopher Reglin .....	do do .....	30 do .....	.....
146	John Bryce .....	do .....	1 do .....	.....
147	Jane Boules .....	do .....	30 do .....	.....
148	Anne Wilson .....	do .....	30 do .....	.....
149	Betsy McInstry .....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....
150	William Scott .....	Larcin .....	53 do .....	Innocent.
151	Thomas Waldron .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
152	Charles Adair .....	Accusé d'assaut .....	4 do .....	Livré à la police.
153	Michael Hubbard .....	Mépris de cour .....	10 do .....	.....
154	James Hood .....	do do .....	10 do .....	.....
155	Thomas N. Green .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
156	Ellen Graham .....	Conduite désordonnée...	30 do .....	.....
157	Margaret King .....	Ivre et causant désordre .....	6 do .....	.....
158	Catherine O'Heirne .....	do do do .....	30 do .....	.....
159	Janet Fisher .....	Caut. pour garder la paix.	46 do .....	.....
160	Anne Brennan .....	Larcin .....	65 do .....	Envoyé au pénitencier provincial .....
161	Mary Burke .....	do .....	2 do .....	Libéré sous cautions.
162	Cornelius Kelly .....	Accusé d'assaut violent .....	6 do .....	Livré à la police.
163	John Caples .....	do do do .....	6 do .....	do do.
164	Christina Brown .....	Larcin .....	143 do .....	.....
165	Gornelius Carroll .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
166	Jeremiah Falvey .....	Caut. pour garder la paix.	52 do .....	.....
167	John P. Ackworth .....	Assaut .....	61 do .....	.....
168	Barney Keegan .....	Larcin .....	61 do .....	Envoyé au pénitencier provincial .....
169	Mary Ann Shepherd .....	Résidant dans une maison mal famée .....	3 do .....	.....
170	Jeremiah Campbell .....	do do do .....	30 do .....	.....
171	Patrick Moriarty .....	Ivre et causant du dommage à la propriété .....	7 do .....	.....
172	Bridget King .....	Coureuse de rue .....	30 do .....	.....
173	Emily Young .....	do do .....	30 do .....	.....
174	Cornelius Kelly .....	Assaut violent .....	230 do .....	.....
175	John Caples .....	do do .....	230 do .....	.....
176	James Caslick .....	Caut. pour garder la paix.	58 do .....	.....
177	Denis Sullivan .....	Meurtre .....	346 do .....	Condamné à être pendu—commuée.—Envoyé au pénitencier provincial pour la vie.
178	Joseph Smith .....	Larcin .....	131 do .....	.....
179	William Edward Cook (C) .....	Accusé de larcin .....	2 do .....	Livré à la police.
180	Susan Carty .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
181	James Vaughan .....	Conduite désordonnée .....	30 do .....	.....
182	William Edward Cook (C) .....	Larcin .....	58 do .....	Envoyé au pénitencier provincial .....
183	Hugh David .....	Vagabondage .....	15 do .....	.....

No. 23.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
184	Patrick Flanigan . . . . .	Ivrognerie . . . . .	2 jours . . . . .	
185	John Ennis . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
186	Anthony Jutroit . . . . .	Ivrognerie . . . . .	6 do . . . . .	
187	Eliza McName . . . . .	Folie,—conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	
188	Alexander Macidow . . . . .	Larcin . . . . .	129 do . . . . .	
189	Ann Gerwin . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
190	Jane Newton . . . . .	Larcin . . . . .	49 do . . . . .	Envoyé au pénitencier provincial.
191	Sarah Jane Brown . . . . .	do . . . . .	33 do . . . . .	Innocent.
192	Stewart Doherty . . . . .	Ivre et causant désordre . . . . .	3 do . . . . .	
193	Patrick Keegan . . . . .	Accusé de larcin . . . . .	7 do . . . . .	Livré à la police.
194	Henry C. Dirkes . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	
195	William Waggoner . . . . .	Ivre et causant désordre . . . . .	2 do . . . . .	
196	Frederick Watermair . . . . .	Larcin . . . . .	3 do . . . . .	Libéré sous cautions.
197	Michael Thompson . . . . .	Accusé de larcin . . . . .	3 do . . . . .	Livré à la police.
198	John Watson . . . . .	do do . . . . .	3 do . . . . .	do do.
199	Duncan McGillis . . . . .	Ivrognerie . . . . .	10 do . . . . .	
200	James Graham . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	
201	Catherine Maddington . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	
202	Joseph Ebbett . . . . .	Accusé de félonie . . . . .	2 do . . . . .	Livré à la police.
203	Thomas Shaw . . . . .	do do . . . . .	2 do . . . . .	do do.
204	Jannett Wilson . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
205	Michael Thomson . . . . .	Vol . . . . .	40 do . . . . .	Envoyé au pénitencier provincial.
206	John Watson . . . . .	do . . . . .	43 do . . . . .	do do do.
207	Joseph Ebbett . . . . .	do . . . . .	43 do . . . . .	do do do.
208	Thomas Shaw . . . . .	Accusé de félonie . . . . .	3 do . . . . .	Livré à la police.
209	Martha Connors . . . . .	Ivre et causant désordre . . . . .	6 do . . . . .	
210	Catharine Fitzgerald . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	1 do . . . . .	
211	Robert McCoy . . . . .	Larcin . . . . .	60 do . . . . .	
212	Christopher Thompson . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	
213	Peter Holmes . . . . .	Quitte le service . . . . .	3 do . . . . .	
214	Thomas Shaw . . . . .	Accusé de félonie . . . . .	5 do . . . . .	Livré à la police.
215	Ann Wilson . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
216	Catharine Fitzgerald . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	30 do . . . . .	
217	Catharine Mannion . . . . .	do do . . . . .	30 do . . . . .	
218	Betsy McKinstry . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	
219	Mary Cairy . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	
220	Peter Dearing . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	5 do . . . . .	
221	Christian Fraley . . . . .	Accusé de larcin . . . . .	3 do . . . . .	Livré à la police.
222	Thomas H. Hilton . . . . .	Fréquenter une maison mal famée . . . . .	8 do . . . . .	Libéré par l' <i>Habeas Corpus</i> .
223	James Hamil . . . . .	do do do . . . . .	8 do . . . . .	do do do.
224	Joseph Russel . . . . .	do do do . . . . .	2 do . . . . .	Libéré par M. P.
225	Ann Sullivan . . . . .	do do do . . . . .	6 do . . . . .	
226	Mary Gillet <i>alias</i> Shepherd . . . . .	do do do . . . . .	8 do . . . . .	
227	Margaret Blair . . . . .	do do do . . . . .	8 do . . . . .	
228	Fanny Lowe . . . . .	do do do . . . . .	2 do . . . . .	
229	Sophia Shaw . . . . .	do do do . . . . .	8 do . . . . .	
230	Thomas Waldron . . . . .	Larcin . . . . .	208 do . . . . .	
231	Henry Cameron . . . . .	Accusé de larcin . . . . .	2 do . . . . .	Amené au J. P.
232	Thomas Shaw . . . . .	Vol . . . . .	37 do . . . . .	Envoyé au pénitencier provincial.
233	Henry Lyons . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
234	Christian Fraley.....	Larcin .....	116 jours .....	.....
235	Henry Canham.....	do .....	30 do .....	.....
236	Alfred Canham.....	do .....	30 do .....	.....
237	Ann Graham.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
238	Catharine O'Heirne.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
239	William Martin.....	Ivre et causant du désor.....	30 do .....	.....
240	Ellen Hall (C).....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
241	Mary Dailey .....	do .....	30 do .....	.....
242	Owen Friel.....	Ivrognerie .....	10 do .....	.....
243	John White.....	Ivre et causant du désor.....	3 do .....	.....
244	Mary Quin.....	do do do .....	1 do .....	.....
245	Catharine Butler.....	do do do .....	1 do .....	.....
246	William Jackson.....	Larcin .....	51 do .....	.....
247	William Promer.....	Accusé de larcin .....	2 do .....	Amené devant J. P.
248	James Wilkins.....	Cautions pour garder la p.....	24 do .....	.....
249	Arthur Lee .....	Larcin .....	160 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
250	John Williams.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
251	Eliza Mott.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
252	William Promer.....	Larcin .....	6 do .....	Innocent.
253	Ann Cunningham.....	Ivre et causant du désor.....	1 do .....	.....
254	Magaret McMichael.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
255	Henry Brown.....	Cautions pour garder la p.....	6 do .....	.....
256	William Sullivan.....	Félonie .....	156 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
257	Frederick Watermuir.....	Larcin .....	4 do .....	Accusation non fondée.
258	Alexander Thompson.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
259	James Hornell.....	Se battant .....	30 do .....	.....
260	James Kindar .....	Larcin .....	10 do .....	.....
261	Edward Kindar.....	do .....	10 do .....	Accusation non fondée.
262	Peter Mulholland.....	Délit .....	2 do .....	do do
263	Peter Mulholland, jun.....	Accusé de Larcin .....	2 do .....	Libéré sous caution.
264	Josiah Weston.....	Ivrognerie .....	1 do .....	Innocent.
265	John Kerr.....	do .....	4 do .....	.....
266	William Richardson.....	do .....	4 do .....	.....
267	Andrew Story.....	do .....	4 do .....	.....
268	Nancy Watkins.....	Domage à la propriété.....	8 do .....	.....
269	John Stewart.....	Accusé de félonie .....	22 do .....	.....
270	Mary Burk.....	Larcin .....	1 do .....	Livré à la police.
271	John Eldridge.....	Tenir une maison mal fa.....	1 do .....	.....
272	John Innis.....	Larcin .....	182 do .....	Livré à la police.
273	John Eldridge.....	Tenir une maison mal fa.....	182 do .....	.....
274	Betsy McKintry.....	Conduite désordonnée.....	30 do .....	.....
275	Ambrose Fitzgerald.....	Empêché un offi. de la p.....	1 do .....	.....
276	John Welsh.....	Assaut.....	1 do .....	.....
277	William Draffin.....	Ivre et causant du désor.....	8 do .....	.....
278	Catherine Marmion.....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
279	Thomas Maugan.....	Assaut.....	2 do .....	.....
280	do .....	Cautions pour garder la p.....	.....	.....
281	Patrick Brien.....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
282	Francis Kempf.....	Accusé d'assaut avec violence .....	3 do .....	Livré à la police.
283	Louis Neubaonn.....	do do do .....	3 do .....	do do
284	John Smith (C).....	Cautions pour garder la p.....	22 do .....	.....
285	John William Bell (C).....	Assaut.....	62 do .....	.....
286	William Clarke.....	do .....	30 do .....	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
287	Ann Cunningham . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 jours . . . . .	.....
288	Catherine O'Heirne . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	30 do . . . . .	.....
289	Sarah Jane Brown . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
290	Charles O'Shea . . . . .	Homicide . . . . .	116 do . . . . .	Innocent.
291	Thomas O'Shea . . . . .	do . . . . .	116 do . . . . .	do.
292	William Hops . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
293	John Williams . . . . .	Ivre et caus. du désordre. . . . .	30 do . . . . .	.....
294	John Kirby . . . . .	Assaut . . . . .	30 do . . . . .	.....
295	Catharine Finigan . . . . .	Ivrognerie . . . . .	8 do . . . . .	.....
296	John Williams . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
297	John Stewart . . . . .	Larcin . . . . .	127 do . . . . .	Envoyé au pénitencier provincial.
298	Rebecca Brown . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
299	Sophia Mitchell <i>alias</i> Shaw . . . . .	do . . . . .	4 do . . . . .	.....
300	Ellen Graham . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	.....
301	Mary Daily . . . . .	do . . . . .	30 do . . . . .	.....
302	Patrick Duffy . . . . .	Ivrognerie . . . . .	10 do . . . . .	.....
303	James Clarke . . . . .	do . . . . .	10 do . . . . .	.....
304	August Dreger . . . . .	Détournement . . . . .	288 do . . . . .	.....
305	William Barrett . . . . .	Ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	.....
306	August Taight . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
307	Margaret McMichael . . . . .	Coureuse de rue et ivrognerie . . . . .	30 do . . . . .	.....
308	Mary Cairry . . . . .	do do do . . . . .	30 do . . . . .	.....
309	James Patten . . . . .	Vol de légumes . . . . .	30 do . . . . .	.....
310	Patrick Carahan . . . . .	Assaut . . . . .	30 do . . . . .	.....
311	do . . . . .	Cautions p. garder la paix . . . . .	.....	.....
312	Mary Jane Watts . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	30 do . . . . .	.....
313	Johannah Doherty . . . . .	Ivre et caus. du désordre. . . . .	30 do . . . . .	.....
314	Catharine L. Deans . . . . .	Cautions p. garder la paix . . . . .	10 do . . . . .	.....
315	Ellen Pape . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	30 do . . . . .	.....
316	Francis Main . . . . .	Ivre et caus. du désordre. . . . .	1 do . . . . .	Libéré sous cautions.
317	David McKenzie . . . . .	Larcin . . . . .	20 do . . . . .	.....
318	Robert Hughes (C.) . . . . .	Ivre et caus. du désordre. . . . .	30 do . . . . .	Envoyé à l'asile des aliénés.
319	Betsy McKinstry . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	41 do . . . . .	Innocent.
320	Dorothy Betner . . . . .	Larcin . . . . .	99 do . . . . .	.....
321	John Wyth . . . . .	Assaut . . . . .	61 do . . . . .	.....
322	William Clarke . . . . .	Cautions p. garder la paix . . . . .	9 do . . . . .	.....
323	John Young . . . . .	Assaut et baïterie . . . . .	61 do . . . . .	.....
324	do . . . . .	Cautions p. garder la paix . . . . .	.....	.....
325	Catharine Mannion . . . . .	Coureuse de rue . . . . .	42 do . . . . .	.....
326	Patrick Lane . . . . .	Meurtre . . . . .	272 do . . . . .	.....
327	Richard Sorricks (C.) . . . . .	Délit . . . . .	271 do . . . . .	.....
328	John Patts . . . . .	Larcin . . . . .	81 do . . . . .	.....
329	Francis McClean . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	.....
330	Ann Burns . . . . .	Vagabondage . . . . .	30 do . . . . .	.....
331	Jonathan Brooks . . . . .	Accusé d'avoir poignardé avec intention . . . . .	10 do . . . . .	Livré à la police.
332	George Williams (C.) . . . . .	Conduite désordonnée . . . . .	30 do . . . . .	.....
333	Bridget King . . . . .	do do . . . . .	30 do . . . . .	.....
334	Charles Elliott (C.) . . . . .	Assaut violent . . . . .	30 do . . . . .	.....
335	do . . . . .	Cautions p. garder la paix . . . . .	91 do . . . . .	.....
336	Bridget King . . . . .	do do . . . . .	91 do . . . . .	.....
337	William Habbs . . . . .	Ivrognerie . . . . .	15 do . . . . .	.....
338	Robert McKenna . . . . .	Ivre et caus. du désordre. . . . .	30 do . . . . .	.....

## No. 28.—(Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
339	John Suter .....	Conduite désordonnée ..	30 jours .....	
340	Henry Johnson .....	Ivre et caus. du désordre.	1 do .....	
341	Thomas Simpson .....	Larcin .....	116 do .....	
342	Charles Potter .....	Accusé d'un assaut violent .....		
			17 do .....	Livré à la police.
343	John Crawford .....	Vagabondage .....	30 do .....	
344	Henry Johnson .....	Ivrognerie .....	5 do .....	
345	James Watson .....	Ivre et caus. du désordre.	15 do .....	
346	Catherine Hickman (C) ..	Ivrognerie .....	15 do .....	
347	Catherine O'Heirne .....	Coureuse de rue .....	30 do .....	
348	James Scott .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
349	John Ryan, <i>alias</i> W. O'Brien .....	Larcin .....	174 do .....	
350	Caleb Tonbridge .....	Accusé de larcin .....	2 do .....	Livré à la police.
351	William Henry Brown .....	Assaut avec intention de viol .....	261 do .....	
352	John Monroe .....	Ivrognerie .....	15 do .....	
353	Jonathan Brooks .....	Poignardé avec intent. etc.	98 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
354	Mary Power .....	Ivre et caus du désordre.	30 do .....	
355	Thomas Lambert .....	Larcin .....	259 do .....	
356	Robert Graham .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
357	James McMahan .....	Vagabondage .....	30 do .....	
358	John Williams .....	do .....	30 do .....	
359	Frederick Burnside .....	Larcin .....	167 do .....	
360	Mary Cairy .....	Ivrognerie .....	30 do .....	
361	Harriet Solo .....	do .....	6 do .....	
362	Margaret McMichael .....	Vagabondage .....	30 do .....	
363	Rebecca Brown .....	do .....	30 do .....	
364	Ann Cunningham .....	Ivrognerie .....	13 do .....	
365	William Hobbs .....	do .....	30 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
366	Alexander Smith .....	Larcin .....	253 do .....	
367	Margaret King .....	Ivre et caus. du désordre.	30 do .....	
368	John Simple .....	Mépris de cour .....	1 do .....	
369	Charles Potter .....	Assaut violent .....	131 do .....	
370	Thomas Whitty .....	Larcin .....	98 do .....	
371	Hugh Craig .....	Assaut violent .....	30 do .....	
372	Thomas McMahon .....	Larcin .....	50 do .....	Accusation non fondée.
373	Ellen Graham .....	Vagabondage .....	30 do .....	
374	Ellen Pope .....	do .....	30 do .....	
375	Cynthia Barnard .....	do .....	30 do .....	
376	Mary Daily .....	do .....	30 do .....	
377	John Johnson .....	Mépris .....	2 do .....	
378	John Frazer .....	Assaut .....	15 do .....	
379	John Hannington .....	Ivre et caus. du désordre.	15 do .....	
380	Patrick Sullivan .....	do do do .....	15 do .....	
381	James Life .....	Larcin .....	51 do .....	Innocent.
382	George Whittingham .....	Folie .....	2 do .....	Livré à la police.
383	Connor Woods .....	Accusé d'un assaut violent .....		
			30 do .....	
384	George Whittingham .....	Vagabondage .....	30 do .....	
385	John Flemming .....	Félonie,—(bestialité) .....	8 do .....	Libéré sous cautions.
386	Rose Ann McDonald .....	Larcin .....	81 do .....	Envoyé au pénitencier provincial.
387	Nicholas Clampit .....	Ivre et caus. du désordre.	11 do .....	
388	Hugh Kennedy .....	Ivrognerie .....	15 do .....	

## No. 28. — (Continuation)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
389	John Campble	Ivrognerie	15 jours	
390	Thomas Reed	Mépris de cour	20 do	
391	Barnard McSherry	Parjure	76 do	Envoyé au pénitencier provincial.
392	Spencer Harris	Caut. pour garder la paix.	61 do	
393	Dan Mango (C)	Accusé de larcin	5 do	Transp. à la pris. Brantford.
394	Mary Murray	Larcin	63 do	
395	William Smith	Assaut	10 do	
396	Elizabeth Carney	Vagabondage	30 do	
397	James Scott	Ivrognerie	30 do	
398	James Kennedy	Caut. pour garder la paix.	8 do	
399	Hanibal Felson (C)	Larcin	64 do	Envoyé au pénitencier provincial.
400	Henry James Ainsworth	Conduite désordonnée	30 do	
401	Margaret Ainsworth	do do	30 do	
402	John Suter	Vagabondage	30 do	
403	Nancy Suter	do	30 do	
404	Margaret McMichael	do	30 do	
405	Mary Cairy	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
406	Patrick McNamara	Larcin	63 do	Envoyé au pénitencier provincial.
407	Michael McNamara	do	106 do	
408	William Creamer	Vagabondage	10 do	
409	Frederick West	Larcin	55 do	
410	Rebecca Brown	Ivrognerie	30 do	
411	William Brown	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
412	John Brown	Ivrognerie	3 do	
413	John H. Caddy	Mépris de cour	1 do	
414	Ellen Pope	Ivrognerie	30 do	
415	George Nichols	Délit	2 do	Libéré sous caution.
416	James Whating	do	27 do	Innocent.
417	George Whittingham	Conduite désordonnée	30 do	
418	Henry Crew	Délit	51 do	Envoyé au pénitencier provincial.
419	Henry Lyons	Assaut violent	61 do	
420	George Wear	Félonie, intention de commettre bestialité	22 do	Accusation non fondée.
421	Thomas Coukley	Accusé de larcin	2 do	Livré à la police.
422	Mary Morris	Ivrognerie	2 do	
423	William Rowan	Larcin	41 do	
424	Ann Wilson	Ivrognerie	30 do	
425	Charles Daly	Accusé de péculat	2 do	Livré à la police.
426	James Monroe	Ivrognerie	15 do	
427	Ellen Graham	Soupçonné de larcin	4 do	Livré à la police.
428	Thomas Colcough, <i>alias</i> Coukley	Larcin	33 do	Libéré par la cour d'assises.
429	Charles Daly	Délit	240 do	
430	Christian Brown	Vagabondage	30 do	
431	Mary Daily	do	30 do	
432	Samuel Wilson Jackson (C)	Larcin	115 do	
433	Edward Brown (C)	do	9 do	Innocent.
434	Mary Galloway	Félonie	13 do	do
435	Jannett Mansfield	Larcin	142 do	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
436	Peter McKay	Ivrognerie	5 jours	
437	William Hiscock, senior	Ivre et causant du désord.	30 do	
438	Robert McKenna	Ivrognerie	3 do	
439	Jeremiah Cane	do	2 do	
440	James Scott	do	29 do	
441	William Hiscock, junior	do	4 do	
442	Donald Turner	do	1 do	
443	James Simpson	Vagabondage	30 do	
444	Michael McGlaughlin	Larcin	106 do	
445	John Bear	Caut. pour garder la paix.	4 do	
446	Mathew McVeigh	Ivrognerie	30 do	
447	Jannetta Wilson	do	30 do	
448	Mary Cairy	Détruire la propriété	62 do	
449	Catharine Whalling	Larcin	25 do	
450	John Flemming	Félonie (Sodomie)	195 do	
451	Robert Youngman	Assaut violent	30 do	
452	John Williams	do	30 do	
453	Michael Sweatman	do	6 do	
454	Sophia Mitchell	do	30 do	
455	Margaret Phelan	Caut. pour garder la paix.	18 do	
456	Sarah Jane Brown	do do do	18 do	
457	William Matham	Délit	795 do	
458	John Bryce	Ivrognerie	30 do	
459	Jeremiah Falvey	Accusé d'assaut	2 do	Livré à la police.
460	Primos Riggs (C.)	Larcin	15 do	
461	Robert Kay <i>alias</i> McCoy	Ivrognerie et Vagabond.	30 do	
462	Peter McKay	Ivrognerie	30 do	
463	William Connor	do	7 do	
464	John O'Neil	Mépris de cour	20 do	
465	Michael Fowley	Recel d'effets volés	130 do	
466	Rebecca Brown	Vagabondage	30 do	
467	Nicholas McCarty	Ivrognerie	15 do	
468	Thomas Cairy	do	15 do	
469	Sarah Cook	do	30 do	
470	Ellen Henry	Ivre et causant du désord.	30 do	
471	Michael Connors	Accusé de larcin	4 do	Livré à la police.
472	Patrick Lyons	do do	4 do	do do.
473	Elizabeth Stronger	Ivrognerie	1 do	
474	Ellen O'Connor	Assaut violent	2 do	
475	Rudolph Geisert	Accusé de félonie	3 do	Livré à la police.
476	Samuel Hall	Félonie	25 do	Envoyé au pénitencier provincial.
477	James Monroe	Ivrognerie	30 do	
478	George Whittingham	Conduite désordonnée	30 do	
479	Patrick Lyons	Larcin	98 do	
480	Ackmus Crawford	Ivrognerie	8 do	
481	Daniel Sullivan	Conduite désordonnée	1 do	
482	Patrick Connors	do do	1 do	
483	John Howson	Négligence de devoir et conduite désordonnée.	8 do	
484	Jeremiah Falvey	Caut. pour garder la paix.	53 do	
485	Ellen Pope	Vagabondage	30 do	
486	Emma Jane Jolley	Larcin	4 do	Innocent.
487	Henry Hunter	Assaut violent	6 do	
488	Levi Mullinick	Vagabondage	30 do	
489	Mary Hickey	Ivrognerie	30 do	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISON- NEMENT.	TERME DE DÉ- TENTION.	R E M A R Q U E S.
490	Thomas Maguire .....	Ivre et causant du désord.	3 jours.....	.....
491	Michael O'Brien .....	Soupçonné d'incendiat...	5 do .....	Livré à la police.
492	James Quin .....	do do .....	5 do .....	do do.
493	Lawrence Shea .....	do do .....	5 do .....	do do.
494	John Crosson .....	Délit.....	149 do .....	Envoyé au pénitencier pro- vincial.
495	Andrew McIntyre .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
496	Catharine O'Heirne .....	do .....	30 do .....	.....
497	James Fitzgerald .....	Assaut violent.....	15 do .....	.....
498	John Connors .....	Ivrognerie .....	5 do .....	.....
499	John Harrington .....	do .....	2 do .....	.....
500	William Fuller .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
501	Isaac Nelson (C.) .....	do .....	31 do .....	.....
502	William Gilbert .....	Ivre et causant du désord.	30 do .....	.....
503	William Smith .....	Assaut violent.....	3 do .....	.....
504	Margaret Jane Blakely (C.) .....	Conduite désordonnée ..	30 do .....	.....
505	Christina Brown .....	do do .....	2 do .....	.....
506	George Nicholson .....	Caut. pour garder la paix.	43 do .....	.....
507	Ann Jarvin .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
508	James Scott .....	do .....	30 do .....	.....
509	Mary Power .....	Assaut violent.....	3 do .....	.....
510	Margaret Phelan .....	Conduite désordonnée ..	30 do .....	.....
511	Sophia Mitchell .....	do do .....	6 do .....	.....
512	David S. Henry .....	Larcin .....	69 do .....	.....
513	Richard Cairy .....	Vagabondage .....	7 do .....	.....
514	William Hiscock, senior	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
515	Richard Hiscock .....	do .....	15 do .....	.....
516	Margaret King .....	Ivrognerie et vagabond.	14 do .....	.....
517	William Barrett .....	do do .....	30 do .....	.....
518	Francis Warren .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
519	John Bryce .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
520	Luke Berton Garner .....	do .....	9 do .....	.....
521	Charles Hiscock .....	do .....	30 do .....	.....
522	James Kennedy .....	Conduite désordonnée ..	30 do .....	.....
523	Mary Doyle .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
524	Patrick Sullivan .....	Assaut violent.....	2 do .....	.....
525	Cornelius Kane .....	Ivre et causant du désord.	30 do .....	.....
526	Robert Greig .....	Ivrognerie .....	30 do .....	.....
527	James Crooks .....	do .....	1 do .....	.....
528	Gideon Olmstead .....	Félonie .....	55 do .....	.....
529	Christina Brown .....	Coureuse de rue.....	30 do .....	.....
530	Ellen Hall (C.) .....	do do .....	30 do .....	.....
531	Andrew Angus .....	Ivre et causant du désord.	30 do .....	.....
532	Thomas Saunderson .....	Ivrognerie .....	2 do .....	.....
533	Daniel Harrington .....	Mépris de cour .....	1 do .....	.....
534	Jeremiah Habir .....	Ivre et causant du désor.	30 do .....	.....
535	Owen Ross .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
536	Ellen O'Connor .....	Assaut violent.....	4 do .....	.....
537	Louis Lisingsgay .....	Larcin .....	50 do .....	.....
538	James F. Murry .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
539	James Short .....	Larcin .....	9 do .....	Libéré sous cautions.
540	Rebecca Brown .....	Vagabondage .....	30 do .....	.....
541	Ellen Pope .....	do .....	30 do .....	.....
542	Margaret King .....	do .....	30 do .....	.....
543	Catharine O'Heirne .....	do .....	30 do .....	.....

## No. 26.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
544	William Williams	Détruire la propriété	62 jours	
545	Shaderick Elsey	Larcin	61 do	Envoyé au pénitencier provincial.
546	John Casey	Ivrognerie	15 do	
547	Josiah Weston	do	3 do	
548	Daniël Connor	do	1 do	
549	Michael McLaughlin	Détruire la propriété	32 do	
550	Mary Hiscock (C)	Vagabondage	15 do	
551	Mary Power	Larcin	15 do	Accusation non fondée.
552	Ann Jerwin	Ivrognerie	30 do	
553	James Scott	do	30 do	
554	John Wilson	Accusé de larcin	4 do	Livré à la police.

E. CARTWRIGHT THOMAS,

Shérif,

Comté de Wentworth.

BUREAU DU SHÉRIF,

Hamilton, Mai 1857.

## No. 28.—TABLEAU des PRISONNIERS DÉTENUS dans la PRISON du COMTÉ de WENTWORTH, durant l'année 1857, jusqu'au 12me jour de Mai 1857.

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
1	John Wilson (C)	Larcin	89 jours	
2	Sarah Cook	Ivrognerie	30 do	
3	Alexander Thompson	Larcin	21 do	
4	Thomas Gorman	do		Encore en prison.
5	Andrew Nesbit	Délit et homicide	7 do	Libéré sous cautions.
6	Thomas Grier	do do	4 do	do do
7	William Smith	Ivrognerie	30 do	
8	Sarah Jane Brown	do	30 do	
9	Bridget King	Ivre et causant du désor.	30 do	
10	William Hiscock, sen.	Vagabondage	30 do	
11	Jeremiah Toomey	Accusé de larcin	2 do	Amené devant le M. P.
12	Mairy Cairy	Ivrognerie	30 do	
13	John Wilson (C)	Larcin		Encore en prison.
14	Jeremiah Toomey	do	22 do	Admis à cautions.
15	do	Cautions pour garder la p.		do do
16	Cornelius Kans	Ivrognerie	15 do	
17	Daniel McNamara	Vagabondage	5 do	
18	John Lowhit	do	5 do	

## No. 98. (Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
19	Henry Thompson	Larcin	82 do	
20	John Bryce	Ivrognerie	30 do	
21	Jeremiah O'Hair	do	30 do	
22	Frank McClean	do	3 do	
23	Alexander Scott	Accusé de larcin	3 do	Amené devant M. P.
24	Jasper Doring	Larcin	23 do	Admis à cautions.
25	Peter Doring	do	23 do	do do.
26	John Brick	Mépris de cour	1 do	
27	Patrick Dooley	Larcin	87 do	Envoyé au pénitencier provincial.
28	Alexander Scott	do	87 do	do do.
29	Thomas French	Ivrognerie	2 do	
30	Daniel McNamara	Ivre et causant du désor.	30 do	
31	Hugh Cameron	Ivrognerie	30 do	
32	Thomas Hickey	do	1 do	
33	Patrick Bowler	Assaut	5 do	Admis à cautions.
34	Rebecca Brown	Vagabondage	30 do	
35	James Crooks	Ivrognerie	30 do	
36	Andrew Angus	do	30 do	
37	Arthur Davis	Larcin	1 do	Admis à cautions.
38	William Connebe	do		Encore en prison.
39	James Scott	Ivrognerie	30 do	
40	Anthony Dutret	do	3 do	
41	Catharine O'Heime	do	30 do	
42	Catharine Gainer	Assaut violent	30 do	
43	Elizabeth Stronger	Vagabondage	30 do	
44	Cornelius Kane	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
45	James McLellan	Mépris de cour	2 do	
46	Owen Friel	Ivrognerie	10 do	
47	Michael McLaughlin	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
48	George Ritenburgh	Larcin		En prison.
49	Ellen Pope	Ivrognerie	30 do	
50	Ann Jerwin	do	30 do	
51	John McKay	Larcin		En prison.
52	Magaret King	Ivre et causant du désord.	14 do	
53	Mary Hogan	Délit		En prison.
54	George Marineas	Cautions pour garder la p.	15 do	
55	George Williams (C)	Larcin		En prison.
56	Patrick Long	Ivre et causant du désor.	30 do	
57	Patrick Kirby	do do	30 do	
58	Alexander Craig	do do	15 do	
59	Honora Wilson	do do	30 do	
60	Hugh Fitzgerald	Vagabondage	30 do	
61	John Wyth	Ivre et causant du désor.	30 do	
62	John Bonshine	Larcin		En prison.
63	Joseph Green	Accusé, d'un assaut violent	4 do	Livré à la police.
64	Napoleon Riggs	Vol de nuit, avec effraction		En prison.
65	Andrew Lewis	do do		do
66	Mathew Lewis	Accusé de larcin	8 do	Livré à la police.
67	Patrick Cain	Ivre et causant du désor.	30 do	
68	James Curry	Assaut violent	59 do	
66	John Bryce	Ivrognerie	15 do	
70	Patrick Connors	Conduite désordonnée	3 do	
71	Dennis Murley	Ivrognerie	10 do	
72	John Reidy	Ivre et causant du désor.	30 do	

No. 28. — (Continuation.)

No.	NOMS.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
73	Henry Johnson	Ivrognerie	2 jours	
74	Ellen Hall (C.)	Conduite désordonnée	30 do	
75	Owen Friel	Ivrognerie	30 do	
76	Timothy Shean	Ivre et causant du désordre	30 do	
77	Margaret O'Brien	Vagabondage	30 do	
78	John Teady	Ivrognerie	4 do	
79	George Searls	Maison de désordre	30 do	
80	Jeremiah Falvey	Caut. pour garder la paix	41 do	
81	Sarah Jane Brown	Vagabondage	30 do	
82	Walter Morrison	Assaut violent	30 do	
83	Thomas Kelly	Ivrognerie	10 do	
84	Charlotte Evans	Larcin	30 do	
85	Ellen Burnet	do	30 do	Innocent.
86	Thomas Cokely	Accusé d'assaut	3 do	Livré à la police.
87	Thomas Cokely	Assaut	17 do	
88	Mary Cairy	Vagabondage	30 do	
89	Rebecca Brown	do	30 do	
90	Daniel Monroe	Ivrognerie	6 do	
91	Hester Plomer	do	30 do	
92	John Brick	Mépris de cour	28 do	
93	Jeremiah Regan	Tentative de voler le bureau de poste	36 do	Accusation non fondée.
94	John Boyd	Ivre et causant du désordre	1 do	
95	James Crooks	do do	9 do	
96	Alexander Craig	Ivrognerie	30 do	
97	John Donnelly	do	30 do	
98	John Tuck	do	15 do	
99	Isaac Height	do	13 do	
100	Peter Hickey	do	15 do	
101	James McGee	do	15 do	
102	William Noland	do	15 do	
103	James Riley	do	15 do	
104	William Hiscocks, sen.	Détruire la propriété	28 do	
105	Frederick Bunwell	Ivrognerie	15 do	
106	John Bryce	do	30 do	
107	Sarah Cook	Vagabondage	30 do	
108	Bridget King	do	30 do	
109	Elizabeth Stronger	do	30 do	
110	Catharine O'Heime	do	30 do	
111	William Fieldhouse	Larcin	18 do	Accusation non fondée.
112	Terence Clancy	do	45 do	Envoyé au pénitencier provincial.
113	Jeremiah Hahir	Vagabondage	20 do	
114	Martin Hohner	Accusé de larcin	2 do	Livré à la police.
115	William Waggoner	do do	2 do	do do
116	Ellen Glass	Détruire la propriété	30 do	
117	Martin Hohner	Larcin	44 do	Envoyé au pénitencier provincial.
118	William Waggoner	do	44 do	do do
119	Cornelius Sarsfield	do	do	En prison
120	Ellen O'Connor	Assaut violent	14 do	
121	Ann Jerwin	Ivre et causant du désordre	30 do	
122	John O'Connor	Ivrognerie	2 do	
123	Michael Mullick	do	15 do	
124	John Murphy	do	15 do	
125	James Nugent	do	1 do	

No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S .	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
126	William Johnston.....	Ivrognerie.....	15 jours.....	
127	Alexander Zess.....	Caut. pour garder la paix.	19 do.....	
128	James Simpson.....	Ivrognerie.....	10 do.....	
129	Christina Brown.....	Vagabondage.....	30 do.....	
130	Ellen Pope.....	do.....	30 do.....	
131	John Freeman.....	do.....	20 do.....	
132	John Bain.....	Ivrognerie.....	2 do.....	
133	James Doren.....	Assaut.....	31 do.....	
134	David Barnes (C.).....	Larcin.....		En prison.
135	Mary Ann Hooper.....	Ivrognerie.....	30 do.....	
136	Barney McKay.....	do.....	30 do.....	
137	James Cameron.....	Larcin.....	61 do.....	
138	Michael Crane.....	Ivre et causant désordre.	30 do.....	
139	James Monroe.....	do do.....	30 do.....	
140	Margaret King.....	Coureuse de rue.....	15 do.....	
141	Alexander Gordon.....	Ivrognerie.....	15 do.....	
142	Thomas Kelly.....	do.....	15 do.....	
143	Caroline Price.....	do.....	15 do.....	
144	James Riley.....	Vagabondage.....	15 do.....	
145	Alexander Thompson.....	do.....	15 do.....	
146	James H. Livingston.....	Ivrognerie.....	30 do.....	
147	Peter Hickey.....	do.....	15 do.....	
148	Mary Power.....	do.....	5 do.....	
149	Nel Murry.....	do.....	25 do.....	
150	Catharine Turner.....	Ivre et causant désordre.	30 do.....	
151	Swainson Harrison.....	Caut. pour garder la paix.	15 do.....	
152	Andrew Early.....	Ivre et causant désordre.	4 do.....	
153	Stewart Doherty.....	do do.....	1 do.....	
154	Ann Conningham.....	do do.....	30 do.....	
155	Amelia Morrison.....	Recel marchandises volées	3 do.....	Innocent.
156	George Scase.....	Mépris de cour.....	2 do.....	
157	Dennis Morley.....	Ivrognerie.....	4 do.....	Décédé.
158	Patrick Lalor.....	Mépris de cour.....	5 do.....	
159	Martin Murphy.....	Larcin.....	26 do.....	Envoyé au pénitencier provincial.
160	James Moore.....	Larcin.....		En prison.
161	Samuel Crawford.....	Vol de nuit avec effraction		do.
162	Sarah Jane Brown.....	Vagabondage.....	35 do.....	
163	James Mitchell.....	Mépris de cour.....	20 do.....	
164	Rebecca Brown.....	Vagabondage.....	30 do.....	
165	David Paine (C.).....	do.....	10 do.....	
166	Michael Mulluk.....	Ivrognerie.....	30 do.....	
167	John Lynch.....	Larcin.....		En prison.
168	Henrietta Davis.....	do.....	3 jours.....	Innocent.
169	Williams Lyons.....	Assaut violent.....		En prison.
170	John William.....	Ivre et causant désordre.	30 jours.....	
171	Andrew Nisbit.....	Homicide.....	5 do.....	Payé l'amende.
172	John Thoren.....	Vol de nuit avec effraction		En prison.
173	Catherine O'Heirne.....	Ivrognerie.....	30 jours.....	
174	Samuel Young.....	Accusé de larcin.....	3 do.....	Livré à la police
175	Jonathan P. Hicks.....	Assaut.....		En prison.
176	Nicholas Clampit.....	Accusé d'assaut.....	6 jours.....	Livré à la police.
177	John McIver.....	Assaut avec intention de rapt.....		En prison.
178	Samuel Young.....	Félonie.....		do.
179	Henry Johnson.....	Ivrognerie.....	30 jours.....	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	REMARQUES.
180	John Harrison	Accusé d'assaut	2 jours	Amené devant M. P.
181	Patrick Moore	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
182	John Harrison	Assaut violent	3 do	Admis à cautions.
183	Hugh Dawson	Assaut	30 do	
184	Cornelius Murry	Conduite désordonnée	30 do	
185	George Robinson, alias Williams (C.)	do do	30 do	
186	Jasper Doring	Larcin		En prison.
187	Peter Doring	do		do.
188	Charles Fox	do		do.
189	Nicholas Clampit	Assaut	15 do	
190	John Quigley	Accusé d'assaut	5 do	Livré à la police.
191	William Hickey	Ivrognerie	2 do	
192	Andrew Earley	do	30 do	
193	Bridget King	Ivre et caus. du désordre.	30 do	
194	Christina Brown	do do	17 do	
195	Ann Jerwin	do do	19 do	
196	Mary Morris	Conduite désordonnée	1 do	
197	Ellen Pope	do do	30 do	
198	Mark Flemming	Mépris de cour	10 do	
199	Patrick Moriarty	Ivre et caus. du désordre.	10 do	
200	James Scott	Vagabondage	30 do	
201	Arthur O'Neil	Assaut et ivrognerie	1 do	
202	William Keefe	Ivre et caus. du désordre.	3 do	
203	Julia Wilson	do do	3 do	
204	Mary Murray	Ivrognerie	15 do	
205	James Wilkins (C.)	Larcin		En prison.
206	John Wilkins (C.)	do		do.
207	George Mitchell (C.)	Ivrognerie		do.
208	Patrick Lyons	Larcin		do.
209	Patrick Devine	do	4 jours	Admis à cautions.
210	Charles Harrison	do		En prison.
211	John Ross (C.)	do		do.
212	Talbert King (C.)	do		do.
213	Napoleon Washington	Ivre et caus. du désordre.		do.
214	James Scales	Ivrognerie	15 jours	
215	George Patterson	Assaut	17 do	
216	Alfred Hayes	Accusé de détournement	2 do	Livré à la police.
217	William J. Fairman	do do do	2 do	do do.
218	Alfred Hayes	Accusé de félonie	2 do	do do.
219	William J. Fairman	do do	2 do	do do.
220	Mary Healy	Larcin		En prison.
221	Thomas Quinn	Ivrognerie	15 do	
222	James Duffy	do	15 do	
223	Alfred Hayes	Accusé de détournement	2 do	Livré à la police.
224	William J. Fairman	do do do	2 do	do do.
225	Ann Cox	Ivrognerie		En prison.
226	Sarah Cook	do	2 jours	
227	Rebecca Brown	do		En prison.
228	William J. Fairman	Détournement		do.
229	Patrick Quigley	Accusé de félonie	2 jours	Livré à la police.
230	do	Larcin		En prison.
231	Ann Jerwin	Ivre et caus. du désordre.		do.
232	Ann Cunningham	do do	15 jours	

## No. 28.—(Continuation.)

No.	N O M S.	CAUSE DE L'EMPRISONNEMENT.	TERME DE DÉTENTION.	R E M A R Q U E S.
233	Michael Barry.....	Conduite désordonnée...	5 jours.....	.....
234	Sarah Jane Brown ....	Vagabondage .....	.....	En prison.
235	Mary Thornton.....	Accusé d'assaut et de vol .....	9 jours....	Livré à la police.
236	John Gould .....	Assaut .....	2 do .....	.....
237	Bryan McAndrew.....	Profanation du dimanche.	1 do .....	.....
238	Catherine O'Hare.....	Ivrognerie .....	.....	En prison.
239	Joseph Sheckler .....	Vol de bois .....	.....	do.
240	Mary Fitzsimmons .....	Vagabondage .....	.....	do.
241	Ellen Hall (C.).....	do .....	.....	do.
242	Henry Lyons.....	do .....	.....	do.
243	J. H. Livingstone.....	Ivrognerie .....	.....	do.
244	Robert Cole.....	Larcin .....	.....	do.
245	William Taylor.....	Délit .....	.....	do.
246	Michael Murry.....	Quitté son maître.....	2 jours.....	.....
247	Mary Ann McMullan..	Ivrognerie .....	.....	En prison.
248	James Doren.....	Homicide .....	.....	do.
249	John Dickie.....	Mépris de cour.....	.....	do.
250	Mary Thornton.....	Félonie .....	.....	do.
251	Thomas Doherty.....	Ivre et caus. du désordre.	.....	do.
252	John Smith .....	Incendiat.....	.....	do.
253	Jannette Wilson .....	Ivrognerie .....	.....	do.
254	Mary Ann Burns .....	do .....	.....	do.
255	William McGowan....	Détournement.....	.....	do.
256	John Brown.....	Ivre et s'expos. lui-même.	.....	do.
257	Robert McMillan.....	Ivrognerie .....	.....	do.
258	Thomas J. Quinigan ..	do .....	.....	do.

E. CARTWRIGHT THOMAS,

*Shérif,**Comté de Wentworth.*

BUREAU DU SHÉRIF,

Hamilton, 12 mai 1857.